



HAL
open science

“ Les mémoires des prisonniers de guerre français du Stalag 325 de Rawa-Ruska (1945-2010) ”

Alexandre Millet

► To cite this version:

Alexandre Millet. “ Les mémoires des prisonniers de guerre français du Stalag 325 de Rawa-Ruska (1945-2010) ”. Histoire. Université d’Angers, 2023. Français. NNT : . tel-04263350

HAL Id: tel-04263350

<https://hal.science/tel-04263350v1>

Submitted on 28 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT

UNIVERSITÉ D'ANGERS

ÉCOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : *Histoire contemporaine*

Par

Alexandre MILLET

« Les mémoires des prisonniers de guerre français du Stalag 325 de Rawa-Ruska (1945-2010) »

Volume I : texte

Thèse présentée et soutenue à l'Université d'Angers, le 28 septembre 2023
Unité de recherche : Laboratoire TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés) UMR 9016 CNRS
Thèse N° : 211763

Rapportrices avant soutenance :

Noëlline CASTAGNEZ Professeure, Université d'Orléans
Sarah FISHMAN Professeure, Université de Houston

Composition du Jury :

Claire ANDRIEU	Professeure émérite, Sciences Politiques, Paris – présidente du jury
Noëlline CASTAGNEZ	Professeure, Université d'Orléans
Sarah FISHMAN	Professeure, Université de Houston
Guillaume PIKETTY	Professeur, Sciences Politiques, Paris - examinateur

Directeur de thèse : Yves DENÉCHÈRE
Professeur, Université d'Angers

Co-encadrant de thèse : Fabien THÉOFILAKIS
Maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



Remerciements

Lorsqu'en 2017, au cours de mon année de master 2 de recherche en Histoire, j'informais (déjà) mon directeur de mémoire d'alors, Yves Denéchère, de mon intention de poursuivre en doctorat afin d'étudier la captivité des prisonniers de guerre français à Rawa-Ruska, la thèse paraissait encore lointaine. Six ans plus tard, celle-ci est aujourd'hui achevée.

Je voudrais remercier en premier lieu Yves Denéchère et Fabien Théofilakis d'avoir encadré ce travail sur « Les mémoires des prisonniers de guerre français du Stalag 325 de Rawa-Ruska (1945-2010) ». Leur grande disponibilité, leurs conseils avisés et leurs relectures, m'ont été très bénéfiques tout comme leurs encouragements dans les moments les plus difficiles, qui témoignent de leur capacité d'écoute et de leur bienveillance. C'est pour moi une fierté d'avoir réalisé cette thèse sous leur direction.

Je remercie également Laurent Douzou et Patrice Marcilloux d'avoir accepté, chaque année, de suivre l'avancement de la thèse dans le cadre du Comité de suivi individuel. Nos échanges fructueux m'ont beaucoup aidé à orienter mes recherches et mes analyses.

Cette thèse doit aussi beaucoup à l'Union nationale Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants, non seulement pour le financement des trois premières années du contrat doctoral, mais aussi pour l'accompagnement et l'accès à ses archives.

Je voudrais aussi vivement remercier l'ensemble des personnes qui ont accepté de témoigner dans le cadre de cette thèse : enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants d'anciens prisonniers ainsi que les autres témoins. Nos échanges de qualité ont significativement contribué à la bonne réalisation de cette étude.

Parce que cette thèse repose sur des archives, je souhaite remercier l'ensemble des archivistes français ou étrangers pour leur disponibilité et leur aide précieuse, notamment en période de pandémie de Covid-19.

Mes remerciements vont également aux personnels de l'École doctorale Sociétés Temps Territoires (ED STT) et du laboratoire Temps Mondes Sociétés (TEMOS) pour la gestion administrative de mon cursus doctoral.

Si le doctorat est une aventure unique en son genre, elle le tient aussi pour beaucoup des personnes que l'on rencontre. Pendant cinq ans, j'ai fait la connaissance de personnes formidables, des doctorant.e.s, qui pour certain.e.s sont devenu.e.s des ami.e.s de grande valeur. Les moments passés avec chacun d'eux ont été pour moi très importants, merci.

La thèse est, certes, un exercice solitaire, mais l'entourage – la famille et les proches – constituent le cadre essentiel permettant sa bonne réalisation ; que chacun soit vivement remercié. Parmi eux, je souhaite exprimer plus particulièrement ma gratitude à Stanislas Cheptou pour la réalisation des cartes ainsi que Laurent Pithon et Paul Soulier pour la relecture des chapitres.

Enfin, je remercie Marga Deprince, avec qui j'ai passé de nombreuses heures à apprendre la langue de Goethe, pour sa pédagogie et sa gentillesse, sa patience aussi, sa grande disponibilité ainsi que nos échanges stimulants. *Vielen Dank.*

Sommaire

1^{er} volume : texte

Introduction _____ **p. 13**

Partie I – Le premier régime mémoriel : la figure du résistant de Rawa-Ruska (1945 – 1960)
_____ **p. 49**

Chapitre 1 – Naissance et débuts de l’Amicale nationale du Stalag 325 de Rawa-Ruska
(1945 – 1960) _____ p. 51

Chapitre 2 – Les « premiers résistants français en territoire ennemi » (1948 – 1960)
_____ p. 115

Partir II – La genèse d’un second régime mémoriel : la figure du déporté de Rawa-Ruska (1960 – 1965)
_____ **p. 175**

Chapitre 3 – Le tournant de 1960 ou la revendication du statut de déporté résistant
_____ p. 179

Chapitre 4 – La construction de la figure du déporté du camp de concentration de Rawa-Ruska
_____ p. 219

Chapitre 5 – « L’extermination des PGF au camp de Rawa-Ruska » : un symptôme de la
« déraison identitaire » de l’Amicale _____ p. 297

**Partie III – Itinéraires de la figure du déporté résistant du camp de Rawa-Ruska
(1960 – années 2000)** _____ **p. 355**

Chapitre 6 – Les anciens du 325 au pays des Sovièts : les commémorations à Rawa-Ruska au
temps de la guerre froide (1962 – 1967) _____ p. 357

Chapitre 7 – Le tournant de 1965 : la création de l’Union nationale des déportés de Rawa-Ruska
_____ p. 389

Chapitre 8 – L’odyssée des espaces : la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska dans les
espaces public et politique (1965 – 1973) _____ p. 415

Chapitre 9 – La mémoire du Stalag 325 au temps du schisme de ceux de Rawa-Ruska
(1968 – 2004) _____ p. 459

**Partie IV – Le temps de la transmission mémorielle de la captivité au Stalag 325 aux générations
successives : perspectives individuelles et collectives (1980 – 2010)** _____ **p. 523**

Chapitre 10 – L’avenir comme paradigme de la construction mémorielle du Stalag 325
(années 1980 – années 2000) _____ p. 525

Chapitre 11 – Les mémoires du Stalag 325 chez les enfants, petits-enfants et arrière-petits-
enfants d’anciens prisonniers _____ p. 569

Conclusion _____ **p. 619**

2^e volume : Bibliographie, sources, annexes

1) Bibliographie	p. 4
2) Sources imprimées	p. 32
3) Sources privées	p. 47
4) Sources orales	p. 62
5) Sources documentaires en ligne	p. 65
6) Annexes	p. 70

Index des abréviations

AD	Archives départementales
ACVG	pour ministère des Anciens Combattants et victimes de guerre
AN	Archives nationales
CADC	Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve
CHSGM	Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale
ChGK	pour Commission extraordinaire d'État soviétique pour l'investigation des crimes des occupants germano-fascistes
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNDIR	Commission nationale des Déportés et Internés de la Résistance
CDDIR	Commission départementale des Déportés et Internés de la Résistance
CNRTL	Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales
(Dir.)	Direction d'ouvrage
DSPG	Direction du service des prisonniers de guerre
Etc.	<i>Et cetera</i> (et les autres choses)
FNCPG	Fédération nationale des Combattants prisonniers de guerre
fr	Francs
Oflag	<i>Offizierslager</i> , camp allemand pour les officiers prisonniers de guerre.
O.K.W.	<i>Oberkommando der Wehrmacht</i> pour le Haut commandement militaire de la <i>Wehrmacht</i>
ONACVG	Office nationale des Anciens Combattants et Victimes de guerre
PG	Prisonnier(s) de guerre
PGB	Prisonnier(s) de guerre belge
PGF	Prisonnier(s) de guerre français
PGS	prisonnier(s) de guerre soviétique
s. d.	Sans date
SDPG	Service diplomatique des prisonniers de guerre
Stalag	<i>Mannschaftsstammlager</i> , camp allemand pour les hommes de troupes prisonniers de guerre

Index des noms successifs de l'association nationale ceux de Rawa-Ruska

1945-1965	« Amicale du Stalag disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska – secrétariat de camp »
1965-1966	« Union nationale des militaires déportés, résistants extra-métropolitains et familles de disparus »
1966-2010	« Union nationale des déportés de Rawa-Ruska – UNDRR »
2012-2022	« Union nationale ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants – UNCRRD »
Depuis 2023	« Union nationale ceux de Rawa-Ruska – UNCRR »

« [...] Cette façon magique de se tromper soi-même
que nous appelons souvenir [...] ».

Stefan Zweig, *Vingt-quatre heures de la vie d'une femme*, 1927.

Henri Brisson est né le 27 août 1916 à Grisy-Suisnes en Seine-et-Marne. Son parcours militaire pendant la Seconde Guerre mondiale ressemble à beaucoup d'autres soldats français, à ceci près qu'il fit partie des prisonniers de guerre français (PGF) qui ont connu la captivité au Stalag 325 à Rawa-Ruska (*Рава-Руська* en ukrainien).

Lorsque la France déclare la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939 en réponse à l'invasion de la Pologne deux jours plus tôt, elle engage cinq millions d'hommes dont la moitié est versée dans les unités combattantes. Henri Brisson est mobilisé au sein du 196^e régiment d'artillerie lourde tractée (RALT) basé à Bordeaux. Ce régiment est envoyé dans la région de Neuf-Brisach pour protéger les rives du Rhin et canonner les positions adverses. Après quelques combats, Henri Brisson est fait prisonnier le 16 juin 1940 près de Belfort. Comme lui, 1,8 million de soldats français sont capturés par l'armée allemande, principalement après la demande d'armistice formulée le 16 juin par le président du Conseil, Philippe Pétain, et signée officiellement le 22 juin 1940¹. La France est vaincue, elle dénombre environ 75 000 soldats tués en six semaines de combat².

Pour Marc Bloch, c'est une « étrange défaite »³ qu'il tente de comprendre et d'expliquer en 1940 en tant qu'ancien soldat et historien, ici, « du temps présent », sous l'angle militaire, puis en tant que symptôme d'un fléchissement de la société française. Ce déclin présupposé est surtout repris par la propagande du Régime de Vichy dès son origine pour légitimer la « Révolution nationale » que voulait entreprendre son chef, Philippe Pétain. « Un schéma déclin-renouveau »⁴ partagé différemment par une partie de la résistance française, dont le général de Gaulle. Ces interprétations sont largement déconstruites depuis les années 1970 où le mythe du *Blitzkrieg*⁵ laisse désormais la place à « l'étrange victoire allemande »⁶. Une défaite française étudiée dorénavant dans le temps long, prenant en compte les facteurs socio-économiques et politiques allant du traumatisme de la Première Guerre mondiale aux revers subis par l'ensemble des ennemis du « III^e Reich » et du Japon jusqu'en 1942 (exceptée la bataille d'Angleterre)⁷. « S'il faut voir dans la débâcle subie par la France la preuve

¹ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, Paris, Imago, 2019, p. 357.

² ROUSSO Henry, « Les morts et les vivants », in ROHRBASSER Jean-Marc et ROUSSO-ROSSMANN Martine (dir.), *1939-1945. Une démographie dans la tourmente*, Paris, Presses universitaires de France, 2015.

³ BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990.

⁴ NORD Philip, *France 1940. Défendre la République*, Paris, Perrin, 2017.

⁵ FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair : la campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2015. (édit. originale : 1996 ; traduit de l'allemand par Nicole Thiers).

⁶ MARTENS Stefan et PRAUSER Steffen (dir.), *La guerre de 1940 : se battre, subir, se souvenir*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2014, p. 228. MAY Ernest R., *Strange Victory: Hitler's Conquest of France*, New-York, Hill & Wang Pub, 2001. JACKSON Julian, *The Fall of France: The Nazi Invasion of 1940*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

⁷ Voir notamment sur le sujet : VAÏSSE Maurice, *Mai-juin 1940 : défaite française, victoire allemande sous l'œil des historiens étrangers*, Paris, Autrement, 2000. FONCK Bertrand et SABLON DU CORAIL Amable, *1940, l'empreinte de la défaite : témoignages et archives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014. PROST Antoine, ALLORANT Pierre, CASTAGNEZ Noëlline (dir.), *Le Moment 1940*, Paris, L'Harmattan, 2012.

d'une déchéance morale », écrit Philip Nord, « alors c'est la totalité du monde non fasciste qui devrait figurer avec elle au banc des accusés »⁸.

Quant à Henri Brisson, il se rappelle une capture qui l'avait profondément affecté, un « anéantissement », dira-t-il, alors qu'avec lui des milliers de ses camarades sont rassemblés sur les routes, « comme des moutons »⁹. Après être resté un mois dans un *Frontstalag*¹⁰ à Neuf-Brisach où l'herbe devenait une denrée rare « parce que, pour ainsi dire, nous n'avions rien du tout » à manger¹¹, en juillet 1940, Henri Brisson est transféré au Stalag VII-A à Moosburg en Bavière¹². Il fait partie des 1,6 million de PGF envoyé en détention en Allemagne – 940 000 y restent jusqu'en mai 1945¹³ –, mais lui ne compte pas y demeurer bien longtemps. Passé le temps de l'abattement, Henri Brisson se souvient avoir écrit à ses parents pour les remercier d'un colis reçu et pour leur assurer « que ce n'était plus la peine qu'ils [en] envoient et qu'ils écrivent ». « Après déjà un mois en Allemagne », il voulait rentrer chez lui et ne pas rester à la merci « de l'ennemi »¹⁴, lui qui avait participé avec son régiment, dans un tout autre contexte, à l'internement des réfugiés espagnols au camp de Rivesaltes¹⁵ lors de la *Retirada* en 1939¹⁶. C'est une expérience dont il estime « qu'il ne vaut mieux pas expliquer, rien dire, parce que ce n'est pas toujours à l'avantage de la France malheureusement »¹⁷.

Il tente alors deux évasions avec des camarades. Sans succès, elles échouent à chaque fois et le conduisent à passer trois mois dans une prison à Augsbourg où il doit travailler dans « des camps

⁸ NORD Philip, *France 1940. Défendre la République*, *op. cit.*

⁹ LES FILMS D'ICI, archives numériques, entretien avec Henri Brisson, par Chochana Boukhobza, au domicile du témoin, 2015, 2h09.

¹⁰ Les *Frontstalags* sont des camps allemands situés à l'arrière des zones de combat dans lesquels sont rassemblés des prisonniers de guerre. Durant la campagne de France, les soldats français capturés ont été internés dans ces *Frontstalags* avant d'être transférés vers des camps situés en Allemagne. À partir de 1941, les autorités allemandes décident d'interner les prisonniers coloniaux français dans ces *Frontstalags* au lieu de les transférer en Allemagne. THEOFILAKIS Fabien (dir.), *Les prisonniers de guerre français en 40*, Paris, Fayard, 2022.

¹¹ Témoignage d'Henri Brisson, *op.cit.*

¹² Les prisonniers de guerre français (PGF) en mains allemandes sont répartis sur l'ensemble du III^e Reich dans 21 régions administratives (*Wehrkreise*). Deux autres sont créées en 1942 et correspondent au Protectorat de Bohême-Moravie et au Gouvernement Général de Pologne. 69 *Mannschaftsstaumlager* (Stalag) et 26 *Offizierslager* (Oflag) sont organisés dans ces *Wehrkreise*. Les Stalags rassemblent les hommes de troupes et les sous-officiers alors que les Oflags regroupent les officiers.

¹³ THEOFILAKIS Fabien, « Les prisonniers de guerre français et allemands, acteurs de la dynamique européenne d'une guerre mondiale à l'autre ? », *Siècles*, n° 41, 2015, p. 7. DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, Oflags et Kommandos (1939-1945)*, Paris, Hachette, 1987, p. 296.

¹⁴ Témoignage d'Henri Brisson, *op.cit.*

¹⁵ LEBOURG Nicolas, « Le camp de Rivesaltes : bilan et perspectives d'un lieu d'ostracisme (1939-2007) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 123, n° 275, 2011, p. 409-424.

¹⁶ Témoignage d'Henri Brisson, *op.cit.*

¹⁷ *Ibid.* L'extrait dans lequel s'inscrit la citation retenue : « [...] Nous n'avons pas compris pourquoi les Allemands nous faisaient garder par des chiens, mais nous l'avions fait pour les Espagnols qui n'étaient pas nos ennemis. C'était un peuple qui était vaincu, enfin vaincu, c'est une façon de parler, qui se réfugiait chez nous en France et nous ne les avons pas traités humainement [...]. Oh oui j'en ai vu des choses là-bas aussi, enfin, des choses qu'il ne vaut pas mieux expliquer, rien dire, parce que ce n'est pas toujours à l'avantage de la France malheureusement [*long silence*] ».

un peu spéciaux, de discipline, très durs ». À l'issue des peines de prison, il retrouve des conditions de captivité plus favorables¹⁸. Tenace, espérant toujours regagner la France, il tente une nouvelle fois « la belle ». Il échoue de nouveau en mai 1942. Cette fois, il n'est pas transféré dans un bataillon disciplinaire en Allemagne, mais doit désormais purger sa peine dans le Stalag 325 de Rawa-Ruska.

Mis en place le 21 mars 1942 par l'*Oberkommando der Wehrmacht* (OKW pour le Haut commandement de la *Wehrmacht*), l'ordre de création stipule que « tous les PG français et belges qui ont tenté de s'évader, qui refusent de travailler, qui ont eu des relations avec des femmes allemandes ou qui ont commis des vols, devront être transférés dans un camp disciplinaire à Rawa-Ruska »¹⁹. En réalité, la majorité des PG internés dans ce camp sont des Français multirécidivistes de l'évasion²⁰.

La ville est située dans le Gouvernement Général de Pologne à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Lemberg (Lviv en polonais), comme on peut le voir sur la carte n° 1 ci-dessous présentant Rawa-Ruska dans l'Allemagne nazie en 1942²¹. La ville se trouve à une vingtaine de kilomètres du centre de mise à mort immédiat de Bełżec où 434 500 personnes, originaires des districts de Cracovie, de Lublin et de Galicie, sont assassinées par les Allemands entre 1941 et 1943 (96 % des victimes sont des Juifs de Pologne)²². La proximité géographique de ces Français avec les massacres de masse perpétrés par les Allemands est renforcée par la création de 39 *Kommandos* dans les cinq districts qui composent le Gouvernement Général de Pologne.

Le transfert de ces prisonniers dans l'un des rares Stalags hors des frontières du Reich confère à cette captivité une particularité vis-à-vis des autres détentions des PGF qui est l'une des clés de compréhension de la construction de la mémoire du Stalag 325 après la guerre.

¹⁸ *Ibid.*

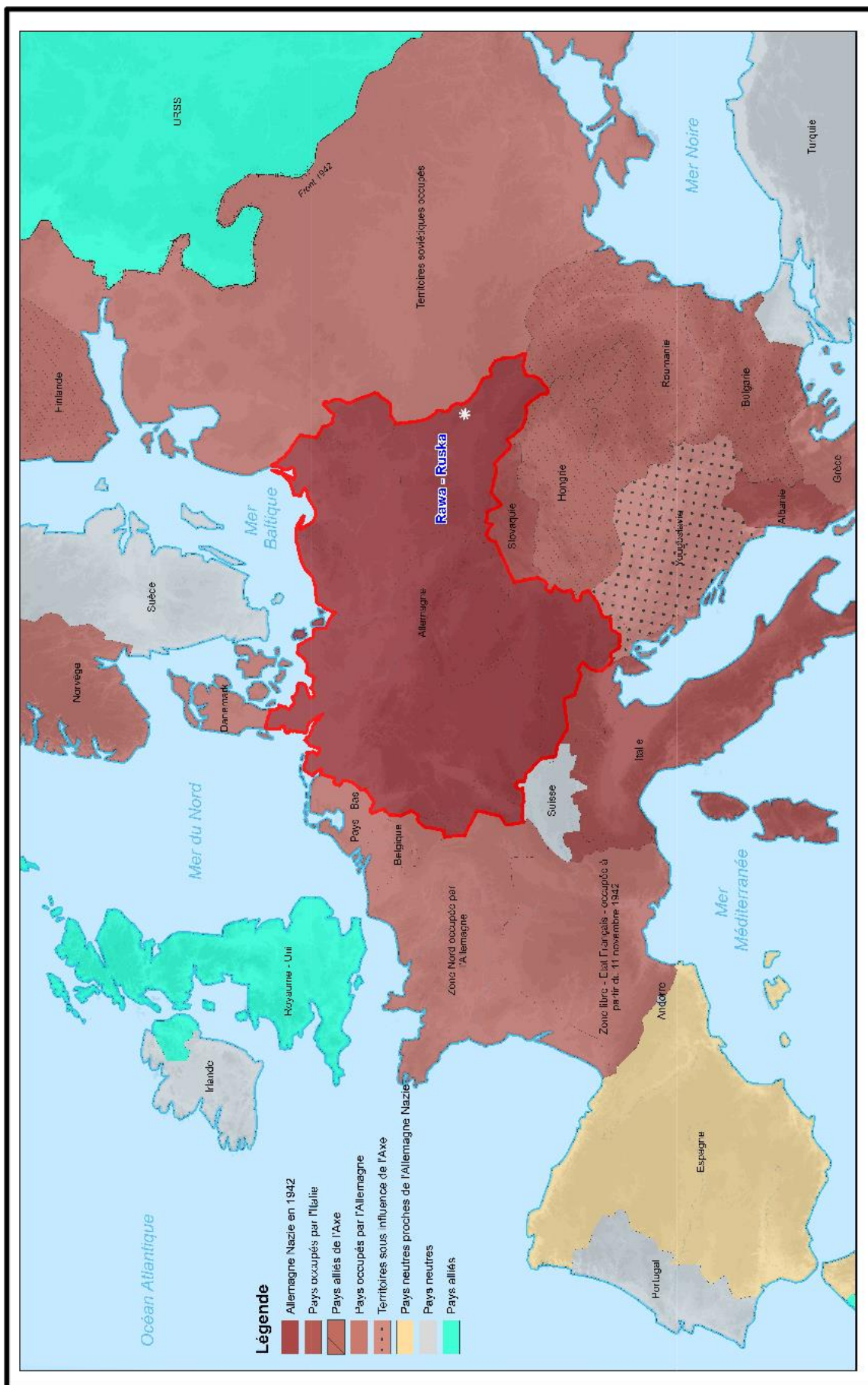
¹⁹ Archives nationales (AN), Pierrefitte-sur-Seine, F/9/2917, « information Secrétariat d'État à la guerre, ordre de camp du 21 mars 1942 », 29 mai 1942. (Sauf mention contraire, toutes les sources conservées aux Archives nationales sont consultables à Pierrefitte-sur-Seine)

²⁰ D'après le rapport des délégués du Comité international de la Croix-Rouge du 16 août 1942 sur la situation au Stalag 325, les PGF sont 3 243 dans l'enceinte du camp alors que les Belges sont 113. Dans le rapport du 7 février 1943, les délégués dénombrent 4 069 Français et 130 Belges. Archives du Comité International de la Croix-Rouge (désormais ACICR), Genève, C SC Allemagne, *Frontstalag*, RT, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », D^{rs} Marti et Masset, 16 août 1942, p. 1. ACICR, Genève, C SC Allemagne, *Frontstalag*, RT, « *Frontstalag* 325 « Zitadelle » Lemberg – autrefois à Rawa-Ruska », D^{rs} Wenger et Masset, 7 février 1943, p. 1.

²¹ Aujourd'hui, Rawa-Ruska est une ville rurale ukrainienne d'un peu plus de 8 600 habitants près de la frontière polonaise.

²² BRUTTMANN Tal, « 11. Auschwitz et les Juifs polonais », in KICHELEWSKI Audrey, LYON-CAEN Judith, SZUREK Jean-Charles, WIEVIORKA Annette, *Les Polonais et la Shoah*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 183-184.

Carte 1 - Situation géographique de Rawa-Ruska en Europe en 1942



Réalisation Alexandre Millet et Stanislas Cheptou, cartographe

Après six jours de transport, 2 000 premiers PGF arrivent très affaiblis à Rawa-Ruska le 13 avril 1942²³. Pour acheminer les prisonniers vers le Gouvernement Général de Pologne, l'OKW réquisitionne des trains composés de wagons à bestiaux, quarante-cinq pour le premier convoi selon le carnet de guerre d'un ancien du 325, Henri Ragier²⁴. Tous les témoignages d'anciens prisonniers décrivent des conditions d'hygiène effroyables, bien plus que durant leur transfert de France vers l'Allemagne²⁵. Après la guerre, le souvenir de cette expérience marquante devient l'un des sujets constitutifs de la mémoire du Stalag 325.

Henri Brisson, lui, arrive à Rawa-Ruska le 3 juin 1942. Il y reste près d'un an jusqu'en juillet 1943. Dans son témoignage, il décrit des conditions de vie très difficiles pendant quatorze mois, ballotté d'un *Arbeitskommando*²⁶ à l'autre, tiraillé entre une faim permanente, une soif perpétuelle et le manque d'hygiène, tout en faisant le nécessaire pour esquiver les corvées quotidiennes et les brimades des gardiens allemands. De retour en Allemagne dans la région de Berlin puis de Brême, il doit intégrer un *Kommando* spécial dit X, destiné en partie aux anciens pensionnaires des camps de représailles comme le Stalag 325. Son passage à Rawa-Ruska est terminé et pourtant, il doit encore en subir les conséquences par un traitement spécifique qui le différencie auprès des autres PGF²⁷.

En octobre 1942, soit six mois après l'ouverture du camp de Rawa-Ruska, les autorités allemandes décident de le démanteler progressivement²⁸. Le 19 janvier 1943, l'OKW déplace le centre névralgique du Stalag 325 plus au sud, délaissant la campagne pour la capitale du *Distrikt Galizien*, Lemberg. En septembre 1943, les PGF sont de nouveau transférés, cette fois vers une ville moins importante, Stryj²⁹, avant d'être renvoyés définitivement vers les Stalags d'Allemagne à partir du

²³ ACICR, Genève, C SC Allemagne, *Frontstalag*, RT, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa-Ruska », D^{rs} Marti et Masset, 16 août 1942, p. 1.

²⁴ Archives de l'Union nationale de Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants (désormais UNCRRD, 1/5A/12 – dossier A, Henri Ragier, « Carnet de guerre », 1939-1942. (Sauf mention contraire, toutes les sources conservées à l'UNCRRD sont au siège à Paris, y compris l'ensemble des numéros du bulletin *Envols*).

²⁵ Par exemple POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, Paris, Éditions du Cep, 1945, p. 14-21.

²⁶ Terme allemand qui signifie détachement de travail sous abrégé *Kommandos*.

²⁷ *Ibid.* Témoignage d'Henri Brisson, *op.cit.*

²⁸ Dès octobre 1942, la Direction des services du prisonnier de guerre (DSPG) est avertie grâce aux renseignements glanés dans les courriers de prisonnier de guerre. Dans une note d'informations, il est indiqué notamment que le sergent-chef Pétrus Montmartin précise dans sa lettre, en date du 27 octobre, qu'il n'est plus utile d'envoyer des colis vers le camp de Rawa-Ruska, car celui-ci sera dissout prochainement. D'autres notes d'informations confirment le transfert progressif du Stalag 325 vers la ville de Lemberg. AN, F/9/2917, Service Diplomatique des prisonniers de guerre, « Note pour la délégation à Berlin », novembre 1942. AN, F/9/2917, Service Diplomatique des prisonniers de guerre, « Note d'informations de la DSPG », novembre-décembre 1942. AN, F/9/2917, Service Diplomatique des prisonniers de guerre, « Note d'informations de la Mission Scapini à la DSPG », 15 décembre 1942.

²⁹ AN, F/9/2917, Service Diplomatique des prisonniers de guerre, « Note pour la direction du Service des prisonniers de guerre 2^e et 3^e Bureau de Lyon », 1^{er} octobre 1943.

13 janvier 1944³⁰. La ville de Lemberg est quant à elle reprise par l'Armée Rouge six mois plus tard le 23 juillet³¹. La pluralité des expériences captives au Stalag 325 se voit ainsi renforcer par la réorganisation du système des camps de discipline mis en place par l'OKW pendant la guerre.

Pourtant, dans le vocabulaire utilisé par ces anciens prisonniers après la guerre, se réclamer du « camp de Rawa-Ruska » ou d'être de « ceux de Rawa-Ruska » signifie avoir été internés au Stalag 325 sans véritablement tenir compte ni de la durée effective de l'internement ni des lieux de transfert (les camps de Rawa-Ruska, de Lemberg et Stryj, ou les *Kommandos* de Trembowla, Złoczów, etc.). Alors que le terme « Stalag 325 » désigne pourtant l'ensemble du dispositif mis en place par l'OKW, dès 1945, les anciens prisonniers préfèrent utiliser le terme de « Rawa-Ruska » pour se désigner. Ce nom apparaît être le dénominateur commun idéal qui permet d'amarrer ces multiples expériences captives autour du premier camp ouvert en avril 1942³².

Le facteur politico-mémoriel joue également un rôle prépondérant dans ce choix. Le terme « Rawa-Ruska » est un nom étranger, plutôt original, inédit et méconnu des Français. Il se distingue très largement du terme « Stalag » que beaucoup familles se sont accoutumées à écrire ou entendre au moment d'envoyer une carte ou un colis à un PG internés en Allemagne pendant la guerre. Dès lors, faire le choix d'être un de « ceux de Rawa-Ruska » avant ou au lieu d'être un « du Stalag 325 », constitue le premier acte d'un effort continu qu'un certain nombre de ces anciens prisonniers déploient, individuellement ou collectivement à partir de 1945, pour tenter de distinguer leur captivité des autres captivités françaises en main allemande, et ainsi éviter tout amalgame.

Nous préférons employer tout au long de cette thèse le terme d'« anciens du 325 » pour désigner l'ensemble des PGF internés au Stalag 325. Le terme de « PG de Rawa-Ruska » est employé uniquement pour évoquer le cas des prisonniers de ce camp et non pas de manière générique – hormis s'il est employé par d'autres dont les anciens prisonniers eux-mêmes – car il renferme les germes de constructions mémorielles plus profondes que nous exposerons. De la même manière, nous précisons le nom du sous-camp ou du *Kommando* affiliés au Stalag 325 en fonction des cas évoqués (par exemple : les PG du camp de Lemberg, de Stryj, etc.).

Après sa détention à Rawa-Ruska et dans un *Kommando X*, Henri Brisson tente encore une fois de s'évader et y parvient cette fois-ci. Il retrouve ses parents à Joinville en Haute-Marne en octobre 1943. Il y reste jusqu'à la fin de la guerre³³. Henri Brisson décède le 13 septembre 2020 à

³⁰ La DSPG apprend en décembre 1943 la dissolution prochaine du camp de Stryj. AN, F/9/2917, Service Diplomatique des prisonniers de guerre, « Note d'informations de la DSPG à la Mission Scapini », 27 décembre 1943.

³¹ TARIK Cyril Amar, *The Paradox of Ukrainian Lviv: A Borderland City Between Stalinists, Nazis, and Nationalists*, Ithaca, Cornell University Press, 2015, p. 137.

³² UNCRRD, Raymond Leguay, « Rawa-Ruska et ses groupements régionaux », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 1.

³³ Témoignage d'Henri Brisson, *op.cit.*

l'âge de 104 ans. Il a laissé derrière lui un précieux témoignage sur sa captivité au camp de Rawa-Ruska, filmé en 2015, par Chochana Boukhobza pour la réalisation de son film documentaire *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*³⁴. Il fait partie des huit anciens du 325 interrogés pour l'occasion. Très conscient de la subjectivité de chaque expérience captive, Henri Brisson confessait à la réalisatrice que « chaque prisonnier, tout en ayant la même vie si l'on veut, est différent aussi. Chacun réagit différemment, chacun voit des choses à un moment donné que le camarade ne voit pas. Ils n'ont pas le même point de vue si vous voulez »³⁵. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de raconter des événements soixante-dix ans après la fin de la guerre.

Ce film documentaire illustre parfaitement le fait qu'il existe des mémoires de la captivité au Stalag 325 et qu'elles sont résolues à s'exprimer. Le film met également à jour plusieurs acteurs de mémoire qui évoluent dans différents cadres à l'échelle *micro*, *méso* et *macro* : en acceptant de témoigner, Henri Brisson s'engage dans un processus individuel de remémoration et de transmission important compte tenu de son âge, 95 ans. Si effectivement son expérience et son témoignage sont subjectifs, son récit n'en demeure pas moins amarré aux sept autres parcours liés à ce moment Rawa-Ruska. Ce dialogue permanent entre mémoires individuelles et mémoire collective est ici renforcé par l'adhésion de tous ces témoins à l'Union nationale de Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants (UNCRRD), une association nationale appelée à l'origine « Amicale du Stalag disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska » qui fédère de multiples associations locales depuis sa création le 3 avril 1945³⁶.

Au-delà du cas individuel d'Henri Brisson, cette thèse a l'ambition d'étudier la mémoire de la captivité des PGF au Stalag 325. Il s'agit notamment d'identifier les acteurs qui ont contribué à sa construction tout en veillant à rester à hauteur d'hommes et d'explorer tous les reliefs de la transmission – y compris les silences – afin d'en comprendre les enjeux sous-jacents depuis la fin de la guerre. Une telle approche implique la prise en compte des avancées historiographiques propres aux captivités en guerre et en sortie de guerre, dont celles traitant de leurs mémoires, qui, depuis les années 1990-2000, ont connu un profond renouvellement.

Une présentation en deux temps s'impose, car si la mémoire est devenue un objet d'étude pour les historien.ne.s, celle du Stalag 325 a accompagné l'approfondissement de l'histoire du camp depuis 1980. Dès lors nous exposerons les études, concepts, et notions qui nous ont permis d'approfondir et de définir notre objet de recherche, autrement dit notre choix de faire de la mémoire du Stalag 325 le

³⁴ BOUKHOBZA Chochana, *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*, France Télévision, *Les Films d'Ici*, 62 min, diffusé sur France 3 le 9 février 2017. Dix rediffusions jusqu'en mars 2019. Huit anciens prisonniers de guerre du Stalag 325 de Rawa-Ruska ont été interrogés pour ce documentaire représentant 21 heures d'enregistrement.

³⁵ Témoignage d'Henri Brisson, *op.cit.*

³⁶ Le 3 avril 1945, des anciens du Stalag 325 créent « l'Amicale du Stalag disciplinaire 325. Ceux de Rawa-Ruska ». L'Amicale change plusieurs fois d'appellation pour devenir en 2013 l'Union nationale de Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants. Elle compte en 2021, 21 associations régionales.

sujet principal de notre thèse. L'analyse critique des travaux historiques sur le camp montrera ensuite la façon dont le sujet a été traité au temps où – différence notoire avec notre thèse – les anciens prisonniers étaient encore en vie.

Étudier la captivité par-delà les barbelés

Le renouvellement historiographique des années 1990-2000 propre aux captivités en guerre et en sortie de guerre procède de plusieurs facteurs concomitants : le premier est la recomposition de l'Europe après la chute de l'URSS. La conception bipartite du monde s'étiole brusquement et les histoires nationales – souvent héroïques – sont repensées – surtout à l'Ouest – au profit d'une lecture plus nuancée du passé qui peu à peu remet au centre de l'attention des acteurs longtemps laissés à la marge, dont les prisonniers de guerre³⁷.

Le second facteur est la mobilisation de nouvelles sources par les historien.ne.s. Chose rendue possible grâce, d'une part, à l'ouverture de nouveaux fonds d'archives³⁸; d'autre part, par l'enrichissement de ceux préexistants par l'ajout des documents légués par des associations mémorielles de PG ou d'Anciens Combattants au moment de leur dissolution. Le troisième facteur est la plus grande attention portée aux PG dans l'espace public. Le mémorial de Caen, par exemple, intègre la captivité dans son parcours muséographique en 2002, quatorze ans après sa création³⁹. Cet intérêt semble même grandissant, comme en témoignent les nombreuses expositions temporaires proposées au public partout en France, dont celle présentée en 2009 par le Centre d'histoire de la Résistance et de Déportation de Lyon intitulée « Prisonniers de guerre. Histoire d'une communauté captive », ou encore celle organisée en 2018 par les Archives départementales et le musée de la Résistance et de la Déportation du Cher : « [KG] Les prisonniers de guerre du Cher, 1939-1945 ». En 2019, le Mémorial de l'Internement et de la Déportation de Compiègne crée un événement autour des bandes dessinées de Jacques Tardi sur la captivité des PGF (intitulé « Tardi au Mémorial »).

³⁷ THEOFILAKIS Fabien, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises dans les mémoires nationales en France et en Allemagne après 1945 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 100, 2007, p. 67-84.

³⁸ En 1996 par exemple, le Comité international de la Croix-Rouge décide d'ouvrir ses archives de la période 1863-1965. Notons aussi la constitution du « fonds Moscou » entre 1994 et 2001, conservé au service historique de la Défense à Vincennes et aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. Sur le sujet, voir notamment : THEOFILAKIS Fabien, « Le prisonnier de guerre dans l'historiographie française et allemande : étudier la Seconde Guerre mondiale à front renversé », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 274, n° 2, 2019, p. 1-19. THEOFILAKIS Fabien et PATHE Anne-Marie (dir.), *La captivité de guerre au XX^e siècle : des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012. FONCK Bertrand, SERVANT Hélène, COEURE Sophie (dir.), *Les "fonds de Moscou" : regards sur les archives rapatriées de Russie et les saisies de la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, en coédition avec le Service historique de la Défense, 2019.

³⁹ PASSERA Françoise, « La représentation de la captivité au Mémorial de Caen », in CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 221-227.

Dans une autre mesure, celle organisée la même année par le Mémorial de Verdun, en partenariat avec le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), intitulée « 7 millions ! Les soldats prisonniers dans la Grande Guerre », est promue par la venue du président de la République, Emmanuel Macron. Cette exposition, complétée notamment par une journée d'étude, un ciné-débat et une conférence, a sans doute suscité un plus grand intérêt pour les captivités des Deux Guerres mondiales. Plus récemment, en 2021, le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain a présenté une exposition intitulée « Prisonniers de guerre : à l'épreuve de la captivité (1940-1945) ».

Le retour des conflits armés en Europe constituerait un quatrième facteur susceptible de contribuer au renouvellement historiographique propre aux captivités en guerre. Depuis l'invasion russe en Ukraine en février 2022, les mémoires des Première et Deuxième Guerres mondiales sont particulièrement mobilisées en premier lieu par les belligérants, russes et ukrainiens. Dans ce contexte, le 14 février 2023, le Souvenir Français a organisé à Paris une conférence intitulée « Mémoire partagée franco-ukrainienne » autour des mémoires russo-ukrainiennes du camp de Ban-Saint-Jean en Moselle étudiées par Chrystalle Zebdi-Bartz, doctorante en histoire et civilisation à l'Université de Lorraine, et de nos recherches sur la mémoire de la captivité française à Rawa-Ruska entre 1945 et 2003⁴⁰.

À partir des années 1990, le renouvellement historiographique a stimulé l'émergence de nouvelles problématiques. Les historien.ne.s ont pu s'appuyer sur les ouvrages pionniers, mais résolument différents, d'Yves Durand et d'Ulrich Herbert publiés respectivement en 1980⁴¹ et 1985⁴². L'approche de l'historien français – sur laquelle nous reviendrons – consistait à dresser un panorama général de la captivité des PGF en mains allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale. Il examina par ailleurs, de la capture à la libération, les relations que ces prisonniers entretenaient avec leur famille et avec la population allemande, dont leurs gardiens. Plusieurs chapitres sont aussi consacrés à la place des PGF dans les politiques menées par le gouvernement de Vichy, par l'Allemagne et plus généralement dans les « remous du conflit mondial » (débarquements en Normandie, débâcle allemande, etc.)⁴³.

⁴⁰ « La mémoire française du Stalag 325 en Ukraine (post)soviétique - Les mémoires russo-ukrainiennes du camp de Ban-Saint-Jean en Moselle », conférence à deux voix avec Chrystalle Zebdi-Bartz, doctorante en histoire/civilisation à l'Université de Lorraine, organisée par le Souvenir Français, *Mémoire partagée franco-ukrainienne. Le cas des camps de prisonniers du Ban-Saint-Jean et de Rawa-Ruska*, 14 février 2023. À paraître dans la revue *Guerres mondiales et conflits contemporains* fin 2023.

⁴¹ DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, Paris, FNCPG, 1980.

⁴² HERBERT Ulrich, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des « Ausländer-Einsatzes » in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, Bonn, Dietz, 1985.

⁴³ DURAND Yves, « Chapitre XV : Les PG dans le remous du conflit mondial », in *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos (1939-1945)*, Paris, Hachette, 1987, p. 245-259.

Au carrefour d'une histoire politique, économique et sociale, Ulrich Herbert s'intéressa plutôt à l'ensemble des populations déplacées, contraintes pour l'essentiel de travailler pour l'Allemagne durant la guerre (déportés, PG, STO, etc.). L'historien analysait notamment leur place dans l'économie de guerre allemande et les questions idéologiques que le recours massif à une main-d'œuvre étrangère posait aux dirigeants nazis malgré les exigences imposées par une guerre longue.

Cette approche plus globale de la captivité s'est ensuite développée progressivement au point de devenir un véritable paradigme à partir des années 1990. Désormais, les historien.ne.s ne pensent plus la captivité et les captifs en dehors des sociétés dans lesquelles elles évoluent alors assaillies par les guerres et leurs effets. Ils prennent davantage en compte les impacts de la concentration massive de PG originaires de pays européens sur le territoire allemand pendant les cinq ans de la Seconde Guerre mondiale et les intègrent dans les processus de transferts culturels et affectifs entre les sociétés en guerre⁴⁴. Logiquement, les historien.ne.s ont mis l'accent sur les « dynamiques européennes »⁴⁵ et les relations interétatiques en favorisant les démarches comparatives, allant même jusqu'à interroger les répercussions de la nature des conflits et des modèles de régime politique sur le traitement des captifs⁴⁶.

Des monographies et des études prosopographiques se sont multipliées en parallèle. Elles approfondissent les captivités des Deux Guerres mondiales tout en montrant que les captifs étaient loin de constituer un groupe homogène malgré leurs expériences partagées. Mettant l'accent sur des catégories de prisonniers, l'attention est portée aux *oubliés* de la Grande Guerre, notamment les prisonniers qui ont dû livrer une autre bataille après 1918, celle de pouvoir, selon les cas, figurer au côté des vainqueurs, ou alors s'affranchir de l'humiliante présomption de lâcheté⁴⁷. François Cochet utilise plutôt le terme d'« exclus » en comparant les destins des PG, des déportés et de ceux du Service du travail obligatoire (STO) après 1945⁴⁸.

⁴⁴ PANNE Jean-Louis, « Prisonniers de guerre français et polonais : fraternité, expériences, témoignages », *Revue d'études slaves*, vol. 75, n° 2, 2004, p. 271-284. REISS Matthias, « *Die Schwarzen waren unsere Freunde* »: *Deutsche Kriegsgefangene in der amerikanischen Gesellschaft (1942-1946)*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2002. COCHET François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre, une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant et Paris, 1998.

⁴⁵ THEOFILAKIS, Fabien « Les prisonniers de guerre français et allemands, acteurs de la dynamique européenne d'une guerre mondiale à l'autre ? », art. cit. De l'auteur, voir *Les prisonniers de guerre allemands (1944-1949)*, Paris, Fayard, 2014.

⁴⁶ WALLACE Geoffrey, *Life and Death in captivity: the abuse of prisoners during war*, New-York, Cornell University Press, 2015.

⁴⁷ Voir notamment : BECKER Annette, *Oubliés de la grande guerre, humanitaire et culture de guerre 1914-1918, population occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noésis, 1998. ODON Abdal, *Soldats oubliés, les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, E&C, 2001. ODON Abdal, « Un combat d'après-guerre : le statut de prisonniers », *Revue du Nord*, vol. 80, n° 325, 1998, p. 405-416. OSTENC Michel, « Les prisonniers de guerre italiens de la Première Guerre mondiale », *Revue Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 254, 2014, p. 27-41.

⁴⁸ COCHET François, *Les exclus de la victoire : histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985)*, Paris, SPM, 1992.

Des recherches historiques se sont davantage concentrées sur les PGF de confession juive⁴⁹, les PG allemands en mains françaises après 1945⁵⁰, ou encore les PG en mains soviétiques issus du contingent des « malgré-nous »⁵¹. D'autres historien.ne.s ont centré leur approche sur la prise en charge des PG pendant et après le conflit en étudiant le développement de l'action humanitaire⁵² et les politiques de rapatriement des populations captives et déplacées⁵³. Les soldats coloniaux de l'armée française ont également été étudiés⁵⁴, remettant ainsi au centre de l'attention leur captivité et les violences qu'ils ont pu subir de l'ennemi⁵⁵. Les approches, résolument diachroniques, ont mis en évidence la participation de l'Empire à l'effort de guerre, puis la montée des vellétés indépendantistes en lien avec le manque de reconnaissance de l'État envers ses soldats coloniaux après la guerre⁵⁶. En 2012, dans sa thèse, Doriane Gomet se focalise sur « l'ensemble de pratiques ayant pour caractéristique principale la mise en jeu prioritaire du corps, dont la dominante réside dans l'effort physique » contraint ou non. Cette thèse intègre les camps de discipline, dont le Stalag 325 étudié sous l'angle des « pratiques punitives » et de l'« émergence des pratiques sportives » notamment au

⁴⁹ WOEHRLE Christophe, « De la captivité au travail forcé ? Le cas des prisonniers de guerre juifs », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 274, n° 2, 2019, p. 59-73. RICHARD Delphine, « Prisonniers de guerre juifs de l'armée française 1940-1945 », thèse de doctorat en histoire sous la direction de Laurent Douzou, Université Lyon 2, 2022.

⁵⁰ THEOFILAKIS Fabien, *Les prisonniers de guerre allemands (1944-1949)*, op. cit. De l'auteur, « Les autorités françaises face aux prisonniers de guerre allemands SS (1944-1948) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 223, n° 3, 2006, p. 93-107. D'ABZAC-EPEZY Claude, « La France face au rapatriement des prisonniers de guerre allemands », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 233, 2009, p. 93-108.

⁵¹ MOULLEC Gaël, « Alliés ou ennemis ? Le GUPVI-NKVD, le Komintern et les « Malgré-nous ». Le destin des prisonniers de guerre français en URSS (1942-1955), *Cahiers du monde russe*, vol. 42, 42/2-4, 2001, p. 667-678.

⁵² DEBONS Delphine, *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre : un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions du Cerf, 2012.

⁵³ LEWIN Christophe, *Le Retour des prisonniers de guerre français. Naissance et développement de la FNPG (1944-1952)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986. FORCADE Olivier et NIVET Philippe, *Les réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde, 2008. MASPERO Julia, « La prise en charge des personnes déplacées en Allemagne par les autorités françaises (mars-mai 1945) », *Les champs de Mars*, vol. 21, n° 1, 2011, p. 15-34.

⁵⁴ MABON Armelle, *Prisonniers de guerre « indigènes » : visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2019. MABON Armelle, « Les prisonniers de guerre coloniaux durant l'Occupation en France », *Hommes et Migrations*, n° 1228, 2000, p. 15-28 ; BLANCHARD EMMANUEL, « Quand des soldats coloniaux se révoltaient », *Plein Droit*, n° 69, GISTI, 2006, (pages non mentionnées) : en ligne <https://www.gisti.org/doc/plein-droit/69/soldats.html>.

⁵⁵ SCHECK Raffael, *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais, mai-juin 1940*, Paris, Tallandier, 2007. (édit. originale : 2006 ; traduit de l'anglais par Éric Thiébaud). Plus généralement sur les violences de guerre, voir notamment : HINZ Uta, *Gefangen im Grossen Krieg: Kriegsgefangenschaft in Deutschland, 1914-1921*, Essen, Klartext, 2006.

⁵⁶ MABON, *Prisonniers de guerre « indigènes » : visages oubliés de la France occupée*, op. cit. MANN Gregory, *Native Sons: West African Veterans and France in the Twentieth Century*, Durham, Duke University Press, 2006. Pour comprendre les relations entre la métropole française et son empire pendant la Première guerre mondiale et l'entre-deux-guerres, faisant ainsi le lien avec la situation après 1945, voir notamment FREMEAUX Jacques, *Les colonies dans la Grande Guerre*, Paris, 14-18 Éditions, 2006. FOGARTY Richard S., *Race and War in France: Colonial Subjects in the French Army (1914-1918)*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2008.

camp de Rawa-Ruska⁵⁷. Ainsi, de cette déconstruction du phénomène de la captivité, reste la mise à jour de la spécificité des camps de disciplines pour PGF en 1940-1945, dont celle du Stalag 325 et de ses mémoires.

En publiant *Femmes de prisonniers de guerre* en 1996, Sarah Fishman a montré que la captivité n'impliquait pas seulement le captif, mais concernait aussi sa famille, ses proches et son entourage, ce qui explique l'attention particulière du régime de Vichy à leurs égards. D'où la prise en compte du rôle des familles, dont celles des femmes et des épouses, pour comprendre la manière dont les PG ont affronté la captivité cinq ans durant⁵⁸. Ces femmes ont aussi vécu leur guerre en subissant au quotidien, à des degrés divers, l'Occupation allemande, égrenée de pénuries et de rationnements alimentaires, rendue dangereuse par de possibles engagements dans la résistance ou par les bombardements alliés à partir de 1943⁵⁹. Les expériences de ces femmes sont davantage étudiées tout comme celles accusées de relations avec l'occupant à la Libération et soumises à la vindicte populaire⁶⁰.

Ces expériences sont d'autant plus importantes à saisir qu'elles déterminent non seulement l'attitude des familles et des femmes vis-à-vis de leur parent fait prisonnier, mais peuvent aussi conditionner les relations familiales après la guerre et les processus de remémoration et de transmission de l'expérience captive. Des sociologues et des psychosociologues ont étudié les mécanismes et les comportements familiaux liés à la mémoire d'événements marquants ou traumatisants tels que les guerres, les captivités et les génocides (définitions et fonctions de la

⁵⁷ GOMET Doriane, « Le camp de Rawa-Ruska : pratiques punitives et émergence des pratiques sportives », in GOMET Doriane, « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945) », Thèse de doctorat en sciences et techniques des activités physiques et sportives sous la direction de Thierry Terret et de Wolfram Pyta, Université Claude Bernard - Lyon I, 2012, p. 900-911.

⁵⁸ FISHMAN Sarah, *Femmes des prisonniers de guerre (1940-1945)*, Paris, L'Harmattan, 1996. Sur la sexualité des PG, voir notamment : THEOFILAKIS Fabien, « La sexualité du prisonnier de guerre. Allemands et Français en captivité (1914-1918, 1940-1948) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 99, 2008, p. 203-219.

⁵⁹ DERMENJIAN Geneviève et FISHMAN Sarah, « La guerre des captives » et les associations de femmes de prisonniers en France (1941-1945) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 49, 1996, p. 98-109.

⁶⁰ VIRGILI Fabrice, « Les « tondues » à la Libération : le corps des femmes, enjeu d'une réappropriation », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 1, 1995, p. 1-11.

mémoire familiale, roman familial, etc.) et ont démontré l'interconnexion permanente entre les mémoires individuelles, familiales, collectives et nationales⁶¹.

Par ailleurs, « observer la guerre au féminin »⁶² et interroger le caractère sexué des sorties de guerre est, depuis les années 1970-1980, une façon de rendre visibles les figures féminines et d'analyser leur participation à l'élaboration de ces mémoires⁶³. C'est également porter attention aux influences partagées entre guerre et genre⁶⁴. Depuis lors, étudier la place des femmes dans les constructions mémorielles semble indispensable. Ont-elles systématiquement joué un rôle ? Si cette interrogation reste valable pour la mémoire du Stalag 325 jusque dans les années 1990-2000, désormais, il ne fait plus aucun doute que leur place est centrale depuis que les enfants et petits-enfants d'anciens du 325 ont succédé à leurs aînés à la tête l'UNCRRD en 2010.

N'étant désormais plus considérée comme un phénomène uniquement militaire, la captivité s'est « évadée des barbelés » pour s'inscrire dans le processus de construction des sociétés en guerre et en sortie de guerre. L'onde de choc provoquée par la Seconde Guerre mondiale sur les sociétés amène les historien.ne.s à s'interroger sur le rôle des anciens PG dans la reconstruction des États et l'élaboration des mémoires nationales. Les actions qu'ils ont menées, individuellement et collectivement, afin d'obtenir une reconnaissance morale et une réparation matérielle, voire une postérité, pour les souffrances qu'ils ont endurées pendant la captivité, deviennent de véritables objets

⁶¹ MOLLER Sabine, TSCHUGGNALL Karoline, WELZER Harald (dir.), « Grand-Père n'était pas un nazi ». *National-socialisme et Shoah dans la mémoire familiale*, Paris, Gallimard, 2013 (édit. originale : 2002 ; traduit de l'Allemand par Olivier Mannoni). WELZER Harald, « Collateral Damage of History Education: National Socialism and the Holocaust in German Family Memory », *Social Research*, vol. 75, n° 1, 2008, p. 287-314. VATZ LAAROUSSI Michèle, « Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : de la réparation de soi à la réparation des chaos de l'histoire », *Enfances familles, générations. Revue internationales de recherche et de transfert*, n° 7, 2007, p. 112-126. FAVART Évelyne, « Mémoires familiales et fratries : les liens fraternels à l'épreuve du temps », *Enfances familles, générations. Revue internationales de recherche et de transfert*, n° 7, 2007, p. 45-62. MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007. LANGEVIN Annette, « Frères et sœurs. Approche par les sciences sociales », in LEMEL Yannick et ROUDET Bernard, *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles.*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 151-171. BERTAUX-WIAME Isabelle, « Des formes et des usages : histoires de famille », *L'Homme et la société*, n° 90, 1988, p. 25-35.

⁶² THEBAUD Françoise, « Penser les guerres du XX^e siècle à partir des femmes et du genre. Quarante ans d'historiographie », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 39, 2014, p. 157-182.

⁶³ DOUZOU Laurent et YUSTA Mercedes (dir.), *La Résistance à l'épreuve du genre. Hommes et femmes dans la Résistance antifasciste en Europe du Sud (1936-1949)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018. THANOPOULOU Maria, « À la recherche de la mémoire des Femmes dans la Guerre : notes méthodologiques », *Cahiers balkaniques*, n° 41, 2013, p. 221-228. THATCHER Nicole, « La Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale en France et la voix contestataire de Charlotte Delbo », *French Forum*, vol. 26, n° 2, 2001, p. 91-110. FAHMY-EID Nadia, « L'histoire des femmes. Construction et déconstruction d'une mémoire sociale », *Sociologie et sociétés*, vol. 29, n° 2, 2002, p. 21-31. SCHWARTZ Paula, « Résistance et différence des sexes : bilan et perspectives », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 1, 1995.

⁶⁴ HIGONNET Margaret R. et alii, *Behind the Lines: gender and the two world wars*, New Heaven, Yale University Press, 1987, 310 p.

d'étude⁶⁵. La présente thèse sur la mémoire de la captivité des PGF au Stalag 325 s'inscrit dans ce cadre.

La mémoire de la captivité des PGF au Stalag 325 comme objet d'étude

Les mémoires des PGF du Stalag 325 peuvent être étudiées de manière continue sur plusieurs générations depuis 1945 et selon plusieurs échelles : individuelle, familiale, associative, nationale et transnationale. Plusieurs temporalités semblent aussi apparaître. Les souvenirs de leur transfert vers le Gouvernement Général de Pologne en représailles de leurs tentatives d'évasion et des conditions dans lesquelles ils ont été internés deviennent, pour un certain nombre de ces anciens prisonniers, des enjeux de mémoire. Ils revendiquent à partir de 1948 le statut d'interné résistant, puis celui de déporté résistant de 1960-1961 jusqu'à la fin des années 2000, reléguant ainsi leur condition originelle de prisonniers guerre au second plan.

C'est pourquoi nous avons choisi d'étudier les mémoires du Stalag 325 en fondant notre analyse sur ce que Denis Peschanski et Johann Michel ont appelé : des « régimes de mémoire »⁶⁶. Ces derniers sont définis par un ensemble de discours relayés par des rites (par exemple des commémorations), le plus souvent autour de lieux de mémoire. Ces pratiques mémorielles sont façonnées de telle sorte qu'elles doivent fédérer des individus et leurs subjectivités autour d'une mémoire communément admise afin de répondre à des enjeux sociaux, c'est-à-dire avoir une utilité sociale pour le groupe. Lorsque cette unité vient à être bouleversée parce que les attentes et les buts du groupe changent, les pratiques mémorielles doivent se renouveler elles aussi afin de s'y conformer, ce qui favorise alors l'avènement d'un nouveau régime de mémoire. Dans le cas contraire, l'unité du groupe peut être amenée à se fracturer autour de représentations divergentes du passé collectif, ce que Susan R. Suleiman traduit par le terme de « crise de mémoire »⁶⁷. Toutefois, avant de postuler sur l'existence de régimes de mémoire, il convient de s'interroger sur les processus de construction mémorielle.

⁶⁵ LLOYD Christopher, « Enduring Captivity: French POW Narratives of World War II », *Journal of War & Culture Studies*, vol. 6, n° 1, 2013, p. 24-39. PATHE Anne-Marie et THEOFILAKIS Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XX^e siècle : des archives, des histoires, des mémoires*, op. cit. QUINTON Laurent, « Une littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953) », thèse en littérature française du XX^e siècle dirigée par Michèle Touret, Université Rennes 2, 2007. BIESS Franck, *Homecomings: returning POWs and the legacies of defeat in postwar Germany*, New Nersey, Princeton University Press, 2006. COCHET François, *Les exclus de la victoire*, op. cit..

⁶⁶ PESCHANSKI Denis, *La vérité du témoin : mémoire et mémorialisation*, Tome 2, Paris, Hermann, 2018. MICHEL Johann, *Devenir descendant d'esclave. Enquête sur les régimes mémoriels*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

⁶⁷ RUBIN SULEIMAN Susan, *Crises de mémoire. Récits individuels et collectifs de la Deuxième Guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012. (édit. originale : 2006 ; traduit de l'anglais par Thomas Van Ruymbeke et Marine Le Ruyet).

Maurice Halbwachs a démontré, il y a bientôt un siècle déjà, que « la reconstruction du passé »⁶⁸ par un individu révèle nécessairement les « cadres sociaux »⁶⁹ auxquels il appartient (le langage, le temps, l'espace, les groupes sociaux, etc.). Dès lors, les souvenirs d'un individu sont uniquement le reflet d'un réseau de significations collectives en lien avec les nécessités d'un présent spécifique, remettant ainsi en cause l'existence d'une mémoire strictement individuelle. Il convient toutefois de ne pas balayer trop vite la notion de mémoire individuelle comme le souligne Mechthild Gilzmer en rappelant notamment les avancées de la recherche neurologique sur les processus mnésiques⁷⁰. Par ailleurs, dans un article consacré aux notions d'identité et de mémoire, Florence Haegel et Marie-Claire Lavabre ont réaffirmé l'importance de s'intéresser d'abord aux « trajectoires individuelles »⁷¹ pour pouvoir étudier des « mémoires partagées »⁷².

Faisant la distinction entre le souvenir et la mémoire, Paul Ricœur montrait que ce n'est que lorsqu'un souvenir engendre un affect suffisamment important qui pousse l'individu à l'investir et en faire un élément constitutif et structurant de sa vie, qu'il devient mémoire parce qu'il est « agi »⁷³. C'est au sein de la famille que cette expérience intime de remémoration cherche (d'abord) à « négocier »⁷⁴ sa place afin de participer à renforcer « la cohésion du Nous familial », à la formation d'une mémoire jouant un rôle « d'articulation et de coconstruction entre l'identité individuelle et l'identité familiale du groupe »⁷⁵. Ainsi, penser au cas par cas ces remémorations individuelles et étudier ces mémoires familiales à travers les générations (conscientisation, transmission, silence et oubli)⁷⁶ – dans la mesure du possible selon les sources disponibles – revient à étudier un « nouvel

⁶⁸ HALBWACHS, MAURICE, « Chapitre III - La reconstruction du passé », in *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan, 1925, p. 66-87.

⁶⁹ *Idem.* Voir également son œuvre posthume *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (1950).

⁷⁰ GILZMER Mechthild, *Mémoires de pierre. Les monuments commémoratifs en France après 1944*, Paris, Autrement, 2009, p. 16.

⁷¹ HAEGEL Florence et LAVABRE Marie-Claire, « 5 - Identité et mémoire. Des trajectoires individuelles dans des mondes qui disparaissent », in DENIS-CONSTANT Martin (dir.), *L'identité en jeux*, Paris, Karthala, 2010, p. 225-243.

⁷² HAEGEL Florence et LAVABRE Marie-Claire, *Destins ordinaires. Identité singulière et mémoire partagée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

⁷³ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Point, 2003 (2000), p. 18-31.

⁷⁴ Terme utilisé par Maurice Halbwachs et repris par Michael Pollak pour évoquer le processus qui conduit la mémoire collective à s'accorder avec les mémoires individuelles. POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993, p. 15-39.

⁷⁵ VATZ LAAROSSI, « Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : de la réparation de soi à la réparation des chaos de l'histoire », art. cit.

⁷⁶ MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale, op. cit.* L'auteure distingue trois fonctions de la mémoire familiale : « une fonction de transmission, s'inscrivant dans la continuité d'une histoire familiale et s'attachant à en perpétuer les particularismes ; une fonction de reviviscence liée à l'expérience affective et au vécu personnel ; un ne fonction réflexive, tournée vers une évaluation critique de sa destinée » (p. 13). Anne Muxel distingue aussi trois fonctions de l'oubli dans la mémoire familiale : « l'oubli comme ouverture, comme place laissée libre à l'introduction de valeurs nouvelles par rapport à la fonction de transmission ; l'oubli comme moyen de sauvegarde et comme écran protecteur, s'agissant de la fonction de reviviscence ; l'oubli comme gage de vérité s'agissant de la fonction de réflexivité » (p. 14).

espace » entre « l'individu et le social, entre l'intime, le privé, le collectif et le public »⁷⁷. Autrement dit, faire l'évaluation de cas exceptionnels qui « font problème »⁷⁸, qui questionnent un savoir acquis, une norme collective.

Percer à jour les cheminements individuels de la remémoration, les processus de conscientisation puis de transmission, particulièrement au sein de la famille, appelle le recours aux sources orales. Si cette approche est novatrice pour l'étude des mémoires d'une captivité de guerre, elle se justifie par le manque d'éléments présents dans les sources écrites et par la prise en compte des générations successives. Contrairement aux anciens du Stalag 325, peu de leurs enfants et petits-enfants ont déjà pris la plume pour écrire sur leurs proches, sur leur histoire familiale ou sur eux-mêmes, alors qu'ils sont encore dans la vie active. La plupart d'entre eux ne le feront d'ailleurs peut-être jamais, mais témoigner oralement, de manière plus ponctuelle, peut être envisagé comme nous avons pu le constater.

Néanmoins, le recours aux entretiens à ses spécificités qui font de « l'histoire orale une épreuve de l'histoire », pour reprendre la formule de l'historien Vincent Duclert⁷⁹. Si effectivement l'historien peut tirer avantage d'une certaine demande sociale vis-à-vis de l'histoire qu'il souhaite entreprendre pour réaliser ses entretiens, son travail doit malgré tout rester en dehors de possibles tumultes inhérents à un groupe qui rechercherait à s'exprimer⁸⁰. Comme l'écrit l'historien Henry Rouso, les entretiens ont pour objectif de créer un matériau pour l'histoire, aucunement « à parler fort à [la] place » du groupe, ce qui conduirait seulement à créer « *an alternative ghetto* » selon la formule de Lynn Abrams, en lieu et place d'une histoire apaisée d'un groupe laissé à la marge⁸¹.

En revanche, le recours à l'oralité demande d'interroger la place de l'historien dans la reconstruction du passé, car il n'est plus un observateur d'un temps révolu qu'il tente d'analyser, mais participe pleinement à l'histoire qu'il entend reconstruire. Sa subjectivité ne se limite désormais plus seulement à l'analyse, mais intervient dès l'élaboration du questionnaire et ses objectifs jusqu'à l'utilisation du témoignage dans l'étude. L'historien doit donc prendre en compte le poids de sa

⁷⁷ VATZ LAAROUSSI, « Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale... », art. cit.

⁷⁸ PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », in PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques, *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005, p. 9-44.

⁷⁹ DUCLERT Vincent, « Archives orales et recherche contemporaine : Une histoire en cours », *Sociétés & Représentations*, vol. 13, n° 1, 2002, p. 69-86.

⁸⁰ DOUZOU Laurent, « De l'histoire orale à une "idéologie du témoignage" : autopsie d'une régression », in CAPDEVILA Luc et HARISMEDEY Patrick (dir.), *L'engagement et l'émancipation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 295-308.

⁸¹ Voir notamment la critique de l'historien Henry Rouso sur les possibles dérives de l'histoire orale : ROUSSO Henry, *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*, Paris, Gallimard, 2012. Au sujet de l'argumentaire d'Henry Rouso, voir DOUZOU, « De l'histoire orale à une "idéologie du témoignage" ... », art. cit. ABRAMS Lynn, *Oral history theory*, New-York, Routledge, 2016, p. 6.

subjectivité, tout comme le témoin doit avoir conscience de ne pas être le seul dépositaire de son récit en répondant aux questions, à la différence du recours à l'écriture qui le place en amont et en aval de son entreprise de remémoration. Le témoignage est donc une coconstruction qui demande à l'historien et au témoin d'accorder leurs objectifs afin de produire un matériau pour l'histoire opérant⁸² qui ne soit ni un assemblage d'éléments disparates pour le premier ni une tribune pour le second. Cela implique *de facto* d'analyser la relation entre l'intervieweur et l'interviewé au prisme de cette demande sociale. Cette prise de hauteur n'est pas toujours évidente, mais néanmoins essentielle⁸³.

Sur le plan collectif ensuite, comment expliquer le regroupement de mémoires individuelles autour d'une vision commune du passé ? La construction des mémoires collectives est déterminée par le rapport qu'une communauté humaine entretient avec le temps et avec la représentation qu'elle a d'elle-même. La question identitaire et plus précisément des « identités blessées », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Michael Pollak⁸⁴, est fondamentale dans notre étude. En effet, un certain nombre d'anciens du 325, estimant que leur captivité n'est pas (suffisamment) reconnue par l'État à la hauteur du courage dont ils ont fait preuve en s'évadant et des souffrances qui en résultèrent, se sont rassemblés après la guerre autour d'une « mise en intrigue du passé »⁸⁵. Le but étant de concevoir une identité commune qui devait certes admettre les discordances, mais surtout établir des concordances afin d'obtenir la reconnaissance recherchée⁸⁶. Or, par son caractère présumé, l'identité est par essence mouvante, changeante, « fragile », comme la démontré Paul Ricœur⁸⁷. C'est pourquoi le recours à la mémoire est nécessaire pour fournir à cette identité des repères collectifs « chargés d'une affectivité » qui alimente et canalise des expériences individuelles⁸⁸. Des choix dans le passé sont alors réalisés afin de garantir la dimension collective de cette mémoire qu'il convient d'étudier.

La notion de « régime d'historicité », développée par François Hartog⁸⁹, est très éclairante pour comprendre la manière dont les anciens du 325 articulent sans cesse leurs expériences captives avec leurs préoccupations du moment, cela tout en se projetant vers leurs horizons d'attente en lien

⁸² *Ibid.* p. 7-10.

⁸³ SITZIA Lorraine, « Telling Arthur's Story: Oral History Relationships and Shared Authority », *Oral History*, vol. 27, n° 2, 1999, p. 58-67. SITZIA Lorraine, « Making a Community Oral History Book », *Talking and Writing*, vol. 26, n° 1, 2020, p. 38-45. Voir également YOW Valerie, « “Do I Like Them too Much?”: Effects of the Oral History Interview on the Interviewer and Vice-Versa », *The Oral History Review*, vol. 24, n° 1, 1997, p. 55-79. Et la réédition de son ouvrage : *Recording oral history: a guide for the humanities and Social Sciences*, Lanham, Rowman and Littlefield Publisher, 2014 (1994).

⁸⁴ POLLAK Michael, *Une identité blessée*, *op. cit.*, p. 18-26.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ DENIS-CONSTANT Martin, *L'identité en jeux. Pouvoirs, identifications, mobilisations*, Paris, Karthala, 2010, p.25.

⁸⁷ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *op. cit.*

⁸⁸ DENIS-CONSTANT Martin, *L'identité en jeux*, *op. cit.*, p. 55.

⁸⁹ HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

avec leurs revendications et leur désir de reconnaissance⁹⁰. L'attention portée par François Hartog aux « crises du temps », qu'il définit comme des événements faisant « rupture » par les nouveautés qu'ils apportent autant qu'ils sont un « révélateur » de la capacité des individus à faire face aux conséquences⁹¹, permet semble-t-il de mieux saisir les changements profonds opérés dans l'évolution de la mémoire collective du Stalag 325.

Les enjeux de mémoire s'accompagnent nécessairement d'une mise en récit destinée à les normaliser et à susciter justement « une conscience historique » qui doit transcender des consciences individuelles⁹². De 1945 à 2010, l'Amicale de Ceux de Rawa-Ruska s'est imposée comme la représentante officielle de la mémoire du Stalag 325 et la seule à en proposer le récit. Le sociologue et anthropologue Martin Denis-Constant utilise plutôt le terme de « narrativité », dont l'acception plus large incite à rechercher l'ensemble des « porteurs » de cette mémoire collective, de cette identité, contrairement au terme de « mise en récit » se rapportant davantage à la sphère de l'écriture selon lui⁹³.

Dans un autre registre, les monuments commémoratifs sont eux aussi porteurs de mémoires (r)éveillées ponctuellement par les commémorations. En France, il en existe peu honorant la mémoire des PGF de la Seconde Guerre mondiale. Le plus connu est le mémorial national de Montauville en Meurthe-et-Moselle érigé en 1961 par la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre (FNCPG)⁹⁴. La mémoire du Stalag 325 s'inscrit pour la première fois dans l'espace public en 1953 à Château-Thierry dans l'Aisne sur une stèle en hommage aux « déportés patriotes morts en déportation pour la France (1939-1945) ». Ce n'est toutefois qu'à partir des années 2000 qu'on observe une multiplication de mémoriaux à l'initiative des enfants et petits-enfants d'anciens du 325. À l'aune des travaux dirigés par Pierre Nora⁹⁵ qui faisait de ces lieux de mémoire des « instruments d'investigation »⁹⁶, ou plus récemment à la manière de Mechthild Gilzmer qui envisage

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ LESSAULT Bertrand, « F. Hartog. Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps », *L'orientation scolaire et professionnelle*, n° 33, 2004, p. 479-483. Voir également la notion de « brèche du temps » développée par Hannah Arendt : REVAULT D'ALLONNES Myriam, « Hannah Arendt penseur de la crise », *Études*, vol. 415, n° 9, 2011, p. 197-206. ARENDT Hannah, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1989. (édit. originale : 1961 ; traduit de l'anglais par Patrick Lévy).

⁹² POLLAK Michael, *Une identité blessée*, *op. cit.*, p. 18-26.

⁹³ DENIS-CONSTANT Martin *L'identité en jeux*, *op. cit.* p. 14-134.

⁹⁴ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre*, *op. cit.*, p. 233 et 257.

⁹⁵ NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, 3 tomes : t. 1 *La République* (1984), t. 2 *La Nation* (1986), t. 3 *Les France* (1992), Paris, Gallimard, [s.d.]. ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987.

⁹⁶ HARTOG François, « Histoire et mémoire », in GARAVAGLIA Juan Carlos, POLONI-SIMARD Jacques, RIVIERE Gilles (dir.), *Au miroir de l'anthropologie historique : Mélanges offerts à Nathan Wachtel*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p.107-116.

« le monument comme l’aboutissement d’un processus mémoriel »⁹⁷, l’étude de ces mémoriaux tend à illustrer de manière empirique le cheminement effectué par la mémoire du Stalag 325 dans l’espace social. Cela suppose d’examiner la place que la société en sortie de guerre était prête à lui accorder, puis celle bâtie par des générations qui, elles, n’ont pas connu la Seconde Guerre mondiale⁹⁸. Concernant la France par exemple, la mémoire de la guerre 39-45, tout en étant considérée comme un événement marquant et ineffaçable de la mémoire collective, devient de plus en plus lointaine alors que le pays sort de deux guerres de décolonisation en Indochine (1946-1954)⁹⁹ et en Algérie (1954-1962)¹⁰⁰.

Le processus de construction d’une mémoire collective requiert enfin l’intervention continue d’« entrepreneurs de mémoire » qui conçoivent « les références communes » et veillent à leur respect et leur transmission¹⁰¹. Ces derniers possèdent la confiance du groupe auquel ils appartiennent pour le savoir qu’ils détiennent et qui leur octroie, consciemment ou non, une place dominante vis-à-vis de ceux qui en savent moins¹⁰². Concernant la mémoire du Stalag 325, ce rôle est joué par un certain nombre d’anciens prisonniers dès la fin de la guerre, puis par certains de leurs enfants et petits-enfants à partir de la fin des années 1990. À l’échelle nationale, c’est l’Amicale de Ceux de Rawa-Ruska qui revendique ce rôle dès 1945 auprès notamment des institutions politiques comme le ministère des Anciens combattants et victimes de guerre. C’est pourquoi l’histoire de cette Amicale constitue le fil rouge de notre thèse. Celle-ci s’attache plus précisément à comprendre son fonctionnement et l’évolution de ses politiques mémorielles au long cours afin d’identifier des cohérences dans la mise en intrigue du passé et ses enjeux. L’étude des « mémoires souterraines », qui se construisent parallèlement en dehors de son égide, sert à interroger les limites de l’encadrement par l’Amicale d’une mémoire officielle « soumise à des contraintes de justifications et à des exigences de crédibilités »¹⁰³, notamment lorsque celle-ci sert à légitimer le titre d’interné et déporté résistant pour

⁹⁷ GILZMER Mechthild, *Mémoires de pierre*, op. cit. p. 12-21.

⁹⁸ GAYME Évelyne, « L’image des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-2000) », thèse d’histoire dirigée par Jean-Jacques Becker, Université de Paris X-Nanterre, 2002.

⁹⁹ Sur le sujet voir notamment : TERTRAIS Hugues, *Regards sur l’Indochine, 1945-1954*, Paris, Gallimard, 2015. DEROO Éric et VALLAUD Pierre, *Indochine française, 1856-1956. Guerres, mythes et passions*, Paris, Perrin, 2003. VALETTE Jacques, *La Guerre d’Indochine, 1945-1954*, Paris, Armand Colin, 1994.

¹⁰⁰ Sur le sujet voir notamment : BRANCHE Raphaëlle, *Papa, qu’as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020. De l’auteure, *La guerre d’Algérie, une histoire apaisée ?*, Paris, Point, 2005. THENAULT Sylvie, *Histoire de la guerre d’indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2012.

¹⁰¹ GENSBURGER Sarah, « Chapitre 2 - Entrepreneurs de mémoire et configuration française », in GENSBURGER Sarah (dir.), *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, p. 51-71.

¹⁰² JOHANN Michel, *Mémoire et histoire, des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

¹⁰³ POLLAK Michael, *Une identité blessée*, op. cit. p. 26 et 29

les anciens du 325. Ces mémoires souterraines sont celles construites par exemple dans les récits de captivité d'anciens prisonniers ou au sein de leurs familles.

Malgré le renouvellement historiographique constaté depuis les années 1990-2000, les historiens se sont en revanche peu attardés sur le Stalag 325. Les publications sont peu nombreuses et n'ont jamais fait l'objet d'une synthèse. Les connaissances déjà acquises sont souvent transfigurées et métamorphosées par les représentations mémorielles et/ou par la mobilisation d'un corpus archivistique parfois trop circonscrit à quelques récits de captivité. Celles-ci nous renseignent néanmoins sur les thématiques étudiées ainsi que les sources mobilisées et les méthodologies employées. Tous ces éléments ont été déterminants pour définir notre sujet.

L'histoire du Stalag 325 : des PGF en mains allemandes aux « PGF déportés à Rawa-Ruska pour fait de résistance »

Soucieux de moderniser l'image des PG, la FNCPG¹⁰⁴, qui représente une grande majorité d'entre eux, se persuade que la Deuxième Guerre mondiale n'intéresse plus les Français et que la captivité est très mal connue. C'est pourquoi, dès les années 1960, elle réclame une histoire de la captivité au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale (CHSGM) qui n'en a pas encore fait un axe privilégié de ses recherches¹⁰⁵.

Dans cet esprit de réaliser une étude globale sur les PGF, un ancien du Stalag 325 devenu romancier après la guerre, Pierre Gascar, de son véritable nom Pierre Fournier – prix Goncourt 1953 pour *Le temps des morts*¹⁰⁶ – fait œuvre d'historien en publiant en 1967 une *Histoire de la captivité des Français en Allemagne (1939-1945)*¹⁰⁷. Il est épaulé par le CHSGM et la réception de son ouvrage auprès de la FNCPG est favorable. Pour cause, le corpus archivistique qu'il mobilise permet effectivement un approfondissement des connaissances et le panorama général qu'il dresse répond en partie aux attentes de la FNCPG¹⁰⁸. Les questions qu'il se pose dans son livre témoignent aussi des

¹⁰⁴ En 1963 la FNCPG devient la Fédération nationale des Combattants Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATAM).

¹⁰⁵ GAYME Évelyne, « L'image des prisonniers de guerre français... », *op. cit.*, p. 323-328. De l'auteure, voir également *Prisonniers de guerre*, *op. cit.*, p. 247-265.

¹⁰⁶ GASCAR Pierre, *Le temps des morts*, Paris, Gallimard, 1953.

¹⁰⁷ GASCAR Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne (1939-1945)*, Paris, Gallimard, 1967.

¹⁰⁸ Pour documenter son livre, Pierre Gascar s'est appuyé sur des témoignages conservés par l'Association d'Anciens Combattants prisonniers de guerre de la Seine ; sur des rapports d'hommes de confiance, des lettres de prisonniers, et des documents administratifs allemands conservés par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ; sur les archives du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale (rapport des délégués du Comité International de la Croix-Rouge, des dossiers et dépositions du procès de Nuremberg, des documents des camps de PG de l'état-major de l'armée (5^e Bureau), etc.) ou encore des témoignages écrits de PG et des ouvrages historiques tels que MICHEL Henri, *Vichy, année 1940*, Paris, Robert Laffont, 1966.

préoccupations des anciens prisonniers de l'époque, sans complètement reprendre les considérations de la FNCPG sur le désintéret présumé des jeunes pour la captivité lors de la dernière guerre¹⁰⁹. Le livre de Pierre Gascar est effectivement, comme indiqué en début d'introduction, un « document pour l'histoire »¹¹⁰. L'ambition historique du livre est à confronter avec la subjectivité de l'expérience captive de son auteur. Celle-ci est particulièrement visible lorsqu'il traite du Stalag 325 de Rawa-Ruska.

Pierre Gascar consacre dix-sept pages au Stalag 325 où il fut interné, ce qui constitue la première occurrence de ce camp dans un ouvrage traitant des PGF : Pierre Gascar replace la création du camp à Rawa-Ruska au sein des politiques nazies visant l'accroissement de l'économie de guerre afin de gagner la guerre contre l'URSS. Le but est d'« effrayer les candidats à l'évasion » pour les forcer à travailler pour l'Allemagne, mais n'est pas une mesure contre des résistants PG, écrit-il. Selon lui, « la plupart des évadés n'aspirent pas à rejoindre la résistance (ils ignorent le plus souvent l'existence) ou les forces de la France Libre. Ils veulent d'abord rentrer chez eux ». Pierre Gascar évoque ensuite les difficiles conditions de détention au Stalag 325 tout en apportant des nuances, par exemple, la discipline « n'est guère plus sévère que dans les Stalags d'Allemagne »¹¹¹. Son analyse de la captivité au Stalag 325 contraste drastiquement avec le discours de ses anciens co-détenus réunis au sein de l'Amicale Ceux de Rawa-Ruska à la même période.

Treize ans plus tard, en 1980, l'historien Yves Durand achève la première étude globale de la captivité française en mains allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale dans un ouvrage qui demeure encore aujourd'hui un « classique » pour les historiens traitant de la question¹¹² : *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*¹¹³. Issu d'une commande de la FNCPG passée six ans plus tôt pour répondre à ce besoin d'histoire, l'ouvrage d'Yves Durand a l'ambition d'embrasser le sujet dans son ensemble en six parties chrono-thématiques¹¹⁴. Le Stalag 325 y est traité succinctement en deux pages dans un chapitre consacré aux évasions et ses conséquences pour les prisonniers qui s'y emploient. La brièveté du propos sur ce camp traduit non seulement l'effort de la part de l'historien de rendre compte de l'ensemble des expériences captives quelles qu'elles soient, mais aussi des difficultés qu'il a pu rencontrer en 1980 pour documenter tous les sujets et la place qu'il a souhaité leur accorder.

¹⁰⁹ GAYME Évelyne « L'image des prisonniers de guerre français... », *op. cit.*, p. 329-333.

¹¹⁰ GASCAR Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne (1939-1945)*, *op. cit.* p. 7.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 225-242

¹¹² Terme utilisé par Évelyne Gayme dans un billet de blog sur *Hypothèse* intitulé « La genèse d'un classique : la captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945) de Yves Durand » publié le 9 mars 2019 (<https://pgf.hypotheses.org/259> consulté le 28/04/2021).

¹¹³ DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, *op. cit.*

¹¹⁴ THEOFILAKIS Fabien, « Le prisonnier de guerre dans l'historiographie française et allemande », art. cit. p. 17-26.

La même année, paraît *Le camp de la goutte d'eau* du journaliste et présentateur à *Antenne 2*, Daniel Bilalian¹¹⁵. Fils d'un ancien PG, l'auteur rassemble des témoignages d'anciens du 325 et en recueille certains. Le titre fait référence à une citation attribuée au Premier ministre britannique, Winston Churchill¹¹⁶, prononcée en 1942 à la BBC. Très souvent utilisée lorsqu'il s'agit d'évoquer Rawa-Ruska, cette citation n'a pour l'heure jamais été authentifiée. Dans son ouvrage, Daniel Bilalian compile les souvenirs qu'il a pu obtenir pour tisser un récit chronologique complété par des précisions contextuelles.

Il faut ensuite attendre les années 1990-2000 pour voir le Stalag 325 de nouveau étudié. Entre temps, l'Union nationale de Ceux de Rawa-Ruska est pratiquement la seule à diffuser sa version de l'histoire du camp. Ce sujet dépend étroitement des dynamiques de recherche propres aux prisonniers de guerre, jugés les « oubliés de l'historiographie » jusqu'aux années 2000¹¹⁷. Un peu avant, en 1996, un mémoire de maîtrise largement ignoré affiche l'ambition d'aborder de front la question des mémoires de ce camp. Il est réalisé par Marie-Laure Serre et est intitulé : « le camp de Rawa-Ruska à travers la mémoire des survivants »¹¹⁸. Il a retenu notre attention parce qu'il s'agissait, pour la première fois, non seulement de collecter et de comparer les témoignages de ces anciens prisonniers pour leurs valeurs informatives (comme Yves Durand), mais aussi de questionner ce type de sources en tant qu'objet d'histoire avec ses forces et ses limites. Marie-Laure Serre interrogeait également sa propre subjectivité puisqu'elle n'était pas seulement étudiante en histoire, mais aussi petite-fille d'un ancien du 325, ce qui lui a permis d'obtenir le soutien de l'Union nationale. Dès lors, on remarque que la mémoire du Stalag 325 n'est pas uniquement une préoccupation des anciens prisonniers, mais potentiellement aussi de leurs familles, en l'occurrence ici, en 1996, d'une petite-fille. On peut également constater le grand bond en avant historiographique réalisé depuis Yves Durand dans la manière de traiter de cette captivité à l'aune de ce mémoire de maîtrise.

Le renouveau historiographique constaté dans les années 2000 a permis effectivement de redynamiser les études des captivités de guerre et d'intégrer de nouveau le camp de Rawa-Ruska. Pour autant, l'article de Laurent Barcelo publié en 2001 relève davantage du hasard. En effet, alors

¹¹⁵ BILALIAN Daniel, *Le camp de la Goutte d'eau*, Paris, Presse de la Cité, 1980. L'auteur avait déjà publié un an auparavant un ouvrage sur les prisonniers évadés au titre révélateur : *Les évadés, exploits des prisonniers français au cœur du III^e Reich*, Paris, Presse de la Cité, 1979.

¹¹⁶ Sur le Premier ministre britannique, voir notamment Winston Churchill, *Discours de guerre*. Édition bilingue établie et présentée par Guillaume Piketty, Paris, Tallandier, collection « Texto », 2009 (Réed. 2022. Réed. en version seulement française 2018).

¹¹⁷ THEOFILAKIS Fabien, « Le prisonnier de guerre dans l'historiographie française et allemande », art. cit. p. 25. L'historien reprend ici les termes employés par Annette Becker dans son étude intitulé *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Éditions Noësis, 1998.

¹¹⁸ SERRE Marie-Laure, « le camp de Rawa-Ruska à travers la mémoire des survivants », mémoire de maîtrise en histoire sous la direction d'Olivier Dumoulin, Rouen, Université de Rouen, 1996.

qu'il est docteur en histoire au centre de recherche Défense et Diplomatie dans le Monde Contemporain (DDMC) et chargé de cours à l'Université de Paris 3, Laurent Barcelo découvre l'existence du camp lors d'une conversation avec le petit-fils d'un ancien du 325. Intéressé, il décide alors d'ouvrir une parenthèse dans ses propres recherches pour approfondir le sujet. Il prend contact avec l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska (l'ancienne appellation de l'UNCRRD) pour obtenir des renseignements et accéder à des archives¹¹⁹. Il publie « Rawa-Ruska, camp de la goutte d'eau et de la mort lente », suivi d'une contribution dans un ouvrage collectif¹²⁰. Ces deux publications sont à ce jour les références sur le Stalag 325 les plus citées.

Pour documenter son propos, Laurent Barcelo recourt très largement aux récits d'anciens du 325 rédigés essentiellement après les années 1980. Sa grille méthodologique est celle d'Yves Durand qui consiste à réunir des témoignages pour leur valeur informative. Il utilise en outre le rapport produit par les délégués du Comité international de la Croix-Rouge sur le camp de Rawa-Ruska d'août 1942¹²¹ ainsi que plusieurs numéros du bulletin de l'Amicale Ceux de Rawa-Ruska, *Envols*. L'article approfondit très largement les pages rédigées par Yves Durand vingt-et-un ans plus tôt. Il replace assez précisément la captivité au camp de Rawa-Ruska dans le contexte des massacres de masse perpétrés par les Allemands sur les populations locales, en particulier les communautés juives de Rawa-Ruska (périodicités des rafles et des massacres, lieux des exécutions, nombre de morts, etc.)¹²². Les informations contextuelles sont intéressantes et renforcent la singularité de cette captivité. Pour autant, la place accordée à ces violences accentue l'idée qu'évoquer le Stalag 325 sans la Shoah constituerait une erreur, tous deux semblent indissociables. Cela donne l'impression *in fine*, que les Juifs et les PGF du Stalag 325 ont subi ensemble les violences des Allemands à peu de choses près, et que ces prisonniers ont été confrontés quotidiennement aux rafles ou aux massacres des Juifs. On peut s'interroger sur le fait que l'auteur a peut-être intégré une reconstruction mémorielle *a posteriori* d'expériences certes marquantes, mais tout à fait exceptionnelles et devenues prégnantes dans les discours des anciens du 325 après la guerre. Sans remettre en question les expériences captives de ces prisonniers, n'y a-t-il pas là l'occasion d'apporter des nuances alors qu'ils sont pour l'essentiel internés dans l'enceinte de leur camp ?

¹¹⁹ Le contexte d'écriture de cet article m'a été raconté par l'auteur lui-même lors de plusieurs échanges téléphoniques en 2020.

¹²⁰ BARCELO Laurent, « Rawa-Ruska, camp de la goutte d'eau et de la mort lente », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 202-203, 2001, p. 155-164. BARCELO Laurent, « Itinéraires de "résistants-prisonniers" : ceux de Rawa-Ruska », in VANDENBUSSCHE Robert (dir.), *L'engagement dans la Résistance (France du Nord - Belgique)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, 2003, p. 189-199.

¹²¹ Archives du Comité International de la Croix-Rouge (ACICR), Genève, C SC Allemagne, *Frontstalag*, RT, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », D^{rs} Marti et Masset, 16 août 1942, 20 pages.

¹²² BARCELO Laurent, « Rawa-Ruska », art. cit. p. 163.

Laurent Barcelo évoque également les origines de la création du camp avant l'arrivée des PGF. Selon son estimation, 18 000 prisonniers de guerres soviétiques (PGS) ont péri des suites de leur internement à Rawa-Ruska (de maladies, de mauvais traitements) entre août 1941 et l'arrivée des premiers captifs français en avril 1942. Ces précisions contextuelles sont utiles pour comprendre les difficiles conditions de détention des Français à Rawa-Ruska les premiers mois. Le fait de relater très longuement le sort des PGS à Rawa-Ruska et des Juifs dans la région, dans un article consacré à l'origine aux seuls PGF du Stalag 325, entraîne le risque de subsumer les spécificités de ces trois catégories de population captives et les violences qu'elles ont subies.

Paradoxalement, les pages consacrées aux captifs français sont réduites à la portion congrue, seules 4 des 11 pages de l'article leurs sont consacrées. Celles-ci portent en l'occurrence sur leurs conditions de vie, en confirmant le propos d'Yves Durand sur le caractère déterminant de la visite des délégués du CICR en août 1942. Peu de choses en revanche sur les *Kommandos* et les sous-camps du Stalag 325 (par exemple : Lemberg et Stryj). D'une manière générale, si les deux contributions permettent effectivement de mieux saisir l'histoire de ce camp, elles participent aussi, consciemment ou non, à raffermir et légitimer les *topoi* du récit collectif partagé au sein de l'UNDRR. Le propos est charpenté autour de sources, mais sans comparaison systématique entre les récits choisis ni une mise en perspective avec leurs contextes de production. De la même manière, le choix des termes employés mérite une attention particulière. Selon Laurent Barcelo, les Français sont un moment des prisonniers de guerre, puis des résistants et enfin des déportés, voire les trois à la fois : « les prisonniers de guerre français déportés à Rawa-Ruska pour fait de résistance »¹²³. L'ensemble de ces termes renvoie pourtant à des définitions précises qui traduisent des expériences très contrastées de la Seconde Guerre mondiale qui ne peuvent être amalgamées, ce qui n'empêche pas de reconnaître pour autant la pluralité de ces expériences qui peuvent sur certains points, être confrontées. En réalité, Laurent Barcelo reprend les termes employés par l'UNDRR de 1965 à 2010.

En tout cas, hormis les contributions de Laurent Barcelo du début des années 2000, la captivité au Stalag 325 n'a jamais constitué un objet d'étude à part entière. Depuis, elle apparaît ponctuellement dans des ouvrages consacrés à la Galicie et à Rawa-Ruska pendant l'Occupation allemande (Danielle Rozenberg en 2016) ou bien aux PGF en captivité et en sortie de guerre (Évelyne Gayme en 2019, Doriane Gomet en 2012 et Raffael Scheck en 2014 et 2021¹²⁴).

¹²³ *Ibid.* p.163.

¹²⁴ ROZENBERG Danielle, *Enquête sur la Shoah par balles. À Rawa-Ruska et ses environs (Galicie orientale)*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 2016. GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre*, *op. cit.* GOMET Doriane, « « Le camp de Rawa-Ruska : pratiques punitives et émergence des pratiques sportives » », *op. cit.* SCHECK Raffael, « Léopold Sédar Senghor prisonnier de guerre allemand : une nouvelle approche fondée sur un texte inédit », *French Politics, Culture & Society*, vol. 32, n° 2, 2014, p. 76-98. Du même auteur, *Love between enemies: western prisoners of war and German women in World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021.

Le fil conducteur des différentes publications évoquées ci-dessus – de nature et d’objectif très divers – est la mobilisation des témoignages (écrits et oraux) des anciens du 325 et la participation de certains d’entre eux, à des degrés divers, à la réalisation des ouvrages traitant du camp de Rawa-Ruska. Cette situation a eu deux conséquences principales : la première est la mise à jour d’une captivité dont les spécificités ont été décrites avec une certaine précision. Ce camp n’est donc pas complètement inconnu et il participe à une meilleure connaissance des captivités de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, et c’est la seconde conséquence, les méthodologies employées par les historiens Yves Durand et Laurent Barcelo pour analyser des témoignages produits pour l’essentiel après la guerre, les ont conduits à privilégier leur valeur informative en reléguant leurs contextes de production au second plan. Ainsi, les mémoires du camp de Rawa-Ruska n’ont pas été étudiées et les contextes mémoriaux français liés à la Seconde Guerre mondiale non convoqués.

Or, lorsque l’on observe plus précisément ces contextes nationaux¹²⁵ et ceux propres au Stalag 325, les régimes de mémoires que l’on peut observer déterminent fondamentalement l’analyse historique des sources au bénéfice d’une relecture plus complète et plus nuancée. À cela s’ajoute la prégnance des subjectivités de chaque expérience captive qui ne s’efface jamais totalement. Les publications des deux historiens sur le camp de Rawa-Ruska peuvent donc être complétées en prenant davantage en compte les influences des représentations mémorielles. C’est la raison pour laquelle cette présente thèse s’attache à étudier la construction des mémoires de la captivité au Stalag 325 en France entre 1945 et 2010.

Les sources

Contrairement à ce que l’on pourrait penser dès l’abord, compte tenu de la durée de fonctionnement relativement courte du Stalag 325 (un peu moins de deux ans, 21 mois), les sources pour l’historien sont nombreuses, en particulier celles relatives à ses mémoires. Néanmoins, ces documents sont disséminés dans de nombreux centres d’archives publiques ou privées ou conservées par des familles de prisonniers. Il a fallu donc s’armer de patience et de ténacité pour les trouver et y avoir accès, car il n’existe pas de base de données ou de guide des sources les recensant.

Les récits des anciens du 325 constituent une source importante. Ils sont de deux types : des récits publiés par une maison d’édition ou à compte d’auteur et ceux plus privés, écrits pour soi-même ou les membres de la famille. Les récits privés en notre possession ont été rédigés pour l’essentiel après les années 1980. Ils sont de nature très variable, allant de quelques feuilles recto-verso à plusieurs centaines de pages essentiellement tapuscrites. La majorité d’entre eux sont conservés dans

¹²⁵ Voir sur le sujet en particulier : ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, op. cit.

les familles, mais l'UNCRRD dispose dans ses archives d'une trentaine de copies¹²⁶. Seize récits ont été sélectionnés à partir des fonds de l'UNCRRD et de ceux qui ont pu être récupérés directement auprès des familles. Ils ont été retenus pour leur valeur informative et parce qu'ils contenaient assez d'informations contextuelles afin de donner autant d'importance à la manière dont ils ont été construits qu'à leur valeur intrinsèque (informations sur l'auteur et ses proches, date du témoignage, contexte de réalisation, etc.).

Les témoignages publiés par les anciens du 325 sont relativement nombreux. Une liste non exhaustive de 58 récits parus entre 1944 et 2015 a pu être établie, dont trois sans date. La plupart sont des récits de captivité, mais pas entièrement dédiés au Stalag 325. Vingt-trois ont été sélectionnés : nous nous sommes intéressés plus particulièrement aux témoignages d'anciens prisonniers identifiés dans d'autres sources ou ayant exercé des responsabilités au sein de l'Amicale, aux récits les plus mentionnés par les anciens prisonniers et leurs enfants et petits-enfants, à ceux qui abordent de manière détaillée la captivité au Stalag 325. Nous voulions également intégrer au moins un témoignage par décennie jusqu'en 2010 pour déceler les évolutions dans la diachronie et favoriser les comparaisons.

Des entretiens, écrits ou oraux, avec d'anciens du 325 ont également été produits. Pour des raisons liées à l'âge avancé des derniers anciens prisonniers encore en vie, nous n'avons pas mené d'entretien avec eux. Les recherches ont permis d'identifier 16 témoignages oraux effectués entre 1974 et 2015 et représentant un peu moins de 29 heures d'enregistrement auxquels s'ajoutent trois entretiens écrits comportant au total 40 pages de texte (deux questionnaires et une retranscription d'interview)¹²⁷. Les anciens prisonniers étaient tous membres de l'Union nationale Ceux de Rawa-Ruska au moment de témoigner. Ils étaient donc déjà engagés dans une démarche mémorielle. La plupart ont été recueillis *in extremis* alors que ces anciens prisonniers étaient pratiquement à l'aube de leur centenaire ou venaient de le célébrer. Les entretiens ont plus ou moins mis l'accent sur des éléments de leur captivité en fonction de l'intérêt des intervieweurs. Par exemple, celui conduit en 2000 par le *United States Holocaust Memorial Museum* ou ceux menés en 2015 par la réalisatrice Chochana Boukhobza dans le cadre de son film documentaire, *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*, portaient une attention particulière sur les expériences de ces anciens PGF des massacres

¹²⁶ Voir en annexe dans le second volume de la thèse. Certains récits sont disponibles dans les bibliothèques comme la bibliothèque Saint-Geneviève à Paris. Par ailleurs, la base de données « Écrits de Guerre et d'Occupation » (EGO 1939-1945) recense également huit exemplaires.

¹²⁷ Voir la présentation dans le second volume de la thèse.

de masses des populations juives dans le Gouvernement Général de Pologne¹²⁸. Il existe plusieurs témoignages livrés en d'autres occasions comme ce fût le cas pour Paul Roser, entendu le 29 janvier 1946 en tant que témoin lors de la 45^e journée du procès de Nuremberg. L'ancien prisonnier était interrogé au sujet des violences perpétrées par les Allemands dans la région de Rawa-Ruska. La variété des témoignages recueillis plus de 60 ans après les événements offre de nouvelles grilles de lecture de la captivité au Stalag 325¹²⁹.

Aucune campagne d'entretiens n'a été menée auprès des enfants et petits-enfants d'anciens du 325. Pourtant, si l'Union nationale est encore active, c'est parce que cette captivité représente toujours un enjeu pour eux alors même que leurs parents ne sont plus à leur côté. Pour comprendre ce qui nourrit cet engagement mémoriel ou au contraire le fait s'estomper et disparaître pour d'autres, il fallait percer à jour les mécanismes de la transmission. Celle-ci peut être intergénérationnelle, c'est-à-dire entre deux générations co-existantes et dont le préfixe « inter » renvoie à la possibilité d'une séparation et de « l'écart » qui en résulte ; ou bien transgénérationnelle, qui, à la différence de la première modalité, s'étale sur plusieurs générations n'ayant pas eu de contact direct, mais dont l'héritage est « démuné de transformation », ce qui efface les différences entre elles¹³⁰.

Pour concevoir un corpus de sources orales le plus représentatif possible de la diversité des expériences familiales, des choix ont dû être faits parmi les enfants et petits-enfants d'anciens du 325. Notre attention s'est portée tout d'abord sur les présidents des associations régionales de l'UNDRR et certains représentants nationaux. Nous avons ensuite sélectionné des témoins, adhérents eux-aussi pour l'essentiel, dont les expériences familiales autour de la mémoire du Stalag 325 donnent à voir la richesse des cas individuels. Dans la mesure du possible, nous avons essayé de rassembler plusieurs membres d'une même famille, mais le temps de la recherche n'est pas celui de tous, en particulier dans une période d'épidémie aussi troublée que celle que nous avons traversée. C'est pourquoi seules quatre familles ont pu témoigner par au moins deux de ses membres.

¹²⁸ USHMM, Washington, en ligne, RG-50.498.0008, « Oral history interview with Pierre Langla », interrogé par Nathan Beyrak, entretiens filmés, 22 janvier 2000, première partie : 34 min 53s, seconde partie : 30 min 46s. BOUKHOBZA Chochana, *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*, France Télévision, *Les Films d'Ici*, 62 min, diffusé sur France 3 le 9 février 2017.

¹²⁹ La plupart des témoignages d'anciens prisonniers de Rawa-Ruska enrichissent les connaissances sur la mobilisation en 1939 et l'état d'esprit des soldats au moment de partir sur le front. Mais aussi sur la campagne de France, les conditions dans lesquelles ils ont été fait prisonniers et le traitement des PGF dans les *Fronstalags*. Plus généralement aussi sur la captivité en Allemagne, le travail dans les *kommandos*, puis les conditions dans lesquelles ils ont été rapatriés en 1945 et enfin leur retour dans de leur famille.

¹³⁰ BURKSAITYTE Goda, « La transmission inter et trans-générationnelle et les mécanismes de l'élaboration de l'expérience de déportation et d'exil en Sibérie : le cas des anciens déportés lituaniens et de leurs descendants », thèse en psychologie dirigée par Alberto Konicheckis, Université Paris Descartes, 2018, p. 69-71.

Ce sont au total 28 personnes qui ont été interrogées entre 2019 et 2021 : 18 enfants d'anciens du 325 dont la moyenne d'âge est de 71,6 ans, 7 petits-enfants avec une moyenne d'âge de 42,7 ans et 3 arrière-petits-enfants âgés en moyenne de 15,7 ans. 56 % des témoins sont des femmes, soit 16 personnes, ce qui correspond à la proportion d'adhérentes observée au sein de l'Union nationale, mais au sein de notre groupe, seule la moitié d'entre elles sont adhérentes à l'Union nationale (8 sur 16). Elles sont aussi majoritairement des filles d'anciens du 325 (10 sur 16, soit 62,5 %). Nous présenterons plus en détail les témoins et notre méthodologie dans le chapitre 11 consacré à la transmission de la mémoire du Stalag 325 dans les familles d'anciens prisonniers.

Les dépouillements d'archives ont également été menés dans les fonds privés, en premier lieu au sein des archives de l'UNCRRD. Si l'ouverture de ces archives, conservées rue Leroux à Paris, a été déterminante pour documenter notre objet d'étude, les conditions d'accès ont présenté quelques difficultés en raison d'un classement incomplet réalisé avant tout pour le fonctionnement de l'Union nationale. La présence d'une bénévole de l'Union, condition *sine qua non* pour accéder au local où se trouvent les archives, a été indispensable pour traiter efficacement ce volume important de documents de nature diverse et variée. Des phases de tâtonnement et d'adaptation se sont imposées avant de pouvoir exploiter la richesse des archives. Par la force des choses, nous avons dû acquérir une connaissance fine des fonds conservés par l'UNCRRD afin de pouvoir en tirer le meilleur parti.

Un appel lancé en 2018 au sein de l'Union nationale en faveur d'un repérage d'archives privées a été fructueux puisqu'il a permis d'entrer en contact avec 51 enfants et petits-enfants d'ancien du 325 originaires de toute la France entre 2018 et 2022¹³¹. Cela traduit non seulement la richesse des sources disponibles dans les familles, mais aussi une demande de celles-ci vis-à-vis de l'histoire du Stalag 325. J'ai reçu des documents numérisés ou des copies par voie postale de la part de présidents d'associations régionales ou des adhérents¹³². Des membres de la famille de l'ancien président de la section du Maine-et-Loire, Maurice Chesneau, m'ont par ailleurs témoigné leur confiance en me confiant l'intégralité de ses archives personnelles. Ces documents ont été remis aux Archives départementales du Maine-et-Loire avec l'accord de la famille¹³³.

Ces archives sont fondamentales pour notre sujet. Elles invitent à décentrer le regard, d'une mémoire collective, associative, celle de Ceux de Rawa-Ruska, vers des mémoires individuelles et familiales, autrement dit vers ces mémoires souterraines qui se construisent souvent bien loin des

¹³¹ UNCRRD, Paris, *Envols*, « Tout ce qui est en lien avec Rawa-Ruska, nous dit notre doctorant... », n° 294, 2^e semestre 2018, p. 17.

¹³² Par exemple des photographies, des dessins, des correspondances datant de la guerre, des récits, des papiers des sections locales ou du Bureau national ou encore des carnets de guerre.

¹³³ Archives départementales du Maine-et-Loire (désormais AD), 434/J, fonds Maurice Chesneau.

enjeux politico-mémoriels nationaux. L'importance de ces archives est d'autant plus grande que leur préservation traduit les mécanismes d'appropriation de ces mémoires par les membres de la famille. Elles donnent des indications pour comprendre leur « travail de mémoire ». Nous inspirant notamment des travaux de Paul Ricœur¹³⁴, nous proposons la définition volontairement large de la notion de travail de mémoire comme une démarche réflexive menée consciemment par un individu ou un groupe, dans un temps plus ou moins long, mais pas nécessairement continue, visant à comprendre le passé pour mieux se situer dans le présent.

Les archives de l'UNCRRD ont également été consultées. Enrichies au fur et à mesure du temps depuis la création de l'Amicale nationale en avril 1945, ces fonds permettent de mieux comprendre son organisation et l'évolution de ses politiques mémorielles. Parmi elles, se trouvent les 296 numéros du bulletin de l'association, *Envols*, publiés depuis avril 1946 et parfaitement conservés. Ce bulletin est particulièrement intéressant parce qu'il est le média par lequel l'association communique à et pour ses adhérents. Supervisée par les membres du Bureau national, la réalisation des bulletins – aussi bien au niveau du contenu que de l'aspect typographique et visuel – traduit les préoccupations politico-mémorielles du moment. C'est par ces bulletins notamment que l'on peut saisir l'évolution du discours mémoriel sur le long court, raison pour laquelle ils constituent une des sources principales de la thèse.

D'autre part, nous avons pu constater que les fonds conservés aux Archives Nationales (AN) à Pierrefitte-sur-Seine, susceptibles de documenter notre sujet, concernent principalement la période de guerre. On retrouve par exemple les rapports des délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) rédigés après leurs visites du Stalag 325, mais aussi des correspondances diverses et des notes d'informations circulant entre les services du gouvernement de Vichy au sujet de ce camp et ses *Kommandos*. Il y a également des documents relatifs aux décisions prises par l'OKW et transmises à la Mission Scapini, puis à la Direction du service des PG (DSPG) basée à Lyon. Peu d'archives en revanche sur l'après-guerre, hormis le « rapport Constant » du 31 août 1988 sur la proposition de loi sénatoriale visant à revaloriser les pensions des anciens du 325, ou bien les deux récits de captivité rédigés par Roland Loubet (1987) et Léon Hubert (1985). Il existe par ailleurs un dossier intitulé « Amicale du Stalag disciplinaire 325 "Ceux du Rawa-Ruska" (1947-1951) », qui contient des archives que l'on retrouve dans les archives départementales. Enfin, les fonds du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale (CHSGM) présentent un certain intérêt pour les témoignages qu'ils contiennent provenant notamment de questionnaires destinés à des anciens du 325

¹³⁴ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Point, 2003.

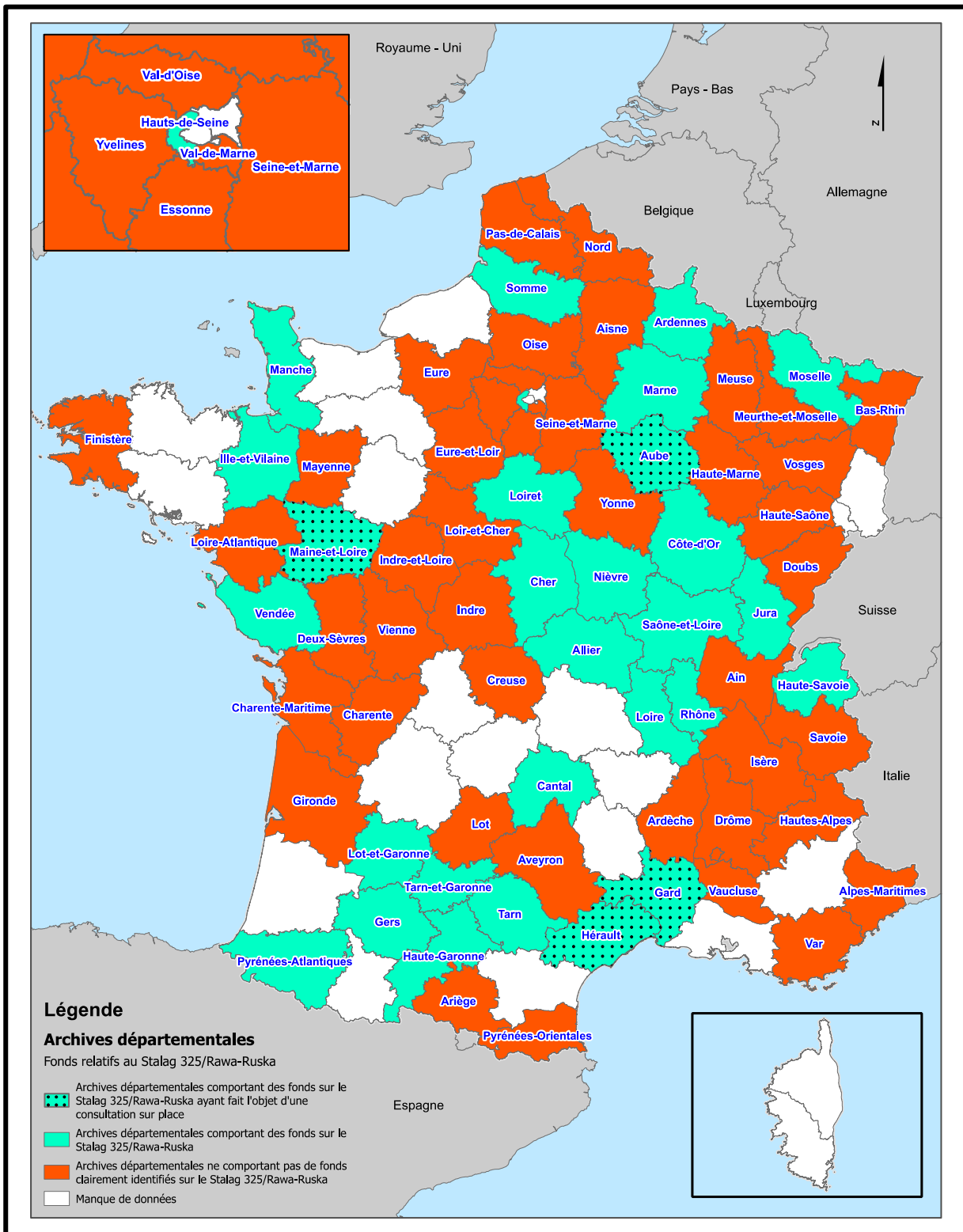
au lendemain de la guerre. Ceux « de la Mission belge de recherches en France » apportent quelques compléments sur l'attribution de statuts et de pensions pour les Français du 325 avant 1960.

Pour notre sujet, les archives conservées par la Division des archives des victimes des conflits contemporains (désormais DAVCC) du Service Historique de la Défense (SHD) à Caen ont davantage pour objet l'aspect mémoriel, car elles permettent de comprendre la position des institutions politiques vis-à-vis des revendications de l'Amicale de ceux de Rawa-Ruska. Sont conservés en particulier de nombreux procès-verbaux des réunions de la Commission nationale des déportés et internés de la résistance (CNDIR). Cette Commission, effective entre 1949 et 1979, est composée de représentants appartenant à des associations d'anciens groupes de résistance pendant la guerre telles que les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), les Forces Françaises Combattantes (FFC), la Résistance Intérieure Française (RIF), mais aussi des représentants du pouvoir politique tels que le ministère de la Défense et de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). La CNDIR est chargée d'examiner et de statuer sur les demandes d'attribution des titres de déporté et interné résistant ou politique de telle ou telle amicale ou association, dont celle de Rawa-Ruska à partir de 1949. À ce titre, elle est mobilisée en tant qu'organe consultatif par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à qui revient la décision finale d'accéder ou non aux réclamations d'anciens du 325.

L'ensemble des archives départementales de France ont été sollicitées afin d'établir un état des lieux de leurs fonds propres au Stalag 325 à l'échelle locale. La carte n° 2 présentée ci-dessous rend compte du résultat de notre requête : sur les 74 réponses obtenues, 28 comportent une liste détaillée des fonds clairement identifiés qu'elles possèdent sur ce camp. Les 46 autres réponses, à première vue négatives, étaient toutefois à considérer avec attention. Si certains services ont expliqué ne rien posséder sur le sujet, la majorité indiquait conserver de nombreux fonds sur les PG et leurs associations mémorielles sans savoir précisément s'ils concernaient les anciens du 325.

Dans un souci d'optimisation du temps de recherche, nous avons préféré concentrer nos dépouillements sur les fonds des archives départementales clairement identifiés et potentiellement les plus intéressants : ceux de l'Aube, du Gard, et enfin ceux de l'Hérault. Les documents conservés ont été légués au début des années 2000 par les derniers présidents issus de la génération des anciens prisonniers lors de la dissolution de l'association ou au moment de laisser leur fonction aux générations successives. Ce sont plusieurs centaines de documents, des dizaines de dossiers, qui sont en réalité essentiels pour comprendre le fonctionnement des sections locales et les relations qu'elles entretiennent avec les responsables nationaux. Ces fonds ont aussi permis d'approfondir pleinement un épisode de l'histoire de l'Amicale qui n'était documenté jusque-là que par quelques archives éparses et incomplètes. Il s'agit de la création de l'Union autonome nationale des déportés résistants de Rawa-Ruska en 1974 et dont le souvenir est en partie occulté de la mémoire collective.

Carte 2 - Fonds relatifs au Stalag 325 dans les archives départementales



Carte réalisée par Alexandre Millet et Stanislas Cheptou, cartographe

Enfin, si les archives allemandes produites pendant la guerre ne constituent pas un élément central de notre thèse, certains fonds ont toutefois été dépouillés pour mieux connaître le fonctionnement d'un camp qui n'a pas encore été complètement étudié. C'est aussi pour mieux comprendre la construction de la mémoire du Stalag 325. Dès 1945, les différents acteurs qui ont participé à l'élaboration de la mémoire du Stalag 325, en particulier les anciens prisonniers, ont avancé des faits, prêté des intentions aux autorités allemandes (la *Wehrmacht* notamment) ou au gouvernement de Vichy (dont la Mission Scapini) et donné certains chiffres (nombre de PGF morts à Rawa-Ruska, nombre de PGF internés, etc.). Ces éléments ont charpenté leurs récits y compris leurs argumentaires lorsqu'il s'agissait par exemple de convaincre les autorités politiques de leur octroyer des pensions et/ou des statuts. Ils se sont aussi transmis entre les générations et perdurent encore, conférant ainsi à ces éléments une valeur authentique qu'il convenait de vérifier et de confronter avec d'autres sources.

Trois centres d'archives allemands ont été identifiés comme pouvant apporter des réponses : les *Bundesarchiv Militärarchiv* (MA) à Fribourg-en-Brigau, les *Bundesarchiv* à Berlin-Lichterfelde et les *Bundesarchiv der Zentralen Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung nationalsozialistischer Verbrechen* à Ludwigsburg¹³⁵. Après un séjour de recherche en 2019 à Berlin, l'épidémie de Covid-19 et les mesures sanitaires qu'elle a nécessitées, ont rendu les déplacements en Allemagne impossibles. Pour le reste, il a fallu se replier sur des archives numérisées lorsqu'elles étaient disponibles.

À Berlin, les dépouillements ont permis de recueillir des éléments contextuels sur le Gouvernement Général de Pologne et la Mission Scapini même si les sources ne portaient pas toujours spécifiquement sur les PGF du Stalag 325. À Fribourg-en-Brigau, seul l'important « recueils d'ordres et de messages collectifs (1939-1945) » émanant de l'OKW a été consulté. Il n'a en revanche pas été possible de visionner les fonds de la *United Nations War Crimes Commission* (UNWCC) relatifs au Stalag 325 conservés à Ludwigsburg.

Le point de vue des autorités allemandes sur ce camp a pu être mis en perspective avec celui du CICR. Conformément aux 76 articles de la « Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre » du 27 juillet 1929, les militaires tombés aux mains de l'ennemi doivent être protégés et traités avec humanité. Pour garantir les dispositions qui ont été ratifiées (par 53 pays, dont l'Allemagne le 21 février 1934), les délégués du CICR ont essayé tant bien que mal de se rendre dans chaque camp de PG durant toute la Seconde Guerre mondiale. Dans le cas du Stalag 325, le camp et quelques-uns de ses *Kommandos* sont visités cinq fois, ce qui donne autant de rapports rédigés entre

¹³⁵ Soit l'office central des administrations de la justice du Land pour l'éclaircissement des crimes nationaux-socialistes à Ludwigsburg.

le 16 août 1942 et le 25 août 1944, complétés en 1950 par quelques éléments présents dans le rapport de la Division médicale du CICR sur « les maladies internes et épidémiques » dans les camps de PG. Le CICR conserve aussi l'intégralité de ses échanges épistolaires avec l'Amicale de Ceux de Rawa-Ruska dans les années 1960 au sujet de documents destinés à appuyer ses demandes auprès du gouvernement français. Notons enfin que le CICR dispose de quelques photographies du camp¹³⁶. Pour les raisons évoquées précédemment, nous n'avons pas pu nous rendre à Genève pour consulter ces archives, mais les archivistes du CICR nous ont fait parvenir des copies numérisées.

Problématique et plan

Cette étude se concentre plus précisément sur la France et le cas des PGF détenus au Stalag 325. Néanmoins, nous franchissons au besoin les frontières françaises dès lors qu'une approche transnationale peut être appropriée, en particulier lorsqu'il s'agira d'évoquer, du point de vue français, les relations entre les associations françaises et belges de Rawa-Ruska, mais aussi au moment d'examiner la place octroyée à la mémoire du Stalag 325 en Ukraine soviétique et post-soviétique.

Il s'agit de comprendre comment les spécificités de la captivité des PGF au Stalag 325, revendiquées par une partie des anciens prisonniers, ont pu les conduire après la guerre à vouloir se démarquer du contingent de leurs coreligionnaires restés captifs en Allemagne durant toute la guerre. Pourquoi revendiquent-ils consécutivement les titres d'interné et déporté résistant à partir de 1948. En quoi ces réclamations influent-elles sur la mémoire du Stalag 325 ? Les réponses apportées à ces interrogations permettront de définir plusieurs régimes mémoriels. À l'inverse, nous chercherons à savoir pourquoi d'autres anciens du 325 ont fait le choix définitif ou provisoire de tirer un trait sur leur captivité, de ne pas en parler, de ne rien revendiquer après la guerre. Il s'agira enfin de s'intéresser à la participation des enfants et petits-enfants d'anciens du 325 dans la perpétuation de la mémoire du Stalag 325 jusqu'en 2010.

Cette étude débute en 1945, année de la fin du Second conflit mondial et de la création de « l'Amicale du Stalag disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska ». Elle se termine 65 ans plus tard, en 2010, l'année où les enfants et petits-enfants prennent le relais des anciens du 325 dans la gestion de l'Union nationale de Ceux de Rawa-Ruska. Ce segment chronologique n'exclut cependant pas des excursions dans la période de guerre afin de mieux comprendre les constructions postérieures à 1945. C'est à ce moment-là de la recherche que des sources de l'époque seront mobilisées.

¹³⁶ Voir les annexes dans le second volume de la thèse.

Les réponses sont apportées en quatre parties : la première s'intéresse plus particulièrement à comprendre la création de l'Amicale nationale de Rawa-Ruska en 1945. Elle consiste aussi à étudier la revendication du titre d'interné résistant par l'Amicale entre 1948-1960 dans une démarche comparative avec les récits de captivité publiés par d'anciens du 325 au même moment. La seconde partie se focalise sur une courte période, comprise entre 1960 et 1965, mais fondamentale pour comprendre la construction de la mémoire du Stalag 325. C'est en effet durant ces années que la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska est élaborée. La suite de la thèse étudie les héritages légués par les périodes charnières, 1948-1960 et 1960-1965. La troisième partie porte sur la manière dont les figures du résistant et du déporté du camp de Rawa-Ruska continuent à se construire et se diffuser, notamment dans le cadre de revendications et de commémorations à Rawa-Ruska, de la fin des années 1960 à la fin des années 1980. Enfin, la quatrième partie s'intéresse aux transmissions de la mémoire du Stalag 325 à l'échelle individuelle et collective des années 1980 à 2010, aussi bien dans les récits de captivité, qu'au sein de l'UNDRR et dans les familles d'anciens prisonniers. La sélection des témoins ainsi que la méthodologie employée font l'objet d'un développement introductif au chapitre consacré à la transmission de la mémoire dans les familles.

Partie I

Le premier régime mémoriel : la figure du résistant de Rawa-Ruska
(1945 - 1960)

Chapitre 1 – Naissance et débuts de l’Amicale nationale du Stalag 325 de Rawa-Ruska (1945-1960)

En avril 1945, l’Amicale nationale de Rawa-Ruska est pensée par ses fondateurs avant tout comme une structure qui doit permettre d’organiser de manière efficace le rapprochement et l’entraide entre tous les anciens du 325. L’article 2 des statuts en définit ainsi les principes : il faut « maintenir l’esprit de solidarité et d’entraide né dans le camp » afin « d’aider moralement et matériellement le prisonnier tant au cours de la captivité qu’au moment de son rapatriement et lors de son adaptation à la vie normale, d’aider les familles, les veuves et les orphelins des camarades décédés en captivité ou des suites de la captivité »¹. Ces quelques lignes, rédigées alors que la guerre et le rapatriement ne sont pas encore terminés, marquent la volonté de l’Amicale d’accompagner le prisonnier tout au long de son parcours. Du camp jusqu’au retour dans son foyer, l’Amicale souhaite être en capacité de pouvoir l’aider au besoin. Comment s’y prend-elle ?

Son organisation et les actions sociales qu’elle mène à partir d’avril 1945 semblent être héritées des conditions de détention au Stalag 325, car comme le revendique le premier président de l’Amicale, Raymond Leguay (de 1945 à 1947), celle-ci « est la continuation des groupements régionaux créés au camp »². Le secrétaire général, Édouard Petit, ajoute que « les fondateurs ont respecté ce qui avait été décidé et construit à Rawa-Ruska » en 1942³. La genèse de l’Amicale remontrait donc à la captivité au Stalag 325, dans quelle mesure ?

¹ Archives privées, « Statuts de l’Amicale du *Stalag* disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska », Paris, 3 avril 1945, article 2. Les archives intitulées « archives privées » sont pour l’essentiel des documents appartenant à des descendants d’anciens du 325.

Remarques méthodologiques : Les archives privées nous ont été données par les enfants et petits-enfants d’anciens prisonniers du Stalag 325. Certaines archives sont personnelles, relatives à la famille de ces anciens prisonniers (photographies, correspondances, témoignages, etc.) quand d’autres sont des documents circulant entre les membres de l’Union nationale ceux de Rawa-Ruska et les descendants. Ces derniers portent principalement sur la captivité au Stalag 325 ou les anciens prisonniers et l’Amicale, mais n’ont pas systématiquement de lien avec leurs détenteurs. Ce sont des documents amassés au fil du temps. Pour optimiser le traitement des quelque 5 500 fiches enregistrées, de nature et de contenus hétérogènes, où il y a parfois des doublons, nous avons préféré les classer par sujets et thématiques, le but étant de faciliter leur réemploi pour cette thèse. Ainsi, en note, les noms ou les initiales des détenteurs seront indiqués seulement lorsqu’il s’agira d’archives privées personnelles.

² Archives privées, « Lettre du président Leguay et du secrétaire général Petit à un responsable de section locale », 3 septembre 1945, 4 pages.

³ Édouard Petit, « Notre amicale est nationale », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 1.

A- Une organisation héritée de la captivité à Rawa-Ruska

Les conditions de captivité imposées par les autorités allemandes aux PGF et aux PG soviétiques sont rarement comparables ne serait-ce qu'au regard du nombre de victimes : côté soviétique, sur près de 5 400 000 combattants capturés par la *Wehrmacht*, seuls 1 600 000 survivent (soit moins de 30 %), selon les chiffres retenus par l'historien Nicolas Werth⁴. Côté français, les estimations les plus précises évaluent à 57 000 le nombre de décédés ou disparus entre 1940 et 1945 sur les 1 850 000 capturés⁵. Néanmoins, le cas du camp de Rawa-Ruska montre que la captivité des PGS s'est répercutée sur l'internement des Français.

1- « Les fondements communs » de l'engagement social et mémoriel d'après-guerre

a. Les réseaux de sociabilité formés au camp pour affronter la captivité à Rawa-Ruska

Les opérations militaires engagées le 22 juin 1941 par les Allemands dans le cadre de l'opération Barbarossa contre l'URSS font, dès le début de l'offensive, plusieurs centaines de milliers de prisonniers de guerre soviétiques (PGS). Pour faire face à ce flux important de captifs, les Allemands établissent plusieurs camps : ce sont ceux « de la série 300 »⁶ relevant du *Wehrkreis*⁷ XXI de Posen (aujourd'hui Poznań en Pologne). Certains des PGS sont détenus au *Lager 328* de Rawa-Ruska. Il s'agit à l'origine d'un camp militaire soviétique dont les travaux n'ont pu être achevés à cause de l'offensive allemande. Les installations sont donc presque inexistantes. Au *Lager 328*, les PGS subissent les politiques d'occupation menées par les nazis pour gagner la guerre « totale » à l'Est. « Ces ennemis bolchéviques » sont alors laissés dans le dénuement le plus total⁸, 90 % des 14 000 à 18 000 PGS de Rawa-Ruska meurent de mauvais traitement, de sous-alimentation et du typhus⁹.

⁴ WERTH Nicolas, « Le Grand retour, URSS 1945-1946 », *Histoire@Politique*, vol. 3, n° 3, Centre d'histoire de Sciences Po, 2007, p. 6-7.

⁵ CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 96.

⁶ STREIT Christian, *Keine Kameraden. Die Wehrmacht und die sowjetischen Kriegsgefangenen 1941-1945*, Bonn, Dietz, 1997 (1977).

⁷ Terme allemand désignant une circonscription militaire.

⁸ *Ibid.*

⁹ ROZENBERG Danielle, *Enquête sur la Shoah par balles. Tome 2. À Rawa-Rouska et ses environs (Galicie orientale)*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 29. : le rapport de la Commission d'enquête soviétique sur les crimes hitlériens en Pologne de septembre 1944 dénombre entre 14 000 et 18 000 PGS internés à Rawa-Ruska.

Entre la prise de décision de l'OKW d'envoyer les PGF évadés à Rawa-Ruska (le 21 mars 1942) et l'arrivée du premier convoi (le 13 avril), 23 jours s'écoulent durant lesquels les derniers PGS sont assassinés ou envoyés à Lemberg (Lviv en ukrainien, Lwów en russe)¹⁰. C'est la raison pour laquelle le camp de Rawa-Ruska, rebaptisé Stalag 325, ne subit aucune modification dans ce laps de temps très court avant l'arrivée des Français. Le camp « n'était pas prêt à recevoir des prisonniers. [...] Les Allemands avaient juste prévu d'impressionnants réseaux de barbelés sans oublier les fameux miradors » selon l'ancien prisonnier, Jean Labrosse¹¹. Quant à Lucien Mertens, il écrit non sans ironie sur son arrivée à Rawa-Ruska que « rien n'est prévu pour nous recevoir aujourd'hui... serions-nous en avance sur l'horaire ? »¹². De nombreux autres témoignages évoquent la même situation¹³. L'absence ou la vétusté des installations et des équipements, y compris pour l'approvisionnement en eau, combinée avec un ravitaillement alimentaire difficile, rendent l'internement au Stalag 325 très éprouvant physiquement et moralement pour les prisonniers français. Le manque d'eau, de nourriture et d'hygiène contraint ces derniers à se contenter d'un bouillon aux branches de sapin qu'ils appelaient « sapinette » et de maigres rations complétées avec quelques végétaux récoltés dans le camp pour calmer une faim permanente¹⁴. Durant les premiers jours, les PGF éprouvent même les traces des massacres des derniers PGS, le sang présent sur les murs de leurs baraquements et Lucien Mertens, accompagné de quelques camarades, déterrent également « les restes de ce que fut un soldat russe »¹⁵.

Les premiers mois de captivité sont très difficiles pour ces récidivistes de l'évasion. Les demandes formulées par les Français auprès des autorités allemandes du camp, pour améliorer les conditions de vie, sont rarement prises en compte immédiatement et certaines sont rejetées. Toutefois, « surmontant l'horreur et le dégoût »¹⁶ d'une captivité qu'aucun d'entre eux n'avait encore jamais connue, les PGF organisent le camp avec les moyens dont ils disposent et avec l'accord des

¹⁰ Nous suivrons la chronologie pour nommer la ville : pendant la guerre, nous utiliserons le nom allemand, Lemberg, puis le nom ukrainien, Lviv, à partir de 1945. Nous n'utiliserons pas le terme russe.

¹¹ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, Paris, Éditions ouvrières, 1945, p. 27.

¹² POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, Paris, Éditions du Cep, 1945, p. 25.

¹³ Par exemple : BARDY Roger, *Vers le camp de la goutte d'eau et de la mort lente*, compte d'auteur, 2005, p. 39. HUBERT Léon, *Triple évasion de RAWA-RUSKA*, Paris, Imprimerie Lemerrier, 1985, p. 5-6. LAVABRE Célestin, *Ceux de l'an 40, une année de guerre, 15^e RIA, cinq ans de captivité*, Rodez, Édition Subrevie, 1981, p. 212. DUPONT François, *En passant par Rawa-Ruska*, Nantes, Imprimerie Viau, s. d., p. 7.

¹⁴ JOSSO Lucien, *Le refus*, Paris, Paris, compte d'auteur, 1984, p. 98-99.

¹⁵ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles*, *op. cit.*, p. 43.

¹⁶ *Ibid.* p. 29.

autorités allemandes. Mais cette organisation prend du temps, car selon l'ancien prisonnier Alien Fournier, « on ne se connaissait pas les uns des autres, car on venait de tous les coins d'Allemagne »¹⁷.

Un camp de PG comme celui de Rawa-Ruska est une microsociété masculine, hétéroclite et en perpétuelle mutation au gré des arrivées et des départs de captifs vers d'autres *Kommandos* ou sous-camps. Cette nouvelle société qui se forme à Rawa-Ruska à partir d'avril 1942 s'exprime à travers des cercles de sociabilités au premier rang duquel figure « la popotte »¹⁸. La popotte est à Rawa-Ruska comme dans d'autres camps, un petit groupe de PG, dépassant rarement dix personnes, qui se lie d'amitié pour se soutenir face aux multiples épreuves qu'ils traversent. Cette « petite famille »¹⁹ est fondamentale, sans doute le cercle le plus important pour le prisonnier, car elle permet de mieux supporter la captivité au quotidien aussi bien du point de vue alimentaire que moral. C'est un aspect de la captivité sur lequel les anciens du 325 se rejoignent comme en témoignent les récits de Lucien Mertens et de Lucien Josso à quarante ans d'intervalle (1945 et 1984). Et lorsque cette petite famille vient à se séparer à cause des transferts vers d'autres camps, celle-ci peut éventuellement se reformer avec d'autres prisonniers²⁰. Certaines amitiés perdurent parfois après la guerre.

Ensuite, outre la répartition dans les baraquements qui peut souder un groupe de prisonniers plus important, les groupements régionaux de Rawa-Ruska constituent le second cercle de sociabilités à l'origine de l'Amicale nationale selon ses premiers fondateurs Raymond Leguay et Édouard Petit. Ces groupements se sont formés en réaction à la situation matérielle, alimentaire et morale décrite précédemment. L'ancien du 325, André Aubert, écrit à ce sujet qu'ils « avaient pour but de sauver le copain le plus atteint dans sa santé et son moral, donnant le réconfort, l'affection et l'amitié ». Les prisonniers se privaient même « parfois afin d'aider le plus malheureux ». Ces groupements jouèrent « un rôle important dans la vie du camp » selon lui²¹.

À partir de mai 1942, plusieurs groupements de Lyon, du Lot-et-Garonne ou de la région parisienne sont créés avec la permission de l'homme de confiance français²², un PG désigné par ses co-détenus dont la tâche est d'encadrer les PG et les représenter auprès des autorités allemandes du camp. Leurs structures rappellent celles des amicales ou des associations loi 1901 avec leurs statuts,

¹⁷ LES FILMS D'ICI, Archives numériques, Entretien avec Alien Fournier, par Chochana Boukhobza, au domicile du témoin, 2015, 3h22.

¹⁸ DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, Oflags et Kommandos (1939-1945)*, Paris, Hachette, 1987, p. 155-161.

¹⁹ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles*, op. cit., p. 47.

²⁰ JOSSO Lucien, *Le refus*, Paris, op. cit., p. 16.

²¹ AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, Cesson-la-forêt, La Table rase, 1980, p. 120.

²² Sur les hommes de confiance sujet voir notamment : DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre*, op. cit., p. 162-166.

leur comité directeur et leurs listes d'adhérents. Selon André Aubert, qui appartenait au groupement de la Provence, chaque membre reçut une carte d'adhésion portant son nom, sa photo et la signature du président du groupement. André Aubert et les autres Provençaux étaient ensuite inscrits sur un document qui permettait d'après lui de garder une trace du PG lorsque celui-ci décédait ou disparaissait. Lui, portait le numéro 634, mais il n'y avait pas autant de Provençaux au camp, ils étaient repartis dans les différents *Kommandos*²³.

Ces documents sont en réalité des carnets rédigés pour authentifier ces organisations auprès des prisonniers, de l'homme de confiance et des autorités allemandes. La présence de ces carnets dès le mois de mai 1942 à Rawa-Ruska – et par conséquent le matériel pour écrire (stylos, encre, crayons à papier, etc.) – nuance, semble-t-il, les récits qui dépeignent une situation matérielle générale catastrophique pour des PGF qui ne possédaient rien les premières semaines après leur arrivée. À moins que ces carnets fussent rédigés par la suite dans un contexte plus favorable avec l'arrivée des premiers colis, ou alors que les descriptions d'après-guerre concernent seulement l'hygiène et l'alimentation.

Quelles que fussent les circonstances de leur réalisation, ces carnets sont d'une réelle importance. Ils renseignent autant sur la formation des groupements régionaux au camp de Rawa-Ruska qu'ils donnent des indications sur leur implication dans la création de l'Amicale nationale en 1945. Reste à savoir en quoi les principes qui sont édictés dans ces carnets préfigurent-ils l'Amicale nationale née en 1945 ?

²³ AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, op. cit., p. 120.

b. Organiser l'entraide en préparant (aussi) l'après-guerre : l'exemple du groupement de la région lyonnaise

Les recherches ont permis de retrouver deux de ces carnets : celui de « l'amicale de prisonniers de guerre de Lyon et de la région lyonnaise »²⁴ et des extraits de celui de « l'amicale du Lot-et-Garonne » dont peu d'éléments contextuels sont connus²⁵.

Le carnet de l'amicale lyonnaise (ou groupement lyonnais) est dans un bon état de conservation compte tenu des circonstances dans lesquelles il a été rédigé et des affres du temps. Il a été rapporté en France après la guerre par le secrétaire général de l'amicale Lyonnaise de Rawa-Ruska, le sergent Gilbert Sommer. Inspecteur de la sûreté nationale dans le civil, il intègre le 5^e régiment du génie pendant la guerre. Après sa capture, il est interné au Stalag XII-C de Wiebelsheim avant d'être transféré au camp de Rawa-Ruska. À son retour en France, il a probablement participé à reconstituer l'amicale lyonnaise en 1945 (dont la première assemblée générale a lieu le 17 octobre). Le carnet fut réutilisé un temps pour consigner de nouveaux éléments, si bien que le document fût surnommé par les adhérents « les carnets de Sommer »²⁶. Il a été remis en 2018 au Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation par la section de Rhône-Alpes de Rawa-Ruska pour veiller à sa conservation, à sa restauration et à sa communication auprès des chercheurs²⁷.

L'amicale lyonnaise de Rawa-Ruska est créée le 16 mai 1942 à Rawa-Ruska. Le carnet qui est utilisé recense tout d'abord la composition du comité directeur et une liste de PG qui ont adhéré. 591 noms y figurent - le premier étant celui de Gilbert Sommer - pour lesquels sont précisées aussi bien des informations liées à la vie civile du prisonnier (adresse, situation familiale, métier) que des renseignements d'ordre militaire (matricule, régiment affectation, grade, Stalag d'origine et « mutations » éventuelles pendant la captivité). Des informations disponibles pour une partie des PGF

²⁴ Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation (désormais CHRD), Lyon, « Carnets de l'amicale des prisonniers de guerre de Lyon et de la région lyonnaise », 16 mai 1942, 100 pages. Il existe en réalité trois carnets de l'Amicale lyonnaise : le premier a été rédigé en mai 1942. La rédaction des deux autres sont de meilleure facture, y sont apposés plusieurs tampons des autorités allemandes du camp sur différentes pages (« *Oberkommando der Heeres* » pour le Haut commandement de l'armée et « *Geprüft 27 Stalag 325* » qui authentifie le document). Outre les statuts de l'amicale lyonnaise, ces carnets contiennent plusieurs listes de PG qui ont adhérés.

²⁵ Archives privées, Bernard Candelon, « Carnet de l'amicale du Lot-et-Garonne », mai 1942, extrait numérisé de 6 pages.

²⁶ Archives privées, Gérard Valère, « Les carnets de l'amicale de prisonniers de guerre de Lyon et de la région lyonnaise à Rawa-Ruska », Lyon, 1 page, sans date. Il s'agit de l'histoire du parcours de ce carnet après la guerre rédigé par le président de la section du Rhône-Alpes de Rawa-Ruska « sur la base des éléments rassemblés par Jacqueline Desselle-Marinacce », docteur en sciences physiques à l'Université Claude Bernard Lyon 1. Il n'existe pas d'autre document permettant de confronter leurs informations.

²⁷ Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation (désormais CHRD), Lyon, Ar. 2200, « Carnet du groupement lyonnais de Rawa-Ruska », 1942, 50 pages.

de Rawa-Ruska qui permettent d'aborder cette captivité selon une approche plus sociologique à la manière des études menées par Sarah Gensburger²⁸.

Les treize articles qui composent les statuts de l'amicale lyonnaise, auxquels il faut ajouter « les règlements hors statuts », définissent son fonctionnement et précisent ses buts. Afin de pallier les imprévus dus à la condition captive des membres, « le siège de l'amicale sera pour les PG durant leur captivité la compagnie du président » (article 6), ce qui donne plus de flexibilité pour pouvoir se regrouper²⁹. Des réunions hebdomadaires sont organisées et celles effectuées tous les mois sont obligatoires pour les membres (article 7). Elles sont l'occasion de renforcer les liens entre les captifs ce qui a pu faciliter ensuite leur rapprochement après la guerre. Ces réunions servent surtout à organiser les secours stipulés dès l'article 2 : l'amicale a pour mission de favoriser l'entraide entre les PG et de secourir « les camarades lyonnais frappés par l'adversité (maladie, nécessiteux défavorisés dans la réception des colis, etc.) »³⁰.

L'article 2 des statuts de l'Amicale nationale de 1945, précédemment cité, est rédigé de la même manière. Néanmoins, ce n'est pas par le groupement lyonnais que le premier président de l'Amicale nationale, Raymond Leguay, fut inspiré, car il est originaire du XII^e arrondissement de Paris comme l'indique son dossier militaire conservé au Service historique de la Défense (SHD) à Vincennes³¹. De plus, son nom ne figure pas dans les listes des adhérents de l'amicale lyonnaise de Rawa-Ruska. Il aurait plutôt adhéré au groupement de la région parisienne ce qui n'est toutefois pas avéré³². Ainsi, la continuité des principes d'entraide que l'on peut observer entre le groupement lyonnais et l'Amicale nationale semble trouver son origine dans les échanges entre les différents groupements régionaux pendant la captivité.

Pour mettre en œuvre cette aide dans le camp, les prisonniers qui le peuvent partagent un peu de leurs rations pour créer une réserve alimentaire. Chaque groupement régional tente d'en constituer une, mais celles-ci ne peuvent véritablement être effectives et totalement efficaces que lorsque les colis familiaux puis ceux du CICR parviennent plus régulièrement. Cela donne un indice de la situation alimentaire dans le camp. D'autant que certaines familles n'ont pas les ressources nécessaires pour envoyer un colis³³ (« aider les nécessiteux défavorisés dans la réception des colis »³⁴).

²⁸ GENSBURGER Sarah, « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 61, n° 4, 2005, p. 47-69.

²⁹ CHR D, Lyon, « Carnet de l'amicale des prisonniers de guerre de Lyon et de la région lyonnaise », 16 mai 1942, p. 1.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Archives du Service historique de la Défense (désormais SHD), Vincennes, AC/21/P 590557, « Raymond Leguay ».

³² Nous n'avons pas pu retrouver le carnet du groupement de la région parisienne et aucun élément biographique concernant Raymond Leguay ne le confirme.

³³ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, Paris, Imago, 2019, p.135.

³⁴ CHR D, Lyon, « Carnet de l'amicale des prisonniers de guerre de Lyon et de la région lyonnaise », 16 mai 1942, p. 1.

Lucien Josso se rappelle quant à lui n'avoir reçu son premier colis qu'en juillet, soit trois mois après son arrivée à Rawa- Ruska³⁵. Les prisonniers Jean Labrosse et Raymond Leguay relatent une situation similaire³⁶, ce que confirment les trois rapports du président de la Commission de contrôle postale des prisonniers de guerre du Stalag 325 rédigés entre juin et juillet 1942. À la lecture des différents courriers envoyés par les PGF du camp de Rawa-Ruska, il précise notamment que l'approvisionnement en nourriture semble « très nettement insuffisant », seuls 28 % des prisonniers ont reçu un colis à compter du 28 juillet 1942. Il ajoute que 50 % des lettres de prisonniers, envoyées aux familles avant juillet 1942, demandent urgemment des vivres alors même qu'ils ont, vraisemblablement les premières semaines, l'interdiction d'indiquer le lieu de leur détention³⁷. L'association pour les PG de Lyon informe également la DSPG de cette situation dans une lettre datée du 22 août 1942³⁸. Malgré le manque de nourriture et de moyens, les nouveaux prisonniers qui arrivent à Rawa-Ruska peuvent se faire connaître de leur amicale régionale respective pour recevoir quelques provisions offertes par les membres³⁹, comme ce fut le cas pour Célestin Lavabre⁴⁰. Cela leur permet de tenir le coup après un transfert éreintant moralement et physiquement⁴¹. Les colis du CICR, qui parviennent plus régulièrement à la suite de la visite de ses délégués au camp de Rawa-Ruska le 16 août 1942, améliorent les secours bien que les wagons soient régulièrement pillés avant leur arrivée⁴².

Néanmoins, certains témoignages nuancent cette solidarité qui est souvent exaltée dans de nombreux récits après la guerre, sans pour autant remettre en question la nécessité de l'aide apportée par ces groupements régionaux. Lucien Mertens, par exemple, replace l'expérience captive à l'échelle d'un individu pour faire comprendre au lecteur « qu'ils ont trop souffert de la faim pour avoir le droit d'être follement généreux »⁴³. L'ancien prisonnier François Dupond précise également qu'il ne faut pas s'imaginer naïvement que le camp de Rawa-Ruska eût été dépourvu de voleurs, ce qui conduisit

³⁵ JOSSE Lucien, *Le refus*, *op. cit.*, p. 103.

³⁶ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska*, *op. cit.*, p. 27-29. *Envols* n°1 d'avril 1946, « Rawa-Ruska et ses groupements régionaux », Raymond Leguay, p. 1.

³⁷ Archives nationales (AN), Pierrefitte-sur-Seine, F/9/2917, « Rapports de renseignements de la Commission de contrôle postal des prisonniers de guerre », 1942, p. 1, 5 et 11. Sauf mention contraire, tous les documents cités des Archives nationales sont conservés à Pierrefitte-sur-Seine.

³⁸ AN, F/9/2917, « Lettre de l'association des prisonniers de guerre à la Direction des services des prisonniers de guerre », Lyon, 22 août 1942.

³⁹ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles*, *op. cit.*, p. 62.

⁴⁰ LAVABRE Célestin, *Ceux de l'an 40*, *op. cit.*, p. 212.

⁴¹ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska*, *op. cit.*, p. 38.

⁴² ACICR, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa-Ruska », *op. cit.*, 20 pages.

⁴³ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles*, *op. cit.*, p. 47.

à la création d'une police organisée par les prisonniers, et pour les prisonniers, une fois l'autorisation des Allemands obtenue⁴⁴.

Les prisonniers « policiers », dont la plupart sont recrutés par l'homme de confiance français pour leur force physique et leur stature imposante (ce sont des catcheurs ou des boxeurs), patrouillent dans le camp et interviennent le cas échéant sous la responsabilité de leur recruteur : à la suite d'un vol de nourriture par exemple, les policiers sont chargés de mener l'enquête en procédant à des fouilles et des interrogatoires. Selon Lucien Mertens, les peines « vont de la simple gifle au formidable coup de pied au derrière accompagné d'un crochet à la mâchoire qui oriente le coupable vers l'infirmerie »⁴⁵. Son témoignage évoque quelques bagarres générales lorsque l'accusé riposte. Lucien Mertens explique même qu'à « la suite d'une malhonnêteté particulièrement révoltante [il ne précise pas laquelle], un coupable récalcitrant paya de la perte d'un œil sa rébellion contre ses juges », PGF⁴⁶. Les peines peuvent également être morales comme lorsque le coupable passe devant l'ensemble des PG du camp afin que chacun puisse l'identifier. Il peut aussi y avoir des privations de colis distribués par le CICR parfois pendant 15 jours ou encore des corvées spéciales (nettoyer des baraquements, les latrines, etc.)⁴⁷. On observe alors que les infractions commises par des prisonniers sur d'autres sont punis sévèrement par cette police de PGF, ce qui est visiblement toléré par les autorités allemandes tant que cette forme de justice parallèle ne contrevient pas aux règlements qu'elles imposent. Les principes d'entraide sont donc clairement exprimés dans les statuts, mais dans la pratique, la réalité de la captivité rattrape parfois les intentions altruistes.

Que ce soit individuellement ou collectivement à travers les groupements régionaux, les initiatives d'entraide présentées ci-dessus sont une réaction salutaire des PGF face à une situation quotidienne préoccupante. Ces derniers entendent néanmoins – avec un certain optimisme en mai 1942 – les exporter après la guerre afin d'en faire les fondements de leurs actions sociales. Les statuts de l'amicale lyonnaise attestent par exemple de la ferme intention des membres d'inscrire leurs activités dans le temps, de ne pas limiter leur portée et l'humanisme qui les anime au seul camp de Rawa-Ruska, mais au contraire, de se projeter vers la défaite allemande, la libération de la France puis l'après-guerre : hormis l'article 2 qui définit la mission d'entraide, l'article 4 précise que « les sentiments qui nous unissent dans ce *Stalag* doivent trouver leur reflet dans ceux qui uniront à l'avenir

⁴⁴ DUPONT François, *En passant par Rawa-Ruska*, op. cit., p. 19. LAVABRE Célestin, *Ceux de l'an 40*, op. cit., p. 220. POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles*, op. cit., p. 38.

⁴⁵ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles*, op. cit., p. 39.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

nos familles »⁴⁸. L'article 9 exprime la volonté « d'inviter, une fois, les groupements d'autres régions créées à Rawa-Ruska à participer à la visite de la foire de Lyon. En revanche, les membres de l'amicale ont le devoir de répondre à l'invitation de tout groupement, qui, une fois par an et à tour de rôle, inviterait l'amicale à une fête provinciale »⁴⁹. L'article 11 stipule aussi que « l'amicale se réserve le droit de se porter partie civile à notre retour en France en cas de dénonciation ou calomnie d'un membre de l'amicale auprès des autorités »⁵⁰. L'article 13 enfin, précise que « ces statuts ne sont que provisoires et seront révisés lors de notre retour en France pour être mis en conformité avec les lois en vigueur »⁵¹.

Alors que les articles précédemment évoqués portaient sur l'organisation et les actions à court terme de l'amicale pendant la captivité, ces derniers fournissent les bases (et les preuves) d'un engagement sur le long terme, envisagé jusqu'à l'après-guerre, et ce, malgré le contexte encore peu favorable aux Alliés en mai 1942. L'article 4 confirme les propos tenus par Raymond Leguay et Georges Petit en 1945-1946⁵². De plus, l'article 9 semble préfigurer les réunions interrégionales des sections de Rawa-Ruska et les Congrès annuels de l'Amicale nationale qui sont organisés après 1945. L'article 11 affirme les intentions du groupe de se protéger, voire de se défendre, face aux potentielles attaques extérieures. Bien qu'il ne s'agisse en mai 1942 que de se prémunir contre de possibles accusations de collaboration, ces précautions montrent un état d'esprit que l'on retrouve après la guerre. Autrement dit, il semble que ces groupements régionaux soient à la source d'un « fondement commun qui fournirait un cadre à l'expression d'une mémoire collective » et d'un engagement social après 1945⁵³.

⁴⁸ Archives privées, Gérard Valère, « Carnet de l'amicale des prisonniers de guerre de Lyon et de la région lyonnaise », Lyon, 16 mai 1942, p. 2.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Archives privées, « Lettre du président Leguay et du secrétaire général Petit à un responsable de section locale », 3 septembre 1945, 4 pages. Édouard Petit, « Notre amicale est nationale », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 1.

⁵³ GENSBURGER Sarah, « Essai de sociologie de la mémoire », art. cit., p. 22.

2- Du centre d'entraide du Stalag 325 à l'Amicale nationale de Rawa-Ruska (1943-1945)

Le rôle déterminant des groupements régionaux du camp de Rawa-Ruska n'est toutefois pas suffisant pour expliquer à lui seul la création de l'Amicale nationale en 1945. Une étape intermédiaire a été nécessaire. Elle a permis de transformer progressivement des initiatives nées de la captivité à Rawa-Ruska en une organisation plus centralisée, moins sujette aux aléas de la condition captive, avec l'ambition, soit de s'implanter localement, soit d'accompagner la formation d'initiatives locales et de les fédérer. Cette structure doit être capable de réussir la transition entre les activités en temps de guerre et celles envisagées en France après la guerre, avec comme préalable de rassembler la majorité des PG transférés au Stalag 325 entre 1942 et 1944. Ainsi, est créé en avril 1943 par des prisonniers rapatriés un « centre d'entraide du Stalag 325 ». Son histoire est relatée en particulier par l'un de ses fondateurs, Raymond Leguay, directeur de banque dans le civil⁵⁴, dans le deuxième numéro d'*Envols* de mai 1946⁵⁵. Cet article est fondamental, car il constitue la seule source connue qui relate les origines de l'Amicale en France.

Raymond Leguay était détenu au Stalag XII-D de Trèves lorsqu'il est transféré au camp de Rawa-Ruska le 30 avril 1942 après une tentative d'évasion. Déclaré *dienstunfähig* (inapte au service) après avoir perdu 30 kg et contracté une maladie, il est renvoyé en France afin d'être opéré au début de l'année 1943⁵⁶. Au demeurant, cet exemple de prise en charge médicale, qui n'est pas exceptionnelle puisqu'elle a concerné 608 PGF en 1943 d'après les estimations du Bureau des indemnités et de la documentation du ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre⁵⁷, démontre que les Français internés au Stalag 325 restent protégés par la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre de 1929 (article 14 relatif aux soins médicaux)⁵⁸. Lorsque Raymond Leguay sort de l'hôpital, il contacte plusieurs familles de camarades pour leur apporter des nouvelles. Il souhaite également tenir la promesse qu'il a fait avant son départ de créer un centre d'entraide pour soutenir ses anciens codétenus restés dans le Gouvernement Général de Pologne et leurs familles. Des initiatives analogues, portées par des PG rentrés en France, apparaissent à partir

⁵⁴ Raymond Leguay, « Composition de notre comité directeur provisoire », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 1.

⁵⁵ Raymond Leguay, « Le secrétariat de camp », *Envols*, n° 2, mai 1946, page 2 et 6.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Division des archives des victimes des conflits contemporains (désormais DAVCC), Caen, 22/P/3016, Bureau des indemnités et de la documentation, « Affaire concernant M. René Dubois », au Bureau des contentieux de la Direction des statuts et des services médicaux, 22 janvier 1976. Il est précisé que pour évaluer au mieux le nombre de rapatriés sanitaires, le Bureau des indemnités a procédé à des recherches dans les *Meldungen*. Sauf mention contraire, toutes les archives de la DAVCC citées sont conservées à Caen.

⁵⁸ ACICR en ligne, « Convention relative au traitement des prisonniers de guerre. Genève, 27 juillet 1929 », consulté le 30 août 2021, <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/INTRO/305?OpenDocument>

de 1942 principalement sous la forme de caisses de secours ou de mutuelles⁵⁹. Elles permettent aux PGF de pallier en partie leur absence et de maintenir leur rôle de soutien de famille malgré leur captivité⁶⁰.

Raymond Leguay s'appuie donc sur les centres d'entraide déjà existants pour créer celui du Stalag 325 à Paris. Après avoir surmonté certaines difficultés administratives, il s'entoure de sept anciens de Rawa-Ruska, rapatriés comme lui pour cause de maladie (en provenance du Stalag IV-B), afin d'organiser les démarches et récolter des fonds. Le centre d'entraide prend alors contact par courrier avec l'homme de confiance du Stalag 325, Henri Thiébaud (désormais basé à Lemberg) et Édouard Petit qui l'assiste⁶¹. Ensemble, ils sont chargés de récolter des fonds auprès des prisonniers, les groupements régionaux servant d'intermédiaires. La Mission Scapini semble aussi apporter son concours pour que le centre d'entraide puisse obtenir l'autorisation des autorités allemandes de mettre en place sa caisse de secours⁶². Le 325 reste un camp disciplinaire avec des règles plus strictes, il s'agit donc de s'assurer auprès des Allemands que ce droit est observé.

Un problème subsiste malgré tout : comment récolter des fonds alors que, selon Raymond Leguay, « nos travailleurs n'étaient pas payés ou insuffisamment et irrégulièrement » à la différence des PG restés en Allemagne⁶³. Le rapport des délégués du CICR du 16 août 1942 indique effectivement que les médecins PG au camp de Rawa-Ruska « sont privés de leur solde depuis 3 mois » et les prisonniers « n'ont encore rien touché »⁶⁴. Ce problème doit être réglé sous peu comme le précisent les autorités allemandes aux délégués lors de leur visite, le temps que l'OKW détermine si ces prisonniers doivent être payés en marks ou en zlotys dans la mesure où le Stalag 325 est situé dans le Gouvernement Général de Pologne. Selon les délégués du CICR, l'OKW décide de rétribuer les prisonniers en zlotys : les deux tiers de la solde sont touchés, l'autre tiers est « retenu par le Gouvernement allemand pour payer les frais d'entretien des prisonniers »⁶⁵. Les délégués du CICR visitent une nouvelle fois le Stalag 325 le 7 février 1943, mais se rendent cette fois à Lemberg, ville où se trouve désormais le camp principal. Ils rapportent que les prisonniers touchent « une allocation

⁵⁹ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 136-141.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Raymond Leguay, « Le secrétariat de camp », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 2.

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ ACICR, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », op. cit., p. 16.

⁶⁵ *Ibid.*

mensuelle de 12 zlotys par mois »⁶⁶, soit 6 marks⁶⁷, une somme bien inférieure aux 18,6 marks que touchent en moyenne les PGF qui travaillent en Allemagne⁶⁸. Dès lors, refuser de travailler ou de tenter de s'évader pour les prisonniers détenus en Allemagne, ce n'est pas uniquement prendre le risque de subir un traitement plus coercitif au Stalag 325, mais également de perdre une partie importante du pécule qu'ils peuvent envoyer à leurs proches. Conscient du lien crucial qui les unit avec leur famille, l'OKW vise justement à faire pression sur les prisonniers pour les priver du dernier rôle qu'ils leur restent : celui de soutien de famille.

Ce n'est toutefois pas un aspect de leur captivité sur lequel les anciens du 325 reviennent après la guerre. Faut-il alors comprendre que cette décision prise par l'OKW n'eut que des conséquences mineures ou secondaires sur ces prisonniers en comparaison des conditions de détention au Stalag 325 ? En tout cas, exposer les difficultés qu'ils ont pu rencontrer pour subvenir aux besoins de leur famille à cause de l'OKW, reviendrait à admettre *a posteriori* leur incapacité à surmonter les épreuves et donc, d'une certaine manière à reconnaître leur faiblesse et l'efficacité des traitements que leur ont infligés les Allemands, autrement dit, leur soumission. Ceci alors même qu'ils revendiquent à partir de 1948 le statut de résistant, celui précisément qui incarne la rébellion face à l'ennemi. Ensuite, lorsque les anciens du 325 revendiquent le statut de déporté à partir de 1960, de nouveau cet aspect de leur captivité n'est pas mis en avant, car il ne correspond pas aux souffrances extrêmes endurées par les déportés des camps de concentration auxquels ils s'identifient.

En dépit des difficultés rencontrées au Stalag 325, Henri Thiébaud et Édouard Petit organisaient par exemple des événements comme des « fêtes » ou des quêtes, ce qui permit de récolter plusieurs centaines de milliers de francs selon Raymond Leguay, mais sur une période qui n'est pas précisée. C'est une somme très importante pour des PG qui ne seraient pas ou très peu payés !⁶⁹ De son côté, Raymond Leguay a la capacité d'organiser plusieurs manifestations en France occupée dès le mois de septembre 1943, comme des quêtes ou des ventes aux enchères au cours desquelles le centre d'entraide arrive même à vendre un paquet de cigarettes Gauloises 7 000 francs ! Un prix

⁶⁶ ACICR, « *Frontstalag 325 « Zitadelle » Lemberg – autrefois à Rawa-Ruska* », *op. cit.*, p. 10.

⁶⁷ D'après Jérôme Blanc, pendant la guerre, 1 mark équivaut à 2 zlotys et 20 francs. Ainsi, 12 zlotys équivalent à 6 marks, soit 120 francs. BLANC Jérôme, « Pouvoirs et monnaie durant la seconde guerre mondiale en France : la monnaie subordonnée au politique », International conference on War, "Money and Finance, Monetary and Financial Structures: The Impact of Political Unrests and Wars", 2008, p. p. 11.

⁶⁸ Selon Évelyne Gayme, les PGF sont payés en moyenne 70 pfennigs (0,70 mark) par jour de travail en été, soit 21 marks par mois (sur 30 jours) et 54 pfennigs (0,54 mark) en hiver, soit 16,2 marks par mois. Sur une année donc, les PGF sont payés 18,6 marks par mois, soit 372 francs. À titre de comparaison d'après les études menées par Thomas Piketty, en France, le salaire mensuelle moyen en 1939 est de 1 035, 42 francs. GAYME, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, *op. cit.*, p. 56. PIKETTY Thomas, *Les hauts revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions (1901-1998)*, Paris, Grasset, 2001, p. 684.

⁶⁹ Raymond Leguay, « Le secrétariat de camp », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 2.

considérable au vu des chiffres présentés dans l'étude d'Éric Godeau⁷⁰, mais il s'agit davantage d'un important soutien financier pour le centre d'entraide que d'une acquisition. « Des sommes importantes » leur parviennent également de l'Oflag VIII-C de Juliusburg (aujourd'hui Dobroszyce en Pologne) qui parraine le Stalag 325⁷¹. Le soutien apporté par les officiers prisonniers de guerre n'est pas exceptionnel à l'époque, l'Oflag VI-D par exemple parraine sept Stalags, « et ce n'est pas un cas isolé » indique Évelyne Gayme⁷².

En parallèle, des réunions entre des rapatriés et des familles de prisonniers du 325 sont organisées. Selon Raymond Leguay, « une atmosphère qui leur était chère » s'en dégage⁷³. Bien que l'on ne connaisse pas leur fréquence, ces réunions sont très appréciées et « attendues »⁷⁴, car elles favorisent le lien entre des personnes qui partagent la même expérience d'avoir un parent interné au Stalag 325. Elles procurent un certain réconfort chez les participants qui leur permet d'attendre le captif plus sereinement. Des secours aux familles et aux PG du 325 pouvaient alors être distribués (par des colis principalement) en fonction des besoins et des capacités du centre d'entraide⁷⁵. Des sapins pour les fêtes de Noël de 1943 et 1944 ont également été offerts aux enfants des camarades en captivité comme ont pu le faire d'autres Stalags via leurs mutuelles ou secrétariats de camp⁷⁶. Cette initiative est organisée avec le concours du Fronstalag 204 à Amiens et du Stalag disciplinaire 369 de Kobjerzyn où de nombreux prisonniers du camp de Rawa-Ruska ont également été envoyés⁷⁷. On peut remarquer que, bien que soumis à une discipline plus stricte et des conditions de vie plus difficiles, les prisonniers français des Stalags disciplinaires (ceux du 325 et du 369) ne sont pas isolés des autorités françaises responsables des PG, des autres Stalags et Oflags, ou de leurs familles et de leurs camarades rapatriés. Ils participent même à améliorer la vie des Français sous l'Occupation via leur centre d'entraide.

Dans un article publié en 1945, Édouard Petit, alors secrétaire général de l'Amicale nationale (qui assistait l'homme de confiance du Stalag 325 en 1943), évalue le montant total de cette aide à 500 000 francs pour la période 1943-1945⁷⁸, ce qui correspond au propos de Raymond Leguay précité.

⁷⁰ GODEAU Éric, *Le tabac en France de 1940 à nos jours. Histoire d'un marché*, Paris, PUPS, 2008, p. 49. L'historien indique que le paquet des cigarettes les plus fumées en France, les Gauloises Caporal Ordinaire, coûtait 3,5 francs en 1939, 9 francs en 1943 et après une très forte inflation en 1951, 80 francs.

⁷¹ Raymond Leguay, « Le secrétariat de camp », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 2.

⁷² GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 137.

⁷³ Raymond Leguay, « Le secrétariat de camp », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 2.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 139.

⁷⁷ Raymond Leguay, « Le secrétariat de camp », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 2.

⁷⁸ Édouard Petit, « Notre Amicale est nationale », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 1.

À titre de comparaison, le Stalag XII-A récolte 93 000 francs pour la Pentecôte et sa caisse de secours, créée en novembre 1941, dépasse le million de francs huit mois plus tard avant d'atteindre sept millions de francs en décembre 1943⁷⁹. Celle du Stalag IX-A atteint quant à elle six millions de francs moins de deux ans après sa création en juillet 1942. Les sommes récoltées par ceux du 325 paraissent infimes, mais au regard de leur pécule et de la durée moyenne de leur internement qui est de 6,7 mois⁸⁰, les sommes récoltées sont importantes, d'autant que ces prisonniers ont peut-être aussi contribué à la caisse d'entraide de leur Stalag d'origine.

Le 13 janvier 1944, le Stalag 325 est définitivement dissout par l'OKW et les derniers PGF sont répartis principalement dans les *Wehrkreis* du nord de l'Allemagne : les Stalags II-A de Neubrandenburg ; II-B d'Hammerstein ; II-C de Greifswald ; II-D de Stargard⁸¹ ; III-A de Lückenwald ; III-C d'Alt-Drewitz ; X-B de Sandbostel et XI-A d'Altengrabow⁸². Le centre d'entraide du 325 – devenu entre-temps « Secrétariat de camp » en août 1943 – continue néanmoins d'aider les familles et les camarades qui en font la demande.

À partir de janvier 1945, les offensives conjointes dirigées par les armées soviétiques sur le front de l'Est et Anglo-Américaines à l'Ouest, scellent un peu plus la défaite du « III^e Reich ». La France est quant à elle pratiquement libérée hormis quelques poches de résistances allemandes sur le littoral (Saint-Nazaire, Lorient, etc.)⁸³. Compte tenu de la situation militaire en Europe en 1942-1943, il pouvait sembler utopique de la part des groupements régionaux et du centre d'entraide du Stalag 325 de vouloir poursuivre les secours pour les anciens du 325 et leurs familles. En 1945, ce but est dorénavant possible, et semble même nécessaire.

Le bilan de la guerre est terrible pour la France. L'Occupation lui a coûté 1 100 milliards de francs qui s'ajoutent aux 460 milliards de déficits budgétaires des années 1939-1944. Le franc est fortement dévalué et les considérables dommages de guerre bloquent la reprise économique tant espérée⁸⁴. La production est insuffisante, ce qui entraîne des pénuries de produits de consommation

⁷⁹ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 138.

⁸⁰ Chiffre obtenu grâce à une étude statistique menée à partir d'une base de données fournie par l'UNCRRD listant les PGF internés au Stalag 325 d'après les *Meldungen* allemands. La durée moyenne d'internement – 6,7 mois – correspond aux 103 PG pour lesquels sont connus les dates de leur passage dans le camp. Le temps d'internement le plus court est d'environ 4 semaines (25 jours) et le plus long 87 semaines, soit un peu plus d'un an et demi. Raymond Leguay par exemple y resta neuf mois entre le 30 avril 1942 et janvier ou février 1943.

⁸¹ C'est au Stalag II-D de Stargard que les commandants de camp sont formés par la *Wehrmacht*. GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 66.

⁸² La base de données produite par la section Normandie-Mayenne de Rawa-Ruska à partir des *Meldungen*, qui recense environ 17 000 PGF passés par le Stalag 325, a permis d'identifier les principaux Stalags vers lesquels les prisonniers du 325 ont été transférés après leur départ du Gouvernement Général de Pologne.

⁸³ CATALA Michel (dir.), *Les poches de l'Atlantique 1944-1945. Le dernier acte de la Seconde Guerre mondiale en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

⁸⁴ BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Histoire de la France au XX^e siècle (1945-1958)*, tome III, Paris, Éditions Complexe, 1999 (1991), p. 90-98.

courante et une augmentation des prix de 52 % que ne peuvent supporter des salaires qui ont pourtant été augmentés de 35 % en 1945. Le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), reconnu officiellement par les Alliés depuis le 3 octobre 1944 et présidé par de Gaulle, s'emploie à redresser la situation. Il bénéficie de 2 500 millions de dollars provenant de l'aide des États-Unis pour la reconstitution de l'infrastructure économique et l'approvisionnement en matières premières et en denrées alimentaires⁸⁵.

C'est dans ce contexte que Raymond Leguay et quelques anciens du 325 s'appuient sur le Secrétariat du camp préexistant pour le réorganiser en association dite « Amicale du Stalag disciplinaire 325, Ceux de Rawa-Ruska », le 3 avril 1945⁸⁶. Celle-ci se dote d'un bulletin, nommé *Envols*.

3- Une source essentielle et ses limites : le bulletin *Envols*

Les 296 numéros du bulletin *Envols* publiés par l'Amicale entre 1946 et 2020, conservés dans les fonds de l'UNCRRD rue Leroux à Paris, sont une source de premier plan sur laquelle cette thèse s'appuie très largement pour faire l'histoire de la mémoire du Stalag 325 et celle de l'Amicale. Il convient alors de s'interroger sur les forces et les limites de cette source et de revenir sur son histoire ; *Envols* fait aussi partie des héritages de la captivité au Stalag 325.

Dès l'instant où le choc de la défaite est surmonté et l'abattement après la capture dépassé, les PGF s'organisent entre eux dans les Stalags et Oflags où ils sont internés afin d'instituer de l'ordre dans des camps qui ne sont pas toujours conçus pour rassembler autant de PG. À partir de l'été 1941, une administration française de camp, agréée par les Allemands, se met en place sous la direction d'un homme de confiance dans les Stalags et d'un doyen dans les Oflags⁸⁷. À mesure que cette administration prend forme et qu'elle se structure sous l'autorité des Allemands, des journaux sont notamment créés par et pour les prisonniers sous la forme de bulletins et de revues mensuelles, un droit prévu par la Convention de Genève. Cette initiative est d'ailleurs soutenue par le responsable de la prise en charge idéologique des prisonniers (*Betreuer*) qui y voit un moyen pour améliorer leur moral, et donc éviter les évasions⁸⁸. Chaque camp conçoit alors son propre journal qui reste malgré

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Archives privées, « Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325, Ceux de Rawa-Ruska », 3 avril 1945, 16 articles. Les statuts de l'Amicale de Rawa-Ruska ont été rédigés le 3 avril 1945 et déposés à la Préfecture de police de la Seine le 30 avril. Ils ont ensuite été publiés dans le Journal Officiel le 26 mai (n° 123, p. 3032) d'après une lettre de Raymond Leguay. Archives privées, « Lettre du président Leguay et du secrétaire général Petit à un responsable de section locale », 3 septembre 1945, 4 pages. Au sujet de la prise de décision de réorganiser le Secrétariat de camp, voir : Raymond Leguay, « Notre amicale », *Envols*, n° 6, octobre 1946, p. 1.

⁸⁷ DURAND Yves *La vie quotidienne des prisonniers de guerre*, op. cit., p. 159-166.

⁸⁸ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 61.

tout soumis à la censure allemande, contournée parfois grâce à différents biais comme les dessins⁸⁹. Pour les prisonniers, ces journaux sont autant un moyen de s'informer des activités programmées au camp, qu'ils sont une source d'inspiration pour conjurer les affres de la captivité, qu'un support pour laisser s'exprimer une sensibilité créative (poèmes, chansons, dessins, etc.)⁹⁰.

En parallèle, le Gouvernement de Vichy, conscient de l'enjeu que représentent les PG dans « la Révolution nationale » qu'il entend mener, comprend rapidement qu'il doit insuffler ce projet politique au sein même des camps⁹¹. À partir du 23 juin 1940, il utilise le journal intitulé *Le Trait d'Union* édité par l'OKW (*Wehrmacht Propaganda IV*). Son tirage est évalué à 400 000 exemplaires jusqu'en 1945⁹².

Les PGF transférés au camp de Rawa-Ruska à partir du 13 avril 1942 sont dans l'incapacité de créer leur journal dès leur arrivée. Les installations du camp sont rudimentaires, voire inexistantes, les prisonniers manquent de tout, et ils sont soumis à un dur traitement. Les rapports des délégués du CICR de 1942 et de 1943 n'évoquent d'ailleurs aucun journal ni aucune demande formulée par les prisonniers pour en créer un, alors qu'ils mentionnent pourtant des « besoins d'ordre intellectuel et spirituel »⁹³. Seuls quelques récits publiés après la guerre relatent l'existence d'un journal, complétés par des informations fragmentaires et incomplètes présentes dans le bulletin *Envols* à partir de 1945.

André Aubert, l'un des coiffeurs du camp de Rawa-Ruska⁹⁴, raconte en 1980 que la création d'un journal intitulé *Envols*, « entièrement écrit à la main », affiché « chaque semaine à l'entrée du bloc II »⁹⁵, puis au camp principal de Lemberg⁹⁶, aurait été l'œuvre « d'un journaliste de métier, Pierre Emmanuelli, un Corse de Marseille » et « d'un professeur, écrivain et poète, Roger Pecheyrand de brise »⁹⁷. Il existe peu d'informations sur Roger Pecheyrand au sein des archives de l'UNCRRD et aucune sur Pierre Emmanuelli. Cette absence s'explique en partie par leur parcours d'après-guerre, mais surtout parce que l'histoire du bulletin *Envols* n'a jamais véritablement fait l'objet d'un récit des

⁸⁹ Voir en particulier les « Journaux de stalags et d'oflags (1940-2005) » disponibles sous format numérique sur le site de *La contemporaine. Bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains* : <https://argonnaute.parisnanterre.fr/ark:/14707/a011521472636XWCSHD>, Consulté le 6 décembre 2021.

⁹⁰ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit. p. 64-66.

⁹¹ Voir notamment : GAYME Évelyne, *Les prisonniers de guerre français - Enjeux militaires et stratégiques*, op. cit. THEOFILAKIS Fabien, « Les prisonniers de guerre français et allemands, acteurs de la dynamique européenne d'une guerre mondiale à l'autre ? », *Siècles*, n° 41, 2015, p. 1-17 ; p. 6.

⁹² GOLDMAN Philippe, « La propagande allemande auprès des prisonniers de guerre français à travers *Le Trait d'union*, 1940-1945 », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine sous la direction de Jacques Droz, Paris, Université Paris I Panthéon Sorbonne, 1975.

⁹³ ACICR, « Rapport du *Frontstalag 325* de Rawa-Ruska », op. cit., p. 12. ACICR, « *Frontstalag 325* « Zitadelle » Lemberg – autrefois à Rawa-Ruska », op. cit., p. 9.

⁹⁴ AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, op. cit., p. 125.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 126.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 142.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 126.

origines. En revanche, leur parcours est détaillé dans *Le Maitron*, dictionnaire biographique en ligne du mouvement ouvrier.

Pierre Emmanuelli (1912-1988) commence à travailler à la mine alors qu'il n'a que douze ans pour subvenir aux besoins de sa famille après la mort de son père, survenue quatre ans plutôt. Il a par la suite une longue et intense carrière militante au sein du Parti communiste à partir de 1931 au côté de son frère, Étienne. Pierre est envoyé clandestinement en URSS en 1935 par François Billoux, ancien secrétaire général de la Jeunesse communiste (de 1928 à 1930) et membre du comité central du Parti communiste, pour y recevoir une formation idéologique et politique. Il revient en France en 1937 et travaille pour le journal *Rouge-Midi*. L'année suivante, il s'occupe des volontaires pour l'Espagne tout en étant secrétaire du Secours populaire italien pour les étrangers. Mobilisé en 1939, il est fait prisonnier en juin 1940. Il s'évade à six reprises puis est envoyé au camp de Rawa-Ruska avant d'être libéré en mai 1945. Après la guerre, il poursuit son engagement politique en devenant directeur du quotidien communiste *La Marseillaise* (1951-1953)⁹⁸ ; puis peu à peu il s'éloigne du Parti communiste dans les années 1960-1970. Il semblerait qu'il n'ait pas adhéré à l'Amicale nationale de Rawa-Ruska.

Roger Pecheyrand (1909-1975) connaît également une enfance rythmée par la mine. Fils d'un charbonnier, il a néanmoins l'opportunité de poursuivre une carrière dans l'enseignement. Il obtient sa titularisation d'instituteur en 1932 et est mobilisé en 1939⁹⁹. Roger Pecheyrand est incorporé au 204^e Régiment d'infanterie avec le grade de sergent. Il est fait prisonnier le 26 juin 1940 à Thuilley aux-Groseilles en Meurthe-et-Moselle avant d'être interné au Stalag VI-F à Bocholt. À la suite d'une tentative d'évasion le 17 février 1942, Roger Pecheyrand est transféré au camp de Rawa-Ruska le 23 août, puis est conduit vers Lemberg le 29 décembre jusqu'au 17 septembre 1943. Il est renvoyé en Allemagne à partir du 9 janvier 1944¹⁰⁰. Nous savons peu de choses sur son parcours dans le Gouvernement Général de Pologne, si ce n'est qu'il aurait « présidé l'amicale de l'enseignement du camp de Rawa-Ruska (premier et deuxième degrés) »¹⁰¹. Sa participation au journal du camp *Envols* figure dans le rapport des délégués de la Mission Scapini rédigé après leur visite du camp de Lemberg le 7 août 1943¹⁰². À la suite de son retour en France en juin 1945, Roger Pecheyrand publie un certain

⁹⁸ LE MAITRON, en ligne, Antoine Olivesi, « notice biographique de Pierre Emmanuelli », 2021 (2009), <https://maitron.fr/spip.php?article24319>, consulté le 26 novembre 2021.

⁹⁹ LE MAITRON, en ligne, Jacques Girault, « notice biographique de Roger Pecheyrand », 2021 (2013), <https://maitron.fr/spip.php?article147534>, consulté le 26 novembre 2021.

¹⁰⁰ DAVCC, AC/22/P/308 et AC/21/P/655/574, Dossier sur Roger Pecheyrand.

¹⁰¹ LE MAITRON, en ligne, Jacques Girault, « notice biographique de Roger Pecheyrand », art. cit.

¹⁰² AN, F/9/2721, Dossier : « Stalag 325 Rawa-Ruska », « Rapport Stalag 325 Lemberg », Lieutenant Poigny et médecin-lieutenant Copreaux, 7 août 1943, p. 3.

nombre d'ouvrages¹⁰³, dont un récit sur sa captivité intitulé *Complaintes de la steppe* en 1959¹⁰⁴. Il est président d'honneur de la section du Lot en 1956 et contribue régulièrement au bulletin *Envols* jusque dans les années 1960. Roger Pecheyrand intègre même le 17 juin 1961, pour une année seulement, la commission « expositions » de l'Amicale de Rawa-Ruska¹⁰⁵. Il n'a cependant jamais revendiqué la paternité d'*Envols* dans ses articles, insistant plutôt sur la résistance des prisonniers du Stalag 325, avant de soutenir la politique du comité directeur au début des années 1960 visant l'obtention du statut de déporté résistant pour les anciens du 325.

Lucien Mertens, un autre ancien du 325, écrit non sans ironie en 1945 qu'une « cité serait incomplète sans une presse qui reflète sa vie et dirige l'opinion des citoyens. À Rawa-Ruska, nous avons la chance de posséder l'hebdomadaire le plus original qui soit au monde. [...] Ce journal, manuscrit d'un mètre vingt de haut sur un mètre de large, était solidement placardé dans un couloir sombre. Sage précaution contre les hommes toujours à l'affût de papier à usage externe »¹⁰⁶. L'auteur ajoute que le journal était apprécié des prisonniers qui pouvaient lire par exemple « un bulletin de santé des joueurs démolis au cours du match de rugby »¹⁰⁷, ainsi que des articles tout aussi littéraires et philosophiques. Son format et son emplacement posent néanmoins quelques problèmes, les nombreux lecteurs créent des embouteillages dans les couloirs, occasionnant des mécontentements¹⁰⁸. Contrairement à André Aubert, Lucien Mertens n'attribue pas spécifiquement la création du journal à un prisonnier en particulier. Il relate seulement que « l'éditorial était rédigé par l'homme de confiance du camp qui, prudemment, chaque semaine, nous parlait de famille, de travail, de redressement de notre pays [...] agréé par les censures allemandes »¹⁰⁹. Une formulation habile qui fait allusion à la propagande du Gouvernement de Vichy et de sa devise, « Travail, Famille, Patrie ».

D'après ces deux témoignages rédigés à trente-cinq ans d'intervalle, les prisonniers du 325 eurent, comme dans tous les Stalags, la possibilité de créer leur journal après la mise en place de l'administration française du camp et l'amélioration des conditions de détention. La date de création du journal n'est cependant pas indiquée, mais si, comme l'écrit Lucien Mertens, il y eut des résumés des matchs de rugby dans *Envols*, ce que confirment indirectement les délégués du CICR le 16 août

¹⁰³ Par exemple : *Bêtes, mes amis*, à compte d'auteur, 1950. *Mes amis des bois et des rivières*, Paris, Éditions du Livre Contemporain, 1957.

¹⁰⁴ PECHÉYRAND Roger, *Complaintes de la Steppe*, Paris, Éditions de l'UNEG, 1959.

¹⁰⁵ *Envols*, « Composition du comité directeur national », n° 79, novembre-décembre 1961, p. 2.

¹⁰⁶ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 67.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 68.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 67.

¹⁰⁹ *Ibid.*

1942 en rapportant que « les sports sont bien organisés » au camp de Rawa-Ruska »¹¹⁰. Selon toute vraisemblance, *Envols* naît au cours de l'été 1942, une période plus propice pour les pratiques sportives dans le Gouvernement Général de Pologne. Considérant toutefois qu'aucun rapport des délégués du CICR de 1942-1943 ne précise l'existence d'un quelconque journal.

En avril 1945, la création de l'Amicale nationale s'accompagne de la mise en place d'un « moyen de liaison puissant »¹¹¹ que Raymond Leguay et son comité directeur souhaitent inscrire dans l'héritage mémoriel de la captivité au Stalag 325. C'est la raison pour laquelle ils choisissent de reprendre le nom d'*Envols*, auquel les anciens du 325 peuvent s'identifier. Initialement, le premier numéro du bulletin devait être publié en janvier 1946, mais les « difficultés d'obtenir des bons de papiers », auxquels s'ajoutent les problèmes de santé du président Raymond Leguay (qui dû être opéré), retardent la parution au mois d'avril¹¹².

¹¹⁰ ACICR, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 13.

¹¹¹ Raymond Leguay, « Rawa-Ruska et ses groupements régionaux », *Envols*, n°1, avril 1946, p. 1.

¹¹² Raymond Leguay, « À nos camarades lecteurs », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 1.

Photo 1 - Une du premier numéro du bulletin Envols (avril 1946)



Source : Envols, n° 1, avril 1946.

La santé des anciens du 325 constitue un problème récurrent pour le bon déroulement des publications lors des deux premières années qui suivent la création de l'Amicale. À cause d'une « longue maladie », le nouveau rédacteur du bulletin (depuis décembre 1946), Georges Bougriot, doit lui aussi repousser la parution du 8^e numéro, prévu entre janvier et mars 1947, au mois de mai, soit cinq mois après le 7^e numéro de novembre-décembre 1946. Ce long délai aurait pu porter préjudice aux efforts déployés par l'Amicale de Rawa-Ruska pour affirmer sa place au sein de la galaxie des amicales de camps qui naissent au lendemain de la guerre. Le préjudice est difficile à évaluer à partir des sources, d'autant que le sujet n'est pas abordé par le comité directeur. Georges Bougriot attribue également ce retard aux difficultés rencontrées par l'Amicale pour financer *Envols* après la publication du dernier numéro, ainsi qu'à « la grève de la presse »¹¹³ qui a paralysé l'activité au début de l'année 1947 et qui conduit à la loi Bichet sur la distribution de la presse¹¹⁴.

En dépit des difficultés rencontrées à ses débuts, l'Amicale publie 68 numéros d'*Envols* entre avril 1945 et 1960, soit une moyenne d'environ 4,5 bulletins par an. La première page est essentiellement réservée aux actualités récentes censées être les plus importantes pour l'Amicale. C'est aussi le lieu privilégié choisi par le président et son comité directeur pour exprimer des réflexions, des opinions et des impressions sur la situation du moment, ou bien des idées et des perspectives afin d'envisager l'avenir. Il s'agit de concentrer en quelques lignes ce qui a été et ce qui doit être, autrement dit veiller à conserver ou rétablir le cap pris par les responsables de l'Amicale nationale. Quoi de mieux alors que d'exalter systématiquement l'*éthos* produit par les souvenirs de la captivité au Stalag 325 pour l'exprimer. Si bien que la simple lecture de toutes les unes des bulletins d'*Envols* (de 1945 à 2010) renseigne sur les évolutions des priorités de l'Amicale. Les photographies ci-dessous démontrent par exemple qu'en juin 1946 (photo n° 2) le discours porte sur la notion de résistance, puis de nouveau en 1954 (photo n°3) avec un intérêt concernant le statut de déporté et interné de la résistance. En 1960 en revanche, l'engagement de l'Amicale se porte sur le retour en France des corps des anciens du 325 inhumés à Rawa-Ruska depuis 1942 comme on peut le voir sur la photo n°4.

¹¹³ Georges Bougriot, « Mise en place », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 1.

¹¹⁴ FRANCESCHINI Laurence et BROUELLE Camille (dir.), *La loi Bichet sur la distribution de la presse, 70 ans après*, Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2018.

Photo 2 - Article intitulé "Résistance" en une d'Envois de juin 1946

3

BULLETIN MENSUEL DU STALAG DISCIPLINAIRE 325 " CEUX DE RAWA-RUSKA "

Adressez toute votre correspondance à la DIRECTION DU JOURNAL 68 r. de la Chaussée-d'Antin Paris (9^e)

ENVOIS

N° 3
JUN 1946
PRIX : 5 Frs.
Le Gérant :
Edouard PETIT

Résistance

Il y a deux ans, mes camarades, c'était la libération. Le mauvais sort qui m'avait conduit à Rawa-Ruska après deux échecs s'était éloigné de moi ; je venais de réussir cette évasion, but de mes efforts de quarante-deux mois de captivité. J'avais enfin la grande joie d'être parmi les favorisés, j'avais réussi alors que beaucoup d'entre vous étiez toujours prisonniers. J'ai vu la fuite du boche foulant encore momentanément le sol sacré de la patrie, j'ai vu aussi nos admirables maquisards repousser l'ennemi avec des moyens de fortune ; j'ai vu à l'œuvre la Résistance française. Elle était bien belle, mes camarades, et l'heure que j'ai vue en août 1944 restera à jamais gravée dans ma mémoire.

J'ai fait mes premiers pas d'homme libre dans les rues de ma petite ville ; j'ai retrouvé mes parents, mes amis, mes camarades. Encore tout imprégné de cette odeur des camps, de mon passage à Rawa, de mes évasions ; à chaque question, à chaque demande, je parlais de vous, je parlais de votre vie, de vos espoirs, de vos désespoirs aussi, de votre courage. Je par-

Où irez-vous danser le 14 Juillet ?

Nous vous donnons rendez-vous le

SAMEDI 13 JUILLET au soir

et le

DIMANCHE 14 après-midi et soir

Où ça ?

AU BAL organisé par les Cafés "BYZANTIN" et "LE PARASOL"

59 et 61, Rue Réaumur
(Métro : Réaumur-Sébastopol)

Constatations et perspectives

Deux dépêches ont attiré, le même jour, mon attention :

1^o Milan, 28 juin. — Pour protester contre l'attribution de Tenda et de Brigue à la Franco, la plupart des membres de l'orchestre de la Scala de Milan ont décidé de ne pas partir pour la capitale française où devait être donné, le dimanche 30 juin, un grand concert dirigé par Toscanini. Le Ministre des Affaires étrangères sera saisi de l'affaire avant toute solution définitive intervenue [A.F.P.] Figaro du 29 juin 1946.

2^o New-York, 28 juin. — La radio américaine annonce que 4.000 allemands ont organisé une manifestation antibritannique à Hambourg, au cours de laquelle il ont chanté le Deutschland über alles et le chant nazi Horst Wessel accompagnés des cris « Gott strafe England ». (Dieu punisse l'Angleterre). (Jud-


Source : Envois, n° 3, juin 1946.

Photo 3 - Article sur le titre d'interné résistant en une d'Envois de février 1954

PRIX : 15 FRANCS

UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

N° 41. — JANVIER-FEVRIER 1954



" CEUX DE RAWA-RUSKA "

BULLETIN MENSUEL DU CAMP DE REPRESAILLES 325

DIRECTION et REDACTION

68, Chaussée-d'Antin, 68 Paris (9^e)

Téléphone : TRI 78-44
C.C.P. : Paris 4730-56

Le bénéfice du Statut des Déportés et Internés de la Résistance

L'Amicale s'honore d'avoir, seule, engagé et mené jusqu'au bout une action en vue de l'attribution du Statut des déportés et internés de la Résistance aux anciens de Rawa-Ruska.

Elle le devait, avant tout, pour les familles de nos morts, de nos D.U., de nos malades dont le nombre impressionnant confirme, hélas ! fréquemment, le caractère particulièrement sévère des souffrances endurées, d'une diminution de santé, de risques corporels ou moraux ayant des conséquences durables.

Elle le devait aussi en égard à l'objet même de ce Statut qui « est un droit à réparations pour les

concernant le Statut des évadés du camp de Rawa-Ruska.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vais examiner cette affaire par mes services auxquels je demande que cet examen ait lieu sous l'angle de la plus grande bienveillance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le 29 décembre, au cours de la discussion du budget devant le Conseil de la République, notre ami le sénateur Méric déposait un amendement sur la question, et amenait le ministre à lui répondre, dans les termes qui suivent :

loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 seront réglées en espèces au fur et à mesure de la délivrance des cartes.

« Les déportés et internés politiques et résistants de la guerre 1914-1918 qualifiés par les statuts du 6 août 1948, et du 9 septembre 1948 bénéficieront des mêmes avantages. » — (Adopté.)

Par amendement (n° 12, M. Méric et les membres du groupe socialiste proposent de compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Les prisonniers de guerre 1939-1945 internés dans les camps de Rawa-Ruska et de

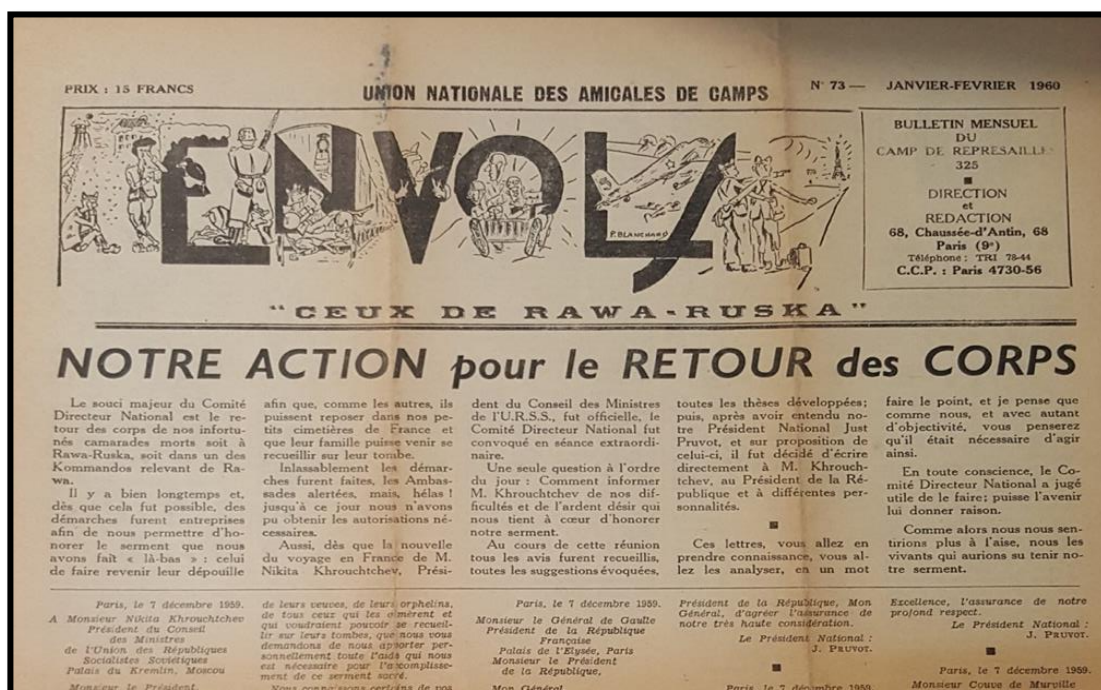
obtenir simplement les avantages du statut.

Monsieur le ministre, nous savons qu'un projet de décret soumis par vos soins à la commission nationale des déportés et internés de la Résistance, tendant à donner satisfaction à cette louable revendication, n'a pas été retenu par cet organisme.

Nous comprenons les réserves des résistants de l'intérieur. Nous les respectons. Nous leur accordons notre solidarité agissante et notre amitié. Leurs réserves, nous le savons, ne représentent pas un acte d'intransigence.

Source : Envois, n° 41, janvier-février 1954.

Photo 4 - Article sur le rapatriement des dépouilles de PGF internés au Stalag 325 en une d'*Envols* de février 1960



Source : *Envols*, n° 73, janvier-février 1960.

Le nombre de pages dans *Envols* varie en fonction de la trésorerie disponible. Jusqu'en 1953, chaque numéro est composé de huit pages alors qu'entre 1953 et 1966 la majorité en possède seulement quatre, pour ensuite revenir à un format plus traditionnel de huit pages, puis douze à partir de 1969. Le comité directeur doit alors trouver le bon compromis en publiant un contenu qui est à la fois enrichissant et intéressant pour le lecteur, et qui satisfait son engagement politico-mémoriel, tout en veillant à ménager sa trésorerie.

C'est un défi important puisque *Envols* constitue l'une des principales dépenses de l'Amicale. En 1946, dans une lettre qu'Édouard Petit adresse à un responsable de la section du Gard, il indique que désormais le bulletin ne peut plus être distribué gratuitement aux adhérents¹¹⁵. Les frais d'impression et d'expédition sont beaucoup trop élevés : le dernier numéro a coûté 35 000 francs (frs) pour un tirage de 10 000 exemplaires alors que l'Amicale ne compte que 1 800 à 1 900 adhérents¹¹⁶.

¹¹⁵ AD du Gard, 138/J/4, dossier « Fonctionnement de la section Gard-Lozère », « Lettre du secrétaire général de l'Amicale, Édouard Petit, au responsable de la section du Gard », 20 août 1946.

¹¹⁶ Jacques Sounalet, « Voici le coin du service sociale », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 2. Georges Bougriot, « Retrouvons nos esprits », *Envols*, n° 9, Juin-juillet 1947 p. 1.

Au total, les quatre premiers numéros ont coûté plus de 100 000 frs¹¹⁷, ce qui explique les problèmes financiers que déplore Georges Bougriot en mai 1947¹¹⁸. Édouard Petit justifie ces dépenses importantes en expliquant que ce bulletin est essentiel pour faire connaître l'Amicale. Selon lui, il est un support idéal mis entre les mains des représentants locaux pour réussir leur mission de rassembler l'ensemble des anciens du 325¹¹⁹. C'est la raison pour laquelle les articles de Raymond Leguay et d'Édouard Petit cherchent une résonance au-delà du cercle des adhérents en insistant sur les souvenirs de l'entraide au camp de Rawa-Ruska. Les tirages sont par la suite moins importants, mais leurs coûts restent significatifs. En 1954, *Envols* est la troisième dépense de l'Amicale. Sa publication représente 8,6 % du budget (soit 127 710 frs sur 1 482 291 frs). En 1957, sur les 500 frs que représente le prix d'une cotisation, 200 frs (soit 40 %) sont affectés au service du journal alors que 100 frs reviennent au budget de la section de l'adhérent¹²⁰. Le reste est alloué au budget global de l'Amicale nationale. En 1961-1962, le coût s'élève à 1 900 frs (nouveaux) pour 4 000 exemplaires¹²¹.

Tout ceci implique donc de considérer les informations publiées dans *Envols* comme faisant partie d'une stratégie de communication plus globale visant à faire reconnaître et promouvoir les activités considérées comme les plus importantes à ses adhérents, ainsi qu'au-delà du cercle des anciens du 325.

¹¹⁷ AD du Gard, 138/J/4, dossier « Fonctionnement de la section Gard-Lozère », « Lettre du secrétaire général de l'Amicale, Édouard Petit, au responsable de la section du Gard », 20 août 1946.

¹¹⁸ Georges Bougriot, « Mise en place », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 1.

¹¹⁹ AD du Gard, 138/J/4, dossier « Fonctionnement de la section Gard-Lozère », « Lettre du secrétaire général de l'Amicale, Édouard Petit, au responsable de la section du Gard », 20 août 1946.

¹²⁰ « Au XII^e congrès national de Ceux de Rawa-Ruska », *Envols*, n° 61, mai-juin 1957, p. 1, 3, 4, 6.

¹²¹ UNCRRD, Non classé, Oscar Liévain, « Compte-rendu financier de l'Amicale nationale de l'année 1961- 1962 à la préfecture de la Seine », 1963, p. 8.

B- Unir les anciens PG du 325 et organiser le service social (1945-1960)

La conversion des initiatives d'entraide menées en temps de guerre pour les prisonniers en une unique amicale de dimension nationale est un véritable défi de sortie de guerre pour Raymond Leguay et les anciens prisonniers qui l'assistent. Au-delà de l'aspect structurel, le rassemblement des anciens du 325 constitue un challenge rendu plus difficile par la spécificité même du camp, car une fois leurs peines effectuées, les prisonniers ont été réintégrés dans les Stalags en Allemagne. Ainsi, en 1945, ces derniers rentrent en France parmi la masse des PGF détenus pendant cinq ans. Ils ne constituent pas une catégorie à part entière qui les distinguerait des autres captifs. En dépit de ces difficultés, il s'agit de répondre aux préoccupations du moment et de forger les bases d'une Amicale conçue pour une « durée illimitée »¹²², capable de s'inscrire dans le temps comme le prévoient les statuts des groupements régionaux du camp de Rawa-Ruska.

¹²² Archivés privées, Martine R. V., « Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska », Paris, 3 avril 1945, 16 articles.

1- Construire et légitimer l'Amicale nationale de Rawa-Ruska (1945-1947)

Pour mettre en œuvre une Amicale de dimension nationale ayant des bases solides à la fois structurelles et financières, les fondateurs s'organisent en comité directeur, élaborent des statuts et promeuvent l'organisation en province auprès d'anciens du 325.

a. L'Amicale et le premier comité directeur national : point de départ d'une action à long terme

L'Amicale est régie selon les dispositions de la loi relative au contrat d'association du 1^{er} juillet 1901. Elle prend le nom d'« Amicale du Stalag disciplinaire 325, Ceux de Rawa- Ruska » avec en sous-titre le terme de « secrétariat de camp »¹²³. Le sous-titre rappelle sa mission première alors que les fondateurs ont conscience que la situation économique du pays nécessite un effort certain pour accompagner les familles des camarades les plus défavorisées au retour des anciens du 325, dont ils évaluent le nombre total entre 26 000 et 28 000. Cet ajout démontre également le souci de réserver une place aux secours distribués pendant la captivité dans la mémoire collective afin de légitimer les actions de l'Amicale après la guerre.

En 1945, les anciens prisonniers détenus au Stalag II-C souhaitent marquer « les liens qui nous unissaient là-bas » en nommant le bulletin de l'amicale comme celui édité pendant la captivité, *Entre camarade*. Ces anciens prisonniers justifient également la création de l'amicale en l'inscrivant dans « le prolongement du Centre d'Entraide ou Secrétariat de camp » créé « au début de 1943 »¹²⁴. L'initiative de l'Amicale ceux de Rawa-Ruska semble donc commune à celles d'autres Stalags.

L'Amicale ceux de Rawa-Ruska est dirigée par un président, assisté de deux vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un trésorier général. Ces derniers forment ensemble le comité directeur. Les statuts prévoient qu'il doit être composé de cinq membres minimum et de neuf membres maximum, bien qu'il ne s'agisse encore que de chiffres provisoires en attendant le retour de tous les anciens du 325¹²⁵. Le comité directeur est élu (et rééligible) chaque année lors de l'Assemblée générale, le vote « [pouvant] se faire par correspondance »¹²⁶ afin de pallier les imprévus, et peut-être

¹²³ *Ibid.* Article 1.

¹²⁴ Bibliotheca Andana, en ligne, « Stalag II-C de Greifswald », Roger Buissonnière, « Pour que vive l'Amicale ! » et « Entre camarades... », *Entre camarades*, Bulletin de l'amicale du Stalag II-C, n°1, novembre 1945, p. 1. Consulté le 18 novembre 2021 : https://argonnaute.parisnanterre.fr/medias/customer_3/periodique/Stalag/FP_RES_402/PDF/BDI_C_FPR_00402_1945_01.pdf.

Désormais, sauf mention contraire, tous les bulletins des amicales de PGF proviennent des fonds de la Bibliotheca Andana.

¹²⁵ *Ibid.* Article 6.

¹²⁶ *Ibid.*

aussi éviter aux anciens du 325 de se rendre au siège à Paris¹²⁷ alors que les routes et les transports sont endommagés.

C'est Raymond Leguay qui assume temporairement la fonction de président en attendant la fin de la guerre et les premières élections prévues dans « les six mois du retour général » des PG¹²⁸. En tant qu'ancien responsable du centre d'entraide puis du secrétariat du camp du Stalag 325 pendant la guerre et directeur de banque dans le civil, il semble avoir l'expérience et les compétences nécessaires pour organiser et développer cette nouvelle Amicale. Pourtant, Raymond Leguay propose la présidence à son ami et dernier homme de confiance du Stalag 325, le sergent Henri Thiébaud¹²⁹ – « l'homme des coups de gueule et de la bagarre [...] qui eut la sagesse de s'entourer de camarades plus calmes »¹³⁰ – dont il louait l'engagement auprès des prisonniers à Rawa-Ruska et à Lemberg. Ce dernier refuse, et la place de Raymond Leguay est confortée par « la grande majorité, sinon de l'unanimité des camarades », écrit-il¹³¹.

En réalité, aucun des trois hommes de confiance du Stalag 325, Gabriel Vignes (avril-juin 1942)¹³², Michel Mercier (juin-octobre 1942) et Henri Thiébaud jusqu'au 13 janvier 1944, n'ont eu de responsabilité, y compris localement, au sein de l'Amicale¹³³. Peu d'éléments biographiques sur leur parcours d'après-guerre ont été trouvés pour expliquer cette situation. Seul le parcours de Michel Mercier est mieux connue grâce à sa carrière politique. Homme de confiance du camp de Rawa-Ruska, de retour en Allemagne, il s'évade avec succès en novembre 1943. Il rejoint un maquis du sud-ouest en mai 1944 et à la Libération, il est décoré de la médaille des évadés et de la résistance. Michel Mercier poursuit une carrière d'avocat au barreau de Blois tout en étant conseiller municipal de la ville. En 1948, il devient président de la Fédération départementale des prisonniers de guerre du Loir-et-Cher (FNCPG-CATAM)¹³⁴, son engagement auprès des PG n'est donc pas circonscrit aux seuls anciens du Stalag 325. Il devient ensuite député du Loir-et-Cher de 1953 à 1955 en tant que

¹²⁷ Le siège de l'Amicale est situé à Paris depuis sa création. Entre 1945 et 1966, il se trouve au 68 rue de la Chaussée-d'Antin dans le IX^e arrondissement, puis au 28 boulevard de Strasbourg dans le X^e arrondissement jusqu'en 1996 avant de déménager quelques rues plus loin, au 17 rue des Petits Hôtels, jusqu'au 1^{er} septembre 2017. Il se trouve actuellement rue Leroux dans le XVI^e arrondissement près de la place de l'Étoile.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ À ne pas confondre avec son homonyme qui faisait partie du corps franc Pommiès ainsi que de la brigade Carnot et fusillé par les Allemands le 6 août 1944.

¹³⁰ Raymond Leguay, « Trois hommes- trois exemples », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 5.

¹³¹ Raymond Leguay, « Notre amicale », *Envols*, n° 6, octobre 1946, p. 1.

¹³² Gabriel Vignes a également été homme de confiance du Stalag II-C. R. B, « Entre camarades... », *Entre camarades*, n°1, novembre 1945, p. 1.

¹³³ Gabriel Vignes entre avril et juin 1942, puis Michel Mercier jusqu'en octobre 1942 et enfin Henri Thiébaud jusqu'au 13 janvier 1944. Raymond Leguay, « Trois hommes, trois exemples », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 5.

¹³⁴ En légende de la photographie, est inscrit : « Michel Mercier, président d'honneur de l'association départementale, membre d'honneur de la FNCPG-CATAM ».

membre du Mouvement républicain populaire, et vice-président suppléant de la Haute Cour de justice le 18 novembre 1954¹³⁵.

Les professions exercées par les autres membres de ce premier comité directeur sont également connues. La présence d'un organigramme en première page du premier numéro du bulletin de l'Amicale *Envols* n'est pas anodine, surtout lorsque sont indiquées les activités professionnelles à côté des noms des responsables nationaux. Il ne s'agit pas simplement d'informer les lecteurs, mais surtout de démontrer que le comité directeur a les compétences nécessaires pour organiser et développer l'Amicale. Sur les neuf membres qui le composent, trois sont banquiers, un est avocat et un autre est docteur en droit, ce qui est plutôt un avantage pour une Amicale qui doit avant tout se structurer légalement, et trouver des financements tout en veillant à respecter un équilibre budgétaire. Les autres membres du comité exercent des responsabilités au sein de sociétés privées¹³⁶.

Ces responsables semblent donc avoir de bonnes situations professionnelles, ce qui légitimerait leur place au sein du comité directeur à l'égard des adhérents et des responsables locaux, et rassurerait les potentiels futurs adhérents ou les plus sceptiques, car si ces personnes sont capables de bien gérer leur carrière professionnelle, elles sont *a priori* tout indiquées pour administrer l'Amicale. Par la suite, la composition du comité directeur est rappelée régulièrement dans les bulletins d'*Envols* principalement après les élections annuelles, mais sans information sur les membres. Cette recherche de légitimité au moment de la création de l'Amicale se fonde ensuite à travers les actions qui sont menées.

Le comité directeur se réunit tous les mois, ses délibérations sont consignées dans des procès-verbaux¹³⁷ essentiels pour comprendre le fonctionnement de l'Amicale. Ce sont les archives départementales de l'Aube et du Gard qui en conservent le plus grand nombre, mais peu de ces procès-verbaux sont antérieurs à 1960, sans doute parce qu'ils n'ont pas été conservés. Ce manque est en partie comblé par les nombreux témoignages des fondateurs, notamment ceux du président, Raymond Leguay, et de son secrétaire général, Édouard Petit. Les premiers numéros d'*Envols* (entre 1946-1947), dont le contenu semble moins aseptisé par les enjeux politico-mémoriels que celui des comptes rendus du comité directeur après 1947, sont également très utiles.

Plus globalement au sein de l'Amicale, les statuts répertorient les adhérents selon quatre catégories, bien que celles-ci soient provisoires en avril 1945, car les prisonniers ne sont pas tous

¹³⁵ ASSEMBLÉE NATIONALE, en ligne, « Michel Mercier (1906-1980) », consulté le 17 novembre 2021 : [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/5198](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/5198)

¹³⁶ Le président est directeur de banque. Les deux vice-présidents sont coiffeur pour dames et avocat ; le secrétaire général est administrateur de société ; le trésorier est gérant d'une société ; les autres membres sont docteur en droit, sous-chef de bureau au Crédit Municipal de la ville de Paris, commerçant ou employé de banque

¹³⁷ Archivés privées, Martine R. V., « Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska », Paris, 3 avril 1945, article 7.

rentrés : les « membres actifs »¹³⁸ sont les anciens du 325. Ils ont le droit de voter lors de l'Assemblée générale contrairement aux autres adhérents, ce qui signifie que le comité directeur ne souhaite donner voix au chapitre qu'aux anciens du 325. Les « membres titulaires », sont des personnes « ayant perdu un membre proche de leur famille au Stalag 325 »¹³⁹. On retrouve ici la volonté de considérer les membres de sa famille (« épouse, enfants, père, mère, frère, sœur, oncle, tante »¹⁴⁰), sans toutefois leur donner la possibilité de s'exprimer lors des votes. La cotisation des membres actifs et titulaires est fixée à 100 francs. Un montant comparable à celui demandé par l'une des amicales qui fait peut-être partie de celles qui ont compté d'anciens du 325 dans leurs rangs, l'amicale du Stalag II-C (100 francs en 1945 puis 150 francs en 1947)¹⁴¹.

Les deux dernières catégories sont constituées des personnes qui « s'intéressent aux captifs »¹⁴² en participant financièrement à la vie de l'Amicale, et dont la cotisation est fixée à 1 000 frs. Ceux de nationalité française sont « membres honoraires » tandis que ceux « de nationalité alliée » sont « membres bienfaiteurs »¹⁴³. En faisant cette distinction, le comité directeur s'attend peut-être à recevoir des dons provenant de militaires alliés alors que la France constitue une vaste base arrière pour l'invasion de l'Allemagne par les armées anglo-américaines. Ils s'attendent peut-être aussi à ce qu'une partie de ces militaires restent stationnés en France après la guerre, mais aucune archive explique cette distinction. Le comité directeur a donc pris des précautions dans la rédaction des statuts pour envisager toute éventualité ; chaque don compte.

Le poids de la guerre est encore présent dans ces premiers statuts comme le révèle le caractère provisoire des principes édictés par le comité directeur. Toutefois, ces statuts constituent une base juridique nécessaire à l'expression des vœux prononcés consécutivement par les responsables des groupements régionaux de Rawa-Ruska puis par ceux du centre d'entraide basé à Paris. Bien qu'étant l'un des principaux fondateurs de cette nouvelle Amicale, Raymond Leguay considérait qu'il n'était qu'un facilitateur, celui qui doit non pas « mettre les camarades qui allaient rentrer devant le fait accompli, lesdits statuts étant modifiables [...] mais de les mettre en possession d'une organisation solidement constituée dont ils pourraient user à leur gré et selon leur désir »¹⁴⁴. C'est la raison pour

¹³⁸ *Ibid.* Article 4.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Entre camarades*, n° 9, décembre 1946-janvier 1947, p. 6. Consulté le 18 novembre 2021 : https://www.bibliotheca-andana.be/?page_id=190661 *Entre camarades*, « La vie de l'amicale – extraits des statuts », n° 1, novembre 1945, p. 4. Consulté le 18 novembre 2021 : https://www.bibliotheca-andana.be/?page_id=190661

¹⁴² Archivés privées, « Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska », Paris, 3 avril 1945, article 4.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Raymond Leguay, « Notre amicale, *Envols*, n° 6, octobre 1946 », p. 1.

laquelle il propose sa démission dès le retour d'Henri Thiébaud avant d'être confirmé dans ses responsabilités.

In fine, l'organisation de cette Amicale nationale parachève autant les missions d'entraide que les PG se sont données pendant la guerre qu'elle représente un point de départ pour envisager la sortie de guerre pour ces anciens du Stalag 325.

b. Promouvoir une direction nationale depuis Paris auprès des sections régionales

Les fondateurs choisissent d'organiser l'Amicale sous la forme d'une fédération (le terme n'est toutefois pas utilisé), cela de manière à réaliser l'unité de tous les anciens du 325 à l'échelle nationale (dont ils évaluent le nombre entre 26 000 et 28 000) tout en laissant la possibilité à des regroupements locaux d'émerger sous son égide¹⁴⁵. Raymond Leguay, indiquait en 1945 aux lecteurs d'*Envols* qu'il « était préférable d'envisager pour l'avenir [...] la constitution d'une seule Amicale nationale ayant des sections provinciales » plutôt que de voir apparaître « une multitude d'associations régionales » indépendantes¹⁴⁶. Selon lui, « une Amicale nationale, groupant tous les anciens du 325, aurait plus de force pour parler en leurs noms que certaines amicales régionales ou départementales qui ne pourraient grouper que quelques dizaines ou centaines d'adhérents »¹⁴⁷. Cette structure est aussi choisie pour « éviter une division qui disperserait la force que nous pourrions représenter »¹⁴⁸. Pour les fondateurs, il ne s'agit donc plus seulement de se réserver « le droit de se porter partie civile à notre retour en France en cas de dénonciation ou calomnie d'un membre de l'amicale auprès des autorités » (article 11 des statuts du groupement lyonnais de 1942)¹⁴⁹, mais bien de structurer l'ensemble des anciens groupements régionaux issus de la captivité en fédération et de coordonner ses actions afin d'avoir la capacité d'influencer les institutions politiques pour défendre au besoin les intérêts des anciens du 325.

Or, l'unité de tous les anciens du 325 est primordiale pour atteindre cet objectif comme le rappellent régulièrement les fondateurs entre 1945 et 1947. Ce type de préoccupations est partagé par d'autres dirigeants d'amicales de PG comme celle du Stalag II-C au moment de sa création : « Plus grand sera le nombre d'anciens du II-C, plus efficace sera notre action d'entraide », écrit son président

¹⁴⁵ Archives privées, Martine R.V., « Statuts de l'Amicale du *Stalag* disciplinaire 325, Ceux de Rawa-Ruska », 3 avril 1945, article 8.

¹⁴⁶ Raymond Leguay, « Notre amicale », *Envols*, n° 6, octobre 1946, p. 1.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Archives privées, Gérard Valère, association Rhône-Alpes-Ain-Loire Ceux de Rawa-Ruska, « Carnet de l'amicale des prisonniers de guerre de Lyon et de la région lyonnaise », Lyon, 16 mai 1942, p. 2.

Roger Buissonnière en novembre 1945¹⁵⁰. La récurrence des appels à l'unité des fondateurs de l'Amicale semble néanmoins révéler certaines divergences et quelques craintes dès l'origine sur les projets du comité directeur que nous pouvons évaluer en fonction des réactions des membres dudit comité, à défaut d'avoir les points de vue des anciens du 325 par manque de sources.

Le secrétaire général de l'Amicale, Édouard Petit, insiste tout d'abord sur le caractère apolitique de la fédération. Elle ne favorise aucun parti politique tout comme elle entend ne prendre position pour aucune religion. Seuls les intérêts des anciens du 325 doivent primer écrit-il¹⁵¹. De plus, bien que le siège de l'Amicale soit situé à Paris afin de permettre une « direction centralisée [...] au plus près des ministères », Édouard Petit souligne qu'il n'existe aucune différence entre les sections. Il n'y aura pas, explique-t-il, de favoritisme entre les anciens du 325 originaires de la région parisienne et ceux de la province¹⁵². Ces précisions sont destinées, semble-t-il, à apaiser la crainte d'un certain nombre de provinciaux d'être relégués au second plan. Édouard Petit ajoute « qu'il ne s'agit pas de confier les commandes de nos intérêts communs aux camarades parisiens » ni d'imposer leur point de vue¹⁵³. Pourtant, tous les membres du comité directeur habitent Paris¹⁵⁴. De plus, si Édouard Petit leur garantit les principes édictés dans l'article 8 des statuts qui prévoient la création de sections départementales ou régionales avec une comptabilité propre, celles-ci doivent néanmoins obtenir l'accord du comité directeur pour se former – quand il n'est pas à l'origine de leur création – et leurs représentants doivent également être « agréés » par lui¹⁵⁵. L'autonomie de ces sections est aussi limitée par ce même article 8 qui précise que leur budget n'est qu'un « chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Amicale », ce qui permet aux représentants nationaux de porter un regard sur les activités à l'échelle locale¹⁵⁶.

¹⁵⁰ Roger Buissonnière, « Pour que vive l'Amicale ! » art. cit., p. 1. Voir aussi : Pierre Cornu, « À vous chers camarades », *Entre camarades*, n°1, novembre 1945, p. 2. Dans le même numéro : « Extraits des statuts », p. 4.

¹⁵¹ Édouard Petit, « Notre Amicale est nationale », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 1.

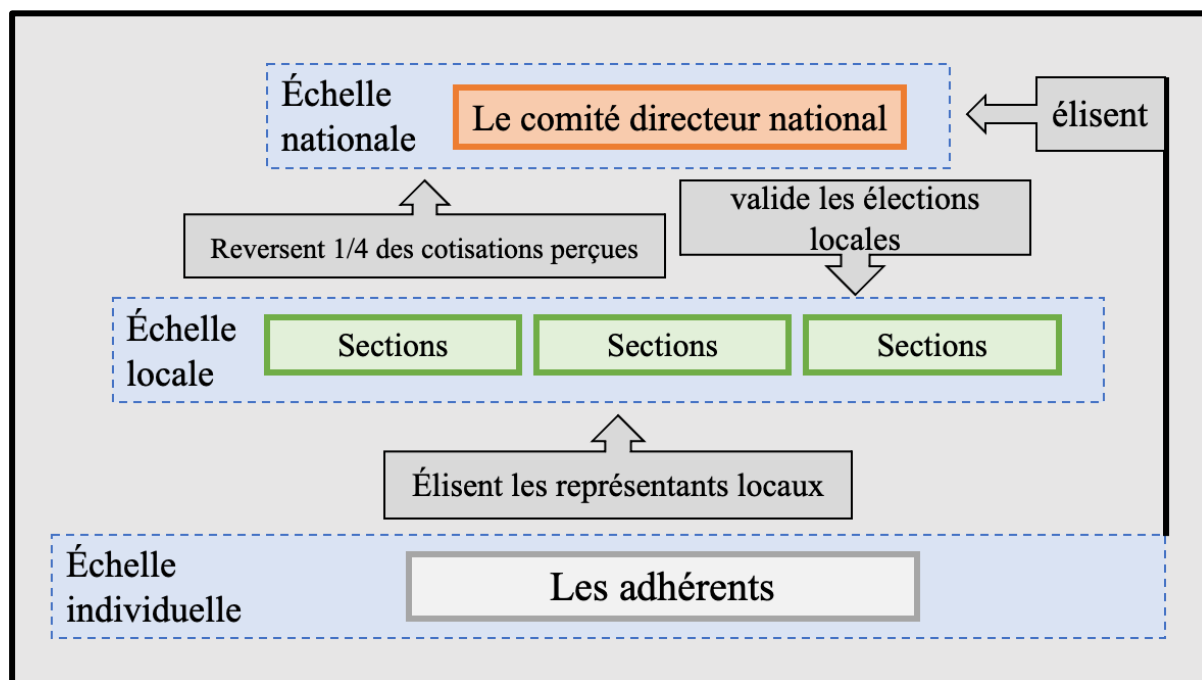
¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Envols*, « Le comité directeur provisoire », n° 1, avril 1946, p. 1.

¹⁵⁵ Archives privées, Martine R.V. « Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325... », *op. cit.*, article 8.

¹⁵⁶ *Ibid.*



Prérogatives du Comité directeur national (CDN) :

- => l'Assemblée générale est convoquée par le président du CDN,
- => représente les adhérents au niveau national,
- => gère le budget national,
- => apporte son soutien financier, administratif et logistique aux sections, voire directement aux adhérents le cas échéant,
- => valide l'élection des représentants locaux ou à défaut d'élection, en désigne un,
- => possède un droit de regard sur la comptabilité des sections,
- => s'occupe de l'édition d'*Envols* et de sa diffusion auprès des adhérents.

Prérogatives des sections régionales :

- => représentent leurs adhérents au niveau local auprès du comité directeur national,
- => administrent leurs affaires courantes, dont celles de récolter annuellement les cotisations de ses adhérents,
- => gère leurs propres comptabilités, mais celles-ci sont incluses dans la comptabilité nationale comme « chapitres spéciaux ».

Réalisation Alexandre Millet.

Cette organisation facilite la gestion des adhérents à l'échelle locale par l'Amicale et offre une plus grande représentation des provinciaux au niveau national en dépit de possibles ingérences des représentants nationaux. L'article 12 des statuts précise également que l'Amicale « se maintiendra en contact étroit avec les associations départementales pour coordonner les efforts et pratiquer à bon escient l'œuvre d'entraide qui est son but »¹⁵⁷. L'objectif de Raymond Leguay et du comité directeur est finalement d'imposer « une cohésion parfaite » visant « une certaine uniformité dans les efforts des diverses sections » ce qui doit permettre ensuite « une compensation des ressources » sous son égide¹⁵⁸.

Les arguments employés dans les premiers numéros d'*Envols* par Raymond Leguay et Édouard Petit sont malgré tout symptomatiques des inquiétudes que peuvent avoir certains anciens du 325 quant à cette nouvelle organisation, en particulier les représentants des amicales régionales qui se sont constituées en parallèle, ou peu après l'Amicale nationale, et qui se demandent s'il convient ou non de fusionner leur groupement avec d'autres¹⁵⁹. D'ailleurs, dans une lettre que Raymond Leguay et Édouard Petit envoient le 3 septembre 1945 à l'un des représentants locaux (qui n'a pu être identifié), il est question d'inviter « les camarades de province qui se seraient à tort déjà constitués en amicales régionales [...] de dissoudre leur association purement et simplement et de se rattacher à nous sous la forme de sections »¹⁶⁰. Par leurs articles, Raymond Leguay et Édouard Petit cherchent non seulement à rassurer ceux qui ont adhéré, mais aussi à convaincre ceux qui hésitent encore à entériner leur rattachement et ainsi empêcher la formation d'amicales de Rawa-Ruska concurrentes ; les termes surlignés par ces derniers dans la lettre sont à ce titre très révélateurs.

¹⁵⁷ *Ibid.* Article 12.

¹⁵⁸ Raymond Leguay, « Notre amicale », *Envols*, n° 6, octobre 1946, p. 1.

¹⁵⁹ Sur le sujet, la lettre du secrétaire général de l'Amicale nationale, Édouard Petit, au représentant de la section du Gard, confirme l'existence de sections locales qui se sont constituées, mais qui n'ont pas (encore) adhéré à l'Amicale nationale. AD du Gard, 138/J/4, dossier « Fonctionnement de la section Gard-Lozère », « Lettre du secrétaire général de l'Amicale, Édouard Petit, au responsable de la section du Gard », 20 août 1946.

¹⁶⁰ Archives privées, Bernard L., « Lettre du président Leguay et du secrétaire général Petit au président de l'amicale Gard-Lozère, Flory », 3 septembre 1945, 4 pages.

c. Faire face à la concurrence des autres amicales de prisonniers

Les adhésions sont un enjeu crucial pour Raymond Leguay et son comité directeur qui souhaitent structurer rapidement et efficacement une amicale de dimension nationale. Ils nourrissent l'ambition de rassembler l'intégralité des anciens prisonniers du Stalag 325, ce qui doit permettre de récolter suffisamment de cotisations pour alimenter les dépenses de fonctionnement et surtout organiser l'entraide. Ces efforts sont d'autant plus nécessaires que l'Amicale nationale n'est pas la seule à apparaître au lendemain de la guerre. Hormis les amicales locales de Rawa-Ruska précitées, d'autres amicales de Stalag se forment. Il est cependant difficile d'estimer leur nombre, car jusqu'à présent, les études se sont surtout concentrées sur des organisations plus importantes comme la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre (FNCPG)¹⁶¹ ou ponctuellement sur telle ou telle amicale¹⁶². Il n'existe pas de travaux qui donneraient une vue d'ensemble des nombreuses organisations de PG après 1945. En revanche, les 67 Stalags et les 17 Oflags répertoriés par Yves Durand¹⁶³ peuvent donner un ordre de grandeur, même si certaines amicales ne s'organisent pas par camp, mais par profession ou fonction comme l'amicale anciens PG parlementaires en décembre 1945¹⁶⁴.

C'est surtout l'Union nationale des évadés de guerre (UNEG) qui pourrait indirectement faire de l'ombre à l'Amicale nationale de Rawa-Ruska réunissant elle aussi d'anciens évadés. L'UNEG est depuis 1925 (date à laquelle elle a succédé à l'Amicale des anciens prisonniers de guerre évadés créée en 1918) une association qui veille à conserver leur mémoire ainsi qu'à leur fournir une assistance juridique et financière au besoin. Elle possède donc une certaine expérience en la matière, y compris au niveau politique, que n'a pas l'Amicale de Rawa-Ruska. Dès 1945, l'UNEG forme de nouvelles sections locales et n'hésite pas à rameuter d'anciens évadés, dont ceux du 325, comme en témoigne un article paru en août 1947 dans le bulletin de l'Amicale du Stalag I-A et I-B¹⁶⁵. Ou encore celui publié par l'association nationale des prisonniers de guerre évadés et réfractaires (qui intègre

¹⁶¹ Par exemple : LEWIN Christophe, *Le Retour des prisonniers de guerre français. Naissance et développement de la FNPG (1944-1952)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986. GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours, op. cit.*

¹⁶² Par exemple : CHIFFOLEAU Floriane, « Captivité des prisonniers de guerre français pendant la Seconde guerre mondiale. Le cas des aspirants du Stalag IA (1940-1945) », mémoire de master en histoire contemporaine, sous la direction d'Olivier Wierviorka, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2017.

¹⁶³ DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre, op. cit.*, p. 300-301.

¹⁶⁴ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours, op. cit.*, p. 202-203.

¹⁶⁵ *Toujours là*, « Appel aux évadés », bulletin de l'amicale du Stalag I-A Stablack, n° 4, juillet-août 1947, p. 4. https://www.bibliotheca-andana.be/?page_id=254996, Consulté le 13 septembre 2021.

l'UNEG en 1946)¹⁶⁶ dans les *Dernières dépêches de Dijon* en novembre 1945 et qui s'adresse directement aux anciens du 325 : « vous qui avez réussi votre évasion, vous qui à la suite des tentatives d'évasion avez été internés dans les *Kommandos* disciplinaires, les forteresses, les camps de représailles d'Allemagne et de Pologne, notamment à Rawa-Ruska [...] gardez intact le magnifique esprit de prisonnier résistant [...] en adhérant à l'association nationale des prisonniers de guerre évadés et réfractaires »¹⁶⁷. Sans développer ici la notion de résistance, l'article de 1947 démontre que les anciens du 325, mais aussi ceux du Stalag disciplinaire 369 de Kobjerzyn, également cités, font l'objet de sollicitations dès leur retour pour grossir les rangs de telle ou telle association. Les anciens PG ont donc la possibilité de choisir entre plusieurs amicales à leur retour. Ceux du Stalag 325 davantage que les autres, car avant d'être transférés dans le Gouvernement Général de Pologne, ces prisonniers ont été internés dans divers Stalags d'Allemagne. Après avoir effectué au moins six mois au camp disciplinaire 325 en raison de leur(s) tentative(s) d'évasion à compter de mars 1942, la plupart ont ensuite été reconduits en Allemagne. Par conséquent, ces anciens prisonniers peuvent choisir, soit d'intégrer l'amicale de leur Stalag d'origine, soit celle de Rawa-Ruska, ou bien l'UNEG, voire plusieurs à la fois.

L'article des *Dernières dépêches de Dijon* montre qu'en choisissant de citer les camps de Rawa-Ruska et de Kobjerzyn, les auteurs (inconnus) leur donnent une visibilité et participent, peut-être involontairement, à ce que ces deux camps incarnent l'ensemble des évadés de guerre aux yeux des lecteurs, dont les anciens PG. Cet article n'est pas le seul, d'autres journaux associent les évadés de guerre au camp de Rawa-Ruska, et dans une moindre mesure à ceux de Kobjerzyn ou Graudenz qui n'apparaissent pas systématiquement. *L'Humanité* par exemple, publie en juillet 1947 un article accusateur à l'encontre de l'ancien PG et Commissaire général aux PG, André Masson (janvier 1943- janvier 1944) peu avant son procès en 1948¹⁶⁸ pour mieux révéler le comportement « sans scrupule » et « méprisable » d'André Masson pendant la guerre. L'organe du parti communiste, *L'Humanité*, fait l'éloge du combat mené par les captifs qui ont « montré par les évasions, le sabotage, la lutte à main armée, le refus de travail et les camps de représailles de Rawa-Ruska et de Graudenz »

¹⁶⁶ L'association nationale des prisonniers de guerre évadés et réfractaires est officiellement créée en novembre 1944. *Journal Officiel*, « association nationale des prisonniers de guerre évadés et réfractaires », 3 novembre 1944.

¹⁶⁷ « Prisonniers – déportés : prisonniers de guerre évadés », Les *Dernières dépêches de Dijon*, 19 novembre 1945, p. 2.

¹⁶⁸ André Masson (1913-) était interné au Stalag V-C avant d'être rapatrié en raison du soutien qu'il apporta au régime de Vichy. Le 14 janvier 1943, André Masson est choisi par le chef du Gouvernement de Vichy, Pierre Laval, pour remplacer Maurice Pinot à la tête du Commissaire général aux prisonniers de guerre. Il est chargé de promouvoir la collaboration auprès des prisonniers de guerre, en particulier les rapatriés, afin qu'en retour ces derniers apportent leur soutien aux politiques engagées par le Gouvernement de Vichy. C'est un échec. Il est démis de ses fonctions le 14 janvier 1944. Après la guerre, il est condamné à mort par contumace pour fait de collaboration le 8 juillet 1948. Voir notamment GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre, op. cit.*, p. 99 et 232. Archives sur André Masson : AN, 3W/249-3W/250, « André Masson, commissaire général aux Prisonniers de Guerre rapatriés et aux Familles des Prisonniers de Guerre 14 Janvier 1943 – 14 janvier 1944 ».

leur refus d'écouter « la voix de la trahison » contrairement au collaborateur André Masson – « le traître » – pour lequel *l'Humanité* réclame « la peine capitale »¹⁶⁹.

Une fois encore, malgré l'ambiguïté du propos tenu qui laisse à penser, soit que le camp de Rawa-Ruska représente une forme de lutte contre l'ennemi, soit qu'il les symbolise toutes, ce camp représente l'engagement plus global « des centaines de milliers de captifs »¹⁷⁰ contre les Allemands. Cet amalgame peut s'expliquer par une méconnaissance de cette captivité par rapport aux autres. Ceci s'inscrit surtout dans un contexte qui voit les PG tenter de s'affranchir de l'humiliante présomption de lâcheté et de collaboration que leur prêtent certains Français depuis l'été 1945, et plus particulièrement les anciens membres des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI)¹⁷¹ d'obédience gaulliste et communiste¹⁷². Cette mauvaise image n'est *a priori* pas colportée par tous les communistes comme en témoigne l'article de *L'Humanité*, dont le discours s'inscrit dans celui employé par les PG pour faire reconnaître la captivité comme le « prolongement de la lutte contre l'ennemi » (reconnu par décret le 29 janvier 1948)¹⁷³. Ces articles ne font pourtant pas le jeu de Raymond Leguy et du comité directeur (hormis peut-être une dimension publicitaire) qui souhaitent au contraire se démarquer des autres évadés.

¹⁶⁹ *L'Humanité*, « André Masson en haute cour », 16 juillet 1947, p. 1 et 4.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ GAYME Évelyne, « L'image des prisonniers de guerre français... », *op. cit.*, p. 230-233.

¹⁷² Les Forces Françaises de l'Intérieur regroupent depuis le 1^{er} février 1944 les mouvements de résistance dont les principaux sont l'Armée secrète (AS), gaulliste ; l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA), giraudiste ; Les Francs-Tireurs et Partisans (FTP), communistes. Sur le sujet voir notamment : WEISS Stéphane, « De la "pauvre armée du Nord" à la "belle 1^{ère} Division d'infanterie" : l'intégration des FFI du Nord et du Pas-de-Calais dans l'armée en 1944-1945 », *Revue du Nord*, vol. 425, n° 2, Association Revue du Nord, 2018, p. 409-428.

¹⁷³ GAYME Évelyne, « L'image des prisonniers de guerre français... », *op. cit.*, p. 230-233.

d. Les désillusions de Raymond Leguay

Raymond Leguay n'envisage pas qu'un ancien du 325 puisse adhérer à une autre amicale que celle de Rawa-Ruska. La lettre qu'il coécrit avec Édouard Petit à un représentant local en septembre 1945 aborde aussi ce sujet. Afin de coordonner leur discours et peut-être aussi éclaircir des zones d'ombres, ils précisent qu'il existe d'importantes différences entre leur Amicale et l'UNEG. Les deux organisations ne peuvent être confondues, car l'Amicale « est la continuation des groupements régionaux créés dans le camp »¹⁷⁴. « Ses adhérents sont tous d'anciens du Stalag 325 » alors que l'UNEG ne fait pas de distinction selon les camps entre les PG évadés¹⁷⁵. Ce sont des différences fondamentales qu'il faut selon lui entretenir en interne et expliquer ou rappeler aux anciens du 325 qui n'auraient pas encore adhéré¹⁷⁶. Raymond Leguay ajoute que c'est « une question sentimentale qui nous fait agir ainsi. Nous désirons rester entre anciens camarades du 325 ainsi que nous nous l'étions promis là-bas. Un esprit bien particulier [...] régnait parmi nous et nous entendons faire tous nos efforts pour le maintenir »¹⁷⁷. On retrouve ici ce fondement commun né de la captivité à Rawa-Ruska, traduit en 1945 par le terme d'« esprit Rawa »¹⁷⁸, qui rend légitime cet entre-soi selon Raymond Leguay.

Pour se prémunir contre tous ceux qui ne partageraient pas la même sensibilité et qui par conséquent ne verraient pas de difficulté à adhérer à une autre amicale, l'article 4 des statuts interdit aux membres actifs (donc aux anciens du 325) d'adhérer à une autre organisation de l'Union nationale des amicales de camp¹⁷⁹. Dans la pratique, ces dispositions sont quelque peu nuancées comme l'indique Raymond Leguay au représentant local précité : « Il va sans dire qu'un ancien du 325 peut fort bien adhérer aux deux associations, mais si ses moyens pécuniaires ne lui permettent pas de le faire, il doit laisser parler son cœur afin de choisir l'association vers laquelle vont ses préférences »¹⁸⁰.

Les efforts déployés pour convaincre et rassurer laissent à penser de manière plus globale, que pour un certain nombre de ces anciens captifs, la formation d'une Amicale nationale n'est peut-être pas si impérieuse en 1945-1946, en tout cas moins qu'en 1942. Tout du moins, elle ne suscite *a priori*

¹⁷⁴ Archives privées, « Lettre du président Leguay et du secrétaire général Petit au président de l'amicale Gard-Lozère, Flory », 3 septembre 1945, p. 3.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ *Ibid.* p. 4.

¹⁷⁸ Édouard Petit, « Notre Amicale est nationale », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 1.

¹⁷⁹ Archives privées, Martine R.V., « Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325, Ceux de Rawa-Ruska », 3 avril 1945, article 4.

¹⁸⁰ Archives privées, Bernard L., « Lettre du président Leguay et du secrétaire général Petit à un responsable de section locale », 3 septembre 1945, p. 4.

pas le même intérêt, voire le même affect, chez ces derniers que pour le comité directeur. Si la plupart des anciens du 325 partageaient ses projets, pour quelles raisons alors Édouard Petit exhorte-t-il, dans l'article qui ouvre le premier bulletin de l'Amicale en avril 1946, les « fondateurs et dirigeants de groupements régionaux du 325 » de 1942 à saisir – « comprenez-nous ! »¹⁸¹ – les buts de l'Amicale et les intentions qui les animent ? Le décalage entre l'engagement de Raymond Leguay et celui d'une partie d'anciens prisonniers pourrait peut-être s'expliquer par la diversité des expériences captives ?

Raymond Leguay a été rapatrié en France en janvier ou février 1943¹⁸². Le dernier Stalag qu'il a connu a été celui de Rawa-Ruska. Ensuite, peu après son opération, il s'est employé à œuvrer pour venir en aide à ses camarades et leurs familles malgré ses soucis de santé récurrents. Ainsi, depuis que la captivité à Rawa-Ruska lui a été imposée à partir de mai 1942, elle ne l'a plus quitté pour devenir ensuite la raison de son engagement social envers ses anciens camarades. Contrairement à Raymond Leguay, ces derniers ont connu d'autres camps ou *Kommandos* en Allemagne à la suite de leur passage au Stalag 325¹⁸³, lequel n'a finalement été qu'un moment de leur captivité.

Raymond Leguay a peut-être aussi (voulu) trop idéaliser cette solidarité et cette fraternité au camp de Rawa-Ruska qu'il pensait retrouver en France après la guerre, lui qui l'a pourtant quitté depuis presque deux ans et demi au moment de la création de l'Amicale nationale. L'idée de former une communauté d'entraide composée de tous les anciens du 325, Raymond Leguay l'a sans doute aussi mûri, consciemment ou non, sous le régime de Vichy, car à son retour en 1943, il est soumis comme tous les Français à sa propagande prônant sa conception organiciste et corporatiste de la société, celle-ci bannissant l'individualisme au profit d'une vaste coopération nationale faisant Nation¹⁸⁴. Raymond Leguay a donc peut-être envisagé au départ l'Amicale comme un corps intermédiaire entre l'État et les familles, d'où sa réaction en octobre 1946. Il reconnaît en effet amèrement s'être trompé sur les anciens du 325, et attribue précisément les difficultés à construire une amicale de dimension nationale au « matérialisme regrettable qui règne en France » ainsi qu'aux anciens prisonniers qui « oublient leurs souffrances communes, leurs espoirs, leurs promesses »¹⁸⁵, en somme à l'individualisme des anciens du 325.

L'amertume exprimée par Raymond Leguay se perçoit également dans les propos du président de l'amicale du Stalag II-C à la même période ou bien dans le bulletin de l'amicale du Stalag V-B un

¹⁸¹ Édouard Petit, « Notre Amicale est nationale », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 1.

¹⁸² Raymond Leguay, « Le Secrétariat de camp », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 2.

¹⁸³ Les derniers ont quitté le Gouvernement Général de Pologne le 13 janvier 1944.

¹⁸⁴ CAPUANO Christophe, *Vichy et la famille : Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

¹⁸⁵ Raymond Leguay, « Notre Amicale », *Envols*, n° 6, octobre 1946, p. 1-2.

peu plus tard¹⁸⁶. Il semblerait qu'il y ait un essoufflement plus global de l'activité des amicales de PG entre la fin de l'année 1945 et 1946 engendré par le contrecoup du retour à la vie civile de ces anciens PG.

Malgré ses désillusions, Raymond Leguay n'entend pas capituler en poursuivant son objectif¹⁸⁷, car si d'aucuns sont réticents à l'idée d'adhérer, d'autres à l'image d'Édouard Petit partagent ses intentions et lui apportent leur soutien. L'engagement social de Raymond Leguay auprès des anciens du 325 et de leurs familles depuis 1943 exerce une influence non négligeable sur sa fonction de président. Convaincu que l'unité de tous les anciens du 325 ne peut se faire qu'au nom et en souvenir de l'entraide – c'est d'ailleurs pour cette raison que figure la mention « secrétariat de camp » sous le nom de l'Amicale – il argumente en ce sens pour « rappeler à chacun les souffrances de la captivité et le sentiment de solidarité qui a permis à tous de supporter l'épreuve »¹⁸⁸. Avant d'ajouter que cet esprit doit désormais continuer à dicter les futures actions de l'Amicale. Dès lors, ses témoignages et ses discours sont à considérer avec soin. Si en effet les groupements régionaux et le centre d'entraide ont joué un rôle significatif dans la création de l'Amicale, sa capacité à exalter la fraternité et la solidarité vise finalement à unifier les anciens du 325 autour de « l'esprit Rawa » sur une perception de 1942 qui n'est plus nécessairement celle des prisonniers rapatriés en 1945¹⁸⁹.

¹⁸⁶ CH. Damet, « Le coin du président », *Entre camarades*, n° 9, décembre 1946-janvier 1947, p. 1. https://www.bibliotheca-andana.be/?page_id=190661, consulté le 18 novembre 2021. Gaston Blin, « Ne sert pas la cause des autres, souviens-toi ! », *Les captifs de la forêt noire*, bulletin du Stalag V-B de Villingen, n° 8, décembre 1946, p. 2. https://www.bibliotheca-andana.be/?page_id=255545, consulté le 19 novembre 2021.

¹⁸⁷ Raymond Leguay, « Notre Amicale », art. cit.

¹⁸⁸ Archives privées, « Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325... », *op. cit.*, article 3.

¹⁸⁹ Édouard Petit, « Notre Amicale est nationale », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 1.

2- Le développement de l'Amicale nationale comme préalable à l'organisation du service social

Si effectivement l'Amicale se construit sur cet esprit Rawa, elle cherche à renforcer sa légitimité en menant des actions sociales. Néanmoins, le développement de l'Amicale au cours de l'année 1945 est ralenti par le rythme des rapatriements des populations déplacées engendré¹⁹⁰ par la situation de l'Allemagne après sa capitulation¹⁹¹ (déportés, STO, PG, etc.). Outre le contexte politico-économique, l'Amicale de Rawa-Ruska commence à se structurer alors que le rapatriement des 940 000 PGF n'est pas encore complètement achevé¹⁹². Celui-ci s'effectue au gré des libérations des camps de PG par les troupes alliées à partir de l'hiver 1944. Cependant, les PGF libérés par les troupes soviétiques sont victimes des enjeux diplomatiques entre la France et l'URSS, si bien qu'il faut attendre le 29 juin 1945 pour qu'un accord réciproque de rapatriement soit signé entre les deux pays, ce qui accélère le retour des ressortissants français, dont celui des PG jusque-là effectué au compte-goutte¹⁹³. Une fois arrivés en France, les PG doivent encore passer quelque temps dans les centres d'accueil où ils doivent se conformer aux contrôles sanitaires et remplir les formalités administratives avant de regagner leur foyer. Le rapatriement prend donc du temps¹⁹⁴.

Ensuite, la réinsertion familiale du prisonnier est également un processus long. C'est un moment important, parfois difficile, souvent délicat, qui doit permettre progressivement à ce dernier de se réadapter à la vie civile après, souvent, cinq années de captivité¹⁹⁵. C'est aussi un moment où il est amené à redécouvrir les membres de sa famille qui ont eux aussi souffert de la guerre. Il doit

¹⁹⁰ Sur les déplacements de populations à la suite de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe voir notamment : COCHET François, *Les exclus de la victoire*, op. cit., p. 17-27. THEOFILAKIS Fabien, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises (1944-1949) : captivité en France, rapatriement en Allemagne », thèse d'histoire dirigée par Annette Becker, Henry Rousso et Andreas Wirsching, Université de Paris Ouest Nanterre, 2010. MASPERO Julia, « L'administration des personnes déplacées dans les zones françaises d'occupation en Allemagne et en Autriche : une politique de la France en contexte de Guerre froide (1945-1951) », thèse d'histoire sous la direction de Catherine Goussef, EHESS, 2021. SHEPHARD Ben, *Le long retour, 1945-1952 : l'histoire tragique des déplacés de l'après-guerre*, Paris, Albin Michel, 2014 (édit. originale : 2012, traduit de l'anglais par John E. Jackson). SPINA Raphaël, « Faire l'histoire du service du travail obligatoire des origines à nos jours : généalogie et avancées », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 274, 2019, p. 7-16. COHEN Gérard Daniel, *In war's wake. Europe's Displaced Persons in Postwar order*, Oxford, Oxford University Press, 2012. DEFANCE Corine, DENIS Juliette, MASPERO Julia (dir.), *Personnes déplacées et guerre froide en Allemagne occupée*, Berne, P.I.E Peter Lang, 2015. FONTAINE Thomas, *Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée (1940-1944)*, thèse d'histoire sous la direction de Denis Peschanski, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2013. GOUSSEFF Catherine, *Échanger les peuples : le déplacement des minorités aux confins polono-soviétiques, 1944-1947*, Paris, Fayard, 2015.

¹⁹¹ Sur la situation de l'Allemagne en 1944 et 1945 voir notamment : KERSHAW Ian, *La fin. Allemagne 1944-1945*, Paris, Point, 2014. MICHEL Henri, « Deuxième partie - La capitulation allemande », in *La Seconde Guerre mondiale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, p. 285-357.

¹⁹² GAYME Évelyne, *Les prisonniers de guerre français*, op. cit., p. 147.

¹⁹³ WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette, 2013 (1992).

¹⁹⁴ GAYME Évelyne, *Les prisonniers de guerre français - Enjeux militaires et stratégiques*, op. cit., p. 173. DALISSON Rémi, *Les soldats de 1940 : une génération sacrifiée*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

¹⁹⁵ COCHET François, *Les exclus de la victoire*, op. cit., p. 177-190.

parfois apprendre à connaître ses enfants, nés juste avant le début du conflit, comme ce fut le cas pour le père de Françoise A.¹⁹⁶, ou encore pour l'ancien prisonnier Jean-René Richard qui, après une évasion réussie du Stalag 325 en avril 1943, a rencontré sa fille pour la première fois en novembre alors qu'elle était âgée de 3 ans et demi, « si bien que chaque retour est une histoire individuelle »¹⁹⁷. C'est pourquoi l'adhésion à une amicale n'est peut-être pas la première initiative des prisonniers à leur retour, encore faut-il qu'ils en connaissent l'existence. Ainsi, l'Amicale est privée de ses potentielles forces vives au moment de sa création, ce qui va retarder un temps son développement, y compris sa capacité à mettre en œuvre son service social.

a. L'implantation de Ceux de Rawa-Ruska à l'échelle locale sous le regard du comité directeur

La condition préalable à l'organisation du service social est la structuration de l'Amicale nationalement et localement. Les conséquences économiques de la guerre sont telles que si l'Amicale souhaite répondre à son engagement social, elle doit être en capacité de le faire dans l'instant. C'est pourquoi Raymond Leguay et son comité directeur s'affairent à rendre cela possible en voulant unifier l'ensemble des anciens du 325. Malgré les quelques doutes et les réticences de certains, le comité directeur peut compter, directement ou indirectement, sur les anciennes relations nouées au camp de Rawa-Ruska par les prisonniers au sein de leur groupement pour atteindre ce but.

À partir de juin 1945, plusieurs amicales locales se créent partout en France. Pour mieux appréhender leur développement et leur fonctionnement, que ne rendent pas totalement compte les échanges épistolaires avec leurs dirigeants, le comité directeur décide d'aller à leur rencontre. C'est alors qu'Édouard Petit entame des « déplacements en province » au début de l'année 1946¹⁹⁸, une mission que ne peut accomplir le président lui-même en raison de ses problèmes de santé. Ces déplacements sont l'occasion pour Édouard Petit d'échanger plus longuement avec les responsables locaux et les adhérents sur la vie de leurs amicales. Il s'agit certainement aussi de rallier de nouveaux adhérents tout en s'assurant que les dispositions prises par le comité directeur sont respectées, auquel cas les difficultés éventuelles de leur application à l'échelle locale sont discutées. Rappelons qu'aucun membre du comité directeur n'habite en province.

¹⁹⁶ Entretien avec Françoise A., par Alexandre Millet, Sainte-Honorine-la-Guillaume, au domicile de la témoin, avril 2020, 1h26.

¹⁹⁷ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p.161.

¹⁹⁸ Comité directeur, « Visites aux sections régionales », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 3.

Par la suite, ces visites deviennent une « coutume »¹⁹⁹ reprise par les successeurs de Raymond Leguay au regard des avantages constatés dans les relations avec les sections locales. Just Pruvot (président de 1952 à 1961) par exemple, en organise deux durant son mandat : la première en 1953²⁰⁰, puis une seconde en 1957²⁰¹, tout en répondant favorablement aux diverses invitations des responsables locaux pour présider leurs réunions et surtout leurs Assemblées générales annuelles²⁰².

Ces déplacements en province complètent les congrès nationaux programmés chaque année auxquels sont conviés l'ensemble des adhérents et leurs familles proches (moyennant une participation financière qui évolue selon les périodes). Localisés principalement en région parisienne jusqu'en 1960, les congrès sont peu à peu organisés en Province par les représentants locaux en coordination avec le comité directeur national²⁰³. Cette évolution témoigne du bon développement de l'Amicale qui n'hésite pas à déléguer une partie des responsabilités à des sections régionales qui ont la capacité de mobiliser des moyens humains et financiers ainsi que des contacts locaux pour préparer la venue des congressistes sur deux ou trois jours (location de lieux, transports, restaurations, hôtels, etc.). Ces journées sont l'occasion pour les participants de faire du tourisme et d'échanger des moments de convivialités, de retrouver des amis ou bien faire des connaissances comme le prévoyait l'article 9 des statuts du groupement lyonnais au camp de Rawa-Ruska en 1942²⁰⁴. Elles servent aussi d'Assemblées générales au cours desquelles est élu le comité directeur, et est abordée, point par point, la situation de l'Amicale avec les avis de l'ensemble des sections locales. Le comité directeur présente par exemple son rapport moral, son rapport financier, les actions menées et envisagées ou encore les problèmes rencontrés au cours de l'année écoulée et les mesures pour les surmonter.

Les différents moments partagés par les responsables nationaux avec les adhérents originaires de la province traduisent leur effort permanent d'entretenir l'appartenance de ces sections à l'Amicale nationale, tout en veillant à maintenir les liens qui les fédèrent toutes. À ce titre, les visites effectuées par Édouard Petit en 1946 sont une réussite estime le comité directeur. Ce dernier a reçu « partout » un « accueil des plus cordial » qui l'a « infiniment touché »²⁰⁵. Il a surtout pu constater que, même si certaines sections ne sont « qu'au stade du regroupement », d'autres « au contraire sont complètement

¹⁹⁹ *Envols*, « Visite aux sections du sud de la France », n° 63, septembre-novembre 1957, p. 1 et 8.

²⁰⁰ Just Pruvot, « Le voyage de notre président », *Envols*, n°40, novembre-décembre 1953, p. 1.

²⁰¹ *Envols*, « Visite aux sections du sud de la France », n° 63, septembre-novembre 1957, p. 1 et 8.

²⁰² Il préside par exemple l'Assemblée générale de la section lyonnaise en février 1954, puis, celle de la section des Pyrénées-Orientales le 25 octobre 1954. Deux jours plus tard, il préside la réunion du comité direction de la section du Var. « L'activité de nos sections – section des Pyrénées-Orientales », p. 4.

²⁰³ Voir en annexe dans le second volume de la thèse. la chronologie des Congrès nationaux et des lieux où ils se sont déroulés.

²⁰⁴ Archives privées, Association Rhône-Alpes-Ain-Loire Ceux de Rawa-Ruska, « Carnet de l'amicale des prisonniers de guerre de Lyon et de la région lyonnaise », Lyon, 16 mai 1942, p. 2

²⁰⁵ Comité directeur, « Visites aux sections régionales », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 3..

organisées »²⁰⁶ à l'image des sections du Nord, du Lot, du Gard, de la Sarthe, de la Loire, de l'Yonne, de la Bourgogne, des Hautes-Pyrénées et de l'Île-de-France.

L'Amicale compte quarante-deux sections départementales représentées sur la carte ci-dessous et huit sections régionales en 1947 (Auvergne, Bourgogne, Berry, Champagne, Dauphiné, Bretagne, Île-de-France et Picardie)²⁰⁷. Ces dernières sont créées, soit pour que l'Amicale puisse être visible et disponible dans une région où il n'y a pas (encore) de sections locales comme en Bretagne, soit pour améliorer la gestion et la représentation de plus petites structures (sections ou délégations) comme en Île-de-France, dont la section regroupe les délégués de quatorze arrondissements de Paris et de huit « banlieues » (*sic*) (Vincennes, Asnières, Vitry, Ivry, Vallée de Chevreuse, Versailles, Drancy et Colombes)²⁰⁸. Par la suite, les plus petits regroupements disparaissent peu à peu en fusionnant avec d'autres pour former des sections plus importantes. En 1958, l'Amicale compte dix-sept sections régionales et dix sections départementales²⁰⁹.

Bien qu'il soit impossible de suivre l'ensemble des parcours des anciens du 325 après leur retour de captivité, donc connaître les départements où ils résident après la guerre, considérant néanmoins que la majorité des Français vit encore dans son département de naissance à cette époque, il semble que cette carte n° 3 ci-dessous démontre assez clairement la forte corrélation entre l'implantation des sections locales de Rawa-Ruska à partir de 1945 et les principaux départements de naissance des anciens du 325. Le rayon d'action de l'Amicale demeure alors non négligeable, elle peut potentiellement être au plus près d'eux pour accomplir sa mission de service social, mais combien sont-ils ?

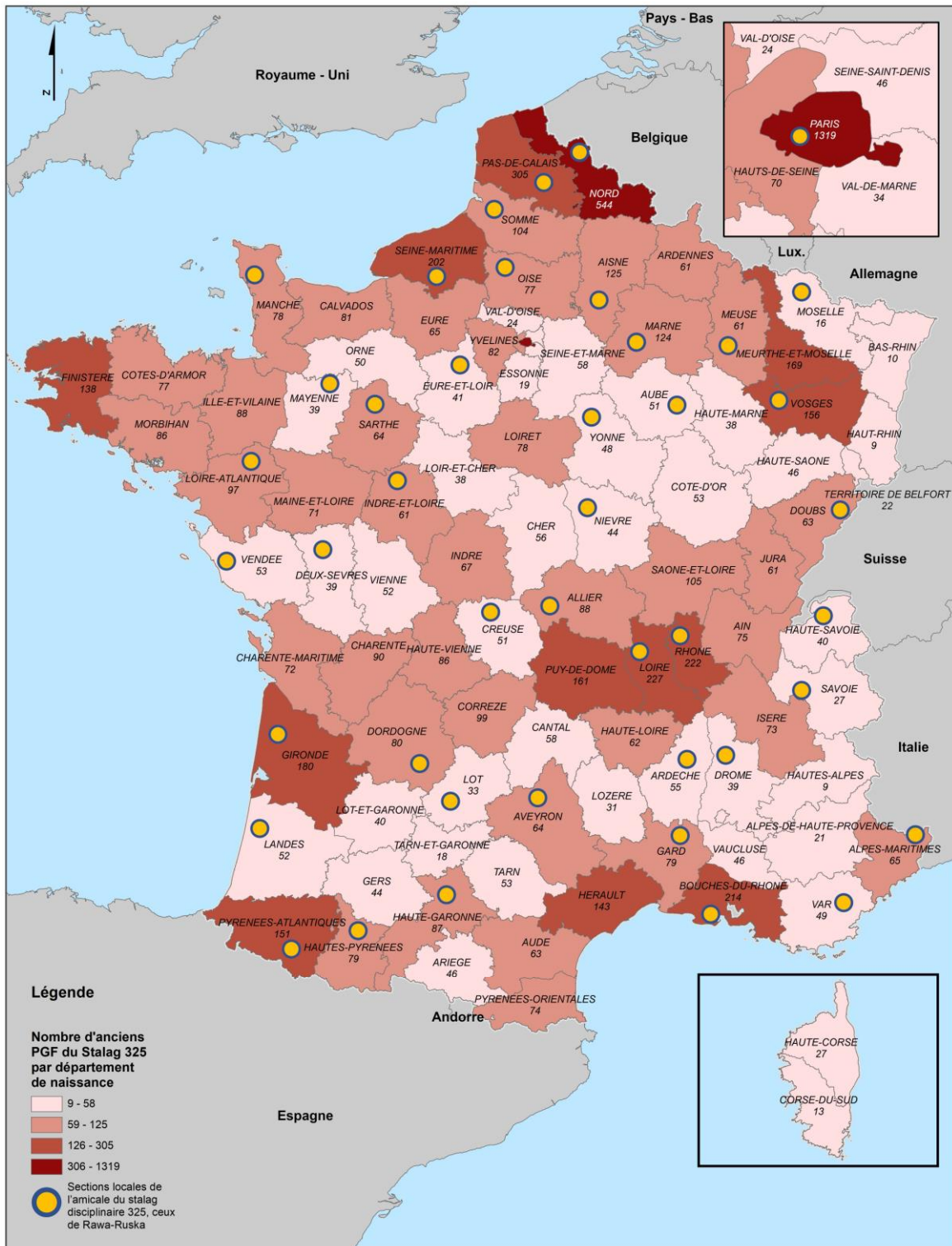
²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ Des sections régionales qui ne sont pas représentées sur la carte. Comité directeur, « Visites aux sections régionales », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 3.

²⁰⁸ *Envols*, « Nos délégués par arrondissement et banlieue de Paris », n° 3, juin 1946, p. 3.

²⁰⁹ *Envols*, « XIII^e congrès national de Ceux de Rawa-Ruska », n° 66, mai-juin 1958, p. 1 et 3.

Carte 3 - Les sections locales de l'Amicale en 1947
et les départements de naissance des PGF du Stalag 325



Etude statistique effectuée sur 9137 PG français du Stalag 325 dont le département de naissance était renseigné sur la base de données fournit par la section Normandie - Mayenne d'après les meldungen allemandes.

Réalisation Alexandre Millet et Stanislas Cheptou, cartographe.

b. L'évolution du nombre d'adhérents jusqu'en 1960 : un sujet sensible et peu documenté

Suivre l'évolution du nombre d'adhérents au sein de l'Amicale nationale depuis sa création n'est pas chose aisée, bien moins encore lorsqu'il s'agit des sections locales. Au-delà des lacunes archivistiques, le comité directeur semble bien se garder de préciser certains chiffres dans ses publications, y compris dans les comptes rendus des congrès nationaux. Et pour cause, l'objectif fixé initialement de rassembler rapidement les 28 000 prisonniers du Stalag 325 est un échec, les fondateurs se rendent rapidement compte que ce point de mire n'est qu'illusion. Dans un article publié en octobre 1946, Raymond Leguay revoyait cet objectif à la baisse. Il pensait désormais pouvoir atteindre assez rapidement les 10 000 adhérents sur les 28 000 PGF envoyés à Rawa-Ruska²¹⁰. Le responsable du service social et ancien du 325, Jacques Sounalet, est moins optimiste. Il estime en mai 1947 que le développement de l'Amicale n'est pas suffisant²¹¹. Il constate amèrement que « nous sommes, hélas ! bien loin du compte [...] sur 28 000 que nous étions à Rawa, nous sommes à peine 1 800 adhérents dans toute la France [...] cela fait peut d'actions à notre société et sans argent nous ne pouvons rien faire »²¹².

L'Amicale nationale rassemble donc au total entre 1 800 et 1 900 adhérents en 1947²¹³ selon les chiffres qu'elle publie dans *Envols*. Elle en compte 2 352 en 1961²¹⁴. Ensuite, plus aucune allusion au nombre d'adhérents à l'échelle nationale n'est faite dans *Envols* jusqu'en 1965²¹⁵. Ceci confirme l'hypothèse selon laquelle les adhésions demeurent un sujet sensible. Les procès-verbaux des réunions du comité directeur, les correspondances internes ainsi que les documents administratifs auraient pu nous permettre de combler certaines lacunes. Or, presque aucune de ces archives antérieures à 1966 n'ont été conservées au siège de l'Amicale à Paris ou bien au sein des différents centres d'archives départementales. Ce n'est qu'à partir de 1965-1966 qu'il est possible de retracer l'évolution du nombre d'adhérents. À partir de 1981, il est possible de distinguer la proportion d'anciens prisonniers de celle de leurs épouses au sein de l'Amicale, et celle des descendants à partir de 2000.

²¹⁰ Raymond Leguay, « Notre amicale, *Envols*, n° 6, octobre 1946 », p. 1.

²¹¹ Jacques Sounalet, « Voici le coin du service social », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 2.

²¹² *Ibid.*

²¹³ Jacques Sounalet, « Voici le coin du service social », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 2. Georges Bougriot, « Retrouvons nos esprits », *Envols*, n° 9, Juin juillet 1947, p. 1.

²¹⁴ UNCRRD, Paris, Non classé, Oscar Liévain, « Compte-rendu financier de l'Amicale nationale de l'année 1961-1962 à la préfecture de la Seine », 1963, p. 8.

²¹⁵ Il est possible quelquefois de diviser le total des cotisations enregistrées par le montant d'une cotisation, mais bien souvent les cotisations sont regroupées avec les dons sans plus de détail.

La situation est relativement différente pour les sections locales. Dans la rubrique du bulletin *Envols* intitulée « Notre amicale en province » qui apparaît en juin 1946²¹⁶ (elle devient dans les années 1950 « L'activité de nos sections »), le comité directeur publie régulièrement les informations fournies par les représentants locaux, dont parfois le nombre d'adhérents. L'actualité des sections n'est cependant publiée qu'au compte-goutte, car toutes n'en ont pas ou pas en même temps. C'est pourquoi chaque numéro est différent, toutes les sections ne figurent pas dans la rubrique, ce qui est profitable pour le comité directeur qui peut présenter l'évolution et le dynamisme d'une partie des sections locales sans toutefois révéler la situation de l'Amicale à l'échelle nationale.

À l'échelle locale, par exemple, la section du Nord rassemble en 1946 « plus de 200 membres. [...] dont 80 à Lille, 30 à Douai, 40 à Valenciennes, 15 Tourcoing »²¹⁷. La section des Basses-Pyrénées compte 140 personnes lors de son Assemblée générale (AG) tenue les 13 et 14 septembre 1958²¹⁸. La section de Lorraine, qui comprend les départements de la Moselle, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, est créée avec seulement 13 adhérents lors de la première réunion officielle le 14 juillet 1957²¹⁹. Par la suite, celle-ci connaît une évolution rapide. Quelques mois plus tard, le 22 décembre, 110 adhérents se rendent à la première AG²²⁰ et un an plus tard, elle double son effectif²²¹. La section de Haute-Garonne connaît elle aussi une évolution non négligeable. « Une cinquantaine de camarades » répondent à l'invitation pour participer à l'AG de juin 1955²²², 150 invitations sont envoyées le 9 février 1958 (pour 70 présents)²²³. Plus modestement, les responsables de la section du Lot comptaient « une quarantaine de camarades » lors de leur AG de juin 1959²²⁴. La section de l'Aude accueillait quant à elle 43 anciens prisonniers lors d'un « repas amical » organisé au début de l'année 1955²²⁵. Dans une lettre interne, le secrétaire de la section du Gard-Vaucluse, Marcel Perrier, indique le nombre de 43 adhésions enregistrées en 1946²²⁶. Enfin, la section de Bretagne compte une vingtaine d'adhérents lors de son AG en 1959²²⁷.

²¹⁶ *Envols*, « Notre amicale en province », n° 3, juin 1946, p. 3.

²¹⁷ *Envols*, « Notre amicale en province », n° 8, mai 1947, p. 2

²¹⁸ *Envols*, « L'activité de nos sections », n° 68, octobre 1958 à février 1959, p. 3.

²¹⁹ *Envols*, « Activités de nos sections – section de Lorraine », n° 65, mars-avril 1958, p. 4.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ *Envols*, « Activités de nos sections – section de Lorraine », n° 67, juillet-septembre 1958, p. 4.

²²² *Envols*, « L'activité de nos sections – section de la Haute-Garonne », n° 50, juillet-août 1955, p. 1.

²²³ *Envols*, « L'activité de nos sections – section de la Haute-Garonne », n° 65, mars-avril 1958, p. 4.

²²⁴ *Envols*, « L'activité de nos sections – section du Lot », n° 71, septembre 1959, p. 3

²²⁵ *Envols*, « L'activité de nos sections – section de l'Aude », n° 48, mars-avril 1955.

²²⁶ AD du Gard, 138/J/4, « Correspondances, dont correspondances médicales », 6 décembre 1946.

²²⁷ *Envols*, « L'activité de nos sections », n° 71, septembre 1959, p. 3.

Paradoxalement, la section d'Île-de-France communique peu sur l'évolution de ses activités. Elle apparaît dans le numéro de novembre-décembre 1946²²⁸ puis, elle disparaît pour réapparaître quinze ans plus tard dans celui de novembre 1961²²⁹. Une telle césure pourrait se comprendre dans le cadre d'une section de moindre envergure, mais les effectifs de la section d'Île-de-France rassemblent près 29,5 % de ceux de l'Amicale nationale en 1961, ce qui fait d'elle la plus importante. En effet, la section Île-de-France compte 674 adhérents et l'Amicale 2 352²³⁰. En réalité, cette césure correspond à peu près à la présidence de Just Pruvot qui débute en 1952 et prend fin après une importante crise politico-mémorielle au sein de l'Amicale en 1961, nous y reviendrons. Selon toute vraisemblance donc, Just Pruvot, dont la fonction de président lui confère la responsabilité d'éditer *Envols*, a préféré garantir une certaine équité en valorisant les autres sections locales. Ce n'est pas la raison principale puisqu'en 1953, Just Pruvot écrit un article véhément à l'encontre des « Parisiens et des banlieusards » qu'il invite « à secouer sérieusement l'engourdissement qui semble les envahir » en leur demandant « à chacun de faire un effort afin que cette importante section n'ait pas à rougir et se place à l'avant-garde de notre beau mouvement. Il ne faut pas s'endormir » conclut-il²³¹. La diplomatie dont a fait preuve Just Pruvot ne paraît pas avoir eu l'effet escompté.

Qu'en est-il des autres amicales de PG à la même époque ? Si l'on compare son développement avec celui des autres amicales de camp qui ont des objectifs similaires au lendemain de la guerre, on remarque qu'elle possède des moyens humains (et donc financiers) non négligeables. L'amicale du Stalag II-C de Greifswald par exemple, est créée en 1945 par Pierre Cornu dont le parcours se rapproche de celui de Raymond Leguay²³². Ses fondateurs souhaitent aussi mener des actions sociales dans le prolongement de celles organisées par son centre d'entraide puis son secrétariat de camp en 1943²³³. Cette amicale fait peut-être partie de celles qui ont comptées d'anciens du 325 dans leurs rangs, comme Alien Fournier²³⁴. Son développement est moins rapide que celle de Rawa-Ruska. À la fin de l'année 1945, l'amicale du Stalag II-C ne peut mobiliser que dix « correspondants » dans le but de former par la suite des sections régionales²³⁵. Le nombre d'adhérents

²²⁸ *Envols*, « Section parisienne », n° 7, novembre-décembre 1946, p. 2.

²²⁹ *Envols*, « Section Ile-de-France », n° 79, novembre-décembre 1961, p. 5.

²³⁰ En 1961, les responsables de la section Île-de-France envoient 674 « convocations individuelles » pour l'Assemblée générale du 7 octobre 1961, 477 adhérents y participent finalement. « Section Île-de-France », *Envols*, n° 79, novembre- décembre 1961, p. 5

²³¹ Just Pruvot, « Le voyage de notre président », *Envols*, n° 40, novembre-décembre 1953, p. 1.

²³² À la différence que Pierre Cornu a été l'homme de confiance du Stalag II-C. Pierre Cornu, « À vous chers camarades », *Entre camarades*, n° 1, novembre 1945, p. 2.

²³³ Pierre Cornu, « Le billet du président : pour que vive l'amicale », *Entre camarades*, n° 1, novembre 1945, p. 1.

²³⁴ LES FILMS D'ICI, Archives numériques, Entretien avec Alien Fournier, par Chochana Boukhobza, à son domicile, 2015, 3h22. Entretien avec sa fille, par Alexandre Millet, visio-conférence, février 2021, 1h43.

²³⁵ « L'amicale en province », *Entre camarades*, n° 1, novembre 1945, p. 4.

est aussi bien inférieur, il semble même régresser légèrement. En 1953, elle dénombre 369 cotisants alors qu'elle en comptait 385 l'année précédente²³⁶. Le discours de son président lors de l'Assemblée générale de janvier 1954 est d'ailleurs symptomatique de la situation de l'amicale : il remercie les adhérents qui ont bien voulu se rendre « à une réunion dont l'intérêt même n'est que relatif »²³⁷. Dans une autre mesure, à la même période, l'amicale du Stalag I-A de Stablack compte cette année- là 700 adhérents, mais pour un camp de 2 000 PGF pendant la guerre²³⁸.

Le développement de l'Amicale nationale au cours des années 1950 est donc significatif d'autant que la durée moyenne d'internement au Stalag 325 est de 6,7 mois sur une captivité globale de cinq ans pour la majorité d'entre eux. Certains y restent néanmoins bien plus longtemps comme Raymond Dunand (18 mois)²³⁹. La captivité au Stalag 325 compte alors beaucoup pour un certain nombre d'anciens captifs qui préfèrent adhérer à cette amicale plutôt que celle de leur Stalag d'origine. Ceci bénéficie au service social que souhaite organiser l'Amicale.

3- Le « service social » de l'Amicale du Stalag de Rawa-Ruska

Le terme « service social » désigne, au regard de l'Amicale, l'ensemble des initiatives menées pour répondre à des besoins matériels et pécuniaires exprimés individuellement ou collectivement par les anciens du 325 et leurs familles. Certains d'entre eux souffrent également dans leur intimité, psychologiquement, ils sont seuls, isolés, rencontrent parfois des difficultés à retrouver une vie normale après la guerre, alors l'Amicale s'évertue à les accompagner et à être présente à leur côté.

Les quelques documents d'archives relatifs au service social n'indiquent guère que les montants des crédits alloués sans davantage de précisions sur la nature des dépenses réalisées. D'autres informations proviennent des procès-verbaux des différentes réunions organisées soit par les diverses commissions qui apparaissent à mesure que l'Amicale se structure soit par les comités directeurs locaux. Cependant, ces sources sont plus rares et postérieures à la chronologie retenue pour ce premier chapitre. La presse quant à elle ne relate pas les actions sociales qui ne concernent que les familles. L'Amicale fait uniquement appel à elle afin de promouvoir les manifestations qu'elle

²³⁶ « À l'Assemblée générale annuelle », *Entre camarades*, n° 53, janvier-février 1954, p. 1 et 4.

²³⁷ *Ibid.*

²³⁸ J-M-B, « Un succès sans précédent », *Toujours là*, n° 3, mai-juin 1947, p. 1.

²³⁹ DUNAND Michel, *Rawa-Ruska. Le camp de la soif*, Espenel, Voix d'Encre, 2021. Ce recueil de poèmes n'est pas paginé.

programme pour financer son action sociale. C'est pourquoi l'étude du service social s'appuie très largement sur le bulletin *Envols*, malgré ses limites.

Les initiatives débutent dès la fin de l'année 1945, bien qu'elles soient moins fréquentes, plus individualisées, à mesure que les difficultés de la guerre se résorbent et que le temps passe. À partir de 1948, les revendications politiques de l'Amicale font passer l'action sociale au second plan, même si elles sont légitimées comme étant un préalable nécessaire au financement du service social ou considérées comme une réponse apportée à un enjeu social. C'est pourquoi les articles traitant des actions sociales ne sont pas en première page. De plus, le format du bulletin varie en fonction de l'état de la trésorerie de l'Amicale, ce qui induit la place qui leur est accordés.

Prenant en compte le rapport entre le coût et le contenu, le comité directeur réalise son bulletin en fonction de ses priorités. Ce n'est véritablement qu'à partir de l'été 1947, date à laquelle le service social est plus actif, que celui-ci se voit attribuer une rubrique spéciale intitulée « la page du service social »²⁴⁰, positionnée en deuxième page. Elle demeurent au moins jusqu'en 1949, mais celle-ci disparaît en 1953²⁴¹, et les informations qu'elle pouvait contenir sont dispersées de-ci de-là au profit de rubriques sur la revendication du statut d'interné résistant. C'est pourquoi la teneur des articles sur le service social peut varier, mais ceux-ci concernent principalement la typologie des actions à conduire ou déjà menées, ainsi que les sommes engagées. Par conséquent, les informations réduites et lacunaires, ne permettent ni d'évaluer les résultats du service social à court, moyen et long terme ni de connaître les réactions des bénéficiaires, ou plutôt des « nécessiteux », pour reprendre le terme communément employé dans *Envols* et par les autres amicales de camp. Cette catégorie d'individus est d'ailleurs très difficile à définir, car les informations concernent davantage les actions en elles-mêmes que ceux vers qui elles sont destinées. C'est aussi une manière de préserver l'anonymat des bénéficiaires. Il est en outre très compliqué de comprendre les processus d'attribution de telle ou telle aide dans l'espace et le temps, ainsi que les arguments qui légitiment telle ou telle initiative. Enfin, est-ce que le comité directeur, qui est responsable de la rédaction d'*Envols*, publie l'ensemble des actions sociales, ou s'agit-il des plus importantes ou de celles qui ont abouties. Questions qui restent, en l'état, sans réponse.

²⁴⁰ *Envols*, « La page du service social », n° 9, juin-juillet 1947, p. 2.

²⁴¹ Les archives de l'UNCRRD ne possèdent pas les numéros d'*Envols* entre 1949 et 1952.

a. Le service social face au poids de la captivité

La condition *sine qua non* pour que l'Amicale nationale puisse réaliser sa mission d'entraide est de créer des sections partout en France. C'est chose faite en 1947 (voir carte n° 3 ci-dessus). Auparavant, il lui était impossible d'identifier les anciens camarades dans le besoin. C'est tout l'enjeu des cercles de sociabilités locaux dont les liens sont souvent renforcés par la proximité géographique. Au-delà de pouvoir susciter plus facilement l'adhésion de nouveaux membres depuis le siège à Paris, ces relations tissées localement donnent la possibilité de découvrir la situation délicate d'un camarade qui ne s'est pas manifesté, soit parce qu'il n'en ressent pas le besoin, soit par méconnaissance des structures d'entraide, soit par pudeur et honte.

Cette dernière cause n'est pas à négliger, bien qu'elle soit difficile à évaluer par manque de source. Selon Gisèle Dambuyant-Wargny, « le sentiment de gêne dû à la timidité, à la réserve naturelle, au manque d'assurance, à la crainte du ridicule, empêche de manifester ouvertement ses réactions » et de solliciter de l'aide, « la honte du corps éprouvé ». Un « sentiment d'abaissement, d'humiliation qui résulte d'une atteinte à l'honneur, à la dignité » peut aussi en être la cause, renvoyant « à la part de responsabilité individuelle et de fait, à la culpabilité face à la situation (« la honte du corps désocialisé ») ». Enfin, cette incapacité à demander de l'aide peut être due à la « crainte d'avoir à subir le jugement défavorable des autres » [...] à la culpabilité, mais cette fois, attribuée par autrui, dès lors que la personne peut être considérée comme « responsable » de sa situation (« la honte du corps stigmatisé ») »²⁴².

Dès lors, ces trois « niveaux »²⁴³ qui illustrent le sentiment de honte et des réalités propres au corps vulnérable sont à rapprocher avec la crise de la masculinité que traversent les anciens prisonniers ravivée à leur retour. Le vide laissé par leur longue absence a été comblé par une réorganisation du modèle familial dans laquelle les épouses tiennent désormais les premiers rôles (travail, éducation des enfants, gestion du foyer, etc.). Le retour des hommes implique une nécessaire réadaptation pour toute la famille qui peut être mal vécue, y compris chez les enfants²⁴⁴. Quelques-uns des entretiens que nous avons réalisés avec des enfants de prisonniers du Stalag 325 montrent les possibles conséquences de cette recomposition familiale comme le témoignage de Françoise A.

François A., a seulement un an lorsque son père, Gaston, est mobilisé en 1939. À son retour, elle en a sept, et se souvient avoir couru vers les bras d'un père qu'elle ne connaissait autrement que

²⁴² DAMBUYANT-WARGNY Gisèle, « L'intervention sociale auprès des plus démunis : prendre en charge le corps vulnérable et le sentiment de honte », *Pensée plurielle*, n° 44, 2017, p. 89.

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 218-222.

par les récits et les photographies de sa mère. Une figure paternelle idéalisée construite pendant la guerre qui devint rapidement un « intrus que paraît-il il fallait supporter ». « Mon père, je crois comme les hommes de cette époque, avait une forme de virilité basée sur l'autorité masculine, il a voulu reprendre en main » la vie familiale, dit Françoise²⁴⁵. La relation fusionnelle qu'elle entretenait avec sa mère en a été affectée et cela a certainement été la chose la plus difficile à surmonter pour Françoise. Par la suite, elle fut contrainte de changer d'école, quittant l'enseignement des bonnes sœurs pour une école laïque, dont les principes sont plus conformes à l'anticléricalisme d'un père socialiste. Françoise dut également s'éloigner de certains membres de la famille qu'elle affectionnait. Elle dut aussi renoncer à rendre visite à sa tante, la sœur de sa mère, chez qui elle passait le plus clair de son temps lorsque sa mère travaillait à l'usine durant la guerre. Françoise considérait sa tante comme sa deuxième maman²⁴⁶. Lors de notre entretien en 2020, Françoise tente d'expliquer cette période d'immédiat d'après-guerre. Elle suppose que son père n'était pas en très bonne santé à son retour de captivité ; « il fallait alors prendre soin de lui ». Toute l'attention de sa mère était portée vers son mari, ce qui paraît normal à Françoise aujourd'hui, mais pas à la petite fille à l'époque²⁴⁷.

Dès lors, le retour de captivité de son père rime avec de profonds changements. Si les expériences familiales n'ont pas toutes été si compliquées, ce genre de reprise en main est une façon pour ces anciens prisonniers de composer avec une « refondation du modèle masculin »²⁴⁸, et de réaffirmer une identité sociale ainsi qu'une virilité entachée par la défaite de 1940. Une « déroute masculine »²⁴⁹ à laquelle s'ajoute la capture qui entraîne une présomption de lâcheté, puis une suspicion de collaboration avec le régime de Vichy qui se développe au lendemain de la guerre (juin 1945)²⁵⁰. La revendication du statut de résistant par les anciens du 325 participe en creux à refonder ce modèle d'avant-guerre.

Dans ces conditions, l'incapacité de certains à subvenir au besoin de leur famille peut être difficile à accepter alors qu'ils doivent en plus supporter parfois des séquelles physiques générées par la captivité et apprendre à gérer la survivance de leurs années passées en Allemagne. Une « réintégration mentale »²⁵¹ différente toutefois de celle des rescapés des déportations allemandes, dont la plupart d'entre eux sont privés du soutien de leur famille et de leurs proches,

²⁴⁵ Entretien avec Françoise A., par Alexandre Millet, Saint Honorine la Guillaume, à son domicile, avril 2020, 1h26.

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ THEOFILAKIS Fabien, « La sexualité du prisonnier de guerre », art. cit., p. 217.

²⁴⁹ Voir notamment : CAPDEVILA Luc, « La quête du masculin dans la France de la défaite (1940-1945) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 117-2, 2010, p. 1-19.

²⁵⁰ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 219.

²⁵¹ COCHET François, *Les exclus de la victoire*, op. cit., p. 191.

disparus dans les camps. Ainsi, proposer d'aider les camarades de Rawa-Ruska dans le besoin est une chose, obtenir leur accord pour qu'ils acceptent d'être aidés nécessite de prendre en compte le poids de la captivité qui pèse sur chacun d'eux.

Se pose la question plus générale du savoir-faire de l'Amicale en la matière. Sur ce point, la publication des récits de Raymond Leguay et d'Édouard Petit sur le centre d'entraide et l'esprit Rawa ne sont pas anodins, car ils décrivent ce qui a été réalisé en France entre 1943 et 1945, en coopération avec l'homme de confiance et les groupements régionaux du Stalag 325. Ces récits valorisent les actions sociales de dimension nationale menées pendant la guerre, ce qui permet de démontrer les capacités de l'Amicale à poursuivre et développer cet engagement après la guerre. Elle souhaite finalement démontrer sa crédibilité en tant qu'actrice de la protection des anciens du 325, ce qui doit contribuer parallèlement à faire progresser le nombre d'adhésions, ainsi augmenter son budget²⁵².

C'est donc un enjeu de taille pour les responsables des sections locales que d'accompagner au besoin et sous différentes formes les anciens du 325 dans leur processus de réinsertion sociale. Ils partagent avec les représentants nationaux la responsabilité de concrétiser cette mission à l'origine de la création de l'Amicale en 1945. Bien qu'ils puissent compter sur leur expérience de la captivité au Stalag 325 pour initier les premiers rapprochements avec les anciens prisonniers, sont-ils pour autant capables de favoriser la réduction de la souffrance et de la vulnérabilité dans « ses réalités physiques, psychologiques et sociales » ?²⁵³ Rien n'est moins sûr, l'Amicale prétend-elle que son service social puisse avoir cette dimension globale ? Vraisemblablement non. Les responsables locaux, eux-mêmes d'anciens prisonniers, sont peut-être aussi confrontés à certaines séquelles liées à leur captivité, alors que leur mission d'entraide exige d'eux qu'ils les aient surmontées au préalable, du moins en partie. C'est pour cette raison notamment que Raymond Leguay doit renoncer, le cœur serré, à briguer un nouveau mandat de président²⁵⁴. Contraint par de graves problèmes de santé et deux opérations²⁵⁵, il est contraint de déléguer l'essentiel de ses responsabilités aux membres du comité directeur à partir du 29 décembre 1945. C'est l'un des deux vice-présidents de l'Amicale, Georges Sevelle, qui lui succède le 15 décembre 1946²⁵⁶. De plus, les personnes qui participent aux secours ne sont pas (toutes) formées pour accompagner un camarade qui se trouve dans une situation de vulnérabilité. C'est la raison pour laquelle les secours de l'Amicale se limitent essentiellement à

²⁵² Jacques Sounalet, « Le coin du service social », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 2.

²⁵³ DAMBUYANT-WARGNY Gisèle, « L'intervention sociale auprès des plus démunis », art. cit., p. 91.

²⁵⁴ Raymond Leguay, « À mes camarades », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 1. Raymond Leguay souhaitait en informer les adhérents dans un article qui devait être publié en décembre 1946 au moment des élections du comité directeur, mais étant trop malade, il n'a pu rédiger son article d'adieu qui a finalement été publié cinq mois plus tard en mai 1947.

²⁵⁵ Raymond Leguay subit trois opérations après son retour de captivité en 1943, dont deux en 1946. Georges Sevelle, « Notre président d'honneur », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 1.

²⁵⁶ *Ibid.*

un soutien matériel et pratique, qui dans un second temps, peut apaiser de possibles souffrances psychologiques.

b. Les initiatives du service social, reflets de la place des femmes dans la société (1947-1960)

L'Amicale et ses sections régionales organisent différentes actions pour améliorer le quotidien de ses membres et pour les cas les plus urgents, leur apporter une assistance matérielle et pécuniaire. Les débuts sont pourtant difficiles. Avant son départ en décembre 1946, Raymond Leguay dresse amèrement le bilan de son échec sans toutefois négliger de faire porter la responsabilité sur l'ensemble des anciens du 325. Dans un article publié en octobre 1946, il explique qu'espérant atteindre assez rapidement les 10 000 adhérents, il pensait pouvoir récolter chaque année un million de francs (à raison de 100 frs par cotisation) qui aurait permis de payer les frais administratifs, estimés à 150 000 frs, et surtout de financer les actions sociales, y compris « contribuer à élever des orphelins », à hauteur de 850 000 frs. Raymond Leguay explique l'échec de son projet, que l'on peut qualifier d'utopique puisque l'Amicale peine à dépasser les 2 000 adhérents en 1947, par l'individualisme et le « matérialisme » des anciens du 325²⁵⁷.

Plusieurs mois après ce premier article, Raymond Leguay en rédige un second qui est sa dernière contribution dans *Envols*. À cette occasion il brosse un portrait sans mesure des anciens du 325 : « pour arriver au but que je m'étais fixé, je ne comptais pas sur tous les anciens du 325, mais sur "tous ceux qui avaient compris" et éprouvaient les mêmes sentiments que moi. J'avoue humblement que je m'étais trompé et que ces derniers sont moins nombreux. [...] Oh évidemment, nous recevons souvent des visites, d'anciens camarades, les quémandeurs (qui n'avaient pas, jusqu'à ce qu'ils en eussent besoin, manifesté leur existence envers l'Amicale) sont les plus nombreux. [...] les autres [...] par dégoût aussi quelques fois envers la multitude des groupements d'anciens PG existant déjà, ne viennent pas nous rejoindre »²⁵⁸. Les propos tenus par Raymond Leguay témoignent de sa frustration à n'avoir eu de cesse durant sa présidence de former une communauté d'expériences autour des « souffrances, tant morales que physiques, endurées en captivité » qui lui avaient « démontré la nécessité absolue [...] d'une solidarité effective » après la guerre²⁵⁹.

L'échec de Raymond Leguay est pourtant relatif puisque c'est à partir de l'été 1947 que les premières actions sociales de l'Amicale sont réalisées, avant de se multiplier tout au long des années

²⁵⁷ Raymond Leguay, « Notre amicale », *Envols*, n° 6, octobre 1946 », p. 1.

²⁵⁸ Raymond Leguay, « À mes camarades », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 1.

²⁵⁹ *Ibid.*

1950. Quelques mois après le départ forcé de Raymond Leguay, c'est Édouard Petit qui est contraint à son tour de quitter ses fonctions « en raison de sa profession libérale »²⁶⁰. Ainsi, l'Amicale est privée de ses deux principaux protagonistes au moment où justement son développement lui permet de se projeter vers des actions concrètes. Raymond Leguay ne voit donc pas se réaliser de l'intérieur ce pour quoi il s'était profondément engagé.

Pourtant, les sommes versées à certaines familles d'anciens du 325 sous la forme de dons ou de crédits constituent la forme d'aide la plus importante délivrée par l'Amicale entre 1945 et 1960. Le responsable du service social, Jacques Sounalet, estime avec une certaine inquiétude en 1947 que l'Amicale a besoin de 20 000 frs mensuels pour répondre correctement à ses engagements sociaux²⁶¹. Ce but semble atteint dans les années 1950. Les dépenses liées au service social s'élèvent en 1954 à 332 415 frs, soit 32,3 % du budget. Rapportées sur une année, cela représente 27 701,25 frs par mois. « Les avances à divers camarades » représentent quant à elles 64,8 % du service social (215 500 frs) soit une moyenne de 17 958,33 frs par mois²⁶². Elles sont la deuxième dépense derrière les « frais généraux » d'administration (345 537 frs soit 34,6 %) puisqu'à eux seuls les crédits représentent 21,6 % des dépenses²⁶³.

En comparaison, l'amicale du Stalag II-C de Greifswald, se félicite en novembre 1945 d'avoir pu secourir 422 familles et consacré 69,9 % de ses fonds aux dons et aux crédits alloués à ses adhérents dans le besoin (soit 496 250 frs sur 710 283 frs), ce qui représente plus du double des actions sociales de l'Amicale de Rawa-Ruska en 1954 (332 415 frs)²⁶⁴ ! En revanche, elle peine à dépasser les 400 adhérents au cours des années 1950 (369 cotisants en 1953)²⁶⁵. Des chiffres très éloignés de ceux enregistrés pour l'Amicale de Rawa-Ruska qui expliquent qu'elle ne consacre désormais « que » 12,1 % de ses dépenses en « secours » (soit 19 500 frs), bien loin de ses frais de fonctionnement (65 174 frs soit 39,2 %) et de ceux liés à la publication de son journal (66 449 frs soit 40 %)²⁶⁶. À la même période, l'amicale du Stalag I-A de Stablack, qui rassemble 700 adhérents, distribue 51 secours entre le 15 mars et le 15 juin 1947 pour un montant total de 75 000 frs²⁶⁷.

Concrètement, pour l'Amicale de Rawa-Ruska, c'est tout d'abord par le biais du bulletin *Envols* que les moyens financiers nécessaires à l'action sociale sont recherchés. En effet, à partir de

²⁶⁰ Georges Bougriot, « Retrouvons nos esprits », *Envols*, n° 9, juin-juillet 1947, p. 1.

²⁶¹ Jacques Sounalet, « Voici le coin du service social », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 2.

²⁶² *Envols*, « Notre congrès national annuel du 14 février 1954 », n° 42, mars-avril 1954, p. 1, 3, 4.

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ *Entre camarades*, « La vie de l'amicale – un bilan », n° 1, novembre 1945, p. 4.

²⁶⁵ *Entre camarades*, « À l'Assemblée générale annuelle », n° 53, janvier-février 1954, p. 1 et 4.

²⁶⁶ *Ibid.*

²⁶⁷ *Toujours là*, « le coin de l'entraide », n° 4, juillet-août 1947, p. 1.

juin 1946, chaque numéro comporte une page dédiée aux encarts publicitaires et aux informations diverses. Cette page donne la possibilité à toute entreprise qui le souhaite de faire de la publicité en contrepartie d'une participation financière. On peut alors observer qu'un certain nombre de publicités proviennent d'entreprises appartenant aux anciens du 325. Le secrétaire général de l'Amicale, Édouard Petit, fait régulièrement publier une annonce pour faire la promotion de son activité de comptable-fiscaliste (photo n° 5)²⁶⁸. Marcel Beauvais fait quant à lui la publicité de sa manufacture de confection textile²⁶⁹, tout comme un certain Bucaille gérant d'une fabrique de meubles en bois sur mesure²⁷⁰. Au-delà de l'opportunité commerciale que représentent ces annonces dans un contexte économique de sortie guerre – même si on peut difficilement en mesurer l'impact – c'est aussi une manière pour eux de contribuer financièrement aux activités de l'Amicale alors que d'autres préfèrent envoyer des dons.

Photo 5 - Annonce d'Édouard Petit dans *Envols*

Source : *Envols*, n° 3, juin 1946, p. 4.

²⁶⁸ *Envols*, n° 3 de juin 1946, p. 4.

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ *Envols*, n° 4, juillet-août 1946, p. 4.

Envols sert aussi à renseigner les adhérents sur l'actualité des mesures prises par les différents ministères en faveur des PG et des victimes des déportations allemandes, et plus particulièrement sur le ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ACVG). L'Amicale publie et commente les dernières lois votées et donnent des conseils afin, par exemple, d'obtenir les « pensions pour les veuves, orphelins ou ascendants de militaires décédés »²⁷¹, pour l'attribution de « la médaille des évadés au titre de la guerre 1939-1945 » (à partir du 7 février 1959)²⁷², ou encore – c'est l'enjeu majeur pour les anciens du 325 – pour obtenir les pensions attribuées aux PG reconnus comme internés résistants à partir du 31 juillet 1956.

Dès juin 1946, l'Amicale invite également les « commerçants ou industriels à se grouper en une ligue commerciale en prenant l'engagement moral de pratiquer une remise sur chaque vente faite à nos adhérents [...] En contrepartie, *Envols* pratiquera une remise sur le coût de la propre publicité des adhérents de la ligue »²⁷³. Cette « ligue commerciale du 325 »²⁷⁴, qui semble ne pas connaître le succès escompté puisqu'elle disparaît du bulletin à partir de décembre 1946, démontre malgré tout la volonté d'encourager le développement d'un réseau commercial propre aux anciens du 325, autrement dit d'associer acheteurs et vendeurs liés par une même expérience captive. Cette initiative prouve que l'Amicale n'entend pas se borner à des actions ponctuelles, mais favoriser une solidarité pratiquée au quotidien dans la durée, ce que confirme des propositions comme celle de Paul Guérin, ancien de Rawa-Ruska qui exerce la profession de tailleur à Paris, qui « consent à une remise de 10 % » aux membres de l'Amicale »²⁷⁵.

L'Amicale prend aussi en quelque sorte la forme d'une agence de placement. Elle publie régulièrement des demandes et des offres d'emplois, y compris pour les proches des adhérents²⁷⁶. Certaines de ces annonces sont particulièrement genrées. Si Lucien F. peut seulement se contenter de publier « cherche place en écriture ou n'importe quel emploi »²⁷⁷, l'annonce pour sa femme est plus détaillée, mais non moins saugrenue : « la femme de notre camarade Lucien F., depuis six mois sans travail, désirerait trouver un emploi soit comme ouvreuse dans un cinéma, comme vendeuse dans une boulangerie ou manutentionnaire. Mme F. est grande, représentant bien, et parle correctement l'allemand »²⁷⁸. On peut alors se demander en quoi la taille de Mme F. est un atout pour obtenir les

²⁷¹ *Envols*, « La page du service social », n° 10, septembre-octobre 1947, p. 2.

²⁷² *Envols*, « Textes et documents », n° 68, octobre 1958-février 1959, p. 2.

²⁷³ *Envols*, n° 7, novembre-décembre 1946, p. 6.

²⁷⁴ *Envols*, n° 3, juin 1946, p. 4.

²⁷⁵ *Envols*, « Petites nouvelles des amis », n° 46, novembre-décembre 1954, p. 7.

²⁷⁶ Les informations sur les métiers recherchés pourraient servir à documenter une étude socio-économique des anciens du 325.

²⁷⁷ *Envols*, « La page du service social », n° 11, janvier-février 1948, p. 2.

²⁷⁸ *Envols*, « La page du service social », n° 10, septembre-octobre 1947, p. 2.

postes recherchés, tandis que sa maîtrise de l'allemand doit sans doute rassurer son potentiel employeur sur ses facultés cognitives.

En parallèle, des initiatives sont menées à l'échelle locale au cours de l'année 1947. La section du Nord distribue « 18 000 frs de secours, dont 3 000 frs à des camarades isolés »²⁷⁹ et la section du Var donne 15 000 frs « pour aider trois veuves d'anciens camarades de Rawa (5 000 frs chacune) »²⁸⁰. La même année, un adhérent écrit au comité directeur pour l'informer « d'un cas douloureux » dans sa région qui nécessite une intervention urgente de la part de l'Amicale²⁸¹. Il s'agit d'une femme qui est hospitalisée en raison d'une lésion à la colonne vertébrale. Elle doit subir un traitement long pour guérir, ce qui l'empêche d'élever son enfant de quatorze mois alors que son mari, ancien du 325, travaille. Le comité directeur appelle « tous les camarades ayant une situation aisée » à participer aux frais d'hospitalisation, à subvenir aux besoins élémentaires de la famille et aux frais de nourrice ou – si possible – prendre en charge l'enfant le temps de la convalescence²⁸².

Il n'existe aucun document qui permet de connaître le résultat obtenu par cette souscription ni l'évolution de la situation de cette famille. Néanmoins, la teneur de l'article centré sur la figure de la mère et de son enfant illustre un enjeu social important pour l'Amicale. Le fait d'accentuer sur la vulnérabilité de la « femme hospitalisée » et de l'enfant privé de sa mère²⁸³, autrement dit sur l'affect produit par cette séparation, est un moyen d'alerter plus efficacement les lecteurs, qui sont essentiellement des hommes et des maris, sur l'urgence de la situation. L'Amicale recourt également à la figure du « père pourvoyeur des ressources » afin que ces mêmes lecteurs puissent s'identifier au sort de cette famille et de ce camarade en difficulté, et ainsi susciter des dons. On observe par exemple dans le texte que si « la sécurité sociale paie une partie des frais d'hospitalisation de la maman [...] cette somme est la part qui restera à payer par notre camarade » et non pas par le couple. Il est précisé ensuite qu'il « ne doit lui rester que 3 000 frs environ pour subvenir à ses besoins (loyer, nourriture, etc.) »²⁸⁴. Une fois encore, il s'agit des besoins du mari pour sa famille et non de ceux de la famille. L'Amicale souhaite alors aider ce camarade dans sa responsabilité de chef de famille. Elle s'inscrit plus largement dans un contexte de sortie de guerre dans lequel les politiques familiales menées par l'État visent, dans la continuité de celles conduites par Vichy, à promouvoir la famille en tant que

²⁷⁹ « Notre amicale en province », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 2.

²⁸⁰ « À travers les sections », *Envols*, n° 66, mai-juin 1958, p. 4.

²⁸¹ Jacques Sounalet, « la page du service social – cas douloureux », *Envols*, n° 9, juin-juillet 1947, p. 2.

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ *Ibid.*

fondement de la société, et dans laquelle les maris tiennent les premiers rôles²⁸⁵. Les épouses sont quant à elles maintenues dans leur rôle de « femmes au foyer » (notamment par l'assurance maternité)²⁸⁶. Une position à laquelle souscrit l'Amicale dès lors que le mari disparaît de l'équation lorsqu'il s'agit du bébé. Celui-ci est placé en « nourrice » et « chez une belle-sœur » qui a arrêté de travailler pour s'occuper de lui²⁸⁷. Le mari est donc symboliquement exclu de l'éducation de son enfant tandis que son rôle dans la gestion de son foyer est conforté.

À terme, ce modèle familial défini par l'État et relayé dans *Envois*, doit satisfaire un double objectif : aider les rapatriés, dont les PG, à assumer leur rôle de père et de mari au sein de leur famille²⁸⁸, et favoriser les naissances alors que la France doit se remettre de deux guerres mondiales qui ont causé la perte d'1,4 million de soldats français entre 1914 et 1918²⁸⁹ et de 425 000 Français (militaires et civils) entre 1939 et 1945²⁹⁰. Le général de Gaulle l'annonçait dès mars 1945 en rappelant « la nécessité pour l'avenir national d'appeler à la vie les douze millions de beaux bébés qu'il faut à la France en dix ans »²⁹¹. La revalorisation à la fois des allocations familiales en l'étendant aux catégories non salariées (1945) et des allocations de salaire unique pour les femmes (22 août 1946), doivent non seulement encourager les naissances, mais aussi permettre aux mères de se consacrer entièrement à l'éducation de leurs enfants. Le système du quotient familial doit quant à lui rendre attractif cette perspective en réduisant l'impôt sur le revenu en fonction de la composition du foyer (1945). Ces mesures importantes ont entraîné *de facto* un « infléchissement du travail féminin » perceptible en France jusqu'en 1965. Elles ont aussi contribué au fort accroissement de la natalité en France au début des années 1950 (850 000 naissances annuelles)²⁹² qui caractérise cette génération des « baby-boomers » (enfants nés entre 1945 et 1965).

L'Amicale, à sa manière, fait également des enfants une de ses priorités, en particulier lorsqu'ils sont orphelins (de père, de mère, ou complets) ou appartiennent à des familles aux moyens limités. Le cas de la femme hospitalisée relaté précédemment démontre que cet enjeu se traduit aussi

²⁸⁵ CAPUANO Christophe, *Vichy et la famille : Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009. LETABLIER Marie-Thérèse, « 4. Les politiques familiales : genèse, acteurs et instruments », in GIRAUD Olivier et PERRIER Gwenaëlle (dir.), *Politiques sociales : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2022, p. 59-78. ALARY Éric et alii (dir.), *Les Français au quotidien (1939-1949)*, Paris, Perrin, 2009.

²⁸⁶ BARD Christine, *Les femmes dans la société au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 185.

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ THEOFILAKIS Fabien, « La sexualité du prisonnier de guerre », art. cit., p. 219.

²⁸⁹ PROST Antoine, « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914- 1918 », *Le Mouvement social*, vol. 222, n° 1, 2008, p. 58-59.

²⁹⁰ Pour le détail des pertes françaises pendant la Seconde Guerre mondiale, voir LAGROU Pieter, « Les guerres, les morts et le deuil. Bilan chiffré de la Seconde Guerre Mondiale », in AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et alii (dir.), *La violence de guerre, 1914-1945. Approches comparées des deux conflits mondiaux*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002, p. 313-327.

²⁹¹ BARD Christine, *Les femmes dans la société au XX^e siècle*, op. cit. p. 184.

²⁹² *Ibid.*, p. 185.

par une hiérarchisation dans l'aide qu'il convient d'apporter à cette famille et qui place l'urgence de la situation de la mère après celle du bébé : « Nous faisons appel à tous les camarades [...] à payer les mois de nourrice du bébé ou à le prendre à leur charge [...] ensuite subvenir aux besoins de Mme L. pour son séjour en maison de repos »²⁹³. Autrement dit, l'Amicale ne se contente pas d'être un simple porte-voix, un intermédiaire entre les donateurs et la famille, mais décide elle-même des priorités en informant clairement les lecteurs que les sommes versées seront destinées d'abord à l'enfant, « ensuite », si possible à la mère.

L'Amicale veille aussi à améliorer la vie de ces enfants en leur permettant de partir en vacances. Elle constate que certaines familles n'ont pas les moyens de les y envoyer. Elle décide donc de lancer une souscription en mai 1947 afin de financer une colonie de vacances de quinze jours pour douze garçons âgés de 7 à 14 ans dans une ferme normande (du 14 au 31 août). Ceci afin de prouver que l'entraide forgée durant la captivité à Rawa-Ruska anime toujours son action²⁹⁴. La démarche de l'Amicale s'inscrit plus largement dans le développement des colonies de vacances durant la France d'après-guerre ayant pour principal but de faire le « bonheur des enfants » – en particulier les moins favorisés –, en cela, Julien Fuchs y voit la mise en place d'un acteur important « au service de la solidarité nationale ». Selon l'historien, en 1947, les colonies de vacances concernent 800 000 jeunes contre 300 000 en 1945 et 500 000 en l'année suivante²⁹⁵. Dans ce contexte, l'annonce publiée par l'Amicale dans *Envols* est rédigée avec soins afin de promouvoir la colonie de vacances et ainsi récolter l'argent nécessaire à son organisation : sous la surveillance de deux moniteurs, les jeunes garçons « vivront une vie saine et rustique » tout en étant bien alimentés, car « la nourriture sera bonne et abondante, à base de laitage et de beurre ». L'annonce indique qu'une « vaste grange » a été préparée pour les accueillir – pour le côté « rustique » –, mais néanmoins confortable avec notamment de « bonnes literies ». Une infirmerie est prévue pour prodiguer les soins le cas échéants, est-il écrit. Enfin, comme pour rassurer les potentiels donateurs sur l'utilisation des sommes versées, l'annonce précise que « cette colonie n'étant pas une affaire, [...] s'il reste de l'argent », et en fonction du montant, une activité supplémentaire pour les garçons est envisagée²⁹⁶. Finalement, les douze jeunes garçons ont pu bénéficier d'un mois de vacances en raison du succès de la souscription, laquelle a permis de récolter 10 005 frs. La réussite de cette première initiative à destination des enfants amène le comité directeur à en organiser de nouvelles pour les étés suivants²⁹⁷.

²⁹³ Jacques Sounalet, « la page du service social – cas douloureux », *Envols*, n° 9, juin-juillet 1947, p. 2.

²⁹⁴ *Ibid.*

²⁹⁵ FUCHS Julien, *Le temps des jolies colonies de vacances. Au cœur de la construction d'un service public (1944-1960)*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 2020, p. 89-125 ; p. 89-96.

²⁹⁶ *Envols*, « Pour garçon seulement », n° 9, juin-juillet 1947, p. 2.

²⁹⁷ Jacques Sounalet, « La page du service social – rentrée... », *Envols*, n° 10, septembre-octobre 1947, p. 2.

Les sections locales de Rawa-Ruska se mobilisent également pour des situations exceptionnelles. Le 2 décembre 1959, alors que la région de Fréjus est frappée par des pluies diluviennes, le barrage de Malpasset cède soudainement, cinq ans seulement après son inauguration. L'impressionnante vague déferle dans la vallée du Reyran détruisant tout sur son passage et emportant 423 personnes avec elle. Aujourd'hui encore, le souvenir de cet événement marquant, renforcé par la présence des ruines toujours présentes sur le site, fait l'objet de manifestations mémorielles dans la région, en particulier pour la commémoration des soixante ans en 2019²⁹⁸.

Trois jours après la catastrophe, une souscription pour venir en aide aux camarades sinistrés est organisée par la section du Var. Elle est soutenue par le comité directeur national après un vote lors de l'Assemblée générale du 5 décembre²⁹⁹. La mobilisation des sections et des adhérents est rapide et importante, en quelques semaines 160 000 frs sont récoltés par l'Amicale pour la caisse de secours, certains dons s'élèvent même jusqu'à 5 000 voire 10 000 frs³⁰⁰. Cet événement et les réactions qu'il engendre au sein de l'Amicale semblent démontrer que son organisation est éprouvée quinze ans après sa création. Elle peut mobiliser rapidement et efficacement, y compris dans l'urgence, l'ensemble de son réseau dans lequel elle a une certaine confiance puisqu'elle n'hésite pas à déléguer le soin de la distribution à la section du Var.

Celle-ci s'opère proportionnellement à la composition du foyer sinistré : 10 000 frs pour le chef de famille auxquelles il faut ajouter 10 000 frs supplémentaires pour chaque enfant³⁰¹. Les épouses sont en revanche écartées de la répartition. Cette décision ne procède pas d'un manque de moyen, car la section du Var a également donné 30 000 frs à la mairie de Fréjus pour qu'elle puisse venir en aide à l'ensemble des sinistrés. Si cette initiative bienveillante est louable, correspond-elle vraiment à la volonté des donateurs qui pensaient aider les anciens du 325 et leurs familles, et pas nécessairement l'ensemble du village ? Tout ou une partie de cette somme aurait pu être au contraire allouée aux épouses, d'autant que sur les cinq foyers qui ont bénéficié de l'aide (les 130 000 frs restants), deux anciens du 325 sont peut-être célibataires, du moins sans enfant (ils ont reçu chacun 10 000 frs)³⁰². L'Amicale avait donc la capacité financière d'intégrer d'une manière ou d'une autre les épouses dans la répartition. Elle préfère soutenir la mairie de Fréjus, ce qui a pu effectivement aider d'autres femmes, mais en réalité, la question ne porte pas sur la prise en compte des femmes

²⁹⁸ Mairie de Fréjus, « Malpasset, 60 ans après », du 9 novembre au 20 décembre 2019, <https://www.ville-frejus.fr/agenda/!/agenda/commemoration-de-la-rupture-du-barrage-de-malpasset-9-novembre-4-janvier-2020/>, consulté le 16 septembre 2021.

²⁹⁹ *Envols*, « SOS Fréjus », n° 73, janvier-février 1960, p. 1 et 4.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Envols*, « SOS Fréjus », n° 74, mars 1960, p. 1.

³⁰² *Ibid.*

puisque l'Amicale le fait systématiquement, mais illustre plutôt la question du statut légal de ces femmes.

L'exemple de la section du Var est sur ce point éclairant. En effet, elle fait une distinction très nette entre d'un côté, les épouses qui bénéficient du soutien attribué à leurs maris – c'est le cas de la catastrophe de Malpasset (1959) – et de l'autre, les veuves qui représentent une catégorie distincte de personnes à aider prioritairement, authentifiées par l'article 2 des statuts de 1945³⁰³, qui se traduit localement par un don de 15 000 frs à trois veuves en 1958³⁰⁴. Alors que la société française des années 1950 met en avant leur rôle de « ménagère » et incite les épouses à être de parfaites « fées du logis »³⁰⁵, elles sont ici symboliquement exclues de la famille dans la reconstruction de leur foyer. Le statut d'épouse les invisibilise derrière la figure du chef de famille tandis que le statut de veuve les rend au contraire parfaitement visibles dès lors que les représentants de l'Amicale comptent se substituer symboliquement au rôle de chef de famille en intégrant dans leurs statuts la mission de veiller sur ces femmes seules. Les actions sociales de l'Amicale sont donc calquées à la fois sur une tradition patriarcale légitimée par le Code civil³⁰⁶ et sur une protection sociale des veuves de guerre (et de leurs enfants) désormais considérées comme des victimes des conflits militaires³⁰⁷.

L'Amicale de Rawa-Ruska est née de l'ambition d'aider les anciens du 325 et leurs familles. Raymond Leguay et Édouard Petit ont tout particulièrement veillé à la mise en œuvre de ce projet. Seulement, leurs départs simultanés de l'Amicale en 1947 ont sans doute permis d'accélérer un mouvement qui a pris forme dès la fin de la guerre. Peu après leurs départs, le nouveau responsable d'*Envols*, Georges Bougriot, fustige à son tour la situation de l'Amicale dans un article chargé de sens intitulé « Retrouvons nos esprits » qu'il publie symboliquement sur toute la première page³⁰⁸. Comme Raymond Leguay, il déplore l'attitude des anciens du 325 après la guerre, soutenant que « c'est avec ce tel désintéressement que les choses vont si mal ». En revanche, s'il reprend dans une large mesure la teneur des articles de l'ancien président, Georges Bougriot estime que les répercussions vont bien au-delà du service social, elles sont politiques. Il harangue les anciens du 325

³⁰³ Archivés privées, « Statuts de l'Amicale du *Stalag* disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska », Paris, 3 avril 1945, article 2.

³⁰⁴ *Envols*, « À travers les sections », n° 66, mai-juin 1958, p. 4.

³⁰⁵ BARD Christine, *Les femmes dans la société au XX^e siècle*, op. cit., p. 184-190.

³⁰⁶ *Ibid.* p. 43-44.

³⁰⁷ BETTE Peggy, « La protection sociale contemporaine de la veuve (1870-1945) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 7, n° 1, 2014, p. 183. De la même auteure : BETTE Peggy, « Des œuvres de guerre aux offices nationaux : l'évolution de la prise en charge des veuves de guerre (France, 1914-1924) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 9, n° 1, 2016, p. 68-87. CHAINEAUD Christel, « La protection sociale contemporaine de la veuve : 1870-1945 », thèse de doctorat en droit sous la direction de Bernard Gallinato, Université de Bordeaux 4, 2005.

³⁰⁸ Georges Bougriot, « Retrouvons nos esprits », *Envols*, n° 9, juin-juillet 1947, p. 1. Georges Bougriot est *a priori* le seul adhérent à avoir été radié de l'Amicale. Elle a été prononcée par le comité directeur le 27 janvier 1948. *Envols*, n° 11, janvier-février 1948, p. 7.

à la manière de Raymond Leguay en déclarant que « Rawa c'est quand même autre chose qu'un stalag d'Allemagne. Vous y avez souffert, connu les privations : **réagissez, relevez la tête** (*sic*) et dites : il faut que cela change. [...] **réveillez-vous et venez à nous** (*sic*) pour tout ce qui est encore à faire »³⁰⁹. Selon Georges Bougriot le constat est simple : « nos dirigeants », autrement dit, les membres du gouvernement, ne pourront faire quelque chose que « si nous leur présentons nos projets avec un effectif de 1 900 » adhérents. Il pense alors que la solution se trouve dans le regroupement de « tous les camarades qui ont vécu le martyr », non seulement pour avoir plus de moyens pour le service social, mais surtout pour constituer une force politique. À ce moment seulement, « il pourra y avoir quelque chose de changé ».

Les départs de Raymond Leguay et Édouard Petit interviennent donc à un moment où les préoccupations politiques des adhérents s'expriment plus systématiquement, reléguant progressivement le service social au second plan. Cette mutation opérée par l'Amicale est favorisée par la reconstruction de la France qui atteint un point d'achèvement viable dès 1950. Le poids de la guerre commence à être bien résorbé, les domaines agricoles sont revenus au niveau de l'immédiat d'avant-guerre et le parc des machines a été reconstitué. Les productions repartent à la hausse et atteignent celles de la fin des années 1930. Du point de vue quantitatif donc, la reconstruction semble satisfaisante, tandis que, du point de vue qualitatif, l'économie française n'est pas encore pleinement modernisée³¹⁰. Pour l'Amicale, se termine *a priori* le temps de l'aide d'urgence du lendemain de la guerre, bien qu'elle continue de soutenir certaines familles qui le sollicitent ; arrive désormais celui de la reconnaissance de leur statut de résistant qui s'accompagne d'une aide pécuniaire de l'État non négligeable.

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Histoire de la France au XX^e siècle (1945-1958), tome III, op. cit.*, p.122-130.



L'unité recherchée par la mise en récit de l'histoire des origines de l'Amicale, au centre de laquelle figurent les notions omniprésentes de résilience et d'entraide, est combinée avec les arguments déployés par Raymond Leguay et Édouard Petit pour convaincre les plus réticents, ou encourager les moins motivés à s'unir. Cela construit un cadre narratif – que les fondateurs résument par le terme « l'esprit Rawa » – destiné à aider la mise en place d'un « service social » opérant dès la fin de la guerre. Si le service social, manifestation de cette fraternité passée et point cardinal des actions menées par les fondateurs au nom de cette solidarité magnifiée, continue de fonctionner et de se développer au cours des années 1950-1960, il évolue essentiellement dans un tout autre cadre, dont il n'est désormais plus le centre névralgique. Les départs successifs de Raymond Leguay et d'Édouard Petit en 1947 ont en effet favorisé un changement radical du discours mémoriel de l'Amicale, entraînant une redéfinition de « l'esprit Rawa » sous un aspect plus politique où l'articulation entre un passé et un présent se conjuguent désormais avec une perspective tournée vers l'avenir, qui va au-delà de l'aide immédiate envers les anciens prisonniers et leurs familles.

À ce titre, cette période fondatrice, 1945-1947, a eu la double utilité d'amorcer une structuration viable de l'Amicale et de susciter ou favoriser par les discours, auprès d'un certain nombre d'anciens prisonniers, une prise de conscience que la captivité au Stalag 325 n'avait pas d'équivalent au sein des camps de PGF pendant la guerre. Autrement dit, les fondateurs ont engagé de manière pérenne l'Amicale vers la formation d'une « commune conscience d'une différence existentielle », pour reprendre les termes de Michael Pollak³¹¹. Ce sont deux éléments fondamentaux sur lesquels les comités directeurs successifs s'appuient pour faire de l'Amicale une force politique capable d'élaborer un récit collectif et de mobiliser ses adhérents pour atteindre leur seul objectif, l'acquisition du statut d'interné résistant pour les anciens du 325.

³¹¹ POLLAK Michael, *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien d'une identité sociale*, Paris, Point, 1990, p. 17.

Chapitre 2 – Les « premiers résistants français en territoire ennemi » (1948-1960)

A- La création du Stalag 325 : endiguer la résistance des PGF dans les Stalags et Oflags ?

La notion de Résistance apparaît pour la première fois en première page du bulletin *Envols* de juin 1946 dans un article intitulé « Résistance » écrit par J. Bonnière¹. L'ancien du 325 y défend « la résistance française en Allemagne », celle des prisonniers qui ont « résisté dès le premier jour de la captivité » en s'évadant, qui « sabotèrent la machine de guerre nazie », celle finalement des prisonniers internés par les Allemands au « camp de Rawa-Ruska »². Pourtant, cette lecture des événements partagée et développée au sein de l'Amicale n'est qu'une analyse *a posteriori* visant l'obtention du statut d'interné résistant. C'est également une façon de comprendre une partie de leur captivité loin d'Allemagne alors que le projet de l'OKW derrière la création du Stalag 325 demeurait inconnu, peu palpable pour ces prisonniers en 1942 à partir des menaces verbales de leurs gardiens ou de l'affiche placardée dans leur Stalag : « S'évader n'est plus un sport »³. À l'origine, la décision de l'OKW de créer le Stalag 325 s'inscrit dans un contexte plus global qui concerne l'économie de guerre allemande.

¹ J. Bonnière, « Résistance », *Envols*, n° 3, juin 1946, p. 1.

² *Ibid.*

³ Affiche placardée dans les camps de PG par les autorités allemandes en 1942 pour prévenir des conséquences de l'évasion. Un exemplaire est présent dans le bulletin *Envols* : *Envols*, « S'évader n'est plus un sport ! », n° 132, avril-mai 1972.

1- Forcer les PGF réfractaires au travail

À l'automne 1941, les armées allemandes progressent en Europe de l'Est en envahissant l'URSS dans le cadre de « l'opération Barbarossa » (22 juin 1941). Cependant, les premiers revers subis par la *Wehrmacht* à partir de décembre 1941 font prendre conscience aux autorités allemandes que la guerre à l'Est sera longue, pèsera durement sur les capacités de production impliquant la mobilisation de l'ensemble des moyens matériels et humains à la disposition de l'Allemagne⁴. Elle demandera aussi toujours plus de soldats. L'offensive engagée par Hitler devait être rapide, elle se mue en « guerre totale » changeant alors la physionomie des politiques d'occupation allemande et le traitement des populations civiles et militaires en captivité. Hitler ordonne le renforcement de l'armée le 13 décembre 1941, 500 000 Allemands supplémentaires sont enrôlés (dont 300 000 dans l'Armée)⁵, soit autant de travailleurs à remplacer rapidement. Une situation qui n'a de cesse de s'accroître à mesure du prolongement du conflit, d'autant qu'un autre front nécessite d'importants moyens à la suite du débarquement des armées anglo-américaines en Afrique du Nord le 8 novembre 1942.

Albert Speer, alors ministre de l'Armement et de la production de guerre du Reich depuis le décès de son prédécesseur Fritz Todt le 9 février 1942, entend bien mobiliser des millions de travailleurs pour l'économie allemande⁶. Il souhaite accentuer « une production militaire de masse durable »⁷, car l'objectif principal est de garantir le succès de la guerre à l'Est, qui est, aux yeux des dirigeants nazis, un combat pour l'Europe et contre le judéo-bolchévisme⁸. Le 21 mars 1942, l'organisation de la levée en masse de travailleurs est confiée par Hitler à Ernst Sauckel (dit Fritz Sauckel), nommé « plénipotentiaire général de la main-d'œuvre » pour le *Reich*⁹. Au total, Fritz Sauckel aura permis l'envoi de 3 638 056 travailleurs étrangers en 1942 (dont 1 568 801 affectés à l'armement), et plus de 8 millions en décembre 1944¹⁰.

⁴ DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre*, *op. cit.*, p. 77-81. La *Wehrmacht* est repoussée devant Moscou le 6 décembre 1941.

⁵ SPINA Raphaël, « La France et les Français devant le service du travail obligatoire (1942-1945) », thèse de doctorat en Sciences sociales, sous la direction d'Olivier Wiervioka, École normale supérieure de Cachan, 2012, p. 109.

⁶ Sur le sujet, voir notamment : TOOZE Adam, *Le salaire de la déconstruction. Formation et ruine de l'économie nazie*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, (édit. originale : 2007 ; traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat).

⁷ SPINA Raphaël, « La France et les Français devant le service du travail obligatoire (1942-1945) », *op. cit.*

⁸ Selon l'OKW, « les soldats allemands combattent pour toute l'Europe ». AN, Pierrefitte-sur-Seine, F/9/2837, SDPG, « Note d'information établie par le Service diplomatique des prisonniers de guerre et relative au travail des sous-officiers », 20 juin 1942, 6 pages.

⁹ FONTAINE Thomas, « Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée (1940-1944) », thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction de Denis Peschanski, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2013, p.442- 444. Voir également : MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007.

¹⁰ *Ibid.*, p. 140.

Au début de l'année 1942, l'OKW prend elle aussi des dispositions pour contraindre tous les PGF à travailler. Ils sont alors 1 109 000 répartis sur toute l'Allemagne. Depuis la défaite de 1940, ils sont une main-d'œuvre essentielle à l'économie allemande. Néanmoins, la Convention de Genève n'oblige pas les officiers et les sous-officiers à travailler, ils peuvent le faire seulement sur la base du volontariat, contrairement aux PG simples soldats dont les restrictions ne concernent que les activités liées à l'effort de guerre. Ceux qui refusent de travailler subissent alors les brimades de leurs gardiens et des privations alimentaires. Ceux repris après une évasion sont envoyés en prison ou sont isolés des autres PG pendant plusieurs jours avec des rations moins importantes. Et puisque l'évasion est rarement une « aventure individuelle », car elle se tente parfois à plusieurs, mais nécessite surtout des complicités pour la mener à bien (faux papiers, boussole envoyée par colis, etc.), lorsqu'elle échoue, elle entraîne souvent des répercussions collectives dans la vie quotidienne des PG des Stalags ou *Kommandos* dans lesquels elle s'est produite¹¹.

Or, la résistance des troupes soviétiques sur le front de l'Est concentre toutes les puissances de l'Allemagne. Comme pour les civils, la mise au travail systématique de tous les PGF s'avère donc urgente et vitale. Aucune exception ne peut être tolérée par l'OKW, hormis pour les officiers bien que le gouvernement dirigé par Pierre Laval les encourage à se porter volontaires s'ils en réfèrent à la Mission Scapini depuis mai 1942¹².

À partir du printemps 1941, Hermann Reinecke, général de l'infanterie de la *Wehrmacht* responsable des prisonniers de guerre au sein de l'OKW, et la *Dienststelle* Ribbentrop (« Le bureau Ribbentrop »)¹³ font pression sur le Service diplomatique des prisonniers de guerre (SDPG – ou Mission Scapini) afin « d'engager les sous-officiers au travail »¹⁴. L'OKW explique très clairement qu'elle a la « ferme volonté d'arriver à une solution au sujet des sous-officiers non volontaires pour le travail [...], car l'opinion publique allemande ne peut pas comprendre que des prisonniers oisifs jouent au football derrière les barbelés pendant que les femmes et les enfants allemands doivent travailler d'arrache-pied pour assurer la subsistance du pays »¹⁵. La guerre ne concerne pas seulement les Allemands, mais l'ensemble des ressortissants des pays qu'elle occupe.

¹¹ DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre*, op. cit., p. 296 ; 115 ; 107-120.

¹² SPINA Raphaël, « La France et les Français devant le service du travail obligatoire (1942-1945) », op. cit., p. 102.

¹³ Il s'agit d'un service diplomatique indépendant de l'*Auswärtiges Amt* créé par Joachim von Ribbentrop depuis le 24 avril 1934. Sur le sujet voir notamment : KUPFERMAN Fred, « Diplomatie parallèle et guerre psychologique : le rôle de la "Ribbentrop Dienststelle" dans les tentatives d'actions sur l'opinion française (1934-1939) », *Relations internationales*, n° 3, 1975 p. 79-95. BLED Jean-Paul, « 12. Joachim von Ribbentrop. La voix de son maître », in *Les hommes d'Hitler*, Paris, Perrin, 2021, p. 285-306. RAY Roland, « III. Über die Frontkämpfer zur Dienststelle Ribbentrop », in *Annäherung an Frankreich im Dienste Hitlers?: Otto Abetz und die deutsche Frankreichpolitik 1930 - 1942*, Berlin, Boston: Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2009 (2000), p. 109-155.

¹⁴ AN, F/9/2837, SDPG, « Note d'information établie par le Service diplomatique des prisonniers de guerre et relative au travail des sous-officiers », 20 juin 1942, 6 pages.

¹⁵ *Ibid.*

La présence de la *Dienststelle* Ribbentrop – un service « paradiplomatique » fondé par Joachim von Ribbentrop en 1934 – en lieu et place de l'*Auswärtiges Amt* (le ministère des Affaires étrangères), dirigé lui aussi par Ribbentrop depuis 1938, traduit le caractère officieux des négociations¹⁶. C'est également la manifestation d'un choix assumé de la part de l'*Auswärtiges Amt* de restreindre les contacts avec la Mission Scapini. Le 31 juillet 1942, elle souligne à la chancellerie du Parti, au *Reichsorganisationsleiter* der NSDAP, au *Reichsministerium für Volksaufklärung und Propaganda* et au *Reichsarbeitsführer*, qu'elle juge « indésirables les contacts avec l'ambassadeur Scapini et les messieurs de son ministère » qui n'ont pas de fonction « diplomatique et consulaire »¹⁷. Tout en précisant que la Mission Scapini possède juste les compétences pour « s'occuper des travailleurs français, des prisonniers de guerre et d'administrer les biens de l'État français en Allemagne »¹⁸. C'est pourquoi l'*Auswärtiges Amt* délègue la responsabilité de cette négociation à la *Dienststelle* Ribbentrop qu'elle contrôle.

L'OKW intensifie la pression au début de l'année 1942 conduisant la Mission Scapini à proposer la mise en place d'un « contrat » entre l'OKW et les sous-officiers. Ces contrats devaient permettre à la fois de solutionner le problème des réfractaires au travail tout en « satisfaisant les besoins du Reich en main-d'œuvre ». Pour convaincre les prisonniers, plusieurs garanties ont été envisagées comme la « possibilité de travailler dans un *Kommando* de leur choix » ; avoir un « salaire correspondant à celui d'un ouvrier allemand de la même catégorie » ; pouvoir être formé à un travail spécifique ; ou encore avoir la « possibilité de voir les membres de leurs familles qui travaillent en Allemagne. Le texte fut finalement rejeté, jugé « trop long » par l'OKW qui préféra s'en tenir à sa version avec des garanties pour les PGF moins importantes¹⁹.

Une seconde solution fut alors mise en place, celle d'envoyer dans les Stalags des « officiers- conseils » avec pour mission d'inciter les autres PG au travail. Cette « manœuvre échoua complètement » d'après le SDPG, car ces derniers ne voulurent pas jouer le jeu des Allemands²⁰.

¹⁶ La SDPG évoquent des « conversations officieuses ». *Ibid.*

¹⁷ Bundesarchiv (BArch-L), Berlin-Lichterfeld, NS 19/3205, Auswärtiges Amt, « Dienststelle des Botschafters Scapini in Berlin », 31 juillet 1942.

« L'exercice d'autres fonctions, notamment diplomatiques, n'a pas été accordé à l'ambassadeur Scapini [...] Il [Auswärtiges Amt] ne souhaite pas non plus, en particulier, que le service de l'ambassadeur [Scapini] exerce une activité d'ambassadeur avec invitation. Il [Auswärtiges Amt] a donc ordonné de veiller à ce que toute tentative de ce type soit évitée et qu'aucun service allemand ne s'invite dans une telle ambassade avec le Français » ; „Die Ausübung weiterer Funktionen insbesondere diplomatischer Art, ist dem Botschafters Scapini nicht eingeräumt worden [...] Er wünscht insbesondere auch nicht, dass die Dienststelle des Botschafters einen Botschaftsbetrieb mit Einladungen usw. eröffnet. Er hat deshalb angeordnet, sicher zu stellen, dass etwaige derartige Ansätze unterbunden werden und dass sich keine Deutschstelle auf einen derartigen Botschaftsbetrieb mit dem Franzosen einlädt“.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ AN, F/9/2837, SDPG, « Note d'information établie par le Service diplomatique des prisonniers de guerre et relative au travail des sous-officiers », 20 juin 1942, 6 pages.

²⁰ *Ibid.*

Les témoignages d'anciens officiers-conseils présents dans un ouvrage intitulé *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du Service diplomatique des prisonniers de guerre (1940-1945)* publié en 1984, expliquent effectivement qu'un certain nombre ont bien été missionnés, mais une fois arrivés dans leur Stalag d'affectation, ils tentèrent au maximum de se dérober de cette tâche ingrate²¹.

Toutes ces négociations sont finalement des faux-semblants puisque le SDPG constate que dès le mois d'avril 1942, « avant même d'en aviser la Délégation de Berlin »²², l'OKW avait déjà trouvé la solution qui lui paraissait la plus appropriée : diriger les sous-officiers non-volontaires au travail « vers un camp spécial situé en Pologne [...] le camp de Rawa-Ruska »²³. La Mission Scapini prend acte de cette décision et juge « inopportuniste de protester », car cette mesure « n'est pas contraire » à la Convention de Genève²⁴, alors qu'elle contrevient par exemple à l'article 27 relatif au travail des sous-officiers²⁵.

2- Le Stalag 325

L'ordre de l'OKW daté du 21 mars 1942, stipule que « tous les PG français et belges qui ont tenté de s'évader, qui refusent de travailler, qui ont eu des relations avec des femmes allemandes ou qui ont commis des vols, devront être transférés dans un camp disciplinaire à Rawa-Ruska »²⁶. Les premiers concernés sont les PG simples soldats. L'ordre s'applique aussi aux sous-officiers, bien qu'à partir du 24 juin ces derniers soient également dirigés sur le Stalag 369 de Kobjerzyn, un camp situé à six kilomètres au sud-ouest de Cracovie²⁷. En avril et mai 1942, conformément à l'article 20 de la

²¹ BAUD Georges *et alii*, *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du Service diplomatique des prisonniers de guerre : SDPG ; DFB ; Mission Scapini (1940-1945)*, À compte d'auteur - G. Baud, 1984. Voir en particulier dans ce livre, le témoignage de l'officier-conseil aux Stalags III et XIII, Jean Desouches, intitulé « souvenirs pour servir à une histoire de la captivité », mars 1978, p.169-186.

²² AN, F/9/2837, SDPG, « Note d'information établi par le Service diplomatique des prisonniers de guerre et relative au travail des sous-officiers », 20 juin 1942, 6 pages.

²³ *Ibid.*

²⁴ AN, F/9/2837, SDPG, « Note d'information établie par le Service diplomatique des prisonniers de guerre et relative au travail des sous-officiers », 20 juin 1942, 6 pages.

²⁵ Par exemple : « Article 27 : Les sous-officiers prisonniers de guerre ne pourront être astreints qu'à des travaux de surveillance, à moins qu'ils ne fassent la demande expresse d'une occupation rémunératrice ». ACICR, en ligne, « Convention relative au traitement des prisonniers de guerre. Genève, 27 juillet 1929 », consulté le 14 janvier 2022, <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/INTRO/305?OpenDocument>

²⁶ AN, F/9/2917, « Information Secrétariat d'État à la guerre, ordre de camp du 21 mars 1942 », 29 mai 1942.

²⁷ ACICR, C SC Allemagne, *Frontstalag*, RT, « Rapport du Frontstalag 369 de Kobjerzyn (Cracovie) », D^{fs} Marti et Masset, 14 août 1942, p. 11.

Convention de Genève²⁸, des affiches sont placardées dans les *Stalags* pour informer les PGF de cette nouvelle décision.

Le commandant de la 4^e Région militaire (*Wehrkreis IV*)²⁹, le *Generalleutnant*³⁰ Erich Gottfried Freiherr von Botzheim³¹, diffuse un avis (« *Bekanntmachung* ») dans tous les *Stalags* qu'il administre :

Comme suite aux prescriptions de l'avis du 26 mars 1942, le Haut commandement de l'armée allemande, porte à la connaissance des prisonniers de guerre :

- 1- Le camp de RAWA-RUSKA situé dans le Generalgouvernement, au nord-ouest de Lemberg, a été désigné pour tout évadé qui sera repris ou tout prisonnier qui refuse de travailler. En application de cette mesure les premiers transports ont déjà été effectués.
- 2- L'affectation au travail dans ce camp ne tiendra pas compte de la profession habituelle des prisonniers de guerre. Chacun est tenu d'accepter le travail pour lequel il aura été désigné.
- 3- Les prisonniers de guerre qui, cependant, chercheraient à s'enfuir, savent donc à quelles mesures ils s'exposent !

Le commandant des prisonniers de guerre du *Wehrkreis IV*, signé le lieutenant général *Freiher*. Von Botzheim³².

Au *Stalag XII-A* de Limbourg et dans ceux du *Wehrkreis IX* commandés par le *Generalmajor*³³ Paul Biess, les informations affichées sont sensiblement les mêmes³⁴. Le champ lexical utilisé donne des indications sur la finalité des ordres provenant de l'OKW. Il s'agit davantage de forcer les PGF à travailler en menaçant ceux qui ne veulent pas y souscrire – « chercheraient à s'enfuir », dit l'avis précité – de les transférer vers un « camp de représailles » (ordre du 21 mars), que de neutraliser une résistance particulière. L'affiche mentionne à trois reprises le terme « travail », auquel s'ajoute celui de « profession », et le troisième point conclut les deux précédents en associant l'évasion à un refus de travail, tandis que le terme de résistance n'apparaît jamais.

Dans une note d'information rédigée le 20 juin 1942 par la SDPG au sujet de ces prisonniers, ces derniers sont qualifiés de « réfractaires », d'« irréductibles », de « non-volontaires », ils

²⁸ ACICR, en ligne, « Convention relative au traitement des prisonniers de guerre », 27 juillet 1929, consulté le 14 janvier 2022 :

<https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Article.xsp?action=openDocument&documentId=37F9E5E44638ECA1C12563BD002BCEE3>

²⁹ Correspond à la Saxe, à la Thuringe orientale et le nord de la Bohême.

³⁰ Correspond au grade de général de division dans la *Wehrmacht*.

³¹ BArch-F, Freiburg, MSG 109/270, „Generalleutnant Erich Freiherr von Botzheim“.

³² AN, F/9/2917, OKW, « Avis du Kommander der Kriegsgefangenen im Wehrkreis IV », 26 mai 1942.

³³ Correspond au grade de général de brigade dans la *Wehrmacht*.

³⁴ AN, F/9/2917, Secrétariat d'État à la guerre, « Copie de l'ordre de camp affiché au *Stalag XII-A* et relatif au transfert à Rawa-Ruska de certaines catégories de prisonniers de guerre français et belges », à la DSPG, 29 mai 1942.

« refusent » et sont d'une certaine manière assimilés à des PG à l'attitude oisive³⁵. Ils ne sont pas qualifiés de résistants ou affiliés à une organisation résistante parce que ces prisonniers s'opposent avant tout à leurs conditions de captif et aux injonctions au travail.

Un ancien délégué de la Mission Scapini, Pierre Arnal (Oflag X-B de Lübeck), revient en 1984 sur les origines du Stalag 325. Il explique que les « camps spéciaux » comme celui de Rawa-Ruska étaient des « moyens de pression » afin d'« employer au maximum les PG » au travail. Ils étaient justement situés « en Pologne » pour « éloigner » les « réfractaires » et les « évadés repris » des « frontières occidentales »³⁶. Un sujet auquel il était « particulièrement sensible » à l'époque dit-il, car Pierre Arnal reçut son affectation à la Mission Scapini en octobre 1941, au moment où il creusait un tunnel avec ses camarades pour s'évader. Après de longues semaines de réflexion, il choisit finalement de renoncer, considérant qu'il serait plus utile à Berlin pour les PGF que chez lui. Ses propos résonnent comme une justification *a posteriori*. Pierre Arnal prend ses fonctions le 17 mars 1942, soit trois jours avant l'ordre de création du Stalag 325 par l'OKW³⁷, une façon pour lui d'expliquer que, sans ses obligations auprès de la Délégation française à Berlin, il aurait pu se retrouver à Rawa-Ruska si sa tentative avait échoué.

L'attitude de l'OKW à l'égard des derniers PGF internés au Stalag 325 entre la fin de l'année 1943 et janvier 1944, illustre les préoccupations permanentes des autorités allemandes de veiller à ce que rien ne puisse perturber la mise au travail des PGF. Dans un échange épistolaire entre la Mission Scapini et l'homme de confiance du *Reserv-Lazarett II* de Lemberg dépendant du Stalag 325, on observe que les 34 sous-officiers restés pour administrer le camp jusqu'à sa dissolution, se sont vu offrir deux choix possibles³⁸ : soit être transférés au Stalag 369 de Kobjerzyn « s'ils n'étaient pas volontaires pour le travail », soit un départ vers le Stalag VII-A de Moosburg avec un contrat de travail « précisant la nature de l'emploi choisi par eux »³⁹. On retrouve l'idée proposée par la Mission Scapini en 1942 qui reçut, ici, l'assentiment de « presque tous » les sous-officiers selon l'homme de confiance. Ce dernier condamne cependant le manque de probité de l'OKW qui les a finalement conduits, avec un certain nombre de PG du 325 des convois précédents, vers des « kommandos spéciaux, dit kommandos X » alors qu'ils avaient jusqu'à leur départ fait preuve de bonne volonté en

³⁵ AN, F/9/2837, SDPG, « Note d'information établie par le Service diplomatique des prisonniers de guerre et relative au travail des sous-officiers », 20 juin 1942, 6 pages.

³⁶ BAUD Georges *et alii*, *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du Service diplomatique des prisonniers de guerre : SDPG ; DFB ; Mission Scapini (1940-1945)*, *op. cit.*, p. 17-47.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Le nom de l'homme de confiance n'est pas mentionné.

³⁹ AN, F/9/2721, Homme de confiance du *Reserv-Lazarett II* de Lemberg, « Sous-officiers et PG venant de Rawa-Ruska, Lemberg et Stryj », à la Mission Scapini, 2 février 1944, 2 pages. Et AN, Pierrefitte-sur-Seine, F/9/2721, Homme de confiance du *Reserv-Lazarett II* de Lemberg, « Sous-officiers et soldats venant du Stalag 325 », à la Mission Scapini, 1^{er} mars 1944, 3 pages.

signant ces contrats⁴⁰. Néanmoins, leur engagement ne suffit pas à l'OKW qui souhaite prendre des précautions face au retour en Allemagne de ces prisonniers du Stalag disciplinaires 325. Les *Kommandos X* sont alors destinés à les mettre à l'épreuve pour évaluer leur comportement avant que l'OKW puisse déterminer s'ils sont aptes à pouvoir regagner leurs Stalags et des conditions normales de détention. L'homme de confiance demande donc à la Mission Scapini de faire pression sur l'OKW afin que ces prisonniers ne subissent plus cette surveillance et cette discipline renforcées dans ce type de détachement de travail après avoir purgé leur peine disciplinaire dans le Gouvernement Général de Pologne. La Mission Scapini rencontre bien des difficultés à infléchir les décisions des autorités allemandes sur cette question.

En ce qui concerne ceux accusés d'avoir eu des relations avec des femmes allemandes, ils sont peu évoqués dans les sources. Les diverses procédures judiciaires présentées à la Mission Scapini ne mentionnent jamais la détention à Rawa-Ruska, seulement des peines de prison. Néanmoins, on retrouve la mention d'une « détention spéciale » dans une lettre adressée le 7 février 1942 par l'avocat d'un prisonnier, le Dr Andrae, au président du tribunal de la 191^e division Brunschvicg⁴¹. Dans sa thèse sur les relations entre les femmes allemandes et les PGF, Gwendoline Cicottini explique que les lieux de détention des PGF sont très rarement indiqués dans les procédures judiciaires, Rawa-Ruska n'apparaît jamais⁴². Plus encore, l'ordre de l'OKW n'est mentionné à aucune reprise. Dès lors il semble que ces PGF restent malgré tout soumis au cadre juridique prévu par le *Verbotener Umgang mit Kriegsgefangenen* (relations interdites avec des prisonniers de guerre) adopté en 1939, dont la particularité réside dans la combinaison de « deux cadres juridiques distincts : la société civile et l'institution militaire »⁴³. Les 862 PGF jugés en 1942 (44 acquittements) et les 1 052 en 1943 (61 acquittements), sont donc principalement condamnés à des peines de prison de 32 mois en moyenne. Seuls deux à quatre PGF par an sont envoyés aux travaux forcés entre 1941 et 1943⁴⁴.

Au total, près de 20 000 PGF sont internés au Stalag 325 entre le 13 avril 1942 et le 13 janvier 1944. L'UNCRRD a décidé depuis quelques années de les recenser à partir des listes

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ AN, F/9/2731, « Lettre du Dr Andrae au président du tribunal de la 191^e division Brunschvicg », 7 février 1942.

⁴² CICOTTINI Gwendoline, « Relations interdites, enfants oubliés ? Les relations entre femmes allemandes et prisonniers de guerre français pendant la Seconde Guerre mondiale », thèse de doctorat en histoire, sous la direction d'Isabelle Renaudet et de Johannes Großmann, en cotutelle entre Aix-Marseille Université et Eberhard Karls Universität Tübingen, 2020, 579 p.

⁴³ *Ibid.*, p.195

⁴⁴ D'après la thèse de Gwendoline Cicottini, 3 394 PGF ont été jugés dans le cadre du *Verbotener Umgang mit Kriegsgefangenen* entre 1941 et 1945. Les femmes allemandes sont essentiellement condamnées à des peines de prison ou envoyées en maison de correction (*Zuchthaus*) où les conditions de détention sont plus dures. 1 785 cas jugés ont été recensés entre 1940 et 1945 par l'historienne, dont 526 en 1942. Les peines sont de 25 mois en moyenne. *Ibid.*, p. 189

allemandes de PG (*Meldungen*)⁴⁵. Ce chiffre constitue donc l'évaluation la plus précise à ce jour. Les rapports ou les notes d'informations rédigées pendant la guerre fournissent seulement un décompte à un instant donné, plus difficilement une vue d'ensemble par manque d'informations ou parce que la situation ne cesse d'évoluer. Le 29 mai 1942, un prisonnier rapatrié informe la DSPG qu'il y a 8 000 Français au camp de Rawa-Ruska⁴⁶. Trois mois plus tard, l'attaché militaire en Roumanie, le lieutenant-colonel Le Troter, renseigne lui aussi la DSPG, mais sur la situation plus globale des 30 000 prisonniers au *Stalag 325*⁴⁷. Un chiffre largement supérieur à celui enregistré par les délégués du CICR à la même période. Le rapport qu'ils rédigent le 16 août indique la présence de 13 038 prisonniers (dont 113 Belges) répartis entre le camp principal situé à Rawa-Ruska et ses 39 détachements de travail⁴⁸. En novembre, une nouvelle note d'information de la DSPG signale 7 000 PGF au camp principal⁴⁹, tandis que le rapport produit à la suite de la visite des délégués de la Mission Scapini le 25 octobre 1945, précise qu'il y a 15 941 prisonniers répartis dont 6 277 Français au camp⁵⁰. Deux ans plus tard, en novembre 1944, Willy Pfister alors délégué du CICR porte à l'attention du responsable de l'action de secours pour les camps de concentration au Comité, Jean-Étienne Schwarzenberg, des témoignages relatifs aux prisonniers juifs à Rawa-Ruska. Il indique à cette occasion entre 18 000 et 22 000 PGF internés entre « mai et Noël 1942 »⁵¹. Une estimation qui correspond à celle de l'UNCRRD, mais sur une période plus courte d'un an.

Les 20 000 PGF internés au *Stalag 325* représentent 1,8 % des PGF en mains allemandes en 1942 (1 109 000), mais près de 38,5 % des 52 000 évadés français entre 1942 et 1943 (19 000 en 1942 et 33 000 en 1943)⁵². Plus particulièrement, sur les 19 000 évadés français en 1942, 12 925 sont recensés à Rawa-Ruska par les délégués du CICR le 16 août 1942, soit 68 %⁵³. Ce sont aussi 64,6 %

⁴⁵ En février 2021, l'UNCRRD a bien voulu nous transmettre la base de données utilisée pour lister les PGF du *Stalag 325*. 17 735 noms étaient alors recensés, un chiffre à partir duquel nous avons pu ensuite réaliser nos cartes. Nous avons décidé à regret de ne pas tenir compte de l'évolution des données, car cela aurait demandé une réactualisation en continue de nos cartes. En revanche, pour des statistiques plus ponctuelles à l'image de celles présentées sur cette page, nous avons décidé d'utiliser le dernier recensement présenté lors du Congrès national de l'UNCRRD en octobre 2021, évaluant le nombre à 20 000 noms.

⁴⁶ AN, F/9/2917, DSPG, « Renseignements fournis sur le camp de Rawa-Ruska par un prisonnier rapatrié », 29 juin 1942, 4 pages.

⁴⁷ AN, F/9/2917, Lieutenant-Colonel Le Troter, « Camp de représailles de Rawa-Ruska », 5 août 1942, 2 pages.

⁴⁸ ACICR, « Rapport du *Frontstalag 325* de Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 1

⁴⁹ AN, F/9/2721, DSPG, « note d'information 31.165/BE en date du 12 novembre », 25 novembre 1942, 1 page.

⁵⁰ AN, F/9/2721, Le capitaine De la Chapelle et le lieutenant Gourmel, « Rapport de visite du *Stalag 325* », 25 octobre 1942, 18 pages.

⁵¹ ACICR, B/G/059-12.366, Le délégué du CICR, Willy Pfister, « Note à l'attention de M. Schwarzenberg », 20 novembre 1944 », 2 pages. Le responsable de l'action de secours pour les camps de concentration au CICR, Jean-Étienne Schwarzenberg, « Notre pour la délégation du CICR à Berlin », 27 décembre 1944, 1 page. (Les versions originales des documents sont en allemand et en français).

⁵² DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre*, *op. cit.*, p. 296.

⁵³ ACICR, « Rapport du *Frontstalag 325* de Rawa-Ruska », *op. cit.*

de l'ensemble des PGF détenus au Stalag 325 sur la période. Cette mesure disciplinaire apparaît presque systématiquement appliquée pour l'année 1942, alors que la situation militaire allemande sur le front de l'Est en 1943, a sûrement freiné le transfert des PGF vers le Gouvernement Général de Pologne. Enfin, d'après le *Mémoire complémentaire* sur les activités du SDPG, il y aurait eu pendant la guerre 36 700 PGF internés dans « les camps spéciaux » à savoir les Oflags IV-C de Colditz et X- C de Lübeck, les Stalags 325 de Rawa- Ruska et 369 de Kobjerzyn⁵⁴. Ceux du 325 représenteraient donc plus de la moitié de ces prisonniers (54,5 %) ce qui fait du Stalag 325 le principal camp de représailles de la *Wehrmacht* pour les PGF durant la Seconde Guerre mondiale.

La création du Stalag 325 fait donc partie d'un système de travail forcé à l'échelle européenne qui concerne autant les civils que les PG. L'ordre du 21 mars 1942 est avant tout une mesure collective adressée par l'OKW à l'ensemble des PGF qu'elle détient. Il s'agit pour le Haut commandement militaire de se doter d'un appareil coercitif supplémentaire, se voulant beaucoup plus dissuasif que les peines de prison et les restrictions alimentaires prévues jusqu'alors, en vue de répondre aux nécessités de guerre qui le concernent directement. En ce début d'année 1942, le temps n'est plus au compromis avec la Mission Scapini. L'OKW veut agir rapidement pour contraindre tous les PGF, sous-officiers compris, à travailler pour l'économie allemande, laquelle est vitale pour gagner la guerre à l'Est. Le Haut commandement militaire peut l'envisager d'autant plus aisément que cette main-d'œuvre se trouve déjà entre ses mains. À la différence par exemple des travailleurs civils français que Fritz Sauckel doit aller chercher en composant, un tant soit peu, avec le régime de Vichy « sans quoi rien n'est possible »⁵⁵, et les capacités humaines et matérielles de ses propres services (4 000 personnes en juillet 1944 dont 1 016 pour la France)⁵⁶.

La plupart des PGF étant déjà contraints au travail, l'ordre de l'OKW consiste donc à avertir l'ensemble des PGF que tout manquement à cette obligation est désormais sanctionné d'un transfert vers « le camp de représailles de Rawa-Ruska ». De fait, l'OKW passe outre la Convention de Genève en forçant les sous-officiers à travailler. Les évasions sont-elles aussi concernées et plus durement réprimées, car non seulement toute tentative est considérée comme une manière de se substituer au travail, mais mobilise en plus des soldats pour retrouver le captif. L'apparition des « kommandos X » en Allemagne en 1943 révèle sans doute la volonté de l'OKW de maintenir différemment les

⁵⁴ BAUD Georges, *et alii*, *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du Service diplomatique des prisonniers de guerre : SDPG ; DFB ; Mission Scapini (1940-1945)*, *op. cit.*, p. 249.

⁵⁵ SPINA Raphaël, « La France et les Français devant le service du travail obligatoire (1942-1945) », *op. cit.*, p. 159.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 141.

dispositions prévues par l'ordre du 21 mars tout en se débarrassant des prisonniers déclarés *dienstunfähig* par leur renvoi en France.

Des prisonniers sont parfois internés au Stalag 325 par erreur, c'est le cas *a priori* du révérend père Robert. À Rawa-Ruska depuis le 1^{er} mai 1942, il demande à la Mission Scapini avec l'aide de « prisonniers rapatriés et d'amis », de mettre tout en œuvre pour le ramener en Allemagne, car il ne s'est jamais évadé⁵⁷. L'argument utilisé par le révérend est intéressant dans la mesure où ce dernier associe uniquement l'évasion au camp de Rawa-Ruska, malgré la présence de trois autres motifs d'internement sur l'ordre de l'OKW. Une lecture sans doute partagée par d'autres prisonniers, qui s'inscrit durablement après la guerre dans leur mémoire collective, donnant ainsi la possibilité aux anciens du 325 de s'approprier l'évasion pour en faire l'élément principal de leur identité.

Il n'a cependant pas fallu attendre la fin de la guerre pour que la captivité au Stalag 325 soit racontée. Entre avril 1942 et janvier 1944, la plupart des PGF rapatriés du Gouvernement Général de Pologne sont des prisonniers déclarés *dienstunfähig* (DU - inapte au service) par les autorités allemandes. C'est le cas du premier président de l'Amicale, Raymond Leguay. D'autres en revanche sont de retour en France pour des raisons différentes à l'image du caporal René Desnoyers, « rapatrié comme spécialiste »⁵⁸ ou de René Dubois, « rapatrié au titre de la relève »⁵⁹. Si d'aucuns sont retournés auprès de leurs proches pour s'occuper d'eux, un certain nombre se sont également investis pour les prisonniers restés au Stalag 325 et pour leurs familles. Raymond Leguay a fondé le centre d'entraide, René Desnoyers et Jean-René Richard sont de ceux qui ont raconté leur captivité au Stalag 325.

Le 7 novembre 1942, soit un mois après son retour de Galicie le 1^{er} octobre, René Desnoyers dresse un tableau succinct des dures conditions de détention au camp de Rawa-Ruska et au *Kommando* de Stryj à la Direction des services des prisonniers de guerre (DSPG) basée à Lyon. Il évoque notamment l'insuffisance alimentaire ainsi que le manque d'eau et d'hygiène qui font souffrir les PGF⁶⁰.

⁵⁷ AN, F/9/2886, dossier : 17 d. Mauvais traitements infligés à des PG, DSPG « Note relative au révérend père Robert récemment envoyé du Stalag X-B au camp de Rawa-Ruska », à la Mission Scapini, 8 octobre 1942.

⁵⁸ AN, F/9/2917, DSPG 3^e Bureau, « Renseignements fournis par Desnoyers René sur le *Stalag 325* », 7 novembre 1942, 1 page.

⁵⁹ DAVCC, 22/P/3016, Bureau des indemnisations et de la documentation du ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, « Affaire concernant René Dubois », au Bureau du contentieux de la Direction des statuts et des services médicaux, 22 janvier 1976.

⁶⁰ AN, F/9/2917, DSPG 3^e Bureau, « Renseignements fournis par Desnoyers René sur le *Stalag 325* », 7 novembre 1942, 1 page.

L'aspirant Jean-René Richard, avocat au Barreau d'Oran avant la guerre, retrouve sa famille à Alger⁶¹ en juillet 1943, après s'être évadé de la citadelle de Lemberg trois mois plus tôt⁶². Malgré les « quatre ans d'absence », le 25 septembre 1943 il prend le temps de consigner son expérience captive dans un rapport de six pages destiné « à la Croix-Rouge internationale et [aux] services alliés compétents »⁶³. Lui aussi décrit les conditions d'internement difficiles au Stalag 325 et livre un témoignage détaillé, et tout à fait inédit, des massacres de masse perpétrés par les Allemands dans le Gouvernement Général de Pologne. Le rapport de Jean-René Richard vise à alerter particulièrement le CICR sur la dangereuse proximité du Stalag 325 avec les assassinats des Juifs à Rawa-Ruska et Lemberg qui mettent en péril la vie les PGF. Sans revenir ici en détails sur les événements relatés par Jean-René Richard, sa dénonciation du sort réservé aux Juifs vise à démontrer que les PGF « courent un grave danger », car « il n'y a rien à attendre d'un peuple [les Allemands] qui se livre, sans colère et méthodiquement, à des actes de sauvagerie dont rougiraient les hordes les moins civilisées »⁶⁴.

À leurs manières, les témoignages de René Desnoyers et de Jean-René Richard sont motivés par l'urgence, selon eux, de la situation de leurs camarades qui nécessite une intervention rapide soit du gouvernement de Vichy, du CICR, voire des alliés. En 1942-1943 donc, ce ne sont pas encore des récits de captivité, mais des rapports de situation dans lesquels la dimension mémorielle n'est pas la priorité. La France est toujours occupée et l'issue de la guerre encore lointaine.

On observe néanmoins que pour Jean-René Richard, « quelle que soit la solution » – la dissolution du camp et/ou le retour de des prisonniers en Allemagne – elle vaut la peine d'être envisagée, car elle représente la vie de quelques milliers de Français qui, malgré trois ans de captivité souvent très dure [...] ont gardé intact le goût de la lutte et le sens de l'honneur »⁶⁵. En concluant ainsi son rapport, Jean-René Richard dévoile dès 1943 les grandes lignes de l'identité résistante des anciens du 325 à l'œuvre au cours des années 1950 : l'honneur malgré la défaite, la lutte malgré l'enfermement. L'idée que les PGF du Stalag 325 puissent incarner une forme de résistance à l'ennemi et la revendiquer après la guerre, germe *a priori* déjà dans l'esprit de certains prisonniers. Seulement, cette réflexion ne peut se manifester et s'affirmer pleinement chez les prisonniers que s'ils ne sont plus contraints par la quotidienneté de la captivité. Jean-René Richard, qui n'est plus captif en 1943, peut désormais songer à sa détention au camp de Rawa-Ruska, bien que son rapport

⁶¹ Les troupes anglo-américaines libèrent le Maroc et l'Algérie française le 16 novembre 1942 (Opération Torch). Sur le sujet, voir notamment : LEVISSE-TOUZE Christine, *L'Afrique du Nord dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998.

⁶² Archives privées, Chochana Boukhobza, Comité d'action en France, « Note pour le comité central d'aide aux prisonniers », 25 septembre 1943, 6 pages.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁶⁵ *Ibid.*

visé principalement à prévenir le CICR afin qu'il fasse pression sur les Allemands pour fermer le Stalag 325. André Chassaignon le fait en publiant son récit de captivité après la Libération fin 1944⁶⁶.

Dès lors mise sous serre jusqu'à la fin de la guerre, l'identité résistante des prisonniers du Stalag 325 se construit au fur et à mesure des retours des prisonniers en France, individuellement par le biais de récits de captivité, ou collectivement au sein de l'Amicale. Se rapproche-t-elle d'une « opposition collective » de principe à la domination allemande en Europe et d'une « non-adhésion » des prisonniers aux politiques de collaboration du régime de Vichy ?⁶⁷ Cette « imperméabilité »⁶⁸ et ce « refus plus ou moins passif ou réactif » aux injonctions et aux normes⁶⁹ correspondraient donc davantage aux concepts allemands d'« *Opposition* » ou celui de « *Resistenz* » définis dans les années 1980 par l'historien allemand Martin Broszat⁷⁰. Ou bien, s'agirait-il d'« actes de transgression accompagnés d'une volonté de nuire à l'ennemi »⁷¹ ? Le sens se rapprocherait alors plutôt du vocable allemand de résistance – « *Widerstand* » – qui signifie une participation active et manifeste à la défaite de l'Allemagne et au renversement totale du système nazi⁷². À ceci s'ajoutent les enjeux de mémoires inhérents à la construction de l'identité résistante après la guerre et la quête du statut de résistant. Ainsi, le terme de « résistance » renvoie à l'acte en lui-même tandis que celui de « Résistance » désigne plutôt l'ensemble des formes de résistance ainsi qu'à la dimension mémorielle de ces actes. Comment les anciens du 325 se définissent-ils ?

⁶⁶ La préface du témoignage, rédigée par Charles Moulin, membre du comité directeur du Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés, est datée du 22 octobre 1944. CHASSAIGNON André, *Retour vers la France. Récit de captivité*, Paris, Éditions littéraires artistiques, 1944.

⁶⁷ ANDRIEU Claire, « Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises à Ravensbrück », *Histoire@Politique*, vol. 5, n° 2, Centre d'histoire de Sciences Po, 2008, p. 24-45.

⁶⁸ CHAPOUTOT Johann, « 3. Ceux qui n'en étaient pas. La résistance allemande à Hitler », in *Comprendre le nazisme*, Paris, Tallandier, 2020, vol. 2^e éd., p. 237-248.

⁶⁹ MERLIOT Gilbert, « Résistance, opposition et "Resistenz" sous le Troisième Reich et en RDA. Réflexions sur les concepts dans une approche comparative », in CAMARADE Hélène et GOEPPER Sybille (dir.), *Résistance, dissidence et opposition en RDA (1949-1990)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires de Lille, 2016.

⁷⁰ BROSZAT Martin et FRÖHLICH Elke, *Alltag und Widerstand Bayern im Nationalsozialismus*, München, Serie Piper, 1987. Voir également : HÖPEL Thomas, *Opposition, Dissidenz und Resistenz in Leipzig (1945-1989)*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2018.

⁷¹ LABORIE Pierre, « Qu'est-ce que la Résistance ? », in MARCOT Francois (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, p. 29-39.

⁷² KERSHAW Ian, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, 1997 (édit. originale : 1992 ; traduit de l'anglais par Jacqueline Carnaud).

B- L'an zéro de la Résistance des PGF : la création du Stalag de Rawa- Ruska

Dans un contexte où la Résistance tient une part prépondérante de la mémoire collective française de la Seconde Guerre mondiale jusque dans les années 1970-1980, un certain nombre d'anciens PGF du Stalag 325, en particulier l'Amicale de Rawa-Ruska, revendiquent le statut d'« interné résistant » dès sa mise en place en 1948⁷³. Ils entreprennent jusqu'en 1960 une relecture de l'histoire de cette captivité au prisme de l'idée qu'ils se font du résistant et de la Résistance. À ceci près qu'ils y ajoutent un trait marquant leur singularité : avoir été constamment en territoire ennemi. Pour les anciens du 325, il s'agit à la fois d'un repère et d'un délinéateur infrangible de leur identité : avoir été internés à Rawa-Ruska fait d'eux des résistants. Mais en quoi cela fait-il d'eux des résistants ?

Pour les uns, il s'agit de parler de « *votre* résistance », celle qui n'appartient qu'aux internés dans le Gouvernement Général de Pologne⁷⁴. Pour André Chassaignon et d'autres, c'est d'abord une expérience personnelle durant laquelle « on n'est pas héroïque cinq ans de suite du matin au soir »⁷⁵. La nuance est effectivement la particularité des premiers récits publiés entre 1944 et 1945. Peu après, l'Amicale commence à vouloir imposer un discours. Elle doit néanmoins attendre de se structurer et se développer afin de pouvoir légitimement représenter les anciens du 325 et prétendre parler en leur nom. C'est véritablement à partir de 1947 qu'elle a la capacité de le faire, forte des 1 800 à 1 900 adhérents qu'elle rassemble, de ses 42 sections départementales et de ses huit sections régionales en formation dans toute la France. Le bulletin *Envols* joue un rôle prépondérant dans la diffusion des *topoi* et des éléments de langage aux adhérents ainsi qu'en dehors du cercle des anciens du 325.

Les récits de captivité sont par essence des histoires individuelles ou celles de petits groupes de PG au prisme desquelles l'internement au Stalag 325 est relaté. Pour l'Amicale au contraire, il s'agit d'élaborer une mémoire collective capable d'être acceptée par tous les anciens du 325 et de les fédérer. Les parcours individuels relatés ponctuellement servent à l'ancrer dans des expériences vécues. Contrairement à Raymond Leguay qui avait auparavant exposé son cheminement personnel – groupements régionaux de Rawa-Ruska, puis rapatriement et création du centre d'entraide – pour légitimer la mise en place de l'Amicale sous l'égide de la solidarité, ses successeurs ne se mettent pas en avant. Dorénavant, ces histoires sont rédigées par des adhérents, anciens du 325, fortement

⁷³ Loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant « le statut définitif des déportés et internés de la Résistance », *Journal officiel de la République française*, n° 187, 8 août 1948, p. 7810.

⁷⁴ J. Bonnière, « Résistance », *Envols*, n° 3, juin 1946, p. 1.

⁷⁵ CHASSAIGNON André, *Retour vers la France. Récit de captivité*, *op. cit.*

encouragées par le comité directeur qui cherche à faire vivre *Envols* par de nouveaux contenus réguliers⁷⁶.

1- Établir le lien entre l'ordre du 21 mars 1942 et la menace des résistants PGF

Les discours passent avant tout par le choix méticuleux des mots employés. À ce titre, le terme de « camp de représailles » revêt une importance mémorielle majeure pour les anciens du 325 dans la construction d'une identité résistante. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le premier comité directeur nomme l'association : « Amicale du stalag de représailles 325 Ceux de Rawa- Ruska »⁷⁷. Ils reprennent ainsi le nom donné à ce camp par l'OKW. D'un point de vue historique, cette appellation est donc tout à fait légitime. C'est plutôt sur l'interprétation du substantif « représailles » que se noue l'enjeu mémoriel. Pour l'OKW, pendant la guerre, il s'agissait à la fois d'augmenter la pression sur les PGF au travail et de punir plus sévèrement les réfractaires, en particulier les évadés, qui, sur les routes s'y soustraient. En revanche selon les anciens du 325 et surtout l'Amicale après la captivité, si les évadés sont spécifiquement désignés par cet ordre, c'est qu'ils ont incarné le principal problème des autorités allemandes en 1942. Cette interprétation se fonde sur une lecture stricte du terme représailles à l'œuvre dans la langue française, l'associant à une « riposte », une « vengeance », une « punition », un « châtiment », visant à « rendre le mal que l'on a subi »⁷⁸. Sans jamais les écrire toutefois, ces mots résonnent dans leur façon de présenter le camp de Rawa-Ruska comme une mesure de l'OKW pour combattre les « résistants d'Allemagne »⁷⁹.

L'Amicale n'ignore pourtant pas que l'ordre de l'OKW de mars 1942 a également visé « tous les PG français [...] qui ont eu des relations avec des femmes allemandes ou qui ont commis des vols »⁸⁰, même si, dans les faits, peu d'entre eux ont été transférés au Stalag 325⁸¹. Ce détail est malgré tout utilisé en 1955 par l'Union nationale des amicales de Passeurs, Évadés et Combattants (UNAPEC) pour contester ce discours. L'Amicale rétorque à son président, M. Appert, comme à tous ceux qui utiliseraient ce passage du texte pour argumenter son désaccord, qu'il s'agit là d'une « imposture qui tend à discréditer l'ensemble des camarades de la résistance en Allemagne »⁸². Elle admet « certes qu'il y eut à Rawa [...] des prisonniers de droit commun », mais

⁷⁶ Comité directeur, « Avis », *Envols*, n° 10, septembre-octobre 1947, p. 6.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Voir notamment les définitions présentes sur le site du Centre national des ressources textuelles et lexicales (CNRTL) du CNRS.

⁷⁹ CHASSAIGNON André, *Retour vers la France. Récit de captivité*, op. cit., p. 154.

⁸⁰ AN, F/9/2917, « information Secrétariat d'État à la guerre, ordre de camp du 21 mars 1942 », 29 mai 1942.

⁸¹ CICOTTINI Gwendoline, « Relations interdites, enfants oubliés ? », thèse. cit.

⁸² Comité directeur, « Qui a suggéré l'article d'hommes libres ? ... », *Envols*, n° 50, juillet-août 1955, p. 1 & 4.

ces quelques cas ne peuvent remettre en question le fait que « tous les internés de ce camp y avaient été transférés par l'ennemi, qui, bon juge en la matière (*sic*) a estimé qu'ils présentaient un danger »⁸³. C'est un trait soi-disant commun à tous les prisonniers de ce camp constamment rappelé par l'Amicale pour mieux postuler des intentions de l'OKW.

Dans les récits de captivité publiés entre 1944 et 1945 – alors que la guerre n'est pas achevée – la menace que ces prisonniers ont pu incarner est beaucoup moins présente. L'évasion est avant tout une tentative pour recouvrer ce qui est de plus cher aux yeux des prisonniers, la liberté, et par la même « demeurer soi-même »⁸⁴. Désirée autant qu'elle engendre une profonde désespérance lorsqu'elle paraît s'éloigner, la « Liberté » est considérée par Lucien Mertens dans son récit comme un combat de chaque instant. C'est d'abord un « combat » contre soi-même qui a débuté dès la capture en 1940. L'adaptation à la privation de liberté a été difficile pour ces prisonniers, mais nécessaire pour mieux la supporter et ainsi éviter d'éventuelles représailles des gardiens allemands. Lorsqu'au début de l'année 1941 les prisonniers ont compris que la captivité allait être longue, les conditions de détentions et l'éloignement de la famille sont devenus de plus en plus insupportables, et ce, malgré les échanges épistolaires. Le seul moyen qu'ils avaient à court terme de revoir leurs proches était de s'évader⁸⁵. Lucien Mertens décrit ce besoin irrépessible telle « une voix intérieure, impérative [...] qui vient danser chaque nuit dans nos rêves »⁸⁶. Or, l'évasion engendre des risques qu'un certain nombre de prisonniers n'ont pas voulu prendre en dépit de cette souffrance psychologique due à la séparation : la peur des représailles ou d'être tué constituent les principaux facteurs de renoncement, sans oublier les éventuelles tentatives des proches pour les dissuader et les exhorter à patienter⁸⁷.

D'autres en revanche n'ont pas hésité à sacrifier les conditions de vie favorables dans les fermes où ils étaient employés. L'ancien du 325, Jean-Baptiste Canonici, raconte en 2015 à la réalisatrice Chochana Boukhobza que les Allemands chez qui il travaillait savaient qu'il allait tôt ou

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ CHASSAIGNON André, *Retour vers la France. Récit de captivité*, *op. cit.*, p. 153.

⁸⁵ Sur la psychologie des prisonniers de guerre et leur adaptation à la captivité, voir notamment DURAND, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, Oflags et Kommandos (1939-1945)*, *op. cit.* QUINTON Laurent, *Digérer la défaite. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre Mondiale (1940-1953)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014. LLOYD Christopher, « Enduring Captivity: French POW Narratives of World War II », *Journal of War & Culture Studies*, vol. 6, n° 1, 2013, p. 24-39. Étude sur les soldats américains et britanniques FUSSEL Paul, *À la guerre. Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Points, 2003. Voir également l'étude pour la Première Guerre mondiale : CABANES Bruno, « Un temps d'incertitude et d'attente : une lecture des relations épistolaires entre combattants et civils lors de la sortie de guerre (1918-1920) », in CHAUVARD Jean-François, LEBEAU Christine (dir.), *Éloignement géographique et cohésion familiale (XV^e-XX^e siècle)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2006, p. 207-221.

⁸⁶ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 26.

⁸⁷ DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, Oflags et Kommandos (1939-1945)*, *op. cit.*

tard s'évader pour en avoir discuté avec eux. Un jour se souvient-il, « [le mari] me dit : "non il ne faut pas que tu t'évades", et la dame me demande : "qu'est-ce qu'il te manque ici ? Tu as tout ce qu'il te faut". C'est vrai que j'étais comme dans une famille », admet Jean-Baptiste. « J'aurais pu passer cinq ans là, une captivité dorée, dorée croyez-moi, je faisais ce que je voulais, c'est moi qui commandait l'usine [la production à la ferme]. Le samedi, ils s'en allaient en ville et moi, j'étais tout seul dans l'après-midi »⁸⁸. Le témoignage de Jean-Baptiste Canonici montre bien que la privation de liberté constitue le ressort principal de l'évasion même si dans son cas elle apparaît moins stricte.

Le second « combat » pour Lucien Mertens, après celui de s'être adapté à la captivité, est de s'en défaire en réussissant son évasion. La liberté « représente le trophée envié » qu'il faut conquérir, « l'ultime récompense à l'issue de la bataille sourde engagée contre nos gardiens » écrit-il. Une bataille que les évadés ne peuvent gagner sans leur « arme principale [...] la persévérance »⁸⁹, car les échecs sont nombreux, et souvent très frustrants. Lors de sa première tentative en mars 1941, Henri Brisson est rattrapé à 10 km de la frontière du Liechtenstein après avoir parcouru près de 300 km en 30 jours depuis le Stalag VII-A à Moosburg⁹⁰. À cette première tentative, en succèdent une seconde, puis une troisième qui le conduit au camp de Rawa-Ruska en juin 1942, enfin une quatrième après son retour en Allemagne, réussie cette fois. Ou encore l'histoire évoquée par Lucien Mertens de « deux parisiens (*sic*) » réussissant à rejoindre un « territoire neutre », mais qui ont « malheureusement marché un peu trop vers l'Ouest » retombant en territoire allemand, pour finalement être repris⁹¹. Leurs péripéties sont similaires à celles vécues par Alien Fournier qui s'évade à la mi-mars 1941 le soir où il apprend la mort de sa mère. Malgré le chagrin, il laisse derrière lui le confort relatif d'une ferme « pas trop mal » au sein de laquelle il n'était « pas malheureux » et bien nourri. Il eut la malchance de se perdre là où la frontière suisse est la plus sinueuse près de Schaffhouse, se retrouvant tantôt en Suisse, tantôt de nouveau en Allemagne. Il est capturé à Gottmadingen par les Allemands au sud du Bade-Wurtemberg. Il tente une nouvelle évasion l'année suivante, elle échoue également, signifiant son transfert à son tour au camp de Rawa-Ruska en avril 1942⁹².

⁸⁸ LES FILMS D'ICI, archives numériques, Entretien avec Jean-Baptiste Canonici, par Chochana Boukhobza, à son domicile, 2015, 3h04.

⁸⁹ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*

⁹⁰ LES FILMS D'ICI, archives numériques, Entretien avec Henri Brisson, par Chochana Boukhobza, au domicile du témoin, 2015, 2h09.

⁹¹ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 10.

⁹² LES FILMS D'ICI, Archives numériques, Entretien avec Alien Fournier, par Chochana Boukhobza, à son domicile, 2015, 3h22. Entretien avec sa fille, par Alexandre Millet, visio-conférence, février 2021, 1h43.

Au-delà des histoires d'évasions personnelles, aussi rocambolesques les unes que les autres, ce désir irréprensible de liberté les conduit à prendre des risques « pour embrasser et serrer dans leur cœur leurs parents, leurs femmes, leurs enfants, leurs fiancées »⁹³. Qu'importe les périls pour Lucien Mertens et les auteurs des premiers récits, s'ils sont devenus des PG en 1940, ils n'en demeurent pas moins des soldats avec un nouvel objectif militaire, « conquérir » cet espace de liberté que la défaite leur a pris⁹⁴. Pour Lucien Mertens c'est une « bataille sourde » conduite dans l'ombre, car les prisonniers sont surveillés par leurs gardiens⁹⁵. C'est pourquoi ils ont préparé minutieusement et clandestinement leurs opérations. Cela passe d'abord par apparaître disciplinés, dociles afin de « gagner la confiance des gardiens [...] redevenir colombes à leurs yeux, ne plus être "pigeons voyageurs" »⁹⁶. De leur côté, Jean-Baptiste Canonici et ses trois camarades reçoivent un jour dans un colis familial demandé auparavant, deux éléments indispensables pour s'évader : une boussole et une carte. Sachant pertinemment que leur gardien vérifie systématiquement le contenu des colis, mais qu'il est souvent distrait, ils en confectionnent un second dans le but de les échanger au moment opportun⁹⁷. C'est un succès. Henri Brisson put quant à lui construire une boussole grâce à ses compétences en mécanique ainsi que des outils et des matériaux trouvés de-ci de-là en *Kommando* de travail. Pour la carte, il eut l'ingéniosité d'acheter discrètement un livre de géographie à un jeune Allemand qu'il croisait tous les jours⁹⁸. Ernest Martin réussit pour sa part à convaincre la fermière chez qui il travaillait de lui acheter de la teinture pour rendre présentables ses habits de PG, sans qu'elle puisse se douter qu'il s'agit en réalité de fabriquer des vêtements civils pour une future évasion. Une fois la teinture obtenue, il s'évade peu après avec quatre camarades parés de « costumes » qui firent illusion⁹⁹.

Le sens donné à l'évasion dans ces premiers récits de captivité n'est pas lié à la notion de résistance. L'évasion reste conjuguée avec l'idée de liberté, qui, elle-même, est synonyme de retrouvailles avec la famille. Les tentatives, telles qu'elles sont décrites confèrent plutôt à ces anciens prisonniers, sur un plan personnel, le sentiment de n'avoir rien à se reprocher. Le refus de leur condition de captif, en tentant de se déprendre de l'« avilissement » rappelé chaque jour par les

⁹³ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, *op. cit.*, p. 6.

⁹⁴ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 13.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 26.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Témoignage de Jean-Baptiste Canonici, *op. cit.*,

⁹⁸ Témoignage d'Henri Brisson, *op. cit.*,

⁹⁹ LES FILMS D'ICI, archives numériques, Entretien avec Ernest Martin, par Chochana Boukhobza, à son domicile, 2015, 2h42.

baraquements, les barbelés, la présence des gardiens ou encore les injonctions au travail¹⁰⁰, a été pour ces anciens PG une manière de conserver leur « honneur [...] qui n'est pas un vain mot » selon eux¹⁰¹. L'utilisation d'un champ lexical propre au combattant, au soldat, à l'engagement militaire clandestin n'est donc pas anodine particulièrement dans un contexte de sortie de guerre en France où chacun – les Français restés au pays, les déportés, les résistants, les STO, les PG y compris – se jauge, évalue et juge les comportements des uns et des autres pendant la guerre¹⁰². Cette introspection sociale mûrie dès 1940-1941 trouve son point d'expression le plus extrême avec « l'épuration » à partir de la Libération en 1944. Cette punition « des traîtres à la Nation » touche plus de 350 000 personnes en France, d'abord à l'échelle locale – dans les campagnes, les villes et villages – avant que ne sonne l'heure du jugement des hauts responsables du gouvernement de Vichy après la capitulation de l'Allemagne¹⁰³.

Dans les années 1950, l'Amicale ne partage pas entièrement cette analyse qui minimise trop la portée de l'évasion, du refus de travail et des sabotages. Son intention est de définir une nouvelle catégorie de résistants, là où les récits de captivité "ne feraient que" valoriser ces actes comme des formes de résistance à l'ennemi. C'est l'une des raisons pour laquelle l'Amicale n'en tient pas compte. Concrètement, selon l'Amicale, le principal fait d'armes fut de ne pas se plier « aux exigences des vainqueurs »¹⁰⁴ en « multipliant les tentatives d'évasion » et en sabotant le travail qui leur était imposé¹⁰⁵. « Une lutte à outrance »¹⁰⁶ légitimée par l'obligation du soldat d'accomplir son devoir « quelles que soient les circonstances »¹⁰⁷ et « avec toutes les ressources que fournissait la captivité »¹⁰⁸. Motivée également par la volonté non pas de regagner la liberté, mais de la défendre,

¹⁰⁰ CHASSAIGNON André, *Retour vers la France. Récit de captivité*, op. cit., p. 153.

¹⁰¹ LABROSSE et VILLARD, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit., p. 6.

¹⁰² Sur le sujet, voir notamment : ROUQUET François et VIRGILI Fabrice, *Les Françaises, les Français et l'Épuration. De 1940 à nos jours*, Paris, Folio, 2018. LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003. Pour les années de guerre : LABORIE Pierre et MARCOT François (dir.), *Les comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande. Historiographie, normes, prismes (1940-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015. Mise en perspective avec le cas de la Belgique, voir : HUYSE Luc et alii, « La répression des collaborations, 1942-1952. Nouveaux regards sur un passé toujours présent », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2469-2470, n° 24, 2020, p. 5-66.

¹⁰³ ROUQUET François et VIRGILI Fabrice, *Les Françaises, les Français et l'Épuration. De 1940 à nos jours*, Paris, Folio, 2018. Sur les violences faites aux femmes ayant eu des relations avec des Allemands : VIRGILI Fabrice, « Les « tondues » à la Libération : le corps des femmes, enjeu d'une réappropriation », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 1, 1995, p. 1-11.

¹⁰⁴ Raymond Bellas, « Le temps du souvenir », *Envols*, n° 65, mars-avril 1958, p. 1.

¹⁰⁵ Raymond Leguay, « Trois hommes : trois exemples », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 5.

¹⁰⁶ *Envols*, « Rawa-Ruska est le séminaire des indomptables », n° 51, septembre-octobre 1955, p. 1.

¹⁰⁷ Raymond Bellas, « Le temps du souvenir », *Envols*, n° 65, mars-avril 1958, p. 1.

¹⁰⁸ Raymond Vagner, « Souvenir », *Envols*, n° 11, janvier-février 1948, p. 1 & 4.

caractérisant ainsi à la fois « leur révolte de la conscience contre les doctrines nazies »¹⁰⁹, mais aussi leur « Foi indéfectible en la victoire finale » de la France¹¹⁰.

La principale différence avec les récits de captivité réside donc dans la dimension collective de l'évasion mise en avant systématiquement par l'Amicale. Il ne s'agissait plus de combattre uniquement pour sa propre liberté ou celles des camarades proches, mais pour la liberté de la France et « l'anéantissement de l'ennemi »¹¹¹. Refuser de travailler et parvenir à s'évader même lorsque l'on est repris ne sont plus de "modestes" victoires sur ses gardiens allemands ou l'autorité locale qui les emploie. Ce comportement, qui se veut patriotique, participe plus globalement d'une lutte de tous les instants pour gagner la guerre contre l'Allemagne. L'Amicale postule que la menace représentée par ces prisonniers était bien réelle et que leurs actions furent, d'une certaine manière, couronnées de succès. Sans donner plus de détails sur l'incidence des évasions sur le cours de la guerre – au demeurant très difficile à évaluer – elle a la conviction que « l'ensemble de leurs efforts [des évadés récidivistes] a porté une atteinte sérieuse au potentiel militaire » de l'Allemagne, « et incontestablement [...] réduit les effectifs militaires et la main-d'œuvre dont aurait pu disposer l'ennemi »¹¹². La réaction de l'OKW en ordonnant la création du camp de représailles de Rawa-Ruska pour punir ces « actes qualifiés de résistance » suffit à le prouver, écrit l'Amicale¹¹³.

Dès lors les représentations de l'évasion diffusées par l'Amicale reposent d'abord et avant tout sur l'ordre du 21 mars 1942 qui est censé lui donner une crédibilité : un camp spécialement construit pour des PGF qui ont été, d'une certaine manière, sortis du lot, discriminés par les Allemands pour leur conduite. Par conséquent, l'ensemble des éléments pouvant conduire à cette condition exceptionnelle, à ce transfert, à cette singularisation, est interprété par l'Amicale comme un acte de résistance, l'évasion étant la preuve la plus spectaculaire. Il s'agit là d'une lecture téléologique de l'expérience captive qui induit *de facto* un lien immédiat entre sa conviction de départ, qui est celle de considérer l'ordre de l'OKW comme une mesure contre des résistants PGF en extrapolant le terme de camp de représailles ; et la seconde qui en découle consistant à voir dans les tentatives d'évasion une lutte à front renversé contre l'Allemagne.

Le discours de l'Amicale repose également sur une « relation étroite d'opposition ou de reconnaissance », selon les termes de l'historienne Cécile Vast, et s'inscrit dans un espace

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Raymond Leguay, « Trois hommes : trois exemples », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 5.

¹¹¹ R. Dehove, « L'appel du 18 juin », *Envols*, n° 10, septembre-octobre 1947, p. 1.

¹¹² Jean Destibarde et Just Pruvot, « Notre entrevue avec le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre », *Envols*, n° 38, juillet-août 1953, p. 1 et 4. Présent également dans l'article : Comité directeur, « Qui a suggéré l'article d'hommes libres ? ... », *Envols*, n° 50, juillet-août 1955, p. 1 et 4.

¹¹³ *Ibid.*

géographique spécifique¹¹⁴. Esquissés jusque-là pour mieux mettre en lumière le sens donné par ces anciens du 325 au refus de travail et surtout aux tentatives d'évasion, ces éléments parachèvent la construction de l'identité des PGF résistants du camp de Rawa-Ruska. Cette « ligne de partage » tracée par les anciens du 325 avec le contingent des PGF et les résistants ne leur est pas spécifique, sinon dans le raisonnement. Dès la fin de la guerre, les anciens PG ont procédé à leur propre introspection personnelle motivée par la volonté de démontrer aux Français qu'ils surent garder leur dignité malgré la défaite et la captivité. Le meilleur moyen d'y parvenir selon eux était de condamner les attitudes jugées indignes, opposant ainsi la figure des « P.G. résistants [avec celle des] P.G. pétaino-collaborationnistes » selon la thèse soutenue par Laurent Quinton¹¹⁵.

En ce qui concerne les anciens du 325, la notion de résistance, telle qu'elle est décrite par l'Amicale, correspond à la vision élitiste du général de Gaulle¹¹⁶. L'identité des anciens du 325 se construit alors en rapport avec les PGF, groupe au sein duquel ils se présentent régulièrement comme ayant été à « l'avant-garde » dans les Stalags et les *Kommandos*¹¹⁷.

Le comité directeur de l'Amicale publie l'un des premiers récits d'évasion en décembre 1946. Il est écrit par le sergent-chef Henri Magin. Comment souvent, il s'agit d'un récit qui se veut stimulant pour les lecteurs – anciens du 325 pour l'essentiel – amenés à suivre les péripéties du protagoniste. À première vue, il n'y a pas de message particulier dans cette histoire qui ne relate d'ailleurs ni son internement à Rawa-Ruska (du 6 septembre au 21 décembre 1942) ni les périodes antérieures, seulement ses évasions depuis son retour en Allemagne qui le conduit vers les confins de la Tchécoslovaquie, de la Bulgarie et de la Roumanie. Or, l'idée directrice se mesure aux premières et aux dernières lignes, le contenu n'est que son expression. L'histoire débute avec son départ de Rawa-Ruska, marquant ainsi son appartenance au camp et au groupe de ses prisonniers. L'épilogue lui confère son caractère et sa dimension mémorielle : Henri Magin estime avoir « secoué le joug hitlérien alors que beaucoup trop de prisonniers français acceptaient tacitement leur situation de serfs sans même chercher à s'évader »¹¹⁸. Lui, après avoir durement acquit sa liberté, reprend « à nouveau

¹¹⁴ VAST Cécile, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre). Essai sur l'expérience de la Résistance et l'identité résistante*, Besançon, Université de Franche-Comté, 2008, p. 18-20.

¹¹⁵ QUINTON Laurent, *Digérer la défaite. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre Mondiale (1940-1953)*, op. cit.

¹¹⁶ LABORIE Pierre, « Chapitre XVI. Les comportements collectifs et la mémoire gaulliste : mots et usages », in *Penser l'événement*, Paris, Gallimard, 2019, p. 338-359. Propos dont fait référence l'ancien du 325, Fernand Wiszner, dans un article publié dans le bulletin *Envols* en 1958 : « Nous pouvons tout de même avoir la fierté d'avoir fait partie de cette élite dont parlait de Gaulle ». Fernand Wiszner, « Les résistants métropolitains et nous », *Envols*, n° 66, mai-juin 1958, p. 6.

¹¹⁷ *Envols*, « L'activité de nos sections – section de Lorraine », n° 65, mars-avril 1958, p. 3.

¹¹⁸ Sergent-chef Henri Magin, « Évasions », *Envols*, n° 7, novembre-décembre 1946, p. 5 et 8.

l'uniforme français » en Italie le 23 août 1944¹¹⁹. Dans son article, Henri Magin juge les comportements des PGF pour mettre en avant non seulement sa propre expérience captive, mais plus généralement les évadés. C'est pourquoi son article est publié dans *Envols*.

Il y aurait donc d'un côté les valeureux évadés combattant l'ennemi, et de l'autre les « serfs », restés paisiblement dans leurs Stalags et leurs *Kommandos*, à la merci des Allemands. Il faut certainement faire preuve de « persévérance »¹²⁰ et d'un « courage magnifique »¹²¹ pour tenter la belle, mais la quête du statut d'interné résistant tend à masquer l'ensemble des PG qui ont aidé les évadés. Comme les premiers récits de captivité le rappellent, une évasion est rarement une aventure solitaire. Il faut souvent des complicités pour obtenir une boussole, une carte, des vêtements civils, des provisions et des faux papiers, ou pour bénéficier de contacts au sein des filières d'évasion qui s'organisent par exemple dans des *Kommandos* situés à proximité des gares¹²². Il y a aussi ces « complicités silencieuses »¹²³, celles de prisonniers qui savent, mais ne disent rien, qui laissent faire, ceux qui dispensent des notions d'allemand, décisives pour mieux appréhender les déplacements en Allemagne.

Au-delà de l'épilogue légèrement provocateur de l'article d'Henri Magin, l'Amicale ne méconnaît pas l'implication de certains prisonniers dans les préparatifs des tentatives d'évasion de leurs camarades et les risques qu'ils encoururent à ce moment-là, ni même d'autres formes de rébellions. Seulement, elle souligne que « des actes caractérisés de résistance » ne sont pour elle « que des actes de solidarité et d'entraide s'ils ne sont pas suivis de tentative d'évasion »¹²⁴. À nouveau, l'évasion est au cœur du discours de l'Amicale, plus seulement comme une forme de combat contre l'Allemagne, mais comme le critère pour évaluer les comportements à l'œuvre durant la captivité et se positionner par rapport à eux ; allant des collaborateurs honnis – ceux qui participèrent à la diffusion du *Trait d'Union* ou ceux appartenant aux cercles Pétain – aux courageux évadés, en passant par la majorité des captifs qui évitèrent de prendre des risques inconsidérés. Un rapport de la DSPG de 1943 nuance semble-t-il l'image d'Épinal relayée par l'Amicale. Au *Kommando* de Fliegerhorst, un champ d'aviation situé à Lemberg, « le mouvement Pétain » est apparemment « très suivi par

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*

¹²¹ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, *op. cit.*

¹²² DURAND Yves *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, Oflags et Kommandos (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 112-116. GAYME, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, *op. cit.*, p. 66-77.

¹²³ DURAND Yves *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, Oflags et Kommandos (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 113.

¹²⁴ Comité directeur, « Qui a suggéré l'article d'hommes libres ? ... », *Envols*, n° 50, juillet-août 1955, p. 4.

l'ensemble du camp, une réunion [s'y tient] tous les dimanches à laquelle assistent tous les prisonniers présents [500 PG] »¹²⁵.

Apparaît aussi l'idée que tous les évadés ne se valent pas. En rappelant son passage au camp de Rawa-Ruska au début de son témoignage, alors que cette information est secondaire pour comprendre les péripéties décrites ensuite, Henri Magin montre qu'il est bien l'un de « ceux de Rawa-Ruska »¹²⁶, et non pas seulement l'un de ceux qui se sont évadés. Cette distinction importante pour lui l'est aussi pour l'Amicale depuis sa création. Elle réside dans « le comportement habituel des prisonniers évadés et repris » dit-elle¹²⁷, en d'autres termes, ceux de Rawa-Ruska sont des multirécidivistes¹²⁸. Cette singularité serait la « cause déterminante » de leur internement dans le Gouvernement Général de Pologne, et plus encore « la preuve de l'acte de résistance » comme l'écrit le président d'honneur, Georges Sevelle¹²⁹. Elle participe aussi de cette hiérarchie entre les PGF définie par l'Amicale au sommet de laquelle figure une minorité, les anciens du 325. Les évadés sont effectivement peu nombreux en comparaison de l'ensemble des PGF en mains allemandes pendant la guerre (4,4 %), les prisonniers du Stalag 325 bien moins encore (1,3 %)¹³⁰, et l'Amicale en a pleinement conscience. En 1945-1946 le comité directeur estime qu'ils furent entre 26 000 et 28 000 prisonniers internés au Stalag 325. Dix ans plus tard, elle évalue leur nombre à 20 000¹³¹, ce qui correspond aux estimations récentes les plus précises. Si ces chiffres renvoient à la dure réalité des difficultés qu'elle rencontre pour rassembler tous ces anciens, ils constituent un atout pour prétendre incarner « l'élite combattante des prisonniers »¹³².

C'est cette lecture qui tend à s'imposer dans les années 1950, car les anciens du 325 qui n'ont pas souhaité témoigner restent dans l'ombre, et les récits de captivité, trop peu nombreux, se raréfient jusqu'en 1980. Revendiquant le statut d'interné résistant, l'Amicale est donc véritablement la seule à s'intéresser dans la durée à la mémoire de cette captivité et à en faire le récit.

¹²⁵ AN, F/9/2917, Informations éparses sur les conditions de détention à Lemberg, Fliegerhorst et Stryj, 1943.

¹²⁶ Archivés privées, « Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska », Paris, 3 avril 1945, article 2.

¹²⁷ Georges Sevelle, « Preuve de l'acte de résistance », *Envols*, n° 39, septembre-octobre 1953, p. 1 et 4.

¹²⁸ Raymond Bellas, « La république de Minsk – VI – le pot de terre contre le pot de fer », *Envols*, n° 53, janvier-février 1956, p. 3.

¹²⁹ Georges Sevelle, « Preuve de l'acte de résistance », *Envols*, n° 39, septembre-octobre 1953, p. 1 et 4.

¹³⁰ Les 4,43 % correspondent aux 70 000 évadés pour 1 580 000 PGF internés en Allemagne. Les 1,27 % aux 20 000 PGF du Stalag 325 pour le même nombre d'internés. Chiffres obtenus (hors *Stalag 325*) : DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, Oflags et Kommandos (1939-1945)*, op. cit., p. 302.

¹³¹ *Envols*, « Qui a suggéré l'article d'hommes libres ? ... », n° 50, juillet-août 1955, p. 1 et 4.

¹³² *Envols*, « Rawa-Ruska est le séminaire des indomptables », n° 51, septembre-octobre 1955, p. 1. G. Walch, « Tribune libre – rendons à César », *Envols*, n° 53, janvier-février 1956, p. 1 et 4.

2- Les "demi-frères" d'armes de la Résistance métropolitaine

Pour figurer en bonne place dans la mémoire officielle au sein de la Résistance en tant que groupe à part entière, l'Amicale doit convaincre la Commission nationale des Déportés et Internés de la Résistance (CNDIR) – composée de représentants d'anciens mouvements de résistance¹³³ – de la légitimité de ses revendications. C'est au côté du général de Gaulle, incarnation de la « lutte à outrance »¹³⁴ et de la « foi indéfectible en la victoire finale » que l'Amicale¹³⁵ désire figurer. Dès 1946, Raymond Leguay laissait déjà entendre que les prisonniers internés à Rawa-Ruska l'avaient été en partie parce qu'ils faisaient de la « propagande gaulliste et pro-alliée »¹³⁶. Neuf ans plus tard, l'esprit Rawa ne repose plus seulement sur l'entraide, elle est devenue « profondément gaulliste » peut-on lire dans *Envols*¹³⁷. Dès lors les ressorts discursifs sont fonction des nouveaux enjeux de mémoire, en l'occurrence, dans les années 1950, autour de la revendication du statut d'interné résistant.

L'Amicale adresse le 7 décembre 1959 une lettre au chef de l'État, le général de Gaulle, au sujet du rapatriement des corps inhumés dans l'ancien Gouvernement Général de Pologne. Elle le désigne comme le « premier résistant de France », celui qui représente l'« acte de foi » par lequel les anciens du 325 ont affirmé leur appartenance à la Résistance « du fond de notre ténébreuse misère » précise-t-elle. C'est pourquoi au nom de ses adhérents, l'Amicale le prie de les aider à respecter « notre serment » fait aux mères des camarades décédés en captivité, un serment qui est « un peu le vôtre », ajoute-t-elle, comme si le général de Gaulle avait une dette morale à l'égard de cette minorité qui l'a suivi pendant la guerre. La réponse du ministère des Affaires étrangères est positive, mais protocolaire, elle ne donne aucune indication sur la réception de ce courrier par le chef de l'État¹³⁸. Néanmoins, la biographie consacrée à de Gaulle réalisée par l'historien Julian Jackson laisse difficilement imaginer le général être lié par une quelconque dette à leur égard lorsqu'on songe à son attitude vis-à-vis des anciens résistants lors des tournées en régions après la Libération, ou encore à ses réticences au sujet de leurs revendications d'après-guerre¹³⁹. Si désigner de Gaulle comme « le premier résistant de France » est une façon avisée d'introduire une requête, l'argumenter en parlant de serment semble être contre-productif.

¹³³ MARCOT François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006.

¹³⁴ *Envols*, « Rawa-Ruska est le séminaire des indomptables », n° 51, septembre-octobre 1955, p. 1.

¹³⁵ Raymond Leguay, « Trois hommes : trois exemples », *Envols*, n° 2, mai 1946, p. 5.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ *Envols*, « Rawa-Ruska est le séminaire des indomptables », art. cit.

¹³⁸ Le comité directeur, « Notre action pour le retour des corps », *Envols*, n° 73, janvier-février 1960, p. 1.

¹³⁹ JACKSON Julian T., *De Gaulle. Une certaine idée de la France*, Paris, Seuil, 2019.

Cette dette traduit pourtant bien la posture de l'Amicale vis-à-vis du général de Gaulle. Elle reconnaît évidemment son rôle dans le combat mené contre l'Allemagne sans toutefois lui attribuer tout le mérite. Les PGF de Rawa-Ruska ont fait leur part. D'où l'emploi du « nous » par l'Amicale qui résonne parfois autrement que pour les seuls anciens du 325. Il marque l'appartenance aux « FFL, maquisards et autres "terroristes" (*sic*) », ses « frères » d'armes¹⁴⁰ écrit-elle, avec lesquels elle entretient, malgré tout, des différences, au premier rang desquelles figure cette forme d'engagement spécifique : les tentatives d'évasion. L'intentionnalité de leur entrée en résistance, telle qu'elle est justifiée par l'Amicale, renforce aussi la singularité des résistants de Rawa-Ruska.

L'intentionnalité de l'entrée en résistance des PGF repose sur une remise en question de l'application de la Convention de Genève au Stalag 325. En effet, l'article 20 de la Convention relative au traitement des PG stipule notamment que « les règlements, ordres, avertissements et publications de toute nature devront être communiqués aux prisonniers de guerre dans une langue qu'ils comprennent »¹⁴¹. Conformément à cet article, l'OKW informe tous les PGF qu'elle détient de nouvelles dispositions prévues par l'ordre du 21 mars 1942. Après la guerre, l'Amicale estime que les prisonniers qui firent malgré tout le choix d'outrepasser cet ordre acceptèrent d'une certaine manière leur destin en toute connaissance de cause. Effectivement, s'ils ne pouvaient imaginer le traitement qu'ils allaient subir au Stalag 325, les PGF connaissaient déjà plus ou moins le sort qui pouvait être réservé aux évadés. Dès le début de la captivité, ces derniers partagèrent avec leurs camarades les péripéties de leurs aventures et surtout les causes de leurs échecs, mais également les représailles, les peines de prison, et les restrictions alimentaires qu'ils durent subir pendant plusieurs semaines.

Les anciens du 325, Jean Odekerken et Rémi Geslain, expliquent lors d'un entretien commun organisé par les archives départementales du Calvados en 1995, qu'ils furent conduits en *Kommandos* disciplinaires après avoir été repris. Rémi Geslain se souvient de l'un d'eux situé dans une carrière près de Hersfeld. Il dû extraire des pierres pendant plusieurs semaines à partir d'avril-mai 1941 sous la surveillance renforcée des soldats de la *Wehrmacht*. Les *Kommandos* disciplinaires ne les dissuadèrent pas de s'évader de nouveau avant d'être, cette fois, transférés à Rawa-Ruska en mai

¹⁴⁰ Le comité directeur, « Notre action pour le retour des corps », *Envols*, n° 73, janvier-février 1960, p. 1.

¹⁴¹ ACICR, en ligne, « Article 20 : affichage des règlements et ordres concernant les prisonniers », *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, 27 juillet 1929, consulté le 10 février 2022 : <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Article.xsp?action=openDocument&documentId=37F9E5E44638ECA1C12563BD002BCEE3>

1942. Ce n'est qu'après les années 1970 que les deux hommes se sont rencontrés pour la première fois alors qu'ils firent vraisemblablement partie du même convoi vers le Stalag 325¹⁴².

L'Amicale va plus loin dans son discours, les prisonniers ont accepté leur destin en toute connaissance de cause, mais seulement. Si elle voit dans l'ordre du 21 mars 1942 une réaction de l'OKW à la menace que représentaient les évadés récidivistes pour l'Allemagne, elle y voit également « l'abolition de la Convention de Genève »¹⁴³, autrement dit la suppression de toute protection conférée à ces prisonniers par le droit international. Dès lors plus contraintes par aucun règlement, les autorités allemandes auraient fait subir aux PGF des souffrances inhumaines. L'Amicale construit son argumentation autour de ce postulat pour démontrer le caractère volontaire de l'entrée en résistance des prisonniers détenus au Stalag 325.

Le 8 novembre 1955, le président de l'Amicale, Just Pruvot, écrit au « grand déporté » et nouveau ministre ACVG, Vincent Badie, pour faire valoir la revendication du statut d'interné résistant par l'association¹⁴⁴. Vincent Badie a été l'un des organisateurs du Front national en zone sud avant d'être arrêté par la Gestapo le 25 novembre 1943, puis interné à Dachau jusqu'à l'ouverture du camp le 29 avril 1945¹⁴⁵. Une « héroïque expérience personnelle » sur laquelle l'Amicale fonde « les plus grands espoirs »¹⁴⁶. Dans sa lettre – qui résume bien la position de l'Amicale dans les années 1950 – Just Pruvot explique au ministre que, dès l'instant où les prisonniers furent transférés à Rawa-Ruska, ils perdirent de fait leur statut de soldat, de PG, ce qui signifie qu'ils ne furent plus protégés par la Convention de Genève.

Just Pruvot étaye son argumentation principalement sur les conditions de détention extrêmement difficiles en raison des rations alimentaires et en eau très insuffisantes, de l'hygiène déplorable dans un Stalag aux infrastructures inachevées où pullule la vermine. Cette situation sanitaire et alimentaire régulièrement évoquée dans le bulletin *Envols*, fut déjà rapportée par la DSPG et la Mission Scapini entre 1942 et 1944. Elle constitue surtout l'un des chefs d'accusation lors du procès international de Nuremberg pour crime de guerre¹⁴⁷. Durant l'audience du 20 novembre 1945,

¹⁴² AD du Calvados, Caen, 2/AV/91, « Entretien avec Jean Odekerken et Rémi Geslain, prisonniers de guerre français », intervieweuse inconnue, dans les locaux des archives départementales, 10 mars 1995, 1h51. Au moment de l'entretien, les deux témoins sont adhérents de « l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska ».

¹⁴³ Just Pruvot, « Persévérance », *Envols*, n° 52, novembre-décembre 1955, p. 3.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ Éléments biographiques recueillis sur le site de l'Assemblée nationale, consulté le 10 février 2022 : [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/324](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/324)

¹⁴⁶ Just Pruvot, « Persévérance », art. cit.

¹⁴⁷ Les minutes du procès de Nuremberg sont librement consultables en ligne sur le site du Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit de l'université de Caen Normandie (CRDFED). CRDFED, en ligne, « Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal international : première journée, audience du matin », 20 novembre 1945, consulté le 10 février 2022 : <https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/crdfed/nuremberg/consult/Nuremberg/02/1e.xml/am20111945>

l'avocat général pour la République française, Pierre Mounier, évoque succinctement « les camps de représailles comme le camp de Rava-Ruska »¹⁴⁸. Il souligne la nourriture, « si insuffisante que les hommes perdaient plus de 15 kilos en quelques semaines. En mai 1942, à Rava-Ruska, une seule miche de pain était distribuée pour chaque groupe de 35 hommes »¹⁴⁹. Pierre Mounier n'en dit pas davantage, mais cela fournit un argument supplémentaire à Just Pruvot pour rappeler au ministre Vincent Badie, qu'il y eut de la part de l'ennemi « la volonté manifeste d'atteindre ces "rebelles" dans leur santé »¹⁵⁰. Dès lors selon Just Pruvot, la mention du camp de Rawa-Ruska par Pierre Mounier est une forme de reconnaissance des souffrances endurées par les PGF. En ne reconnaissant pas les souffrances des anciens du 325, Vincent Badie remettrait en question l'un des chefs d'accusation pour des actes de crimes de guerre lors du procès international de Nuremberg. Pourtant lors de l'audience, les minutes montrent qu'il s'agissait en réalité davantage de la captivité des PGS au *Lager 328* de Rawa-Ruska que des PGF¹⁵¹.

En plus de mentionner l'hygiène déplorable ainsi que l'insuffisance des rations alimentaires et en eau, Just Pruvot écrit à Vincent Badie que les autorités allemandes eurent « la volonté manifeste « de blesser ou de tuer volontairement à titre de représailles » les PGF au Stalag 325¹⁵². Ce postulat constitue un second aspect important de son argumentation, mais Just Pruvot ne fournit aucune estimation du nombre de tués pour le justifier parce qu'il n'a aucun décompte en sa possession. Il indique seulement les rapatriements en France occupée de « 901 » prisonniers en raison de leur état de santé préoccupante suite à leur détention au Stalag 325, sans toutefois dater leurs retours¹⁵³.

Les PGF ont effectivement subi des violences des gardiens allemands dans les camps principaux et les détachements de travail. Le 19 septembre 1942 par exemple, la DSPG alerte la Mission Scapini de la situation préoccupante au *Kommando* de Trembowla (Terebovlia en Ukraine). Elle lui demande « de faire une enquête approfondie » pour que les informations interceptées dans les courriers des familles puissent être vérifiées afin qu'ensuite, « leur pénible situation soit améliorée »¹⁵⁴. Les sources ne relatent pas la suite de l'enquête, mais ces conditions ont pu favoriser les évasions de Trembowla dès l'été 1942. En 1943, la DSPG rapporte que le *Kommando* de Tarnopol (Ternopil en Ukraine) est un « véritable bagne » pour les 500 Français qui y sont internés « en

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ Just Pruvot, « Persévérance », *Envols*, n° 52, novembre-décembre 1955, p. 3.

¹⁵¹ CRDFED, « Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal international », *op. cit.*

¹⁵² Just Pruvot, « Persévérance », art. cit.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ AN, F/9/2917, DSPG, « Note d'informations à la Mission Scapini », 19 septembre 1942.

comparaison du stalag lui-même [situé à Lemberg] »¹⁵⁵. « Les coups de bottes, de crosse et les brimades » de toutes sortes ne sont pas rares et les « prisonniers faibles sont frappés, car quelque fois ils ne peuvent arriver à terminer le travail ». Certains sont même abattus par des sentinelles allemandes, essentiellement lors de tentatives d'évasion selon les sources de la DSPG. Les prisonniers Marie Pierrel et Marius Ondiviella sont tués tous les deux le 20 août 1942 ; Fernand Levesque est abattu de « 5 coups de fusils, puis achevé à coups de baïonnette » à la même période (le 12 août) ; Gustave Huet est « tué par le chef du kommando » à Lemberg un an plus tard (le 10 août 1943) ; tandis qu'un certain Blondel se fait tirer dessus parce qu'il s'est permis d'arrêter de travailler pour discuter avec un civil. Bien qu'il eut le poumon perforé, il fut sauvé par des médecins avec un pneumothorax pour séquelle¹⁵⁶.

Dans une note d'informations transmise au responsable des PG pour l'OKW, le général Reinecke, la SDPG recense 18 prisonniers tués au cours d'une évasion du Stalag 325 à compter du 15 décembre 1942¹⁵⁷. Nos recherches ont quant à elles permis de retrouver la trace de 16 d'entre eux, abattus principalement au mois d'août 1942, une période plus favorable pour s'évader (11 en août 1942, 2 en juillet 1943 et 2 en août)¹⁵⁸. Un fut tué alors qu'il tentait de s'échapper du train qui l'emmenait vers Rawa-Ruska¹⁵⁹.

En outre, dans la nuit du 12 août 1942, 93 PGF du *Kommando* de Zwerzyniec s'évadent par un tunnel long de 20 mètres creusé pendant plusieurs semaines. Le témoignage de l'un d'eux, et ceux publiés dans le bulletin *Envols*, rapportent que seuls deux prisonniers réussirent à s'échapper, les autres furent repris ou tués : 13 se sont retrouvés après la guerre (en plus des deux qui réussirent), « 14 périrent officiellement », 64 sont portés disparus¹⁶⁰. Les recherches réalisées par l'UNCRRD dans les fonds du Service historique de la Défense (SHD) à Caen à partir des *Meldungen*, complétés par nos soins grâce à une analyse des témoignages d'anciens du 325¹⁶¹, ne font pourtant état que de trois prisonniers tués au cours de l'évasion de Zwerzyniec. Ces derniers font d'ailleurs partie des

¹⁵⁵ AN, F/9/2917, DSPG, Dossier « Bau-und Arbeit Bataillon (B.A.B.) ; Glaser Bataillon ; Dachdecker Bataillon », 1943.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ AN, F/9/2837, SDPG, « Copies de notes remises au général Reinecke de l'OKW à la suite d'un entretien avec l'Ambassadeur chef du SDPG le 15 décembre 1942 », 30 décembre 1942, 4 pages.

¹⁵⁸ Cette estimation est possible grâce aux documents produits par la DSPG ainsi que les recherches effectuées par l'UNCRRD à partir des *Meldungen*. Le récit de l'ancien du 325, Célestin Lavabre, apporte lui aussi des éléments complémentaires : LAVABRE Célestin, *Ceux de l'an 40, op. cit.*, p. 232-242.

¹⁵⁹ L'état actuel de notre corpus de sources ne permet cependant pas de connaître la proportion d'évadés abattus au cours d'une évasion.

¹⁶⁰ René Prigent, « Souvenirs de Zwierzynieck », *Envols*, n° 92, mai-juin 1964, p. 4. « Les 93 évadés de Zwierzynieck. Une des plus grande évasion réussie par tunnel », *Envols*, n° 250, Juillet 2000, p. 4- 6. Archives privées, André L., *Récit de captivité*, 2003. Le fils de l'ancien du 325, Raymond Dunand, rapport d'après le témoignage de son père l'exécution de quinze PGF au cours de cette évasion. DUNAND, *Rawa-Ruska. Le camp de la soif, op. cit.*

¹⁶¹ LAVABRE Célestin, *Ceux de l'an 40, op. cit.*

16 recensés en août 1942. Une étude spécifique de ce *Kommando* et des parcours de ces 93 évadés permettraient sans doute d'obtenir des chiffres plus précis.

Les violences et ces exécutions ne sont donc pas rares ; elles sont de graves atteintes à la Convention de Genève qui interdit d'abattre les évadés et « d'une manière générale toute forme quelconque de cruauté » envers les PG (article 46)¹⁶². Néanmoins, elles ne peuvent résumer à elles seules la captivité au Stalag 325. Ces prisonniers français ont, certes, toujours souffert, et parfois davantage en *Kommandos* que dans le camp principal, mais des évolutions importantes sont venues amoindrir leur détention, et ce, avec l'assentiment des Allemands dans le respect de ladite Convention jusqu'à la dissolution du Stalag en janvier 1944. Just Pruvot ne pouvait par exemple ignorer le développement de la bibliothèque composée de près de 1 000 livres en août 1942, l'organisation d'une troupe de théâtre et d'un orchestre¹⁶³. Des rencontres sportives eurent également lieu, raisons pour lesquelles les PGF ont sollicité auprès des délégués du CICR que des ballons de football puissent leur être envoyés¹⁶⁴. Le rugby était aussi très pratiqué, un article publié de *La Petite Gironde* en faisait déjà le récit le 6 octobre 1942¹⁶⁵. Pour l'ancien du 325, R. Rousseau, ces matchs furent « farouchement disputés [...], mettant aux prises les Basques de l'Hendayais et les Catalans du Perpignanais » sous une « ambiance de championnat méridional. [...] Le stade "Rawa-Ruskaïen" [...] aurait fait mordre la poussière à beaucoup de clubs » écrit-il¹⁶⁶. Mais dans les années 1950, les préoccupations politico-mémorielles de Just Pruvot laissent dorénavant peu de place à ces moments récréatifs qui contreviennent autant à l'image de prisonniers maltraités qu'à celles d'Allemands persécuteurs. C'est pourquoi l'article décrivant les matchs de Rugby, publié dans le bulletin *Envols* d'octobre 1946, est déjà suranné. Il n'a plus sa place dans la mise en récit de la captivité au Stalag 325. C'est pourtant ce genre de témoignages qui rend compte de la complexité d'un camp qui conjugue les caractéristiques d'un Stalag et les spécificités d'un camp de représailles.

¹⁶² ACICR, en ligne, « Article 46 : peines », *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, 27 juillet 1929 », consulté le 10 février 2022 : <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Article.xsp?action=openDocument&documentId=AC5E8B5FE776AC38C12563BD002BD0E9>

¹⁶³ ACICR, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 12-13.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ Archives privées, François Sarrat, « Rugby au stalag. Quand le Côté Basque, après avoir éliminé le Centre, Paris, le Lyonnais et le Périgord-Agenais, triomphe des Catalans en finale », *La Petite Gironde*, n° 6, octobre 1942, p. 2.

¹⁶⁶ R. Rousseau, « Si nous parlions un peu de sport », *Envols*, n° 6, octobre 1946, p. 3. Au sujet des pratiques sportives au camp de Rawa-Ruska, voir notamment : GOMET Doriane, « Le camp de Rawa-Ruska : pratiques punitives et émergence des pratiques sportives », in « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) », Thèse de doctorat en Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sous les directions de Thierry Terret et de Wolfram Pyta, Université Claude Bernard - Lyon I, 2012, p. 900-911. Son chapitre se focalise principalement sur l'inhumanité de la captivité à Rawa-Ruska tout en précisant que même dans les camps disciplinaires, la pratique sportive s'organise.

Just Pruvot ne circonscrit toutefois pas son discours au seul camp de Rawa-Ruska. Pour renforcer son argumentaire, il mentionne aussi « tous les morts et blessés des bataillons X »¹⁶⁷. Ces mêmes détachements de travail spéciaux qui ont fait l'objet de protestations de la part de l'homme de confiance du *Reserv-Lazarett II* de Lemberg auprès de la Mission Scapini en 1944¹⁶⁸. On en retrouve aussi la trace dans les rapports des délégués du CICR, en particulier dans celui du D^r Wenger rédigé le 9 février 1943 à la suite d'une visite au Stalag II-B de Fürstenberg effectuée trois mois plus tôt, le 30 novembre 1942. Le délai relativement long entre la visite et la rédaction du rapport semble s'expliquer par le déplacement du D^r Wenger à Lemberg le 7 février 1943. Il voulut certainement attendre de s'y rendre afin de mieux comprendre la création de ce type de détachement de travail. Il écrit :

1 800 prisonniers français sont revenus de Rawa-Ruska ; 900 ont été attribués au district du Stalag III C, 900 autres à des détachements spéciaux de ce stalag où ils sont surveillés plus sévèrement [...] Les autorités allemandes les appellent "détachements X" et les prisonniers qui y travaillent "Français X" (*sic*) y subiraient une période d'épreuve, et s'ils se conduisent bien, ils sont transférés dans des détachements moins sévères [...] La plupart d'entre eux sont occupés dans l'économie forestière et dans les grandes propriétés foncières où le travail est très pénible¹⁶⁹.

Peu de temps après, le 25 mai 1943, le D^r Schirmer s'est quant à lui rendu auprès de ceux transférés « au détachement de travail 653 RR » dépendant du Stalag III-C d'Alt-Drewitz¹⁷⁰. L'abréviation « RR »¹⁷¹, sans doute pour "Rawa-Ruska", donne un indice sur la nature de ce *Kommando*. Les observations du délégué sont sommaires. Il constate que « ce détachement comprend tous les prisonniers français qui ont séjourné à Rawa-Ruska »¹⁷². Ils sont d'après lui traités « comme tous les autres prisonniers si ce n'est qu'ils ne peuvent se promener librement le dimanche après-midi », jour où les PG ne travaillent pas. Il précise néanmoins que « la discipline était très sévère » lors de leur arrivée, « quelques prisonniers ont même été battus », mais dorénavant « la discipline est excellente [...] plus aucune plainte n'a été enregistrée », conclut-il¹⁷³.

Le D^r Schirmer comme le D^r Wenger ne dénombrent cependant ni blessé ni mort contrairement à ce que semble affirmer Just Pruvot. Sans doute faut-il étudier ces *Kommandos X* plus précisément

¹⁶⁷ Just Pruvot, « Persévérance », *Envols*, n° 52, novembre-décembre 1955, p. 3.

¹⁶⁸ AN, F/9/2721, Homme de confiance du *Reserv-Lazarett II* de Lemberg, « Sous-officiers et PG venant de Rawa-Ruska, Lemberg et Stryj », à la Mission Scapini, 2 février 1944, 2 pages. Et AN, F/9/2721, Homme de confiance du *Reserv-Lazarett II* de Lemberg, « Sous-officiers et soldats venant du Stalag 325 », à la Mission Scapini, 1^{er} mars 1944, 3 pages.

¹⁶⁹ DAVCC, 22/P/3017, Le D^r Wenger, « Stalag II B, Fürstenberg », 30 novembre 1942, 4 pages.

¹⁷⁰ DAVCC, 22/P/3017, Le D^r Schirmer, « Rapport sur le détachement de travail 653 RR du Stalag III C », 25 mai 1943, 2 pages.

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ *Ibid.*

et sur une période plus longue pour savoir, premièrement si tous les PGF ont subi ce traitement spécial à leur retour du Stalag 325, et deuxièmement s'il a pu effectivement causer directement ou indirectement la mort d'un certain nombre de PGF. De plus sont-ils vraiment tous astreints à des travaux dans « l'économie forestière et dans les grandes propriétés foncières »¹⁷⁴, ou est-ce que certains ont été mis à la disposition de l'industrie militaire par l'OKW, ce qui serait une atteinte à la Convention de Genève ? En revanche, ces *Kommandos X* semblent être le prolongement du dispositif du Stalag 325 comme le sous-entend le D^r Wenger. Ils sont destinés à mettre à l'épreuve ces prisonniers avant un éventuel retour au sein de Stalags avec des conditions normales de détention¹⁷⁵. À ce titre, l'OKW n'enfreint donc pas la Convention de Genève en créant ces détachements spéciaux puisque l'article 48 prévoit que « les prisonniers punis à la suite d'une tentative d'évasion pourront être soumis à un régime de surveillance spécial »¹⁷⁶.

Les efforts de Just Pruvot pour convaincre Vincent Badie d'attribuer le statut d'interné résistant aux anciens du 325 n'ont cependant pas l'effet escompté, ceci d'autant plus que le ministre quitte ses fonctions trois mois après l'envoi de la lettre, le 1^{er} février 1956. Son discours est contestable sur tous les points de son argumentation sans être complètement infondé. En réalité, la finalité de son propos est ailleurs, sa logique une nouvelle fois téléologique.

En insistant sur tous les aspects de la captivité à Rawa-Ruska qui remet en question le respect de la Convention de Genève et le statut de PG par l'OKW, il cherche à démontrer que les autorités allemandes voulaient « faire de cet internement, à titre préventif, un sujet d'épouvante pour tous les autres prisonniers »¹⁷⁷, c'est-à-dire un transfert vers un camp en dehors de toute juridiction internationale, des PG redevenus subitement et arbitrairement de simples civils, à la merci des Allemands. Ainsi, il postule qu'après le 21 mars 1942, tous les PGF « connaissaient les sanctions particulièrement rigoureuses auxquelles ils s'exposaient » à Rawa-Ruska¹⁷⁸. Il voit alors dans le comportement de ceux qui décidèrent malgré tout de s'évader, un acte prémédité et délibéré d'entrer en Résistance, précisément parce que le camp de Rawa-Ruska est destiné à endiguer la résistance des PGF en Allemagne. Autrement dit, les PGF transférés au Stalag 325 pour des tentatives d'évasion survenues avant l'ordre du 21 mars 1942, seraient de fait, des résistants ; ceux internés pour les mêmes raisons après cette date, la majorité, seraient des volontaires de la résistance. Cet aspect du discours

¹⁷⁴ DAVCC, 22/P/3017, Le D^r Wenger, « Stalag II B, Fürstenberg », 30 novembre 1942, 4 pages.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ ACICR, en ligne, « Article 48 : exécution des peines », Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, 27 juillet 1929 ».

¹⁷⁷ Just Pruvot, « Persévérance », *Envols*, n° 52, novembre-décembre 1955, p. 3.

¹⁷⁸ *Ibid.*

mémoriel est crucial, car il renforce l'idée d'une résistance en conscience¹⁷⁹, là où le raisonnement effet-cause déterminé par la logique téléologique de l'argumentation de Just Pruvot rendait caduque l'intentionnalité de l'entrée en résistance des prisonniers du 325. La création du Stalag de Rawa-Ruska constitue bien l'an 0 de la Résistance des évadés multirécidivistes, et c'est en cela qu'ils sont les "demi-frères" d'armes de la Résistance métropolitaine.

3- La lutte des classes au camp de Rawa-Ruska selon Lucien Mertens

La logique discursive à l'œuvre dans les récits de captivité publiés au lendemain de la guerre n'est pas téléologique. Les témoins relatent ce qui est advenu, ils commentent et interprètent les événements au fil des descriptions. Ils donnent à cette captivité un visage humain, tandis que l'Amicale tend à effacer les subjectivités pour construire une mémoire collective afin de répondre à des enjeux politico-mémoriels. Une différence qui n'empêche cependant pas les auteurs des récits d'écrire « à la gloire de tous les évadés de Rawa-Ruska »¹⁸⁰, d'ériger ce camp en « symbole de la résistance à la domination germanique »¹⁸¹. Des hommages qui ne sont toutefois pas omniprésents. Les portraits de ces prisonniers sont faits de nuances de gris, ils contrastent avec l'idée d'un groupe de résistants homogène et soudé exaltée par l'Amicale.

Le récit de Lucien Mertens publié en 1945 est à cet égard très éloquent. Il est le seul à entreprendre une description précise des structures sociales au sein du camp de Rawa-Ruska. Résistants assurément, ces hommes sont « aussi misérables les uns que les autres » écrit-il¹⁸². Avant d'ajouter qu'on « pourrait croire qu'il y a égalité de traitement entre eux [...] qu'un prisonnier en vaut un autre. Erreur ! La considération que l'on a pour l'homme est fonction de son emploi au camp »¹⁸³. La solidarité et l'entraide portées aux nues par Raymond Leguay se trouvent ici terriblement contestées. Cette société captive se divise en quatre grandes classes selon Lucien Mertens. Une représentation colorée d'un marxisme patent où « l'aristocratie » est représentée par « le monde des "maffias" », terme à consonance légèrement péjorative que l'on retrouve dans le récit de François Dupont¹⁸⁴. Il désigne des groupes de prisonniers ayant une fonction particulièrement importante au

¹⁷⁹ Jean Destibarde et Just Pruvot, « Notre entrevue avec le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre », *Envols*, n° 38, juillet-août 1953, p. 1. « Ce qui importe de souligner, c'est le caractère volontaire de ces divers actes accomplis en pleine connaissance des sanctions éventuelles ».

¹⁸⁰ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit., p. 6.

¹⁸¹ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit., p. 127.

¹⁸² *Ibid.*, p. 84.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ DUPONT François, *En passant par Rawa-Ruska. Résumé historique du camp de représailles de Rawa-Ruska – Pologne – district de Galicie – prisonniers récidivistes de l'évasion*, op. cit.

sein du camp susceptible de leur donner quelques privilèges, un surplus de nourriture, d'eau ou des services¹⁸⁵. C'est notamment ce qui a été reproché à Pierre Gascar au moment de la polémique en 1956 pour s'être occupé du cimetière français de Rawa-Ruska¹⁸⁶. Lucien Mertens cite par exemple « la mafia de la cuisine, de la *kartei*¹⁸⁷, de la police¹⁸⁸, du théâtre, de l'infirmerie, de la poste, de l'Université, et de l'administration du camp ».

Au-dessous de ces privilégiés, se trouve « la classe tumultueuse et sale des travailleurs manuels, un monde obscur aux mains calleuses de balayeurs, de menuisiers, de mécaniciens, de manœuvres de toutes sortes »¹⁸⁹. Ces derniers sont les « prolétaires du camp », ceux pour qui rien ne leur est acquis¹⁹⁰. Ils travaillent le plus souvent à l'extérieur du camp ce qui leur permet de rapporter « des pommes de terre, des oignons, des poulets et des œufs », raison pour laquelle ils « intéressent malgré tout le monde des maffias » rappelle Lucien Mertens. Les stratégies employées par les prisonniers pour améliorer les rations alimentaires seront détaillées plus longuement dans les chapitres consacrés au statut d'interné résistant.

Vient ensuite « la troisième classe », composée par « le monde irréductible des réfractaires au travail » se souvient Lucien Mertens. Ce sont ceux, qui, toute la journée « sont vautrés là-bas, très loin dans les écuries », vestiges du *Lager 328* de Rawa-Ruska construit par les Allemands en août 1941 pour les prisonniers soviétiques. Ces prisonniers français « ne rendent aucun service », ils ont « perdu le goût des efforts physiques », par conséquent, « on les ignore » explique-t-il. La quatrième et dernière classe correspond au « monde des étrangers ». Tous les prisonniers arrivés depuis l'Allemagne s'ajournant « au camp quelques jours en attendant un départ en kommando »¹⁹¹.

¹⁸⁵ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 84- 86.

Lucien Mertens raconte : « Quand il y a un spectacle rare à représentation unique, l'entrée de la salle est réservée aux maffias qui reçoivent des cartes d'invitation qu'il faut présenter à l'entrée et qui donnent droit à un siège très convoité. Tout le monde se rend des services multiples. En échange de la place de théâtre, le grimeur ira percevoir chaque matin un seau d'eau chaude à la cuisine, directement sans faire la queue. Le coiffeur du théâtre trouvera un postier complaisant qui présentera le colis au censeur le moins curieux, qui ne cassera pas la plaque de chocolat en sept ou huit morceaux à la recherche d'un message confidentiel ».

¹⁸⁶ « Le petit cimetière dont l'auteur du « Temps des Morts » est si fier et qui lui a valu, au surplus, de non négligeables suppléments de ration et de menues faveurs ». Just Pruvot, « Honneur dévalué », *Envols*, n° 57, septembre-octobre 1956, p.1 et 4.

¹⁸⁷ Nom donné par les prisonniers au service clandestin qui s'occupait de falsifier des documents officiels ou de créer de faux papiers. C'est grâce à ce service que Jean-Baptiste Canonici fut par exemple promu sous-officier afin de quitter les conditions de détention de Rawa-Ruska. Témoignage de Jean-Baptiste Canonici, *op.cit.*

¹⁸⁸ Groupe de PGF chargé de faire respecter l'ordre au sein des prisonniers, d'éviter les vols, les querelles ou les violences.

¹⁸⁹ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 84- 86.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

Lucien Mertens dresse ici le portrait d'une société captive pyramidale où se joue une certaine lutte des classes au sein de laquelle il ne précise pas sa place. Cette description à la troisième personne laisse néanmoins transparaître un sentiment d'amertume vis-à-vis d'une certaine injustice des fortunes diverses dans la misère commune. François Dupont, dont le récit n'est pas daté, parle lui aussi de cette « microsociété » hiérarchisée. Arrivé par le premier convoi à Rawa-Ruska en provenance de Düren, il se présente comme un prisonnier « des plus anonymes [...] qui ne fut jamais mêlé à ce qu'on appelle les maffias [...], mais [n'ayant] pas été sans remarquer beaucoup (*sic*) »¹⁹². D'en bas pourrait-on dire, il raconte avec ses mots qu'« une cité comme Rawa » possédait aussi bien « ses élites » que « ses Français moyens et les combinards »¹⁹³. Que retenir de ces deux témoignages ?

Le fondateur de l'Amicale, Raymond Leguay, faisait vraisemblablement partie de cette aristocratie décrite par Lucien Mertens. Il connaissait les prisonniers responsables de l'administration du camp, dont personnellement l'homme de confiance Henri Thiébaud, ce qui lui permit une fois rentré en France en 1943 de fonder le centre d'entraide avec la participation des prisonniers restés au Stalag 325. Son parcours le conduisit à créer l'Amicale en 1945 et explique son attachement après la guerre à exalter les cercles de sociabilités, ainsi que les formes d'aides aux prisonniers les plus démunis dans ce camp. Cette apparente unité derrière cette solidarité, devenue un enjeu de mémoire sous la présidence de Raymond Leguay, tend à faire oublier les limites de ces relations humaines entre captifs perçues par d'anciens PG, comme François Dupont, se trouvant à l'époque en dehors de l'administration du camp et de l'organisation de l'entraide.

On comprend également les raisons pour lesquelles le témoignage de Lucien Mertens en 1945¹⁹⁴ n'est pas repris par l'Amicale dans les années 1950. Trop politique peut-être, trop clivant sans doute, son propos n'est pas assez fédérateur tandis que la revendication du statut d'interné résistant appelle au contraire la mise en récit d'une mémoire collective valorisant le combat du bien contre le mal. Ce n'est pas la lutte des classes entre les prisonniers – les moyens mis en œuvre individuellement ou collectivement par les captifs pour affronter les conditions d'internement à Rawa-Ruska avec toutes les injustices que cela peut comporter – qui a vocation à être remémorée, mais bien la lutte contre l'ennemi commun : l'Allemagne. Les nuances apportées par le témoignage de Lucien Mertens n'en restent pas moins l'expression d'une « des mémoires souterraines »¹⁹⁵ de la captivité à Rawa-

¹⁹² DUPONT François, *En passant par Rawa-Ruska. Résumé historique du camp de représailles de Rawa-Ruska – Pologne – district de Galicie – prisonniers récidivistes de l'évasion*, Nantes, Imprimerie Viau, [s. d.], p. 2.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 20.

¹⁹⁴ N'est pas mentionné ici le témoignage de François Dupont, car des doutes persistent quant à sa publication.

¹⁹⁵ POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993, p. 26-29.

Ruska. Celles qui se construisent dès la fin de la guerre en périphérie et malgré la domination écrasante de la mémoire collective de l'Amicale qui tend à les invisibiliser¹⁹⁶.

C- Une reconnaissance par étapes : un statut en France et un lieu de mémoire en terre galicienne (1949-1960)

Dans l'histoire des mémoires de la captivité au Stalag 325, la période de revendication du statut d'interné résistant a été courte. Elle a mobilisé l'Amicale entre 1947 et 1956, soit les neuf premières années d'une association qui a fêté son 77^e anniversaire en 2022. Une longévité peu commune dans le monde des associations d'Anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qu'il faut souligner. Raison aussi pour laquelle cette période est largement oubliée des descendants de ces prisonniers – si ce n'est son dénouement – supplantée très tôt par la revendication du statut de déporté par l'Amicale entre 1960 et 2010.

1- Le statut d'interné résistant pour les prisonniers du Stalag 325

La reconnaissance du statut de résistant s'est faite par étape. Le 6 août 1948, l'Assemblée nationale adopte une loi qui promulgue « le statut définitif des déportés et internés de la Résistance »¹⁹⁷. Si les PG sont évoqués dans l'article 5, les 18 articles de cette loi concernent d'abord les civils. Les prisonniers apparaissent au côté des « travailleurs en Allemagne non volontaires »¹⁹⁸ et les camps de discipline pour PG ne sont pas mentionnés, seulement les prisons et les camps de concentration. L'objectif de l'Amicale est donc de faire connaître le camp de Rawa-Ruska aux autorités françaises afin que cette loi puisse être complétée par des décrets ou des amendements prenant en compte les camps de discipline tout en démontrant que ces prisonniers y ont été transférés pour des « actes qualifiés de résistance »¹⁹⁹. Les discours sur les tentatives d'évasion, l'ordre du 21

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ Sur le sujet, voir notamment : LALIEU Olivier, « Chapitre 16. Le statut juridique du déporté et les enjeux de mémoire, de 1948 à nos jours », in BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent, WIERVIOKA Annette (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS éditions, 2009, p. 333-350.

¹⁹⁸ Loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant « le statut définitif des déportés et internés de la Résistance », *Journal officiel de la République française*, n° 187, 8 août 1948, p. 7810. Voir notamment l'article 2 : « Le titre de déporté résistant est attribué à toute personne qui, pour acte qualifié de résistance à l'ennemi, a été : soit transférée par l'ennemi hors du territoire national, puis incarcérée ou internée dans une prison ou un camp de concentration ; soit incarcérée ou internée par l'ennemi dans les camps et prisons du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; soit incarcérée ou internée par l'ennemi dans tous autres territoires exclusivement administrés par l'ennemi ». Et l'article 5 : « Les prisonniers de guerre, les travailleurs en Allemagne non volontaires qui ont été transférés dans les camps de Concentration pour acte qualifié de résistance à l'ennemi, ou leurs ayants cause peuvent, après enquête, [...] bénéficier de la présente loi ».

¹⁹⁹ *Ibid.*

mars 1942 et les conditions de détention à Rawa-Ruska sont des éléments de langage mobilisés afin d'atteindre ce but.

Le 25 mars 1949, une nouvelle loi est promulguée relative « au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance »²⁰⁰. Elle précise ce qui relève ou non de la Résistance en application de la loi de 1948. Ainsi, l'État considère résistant toutes les personnes ayant servi plus de trois mois dans une zone occupée par l'ennemi avant le 6 juin 1944, soit au sein des Forces françaises de l'intérieur (FFI), dans une « organisation homologuée des Forces françaises combattantes », soit dans « une organisation de Résistance homologuée »²⁰¹. Pour ne pas paraître trop restrictif, il est notamment stipulé qu'exceptionnellement ce titre « peut être reconnu sur avis favorable de la Commission nationale »²⁰².

Sous tutelle du ministère des ACVG, la Commission nationale des déportés et internés de la Résistance (CNDIR), effective entre 1949 et 1979, est composée de représentants appartenant à des associations d'anciens groupes de résistance pendant la guerre tels que les FFI, les Forces Françaises Combattantes (FFC), la Résistance Intérieure française (RIF), mais aussi des membres nommés par le ministère de la Défense et de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)²⁰³. Sa mission principale est d'examiner et de statuer sur les demandes d'attribution des titres de déporté et interné résistant ou politique de particuliers et d'amicales ou associations, dont celle de Rawa-Ruska²⁰⁴. C'est donc principalement la CNDIR que l'Amicale doit convaincre du bien-fondé de ses revendications.

La première étape a été l'attribution de la carte du combattant à tous les PG le 23 décembre 1949. C'est une reconnaissance importante de leur action pendant la campagne de France en 1940 qui contribue à les dédouaner de la responsabilité de la défaite. Ce résultat provient des efforts déployés à partir de 1946 par l'UNEG, l'amicale des parlementaires anciens PG et surtout la FNCPG qui devait composer avec les renouvellements ministériels qui gelaient ses démarches. Celle-ci devait surtout faire face à l'opposition systématique de l'Union française d'associations de combattants

²⁰⁰ Loi n° 48-418 du 25 mars 1949 relative au « statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance », *Journal officiel de la République française*, n° 74, 26 mars 1949, p. 3154.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ Selon l'article 4 de la loi du 25 mars 1949, la Commission doit être composée pour 50 % de représentants des FFI, des FFC et de la RIF.

²⁰⁴ LALIEU Olivier, « Chapitre 16. Le statut juridique du déporté et les enjeux de mémoire, de 1948 à nos jours », art. cit., p. 343.

(UFAC)²⁰⁵ qui considérait que les soldats n'étaient plus des combattants après leur capture. À la faveur d'un contexte économique en progression – La France entre dans les « Trente Glorieuses » – le ministre des Anciens Combattants Victimes de guerre (ACVG), Louis Jacquinot, entérine définitivement la question par un arrêté d'application immédiat²⁰⁶.

C'est à partir du 7 octobre 1949 que le destin des anciens du 325 commence à être débattu officiellement. L'ordre du jour de la Commission portait notamment sur la définition des camps de concentration et l'établissement d'une liste en collaboration avec les « Fédérations de déportés »²⁰⁷. Au cours des discussions, le procès-verbal indique que le directeur adjoint de l'ONACVG, M. Levy, « soulève la question des prisonniers de guerre internés à Rawa-Ruska et Kobjerzyn »²⁰⁸. L'Amicale ne siégeant pas au sein de la Commission, sa voix est portée par cet organisme d'État dont l'une des missions principales depuis sa création le 2 mars 1916²⁰⁹, est d'assurer l'assistance et la reconnaissance des victimes de la guerre dont les Anciens Combattants. Il indique à cette occasion qu'il serait difficile pour la Commission de refuser le titre d'interné résistant à ces prisonniers dans la mesure où ils furent transférés dans ces camps pour un motif de résistance qu'il ne précise toutefois pas²¹⁰. M. Levy ajoute qu'une liste officielle des camps de concentration viendrait nourrir des « injustices » alors qu'il estime que la « démarcation est difficile à faire entre un camp de concentration et un autre camp »²¹¹. Il est soutenu en ce sens par le représentant des FFI, M. de Montangon. Ce dernier juge « inéquitable » d'attribuer ce titre selon le lieu d'internement de la personne²¹². Le discours de l'Amicale a donc déjà convaincu l'ONACVG. Les interventions conjointes de son directeur adjoint et du représentant des FFI montrent le cadre trop restrictif de la

²⁰⁵ L'Union française d'associations de combattants (UFAC) est une association créée en 1945 avec l'assentiment du général de Gaulle. L'UFAC s'appelait à l'origine la « Fédération Nationale des Combattants Volontaires de la Grande Guerre ». Elle fut dissoute par le Gouvernement de Vichy en août 1940 dans le cadre de la mise en place de la « Légion Française des Combattants » qui devait regrouper toutes les associations d'Anciens Combattants d'avant-guerre. L'UFAC existe toujours dont voici le site internet (consulté le 17 février 2022) : <http://www.ufac.eu/#page1>

²⁰⁶ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 199-207. Voir également de la même auteure : Billet de blog, « 1949 : La carte de combattant est accordée aux prisonniers de guerre », 2019, consulté le 17 février 2022 : <https://pgf-hypotheses-org.buadistant.univ-angers.fr/254>

²⁰⁷ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 7 octobre 1949 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 7 octobre 1949, p. 4.

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ Après la Première Guerre mondiale, l'État crée l'« Office national des mutilés et réformés » pour venir en aide aux militaires blessés au cours du conflit. S'ajoute à cet office, un second en 1917 pour veiller sur les enfants dont le père ou les parents sont morts pendant la guerre. C'est l'« Office des pupilles de la Nation ». Le 19 mars 1926, l'« Office nationale des Anciens Combattants » est quant à lui chargé de l'assistance et de la reconnaissance de tous les militaires affectés par un conflit. Ces trois entités fusionnent en 1935 pour devenir l'« Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation ». En 1946, il devient l'ONACVG.

²¹⁰ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 7 octobre 1949 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 7 octobre 1949, p. 4.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² *Ibid.*, p. 5.

loi de 1948 pour statuer des cas spécifiques comme les PGF des camps de discipline. Elle demeure néanmoins le cadre légal ; c'est pourquoi la Commission demande à entendre les responsables de l'Amicale de Rawa-Ruska pour connaître plus précisément leurs revendications et leurs arguments²¹³.

Un mois plus tard, le 4 novembre 1949, une partie non négligeable de la séance de la Commission est consacrée à la question des camps de discipline, en particulier du Stalag 325 de Rawa-Ruska²¹⁴. Les anciens prisonniers ne sont pas uniquement représentés par les responsables de l'Amicale, mais par le président de l'UNEG, Jean Poindessault. Néanmoins, un temps considéré par les fondateurs de l'Amicale comme une organisation concurrente au moment de sa création, l'UNEG devient peu à peu un partenaire. Jean Poindessault, possède également une certaine légitimité à représenter les anciens du 325 en tant qu'ancien interné à Rawa-Ruska lui-même. Il co-écrit d'ailleurs avec Lucien Mertens un récit sur le Stalag 325 longuement détaillé dans le point précédent²¹⁵. Toutefois, les revendications qu'il présente devant la Commission ne sont pas totalement en adéquation avec le discours de l'Amicale. Celle-ci se mobilise depuis 1947 pour le titre d'interné résistant alors que Jean Poindessault demande le statut de déporté résistant.

En réalité, il semble que la revendication procède de la loi de 1948 qui ne mentionne pas les camps de discipline pour PG. Jean Poindessault choisit alors de présenter le Stalag de Rawa Ruska comme un camp de concentration. Pour cela, il insiste sur les dures conditions d'internement. D'un autre côté, il reprend les *topoi* de l'Amicale pour démontrer que les anciens du 325 sont des résistants²¹⁶. Il s'agit peut-être d'une stratégie qui consiste à demander davantage que ce à quoi ils estiment prétendre pour obtenir quelque chose, à moins que Jean Poindessault ait changé sa perception de son expérience captive entre le récit qu'il publie en 1945 et son intervention devant la Commission en 1949.

Celle-ci laisse d'ailleurs la parole aux représentants de l'Amicale après avoir entendu Jean Poindessault. Leurs identités ne sont pas précisées, mais tout porte à croire que son président, Georges Sevelle, est présent. La principale différence rapportée dans le procès-verbal de la séance entre les deux présentations est sémantique. Face aux membres de la Commission, tous les arguments avancés et les termes employés ont leur importance. Dans son intervention, Jean Poindessault a utilisé le terme de « camp de concentration » pour qualifier le Stalag de Rawa-Ruska²¹⁷. Les anciens du 325

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 7 octobre 1949 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 7 octobre 1949, p. 4.

²¹⁵ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*

²¹⁶ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 1949 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 4 novembre 1949, p. 8.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 8.

qui s'expriment dans *Envols*, n'ont jamais recours à ce vocable jusqu'en 1960, précisément parce celui-ci renvoie à l'internement des résistants civils selon eux²¹⁸. Raison pour laquelle les représentants de l'Amicale préfèrent se réapproprier le terme de « camp de représailles » utilisé par l'OKW dans l'ordre du 21 mars 1942. Ils utilisent également celui de « camp de déportation »²¹⁹ en lien avec l'acception qu'ils donnent au mot « déportation, c'est-à-dire un transfert vers un lieu de détention hors des frontières du Reich, parfois pour exprimer le sentiment de dépaysement qu'ils ont ressenti au moment d'arriver en Galicie ukrainienne, dans cette région inconnue, située à plus de 1 500 km de Paris. Le sens donné au terme déportation se rapproche donc plus de la signification large qui lui prête pendant la guerre qu'il est en lien avec les camps de concentration et les centres de mise à mort²²⁰.

Ainsi, la Commission est face à deux interlocuteurs qui déploient les mêmes arguments, mais qui n'utilisent pas les mêmes termes pour désigner le camp de Rawa-Ruska. En le considérant comme un camp de concentration comme en revendiquant clairement le statut de déporté, Jean Poindessault incite la Commission à évaluer sa demande uniquement au prisme des régimes concentrationnaires. De son côté, bien que l'Amicale parle de camp de déportation – qui n'est pas synonyme de camp de concentration selon elle, mais qui pourrait l'être pour la Commission – elle emploie également le terme de camp de représailles de PG. Par cet amalgame, l'Amicale soutient une position moins explicite que celle de Jean Poindessault ouvrant la voie à un éventuel compromis.

La Commission se prononce officiellement sur les revendications de l'Amicale lors des séances du 2 décembre 1949 et du 9 février 1951²²¹. À l'unanimité, les membres votent contre la qualification de camp de concentration et le statut de déporté résistant. Avec le soutien du conseil d'État²²², ils reconnaissent cependant la possibilité d'attribuer le statut d'interné résistant sous deux conditions : la première, « avoir accompli un acte qualifié de résistance à l'ennemi tel que l'énumération limitative en est donnée à l'article du décret du 29 mars 1949 »²²³ ; la deuxième, « avoir subi un transfert et une aggravation suffisante de situation de nature à considérer une nouvelle détention ayant pour cause même l'acte de résistance »²²⁴. La seconde condition est en partie admise,

²¹⁸ Roger Pecheyrand, « Alerte », *Envols*, n° 9, juin-juillet 1947, p. 6.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 9.

²²⁰ LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 110-111.

²²¹ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 2 décembre 1949 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 2 décembre 1949, p. 6. et « Procès-verbal de la réunion du 9 février 1951 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 9 février 1951, p. 6.

²²² DAVCC, 22/P/3017, Conseil d'État, « Avis », 29 novembre 1949, 2 pages.

²²³ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 9 février 1951 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 9 février 1951, p. 2.

²²⁴ *Ibid.*

le Stalag 325 de Rawa-Ruska est reconnu comme un camp d'internement en 1951. C'est une décision importante, une étape décisive dans la reconnaissance de la souffrance des PG.

En revanche, reste à déterminer si les tentatives d'évasion invoquées par l'Amicale peuvent être considérées comme des actes de résistance. La Commission s'y oppose. L'ONACVG qui avait auparavant soutenu l'Amicale par l'intermédiaire de M. Levy, désormais représenté par M. Valette, suit la Commission. Celle-ci soutient devant Georges Sevelle – qui était alors accompagné du responsable de la commission aux droits et réparations de l'Amicale, Jean Destibarde – que l'évasion est un acte de résistance seulement si elle est suivie d'« actions de résistance accomplies, soit dans des organisations de résistance, soit à Rawa-Ruska même ou dans tout autre lieu d'internement ». Georges Sevelle demande alors à la Commission de ne pas prendre une position définitive avant que l'Amicale puisse plaider de nouveau la cause des anciens du 325 avec plus d'éléments. La Commission accepte, mais « doute que ce délai puisse changer quoi que ce soit »²²⁵. Sa position intransigeante n'est pas spécifique à la demande formulée par Ceux de Rawa-Ruska. Comme le montre Laurent Joly, dans les années 1950, la Commission applique de manière très restrictive le lien de cause à effet reconnaissant la déportation ou l'internement pour faits de résistance. Celle-ci conteste le bien-fondé de nombreux dossiers constitués par des rescapés des camps de concentration, entraînant la multiplication des recours engagés par ces derniers auprès du conseil d'État²²⁶.

Une certaine amertume vis-à-vis des anciens résistants de l'intérieur s'installe alors peu à peu au sein de l'Amicale. Dès 1947, un ancien du 325 du nom de R. Dehove condamnait déjà le manque de considération des mouvements de résistance français pour les anciens du 325. Il trouvait injuste que leurs actes de résistance ne soient pas reconnus alors qu'ils ont fait leur devoir pendant la campagne de France et l'ont continué pendant la captivité. Eux, n'ont pas attendu l'appel du 18 juin dit-il avec sarcasme²²⁷. Un an auparavant, J. Bonnière écrivait que ceux de Rawa-Ruska avaient résisté « dès le premier jour de la captivité »²²⁸. La décision de la Commission de ne pas donner suite aux revendications nourrit une rivalité latente avec les résistants de l'Intérieur. En 1953, un auteur anonyme écrit dans une « tribune libre » qu'il « ne voudrait tout de même pas critiquer toute la résistance intérieure, ceci serait exagéré, mais on oublie trop facilement les actes de résistance effectués par des hommes détenus par l'ennemi et chez lui »²²⁹. L'internement en Allemagne et dans le Gouvernement Général de Pologne devient ainsi l'un des principaux arguments mobilisés par

²²⁵ *Ibid.*, p. 4.

²²⁶ LALIEU Olivier, « Chapitre 16. Le statut juridique du déporté et les enjeux de mémoire, de 1948 à nos jours », p. 344-347.

²²⁷ R. Dehove, « L'appel du 18 juin », *Envols*, n° 10, septembre-octobre 1947, p. 1.

²²⁸ J. Bonnière, « Résistance », *Envols*, n° 2, juin 1946, p. 1.

²²⁹ *Envols*, « Tribune libre », n° 38, juillet-août 1953, p. 4.

l'Amicale pour marquer leur spécificité par rapport à la Résistance métropolitaine, et ce, jusqu'en 1960. Just Pruvot, qui succède à Georges Sevelle en 1952, publie un article quatre ans plus tard dans lequel il décrit des actes de résistance (sabotages, refus de travail, évasions) réalisés « sur une terre étrangère, au milieu d'une population hostile, sans possibilité de se soustraire aux sanctions ou à la mort, sans espoir d'assistance »²³⁰. Une façon implicite de péjorer la dangerosité de l'engagement des résistants sur le territoire national en surévaluant notamment le soutien apporté par la population. Pourtant, « si tout le monde n'a pas la capacité de se transformer en rebelle » écrit Laurent Douzou²³¹, il en est de même des Français qui prennent des risques pour les aider. L'étude des rapports entre les maquis et la population par Pierre Laborie suffit à le démontrer²³². En outre, les témoignages d'Alien Fournier²³³ et de Jean-Baptiste Canonici²³⁴ enregistrés en 2015 par la réalisatrice Chochana Boukhobza nuancent l'hostilité constante et systématique des Allemands vis-à-vis des PGF. En parallèle, l'Amicale tente de faire pression sur les parlementaires et les sénateurs pour obtenir le statut d'interné résistant. Le rôle du sénateur de Haute-Garonne, André Méric (élu entre 1959 et 1988), est alors déterminant²³⁵.

Ancien du 325, André Méric est nommé à la vice-présidence de la Commission des Affaires économiques en 1951 jusqu'au 23 février 1956, date à laquelle il accède à la vice-présidence du Conseil de la République. Il prend la parole une première fois pour défendre les droits de ses camarades le 27 décembre 1951 lors du vote du budget du ministère des ACVG pour l'année 1952²³⁶. Puis, une seconde fois devant la Commission des affaires sociales du Sénat le 23 décembre 1953²³⁷. Cette dernière allocution visait notamment une révision de l'article 2 du décret du 25 mars 1949 afin que le refus de travail et la tentative d'évasion puissent être considérés comme des actes de résistance.

²³⁰ Just Pruvot, « Honneur dévalué », *Envols*, n° 57, septembre-octobre 1956, p.1 et 4.

²³¹ DOUZOU Laurent, « L'entrée en résistance », *Le Mouvement social*, n° 180, 1997, p. 9-21.

²³² LABORIE Pierre, « Chapitre IX. Les maquis dans la population », in *Penser l'événement*, Paris, Gallimard, 2019, p. 177-210.

²³³ Entretien avec Alien Fournier, *op.cit.* Lors de l'interview, il a raconté avoir gardé contact après la guerre avec la famille allemande chez qui il travaillait. Ils nouèrent une relation par correspondance et se retrouvèrent parfois en Allemagne. Après leur mort, Alien Fournier a continué d'entretenir cette relation avec leur fils. Ils se rendirent visite mutuellement jusqu' à son décès le 16 mai 2019.

²³⁴ Entretien avec Jean-Baptiste Canonici, *op.cit.* Les membres de la famille allemande « savaient que j'allais m'évader parce que l'on parlait de cela, on parlait de la guerre. Un jour, il me dit "non il ne faut pas que tu t'évades" et la dame me demande "qu'est-ce qu'il te manque ici, tu as tout ce qu'il faut ? ", c'est vrai que j'étais comme dans une famille, j'aurais pu passer 5 ans là, une captivité dorée, dorée croyez-moi ! Je faisais ce que je voulais, c'est moi qui commandais l'usine, le samedi il s'en allait à la ville et moi j'étais tout seul dans l'après-midi ».

²³⁵ Voir notamment sa biographie : LE MAITRON, en ligne, Gilles Morin, « notice biographique d'André Méric », 2018 (2013), consulté le 23 février 2022 : <https://maitron.fr/spip.php?article148455>

²³⁶ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 27 mars 1953 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 27 mars 1953, p. 4.

²³⁷ Le discours d'André Méric est reproduit dans *Envols* : Jean Destibarde, « Le bénéfice du statut des déportés et internés de la résistance », *Envols*, n° 41, janvier-février 1954, p. 1 et 4.

Ce n'est pas une tentative improvisée de la part d'André Méric. Quelques mois auparavant, le 3 juillet, le ministre ACVG, André Mutter, rencontre les responsables de l'Amicale accompagnés d'André Méric pour discuter d'une éventuelle proposition de loi susceptible de donner satisfaction aux anciens du 325²³⁸.

Les efforts d'André Méric et de l'Amicale ne sont pas récompensés immédiatement, la proposition n'est pas votée. Toutefois, l'année suivante les anciens du 325 obtiennent la carte de combattant volontaire de la Résistance (CVR) sur décision du ministre ACVG. Surtout, le 31 juillet 1956, le conseil d'État donne un avis favorable à ce que les prisonniers transférés à Rawa-Ruska, bénéficient, au cas par cas, du statut d'internés de la résistance. C'est une victoire importante pour l'Amicale alors que la Commission s'y était toujours opposée.

La décision du conseil d'État intervient dans un contexte où le pouvoir politique souhaite manifester sa bonne volonté à l'égard des demandes de titres d'interné et de déporté résistant rejetées par la Commission et qui provoquent de nombreux recours²³⁹. Le contexte économique de la France est aussi favorable, ce qui permet à l'État d'attribuer un budget plus conséquent aux pensions et aux réparations de guerre. De plus, à l'heure où l'opposition entre les communistes et les non-communistes cristallise en partie le débat politique avec le début de la Guerre froide, l'État entreprend alors une réconciliation nationale et prône l'unité, ce qui conduit aux premières lois d'amnistie en 1951²⁴⁰. Le conseil d'État a sans doute jugé bon de solutionner définitivement les réclamations de l'Amicale dans un souci d'apaisement, quitte à contrarier la Commission.

Celle-ci prend acte de la décision, mais la condamne fermement. Dans le procès-verbal de la séance du 26 octobre 1956, il est écrit :

« Les membres non fonctionnaires de la Commission ne sauraient [...] partager la responsabilité morale de décisions auxquelles ils entendent demeurer étrangers. Décisions qui ne peuvent qu'aboutir à dévaluer le titre d'interné résistant. Des tâches plus nobles et plus sérieuses attendent la Commission : celles de permettre à leurs camarades déportés et internés authentiques [...] de faire valoir leurs droits. Ils [les membres] laissent le soin à monsieur le ministre et son administration le soin de régler, comme ils l'entendent, le sort des demandes présentées » par les anciens PGF du Stalag 325²⁴¹.

²³⁸ Jean Destibarde, Just Pruvot, « Notre entrevue avec le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre », *Envols*, n° 38, juillet-août 1953, p. 1.

²³⁹ LALIEU Olivier, « Chapitre 16. Le statut juridique du déporté et les enjeux de mémoire, de 1948 à nos jours », p. 346.

²⁴⁰ WIEVIORKA Olivier, *La mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Seuil, 2010, p. 94.

²⁴¹ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 1956 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 26 octobre 1956, p. 1.

La Commission est d'autant plus convaincue du bien-fondé de son jugement qu'elle s'aperçoit que les anciens du 325 ne revendiquent pas unanimement ce titre. L'article de Pierre Gascar publié dans la revue *Demain* le 27 septembre 1956 en témoigne selon elle. Preuve de son importance aux yeux de la Commission, l'article est le premier sujet à l'ordre du jour de la séance précitée. Unanimement, elle « rend hommage au courage et à l'honnêteté rare de ce prisonnier de guerre » qu'elle présente comme « un ennemi de toute démagogie revendicatrice »²⁴². Au même moment, la polémique entre Pierre Gascar et l'Amicale débute.

Qui aurait pu imaginer, au sein de l'Amicale, que la première personne à s'élever publiquement contre l'attribution du statut d'interné résistant pour les PGF du Stalag 325 en 1956 – ce pour quoi elle s'est battue avec constance et ténacité depuis la fin de la guerre – serait l'un des leurs, sans doute le plus célèbre, l'ancien prisonnier Pierre Gascar (1916-1997).

2- « Les honneurs dévalués » de Pierre Gascar (1956)

Écrivain aujourd'hui méconnu du XX^e siècle malgré une cinquantaine d'œuvres publiées, dont la première synthèse sur la captivité des prisonniers de guerre français en Allemagne²⁴³, Pierre Gascar, de son vrai nom, Pierre Fournier, cristallise pendant près d'un an l'animosité du comité directeur, démontrant ainsi, à l'extrême, la crispation permanente de l'Amicale dans les années 1950 dès lors qu'une voix s'élève pour remettre en question la résistance des PGF du Stalag 325. La raison de cette indignation est un article intitulé « Les honneurs dévalués » écrit par Pierre Gascar et publié dans le journal *Demain* le 27 septembre 1956²⁴⁴.

Pierre Gascar n'avait jusqu'alors jamais remis en cause la politique mémorielle de l'Amicale, préférant se consacrer à sa carrière d'écrivain plutôt qu'au monde des Anciens Combattants et des amicales de prisonniers de guerre. À son retour de captivité, il fait paraître *Les Meubles* (1949) et *Visages Clos* (1951) chez Gallimard qui a ensuite publié l'essentiel de son œuvre. En 1953, il reçoit le prix Goncourt pour un recueil de six nouvelles intitulé *Les bêtes*²⁴⁵, complété par un ouvrage inspiré de son expérience captive au camp de Rawa-Ruska, *Le temps des morts*²⁴⁶. Cette œuvre dénuée de revendication politico-mémorielle, transcende en revanche la relation de l'homme qui souffre avec la nature et les animaux à grand renfort de comparaisons, de métaphores et de symboles. Un ouvrage au

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ GASCAR Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne (1939-1945)*, Paris, Gallimard, 1967.

²⁴⁴ Pierre Gascar, « Les honneurs dévalués », *Demain*, 1956. Just Pruvot, « Honneur dévalué », *Envols*, n° 57, septembre-octobre 1956, p.1 et 4.

²⁴⁵ GASCAR Pierre, *Les Bêtes*, Paris, Gallimard, 1953.

²⁴⁶ GASCAR Pierre, *Le temps des morts*, Paris, Gallimard, 1953.

« style trop souvent recherché » juge-t-il *a posteriori*, qui le conduit à le réécrire au début des années 1990²⁴⁷.

Ces livres lui assurent un certain rayonnement auprès des milieux intellectuels de gauche et d'anciens résistants qu'il commence à fréquenter à partir de 1945²⁴⁸. Il y côtoie notamment Philippe Hériat²⁴⁹, le philosophe Michel Foucault alors directeur de l'Institut français de Hambourg (1958-1960), l'écrivain, journaliste et homme de télévision, Max-Pol Fouchet ou encore l'un des auteurs du « chant des Partisans » en 1943, Joseph Kessel²⁵⁰. Ce dernier permet à Pierre Gascar d'intégrer la rubrique littéraire de *France-Soir*²⁵¹, un quotidien fondé en novembre 1944 par deux anciens résistants, Philippe Viannay et Robert Salmon, son beau-frère jusqu'en 1954.

Cette année-là, Pierre Gascar rencontre Alice Simon qui devient sa seconde femme²⁵². Cette relation le rapproche des milieux communistes fréquentés par Alice. À l'automne 1954, tous les deux font même partie d'une délégation française invitée par les « Amitiés franco-chinoises » afin de visiter la Chine de Mao Zedong à l'occasion du cinquième anniversaire du régime²⁵³. Pierre Gascar publie dans la foulée un hors-série chez Gallimard, un témoignage sans trop de complaisances aux allures de documentaire intitulé *Chine ouverte*²⁵⁴.

²⁴⁷ GASCAR Pierre, *Le temps des morts. Le rêve russe*, Paris, Gallimard, 1998. Réécrit entre 1991-1992 et publié à titre posthume. Sur l'écrivain voir notamment : CURATOLO Bruno, « Écrivains méconnus du XXe siècle. Pierre Gascar », *Nuit blanche. Magazine Littéraire.*, 2016, p. 50-53. CURATOLO Bruno, « Les Bêtes de Pierre Gascar : la passion de l'être animal », in POIRIER Jacques (dir.), *L'animal littéraire : des animaux aux mots*, Dijon, Presses Universitaires de Dijon, 2010, p. 25-35. SCHOENTJES Pierre, « Pierre Gascar : retour sur *Le Temps des morts* », in DAMBRE Marc (dir.), *Mémoires occupées*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2013, p. 101-110. VERCAMMEN- GRANDJEAN Gladys, « La guerre de Pierre Gascar : témoignage littéraire de la Deuxième Guerre mondiale », mémoire de Master en langue et littérature : français-allemand, sous la direction de Pierre Schoentjes, Université de Gand, 2012, 84 pages.

²⁴⁸ Entretien avec Jean-Pierre Fournier, fils de Pierre Gascar, par Alexandre Millet, Paris, au domicile du témoin, novembre 2019, 1h45.

²⁴⁹ Prix Renaudot en 1931 pour *L'innocent*. Paris, Gallimard, 1974 (1931). Prix Goncourt en 1939 pour *Les enfants gâtés*. Paris, Gallimard, 1939. Philippe Hériat est élu à l'Académie Goncourt en 1949.

²⁵⁰ Entretien avec Jean-Pierre Fournier., *op. cit.*

²⁵¹ *France-Soir* est né d'un journal clandestin de la résistance, *Défense de la France*, fondé par Philippe Viannay et Robert Salmon en 1941.

²⁵² Alice Simon (1914-2003) est la fille de l'écrivain et résistant Rolland Simon (1907-1944) tué lors de la libération de la ville de Toulon le 24 août 1944. Sous le nom d'Alice Ahrweiler, puis d'Alice Gascar, elle est la première traductrice des œuvres de Pablo Neruda en français et a aussi traduit ceux du romancier Max Aub Mohrenwitz, dit Max Aub. LE MAITRON, en ligne, Jean-Marie Guillon, « notice biographique de Rolland Simon », 2021 (2020), consulté le 14 mars 2022 : <https://maitron.fr/spip.php?article223873>. MALGAT Gérard, *Max Aub y Francia o la esperanza traicionada*, Séville, Editorial Renacimiento, 2007, p. 82.

²⁵³ Emmenée par le géographe et membre du Parti communiste français, Jean Dresch (1905-1994), la délégation parcourt près de 70 000 kilomètres à travers le pays pendant 45 jours, encadrée par les autorités chinoises. Ce séjour est destiné à promouvoir le régime auprès des intellectuels français afin qu'en retour, ils puissent « apporter la bonne parole » au nom du régime. LE GUEN Laurence, « Abolir les frontières en littérature jeunesse : la tentative des albums photographiques des années 1950 à travers l'exemple d'Horoldamba le petit Mongol », *Strenae*, n° 11, 2016, p. 1-15. Et entretien avec Jean-Pierre Fournier., *op. cit.*

²⁵⁴ Le tirage initial s'élève à 3 500 exemplaires. HUBERT Nicolas, *Éditeurs et éditions pendant la guerre d'Algérie (1954- 1962)*, Saint-Denis, Bouchène, 2012, p. 404.

Jusqu'en 1956, aucun événement n'avait alors annoncé une quelconque prise de position de Pierre Gascar au sujet des PG. Le journal *Demain*, dans lequel il publie son article, n'est pas non plus connu pour ses positions vis-à-vis des revendications des PG. Fondé par Jacques Robin et Charles Ronsac (de son vrai nom Charles Rosenweig), *Demain* paraît pour la première fois en décembre 1955 dans le but de « semer des idées pour demain »²⁵⁵. C'est un journal proche du « Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe » fondé en juin 1946 par André Philip ; il traite de l'actualité tout en proposant des réflexions de fond sur des sujets de société. Des écrivains, tel qu'Albert Camus, contribuent au journal de même que des hommes politiques à l'image de Maurice Faure. *Demain* donne également la possibilité à des hommes politiques nord-africains de s'exprimer dans le contexte de la guerre d'Algérie, c'est notamment le cas de Messali Hadj. Cependant, des problèmes financiers contraignent *Demain* à s'arrêter après la parution du 104^e et dernier numéro en décembre 1957²⁵⁶.

Dans son article publié dans *Demain*, Pierre Gascar désapprouve publiquement l'attribution du statut d'interné résistant pour les anciens du 325 en expliquant que peu d'entre eux ont réellement commis des actes de résistance contre les Allemands en captivité. Le fonds qui conserve ses papiers aux archives municipales de Besançon n'apporte pas d'éléments complémentaires sur cette prise de position²⁵⁷.

La réaction de l'Amicale est immédiate, et pour le moins virulente. Ses dirigeants y consacrent d'ailleurs une partie importante de la une du bulletin *Envols* d'octobre 1956. Le président de l'Amicale, Just Pruvot, envoie un courrier au directeur de *Demain* en invoquant le « droit de réponse » pour une « mise au point » qui ressemble davantage à un règlement de compte avec Pierre Gascar, qu'un débat sur des points de vue divergents²⁵⁸.

Les responsables de l'Amicale évoquent à plusieurs reprises les préjudices causés aux anciens du 325 par ce « mauvais article » qui est « en même temps une mauvaise action et une mauvaise opération », écrivent-ils. Ils considèrent en effet que le statut d'interné résistant permet « aux anciens PG de Rawa les plus démunis de recevoir des aides [et] des moyens de subsistance ». Remettre en question ce statut selon eux, serait participer à leur misère, serait mettre en péril certaines familles d'anciens du 325, serait une faute morale. C'est pourquoi les responsables de l'Amicale cherchent

²⁵⁵ L'association « Les amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons », DUGAS Guy, « Communication lors du colloque « Les Libéraux et la trêve civile » le 6 décembre 2013 », *Le Lien*, n° 65, décembre 2014, en ligne : <https://max-marchand-mouloud-feraoun.fr/articles/revue-demain-et-liberaux-maghrebins>, consulté le 14 décembre 2021.

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ Bibliothèque d'étude et de conservation de Besançon, Ms/Z/470 à 495, « Fonds Pierre Gascar ». Fonds constitués en vue de travaux universitaires sur Pierre Gascar et son œuvre grâce au don effectué en 1997 par sa seconde femme, Alice Gascar, et Guy Rohou, auquel s'ajoute un second de la part de ses deux fils en 2002.

²⁵⁸ Just Pruvot, « Honneur dévalué », *Envols*, n° 57, septembre-octobre 1956, p. 1 et 4.

avant tout à discréditer la parole de Pierre Gascar, qualifié d'« historien improvisé », une critique finalement bien pâle au regard de la teneur de l'ensemble du propos. Plus encore, il s'agit d'une certaine manière d'ostraciser Pierre Gascar de « Ceux de Rawa-Ruska », autrement dit faire en sorte que les gens n'attribuent plus une quelconque valeur à son témoignage qu'ils jugent isolé et qui n'engage que son auteur²⁵⁹.

Convaincu de la mission que les responsables de l'Amicale se sont donnée de protéger les intérêts des anciens du 325, jouant néanmoins avec la limite qui sépare la diffamation de l'injure, ils se permettent de présenter Pierre Gascar ni plus ni moins comme un nanti de la captivité, un collaborateur, voire pire : « Cette prose digne du *Trait d'Union* » juge-t-ils, « de fétide mémoire, n'aura finalement dévalué qu'un honneur : celui de l'auteur ». Ils ajoutent ensuite qu'il « n'est pas indispensable, pour vivre, d'écrire en parfaite ignorance de cause ou avec un complet mépris de la vérité ». Pierre Gascar, écrivent-ils, « qui affichait jadis son horreur devant la barbarie allemande sacrifiant inhumainement à sa folie raciste, le voici maintenant reconnu, proclamé un des leurs par les tenants de cette doctrine déclarée naguère criminelle et aujourd'hui renaissante ». Finalement, l'opinion de Pierre Gascar proviendrait selon eux de son expérience captive : « À la vérité, lorsque, dans son livre, il parlait de son singulier isolement en marge de la vie du camp, il nous fournissait par avance l'explication de son ignorance, pour ne pas dire son indifférence de ce qui s'y est passé ». D'autant plus, ajoutent-ils, que « le petit cimetière dont l'auteur du "Temps des Morts" est si fier [...] lui a valu, au surplus, de non négligeables suppléments de ration et de menues faveurs. [...] Mais qu'importe que son égocentrisme lui ait permis de ne rien voir d'admirable autour de lui, comme de se tenir à l'écart du mouvement d'entraide qui amena les plus forts de cette collectivité de misère à soutenir et à sauver les plus faibles. [...] S'il s'estime indigne du titre [d'interné résistant], et sur ce seul point, il est sans doute bon juge »²⁶⁰.

On ne connaît pas la réaction de Pierre Gascar. A-t-il seulement réagi ? En 1957, il indique à l'Amicale qu'il voulait simplement exprimer son point de vue sur le sujet²⁶¹. En tout cas, cet épisode a marqué l'Amicale, y compris aux échelons locaux. Lors de la « réunion annuelle » de la section Rennes-Mayenne du 14 octobre 1956, un adhérent, un certain Bellec, prend la parole. « Avec sa verve habituelle » relate l'article d'*Envols*, il « a su se faire écouter » à ce sujet : « j'aurais aimé que ce Gascar allât faire un tour au camp des Russes à Stryj où beaucoup d'entre nous sont passés. Son jugement ne serait certes pas le même. Sincèrement, mes chers camarades, il y a des coups de

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ *Envols*, « Une heureuse mise au point », n° 62, juillet-août 1957, p. 1 & 4.

« pied au c... (*sic*) qui se perdent »²⁶². La date de cette réunion démontre soit que l'information avait déjà circulé au sein de l'Amicale en amont de la publication du numéro d'octobre, soit que l'article de Pierre Gascar a été lu par ailleurs par certains adhérents. Ce n'est donc pas seulement le comité directeur qui se sent attaqué par les propos de Pierre Gascar, mais aussi des adhérents, à tel point que le sujet est débattu lors du Congrès annuel les 13 et 14 avril 1957 à Paris, sept mois après le début de la querelle.

Un ancien du 325, Merlange, s'exprime à cette occasion pour demander au comité directeur « d'organiser une rencontre entre Pierre Gascar et Just Pruvot » pour que cesse cette « polémique »²⁶³. Celui-ci accepte tout comme Pierre Gascar. L'entrevue est convenue en terrain neutre au siège de l'Union nationale des Anciens Combattants (UNAC) le 7 juin 1957. Selon l'Amicale, Just Pruvot explique à Pierre Gascar « le préjudice énorme, tant moral que matériel » causé par ses propos²⁶⁴. Il affirme que l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR), alors présidée par Geneviève de Gaulle depuis 1956, s'empressa de l'exploiter²⁶⁵. L'ADIR, dont fait partie de grandes figures féminines de la Résistance telles que Germaine Tillion, s'est donnée pour mission principale lors de sa création le 22 juillet 1945 de témoigner, un engagement considéré comme un « devoir » pour « défendre la vérité historique »²⁶⁶. C'est pourquoi, dans les années 1950, l'ADIR veille tout particulièrement à contester tout ce qui pourrait galvauder le statut de résistant et de déporté, notamment l'assimilation des STO aux déportés²⁶⁷. Pour ce qui est du Stalag 325, aucune archive de notre corpus n'atteste d'une quelconque prise de position de l'ADIR « pour contester les avantages dus aux anciens PG de Rawa »²⁶⁸. En revanche, l'article de Pierre Gascar est une aubaine pour la CNDIR qui n'en demandait pas tant, elle qui s'est toujours positionnée contre le statut d'interné résistant pour les anciens du Stalag 325²⁶⁹.

²⁶² Emmanuel Poirier, « L'activité de nos sections – section Rennes et Mayenne », *Envols*, n° 58, novembre- décembre 1956, p. 4.

²⁶³ *Envols*, « Une heureuse mise au point », n° 62, juillet-août 1957, p. 1.

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ L'ADIR est créée le 22 juillet 1945. Elle est la principale association de femmes déportées et internées de la résistance. Elle est dissoute depuis 2005. Voir notamment : MEZZASALMA Philippe, « L'ADIR, ou une certaine histoire de la déportation des femmes en France », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 69, n° 1, 2003, p. 49-60. PAVILLARD Anne-Marie, « L'ADIR : s'entraider et témoigner », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 127-128, n° 1-2, La contemporaine, Nanterre, 2018, p. 109-115.

²⁶⁶ PAVILLARD Anne-Marie, « L'ADIR : s'entraider et témoigner », art. cit., p. 113-114.

²⁶⁷ *Ibid.* Voir également BORIES-SAWALA Helga Élisabeth, « La querelle autour du titre de "déporté" », in *Dans la gueule du loup : Les français requis du travail en Allemagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010, p. 319-330. LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit., p. 224- 229.

²⁶⁸ *Envols*, « Une heureuse mise au point », n° 62, juillet-août 1957, p. 1.

²⁶⁹ DAVCC, 22/P/3017, « Procès-verbal de la réunion de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 26 octobre 1956, 5 pages.

Quant à Pierre Gascar, semble-t-il moins concerné par ces enjeux de mémoire, il affirme n'avoir pas pris la mesure de ses déclarations et fait amende honorable, étant même « prêt à réparer dans la mesure du possible les torts qu'il avait faits »²⁷⁰. Son attitude démontre que les convictions personnelles peuvent parfois s'effacer lorsqu'elles mettent en péril les intérêts collectifs des anciens du 325. La polémique prend alors fin.

Pierre Gascar ne parla jamais de cet épisode, y compris à ses enfants²⁷¹. Il ne réapparaît finalement qu'à partir de la fin des années 1980 dans *Envols*, une période de sa vie marquée par une « démence mémorielle » nous-dit l'un de ses fils²⁷². La réaction cinglante de l'Amicale en septembre 1956 est symptomatique des enjeux et des difficultés importantes qu'elle rencontre pour légitimer auprès des résistants ce nouveau statut d'interné résistant acquis deux mois plutôt. C'est pourquoi l'article « Les honneurs dévalués » de Pierre Gascar est vécu comme une véritable trahison parce qu'il contribue à saper un engagement collectif débuté dix ans auparavant.

²⁷⁰ *Ibid.*

²⁷¹ Lors de l'entretien mené en novembre 2019 avec l'un de ses fils, Jean-Pierre, ce dernier ne connaissait ni l'existence de l'article « Les honneurs dévalués » écrit par son père ni la réaction de l'Amicale. Entretien avec Jean-Pierre Fournier., *op. cit.*

²⁷² Entretien avec Jean-Pierre Fournier., *op. cit.*

3- Le mémorial de Rawa-Ruska : un enjeu de mémoire en Galicie ukrainienne

Le titre d'interné résistant acquis, l'Amicale se mobilise auprès des anciens du 325 pour les aider à formuler leurs demandes administratives. La commission des dossiers créée en 1955 pour la carte de CVR est chargée de cette nouvelle mission. Le retour des corps de prisonniers inhumés dans l'ancien Gouvernement Général de Pologne devient également un enjeu prioritaire. Revendiqué dans les premiers statuts de l'Amicale en avril 1945²⁷³, le retour des corps est progressivement passé au second plan derrière les réclamations politico-mémorielles²⁷⁴. Après 1956, les démarches reprennent à la faveur d'un contexte international favorable. Le 7 décembre 1959, les responsables de l'Amicale sollicitent par une lettre l'intervention des gouvernements français et soviétique²⁷⁵. En janvier 1960, l'Ambassade d'URSS en France répond qu'elle n'est pas opposée aux rapatriements et décide également de construire un mémorial en l'honneur des « patriotes français » à Rawa-Ruska²⁷⁶.

Cette initiative s'inscrit dans les politiques mémorielles du gouvernement soviétique visant à glorifier tous les combattants de la « Grande Guerre Patriotique » pendant la Seconde Guerre mondiale contre le fascisme, un terme supplanté par celui d'« impérialisme » avec le début de la guerre froide (1949-1950)²⁷⁷. Lorsque Nikita Khrouchtchev devient président du Conseil des ministres de l'URSS en 1958, s'ouvre alors une aube nouvelle pour la mémoire officielle de la guerre. Nikita Khrouchtchev engage un processus de dé-stalinisation, il met fin au culte de la personne de Staline décédé cinq ans plus tôt²⁷⁸. « Le petit père des peuples » n'est plus l'unique héros de la Seconde Guerre mondiale. À partir de 1960, le mythe de la Grande Guerre Patriotique s'intensifie autour de la figure des « forces soviétiques régulières » et des « groupes de résistance sous occupation allemande » qui ont héroïquement combattu sous l'égide « d'une direction omniprésente du parti »²⁷⁹. Ce discours se diffuse au sein des républiques soviétiques. En République socialiste soviétique d'Ukraine (RSSU), le Comité central de Kiev promulgue un décret visant à enregistrer tous « les participants au mouvement clandestin et partisans antifascistes » ainsi que tous les résistants

²⁷³ Archivés privées, « Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska », Paris, 3 avril 1945, article 2 paragraphe 5.

²⁷⁴ Le président Just Pruvot le rappelle lors du Congrès de l'Amicale organisé à Paris les 19 et 20 avril 1958. *Envols*, « XIII^e congrès national de Ceux de Rawa-Ruska », n° 66, mai-juin 1958, p. 1.

²⁷⁵ Comité directeur, « Notre action pour le retour des corps », *Envols*, n° 73, janvier-février 1960, p. 1.

²⁷⁶ Jean-Pierre Lagardère, « Mémorial à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 76, août-novembre 1960, p. 1 et 4.

²⁷⁷ TUMARKIN Nina, « "The Great Patriotic War as Myth and Memory" », *European Review*, vol. 11, n° 4, 2003, p. 595-611.

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ AMAR Tarik Cyril, « Different but the Same or the Same but Different? Public Memory of the Second World War in Post-Soviet Lviv », *Journal of Modern European History*, vol. 9, n° 3, 2011, p. 282-317.

oubliés²⁸⁰. C'est une façon également de légitimer le pouvoir en place en démontrant l'omniprésence de la résistance soviétique à l'occupation allemande pendant la guerre, particulièrement dans les régions de l'Ukraine occidentale souvent associées au « nationalisme et à la collaboration avec les Allemands »²⁸¹.

Par conséquent, la lettre de l'Amicale transmise à Nikita Khrouchtchev en décembre 1959 par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères français intervient dans un contexte propice à l'émergence de commémorations des formes de résistance dans les territoires soviétiques. D'autant plus que l'année 1960 est aussi marquée par un rapprochement diplomatique entre la France et l'URSS qui se traduit par la visite de Nikita Khrouchtchev à Paris en mars²⁸². L'Amicale savait certainement que ces relations diplomatiques pouvaient accélérer le traitement par les autorités soviétiques de sa demande qui en a profité pour reconnaître officiellement les PGF décédés au Stalag 325. L'Amicale, qui n'en espérait pas tant, est honorée par cette initiative. C'est la première fois en Europe, nous semble-t-il, que le souvenir de soldats français s'inscrit durablement dans la ville où ils ont été captifs pendant la guerre à travers l'érection d'un lieu de mémoire, qui plus est, en dehors de l'Allemagne. Le second, appelé « la Fontaine des Français », est inauguré trois ans plus tard à proximité de l'ancien Stalag VII-A à Moosburg²⁸³. D'autres ont également été construits principalement à partir des années 1990-2000, mais ils rendent hommages aux prisonniers de toutes les nationalités passées par le camp. C'est le cas par exemple du mémorial de l'ancien Stalag VI-A à Hemer inauguré le 22 novembre 1992 et celui du Stalag IX-A à Ziegenhain érigé en 2003²⁸⁴.

Le site du mémorial de Rawa-Ruska n'a pas été choisi au hasard par les autorités soviétiques. Il se trouve à l'extérieure de la ville de Rawa-Ruska, à proximité de l'ancien cimetière des PGF situé à moins de 500 mètres au sud de l'ancien camp. Le cimetière a été construit pendant la guerre par les Français avec la permission des autorités allemandes. La date de création est cependant incertaine. Dans son livre *Le temps des morts*, Pierre Gascar raconte avoir participé à sa construction et le décrit

²⁸⁰ AMAR Tarik Cyril, *The Paradox of Ukrainian Lviv*, op. cit., p. 289.

²⁸¹ *Ibid.* Sur ce point, voir : « The Lemberg of Nazism. German Occupation, 1941–1944 », p. 88-142.

²⁸² SPIRIDONOVA Elizaveta, « La visite de N. S. Khrouchtchev en France (23 mars-3 avril 1960) », mémoire de master en histoire, sous la direction d'Olivier Wieviorka, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2014.

²⁸³ La "fontaine des Français" est une sculpture réalisée pendant la captivité par le PGF, Antoniucci Volti. La sculpture représente allégoriquement les quatre principaux fleuves de France. D'après le site de l'association allemande du Stalag de Moosburg, elle a été « installée et inaugurée en 1963 comme premier mémorial du camp. En 2015, la place a été réaménagée et nommée en souvenir du camp ». Association du Stalag VII A de Moosburg, « Mémoires et musées », consulté le 25 mars 2022 : <https://stalag-moosburg.de/fr/besucherinfo/gedenkortemuseen/>

²⁸⁴ Deutsche Digitale Bibliothek, Verein für Hemeraner Zeitgeschichte e.V., „Zur Geschichte des Kriegsgefangenenlagers Stalag VI-A Hemer. Eine Begleitschrift für die Gedenkstätte und die beiden Friedhöfe“, 2012, 74 pages. Il est également possible de consulter la brochure en ligne : http://www.ns-gedenkstaetten.de/fileadmin/files/literature/Stalag_Brosch%C3%BCre_Internet.pdf Au sujet du mémorial de Ziegenhain, voir le site du Gedenkstätte und Museum Trutzhain, consulté le 25 mars 2022 : <https://www.gedenkstaette-trutzhain.de/>

longuement. Il ne donne en revanche pas de repère chronologique²⁸⁵. Nous savons néanmoins que le premier homme de confiance du Stalag 325, Gabriel Vignes, a écrit le 30 mai 1942 un courrier aux parents du prisonnier Camille Sirgues pour les informer du décès de leur fils survenu une semaine auparavant. Il leur indique à cette occasion que leur fils est depuis inhumé dans le cimetière français²⁸⁶. De plus, les prisonniers Pierre Gaudy et Armand Duval, décédés respectivement les 22 et 29 avril 1942 pour cause de maladie, ont été les premiers à avoir été inhumés selon l'UNCRRD²⁸⁷. Selon toute vraisemblance, le cimetière fut construit moins d'un mois après l'arrivée le 14 avril 1942 des premiers PGF au camp de Rawa-Ruska. Le site ne semble pas avoir été détruit après la guerre et est toujours présent au moment de l'inauguration du mémorial en juin 1960. L'emplacement choisi a également l'avantage d'être sur les hauteurs, à l'orée d'une forêt, donnant ainsi la possibilité aux visiteurs d'avoir une vue panoramique sur l'ancien camp. La tranquillité du lieu est donc propice au recueillement et aux commémorations.

²⁸⁵ GASCAR, *Le temps des morts*, *op. cit.*

²⁸⁶ AN, F/9/2917, DSPG, Extrait d'une lettre interceptée de l'homme de confiance de Rawa-Ruska, Gabriel Vignes, à la famille d'un PG décédé, 30 mai 1942. Une copie de l'originale nous a été transmise par un descendant d'ancien du 325, Hervé A.

²⁸⁷ La liste des 71 PG décédés au Stalag 325 établie par l'UNCRRD a été principalement réalisée à partir des *Meldungen* et du récit de Célestin Lavabre publié en 1981. LAVABRE, *Ceux de l'an 40*, *op. cit.*, p. 232-242.

Photo 6 - Cimetière des PGF du camp de Rawa-Ruska en août 1942



Source : Archives audiovisuelles du CICR, V-P-HIST-03183-25A, « Cimetière des PGF du Stalag 325 de Rawa-Ruska », août 1942.

Carte 4 - Vue satellite de la partie sud de la ville de Rawa-Ruska (mars 2022)



Réalisation Alexandre Millet

Les inscriptions en ukrainien gravées sur le mémorial indiquent qu' « Ici sont enterrés des soldats de l'armée française qui ont été martyrisés dans le camp de concentration nazi pendant la Seconde Guerre mondiale (1941-1943) »²⁸⁸. En dessous de celles-ci, est écrit en français : « Mémoire éternelle aux patriotes français tombés dans la lutte contre le fascisme ». On observe alors la présence de deux discours commémoratifs contradictoires sur l'édifice : l'un, en ukrainien, vise à rendre hommage aux PGF victimes de la barbarie nazie, tandis que l'autre, en français, vise au contraire à honorer les prisonniers comme des héros du combat contre le « fascisme ».

Inauguré lors du rapprochement franco-soviétique en 1960, le mémorial est un enjeu politique. À court terme, il est l'occasion pour les autorités soviétiques d'exporter le récit de la Grande Guerre Patriotique en France en y associant les « patriotes français » du Stalag 325. Sur le long terme, ce lieu de mémoire devient un biais permettant de promouvoir le système communiste. En effet, à partir de l'inauguration, les anciens du 325 et leurs familles sont conviés à Rawa-Ruska pour commémorer le souvenir de cette captivité. Ce moment n'est toutefois qu'une étape d'un périple qui dure plusieurs jours au cours duquel les participants sont amenés à visiter les principales villes soviétiques telles que Odessa, Kiev, Moscou ou encore Leningrad (Saint-Pétersbourg à partir de 1991). Ces déplacements s'inscrivent plus largement dans une politique du gouvernement soviétique qui vise à partir de 1965 à promouvoir le patrimoine, en particulier historique, au sein de la société à des fins notamment de propagande pour le régime²⁸⁹. Néanmoins, l'éloignement géographique de la ville de Rawa-Ruska avec la France, accentué par le contexte international lié à la guerre froide, sans compter le coût de participation non négligeable pour les familles, ne permettent pas aux anciens du 325 de s'y rendre tous les ans. Les commémorations ne peuvent donc être que ponctuelles.

C'est vraisemblablement pour ces raisons que le mémorial n'a pas été érigé uniquement à la mémoire des PGF du Stalag 325 comme en témoigne la conception de l'édifice²⁹⁰. En effet, l'emploi de l'ukrainien révèle selon Pierre Gascar « une pente autonomiste chez les *apparatchiks* (*sic*) locaux »²⁹¹. La Galicie ukrainienne, particulièrement la capitale de l'Oblast, Lviv, a toujours été « un

²⁸⁸ Le texte en ukrainien : « тут похоронені військовополонені ф ранцузкої армії які були закатовані в німецько ф ашистському концтаборі в роки другої світової війни ».

²⁸⁹ DESCEPPER Julie, « Le "patrimoine soviétique" de l'URSS à la Russie contemporaine. Généalogie d'un concept », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 137, n° 1, Presses de Sciences Po, Paris, 2018, p. 77-98.

²⁹⁰ Notons par ailleurs l'absence de mention concernant les PG belges alors qu'ils furent 113 au camp de Rawa-Ruska d'après les délégués du CICR en août 1942 (ne sont pas comptabilisés ceux transférés en *Kommando*). Au total, d'après un dossier réunit en 1957 par le ministère de la Santé publique et de la famille belge, 312 PG belge ont été internés au Stalag 325. ACICR, « Rapport du *Frontstalag 325* de Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 1. Archives privées, Section ceux de Rawa-Ruska Nord-Pas-de-Calais-Belgique, Direction documentation, recherches et décès du Ministère de la santé publique et de la famille belge, « rapport définitif n° 769 : stalag 325 Rawa-Ruska », 1957, 47 pages.

²⁹¹ Comme l'indique Pierre Gascar dans la nouvelle version de son livre, *Le temps des morts*, publié en 1998, c'est sa correspondante russe, « Galina T. », qui lui fit remarquer l'emploi de l'ukrainien sur le mémorial. GASCAR Pierre, *Le temps des morts. Le rêve russe*, *op. cit.*, p. 86-87.

foyer de dissidence » à la russification selon l'historienne Delphine Bechtel²⁹². Les tentatives des autorités soviétiques pour imposer la langue russe en RSSU principalement à partir des années 1930 – une période qualifiée par certains linguistes ukrainiens de « génocide linguistique » – sont confrontées dans les années 1960 à des « velléités visant à promouvoir l'ukrainien »²⁹³. Les inscriptions gravées sur le mémorial de Rawa-Ruska ont peut-être été, pour les autorités de cette petite communauté rurale de Galicie, un moyen d'affirmer leur « appartenance à la communauté linguistique ukrainienne » et de résister à la russification de la région²⁹⁴.

À ceci s'ajoute la volonté des autorités locales de s'approprier ce lieu de mémoire. Les informations gravées montrent qu'il s'adresse d'abord aux populations habitant la ville de Rawa-Ruska et les alentours. Les inscriptions en ukrainien sont mises en avant par une typographie plus élaborée que celles en français : le texte tient une place centrale de l'édifice, les lettres et les phrases sont espacées pour faciliter la lecture. Le texte en français est quant à lui relégué au second plan, à la base du mémorial. De plus, dans le texte en ukrainien, la spécificité de la captivité des PGF disparaît totalement. Ils sont des « martyrs » de la guerre et le Stalag 325 est un « camp de concentration », ce qui contribue à les assimiler aux victimes civiles des violences perpétrées par les « nazis » à Rawa-Ruska. La chronologie qui est indiquée – 1941-1943 – renforce elle aussi la dimension collective des violences subies dès l'invasion allemande. La captivité des PGF (avril 1942-janvier 1943) est, de fait, subsumée avec celle des PGS au cours de laquelle 90 % des 14 000 à 18 000 détenus sont morts de mauvais traitement, de sous-alimentation et du typhus entre août 1941 et mars 1942²⁹⁵. Un taux de mortalité sans commune mesure avec la centaine de morts évaluée côté français. En outre, l'utilisation du terme « nazi », associé avec celui de « camp de concentration »²⁹⁶, renvoie davantage aux persécutions et aux massacres des Juifs dans le Gouvernement Général de Pologne entre 1941 et 1944 qu'à un Stalag disciplinaire administré par la *Wehrmacht*. Il occulte en même temps la participation active des Ukrainiens à la Shoah, en particulier les membres de l'Organisation des nationalistes ukrainiens (OUN), contrairement au texte en français placé sur la partie inférieure de l'édifice qui associe les PGF aux combattants contre le « fascisme ». Ce terme, mis en opposition avec celui de communisme conformément aux *topoï* du récit officiel soviétique, possède une acception plus large

²⁹² BECHTEL Delphine, « Lemberg / Lwów / Lvov / Lviv identités d'une « ville aux frontières imprécises » », *Diogène*, vol. 210, n° 2, 2005, p. 73-84.

²⁹³ SHEVCHENKO Natalya, « L'histoire du bilinguisme en Ukraine et son rôle dans la crise politique d'aujourd'hui », *Cahiers Sens public*, vol. 17-18, n° 1-2, Association Sens-Public, Lyon, 2014, p. 203-225.

²⁹⁴ *Ibid.* Les linguistes parlent alors de « loyauté linguistique ».

²⁹⁵ ROZENBERG, *Enquête sur la Shoah par balles. À Rava-Rouska et ses environs (Galicie orientale)*, Tome 2, op. cit., p. 29.

²⁹⁶ Traduction du terme camp de concentration nazi en ukrainien : « Нацистський концтабір ».

qui permet notamment d'intégrer les membres de l'OUN avec lesquels les autorités soviétiques sont en conflit jusqu'à la fin des années 1950²⁹⁷.

²⁹⁷ Fondé en 1929, l'Organisation des nationalistes ukrainiens se divise en deux entités durant l'Occupation allemande de la Galicie ukrainienne : l'OUN-B dirigé par Stepan Andriïovytch Bandera (1909-1959) et l'OUN-M dirigée par Andriy Atanassovytych Melnyk (1890-1964). En 1959, Stepan Bandera est assassiné à Munich par le KJB. Au total, ce sont près de 200 000 personnes affiliées directement ou indirectement à l'OUN-UPA qui sont déportées en URSS (combattants et leurs familles). BARTOV Omer, *Anatomie d'un génocide. Vie et mort dans une ville nommée Buczacz*, Paris, Plein Jour, 2021. (édit. originale : 2018 ; traduit de l'américain par Marc-Olivier Bherer).

Sur l'histoire et la mémoire de la participation des Ukrainiens et des membres de l'OUN aux pogromes et aux massacres de masse dans le Gouvernement Général de Pologne, voir notamment : MARPLES David R., *Heroes and Villains : Creating National History in Contemporary Ukraine*, Budapest, Central European University Press, 2013. BECHTEL Delphine, « De Jedwabne a Zolotchiv : pogromes locaux en Galicie (juin-juillet 1941) », *Cultures d'Europe Centrale*, 5 : La destruction des confins, 2005, p. 69-92. Aspects plus généraux sur le Génocide en Galicie : POHL Dieter, *Nationalsozialistische Judenverfolgung in Ostgalizien 1941-1944 : Organisation und Durchführung eines staatlichen Massenverbrechens*, München, R. Oldenburg Verlag, 1996.

Photo 7 - Inscriptions sur mémorial de la captivité des PGF au camp de Rawa-Ruska



Source : Mémorial de Rawa-Ruska, 4^e de couverture de l'édition spéciale du bulletin d'information de l'Union de Provence des déportés de Rawa-Ruska intitulé « Justice pour Rawa ! », 1965.

Dans son livre intitulé *The Paradox of Ukrainian Lviv: A Borderland City Between Stalinists, Nazis, and Nationalists*, l'historien Tarik Cyril Amar met en avant la persistance de l'identité de la Galicie ukrainienne face à la soviétisation de toute l'Ukraine voulue par l'URSS. Il conclut notamment que cette identité, construite par les dominations successivement de l'Allemagne entre 1941 et 1944 et soviétique après la reconquête du territoire par l'Armée Rouge en 1944, a conduit le gouvernement soviétique à composer avec elle plutôt que la contraindre²⁹⁸. À son échelle, le mémorial de Rawa-Ruska semble illustrer ce compromis entre, d'une part une mémoire locale qui perpétue, par l'intermédiaire de l'hommage rendu aux PGF, le souvenir des victimes de la Seconde Guerre mondiale auprès des habitants de Rawa-Ruska et des alentours. C'est pourquoi les inscriptions sont en ukrainien. D'autre part, une mémoire héroïque de la guerre fondée sur le récit officiel des autorités soviétiques, traduite en français pour faciliter l'appropriation du monument par les anciens du 325. Alors qu'il s'agissait à l'origine de commémorer les Français du Stalag 325, la spécificité de cette captivité passe finalement au second plan de la conciliation des enjeux de mémoire locaux. Néanmoins, l'assimilation des prisonniers à des combattants correspond bien aux aspirations de l'Amicale à la même période tandis que la figure du martyr convient davantage à la revendication du statut de déporté à partir de 1961.

Le mémorial est inauguré en juin 1960, mais sans la présence des responsables de l'Amicale. La délégation française est conduite par l'ancien prisonnier, Pierre Bugeaud. Évadé en 1943 du Stalag I-A de Königsberg, il intègre rapidement des mouvements de résistance de PG. Tout d'abord le Comité national des Prisonniers de Guerre (CNPG.), de sensibilité communiste, puis il est l'un des fondateurs du Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD)²⁹⁹. Après la guerre, il devient président de l'association des prisonniers de guerre de la Seine en novembre 1945. Pierre Bugeaud intègre également le Bureau national de la FNCPG, dont il est le vice-président jusqu'en 1950³⁰⁰, date à laquelle elle ne rassemble pas moins de 677 854 anciens PG³⁰¹. Sa légitimité à diriger la délégation française lors de cette cérémonie repose donc pour les autorités soviétiques sur sa sensibilité politique et ses fonctions de représentant national de PG au sein de la FNCPG. Un choix au détriment de l'Amicale, qui, certes, représente officiellement les anciens du 325, mais peine à

²⁹⁸ AMAR Tarik Cyril, *The Paradox of Ukrainian Lviv*, *op. cit.*

²⁹⁹ LEWIN Christophe, *Le Retour des prisonniers de guerre français. Naissance et développement de la FNPG (1944-1952)*, *op. cit.*, p. 23-57.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ Au sujet de l'évolution du nombre d'adhérents au sein de la FNCPG, voir : *Ibid.*, p. 205-272.

rassembler plus de 2 000 adhérents³⁰², auquel s'ajoute la volonté du comité directeur de conserver son non-alignement politique³⁰³.

En réalité, le principal enjeu pour le comité directeur demeure le rapatriement des corps. Cette inauguration est d'abord pour le président Just Pruvot une belle opportunité d'achever un dossier resté en suspens depuis 1945. C'est pourquoi il demande à Pierre Bugeaud d'obtenir des informations supplémentaires sur les PG inhumés à Rawa-Ruska. En février 1961, les cinq premiers corps sont rapatriés et inhumés dans leur localité respective³⁰⁴, puis 41 lors du retour des 293 corps de militaires « Morts pour la France » inhumés en URSS le 28 novembre 1970³⁰⁵.

Finalement, l'intérêt relatif de l'Amicale pour l'inauguration du mémorial illustre la place secondaire consacrée aux commémorations dans ses politiques mémorielles. Les articles publiés consécutivement à la cérémonie de juin 1960 dans le bulletin *Envols* ne sont suivis d'aucun autre dans les numéros suivants. Par ailleurs, à chaque congrès annuel, un temps est dédié au dépôt d'une gerbe de fleurs devant le monument aux morts de la ville où il est organisé³⁰⁶. Mais ce rassemblement national a surtout pour objectif de faire le bilan de l'année écoulée, d'envisager les actions à mener ainsi que de permettre aux anciens du 325 de se retrouver. Ce n'est que deux ans après l'inauguration du mémorial, en août 1962, que l'Amicale s'approprie véritablement ce lieu de mémoire à la suite d'un premier séjour à Rawa-Ruska. Ce décalage s'explique par les contraintes inhérentes à l'organisation d'un tel voyage dans un contexte de guerre froide et surtout par la crise de mémoire au sein de l'Amicale en 1961.

³⁰² Oscar Liévain, « Compte-rendu financier de l'Amicale nationale de l'année 1961- 1962 à la préfecture de la Seine », 1963, p. 8.

³⁰³ Archivés privées, Martine R. V., « Statuts de l'Amicale du *Stalag* disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska », Paris, 3 avril 1945, article 2.

³⁰⁴ *Envols*, « Le retour des corps », n° 78, mars-avril 1961, p. 1.

³⁰⁵ Bulletin spécial pour le rapatriement des corps, *Envols*, n° 176, janvier-février 1971.

³⁰⁶ *Envols*, « Notre Congrès annuel », n° 54, mars-avril 1956, p. 1.



De 1945 à 1960, la construction de la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska n'est pas l'œuvre des récits de captivité écrits par d'anciens du 325. Ces récits sont avant tout des témoignages sur les répercussions de la privation de liberté sur l'homme cinq ans durant. C'est pourquoi les histoires d'évasions restent conjuguées avec l'idée de liberté et de retrouvailles avec la famille, plus qu'avec celle de la résistance à l'ennemi. Cela n'empêche pas pour autant que ces histoires, ajoutées à celles des actes de sabotage ou de refus d'obéissance, sont racontées pour montrer à la société française que les anciens du 325 ne sont pas restés docilement en captivité pendant cinq ans. Ils ont même été punis sévèrement par les Allemands par un transfert en camp disciplinaire au Stalag 325. Par conséquent, certaines des attitudes décrites dans les récits de captivité se rapprochent des formes de refus de principe à la captivité, à la défaite de 1940 et plus globalement à la domination allemande. En cela, ces attitudes correspondent au concept allemand d'« *Opposition* » ou à celui de « *Resistenz* » défini par Martin Broszat³⁰⁷.

Les récits de captivité sont en revanche très utiles pour confronter, approfondir, nuancer, ou contredire les représentations élaborées par l'Amicale. À partir de 1948, l'intention de celle-ci est de définir une nouvelle catégorie de résistants en se réappropriant la vision élitiste du général de Gaulle³⁰⁸. Elle est pourtant d'emblée confrontée à un défi de taille à savoir se débarrasser de l'image d'« anti-héros » associés aux PG³⁰⁹. Pour que son discours puisse être audible, elle doit non seulement faire oublier la propagande du régime de Vichy à l'égard des PGF³¹⁰, mais surtout le traumatisme de la défaite de 1940 dont ils ont été les principaux protagonistes. Sur ce point, le discours de l'Amicale se rapproche des récits de captivité, mais plus globalement de ceux des anciens PGF. C'est donc d'abord en rapport avec la masse des anciens PG que l'Amicale construit son récit.

La stratégie discursive de l'Amicale consiste ensuite à construire l'identité résistante des anciens du 325 en rapport avec d'autres protagonistes de la Seconde Guerre mondiale : les formations de la résistance métropolitaine. Circonscrit à la mémoire de la captivité, le récit de l'Amicale resterait ignoré, voire inaudible au sein d'une société « célébrant la renaissance nationale et la liberté

³⁰⁷ BROSZAT Martin et FRÖHLICH Elke, *Alltag und Widerstand Bayern im Nationalsozialismus*, op. cit. HÖPEL Thomas, *Opposition, Dissidenz und Resistenz in Leipzig (1945-1989)*, op. cit.

³⁰⁸ LABORIE Pierre, « Chapitre XVI. Les comportements collectifs et la mémoire gaulliste : mots et usages », in *Penser l'événement*, Paris, Gallimard, 2019, p. 338-359.

³⁰⁹ THEOFILAKIS Fabien (dir.), *Les prisonniers de guerre français en 40*, Paris, Fayard, 2022, p. 294.

³¹⁰ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 79-101.

reconquise »³¹¹ ; la revendication du titre d'interné résistant serait alors mort-née. En revanche, s'élargissant à la mémoire héroïque de la résistance qui prévaut dans les années 1950, là, le récit peut recueillir plus d'attention, mais aussi susciter plus d'antagonismes en particulier de la part de la CNDIR qui défend le titre d'interné résistant contre tout ce qui pourrait le galvauder.

Pour démontrer que les anciens du 325 représentent bien une catégorie de résistants, l'Amicale se réapproprie une partie des *topoi* du mythe résistancialiste, qui font florès : elle présente notamment les sabotages, le refus d'obéissance et les tentatives d'évasion comme des modes opératoires menés clandestinement à front renversé contre le potentiel militaire de l'Allemagne pendant la guerre. Le sens se rapprocherait alors plutôt du vocable allemand de résistance – « *Widerstand* » – qui signifie une participation active et manifeste à la défaite de l'Allemagne et au renversement totale du système nazi³¹².

À la faveur d'un contexte économique en progression permettant à l'État d'attribuer un budget plus conséquent aux pensions et aux réparations de guerre, le 31 juillet 1956, le conseil d'État donne un avis favorable à ce que les prisonniers transférés à Rawa-Ruska, bénéficient, au cas par cas, de ce statut. Par cette décision, il désavoue l'expertise de la Commission que l'État a lui-même mise en place, et par là même les représentants des associations d'anciens groupes de résistance pendant la guerre qui la composent. L'Amicale est donc parvenue à faire reconnaître son histoire de la captivité française en mains allemandes et de la résistance au nazisme où les prisonniers du camp de Rawa-Ruska tiennent les premiers rôles. Cette exemple constitue une autre preuve du délitement de la mémoire de la Résistance à partir de 1945 constaté par l'historiographie récente³¹³.

Si l'Amicale est préoccupée par l'acquisition du titre d'interné résistant pour les anciens du 325, en revanche, elle n'attribue aucune place à l'érection de mémoriaux spécifiques à la captivité au Stalag 325. Ses membres commémorent principalement devant ceux en hommage aux combattants des deux guerres mondiales. D'où l'enthousiasme relatif de ses dirigeants provoqué par la construction en 1960 du mémorial en leur honneur à Rawa-Ruska par les autorités soviétiques. Lors de l'inauguration, les anciens du 325 ne sont même pas invités, ce qui montre qu'il s'agit, du moins jusqu'au début des années 1960, en premier lieu d'une initiative politique répondant à des enjeux de mémoire locaux en lien avec le processus de soviétisation de la Galicie ukrainienne.

Paradoxalement, aussitôt reconnue, la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska vole en éclat par l'action même de l'Amicale, dès 1960.

³¹¹ THEOFILAKIS Fabien (dir.), *Les prisonniers de guerre français en 40*, op. cit., p. 294.

³¹² KERSHAW Ian, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, op. cit. LABORIE Pierre, « Qu'est-ce que la Résistance ? », op. cit., p. 29-39.

³¹³ Sur le sujet voir notamment : LABORIE Pierre, *Le chagrin et le venin. La France sous l'Occupation, mémoires et idées reçues*, Paris, Fayard, 2011.

Partie II

La genèse d'un second régime mémoriel : la figure du déporté de Rawa-Ruska (1960 - 1965)

Les années 1960-1961 marquent le basculement vers un nouveau régime de mémoire de la captivité au Stalag 325. Le titre d'interné résistant, obtenu seulement cinq ans auparavant, est toujours revendiqué par l'Amicale puisqu'il reconnaît officiellement l'internement de ces prisonniers et donne droit à leur accorder une pension. Néanmoins, il passe au second plan de la réclamation du titre de déporté résistant, dont les pensions octroyées aux anciens déportés en compensation des souffrances subies dans les camps de concentration allemands sont plus importantes. Dès lors un certain nombre d'« entrepreneurs de mémoire »³¹⁴, au premier rang desquels figurent les dirigeants de l'Amicale, élaborent un nouveau récit collectif afin de légitimer la réclamation.

La mémoire héroïque prédominante jusqu'en 1960 laisse donc place à celle du déporté du camp de Rawa-Ruska. La transition n'est pas des plus évidentes alors que durant les seize dernières années la priorité avait été donnée de valoriser les actes de résistance : la tentative d'évasion était devenue l'exemple le plus spectaculaire et une spécificité des prisonniers du 325 reconnue en 1956 par le titre d'interné résistant. C'est pourquoi le récit a pour objectif de fédérer l'ensemble des membres de l'Amicale autour d'une nouvelle représentation du passé collectif centrée, d'une part sur les souffrances endurées par ses prisonniers français en captivité, d'autre part sur la proximité des lieux d'internement dépendant du Stalag 325 avec les violences à l'œuvre dans le Gouvernement Général de Pologne entre 1942 et 1944, dont le génocide juif. L'adhésion collective et unanime des anciens du 325 à cette relecture de l'expérience captive étant nécessaire à la mobilisation sans contrainte des capacités humaines et financières de l'Amicale pour persuader le ministère des ACVG d'accepter le changement du statut d'interné par celui de déporté résistant. Il s'agit corolairement de convaincre davantage les anciens du 325 d'adhérer à l'Amicale afin que sa voix puisse avoir un écho public suffisamment important pour démontrer l'utilité sociale de ses revendications auprès du ministère.

Ce basculement s'inscrit dans le contexte mémoriel français des années 1950-1960 bien qu'il soit difficile d'évaluer précisément son influence sur l'Amicale, *a fortiori* sur les anciens du 325. Certes, la société française demeure encore collectivement indifférente aux crimes nazis, surtout le génocide juif, jusque dans les années 1970³¹⁵. La mémoire collective de la Seconde Guerre mondiale se voulait rassurante autour du « mythe résistancialiste » selon lequel la posture héroïque du résistant aurait prévalu pour la majorité des Français durant l'Occupation. En conséquence, la mémoire du

³¹⁴ POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993, p. 13-39.

³¹⁵ Le terme « Shoah » signifie en hébreu « la Catastrophe ». Il s'impose en France dans les années 1980 tandis qu'est préféré dans le monde anglo-saxon celui d'« Holocauste ». À l'origine, ce terme signifie en hébreu « sacrifice religieux par le feu » et qui donna « destruction par le feu ». Pour faciliter la lecture des prochains développements, nous aurons recouru au terme Shoah bien qu'il ne soit pas utilisé par les anciens du 325, en particulier dans les années 1960. BRUTTMANN Tal et TARRICONE Christophe, *Les 100 mots de la Shoah*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », vol. 2, 2020 (2018), p. 13 & 108.

régime de Vichy et des formes de collaboration avec l'occupant allemand furent marginalisées autour de cette concorde nationale. Ce moment correspond à la phase de « refoulement » conceptualisée par l'historien français Henri Rousso, qu'il date entre 1954 et 1971³¹⁶. Ce furent donc surtout les communautés juives de France, en particulier les anciens déportés, qui entretinrent le souvenir, d'abord au sein des familles et de liens fraternels, puis par l'intermédiaire de l'Association des anciens déportés juifs de France (AADJF) et l'Amicale d'Auschwitz³¹⁷.

Pourtant, la Shoah retrouve en France une certaine actualité dans les années 1950-1960, bien que la spécificité du sort des victimes juives dans la conscience collective soit encore loin d'être prédominante et parfaitement identifiée. Des œuvres littéraires et des témoignages à succès sont publiés³¹⁸ : par exemple *Le journal d'Anne Frank* paraît en France en 1950, *Le derniers des Justes* d'André Schwarz-Bart reçoit le prix Goncourt en 1959 comme *Les bagages de sables* d'Anna Langfus en 1962³¹⁹. Les crimes nazis apparaissent également dans les productions télévisuelles. En 1955, le Réseau du Souvenir, issu du milieu déporté, en association avec le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale (CH2GM), un organisme gouvernemental chargé de documenter la période de l'Occupation, commandent un film documentaire au réalisateur Alain Resnais pour le dixième anniversaire de la libération des camps nazis : *Nuit et brouillard* est diffusé l'année suivante et participe largement à montrer l'horreur des camps nazis, mais le film documentaire ne traite pas de la spécificité du génocide juif, confondu avec l'ensemble des victimes³²⁰. À sa manière, celui réalisé en 1961 par Jean Rouch avec le philosophe et sociologue Edgar Morin intitulé *Chronique d'un été*, dans lequel Marceline Loridan raconte son expérience de

³¹⁶ ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987.

³¹⁷ Ces deux associations, créées au printemps 1945, sont affiliées à la FNDIRP. Les membres de l'AADJF sont principalement issus de l'immigration polonaise. Ils portent la mémoire « d'un monde yiddish largement anéanti par la Shoah » depuis les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande dès 1946, puis au camp de Drancy et sur le site du Vel'd'Hiv ou encore au mont Valérien en hommages aux otages juifs sortis du camp de Drancy et fusillés le 15 décembre 1945. L'Amicale d'Auschwitz rassemble quant à elle les rescapés juifs et la minorité non juive déportés dans les trois convois depuis la France. Elle est notamment à l'origine de l'érection du monument au cimetière du Père-Lachaise le 26 juin 1949. BANDE Alexandre, BISCARAT Pierre-Jérôme, LALIEU Olivier (dir.), *Nouvelle histoire de la Shoah*, Paris, Passés composés, 2021. Voir surtout PEREGO Simon, *Pleurons-les. Les Juifs de Paris et la commémoration de la Shoah (1944-1967)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020. LALIEU Olivier, *La Déportation fragmentée. Les anciens déportés parlent de politique (1945-1980)*, Paris, Éditions La Boutique de l'histoire, 1994.

³¹⁸ Pour le cas des États-Unis par exemple, voir notamment : DINER Hasia R., *We Remember with Reverence and Love : American Jews and the Myth of Silence after the Holocaust (1945-1962)*, New-York, New York University Press, 2009.

³¹⁹ *Le journal d'Anne Frank*, Paris, Calmann-Lévy, 1950 (édit. originale : 1947 trad. du néerlandais par Tylia Caren et Suzanne Lombard). SCHWARZ-BART André, *Le derniers des Justes*, Paris, Seuil, 1959. LANGFUS Anna, *Les bagages de sable*, Paris, Gallimard, 1962.

³²⁰ RESNAIS Alain, *Nuit et brouillard*, film documentaire, Noir et blanc, 32 minutes, 1959. Sur le sujet voir notamment LINDEPERG Sylvie, « *Nuit et Brouillard* ». *Un film dans l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2007. NORD Philip, *After the Deportation: Memory Battles in Postwar France*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, p. 91-106. DELAGE Christian, « *Nuit et Brouillard : un tournant dans la mémoire de la Shoah* », *Politix*, vol. 16, n° 61, 2003, p. 81-94.

la déportation à Auschwitz³²¹, est un exemple de remémoration de la Shoah dans l'espace public français³²².

Le contexte international et extra-métropolitain joue également un rôle prépondérant. En France, la guerre d'Algérie revitalise autant la mémoire de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale que les violences et les tortures font resurgir les douloureux souvenirs des atrocités perpétrées par les Allemands³²³. Le procès d'Adolf Eichmann, ouvert à Jérusalem le 11 avril 1961, qui, par son impact à l'échelle mondiale grâce à sa large médiatisation et par les témoignages des 111 rescapés lors des audiences, contribue à faire émerger la figure du survivant de la Shoah tout en faisant du génocide juif un événement spécifique de la Seconde Guerre mondiale d'où apparaît notamment l'aspect bureaucratique de son exécution par les autorités allemandes³²⁴. Le sort des victimes juives est, en outre, popularisé en 1963 par la polémique suscitée en Allemagne puis à l'échelle internationale par la pièce de théâtre de Rolf Hochhuth intitulée *Le Vicaire*. L'auteur y dénonce l'attitude du Vatican à l'égard de l'extermination des Juifs.

Dans ce contexte, comment s'opère le basculement vers un nouveau régime de mémoire de la captivité au Stalag 325 ? Comment l'Amicale conjugue-t-elle la mémoire des violences perpétrées dans le Gouvernement Général de Pologne entre 1942 et 1944 avec celle du Stalag 325 pour construire la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska ? Sur quels aspects insiste-t-elle particulièrement ? Quelle influence l'émergence de la figure du survivant juif exerce-t-elle sur le discours de l'Amicale ? Enfin, quelles mémoires de la captivité au Stalag 325 s'élaborent en dehors de son égide ?

³²¹ ROUCH Jean et MORIN Edgar, *Chronique d'un été*, film documentaire, Noir et blanc, 86 minutes, 1961. BERTHET Frédérique, *La Voix manquante*, Paris, P.O.L., 2018.

³²² ROTHBERG Michael, *Mémoire multidirectionnelle. Repenser l'Holocauste à l'aune de la décolonisation*, Paris, Éditions Pétra, 2018, p. 223-257.

³²³ *Ibid.*, p. 221-279. NORD Philip, *After the Deportation: Memory Battles in Postwar France*, Cambridge, *op. cit.* p. 73- 87. AZOUVI François, *Français, on ne vous a rien caché. La Résistance, Vichy, notre mémoire*, *op. cit.*, p. 291-339.

³²⁴ LINDEPERG Sylvie et WIEVIORKA Annette (dir.), *Le Moment Eichmann*, Paris, Albin Michel, 2016. LALIEU Olivier, *Histoire de la mémoire de la Shoah*, Saint-Cloud, Éditions Soteca, 2015. AZOUVI François, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Folio-Gallimard, 2015. THEOFILAKIS Fabien, « Adolf Eichmann à Jérusalem ou le procès vu de la cage de verre (1961-1962) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 120, n° 4, 2013, p. 71.

Chapitre 3 – Le tournant de 1960 ou la revendication du statut de déporté résistant

En 1956, à la grande satisfaction de tous les membres l'Amicale obtient le titre d'interné résistant pour les anciens du 325, quatre ans plus tard, ce statut ne conviendrait plus. Comment expliquer ce changement aussi rapide, et quelles sont les répercussions sur la mémoire de la captivité au Stalag 325 ?

A- L'élection sous tension d'Oscar Liévain (1960-1961)

Le 28 mars 1960, l'assemblée régionale de la section du Var se réunit pour déterminer les principaux sujets à aborder lors du congrès national organisé au siège rue de la Chaussée-d'Antin à Paris les 23 et 24 avril. Devant la cinquantaine de présents, six personnes prennent la parole dont le président, André Rey, qui assure en parallèle la vice-présidence à l'échelle nationale de la coordination « des sections de province » avec trois autres responsables régionaux¹. Il est accompagné de ses deux vice-présidents, Edmond Calmette et un certain Marciot, ainsi que du secrétaire, Clément Luca. C'est alors qu'une proposition est soumise au vote...².

1- Le président national Just Pruvot face à la réclamation du titre de déporté résistant en 1960

Lors de l'Assemblée régionale de la section varoise, trois principales motions sont adoptées « à l'unanimité » concernant l'action de l'Amicale : les représentants de la section varoise sont mandatés pour solliciter le comité directeur national, présidé alors par Just Pruvot, afin d'inscrire à l'ordre du jour du prochain congrès le projet de « transformation de [la] carte d'interné résistant en celle de déporté résistant ». La production d'un rapport quant à la faisabilité de cette nouvelle revendication auprès du ministère ACVG fait également partie de la demande. Enfin, la section varoise réclame que le comité directeur national prenne « contact avec les grandes fédérations des déportés et internés résistants », sans toutefois les mentionner, pour obtenir « dans le plus bref délai » le versement par la République fédérale allemande (RFA) des réparations aux victimes du nazisme³. Le dénominateur commun des motions adoptées par la section varoise est donc l'acquisition du statut

¹ Au nombre de quatre, ils représentent les sections de province auprès du comité directeur national.

² *Envols*, « Compte rendu de notre Assemblée régionale », n° 74, mars 1960, p. 1 & 4.

³ *Ibid.*

de déporté résistant pour améliorer les pensions octroyées aux anciens du 325, dont ils souhaitent voir le financement facilité grâce aux indemnités versées par la RFA, par les ennemis d'hier. Elles interviennent finalement quelques mois avant qu'un accord soit officiellement trouvé entre la France et la RFA justement au sujet de l'indemnisation des victimes des « persécutions nationales-socialistes », le 15 juillet 1960⁴. Cependant, c'est au gouvernement français de répartir la somme entre les victimes persécutées « en raison de leur race, de leurs croyances ou de leurs convictions ». Les résistants ne sont pas clairement évoqués comme le souligne l'historien Thomas Fontaine⁵, ce qui rend primordiale l'acquisition pour les anciens du 325 du statut de déporté pour s'assurer de bénéficier des indemnités.

Le projet de transformation du titre d'interné en celui de déporté résistant semble néanmoins avoir mûri plus tôt et moins directement lié aux indemnités allemandes. En effet, un ancien du 325 et adhérent à la section Basses-Pyrénées, Dario Sadoc, fait part en 1958 dans le bulletin *Envols* d'une conversation avec un « ami » au sujet de leurs expériences captives. Cet ami, c'est l'un des deux vice-présidents de la section varoise, le dénommé Marciot. Ce dernier aurait confié à Dario Sadoc les propos tenus lors de sa discussion avec un « Sonderführer » pendant sa captivité au Stalag XII-A à Limburg⁶, lequel lui aurait décrit le camp de Rawa-Ruska comme un « camp d'extermination ». Ayant échappé au funeste destin promis par cet Allemand, Marciot s'interroge après la guerre sur les raisons de sa « survivance quasi miraculeuse » et celle de ses co-détenus⁷.

Dans un contexte où la figure du résistant de Rawa-Ruska est encore prédominante au sein de l'Amicale, Marciot attribue leur « survie » à leur « force physique » et leur « moral à toute épreuve ». Le typhus qui « avait ravagé des régiments entiers de Russes [...] n'a presque pas eu d'emprise sur nous. La dysenterie a bien fait quelques victimes, mais la masse [des PGF] a été épargnée. Nous avons lutté contre la soif, lutté contre la faim, mais nous avons tenu le coup » analyse-t-il⁸. Malgré les épreuves endurées en captivité, Marciot admet – sans doute aussi Dario Sadoc pour avoir donné une actualité à ce témoignage – avoir fait partie de ceux qui ne « voulaient pas entendre parler d'exams médicaux » après leur libération, car ils n'avaient « qu'une hâte [de] retourner dans [leurs] foyers ». Cependant, c'est désormais à « l'approche de la cinquantaine [...] que nous nous rendons compte de nos déficiences physiques », remarque-t-il. En conséquence, Marciot enjoint les anciens du 325 à

⁴ Sur le sujet voir notamment : DREYFUS Jean-Marc, *L'impossible réparation. Déportés, biens spoliés, or nazi, comptes bloqués, criminels de guerre*, Paris, Flammarion, 2015.

⁵ FONTAINE Thomas, *Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée (1940-1944)*, op. cit., p. 104.

⁶ Oxford Reference : « Sonderführer » était le grade donné aux civils attachés à la *Wehrmacht* pour leurs compétences spécifiques. Celui mentionné par Marciot avait sans doute la fonction d'interprète au sein le camp.

⁷ Dario Sadoc, « Propos de vacances », *Envols*, n° 67, Juillet-septembre 1958, p. 1 & 4.

⁸ *Ibid.*

faire un « examen médical très sévère » constatant que « nos effectifs diminuent à vue d'œil » à l'orée des années 1960⁹.

Le rapprochement entre le témoignage livré par Marciot en 1958 et les motions adoptées en mars 1960 par la section varoise qu'il dirige en tant que vice-président, indique que le projet de transformation du titre découle d'une prise de conscience sur la fragilité de la santé des anciens prisonniers causée par la captivité au Stalag 325. L'acquisition du titre de déporté représenterait donc une reconnaissance symbolique à la hauteur des souffrances éprouvées au camp, et la réévaluation des pensions, une aide importante pour le financement des soins éventuels, présents ou à venir. De plus, la catastrophe qui a frappé la région de Fréjus lorsque le barrage de Malpasset a cédé en décembre 1959, a sans doute amplifié la mobilisation pour les anciens du 325 d'une section varoise particulièrement touchée par le sinistre survenu au sein même de sa circonscription¹⁰.

Lors du congrès national tenu en avril 1960, la question du statut de déporté résistant soutenue par la section varoise est centrale. Chacune des sections s'exprime sur la transformation et toutes, semble-t-il, sont unanimement d'accord sur le fond. Les « divergences de vues » portent uniquement sur « la détermination du moment auquel ce vœu doit être soumis aux pouvoirs publics »¹¹. Le président, Just Pruvot, plaide quant à lui pour que l'objectif principal de l'Amicale demeure celui de permettre à tous les anciens du 325 d'acquérir le titre d'interné résistant, avant de se focaliser sur une nouvelle revendication qui nécessiterait la mobilisation de l'ensemble des moyens humains et financiers de l'Amicale. À l'issue du débat, les congressistes décident qu'il revient au comité directeur de déterminer le moment opportun pour entamer les procédures auprès des autorités politiques¹². C'est une marque de confiance et de soutien envers des représentants nationaux encore auréolés d'avoir obtenu quatre ans plus tôt le titre d'interné résistant pour les anciens du 325. Le comité directeur et le président sont reconduits pour l'année suivante.

Just Pruvot prend la parole après la délibération pour annoncer l'intention du comité directeur de « créer une statistique de l'état pathologique de tous les internés du camp de Rawa-Ruska (*sic*) ». À ce titre, il demande à tous les adhérents de se rendre chez leurs médecins pour effectuer une visite médicale de contrôle. Le diagnostic devait ensuite être envoyé au siège à Paris afin qu'un « fichier sanitaire » puisse être constitué¹³. L'initiative du comité directeur intervient deux ans après le rapport de la « Commission ministérielle médicale » sur les pathologies liées à la captivité. Les conclusions, transmises à l'ONU et publiées dans le bulletin de la FNCPG en mai 1958,

⁹ Dario Sadoc, « Propos de vacances », art. cit., p. 4.

¹⁰ *Envols*, « SOS Fréjus », n° 74, mars 1960, p. 1.

¹¹ *Envols*, « Notre congrès 1960 », n° 75, mai-juillet 1960, p. 1.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

participent à une prise de conscience des conséquences sur le long terme de la captivité qui se développe à l'échelle internationale au cours des années 1960¹⁴. L'enjeu sous-jacent de la démarche de l'Amicale réside alors dans sa capacité à pouvoir prouver aux autorités publiques l'existence, même quinze ans après la guerre, de pathologies chez d'anciens prisonniers liées à la captivité au Stalag 325. À terme, le fichier sanitaire aurait dû servir de levier pour faire pression sur les services de l'État afin d'accélérer le traitement des demandes de titre d'interné résistant et permettre aux anciens du 325 de (mieux) se soigner grâce à la pension. Le cas échéant, l'Amicale aurait pu disposer d'un atout supplémentaire pour réclamer une revalorisation des pensions afin d'améliorer la prise en charge des soins. Toutefois, l'initiative du comité directeur est d'abord une réponse alternative à la demande de transformation du titre portée par la section varoise, bien que le compte rendu du congrès ne fasse pas, volontairement ou non, le lien entre les deux.

En effet, Just Pruvot ne souhaite pas engager l'Amicale vers de nouvelles revendications politiques, car rien n'est véritablement acquis pour les anciens du 325. La décision du conseil d'État du 31 juillet 1956 est suivie deux mois plus tard d'une circulaire précisant les modalités d'attribution du titre d'interné résistant. Elle indique que « seul l'examen individuel de chaque cas pourra permettre de reconnaître, s'il y a lieu, le bien-fondé des demandes ». Ce sont aux Commissions départementales des déportés et internés de la résistance (CDDIR) à qui revient d'évaluer la recevabilité des dossiers¹⁵. Or, dès le 30 octobre, le comité directeur est préoccupé par l'impartialité des Commissions départementales. Il craint l'intervention de la CNDIR qui s'est toujours opposée aux revendications de l'Amicale. Just Pruvot sollicite alors une entrevue avec le ministre ACVG, François Tanguy-Prigent, afin de lui signaler qu'« un de ses services, désireux sans doute ne faire aucune peine, même légère, à la Commission Nationale DIR, prévoyait la communication obligatoire de tous les dossiers à cette commission ». L'ancien du 325 et député des Hautes-Pyrénées, Pierre Mailhe (1951-1958), écrit quelques jours plus tard à François Tanguy-Prigent en soutien de la démarche de l'Amicale¹⁶. Selon Just Pruvot, le ministre consentit à plus de vigilance sur la conduite des procédures¹⁷.

¹⁴ La « Commission ministérielle médicale » est mise en place par le gouvernement français le 30 janvier 1956. Au cours des années 1960, trois conférences internationales « de pathologie de la captivité » sont organisées : la première à Bruxelles en 1962, la seconde en 1964 à Cologne et la troisième à Paris en 1967 au cours de laquelle participent des juristes, des médecins, des techniciens de la réadaptation ainsi que des représentants des associations membres de la Confédération internationale des anciens prisonniers de guerre. GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 205. *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, « La pathologie de la captivité », n° 597, septembre 1968, p. 392-97.

¹⁵ Just Pruvot, « L'attribution du statut de DIR à "ceux de Rawa", *Envols*, n° 57, septembre-octobre 1956, p. 1.

¹⁶ Pierre Mailhe fut également sénateur des Hautes-Pyrénées de 1966 à 1974.

¹⁷ Georges Sevelle, « Une victoire bien acquise », *Envols*, n° 58, novembre-décembre 1956, p. 1.

Le président de l'Amicale est également conscient du fait que les procédures d'attribution des titres sont longues, d'autant que les anciens du 325 doivent au préalable obtenir la carte de combattant volontaire de la résistance (CVR)¹⁸. En 1957, le comité directeur se dit donc insatisfait de la situation : d'après ses chiffres, 2 150 dossiers ont été examinés au cours de l'année, 1 739 cartes de CVR ont été délivrées, mais seuls 800 titres d'interné résistant ont été attribués. Au regard des effectifs de l'Amicale – près de 2 300 anciens prisonniers – le rythme d'instruction des demandes est plutôt encourageant¹⁹. Cependant, le comité directeur ne circonscrit pas son jugement à l'Amicale, mais bien à l'ensemble des détenus au Stalag 325, dont il évalue le nombre à 20 000²⁰. Dès lors si l'on se réfère à son estimation, seuls 4 % des anciens prisonniers auraient bénéficié du titre d'interné résistant en 1957. Just Pruvot estime alors qu'il y a de réels progrès à faire pour les informer tous et les convaincre de constituer un dossier. De plus, la mobilisation massive des anciens du 325, surtout des non adhérents, démontrerait aux autorités françaises que le statut d'interné résistant répond bien à une demande sociale, ce qui légitimerait le bienfondé des actions entreprises par l'Amicale²¹.

L'expérience acquise par le comité directeur depuis quatre ans l'amène donc à choisir une posture mesurée face à la proposition de la section varoise lors du congrès. Il ne la rejette pas immédiatement, mais laisse le temps aux débats et à la réflexion ; tout du moins, il en donne l'impression. Lors de l'Assemblée générale tenue le 17 décembre 1960, le président d'honneur, Georges Sevelle, lit la motion déposée par la section varoise : selon ses responsables « la différence entre la déportation et notre transfert à Rawa-Ruska n'existe pas »²². Elle proviendrait selon eux d'un manque de reconnaissance des pouvoirs publics envers les PG alors qu'ils se seraient intéressés aux Déportés dès la fin de la guerre²³. La revendication de la section varoise ne relève donc pas seulement de préoccupations matérielles pour les anciens du 325, elle est aussi mémorielle. La position de

¹⁸ En 1955, le comité directeur met en place une « commission des dossiers » pour accompagner les démarches administratives des anciens du 325 dans le but d'obtenir la carte de combattant volontaire de la résistance. À partir de 1956, cette commission se charge aussi de centraliser les dossiers d'interné résistant afin de les évaluer avant de les transmettre aux différentes commissions départementales DIR. Une fois que celles-ci se sont prononcées, c'est à la Direction des statuts et des services médicaux de donner l'avis définitif. Lorsque la décision est défavorable, la commission des dossiers de l'Amicale accompagne les anciens du 325 dans la reformulation de leur demande. Par ailleurs, elle donne son concours aux demandes relatives à la « médaille des évadés », à la « croix de combattants volontaires 39-45 » et la « carte de combattant ». En remerciement de l'aide apportée à la constitution des dossiers, et pour soutenir ses actions, l'Amicale souhaite que les titulaires de la carte IR « aient la générosité de nous adresser, pour nos œuvres sociales, une petite partie des 15 000 francs que cette carte leur permettra de toucher ». « Au XII^e congrès national de ceux de Rawa-Ruska », *Envols*, n° 51, mai-juin 1957, p. 1.

¹⁹ *Envols*, « Au XII^e congrès nationale de ceux de Rawa-Ruska », n° 51, mai-juin 1957, p. 3.

²⁰ *Envols*, « Qui a suggéré l'article d'hommes libres ? ... », n° 50, juillet-août 1955, p. 1 et 4.

²¹ Il est difficile de suivre précisément l'attribution du titre d'interné résistant pour les anciens du 325. Les archives de l'Amicale ne fournissent que des données éparses et il s'agit le plus souvent d'informations en rapport avec les demandes que la commission des dossiers administre. *Envols*, n° 51, mai-juin 1957, p. 1.

²² Blondeau, « Assemblée générale du 17 décembre 1960 », *Envols*, n° 77, décembre 1960-février 1961, p. 4.

²³ *Ibid.*

Just Pruvot, elle, ne change pas. Il estime toujours que ce n'est pas le bon moment et que la Commission nationale s'y opposera fermement.

Le 28 décembre 1960, le comité directeur se réunit au siège à Paris pour statuer de façon « claire et définitive » sur « la ligne de conduite à suivre » à ce sujet. Deux choix sont soumis au vote : revendiquer la transformation du titre d'interné en celui de déporté résistant ou plutôt demander au ministère ACVG la présomption d'origine, sans condition de délais, des maladies causées par la captivité au Stalag 325 afin qu'elles soient systématiquement prises en compte dans l'évaluation des pensions. Après une « étude approfondie de la question et des renseignements recueillis auprès des hautes sphères gouvernementales et médicales », le comité directeur décide à l'unanimité que « les circonstances présentes et la sagesse conseillent » de choisir la deuxième option²⁴. Autrement dit, tout porte à croire que l'attribution du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 a peu de chance d'aboutir contrairement à une potentielle augmentation de leurs pensions.

En réalité, la décision a certainement été prise en amont du congrès d'avril 1960 puisque la présomption d'origine présume que l'état de santé de l'ancien prisonnier est dû à la captivité au Stalag 325. Pour la faire valoir auprès des autorités françaises, une expertise médicale est requise. Or, c'est précisément la fonction du fichier sanitaire proposé par le comité directeur lors du congrès. Par conséquent, le vote ne fait qu'entériner un choix pris dès la requête formulée par la section varoise en mars. Just Pruvot n'a sans doute jamais eu l'intention de revendiquer le statut de déporté résistant ; la logique discursive de l'Amicale consistait dès lors à signaler les pathologies d'anciens du 325 qui justifieraient pleinement l'intervention de l'État pour résoudre ce problème de santé publique dans un contexte favorable à la prise en charge des anciens prisonniers²⁵. En outre, le bulletin *Envols* publié en février 1961 (photo n° 8 ci-dessous) montre que la question de la transformation du titre est un sujet secondaire pour les responsables nationaux. Le résultat du vote apparaît, certes, en une, mais dans un encart consacré au congrès à venir. Le traitement typographique de la première page met plutôt en avant le « Retour des corps », le « Congrès 1961 », la « Prise d'armes du 16 octobre 1960 », voire l'encart intitulé « Assemblée générale ».

²⁴ *Envols*, « Extrait de la réunion du Bureau du 28 décembre 1960 », n° 77, décembre 1960-février 1961, p. 1.

²⁵ Le terme de santé publique est utilisé ici comme le « dernier langage du social », selon la formule de Didier Fassin, c'est-à-dire, en reprenant les mots d'Albert Ogien, « un terme servant à justifier une action au bénéfice de populations défavorisées dans lequel la détermination de ce qu'est la santé publique est produite par les discours et les mesures de réparation menés en son nom ». OGIEN Albert, « Qu'est-ce qu'un problème de santé publique ? », in FAUGERON Claude et KOKOREFF Michel (dir.), *Société avec drogues*, Toulouse, Érès, 2002, p. 225-244. FASSIN Didier, *Faire de la santé publique*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2008. Du même auteur, *Les Enjeux politiques de la santé. Études sénégalaises, équatoriennes et françaises*, Paris, Karthala, 2000.



BULLETIN BIMESTRIEL DU CAMP DE REPRESAILLES 325 DIRECTION et REDACTION 68, Chaussée-d'Antin, 68 Paris (9^e)

"CEUX DE RAWA-RUSKA"

RETOUR DES CORPS

ULTIME SATISFACTION

Nous venons d'être informés par le Ministère des A.C.V.G. que les corps de cinq de nos Camarades qui reposaient en terre polonaise viennent enfin de retrouver le sol natal.

Notre action continue. Nous sommes fiers d'avoir réalisés une partie de notre serment de Rawa-Ruska. Nous poursuivrons le but que nous nous sommes fixés jusqu'à entière satisfaction.

Amis Parisiens, vous serez alertés par la presse et la radio des dates, heures et lieux des cérémonies prévues à l'intention de deux de ces camarades de la région parisienne, les inhumations des camarades de province étant organisées à la diligence des responsables des sections de province dûment alertées par nos soins.

Le Comité Directeur.

CONGRÈS 1961

Notre XVI^e CONGRÈS NATIONAL, organisé par notre Section de Lorraine, se tiendra à NANCY les 29 et 30 AVRIL 1961

NANCY, Capitale de la Lorraine, VOUS ATTEND !

Pays du fer et du sel du rude travail, des labours profonds, victime inlassable des invasions et des guerres, la Lorraine, cadette des provinces de France, se devait à elle-même de bâtir une capitale comme Nancy.

Il était nécessaire de créer en ce lieu, au bord de la Meurthe, un chef-lieu qui puisse unir la mine et les champs, l'usine et l'atelier de l'artiste, les efforts du corps et les créations de l'esprit.

Néitez ici par une porte ou par l'autre, venant de l'Est ou du Nord, vous verrez tout de suite que la naissance de cette ville repose sur de solides raisons et que le fer du bassin, comme l'épi du Xaintois, ne pouvaient trouver d'autre issue logique.

Les trois évêchés ont vu leur panache se faner doucement au cours des siècles. Nancy s'est affranchie de plus en plus et, depuis un demi-siècle où elle crêta son école, elle ne cesse pas un seul instant d'aller de progrès en progrès.

Les deux dans successeurs apportés au grand œuvre, le premier par Stanislas, le second par 1900, ont-ils suffi à lancer vers la prospérité une cité qui vivait jusqu'alors dans la simplicité austère des vertus militaires ?

N'a-t-elle pas fait que les bâtisseurs possèdent justement ce caractère lorrain énergique jusqu'à l'héroïsme, dévoué jusqu'au sacrifice, réfléchi l'entraîne et tous jours éloigné des embellissements et des passions ? Tout est vertueux que l'on retrouve dans le chardon héréditaire et dans la devise de la ville : « Non Incurtus Premor ».

La ville ancienne

Ce que le visiteur, que ne pressent pas les affaires du siècle, verra tout d'abord à Nancy, ce seront les témoignages du passé.

Il ira ainsi unissant les époques et les couronnes, de l'ensemble créé par Léopold et Stanislas à la vieille demeure des ducs de Lorraine, et passera des constructions de Héré, illustrées par Jean Tournon, à la galerie des arts où recevaient les seigneurs d'Antin.

Mais il aura sous les yeux, dans le court péripète qu'il aura parcouru, la synthèse exacte de sept siècles d'art, de recherches et de créations.

De l'hôtel de ville — que d'audacieux architectes ont sauvé de la ruine — il contempera le théâtre qui fut l'évêché, et tout l'ensemble de la place Stanislas, les fontaines ruisselantes sous l'arc des grilles, l'arc de triomphe dédié à Louis XV par un beau-père reconnaissant, la Carrière, juchée dans ses arbres, le Palais du Gouvernement et sa majestueuse colonnade.

Il entrera en passant au Musée des Beaux-Arts et y trouvera la manifestation attestant de la puissance artistique des peintures et des sculpteurs, depuis Latour jusqu'à Prouvé, en n'omettant ni les primitifs flamands et hollandais, ni les élèves des écoles espagnole et italienne. Et puis, la Carrière traversée, le visiteur, au comble de l'émerveillement, trouvera devant lui le Palais ducal, où se rassembla, dans un décor unique, toute l'histoire de la province, depuis les armées des Mérovingiens fondatrices jusqu'aux fanfares des dames du XVII^e siècle, mais avec le concours des Gallot des Cytis, des frères Adam et de toutes les générations d'artistes qui ne dédaignèrent pas, de temps à autre, le prêter le concours de leur imagination au travail plus obscur des faïenciers et des verriers.

Enfin, flanquant le Palais, la plus ancienne des églises de la cité, la Chapelle Royale, où dorment encore ceux des restes des ducs qui épargnera la main des révolutionnaires.

Voilà donc, résumée en une courte promenade, la longue histoire de la Lorraine.

Il nous faudrait maintenant parcourir de longues avenues pour saluer la Vierge de Bon-Secours, protégeant le tombeau de Stanislas et de sa noble épouse, méditer sur les lieux où tomba Charles le Téméraire, contempler la vieille tour des Chevaliers de la Commanderie, et revenir au centre en franchissant une des huit portes qui maintiennent la tradition de la ville fortifiée.

Nous aurons admiré au passage la nef cathédrale du XVII^e siècle et St Sébastien, engoncée dans les maisons voisines.

(Suite en page 2)

Prise d'armes du 16 octobre 1960

Remise de décorations

16 octobre 1960, la journée anniversaire belle, elle le fut en effet.

Le Bureau de notre Amicale organisée ce jour-là une prise d'armes au cours de laquelle M. le général Metz, devait remettre des décorations à tous ceux de nos camarades qui possédant les titres requis, nous avaient fait savoir qu'ils désiraient être décorés.

Dès le matin, un beau soleil rassurant les organisateurs de cette cérémonie qui se déroula à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, la cour de l'immeuble connaissait une animation inhabituelle, car les fidèles étaient nombreux au rendez-vous.

Afin de donner plus d'éclat à cette cérémonie, nous nous étions assurés de la participation d'une formation de clairons et de tambours du 39^e R.I.; peu avant 11 heures, cette formation arrivait et prenait place.

A 11 heures précises arrivait M.

le général Metz; il était accueilli par notre président national Pruvot, entouré des membres du Bureau. La musique militaire rendait les honneurs.

Les drapeaux d'associations amies étaient portés et les récipiendaires, fort nombreux, attendaient dans un ordre impeccable la remise de leurs décorations.

Avec un mot aimable pour chacun, M. le général Metz épinglait sur la poitrine des camarades qui lui étaient présentés par notre ami Le Gloumeux les décorations auxquelles ils avaient droit.

Ce fut un précieux réconfort pour les membres du Bureau de constater, à cette occasion, d'après le nombre élevé des camarades décorés, l'intérêt que portaient nos amis à cette prise d'armes.

Après la remise des décorations, tout le monde se soumit de bonne grâce aux exigences des photographes, puis le Comité Directeur offrit à M. le général Metz, ainsi qu'à Mme la générale qui l'accompagnait, un apéritif d'honneur dans les salons du Club.

Après quelques minutes charmantes passées en notre compagnie, M. le général Metz et Mme prirent congé de nous.

L'heure du déjeuner semblait prévu étant arrivée, tout le monde se dirigea vers le grand salon du Club où les tables étaient dressées.

Cette manifestation nous a permis de passer quelques heures agréables, dans une ambiance de sympathie et d'amitié.

Nous ne voudrions pas omettre de signaler la délicate attention de notre ami Tournache qui voulut, à la fin du repas, offrir à chacun cigares et liqueurs.

Après les chansons de Rawa entendues en chœur par l'assistance, les chanteurs et les chanteuses purent faire apprécier leurs talents jusqu'à l'heure tardive à laquelle tout le monde se sépara, heureux d'avoir passé une agréable journée.

Blondeau.



LES RECIPIENDAIRES ENTOURENT LE GENERAL METZ APRES LA REMISE DES DECORATIONS

- Ont été décorés lors de cette prise d'armes : COURTOIS Lucien : Médaille Militaire. LENDI Paul : Médaille Militaire. TOURNACHE Victor : Médaille Militaire, Croix de Guerre 39/45. TAVARD Paul : Croix de Guerre 39/45, Médaille des Evadés, C.V.R. CHARRROT Roger : Médaille des Evadés, C.V.R., I.R., Combattant Volontaire 39/45, Croix du Combattant. POCQUET : Médaille des Evadés. BLONDEAU : Médaille des Evadés. MAZIER : Médaille des Evadés.

- COPINOT : Médaille des Evadés, Combattant Volontaire 39/45. POULLET : Médaille des Evadés. CHAMBREDANDE : C.V.R., Croix du Combattant. CABASSUT : C.V.R., I.R. BLANCHERIE : C.V.R., I.R. PRAZ : C.V.R. PENELAUD : C.V.R., Combattant Volontaire 39/45. BONNEFOY : C.V.R. CELLE Jean : I.R. FERENOM : I.R., Combattant Volontaire 39/45. FROUJET : Combattant Volontaire 39/45. GODARD : Combattant Volontaire 39/45.

- FOUGA : I.R. METAZEL : Combattant Volontaire 39/45. LAVASTROU : France Libérée.

ASSEMBLEE GENERALE du 17 décembre 1960 (Voir en page 2)

(Extrait de la réunion du Bureau du 28 Décembre 1960) TRANSFORMATION DU TITRE D'INTERNÉ-RESISTANT EN CELUI DE DEPORTE-RESISTANT

Afin de savoir exactement quelle sera la ligne de conduite à suivre dans les jours à venir, le président Pruvot demande aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer d'une façon claire et définitive sur les revendications à présenter.

A savoir : transformation du titre d'I. R. en celui de Déporté résistant,

ou Demande pure et simple de la présomption d'origine.

Après étude approfondie de la question et des renseignements recueillis auprès des hautes sphères sommités médicales, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, que, dans les circonstances présentes, la sagesse conseille de demander la présomption d'origine et donne son aval au Président Pruvot pour mener à bien cette tâche.

Photo 8 - La place de la « transformation du titre » en une d'Envois en février 1961

La réclamation du titre de déporté résistant provient donc de la section du Var. Selon ses responsables, le statut d'interné résistant obtenu en 1956 ne serait pas une reconnaissance mémorielle suffisante de l'État et les pensions auxquelles il donne droit une compensation matérielle à la hauteur des souffrances endurées au Stalag 325. Les délibérations du congrès national d'avril 1960 révèlent que cette conviction est partagée au sein de l'Amicale, montrant ainsi que la demande formulée par la section varoise a rendu manifeste la question, restée jusque-là latente, de la conformité du titre d'interné résistant avec leurs expériences captives au Stalag 325. Cette réclamation se heurte néanmoins au refus de Just Pruvot et du comité directeur national. Ces derniers ne se prononcent pas véritablement sur le fond, mais la juge irréalisable en l'état compte tenu des difficultés passées pour acquérir le titre d'interné résistant. De plus, il souhaite procéder par étape avant d'envisager éventuellement l'option proposée par la section varoise. C'est-à-dire permettre à la plupart des anciens du 325 l'acquisition du titre d'interné résistant, puis réclamer à l'État une augmentation de leurs pensions. Ainsi, s'engage une remise en question des politiques conduites par Just Pruvot et le comité directeur par ceux qui, conduits par la section varoise, pensent que la revendication du titre de déporté résistant est une priorité absolue.

2- Le congrès national de Nancy en 1961 à l'épreuve de la division

Pour les membres de la section varoise comme pour un certain nombre d'adhérents, la transformation du titre d'interné résistant est au contraire un sujet prioritaire qui mériterait plus d'attention. La décision du comité directeur conduit à une crise politique au sein de l'Amicale qui trouve son acmé lors du congrès national de Nancy les 29 et 30 avril 1961. Les événements sont relatés en décembre par le comité directeur élu, soit huit mois après la publication du numéro d'*Envols* précédent, début avril²⁶. Jamais auparavant il n'y eut un tel écart entre deux numéros, même lorsque l'Amicale rencontrait d'importantes difficultés financières ; c'est l'une des conséquences provoquées par ce changement difficile de présidence.

La question du statut de déporté résistant concentre toute l'attention des participants lors du congrès et l'on peut supposer que l'atmosphère était tendue, « chaotique », « pénible » écrit le secrétaire général de l'Amicale, Laurent Causel, en faisant le bilan de cette journée²⁷. En effet, peu avant le congrès, les sections de Provence, de Bretagne, de Lorraine, du Sud-Ouest et du Centre, transmettent un rapport conjoint au ministre ACVG revendiquant la transformation du titre tout en informant le Bureau national de cette démarche entreprise sans son accord préalable. Leur objectif est d'obtenir un soutien politique afin de peser dans les débats lors du congrès face au refus de Just Pruvot. Cependant, le ministre les prie « d'accorder [leurs] violons » avant de revenir le « voir avec des représentants valables »²⁸. Or, les divergences de points de vue sont telles qu'elles empêchent l'élection d'un comité directeur national lors du congrès²⁹.

Contrairement en 1945, les adhérents ne votent plus individuellement, mais indirectement par l'intermédiaire des sections auxquelles ils appartiennent. Avant le scrutin national, chacune d'elle procède à un vote en interne avec tous les membres pour déterminer le soutien de la section pour tel ou tel candidat. Le représentant local est ensuite mandaté par les adhérents pour participer à l'élection nationale. Son vote ne représente pas une seule voix, mais il apporte au candidat choisi le nombre d'adhérents enregistrés dans la section qu'il administre, autrement dit, le nombre de « mandats ». C'est pourquoi lors du scrutin il s'agit moins de « voix » exprimées que de « mandats »³⁰.

²⁶ *Envols*, n° 78, mars-avril 1961, 4 pages.

²⁷ Laurent Causel, « Que s'est-il passé en six mois ? », *Envols*, n° 79, novembre-décembre 1961, p. 1 & 2. *Envols*, « Réunion du 18 novembre », n° 79, novembre-décembre 1961, p. 3.

²⁸ Laurent Causel, « Que s'est-il passé en six mois ? », art. cit., p. 1.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Notre corpus de sources ne permet pas de documenter précisément les évolutions des modalités d'élection du comité directeur national hormis, ponctuellement, lorsque le changement de présidence est difficile comme en 1961. Cependant, nous avons pu observer, en assistant aux congrès nationaux organisés entre 2018 et 2022, que le vote par mandat est toujours en vigueur.

L'importance du vote des représentants locaux est donc fonction du nombre d'adhérents au sein de leurs sections.

Le choix d'un mode de scrutin par mandats a deux principales conséquences : premièrement, il établit une hiérarchie entre les sections exclusivement fondée sur le nombre d'adhérents. Ceci peut avoir pour effet d'inciter les représentants locaux à développer leurs sections afin de peser dans les décisions nationales, mais elles sont, de fait, pénalisées dès lors que la proportion d'anciens du 325 est plus forte dans les zones urbaines densément peuplées comme l'Île-de-France. Statistiquement, on observe qu'il y a plus d'anciens du 325 nés dans la région parisienne que dans n'importe quelle région en France³¹. La section Île-de-France possède donc un vivier d'adhérents nettement supérieur à celles situées en province, ce qui lui confère une place prépondérante au sein de l'Amicale. Cet avantage s'ajoute à sa proximité avec les ministères et les services de l'État. C'est pourquoi dès la création de l'Amicale en 1945, les responsables régionaux craignaient de voir la direction nationale être monopolisée par la section francilienne, voire qu'elles fusionnent entre elles. Raison pour laquelle les adhérents votaient individuellement pour élire le président. Néanmoins, les anciens du 325, n'étant pas encore à l'âge de la retraite dans les années 1950-1960, il eût été plus difficile pour un président résidant en province d'accomplir sa fonction en parallèle de ses obligations professionnelles et familiales. Cela explique sans doute pourquoi les trois premiers présidents – Raymond Leguay, Georges Sevelle et Just Pruvot – étaient tous franciliens et travaillaient étroitement avec la section parisienne ; Just Pruvot en était même le président depuis 1946.

La seconde conséquence est la relative prise en compte des points de vue individuels au sein de l'Amicale. La position d'une section lors d'une élection nationale est (théoriquement) discutée en interne puis soumise aux votes des adhérents, le plus souvent à main levée. Néanmoins, c'est seulement l'avis de la majorité qui est prise en compte pour déterminer le vote de son représentant lors d'une élection nationale faisant ainsi disparaître les voix minoritaires. Le scrutin par mandats a donc pour effet d'occulter la diversité des opinions exprimées localement et de les cloisonner sans qu'elles puissent interagir lors d'une élection nationale. Si tel était le cas, le résultat pourrait être très différent.

³¹ Chiffres obtenus à partir d'une étude statistique effectuée sur 9 137 PGF du Stalag 325 dont le département de naissance était renseigné sur la base de données fournies par la section Normandie-Mayenne d'après les *Meldungen* allemandes : Île-de-France, 1 652 (Paris, 1 319) ; Nouvelle Aquitaine, 992 ; Bretagne 389 ; Normandie, 476 ; Centre-Val-de-Loire 341 ; Pays-de-la-Loire, 324 ; Bourgogne-Franche-Comté, 442 ; Grand-Est, 695 ; Occitanie, 814 ; Corse, 40 ; Provence-Alpes-Côte-D'azur, 404 ; Auvergne-Rhône-Alpes, 1 127 ; Hauts-de-France, 1 155, pour un total de 8 851 anciens du *Stalag 325*. 286 anciens du 325 sont nés hors de la métropole ou à l'étranger.

Lors de l'élection – par mandats – du comité directeur national en 1961, le vote du président de la section Île-de-France est décisif puisqu'il représente à lui seul près de 38 % du scrutin national³². C'est la raison pour laquelle les représentants nationaux sortants contestent la validité de l'élection du comité directeur francilien lors du congrès, occasionnant le report du vote dans l'espoir, semble-t-il, qu'il soit remplacé par des soutiens de Just Pruvot. Ainsi, devant l'impossibilité de constituer une majorité, il est décidé de former le « Bureau national » avec l'ensemble des présidents des sections de province. Cette « solution provisoire » devient rapidement inopérante amenant les représentants de la section parisienne, nouvellement élus, à devoir prendre le relais³³.

Le 17 juin 1961, « une Assemblée nationale extraordinaire » est organisée au siège à Paris pour élire le comité directeur national. Seule la liste conduite par un certain Oscar Liévain se présente. Il est proche de la section varoise et est favorable à la revendication du titre de déporté résistant. L'Assemblée nationale extraordinaire est présidée par le responsable de la section de Bretagne et l'un des soutiens à la transformation du titre, Emmanuel Poirier. Il est assisté de l'ancien secrétaire général du comité directeur précédent et soutien de Just Pruvot, Félix Blondeau. Ils sont chargés de veiller conjointement à l'impartialité de la procédure. Au même moment, les sections régionales se réunissent elles aussi en Assemblées extraordinaires afin de voter par correspondance via le télégramme. Félix Blondeau et Emmanuel Poirier supervisent alors le dépouillement du scrutin : c'est l'unique liste qui est largement élue par « 1 488 mandats ». Aucun mandat contre n'est enregistré, mais il y a 433 mandats non exprimés³⁴. La perspective de voir s'améliorer les pensions grâce au titre de déporté résistant a sans doute séduit de nombreux adhérents, d'autant que la revendication ne remettait pas en cause le titre d'interné résistant déjà acquis. L'absence d'une liste concurrente peut sembler surprenante alors qu'un an auparavant, le comité directeur avait été réélu à l'unanimité avec une pleine autorité pour dialoguer avec les autorités politiques afin de réévaluer à court, moyen et long terme les pensions pour les anciens du 325. Cependant, Just Pruvot ainsi que ses collaborateurs et soutiens ont semble-il jugé ne plus être en mesure de faire consensus sans prendre en compte la revendication du titre de déporté résistant qu'ils croyaient perdue d'avance. Le *statu quo* qu'ils proposaient ne convenait plus en 1961. Just Pruvot décède en 1965. Le silence de l'Amicale

³² Ce pourcentage est une estimation haute : elle est calculée par rapport au nombre total d'adhérents de l'Amicale en 1961 – 2 352 – et celui revendiqué – 895 – par le président de la section Ile-de-France, Louis Le Gloanec, dans le dossier de demande de subventions à la Commission ACVG en 1963. UNCRRD, Non classé, Section Île-de-France, « Commission des anciens combattants et victimes de guerre - Renseignements à fournir à l'appui d'une demande de subvention », 28 février 1966, 4 pages.

³³ Laurent Causel, « Que s'est-il passé en six mois ? », art. cit.

³⁴ *Ibid.*

concernant sa mort, accentué par le temps qui passe, auront finalement relégué le travail réalisé durant sa présidence à l'oubli de la mémoire collective³⁵.

Son successeur, Oscar Liévain, est élu pour panser les plaies d'une Amicale au bord de « la scission » lors du congrès de Nancy et qui se tourne désormais vers l'obtention du titre de déporté résistant³⁶. Médecin de profession, Oscar Liévain serait tout désigné pour accomplir cette tâche. Né à Kiev le 12 juillet 1911 d'un père russe du nom de Gronstein, et d'une mère française du nom de Liévain, il devient médecin et part s'établir à Oran en Algérie. En 1939, il est mobilisé avec le grade de caporale au sein du 22^e Régiment d'infanterie, puis est fait prisonnier le 6 juin 1940 à Marchélepot dans la Somme. Oscar Liévain est intégré au Stalag VII-A à Moosburg, mais en décembre 1941, il est repris après une tentative d'évasion. Il est transféré au camp de Rawa-Ruska le 1^{er} mai 1942 et y reste jusqu'au 14 juillet, avant d'être transféré à l'Oflag X-C à Lübeck. Son parcours de captivité est ensuite plus difficile à retracer. Il se serait évadé une nouvelle fois le 22 octobre 1942 et renvoyé après sa capture au Stalag 325 le 1^{er} novembre, sans doute à la citadelle de Lemberg. En octobre 1943, il est transféré à Graudenz jusqu'à sa libération. Oscar Liévain est de retour en France le 23 avril 1945³⁷.

³⁵ Le décès de Just Pruvot ne fait l'objet d'aucun article dans le bulletin *Envols*, ce qui ne veut pas dire que localement, dans l'intimité familiale, un hommage lui été rendu, mais nous n'avons aucune information à ce sujet. Par ailleurs, il est révélateur de constater qu'aucune information relative à la contribution de Just Pruvot à l'obtention du titre d'interné résistant pour les anciens du 325 ne figure dans le livre publié par l'UNCRRD pour les 80 ans de l'ouverture du Stalag 325. CEUX DE RAWA-RUSKA UNION NATIONALE, *Rawa-Ruska. 80 ans de mémoire*, Paris, Presse-Pluriel, 2022.

³⁶ Oscar Liévain, « Message du président », *Envols*, n° 79, novembre-décembre 1961, p. 1.

³⁷ DAVCC, AC/21/P/564 641 et AC/22P/402 ; 721 ; 764 ; 765, Dossier sur Oscar Liévain.

Photo 9 - Oscar Liévain



Source : *Envols*, n° 79, novembre- décembre 1961, p. 1.

Dans le numéro d'*Envols* de décembre 1961, un ancien du 325 et soutien à la transformation du titre, Clément Luca, publie un éloge d'Oscar Liévain qu'il a connu « à la baraque disciplinaire VII-A » le 6 février 1942 : il le décrit comme un « type extraordinaire ». Oscar Liévain aurait « favorisé grand nombre d'évasions » depuis l'infirmierie où il soignait les malades au camp de Rawa-Ruska, tout en s'employant « à préserver notre moral » écrit son ancien camarade d'infortune. C'est un homme intelligent, cultivé, qui fait montre de sa force, de son courage, mais aussi de sa bonté et de sa bienveillance. Clément Luca dresse également le portrait de celui qui défend les plus faibles, les malades ; Oscar Liévain aurait notamment été à l'origine de la « mutuelle de secours » au camp de Rawa-Ruska destinée à faire des réserves de nourriture pour aider les prisonniers en difficulté. Depuis la fin de la guerre, il se « charge de notre triste condition physique » explique-t-il. Médecin depuis toujours au service des nécessiteux, Oscar Liévain est donc pour Clément Luca tout à fait légitime pour présider l'Amicale, d'autant qu'à travers son éloge, il s'agit également d'insister sur la fragile santé des anciens du 325 afin de souligner l'importance qu'auraient les pensions attribuées par le titre de déporté résistant. L'extrait suivant montre combien la situation semble urgente :

Lorsque nous lui avons demandé d'être le président national [...] il [Oscar Liévain] s'est écrit « vous n'y pensez pas ! Je n'ai pas le temps ! Et mes malades ! ». Nous lui avons gentiment fait remarquer que « Ceux de Rawa » étaient également **ses malades** (*sic*), et peut-être un peu plus que les autres. [...] Bien sûr, je [Oscar Liévain] ne peux refuser. [...] Nous lui avons confié notre destinée, notre santé³⁸.

Cependant, avant de pouvoir revendiquer le titre de déporté résistant pour les « malades » du 325, le comité directeur souhaite rapidement restaurer l'unité de l'Amicale. Or, il semblerait que celle-ci soit déjà accomplie dès la fin de l'année 1961 comme a pu le constater Oscar Liévain lors de ses visites en province³⁹. Toutefois, dans le premier « message » qu'il adresse aux adhérents, il n'indique n'avoir rendu visite qu'aux sections de Bretagne, d'Île-de-France, de Provence, du Sud-Ouest, du Centre et de Lorraine, autrement dit les premiers soutiens à la transformation du titre. Oscar Liévain ne dit mot concernant la réaction des onze autres sections régionales hormis cette critique peu dissimulée à l'encontre des adhérents et des responsables régionaux qui n'ont pas apporté leur soutien de prime abord : « Rawa-Ruska est une grande famille et comme dans toute grande famille elle a ses enfants prodiges. Mais je crois au retour des enfants prodiges »⁴⁰. Selon Oscar Liévain, il ne fait pas de doute que l'ancienne présidence a dilapidé la mémoire des anciens du 325 en faisant le choix de s'opposer à la transformation du titre. Il l'accuse également d'avoir conduit l'Amicale au bord de la faillite. Pour le prouver, les comptes de l'ancienne présidence sont publiés dans *Envols*, constituant l'unique source sur le sujet. Selon le bilan financier, il resterait 644,30 frs sur le compte en banque⁴¹. Nous ne disposons pas de chiffres pour les années précédentes, mais à titre de comparaison, la section des Hautes-Pyrénées affiche un résultat d'exploitation de 1 195 frs⁴². La situation critique de l'Amicale conduit Oscar Liévain à solliciter la générosité de tous les adhérents et à repousser la publication d'*Envols*, dont le coût représente 1 900 frs par numéro en 1961⁴³. C'est pourquoi huit mois séparent les deux bulletins de l'année 1961.

³⁸ Clément Luca, « Portrait. Notre Président National le D^r Liévain », *Envols*, n° 79, novembre-décembre 1961, p. 1 & 2.

³⁹ L'Amicale compte dix-sept régionales et dix sections départementales en 1958. *Envols*, « XIII^e congrès nationale de Ceux de Rawa-Ruska », n° 66, mai-juin 1958, p. 1 et 3. En 1962, elle revendique dix-neuf sections sans donner plus de détail. *Envols*, « Assemblée générale des présidents de sections », n° 80, janvier-février 1962, p. 3.

⁴⁰ Oscar Liévain, « Message du président », *Envols*, n° 79, novembre-décembre 1961, p. 1.

⁴¹ C'est en 1960 que l'ancien franc devient le nouveau franc (NF), 1 000 frs devenant alors 100 NF. Par ailleurs, l'équivalence avec l'Euro provient de l'INSEE.

⁴² Félix Liégeois, « Compte rendu financier », *Envols*, n° 79, novembre-décembre 1961, p. 2. « La vie des sections – section Hautes-Pyrénées », *op.cit.*, p. 3.

⁴³ Dans le paragraphe consacré au Bulletin *Envols*, parmi les commentaires formulés, est reproché au comité directeur précédent le tirage de « 4 000 exemplaires alors que le nombre de cotisants s'est élevé à 2 352 ». Le comité directeur élu estime quant à lui suffisant le tirage de 2 500 à 2 600 exemplaires. UNCRRD, Paris, Non classé, Oscar Liévain, « Compte-rendu financier de l'Amicale nationale de l'année 1961-1962 à la préfecture de la Seine », 1963, p. 8. Le compte-rendu comporte notamment une partie intitulée « Critiques du trésorier général sur la gestion 1961/1962 ».

Le message du président de la section de Lorraine, Eugène Mirabel publié dans *Envols* est, lui, moins mesuré, et vise à dénigrer l'ancienne présidence. Just Pruvot, comme ses « valets » et ses « acolytes », « dont certains se trouvent en province » est-il écrit, sont accusés d'avoir trahi « la cause de Rawa » non seulement en ayant refusé de réclamer la transformation du titre, mais également en ayant promis au ministre ACVG ainsi qu'à « certaines fédérations de déportés » que l'Amicale ne le demanderait pas. Clément Luca en aurait eu la preuve à Royan en 1960 lors du congrès de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), ce qui démontre, au demeurant, que les représentants de l'Amicale s'intéressent aussi à la vie associative d'anciens Déportés⁴⁴. Le message rendu n'en dit pas davantage.

Le compte rendu de l'assemblée générale de la section Île-de-France tenu le 7 octobre 1961 est taillé dans la même veine. Il est rédigé par Louis Le Gloannec, président de la section et vice-président national. Sont mentionnés les doutes émis par l'abbé Pétrus Montmartin quant « aux agissements de certains membres de l'ancien bureau », tandis qu'Oscar Liévain, dans une prose moins lissée qu'à l'accoutumée, s'insurge (*sic*) contre les opposants « qui n'ont pas osé exposer leur point de vue au grand jour [...] mais ont combattu sournoisement, par des manœuvres indignes » (*sic*) le travail entrepris par le comité directeur qu'il préside. Oscar Liévain se demande « comment excuser » les présidents de sections qui ont « négligé de faire parvenir à leurs adhérents la fiche médicale individuelle » nécessaire pour appuyer ensuite les demandes relatives au statut de déporté résistant auprès des autorités françaises. Il semble donc y voir une forme d'opposition au comité directeur de la part de représentants locaux. Pour illustrer la méprise de l'ancienne présidence sur la question de la transformation du titre et la sournoiserie dont il aurait fait preuve, le compte rendu relate la prise de parole de l'ancien président d'honneur, Georges Sevelle, lors de l'assemblée générale de la section Île-de-France. Celui-ci aurait admis devant les participants avoir « enfin compris le noble but de notre action et l'efficacité du Comité Directeur » présidé par Oscar Liévain. Georges Sevelle se serait par ailleurs engagé « solennellement à convaincre les Présidents de provinces hésitants », mais « hélas, nous avons appris par la suite qu'il n'en avait rien fait ». Au début de l'année 1962, l'unité de l'Amicale est encore loin d'être complètement acquise⁴⁵.

Pour la première fois dans l'histoire de l'Amicale, l'élection d'un président n'aura jamais autant divisé les responsables régionaux. Deux mois ont été nécessaires pour que la direction nationale puisse retrouver un fonctionnement opérant, mais un an suffit pour que la mémoire collective de la captivité au Stalag 325, érigée depuis 1945, soit révisée. « L'heure de vérité » selon

⁴⁴ *Envols*, « La vie des sections – section Lorraine », n° 79 , novembre-décembre 1961, p. 4.

⁴⁵ *Envols*, « La vie des sections – section Île-de-France », n° 79 , novembre-décembre 1961, p. 4.

l'expression d'Oscar Liévain⁴⁶, se mue pourtant rapidement en « heure de revanche » face à une mémoire collective, portée par les comités directeurs précédents, qui n'auraient pas assez pris en compte les violences subies par les anciens du 325 et les populations du Gouvernement Général de Pologne survenues à proximité de leurs lieux de détention⁴⁷. Pour légitimer le bien-fondé de la réclamation du titre de déporté résistant, l'Amicale s'emploie à mettre au cœur de son discours des preuves documentaires. Reste à savoir lesquelles.

B- « La mémoire encadrée » : la preuve documentaire au cœur de la revendication du titre de déporté résistant

De 1948 à 1960, la construction de la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska par l'Amicale s'est appuyée essentiellement sur le récit officiel produit par les dirigeants et les témoignages d'anciens du 325 publiés dans *Envols*. À partir de l'élection d'Oscar Liévain en 1961, l'Amicale choisit de procéder différemment pour construire la figure du déporté, notamment en mobilisant plusieurs types de documents : certains ont été produits pendant la guerre tels que les rapports du Comité international de la Croix-Rouge sur la captivité au Stalag 325 rédigés entre 1942 et 1944 et ceux de la Commission extraordinaire d'État soviétique sur les crimes hitlériens à Rawa-Ruska datant de 1944. D'autres l'ont été après la capitulation allemande comme les minutes du procès international de Nuremberg tenu du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946, en particulier celles mentionnant les prisonniers de guerre et les violences nazies dans le Gouvernement Général de Pologne. À partir de ces sources d'informations, les dirigeants de l'Amicale élaborent leur propre documentation, ce qui n'avait jamais été réalisé auparavant. Ces écrits prennent la forme de mémoires ou d'ouvrages dans lesquels les dirigeants livrent leur interprétation des rapports et des minutes venant à l'appui de la version officielle défendue par l'Amicale auprès des autorités politiques, des associations de la Résistance et de la Déportation, mais aussi des anciens du 325 eux-mêmes.

L'usage de cet ensemble hétéroclite de documents, auquel s'ajoutent des témoignages d'anciens du 325 publiés dans *Envols*, doit *in fine* servir à légitimer la réclamation du titre de déporté résistant. La présente partie vise à présenter les rapports ainsi que les minutes et les écrits de l'Amicale constituant ainsi une introduction des chapitres 4 et 5 qui examinent plus en détail la construction de la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska. Ainsi, il s'agit de savoir ce que démontre le recours à

⁴⁶ Oscar Liévain, « L'heure de vérité », *Envols*, n° 87, mai-juillet 1963, p. 1.

⁴⁷ Lors d'une révision de la mémoire officielle à laquelle s'ajoute « la revendication de réhabilitation des personnes et des groupes lésés, « l'heure de vérité se transforme facilement en heure de revanche » écrit Michael Pollak, in POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993, p. 18-26.

cet ensemble hétéroclite de documents par l'Amicale à partir de 1961 ? En quoi leur combinaison permettrait-elle selon l'Amicale de justifier la revendication du titre de déporté résistant ?

1- « Le fait appartient à l'histoire » : la nouvelle revendication de l'Amicale face aux exigences de crédibilité

La revendication par l'Amicale du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 engage de nouvelles procédures politiques et administratives qu'elle a déjà mise en œuvre pour obtenir le statut d'interné résistant. L'Amicale doit de nouveau convaincre le ministère des ACVG et la CNDIR (ou Commission) qui ont été informés de la réclamation dès le début de l'année 1961 lorsque les sections régionales, favorables à la transformation du titre, n'ont pas respecté les directives du président Just Pruvot en sollicitant directement le ministère.

Le 3 mars 1961, sur la demande du ministre Raymond Triboulet, la CNDIR accepte de recevoir dans un court délai les représentants de l'Amicale même si elle est opposée à leurs revendications depuis les années 1950⁴⁸. « L'affaire Rawa » est donc à l'ordre du jour de sa réunion du 24 novembre 1961⁴⁹. Le compte rendu rapporte :

La Commission entend se prononcer aujourd'hui sur la requête qui lui a été présentée tendant à l'assimilation du Stalag 325 de Rawa-Ruska à un camp de concentration. [...] À l'unanimité de ses membres représentant l'internement et la déportation pour faits de résistance [...] sa réponse à la requête en question est négative. Le Stalag 325 de Rawa-Ruska n'a jamais présenté les caractéristiques d'un camp de concentration (K.Z.). Le fait appartient à l'histoire. Son inscription, seize ans après la Libération, sur la liste des camps de concentration (A.160) serait donc non seulement contraire à la vérité historique, mais encore enlèverait toute valeur morale au titre de déporté, valeur à laquelle on le sait, les survivants des camps de la mort lente sont par-dessus tout attachés⁵⁰.

La teneur de la réponse de la Commission s'inscrit finalement dans la continuité de celle formulée cinq ans auparavant au sujet du titre d'interné résistant, quoique plus incisive. Une nouvelle fois, la Commission estime qu'attribuer le statut de déporté résistant serait une erreur historique et contribuerait à dévaluer les authentiques déportés qu'elle représente. D'où le rappel liminaire que cette décision est prise à l'unanimité par les représentants officiels auprès de l'État de « l'internement

⁴⁸ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 3 mars 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 3 mars 1961, p. 1-2.

⁴⁹ Les représentants de l'Amicale, nouvellement élus et emmenés par Oscar Liévain, sont entendus une première fois par la Commission le 10 novembre 1961. Cependant, le compte rendu des échanges ne figurait pas dans les archives conservées par le DAVCC de Caen.

⁵⁰ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 24 novembre 1961, p. 1-2.

et la déportation pour faits de résistance »⁵¹. Ce que souhaite *in fine* la Commission, c'est de pouvoir statuer rapidement sur un cas qu'elle considère réglé depuis 1956. Face à cette seconde réclamation, elle justifie donc son refus en invoquant l'argument de la « contre vérité historique »⁵² sans préciser de quelle histoire il s'agit, si ce n'est la référence à la liste A-160 qu'elle a aidé à établir, tout comme elle ne détaille pas les valeurs morales auxquelles seraient attachés les déportés. La Commission institue de façon inductive une nette distinction dans les souffrances éprouvées par les PGF au Stalag 325 et celles des déportés des camps de concentration afin d'entériner définitivement toute possibilité de reconnaissance.

La décision de la Commission est transmise à l'Amicale en mars 1962 lors d'une entrevue avec le ministre des ACVG, Raymond Triboulet. Celle-ci avait été ajournée à deux reprises sans raison valable, suspecte Oscar Liévain avec un certain agacement en février⁵³. Dans *Envols* du mois d'avril, le président rapporte aux adhérents l'impasse dans laquelle se trouve leur réclamation. La Commission lui aurait indiqué ne pas s'opposer à ce que les anciens du 325 puissent jouir des avantages du titre de déporté résistant dès lors qu'ils ne le revendiquent pas. Il s'agit là d'une éventualité qui ne figure pas dans le procès-verbal de la réunion de la Commission en novembre 1961. De son côté, le ministre soutient une position contraire : il leur indique ne pouvoir leur « accorder les mêmes droits s'ils n'ont pas le titre »⁵⁴. Pour Oscar Liévain, la situation est désormais claire : « nous savons à quoi en nous tenir », autrement dit il prend acte du refus conjoint du ministère et de la Commission de donner satisfaction à la réclamation de l'Amicale. Dès lors elle concentre ses efforts pour faire reconnaître le Stalag 325 comme camp de concentration et les anciens du 325 comme « survivants des camps de la mort lente » selon la formule employée par la Commission⁵⁵.

Pour atteindre cet objectif, Oscar Liévain et le comité directeur procèdent au renouvellement du récit mémoriel collectif élaboré sur des documents produits par les protagonistes de la Seconde Guerre mondiale afin de gagner en crédibilité. Si l'initiative s'apparente à première vue à un travail de mémoire visant une meilleure compréhension de leur captivité, il s'agit en réalité de constituer « des preuves » soigneusement choisies et présentées par l'Amicale comme « irréfutables » :

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ Oscar Liévain, « Message du président », *Envols*, n° 80, janvier-février 1962, p. 1. Le président écrit notamment : « Nous n'avons toujours pas de réponse. À deux reprises, le Ministre nous a convoqués le 14 et le 22 décembre, et à chaque fois, le rendez-vous a été décommandé à la dernière minute sous prétexte d'un conseil urgent à l'Élysée. Eh bien ! puisque le Ministre ne veut pas nous répondre, nous passerons outre [...] nous manifesterons dans les rues s'il le faut ».

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 24 novembre 1961, p. 1-2.

c'est « l'heure de vérité », écrit-elle par la voix de son président à l'été 1963⁵⁶, où la mémoire de la captivité à Rawa-Ruska est interprétée à l'aune des crimes nazis perpétrés dans le Gouvernement Général de Pologne, dont la Shoah.

Les documents rassemblés et produits par l'Amicale participent donc « au travail d'encadrement » de cette nouvelle mémoire collective qui entend se démarquer par rapport à celle de la période antérieure grâce à un cadre de références strict autour de représentations renouvelées du passé collectif, comme l'a bien analysé Henri Rouso⁵⁷. Cela démontre que la revendication du titre de déporté résistant ne va pas de soi et qu'elle est perpétuellement soumise « à des contraintes de justification et à des exigences de crédibilité » pour reprendre les termes du sociologue et historien Michael Pollak⁵⁸. Ce fut moins le cas pour obtenir le titre d'interné résistant. Le contexte mémoriel français aidant, la Commission et le ministre des ACVG d'alors reconnaissaient le transfert vers le Stalag 325 comme une aggravation suffisante de situation, seule la question de l'évasion comme acte de résistance nécessita de la part de l'Amicale un effort d'argumentation supplémentaire qui convainquit le ministère. L'enjeu pour l'Amicale est donc de parvenir au même résultat.

2- De Rawa-Ruska à Nuremberg. Les minutes du procès comme ressources documentaires de l'Amicale pour justifier ses revendications

Les premiers documents sur lesquels l'Amicale s'appuie très largement sont les minutes du procès international de Nuremberg tenu du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946 au cours duquel le traitement des PG par l'Allemagne eut une place importante. Les minutes furent rapidement accessibles grâce à leur publication en français, en anglais et en russe entre 1947 et 1949 par le secrétariat du Tribunal Militaire International, alors sous la juridiction des autorités alliées de contrôle pour l'Allemagne. Chacune des 218 journées d'audience du procès, ainsi que les audiences préliminaires qui se sont déroulées les 14, 15 et 17 novembre 1945, ont été retranscrites puis réparties dans 21 tomes, auxquels s'ajoutent des annexes⁵⁹.

⁵⁶ Oscar Liévain, « L'heure de vérité », *Envols*, n° 87, mai-juillet 1963, p. 1. Clément Luca, « Le courrier des livres », *Envols*, n° 87, mai-juillet 1963, p. 8.

⁵⁷ ROUSSO Henry, « Vichy, le grand fossé », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 5, 1985, p. 55-80.

⁵⁸ POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, op. cit., p. 29-35.

⁵⁹ Cette importante documentation est désormais disponible en ligne grâce au travail mené par le CRDFED pour faciliter son accès aux chercheurs et au public. CRDFED, « Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal international », consulté le 6 mai 2022 : <https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/crdfed/nuremberg/accueil>. Les enregistrements audio des journées d'audience du procès sont également consultables en ligne sur le site du United States Holocaust Memorial Museum. USHMM, « International Military Tribunal, Nuremberg, Day 1 », consulté le 6 mai 2022 : <https://collections.ushmm.org/search/catalog/irm648141>.

L'intérêt des historiens français pour le procès international de Nuremberg s'amorce doucement après la publication en 1971 de l'étude de l'historien Léon Poliakov⁶⁰. L'historiographie de Nuremberg demeure anglo-américaine⁶¹, mais la tenue d'un colloque organisé par le mémoriel de Caen en octobre 1995 intitulé « Les procès de Nuremberg et de Tokyo » redonne une certaine actualité à ce champ de recherche pensé désormais dans ses dimensions pluridisciplinaires, transnationales, comparatives et mémorielles⁶². Récemment, plusieurs thèses d'histoire ont été soutenues sur les procès internationaux de Nuremberg et de Tokyo confirmant ainsi le regain d'intérêt pour le sujet et le renouvellement historiographique opéré à partir des années 1990-2000⁶³. Concernant les revendications de l'Amicale, les minutes du procès de Nuremberg méritent une attention particulière, car elles comportent des éléments sur la captivité des PGF du Stalag 325 qui a fait l'objet d'une investigation de la part des juges. Ces derniers appelèrent même l'ancien du 325, Paul Roser, à témoigner. De plus, la mobilisation des minutes par l'Amicale amène à s'interroger sur le rapport qu'elle entretient avec le procès et son utilisation à des fins politico-mémorielles.

Dans un numéro spécial d'*Envois* publié en 1965, il est écrit que « les documents du procès de Nuremberg attestent de quelles exactions ils [les PGF du 325] furent l'objet »⁶⁴. Il est vrai que, dès l'origine, le procès a aussi vocation à appréhender les crimes nationaux-socialistes et perpétuer la mémoire des victimes. C'est l'une de ses multiples fonctions voulues notamment par le procureur général américain, Robert H. Jackson. C'est la raison pour laquelle les acteurs du procès publièrent aussitôt des comptes rendus très complets et les documents à charge dans deux séries appelées « Blue Set » (42 volumes) et « Red Set » (11 volumes)⁶⁵. Pour l'Amicale, les minutes représentent des

⁶⁰ POLIAKOV Léon, *Le Procès de Nuremberg*, Paris, Gallimard, 1971.

⁶¹ Citons par exemple : KOCHAVI Arie J., *Prelude to Nuremberg. Allied war crimes policy and the question of punishment*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1998. METTRAUX Guénaël (dir.), *Perspectives on the Nuremberg Trial*, Oxford, Oxford University Press, 2008. PRIEMEL Kim C. et STILLER Alexa (dir.), *Reassessing the Nuremberg Military Tribunals. Transitional Justice, Trial Narratives, and Historiography*, New-York, Berghahn Books, 2012. JON HELLER Kevin, *The Nuremberg Military Tribunals and the Origins of International Criminal Law*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

⁶² Les actes de colloques furent ensuite publiés : WIEVIORKA Annette (dir.), *Les procès de Nuremberg et de Tokyo*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996. Voir aussi DELPLA François, *Nuremberg face à l'histoire*, Paris, L'Archipel, 2006 (réédité chez ArchiPoch en 2015). Et sur la contribution française, voir TISSERON Antonin, *La France et le procès de Nuremberg. Inventer le droit international*, Paris, Les prairies ordinaires, 2014. Voir également l'étude plus large : LAGROU Pieter et ROVETTA Ornella (dir.), *Defeating impunity. Attempts at International Justice in Europe since 1914*, New-York, Berghahn Books, 2022.

⁶³ GEMÄHLICH Matthias, « Notre combat pour la paix : la France et le procès de Nuremberg (1945/46) », thèse d'histoire sous les directions de Corine Defrance et de Michael Kissiner, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2017. SCHÖPFEL Ann-Sophie, « La France et le procès de Tokyo : l'engagement de diplomates et de juges français en faveur d'une justice internationale (1941-1954) », thèse d'histoire sous la direction de Chantal Metzger, Université de Lorraine, 2017.

⁶⁴ UNCRRD, Union de Provence des déportés de Rawa-Ruska, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », 1965, 24 pages.

⁶⁵ MOURALIS Guillaume, « Le procès de Nuremberg : retour sur soixante-dix ans de recherche », *Critique internationale*, vol. 73, n° 4, Presses de Sciences Po, Paris, 2016, p. 159-175.

sources essentielles, non seulement parce qu'elles font partie des rares archives sur la guerre que le comité directeur peut se procurer, mais aussi parce qu'elles évoquent à de nombreuses reprises des événements survenus à Rawa-Ruska, ainsi que dans le Gouvernement Général de Pologne, que l'Amicale considère comme authentiques.

Parmi les quatre chefs d'accusation portés à l'encontre des vingt-quatre principaux responsables allemands, ainsi que sept « organisations criminelles » du régime national-socialiste, figure celui de « crime de guerre »⁶⁶. L'article 6.b des statuts du Tribunal international de Nuremberg juge en particulier les assassinats et les mauvais traitements envers les PG qui constituent une « violation des lois et des coutumes de la guerre »⁶⁷. Dix-huit accusés sont jugés pour ce crime notamment le chef de l'OKW, Wilhelm Keitel, et son adjoint, Alfred Jodl, les supérieurs hiérarchiques du général Reinecke responsable des PG, lui aussi jugé dans un autre procès. Comparaisent également l'ancien « plénipotentiaire général de la main-d'œuvre » pour le *Reich* et l'un des organisateurs du travail forcé des PG, Fritz Sauckel, ainsi que le dernier responsable de la RSHA (Office central de sécurité du Reich), Ernst Kaltenbrunner⁶⁸, dont le service de sécurité contribua à l'exécution de PG, soviétiques pour la plupart, et à la capture des PGF évadés dans le Gouvernement Général de Pologne depuis le Stalag 325 (par exemple le *Sicherheitsdienst* ou SD de Galicie)⁶⁹. L'incrimination et la condamnation de ces figures importantes du régime nazi, mises en relation avec les événements survenus dans la région de Rawa-Ruska détaillés lors du procès, conféraient, *a priori*, au récit de l'Amicale un fondement juridique internationalement reconnu, donc incontestable, face à d'éventuelles remises en cause⁷⁰. L'intérêt porté par les juges aux conditions de captivité des PGF du Stalag 325 renforce la volonté du comité directeur.

Un ancien PGF détenu au Stalag 325, Paul Roser, est appelé à témoigner lors de la 45^e journée du procès de Nuremberg le 29 janvier 1946⁷¹. Il est entendu au sujet de l'internement des PGF dans les « camps de représailles » en qualité de « témoin oculaire » comme les rescapés des persécutions

⁶⁶ DE FONTETTE François, *Le procès de Nuremberg*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996. Les trois autres chefs d'accusation retenus sont « complot », « crime contre la paix et guerre d'agression » et « crime contre l'humanité ».

⁶⁷ WIEVIORKA Annette (dir.), *Les procès de Nuremberg et de Tokyo*, op. cit., p. 105-113.

⁶⁸ DE FONTETTE, *Le procès de Nuremberg*, op. cit. p. 74-116.

⁶⁹ Sur l'organisation de l'État national-socialiste, voir notamment KREBS Gilbert et SCHNEILIN Gérard (dir.), *État et société sous le III^e Reich*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 1997. BROSZAT Martin, *L'État hitlérien. L'origine et l'évolution des structures du Troisième Reich*, Paris, Fayard/pluriel, 2012. (édit. originale : 1969 ; traduit de l'allemand par Patrick Moreau). Créé en 1939 sous la responsabilité d'Heinrich Himmler, le *Reichssicherheitshauptamt* fusionnait les organismes de répression d'État composés de la *Gestapo* et de la *Kriminalpolizei* avec le service de sécurité de la *Schutzstaffel*, le *Sicherheitsdienst* (SD).

⁷⁰ Wilhelm Keitel fut condamné à mort par pendaison et exécuté le 16 octobre 1946, tout comme Fritz Sauckel, Alfred Jodl et Ernst Kaltenbrunner.

⁷¹ CRDFED, « Quarante-cinquième journée. Audience du matin et de l'après-midi », minutes du procès de Nuremberg, 29 janvier 1946.

nazies questionnés à propos des camps et des massacres de masses⁷². Selon l'historien et sociologue Guillaume Mouralis, « les témoins oculaires » appelés à s'exprimer sur ce qu'ils avaient « jurés » avoir vu, se sont rapidement mués « en témoins historiques », ne parlant plus uniquement en leurs noms, mais celui du groupe auxquels ils appartenaient, fournissant des informations non sollicitées. La place des témoins est néanmoins faible durant le procès bien qu'ils sont 94 à comparaître à l'audience dans les procédures contre les accusés et 123 dans celles incriminant les sept organisations nationales-socialistes. Les Britanniques et les Américains sont les plus réticents à recourir aux témoignages, estimant qu'ils sont plus facilement soumis à un contre-interrogatoire de la partie adverse contrairement aux documents produits par l'État allemand. Le procureur américain, Robert H. Jackson, pense aussi que les dépositions faites par les témoins souffrent des émotions suscitées par la remémoration d'épisodes marquants et traumatiques, risquant ainsi d'être plus facilement récusées par la défense. Les procureurs français et soviétiques hésitent quant à eux moins à faire appel aux témoins, notamment parce qu'ils possèdent moins de documents que leurs confrères Anglo-Américains⁷³.

L'un d'entre eux est donc l'aspirant Paul Roser. Capturé le 14 juin 1940, il s'évade à cinq reprises durant la captivité et est interné au Stalag 325 de juin à octobre 1942. Il mène ensuite une « existence clandestine en France » de juin 1943 à la Libération, période sur laquelle nous n'avons pas d'élément, puis retrouve son poste d'administrateur des colonies à partir de septembre 1944. Après la guerre, Paul Roser reçoit notamment la Croix Guerre 1939-1945 ainsi que la Légion d'honneur en septembre 1950. Il n'adhère pas à l'Amicale ; il décède le 10 mars 1958 à l'âge de 55 ans⁷⁴.

Paul Roser est interrogé durant la deuxième phase du procès international de Nuremberg par le procureur français, Charles Dubost, qui le questionne sur sa captivité en Allemagne et au Stalag 325. Paul Roser ajoute spontanément des précisions au sujet des PG soviétiques internés en Allemagne et au camp de Rawa-Ruska ainsi que sur les persécutions juives. L'avocat de l'accusé Wilhelm Keitel, le Dr Otto Nelte, le contre-interroge alors tout en lui assurant de sa « grande

⁷² MOURALIS Guillaume, « Retrouver les victimes. Naufragés et rescapés au procès de Nuremberg », *Droit et société*, vol. 102, n° 2, Lextenso, Paris, 2019, p. 243-260.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Paul Roser (1903-1958) a occupé les fonctions de « commis, puis adjoint, des services civils de l'Afrique Occidentale Française entre le 25 mai 1926 et le 1 janvier 1930. Le 28 mai 1935, il devient « administrateur adjoint des Colonies », puis est promu « administrateur des Colonies » alors qu'il se trouve en captivité, le 1^{er} janvier 1942. De septembre 1944 à son décès en 1958, il travaillait à la Direction du personnel du ministère de la France d'Outre-Mer. CRDFED, « Quarante-cinquième journée. Audience du matin et de l'après-midi », Minutes du procès de Nuremberg, 29 janvier 1946. AN, en ligne, cote n° 19800035/187/24267, « dossier du légionnaire Paul Roser (1903-1958) », 11 pages, consulté le 11 mai 2022 : <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/328258>

considération » pour les PG qui ont tenté de fuir dans « un but patriotique »⁷⁵. Otto Nelte émet pourtant de sérieux doutes quant à la qualité de témoin oculaire de Paul Roser : « Vous nous avez donné une description extrêmement vivante du fait tel qu'il s'est passé. Je crois pourtant que votre fantaisie, puisque vous n'y étiez pas, d'après vos propres déclarations, que votre fantaisie s'est donné libre cours, n'est-ce pas ? ». Le président de l'audience intervient alors : « Dr Nelte, nous ne voulons pas de discussions au cours d'un contre-interrogatoire. Le témoin a déjà déclaré qu'il n'était pas là, qu'il n'avait pas vu. Il a expliqué les faits »⁷⁶. Cette partie de l'interrogatoire de Paul Roser n'est jamais mentionnée par l'Amicale, car elle remet en question l'ensemble de son témoignage.

Au cours de ses déclarations, Paul Roser n'a pourtant jamais dissimulé aux juges les sources par lesquelles il détient ses informations. En plus des événements qu'il put voir en captivité, d'autres lui ont été rapportés : on retrouve par exemple la figure du soldat allemand qui trouve « épouvantables » les persécutions et les assassinats des Juifs bien que contraint lui-même d'y participer, car « les ordres sont les ordres », rapporte Paul Roser de cet échange avec l'Allemand⁷⁷. Son renseignement met en évidence la filiation dans la pratique discursive entre sa déclaration faite en 1946 lors du procès international de Nuremberg et certains récits de captivité publiés à partir de 1945 mentionnant des confidences similaires de la part de soldats allemands.

La plupart des scènes relatées par Paul Roser lui ont par ailleurs été racontées par des camarades PG français qui furent internés dans toute l'Allemagne avant d'être transférés à Rawa-Ruska. Les renseignements glanés dans le camp sur la guerre, la captivité et les persécutions des Juifs que Paul Roser évoque devant les tribunaux, ont donc une valeur universelle selon lui. De plus, c'est grâce à ses relations avec des camarades « employés au Bureau des entrées du camp » et à « la cuisine » de Rawa-Ruska qu'il s'estime être à la fois légitime et en capacité de pouvoir fournir des informations précises non seulement sur la captivité au Stalag 325, mais aussi sur le traitement des PGS avant l'arrivée des Français, alors même qu'il n'est transféré à Rawa-Ruska qu'en juin 1942⁷⁸. Paul Roser mentionne en particulier « un grand tableau sur lequel les Allemands inscrivaient les rations dérisoires » données aux PGS et « l'effectif du camp [qui] fondait chaque jour de 80 à 100 »

⁷⁵ CRDFED, « Quarante-cinquième journée. Audience de l'après-midi », Minutes du procès de Nuremberg : contre-interrogatoire de l'ancien prisonnier de guerre du Stalag 325, Paul Roser, par l'avocat de la défense le Dr Otto Nelte, 29 janvier 1946.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ « *Befehl ist Befehl* » est-il écrit, en allemand, dans la minute.

⁷⁸ Aucun PGF ne put voir le traitement infligé aux PGS par les Allemands au camp de Rawa-Ruska dans la mesure où les PGS rescapés furent disséminés par ailleurs pour laisser la place aux PGF. Seuls les PGF arrivés en avril, voire en mai 1942, purent remarquer des traces de la présence des PGS au moment de leur installation (traces de sang sur des murs, cadavre(s) dans le silos de pommes de terre en décomposition, objets appartenant à des prisonniers, etc.).

détenus⁷⁹. C'est encore à la faveur d'indications données, cette fois-ci par « plusieurs médecins militaires français », qu'il peut donner des éléments concernant le « pogrom » survenu à Lemberg en juin 1943 provoquant la mort de 30 000 Juifs selon son estimation⁸⁰. Il s'agit en réalité de la liquidation du ghetto menée en janvier 1943 par le chef de la SS et de la police de la Galicie orientale, Friedrich Katzmann : 15 à 20 000 Juifs, y compris les membres du dernier *Judenrat* (le conseil juif), sont exécutés en périphérie de la ville, dans le lieu-dit des « sables » de Piaski. Peu après, le ghetto est transformé en camp de travail pour les 12 000 Juifs auxquels les Allemands accordent « un permis de travail »⁸¹. Toutefois, sur ce point, au-delà de la valeur informative de la présente déposition, c'est l'identité des médecins français qui est intéressante. Paul Roser en mentionne deux : « le médecin commandant Guiguet », mais surtout « le médecin lieutenant Levin » qui s'avère être le président de l'Amicale entre 1961-1965 ; Oscar Liévain, qui était le médecin chef à la citadelle de Lemberg lors du « pogrom » cité par Paul Roser, comme l'atteste le rapport des délégués du CICR du 25 août 1943⁸².

À première vue donc, le recours significatif aux minutes du procès international de Nuremberg par l'Amicale provient principalement du témoignage de Paul Roser et indirectement de celui d'Oscar Liévain en tant que source d'informations citée par l'ancien aspirant. Paul Roser demeure le seul représentant des PGF lors du procès, qui plus est un ancien du Stalag 325, et à ce titre put être un atout politico-mémoriel d'une réelle importance pour l'Amicale. Cependant, la figure de Paul Roser tombe rapidement dans l'oubli. En effet, c'est moins sa déposition qui intéresse l'Amicale que les informations relatives à la Shoah dans le Gouvernement Général de Pologne ainsi que les mauvais traitements des PGF et soviétiques par les Allemands. Pour l'Amicale, les minutes constituent en quelque sorte une encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale internationalement reconnue, mêlant interrogatoires des principaux responsables allemands incriminés, dépositions de victimes, présentation de documents à charge et verdict définitif. De façon symptomatique, le terme « Stalag 325 » n'apparaît qu'une seule fois dans les minutes tandis qu'il y a cinquante-huit occurrences du nom « Rawa-Ruska » et cinquante de « prisonniers de guerre français »⁸³. Ainsi, ce n'est pas tant la captivité au Stalag 325 qui intéresse le comité directeur – qui était capable

⁷⁹ CRDFED, « Quarante-cinquième journée. Audience du matin et de l'après-midi », Minutes du procès de Nuremberg, 29 janvier 1946.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ COUTIN Willy, « Le rapport Katzman. Rapport de Friedrich Katzmann, chef de la SS et de la police de la Galicie orientale, sur l'élimination des Juifs dans son district », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 196, 2012, p. 397-420.

⁸² ACICR, C SC Allemagne, *Frontstalag*, RT, « Rapport du Stalag 325 Zitadelle Lemberg », D' Bubb, 25 août 1943, p. 7. CRDFED, « Quarante-cinquième journée. Audience du matin et de l'après-midi », Minutes du procès de Nuremberg, 29 janvier 1946.

⁸³ Chiffres obtenus grâce au moteur de recherche du site du CRDFED.

d'argumenter seul sur le sujet – que les conséquences de l'occupation allemande dans la région de Rawa-Ruska sur les PG et les civils de toutes nationalités. Il s'agit là en réalité d'une réaction de l'Amicale au refus catégorique de la Commission et du ministère des ACVG d'attribuer le titre de déporté résistant pour les anciens du 325 au motif que cette décision serait « contraire à la vérité historique »⁸⁴. L'Amicale cherche alors tous les éléments pouvant démontrer – historiquement – que le Stalag 325 fut bien un camp de concentration, voire un camp « d'extermination », ce qui transparaît moins dans la déposition de Paul Roser⁸⁵.

Plusieurs autres anciens du 325 apparaissent dans les minutes du procès, non en qualité de témoins, mais cités par l'adjoint du procureur général du « ministère public » soviétique, le colonel Y. V. Pokrovsky⁸⁶. Ce dernier présente leurs témoignages réalisés dans le cadre des « rapports de la Commission extraordinaire d'État pour l'investigation des crimes des envahisseurs germano-fascistes » détaillés devant les juges durant l'audience du 13 février 1946⁸⁷. Ces mêmes rapports que l'Amicale réussit à se procurer dans les années 1960 sur lesquels elle s'appuie très régulièrement pour argumenter en faveur du titre de déporté résistant pour les anciens du 325.

3- Les rapports de la Commission extraordinaire d'État soviétique, une source (in)contestable ?

La « Commission extraordinaire d'État pour l'investigation des crimes des occupants germano-fascistes » (désormais ChGK utilisé par l'historienne Nathalie Moine) est créée par le gouvernement soviétique le 2 novembre 1942 alors même que l'issue de la guerre demeure encore incertaine⁸⁸. Elle est dissoute en 1951. Son origine, son organisation et ses missions ont été étudiées par l'historienne Nathalie Moine dont nous reprenons les conclusions⁸⁹.

⁸⁴ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 24 novembre 1961, p. 1-2.

⁸⁵ Oscar Liévain, « Documents historiques », *Envols*, n° 88, août-octobre 1963, p. 2.

⁸⁶ Lors du procès de Nuremberg, le ministère public est composé par les quatre délégations alliées (les États-Unis, la France, le Royaume-Unis, et l'URSS). Elle a notamment la fonction de « recueillir les charges et d'exercer la poursuite contre les grands criminels de guerre » selon l'article 14 des statuts du Tribunal international de Nuremberg. Université de Sherbrooke, en ligne, « Statut du Tribunal international de Nuremberg », 8 août 1945, consulté le 12 mai 2022 : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1658>

⁸⁷ CRDFED, « Cinquante-huitième journée. Audience de l'après-midi », Minutes du procès de Nuremberg, 13 février 1946.

⁸⁸ L'intitulé exact est « la Commission Extraordinaire d'État pour l'investigation des crimes des occupants germano-fascistes et leurs alliés, ainsi que les dommages commis à l'égard des citoyens, des kolkhozes, des organisations publiques, des entreprises et institutions d'État ».

⁸⁹ MOINE Nathalie, « La commission d'enquête soviétique sur les crimes de guerre nazis : entre reconquête du territoire, écriture du récit de la guerre et usages justiciers », *Le Mouvement Social*, vol. 222, n° 1, La Découverte, Paris, 2008, p. 81-109.

On observe que dans les années 1960, l'Amicale de Rawa-Ruska utilise au premier degré des rapports produits par la ChGK sans prendre en compte l'enjeu politique des conclusions soviétiques, dont l'exemple du massacre de Katyn est le plus apparent. Les missions principales de la ChGK étaient de préparer l'après-guerre en anticipant les demandes de réparations et leurs modalités d'attribution⁹⁰. Elle mena également des investigations, y compris médico-légales, dans les territoires reconquis à l'Allemagne par l'Armée Rouge en vue de préparer les procès des responsables allemands et de leurs supplétifs contrairement à la fin de la Première Guerre mondiale. De multiples commissions étaient ainsi mises en place à différentes échelles de l'Union soviétique : des Républiques soviétiques anciennes et nouvellement constituées, régions (*Oblast*), villes et villages.

La commission centrale à Moscou était composée des membres du pouvoir politique soviétique (le Parti, le soviét, les organes de sécurité), des spécialistes dans leurs disciplines telles que les statistiques, l'histoire de l'Art ou encore de l'administration des services publics. Il y avait par ailleurs des représentants de « la société civile » et de l'Église, pour la plupart de confession orthodoxe. En outre, la présence de l'écrivain, Alexis N. Tolstoï, illustre selon Nathalie Moine l'importante « fonction de fabrication du récit de la guerre » par la ChGK. La composition des commissions locales était plus diversifiée en fonction des compétences disponibles sur le terrain. Le plus souvent, il s'agissait des mêmes individus responsables de la réorganisation administrative et politique de la localité qui formaient la commission. Nathalie Moine met d'ailleurs en évidence les « interférences » entre l'établissement des faits et les enjeux de pouvoir locaux dans la perspective d'obtenir des réparations, mais aussi du jugement des comportements durant l'occupation allemande ; les membres de la commission ont subi eux-aussi, à des degrés divers, la violence de l'occupant⁹¹.

L'ouverture des fosses communes nécessitait le plus souvent l'aide des habitants locaux, lesquels prêtaient aussi leur concours aux expertises médicaux-légales comme la reconnaissance des corps. Ils étaient en parallèle interrogés pour reconstruire l'enchaînement des faits en vue des procès, ce qui légitimait la pénible remémoration de la guerre auprès des habitants (l'occupation, les collaborations éventuelles, les persécutions et les massacres de masse, etc.)⁹².

La ChGK produit vingt-sept rapports entre 1943 et 1945 après une évaluation des éléments transmis et un « travail de formatage » pour rester en conformité avec les exigences politiques des autorités soviétiques. Les rapports étaient publiés dans la presse et sous la forme de brochures dans

⁹⁰ « Jamais l'État soviétique ne versera de compensation en réponse aux déclarations de pertes déposées par les civils à la ChGK », écrit Nathalie Moine.

⁹¹ MOINE Nathalie « La commission d'enquête soviétique sur les crimes de guerre nazis : entre reconquête du territoire, écriture du récit de la guerre et usages justiciers », art. cit.

⁹² *Ibid.*

le but de renforcer la mobilisation de l'effort de guerre en Union soviétique, et accessoirement, de convaincre les Britanniques et les Américains d'ouvrir un second front à l'Ouest. Ils servaient également de principales pièces à conviction dans les procès organisés à huis-clos ou en public par les tribunaux militaires soviétiques à partir d'avril 1943. Le plus connu d'entre eux est celui tenu à Krasnodar en juillet 1943. Puis, après la guerre, les rapports de la ChGK fournirent de précieux éléments à charge contre les accusés lors du Procès international de Nuremberg⁹³.

Les rapports mobilisés par l'Amicale concernent le district de Rawa-Ruska et la région de Lemberg rédigés respectivement en septembre 1944 et janvier 1945. Seul, le rapport sur Rawa-Ruska nous est parvenu par le biais du fils d'un ancien du 325, traduit en 1968 par un expert-traducteur assermenté par la Cour d'appel et le tribunal de grande instance de Paris pour le compte de l'Amicale⁹⁴.

Celui à propos de la région de Lemberg utilisé entre 1961 et 1965 a été obtenu par l'Amicale selon deux biais : le premier grâce aux minutes du procès international de Nuremberg, le second d'un numéro publié en 1945 de la revue romande, *Traits*, qui, elle-même, le détenait du *Soviet War News Weekly* (SWNW) du 4 janvier 1945⁹⁵. Dans les deux cas, les informations reprises par l'Amicale sont le produit d'une sélection : tout d'abord, celle effectuée par le ministère public soviétique qui présenta devant les juges à Nuremberg les éléments des rapports qu'il estimait alors pertinents conformément aux actes d'accusation envers les accusés ; puis, celles réalisées par les deux médias selon leurs propres politiques rédactionnelles déterminées par le positionnement dans le conflit du pays dans lequel ils publièrent : le SWNW, relais de l'Union soviétique, pays en guerre contre l'Allemagne, parut dans un pays allié, la Grande-Bretagne, dont le ministère de l'Information laisse plus de place à la diabolisation de l'ennemi, tandis que *Traits*, d'origine suisse, pays se présentant comme neutre,

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Archives privées, Gilles B., « Rapport de la Commission principale d'enquête sur les crimes hitlériens en Pologne », 1968, 20 pages.

⁹⁵ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*

diffusait ses idées antifascistes et antinazies malgré le contrôle par le Conseil fédéral de la liberté d'expression⁹⁶.

La confrontation des éléments disponibles dans la revue et dans les minutes permet à l'Amicale de disposer d'un volume de citations conséquent pour son récit et son argumentation en faveur du titre de déporté résistant à soumettre à la CNDIR et au ministère des ACVG. Le rapport sur la région de Lemberg, produit de l'expertise de la commission locale soviétique, « atteste irréfutablement » selon l'Amicale « dans quelles conditions atroces vécurent les PG français à Rawa-Ruska et à la Citadelle de Lvov (*sic*) », dont certains témoignèrent pour ladite commission. L'administration de la preuve est d'autant plus forte que le rapport joua un rôle – néanmoins difficile à déterminer dans l'absolue – dans l'incrimination des responsables allemands lors du procès international de Nuremberg, et d'autant plus que les statuts du Tribunal considéreraient « comme preuves authentiques les documents et rapports [...] dressés par les Commissions établies dans les divers pays alliés pour les enquêtes sur les crimes de guerre »⁹⁷.

In fine, l'objectif de l'Amicale était de décentrer les débats avec la CNDIR et le ministère des ACVG en donnant une dimension plus globale par l'évocation des atrocités commises durant la guerre par les Allemands dans le Gouvernement Général de Pologne. Selon la logique de l'Amicale, contester l'authenticité des rapports officiels reviendrait à réviser l'expertise d'un des pays vainqueurs du conflit, l'URSS, voire la condamnation par les Alliés en 1946 des « grands criminels de guerre ». Cela dans le contexte de Guerre froide des années 1960 durant lequel, d'un côté, la France et l'URSS procèdent à un rapprochement diplomatique, et de l'autre, l'Amicale amorce des liens avec les autorités soviétiques en vue d'organiser des commémorations à Rawa-Ruska à partir de 1962. En théorie donc, puisqu'il s'agit d'une association d'anciens PGF de moins de 2 500 adhérents dont

⁹⁶ Le *Soviet War News Weekly* était un journal publié par le Bureau d'information soviétique (Sovinformburo), le Département de la Presse d'URSS et l'ambassade d'URSS à Londres entre 1942 et 1991. La revue mensuelle *Traits lettres et documents* fut fondée en octobre 1940 par l'éditeur suisse François Lachenal (1918-1997). Elle change plusieurs fois de nom au cours de son existence comme en novembre 1941 où elle devint la revue *Traits, Poésie, Documents, Lettres*. À partir de février 1942, François Lachenal quitte la direction de la revue, Gérard Buchet, Jean Rickli et Michel Buenzod s'y succèdent jusqu'à la parution du dernier numéro en décembre 1945. *Traits* soutint des positions progressistes ancrées à gauche, antifascistes et antinazies destinées à l'intelligentsia francophone. À partir de 1944, elle relaie des articles au sujet du système politique communiste et est l'unique revue romande à publier l'acte de fondation de l'association Suisse-URSS. Sur le sujet voir en particulier : Groupe de recherche en histoire intellectuelle contemporaine (GRHIC), en ligne, REY Edmond, TARDIN François, « Traits », consulté le 14 mai 2022 : <http://revuesculturelles.ch/fiches/revue/11/>. Sur la presse britannique durant la Seconde Guerre mondiale, voir notamment : TURCOTTE Jean-Michel, « Entre appui et condamnation, la presse britannique et la campagne de bombardements stratégiques sur l'Allemagne(1939-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 258, 2015, p. 105-124.

⁹⁷ Article 21 : « Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis. Il considérera également comme preuves authentiques les documents et rapports officiels des Gouvernements des Nations Unies, y compris ceux dressés par les Commissions établies dans les divers pays alliés pour les enquêtes sur les crimes de guerre, ainsi que les procès-verbaux des audiences et les décisions des tribunaux militaires ou autres tribunaux de l'une quelconque des Nations Unies ». Université de Sherbrooke, en ligne, « Article 21 des statuts du Tribunal international de Nuremberg », 8 août 1945.

la portée de ses actions politiques est relative, le comité directeur souhaite limiter le plus possible les arguments et les manœuvres de la CNDIR ainsi que du ministère des ACVG en essayant de les contraindre politiquement par leur refus d'accorder le titre de déporté résistant pour les anciens du 325.

4- À la recherche des rapports sur « le camp de concentration de Rawa-Ruska » des délégués du Comité international de la Croix-Rouge

La volonté de recourir aux archives du Comité international de la Croix-Rouge remonte en 1960. Pour démontrer au président Just Pruvot l'intérêt primordial que représente la transformation du titre d'interné en celui de déporté résistant, la section de Provence de « Ceux de Rawa-Ruska » prend contact, dès le mois de décembre 1960, avec le directeur du Service des enquêtes et archives du CICR, Jean-Pierre Maunoir⁹⁸. L'objet de la première requête porte sur l'existence de « rapports circonstanciés » écrits par les délégués de l'institution genevoise durant la guerre au sujet du « camp de concentration des résistants » de Rawa-Ruska⁹⁹. La réponse du CICR, transmise le 11 janvier 1961, n'est pas celle escomptée par la section de Provence ; Jean-Pierre Maunoir ne reprend pas la terminologie employée par la section en qualifiant le Stalag de Rawa-Ruska de « camp de prisonniers de guerre ». Il indique dans sa lettre la présence de cinq rapports dans les fonds du CICR, produits entre les mois d'août 1942 et d'août 1943, mais qu'il ne peut leur communiquer au motif que des copies ont déjà été envoyées aux ministères français des ACVG et des Affaires étrangères. Jean-Pierre Maunoir les invite donc à s'adresser directement aux autorités françaises compétentes. Il conclut en revanche sur la possibilité du CICR de fournir, le cas échéant, une « attestation de captivité » pour la constitution de dossiers individuels par les anciens du 325¹⁰⁰.

La réponse de la section de Provence intervient trois jours après, le 14 janvier 1961. Une seconde requête est formulée et ses intentions sont clairement exposées. Sa réactivité démontre, au demeurant, son empressement à recueillir des documents pour appuyer sa réclamation lors du

⁹⁸ Jean-Pierre Maunoir est l'arrière-arrière-petit-fils de l'un des cinq fondateurs du CICR, Théodore Maunoir (1806- 1869). Geneanet.org, en ligne, « Descendants de Charles Théophile Maunoir », consulté le 16 mai 2022 : <https://gw.geneanet.org/rossellat?lang=fr&m=D&p=charles+theophile&n=maunoir&siblings=on¬es=on&t=T&v=6&image=on&marriage=on&full=on>

⁹⁹ ACICR, B CG 2000.052/52-6029, « Lettre de la section de Provence de l'amicale du stalag de représailles 325 au directeur du Service enquêtes et archives du CICR », 28 décembre 1960. Désormais « Échanges épistolaires entre le CICR et la section de Provence ». La cote reste identique pour ces archives.

¹⁰⁰ *Ibid.* Jean-Pierre Maunoir ne précise ni la date ni les circonstances des échanges entre le CICR et les autorités françaises. Néanmoins, selon toute vraisemblance, le ministère ACVG dût solliciter les rapports des délégués du CICR sur le Stalag 325 pour statuer au sujet de la revendication du titre d'interné résistant par l'Amicale dans les années 1950. Quant au ministère des Affaires étrangères, il put formuler une requête similaire à la même époque lors de la demande par l'Amicale du rapatriement des corps de PG inhumés en URSS.

congrès national de l'Amicale à Nancy prévu en avril. La section de Provence souhaite, plutôt que la proposition du CICR, obtenir une « attestation [...] faisant ressortir les conditions de concentration à Rawa-Ruska » dans le but, écrit-elle, de faire reconnaître « nos droits de déportés » par les autorités françaises qui « nous demandent de justifier du régime exceptionnel de rigueur »¹⁰¹. Ladite attestation est en réalité d'abord destinée à légitimer sa réclamation auprès du président Just Pruvot, mais cette précision montre que, bien avant l'élection d'Oscar Liévain qu'elle soutient, la section de Provence a conscience que la revendication du titre de déporté résistant est soumise à de fortes exigences de crédibilité et de justification¹⁰². En retour, le CICR fournit uniquement des extraits du rapport sur le camp de Rawa-Ruska rédigés par leurs délégués le 16 août 1942¹⁰³. Les éléments sont par la suite repris par l'Amicale.

S'en suit alors un nouvel échange entre les mois d'avril et mai 1961 entre la section de Provence et l'institution genevoise. Cette dernière transmet une ultime attestation qui devait reconnaître, cette fois, « que les Allemands empêchèrent » le CICR « de prendre des contacts » ou « n'eurent pas connaissance de la clandestine déportation » au camp de concentration de Rawa-Ruska» (*sic*). À défaut de pouvoir obtenir satisfaction concernant ses premières requêtes, la section de Provence se rebat sur les éléments transmis, car ils peuvent attester de la « très irrégulière » captivité des PGF au Stalag 325, ce qui constitue déjà en soi un aveu d'échec par rapport aux enjeux initiaux¹⁰⁴. Jean-Pierre Maunoir ajoute dans sa lettre du 16 mai 1961, que si l'OKW « retarda autant qu'il était possible » la venue des délégués, l'existence du camp de Rawa-Ruska était connue par l'institution genevoise dès mars 1942 grâce aux informations relayées par « notre délégation à Berlin » qui, elle-même, l'avait appris de la Mission Scapini¹⁰⁵. Dès lors, non seulement le CICR connaissait le projet de l'OKW de transférer des PGF au camp de Rawa-Ruska plusieurs semaines avant l'arrivée des premiers Français, mais le gouvernement de Vichy le savait également, ou tout du moins son antenne à Berlin, et communiqua l'information à l'institution genevoise qui put alors rapidement prendre contact avec l'OKW pour programmer une visite. Selon Jean-Pierre Maunoir, le camp de Rawa-Ruska n'était donc nullement interdit à la visite du CICR et la captivité n'avait rien de « clandestine »¹⁰⁶. Le gouvernement de Vichy, qui, par ailleurs accepta de livrer les PGF comme main-d'œuvre à l'Allemagne, ne fut pour autant pas enclin à laisser les prisonniers détenus au Stalag 325 seuls face à leur sort. Ceci aurait été politiquement malvenu de la part d'un gouvernement

¹⁰¹ ACICR, « Échanges épistolaires entre le CICR et la section de Provence », 14 janvier 1961.

¹⁰² POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, *op. cit.*

¹⁰³ ACICR, « Échanges épistolaires entre le CICR et la section de Provence », 7 février 1961.

¹⁰⁴ *Ibid.*, du 11 avril 1961.

¹⁰⁵ *Ibid.*, du 16 mai 1961.

¹⁰⁶ *Ibid.*, du 11 avril 1961.

qui se préoccupait de l'opinion des familles de prisonniers à l'égard de sa politique, *a fortiori* qui cherchait à affirmer sa légitimité auprès des Français¹⁰⁷.

À la suite de l'échec de ses tentatives, qui la renvoient finalement face à des faits historiques qui ne sont pas ceux qu'elle escomptait, la section de Provence renonce à se tourner vers l'institution genevoise. L'Amicale insiste une énième fois en 1964, sans succès, avant une ultime tentative en 1965, cette fois plus fructueuse¹⁰⁸. L'échec des tentatives de la section de Provence n'empêche cependant pas le comité directeur présidé par Oscar Liévain de réinterpréter à dessein les réponses formulées par Jean-Pierre Maunoir : en novembre 1961, le secrétaire général de l'Amicale, Laurent Causel, prétend, dans un article qui vise à renforcer la légitimité de l'élection d'Oscar Liévain, détenir une « lettre » du CICR « affirmant qu'elle ignorait la création du camp de représailles avant juin 1942 et que les autorités allemandes ont retardé le plus possible la visite de ce camp en dépit des démarches réitérées »¹⁰⁹. La conviction selon laquelle les premiers mois très difficiles de la captivité à Rawa-Ruska furent dissimulés par les Allemands se diffuse ainsi auprès des adhérents par un détournement de l'information. Ce type d'interprétation fait notamment partie des mémoires produites par l'Amicale dès 1961.

5- Des histoires de mémoires. L'histoire du camp de Rawa-Ruska selon l'Amicale

Le travail d'encadrement de la mémoire de la captivité au Stalag 325 se poursuit pour l'Amicale par la production de « mémoires », de « thèses », de plaidoyers, d'articles et de textes, tous portés par la volonté d'être des documents pour l'histoire, authentiques et incontestables, afin d'obtenir le titre de déporté résistant pour les anciens du 325¹¹⁰. Les minutes du procès international de Nuremberg et les rapports de la ChGK fournissent alors des repères (temporels, géographiques, chiffrés, factuels, etc.) interprétés et développés par l'Amicale dans ses publications destinées aux adhérents, aux associations d'anciens résistants et déportés, au CNDIR ainsi qu'au ministère des ACVG.

Le principal média par lequel l'Amicale diffuse son récit demeure le bulletin *Envols*. Il n'y a pas d'évolution particulière durant la présidence d'Oscar Liévain par rapport aux périodes

¹⁰⁷ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours, op. cit.*, p.79-106. LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy. Les Français et la crise d'identité nationale (1936-1944)*, Paris, Seuil, 2001 (1990). BEDARIDA François et AZEMA Jean-Pierre (dir.), *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992.

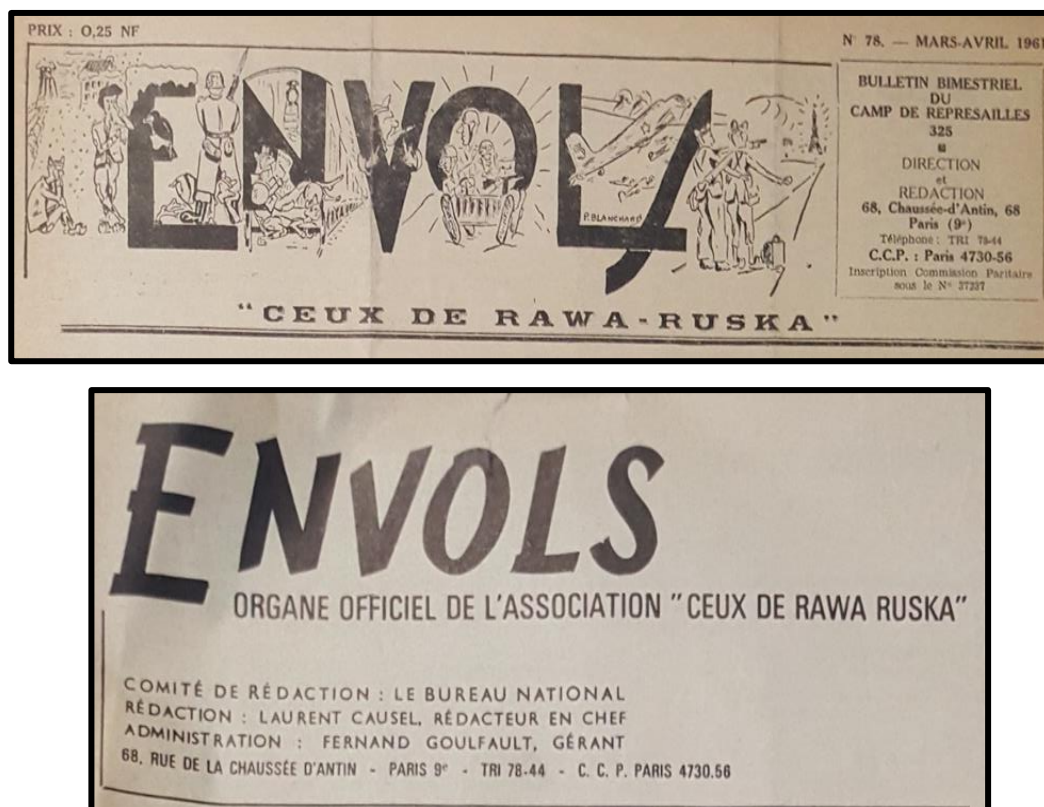
¹⁰⁸ ACICR, « Échanges épistolaires entre le CICR et l'Amicale », de mai à juin 1964. Et ACICR, « Échanges épistolaires entre le CICR et l'Amicale », 29 septembre 1965.

¹⁰⁹ Laurent Causel, « Que s'est-il passé en six mois ? », *Envols*, n° 79, novembre-décembre 1961, p. 2.

¹¹⁰ *Ibid.*

antérieures, si ce n'est dans la typographique plus épurée du bulletin et surtout dans son contenu en lien avec les nouvelles revendications.

Photo 10 - L'évolution de la manchette d'*Envols* à la suite de l'élection d'Oscar Liévain en 1961



Source : *Envols*, n° 79 et 80, avril et novembre 1961.

Entre 1961 et 1965, de très nombreux textes sont ainsi publiés par le comité directeur, des responsables de sections locales ainsi que des adhérents. Ils sont notamment rassemblés dans des « mémoires historiques » rédigés entre 1963 et 1965. L'Amicale n'hésite pas non plus à faire la promotion des ouvrages qu'elle juge pertinents en offrant parfois aux lecteurs d'*Envols* des résumés commentés. C'est le cas en 1963 avec le livre de l'un des principaux soutiens à la transformation du titre, l'ancien du 325 et adhérent à la section de Provence, Clément Luca¹¹¹.

Clément Luca s'adresse, en son nom et en celui de l'Amicale, à différents destinataires avec une finalité précise pour chacun d'eux. C'est en premier lieu au ministère des ACVG qu'il destine son propos, plutôt son « plaidoyer » selon ses termes, en lien avec le refus du ministre d'attribuer le

¹¹¹ LUCA Clément, *Rawa Ruska, Haut lieu de sacrifices*, Cannes, Presses de Devaye, 1963. Notons que c'est Clément Luca qui rédige, lui-même, un article sur son propre ouvrage avec l'approbation du comité directeur duquel il est très proche. Clément Luca, « Le courrier des livres », *Envols*, n° 87, mai-juillet 1963, p. 8.

titre de déporté résistant aux anciens du 325¹¹². Clément Luca juge essentielle la rédaction d'un livre permettant d'informer les « hauts fonctionnaires » du ministère qu'il estime être « très mal renseignés sur les problèmes de la Déportation sur lesquels il leur est souvent demandé de statuer ». Remettant à bas bruit leurs compétences en cause, Clément Luca aspire à ce que « le témoignage officiel des grands juristes internationaux de Nuremberg » sur lequel il s'appuie, puisse « les aider à se forger une opinion à la mesure des responsabilités dont ils ont la charge », c'est-à-dire accéder aux réclamations de l'Amicale. Il espère également que « la voix des vingt-mille familles de disparus [les victimes françaises au Stalag 325] » – que Clément Luca prétend donc représenter – puisse « éveiller » la conscience du ministère et faire se souvenir les « hauts fonctionnaires » que « la liberté dont ils jouissent a coûté bien des sacrifices ». En effet, la question du nombre de PGF décédés au Stalag 325 est pour l'Amicale un enjeu de mémoire de la revendication du titre de déporté résistant. Par ailleurs, la figure du PG résistant de Rawa-Ruska demeure tangible, quoiqu'habituellement reléguée au second plan. Clément Luca se positionne alors en défenseur des « déshérités » – les anciens du 325 et leurs familles, les veuves et les orphelins – et revendique le monopole de l'histoire des PGF détenus à Rawa-Ruska en réaction aux avis défavorables émis par le ministère des ACVG¹¹³.

À travers le désir de reconnaissance dans les années 1960, s'écrit de nouveau l'histoire de la captivité au Stalag 325 dans un contexte dans lequel la Seconde Guerre mondiale est désormais enseignée de l'école primaire à la terminale depuis 1962¹¹⁴. En effet, l'enjeu que constitue le titre de déporté résistant pour l'Amicale s'inscrit également dans un projet pédagogique et mémoriel, dont « les mémoires » et le livre de Clément Luca forment le cœur, destinés d'abord aux autorités françaises, puis aux associations d'anciens PG, de Déportés et Résistants, ainsi qu'à la jeune génération. Autrement dit, l'Amicale souhaite rendre davantage visible la captivité au camp de Rawa-Ruska au moment où la réalisation d'une histoire de la captivité française en mains allemandes se fait de plus en plus désirée par les anciens PGF, notamment par l'intermédiaire de la FNCPG dès les années 1950.

Le « Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale » (CH2GM), créé le 17 décembre 1951, veut lui aussi écrire l'histoire de la captivité. Pour y parvenir, le CH2GM met en place une « Commission d'histoire de la captivité » en décembre 1953 sous la responsabilité de l'ancien PG et

¹¹² Clément Luca, « Le courrier des livres », *Envols*, n° 87, mai-juillet 1963, p. 8.

¹¹³ LUCA Clément, Rawa Ruska, *Haut lieu de sacrifices*, *op. cit.*

¹¹⁴ À partir de 1967, la Seconde Guerre mondiale est enseignée dans les classes d'enseignement général et dans l'enseignement technique. L'historienne Évelyne Gayme conclut néanmoins que « les PGF sont peu mentionnés et l'amalgame est souvent fait avec les déportés ». GAYME Évelyne, « L'image des prisonniers de guerre français... », *op. cit.* p. 344.

historien, Fernand Braudel¹¹⁵. Selon l'historienne Évelyne Gayme, une concurrence s'installe donc entre d'un côté, une « mémoire savante » de la captivité produite par des historiens de la CH2GM qui sont, eux aussi, captifs durant la guerre, et de l'autre, une « mémoire pédagogique » élaborée par la FNCPG diffusée notamment par l'intermédiaire d'expositions pour le public¹¹⁶. La Fédération estime que les jeunes méconnaissent les PG, et que globalement, les Français ne veulent plus entendre parler de la Deuxième Guerre alors que l'histoire de la captivité mérite d'être écrite pour une société capable d'en tirer les leçons¹¹⁷.

C'est aussi le point de vue de Clément Luca. Les objectifs affichés par l'auteur en introduction de son ouvrage expriment le désir de faire « la lumière sur les atrocités de la Déportation en Ukraine ». Son objectif est non seulement de renseigner « tous ceux qui s'intéressent aux victimes du régime concentration de Rawa-Ruska », mais également d'aider « la jeunesse [...] à mesurer l'étendue de ces odieuses monstruosité pour s'en préserver à jamais »¹¹⁸. L'enjeu politico-social de la revendication du titre de déporté résistant est ici justifié par la dimension pédagogique attribuée au discours mémoriel. Clément Luca ajoute qu'il est nécessaire d'« établir un lien étroit avec le temps » pour que le passé ne s'oublie pas, autrement dit, pour que la société française n'oublie pas les PGF du Stalag 325. C'est la raison pour laquelle l'ancien prisonnier a voulu relater des événements « capables de forcer la pensée à se fixer », car « nous n'avons pas le droit d'oublier » le souvenir des prisonniers morts au Stalag 325 écrit-il¹¹⁹. La transmission vers les jeunes générations demeure néanmoins secondaire. L'Amicale n'organise ni exposition ni événement en milieu scolaire. Les intentions restent en l'état. Cette préoccupation de l'Amicale n'intervient qu'à partir des années 1990.

¹¹⁵ La création du « Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale » (CH2GM) est la concrétisation d'une idée portée par le Gouvernement provisoire de la République française dès le 22 novembre 1944. À partir de 1951, il eut pour mission d'évaluer l'ensemble des archives et des fonds de toute nature disponibles pour faire l'histoire de la guerre. Plusieurs « Commission » furent mises en place pour traiter de thématiques spécifiques telles que la « Commission d'histoire de la captivité » qui s'est réunie en décembre 1953 et qui commença ses recherches à partir de juin 1954. Les travaux réalisés par la CH2GM furent publiés dans la revue *d'histoire de la Deuxième guerre mondiale*. De son côté, la FNCPG, revendiquant le monopole de la mémoire de la captivité, mena également des recherches en collectant notamment des témoignages d'anciens PG, ce que fit également la Commission d'histoire de la captivité. La FNCPG finit par reconnaître le travail de la CH2GM en particulier par ce que celui-ci fut conduit par des historiens, tous anciens PG. Sur le sujet voir notamment : MICHEL Henri, « Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale », *Revue historique*, Vol. 233, n° 1, 1965, p. 127-138. CHABORD Marie-Thérèse, « Le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale et ses archives », *La Gazette des archives*, n° 116, 1982, p. 5-19. ROUQUET François, « Le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et l'Université (1944-1978) », in DOUZOU Laurent, *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 133-151. FONTAINE Thomas, « Les premiers pas du CH2GM en histoire de la Déportation », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 242, n° 2, 2011, p. 101-119. LAGROU Pieter, « Ou comment se constitue et se développe un nouveau champ disciplinaire », *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 9, 2003, p. 1-17.

¹¹⁶ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 257-265.

¹¹⁷ GAYME Évelyne, « L'image des prisonniers de guerre français... », *thèse.cit.*, p. 323.

¹¹⁸ LUCA Clément, *Rawa Ruska, Haut lieu de sacrifices*, op. cit.

¹¹⁹ *Ibid.*

Dès lors si l'expression « devoir de mémoire » est plus tardive à s'imposer au sein de la société française ainsi que parmi les milieux intellectuels et universitaires, du moins se perçoit-elle déjà en substance par la teneur du propos de Clément Luca¹²⁰. Il en ressort comme « une forme de responsabilité envers le passé » qui traduit une dette contractée à l'égard des familles, des veuves et des orphelins des camarades morts¹²¹. Néanmoins, marteler les injonctions selon lesquelles « il faut avoir le culte du souvenir », « il faut que le Français apprenne », « il faut agir », « réagir », « lutter », et « panser les plaies », dans un livre consacré avant tout à convaincre le ministère des ACVG, révèle semble-t-il davantage qu'une responsabilité envers le passé, une responsabilité envers l'avenir. C'est-à-dire une préoccupation quant à la reconnaissance des souffrances endurées en captivité ouvrant droit à des dédommagements que Clément Luca et l'Amicale jugent urgents compte tenu de la santé des anciens du 325. D'où le souhait concomitant de l'auteur de contribuer au rassemblement de l'ensemble des anciens du 325 autour de cette cause commune ; d'arriver à mobiliser les adhérents de l'Amicale qui ne s'investissent pas assez selon lui ; de fédérer en outre ceux qui – dans une prose qui rappelle celle de l'ancien président Raymond Leguay en 1946 – n'ont pas (encore) adhéré à l'Amicale préférant se « réfugier dans cet égoïsme qui conduit inévitablement vers le néant », vers « l'individualisme »¹²².

La même année, l'Amicale produit à son tour un document destiné également au ministère des ACVG et diffusé aux adhérents. Il est intitulé « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa- Ruska »¹²³. Il est rédigé par le président Oscar Liévain en collaboration avec Clément Luca, ainsi que le vice-président de la section régionale de Provence et délégué national de l'Amicale, Edmond Calmette, et un adhérent de la section départementale du Var qui en prend la vice-présidence en 1967, Maurice Guillot¹²⁴. Ils sont donc tous membres des sections qui ont été à l'origine de la réclamation de la transformation du titre auprès de l'ancien président, Just Pruvot. Edmond Calmette

¹²⁰ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit. LALIEU Olivier, « L'invention du devoir de mémoire », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 69, 2001, p. 83-94. BIENENSTOCK Myriam, « Le devoir de mémoire : un impératif ? », *Les Temps modernes*, 2010, p. 99-115. LEDOUX Sébastien, *Le devoir de mémoire, une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

¹²¹ BOUTON Christophe, « Le devoir de mémoire comme responsabilité envers le passé », in BIENENSTOCK Myriam (dir.), *Devoir de mémoire ?*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2014, p. 53-72.

¹²² LUCA Clément, *Rawa Ruska, Haut lieu de sacrifices*, op. cit.

¹²³ Les adhérents prirent connaissance du « mémoire historique » par le bulletin *Envols* de juillet 1963 qui lui était consacré. *Envols*, n° 87, mai-juillet 1963, 8 pages. Pour le document, voir : UNCRRD, 1/10/Aa/11, Catégorie 10 – documents sanitaires, Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », 1963, 52 pages.

¹²⁴ D'après notre corpus de sources, Edmond Calmette est délégué national de l'Amicale de 1962 au moins jusqu'à 1967, date à partir de laquelle il est présenté comme le président de l'union de Provence, puis président d'honneur de l'Union autonome de Provence. La même année, Maurice Guillot devint pour sa part président de la section du Var, puis consécutivement de l'Union autonome de Provence. AD du Gard, 138/J/10, Sous-dossier « Documentation, rapports d'activité, notes (1968-2006) », Albert Guerlain, « Circulaire n° 12 du comité directeur », 27 janvier 1967. Maurice Guillot est également écrivain : *Les juteux. L'envers de la médaille*, Paris, Presse de la Cité, 1962. Et *La ville aux toits verts*, Paris, Presse de la Cité, 1964.

et Clément Luca firent d'ailleurs partie des principaux protagonistes dès le mois de décembre 1960. On observe alors une évolution de la place occupée par ces sections au sein de l'Amicale rendue possible grâce au soutien mutuel entre elles et Oscar Liévain : ce dernier prend davantage en compte leur point de vue par rapport à son prédécesseur tandis que les représentants de ces sections soutiennent sa réélection. Ce renforcement de leur poids évolue jusqu'à leur permettre d'exercer une réelle influence sur l'élaboration du discours mémoriel et la conduite des actions menées par l'Amicale. Notons également la filiation du contenu du mémoire avec celui rédigé un an plus tôt par l'ancien vice-président des sections de province et président de la section Rhône-Alpes, Edmond Rostaing¹²⁵.

« Le mémoire » du comité directeur comporte une cinquantaine de pages, dont le contenu a vraisemblablement été composé à partir de 1961-1962. Il est publié à compte d'auteur avec le soutien de l'ensemble des 24 représentants régionaux comme indiqué en début de publication. Il s'agit de montrer que c'est unanimement que l'Amicale s'adresse au ministère des ACVG. Ils ont *a priori* bien « accordé leurs violons » comme leur demandait leur ministre de tutelle en 1961, Raymond Triboulet¹²⁶.

Le propos est divisé en trois parties. L'un des chapitres est intitulé « plaidoyer pour Rawa-Ruska », et détaille de manière générale les raisons pour lesquelles la « France » devrait « rendre justice à ceux de Rawa-Ruska ». Celui intitulé « Comparaison de la souffrance » fait référence à l'un des principaux arguments développés par les autorités françaises pour refuser l'attribution du titre de déporté résistant. Il consiste selon l'Amicale à opposer les conditions de captivité au Stalag 325 avec les souffrances et la mortalité dans les camps « Buchenwald, Dachau ou encore Mauthausen ». Enfin, le titre du troisième chapitre – « Déportation volontaire » – illustre pratiquement à lui seul l'évolution du discours mémoriel depuis l'élection d'Oscar Liévain. Il renvoie en effet au récit développé par l'Amicale durant les années 1950 selon lequel en décidant de s'évader à de multiples reprises, les anciens du 325 auraient volontairement choisi d'en assumer les conséquences par un transfert au Stalag 325, ce qui ferait d'eux des résistants. Cet engagement fut reconnu par les titres de Combattants volontaires de la résistance, puis celui d'interné résistant en 1956. Dès lors, le comité directeur décrit autant les anciens du 325 comme des volontaires de la Résistance que de la Déportation puisqu'il juge que le Stalag 325 est un camp de concentration¹²⁷.

¹²⁵ AD du Rhône et de la métropole de Lyon (désormais AD du Rhône), 31/J/E/20, Fonds de la Commission départementale d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale (Marcel Ruby), Edmond Rostaing, « Rapport sur le camp de Rawa-Ruska », 1962, 18 pages.

¹²⁶ Laurent Causel, « Que s'est-il passé en six mois ? », art. cit.

¹²⁷ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*.

La deuxième partie du mémoire est quant à elle consacrée aux « irrégularités » et aux « vices de formes » constatées par l'Amicale dans les procédures « juridiques » de refus d'attributions du titre engagées par le ministère des ACVG. La troisième et dernière partie présente la « documentation et les références » à l'appui du plaidoyer, lequel est orchestré par des questions rhétoriques et des citations attribuées aux autorités françaises qui introduisent les développements¹²⁸.

Deux ans plus tard, en 1965, un numéro spécial du bulletin *Envols*, intitulé « Justice pour Rawa ! », est publié dans le cadre du « vingtième anniversaire de la victoire de 1945 et de la libération des "camps de la mort" »¹²⁹. Il constitue aussi une réaction face à l'opposition constante du ministère des ACVG vis-à-vis de leurs réclamations. La forme et le fond diffèrent peu du mémoire précédent hormis qu'il s'agit d'un document à l'aspect moins officiel, produit dans un contexte de commémoration, et semble-t-il destiné à un plus large public que le mémoire d'Oscar Liévain envoyé directement au ministère des ACVG. Les arguments du ministère sont de nouveau examinés soigneusement pour être contestés point par point à l'aide de nombreuses citations extraites des minutes du procès international de Nuremberg et des rapports de la ChGK.

La principale originalité de ce numéro spécial d'*Envols* réside tout d'abord dans l'identité de son auteur. C'est l'« union autonome de Provence des déportés de Rawa-Ruska » qui l'a produit, confirmant ainsi la place grandissante qu'elle occupe désormais au sein de l'Amicale¹³⁰. Le document est publié après le mois de mai 1965 puisqu'une copie d'une lettre envoyée par Edmond Michelet le 21 mai y est reproduite. Il n'est pas certain qu'Oscar Liévain et le comité directeur aient eu à donner leur assentiment à sa rédaction, car Oscar Liévain n'est plus président depuis le congrès national tenu en avril au Puy-en-Velay. Cependant, le document produit par l'Union de Provence s'inscrit dans le « mémoire historique » d'Oscar Liévain et en constitue l'un des héritages.

Contrairement aux documents produits jusqu'alors, l'Amicale, et plus particulièrement l'Union de Provence, conçoivent plus que jamais de se présenter devant la justice (« Justice pour Rawa ! ») pour réclamer, sinon le titre de déporté résistant, du moins les pensions afférées aux Déportés. C'est la raison pour laquelle le document est en réalité un « recours gracieux » destiné au ministère des ACVG afin qu'il reconsidère sa position. L'expertise juridique a été confiée à l'avocat au Barreau de Toulon, M^e André Vandro, bien que l'on ne puisse pas déterminer précisément son rôle dans la rédaction du recours¹³¹. Une version officielle du texte a sans doute été envoyée au ministère.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid.*

L'ouvrage de Clément Luca et le mémoire d'Oscar Liévain avaient pour vocation principale de servir de références pour défendre la revendication du titre de déporté résistant auprès des autorités politiques. Ces publications ont été non seulement mises à la disposition des représentants nationaux et régionaux, mais également de l'ensemble des adhérents, qui, à leur échelle, peuvent (devraient selon l'Amicale) s'engager. C'est la raison pour laquelle les archives familiales conservent ces documents. Ajoutées aux nombreux articles diffusés dans le bulletin *Envols* entre 1961 et 1965, ces publications structurent progressivement le renouvellement du discours mémoriel à l'œuvre depuis l'élection d'Oscar Liévain, jusqu'à le normaliser à tel point qu'il s'est transmis aux petits-enfants d'anciens du 325.

Le recours gracieux de l'Union de Provence a également cette finalité, à la différence qu'il est diffusé au nom de la section régionale, remettant à bas bruit en question les capacités du comité directeur national à défendre les droits des anciens du 325 auprès de l'ensemble des adhérents, voir en dehors de l'égide de l'Amicale.

L'ouvrage de Clément Luca et le mémoire d'Oscar Liévain ont également marqué l'aboutissement d'une logique discursive élaborée depuis la fin de l'année 1960. Peu d'éléments nouveaux apparaissent après 1965 en matière de revendication du titre de déporté résistant. L'héritage de la présidence d'Oscar Liévain est, sur ce point, déterminant pour appréhender la construction de la mémoire de la captivité au Stalag 325 après 1965. De plus, les mémoires publiés de la part ou sous le patronage d'Oscar Liévain ont inauguré une pratique reprise jusqu'à récemment. En effet, les synthèses rédigées par la suite l'ont toutes été en réaction à une situation donnée. Celle de son successeur, Albert Guerlain, s'inscrit de nouveau dans le cadre de la revendication du titre de déporté résistant¹³². Celles réalisées par les enfants et petits-enfants d'anciens du 325 membres de l'Amicale l'ont été, soit pour commémorer la mémoire de leurs aïeux qu'ils estiment oubliée, soit pour montrer un certain dynamisme historico-mémoriel de leur part¹³³.

¹³² UNCRRD, 1/10/Aa/9, Catégorie 10 : « Documents sanitaires », Les anciens médecins du camp de Rawa-Ruska, « Rapport médical », 1966, 17 pages.

¹³³ CEUX DE RAWA-RUSKA UNION NATIONALE, *Rawa-Ruska. 80 ans de mémoire*, op. cit.

•

La rapidité avec laquelle la revendication du titre de déporté résistant s'impose au sein de l'Amicale comme le principal objectif, montre qu'elle répond à une préoccupation latente des anciens du 325. Ces derniers, revenus en 1945 affaiblis de leur détention cinq ans durant, mirent plutôt en avant leurs actes de résistance à l'ennemi afin de montrer que, eux aussi, avaient combattu l'Allemagne nazie même en captivité, et qu'ils avaient donc toute légitimité à figurer en bonne place au sein de la mémoire de la Résistance française. Cette place, elle leur est acquise officiellement en 1956. Cependant, à l'orée des années 1960, la santé d'un certain nombre d'anciens du 325 décline à l'approche de la cinquantaine. Les séquelles engendrées par la captivité en camp de représailles au Stalag 325 se font davantage ressentir. Autrefois mises au second plan, elles sont désormais les sources d'inquiétudes prioritaires pour l'Amicale conformément aux souhaits émis par la section varoise dès mars 1960¹³⁴. Dès lors conduits par un médecin, Oscar Liévain, les anciens du 325 réclament que soient reconnues les conditions inhumaines de détention au Stalag 325, et ce, à l'heure où les crimes nazis sont davantage présents dans les représentations collectives que dans les années 1950. L'acquisition du titre de déporté résistant et le versement des pensions auxquelles il donne droit seraient donc des mesures compensatoires à la hauteur des souffrances éprouvées au camp. En même temps, cette reconnaissance démarquerait davantage encore la captivité au Stalag 325 de celle des PGF en mains allemandes auxquels un certain nombre d'anciens prisonniers de l'Amicale ne souhaitent pas être amalgamés.

Toutefois, seulement cinq mois après la prise de fonction d'Oscar Liévain et du comité directeur, cette réclamation se heurte au refus définitif de la CNDIR le 24 novembre 1961¹³⁵. Au lieu de décourager l'Amicale, cette décision remobilise au contraire ses dirigeants afin d'accomplir ce pour quoi ils ont été élus, il en va de leur crédibilité. Estimant que les témoignages d'anciens du 325, seuls, ne suffiraient pas à prouver à la CNDIR que l'octroi du titre de déporté résistant aux anciens du 325 va bien dans le sens de l'histoire¹³⁶, les dirigeants repensent la stratégie à adopter : il décident alors de donner plus de poids à leur réclamation en recourant à des « preuves » documentaires qui authentifieraient la déportation des PGF au camp de Rawa-Ruska et les violences

¹³⁴ « Compte rendu de notre Assemblée régionale », *Envols*, art. cit.

¹³⁵ DAVCC, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », *op. cit.*

¹³⁶ *Ibid.*

dont ils ont été victimes¹³⁷. Selon l'Amicale, la crédibilité de ces preuves repose à la fois sur leurs auteurs, les protagonistes de la Seconde Guerre mondiale, et les cadres dans lesquels elles ont été produites, en particulier le procès mondialement reconnu des criminels nazis à Nuremberg en 1945-1946.

L'année 1960 constitue donc bien un tournant majeur dans la construction mémorielle de la captivité au Stalag 325 : la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska perd non seulement sa prédominance au profit de celle du déporté, mais les témoignages d'anciens du 325 ne sont dorénavant plus la pierre angulaire du récit officiel élaboré par l'Amicale. Par conséquent, sur quels aspects la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska repose-t-elle ?

¹³⁷ Oscar Liévain, « L'heure de vérité », art. cit.

Chapitre 4 – La construction de la figure du déporté du camp de concentration de Rawa-Ruska

L'ouverture des camps de concentration par les Alliés en 1945 s'accompagne immédiatement d'une campagne médiatique organisée par le haut commandement allié afin de montrer aux populations l'horreur de la mort de masse provoquée par le nazisme. Entre mi-avril et mi-juin 1945, trois quarts des articles publiés dans la presse française sont consacrés à la découverte de ces camps. Les images, volontairement choquantes, marquent durablement les consciences des populations¹ comme cet ancien du 325 qui rappelait dans *Envols* en décembre 1963 « l'émotion soulevée par la découverte des camps de concentration, la publication de documents photographiques bouleversants, la projection de films inimaginables, les témoignages des survivants »². Le ministère français de l'Information programme même durant l'été 1945 une exposition intitulée « Crimes hitlériens » au Grand Palais à Paris³ que découvrent les Britanniques à Londres et les Belges à Bruxelles en 1946. La figure du déporté n'est désormais plus « une personne déplacée contre son gré, mais l'interné souffrant des camps de concentration », résume l'historien Thomas Fontaine. Les victimes sont néanmoins rapidement associées à la figure héroïque du « martyr » de la lutte pour la libération du territoire national afin de contrecarrer l'image de la victime passive⁴. La construction de la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska correspond-elle à ce schéma de représentations ?

En France, l'attribution de statuts juridiques aux victimes des déportations allemandes a fait l'objet de réflexions, d'enjeux et a cristallisé des oppositions dans un contexte de début de guerre froide⁵. Sans revenir en détail sur les événements, retenons que les débats portaient principalement sur la reconnaissance de la Résistance et la place attribuée au Parti communiste français (PCF), sans oublier la question de l'inclusion ou non de toutes les catégories de victimes sous un même statut⁶. Selon l'historien belge Pieter Lagrou, deux positions principales se distinguent, d'un côté un

¹ FONTAINE Thomas, « Qu'est-ce qu'un déporté ? Les figures mémorielles des déportés de France », in LABORIE Pierre et alii (dir.), *Images des comportements sous l'Occupation : Mémoires, transmission, idées reçues*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 79-89. CHEROUX Clément (dir.), *Mémoire des camps. Photographies des camps de concentration et d'extermination nazis (1933-1939)*, Paris, Éditions Marval, 2001. WIEVIORKA Annette, *1945. La découverte*, Paris, Seuil, 2015.

² E. B. (sans doute pour l'un des membres du comité directeur, Emmanuel Belfante), « Rawa-Ruska ou la froide logique de l'univers concentrationnaire », *Envols*, n° 89, décembre 1963, p. 2.

³ Sur le sujet voir en particulier GRUAT Cédric, *Crimes hitlériens. Une exposition-deuil au sortir de la guerre*, Paris, Tirésias, 2017.

⁴ FONTAINE Thomas, « Qu'est-ce qu'un déporté ? », *op. cit.*

⁵ Sur le sujet, voir notamment LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003, p. 203-239.

⁶ WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, *op. cit.*

« patriotisme exclusif et restreint » à la catégorie des victimes combattantes de la résistance soutenue par l'ADIR et la Fédération nationale des déportés et internés de la résistance (FNDIR), de l'autre celle plus inclusive de la FNDIRP qui souhaite la création d'une « communauté de la souffrance nationale » qui inclut aussi les victimes civiles non combattantes, à l'exception des « internés de droits communs »⁷. L'Amicale ne semble pas avoir pris position dans ce débat comme l'indique l'absence d'article dans *Envols* sur le sujet. Dans les faits, les préoccupations de ses dirigeants sont ailleurs. Leur priorité est en effet de consolider l'unité de l'Amicale, de la développer en augmentant ses effectifs et en créant de nouvelles sections, sans oublier l'aide distribuée aux familles d'anciens du 325 ainsi que la réclamation de la carte de combattant formulée par tous les anciens PGF⁸.

Le 6 août 1948, le statut de « déporté résistant » accordé par l'État reprend la position défendue par l'ADIR et la FNDIR. Il s'applique exclusivement aux personnes « transférées hors du territoire national, puis incarcérées ou internées dans une prison ou un camp de concentration » pour acte « qualifié de résistance à l'ennemi »⁹. Il concerne également les personnes « internées dans les camps et les prisons du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle » (article 2). Le statut de « déporté et interné politique », institué le 9 septembre suivant, reconnaît quant à lui les autres victimes relevant du régime des pensions des victimes civiles de la guerre. Sans être toutefois nommés, les Juifs appartiennent implicitement à cette catégorie¹⁰.

À partir de 1960, la question des statuts redevient prioritaire pour l'Amicale après l'avoir été de 1948 jusqu'à l'acquisition en 1956 du titre d'interné résistant pour les anciens du 325. Quatre ans plus tard, l'objectif est donc l'obtention du statut de déporté résistant. Seulement, Oscar Liévain et le comité directeur doivent au préalable faire inscrire le camp de Rawa-Ruska sur la « liste A-160 ». Le 15 décembre 1949, le ministère des Anciens Combattants et victimes de guerre (ACVG) avait promulgué, avec l'approbation du CNDIR, une liste de camps considérés comme « lieux de déportation » sur la base de celle produite par le Service International de Recherches (ITS, *International Tracing Service*) situé depuis 1946 à Bad Arolsen en Allemagne¹¹. Cette première liste

⁷ LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003, p. 219.

⁸ Pierre Guiseppi, « Tribune libre », *Envols*, n° 10, septembre-octobre 1947, p. 7.

⁹ Loi n° 48-1251 du 6 août 1948 « établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance », *Journal officiel de la République française*, n° 187, 8 août 1948, p. 7810.

¹⁰ Sur le sujet, voir notamment : LALIEU Olivier, « Chapitre 16. Le statut juridique du déporté et les enjeux de mémoire, de 1948 à nos jours », in BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent, WIERVIOKA Annette (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS éditions, 2009, p. 333-350.

¹¹ le Service International de Recherches de Bad Arolsen est un centre international de documentation sur les victimes et les survivants juifs et non-juifs des persécutions allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale. Les archives qu'il conserve ont été produites par les autorités nazies. Le service avait été créé à Londres par la Croix-Rouge britannique en 1943 avant d'être délocalisé à Versailles en France, puis à Frankfurt-sur-le-Main en Allemagne. Il s'établit à Bad Arolsen en 1946 en raison du peu de dommages subis par les bâtiments durant la guerre et pour sa position géographique par rapport aux trois zones d'occupation alliées (française, britannique et américaine).

(appelée « A-160 ») avait été complétée par un arrêté le 9 janvier 1951¹². La plupart des lieux indiqués sont des « prisons », des « maisons d'arrêt » et de « réclusion » ou encore des « pénitenciers » situés essentiellement en France et en Allemagne¹³. Les principaux camps de concentration n'y figurent pas au moment des revendications de l'Amicale. Présumant que les conditions de détention au Stalag 325 ne furent pas moins difficiles que dans les lieux de déportation retenus par le ministère, l'Amicale redouble d'efforts pour convaincre d'y inscrire le camp de Rawa-Ruska.

Pour cela, l'enjeu de l'Amicale consiste à démontrer que les conditions de détention au camp de Rawa-Ruska, lieu sur lequel se focalise son discours, ont été sinon plus difficiles, du moins équivalentes à celles des camps de concentration nazis. Ainsi, sur quel(s) aspect(s) l'Amicale soutient-elle la comparaison ? Que disent les récits de captivité publiés entre 1960 et 1965 sur les conditions de détention au Stalag 325 ? Suivent-ils la même évolution que celle de l'Amicale ? En quoi les réclamations de l'Amicale s'inscrivent dans une configuration de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale ?

A- L'an zéro de la déportation à Rawa-Ruska : les convois

À partir de juin 1961, l'Amicale met en récit plusieurs aspects de la captivité au Stalag 325 pour faire reconnaître comme déportés résistants les anciens du 325, l'un d'eux étant les conditions du transfert de l'Allemagne à Rawa-Ruska à partir d'avril 1942, puis à Lemberg après janvier 1943. C'est un peu « l'entre deux mondes », pour reprendre l'expression de l'ancien déporté, David Rousset, qu'il utilise pour évoquer le basculement d'un individu vers le système concentrationnaire représenté par les convois de déportation¹⁴. Selon l'Amicale, les prisonniers ont été amenés à Rawa-Ruska pour une raison bien précise. Elle postulait dans les années 1950 qu'il s'agissait de leurs actes de résistance – les évasions multiples, les refus d'obéissance, les sabotages – l'origine de leur transfert à Rawa-Ruska. Dix ans plus tard, quels motifs invoque-t-elle pour expliquer leur « déportation » ? Dans quelles conditions ont-ils été « déportés »¹⁵ selon l'Amicale ? Ces conditions sont-elles comparables à celles décrites dans les récits de captivité publiés en dehors de son égide par d'anciens du 325 ?

¹² Arrêté du 9 janvier 1951 fixant la « Deuxième liste des prisons et camps de concentration considérés comme lieux de déportation (Additif à la liste fixée par l'arrêté du 15 décembre 1949) », *Journal officiel de la République française*, n° 15, 17 janvier 1951, p. 673-675. Il est stipulé qu'« au cours de la guerre 1939-1945, les prisons et camps de concentration situés, d'une part, dans les territoires exclusivement administrés par l'ennemi, à l'exception de l'Indochine, et, d'autre part, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, qui figurent sur les listes annexées au Journal officiel des 21 février 1950 et 17 janvier 1951 ».

¹³ *Ibid.*

¹⁴ ROUSSET David, *Les Jours de notre mort*, Paris, Éditions du Pavois, 1947.

¹⁵ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », 1963, p. 5.

1- « Déportation volontaire »

Dans le « mémoire historique » publié en 1963 – le *vade-mecum* de l'Amicale à cette époque – Oscar Liévain veut montrer que l'attribution du titre de déporté résistant aux anciens du 325 ne va en rien le galvauder, car les raisons invoquées pour expliquer la « déportation » vers Rawa-Ruska correspondraient à l'esprit de la loi de 1948. C'est ainsi que sont redéployés certains des *topoi* du discours à l'œuvre durant la décennie précédente définissant la figure du résistant¹⁶. Oscar Liévain écrit en 1963 :

(§1) Si des Français furent déportés parce qu'ils avaient choisi de résister en sachant quels risques ils encouraient, d'autres le furent pour des questions raciales, politiques ou tout simplement sur délation mensongère. Avant toute chose, la discrimination eût dû porter sur les motifs de la déportation. De même qu'il est injuste de donner indistinctement la même médaille posthume à deux soldats dont l'un est tué en fuyant et l'autre en attaquant, le même titre de Déporté n'a pas la même noblesse s'il est attribué à un ancien maquisard ou à un condamné de droit commun.

(§2) Quant à « Ceux de Rawa-Ruska » : Soldats, Prisonniers de guerre, Volontaires de la résistance, Déportés en territoire administré par l'ennemi, ils réclament l'application [de la loi de 1948]. Article premier : La République française reconnaissante s'incline respectueusement devant la mémoire des martyrs de la barbarie nazie et fasciste qui ont contribué à sauver la Patrie, salue leurs familles et rend hommage aux rescapés de la Résistance dont elle proclame les droits. « Ceux de Rawa-Ruska » demandent le titre de déporté résistant parce qu'ils furent Déportés et parce qu'ils furent des Résistants¹⁷.

Le premier paragraphe dresse un éventail des catégories de déportés selon Oscar Liévain dans le but de montrer qu'il existe une pluralité de destins, donc, de causes de déportation. De ce fait, toute tentative de comparaison, en particulier avec les anciens du 325, serait d'emblée inopérante selon Oscar Liévain, car la souffrance ne se compare pas comme il le détaille plus longuement dans l'une des parties du mémoire intitulée « Comparaison de la souffrance »¹⁸. À ce titre, on observe son souci de distinguer les déportés « raciaux » des « politiques » alors que les législateurs avaient fait disparaître la distinction en 1948. Néanmoins, cela procède davantage de la logique discursive d'Oscar Liévain visant l'attribution du titre de déporté résistant que d'une intention de marquer la spécificité de chaque expérience concentrationnaire.

Dans le même document, il subsume les « Juifs » et les « Russes » au sein de ce qu'il nomme, le « contingent des fours crématoires »¹⁹. Les fours crématoires sont devenus l'un des symboles de la barbarie nazie à partir de 1945 confondus le plus souvent avec les « chambres à gaz » qui n'ont pas

¹⁶ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*

¹⁷ *Ibid.* p. 5.

¹⁸ *Ibid.*, p. 3-4.

¹⁹ *Ibid.*, p. 4.

les mêmes fonctions, mais dont les représentations collectives occultent elles aussi bien des aspects techniques employés par les nazis²⁰. Cependant en 1943, les autorités allemandes construisent sur le site de Birkenau quatre bâtiments regroupant de nouvelles chambres à gaz et des fours crématoires. C'est à partir des témoignages des survivants d'Auschwitz que se forme l'amalgame²¹.

En outre, selon notre hypothèse, la mention des victimes de « délations mensongères » serait pour Oscar Liévain, au regard des minutes du procès de Nuremberg auxquelles l'Amicale se réfère constamment, une autre catégorie de déportés comprenant l'ensemble des individus emprisonnés arbitrairement « sans enquête préalable » par les autorités allemandes d'occupation, d'après les termes employés par le procureur français à Nuremberg, François de Menthon²². Cette interprétation est néanmoins sujette à caution, car les déportés résistants, juifs et « politiques »²³ (sans doute les communistes) ont également été victimes de délations puis envoyés dans les camps de concentration ou, pour les Juifs, vers les centres de mise à mort immédiate²⁴.

Quant aux anciens du 325, les entrepreneurs de mémoires réguliers ou occasionnels de l'Amicale adaptent leur langage en fonction de ce qu'ils énoncent. Souvent, dans un même document, les anciens du 325 apparaissent-ils de-ci de-là comme des « résistants », des « déportés », des « prisonniers de guerre », des « soldats » ou encore « des militaires », comme dans le « mémoire historique » d'Oscar Liévain (§ 2)²⁵. Cette dénomination engendre des paradoxes et de nombreuses contradictions. Ceux de Rawa-Ruska seraient tout et son contraire, à la fois des civils et des militaires, des combattants et des captifs, tantôt sous l'autorité de l'OKW en tant que PG tantôt victimes des persécutions nazies en tant que déportés.

La stratégie narrative mise en place par l'Amicale, reprise par Oscar Liévain, consiste à démontrer que le transfert vers Rawa-Ruska constitue le passage de la captivité en Stalag vers la

²⁰ Par exemple les camions à gaz.. LEVY Ophir, « Le magnétisme de la Shoah », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 195, n° 2, 2011, p. 405-422.

²¹ Les fours crématoires servent à faire disparaître les corps des victimes assassinées tandis que les chambres à gaz relèvent d'un procédé technique d'extermination. BRUTTMANN Tal et TARRICONE Christophe, *Les 100 mots de la Shoah*, *op. cit.*, p. 39 & 57.

²² Il y a d'importantes similitudes entre les propos d'Oscar Liévain en 1963 et ceux de François de Menthon en 1946. Lors du procès, ce dernier mentionne des « arrestations [qui] ont tantôt un prétexte d'ordre politique, tantôt un prétexte d'ordre racial [...] Sur simple délation non vérifiée, sans enquête préalable et souvent sans que les personnes qui y procédaient y soient habilitées, des masses d'arrestations arbitraires ont eu lieu dans tous les pays occupés ». CRDFED, « Trente-sixième journée. Audience de l'après-midi », Minutes du procès de Nuremberg, 17 janvier 1946, p. 403-405. Sur François de Menthon, voir notamment : DREYFUS Paul, « François de Menthon (1900-1984), le garde des Sceaux oublié (4 septembre 1943-30 mai 1945) », *Histoire de la justice*, vol. 18, n° 1, Association Française pour l'Histoire de la Justice, Paris, 2008, p. 235-242.

²³ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 5.

²⁴ Sur le sujet des délations pendant l'Occupation, voir en particulier : JOLY Laurent (dir.), *La délation dans la France des années noires*, Paris, Perrin, 2012. Du même auteur, *Dénoncer les Juifs sous l'Occupation*, Paris, CNRS Éditions, 2021 (2017).

²⁵ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.* p. 5.

détention en camp de concentration. Ceux de Rawa-Ruska sont définis comme des « soldats » jusqu'au moment de leur capture où ils deviennent des « prisonniers de guerre », puis des « volontaires de la résistance » en s'évadant des Stalags et en refusant de travailler. Enfin, ils deviennent des « déportés » à partir de leur transfert vers le camp de Rawa-Ruska, et le reste jusqu'à leur retour en France²⁶. Le terme « stalag » n'est employé que pour désigner les camps de PG en Allemagne. Le 325 est, sinon un « camp », du moins un « lieu de déportation » pour reprendre la terminologie des législateurs de la loi de 1948 ou un « camp de concentration »²⁷. Parfois, à l'image du recours gracieux de l'Union de Provence en 1965, le vocable utilisé conjugue la captivité de guerre avec la déportation pour former le « camp de concentration pour prisonniers français »²⁸. Les anciens du 325 vont jusqu'à le faire apparaître comme un « camp d'extermination »²⁹.

C'est pourtant bien la résistance des prisonniers de Rawa-Ruska qui a vocation à prédominer comme motif de leur déportation. « Comme tous les noms historiques », écrit Oscar Liévain en octobre 1964, Rawa-Ruska « a sa part de vérité, son auréole de légende, et aussi bien sûr, sa signification. C'est ce dernier point qui doit retenir aujourd'hui notre attention. À quoi serviraient d'entretenir le souvenir de notre déportation ? D'exalter l'héroïsme de nos disparus ? », interroge Oscar Liévain avant d'ajouter :

Tous les grands noms de l'histoire ont une profonde signification. Ils nous guident [...] jalonnent notre destinée. Orléans [...] évoque la prise de conscience pour le peuple français de son unité. La Marne, plus qu'une bataille, rappelle le sursaut d'énergie d'un peuple que la pire des situations ne décourage jamais. Bordeaux rappelle à chacun le repli stratégique du gouvernement en 1870, 1914 et 1940. [...] Le 17 juin 1940 (*sic*), le général de Gaulle qui, dès le lendemain, lançait de Londres l'appel aux armes devenant le Premier Résistant d'une deuxième bataille.

Rawa-Ruska évoque bien sûr la réaction de l'armée vaincue de 1940 et le troupeau de deux millions de Français parqués dans les baraques du III^e Reich. [...] Rawa-Ruska évoque aussi et surtout [...] l'union des peuples pour le même combat. Rawa-Ruska restera pour toujours le symbole de la violation des conventions civiles et militaires qui fut considérée comme crime de guerre par le tribunal international de Nuremberg. Dès lors nous savons quel est notre rôle, quel est le rôle des survivants de Rawa-Ruska [...] ce symbole que nous avons porté si haut, nous n'avons plus le droit de le laisser choir³⁰.

Le président de l'Amicale inscrit les prisonniers du camp de Rawa-Ruska parmi dans la lignée des acteurs qui auraient contribué aux sursauts de la France lorsqu'elle était aux prises avec ses ennemies et qu'elle subissait des défaites. Cet esprit de résistance accompagnerait certains des grands

²⁶ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Union de Provence, « Édition spéciale – Justice pour Rawa ! », *op. cit.*, p. 5.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Oscar Liévain, « Message du président national », *Envols*, n° 94, septembre-octobre 1964, p. 1.

événements de l'histoire « épique, héroïque, mythologique » de la France³¹, et placerait donc les anciens du 325 dans le lignage d'un « roman national » qui les valorise³².

Cette résistance aurait été « aussi difficile parce qu'enchaînée », c'est-à-dire en captivité ; « aussi douloureuse parce que flagellée », effectuée malgré les violences des gardiens allemands ; « aussi méritoire parce que désarmée » depuis la défaite de 1940 et sans possibilité ensuite de recevoir du matériel militaire des Alliés ; « aussi belle parce que désintéressée », car réalisée sans but politique subjaçant ; « aussi courageuse parce que sans espoir », autrement dit en plein territoire allemand ou dans le Gouvernement Général de Pologne. En définitive, selon Oscar Liévain, ces « soldats irréductibles emmenés vers l'exil » auraient mené une résistance « infiniment plus difficile que résister en France, avec des armes, des complicités et des possibilités de fuite et de salut »³³. L'exaltation par Oscar Liévain de la résistance des prisonniers du Stalag 325 intervient dans un contexte où, comme la montre François Azouvi, le souvenir de la Résistance pendant l'Occupation le devient beaucoup moins³⁴.

On retrouve l'opposition au cœur des discours de l'Amicale dans les années 1950 entre d'un côté la résistance des prisonniers détenus au Stalag 325 et de l'autre celle incarnée par la France Libre et les formations résistantes en métropole. Les sujets, tels que l'engagement en résistance ainsi que les chances de succès des actions menées contre l'ennemi allemand et les conséquences en cas d'échec, visent en 1963 deux objectifs concomitants : le premier concerne le manque de reconnaissance *a priori* toujours présent alors que les anciens du 325 ont pourtant obtenu le titre d'interné résistant. Cependant, comme le signalait en 1959-1960 l'ancien président national, Just Pruvot, les procédures de demande de statut sont longues et ne sont pas toutes couronnées de succès. Just Pruvot constatait également qu'il restait encore de nombreux dossiers d'interné résistant à constituer pour être soumis aux autorités³⁵. L'exemple d'Oscar Liévain en témoigne. Il transmet son dossier bien avant la décision du conseil d'État le 10 décembre 1955, mais sa demande n'est traitée qu'à partir du 20 juin 1957 par la Commission départementale des déportés et internés résistants de la Seine. Just Pruvot avait d'ailleurs soutenu sa réclamation par une attestation datée du 12 décembre 1955. Ce n'est que le 15 décembre 1959 qu'Oscar Liévain reçoit une réponse favorable, notifiée officiellement le 10 février 1960, quoique sa carte comportait une erreur de date qui avait nécessité

³¹ AMALVI Christian, « Le Roman national, ou comment la République a, par le culte des grands hommes, à l'école et en place publique, rendu familière à tous les Français l'histoire de France : 1880-1970 », in BELOT Robert, *Tous républicains ! Origine et modernité des valeurs républicaines*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 125-132.

³² Sur le récit national, voir particulièrement : LEDOUX Sébastien, *La nation en récit*, Paris, Belin, 2021.

³³ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 2.

³⁴ AZOUVI François, *Français, on ne vous a rien caché. La Résistance, Vichy, notre mémoire*, Paris, Gallimard, 2020, p. 339-372.

³⁵ *Envols*, « Extrait de la réunion du Bureau du 28 décembre 1960 », art. cit.

une nouvelle procédure administrative³⁶. Élu président, Oscar Liévain estimait qu'il y avait « 2 000 dossiers à l'étude » selon une source « officieuse » au moment de la publication du mémoire en 1963³⁷. Ainsi, le rappel de l'héroïque engagement patriotique des prisonniers du Stalag 325 vient à l'appui des dossiers de demande de statut autant qu'il vise à perpétuer leur mémoire. D'ailleurs, le bulletin *Envols* devient en décembre 1964, « l'organe officiel de l'Union nationale des militaires déportés, résistants extra-métropolitains et familles de disparus ». Si les termes « déportés » et « familles de disparus » font leur apparition conformément aux nouvelles revendications, celui de « résistants extra-métropolitains » distingue volontairement de manière significative la résistance sur le territoire national et celle dans les camps allemands que l'Amicale souhaite représenter³⁸.

Le second objectif est de mettre en avant la mémoire héroïque des anciens du 325 afin de montrer qu'ils auraient toujours été du côté des « attaquants » et de l'action, non dans la position du fuyard pour reprendre la comparaison d'Oscar Liévain (§ 1). Par conséquent, l'attribution du titre aux anciens du 325 ne diminuerait en rien la valeur du statut acquis par les autres déportés résistants. Pour le démontrer davantage, « un rappel historique » de leurs actes de résistance « s'impose » selon Oscar Liévain :

(§3) Dans l'abîme où nous avait plongé la débâcle de 1940, l'écho de l'appel du Général de Gaulle [...] réussit à franchir les barbelés [...] Désormais, tout prenait une signification et notre résistance à l'intérieur de l'Allemagne avait un nom et les évasions devenaient un devoir justifié.

(§4) [...] Les repris perdaient leurs droits de protection de la « Convention internationale de Genève » et seraient considérés comme des rebelles et déportés dans des camps d'extermination [...] Ceux qui ne réussirent pas... les évadés repris furent ramenés en Allemagne et jetés en prison [...] Les Allemands étant excédés par ces SOLDATS IRRÉDUCTIBLES, par ces VOLONTAIRES de la RÉSISTANCE et la DÉPORTATION vers l'Ukraine était décidée par Hitler, Himmler, Sauckel et Frank. [...] Déportés à RAWA-RUSKA dès le mois d'avril et mai 1942, les RÉSISTANTS IRRÉDUCTIBLES refusèrent de mourir sans combattre...³⁹.

Un certain nombre d'évadés payèrent donc chèrement le prix d'avoir tenté d'accomplir, ce que nomme Oscar Liévain, leur « devoir justifié » (§ 3)⁴⁰. Conformément au discours de l'Amicale à l'œuvre dans les années 1950, Oscar Liévain défend l'idée que si les PG s'évadaient et refusaient de travailler en dépit des sanctions qu'ils encouraient, c'est donc qu'ils s'étaient engagés volontairement

³⁶ DAVCC, AC/21/P/564/641, Dossier sur Oscar Liévain, dont notamment : « Demande d'attribution du titre d'interné résistant », 10 décembre 1955, 6 pages. Just Pruvot, « Attestation du président de l'Amicale du Stalag de repréailles 325 Ceux de Rawa- Ruska », 12 décembre 1955, 1 page. Direction des statuts et des services médicaux du ministère des ACVG, P. Lamotte, « Lettre d'attribution du titre d'interné résistant », à Oscar Liévain, 10 février 1960, 1 page.

³⁷ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 7.

³⁸ *Envols*, n° 95, novembre-décembre 1964.

³⁹ *Ibid.* p. 5-8.

⁴⁰ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 5.

en résistance. Il actualise néanmoins ce discours en fonction de la revendication du statut de déporté résistant, de sorte que seule la terminologie changeait alors que la logique restait la même : les anciens du 325 sont des « volontaires de la déportation » (§ 4)⁴¹. C'est une caractéristique importante pour Oscar Liévain qu'il souligne en intitulant « Déportation volontaire » la partie d'où sont extraites les citations présentées ci-dessus⁴². C'est une façon d'expliquer que les prisonniers auraient toujours eu la main mise sur les événements et leur propre sort, que le châtement aurait été d'emblée accepté avant même le passage à l'action, y compris à Rawa-Ruska (ils « refusèrent de mourir sans combattre... »)⁴³.

Oscar Liévain postule aussi que les autorités allemandes avaient été incapables de contraindre ces « SOLDATS IRRÉDUCTIBLES » alors même que l'Allemagne nazie dominait l'Europe en 1942. Il y adjoint cependant un élément nouveau à savoir que l'inefficacité des punitions infligées aux prisonniers (il cite « la prison ») pour endiguer leur détermination à résister à la domination allemande aurait été tellement préoccupante jusqu'à toucher l'état émotionnel des dignitaires nazis, au point de les « excéder »⁴⁴. En conséquence, ces derniers recoururent à une solution définitive : la création du Stalag de représailles 325, ou dorénavant, « la déportation vers l'Ukraine »⁴⁵. Celle-ci aurait donc été décidée en haut lieu non plus seulement en raison de la menace représentée par ces prisonniers envers l'économie de guerre allemande et la sécurité du « Reich », mais aussi parce qu'elle aurait pesé psychologiquement sur les dignitaires nazis. Autrement dit, la résistance des prisonniers de Rawa-Ruska aurait atteint autant l'État nazi que les hommes qui le dirigent. En conséquence, les prisonniers devenaient la cible des violences nazies ; les termes « mourir » et « extermination » utilisés par Oscar Liévain (§ 4) laissent entrevoir le sort funeste réservé aux détenus du camp de Rawa-Ruska. C'est pourquoi tous les dignitaires nazis mentionnés symbolisent, outre le *Führer* Adolf Hitler qui incarne le nazisme⁴⁶, la dimension répressive et criminelle du régime nazi, dont auraient été victimes les prisonniers à Rawa-Ruska : le *Reichsführer* SS Heinrich Himmler, l'un des principaux organisateurs du système concentrationnaire ainsi que du génocide juif⁴⁷ ; le « plénipotentiaire général de la main-d'œuvre » pour le Reich, Ernst Sauckel, lequel avait

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*, p. 4.

⁴³ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Sur Adolf Hitler, voir notamment : KERSHAW Ian, *Hitler*, Paris, Flammarion, 2013.

⁴⁷ Sur Heinrich Himmler : LONGERICH Peter, *Himmler. L'éclosion quotidienne d'un monstre ordinaire*, Paris, Éditions Héloïse d'Ormesson, 2010, (édit. originale : 2008 ; traduit de l'allemand par Raymond Clarinard).

notamment ordonné la mise au travail forcé de tous les PG⁴⁸ ; l'ancien avocat d'Hitler nommé « gouverneur général des territoires polonais occupés » en septembre 1939 jusqu'à la fin de la guerre, Hans Frank, lequel était responsable de l'administration du territoire où étaient détenus les PGF au Stalag 325⁴⁹.

En 1965, le préambule du recours gracieux de l'Union de Provence suit la même logique discursive tripartite : résistance-déportation-souffrances⁵⁰. La figure du général de Gaulle est également convoquée comme dans le mémoire d'Oscar Liévain (§ 3). La page de couverture met en exergue le soutien qu'il aurait apporté aux revendications de l'Amicale : « Le général de Gaulle, président de la République, n'oublie pas les souffrances endurées par les déportés de Rawa-Ruska et place leur sacrifice au premier rang de ceux consentis par le peuple français pour la libération du territoire »⁵¹. La reconnaissance de celui qui s'est opposé publiquement le premier à l'armistice de 1940 et à l'idée d'une défaite irréversible, le général de Gaulle⁵², est un message adressé au ministère des ACVG à qui le document est destiné, pour leur signifier que le refus d'attribuer le titre de déporté résistant ne correspondrait pas à l'idée que le chef de l'État se fait des anciens du 325. Néanmoins, aucune indication ne précise d'où provient la citation attribuée à de Gaulle et son contenu contraste avec la lettre envoyée par le chef de l'État à Oscar Liévain le 5 novembre 1962. De Gaulle remerciait alors l'Amicale pour la médaille qui lui avait été transmise en évoquant le « combat, la fidélité et aussi les épreuves des prisonniers de guerre évadés et résistants de Rawa-Ruska »⁵³. Toujours est-il que pour l'Union de Provence, c'est la reconnaissance de l'héroïque engagement patriotique des anciens du 325 et les souffrances qui en résultèrent qui comptent.

C'est également dans ce but que se trouve, au dos de la page de couverture, une copie de la lettre envoyée le 21 mai 1965 par Edmond Michelet au secrétaire général de l'Union de Provence,

⁴⁸ Sur Ernst Sauckel : BECKER Peter W., « Fritz Sauckel : Plenipotentiary for the Mobilisation of Labour », in SMELSER Ronald et ZITELMANN Rainer (dir.), *The Nazi Elite*, New-York, New York University Press, 1993. Voir également la notice biographique dans : DE FONTETTE François, *Le procès de Nuremberg*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 105-106.

⁴⁹ Sur Hans Frank : SCHENK Dieter, *Hans Frank: Hitlers Kronjurist und Generalgouverneur*, Francfort/Main, S. Fischer, 2006. SCHUDNAGIES Christian, *Hans Frank: Aufstieg und Fall des NS-Juristen und Generalgouverneurs*, Francfort/Main, Pieter Lang, 1989.

⁵⁰ Il exalte lui-aussi « l'infime minorité » des « prisonniers de guerre français refusant la défaite, qui, dès 1940, ont manifesté leur esprit de résistance par l'évasion récidivée ». Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*

⁵¹ *Ibid.* Page de couverture.

⁵² Comme le précise l'historien Julian Jackson, si l'appel du 18 juin 1940 a engendré de nombreux mythes en particulier sur sa réception et sa capacité à susciter des formes de résistance à l'Allemagne – ceux de Rawa-Ruska ne dérogent pas à la règle –, il n'en reste pas moins « la première voix à s'opposer publiquement à l'idée de l'armistice en France et à livrer non seulement un appel moral mais des arguments qui expliquent pourquoi tout n'est pas perdu ». C'est ce qu'appelle le général de Gaulle, « sa légitimité ». JACKSON Julian T., *De Gaulle. Une certaine idée de la France*, Paris, Seuil, 2019, p. 164.

⁵³ La lettre est reproduite au début du mémoire historique d'Oscar Liévain : « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*

Maurice Guillot. Il écrit alors : « tous les renseignements que je possède sur Rawa-Ruska me permettent, en effet, de penser que vos camarades ont droit au titre de déporté résistant »⁵⁴. C'est un soutien important de la part du cofondateur du réseau « Combat » en 1942 qui a aussi été déporté à Dachau après son arrestation par la Gestapo en 1943. Après la guerre, Edmond Michelet a notamment été ministre des ACVG entre 1958 et 1959, et lorsque l'Union de Provence recherche son soutien, il est membre du Conseil constitutionnel depuis mars 1962.

Dans les années 1960, l'Amicale s'appuie donc sur la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska élaborée la décennie précédente, laquelle présente l'avantage d'être reconnue par l'État depuis 1956, pour expliquer la déportation par les nazis des prisonniers à Rawa-Ruska et par la même l'origine de leurs souffrances. Or, celles-ci font aussi l'objet d'une mise en récit spécifique de la part de l'Amicale, car la réclamation du titre de déporté résistant requiert l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160 des lieux de déportation. Comme l'écrivait en février 1962 un ancien du 325, Roger Pecheyrand, les « rudes syllabes » de Rawa-Ruska étaient « entrées dans la légende [...] par la grande porte de la dignité de la résistance », mais aussi par les « portes de la misère et de la souffrance »⁵⁵ ; celles-ci commencèrent dans les convois à destination de Rawa-Ruska.

⁵⁴ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*, page de couverture.

⁵⁵ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska ou des rumeurs vieilles de vingt-ans », *Envols*, n° 80, janvier-février 1962, p. 5.

2- Les convois de PGF vers le camp Rawa-Ruska : regards croisés de l'Amicale et des récits de captivité

Lors des débats au Sénat le 16 novembre 1961 relatifs aux « dispositions du projet de loi de finances concernant les anciens combattants et victimes de guerre, auquel participe le ministre, Raymond Triboulet, le sénateur André Méric prend la parole⁵⁶. Au cours de son plaidoyer pour l'attribution du titre de déporté résistant pour les anciens du 325, il évoque les « conditions de transfert inhumaines » que les captifs eurent à endurer. Pendant les « huit à dix » jours que dura le transfert, explique André Méric, les PGF étaient « entassés à 80 ou 100 dans les wagons », soit plus du double de la capacité prévue. Ces derniers « mourraient de faim et de soif », car ils n'étaient pas ravitaillés par les Allemands⁵⁷. Il n'en dit pas davantage afin d'orienter son propos vers des aspects plus généraux, mais le parallèle avec d'autres déportations n'en était pas moins explicite, et ce, quelques jours seulement avant que la CNDIR ne statue sur la réclamation par l'Amicale du titre de déporté résistant pour les anciens du 325⁵⁸.

En février 1964, un certain C. B. publie un article dans le bulletin *Envols* intitulé « Nous demandons que justice soit rendue » dans lequel il s'interroge sur la définition du déporté⁵⁹. À l'image du comité directeur, il considérait que le camp de Rawa-Ruska avait toutes les caractéristiques d'un camp de concentration et qu'il était injuste de dire le contraire : « n'avons-nous pas le devoir strict [...] de rendre justice à toutes les victimes de ces criminels de guerre nazis, de stigmatiser les fautes commises à l'égard de certaines d'entre elles, de revenir sur les erreurs de jugement, en [un] mot établir la vérité ? »⁶⁰. Le transfert d'Allemagne vers le Stalag 325 était l'un des points de comparaison avec les camps de concentration qui mérite selon l'auteur d'être évoqué dans une partie intitulée « Entassés comme des bêtes ? » : « rappelez-vous », est-il écrit peu avant le passage cité, « les lignes des longs convois où les hommes étaient entassés comme des bêtes »⁶¹. L'auteur développe son propos en reprenant des extraits de la déposition de l'ancien du 325, Paul Roser, lors du procès international de Nuremberg le 29 janvier 1946. Au cours de son interrogatoire, ce dernier avait détaillé devant les juges les conditions de son transfert : parti en juin

⁵⁶ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 concernant les Anciens combattants et les victimes de guerre », *Journal officiel de la République française*, 2^e séance, 16 novembre 1961, p. 1533-1534. Sa prise de parole a fait l'objet d'un article dans le bulletin *Envols* : « Débat au Sénat sur Rawa-Ruska – interpellation de notre président d'honneur André Méric », *Envols*, n° 80, janvier-février 1963, p. 1 & 2 & 4.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », *op. cit.*

⁵⁹ C. B., « Nous demandons que justice soit rendue », *Envols*, n° 90, janvier-février 1964, p. 2-3.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

1942 du Stalag XII-A à Limburg-An-Der-Lahn, le train mit « six jours » pour arriver à Rawa-Ruska. Avant d'entrer dans les wagons, les PGF avaient été « dépouillés » de leurs « capotes » ainsi que de « tous les vivres » que certains avaient pu conserver » et de leurs « souliers », lesquels avaient été remplacés par des sabots. Les PGF auraient donc été privés de tout comme les déportés⁶².

L'effectif de chaque wagon « variait de 53 à 56 » prisonniers selon Paul Roser. L'écart entre son estimation et celle d'André Méric, pourtant presque inférieure de moitié, montre que la préoccupation réside moins dans les chiffres présumés que de démontrer la promiscuité inhumaine qui régnait dans chaque wagon comme ceux des déportés vers les camps de concentration.

Les conditions de transfert à l'intérieur de chacun des convois sont rendues plus difficiles à supporter à mesure des jours passés à cause de la rareté du ravitaillement et de la décision des gardiens allemands de restreindre l'ouverture des wagons durant les haltes, effectuées le plus souvent « en pleine campagne », sans doute pour éviter les évasions. À ce titre, C. B. retient de la déposition de Paul Roser les deux ravitaillements en six jours durant lesquels les PGF reçurent « une soupe » qui était alors « immangeable », s'était-il souvenu devant les juges⁶³. Les PGF ont donc pu manger un minimum contrairement à ce qu'avait affirmé André Méric lors du débat parlementaire en 1961. L'auteur omit de le mentionner, mais Paul Roser avait indiqué lors de l'audience que le premier ravitaillement avait été distribué à « Oppeln » (*sic*), sans doute Opole en Pologne, au nord-ouest de Katowice, et le second à « Jaroslaw » (Jarosław en polonais), une ville polonaise à l'ouest de Lemberg⁶⁴. Ces informations, livrées dans le cadre du procès du Nuremberg, sont intéressantes pour retracer les itinéraires empruntés par les convois allemands à destination du Stalag 325 et identifier les lieux de ravitaillement prévus, mais ce n'était pas l'objet de l'article. En revanche, l'auteur met en exergue les « 36 heures » durant lesquelles les PGF sont restés « sans boire au cours de ce voyage », et l'impossibilité qu'ils avaient « de faire provision d'eau » en raison du manque « de récipient », est-il écrit⁶⁵. Selon l'auteur, l'image retenue de la « déportation » vers Rawa-Ruska est la grande promiscuité ainsi que la quasi-absence de moyens de subsistance, tant alimentaires que matériels, tout au long du trajet⁶⁶.

C. B. ajoute à la déposition de Paul Roser un témoignage d'Oscar Liévain, effectué dans un contexte qui n'est pas précisé, tiré en réalité du « mémoire historique » produit un an plus tôt⁶⁷.

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ CRDFED, « Quarante cinquième journée. Audience de l'après-midi », Minutes du procès de Nuremberg, 29 janvier 1946.

⁶⁵ C. B., « Nous demandons que justice soit rendue », art. cit.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*

Oscar Liévain décrivait alors des « conditions épouvantables » vécues par les PGF « enfournés tous nus à 116 dans des wagons » qui ne pouvaient en accueillir seulement 40. Après un « voyage [d'une] durée [de] 8 jours », les prisonniers arrivèrent au camp de Rawa-Ruska « à demi-étouffés » et « couverts d'urine et de fiente », concluait Oscar Liévain⁶⁸. La situation décrite par le président national renforce ainsi l'horreur qui transparait déjà dans la déposition de Paul Roser grâce à l'emploi de termes de nature à faciliter la représentation de la scène. Cela ne dépend pas seulement de la personnalité de chacun des témoins, mais procède du contexte dans lequel le témoignage a été formulé. C'est sur ce point que réside l'enjeu sous-jacent.

L'article a en effet été organisé autour des plusieurs extraits de la déposition de Paul Roser lors du procès international de Nuremberg, lequel donnerait au récit une authenticité incontestable selon C. B., cela alors que le comité directeur de l'Amicale cherche à rattacher les récits d'anciens du 325 avec des archives produites durant la guerre ainsi que les minutes dudit procès et les rapports de la ChGK. Or, les citations attribuées à Oscar Liévain sont ajoutées consécutivement à celles de Paul Roser de manière à insinuer qu'elles ont une importance équivalente, voire qu'il a lui-même été entendu lors du procès de Nuremberg alors qu'Oscar Liévain a seulement été cité. Ainsi, l'association de la déposition de Paul Roser avec le témoignage d'Oscar Liévain confèrerait à ce dernier une valeur d'authenticité incontestable. Dès lors les « épouvantables » conditions de transfert décrites par le président national viendraient compléter le témoignage de Paul Roser effectué dix ans plus tôt devant des juges internationaux, ô combien important sur le plan symbolique, mais qui serait sans doute un peu trop mesuré dans le cadre de la revendication du titre de déporté résistant⁶⁹.

Ce sont donc les souffrances physiques et parfois psychologiques causées par l'insalubrité, la grande promiscuité, ainsi que les troubles liés à l'absence (partielle) de ravitaillement en eau et en nourriture qui transparaissent de manière récurrente dans le discours de l'Amicale. Les descriptions sont néanmoins courtes et stéréotypées autour des éléments présentés précédemment, mais elles suffiraient à attester selon elle de la déportation vers le Stalag 325.

L'essentiel des réclamations de l'Amicale se joue cependant principalement autour des conditions d'internement au camp de Rawa-Ruska afin de le faire inscrire sur la liste A-160 des lieux de déportation. Celles endurées dans les convois sont, comparativement, moins évoquées. C'est en soi une différence fondamentale avec les témoignages des déportés et les représentations de la déportation qui font de la montée dans les wagons un sujet central en ce qu'il représente le prélude

⁶⁸ C. B., « Nous demandons que justice soit rendue », art. cit.

⁶⁹ *Ibid.*

ou le début de l'expérience concentrationnaire⁷⁰. Lorsque l'Amicale évoque les transferts, elle détaille moins les conditions que les conséquences sur les PG. C'est le message sous-jacent qui importe. Le récit est construit autour de mots-clés ou d'expressions percutantes destinées à être facilement assimilées et réemployées telles que : des « trajets de huit à dix jours », où les captifs « mourraient de faim et de soif », « à demi-étouffés » et « couverts d'urine et de fiente », dans des « wagons à bestiaux », « entassés comme des bêtes »⁷¹. Ces éléments de langage sont, le plus souvent, suivis d'un nombre de prisonniers pour marquer la promiscuité qui régnait alors. Il varie selon les témoins, mais est toujours supérieur à 40 puisqu'il s'agit de la capacité maximum théorique des wagons.

C'est par ces expressions employées par l'Amicale qu'un rapprochement est visible avec la représentation dominante du convoi élaborée par les rescapés des déportations allemandes à partir de 1945 qui est celle « des grands convois massifs [...] de déportés Juifs ou Résistants » étudiée par Thomas Fontaine⁷². Le discours de l'Amicale fait également écho de manière frappante avec certains termes employés dans le rapport officiel sur les convois de déportation produit par le ministère des Prisonniers, déportés et réfugiés pour le gouvernement français lors du procès de Nuremberg. Les citations extraites du rapport français sont plus ou moins les mêmes que celles que nous venons de citer issues des discours d'André Méric et d'Oscar Liévain⁷³ :

les grands convois partis de Compiègne rassemblèrent un minimum de 1 500 déportés et un maximum de 2 500, **entassés dans des wagons à bestiaux, à raison de 80 à 120 hommes par wagon**. La plupart du temps ils n'ont, comme vivres, que le colis de la Croix Rouge distribué au départ. Le voyage dure un minimum de trois jours dans **des conditions terribles : entassement, promiscuité, soif, asphyxie** [...] D'une manière générale : **absence totale d'hygiène**, une tinette au milieu du wagon. Les conditions même du voyage étaient pratiquement **insupportables** pour des individus d'une résistance moyenne⁷⁴.

Il est difficile de déterminer précisément dans quelle mesure l'Amicale s'est réappropriée les représentations des convois élaborées par les rescapés des déportations allemandes pour mettre en récit les expériences des anciens du 325. Aucun témoignage d'ancien déporté n'est cité. Les minutes

⁷⁰ FONTAINE Thomas, « Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée (1940-1944) », *op. cit.*, p. 47- 49.

⁷¹ Discours d'André Méric lors du débat parlementaire, 1961, *op. cit.* C. B., « Nous demandons que justice soit rendue », art. cit. Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*

⁷² Thomas Fontaine qualifie de « lieux de mémoire » les récits des grands convois massifs des déportés juifs ou résistants. Ce sont ces récits qui prédominent la mémoire collective des convois de déportation tandis que « les petits convois, sans wagons à bestiaux », dans lesquels les souffrances transparaissent moins, sont relégués à la marge. FONTAINE Thomas, *Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée (1940-1944)*, *op. cit.*, p. 47- 49 & 51-53.

⁷³ Nous les surlignons en caractère gras dans l'extrait ci-dessous.

⁷⁴ Tribunal militaire international de Nuremberg, « Document F. 274 : rapport officiel du gouvernement français (ministère des prisonniers et déportés) sur les arrestations, massacres et tortures, déportations en Allemagne et extermination des citoyens français sous l'Occupation allemande », in *Procès des grands criminels de guerre à Nuremberg*, vol. 42, tome 37, 1949, p. 126.

et les documents relatifs aux procès de Nuremberg ont sans doute constitué la principale source d'informations au regard de l'importance que l'Amicale leur donne à partir de 1960. Toujours est-il que les correspondances observées dans la manière de verbaliser la déportation à Rawa-Ruska indique l'intention des entrepreneurs de mémoire – André Méric, Oscar Liévain ou C. B – de la rapprocher de celles des déportés des camps de concentration. Ce n'est en revanche pas le cas dans les récits de captivité d'anciens du 325 aux contenus moins stéréotypés et plus nuancés.

Peu paraissent durant la présidence d'Oscar Liévain (trois sont recensés)⁷⁵, mais treize avaient été publiés entre 1945 et 1959. Les transferts des PGF d'Allemagne vers le Stalag 325 sont l'un des sujets incontournables des récits de captivité parce qu'ils constituent un épisode marquant, voire traumatique, de leur expérience captive. Pour la plupart des anciens prisonniers, il est considéré comme un prélude à leur internement. C'est pourquoi certains racontent pendant plusieurs pages leurs conditions de transfert quand d'autres y consacrent un chapitre entier⁷⁶.

Qu'ils aient été rédigés au lendemain de la guerre ou à l'orée des années 2000, les récits décrivent des conditions de transfert globalement identiques, mais colorées par la subjectivité de chaque expérience captive. Les comparaisons possibles sont nombreuses. Prenons par exemple les deux récits rédigés à près de quarante ans d'intervalle dans des contextes très différents : celui de Lucien Mertens publié en 1945 destiné à faire connaître le Stalag 325 et la résistance des prisonniers à un large public dès la capitulation de l'Allemagne⁷⁷ et celui d'Albert Baudin intitulé *Dis, pépé, qu'est-ce que t'as fait pendant la guerre ?*, qu'il rédige en 1981 pour ses enfants à l'âge de soixante-quatre ans (1917-1994), « pendant que j'ai le temps et avant de devenir gaga [...], pour prévenir cette interrogation », écrit-il⁷⁸. La principale différence est qu'Albert Baudin est à l'âge de la retraite alors que Lucien Mertens rentre seulement de captivité, âgé de 38 ans. L'un témoigne « à chaud » dans un pays en reconstruction tandis que l'autre entreprend un processus de remémoration et de transmission pour sa famille avant que la vieillesse l'empêche progressivement de se souvenir en détails de son

⁷⁵ Hormis le livre de Clément Luca évoqué dans le chapitre précédent, dont la forme se rapporte davantage à un plaidoyer qu'un récit de captivité, quatre ont effectivement été recensés : PIZIER André, *Sans arme ni bagage : récit vécu*, Paris, R. Julliard Condé-sur-Escaut, impr. C. Descamps, 1962. MONTMARTIN Petrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme - Extraits du Carnet de route de l'abbé Gabriel Demaine*, Paris, Éditions R. Lagrue, 1965. CAUSEL Laurent, *Ainsi vogue la galère*, Paris, Éditions Serg, 1963.

⁷⁶ Lucien Mertens y consacre le prologue de son ouvrage : POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, Paris, Éditions du Cep, 1945, p. 9-21. Voir aussi LABROSSE Jean et VILLARD Albert, Chapitre 6 : « Départ pour la Pologne - La vie à Rawa-Ruska », in *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, Paris, Éditions ouvrières, 1945, p. 26-32.

⁷⁷ POINDESSAULT Jean et MERTENS LUCIEN, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit.

⁷⁸ Archives privées, Hervé A., BAUDIN Albert, « Dis, pépé, qu'est-ce que t'as fait pendant la guerre ? », Récit privé non publié, 1981, 88 pages. Nous disposons de la version numérique du témoignage.

expérience captive, au moment où la première synthèse sur la captivité réalisée par Yves Durand vient d'être publiée, et alors que la parole des victimes du génocide juif s'exprime avec force⁷⁹.

Transféré par le premier convoi en avril 1942, Lucien Martens raconte lui aussi la fouille minutieuse subie par les PGF avant de monter dans le « cachot roulant ». Dépouillés de (presque) tout, « le trésor du prisonnier [...] ne se compose plus maintenant que de ses photographies, d'un rudimentaire nécessaire de toilette et des vivres que l'homme de confiance du camp a prélevés fraternellement sur son stock de Croix-Rouge »⁸⁰. Transférés par le second convoi le 1^{er} mai 1942, Albert Baudin et les autres prisonniers de son wagon reçurent chacun « une boule de pain, un morceau de saucisson [...] et un morceau de margarine. Dans un coin du wagon [il y avait aussi] un tonneau plein d'eau ». Albert Baudin ne semble pas avoir souffert de la faim les premiers jours. « Pour ma part » écrit-il, « j'ai une trentaine de biscuits de guerre en réserve, rien à craindre de ce côté », mais le troisième jour, « plus d'eau et pour certains, plus de nourriture »⁸¹. Les Allemands auraient donc permis aux Français d'emporter des vivres, mais les quantités étaient insuffisantes pour la durée du trajet. Ceci n'en constitue pas moins une différence notoire avec le récit de l'Amicale dans les années 1960.

Leurs gardiens leur donnent par la suite « un cinquième de boule de pain et un morceau de gruyère moisi » ; « Qu'importe ! » écrit Lucien Mertens. Les prisonniers sont également ravitaillés par « des dames de la Croix-Rouge allemande », mais la plupart des récipients leur avaient été enlevés lors de la fouille. « À part une bouteille vide pour cinquante-cinq bouches, nous n'avons rien », explique Lucien Mertens. Voyant que le service devient trop long, les Allemands décident d'y mettre un terme. « Une dizaine de privilégiés ont pu avaler une gorgée de liquide chaud, les autres n'ont eu qu'un espoir de soupe ». Le lendemain, des gamelles sont distribuées, mais, cette fois, c'est la « bataille » engagée entre les prisonniers affamés qui écourte le ravitaillement. Les prisonniers prennent alors conscience de s'organiser pour les distributions à venir sous la responsabilité du plus gradé, un jeune sous-lieutenant. Les ravitaillements effectués comme celui de la Croix-Rouge allemande impliquent qu'ils aient été prévus et organisés en amont par l'OKW qui n'avait donc pas l'intention de laisser « mourir de faim » les PGF même si les rations étaient minimales et les conditions extrêmes⁸².

À ce titre, les captifs racontent avoir grandement souffert de l'ankylose et du manque d'air causé par la promiscuité. « La position couchée n'étant pas possible pour tout le monde, les autres

⁷⁹ DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, *op. cit.*

⁸⁰ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*

⁸¹ BAUDIN Albert, *Dis, pépé, qu'est-ce que t'as fait pendant la guerre ?*, *op. cit.*

⁸² Discours d'André Méric, « Discussion des budgets des anciens combattants et victimes de guerre », *op. cit.*

doivent rester debout », raconte Lucien Mertens. À cet inconfort permanent qui accentue la fatigue et la nervosité, s'ajoutent le froid et l'odeur insupportable due au « pot de fer qui autrefois contenait des confitures » et sert dorénavant de tinette pour l'ensemble des prisonniers du wagon⁸³. Il évoque néanmoins un arrêt supplémentaire en Pologne pour que les prisonniers puissent aller « aux feuillets » faire leurs besoins naturels. En Pologne toujours, Lucien Mertens raconte qu'ils ont obtenu « 1L de soupe avec des épluchures de pommes de terre ». Croyant « devoir nourrir un convoi de prisonniers russes », les cuisiniers allemands s'en excusèrent⁸⁴. Une réaction, réelle ou imaginée, si inhabituelle qu'elle mérite apparemment d'être soulignée pour montrer l'étonnement de certains Allemands en voyant la façon dont sont si mal traités les PGF en transit vers le Stalag 325. Les PGS constituent un curseur pour évaluer les souffrances endurées par les PGF, car dans la hiérarchie entre les PG alliés définie par les autorités allemandes et mise à jour depuis la fin des années 1970 notamment par l'historien allemand, Christian Streit⁸⁵, les PGS ne bénéficient pas de la protection de la Convention de Genève contrairement aux des PG britanniques, américains ou français. Selon les estimations les plus rigoureuses, 3,3 millions d'entre eux sont morts en captivité (soit plus de 57 %) de malnutrition, de maladies ou assassinés. Deux millions de PGS en mains allemandes étaient déjà morts avant l'arrivée des premiers PGF au Stalag 325⁸⁶.

Les scènes décrites par Albert Baudin sont comparables. Le soir du troisième jour, il y eut un arrêt « dans une petite gare au nom impossible ». La porte s'ouvre, « Wasser », de l'eau que tout le monde hurle. [...] Dans les autres wagons, même branle-bas [...] même pas eu le temps de se laver, la porte vite refermée ; marrons » (*sic*). Dans le wagon d'Albert Baudin, « la grogne s'installe » dès le troisième jour pour les mêmes raisons évoquées par Lucien Mertens. « Le quatrième jour, c'est la première bagarre, courte, rageuse, que l'on calme avec peine, mais le feu couve pendant que nous attendons sur une voie de garage ». Albert Baudin avait remarqué « les yeux de certains, fous de colère, mauvais, à la moindre remarque, ils se lanceraient dans la bagarre avec les gardiens »⁸⁷. Eux aussi bénéficient d'un ravitaillement de la Croix-Rouge allemande qu'il raconte dans un verbe

⁸³ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*

⁸⁴ *Ibid.*, p. 14- 20.

⁸⁵ STREIT Christian, *Keine Kameraden, Die Wehrmacht und die sowjetischen Kriegsgefangenen 1941-1945*, Bonn, Dietz. La version mentionnée dans cette thèse est la quatrième publiée en 1997. Voir aussi du même auteur « Prisonniers de guerre alliés aux mains des Allemands », in CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre. Histoire, art et mémoire (1939-1945). Pour une approche européenne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 29-40. THEOFILAKIS Fabien et PATHE Anne-Marie, *La captivité de guerre au XX^e siècle ; des archives, des histoires, des mémoires*, *op. cit.*

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ BAUDIN Albert, *Dis, pépé, qu'est-ce que t'as fait pendant la guerre ?*, *op. cit.*

des plus colorés⁸⁸. Cette distribution n'était donc pas uniquement prévue pour le premier convoi. Les prisonniers recevaient « un morceau de pain et une louche de soupe », mais surtout, il y avait un robinet : « vite la tête sous l'eau, on boit en vitesse, quel délice ! », écrit-il. La pluie fait aussi son apparition et « l'air devient irrespirable [dans le wagon], mais « le pain, la soupe, l'eau, c'est l'euphorie pour l'instant ». Puis au bout du sixième jour, « la fatigue est extrême ». Les nerfs sont à vif au point qu'à « la moindre remarque, l'explosion et les coups [ne sont] pas loin », d'autant qu'il faut désormais rationner l'eau, car « le tonneau est presque vide », mais « à la moindre erreur, ce serait la mêlée générale ». Lorsque les prisonniers arrivent à Rawa-Ruska, « tous vacillent ». Alors quand les Français se jettent sur une flaque d'eau pour boire, quelques paysannes, « le foulard blanc serré autour de la tête, [les] regardent, tristes », raconte Albert Baudin comme témoin de la scène⁸⁹. Lui, ne s'implique pas dans la détresse humaine qu'il décrit, préférant sans doute suggérer les souffrances qu'il a vécues afin de protéger ses enfants de l'image qu'ils pourraient s'en faire, se protégeant peut-être lui-même d'une remémoration douloureuse, parler des autres plutôt que de soi.

Les récits de captivité publiés par la suite dressent un portrait similaire des transferts vers le Stalag 325 nonobstant la subjectivité de chaque expérience⁹⁰. En 1962, celui d'un adhérent de l'Amicale, André Pizier, permet notamment de comparer les conditions de transfert en 1942 évoquées par Lucien Mertens et Albert Baudin avec celles de son convoi à destination de Lemberg en 1943. André Pizier part du Stalag V-B à Villingen dans la région du Bade-Wurtemberg, mais peu avant, lui et ses co-détenus devaient se déshabiller entièrement pour être conduits vers les douches, être tondus, puis désinfectés. Au même moment, leurs habits sont eux aussi désinfectés et « l'ensemble essayait de se retrouver à l'autre bout », écrit-il. À l'issue, chaque prisonnier obtenait « une sorte de petite cuvette ronde, sale et rouillée à usage de gamelle [avec] un morceau de pain noir et une rondelle de wurst, la charcuterie ersatz du pays »⁹¹. Lui non plus n'a pas transité sans vivres, mais l'étape de désinfection ne figure pas dans les récits qui relatent les premiers transferts en 1942.

Le jour du départ, les prisonniers étaient gardés par des soldats allemands, qui, baïonnette au canon, tenaient des chiens. André Pizier rend compte de son étonnement lorsqu'il dut « monter dans de vieux wagons de voyageurs dont les portières avaient été grillagées et condamnées ». Il pensait être transféré en wagons à bestiaux, sûrement parce qu'il gardait un souvenir vivace du « morne transport du troupeau vers l'Allemagne » en 1940 qui l'avait « abruti et vidé »⁹². Au lieu de cela,

⁸⁸ « Un gars au vasistas nous annonce que, sur le quai, il y a des gonzesses en blanc avec brassard croix rouge. Si c'était pour nous ! ».

⁸⁹ BAUDIN Albert, *Dis, pépé, qu'est-ce que t'as fait pendant la guerre ?*, op. cit.

⁹⁰ Voir en annexe les récits de captivité publiés entre 1944 et 1965 présentés dans le second volume de la thèse.

⁹¹ PIZIER André, *Sans arme ni bagage : récit vécu*, op. cit., p. 66-74.

⁹² *Ibid.*, p. 17.

« nous étions huit, assis par compartiment », précise-t-il. Une fois arrivés à Ludwigsburg après avoir traversé Stuttgart, les prisonniers recevaient « une soupe claire et acide », se souvient André Pizier. Ils sont rejoints par d'autres groupes de prisonniers français ; Ludwigsburg était l'une des principales gares de transit vers le Stalag 325 avec Arnoldsweiler dans le Nordheim-Westfalen et Limburg-ander-Lahn en Hesse ; le convoi met trois jours à se former durant lesquels il n'y eut pas de distribution de nourriture. Ce n'est que le jour du départ que les Allemands « jetèrent » une boule de pain noir pour dix hommes. Entassés à « cinquante prisonniers par wagon », cette fois-ci, non plus de voyageurs, mais à bestiaux, les prisonniers devaient « laisser devant les portes la place suffisante pour que trois Wachmann pussent s'installer sur des tabourets » (*sic*)⁹³. C'est une décision plutôt étonnante de la part des autorités allemandes que de confronter dangereusement les gardiens à la promiscuité dans le wagon et à l'insalubrité qui s'accroissait au fil des jours. André Pizier n'en dit pas davantage, mais on retrouve la trace de la présence de gardiens allemands dans les wagons de prisonniers dans le récit d'Albert Baudin – transféré le 1^{er} mai 1942 – ainsi que dans l'entretien d'Ernst Martin arrivé à Rawa-Ruska en novembre 1942⁹⁴. C'est une différence importante d'avec les convois de déportés que ne relatent pas tous les récits, en particulier celui de l'Amicale.

La faim et la soif se faisaient par ailleurs rapidement ressentir : « le deuxième jour, on nous distribua une sorte de tisane sans sucre, mais écœurante. Le lendemain, un morceau de pain. Le quatrième jour, une demi-douzaine de biscuits de guerre ». Les haltes se faisaient rares et les prisonniers ne pouvaient sortir « sauf en certains points très rares, en pleine campagne, et par petits groupes », précise André Pizier. Arrivé à Żagań en Pologne, le convoi s'arrête pendant deux jours. Les Français sont installés au Stalag VIII-C, mais séparés des autres prisonniers. Les Allemands les autorisent à se laver par groupes réduits et leur distribuent « une soupe chaude » avant de repartir vers Lemberg⁹⁵.

La mobilisation des récits de captivité d'anciens du 325 n'a jamais fait partie des pratiques de l'Amicale depuis sa création, ce que l'on observe une nouvelle fois dans les années 1960. Ces témoignages construisent pourtant aussi la mémoire du Stalag 325. Ils sont néanmoins trop peu nombreux, mais surtout, Lucien Mertens n'a pas témoigné lors du procès des « grands criminels de

⁹³ Terme allemand qui signifie « gardien ».

⁹⁴ « Au départ de Moosburg, il y avait un gardien avec nous qui avait trouvé la bonne place près de la tinette ; plein les naseaux il se prenait. Cramoisi, essayant de se dégager pour avoir un peu d'air, il devait se demander, en cas de danger, comment il arriverait à sortir son Mauser de l'épaule. Il disparaît en gare de Ratisbonne, il ne veut pas mourir étouffé ». BAUDIN Albert, *Dis, pépé, qu'est-ce que t'as fait pendant la guerre ?*, *op. cit.*, p. 57.

« C'est-à-dire que la largeur des portes était réservée aux sentinelles qui nous gardaient. Deux sentinelles par wagon, alors la porte faisait à peu près 1,50 m, ça leur faisait un espace libre pour eux. Et nous, de chaque côté. Ce qui fait que si on voulait être couchés, il fallait se coucher tous du même côté, parce que y'avait pas la place pour [hésitation] mettre les gens sur le dos, ou autrement. On vivait couchés en permanence ». Entretien avec Ernest Martin, *op. cit.*, [00 : 47 : 51 à 00 : 54 : 25].

⁹⁵ PIZIER André, *Sans arme ni bagage : récit vécu*, *op. cit.*, p. 66-74.

guerre » comme Paul Roser, et des détails vont à l'encontre de l'image du déporté de Rawa-Ruska que tente de faire reconnaître l'Amicale. C'est plutôt la figure du résistant qui prédomine dans le témoignage de Lucien Mertens. Les ravitaillements évoqués s'harmonisent difficilement avec la représentation des prisonniers qui « mourraient de faim et de soif », même si les quantités délivrées furent minimales⁹⁶. L'arrêt pour permettre aux Français de faire leurs besoins élémentaires également, puisqu'il témoigne d'une prise en compte de certains impératifs par les gardiens allemands. La présence de ces événements s'accorde mal avec la comparaison que l'Amicale tente d'établir avec les déportés des camps de concentration qui, eux, ne recevaient ni vivre ni ne sortaient des trains avant d'arriver à destination. Beaucoup mourraient dans les trains. En définitive, l'aviissement et la déshumanisation engendrés par les conditions de transfert sont plus nuancés dans les récits de captivité que dans le discours standardisé de l'Amicale, car celle-ci est mu par les revendications du titre de déporté résistant.

Dans les récits de Lucien Mertens et d'Albert Baudin, on observe, en outre, le souci de rendre compte de l'évolution des comportements individuels des prisonniers au fil des jours et d'en donner les raisons. La cohésion et l'entraide entre les captifs exaltés par l'Amicale depuis 1945 trouvent là leurs limites au moment où les conditions devenaient insupportables, et ce, dès le transfert vers le camp de Rawa-Ruska. De ce point de vue, les répit saluaires engendrés par les arrêts sont décrits comme autant de soupapes de décompression des effets causés par la promiscuité en situation de sous-alimentation. L'importance que les témoins donnent à ces moments de répit est un biais par lequel appréhender non seulement les souffrances des anciens du 325, mais l'une des singularités de leurs expériences captives qu'ils souhaitent transmettre.

Le parcours très détaillé d'André Pizier fait également apparaître une évolution des conditions générales de transfert par rapport à celles évoquées par Lucien Mertens, bien qu'elles se détériorèrent à partir de Ludwigsburg. André Pizier mentionne plusieurs ravitaillements, au demeurant insuffisants, et le souci des Allemands de veiller à l'hygiène des Français pour éviter la propagation des épidémies qui pourraient les contaminer⁹⁷. La halte de deux jours à Żagań fut sans doute salutaire alors que Lucien Mertens a voyagé sept jours sans interruption avec seulement de courtes pauses. Pour ces raisons, le récit d'André Pizier n'est pas repris, car il est en décalage avec les représentations de l'Amicale au sein de laquelle il exerçait au même moment des responsabilités nationales. Preuve s'il en est que d'anciens du 325 ont pu soutenir une politique mémorielle sans pour autant reprendre

⁹⁶ Discours d'André Méric lors du débat parlementaire, 17 novembre 1961, *op. cit.*

⁹⁷ Tout au long de la guerre, la propagation des épidémies fut un enjeu important des autorités allemandes non seulement dans le domaine sanitaire, mais également ses dimensions raciales et idéologiques. CHAPOUTOT Johann, « Éradiquer le typhus : imaginaire médical et discours sanitaire nazi dans le gouvernement général de Pologne (1939- 1944) », *Revue historique*, vol. 669, n° 1, 2014, p. 87-108. WEINDLING Paul, *Epidemics and Genocide in Eastern Europe (1890-1945)*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

systématiquement les *topoi* de la mémoire collective dès lors qu'il s'agissait de rédiger leurs expériences captives. Cela à plus forte raison que la figure du résistant de Rawa-Ruska reste prédominante dans son témoignage. En revanche, les témoignages de l'abbé Montmartin apparaissent bien dans le « mémoire historique » d'Oscar Liévain en 1963, puis des extraits sont publiés en 1965 dans le recours gracieux de l'Union de Provence envoyé la même année au ministère des ACVG. Cependant, les citations choisies ne concernent par le transfert vers le Stalag 325, seulement les violences survenues à Rawa-Ruska⁹⁸.

Plus globalement, l'ensemble des témoignages évoqués font tous transparaître les souffrances endurées lors des transferts d'Allemagne vers le Stalag 325. Malgré les différents contextes mémoriels auxquels s'inscrivent les témoignages cités – celui de Lucien Mertens en 1945, d'André Pizier en 1962, et d'Albert Baudin en 1981–, on retrouve une certaine cohérence : la promiscuité dans les wagons et les tentions qu'elle suscite, accentuées par la fatigue, la faim et la soif qui s'amplifient au fil des jours, rendant nécessaire la mise en place d'une certaine organisation entre les captifs pour supporter ces conditions, sont des séquences dont l'ensemble forme les « autres » *topoi* de la mémoire des convois vers le Stalag 325 qui se diffusent en dehors de l'égide de l'Amicale. Pourtant, sans connaître précisément le cheminement mémoriel de chaque témoin, il est bien difficile de pouvoir identifier les interactions et les jeux d'influence entre tel ou tel récit de captivité. L'apparition d'une bibliographie à la fin d'un certain nombre de ceux publiés à partir des années 1980 permet de dépasser cet écueil. Elle est présente dans les récits d'André Aubert (publié en 1980), de Lucien Josso (1984) ou encore de Raymond Jarny (2000)⁹⁹. En outre, ces séquences égrènent aussi les témoignages d'anciens déportés à partir de 1945¹⁰⁰. Néanmoins, les vivres emportés par les prisonniers avant le départ ainsi que les haltes et les ravitaillements en route, lesquels n'apparaissent pratiquement jamais dans le discours de l'Amicale, sont mis en avant dans les récits de captivité comme des épisodes salutaires et l'occasion de recouvrer un tant soit peu leurs forces. Ceci constitue leur spécificité. Dès lors qu'en est-il au sujet des conditions d'internement au camp de Rawa-Ruska ? La comparaison avec les déportés des camps de concentration est-elle aussi systématique ?

⁹⁸ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.* MONTMARTIN, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, *op. cit.*

⁹⁹ AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, *op. cit.* JOSSO, *Le refus*, Paris, *op. cit.* JARNY Raymond, *L'enfer de Rawa-Ruska. Chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*, Paris, Presses de Valmy, 2000.

¹⁰⁰ FONTAINE Thomas, « Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée (1940-1944) », *op. cit.*, p. 47- 49.

B- Les souffrances au Stalag 325 comme référentielles de la figure du déporté de Rawa-Ruska

Un peu plus de deux ans après sa première élection en juin 1961, Oscar Liévain revient sur le contexte de sa prise de fonction et les raisons de son engagement auprès des anciens du 325 : « Vous m'avez obligé moralement à reprendre mon poste de médecin de Ceux de Rawa-Ruska pour m'occuper de vos séquelles [...] Régiment de soldats irréductibles usés, vieilliss [...] tous atteints par les séquelles de leurs blessures, de leurs maladies et de meurtrissures de leurs âmes, humiliés par les privations de liberté d'une cruelle déportation en terre ukrainienne...»¹⁰¹. C'est pourquoi, la revendication du « STATUT DES DÉPORTÉS » (*sic*) a toujours été pour Oscar Liévain « un devoir » qu'il « considère comme une mobilisation honorable en temps de paix [...] J'ai défendu la cause de RAWA-RUSKA devant le ministère de M. TRIBOULET, et je continue à la défendre devant le ministère de M. SAINTENY » écrit-il en décembre 1963¹⁰².

Deux mois plus tard, l'amertume le gagne peu à peu face aux échecs répétés des politiques mémorielles. Les paroles (ou les mises en garde) de Just Pruvot quant aux résistances qu'aurait à affronter l'Amicale pour obtenir le titre de déporté résistant commencent à résonner au sein du comité directeur¹⁰³. En février 1964, l'heure n'est toutefois pas à la capitulation, Oscar Liévain met en cause la responsabilité des autorités politiques. « Pendant ce long dialogue qui dure depuis des années entre "Ceux de Rawa-Ruska" et les ministres qui se sont succédés rue de Bellechasse », écrit Oscar Liévain, « nos camarades meurent dans leur quarantaine et leur cinquantaine, emportés précocement par les séquelles des maladies contractées pendant les évasions, leur internement à Rawa-Ruska, leur travail épuisant dans les commandos de l'Ukraine [...]. Les rescapés de ce bagne militaire sont de moins en moins nombreux et le nombre des veuves et des orphelins ne cesse d'augmenter [...] À quoi nous servirait une décision à titre posthume ? »¹⁰⁴.

L'urgence de la situation semble plus que jamais critique selon les deux « messages du président » publiés en décembre 1963 et février 1964. Elle l'était déjà à la prise de fonction d'Oscar Liévain trois ans en plutôt. Preuve s'il en est que les messages ne sont pas seulement destinés aux adhérents de l'Amicale, mais que le bulletin *Envols* reste un outil de communication au service des revendications. Pressé par le temps donc, parce que la santé des anciens du 325 déclinerait depuis l'internement au Stalag 325 il y a vingt-deux ans – voire avant, depuis les évasions selon

¹⁰¹ Oscar Liévain, « Message du président », *Envols*, n° 89, décembre 1963, p. 1.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ *Envols*, « Extrait de la réunion du Bureau du 28 décembre 1960 », art. cit.

¹⁰⁴ Oscar Liévain, « Message du président », *Envols*, n° 90, janvier-février 1964, p. 1.

Oscar Liévain dans un souci de rappeler les causes de la déportation –, le président de l'Amicale demande qu'une réponse ferme et définitive à propos des réclamations, *a fortiori* positive, soit prononcée le plus rapidement possible par les autorités politiques avant qu'il n'y ait bientôt plus personne à défendre. Cependant, « l'affaire Rawa » n'est plus à l'ordre des réunions de la CNDIR depuis le 2 mars 1962 estimant qu'elle a déjà statué sur les réclamation de l'Amicale. Son avis détermine pourtant la position du ministère des ACVG¹⁰⁵. Les revendications semblent donc dans l'impasse, mais Oscar Liévain est déterminé à poursuivre son « devoir »¹⁰⁶. C'est ce qu'il fait en rédigeant le « mémoire historique » en 1963¹⁰⁷. Plus précisément, l'enjeu pour l'Amicale se concentre sur les difficiles conditions de détention au Stalag 325. Ainsi, sur quels aspects de l'expérience captive au Stalag 325 reposerait la légitimité de la revendication du titre de déporté résistant ?

Le 16 novembre 1961, les débats au Sénat relatifs au projet de loi de finance pour l'année 1962 en faveur des anciens combattants et victimes de guerre sont l'occasion pour l'Amicale, par l'intermédiaire de son président d'honneur, le sénateur André Méric, de réclamer le titre de déporté résistant pour les anciens du 325 au ministre des ACVG, Raymond Triboulet. C'est alors qu'il évoque les transferts d'Allemagne à Rawa-Ruska mentionnés précédemment, mais davantage encore les conditions de détention au camp de Rawa-Ruska¹⁰⁸. Comment André Méric justifie-t-il devant le Sénat l'attribution du statut aux anciens « déportés » du 325 ?

¹⁰⁵ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 », *op. cit.* Oscar Liévain réutilise cette expression en février 1964 : Oscar Liévain, « Message du président », art. cit.

¹⁰⁶ Oscar Liévain, « Message du président », 1963, art. cit.

¹⁰⁷ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*

¹⁰⁸ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 concernant les Anciens combattants et les victimes de guerre », *Journal officiel de la République française*, 2^e séance, 16 novembre 1961, p. 1533-1534 ; p. 1540-1541.

1- André Méric cherche le soutien de l'État contre la CNDIR (novembre 1961)

Ce jour-là au Sénat, l'enjeu est d'obtenir le soutien du ministre des ACVG, Raymond Triboulet, dans l'intention de parer à une éventuelle décision défavorable de la CNDIR concernant les réclamations de l'Amicale : « Je vous pose la question monsieur le ministre : que ferez-vous si, demain, la [CNDIR] ne veut pas reconnaître aux prisonniers de guerre envoyés à Rawa-Ruska le bénéfice du statut de déporté ? »¹⁰⁹. André Méric a assurément à l'esprit l'attribution en 1956 par le conseil d'État du titre d'interné résistant pour les anciens du 325. La CNDIR n'ayant qu'un rôle consultatif dont les avis ne sont pas systématiquement pris en compte par les autorités politiques, le sénateur de Haute-Garonne joue donc pleinement son rôle politique pour s'adjoindre le soutien de Raymond Triboulet contre la CNDIR.

Président d'honneur de l'Amicale à partir de juin 1961, André Méric est proche de cette dernière au moins depuis sa première élection en 1948. Sous la présidence d'Oscar Liévain, il joue le rôle de représentant de l'Amicale et de porte-parole de ses revendications auprès des instances politiques (ministères, conseil d'État, Sénat, parlement, etc.). Ce sont des fonctions tout autant symboliques qu'effectives qu'il conserve jusqu'à la fin de son dernier mandat de sénateur de Haute-Garonne en 1988. Lorsqu'il est nommé secrétaire d'État aux Anciens Combattants et Victimes de guerre dans le second gouvernement de Michel Rocard, c'est la consécration pour l'Amicale et l'espoir de voir enfin aboutir leurs réclamations¹¹⁰. Ainsi dans les années 1960, ce n'est pas la fonction d'André Méric de faire de longs développements, écrits ou oraux, sur la captivité au Stalag 325, car il intervient la plupart du temps lors de situations aux formats réglementés comme les débats parlementaires ou sénatoriaux. Sa tâche principale consiste à convaincre de la légitimité des réclamations de l'Amicale par des discours percutants, jouant tantôt sur le *pathos*, tantôt sur la responsabilité des autorités politiques face à ce problème de santé publique que serait la dégradation de l'état de santé des anciens du 325. Les précisions qu'il pouvait apporter au cours de discussions informelles ont quant à elles laissé peu de traces. Seul le rapport qu'il réalise en 1987 dans le cadre d'une proposition de loi pour étendre les droits des « PG déportés du camp de Rawa-Ruska » permet d'appréhender sa logique discursive¹¹¹.

Face au ministre Raymond Triboulet et les sénateurs, André Méric reprend plus en détail des propos qu'il avait tenus lors du congrès national de l'Amicale organisé à Toulouse en 1956.

¹⁰⁹ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*, p. 1541.

¹¹⁰ André Méric a été secrétaire d'État aux Anciens Combattants et Victimes de guerre du 28 juin 1988 au 17 mai 1991.

¹¹¹ UNCRRD, Non classé, Commission des Affaires sociales, André Méric, « Rapport n° 184 pour la proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article L.178 du code des pensions d'invalidité aux PG déportés du camp de Rawa-Ruska », 1987, 54 pages.

Devant les élus de la municipalité qui accueillaient les congressistes, André Méric avait alors évoqué « l'enfer du bagne » et « l'épreuve de la mort lente en terre ukrainienne » où la faim était « ce feu intérieur qui ronge inlassablement l'organisme », où la soif « rend fou ». Un « régime alimentaire impossible » auquel s'ajoute les « humiliations » et « les coups »¹¹². Autant de mots-clés associés à la captivité au Stalag 325 destinés à être repris et intégrés par les adhérents de l'Amicale ainsi qu'en dehors du cercle des anciens du 325.

L'expression « de la mort lente », utilisée notamment par André Méric, n'était pas (seulement) un effet rhétorique d'éloquence pour capter l'attention de l'auditoire. Elle s'inscrit dans une terminologie empruntée aux témoins et aux personnels juridiques alliés lors du procès international de Nuremberg pour qualifier le processus d'assassinat par l'insuffisance alimentaire à l'œuvre dans les camps allemands ou les ghettos¹¹³. Les anciens du 325 parlaient souvent du « camp de la goutte d'eau et de la mort lente » pour désigner le Stalag de Rawa-Ruska. Ils attribuaient la formule au Premier ministre britannique, Winston Churchill, qui l'aurait prononcée à la BBC en 1942, mais qui n'a pour l'heure pas été authentifiée. C'était l'une des façons d'attirer l'attention sur leur captivité après la guerre. D'ailleurs, dans son discours prononcé lors des débats au Sénat de novembre 1961, l'ancien du 325 et sénateur de la Loire, Louis Martin, se remémore succinctement le « camp de la mort lente » en soutien de « [son] camarade de déportation Méric »¹¹⁴. L'expression est ensuite largement reprise par les enfants et petits-enfants d'anciens du 325.

L'origine de cette expression semble être moins tardive et procède d'une construction mémorielle. En effet, le substitut du procureur général pour l'URSS lors du procès de Nuremberg, le colonel Y. V. Pokrovsky, fait remarquer aux juges que le Stalag 325 avait été appelé « le célèbre camp de la mort lente » par l'ancien interné, Émile Léger, lors de sa déclaration devant une commission d'enquête soviétique¹¹⁵. Il s'agit de la première apparition de ladite formule dans les archives de notre corpus, et dans la mesure où les minutes du procès de Nuremberg constituent la base de l'argumentation de l'Amicale dans les années 1960, il n'est pas impossible qu'elle prenne de

¹¹² Comité directeur, « Le discours de bienvenue d'André Méric et ses remerciements à la municipalité de Toulouse », *Envols*, n° 55, mai 1956, p. 1 & 8.

¹¹³ On retrouve par exemple cette expression dans les propos de l'un des substituts du procureur général, le commandant William F. Walsh : « J'aimerais parler d'abord de la mort lente par la faim ; une politique fut tracée et suivie pour priver les Juifs des nécessités les plus élémentaires de l'existence ». Ou encore dans la déposition de l'un des témoins, Hans Cappelen. Avocat pendant la guerre, ce citoyen norvégien a été appelé à témoigner au sujet des tortures qu'il a subies après son arrestation par la Gestapo en novembre 1941, puis son internement au camp de concentration de Natzweiler-Struthof. CRDFED, Minutes du procès de Nuremberg : intervention de William F. Walsh lors de l'audience du matin, le 14 décembre 1945. Déposition d'Hans Cappelen lors de l'audience du matin, le 29 janvier 1946.

¹¹⁴ Louis Martin, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 concernant les Anciens combattants et les victimes de guerre », *Journal officiel de la République française*, 2^e séance, 16 novembre 1961, p. 1537.

¹¹⁵ L'année n'est pas précisée. CRDFED, « Cinquante-huitième journée. Audience de l'après-midi », Minutes du procès de Nuremberg, 13 février 1946.

l'importance à cette époque¹¹⁶. Cela au moment où l'expression « de la goutte d'eau » se généralise pour attirer l'attention sur le manque d'eau au camp de Rawa-Ruska. L'expression désormais consacrée – « le camp de la goutte d'eau et de la mort lente » – prend vraisemblablement forme dans les années 1960 pour devenir un aphorisme associé à la captivité au Stalag 325¹¹⁷.

Au Sénat en 1961, André Méric ajoute à l'horreur qu'il avait décrite alors, que le camp de Rawa-Ruska était entouré « de marécages infestés de moustiques » qui décimaient « les hommes » au printemps et à l'automne par des épidémies « de typhus, de typhoïde, de diphtérie, de dysenterie, de choléra et par toutes les maladies susceptibles de détruire des êtres sous-alimentés »¹¹⁸. Il s'agit surtout de l'insuffisance alimentaire et la soif ainsi que l'insalubrité du lieu de détention, le manque d'hygiène corporelle, les changements climatiques extrêmes entre les saisons en Galicie ukrainienne, et la concentration d'un grand nombre de prisonniers dans un espace clos qui affaiblirent les corps et permirent le développement et la propagation de certaines maladies. Pour autant, c'est l'effet du propos sur les parlementaires et le ministre des ACVG qui importait dans un contexte où la prise de conscience des séquelles de la captivité se développe à l'échelle internationale au cours des années 1960¹¹⁹. En l'occurrence, contrairement à l'article de Dario Sadoc publié trois ans plutôt dans lequel Marciot distinguait clairement les PGS victimes des épidémies et les PGF qui les surmontaient¹²⁰, André Méric ne parle que des « hommes », « c'est 22 000 déportés à Rawa-Ruska », et laisse supposer leur destruction (« détruire »)¹²¹.

Les observations des délégués du CICR pendant la guerre sont, elles, plus nuancées. Ces derniers rapportaient après leur visite effectuée le 16 août 1942 « que l'état de santé moyen » était « déficient » à cause de l'insalubrité et de la sous-alimentation : le jour de leur venue, ils dénombraient 257 malades sur les 3 356 prisonniers détenus au camp de Rawa-Ruska, soit 7,7 %¹²². Outre de nombreux cas d'asthénie et de scarlatine, six prisonniers étaient atteints de la tuberculose dite « ouverte », 25 par celle dite « fermée »¹²³. Les contagieux étaient déplacés dans un baraquement « en dehors des barbelés ». Des diagnostics sérologiques et salivaires effectués au laboratoire de

¹¹⁶ La première occurrence de l'expression attribuée à Winston Churchill apparaît dans le bulletin *Envols* de novembre 1960 au moment où la réclamation de la transformation du titre devient de plus en plus importante au sein de l'Amicale. Néanmoins, compte tenu du volume considérable d'articles traités, il n'est pas impossible d'avoir omis une citation. Just Pruvot, « Un article du président national Just Pruvot », *Envols*, n° 76, août-novembre 1960, p. 3.

¹¹⁷ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 7.

¹¹⁸ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*, p. 1533.

¹¹⁹ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, *op. cit.*, p. 205.

¹²⁰ Dario Sadoc, « Propos de vacances », *Envols*, Juillet-septembre 1958, *op. cit.*

¹²¹ *Ibid.*

¹²² ACICR, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 8-12.

¹²³ La tuberculose dite « ouverte » est la forme contagieuse de la maladie tandis que la forme non contagieuse est appelée « tuberculose fermée ».

Lemberg se seraient déroulés « d'une manière satisfaisante et rapide », peut-on lire dans le rapport. Ces prélèvements étaient déterminants pour identifier les maladies comme le typhus et endiguer rapidement leur propagation. Cependant, la prolifération de la vermine était telle que la désinfection régulière de l'ensemble du camp s'avérait indispensable, ce que les délégués du CICR jugeaient impossible compte tenu des moyens dont disposaient les autorités militaires allemandes à l'été 1942. C'est pourquoi les prisonniers et leurs vêtements étaient désinfectés avant leur transfert vers le Stalag 325, en Allemagne, puis de manière irrégulière avec des « wagons étuves » selon Lucien Mertens ou « des douches de désinfection » selon Jean Labrosse¹²⁴, mais de retour dans leurs baraquements, ils étaient à nouveau en proie à la vermine. Un rapport de la Commission de contrôle postal française évoquait quant à elle, à partir des lettres de prisonniers, l'injection d'un vaccin contre le typhus au cours du mois de juillet 1942, dont nous retrouvons peu de traces par ailleurs¹²⁵. Entre 1942 et 1943, il n'y aurait eu aucun cas de typhus exanthématique chez les PGF¹²⁶.

Les malades n'étaient pas tous soignés au camp. Les délégués rapportaient que l'hôpital civil de Rawa-Ruska était saturé. En août 1942, 70 malades environ attendent un traitement efficace alors que les 193 personnels du service sanitaire (médecins et infirmiers PG) demandent urgemment des moyens pour les soigner¹²⁷. Le service dentaire était par exemple « presque nul ». Huit cas graves avaient été conduits à l'hôpital civil de Rawa-Ruska, mais l'homme de confiance français, Michel Mercier, avait signalé aux délégués qu'ils « ne sont pas du tout bien nourris » en dépit des « bons soins » qu'ils recevaient. Malgré le peu de moyens à disposition du personnel sanitaire, le camp comptait douze prisonniers décédés depuis le 13 avril, un bilan qui contraste avec la situation décrite par André Méric devant les parlementaires¹²⁸.

La synthèse de la « Division médicale » produite par le CICR en 1950 donne une lecture plus globale des maladies diagnostiquées dans les camps de PG et internés civils pendant la Seconde

¹²⁴ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit., p.34. LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit., p. 27. Voir aussi : Entretien avec Jean-Baptiste Canonici, op.cit.,

¹²⁵ AN, F/9/2917, dossier « Bau-und Arbeit Bataillon (B.A.B.) ; Glaser Bataillon ; Dachdecker Bataillon », Commission de contrôle postal, « Feldpost 08499 », juillet 1942.

¹²⁶ ACICR, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa-Ruska » et « Zitadelle de Lemberg », 16 août 1942, 7 février et 25 août 1943.

¹²⁷ Les délégués du CICR précisent que sur les 193 personnels sanitaires, 102 sont affectés au camp, dont 49 à l'infirmerie. À ce sujet, l'homme de confiance français et belge, l'aumônier en chef ainsi que les responsables des médecins se plaignirent aux délégués du CICR lors d'un entretien sans la présence des Allemands que de « trop nombreux membres du personnel sanitaire sont inoccupés au camp ».

¹²⁸ ACICR, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa-Ruska », op. cit., p. 8-20.

Guerre mondiale ainsi qu'un autre regard quant aux affirmations d'André Méric¹²⁹. Les informations ne proviennent toutefois que des situations rapportées uniquement par les délégués. Concernant le « Frontstalag de Rawa-Ruska et la citadelle de Lemberg [...] les médecins se plaignent de ne pouvoir les soigner convenablement », mais la mortalité est presque inexistante entre 1942-1943. En définitive, la situation sanitaire au Stalag 325 évoluait selon les saisons, les aires géographiques et les contextes spécifiques à chaque camp ou détachement de travail.

Pour convaincre le ministre des ACVG, André Méric présente, à travers un portrait figé, une situation sanitaire au Stalag 325 qui contraste avec les observations des délégués du CICR pendant et après la guerre. La santé des PGF du Stalag 325 était surtout conditionnée par leur régime alimentaire insuffisant, point sur lequel insiste aussi André Méric en parlant de prisonniers « sous-alimentés », mais seulement en évoquant les conséquences¹³⁰. À ce titre, il cite un témoignage attribué à l'ancien médecin du *Kommando* de Tarnopol, le D^r Jacques Dedieu¹³¹, qui aurait vu durant la captivité « rapidement fondre les réserves et les muscles » des prisonniers, ainsi que l'apparition d'« œdèmes de carence, des troubles fonctionnels cardiaques et des troubles digestifs [...] ». « Ai-je besoin d'en appeler au témoignage écrit [...] de l'abbé Montmartin, aumônier du Stalag 325 ? », demande André Méric au ministre Raymond Triboulet pour montrer qu'il n'aurait pas qu'un seul témoignage à l'appui de son propos¹³².

Cependant, durant la présidence d'Oscar Liévain tous les développements argumentatifs citent à un moment donné le procès international de Nuremberg. Fort logiquement donc, André Méric reprend un extrait de l'acte d'accusation lu le 20 novembre 1945 par l'avocat général français, Pierre Mounier : l'argument selon lequel les Français perdirent « 15 kilos en quelques semaines » en raison de la sous-alimentation après leur arrivée au camp de Rawa-Ruska avait pourtant déjà été cité, en novembre 1955, par l'ancien président de l'Amicale, Just Pruvot, devant le ministre des ACVG de l'époque, Vincent Badie¹³³. Il démontrait alors que les Allemands avaient voulu atteindre les « PG résistants » dans leur santé à titre de représailles. Six ans plus tard, il devait prouver qu'ils

¹²⁹ D'après la synthèse, si la dysenterie était l'« une des affections les plus fréquemment constatées » à cause de l'eau contaminée, « en général les épidémies ont été vite jugulées et assez bénignes », est-il écrit. En février 1943, « une trentaine de cas ont été relevés chez des Français et des Belges qui avaient pris la maladie à Rawa-Ruska ». Un prisonnier serait mort parce qu'il n'aurait pas reçu les soins adéquats demandés par les médecins français. En novembre, dix cas sont de nouveau signalés, « tous avec des symptômes de paralysie qui se sont du reste atténués à la longue » grâce aux soins. Durant l'année 1943 au Stalag 325 à Lemberg, il y aurait eu au total 42 cas de diphtérie recensés pour un décès, lequel aurait pourtant pu être évité selon le rapport. CICR, 400.21/186 FRE DEP, Division médicale, Les maladies internes et épidémiques dans les camps de prisonniers de guerre et internés civils pendant la Seconde Guerre mondiale, 1950, 244 pages ; p. 28 & 32-134 & 141-142.

¹³⁰ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*, p. 1534.

¹³¹ Jacques Dedieu (Stalag VII-A, matricule n° 82309) est déclaré par les délégués du CICR comme le seul officier d'active au *Kommando*. ACICR, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », p. 8.

¹³² André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*, p. 1534.

¹³³ Just Pruvot, « Persévérance », *Envols*, n° 52, novembre-décembre 1955, p. 3.

étaient « des déportés du camp de concentration de Rawa-Ruska »¹³⁴. La réutilisation de cette citation montre la position centrale attribuée aux minutes dans la construction des discours autant qu'elle illustre la difficulté des représentants de l'Amicale à renouveler les sources sur lesquelles ils se fondent pour élaborer leurs récits.

Conformément à la position défendue par l'Amicale, l'attribution du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 résoudrait donc deux problèmes selon André Méric : elle serait tout d'abord une reconnaissance symbolique du sacrifice des anciens du 325 pour la nation. À ce titre, le sénateur de Haute-Garonne rappelle que les conditions inhumaines d'internement endurées par les déportés, décrites tout au long de son discours, auraient provoqué une mortalité importante au camp de Rawa-Ruska. Il évoque également des « assassinats [...] organisés » de captifs français par les gardiens allemands en représailles de tentatives d'évasion à Rawa-Ruska¹³⁵. Ensuite, les pensions auxquelles le statut donne droit permettrait une meilleure prise en charge des séquelles de la déportation alors que le nombre de survivants ne cesserait de diminuer : « Ils étaient 22.000 déportés à Rawa-Ruska. Combien en reste-t-il aujourd'hui ? 2 500 environ [...] Ce chiffre reflète la triste réalité », dit André Méric¹³⁶.

L'intervention d'André Méric au Sénat n'a toutefois pas l'effet escompté. À l'issue du discours, le ministre et ancien résistant, Raymond Triboulet, prend la parole et indique avoir demandé à la CNDIR de se prononcer sous quinze jours sur les réclamations de l'Amicale. Pour autant, bien qu'il confesse avoir été « ému » et « touché » par l'histoire des captifs français à Rawa-Ruska, il refuse de s'engager personnellement en faveur des anciens du 325. À la question posée par le sénateur de Haute-Garonne sur ce qu'il ferait dans le cas d'une décision défavorable de la CNDIR quant aux réclamations de l'Amicale, Raymond Triboulet répond : « Je vous inviterai très volontiers à venir avec moi devant la Commission pour en discuter, mais je vous indique tout de suite que jamais je ne me prononcerai [...] contre l'avis des camarades de la Résistance [...], car je ne veux pas rentrer dans le domaine de l'arbitraire et j'ai toujours agi ainsi »¹³⁷. Sept jours plus tard, la CNDIR refusait le titre de déporté résistant pour les anciens du 325¹³⁸.

Les échecs de la fin de l'année 1961 – au Sénat et devant la CNDIR – n'ont pas altéré la détermination de l'Amicale. Au contraire, ce sont ces échecs qui déterminent la manière dont le comité directeur national, élu en juin, revendique ensuite le titre de déporté résistant pour les anciens

¹³⁴ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*, p. 1533.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 1534.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 1533.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 1540-1541.

¹³⁸ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », *op. cit.*

du 325. S'il est difficile de savoir précisément dans quelle mesure ces derniers ont participé à la conception du discours d'André Méric au Sénat, on observe néanmoins que l'ensemble des entrepreneurs de mémoire de l'Amicale, aux premiers rangs desquels figurent Oscar Liévain, Clément Luca ou encore Roger Pecheyrand, s'en est inspiré pour justifier le titre jusqu'en 1965 : le sacrifice pour la nation, la focalisation sur les souffrances extrêmes éprouvées au camp de Rawa-Ruska et la forte mortalité des prisonniers deviennent dès lors des sujets fondamentaux évoqués dans le cadre d'une comparaison systématique avec les conditions de détention en camps de concentration.

2- À Rawa-Ruska, un camp de concentration nazi comme les autres ?

Le « mémoire historique » rédigé par l'Amicale en 1963 a davantage pour but de contester l'avis défavorable du ministère des ACVG concernant ses réclamations qu'il ne détaille la captivité au camp de Rawa-Ruska¹³⁹. La priorité donnée aux violences perpétrées par les Allemands sur les populations et les PGS dans le Gouvernement Général font passer au second plan les conditions d'internement des PGF au Stalag 325. Ce sont pourtant celles-ci qui déterminent l'avis définitif des législateurs, de la CNDIR et enfin du ministère des ACVG quant à l'attribution du titre de déporté résistant. Or, le « mémoire historique » les survole très largement. Peu d'éléments viennent corroborer l'une de ses principales affirmations à l'appui du titre de déporté résistant selon laquelle la dégradation de l'état de santé des anciens prisonniers est due aux conditions de captivité. Sur « la vie à Rawa-Ruska [...] puisqu'il faut parler des souffrances », écrit Oscar Liévain, « disons simplement que notre vie là-bas fut elle que Rawa-Ruska mérite largement de figurer dans les 800 camps de la liste A-160 sans que les autres camps puissent en rougir »¹⁴⁰. Au sujet du régime alimentaire, il est seulement écrit que les captifs français n'auraient reçu que de « la soupe de millet [...] et encore ne pouvait-on la percevoir que si on avait avec soi une boîte de conserve vide ». Pour s'hydrater et se laver, « un seul robinet d'eau pour 18 000 hommes » était disponible alors qu'« il fallait six à sept heures de queue pour y arriver » , insiste-t-il en soulignant l'insuffisance des installations pour autant de prisonniers. « Au reste [...] ce n'est pas ce qui compte »¹⁴¹. Il faut donc plutôt se tourner vers d'autres anciens prisonniers, d'autres sources, pour savoir sur quels éléments se fonde le rapprochement entre les conditions de détention à Rawa-Ruska et celles en camps de concentration.

¹³⁹ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Ibid.*

L'auteur de l'article déjà cité, C. B., se demandait en quoi le camp de Rawa-Ruska est-il « un camp de concentration AU MÊME TITRE que Buchenwald, Dachau, Mauthausen ? ». Il soutenait qu'il y eut « **DÉPORTATION ET DÉPORTATION** », que « l'homme de Dachau et celui de Rawa-Ruska sont également des déportés », car ce ne fut pas « la déportation en elle-même qui a soulevé l'indignation et l'horreur du monde », mais « les CONDITIONS de la déportation »¹⁴². Autrement dit, ce n'est pas l'identité des victimes qui importe le plus, mais ce qu'ils ont subi dès le transfert, d'où le recours aux caractères gras et aux majuscules pour insister sur ce point. La focale mise par l'auteur sur les « conditions » d'internement élude cependant le sujet de la spécificité des victimes, surtout juives, des déportations allemandes. L'objectif est précisément de permettre des mises en perspective entre les camps de concentration et le camp de Rawa-Ruska autour d'expériences qui seraient communes à l'ensemble des déportés, dont feraient partie les prisonniers de Rawa-Ruska.

À ce titre, « la famine, les épidémies, les travaux forcés » font partie selon C.B. des principales caractéristiques de la vie du camp. Ce traitement n'aurait pas uniquement affaibli les corps, mais aurait entraîné la mort rapide des prisonniers comme l'indique l'intitulé de la partie dans laquelle il est évoqué, « La mort savait être expéditive ». Il aurait « régl[é] le compte de nombreux prisonniers de guerre français, pauvres matricules demeurés inconnus et dont les restes sont moulés dans la terre ukrainienne »¹⁴³. Pour appuyer sa démonstration, C.B. ajoute un extrait de la déposition d'un témoin polonais, V. S. Kutchan, effectuée le 29 janvier 1946 lors du procès international de Nuremberg¹⁴⁴. En fait, il s'agit de celle d'un témoin polonais du nom de V. S. Kotchan datant du 13 février 1946¹⁴⁵. Le but recherché par C.B. est de montrer que les anciens du 325 ne sont pas les seuls à dire – ou à avoir dit – que les conditions d'internement au camp Rawa-Ruska étaient inhumaines, et donc, par extension, comparables à celles des camps de concentration :

J'ai travaillé sous les ordres des Allemands au camp de Rawa-Ruska. Ce camp fut organisé à proximité du chemin de fer. Des barbelés l'entouraient. Aux dires des prisonniers eux-mêmes, les Allemands y avaient rassemblé 12 000 à 15 000 hommes. On les nourrissait une fois par jour avec des pommes de terre gelées et non épluchées, cuites sans le moindre lavage. On les gardait dans des baraquements non chauffés pendant l'hiver. Je sais aussi qu'à leur arrivée au camp, les Allemands leur enlevèrent leurs vêtements, manteaux et bottes, ainsi que les chaussures, laissant les prisonniers de guerre en haillons et pieds nus. Ils étaient amenés tous les jours sous escorte au travail, de 4 à 5 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir¹⁴⁶.

¹⁴² C. B., « Nous demandons que justice soit rendue », *Envols*, n° 90, janvier-février 1964, p. 2-3.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ CRDFED, « Cinquante-huitième journée. Audience de l'après-midi », actes d'accusation soviétique présentés par le colonel Y. V. Pokrovsky, Minutes du procès de Nuremberg, 13 février 1946, p. 394-395.

¹⁴⁶ C. B., « Nous demandons que justice soit rendue », art. cit.

Ce que l'extrait choisi par C.B. ne dit volontairement pas, c'est que la déposition avait été à l'origine enregistrée le 27 septembre 1944 par un officier de police judiciaire soviétique, le capitaine Yourov, dans le cadre de la ChGK. Kotchan n'a pas été entendu directement lors du procès de Nuremberg, mais témoignait en 1944 au sujet « des bestialités innombrables et des outrages de toute nature que devaient endurer les prisonniers à Rawa-Ruska »¹⁴⁷. Il ne s'agissait donc pas des PG français, mais soviétiques.

En fait, la première citation rapportée par C.B. est incomplète. Kotchan avait été plus précis en expliquant avoir « travaillé sous les ordres des Allemands, en qualité de terrassier, dans le camp de prisonniers de guerre de l'Armée rouge, de décembre 1941 à avril 1942 », soit avant l'arrivée des premiers Français. C'est « pendant notre travail », disait-il, que « nous pouvions observer les mauvais traitements que les Allemands infligeaient aux prisonniers de l'Armée rouge »¹⁴⁸. Ainsi, pour corroborer sa démonstration C.B. détourne le témoignage de Kotchan en retirant la mention des PGS, mais en conservant tous les éléments correspondant peu ou prou aux éléments de langage de l'Amicale afin de conserver une cohérence d'ensemble, la malnutrition étant l'une des expériences les plus extrêmes qui est mise en avant.

Dans le recours gracieux transmis au ministère des ACVG rédigé en 1965, l'Union de Provence considère que « les limites de l'horreur » furent dépassées à Rawa-Ruska. L'eau fournie par le seul robinet était « polluée par les charniers voisins » – dont la présence est confirmée grâce aux découvertes archéologiques diffusées par l'association *Yahad In Unum*¹⁴⁹ – et le camp n'était doté d'« aucune installation sanitaire ». Chaque jour, les Allemands n'auraient distribué aux prisonniers qu'« ¼ L de soupe de millet, une louche de tisane et 1/35 d'une boule de pain », dont le poids n'est pas précisé¹⁵⁰. N'ayant aucun moyen pour se nourrir depuis que les ustensiles leur ont été préalablement enlevés par les Allemands avant le transfert, les prisonniers auraient utilisé « des objets de fortunes » comme des « casques russes ». Les souffrances endurées par ce régime alimentaire étaient accentuées par l'inconfort de devoir dormir « à même le sol », car les PGF ne disposeraient « ni paille ni même de la paille pour se faire une couche dérisoire ». Enfin, la vêtue aurait été constituée de « vieux uniformes » de poilus de 14-18 ou d'« oripeaux ». L'Union de Provence conclut en indiquant au ministère des ACVG qu'ils peuvent se référer aux minutes du procès international de Nuremberg pour obtenir des informations complémentaires¹⁵¹.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Voir la carte interactive réalisée par le Yahad In Unum, *yahadmap.org*, « The map of Holocaust by bullets », consulté le 2 mai 2023 : <http://www.yahadinunum.orgwww.yahadmap.org/#map/>

¹⁵⁰ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*, p. 6.

¹⁵¹ *Ibid.*

Les minutes ne permettent pourtant pas de documenter les conditions de détention au Stalag 325 non seulement parce que les éléments disponibles ont été régulièrement repris par l'Amicale depuis quatre ans (par Oscar Liévain, André Méric, dans *Envols*, etc.), mais surtout parce qu'il s'agit moins des captifs français que des victimes de l'occupation allemande à Rawa-Ruska. C'est bien tout l'enjeu. L'Union de Provence encourage le ministère des ACVG à rechercher un complément d'information dans les minutes afin que le ministère lise de nombreuses déclarations (actes d'accusation ou témoignages) concernant les violences commises par les Allemands dans la région de Rawa-Ruska envers les PG soviétiques et les victimes civiles, essentiellement juives bien que peu citées. En effet, si, grâce au Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit de l'université de Caen les chercheurs ont dorénavant la chance de bénéficier d'une version numérisée des minutes du procès de Nuremberg avec à leur disposition un moteur de recherche opérant, dans les années 1960, les personnels du ministère devaient pour leur part rechercher un à un les extraits sur le Stalag 325. Or, il n'existe qu'une occurrence sur le Stalag 325 dans cette masse documentaire « formant un corpus d'environ 6 millions de mots »¹⁵², ce qui rend nécessaire la vérification de tous les extraits se rapportant peu ou prou à Rawa-Ruska pour déceler le peu d'éléments sur les conditions de détention des Français au Stalag 325.

Pour l'Union de Provence, cette lecture approfondie des minutes par les services de l'État qu'elle espère voir se réaliser, devait contribuer à une prise de conscience du ministère des ACVG quant à l'ampleur des atrocités nazies dans cette région, où les PGF, par radiation, auraient été autant les témoins que les victimes. Les mauvaises conditions de détention des PGF seraient l'une des conséquences de l'occupation allemande de la région. C'est d'autant plus important que l'Union de Provence s'adresse désormais au successeur de Raymond Triboulet à la tête du ministère depuis décembre 1962, une autre figure marquante de la Résistance et l'un des Compagnons de la Libération, Jean Roger dit « Jean Sainteny ». À chaque changement de gouvernement, l'Amicale ainsi que, ici, l'une de ses sections, l'Union de Provence, devaient de nouveau convaincre leur ministre de tutelle comme le rappelait Oscar Liévain en décembre 1963¹⁵³. D'apparence anodine, le renvoi vers les minutes du procès de Nuremberg s'inscrirait en réalité dans une logique discursive. Il témoigne une nouvelle fois de la confiance de l'Amicale vis-à-vis de cette documentation pour appuyer ses revendications au point de penser qu'elle se suffirait à elle-même. Elle peut ainsi se concentrer sur d'autres points.

¹⁵² Information précisée sur la page d'accueil du site : CRDFED, « Les minutes du procès de Nuremberg », consulté le 2 mai 2023 : <https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/crdfed/nuremberg/accueil.html>

¹⁵³ Oscar Liévain, « Message du président », art. cit., p. 1.

L'Union de Provence veille en effet à récuser point par point les arguments invoqués par le ministère des ACVG pour refuser le titre de déporté résistant aux anciens du 325. Si elle s'autorise à résumer les conditions de détention comme le régime alimentaire, et à renvoyer à la lecture des minutes du procès de Nuremberg, son argumentation vise principalement à démontrer que le jugement du ministère est infondé. De concert avec la CNDIR, le ministère reconnaissait depuis les années 1950 que le transfert au Stalag 325 constitue une aggravation des conditions de détention, mais que celles-ci n'avaient rien de similaire avec l'internement dans les camps de concentration. L'Amicale retient des remarques faites par le ministère que les prisonniers recevaient des colis et avaient obtenu la possibilité d'organiser des loisirs. Les malades étaient par ailleurs envoyés vers l'hôpital de Lemberg, mais les conditions de détention s'étaient progressivement améliorées selon les rapports des délégués du CICR de 1943 mobilisés par le ministère pour justifier sa décision¹⁵⁴.

L'Union de Provence opte alors pour une position offensive dans le recours gracieux qu'elle envoie. Elle contre-attaque en recentrant le propos sur les conditions de détention dans les camps de concentration afin de démontrer que le camp de Rawa-Ruska fait aussi partie des « lieux de déportation » mis en place par l'Allemagne. Pour cela, elle divise sa contre-argumentation en deux colonnes : l'une, positionnée à gauche, reprend des extraits de l'« argumentation ministérielle » ; quant à l'autre, à droite, détaille la « réfutation de Rawa-Ruska »¹⁵⁵. Cette présentation a pour but d'illustrer l'antagonisme entre la position du ministère des ACVG, c'est-à-dire de l'État, et celle de l'Union de Provence, autrement dit de l'Amicale. Toutefois, préciser qu'il s'agit de la réfutation « de Rawa-Ruska » au lieu de celle de l'Amicale ou de l'Union de Provence, est d'emblée un positionnement politico-mémoriel. La nommer ainsi réduit la captivité au Stalag 325 au premier camp ouvert en 1942 à Rawa-Ruska sur lequel devrait se concentrer la comparaison. La période 1943-1944 et les camps principaux de Lemberg et de Stryj ne sont pas mentionnés dans cette partie du recours gracieux, et peu dans l'ensemble du document, car l'objectif est de faire reconnaître le camp de Rawa-Ruska parmi les lieux de déportation¹⁵⁶.

Pour pouvoir confronter les conditions de détention entre les camps de concentration et le camp de Rawa-Ruska, l'Union de Provence décide de recourir à des témoignages de survivants. C'est dans ce but qu'elle utilise l'ouvrage dirigé par l'historien Henri Michel et la chercheuse

¹⁵⁴ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*, p. 8.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 8-13. Voir une copie en annexe dans le seconde volume de la thèse.

¹⁵⁶ *Ibid.*

Olga Wormser publié en 1954 sous le titre *Tragédie de la Déportation (1940-1945)*¹⁵⁷. Il s'agit d'une anthologie de témoignages de survivants des camps de concentration que l'Union de Provence n'a, semble-t-elle, pas choisie au hasard.

En effet, dès 1950 un certain nombre d'anciens déportés ont le sentiment que le souvenir des souffrances qu'ils ont subies dans les camps allemands demeure non seulement méconnu, mais tend à disparaître. Cette prise de conscience reste encore toutefois marginale dans un contexte où la mémoire de la Résistance prédomine et les souvenirs de la déportation circonscrits à la sphère familiale. Néanmoins, portée par la veuve d'un déporté d'Auschwitz-Birkenau et l'une des membres actives de l'UNADIF, Annette Lazard, l'idée d'une association capable « de porter la Croisade du Souvenir » se dessine¹⁵⁸. Elle est soutenue par les principaux responsables de l'UNADIF à laquelle elle appartient, dont l'ancien déporté au camp de Mauthausen, Paul Arrighi. À mesure que le projet se forme, la nécessité de faire une histoire académique de la déportation apparaît incontournable, mais il faut pour cela trouver des moyens et l'appui des historiens. C'est sur les conseils de Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale et ancien déporté, qu'Annette Lazard s'adresse au secrétaire général de la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF), Henri Michel. Ce dernier est responsable de l'un des deux organismes gouvernementaux chargés de rassembler de la documentation sur la période de l'Occupation avec le Comité d'histoire de la guerre (CHG)¹⁵⁹. Henri Michel souscrit à la démarche d'Annette Lazard tout comme le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) par l'intermédiaire de son fondateur, le rabbin Isaac Schneersohn et de l'historien Léon Poliakov¹⁶⁰. Le projet d'Annette Lazard voit le jour malgré le peu de moyens financiers lorsqu'une « Commission Déportation » est créée le 30 avril 1951 sous l'égide du CHG avec à sa tête Julien Cain dont fait partie Olga Wormser. Le 17 décembre, la Commission est rattachée au CH2GM à la suite de la fusion de la CHOLF avec le CHG. C'est Henri Michel qui en devient le secrétaire général. Le « Réseau du Souvenir » est fondé l'année suivante, le 20 mai,

¹⁵⁷ MICHEL Henri et WORMSER Olga, *Tragédie de la déportation, 1940-1945, témoignages de survivants des camps de concentration allemands*, Paris, Hachette, 1954. Olga Wormser n'est pas encore docteure en histoire lorsque paraît le livre. Elle le devient après sa thèse de doctorat publié en 1968 : WORMSER-MIGOT Olga, *Le système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968. Sur le parcours de l'historienne, voir en particulier FONTAINE Thomas, HAMELIN Bertrand, « Olga Wormser-Migot dans l'histoire », *Questions de communication*, série Actes, 2010, p. 211-230.

¹⁵⁸ FONTAINE Thomas, « Les premiers pas du CH2GM en histoire de la Déportation », art. cit.

¹⁵⁹ La CHOLF est créée par décision gouvernementale le 20 octobre 1944, le CHG le 6 juin 1945. MICHEL Henri, « Le Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale », art. cit. FONTAINE Thomas, « Les premiers pas du CH2GM en histoire de la Déportation », art. cit. CHABORD, « Le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale et ses archives », art. cit.

¹⁶⁰ La CDJC a été fondée le 28 avril 1943. TERNON Yves, « Isaac Schneersohn et la création du Centre de documentation juive contemporaine : entre histoire et légende. Harter, Hélène », in HARTER Hélène *et alii* (dir.), *Terres promises. Mélanges offerts à André Kaspi*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2010, p. 495-505. PEREGO Simon, « Du CDJC au Centre de documentation du Mémorial de la Shoah, 1943-2013 : documenter le génocide des Juifs d'Europe », *Histoire@Politique*, vol. 22, n° 1, Centre d'histoire de Sciences Po, 2014, p. 269-282.

notamment par Annette Lazard et Paul Arrighi qui en prend la tête avec Henri Michel¹⁶¹. L'association vient en appui de la Commission Déportation et c'est dans ce cadre qu'une histoire dite « objective de la Déportation » débute¹⁶².

L'anthologie intitulée *Tragédie de la Déportation* publiée en 1954 est l'une des premières réalisations du Réseau du Souvenir et de la Commission Déportation du CH2GM. Selon l'historien Thomas Fontaine, il est « conçu comme un "mémorial" à visée pédagogique » destiné à préserver le souvenir de la déportation¹⁶³. L'ouvrage reçoit l'année suivante le prix général Muteau du meilleur livre d'histoire et de sociologie décerné par l'Académie française dans un contexte mémoriel où la parole d'anciens déportés est peu présente. Dès lors en 1965, la « valeur de témoignage authentique » que représente cet « admirable ouvrage » selon l'Union de Provence ne serait être remis en question, car il est le résultat d'un travail historique d'un organisme gouvernemental de recherche auquel ont participé d'anciens déportés consacré par l'Académie française. C'est pourquoi l'Union de Provence en fait la source principale pour établir la comparaison entre les camps de concentration et le camp de Rawa-Ruska afin de restreindre la capacité du ministère des ACVG à pouvoir réfuter son argumentation.

Au sujet du régime alimentaire sur lequel l'Union de Provence insiste particulièrement, est convoqué le témoignage de l'ancienne déportée d'origine juive, Louisa Alcan, secrétaire générale de l'Amicale d'Auschwitz à l'époque. Internée au camp d'Auschwitz-Birkenau de février 1944 à mai 1945, Louisa Alcan avait publié en 1947 un récit intitulé *Sans armes et sans bagages* dans lequel elle évoquait les rations que les Allemands volèrent aux déportés¹⁶⁴. Du fromage, de la confiture, du saucisson et du pain ont été mentionnés, de même que Louise Alcan évoquait le soin avec lequel elle s'occupait de ses souliers. L'Union de Provence écrit alors dans le recours gracieux que les prisonniers de Rawa-Ruska n'avaient jamais rien eu de tout cela, seulement une soupe de millet. De plus, les prisonniers du 325 n'auraient pas reçu d'aide extérieure de la part du gouvernement de Vichy et du CICR alors « que pour le seul mois d'août 1944 », l'Union de Provence estime que 25 600 colis auraient été livrés par l'institution genevoise aux camps d'Auschwitz-Birkenau ainsi qu'à Dachau et Ravensbrück. Elle cite l'ouvrage d'Henri Michel et Olga Wormser qu'elle nomme

¹⁶¹ Les fonds de l'association Réseau du Souvenir se trouvent aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. Les archives ont été léguées au moment de sa dissolution en 1993 : 72AJ/2141-72AJ/2170, « Guerre de 1939-1945. Archives du Réseau du Souvenir (1950-1992) ». Sur l'association, voir notamment : NORD Philip, *After the Deportation: Memory Battles in Postwar France*, op. cit., p. 73-77.

¹⁶² MICHEL et WORMSER, *Tragédie de la déportation, 1940-1945, témoignages de survivants des camps de concentration allemands*, op. cit.

¹⁶³ FONTAINE Thomas, *Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée (1940-1944)*, op. cit., p. 86.

¹⁶⁴ ALCAN Louise, *Sans armes et sans bagages*, Limoges, Les Imprimés d'Art, 1947. Sans doute l'ancien du 325, André Pizier, s'est inspiré de Louise Alcan pour intituler son récit en 1962 : *Sans arme ni bagage : récit vécu*, op. cit.

d'ailleurs « *Traité de la Déportation* » (*sic*), car elle l'emploie tel un manuel auquel il serait légitime de se référer.

La comparaison entre le camp de Rawa-Ruska et « Auschwitz-Birkenau », « Dachau », « Mauthausen », « Buchenwald » et « Ravensbrück » se poursuit au sujet des « loisirs », « de la correspondance », « la sévérité de la surveillance » ou encore « les satisfactions d'ordre intellectuel et spirituel »¹⁶⁵. En somme, tout ce que l'on peut retrouver au Stalag 325. En revanche, ce qui fait la particularité de ces camps n'est pas abordé. En ce qui concerne les prisonniers malades envoyés à l'hôpital de Lemberg, l'Union de Provence rétorque qu'il eut également un hôpital et des médecins à Mauthausen d'après le même « *Traité de la Déportation (sic)* ». *In fine*, les conditions sanitaires au Stalag 325 n'eurent rien de comparable avec celles « des camps de concentration » selon une citation attribuée au ministre des ACVG. « En effet » conclut l'Union de Provence, « elles étaient pires à Rawa- Ruska », mais les prisonniers étaient « plus aptes à supporter l'effroyable régime concentrationnaire que la grande majorité des autres déportés », raison évoquée pour justifier que la plupart d'entre eux survécurent. Sont-ils pour autant « moins Déportés » ?, demande alors l'Union de Provence¹⁶⁶. Ce n'est donc pas un hasard si, dans les six pages que comporte cette partie du recours gracieux, les Juifs ne sont mentionnés qu'à deux reprises aux côtés d'autres victimes telles que « les Polonais, les Russes, les Gitans, les communistes allemands, etc. etc. » (*sic*)¹⁶⁷. Les Juifs n'apparaissent d'ailleurs pratiquement jamais dans le reste du document. En établissant des parallèles entre les conditions d'internement, en ne nommant pas précisément l'identité des victimes ou en les listant simplement sans distinction, l'Union de Provence occulte, sciemment ou non, la spécificité du génocide juif et relativise le système concentrationnaire nazi dans son ensemble.

La politique génocidaire organisée par l'Allemagne nazie à l'encontre des Juifs d'Europe ainsi que la différence entre camp de concentration et centre de mise à mort restaient malgré tout largement méconnue de l'Amicale comme des Français en général, car peu d'historiens s'étaient consacrés à en proposer l'histoire avant les années 1980. En France comme en Allemagne, les travaux des « fondateurs de la première historiographie du génocide des Juifs » tels que ceux de Léon Poliakov ou de Gerald Reitlinger¹⁶⁸ ont peu d'échos dans les années 1950-1960, comme le souligne l'historienne Laura Fontana¹⁶⁹. De plus, les premières monographies sur la Seconde Guerre mondiale

¹⁶⁵ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit*

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ REITLINGER Gerald, *The Final Solution. The Attempt to Exterminate the Jews of Europe 1939-1945*, New-York, The Beechurst Press, 1953 (traduit en Français la même année). POLIAKOV Léon, *Bréviaire de la haine. Le III^e Reich et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1951.

¹⁶⁹ FONTANA Laura, « L'historiographie allemande de la Shoah : nouvelles perspectives et recherches », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 205, n° 2, Mémorial de la Shoah, Paris, 2016, p. 571-600.

ou l'Allemagne nazie, pour la plupart anglo-américaines, analysaient l'extermination des Juifs à travers les nombreux massacres de masses survenus entre 1939 et 1945¹⁷⁰.

C'est pourquoi la comparaison entre les camps de concentration et le camp de Rawa-Ruska ne nous semble relever ni du révisionnisme ni de ce que l'historien français Henry Rousso nomma dans les années 1980 le « négationnisme »¹⁷¹. L'Amicale n'a jamais contesté l'existence des déportations allemandes et de l'« extermination » – le terme génocide n'est pas employé – des populations juives d'Europe puisque les massacres survenus à proximité du Stalag 325 constituent l'une des particularités revendiquées de leurs expériences captives¹⁷². Les intentions ne sont pas de nier l'extermination des Juifs, mais de mettre en évidence des conditions similaires d'internement entre les camps de concentration et le camp de Rawa-Ruska pour le faire reconnaître comme l'un d'eux par le ministère des ACVG. Les citations soigneusement sélectionnées comme celles extraites de *Tragédie de la Déportation* devaient servir cet unique but.

C'est une différence par rapport aux récits de captivité publiés entre 1945 et 1965 qui font la plupart du temps la distinction entre leurs souffrances et les violences envers les autres catégories de population du Gouvernement Général de Pologne, dont les persécutions et l'assassinat des populations juives. Il existe toutefois de malheureux parallèles lorsque l'aumônier Gabriel Demaine, mis en scène dans le livre de Pétrus Montmartin, dut porter un brassard sur injonction du commandant du camp pour le distinguer des prisonniers. Gabriel Demaine réagit alors en disant : « J'ai ma marque, comme les juifs »¹⁷³. Hormis quelques maladroites de ce genre, les récits de captivité dressent un portrait plus détaillé et plus nuancé que l'Amicale concernant les conditions de captivité au Stalag 325. L'importance donnée aux distributions de colis aux prisonniers et aux échanges avec les populations locales sont à la mesure du régime alimentaire insuffisant.

¹⁷⁰ Au sujet de l'historiographie de la Shoah, voir notamment les contributions de : KERSHAW Ian, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, 2^e édition, 1997 (édit. originale : 1985 ; traduit de l'Anglais par Jacqueline Carnaud). BANDE Alexandre et alii (dir.), *Nouvelle histoire de la Shoah*, op. cit.

¹⁷¹ ROUSSO Henry, « Les racines du négationnisme en France », *Cités*, vol. 36, n° 4, 2008, p. 51-62. Du même auteur, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, op. cit.

¹⁷² Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », op. cit.. Attribué à Emmanuel Belfante, « Rawa-Ruska où la froide logique de l'univers concentrationnaire », art. cit., p. 2.

¹⁷³ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, op. cit., p. 100.

3- Les colis et les échanges avec les populations locales, deux aspects de la captivité au Stalag 325 occultés par l'Amicale

Les conditions de détention au Stalag 325 ont, certes, engendré des souffrances physiques et psychologiques importantes chez les PGF, certains succombèrent, mais elles ont progressivement évolué grâce avec certaines améliorations autorisées par les autorités allemandes du camp. Les récits regorgent de très nombreux détails, retenons les informations relatives au régime alimentaire, sujet sur lequel insiste particulièrement l'Amicale. Elles varient d'un récit à l'autre, mais toutes indiquent qu'il était insuffisant au point d'accaparer l'esprit des prisonniers. « La faim, on ne s'y habitue pas [...] malgré la grande amitié qui règne », écrit l'abbé Montmartin, « nous avons tellement faim que chacun doit défendre sa gamelle comme un chien défend son os »¹⁷⁴. Les autorités allemandes du camp en font d'ailleurs un levier pour contraindre les prisonniers indisciplinés du Stalag 325 : « pour une corvée à la gare », explique Lucien Mertens, les Allemands promettaient « un dixième de boule de pain et une tranche de pâté par homme et par journée de travail en plus de la ration normale ». Lui comme de nombreux co-détenus s'inscrivaient pour tenir le coup, admet-il¹⁷⁵. La présence du robinet d'eau situé à la gare incite également de nombreux prisonniers à se porter volontaires.

La « corvée de cuisine » à Rawa-Ruska était de ce point de vue une position privilégiée au sein du camp. Comme c'est généralement le cas dans les camps de PGF, les autorités allemandes avaient laissé le soin aux prisonniers la préparation et la distribution des rations sous la supervision des gardiens. Les captifs qui y travaillaient étaient nommés « les biens-nourris » selon l'abbé Montmartin, sans doute parce qu'ils pouvaient s'attribuer un supplément de portion¹⁷⁶. Pour d'autres, anciens du 325, ils formèrent l'une des principales « mafia » parce qu'ils s'occupaient de la « corvée » la plus importante dans la vie des captifs¹⁷⁷. Cependant, ces prisonniers ne pouvaient pas disposer à leur guise de leur privilège, car si la faim peut conduire à des comportements individualistes, les gardiens allemands n'étaient pas les seuls à exercer leur autorité sur les captifs. L'homme de confiance français veillait par exemple aux respects des règles de bonnes conduites et au bon déroulement du ravitaillement. Il était assisté dans sa tâche par la « police » du camp formée pour l'essentiel d'anciens catcheurs ou boxeurs. Ces derniers auraient été logés dans une « chambre spéciale » à l'intérieur du camp et portaient un « brassard blanc » pour être reconnus. Les litiges comme les vols étaient punis plus ou moins sévèrement après enquête par la « justice du camp »

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 123.

¹⁷⁵ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 44- 45.

¹⁷⁶ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, *op. cit.*

¹⁷⁷ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 84- 85. Au sujet des « maffias », se référer au chapitre 2.

organisée par les captifs. Ce genre de témoignage n'est pas exceptionnel, quoiqu'assez rarement détaillé à la manière de Lucien Mertens¹⁷⁸. Il montre que la vie en société s'organisait même dans les camps de représailles selon des règles spécifiques communément admises par les prisonniers. Celles-ci se déclinaient dans les *Kommandos* et les sous-coups en fonction des situations sous la responsabilité d'un chef désigné parmi les captifs.

En plus de la soupe de millet dont parlait régulièrement l'Amicale, les Allemands distribuèrent selon Jean Labrosse de maigres rations composées d'une tisane d'eau chaude le matin et une soupe à midi avec parfois « des graines des pommes de terre jamais épluchées ». Le soir, les prisonniers recevaient 250 g de pain noir et quelques grammes de graisse ou de marmelade « d'un goût douteux », écrit-il¹⁷⁹. Lucien Mertens évoquait quant à lui de la « soupe aux choux séchés, aux pois chiches et aux pommes de terre » à l'état de fermentation avancée. Les prisonniers complétaient les rations avec des orties transformées en « épinards de captifs » ou encore de l'herbe et des pissenlits¹⁸⁰. C'est affreux pour le palais et l'estomac, raconte l'abbé Montmartin, mais « il fallait avaler quelque chose »¹⁸¹. Le régime alimentaire du camp à Lemberg en 1943 décrit par André Pizier fut pour lui très insuffisant, bien qu'aux dires de ses camarades, il prît conscience que l'internement à la citadelle n'était pas comparable à ce que les PGF avaient vécu à Rawa-Ruska l'année passée. Les conditions s'étaient améliorées, car, ici, il y avait de « l'eau à volonté » souligne André Pizier qui n'a pas connu le camp de Rawa-Ruska¹⁸². L'approvisionnement en eau est pour lui un critère d'évaluation de la dureté de l'internement.

Pour recevoir leurs rations, il n'y avait pas de réfectoire au camp de Rawa-Ruska, les Français devaient manger debout ou assis là où ils le pouvaient. La distribution aurait été un moment de tensions tant elle était attendue des prisonniers. Pour veiller au respect de chacun, des groupes de cinq ou six étaient formés¹⁸³. Les prisonniers arrivés au cours des premiers mois durent également confectionner leurs propres ustensiles, car les Allemands leur avaient confisqué avant le départ vers

¹⁷⁸ DUPONT François, *En passant par Rawa-Ruska. Résumé historique du camp de représailles de Rawa-Ruska – Pologne – district de Galicie – prisonniers récidivistes de l'évasion*, Nantes, Imprimerie Viau, [s. d.].

¹⁷⁹ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit., p. 24-29.

¹⁸⁰ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit., p. 41- 46.

¹⁸¹ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, op. cit., p. 122.

¹⁸² PIZIER André, *Sans arme ni bagage : récit vécu*, op. cit., p. 49 & 79-81.

¹⁸³ « Chaque chef tirait au sort la boule [de pain] pour son groupe ». Ensuite, au moyen d'une « balance à fléau fabriquée avec un morceau de bois et de la ficelle », les parts étaient pesées et tarées à une miette près. POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit., p. 44.

Rawa-Ruska¹⁸⁴. Les situations varièrent en fonction des *Kommandos* et des sous-camps. Les réseaux de sociabilité organisés progressivement au camp permettaient, en outre, aux nouveaux arrivants de compter sur le soutien de leurs co-détenus pour obtenir certains éléments indispensables.

Ces conditions de détention ont durablement marqué les anciens du 325. En 2015, Ernst Martin, alors âgé de 99 ans, racontait à la réalisatrice Chochana Boukhobza que le régime alimentaire appliqué au camp de Rawa-Ruska commençait à « démolir les gens peu à peu [...] La hantise c'était de se demander comment on allait en terminer »¹⁸⁵. Ernst Martin était affecté au 8^e régiment de zouaves pendant la campagne de France et a été fait prisonnier à Zuydcoote près de Dunkerque le 4 juin 1940. Interné au Stalag VIII-C à Żagań, il tente deux évasions puis est transféré au camp de Rawa-Ruska le 2 novembre 1942, ensuite, à partir de janvier 1943 à Lemberg et Stryj¹⁸⁶. S'évader des Stalags en Allemagne « c'était bien beau » dit-il, « mais s'évader de là-bas [Rawa-Ruska], là, c'était autre chose [...] rien de comparable ». À la question posée par Chochana Boukhobza à savoir si « c'est seulement la faim qui a rendu Rawa-Ruska singulier », Ernst Martin répond :

La faim joue pour beaucoup, c'est la principale cause. Parce qu'on a remarqué qu'au bout d'un mois, [la] perte de poids de 10 kilos par bonhomme, 10 kilos en un mois, c'est beaucoup. Perdre 10 kilos c'est important. Alors peu à peu les gens commençaient à être de mauvaise humeur et tombaient dans la tristesse. Je pense que ça c'est un facteur qui a marqué Rawa-Ruska¹⁸⁷.

Est-ce la principale différence avec les Stalags d'Allemagne demanda la réalisatrice ?

Ernst Martin répond :

Dans un stalag ordinaire, les gens pouvaient vivre normalement. Ils mangeaient à leur faim alors qu'à Rawa-Ruska, ça n'existait pas ça. C'était la soupe, le bol d'eau avec une feuille de chou qui se promenait dedans, voilà. Je crois que ce qui marque tous les gens, ils ont eu peur de mourir de faim à Rawa-Ruska en raison du régime [...]. Quand on nous a annoncé qu'il y avait un train qui rentrait sur l'Allemagne, et qu'on en faisait partie, on n'avait pas besoin de fermer les portes du wagon à clés. Le wagon était ouvert, mais personne n'a sauté tellement les gens étaient contents de rentrer en Allemagne¹⁸⁸.

Les témoignages livrés lors d'un entretien sont par nature construits à partir des souvenirs du témoin et de la subjectivité de l'interlocuteur qui l'interroge pour les faire se remémorer.

¹⁸⁴ C'est ainsi que « l'ingéniosité éclata soudain », écrit Lucien Mertens : « tout devient vaisselle : des briques creuses, des abat-jour électriques souillés d'excréments d'insectes, de vieux casques rouillés abandonnés par les Russes depuis plusieurs mois. [...] Par souci d'un confort chimérique, le lendemain [de l'arrivée des premiers PGF], presque tout le monde possède une cuillère taillée dans un morceau de bois ». *Ibid.*, p. 26.

¹⁸⁵ Entretien avec Ernst Martin, par Chochana Boukhobza, au domicile du témoin, 2015, 2h42 [01:22:44 à 01:33:46].

¹⁸⁶ Ernst Martin s'est évadé à cinq reprises durant la captivité.

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*

Les questions posées par Chochana Boukhobza ont parfois tendance à orienter les réponses des anciens prisonniers parce que la finalité du projet consiste à produire un film-documentaire retraçant des parcours individuels d'anciens du 325 dans lequel la Résistance et la Shoah revêtent une place importante. Il est néanmoins nécessaire d'insister par moments, au risque de présupposer certaine chose, pour obtenir une réaction, une remarque ou un commentaire, qu'une question neutre ne suscite pas, en particulier lorsque le témoin est centenaire et interrogé sur des événements vieux de soixante-treize ans. Il n'en reste pas moins que le témoignage d'Ernst Martin s'inscrit dans la continuité de ceux produits par les anciens du 325 depuis la fin de la guerre, lesquels insistent tous, à leur manière, de n'avoir jamais autant connu la faim et les privations qu'au Stalag 325¹⁸⁹.

S'il on suit la logique discursive de l'Amicale, les récits de captivité auraient donc pu éventuellement fournir des éléments à l'appui de la revendication du titre de déporté résistant. Le régime y apparaît très dur, certains exemples correspondent peu ou prou avec le discours condensé de l'Amicale. Cependant, leur mobilisation aurait également porté à l'attention des autorités politiques les nuances que les récits apportèrent également et que l'Amicale avait décidé d'occulter.

Jean Labrosse écrit en effet que « ce sont surtout les premiers mois qui furent les plus durs » au camp de Rawa-Ruska, car il n'était pas équipé pour accueillir des PG¹⁹⁰. De plus, les milliers d'hommes qui arrivaient « fourbus et malades après un voyage de 6 à 11 jours » supportaient encore les conséquences des souffrances endurées lors de leurs évasions, la fatigue et la faim principalement. Les colis « permirent de tenir le coup », écrit Jean Labrosse, ils étaient « un véritable rayon de soleil pour nos estomacs », se souvient-il¹⁹¹. Leurs arrivées procuraient à Marcel Toussiroit des émotions d'« une intensité incommensurable que personne ne peut deviner à moins de les avoir vécues »¹⁹². Les colis acheminés vers le Stalag 325 contenaient de la nourriture, mais aussi des vêtements. Ils provenaient soit des familles, soit du CICR ou du gouvernement de Vichy (les « colis Pétain »).

Le 25 octobre 1942, la Mission Scapini dépêche le capitaine de La Chapelle et le lieutenant Gourmel pour effectuer une visite du camp de Rawa-Ruska. Leur rapport indique le nombre de 18 convois parvenus jusqu'à Rawa-Ruska sans préciser ni leur provenance ni la date du premier ni la fréquence des suivants¹⁹³, mais d'autres sources mentionnent l'arrivée des premiers colis en provenance de l'institution genevoise fin juin - début juillet 1942¹⁹⁴. Par ailleurs, dans une note datée du 24 novembre, la DSPG informe la Mission Scapini au sujet de plusieurs convois à destination du

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, *op. cit.*, p. 24-29.

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² TOUSSIROIT Marcel, *Souvenirs mémorables (1939-1945)*, récit privé non publié, 1978.

¹⁹³ AN, « Rapport sur le Stalag 325 », *op. cit.*

¹⁹⁴ Par exemple : ACICR, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa-Ruska », *op. cit.*

Stalag 325 sans en donner le nombre : des vivres et des vêtements furent envoyés dans les sous-camps et les *Kommandos* à « Tarnopol, Lemberg, Siedlce, Demblin Cholm, Drohobicz (*sic*) », mais plus aucun train n'était destiné à Rawa-Ruska, car des informations internes indiquaient sa dissolution à venir¹⁹⁵. Il semblerait donc que les convois du CICR destinés au camp de Rawa-Ruska se soient échelonnés entre juin-juillet et octobre 1942. Le ravitaillement collectif était ensuite réparti entre les prisonniers tout en veillant à conserver un stock placé sous la responsabilité de l'homme de confiance français pour pallier les coups durs. Les captifs envoyés dans les *Kommandos* recevaient également une partie du ravitaillement collectif, mais les distributions, y compris du courrier, pouvaient être irrégulières selon les situations des détachements de travail. En septembre 1942, la DSPG informait notamment la Mission Scapini que les 200 à 250 PGF d'un *Kommando* situé près de Lemberg recevaient irrégulièrement des provisions en raison d'une « censure de colis » qu'elle ne détaille pas¹⁹⁶. Plusieurs autres exemples ont été mentionnés au cours du premier chapitre, ce qui montre l'étendue des expériences captives entre le camp principal et les détachements de travail. C'est aussi l'une des raisons qui explique qu'après la guerre, d'anciens prisonniers ont pu affirmer n'avoir pratiquement rien reçu de la part du CICR lorsqu'ils étaient au Stalag 325.

Le constat général établi en octobre 1942 par les délégués de la Mission Scapini, d'après « l'aveu même des prisonniers », est-il écrit, était les « gros efforts » effectués par les autorités allemandes pour améliorer les conditions de détention depuis la visite des délégués du CICR en août¹⁹⁷. Néanmoins, beaucoup restaient à faire comme en témoigne cet épisode relaté par la DSPG. Elle signale que les colis sont pillés par les Allemands alors qu'une « épidémie de pleurésie purulente, aggravée par le manque de nourriture », se propage. L'homme de confiance français du camp de Rawa-Ruska, Michel Mercier, aurait alors demandé un supplément de nourriture pour l'ensemble des prisonniers. Selon la note de la DSPG, un officier allemand aurait répondu « qu'il ne pouvait rien faire dans ce domaine » et qu'il « valait mieux agrandir le cimetière que les cuisines »¹⁹⁸. Peu après, chaque malade auraient reçu un morceau de sucre en supplément de sa ration¹⁹⁹. Les problèmes constatés par les délégués de l'institution genevoise et de la Mission Scapini n'ont semble-t-il pas trouvé de solution à la fin de l'année 1942. La nourriture demeurait toujours insuffisante et l'eau manquait. Les prisonniers ne percevaient qu'entre 1 121 et 1 760 calories par jour alors qu'un homme

¹⁹⁵ AN, F/9/2917, DSPG, « Note pour la délégation à Berlin », 24 novembre 1942.

¹⁹⁶ AN, F/9/2917, DSPG, « Note pour la délégation à Berlin », 30 septembre 1942.

¹⁹⁷ ACICR, « *Frontstalag 325 « Zitadelle » Lemberg – autrefois à Rawa-Ruska* », *op. cit.*, p. 2.

¹⁹⁸ AN, F/9/2917, DSPG, « Note de renseignements ». Le document n'est pas daté, mais Michel Mercier a été l'homme de confiance français du camp de Rawa-Ruska de juin à octobre 1942.

¹⁹⁹ *Ibid.*

au repos aurait besoin d'au moins 2 400 calories selon le rapport du CICR²⁰⁰. Les convois de ravitaillement ne pouvaient à eux seuls pallier l'insuffisance alimentaire. Toutefois, si la première visite des délégués de l'institution genevoise a été déterminante dans la multiplication des convois à destination du Stalag 325 jusqu'à sa dissolution en janvier 1944, les envois de colis ne furent pas exceptionnels en 1942, mais s'ajoutèrent aux « colis Pétain » et à ceux envoyés par les familles à partir du mois de juin.

À titre de comparaison, les délégués du CICR avaient recensé de façon précise tous les convois pillés à destination du Stalag de représailles 369 ouvert le 24 juin 1942 à Kobjierzyn. Le camp avait été visité une première fois le 14 août 1942 par les mêmes délégués – les D^r Marti et Masset – qui se sont rendus à Rawa-Ruska deux jours plus tard. À celle-ci s'ajoutent trois visites supplémentaires les 5 février et 23 août 1943 et le 2 mai 1944. Dans le rapport produit en février 1943 figurent les dates de départ et d'arrivée de chaque convoi ainsi que leur immatriculation et les quantités des produits manquants. Douze convois sont arrivés à Kobjierzyn entre le 14 octobre 1942 et le 24 janvier 1943 : trois en octobre, trois en novembre, quatre en décembre et deux au mois de janvier²⁰¹. Le Stalag 325 comme les autres camps de représailles ont donc bénéficié de secours extérieurs, contrairement au discours de l'Amicale qui minimise, voire occulte, cet aspect fondamental de la captivité à Rawa-Ruska.

Les PGF ne comptaient toutefois pas uniquement sur les colis pour améliorer les conditions d'existence au camp de Rawa-Ruska et ses *Kommandos*. Ils s'organisaient pour surmonter leurs difficultés en multipliant les formes de sociabilité et d'entraide, en créant par exemple les groupements régionaux. Les corvées à l'extérieur du camp étaient également l'occasion de côtoyer les populations locales non juives – polonaises et ukrainiennes – et d'échanger avec elles. Plusieurs sources en relatent les circonstances principalement pour évoquer de brèves discussions ou parfois, « un idylle à travers les barbelés »²⁰². En 1946, un article du bulletin *Envols* donnait même des nouvelles d'un Polonais, un certain Eugeniusz Wojciechowski, lequel les aurait aidé à résister aux Allemands à Lemberg. L'article n'en dit pas davantage, mais se voulait rassurant quant au devenir de cet homme depuis la fin de la guerre, car des rumeurs circulant parmi d'anciens du 325 le disaient mort en camp de concentration²⁰³.

Pour établir des contacts avec les populations locales, il fallait non seulement que le travail se trouvât à proximité d'une zone de passage ou d'habitations, mais surtout bénéficier de la complicité

²⁰⁰ ACICR, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », *op. cit.*

²⁰¹ ACICR, C SC, Allemagne, Gouvernement général, *Frontstalags*, RT, « *Frontstalag* 369 Kobjierzyn (Cracovie) », 14 août 1942, 5 février et 23 août 1943, 2 mai 1944.

²⁰² Pétrus Montmartin, « Idylle à travers les barbelés », *Envols*, n° 91, mars-avril 1964, p. 6.

²⁰³ *Envols*, « Nouvelles de Pologne », n° 3, juin 1946, p. 3.

des gardiens allemands. Tous les prisonniers n'en avaient pas la possibilité, d'autant que la plupart d'entre eux restaient confinés dans l'enceinte du camp de Rawa-Ruska et de Lemberg lorsqu'ils n'étaient pas envoyés vers des sous-camps ou des *Kommandos*. Par choix, certains décidaient de ne pas travailler pour l'ennemi alors que le mauvais état de santé, feint ou non, et les décisions des autorités allemandes laissaient les autres dans leurs baraquements. Ces échanges procédaient du contexte de guerre : les populations locales subissaient les conséquences de l'occupation allemande et cherchaient à améliorer leurs conditions d'existence tandis que les PGF voulaient se procurer de la nourriture. « C'est la faim qui nous fait sortir du camp », écrit Lucien Mertens ²⁰⁴. C'est alors qu'un système de troc se mit progressivement en place entre des villageois et les prisonniers astreints à des corvées situées non loin du camp principal et qui revenaient chaque soir. Les situations décrites dans les récits concernent seulement le camp de Rawa-Ruska, car elles sont mieux documentées, mais il n'est pas impossible qu'elles aient été vécues dans d'autres sous-camps ou des *Kommandos*.

La corvée de la gare était pour Lucien Mertens un moyen de s'approvisionner en eau grâce au robinet, mais était également « notre marché » ²⁰⁵. Elle permettait à des prisonniers d'entrer en contact avec « des civils polonais » ²⁰⁶. Si certains captifs préféraient œuvrer dans la clandestinité pour éviter que leurs échanges soient découverts, des sentinelles allemandes fermaient les yeux quand d'autres les « favorisaient et servaient d'intermédiaire empêchant ainsi les civils de profiter trop de nos situations d'affamés », écrit Lucien Mertens ²⁰⁷. Que des Allemands puissent interagir avec les PGF à Rawa-Ruska jusqu'à témoigner une certaine empathie à leur égard est une chose qui apparaît parfois dans les récits de captivité, quoiqu'assez rarement et jamais dans le discours de l'Amicale, mais qu'ils puissent leur venir en aide fait figure d'exception. Ce genre de soutien a sans doute été rare dans un camp de représailles. Cependant, même s'il avait été plus fréquent, il écorne considérablement l'image du gardien incarnant l'ennemi nazi contre lequel les PGF résistaient mis en avant dans les récits de captivité et le discours de l'Amicale dans les années 1950. Ce soutien est aussi en décalage avec l'image de la barbarie nazie au camp de Rawa-Ruska véhiculée par l'Amicale dans les années 1960 dans le cadre de la revendication du titre de déporté résistant. Par exemple en 1945, Jean Labrosse raconte avoir échangé avec « nos vaillants gardiens » du tabac ou du pain, mais « contre des poux de corps », car ces derniers ne tenaient pas spécialement à mourir pour leur Führer ²⁰⁸. Ils se présentaient ainsi « à la visite médicale et le docteur, craignant une épidémie de

²⁰⁴ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit., p. 54.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ POINDESSAULT et MERTENS, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 55.

²⁰⁸ LABROSSE Jean et VILLARD Albert *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit., p. 30.

typhus, consigna la compagnie de garde 40 jours »²⁰⁹. De même que Jacques Madelpuech en 1974 explique que les sentinelles allemandes préfèrent s'entretenir avec les PGF et belges plutôt qu'avec les populations locales, mais seulement pour mener à bien leurs trafics²¹⁰.

Dans ce type d'échange avec des Polonais, Lucien Mertens explique, en effet, que les PGF ne devaient pas trop montrer qu'ils avaient faim, « car les civils en profiteraient pour nous dépouiller à trop bon compte »²¹¹. Durant les négociations menées difficilement en raison de la présence des sentinelles allemandes et de la barrière de la langue, « le Polonais refuse en général notre offre qu'il juge excessive et fait une proposition dérisoire que nous repoussons, car nous savons que plusieurs jours après, il nous fera signe qu'il accepte »²¹². Encore faudrait-il avoir de quoi faire une offre si on se réfère au discours de l'Amicale dans les années 1960. « Dans nos colis », poursuit Lucien Mertens, « nous recevions parfois des lainages et toujours des cigarettes », « la Croix-Rouge française nous distribuait des chemises et des caleçons ». De plus, les Allemands avaient entreposé « dans un magasin » les chaussures confisquées au fur et à mesure des arrivées des colis. Certains prisonniers s'y étaient introduits pour en récupérer une partie. En définitive, « nous avons une idée fixe », écrit Lucien Mertens : « transformer tout ce que nous possédons en produits comestibles »²¹³. C'est pourquoi au moment de partir en *Kommandos*, certains prisonniers enfilaient « les vêtements à vendre les uns sur les autres », puis, « arrivés sur le chantier, nous nous [mettions] en tenue plus légère en enlevant les vêtements superflus »²¹⁴. Ces trocs montrent que la vêtue n'est pas le principal soucis des PGF. Elle devient une monnaie d'échange, car les vêtements seraient moins difficiles à obtenir que la nourriture. Néanmoins, tous les vêtements ne se valent pas comme les chaussures dont sont dépourvus la plupart des PGF, remplacées par des sabots avant leur transfert²¹⁵. Ainsi, « une paire de chaussure vaut normalement une poule et vingt œufs ; un paquet de cigarettes, cinq œufs ; une chemise et un bon caleçon, quarante œufs. Partant de ces chiffres de base, on peut obtenir, suivant les mois, des pommes de terre, des haricots, des oignons, des lapins, du veau » en 1942²¹⁶.

Marcel Toussirot mentionne lui aussi ces trocs qui permettaient d'améliorer les rations pour un certain nombre de captifs. Il faisait partie du 17^e Régiment RAD (artillerie) lorsqu'il a été fait prisonnier le 16 juin 1940. Interné au Stalag XIII-A à Sulzbach, il s'évade à deux reprises à l'été 1941

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ MADELPUÉCH Jacques, *Les chaînes brisées*, Paris, La pensée universelle, 1974, p. 262.

²¹¹ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, op. cit.*, p. 54.

²¹² *Ibid.*, p. 55.

²¹³ *Ibid.*, p. 54.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ Voir photo n° 11 page 266.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 55.

et à l'été 1942. Marcel Toussirot est transféré au Stalag 325 le 26 mai 1942, et y reste jusqu'en décembre, date à laquelle il est renvoyé en Allemagne. Pour autant, son passage en camp de représailles ne l'empêche pas de tenter trois nouvelles évasions en juillet 1943, juin 1944 et en avril 1945, où cette fois, il arrive à regagner les lignes alliées²¹⁷. C'est à la suite d'un accident domestique survenu en 1979 qui aurait pu lui coûter la vie, que Marcel Toussirot, alors âgé de 73 ans, entreprend pendant sa convalescence à l'hôpital de raconter son expérience captive dans un récit destiné à sa famille. La veille, il avait fait une rencontre inattendue, en pleine nuit, avec une patiente âgée de 82 ans dont le « cerveau ne fonctionnait plus très bien » qui cherchait désespérément son mari²¹⁸. Sans le dire explicitement, sans doute a-t-il voulu raconter ses mémoires avant que la vieillesse ne l'en empêche. Marcel Toussirot explique notamment qu'au moment où « les corvées à l'extérieur de notre camp devinrent plus nombreuses, soit pour faire des routes, soit pour faire des coupes de bois, certains s'organisèrent pour des échanges avec des Ukrainiens du pays, soit une chemise ou une capote pour de la volaille, lapin ou œufs »²¹⁹. Les contacts entre les captifs et les civils se seraient donc établis progressivement, sûrement en fonction des habitudes de chacun, ce que permettaient les corvées récurrentes des prisonniers dans un même endroit. On observe par ailleurs qu'il s'agit cette fois d'Ukrainiens et non de Polonais, lesquels sont considérés par Lucien Mertens comme des ressortissants d'un pays occupé par le même ennemi que la France, alors que les Ukrainiens font partie de « la race des seigneurs », supplétifs des nazis²²⁰. Dans le récit de Jean Labrosse se sont aussi de « braves Polonais et Polonaises » qui leur apportent « le plus discrètement possible : œufs, canards, poulets, haricots » pour leur permettre d'améliorer l'ordinaire²²¹.

Reste encore à acheminer les provisions jusqu'à l'intérieur du camp, car si des sentinelles allemandes ont pu laisser faire les échanges, restent celles postées à l'entrée de l'enceinte le soir pour les fouilles. Non sans ironie, Lucien Mertens écrit que certains prisonniers confectionnaient « des sacs dans l'entre jambe de leur pantalon » pour dissimuler les denrées, mais « il se produit souvent une omelette dans un fond de culotte ». Les prisonniers avaient néanmoins appris à connaître les habitudes des gardiens allemands. C'est pourquoi ceux « qui n'ont rien à dissimuler se présentent » vers les « amateurs de fouilles soignées » tandis que les autres, « capitonnés de vivres », passent « rapidement l'examen auprès des gardiens qui ne trouvent rien à confisquer parce qu'ils ne veulent rien trouver »²²². Rappelons que, dans les récits de captivité la figure du résistant est prédominante, ou tout

²¹⁷ TOUSSIROT Marcel, *Souvenirs mémorables (1939-1945)*, op. cit., p. 1-2.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ *Ibid.*, p. 55-56.

²²⁰ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska*, op. cit., p. 52.

²²¹ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit., p. 29.

²²² POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska*, op. cit., p. 55-56.

du moins les actes considérés comme de la de résistance à l'ennemi sont valorisés, contrairement à l'évolution que connaît l'Amicale à partir de 1960. Par conséquent, tous les épisodes durant lesquels les prisonniers ont réussi à tromper la vigilance des gardiens sont autant de petites victoires contre leur condition captive, contre l'Allemagne.

Jean Labrosse et Marcel Toussirot font tous deux état de « l'imagination débordante » dont ont fait preuve les prisonniers pour déjouer les fouilles. Certains « cassaient leurs œufs pour les mettre dans leur bidon » quand ceux astreints à des corvées revenaient le plus souvent avec « un petit fagot ». Pour les gardiens, il s'agissait d'une réserve de bois pour le feu, pour les prisonniers, il « leur servait de planque »²²³. Ce sont ceux de la « corvée des balais » qui détiendraient « le record du trafic commercial » selon Lucien Mertens. Les six prisonniers qui le composaient devaient rapporter « des branchages » pour être ensuite transformés en balais. De retour au camp, « un officier » aurait, « hélas », demandé à des gardiens de fouiller minutieusement les six fagots qui avaient été rapportés. Ils y trouvèrent « onze lapins et deux cents œufs » immédiatement saisis. Cependant, « sur l'ordre de l'officier qui était correct » écrit Lucien Mertens, les provisions furent portés « aux malades de l'infirmerie française »²²⁴. Ceci laisse entendre que tous les Allemands n'étaient pas cruels, mais que la bienveillance dont il a fait preuve n'était pas non plus la norme pour être précisée. Les prisonniers pris en flagrant délit – ceux-là comme tous les autres – auraient néanmoins subi un interrogatoire par un « officier de justice du camp ». Il n'aurait jamais rien donné parce que les PGF taisaient la provenance des produits et clamaient « le hasard » de circonstance²²⁵. Il n'en dit pas davantage sur les représailles éventuelles ni si l'ensemble du camp était puni pour ce type d'infraction.

Une fois les vivres à l'intérieur du camp, le « marché noir » s'organisait, mais il dépendait des quelques « centaines » de prisonniers qui revenaient chaque jour des corvées sur les « 15 000 » que comptait le camp selon l'estimation de Marcel Toussirot. Les denrées acheminées par colis venaient ensuite dynamiser « un commerce » qui jusque-là « était en veilleuse ». La période n'est pas précisée, mais il s'agit d'événements survenus au camp de Rawa-Ruska, donc, en 1942²²⁶.

Le troc avec les Polonais ou les Ukrainiens de la région de Rawa-Ruska demeurent exceptionnel dans les récits de captivité. Pourtant, mis bout à bout, ces scènes montrent les interactions possibles entre les captifs et les populations locales, entre l'univers clos de la captivité et un territoire, certes, occupé par l'Allemagne, mais en interaction. En dépit de sa situation géographique particulière, le Gouvernement Général de Pologne, et de sa fonction spécifique, un

²²³ TOUSSIROT Marcel, *Souvenirs mémorables (1939-1945)*, op. cit., p. 55-56. LABROSSE et VILLARD, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit., p. 29.

²²⁴ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska*, op. cit., p. 56-57.

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ TOUSSIROT Marcel, *Souvenirs mémorables (1939-1945)*, op. cit., p. 55-56.

camp de représailles, le Stalag 325 n'a jamais évolué en vase clos, ce qui a permis aux PGF de bénéficier d'un moyen supplémentaire pour surmonter leurs difficiles conditions d'internement.

Les récits sont, en outre, un axe par lequel appréhender les stigmates de l'occupation allemande sur les populations locales. Les échanges racontés par les PGF ne renseignent pas sur l'identité sociale et professionnelle des personnes avec qui ils négociaient, sans doute parce que les Français ne les connaissaient pas, car ce qui importait étaient les vivres que pouvaient leur procurer les Polonais ou les Ukrainiens. Après la guerre, ce sont toujours elles qui comptaient pour montrer ce dont les Français avaient le plus besoin et les moyens de les obtenir. Néanmoins, la région de Rawa-Ruska sur laquelle se concentrent les extraits précités étant principalement rurale, sans doute s'agissait-il alors de paysans puisque l'essentiel des activités commerciales et d'artisanat de la ville étaient tenues par les Juifs avant la guerre, lesquels sont pratiquement tous assassinés en 1942²²⁷. Les récits mettent néanmoins en évidence ce que les populations possédaient cette année-là au moment des échanges et ce qui leur manquait. Pourtant, si les vêtements constituent la principale monnaie d'échange des PGF, cela ne signifie pas toujours que les Polonais ou les Ukrainiens n'eussent pas de quoi se vêtir, car les vêtements étaient l'unique ressource, avec les cigarettes, des PGF. Ils n'avaient rien d'autres à proposer.

Au cours des années 1960, l'Amicale ne mentionne jamais ces épisodes de la captivité au Stalag 325. Les scènes décrites dans les récits de captivité en donnent les raisons. Le laxisme de certains gardiens allemands laissant faire les échanges entre les PGF et les villageois, ou participant eux-mêmes directement au trafic en bénéficiant de leur position dominante, correspondent mal à « l'enfer du bagne » dont parlait André Méric devant les parlementaires en novembre 1961²²⁸. De même que le système de troc écorne l'image des prisonniers résolus à gratter la terre à la recherche « d'une maigre pitance » comme le laisserait entendre la photo détournée par Roger Pecheyrand pour illustrer son article²²⁹. Enfin, les vêtements devenant la principale monnaie d'échange parce qu'ils pouvaient être plus facilement remplaçable grâce aux colis va à l'encontre de l'idée de prisonniers uniquement revêtus d'oripeaux. L'Amicale est focalisée par la revendication du titre de déporté résistant, c'est pourquoi elle n'évoque que les souffrances. Pour renforcer la comparaison entre les camps de concentration et celui de Rawa-Ruska, l'Amicale illustre parfois les récits avec des photographies qui montreraient les souffrances des « déportés » français en 1942-1944.

²²⁷ ROZENBERG, Danielle *Enquête sur la Shoah par balles*, *op. cit.*, p. 23-25.

²²⁸ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*

²²⁹ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska où des rumeurs vieilles de vingt-ans », *art. cit.*

C- La revendication du titre de déporté résistant par les images

Les délégués du CICR prirent une dizaine de photographies du Stalag 325 pendant la guerre au moment de leurs visites effectuées entre avril 1942 et août 1943²³⁰. La plupart concernent le camp de Rawa-Ruska en août 1942. Elles immortalisent, sur le moment, les rencontres entre les délégués de l'institution genevoise et les autorités allemandes du camp ainsi que les PGF (et peut-être Belges). Certaines photographies montrent l'environnement du camp en particulier les installations (parfois en construction) et le cimetière pour les captifs décédés. En revanche, elles renseignent peu sur les conditions de détention et leurs évolutions.

Dans les années 1960, l'Amicale publie deux photographies : l'une en 1962 dans *Envols*, la seconde dans le recours gracieux de l'Union de Provence en 1965. Leur but est de montrer les effets de la barbarie nazie sur les déportés français au camp de Rawa-Ruska, comme les déportés des camps de concentration. Mais cela suppose de savoir d'où proviennent ces photographies et comment elles furent intégrées dans les discours ?

1- Du jardinage ou la faim

Quelques mois après le discours d'André Méric au Sénat en novembre 1961, Roger Pecheyrand publie un article dans le bulletin *Envols* en février 1962²³¹. À son tour, il met en exergue les maladies qu'auraient contractées les PGF au camp de Rawa-Ruska. Il cite le typhus, le choléra, et même la peste, qui n'a pourtant jamais été constatée par le CICR durant toute la guerre en Europe, hormis onze cas dans un hôpital militaire d'Ajaccio en Corse, quelques semaines après la capitulation allemande (mai - juillet 1945)²³². Roger Pecheyrand utilise également l'acte d'accusation de Pierre Mounier pour définir ce qu'il considère être « le camp de la goutte d'eau » où la faim et la soif étaient permanentes. Le discours d'André Méric a donc bien circulé au sein de l'Amicale afin que son contenu soit repris et développé par les anciens du 325.

Roger Pecheyrand précise néanmoins ne vouloir « établir aucun parallèle » avec les camps de « Dachau », de « Ravensbrück », celui « Auschwitz » ou de « Neuengamme ». Il considère que « des

²³⁰ Parmi les photographies conservées par les archives audiovisuelles du CICR, 25 sont associées au Stalag 325, mais certaines concernent en réalité le Stalag 369 à Kobierzyn ou d'autres camps de PGF. Ainsi, nous avons retenu 15 photographies présentées en annexe dans le second volume de la thèse. CICR, *Archives audiovisuelles du CICR*, Consulté le 3 mai 2023 : <https://avarchives.icrc.org/>

²³¹ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska où des rumeurs vieilles de vingt-ans », *Envols*, n° 80, janvier-février 1962, p. 5.

²³² Division médicale, *Les maladies internes et épidémiques*, *op. cit.*, p. 216.

cloisons étanches séparent les uns des autres dans l'horreur ! »²³³. De fait, les fonctions de ces camps n'ont rien avoir avec les Stalags pour les PGF.

Les camps de concentration ont été initialement mis en place par les autorités nazies dans le but de « rééduquer » les opposants politiques par les privations et le travail forcé. Le premier d'entre eux est ouvert le 20 mars 1933 au nord-ouest de Munich, à Dachau. Durant la guerre, ils deviennent surtout un instrument de répression et de contrôle social intégrés peu à peu à l'économie de guerre allemande au sein duquel les chances de survies existaient néanmoins malgré le travail forcé et la sous-alimentation. C'est la fonction des camps cités par Roger Pecheyrand, mais aussi de ceux à Buchenwald, Mauthausen ou celui d'Oranienbourg-Sachsenhausen pour ne citer que les plus importants. À la mi-janvier 1945, plus de 714 000 détenus étaient internés dans les camps de concentration, 1,7 million au total selon les estimations les plus précises, dont environ un tiers périrent²³⁴. Les centres de mise à mort immédiat, érigés autour de structures préexistantes ou construits *ex nihilo* à partir de l'automne 1941, complètent les groupes de tueries mobiles au sein du dispositif d'extermination des Juifs mis en place par l'Allemagne nazie. La finalité de centres à Belzéc (ouvert en mars 1942), Treblinka (en avril 1942), Sobibór (mai 1942), Majdanek (octobre 1942) et Chelmno (Kulmhof, en décembre 1941) était l'extermination immédiate des Juifs d'Europe²³⁵. Le site d'Auschwitz-Birkenau a quant à lui la particularité d'avoir été un camp de concentration, « un complexe économique-industriel » et un centre de mise à mort fonctionnant sans discontinuer entre le printemps 1942 et 1944²³⁶.

L'intention de Roger Pecheyrand d'éviter toute comparaison est toutefois de courte durée puisqu'il ajoute immédiatement : « Je ne compare à rien [...] les souffrances des martyrs et des torturés de Neuengamme, d'Auschwitz, de Ravensbrück, et autres Dachau ! [...] Cependant, ceux qui restèrent dignes dans le plus grand malheur, ceux qui dirent NON aux Chleuhs, ceux qui, quotidiennement divisèrent leur pain avec un diviseur toujours plus grand en valeur absolue, ont peut-être droit à quelques considérations [...] Les juifs avaient l'étoile jaune, nous nous étions Rawa ! »²³⁷. Selon Roger Pecheyrand, les Juifs n'auraient alors fait que subir leur funeste sort – c'est l'image de

²³³ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska où des rumeurs vieilles de vingt-ans », art. cit.

²³⁴ KOTEK Joël, « Camps et centres d'extermination au XX^e siècle : essai de classification », *Les Cahiers de la Shoah*, vol. 7, n° 1, Les Belles lettres, Paris, 2003, p. 45-85. BRUTTMANN Tal et TARRICONE Christophe, *Les 100 mots de la Shoah*, op. cit., p. 35-39. CHAPOUTOT Johann, *La loi du sang. Penser et agir en nazi*, Paris, Gallimard, 2014, p. 251- 254.

²³⁵ Au centre de Belzéc, 434 500 personnes sont assassinées, dont 96 % de Juifs de Pologne entre mars à décembre 1942 ; à Treblinka, 900 000 (98 % de Juifs) entre avril 1942 et octobre 1943 ; à Majdanek, 60 000 (98 % de Juifs) entre octobre 1942 et juillet 1944 ; Chelmno, 160 000 (87 % de Juifs) entre décembre 1941 et janvier 1945 ; à Sobibór, 183 000 (53 % de Juifs) entre mai 1942 et novembre 1943, et à Auschwitz-Birkenau, 1 100 000 (27 % de Juifs) entre le printemps 1942 et novembre 1944. Chiffres obtenus dans : KICHELEWSKI Audrey *et alii*, *Les Polonais et la Shoah*, op. cit., p. 184.

²³⁶ STEINBACHER Sybille, *Auschwitz : Geschichte und Nachgeschichte*, Munich, C.H.Beck, 2020 (2004). BRUTTMANN Tal, *Auschwitz*, Paris, La Découverte, 2015.

²³⁷ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska où des rumeurs vieilles de vingt-ans », art. cit.

la victime passive – tandis que mis sur même plan, les prisonniers de Rawa-Ruska l’auraient affrontée, ensemble²³⁸. C’est l’image de la victime héroïque qui mériterait une « considération » de la part des autorités françaises, autrement dit, le titre de déporté résistant. La conclusion de son article donne les raisons de son point de vue :

Rien n’étonne plus les hommes ! La mort d’un ancien déporté de Rawa-Ruska ne déplace pas plus de souvenirs que la chute des feuilles... Cela paraît normal à ceux qui n’ont connu de la guerre que les arrières protégés ! Comme cela paraît normal à certains politiciens ! Pourquoi m’étonnerais-je si la majorité, panse rebondie, lit son journal au coin du feu béatement ? La légende va s’emparer des camps de concentration malgré les pages d’Histoire de la Captivité que personne ne lira ! Rawa-Ruska, c’était quand même autre chose !²³⁹

L’extrait est une critique de la société française d’après-guerre à l’égard de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. La société aurait non seulement trop vite oublié la guerre, mais la « Captivité », dont l’« Histoire » n’intéressait plus personnes selon Roger Pecheyrand. Ce constat est largement partagé dans les années 1960 par les anciens PG et la FNCPG qui les représentent. Cette société française serait *a priori* trop préoccupée à vivre pleinement les « Trente Glorieuses » pour se soucier des difficultés d’entant alors que désormais, les Français auraient la « panse rebondie », signe de surabondance procurée par une économie en progression, et liraient paisiblement les nouvelles quotidiennes. Et lorsque la Seconde Guerre mondiale retrouve une actualité, le souvenir de la captivité des PGF aurait été occulté par les « camps de concentration ». Il s’agit sans doute d’une référence au procès d’Adolf Eichmann qui eut un retentissement international en 1961²⁴⁰.

Ce manque de considération serait d’autant plus difficile à supporter que Roger Pecheyrand considère les anciens du 325 comme des déportés qui donnèrent leur vie pour la patrie. Depuis leur retour, ces derniers auraient le sentiment d’être les « pantins d’une lamentable escroquerie », écrit-il, expression manifeste d’une douleur, d’une colère aussi face à cette « farce [qui] continue », engendrée *a priori* par l’oubli de la société française et de l’État à l’égard des souffrances qu’ils ont endurées au Stalag 325 : « Rawa-Ruska, c’était quand même autre chose ! » conclut-il²⁴¹. À travers ses mots, la reconnaissance des anciens du 325 par le titre d’interné résistant en 1956 paraît surannée ou ne jamais avoir existé. La mémoire de la guerre changeait progressivement d’après lui : les « héros » de la résistance ne sont plus les seuls honorés, les souvenirs des victimes, en particulier juives, recueilleraient désormais une plus grande attention des Français. Il faudra pour cela attendre une

²³⁸ Sur l’opposition entre les victimes passives et héroïques, voir notamment : ELM Michael et KÖBLER Gottfried (dir.), *Zeugenschaft des Holocaust Zwischen Trauma, Tradierung und Ermittlung*, Francfort/Main-New York, Campus Verlag, 2007.

²³⁹ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska où des rumeurs vieilles de vingt-ans », art. cit.

²⁴⁰ LINDEPERG Sylvie et WIEVIORKA Annette (dir.), *Le Moment Eichmann*, Paris, Albin Michel, 2016.

²⁴¹ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska où des rumeurs vieilles de vingt-ans », art. cit.

vingtaine d'années. Néanmoins, un certain nombre de « Ceux de Rawa-Ruska » réclament que l'État se souvienne aussi de leurs souffrances comme leur rappelleraient leurs problèmes de santé et le décès de leurs camarades, quitte à parfois se comparer aux victimes juives.

Pour illustrer son propos, Roger Pecheyrand ajoute au corps du texte une photographie de PGF au camp de Rawa-Ruska (photo ci-dessous n° 11). L'image en question comporte une légende indiquant : « À la recherche d'une maigre pitance dans les silos abandonnés »²⁴². Le message sous-jacent comportait une dimension pathétique selon laquelle les Français en avaient été réduits à creuser la terre à la recherche du moindre signe de nourriture, y compris des aliments en décomposition.

Photo 11 - Photographie de PGF au Stalag 325 utilisée par Roger Pecheyrand en 1962



Source : Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska où des rumeurs vieilles de vingt-ans », *Envols*, n° 80, janvier- février 1962, p. 5.

²⁴² *Ibid.*

Il s'agit en réalité d'un exemple flagrant de détournement d'un document à des fins politico-mémorielles. La photographie originale, prise le 16 août 1942 par les délégués du CICR et conservée par les archives audiovisuelles de l'institution genevoise, de meilleure qualité (photo n° 12), rend compte d'une situation tout autre : une scène de jardinage durant laquelle les prisonniers aménageaient le camp.

Photo 12 - Photographie de PGF au Stalag 325 prise en août 1942 par les délégués du CICR



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-15A, « Stalag 325. Prisonniers de guerre français dessinant un jardin au centre du camp », 16 août 1942.

Si la résolution de la photographie utilisée par Roger Pecheyrand pouvait éventuellement porter à confusion, grâce à la seconde il ne fait aucune doute qu'il s'agissait d'une des activités de loisir permis par les autorités allemandes du camp. Il est également peu probable qu'il s'agisse d'une mise en scène de la propagande allemande pour la venue des délégués du CICR au regard des récits de captivité qui décrivent diverses activités organisées à Rawa-Ruska (sports, conférences, théâtre, etc.). Lucien Mertens écrivait notamment que les prisonniers avaient « demandé et obtenu l'autorisation d'améliorer l'aspect rébarbatif du stalag en aménageant des parterres fleuris, ainsi qu'un immense terrain de sports. Des architectes-paysagistes, authentiques et d'occasion, entrepren[aient] vaillamment cette transformation »²⁴³.

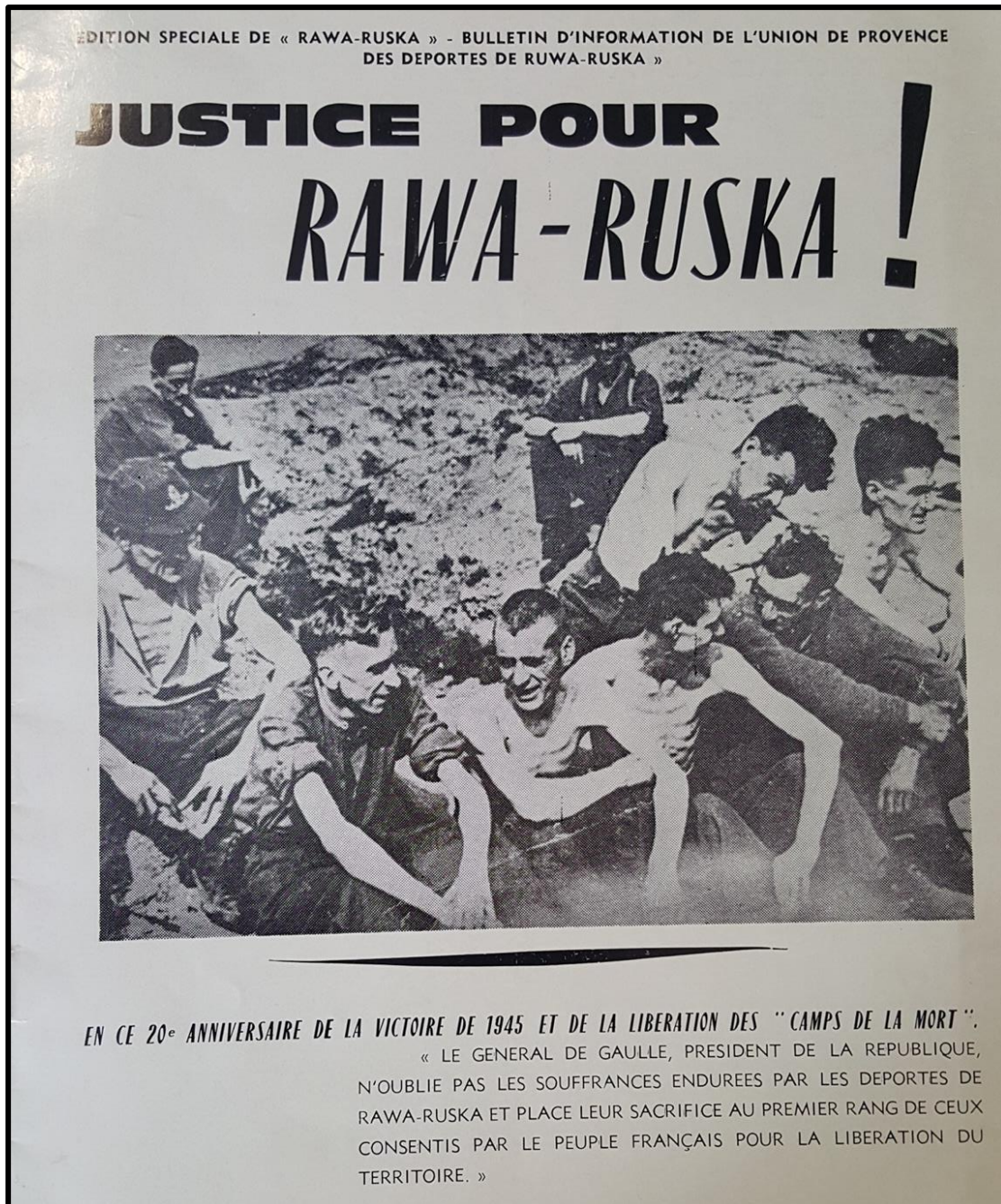
La photographie originale documente donc la captivité au camp de Rawa-Ruska en 1942 quand la copie publiée vingt-ans plus tard dans *Envols* renseigne sur sa mémoire. En effet, dans un contexte où la revendication du titre de déporté résistant constitue une priorité pour un certain nombre d'anciens du 325, Roger Pecheyrand, mais aussi les responsables de l'Amicale en publiant son article dans *Envols*, considèrent que la mémoire des anciens du 325 serait menacée par le désintérêt de la société française pour la captivité des PGF accentué par l'intérêt nouveau porté à la mémoire de la Shoah depuis le procès d'Adolf Eichmann. En réaction, ils décident de capter davantage visuellement l'attention des lecteurs d'*Envols* par une image jugée emblématique des souffrances éprouvées par les prisonniers à Rawa-Ruska, et censée les marquer. L'ajout de la légende montre néanmoins que celle-ci ne remplit pas totalement ce rôle, la légende a alors pour fonction d'orienter les lecteurs sur la manière de comprendre la scène. Trois ans plus tard, l'Union de Provence utilisait une autre photographie laquelle allait passer à la postérité.

2- Une image en trompe l'œil

L'image joue également un rôle important dans le recours gracieux de l'Union de Provence en 1965. La première de couverture donne d'emblée le ton du mémoire qui vise à démontrer au ministère des ACVG que le régime au camp de Rawa-Ruska était « en tout point comparable » à celui des camps de concentration (photo ci-dessous n° 13).

²⁴³ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit., p. 74.

Photo 13 - Première page de l'édition spéciale d'*Envols* publié en 1965



Source : Union de Provence des déportés de Rawa-Ruska, « Édition spéciale – Justice pour Rawa ! », *Envols*, 1965, p. 1.

L'image choisie par l'Union de Provence a pour but de choquer les lecteurs afin de rappeler celles diffusées par les autorités alliées lors de la découverte des camps de concentration en 1945. Elle pose néanmoins de nombreuses interrogations, car si elle montre un exemple de souffrances endurées dans les camps allemands, il n'est pas avéré que ces hommes soient des PGF du Stalag 325.

En 2015, la réalisatrice Chochana Boukhobza mène huit entretiens avec d'anciens du 325 pour son film documentaire intitulé *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*²⁴⁴. L'un d'eux était Alien Fournier, âgé alors de 99 ans²⁴⁵. La fin de l'entretien se conclut par une discussion à l'aspect informel, mais toujours filmée, autour de documents et de photographies. Chochana Boukhobza procède de la même manière avec les autres témoins. Le but recherché par la réalisatrice était de susciter de la part d'Alien Fournier des informations supplémentaires en complément du témoignage effectué face caméra. Un certain nombre de documents étaient présents sur la table devant lui. Alien Fournier ouvrit un dossier, sans doute produit par l'Amicale, car le logo de l'UNCRRD figure sur la première page. Il montre alors à la caméra la même photographie utilisée en 1965 par l'Union de Provence²⁴⁶. Le caméraman qui accompagnait Chochana Boukhobza lui demande l'origine de cette photographie²⁴⁷. Alien Fournier répond sans hésiter qu'elle a été prise à Tarnopol, un des *Kommandos* du Stalag 325. Il ajoute que lui ne figure pas sur la photographie, mais son ami, un certain Bavouzet²⁴⁸, est celui qui épouille les cheveux de l'homme assis devant lui. Ce dernier se serait procuré l'image pendant la captivité selon Alien Fournier²⁴⁹.

Cette information apparaît également dans un album réalisé par la section Hautes-Pyrénées dans les années 1980. Sous la photographie, la légende fournit des informations contextuelles : « Un groupe d'internés ayant provoqué une bousculade, Fernand Pruvot en profite pour dérober l'appareil photographique d'un officier allemand. Il tire cette photo en cachette, ôte le rouleau de pellicule et se débarrasse de l'appareil. Tarnopol, juillet 1942 »²⁵⁰. Ces explications laissent toutefois un peu perplexe.

La photographie est de nouveau présentée en 2000 lors de l'interview de l'ancien du 325, Pierre Langla, par Nathan Beyrak. Il a été interrogé dans le cadre d'un projet pluriannuel visant la collecte de témoignages de non-juifs sur la Shoah portée par le *United States Holocaust Memorial Museum* (USHMM)²⁵¹. Pierre Langla explique que ce sont des PGF du Stalag 325 tout en montrant

²⁴⁴ BOUKHOBZA Chochana, *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*, *op.cit.*

²⁴⁵ Entretien avec Alien Fournier, au domicile du témoin, 2015, 3h22. Il est décédé en 2019 à l'âge de 104 ans.

²⁴⁶ *Ibid.* À partir de 3h02 de l'enregistrement.

²⁴⁷ La réalisatrice Chochana Boukhobza mène l'essentiel des entretiens, mais le caméraman qui l'accompagnait échangea lui aussi avec les témoins lors de ces moments informels.

²⁴⁸ L'orthographe du nom n'est pas certaine.

²⁴⁹ Entretien avec Alien Fournier, *op. cit.*

²⁵⁰ Archives privées, Aquarelle de Charles Bertrand, Album réalisé par la section Hautes-Pyrénées de Rawa-Ruska, p. 12.

²⁵¹ USHMM, Washington, En ligne, RG-50.498.0008, « Oral history interview with Pierre Langla », interrogé par Nathan Beyrak, enregistrements télévisuels, 22 janvier 2000, Première partie : 34 min 53s, Seconde partie : 30 min 46s.

du doigt un individu à l'extrémité gauche de l'image. C'est un ancien camarade qu'il a bien connu, « un des Ardennes » selon lui²⁵².

Michel B. la possède également de la collection de son père, Eugène B., fait prisonnier à Saint-Dié le 23 juin 1940, puis interné au Stalag III-B à Fürstenberg. Il s'évade le 14 mai 1942, mais est repris deux jours plus tard. Eugène B. est alors transféré au camp de Rawa-Ruska le 12 juin avant d'être envoyé vers le Stalag 369 à Kobierzyn le 13 juillet. Il y reste jusqu'au 28 octobre 1942, date à laquelle il intègre un *Kommando X* dépendant du Stalag III-B. Eugène est rapatrié le 17 juillet 1945²⁵³. Après la guerre, il rassemble une collection de photographies argentiques sur le Stalag 325 à laquelle sont ajoutées « des photographies personnelles [...] toutes revêtues des cachets officiels de l'armée allemande » selon son fils. La collection sur papier fut perdue, mais avait été auparavant numérisée par un professionnel. Au cours de l'entretien, Michel révèle ne pas connaître les circonstances de la création de cette collection recueillie par son père dont il prend connaissance en 1977²⁵⁴. Il partage avec nous une quarantaine de copies sur les camps de Rawa-Ruska et de Lemberg ainsi que le sous-camps de Tarnopol et le *Kommando* de Skole. Il y joint un document avec des commentaires pour chacune des photographies, l'un portait sur l'image utilisée par l'Union de Provence. Michel identifie plusieurs versions publiées sous différents formats qu'il attribue au sous-camp de Tarnopol sans pouvoir l'authentifier rigoureusement. Il note toutefois que le président de la section Nord-Pas-de-Calais-Belgique, Pascal F., possède un exemplaire avec au dos les noms des prisonniers.

Tout porte à croire que la photographie utilisée par l'Union de Provence est authentique. Or, les originaux, conservés depuis 2006 dans les collections du *United States Holocaust Memorial Museum* à Washington D.C., racontent une autre histoire. Ils ont été légués par un certain Éric Fenton. Lui-même les aurait obtenues à la mort du photographe de guerre américain, John Reagan « Tex » McCrary en 2003²⁵⁵. Colonel au sein de l'*Army Air Corps* pendant la Seconde Guerre mondiale, il couvre notamment le théâtre européen et emmène le premier groupe de journalistes après le bombardement atomique à Hiroshima survenu le 9 août 1945. Six ans après l'entretien avec Pierre Langla, l'USHMM obtient donc les photographies originales auxquelles il faisait référence²⁵⁶ :

²⁵² Pierre Langla montre la photographie lors de la seconde partie de l'entretien à partir de la dixième minute. *Ibid.*

²⁵³ Archives privées, Michel B., « État des services et curriculum vitae ».

²⁵⁴ Entretien avec Michel B., par Alexandre Millet, en visioconférence, février 2021, 1h34.

²⁵⁵ Sur la vie de John Reagan McCrary, voir notamment : KELLY Charles J., *Tex McCrary. Wars - Women - politics. An adventurous life across the American century*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2009.

²⁵⁶ USHMM, John Reagan McCrary, photographie n° 11128, “Newly liberated British POWs sit on the grounds of Stalag XIB, a camp outside Fallingbostel”, et n° 11130, “Three malnourished British POWs sit on the grounds of Stalag XIB, a camp outside Fallingbostel”, légué en 2006 par Éric Fenton.

Photo 14 - Photographie originale prise en 1945 par John R. McCrary



Source : USHMM, photographie n° 11128, « Des PG britanniques récemment libérés sont assis sur le terrain du Stalag XI-B , un camp situé à l'extérieur de Fallingbostal », 16 avril 1945 (traduit de l'anglais par nos soins).

Photo 15 - Seconde photographie originale prise en 1945 par John R. McCrary



Source : USHMM, photographie n° 11130, « Trois PG britanniques souffrant de malnutrition sont assis sur le terrain du Stalag XI-B, un camp situé à l'extérieur de Fallingbistel. Sur la photo, le soldat W. Buchanan de Glasgow ». 16 avril 1945 (traduit de l'anglais par nos soins)

L'USHMM indique dans les légendes qu'il s'agit de PG britanniques et américains lors de la libération du Stalag XI-B à Fallingbostal par des chars de la *British Armoured Brigade* le 16 avril 1945²⁵⁷. Sur la première image, la personne située à gauche en arrière-plan (photo n° 14) serait le prisonnier américain de l'*US Army Air Corps*, Vincent J. Riccio²⁵⁸. La seconde immortalise trois PG britanniques souffrant de malnutrition sévère (photo n° 15). Celui au premier plan serait le soldat écossais, W. Buchanan, originaire de Glasgow²⁵⁹. Plusieurs autres indices montrent qu'il s'agit effectivement de PG britanniques et américains (photos n° 16). Sur l'image, le prisonnier au premier plan porte une casquette avec l'insigne du *Royal Regiment of Artillerie* britannique, tandis que l'on distingue sur une manche à l'extrême droite le grade de « *Technician fourth grade sergeant* » de l'armée de terre des États-Unis (photo n° 17 ci-dessous).

Photo 16 - Insigne du *Royal Regiment of Artillerie* britannique (1939-1945)



Source : À gauche, le soldat avec l'insigne du *Royal Regiment of Artillerie* britannique 1939-1945. À droite, un exemplaire de l'insigne photographié sur le site Militaria-médailles.fr.

²⁵⁷ Fallingbostal est située entre Brême et Hanovre en Allemagne.

²⁵⁸ Version originale de la légende : “Newly liberated British POWs sit on the grounds of Stalag XIB [Eleven B], a camp outside Fallingbostal. The original caption reads, "On April 16th the first Prisoner of War Camp containing British prisoners was liberated by advancing tanks of the British Armoured Brigade. The camp is Stalag 11B just south of Fallingbostal, which is about 10 miles southwest of Soltau. The liberated prisoner at the back left is probably, an American POW and Technical Sergeant, flight engineer/gunner in the US Army Air Corps. After his airplane was disabled, he was sent to Stalag Luft IV and then taken on a forced march to Fallingbostal where British prisoners helped care for him”. USHMM, photographie n° 11128, « Des PG britanniques récemment libérés sont assis sur le terrain du Stalag XI-B , un camp situé à l'extérieur de Fallingbostal », 16 avril 1945.

²⁵⁹ Version originale de la légende : “Three malnourished British POWs sit on the grounds of Stalag XIB [Eleven B], a camp outside Fallingbostal. Pictured is Pte. W. Buchanan of Glasgow”.

Photo 17 - Écusson du grade de « Technician fourth grade sergeant »
de l'armée de terre des États-Unis



Source : Focale d'après la photographie originale
n° 11128 conservée par l'USHMM.

Si des PGF ont été internés au Stalag XI-B, *a fortiori* d'anciens du 325, ils ne seraient pas sur l'image²⁶⁰. Selon toute vraisemblance, l'Union de Provence aurait procédé au détournement à des fins politico-mémorielles d'une photographie qui immortalise des prisonniers souffrant de malnutrition sévère, lesquels renvoient aux représentations de la figure du « *Musulmanner* » des camps de

²⁶⁰ Au demeurant, cette image rappelle que malgré la hiérarchie entre les PG alliés définie par les autorités allemandes, laquelle rendait la captivité des PG britannique et américains moins rigoureuse par rapport à ceux originaires d'autres pays, un certain nombre furent victimes de souffrances extrêmes.

concentration, ces survivants dans une extrême détresse physique qui « portent la mort » selon l'expression de l'historien Paul Bernard-Nouraud²⁶¹.

Nos recherches n'ont cependant pas permis d'élucider la manière dont l'Union de Provence s'est procurée la photographie. Peut-être avait-elle été publiée dans un périodique au lendemain de la guerre. Elle fut ensuite reprise par différents médias pour évoquer le camp de Rawa-Ruska, et ce, jusqu'à très récemment. L'ancien du 325, Lucien Josso, publie en 1984 une copie dans son récit de captivité avec pour légende « sur ces sept déportés, un seul est revenu vivant »²⁶², confirmant ainsi autant l'authenticité présumée de l'image qu'il renforce la signification que l'Union de Provence lui avait attribuée. La photographie figure également en couverture du récit d'Alfred Bréjon publié en 2001 avec un sous-titre qui rappelle la légende précitée : « De ces prisonniers internés en 1942 au camp de Tarnopol, commando de Rawa-Ruska, un seul a survécu »²⁶³. Sa diffusion en l'état fut non négligeable, y compris en dehors de l'égide de l'Amicale, au point qu'elle illustre actuellement la rubrique consacrée au Stalag 325 sur le site du concours national de la Résistance et de la Déportation²⁶⁴. La scène est même assimilée aux souvenirs de captivité d'anciens du 325 tels que ceux d'Alien Fournier qui affirme y voir un camarade d'évasion en 2015.

Les photographies utilisées par Roger Pecheyrand en 1962 et l'Union de Provence en 1965 ont comme point commun d'illustrer le caractère inhumain des conditions de détention au camp de Rawa-Ruska. Celle utilisée par Roger Pecheyrand est destinée à montrer comment les PGF ont tenté de survivre tandis que celle de l'Union de Provence représente les effets de la malnutrition sur les corps. Pourtant, aucune des photographies ne correspond à ces situations : la première immortalise des PGF aménageant le camp de Rawa-Ruska, la seconde montre des PG anglo-américains au moment de leur libération au Stalag XI-B en avril 1945.

Ces photographies ont donc été détournées, et ce, dans des contextes bien spécifiques, à chaque fois que la réclamation du titre de déporté résistant était dans l'impasse. Roger Pecheyrand publie son article dans *Envols* en février 1962, trois mois après l'avis négatif de la CNDIR et le refus du ministre des ACVG, Raymond Triboulet, de soutenir l'Amicale contre la Commission²⁶⁵. Quant à

²⁶¹ « *Musulmann* est un néologisme et un mot-valise forgé sur la base de *Muschel Mann* (« hommes-coquillages ») selon Primo Levi, ou selon d'autres, *Mühsal* (« misère » ou « peine ») *Mann*, improprement traduit en français par « *musulman* ». BRUTTMANN Tal et TARRICONE Christophe, *Les 100 mots de la Shoah*, op. cit., p. 73. BERNARD-NOURAUD Paul, *Figurer l'autre. Essai sur la figure du « musulman » dans les camps de concentration nazis*, Paris, Kimé, coll. « Entre Histoire et Mémoire », 2013.

²⁶² JOSSE Lucien, *Le refus*, Paris, compte d'auteur, 1984, p. 102.

²⁶³ BREJON Alfred, *Le long calvaire d'un prisonnier résistant, 1940-1945, qui fut déporté en Ukraine, en Pologne et en Allemagne*, Luneray, Éditions Bertout, 2001.

²⁶⁴ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, CNRD, « Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah, documentaire de Chochana Boukhobza (2016) », consulté le 26 mai 2022 : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/node/8073>

²⁶⁵ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska où des rumeurs vieilles de vingt-ans », art. cit.

l'Union de Provence, en l'absence de conclusion satisfaisante depuis quatre ans, elle utilise l'image dans le « recours gracieux » destiné à ce que le ministère reconsidère sa position en faveur de l'attribution de titre aux anciens du 325²⁶⁶. Ces photographies sont alors employées pour amplifier la force des mots, des arguments et des témoignages qui peinent à convaincre les autorités politiques.

Comme l'écrit la professeure de psychologie, Helene Joffe, « les images sont capables d'entraîner les gens dans une voie émotive [...] d'où l'idée selon laquelle la qualité émotive d'un matériel visuel alimente son intensité »²⁶⁷. C'est l'effet recherché par Roger Pecheyrand en montrant ce qu'il considère comme des prisonniers réduits à fouiller le sol à la recherche de nourriture, mais aussi par l'Union de Provence en présentant d'autres prisonniers dans un état de malnutrition sévère. Les images sont aussi plus facilement assimilées, car les destinataires « ne sont généralement pas appelés à les analyser ou à les déconstruire » à la différence des messages écrits²⁶⁸. Ceci à plus forte raison lorsque le cadrage des scènes laisse les principaux éléments d'examen hors champs et lorsque la mauvaise qualité d'impression des photographies réduit les détails nécessaires à leur étude, comme celles utilisées par Roger Pecheyrand et l'Union de Provence. Notre analyse aurait été incomplète sans les copies des exemplaires originaux en particulier la photographie de John R. McCrary. Selon Helene Joffe, pour ces raisons, les images « peuvent [donc] exercer un pouvoir de positionnement dans l'imagination » des destinataires et « les aider à prendre plus facilement conscience d'un problème » contrairement à l'écrit qui « les maintient dans une voie de pensée plus rationnelle, logique et linéaire ». Ainsi, plus les images sont susceptibles d'attirer et de focaliser l'attention des destinataires et plus elles laissent une trace riche et marquante dans leur esprit – c'est « l'effet de saillance » –, en particulier lorsque celles-ci renvoient à des représentations déjà connues ou admises – c'est « l'heuristique de disponibilité »²⁶⁹. C'est pourquoi les photographies sélectionnées par l'Amicale sont volontairement choquantes afin d'inviter les autorités politiques à faire le rapprochement avec celles des déportés des camps de concentration en 1945, et sont mises en avant, soit dans le corps du texte de Roger Pecheyrand, soit en couverture du recours gracieux de l'Union de Provence, pour rendre plus persuasive la réclamation (écrite) du titre de déporté résistant alors dans l'impasse.

²⁶⁶ Union de Provence, « Édition spéciale – Justice pour Rawa ! », *op. cit.*

²⁶⁷ JOFFE Helene, « Le pouvoir de l'image : persuasion, émotion et identification », *Diogène*, vol. 217, n° 1, Presses Universitaires de France, 2007, p. 102-104.

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*

3- Les histoires du « cheval de Rawa »

Il existe une histoire communément racontée dans certains récits de captivité et par l'Amicale qui fait référence au régime alimentaire : celle du « cheval de Rawa »²⁷⁰. L'histoire du cheval de Rawa est aussi l'une des thématiques traitées dans les représentations graphiques de la captivité au Stalag 325. Pendant vingt-ans, de 1946 à 1966, des illustrations et des dessins humoristiques ont été publiés dans le bulletin *Envols* pour raconter, le plus souvent sur le ton de l'humour, des scènes de la vie en captivité²⁷¹. Plusieurs illustrateurs ont contribué au bulletin : un certain P. Blanchard à partir de mai 1946 pendant quelques années ; Jean Bellus (1911-1967), un ancien PG qui connut une certaine renommée, réalisa plusieurs dessins d'août 1955 jusqu'en février 1966²⁷² ; un certain J. Le Penven qui pourrait être l'ancien PG et compositeur breton du même nom ; et enfin Raymond Lagrue qui publie des dessins durant l'année 1962, dont celui intitulé « Le cheval de Rawa » présenté ci-dessous (photo n° 18). Les choix éditoriaux de l'ancien responsable du bulletin *Envols* devenu président de l'Amicale en 1965, Albert Guerlain, entraînent la raréfaction des illustrations et l'abandon des dessins humoristiques après 1966, remplacés par de nombreuses photographies en particulier les mois suivant les congrès nationaux ou les voyages à Rawa-Ruska.

²⁷⁰ France Cibron, « Cheval de Rawa », *Envols*, n° 80, janvier-février 1962, p. 8.

²⁷¹ Voir en annexe dans le second volume de la thèse.

²⁷² À la fin de la guerre, il publie : BELLUS Jean, *Humour verboten !*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1945.

Photo 18 - Dessin du « cheval de Rawa » par Raymond Lagrue en 1962



Source : « Cheval de Rawa », *Envols*, n° 80, janvier-février 1962, p. 8.

L'aquarelle de Charles Bertrand représentant « le cheval de Rawa » (photo n° 19) a vraisemblablement été exécutée dans les années 1980. Elle fait partie des nombreuses représentations artistiques de la captivité au Stalag 325 non commandées par l'Amicale réalisées à partir de 1945. Les plus connues, car les plus partagées et utilisées par les anciens prisonniers ainsi que leurs enfants ou petits-enfants, sont les dessins de Roger Maire réalisés à partir des années 1980, ainsi que les neuf aquarelles d'Eugène Vanderheyde exécutées au camp de Rawa-Ruska en 1942 et reproduites après la guerre en 1946. Ces productions artistiques représenteraient les principales scènes de la vie des prisonniers au Stalag 325 : il y a par exemple « l'arrivée en convoi », « l'unique robinet au camp », « les fouilles » ou encore « la popotte » et « les colis »²⁷³. La popularité des aquarelles d'Eugène Vanderheyde éclipse un peu les autres, car l'Amicale en fait la publicité dès leur mise en vente²⁷⁴. L'artiste est membre de la section Nord-Pas-de-Calais. En 1947, elles sont accompagnées d'une préface du général Giraud, et cette année-là, Eugène Vanderheyde décide d'adresser dix exemplaires à « nos plus grands malades » au titre du service social de l'Amicale²⁷⁵. On en retrouve dans les

²⁷³ Ce sont certains des titres des aquarelles d'Eugène Vanderheyde.

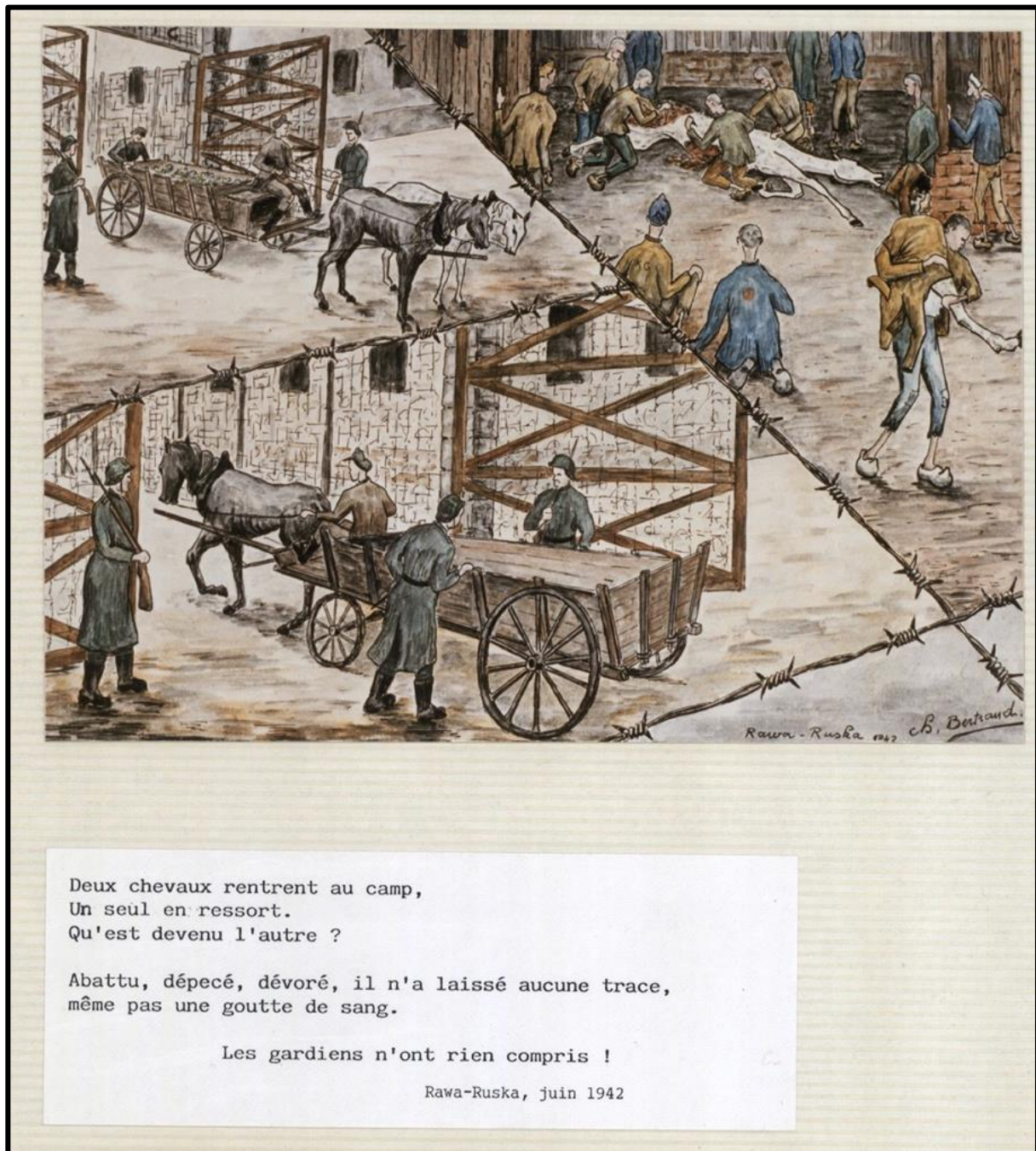
²⁷⁴ Les neuf aquarelles sont vendus ensemble au prix de 208 frs pour « l'édition courante », soit 18 euros, et 280 frs pour « l'édition de luxe », soit 25 euros. *Envols*, « Souvenirs du camp », n° 2, mai 1946, p. 6.

²⁷⁵ Jacques Sounalet, « Voici le coin du service social », *Envols*, n° 8, mai 1947, p. 2.

archives privées. Lorsque la famille de l'ancien du 325 et président de la section du Maine-et-Loire, Maurice Chesneau (1919-2013), nous a remis en 2019 l'ensemble des documents sur sa captivité et son engagement associatif, figurait un exemplaire vendu par Eugène Vanderheyde dans un parfait état de conservation²⁷⁶. C'est pourquoi l'aquarelle de Charles Bertrand est peu connue, mais globalement, le « cheval de Rawa » ne fait pas partie des représentations artistiques les plus populaires, en revanche, son histoire fut maintes fois racontée.

²⁷⁶ L'ensemble des documents a été remis aux archives départementales de Maine-et-Loire à Angers. Ils constituent désormais le fonds 434 J « Maurice Chesneau ».

Photo 19 - Aquarelle du « cheval de Rawa » par Charles Bertrand (années 1980)



Source : Aquarelle de Charles Bertrand, Album réalisé par la section Hautes-Pyrénées de Rawa-Ruska, dans les années 1980, p. 12.

L'histoire apparaît pour la première fois dans les récits de captivité en 1945. Dans celui de Lucien Mertens tout d'abord, les lecteurs sont amenés à découvrir les divers moyens mis en œuvre par les prisonniers pour obtenir plus de la nourriture. Il raconte avoir volé « une vingtaine de feuilles de chou » à son retour d'un *Kommando* qu'il cuisina le soir même. « Un matin », écrit-il sans préciser la date, une voiture hippomobile d'un paysan polonais entre dans le camp. Elle est « remplie de chou ». Avant de pouvoir atteindre « les cuisines », « tous les affamés qui l'aperçoivent se ruent à l'assaut de la voiture et dérobent un chou, source de vie, qu'ils dissimulent sous leur veste et qu'ils emportent en courant ». En conséquence, « chaque voiture de vivres » qui devait ensuite pénétrer dans le camp est protégée par « une ceinture de policier ». Cependant, « une autre fois » – les indications temporelles sont de nouveau absentes – Lucien Mertens relate la venue d'une voiture, laquelle, cette fois, était « chargée de briques ». Un instant abandonnée, pendant « quelques secondes », « l'un des deux petits chevaux ukrainiens, aussi squelettique que nous, est rapidement dételé, emmené, dépecé et partagé ». Pour quelle raison ? « Les hommes veulent vivre », ajoute Lucien Mertens. « Une demi-heure après le larcin », les Allemands procèdent à une fouille générale du camp sans rien trouver²⁷⁷.

La même année, Jean Labrosse mentionne cette histoire qu'il relate différemment : « Une fois, un Polonais qui rentrait du sable au camp avec ses deux chevaux, nous en laissa un contre quelques tablettes de chocolat, et le soir, des centaines de prisonniers mangèrent du bifteck. Nos gardiens se demandent encore par quel prodige toute cette viande est arrivée dans le camp »²⁷⁸.

Nous n'avons pas relevé d'occurrence relative au « cheval de Rawa » dans d'autres récits publiés à la fin des années 1940 et durant la décennie suivante²⁷⁹. Dans son premier récit paru en 1945, l'abbé Pétrus Montmartin se concentre davantage sur la vie spirituelle au camp et sur sa fonction de prêtre²⁸⁰. Il n'évoque pas plus cette histoire en 1965²⁸¹. En 1948, l'ancien député de la Manche (1958-1988), Pierre Godefroy, raconte essentiellement ses évasions plutôt que sa détention²⁸². De plus, ni le roman de Pierre Gaspar primé en 1953²⁸³, ni celui d'André Pizier publié en 1962 ne le relatent²⁸⁴.

²⁷⁷ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska*, *op. cit.*, p. 46.

²⁷⁸ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, *op. cit.*, p. 29.

²⁷⁹ Il est toutefois possible, compte tenu de la masse d'informations présentes dans les récits de captivité à relever, que nous ayons pu passer à côté d'une occurrence.

²⁸⁰ MONTMARTIN Pétrus, *Prisonnier : Rawa-Ruska, Lemberg, Luçon*, Compte d'auteur, 1945.

²⁸¹ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, *op. cit.*,

²⁸² GODEFROY Pierre, *Comme la feuille au vent : un Normand au pays des Tziganes*, Paris, J. Suisse, 1948.

²⁸³ GASPAR Pierre, *Le temps des morts*, *op. cit.*

²⁸⁴ PIZIER André, *Sans arme ni bagage : récit vécu*, *op. cit.*,

En ce qui concerne l'Amicale, en revanche, cette histoire apparaît dès le premier numéro du bulletin *Envols* en avril 1946. Elle est racontée par un narrateur omniscient anonyme²⁸⁵ – peut-être s'agit-il de Raymond Leguay – dans un article sur la captivité au Stalag 325²⁸⁶ : « Des bandes de gangsters s'organisèrent parmi les prisonniers. Les vols se firent de plus en plus nombreux [...] Un jour, un Polonais étant venu avec sa voiture et son cheval pour enlever des ordures, des prisonniers vinrent en cachette dételer le cheval pendant une absence de son propriétaire, l'emmenèrent derrière un bâtiment, et là, en dix minutes exactement, le cheval fut tué, dépouillé, vidé et dépecé. Lorsque le Polonais revint à sa voiture, il ne restait plus de trace de son cheval, dont les biftecks se vendaient déjà dans les chambres ». C'était avant l'arrivée des premiers colis, écrit l'auteur, avant aussi que s'organise le camp « sous la poigne de l'homme de confiance français, Mercier », pour endiguer les vols qui se multipliaient, donc, aux alentours de mai-juin 1942²⁸⁷.

Le dessin réalisé par Raymond Lagrue paraît dans le bulletin *Envols* en février 1962 pour illustrer un appel à témoin parmi les anciens prisonniers. L'Amicale souhaitait alors mettre à l'honneur « le cheval de Rawa », car « beaucoup de camarades évoquent leurs souvenirs dans leurs lettres, mais peu avouent se rappeler du goût du bifteck, soit qu'ils n'y aient pas goûté – cela se comprend, un cheval pour 20 000 affamés –, soit qu'ils préféreraient ne pas être mêlés à cette scabreuse affaire »²⁸⁸. L'appel a été entendu puisqu'un témoignage de Gilbert Gauthereau est présenté dans le numéro suivant d'avril, dont voici la retranscription presque complète :

Ah, enfin un récit circonstancié sur la fin tragique de ce pauvre cheval de Rawa que nous fait parvenir Gilbert Gauthereau [...] Je suis à même d'apporter les quelques précisions que vous sollicitez sur l'histoire du « cheval de Rawa ».

Donc, un certain jour, vers 11h du matin, se présentait à la porte du camp un paysan ukrainien marqué de l'étoile jaune de David, conduisant une charrette transportant quelques sacs de pommes de terre au titre de prestations à l'armée allemande [...] tirée par une pauvre haridelle efflanquée et certainement famélique que nous l'étions nous-mêmes. Après la fouille à laquelle les autochtones civils, et plus particulièrement ceux de la race juive, le sous-officier de garde allemand annonça au prestataire que l'heure était trop tardive pour effectuer sa livraison et qu'il devait revenir vers 13h [...] et précisa qu'il la retrouverait à la même place à son retour.

L'affaire n'était pas tombée dans l'oreille de sourds [les PGF] [...] [qui] eu[ren]t tôt fait de s'emparer de l'aubaine. En un tour de main, le cheval et la charrette furent rapidement amenés derrière les cuisines ; un boucher révéla sa vocation pour saigner et dépecer la malheureuse bête ; les sacs de pommes de terre furent vidés et partagés entre les associés. [...].

²⁸⁵ Le premier numéro du bulletin *Envols* présente quelques détériorations, en particulier sur les bords du document. Par conséquent, peut-être que la signature de l'article n'est désormais plus visible.

²⁸⁶ « Rawa-Ruska l'épouvantail – récit d'un évadé », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 2.

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ France Cibron, « Cheval de Rawa », *Envols*, n° 80, art. cit.

Une enquête fut évidemment prescrite qui se révéla négative [...] toutes les pièces à conviction avaient été prestement enterrées [...]. Les sanctions furent réduites au minimum faute de quoi il eut fallu punir pour négligence le chef de poste ce qui aurait eu pour conséquence de discréditer l'armée allemande aux yeux des captifs. Et puis après tout, il s'agissait d'un vol appartenant à un « non aryen », donc, sans grande importance.... Une fois de plus, les Français avaient réussi à prouver [...] cet esprit d'initiative²⁸⁹.

Cette histoire n'en finit pas de traverser les périodes. Marcel Toussirot en parle brièvement dans son témoignage en 1979. Il écrit que les chevaux des Ukrainiens utilisés pour le ravitaillement du camp « étaient aussi maigres que les évadés eux-mêmes ». Alors que « le conducteur fut pris pas un besoin pressant », la charrette avait été entièrement vidée. « Les WC étaient assez loin... À son retour, il eut la surprise de retrouver sa voiture, mais pas le cheval. Ce dernier avait été abattu dans une tranchée, dépecé, les morceaux cachés. Aussitôt alertés, les Allemands ont organisé une fouille générale, mais aucune trace du cheval n'a été retrouvée »²⁹⁰.

En 1984, Lucien Josso déclare ne pouvoir achever son témoignage sur Rawa-Ruska « sans parler du cheval du Polonais. Ce Polonais qui venait régulièrement au camp livrer ce qu'il est convenu d'appeler le ravitaillement avec une très vieille charrette traînée par un cheval étique. Il a été raconté beaucoup de choses sur la façon dont cela se passa : les détenus ont-ils acheté ce cheval avec des denrées en échange ou bien l'ont-ils tout simplement volé ? Je ne puis répondre avec certitude. Ce qui est certain, c'est que le Polonais ne trouva pas l'animal quand il vint reprendre son équipement ! »²⁹¹.

L'année suivante, Georges Badot raconte que, sans doute vers le mois de juin 1942 d'après son récit, « des ouvriers polonais travaillaient à l'intérieur du camp pour terminer les deux dernières casernes inachevées lors de notre arrivée. Ils amenaient des chariots tirés par des chevaux, et un jour, un de ceux-ci leur a été acheté ou volé (*sic*). Tué et décapité en un temps record, quand les Allemands s'en sont rendu compte, malgré leurs recherches, ils n'en ont trouvé aucune trace. Cette histoire a fait le tour du camp, mais je n'y ai pas assisté »²⁹².

Le « cheval de Rawa » est une nouvelle fois évoqué en 2015 par Jean-Baptiste Canonici lors de son entretien avec Chochana Boukhobza. Ce ne sont pas les questions formulées par la réalisatrice qui ont suscité la remémoration de cette histoire. Elles portaient alors sur ce qu'il avait pu voir des massacres de masse à Rawa-Ruska et des trains amenant des Juifs vers le centre de mise à mort de Belżec :

²⁸⁹ Gilbert Gauthereau, « Le cheval de Rawa », *Envols*, n° 81, mars-avril 62, p. 3.

²⁹⁰ TOUSSIROT Marcel, *Souvenirs mémorables (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 55.

²⁹¹ JOSSO Lucien, *Le refus*, Paris, Compte d'auteur, 1984, p. 112.

²⁹² UNCRRD, 11/Aa/2-3, Catégorie 1 : récits, mémoires, Georges Badot, *Ma vie de prisonnier*, 1985, p. 35-36.

Chochana Boukhobza : Vous n’avez pas entendu de mitraillettes, de massacres ?

Jean-Baptiste Canonici : Non, non, non rien, rien, moi je n’ai jamais rien entendu, mais ça s’est fait, cela a existé, il y avait des traces, quand j’y suis retourné en 2003, on en a vu quand même [court silence] Non, on ne peut pas dire que ... on vous a raconté l’histoire du petit cheval ? Un petit cheval qui est rentré dans le camp attaché à une brouette, ça s’est passé avant que j’arrive ça.

Chochana Boukhobza : Racontez-moi seulement ce que vous avez vécu.

Jean-Baptiste Canonici : Non, mais ça s’est passé, tous les prisonniers le racontent.

Chochana Boukhobza : Oui, mais vous, est-ce que vous l’avez vécu ?

Jean-Baptiste Canonici : Ah non, bon j’ai vu une fois un cheval avec une charrette de choux où il y avait un Juif derrière qui le poussait, il aidait à pousser. Ça je l’ai vu, mais celle que je vous raconte, je ne l’ai pas vue, le cheval n’est jamais sorti du camp, le type est sorti du camp avec sa charrette sous les bras²⁹³.

Cet épisode étonnant de la captivité au camp de Rawa-Ruska semble avoir marqué un certain nombre d’anciens prisonniers. Pourtant, peu ont vu la scène sur le moment. Sur les huit textes présentés, seulement un ancien du 325 revendique sa posture de témoin, Gilbert Gauthereau. Trois indiquent qu’ils n’ont pas assisté à la scène tandis que les quatre autres ne précisent rien. De plus, la plupart d’entre eux ont été adhérents de l’Amicale ou au moins en relation avec elle. Gilbert Gauthereau a contribué au bulletin *Envols* et l’Amicale a fait la publicité du récit de Lucien Josso, quant à aux témoignages de Marcel Toussirot et celui de Georges Badot, ils font partie des collections de l’UNCRRD depuis que des copies ont été données par les familles. Jusqu’à son décès en 2021 à l’âge de 101 ans, Jean-Baptiste Canonici était l’une des figures reconnues par les descendants au sein de l’UNCRRD en tant qu’un des derniers témoins encore en vie. L’histoire du « cheval de Rawa » s’est donc principalement diffusée au sein de l’Amicale et fait partie intégrante de la mémoire collective. On la retrouve néanmoins chez d’autres anciens du 325 et sa mise en récit diffère d’un ancien prisonnier à l’autre selon les périodes auxquelles elle s’inscrit.

Les récits ont tous en commun d’évoquer cette histoire pour illustrer les souffrances causées par l’insuffisance alimentaire. Si les prisonniers en étaient réduits à tuer un cheval, c’est que leur situation au camp de Rawa-Ruska serait devenue à ce point extrême. C’est en revanche dans la description des faits et ses interprétations que les témoignages divergent.

La principale différence entre les articles de 1946 et de 1962 publiés dans le bulletin *Envols* s’explique par le régime mémoriel auxquelles ils appartiennent. En 1946, Raymond Leguay et le comité directeur cherchent à légitimer la création de l’Amicale en l’inscrivant dans la continuité

²⁹³ Entretien avec Jean-Baptiste Canonici, *op. cit.* [01:18:00].

des formes d'entraide mises en place au Stalag 325 et en exaltant la fraternité. La revendication du titre d'interné résistant n'est pas encore l'enjeu prioritaire. Dans ce contexte, l'histoire du cheval est racontée pour illustrer leurs souffrances, mais est également décrite comme symptomatique des comportements individualistes de certains prisonniers les premiers mois de captivité à Rawa-Ruska. Il s'agirait d'un des nombreux vols commis par des « gangsters » qui n'auraient bénéficié qu'à un petit nombre de prisonniers au détriment de l'entraide collective et du partage désintéressé. C'est pourquoi l'Amicale réproouve la vente des morceaux de bifteck de cheval. De même que les trocs avec des Polonais sont interprétés négativement, car ils auraient favorisé un « marché noir éhonté dont les bénéficiaires sont souvent des Allemands complices »²⁹⁴. Les trocs auraient sans doute été valorisés s'ils avaient servi à améliorer l'ordinaire de tous les prisonniers, mais elle retient uniquement le trafic qu'ils ont engendré.

En 1962, c'est selon toute vraisemblance la revendication du titre de déporté résistant qui conduit l'Amicale à publier un appel à témoignage au sujet de l'histoire du cheval. Gilbert Gauthereau apporte ainsi un exemple supplémentaire des souffrances endurées par les prisonniers qui les ont conduit à adopter des comportements extrêmes. De plus, en faisant référence à la « race juive » et aux « non-aryens », ou encore en décrivant le propriétaire du cheval portant « l'étoile jaune de David », Gilbert Gauthereau s'inscrit dans le discours de l'Amicale. Il rappelle la particularité de la situation géographique de leur internement où les persécutions des populations juives feraient partie du quotidien des PGF à Rawa-Ruska²⁹⁵. C'est le seul dans ce cas excepté Jean-Baptiste Canonici, mais son témoignage présente certaines incohérences. Après l'extrait sélectionné, il parle d'une « étoile blanche », « d'une étoile américaine » sur « la veste militaire de ce petit bonhomme » à qui appartenait le cheval. À cette déclaration, Chochana Boukhobza demande, un peu étonnée : « C'était une étoile blanche ? Je ne sais pas, mais en général c'était une étoile jaune non ? ». Jean-Baptiste Canonici répond : « Ah oui peut-être, mais là, elle était blanche. Elle a peut-être été blanchie, je ne sais pas ce qu'il est arrivé, mais enfin il était juif le petit, la veste lui tombait presque par terre, c'était un gosse, cela ne peut pas être autrement, tout le monde le disait »²⁹⁶. Les exemples présentés nuancent pourtant cette affirmation. Enfin, Gilbert Gauthereau est également le seul à préciser que la charrette contenant le ravitaillement n'était pas destinée aux PGF, mais aux Allemands. Ceci en cohérence avec le discours de l'Amicale qui minimise les secours extérieurs (les colis principalement) et la distribution de nourriture parce que l'insuffisance alimentaire est l'un des arguments au centre de la revendication du titre de déporté résistant.

²⁹⁴ « Rawa-Ruska l'épouvantail – récit d'un évadé », art. cit.

²⁹⁵ Gilbert Gauthereau, « Le cheval de Rawa », art. cit.

²⁹⁶ Entretien avec Jean-Baptiste Canonici, *op. cit.*

La trame de l'histoire reste malgré tout la même en dépit de la subjectivité des témoins et l'influence des régimes mémoriaux : une charrette pénètre dans le camp tirée par deux chevaux (parfois un seul) et l'un est tué par les prisonniers pour être mangé. À partir de cette trame, les faits peuvent varier. Le cheval mis à mort apparaît néanmoins toujours mal nourri, que ce soit dans les récits ou dans les représentations graphiques. Il est « étique », « maigre », « squelettique » ou décrit comme « une pauvre haridelle efflanquée » et représenté de cette façon avec les côtes apparentes par Raymond Lagrue en 1962 et Charles Bertrand dans les années 1980. Le cheval incarnerait les conséquences de l'occupation allemande sur les populations de la région de Rawa-Ruska et sert la comparaison avec l'état de santé des captifs français. Les uns comme les autres faisaient partie de cet univers de souffrances.

L'identité du propriétaire du cheval varie. La plupart du temps, il est Polonais, paysan ou ouvrier, selon le chargement de la charrette. Selon Marcel Toussirot il serait Ukrainien et pour Gilbert Gauthereau ce serait un paysan juif ukrainien. Il semble que ce soit un adulte hormis pour Jean-Baptiste Canonici qui parle d'un « gosse juif ». Raymond Lagrue dessine le propriétaire avec de hautes bottes noires, un long manteau et une coiffe qui semble être une chapka. Sa représentation de l'homme originaire de l'Est de l'Europe renvoie surtout à l'image d'un Soviétique dans un contexte de Guerre froide. L'aquarelle de Charles Bertrand est quant à elle plus neutre. L'homme n'étant pas l'objet principal de l'œuvre, il est peint en gris marron pour le distinguer des soldats allemands présents autour de lui, mais n'a pas de signe particulier comme une étoile juive. Il porte des bottes noires et une casquette.

L'homme est propriétaire le plus souvent de deux chevaux. L'hypothèse du vol de l'un d'eux semble le plus plausible pour les anciens du 325, et même quand Lucien Josso pose la question de l'achat ou du vol, il surligne ce dernier terme pour marquer sa prise de position²⁹⁷. Au regard de la description du système de troc, « quelques tablettes de chocolat » auraient-elles pu suffire pour l'acheter comme l'écrit Jean Labrosse ?²⁹⁸ En tout cas, le propriétaire n'apparaît jamais maltraité ou subissant des menaces de la part des prisonniers. Le vol est réalisé à l'insu de son plein gré, au moment où il s'absente, mais les Français lui laissent un cheval. La faim les aurait poussés à ce comportement extrême, pour autant, ils gardent une certaine empathie, à moins qu'il eût été impossible de tuer, dépecer, puis dissimuler les parties des deux chevaux à la fois alors que déjà, pour un seul, l'entreprise semble impossible dans les délais évoqués – « en dix minutes

²⁹⁷ JOSSE Lucien, *Le refus*, op. cit.

²⁹⁸ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit..

exactement »²⁹⁹ – même en présence d'un « boucher »³⁰⁰. L'issue de l'événement est peu décrite, laissant les lecteurs avec plus de questions que de réponses. Les réactions du propriétaire sont absentes tout comme les gardiens allemands. Ils sont, certes, représentés sur l'aquarelle de Charles Bertrand et mentionnés à quelques reprises, mais ne sont pas dessinés par Raymond Lagrue. La disparition du cheval n'aurait engendré qu'une enquête ou une fouille des Allemands, sans résultat. Gilbert Gauthereau considère pour sa part qu'il aurait été difficile pour les autorités allemandes de « punir pour négligence le chef de poste », car cela « aurait eu pour conséquence de discréditer l'armée allemande aux yeux des captifs ». La seconde raison qu'il convoque est l'appartenance raciale du propriétaire. Étant "non aryen", le vol serait « sans grande importance.... »³⁰¹. Les Allemands apparaissent le plus souvent hébétés par la situation et tournés en ridicule, mais ils n'ont qu'une place secondaire dans le déroulement de l'événement.

Qu'elle ait été inventée ou non, l'histoire du « cheval de Rawa », ou plutôt ses histoires, renseignent sur la façon dont un événement peut parcourir les décennies en étant racontée aux grés des mutations mémorielles tout en conservant sa signification première : témoigner de l'insuffisance alimentaire au camp de Rawa-Ruska. Cette histoire retrouve une actualité en 1962 par l'Amicale en même temps qu'est publiée la photographie utilisée par Roger Pecheyrand dans son article, ce qui montre qu'elle vise également à rendre plus convaincante la réclamation du titre de déporté résistant alors dans l'impasse. Néanmoins, à la différence de certains mythes entourant la mémoire de cette captivité comme la citation attribuée à Churchill – « le camp de la goutte d'eau et de la mort lente » –, cette histoire n'apparaît jamais comme un événement qui symbolise le Stalag 325. C'est une anecdote plus ou moins détaillée au cœur des récits dont on peut retrouver précisément la trace en 1945-1946.

²⁹⁹ « Rawa-Ruska l'épouvantail – récit d'un évadé », art. cit.

³⁰⁰ Gilbert Gauthereau, « Le cheval de Rawa », art. cit.

³⁰¹ *Ibid.*



Dans les années 1950, la revendication du titre d'interné résistant avait fait l'objet de discours détaillés sur des sujets tels que l'entrée en résistance des prisonniers français et la répression qu'ils subirent par l'OKW, les tentatives d'évasion comme actes de résistance ou les répercussions de leurs oppositions à l'Allemagne nazie sur le cours de la guerre ; la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska était née et reconnue par l'État en 1956. Elle est réactualisée par l'Amicale à partir de 1961 comme motif principal de leurs déportations au camp de Rawa-Ruska. Dès lors l'objectif de l'Amicale est d'élaborer un récit dans lequel les captifs français à Rawa-Ruska auraient vécu une expérience similaire de celle des déportés en camps de concentration. Dans ce but, les entrepreneurs de mémoire, aux premiers rangs desquels figurent André Méric, Oscar Liévain et l'Union de Provence, mettent en avant l'ensemble des éléments qu'ils jugent communs à ces camps allemands en particulier l'expérience des convois et le régime alimentaire. La sélection d'extraits dans certains témoignages de déportés est conditionnée par cette démarche au point d'occulter la spécificité du génocide juif alors que le procès d'Adolf Eichmann, ouvert le 11 avril 1961 à Jérusalem, donne une actualité mondiale au génocide des Juifs par les nazis.

Le récit produit et diffusé par l'Amicale est échafaudé autour de mots-clés ou d'expressions devant rendre la réclamation du titre de déporté résistant plus percutante comme celle de « camp de la mort lente ». Elles sont parfois illustrées de photographies dont l'utilisation est douteuse. Les souffrances éprouvées par les prisonniers au camp de Rawa-Ruska sont également décrites dans les récits de captivité, mais l'évocation des formes d'entraide, des colis envoyés par les familles, le CICR, et la Mission Scapini ainsi que les échanges avec les populations locales nuancent de façon importante les représentations stéréotypées de l'Amicale qui ne les évoque pas.

Les violences perpétrées durant l'occupation allemande du Gouvernement Général de Pologne contre les prisonniers de guerre soviétiques et les civils, dont la plupart sont juives, constituent le second point de la justification par l'Amicale du titre de déporté résistant. Paradoxalement, c'est sans doute le point de l'argumentaire sur lequel l'Amicale insiste davantage, et celui par lequel se manifeste le plus clairement la formation d'une mémoire victimaire de la captivité au Stalag 325, vingt-ans avant que celle des survivants de la Shoah ne s'exprime avec force.

Chapitre 5 – « L’extermination des PGF au camp de Rawa-Ruska » : un symptôme de la « déraison identitaire » de l’Amicale

Le Gouvernement Général de Pologne fut l’un des théâtres de la destruction physique des Juifs par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale ainsi que celui d’innombrables actes de violence perpétrés par les Allemands, assistés de supplétifs et de collaborateurs locaux, sur les populations polonaises et ukrainiennes entre 1941 et 1945¹. Un grand nombre de PGS en mains allemandes périssent également sur ce territoire en raison de leurs conditions de détention et d’exécutions par les gardiens allemands. Selon les estimations, 90 % des 14 000 à 18 000 PGS détenus meurent au *Lager 328* à Rawa-Ruska².

Dès la fin de la guerre, ces atrocités sont mentionnées dans les témoignages d’anciens du 325. Dans les récits de captivité publiés, ils sont évoqués que ce soit en complément d’une situation décrite ou en tant que sujet à part entière. L’Amicale a quant à elle consacré, principalement à partir des années 1960, ses « mémoires historiques » et des articles dans le bulletin *Envols* à des épisodes tragiques de violences survenues à Rawa-Ruska et ailleurs lors de la captivité des PGF au Stalag 325. Il s’agit le plus souvent de rafles et de fusillades. L’Amicale s’est néanmoins limitée le plus souvent à des généralités sur les persécutions juives dans ce territoire, devant constituer « les bases de notre argumentation à l’appui de notre revendication » du titre de déporté résistant, selon son président Oscar Liévain³. En effet, elle met en avant la proximité des « déportés » du 325 avec les camps de PGS et les lieux où se déroulèrent les persécutions juives, ce qui ferait d’eux des témoins. Ce statut auto-proclamé de témoin est revendiqué par l’Amicale sans vraiment être défini ou explicité. À quoi les prisonniers du Stalag 325 ont-ils assisté lors de leur captivité ? Où se trouvaient-ils ? Qu’ont-ils vu ou entendu ? De quelles violences est-il question ? C’est à partir des récits de captivité d’anciens du 325 que nous tentons de répondre à ces questions. Plus globalement, quels liens l’Amicale établit-elle entre la captivité des PGF au camp de Rawa-Ruska et les violences contre les PGS et les Juifs ? En quoi permettent-ils selon elle de justifier la réclamation du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 ? Enfin, la spécificité du génocide Juif apparaît-elle distinctement dans cette partie de l’argumentaire élaborée par l’Amicale ?

¹ Concernant la notion spécifique de « violences extrêmes » voir notamment :

² Informations retenues par Danielle Rozenberg d’après le rapport de la Commission d’enquête soviétique sur les crimes hitlériens en Pologne datant de septembre 1944. ROZENBERG Danielle, *Enquête sur la Shoah par balles. À Rawa-Rouska et ses environs (Galicie orientale)*, Tome 2, Paris, L’Harmattan, 2016, p. 29.

³ Oscar Liévain, « L’heure de vérité », *Envols*, n° 87, mai-juillet 1963, p. 1.

A- L'expérience de la violence vécue par les PGF du Stalag 325, cadre de références d'un nouveau discours mémoriel (1960-1965)

Les anciens du Stalag 325 se présentaient régulièrement comme des « témoins » des massacres commis durant l'occupation allemande du Gouvernement Général de Pologne. Leurs enfants et petits-enfants continuent d'entretenir cette image de « témoins de la Shoah », pour reprendre le titre d'un des chapitres de l'ouvrage publié en 2022 par l'UNCRRD commémorant les 80 ans de l'ouverture du camp⁴. Pour autant, leur détention dans le Gouvernement Général de Pologne suffit-elle à les désigner (automatiquement) comme témoins ? Avant de s'intéresser aux scènes décrites par les anciens du 325, focalisons-nous d'abord sur ce qu'ils pouvaient apercevoir d'où ils se trouvaient d'après les récits de captivité.

1- La figure du « témoin » dans les récits de captivité d'anciens du 325

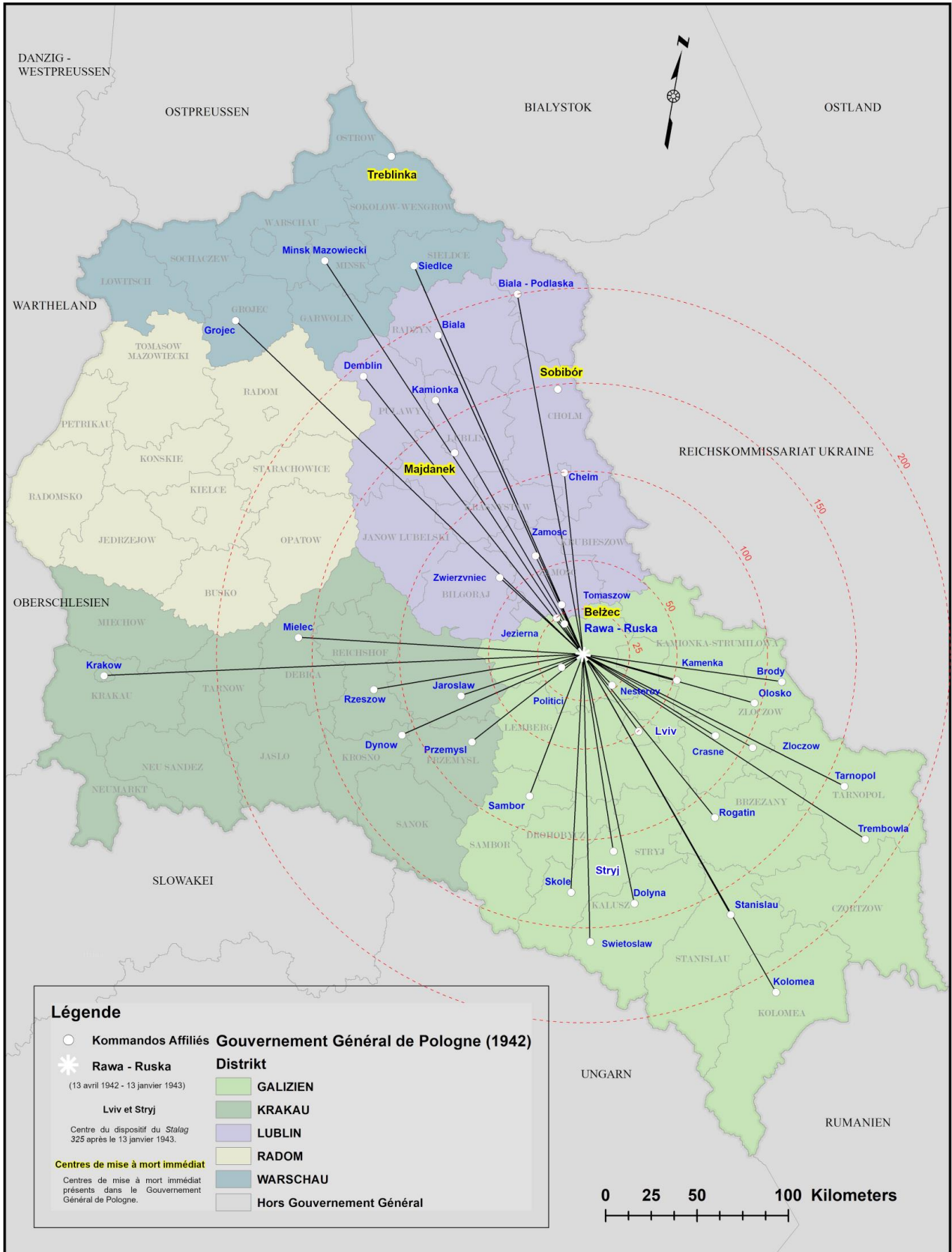
Les premiers témoignages d'anciens du 325 évoquant les persécutions juives apparaissent dès la fin de la guerre. Ils sont moins nombreux au cours des années 1950-1960 avec la raréfaction des publications de récits de captivité⁵, tandis que la revendication du titre de déporté résistant par l'Amicale leur donnent une plus grande visibilité dans le bulletin *Envols*. La revendication a néanmoins pour conséquence de subordonner la variété des expériences individuelles vécues à l'élaboration d'un récit collectif uniformisé et aseptisé d'un certain nombre d'éléments considérés par l'Amicale comme contradictoires, ou moins signifiants, par rapport aux enjeux politico-mémoriels. Les premiers récits de captivité publiés à partir de 1944 apparaissent au contraire plus authentiques, car justement fondés sur des expériences individuelles, et de ce point de vue, plus opérant pour analyser le statut revendiqué.

La plupart des PGF qui ont témoigné des violences envers les populations locales racontent des situations survenues à l'extérieur du camp principal, à proximité des *Kommandos*, où les captifs français travaillaient, et ils sont nombreux répartis sur les territoires du Gouvernement Général de Pologne comme le montre la carte n° 5 ci-dessous.

⁴ CEUX DE RAWA-RUSKA UNION NATIONALE, *Rawa-Ruska. 80 ans de mémoire*, Paris, Presse-Pluriel, 2022, p. 139-151.

⁵ Huit récits sont publiés entre 1945 et 1949, quatre dans les années 1950, puis cinq dans les années 1960.

Carte 5 - Localisation du Stalag 325 de Rawa-Ruska et ses principaux Kommandos ou sous-camps recensés (1942-1943)



Réalisation Alexandre Millet et Stanislas Cheptou, cartographe.

Le Gouvernement Général de Pologne est né du partage de la Pologne après sa défaite en octobre 1939 face aux troupes allemandes et soviétiques. Les Allemands s'adjugèrent la partie occidentale et l'organisèrent en régions administratives : le « *Generalgouvernement* » recouvrait la partie centrale et méridionale du territoire occupé et fut divisé en quatre *Distrikte* : Cracovie, Lublin, Radom, Varsovie comme le montre la carte n° 5. Le « *Distrikt Galizien* » est ajouté en août 1941 à la suite de l'invasion des territoires soviétiques par la *Wehrmacht*. Le siège était Lemberg (Lviv en ukrainien). Il est lui-même subdivisé en dix-sept *Kreise* – ou cercles –, l'un d'eux étant celui de Rawa-Ruska⁶. Chaque district comprenait une administration d'occupation allemande, celui de Galicie était ainsi sous la responsabilité du gouverneur SS, Karl Lasch, entre le 1^{er} août 1941 et le 6 janvier 1942. Ce dernier est remplacé par Otto Wächter le 23 janvier 1943 jusqu'à l'invasion soviétique le 26 juillet 1944⁷. Le *Kreis* de Rawa-Ruska était pour sa part dirigé par le Dr Hans-Walter Zinser, puis à partir d'avril 1942, par Gerhard Hager. La ville comprenait un poste de gendarmerie, un détachement de la police locale ukrainienne ainsi qu'un avant-poste de la *Kripo* subordonné à la *Sipo* de Sokal⁸. L'administration allemande du Stalag 325 – subordonnée à la *Wehrmacht* – n'était donc pas la seule à s'établir à Rawa-Ruska, ce qui eut de l'importance dans les récits de l'Amicale après 1960.

Les PG transférés au Stalag 325 à partir d'avril 1942 sont internés dans le camp principal de Rawa-Ruska. Les Allemands organisèrent plusieurs sous-camps et de nombreux *Kommandos* pour non seulement désengorger le camp de Rawa-Ruska, dont la capacité maximale était évaluée à 10 000 captifs par le CICR, mais surtout pour les faire travailler. Les délégués du CICR recensèrent 39 détachements de travail (DT) en août 1942 pour un total de 13 038 captifs, la plupart étant de nationalité française⁹ : 80 % d'entre eux furent répartis dans le district de Galicie à Rawa-Ruska, Tarnopol (Ternopil en ukrainien), Stryj, Lemberg et Trembowla (Terebovlia en ukrainien)¹⁰. En 1942,

⁶ Par la suite, les Allemands réduisirent le nombre de *Kreise* à quatorze.

⁷ ROZENBERG Danielle, *Enquête sur la Shoah par balles. À Rava-Rouska et ses environs (Galicie orientale)*, Tome 2, op. cit. AMAR Tarik Cyril, *The Paradox of Ukrainian Lviv. A Borderland City between Stalinists Nazis and Nationalists*, Ithaca, Cornell University Press, 2015. Au sujet du parcours d'Otto Wächter pendant la guerre et de sa mémoire, voir l'enquête biographique réalisée par SANDS Philippe, *La Filière*, Paris, Albin Michel, 2020 (traduit de l'anglais par Astrid von Busekist)..

⁸ *Kripo* est l'abréviation de *Kriminalpolizei*, la police criminel, tandis que *Sipo* désigne la *Sicherheitspolizei*, la police de sûreté. Les deux entités firent partie de la *Schutzstaffel* (SS) sous les ordres d'Heinrich Himmler.

⁹ 113 prisonniers de guerre belges furent recensés au camp de Rawa-Ruska en août 1942.

¹⁰ 3 355 captifs étaient à Rawa-Ruska en août 1942 (soit près de 26 %) ; au Stalag 323 de Tarnopol, 3 279 (25 %) ; au Stalag 335 de Stryj, 2 227 (soit 17 %) ; au Stalag 319 de Chelm, 1 385 (soit 11 %) ; à Trembowla, 841 (soit 7 %) ; au Stalag 366 de Siedlce, 799 (soit 6 %) ; au Stalag 328 de Lemberg, 762 (soit près de 6 %) ; au Stalag 307 de Biala-Podlaska, 390 (soit 3 %). Voir le détail complet de la répartition des PG du Stalag 325 et des détachements de travail en août 1942 en annexes.

82 % des détachements de travail dépendaient directement du camp de Rawa-Ruska (11 *Kommandos*) ainsi que des sous-camps de Tarnopol (12 *Kommandos*) et de Stryj (9 *Kommandos*)¹¹.

L'OKW n'a donc pas isolé les PGF dans le village de Rawa-Ruska comme le montre la carte ci-dessus¹². Au contraire, une fois qu'il les a rassemblés, le Haut commandement de la *Wehrmacht* les a déplacés en fonction des besoins, parfois à plus de 200 km pour certains *Kommandos*, voire 600 km selon les délégués du CICR¹³. À partir du 19 janvier 1943, la plupart des PGF sont même transférés vers la capitale du district à Lemberg à la suite de la dissolution du camp de Rawa-Ruska¹⁴. Ils ne sont alors plus internés en périphérie de la ville, mais en plein cœur, dans la citadelle, parmi une population que les prisonniers pouvaient apercevoir des meurtrières et lorsqu'ils étaient conduits au travail par leurs gardiens. L'éparpillement des groupes de prisonniers ordonné par l'OKW montre combien la question des captifs français est secondaire dans ces territoires. Le Stalag 325 est, certes, un camp de discipline avec des conditions de détention et des règles plus dures, mais son fonctionnement est celui des Stalags en Allemagne comme en témoigne l'organisation en *Kommandos* et en sous-camps dépendant d'un camp principal. La priorité des autorités allemandes est la destruction physique des Juifs du Gouvernement Général de Pologne. C'est pourquoi certains Juifs sont contraints de travailler jusqu'à la mort, mais la plupart est rassemblée dans les ghettos pour être conduits vers les centres de mise à mort immédiate comme Bełżec.

Le récit d'André Chassaignon publié pendant la guerre en 1944 reste assez vague sur ces événements : il écrit avoir vu des massacres sans donner plus de détails contextuels. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de l'un des premiers témoignages (d'anciens du 325) sur les persécutions juives en Europe de l'est¹⁵. En 1945, Lucien Mertens expliquait avoir travaillé à la gare de Rawa-Ruska. C'est dans ce *Kommando* que ses camarades et lui ont vu de nombreux convois s'arrêter « à hauteur de notre chantier », écrit-il. Lucien Mertens relate d'ailleurs une scène entre les gardiens du train et ceux astreints à leur surveillance. Ces derniers interrogent les soldats postés sur le train concernant la destination du convoi : *Wohin?* (où en allemand), ce à quoi un des soldats répond « avec sa main en forme de couperet à son cou [en imitant] le geste d'un égorgé qui fait tomber la tête ». Près d'eux, d'autres donnent « des détails terrifiants », ajoute Lucien Mertens. Peu après, il est envoyé dans un

¹¹ Un exemple de l'organisation administrative du travail au *Stalag 325* se trouve en annexes.

¹² Ont été cartographiés uniquement les sous-camps et les *Kommandos* que nous avons pu authentifier dans nos sources et géographiquement. Raison pour laquelle, par exemple, le district de Radom ne comportent aucune entrée.

¹³ Les délégués du CICR n'en disent pas davantage, cette information n'a pu être vérifiée, mais les captifs seraient alors en dehors du Gouvernement Général de Pologne.

¹⁴ AN, F/9/2917, Service Diplomatique des prisonniers de guerre, « Note pour la délégation à Berlin », novembre 1942 ; F/9/2917, Service Diplomatique des prisonniers de guerre, « Note d'informations de la DSPG », novembre- décembre 1942 ; F/9/2917, Service Diplomatique des prisonniers de guerre, « Note d'informations de la Mission Scapini à la DSPG », 15 décembre 1942.

¹⁵ CHASSAIGNON André, *Retour vers la France. Récit de captivité*, Paris, Éditions littéraires artistiques, 1944, p. 110.

Kommando appelé par les prisonniers : « corvée de la route » où il voit sur le chantier de jeunes filles juives réparer la chaussée¹⁶.

Jean Labrosse revendique quant à lui son statut de « témoin ». Seulement, au regard de son récit publié en 1945, il ne semble pas avoir aperçu les scènes directement : « Nous apprenions », et « l'on parlait » des « nouvelles les plus hallucinantes » qui circulaient dans le camp de Rawa-Ruska, peut-on lire. Jean Labrosse évoque également des co-détenus astreints à « des corvées dans le centre-ville » de Lemberg. Ils décrivaient les rafles d'hommes, de femmes, et d'enfants destinés à la déportation, lui, « a souvent entendu des récits effroyables » à ce sujet. Depuis l'hôpital à Lemberg où il semble avoir été admis en 1943, Jean Labrosse entend aussi les tueries et « les hurlements » des victimes. Certains Juifs, sans doute des hommes, auraient échappé à la mort en se vêtissant d'habits de prisonniers fournis par les PGF. Jean Labrosse n'en écrit pas davantage, mais cet épisode insinue que des échanges eurent lieu avec des Juifs à propos des violences perpétrées à Lemberg¹⁷. C'est aussi une façon d'expliquer que lorsque les prisonniers le pouvaient, ils aidèrent les Juifs.

Dix ans plus tard, dans son roman intitulé *Le temps des morts*, Pierre Gascar n'a pas choisi un narrateur omniscient. Les PGF et le narrateur conservent une posture distanciée vis-à-vis du sort des populations persécutées à Rawa-Ruska en 1942 qui rappelle les expériences relatées dans les récits de captivité précités¹⁸ : « les sentinelles racontaient » parfois le traitement infligé aux habitants du village. Des « rumeurs » circulaient sur le transfert des Juifs par les Allemands ; un jour, les PGF ont vu « depuis les fenêtres de [leur] block » le cortège se déplacer en direction de la gare. Les Français auraient aperçu des Allemands maltraiter les civils, mais le narrateur détourne le regard après avoir tenté de distinguer les Juifs qu'il avait rencontrés auparavant. La scène se déroule d'« assez loin » selon le narrateur, et pour cause, le camp de Rawa-Ruska se situe à environ 600-700 mètres de la gare¹⁹.

En 1962, près d'une décennie plus tard, André Pizier retrace, à son tour, les péripéties de sa captivité, moins celle de ses camarades et co-détenus. Il insiste davantage sur l'esprit de résistance des PGF et son désir irrépressible de liberté qui le pousse à s'évader plusieurs fois. Le sort des populations locales tient une place marginale dans le récit, le ghetto juif de Lemberg n'apparaît que lors de la description d'une tentative d'évasion²⁰. Son témoignage est en décalage avec le récit de

¹⁶ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, Paris, Éditions du Cep, 1945, p. 53-59.

¹⁷ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, Paris, Éditions ouvrières, 1945, p. 4 ; 30-31 ; 50.

¹⁸ Dans le roman de Pierre Gascar, la ville de Rawa-Ruska s'appelle « Brodno ».

¹⁹ GASCAR Pierre, *Le temps des morts*, Paris, Gallimard, 1953. Voir notamment les chapitres huit et neuf, p. 115-148.

²⁰ PIZIER André, *Sans arme ni bagage : récit vécu*, Paris, R. Julliard Condé-sur-Escaut, impr. C. Descamps, 1962.

l'Amicale dont André Pizier était pourtant membre du comité directeur. C'est l'un des exemples de l'imperméabilité de la mémoire individuelle vis-à-vis de l'évolution de la mémoire collective conduite par l'Amicale dans les années 1960 pour légitimer la figure du déporté de Rawa-Ruska.

L'ouvrage publié en 1963 par Clément Luca intitulé *Rawa-Ruska, haut lieu de sacrifices*, s'inscrit pour sa part dans le prolongement des politiques mémorielles de l'Amicale dont il est membre²¹. Il s'agit moins d'un récit de captivité qu'un plaidoyer pour l'attribution du titre de déporté résistant pour les anciens du 325, raison pour laquelle il sera étudié au moment d'exposer le point de vue de l'Amicale.

Le témoignage de l'abbé Pétrus Montmartin publié en 1965, intitulé *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, est différent²². Il a la singularité d'être un récit de captivité romancé qui reprend certains *topoi* du discours de l'Amicale dont il est vice-président en 1965 et responsable de la section du Centre durant la présidence d'Oscar Liévain. L'abbé Montmartin était l'aumônier général du camp lors de la captivité à Rawa-Ruska. Il était alors responsable de l'accompagnement spirituel des prisonniers, assisté par treize prêtres catholiques et une centaine de séminaristes²³. Son sacerdoce lui conférait une place privilégiée auprès des prisonniers et une certaine autonomie dans et à l'extérieur du camp propice à obtenir des renseignements.

L'abbé Montmartin raconte son expérience captive par le truchement d'un autre prisonnier, Gabriel Demaine : une « modalité de délégation de la parole » que l'on retrouve dans plusieurs autres récits et qui rend difficile la distinction entre les souvenirs de scènes vécues et celles inventées²⁴. Néanmoins, « bien que cloîtré dans les barbelés », l'abbé Montmartin écrit qu'il « connaissait l'horrible drame humain » à l'œuvre à Rawa-Ruska. À l'image d'anciens du 325 qui ont écrit dans les années 1950, il raconte avoir eu « une confidence d'un gradé allemand » ainsi que des renseignements de la part de deux sous-officiers allemands, l'un était « journaliste » avant la guerre, l'autre « interprète du camp ». Ce dernier lui donnait « des rendez-vous secrets la nuit » pour lui narrer « ces pages aberrantes et honteuses de l'histoire nazie » avec, plus étonnant encore, « des photos à l'appui »²⁵. L'abbé Montmartin confie également avoir directement vu des massacres

²¹ LUCA Clément, *Rawa Ruska, Haut lieu de sacrifices*, Cannes, Presses de Devaye, 1963.

²² MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme - Extraits du Carnet de route de l'abbé Gabriel Demaine*, Paris, Éditions R. Lagrue, 1965. Le titre fait sans doute référence à la phrase du philosophe anglais, Thomas Hobbes (1588-1679), présente dans une épître dédicatoire de son livre intitulé *De Cive ou les fondements de la politique* (en latin *Du Citoyen*) paru en 1642 et 1647 : « Et certainement il est également vrai, qu'un homme est un dieu à un autre homme, et qu'un homme est aussi un loup à un autre homme ». Cette phrase fut popularisée par la suite sous une formule contractée - « l'homme est un loup pour l'homme » - engendrant de nombreux contresens comme en témoigne la réutilisation par l'abbé Pétrus Montmartin.

²³ ACICR, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 12-13.

²⁴ QUINTON Laurent, *Digérer la défaite. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre Mondiale (1940-1953)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 153.

²⁵ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, *op. cit.*, p. 90-110.

survenus « tout près du camp » de Rawa-Ruska. « C'était une vision apocalyptique », il aperçut même « un SS se saisir de deux petits Juifs » pour les tuer, ajoute-t-il²⁶.

L'expression « témoins de la Shoah » s'avère trop imprécise au regard de la façon dont les auteurs ont pris connaissance du sort des populations. Le terme anglais de « *bystander* » (le terme « passant » en français n'est pas pleinement satisfaisant), proposé par l'historien Raul Hilberg, convient mieux à des civils non-juifs et non persécutés relativement libres de leurs mouvements, que pour des PG multirécidivistes de l'évasion, contraints de se déplacer d'un point à un autre escorté par des gardiens allemands²⁷. Ces captifs sont davantage des « spectateurs » qui ont assisté, malgré eux, à un certain nombre de scènes de persécutions, parfois de mises à mort, lorsqu'ils partaient travailler dans les *Kommandos*, dont la ségrégation des Juifs dans les ghettos, que les autorités allemandes d'occupation ne dissimulèrent visiblement pas. Les PGF du Stalag 325 ont globalement très peu assisté directement aux exécutions de masse, mais purent vraisemblablement entendre les coups de feu ainsi que les cris des victimes dans la mesure où le camp principal se situait dans les centres urbains de Rawa-Ruska puis de Lemberg à partir de 1943. Contrairement aux récits de captivité, il y a davantage d'anciens captifs membres de l'Amicale qui racontent le déroulement des exécutions. Ce genre de récit est plus fréquent, car il s'inscrit dans la demande de titre de déporté résistant. L'ancien du 325, Edmond Calmette, revendique par exemple avoir vu l'exécution de « 60 personnes » à la citadelle de Zolotchiv où il était interné en 1943²⁸. Les victimes sont juives, mais ne sont pas identifiées comme telles.

De retour le soir, les prisonniers des *Kommandos* partageaient leurs expériences avec les autres prisonniers restés au camp. Elles sont d'autant plus marquantes que peu d'entre eux avaient auparavant été confrontés aussi radicalement à la violence de la politique nazie, exceptés ceux qui ont assisté à des exécutions de prisonniers « noirs » au moment de la défaite en 1940 ou au traitement des PGS sur le territoire du Reich, dont le bilan est de 265 000 morts au printemps 1942²⁹. Cependant, le sort des prisonniers « noirs » en 1940 et la captivité des PGS en Allemagne ne sont jamais mentionnés. La plupart des récits de captivité sont chronologiques : les anciens du 325 ne comparent pas les violences dans le Gouvernement Général de Pologne avec ce qui a pu se produire auparavant

²⁶ *Ibid.*, p. 119.

²⁷ HILBERG Raul, *Exécuteurs, victimes, témoins : la catastrophe juive (1933-1945)*, Paris, Gallimard, 1994. (édit. originale : 1985 ; traduit de l'américain par Marie-France de Paloméra) .

²⁸ Edmond Calmette, « Slozow », *Envols*, n° 90, Janvier-février 1962, p. 6 & 8.

²⁹ SCHECK Raffael, *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais, mai-juin 1940*, Paris, Tallandier, 2007. Selon Nicolas Werth, « sur les 3 300 000 soldats et officiers de l'Armée rouge capturés au cours des six premiers mois de la guerre (fin juin-fin décembre 1941), plus de 2 000 000 – 60 % – disparaissent avant la fin de l'année 1941 ». WERTH Nicolas, *Histoire de l'Union soviétique de Lénine à Staline (1917-1953)*, Paris, Presses Universitaires de France, vol. 6^e éd., 2021, p. 96.

en France ou en Allemagne. Ils racontent ce qui est advenu en suivant leurs parcours de captif. Les seuls rapprochements concernent la spécificité des conditions d'internement au Stalag 325 par rapport à celles en Allemagne. Selon l'Amicale, il n'y a aucun rapprochement possible entre la « déportation à Rawa-Ruska » et le sort des PGF entre 1940 et 1945. En revanche, elle fait la comparaison avec le sort des déportés des camps de concentration élaborée pour justifier la réclamation du titre de déporté résistant.

Surtout, la brutalité du traitement infligé aux populations civiles, en particulier envers les Juifs, était totalement nouvelle pour ces prisonniers alors qu'ils devaient en parallèle affronter une captivité disciplinaire, elle aussi inédite à maints égards, dans ce territoire qui leur était étranger. On peut penser que les discussions entre les prisonniers concernant ces épisodes marquants et traumatiques pouvaient leur permettre de les affronter, mais les récits de captivité ne permettent pas de documenter cet aspect. En revanche, des informations circulaient dans les camps du Stalag 325³⁰. Après la guerre, les expériences partagées lors de ces discussions au camp permettent à certains anciens du 325 d'évoquer plus en détail les persécutions qu'à travers leur unique souvenir. C'est sans doute le cas de Jean Labrosse qui put relater « l'extermination » en confrontant les « nouvelles les plus hallucinantes » qui circulaient dans le camp de Rawa-Ruska en 1942 avec les bruits qu'il entendait depuis l'hôpital à Lemberg en 1943³¹.

Il est donc bien difficile de faire la distinction entre la trajectoire personnelle de l'auteur et celles d'autres prisonniers qu'il s'est appropriées, *a fortiori* dans un récit romancé comme ceux de Pierre Gascar ou de Pétrus Montmartin. Si certains prisonniers ont été « spectateurs » et racontent ce qu'ils ont vu avec leurs propres subjectivités, d'autres en revanche ont seulement « entendu » ou « entendu dire » ce qu'il se passait à Rawa-Ruska ou Lemberg de la part de leurs co-détenus au sein des réseaux de sociabilités créés dans les camps. Ils construisent alors leurs récits à partir d'expériences dont le contenu dépend de ce que leurs co-détenus ont bien voulu livrer. Les récits sont donc une reconstitution de plusieurs subjectivités, sans compter l'influence du processus de remémoration sur des témoignages rédigés des années après la captivité. Dans les années 1980-1990 les renouvellements historiographiques sur la Seconde Guerre mondiale et la Shoah mettent de nouveaux éléments contextuels à la disposition d'anciens du 325. L'apparition d'une bibliographie à la fin d'un certain nombre de récits publiés à partir des années 1980 montre aussi que l'enrichissement des trajectoires personnelles par d'autres est tout à fait assumé³². La thèse de Laurent Quinton selon

³⁰ Par exemple : LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit.

³¹ *Ibid.*, p. 50.

³² AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, Cesson-la Fôret, La Table rase, 1980. JOSSO Lucien, *Le refus*, Paris, compte d'auteur, 1984. JARNY Raymond, *L'enfer de Rawa- Ruska. Chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*, Paris, Presses de Valmy, 2000.

laquelle les témoignages de captivité sont « la trace et la preuve de l'existence de la communauté PG » semble s'appliquer à l'échelle de la captivité au Stalag 325 au regard de la construction des récits d'après-guerre³³

Le soldat allemand apparaît également comme une source d'informations pour les anciens du 325 : qu'il soit une sentinelle astreinte à leur surveillance ou simplement de passage, il a souvent une place importante dans le récit lorsqu'il s'agit des persécutions juives malgré qu'il ne soit jamais très bien identifié. Pour les prisonniers, il est l'intermédiaire entre le monde de la captivité et le monde libre, et à ce titre, le soldat allemand leur donne la possibilité d'avoir (un) accès à des événements auxquels les prisonniers ne pouvaient prétendre, en supposant qu'ils puissent se comprendre. Dans le récit de Lucien Mertens, c'est la discussion qu'eurent les deux soldats allemands qui lui donnèrent la destination macabre du convoi, tandis que l'abbé Montmartin put obtenir des renseignements grâce à ses relations privilégiées avec certains sous-officiers allemands. Réelles ou imaginées, les interactions mettant en jeu les soldats allemands, contribuent à renforcer l'authenticité du témoignage surtout lorsqu'il est question des persécutions juives, des sujets davantage associés dans l'imaginaire collectif des lecteurs aux rescapés des camps de concentration qu'à la captivité des PGF.

³³ QUINTON Laurent, *Digérer la défaite. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre Mondiale (1940-1953)*, op. cit.

2- Les tueurs, les victimes et le processus d'assassinat dans les récits de captivité d'anciens du 325

Les anciens du 325 n'ont pu témoigner que très parcimonieusement des persécutions juives alors même qu'ils n'ont pas toujours assisté directement aux rafles, et très peu aux exécutions, et ce, malgré leur proximité géographique avec les événements. Les principaux coupables sont néanmoins clairement identifiés : ce sont « les soldats » de *Wehrmacht*³⁴ et « les hommes d'Himmler »³⁵, autrement dit les SS, que l'on retrouve plus significativement sous les vocables « nazis » ou les « sbires du Nazisme »³⁶. Pourtant, une distinction est faite entre « les bons » et les « mauvais » Allemands. Les contacts qu'eurent certains prisonniers au Stalag 325 ne pouvaient être qu'avec des Allemands de bonne moralité qui sont, d'ailleurs, très peu appelés « nazis », mais de façon plus neutre par le terme « soldat ».

Il eût été malvenu d'obtenir directement des renseignements sur les persécutions de la part des tueurs eux-mêmes. Une nette distance devait apparaître dans le récit, raison pour laquelle Lucien Mertens explique avoir « entendu dire », de loin, les gardiens du convoi parler des déportés qui vont mourir tandis qu'il parle avec une sentinelle qui avait « honte d'être allemand » à cause de la déportation des Juifs³⁷. Dans le récit de Pétrus Montmartin, les sous-officiers allemands avec lesquels il discute à plusieurs reprises ressemblent à des fidèles qui cherchent à se repentir pour les crimes commis par leurs compatriotes. Avec l'un, c'est même la foi qui rapproche l'abbé et ce sous-officier, « journalise d'un grand hebdomadaire catholique autrichien » avant la guerre. Le second confie à l'abbé Montmartin qu'il a honte de son uniforme et souhaite témoigner de ce qu'il a vu, étant même prêt à révéler l'identité d'une dizaine de personnes qui espionnent pour le compte des Allemands. L'abbé Montmartin raconte qu'un jour ce sous-officier déserta à la faveur de la nuit, sans manquer toutefois de venir le saluer avant son départ, ce qui renforce sa probité, lui qui fit preuve de courage en exprimant de cette manière son désaccord envers les persécutions. À le lire, l'abbé Montmartin n'aurait finalement côtoyé que des Allemands justes et intègres. Pourtant, ce même sous-officier aurait joint à ses confidences des photographies des massacres, si tel a bien été le cas, cela pourrait vouloir dire qu'il a lui-même participé aux exécutions³⁸.

³⁴ CHASSAIGNON André, *Retour vers la France. Récit de captivité*, op. cit., p. 153.

³⁵ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska*, op. cit., p. 58.

³⁶ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, op. cit., p. 110.

³⁷ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska*, op. cit., p. 54.

³⁸ L'abbé Montmartin ne détaille ni le parcours du sous-officier ni le contexte de production des photographies.

Lucien Mertens mentionne également à plusieurs reprises la participation des « policiers ukrainiens », lesquels par leurs crimes appartiennent dans l’imaginaire de l’auteur à « la race des seigneurs », considérant ainsi que les « nazis » ne purent être assistés uniquement que par des supplétifs de race dite aryenne. Cela en opposition aux Polonais, « plus humbles d’aspect » selon lui depuis la défaite de leur pays en 1939. Lucien Mertens eut le sentiment que « nos situations communes de ressortissants de pays occupés par le même ennemi » a rapproché Français et Polonais dans une amitié éternelle³⁹. Ces derniers ne pouvaient donc pas être des meurtriers à la solde de l’occupant allemand, seulement leurs victimes. Ce présupposé est depuis largement contesté par les historiens⁴⁰.

Ce sont principalement les victimes juives qui ont été identifiées par les auteurs du corpus grâce à « leurs brassards étoilés »⁴¹. Au début de l’occupation allemande, le district de Galicie comptait entre 540 000 à 650 000 Juifs selon les estimations, ce qui représente environ un dixième de la population totale, laquelle était composée principalement de Polonais et d’Ukrainiens, et plus que la communauté juive d’Allemagne en 1933⁴². La communauté juive était particulièrement importante à Lemberg : sur une population totale d’environ 333 500 personnes, 104 000 se revendiquaient être de confession juive en 1939⁴³.

La population de la ville de Rawa-Ruska s’élevait à 11 146 personnes, dont 5 688 étaient Juifs (soit 51 %) selon le recensement de 1931. Le nombre de Juifs à Rawa-Ruska évolue durant l’occupation allemande, car de nombreux ghettos sont ouverts par l’occupant dans le Gouvernement Général dans le but de rassembler les Juifs pour les isoler du reste de la population, les faire travailler, les déporter, puis à terme, les exterminer. Entre 1942 et 1943, de nombreuses villes où sont internés les PGF possèdent un ghetto. C’est le cas de Lemberg, de Tarnopol, de Kolomyia, de Zamość, de Chełm, de Siedlce, de Cracovie ou encore de Biala-Podaska⁴⁴. Celui de Rawa-Ruska est créé en août

³⁹ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska*, op. cit., p. 52. LABROSSE et VILLARD, *Terre d’exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit. MONTMARTIN, *Le temps où l’homme était un loup pour l’homme*, op. cit.

⁴⁰ GROSS Jan T., *Les voisins. Un pogrom en Pologne : 10 juillet 1941*, Paris, Fayard, 2002 (édit. originale : 2001 ; trad. de l’américain par Pierre-Emmanuel Dauzat). KICHELEWSKI Audrey et alii, *Les Polonais et la Shoah. Une nouvelle école historique*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

⁴¹ Le brassard avec l’étoile de David fut imposé à Rawa-Ruska le 15 juillet 1941 en même temps que la création du *Judenrat* (le Conseil Juif). COUTIN Willy, « L’Aktion Reinhardt en Galicie orientale à la lecture des rapports de commissions d’enquête soviétiques », *Revue d’Histoire de la Shoah*, n° 197, 2012, p. 163-166.

⁴² D’après le recensement du 16 juin 1933, 505 000 Juifs vivaient en Allemagne.

⁴³ ROZENBERG Danielle, *Enquête sur la Shoah par balles. À Rawa-Ruska et ses environs (Galicie orientale)*, Tome 2, op. cit. AMAR Tarik Cyril, *The Paradox of Ukrainian Lviv. A Borderland City between Stalinists Nazis and Nationalists*, op. cit.

⁴⁴ LIBIONKA Dariusz, « L’extermination des Juifs polonais dans le Gouvernement général (Aktion Reinhardt). Aspects généraux », KICHELEWSKI Audrey (trad.), *Revue d’Histoire de la Shoah*, vol. 196, n° 1, Mémorial de la Shoah, Paris, 2012, p. 15-55. Pour les cartes des ghettos juifs situés dans les districts de Cracovie, Lublin, Radom, Varsovie, voir les annexes présentées dans le second volume de la thèse.

1942, cinq mois après l'arrivée des premiers PGF. Quelques mois plus tard, entre septembre et octobre, les Juifs des localités voisines de Maheriv, Nemyriv, Ouhniv, Potelytch, Lubycza et Królewska y sont également transférés portant la population du ghetto à environ 10 000 personnes, doublant ainsi celle de la ville peu avant les massacres⁴⁵.

Carte 6 - Localisation des ghettos dans le district de Galicie (1941-1943)



Source : MEGARGEE Geoffrey P. (dir.), DEAN Martin (dir. vol.), *Encyclopedia of camps and ghettos (1933- 1945)*, Vol. 2, Part A, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press en association avec le USHMM, 2012, p. 801.

⁴⁵ ROZENBERG Danielle, *Enquête sur la Shoah par balles. À Rava-Rouska et ses environs (Galicie orientale)*, Tome 2, op. cit.

Les méthodes de persécution et d'assassinat sont parfois décrites de manière précise par les anciens du 325. En 1945, Lucien Mertens raconte avoir aperçu depuis le convoi qui les transférait vers le Stalag 325 en avril 1942, « des troupeaux de femmes » qui attendaient « un départ sous la surveillance de policiers ukrainiens » dans les « petites gares » que le convoi traversait. Ces femmes étaient « brutalisées », « bastonnées » et recevaient « des coups de botte dans les fesses », ajoute-t-il. Il ne précise pas de quelle façon il a vu la scène ni comment il a remarqué qu'il s'agissait de policiers ukrainiens. Ensuite, lorsqu'il travaillait à la gare de Rawa-Ruska, il aurait vu « des femmes, des vieillards et des enfants de la race condamnée » – les Juifs – entassés dans de multiples « wagons à bestiaux noirs et fatigués » qui passaient deux fois par semaine.

Les PG français (et belges) du Stalag 325 ont la particularité d'avoir été les seuls prisonniers occidentaux transférés près de centres de mises à mort immédiate tels que Bełżec, Treblinka, Majdanek et Sobibór. Néanmoins, si Bełżec ne se situe qu'à une vingtaine de kilomètres du Stalag 325, et que la ville de Rawa-Ruska constituait un nœud ferroviaire d'importance sur les lignes de chemin de fer Cracovie-Lublin et Varsovie-Lemberg par laquelle transitaient les déportés vers Bełżec, les PGF n'ont jamais été internés dans les villes des centres de mises à mort immédiate.

Dans un autre *Kommando*, Lucien Mertens put remarquer la présence de jeunes filles juives âgées de seize à vingt-cinq ans, lesquelles devaient piocher, pelleter et « pousser des brouettes pleines de terre ». Ce fut « un spectacle étrange et pénible » à la fois, confie-t-il : ces jeunes filles se racontaient des histoires, elles riaient « malgré le dur labeur, malgré la mort dont elles [étaient] menacées », écrit avec étonnement Lucien Mertens. Il explique en outre avoir entendu retentir « les coups de feu des soldats allemands », mais identifie clairement les victimes : ce sont les Juifs de la ville de Rawa-Ruska exécutés « pendant toute une semaine »⁴⁶.

Le récit de Lucien Mertens fournit peu de repères spatio-temporels hormis qu'il s'agit d'événements survenus essentiellement à Rawa-Ruska entre avril et décembre 1942. Les scènes renseignent sur différentes modalités employées par les Allemands durant les persécutions juives en Galicie ukrainienne : d'une part la liquidation des Juifs lors de tueries de masse dans les villes comme à Rawa-Ruska pendant tout une semaine, selon l'ancien prisonnier. D'autre part, la déportation de femmes, d'enfants et de vieillards qui transitaient deux fois par semaine par la gare de Rawa-Ruska pour une destination qui lui était inconnue, sinon l'issue macabre. Il s'agit en réalité du centre de mise à mort immédiate de Bełżec ouvert en mars 1942. Certains Juifs capables de travailler furent néanmoins un temps épargnés à l'image des adolescentes aperçues par Lucien Mertens en *Kommando*. Son témoignage reste finalement connecté à son expérience captive. Il décrit plus qu'il (sur)interprète les scènes, car il n'a pas d'élément de comparaison, car au moment de la publication

⁴⁶ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien *Rawa-Ruska, op. cit.*, p. 20- 59.

du livre en 1945, tous les survivants des déportations ne sont pas rentrés et l'Europe découvre seulement l'horreur des camps de concentration⁴⁷.

Dans son récit publié en 1945, Jean Labrosse procède différemment. Il évoque peu « le long et douloureux calvaire enduré par les populations polonaises et juives » qui lui a largement été rapporté par des camarades, mais il le fait, semble-t-il, de manière à sensibiliser les lecteurs sur l'ampleur des persécutions et des massacres. Ce sont des « milliers de Juifs » qui ont été exterminés à Lemberg, répète-t-il : Jean Labrosse mentionne les rafles survenues durant des nuits au ghetto juif de Lemberg accompagnées d'exécutions à en croire le « crépitement des mitrailleuses et les hurlements des habitants » qu'il a entendus depuis l'hôpital où il se trouvait. Jean Labrosse entendait également parler de « wagonnets » qui déversaient « les cadavres dans les fossés de la ville » et « des plateformes, remorquées par des trams » acheminant pendant plusieurs mois « des hommes, des femmes et des enfants à demi nus, dont la destination ne faisait aucun doute », écrit-il⁴⁸.

Parmi les descriptions de Jean Labrosse, on retrouve donc les rafles, les déportations et les exécutions, également présentes dans le récit de Lucien Mertens. Ce sont surtout l'évocation des morts et de l'évaluation du nombre de victimes qui différencient les deux témoignages. L'apparente quotidienneté des persécutions et des massacres est renforcée par de nombreuses indications temporelles fournies par Jean Labrosse (« plusieurs mois » ; « tous les jours » ; « durant des mois »), ce qui le conduit à évaluer à plusieurs milliers le nombre de victimes juives. La description précise des cadavres déversés dans les fossés de la ville induit que « les nouvelles les plus hallucinantes » provenaient de PGF qui auraient vu les scènes se dérouler⁴⁹. Dès lors Jean Labrosse apparaît moins comme un spectateur des scènes qu'il raconte qu'un « entrepreneur de mémoire » qui fabrique des références communes à partir d'une reconstitution de souvenirs partagés par des camarades avec lui durant la captivité⁵⁰. Il veut pouvoir raconter la « vie contre nature » des PGF du Stalag 325, dont l'expérience des persécutions juives ferait partie intégrante, bien qu'il ne puisse en témoigner personnellement. La captivité des Français dans le Gouvernement Général de Pologne s'inscrit dans un univers de violences et de souffrances qui contraste avec celle en Allemagne. C'est pourquoi Jean Labrosse rassemble et sélectionne des informations qu'il ajoute à son expérience captive, allant même jusqu'à revendiquer, dès les premières pages de son récit, avoir été « témoin [de] méthodes d'extermination scientifiques employées par les nazies » avant de faire allusion à l'utilisation de « piscine électrique » et de « tunnels » (*sic*) par les Allemands⁵¹. Largement déconstruites par les

⁴⁷ WIEVIORKA Annette, 1945. *La découverte*, Paris, Seuil, 2015.

⁴⁸ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, *op. cit.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, *op. cit.*, p. 29-33.

⁵¹ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, *op. cit.*

historiens, ces rumeurs ont été colportées durant la guerre au sein de la population de la région de Rawa-Ruska par des artisans polonais qui travaillaient sur les deux chantiers des installations de gazage de Bełżec⁵².

Outre ces rumeurs, le récit de Jean Labrosse inaugure l'incapacité à témoigner, à penser, ou simplement évoquer la captivité au Stalag 325 en dehors de la Shoah à l'échelle de l'Europe de l'Est, voire du continent. Dans un premier temps, cette association d'idées se généralise à partir de 1960 au sein de l'Amicale, puis dans un second chez les enfants et petits-enfants d'anciens du 325 jusqu'aux articles de presse⁵³ et aux études historiques comme celles de Laurent Barcelo en 2001 et 2003⁵⁴. Cela à tel point qu'actuellement, tel ou tel propos sur la captivité au Stalag 325 est systématiquement accompagné par une référence plus ou moins longue à la Shoah. Deux rapides excursions en 2019 et 2022, en dehors du cadre chronologique de la thèse, montrent la pérennité du récit associant la Shoah et le Stalag 325 pendant près de 80 ans au sein de l'Amicale.

C'est par exemple le cas lors des commémorations de l'Union nationale ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants (UNCRRD) devant la stèle en l'honneur des PGF du Stalag 325 située au cimetière du Père-Lachaise à Paris : en 2019, le fils d'un ancien du 325 et président par intérim de l'UNCRRD, Bernard Candelon, déclare que la proximité des stèles « dédiées à la mémoire des déportés civiles » avec le mémorial des PGF du Stalag 325 « reflète la proximité des camps dans cette zone de la Judenkreis. Rawa-Ruska était à quelques kilomètres de Bełżec, près de Sobibór, de Majdanek, de Treblinka et d'Auschwitz pour ne citer qu'eux »⁵⁵. Au même endroit trois ans plus tard, le 13 avril 2022, lors de la commémoration des 80 ans de l'arrivée du premier convoi de PGF au camp à Rawa-Ruska, le fils d'un ancien du 325 et président de l'UNCRRD, Jacques Brument, prononce un discours similaire. En lien avec l'actualité relative à la guerre en Ukraine, il déclare que « l'histoire se répète [...] sur cette terre ukrainienne [...] [où] nos anciens y ont subi la barbarie nazie dans un

⁵² COUTIN Willy, « L'Aktion Reinhardt en Galicie orientale à la lecture des rapports de commissions d'enquête soviétiques », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 197, 2012, p. 131-177 ; p.159-160.

⁵³ Parmi les exemples récents, voir notamment : [...] le camp de représailles de Rawa Ruska, où furent déportés environ 25 000 prisonniers de guerre français et belges [...]. Après la mise en œuvre de la Solution finale en 1942, cette région appartient au "Judenkreis" - le cercle de la mort pour les juifs -, où se trouvent les camps d'extermination de Sobibor, Belzec, Auschwitz et Treblinka ». Anne Colin, « Le témoignage saisissant d'un rescapé du « camp oublié », *Le Parisien*, 14 avril 2012, p. 95. « [...] Dans un camp un peu oublié, au milieu des Buchenwald, Auschwitz, Dachau et autres Sobibor. Le camp de Rawa Ruska était situé dans la Grande Pologne de l'époque [...] ». Delphine Le Normand, « Mon père a survécu au camp de la mort lente », *Ouest-France Côtes-d'Armor*, en ligne, 12 juin 2013, non paginé. « [...] Classé forte tête par les nazis, Raymond Dunand est envoyé au stalag 325 de Rawa-Ruska, en Ukraine, situé non loin du triangle de la mort (Sobibor, Auschwitz, Treblinka) ». Christian Lecomte, « La mémoire à vif de Raymond Dunand, prisonnier de guerre », *Le Temps*, en ligne, 26 mars 2015, non paginé.

⁵⁴ BARCELO Laurent, « Rawa-Ruska, camp de la goutte d'eau et de la mort lente », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 202-203, 2001, p. 155-164.

⁵⁵ L'exemplaire papier du discours nous a été remis en main propre par Bernard Candelon après la commémoration au cimetière du Père-Lachaise à Paris en 2019. Numérisé, le discours s'ajoute aux archives privées transmises par Bernard Candelon en 2020.

environnement d'une effroyable inhumanité ». Peu après, Jacques Brument ajoute que la « singularité de leur histoire [des prisonniers du Stalag 325] se trouve au croisement de la Résistance et de la Déportation [...] et met également en lumière leur profond traumatisme subi en étant témoin de la Shoah par balles dans le contexte de barbarie inouïe »⁵⁶. Cette continuité narrative s'explique par la transmission, ici, vers les générations successives qui est l'objet de la dernière partie de la thèse.

Vingt-ans après le livre de Jean Labrosse, l'abbé Pétrus Montmartin écrit au moment de la revendication du titre de déporté résistant par l'Amicale dont il est membre⁵⁷. La mémoire de la Shoah ne domine pas encore l'espace public français, mais contrairement au contexte de publication du récit de Jean Labrosse, elle est présente. Il y a des lieux de mémoire comme le Mémorial du Martyr Juif Inconnu inauguré à Paris en 1956, des commémorations régulières ainsi que des témoignages publiés par des survivants dont les plus connus sont *L'espèce humaine* de Robert Antelme en 1957, *La nuit* d'Élie Wiesel en 1958 ou *J'étais un homme* de Primo Lévi en 1961⁵⁸.

Le récit de l'abbé Montmartin est dédié « aux rescapés du camp de représailles de Rawa-Ruska et leurs familles » ainsi qu'« aux innombrables victimes juives tombées dans cette région de ghettos »⁵⁹. Le ghetto juif de Rawa-Ruska est d'ailleurs l'un des sujets importants abordés par l'abbé Montmartin. Il écrit que la ville était « déjà rendue tristement célèbre par les pogroms » qui s'y perpétuèrent avant l'arrivée des PGF. Au moment de la captivité au Stalag 325 en 1942, il raconte que les « nazis » fouillaient toutes les maisons à la recherche des Juifs afin de les convoier chaque jour par train, « comme du bétail humain à l'abattoir dans le quadrilatère de Rawa-Ruska, Lemberg, Tarnopol et Stryj », localités où étaient détenus des PGF. Il n'était pas rare selon lui d'entendre retentir « des coups de feu [...] tout près du camp » de Rawa-Ruska. C'est « quasiment journalier », précise-t-il⁶⁰. Le 8 juin 1942, le personnage de Gabriel Demaine écrit dans son carnet que « le ghetto de Rawa-Ruska n'est plus » :

Hier matin, une importante troupe de SS l'a encerclé. Les premiers coups de feu ont éclaté à sept heures du matin. On tuait, on tirait dans le tas. Par grappes, les corps tombaient par dizaines, par centaines. Il y a plus de sept mille victimes, hommes, femmes, enfant, tous des Juifs. C'était une vision apocalyptique... La foule des victimes serrées les unes contre les autres qui essayait de s'échapper, tant à droite, tantôt à gauche. Les armes crachaient la mort et les cadavres s'accumulaient les uns sur les autres. Pour augmenter encore l'horreur de ce spectacle, le feu a été mis au Ghetto [...] J'ai pu récupérer quelques reliques de ces martyrs, quelques bibles que je gardais

⁵⁶ UNCRD, « Commémoration du 80^e anniversaire de l'arrivée du premier convoi de prisonniers français », *Envols*, n° 301, deuxième semestre 2022, p. 2-3.

⁵⁷ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, op. cit.

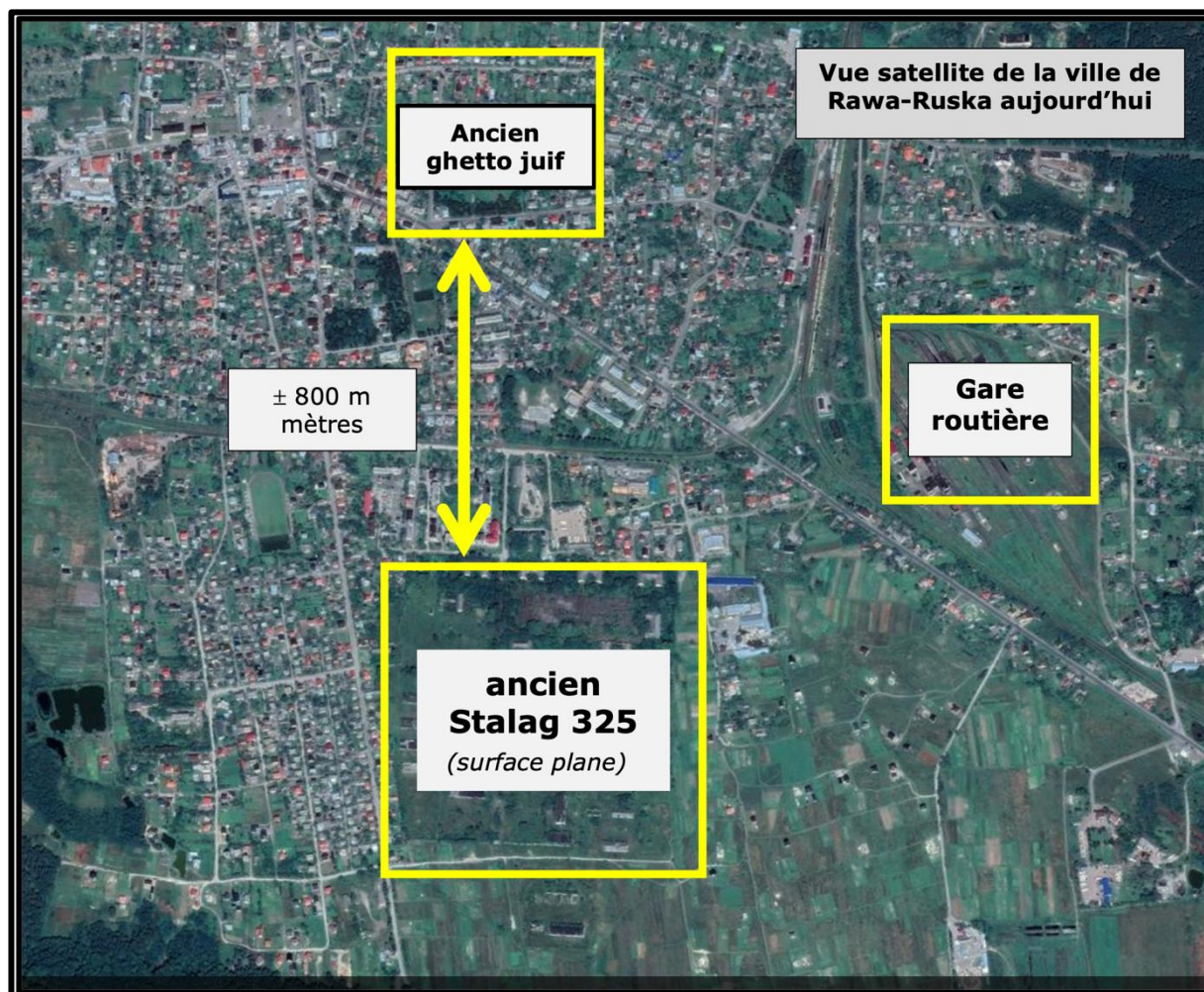
⁵⁸ ANTELME Robert, *L'espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957. WIESEL Élie, *La nuit*, Paris, Éditions de Minuit, 1958. LEVI Primo, *J'étais un homme*, Paris, Éditions Buchet-Chastel, 1961.

⁵⁹ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, op. cit. en dédicace.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 110.

précieusement. C'est huit heures du soir. Le Ghetto achève de se consumer. On entend encore des salves et des cris...⁶¹.

Carte 7 - Vue satellite de Rawa-Ruska et localisation de l'ancien ghetto juif par rapport au Stalag 325



Réalisation Alexandre Millet.

La description de la liquidation du ghetto juif de Rawa-Ruska interroge sur la position de Demaine/Montmartin. Le Stalag 325 et le ghetto étant distants d'environ 800 mètres et séparés par des habitations, il eût été alors difficile pour les PGF d'apercevoir la situation depuis le camp (carte n° 7 ci-dessous). L'apparente précision avec laquelle il décrit pourtant la scène réside dans l'intention de l'abbé Montmartin de transmettre « la vision apocalyptique » qu'engendrent chez lui, vingt-trois ans après, les souvenirs de l'assassinat des Juifs de Rawa-Ruska. Les corps tombant « par grappes » et s'accumulant « les uns sur les autres » sont des détails qui sont destinés à reproduire chez les lecteurs la consternation, l'horreur et l'effroi qu'éprouve toujours l'abbé Montmartin : c'est

⁶¹ *Ibid.*, p. 114.

une expérience vécue qu'il souhaite transmettre, mu par la volonté de rendre hommage aux victimes. Il a voulu préserver leur mémoire, semble-t-il, avant même la fin des exécutions en récupérant des objets qualifiés, selon la phraséologie religieuse, de « reliques » ainsi que des bibles, comme autant de vestiges des individus exécutés et de leur culture juive persécutée⁶². L'abbé Montmartin ne dit pas comment il a récupéré ces objets, toujours est-il qu'il fait lui-aussi partie des entrepreneurs de mémoire qui construisent des références communes.

L'extrait cité renseigne sur le processus de liquidation du ghetto de Rawa-Ruska le 8 juin 1942. Trois phases se dessinent dans le récit de l'abbé Montmartin : la première est l'encerclement du ghetto par les SS. Ces derniers sont les seuls cités et leur nombre n'est pas précisé. Puis, ce sont les exécutions des Juifs et la poursuite de ceux qui tentaient de fuir et, enfin, la destruction du ghetto par le feu. Treize heures – « de sept heures du matin à huit heures du soir » – auraient été nécessaires aux SS pour tuer « 7 000 » Juifs, selon l'abbé Montmartin⁶³. Le processus qu'il décrit correspond notamment à la liquidation du ghetto de Lublin survenu dans la nuit du 16 au 17 mars 1942, et qui devient par la suite « un modèle pour les opérations de liquidation des ghettos sur tout le territoire du Gouvernement général » selon l'historien polonais, Dariusz Libionka⁶⁴. L'abbé Montmartin a pu obtenir des renseignements sur les processus d'assassinat, le nombre de victimes ou les dates pendant la captivité de la part des sous-officiers allemands qu'il côtoyait. Les informations peuvent aussi provenir des documents concernant le génocide juif (par exemple : les minutes du procès de Nuremberg, bien que la spécificité du génocide juif n'y apparait pas) utilisés par l'Amicale dans le cadre de la revendication du titre de déporté résistant entre 1961 et 1965, une période durant laquelle l'abbé Montmartin était président de la section du Centre et vice-président national.

La volonté de perpétuer la mémoire des victimes juives pu être aussi un moyen de trouver une paix intérieure. Seul l'abbé Montmartin regrette son attitude passive face aux persécutions et aux massacres des Juifs, de ne pas s'être au moins opposé verbalement sous prétexte qu'il était PG d'un Stalag disciplinaire au régime très dur. L'épisode précité du SS tuant des enfants juifs l'a empêché de dormir et l'a fait pleurer « toute la nuit », écrit-il⁶⁵. Rétrospectivement, dix ans après la guerre, l'abbé Montmartin confie avoir « lâchement laisser-faire » sur le moment parce qu'il n'avait « pas d'arme entre les mains ». Il juge pourtant avoir eu « assez de force encore » pour tenter de s'opposer à l'exécution⁶⁶. Cela signifie qu'il se souvient de ne pas avoir été en danger ni lors de la liquidation

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ LIBIONKA Dariusz, « L'extermination des Juifs polonais dans le Gouvernement général (Aktion Reinhardt). Aspects généraux », art. cit.

⁶⁵ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, op. cit., p. 119.

⁶⁶ *Ibid.*

du ghetto juif de Rawa-Ruska ni durant cette scène tragique puisqu'il attribue sa passivité non pas à un danger pour sa vie, mais à un manque de moyen matériel. L'abbé Montmartin se sent alors coupable de ne pas avoir su « aider son prochain » comme l'invite à le faire son sacerdoce. Qu'aurait-il pu faire ? Son récit participe de sa reconstruction personnelle. Les vertus thérapeutiques de son témoignage romancé se conjuguent avec l'effet libérateur recherché par cette forme de confession fait indirectement sous les traits du personnage de Gabriel Demaine. Il s'agit là peut-être d'un exemple de réactions produites par l'émoi suscité après les témoignages des rescapés juifs à propos du génocide lors du procès d'Adolf Eichmann en 1961.

La contrition personnelle de l'abbé Montmartin induit aussi le remord collectif des anciens du Stalag 325 d'avoir été impuissants face à l'assassinat des Juifs par les Allemands, les renvoyant une nouvelle fois à la défaite de 1940 et leur captivité, dépréciant ainsi l'esprit de Résistance qu'ils promeuvent et leur titre d'interné résistant acquis de longue lutte en 1956. Cette repentance publique de l'abbé Montmartin aurait pu donc, inconsciemment, avoir des effets négatifs sur l'image héroïque construite et véhiculée par l'Amicale dans les années 1950 si globalement les récits de captivité des anciens du 325 avaient eu une réception plus importante, offrant à celui de l'abbé Montmartin une plus grande visibilité⁶⁷. Cette lecture se fonde sur la revendication du statut d'interné résistant par l'Amicale, mais si on se focalise uniquement sur la réclamation du titre de déporté résistant à partir des années 1960, qui est le contexte d'édition de l'ouvrage, une autre interprétation est possible : cette impuissance qui ressort des remords de l'abbé Montmartin de ne pas s'être opposé aux atrocités commises par les Allemands pendant la guerre n'est-elle pas, au contraire, un moyen de mettre en exergue la faiblesse des déportés de Rawa-Ruska confrontés au sort des victimes juives du nazisme. Autrement dit, placer au second plan la figure héroïque du résistant pour correspondre à celle du déporté, de la victime craignant pour sa vie en voyant d'autres victimes être tuées.

Les persécutions juives à l'œuvre dans le Gouvernement Général de Pologne sont présentes dans la plupart des récits de captivité d'anciens du 325, bien que traitées de manière inégale. Leur raréfaction au cours de la période 1950-1960 relègue néanmoins à la marge non seulement la spécificité de la captivité au Stalag 325, mais également l'apport pour la connaissance des processus d'assassinat des Juifs du Gouvernement Général de Pologne à l'époque : par exemple les rafles, les déportations, la ségrégation des Juifs dans les ghettos et leur liquidation méthodique par les Allemands assistés de supplétifs locaux, ou encore les fosses communes, sont autant de sujets, qui, portés par peu d'anciens du 325, n'ont pu trouver un écho suffisant pour investir l'espace public.

⁶⁷ Pour une approche sociologique de la repentance, voir notamment : PETIT Benoit, « Entre repentir et pardon, approche sociologique dans une société laïque », [Communication], in *Philosophie et théologie : le pardon*, Actes du colloque tenu au Centre saint-Augustin de Dakar, Sénégal, 2017, 11 pages.

Dans les témoignages de notre corpus, publiés entre 1945 et 1965, la volonté de perpétuer la mémoire des victimes du génocide juif est un objectif secondaire, contrairement au récit de l'abbé Montmartin. L'évocation des persécutions juives devait surtout montrer que les anciens du 325 ont été les seuls PGF, sinon les rares Français, à avoir été présents pendant cet épisode tragique de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Ceci contribuant à accentuer la spécificité de leur captivité. C'est pourquoi la mise en récit des persécutions et des massacres vise à renforcer la figure du témoin, *a fortiori* celle du témoin oculaire, même si ce n'est pas l'auteur du témoignage lui-même, du moment qu'il s'agit d'un ancien du 325 (« j'y étais » ou du moins « nous y étions »). Sa parole devant instituer une présomption de sincérité et de plausibilité des faits qui fournissent aux lecteurs des normes, y compris de réactions émotionnelles, pour appréhender le génocide juif, et à terme, participer à la formation d'une « conviction commune » au sujet de la Shoah au prisme de la captivité au Stalag 325⁶⁸.

Cette « institution naturelle » étudiée par le sociologue Renaud Dulong vaut pour les récits de la période étudiée bien que celui de l'abbé Montmartin soit publié quatre ans après le procès d'Adolf Eichmann. En 1945, les représentations de la Shoah dans l'espace public français sont limitées aux premiers témoignages des rescapés des camps de concentration. La demande sociale est elle aussi limitée, d'ailleurs les communautés juives de France souhaitent rapidement retrouver le cours d'une existence normale. En revanche, lorsque l'abbé Montmartin publie son récit en 1965, la spécificité du génocide juif se diffuse progressivement en France depuis les années 1950 et le retentissement mondial du procès Eichmann ouvre « l'ère du témoin » de la Shoah qui trouve son acmé vingt ans plus tard⁶⁹. Les contextes de parution sont donc très différents, raison pour laquelle l'abbé Montmartin décrit très précisément les scènes, car il y a désormais un horizon d'attente, quoiqu'encore discrète, susceptible d'attirer l'attention sur les anciens du 325, et par extension la revendication du statut de déporté résistant par l'Amicale. Son œuvre testimoniale est empreinte d'enjeux politico-mémoriels, il s'agit autant de prouver que « j'y étais » que « nous étions déportés avec eux », sur le même territoire que les Juifs. C'est précisément sur cet aspect de témoin-victime que le discours de l'Amicale est échafaudé auquel s'ajoute une comparaison avec le sort des PGS à Rawa-Ruska.

⁶⁸ RENAUD Dulong, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998.

⁶⁹ WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, Paris, Fayard/pluriel, 2013.

B- Désignés pour mourir, les « déportés » du Stalag 325

[La région de Rawa-Ruska] avait été judicieusement choisie par les dirigeants du HL Reich, car elle se trouvait au centre de ce qu'on appelait le « Juden Kreis », c'est-à-dire le lieu de prédilection, la région où se trouvaient les camps d'extermination et les ghettos juifs. [...] Des hommes [PGF] étaient encore assassinés à Rawa-Ruska et dans des commandos en 1943. [...] En effet, l'assassinat était organisé et payé par l'ennemi [...] Certains, dans leur sectarisme, ont prétendu que le camp de Rawa-Ruska ne pourrait être considéré comme camp de la mort parce qu'il n'était pas équipé de chambres à gaz et de fours crématoires. Je voudrais faire observer que, sur la liste des camps de concentration du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, tous les lieux retenus ne possédaient pas un tel équipement de mort. Était-il indispensable que les morts soient brûlés pour que le nom de camp relève de la liste A-160 [...] ?⁷⁰.

Dans cette partie du discours d'André Méric prononcé au Sénat le 16 novembre 1961 devant le ministre des ACVG, Raymond Triboulet, l'amalgame fait entre les instruments de répression et de contrôle social nazis – « les camps de concentration » –, les lieux de rassemblement et d'isolement des populations juives – « les ghettos » –, ainsi que les centres de mise à mort immédiate pour les Juifs – « les camps d'extermination » –, correspond aux connaissances très parcellaires de l'époque sur le système concentrationnaire nazi⁷¹.

Pour André Méric, ce n'est pas tant la fonction de tel ou tel dispositif mise en place par les nazis qui importe, mais de convaincre les sénateurs et surtout Raymond Triboulet que le camp de Rawa-Ruska appartenait lui-aussi à cet univers de mort, d'où l'utilisation d'un champ lexical qui lui est associé : « assassiné », « assassinat », « chambres à gaz », « fours crématoires », « extermination », « mort », « camp de la mort », « équipement de mort ». Un second champ lexical suppose également que, dans cet univers, la mort était préméditée : outre les termes précités, d'autres comme « organisé », « équipé », « équipement » ou encore « judicieusement choisie » ponctuent le discours⁷². Or, cette argumentation semble avoir déjà fait l'objet de contestations par « certains », dit André Méric, il s'agit certainement de la CNDIR qu'Oscar Liévain a rencontré six jours plus tôt, le 10 novembre⁷³. C'est pourquoi le sénateur de Haute-Garonne défend une définition plus large des « camps de la mort » où les mises à mort par les nazis ont pu prendre diverses formes sans qu'il

⁷⁰ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 concernant les Anciens combattants et les victimes de guerre », *Journal officiel de la République française*, 2^e séance, 16 novembre 1961, p. 1533-1534.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ « En ce qui concerne le statut, j'ai défendu la cause de Rawa devant la Commission nationale le 10 novembre dernier ». Oscar Liévain, « Message du président », *Envols*, n° 79, novembre-décembre 1961, p. 1. Voir aussi : DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 24 novembre 1961, p. 1.

s'agisse systématiquement de « chambres à gaz et de fours crématoires »⁷⁴. Ceci afin d'y inclure le camp de Rawa-Ruska. Pour André Méric, la nature des prisons et des camps de concentration inscrits sur la liste A-160 reconnus par l'État conforterait la position d'André Méric, d'où un certain sentiment d'injustice qui transparait dans ses propos.

La justification de l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160, préalable à l'attribution du statut de déporté résistant pour les anciens du 325, repose donc sur trois aspects concomitants : tout d'abord le transfert des PGF à Rawa-Ruska dans une région dangereuse, mortelle, dans laquelle les nazis persécutaient et tuaient les Juifs. Ensuite, la conviction qui en découle selon laquelle les nazis projetaient à terme d'assassiner les captifs français au camp de Rawa-Ruska. Enfin, le résultat de ce projet mesurable par la mortalité présumée des PGF dans ce camp, baptisé en conséquence par André Méric de « camp de la mort »⁷⁵. C'est sur l'articulation de ces trois aspects que l'Amicale développe son discours jusqu'en 1965.

1- La démonstration d'un projet d'extermination nazi au camp de Rawa-Ruska par l'Amicale

Selon le président national de l'Amicale, Oscar Liévain, Rawa-Ruska symboliserait « la violation des conventions civiles et militaires »⁷⁶. En effet, c'est l'un des aspects fondamentaux du discours déjà présent dans les années 1950 au moment de la revendication du titre d'interné résistant. Pour rappel, l'Amicale insistait alors sur tous les aspects de la captivité à Rawa-Ruska pouvant remettre en question le respect de la Convention de Genève par les Allemands. Elle considérait que l'OKW voulait « faire de cet internement, à titre préventif, un sujet d'épouvante pour tous les autres prisonniers »⁷⁷, c'est-à-dire un transfert vers un camp en dehors de toute juridiction internationale qui leur ferait perdre leur statut de PG. Sous la présidence d'Oscar Liévain, la logique discursive est conservée à la différence qu'elle sert désormais à légitimer les « crimes de guerre » des nazis envers les PGF à Rawa-Ruska⁷⁸, qui est l'un des chefs d'accusation lors du procès international de Nuremberg⁷⁹. C'est pourquoi, s'adressant aux parlementaires en 1961, André Méric présente ceux de Rawa-Ruska comme des « francs-tireurs »⁸⁰. En 1963, pour l'ancien du 325,

⁷⁴ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Oscar Liévain, « Message du président national », art. cit.

⁷⁷ Just Pruvot, « Persévérance », *Envols*, n° 52, novembre-décembre 1955, p. 3.

⁷⁸ Oscar Liévain, « Message du président national », art. cit.

⁷⁹ CRDFED, en ligne, « Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal international : première journée, audience du matin », 20 novembre 1945.

⁸⁰ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*, p. 1534.

Emmanuel Belfante, ce sont des « opposants au régime nazi » et des « indésirables »⁸¹. Pour Oscar Liévain, les prisonniers devenaient des « rebelles » dès lors qu'ils étaient déportés vers Rawa-Ruska occasionnant *de facto* la perte de la protection de la Convention de Genève, laissant ainsi, selon lui, la possibilité aux autorités allemandes de perpétrer toutes les formes de violences contre eux⁸².

Parler de « francs-tireurs » en évoquant les prisonniers du Stalag 325 n'est pas anodin de la part d'André Méric⁸³. C'est les considérer non plus comme des militaires, mais des civils. Prenant pour exemple la figure du « franc-tireur » dans son article intitulé, « La norme à l'épreuve de l'idéologie », l'historienne Gaël Eismann a montré qu'à la veille de la Deuxième Guerre, cette catégorie relevait en Allemagne d'un « imaginaire répulsif légué par les vétérans aux jeunes soldats depuis trois générations »⁸⁴. La « phobie » créée par les « francs-tireurs » naît lors de la guerre de 1870 opposant l'empire français de Napoléon III et le royaume de Prusse. Pendant la guerre, ce vocable est utilisé du côté prussien pour disqualifier « toute forme de résistance des populations civiles »⁸⁵, une résistance invisible, tapie dans la masse et difficile à débusquer.

Réactivée par les conflits successifs particulièrement lors de la Première Guerre mondiale⁸⁶, la figure du « franc-tireur » devient en 1938 sous l'Allemagne nazie une catégorie juridique du droit pénal militaire qui permet la criminalisation de « tout acte de résistance de la population civile contre la puissance occupante » en dehors « du temps très court de l'invasion »⁸⁷. C'est la peine de mort qui est alors prévue pour les condamnés. Les dispositions prises par le « paragraphe 3 de l'ordonnance pénale exceptionnelle de guerre (*Kriegssonderstrafverordnung*) » s'inscrivent dans un contexte plus global de réflexion autour du statut des civils armés et de leur traitement pas les belligérants dans le

⁸¹ Attribué à Emmanuel Belfante, « Rawa-Ruska où la froide logique de l'univers concentrationnaire », décembre 1963, art. cit., p. 2.

⁸² Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 6.

⁸³ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*

⁸⁴ EISMANN GAËL, « La norme à l'épreuve de l'idéologie : le franc-tireur en droit allemand et la figure du terroriste judéo-bolchevique dans les prétoires militaires allemands en France pendant la Seconde Guerre mondiale », *Histoire Politique*, n° 45, 2021, p. 1-21.

⁸⁵ EISMANN GAËL, « La norme à l'épreuve de l'idéologie », art. cit., p. 2.

⁸⁶ Sur le sujet, voir notamment : BEAUPRE Nicolas, « Espions et Francs-tireurs en 1914 dans la littérature de guerre. 14- 18 », *Aujourd'hui-Today-Heute, Revue Annuelle d'Histoire*, 2001, p. 59-78. HORNE John et KRAMER Alan, *German atrocities, 1914. A history of denial*, New Haven, Yale University Press, 2001. AUDOIN ROUZEAU Stéphane et alii (dir.), *Guerre et cultures 1914-1918*, [actes de colloque international de Péronne, juillet 1992], Paris, Armand Colin, 1994. BÖHLER Jochen, « L'adversaire imaginaire : "Guerre des francs-tireurs" de l'armée allemande en Belgique en 1914 et de la Wehrmacht en Pologne en 1939. Considérations comparatives », in EISMANN Gaël et MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes : la politique de "maintien de l'ordre" en Europe occupée, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2011, p. 17-40. SPRAUL Gunter, *Der Franktireurkrieg 1914. Untersuchungen zum Verfall einer Wissenschaft und zum Umgang mit nationalen Mythen*, Berlin, Frank & Timme Verlag, 2016.

⁸⁷ « La catégorie juridique du franc-tireur est pour la première fois introduite dans le droit pénal militaire allemand par le paragraphe 3 de l'ordonnance pénale exceptionnelle de guerre (*Kriegssonderstrafverordnung*) de 1938 ». EISMANN Gaël, « La norme à l'épreuve de l'idéologie », art. cit., p. 3.

droit international de la guerre, légiférés par les conventions de La Haye de 1899 et de 1907 ainsi que la convention de Genève de 1949. Par ailleurs, lorsque la France est défaite en 1940, la convention d'armistice signée le 22 juin intègre la législation militaire allemande au sujet des « francs-tireurs »⁸⁸. À partir de l'automne 1942 en France occupée, l'accusation de « franc-tireur » qui était alors peu utilisée jusque-là par les tribunaux militaires allemands pour des affaires de résistance – préférant celle d'« intelligence avec l'ennemi » – devient progressivement la norme au point de devenir « quasi automatique » à compter de 1944⁸⁹. Durant l'Occupation, Gaël Eismann estime que 1 500 civils sont jugés pour acte de « franc-tireur » dont 1 300 entre 1943 et 1944, 90 % sont condamnés à mort et la plupart exécutés⁹⁰.

En 1961, André Méric reprend donc à son compte la figure du « franc-tireur » pour désigner les prisonniers du camp de Rawa-Ruska comme des « insoumis » contre un ennemi omnipotent. Ces derniers représenteraient un « véritable danger » à front renversé au sein même des Stalags en Allemagne à cause de leur résistance « malgré les menaces de sanctions », et en conséquence, devant être abattus⁹¹. Ce serait d'après lui la raison principale qui aurait conduit les autorités allemandes à déporter les PGF vers le camp de Rawa-Ruska pour endiguer définitivement la menace⁹². À terme, ils devaient tous mourir.

La stratégie discursive employée par Emmanuel Belfante suit la même logique en qualifiant, cette fois, les prisonniers du Stalag 325 d'« opposants au régime nazi »⁹³. Ces derniers auraient été « dangereux, car ils risquaient de contaminer davantage le reste du troupeau » par leur esprit de résistance. Il recourt à la fiction pour introduire sa démonstration :

Hitler releva brusquement la tête, joignit les mains en un geste d'écrasement. Ses phalanges craquèrent. Son regard rencontra celui du Reichsführer H. Himmler. Ses mâchoires se crispèrent. Les pommettes saillirent : Oui, dit-il. Himmler venait de lui soumettre son plan d'extermination des opposants au régime nazi. Les camps de travail, de représailles et de concentration étaient nés. Confiés à la SS Wirtschafts-Verwaltungshauptamt de Berlin, ils étaient destinés à recevoir pêle-mêle les adversaires politiques, les Juifs, les Tziganes, les psychopathes, les homosexuels⁹⁴.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 7.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 11.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 2.

⁹¹ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*, p. 1534.

⁹² *Ibid.*

⁹³ Emmanuel Belfante, « Rawa-Ruska où la froide logique de l'univers concentrationnaire », *art. cit.*, p. 2.

⁹⁴ *Ibid.*

Dans une partie intitulée « Premières victimes », il poursuit son explication :

Les Allemands disposaient [...] d'un certain nombre de moyens pour ramener à la raison les prisonniers récalcitrants. Chaque stalag était doté de sections disciplinaires, de kommandos de représailles, de prisons même. Des centaines de milliers de PG français les ont, en cinq ans, expérimentés, mais cette répression demeurait dans le cadre de la captivité, chaque individu demeurait dans son stalag d'origine. Il n'y avait pas extraction du milieu⁹⁵.

S'agissant des prisonniers du Stalag 325, Emmanuel Belfante, à grand renfort de guillemets, laisse entendre que les propos retenus proviennent des autorités allemandes, et ajoute :

Ces hommes, "devenus indésirables sur le sol du Grand Reich", tombaient obligatoirement sous le coup du fameux décret dit de "protection du peuple et de l'État", c'est-à-dire qu'ils entraient dès cet instant dans le monde concentrationnaire [...]. L'énorme machine répressive allait fonctionner pour eux exactement dans les conditions prévues contre tous les opposants au régime.

Les prisonniers déportés en ce lieu [Rawa-Ruska] perdaient le bénéfice de leur immatriculation dans un stalag de l'ouest. CEUX QUI PARTAIENT POUR RAWA-RUSKA NE DEVAIENT PAS REVENIR (*sic*). S'ils n'avaient pas été promis à la mort, ils n'auraient pas été déportés en Ukraine. [...] Si la guerre s'était prolongée, si elle s'était terminée par une victoire allemande, AUCUN déporté ne serait revenu. De même aucun prisonnier de Rawa n'aurait retrouvé le sol de la Patrie⁹⁶.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, Emmanuel Belfante fonde l'internement de ceux de Rawa-Ruska sur une législation qui concerne uniquement les citoyens allemands à partir du début des années 1930. Le décret dit de « protection du peuple et de l'État » auquel Emmanuel Belfante fait référence date du 28 février 1933. Il intervient un mois après la nomination par le président allemand Paul von Hindenburg du chef du NSDAP⁹⁷, Adolf Hitler, à la fonction de chancelier, et surtout, le lendemain de l'incendie du *Reichstag* (le parlement allemand). C'est au départ une mesure d'urgence contre la menace communiste, ce qui permet à Hitler et aux dirigeants nazis d'asseoir et de consolider ensuite la main mise sur l'ensemble du pays à partir de 1933 et de créer les premiers camps de concentration (le premier étant Dachau en mars 1933). C'est pour cette raison qu'Emmanuel Belfante évoque le décret, mais celui-ci n'a aucun lien avec la captivité des PGF au Stalag 325⁹⁸. De plus, l'attribution par Emmanuel Belfante de l'administration « des camps de travail, de représailles et de concentration » à la « SS Wirtschafts-Verwaltungshauptamt » n'est pas tout à fait exacte. « L'Office central SS pour l'économie et l'administration » (en allemand *SS-Wirtschafts-und*

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* ou Parti national-socialiste des travailleurs allemands fondé en 1920 à Munich par Adolf Hitler.

⁹⁸ KERSHAW Ian, *Hitler*, Paris, Flammarion, 2013, p. 330-331.

Verwaltungshauptamt - WVHA)⁹⁹, bien qu'appartenant à la SS – c'est pourquoi Emmanuel Belfante en parle – n'est pas directement responsable de la mise en place « d'un plan d'extermination » comme l'ancien prisonnier semble l'indiquer¹⁰⁰.

Emmanuel Belfante prétend que l'extermination s'est réalisée dans « les camps de travail, de représailles et de concentration » sur les « opposants au régime nazi » qui seraient « les adversaires politiques, les Juifs, les Tziganes, les psychopathes, les homosexuels ». Les prisonniers transférés à Rawa-Ruska feraient partie selon Emmanuel Belfante de cette catégorie d'individus considérés comme des « opposants » parce qu'ils seraient des « indésirables sur le sol du Grand Reich » et condamnés *de facto* « au monde concentrationnaire » par le « décret dit de "protection du peuple et de l'État" ». En conséquence, les PGF auraient perdu ce qui symbolise leur statut de prisonniers, c'est-à-dire « leur immatriculation », attribuée à leur arrivée dans les Stalags en 1940. Considérant que « les camps de représailles » sont un des moyens du « plan d'extermination des opposants », Emmanuel Belfante suppose que « CEUX QUI PARTAIENT POUR RAWA-RUSKA NE DEVAIENT PAS REVENIR (*sic*) ». Les survivants, lesquels peuvent témoigner au sein de l'Amicale, ne devraient leurs vies uniquement grâce à la défaite de l'Allemagne¹⁰¹.

Dès lors la confusion est générale chez Emmanuel Belfante. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas un hasard s'il emploie le terme « pêle-mêle » pour qualifier l'hétérogénéité des populations internées dans les camps allemands en dépit des spécificités de chaque persécution¹⁰². Pour distinguer les prisonniers du Stalag 325 de ceux qui ont subi des mesures de représailles dans Stalags en Allemagne entre 1940 et 1945, et surtout pour associer ceux de Rawa-Ruska avec les victimes exterminées par les nazis, ils les rassemblent sans distinction dans la catégorie des « opposants » au régime nazi alors que les Juifs et les « Tziganes » (plutôt les Roms et les Sinti) ont été assassinés pour des raisons raciales. Les homosexuels ont pour leur part été persécutés dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933 dans le but, « non pas d'exterminer les homosexuels, mais l'homosexualité »¹⁰³. Entre 5 000 et 15 000

⁹⁹ Le WVHA est créé le 19 janvier 1942 par le chef de l'Office principal de l'administration et de l'économie SS (HAVW), Oswald L. Pohl. Le WVHA regroupe cinq offices préexistants (*Amtsgruppen*) : les groupes A et B représentent « l'administration et l'intendance de la Waffen SS », le groupe C « l'office de construction », le groupe W « d'entreprises économiques de la SS » ainsi que le groupe D pour « l'administration des *Konzentrationslager* (KL) ». Ce sont les besoins de la guerre en matière de mains-d'œuvre qui conduisent Himmler à regrouper au sein du WVHA la gestion des KL avec l'appareil économique SS sous la responsabilité d'Oswald L. Pohl. BILLIG Joseph, *Les camps de concentration dans l'économie du Reich*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, p. 150-166.

¹⁰⁰ Emmanuel Belfante, « Rawa-Ruska où la froide logique de l'univers concentrationnaire », art. cit., p. 2.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Sur le sujet, voir notamment : SCHLAGDENHAUFFEN Régis, « Présentation. Histoire et mémoire de la persécution des homosexuel-le-s par les nazis », in, 2017, vol. 125, p. 60-71. TAMAGNE Florence, « La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 239, n° 2, Éditions du Cerf, Paris, 2006, p. 77-104.

d'entre eux trouvèrent néanmoins la mort dans les camps de concentration selon les estimations retenus par l'historienne Florence Tamagne¹⁰⁴. Quant à la catégorie des « psychopathes », renvoie-t-elle sans doute maladroitement aux individus jugés par les nazis comme « défailants ou dégénérés » assassinés à partir de septembre 1939 dans le cadre d'une politique eugénique d'État de préservation de « la race aryenne » (« opération T4 » menée officiellement par les nazis jusqu'en août 1941)¹⁰⁵.

Emmanuel Belfante convoque une autre raison pour expliquer l'extermination des prisonniers français à Rawa-Ruska dans une partie intitulée « Une ruse de guerre » :

Les déportés de Rawa-Ruska n'ont-ils pas plutôt été victimes d'une ruse de guerre. D'un calcul. Les Allemands n'avaient aucune raison de les transférer précisément dans cette "zone d'extermination massive". Or, dans l'organisation nazie de la guerre totale, rien n'était le fait d'un hasard. Alors pourquoi Rawa ? Parce qu'il ne fallait pas que l'on puisse prouver un jour que les soldats soviétiques avaient succombé à la suite d'un traitement particulier [...] n'aient pas été les seules victimes des maladies que les Allemands avaient LAISSÉ SE PROPAGER DANS LEURS CAMPS, QU'ILS AVAIENT PEUT-ÊTRE MÊME VOLONTAIREMENT RÉPANDUES (*sic*). Il était nécessaire d'amener en Ukraine d'autres prisonniers de guerre que l'on promettait au même régime [...] un régime de destruction [...] Les Allemands n'étaient pas sûr de la victoire totale et admettaient l'éventualité d'une paix séparée avec la Russie. On forgerait donc un argument précieux. « Voilà la ruse ! [...] voilà pourquoi il y a un cimetière français à Rawa [...] Cette hypothèse explique TOUT ce qui s'est passé à Rawa¹⁰⁶.

Les prisonniers de Rawa-Ruska auraient donc été des victimes collatérales d'une stratégie diplomatique menée par l'Allemagne contre l'URSS dans la perspective d'un règlement du conflit. Ainsi, chemin faisant, ceux de Rawa-Ruska passent d'« opposants » au régime nazi dans les paragraphes précédents à des « déportés », mais aussi, et peut-être surtout dans le cas présent, redeviennent des « prisonniers de guerre » pour marquer la comparaison avec le « régime de destruction » endurée par les PGS. Le texte d'Emmanuel Belfante est un exemple concret de la flexibilité du langage utilisé en fonction de la démonstration.

Les logiques discursives, employées par les différents entrepreneurs de mémoire consistant à nommer les prisonniers du Stalag 325 de telle façon à pouvoir en déduire le projet d'extermination élaboré par les autorités allemandes à Rawa-Ruska, ne sont toutefois qu'un premier aspect des

¹⁰⁴ TAMAGNE Florence, « La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale », art. cit., p.103.

¹⁰⁵ BRUTTMANN Tal et TARRICONE Christophe, *Les 100 mots de la Shoah*, op. cit., p.112-114. Sur le sujet voir notamment : ROELCKE Volker et HOHENDORF Gerrit, « Akten der "Euthanasie"-Aktion T4 gefunden », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, n° 41, 1993, p. 479-481. TERNON Yves, « L'Aktion T4 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 199, n° 2, Mémorial de la Shoah, Paris, 2013, p. 37-59. TREGENZA Michaël, *Aktion T4. Le secret d'État des nazis : l'extermination des handicapés physiques et mentaux*, Paris, Calmann-Lévy, 2011 (édition originale : 2011 ; traduit de l'anglais par Claire Darmon). HUSSON Édouard, « L'extermination des malades et des handicapés par les nazis ("opération T 4") : un lieu de mémoire négligé », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 181, n° 2, Centre de Documentation Juive Contemporaine, 2004, p. 165-175.

¹⁰⁶ Emmanuel Belfante, « Rawa-Ruska où la froide logique de l'univers concentrationnaire », art. cit., p. 2.

stratégies narratives. Le second est la mise en avant de la permanence des violences de masse dans la région de Rawa-Ruska.

2- Gardés par des tueurs SS et « mongols » sur les « terres de sang » ou la déportation dans un univers de violences

Dans la première section de ce chapitre centrée sur le statut de témoin de la Shoah, nous avons conclu, au regard d'un certain nombre de récits de captivité, que les PGF assistèrent, malgré eux, à un certain nombre de scènes de persécutions envers les Juifs (port de l'étoile jaune, ghettoïsation, violences physiques) plutôt qu'aux exécutions en tant que telles. C'est pourquoi nous avons préféré, à défaut d'un autre plus opérant, le terme plus précis de « spectateur » à celui de témoin à l'acception plus large. Dans les années 1960, sous la présidence d'Oscar Liévain, le statut de spectateur est constitutif de l'expérience de la « déportation » des captifs français à Rawa-Ruska, mais plus encore les massacres de masse dans le Gouvernement Général de Pologne. À ceci s'ajoute la captivité des PGS qui devient, elle aussi, un délinéateur intangible de leur « déportation », de la revendication.

L'omniprésence de la violence durant l'internement des PGF à Rawa-Ruska est ce qui transparait le plus dans les discours de l'Amicale. Dans l'article où figure la photographie de la scène de jardinage publié dans *Envols* (se rapporter au chapitre 4 de la thèse), Roger Pecheyrand évoque en février 1962 le statut de témoin des atrocités perpétrées par les nazis dans le Gouvernement de Pologne :

Nous étions les témoins gênants des massacres des Juifs ! Je le précise nettement, le camp fut un enfer. La menace constate d'une mort brutale sans utilité et sans gloire restait toujours fixée au-dessus de nos têtes ! Celle des SS la complétait ! Ils nous avaient promis l'extermination tout comme l'OKW, ce père de la Wehrmacht ! [...] Tous ceux qui ont "fait" Rawa restent marqués par la solidarité, l'entente, le courage commun dans la misère et le danger constant qui créèrent là-bas ce que nous appelons l'esprit Rawa ! Les Juifs avaient l'étoile jaune, nous nous étions Rawa !¹⁰⁷

La dureté des expériences captives des Français au Stalag 325 s'expliquerait donc par les violences commises par les Allemands autour des lieux de leur internement dans la région de Rawa-Ruska. La « menace » que le sort des Juifs puisse rejaillir sur les prisonniers français aurait été « constante », d'autant qu'ils en auraient été les témoins, les auraient liés autour d'une conviction certaine d'être à un moment de leur captivité, exterminés eux aussi. Ils survécurent, mais la confrontation avec la mort, qu'elle soit donnée ou en attente d'être donnée, les distinguerait des autres captifs selon Roger Pecheyrand comme les Juifs avaient été reconnaissables par le port de l'étoile

¹⁰⁷ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska ou des rumeurs vieilles de vingt ans », art. cit., p. 5.

jaune pendant la guerre¹⁰⁸. La comparaison est maladroite. Elle montre néanmoins la force de leurs certitudes fondée sur leur peur au moment des faits. Leur statut de témoin aurait poussé les autorités allemandes à envisager sérieusement la liquidation des PGF à Rawa-Ruska, mais de quelles violences s'agit-il selon l'Amicale ?

Dans le même numéro d'*Envols*, Edmond Calmette mentionne plusieurs exactions. Au moment d'arriver à l'un des *Kommandos* du Stalag 325, celui situé à la citadelle de Zolotchiv, Edmond Calmette raconte avoir vu « des camions » emmenant « des groupes de prisonniers civils » en provenance de la citadelle. Lui et ses co-détenus apprennent « quelques jours plus tard » que les civils ont été exterminés. À Zolotchiv, il rapporte être interné avec « des déportés de toutes races et de toutes nationalités » sans donner, là encore, plus de précisions. Il y aurait toutefois eu un « docteur tchèque israélite » responsable du service sanitaire. « Quelques jours » après son arrivée, Edmond Calmette raconte que deux « camarades » prisonniers se sont évadés et que les « gardes ukrainiens » ont abattu le docteur en représailles, laissant ainsi les malades sans soin¹⁰⁹. « Lorsque les cadavres étaient assez nombreux », ajoute Edmond Calmette, « on prenait quelques prisonniers, on leur faisait creuser une fosse à gauche ou à droite du chemin de la citadelle [de Zolotchiv] [...] quelques pelletées de terre étaient jetées sur ces fosses, on voyait apparaître la forme des corps et des membres sortis du sol »¹¹⁰. Il n'indique pas si ces prisonniers étaient des PG ou des civils. Edmond Calmette raconte ensuite une expérience personnelle :

J'en ai vu plusieurs dizaines exécutés de cette façon [une balle dans la nuque]. Un certain soir, nous entendîmes des coups de feu éclater dans la ville [de Zolotchiv]. Nous nous réjouissions, croyant à une attaque du maquis polonais. Mais, hélas ! Le lendemain matin, au sortir de la citadelle, en arrivant sur la grand-route, le premier spectacle qui s'offrit à nos yeux fut le cadavre d'une jeune fille de 15 à 16 ans. [...] Dans toute la ville, des corps gisaient sur le pas des portes ou pendaient aux fenêtres, sans distinction d'âge et de sexe. [...] C'était un spectacle hallucinant.

Une après-midi, vers 15 heures, une dizaine de SS arrivèrent [...] et nous firent regagner nos cellules. Ils fermèrent les cellules à clef. Dans leurs précipitations, ils oublièrent de fermer la mienne. Quelques instants après, j'entendis une salve crépiter. Je me précipitais au fond du couloir, et à travers les barreaux, je pus constater que les 60 personnes qui restaient dans la cellule étaient amenées par groupe de 10 dans la cour, alignées côte à côte face à une bande de terre, et aussitôt fusillées. La deuxième dizaine vit se spectacle atroce et fut fusillée [...] les mères tenaient leurs enfants à la main. [...] Soixante furent ainsi fusillés en quarante minutes. Il y avait des enfants de 8 mois à 16 ans, des femmes et des vieillards de près de 80 ans. [...] Les SS, ivres de sang et d'alcool, se mirent à empiler les cadavres en chantant. [...] Il faisait une température de moins de 35 degrés¹¹¹.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Edmond Calmette, « Slozow », *Envols*, n° 90, Janvier-février 1962, p. 6 & 8.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

L'omniprésence de la violence physique est décrite très précisément. Contrairement à d'autres anciens du 325 qui ont publié leurs récits de captivité, Edmond Calmette n'a pas seulement entendu les coups de feu, ou entendu dire de la part d'un autre prisonnier que des massacres ont été commis. Il revendique aussi avoir vu les corps gisants ainsi que les scènes de massacre se dérouler directement devant lui. Edmond Calmette aurait tout vu, et pour rendre son récit plus authentique, il raconte comment il s'est retrouvé dans cette posture de témoin. Vingt ans après les événements, il donne des informations précises sur les victimes (leurs âges, leurs sexes) et décrit le processus d'exécution jusqu'au nombre de morts et au temps qu'il a fallu aux « SS » pour accomplir leur tâche. Cependant, les Juifs n'apparaissent jamais hormis le docteur israélite. Les victimes sont des « prisonniers civils »¹¹², ce qui montre que pour lui ce n'est pas le motif racial des massacres qui importe, mais bien la violence extrême qui prévaut.

Dans les récits de captivité, les coupables sont souvent les « nazis », mais Roger Pecheyrand est plus précis mentionnant des « officiers allemands »¹¹³. Pour renforcer l'horreur des scènes, se déroulant sous un climat extrêmement rude atteignant « moins 35 degrés », Edmond Calmette décrit les nazis comme des êtres assoiffés de sang et dans un état d'ébriété avancé,¹¹⁴. *In fine*, c'est un univers de morts et de souffrances que dépeint Edmond Calmette, comme André Méric au Sénat quelques mois auparavant¹¹⁵. En 2019, dans le cadre d'un séjour de recherche en Galice ukrainienne, nous avons pu visiter les anciennes cellules de la citadelle de Zolotchiv, dont parle Edmond Calmette (photos n° 20 et 21). Ce sont des cellules collectives ; quel que soit le degré d'authenticité de son témoignage, il n'en reste pas moins que si le gardien allemand n'avait pas oublié de fermer sa cellule, considérant qu'il s'est effectivement rendu « au fond du couloir »¹¹⁶, Edmond Calmette n'aurait, semble-t-il, jamais rien vu puisque les cellules se trouvent sous terre.

¹¹² Edmond Calmette, « Slozow », art. cit., p. 6.

¹¹³ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska ou des rumeurs vieilles de vingt ans », art. cit.

¹¹⁴ Edmond Calmette, « Slozow », art. cit.

¹¹⁵ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*, p. 1533-1534.

¹¹⁶ Edmond Calmette, « Slozow », art. cit.

Photo 20 - Entrée de la citadelle de Zolotchiv en 2019



Source : Entrée de la citadelle de Zolotchiv qui est devenue un musée, photographie prise par Alexandre Millet, 2019.

Photo 21 - Vue d'une cellule de la citadelle de Zolotchiv en 2019



Source : Photographie prise par Alexandre Millet, 2019.

C'est ce type de témoignage qui conduit notamment Emmanuel Belfante à considérer le territoire autour de Rawa-Ruska comme une vaste zone où « l'extermination massive de la population, par tous les procédés possibles et imaginables, fut entreprise sans aucune retenue »¹¹⁷. Ceci, « d'autant plus facilement que l'armée allemande n'y était pas directement mêlée ». Ce sont les SS qui tuaient d'après lui¹¹⁸. Emmanuel Belfante introduit une dichotomie entre la *Wehrmacht* et la SS. Au regard de sa stratégie narrative qui consiste à démontrer le projet d'extermination des PGF par les nazis, on peut supposer qu'il considère, d'un côté la *Wehrmacht* comme une force militaire uniquement engagée sur les théâtres d'opérations, laquelle est en même temps responsable des PG en Allemagne, de l'autre la SS comme une force de répression assistée de supplétifs. En effet, si les SS étaient « les seuls maîtres », ce ne sont toutefois pas les seuls à commettre des violences. Ces derniers auraient été aidés par « les mercenaires de Vlassov » selon Emmanuel Belfante.

Andreï Andreïevitch Vlassov est un général de l'Armée Rouge au début de la Seconde Guerre mondiale. Il est fait prisonnier par les Allemands en juillet 1942. Il collabore avec ses ennemis d'hier non seulement pour éviter la captivité, mais aussi comme l'avance l'historien Nicolas Werth, parce que le gouvernement soviétique avait décrété que « tout officier, tout commissaire politique fait prisonnier était assimilé à un déserteur, à un traître passible de la peine de mort, dont les membres de la famille devaient être immédiatement arrêtés et envoyés en camp »¹¹⁹. C'est alors qu'Andreï Vlassov accepte de prendre la tête d'un « Comité russe de libération » avec pour objectifs de « chasser Staline "et sa clique" sous l'autorité des Allemands ; conclure avec l'Allemagne une "paix des braves" ; créer, dans la nouvelle Europe de l'après-guerre, une "Russie nouvelle, sans bolcheviks ni capitalistes" »¹²⁰. À partir de décembre 1944, une première division de 18 000 hommes est organisée par l'OKW. Elle est constituée principalement d'anciens PGS sous les ordres d'Andreï Vlassov afin de combattre sur le front de l'est. Elle est renforcée par une seconde division en janvier 1945. Les soldats faits prisonniers par l'Armée rouge sont envoyés au goulag, quant à Andreï Vlassov, il est exécuté par les Soviétiques en juillet 1946 après un procès à huis clos tenu à Moscou¹²¹.

Derrière la figure de Vlassov, Emmanuel Belfante vise en réalité l'ensemble des supplétifs des Allemands, qui, à la solde de l'occupant, ont perpétué des massacres. Dès lors les SS ne représenteraient qu'une des menaces qui pesaient sur les populations civiles de la région de Rawa-Ruska pendant la guerre, et ce sont ces mêmes SS et supplétifs qui auraient aussi gardé les PGF au

¹¹⁷ Emmanuel Belfante, « Rawa-Ruska où la froide logique de l'univers concentrationnaire », art. cit., p. 2.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ WERTH Nicolas, « La société et la guerre dans les espaces russe et soviétique, 1914-1946 », *Histoire, économie & société*, vol. 23, n° 2, Armand Colin, Paris, 2004, p. 191-214.

¹²⁰ *Ibid.*, p.140-142.

¹²¹ *Ibid.*

camp de Rawa-Ruska. Dans « le mémoire historique » d'Oscar Liévain, même s'il écrit « au reste que ce n'est pas cela qui compte », il précise tout de même que les PGF ont été « gardés par des SS et aussi par des brutes pire encore : les mercenaires mongols de l'armée de Vlassow (*sic*) »¹²². L'Union de Provence insinue la même chose lorsqu'elle écrit que leurs « gardiens allemands ou mongols » n'étaient pas plus « humains que les kapos » des camps de concentration¹²³. Les PGF du camp de Rawa-Ruska auraient donc été gardés par des assassins. Tout acte susceptible de les provoquer pouvait être fatal.

C'est ce que sous-entend Clément Luca dans son éloge de l'abbé Pétrus Montmartin en avril 1962¹²⁴. À la suite du « pogrom de Rawa-Ruska où les Israélites ont été massacrés à la mitrailleuse par un régiment de SS », écrit-il, l'abbé Montmartin n'aurait pas hésité à bénir les corps et à dire la messe pour les victimes « sous le regard des Allemands ». Clément Luca considère qu'il s'agit là d'actes « de courage » de ce « grand résistant » qu'il est, alors que Rawa-Ruska était « une zone opérationnelle et concentrationnaire ». « Tout acte de résistance revêtait une gravité exceptionnelle » selon lui. C'est pourquoi l'abbé Montmartin « mérite l'admiration de tous », car il n'a pas reculé « malgré tous les risques [...] au mépris de la mort qui le guettait à tout instant »¹²⁵. Le sentiment que les PGF auraient été constamment en sursis sous la menace des gardiens SS ou « mongols », capables d'exécuter de sang-froid (des Juifs), est accentué par l'idée que les violences perpétuées dans le Gouvernement Général de Pologne pouvaient à tout moment rejaillir sur eux.

C'est pourquoi la mémoire du génocide juif ne doit pas tomber dans l'oubli. C'est le message que veut transmettre en avril 1962 le coordinateur administratif de l'Amicale, Fernand Goulfault, en s'adressant aux lecteurs d'*Envols*, à ses anciens co-détenus : « Souviens-toi des Actions à la mitrailleuse, chaque nuit, qui ont eu raison du ghetto des 12 000 israélites de Rawa, où il n'en restait plus un fin décembre 1942. Souviens-toi de la destruction du ghetto de Lemberg, où 160 000 israélites ont été supprimés et dont la dernière action eut lieu le 6 juin 1943 »¹²⁶. Quelques mois plutôt, en février 1962, Roger Pecheyrand a également rendu hommage aux victimes juives des massacres dans les rues de Rawa-Ruska, de Lemberg et de Stryj perpétrés par des « officiers allemands » qui « abattaient dans les rues tout Juif rencontré ou tout homme supposé tel ! Souvenirs des ventres creux et les faces trouées », concluait-il¹²⁷. Dans un contexte où le génocide juif retrouve une actualité importante suite au procès d'Adolf Eichmann, au-delà de l'aspect commémoratif, les hommages

¹²² Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 9.

¹²³ Union de Provence, « Édition spéciale – Justice pour Rawa ! », *op. cit.*, p. 12.

¹²⁴ Clément Luca, « Portrait – l'abbé Montmartin », *art. cit.*, p. 2.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Fernand Goulfault, « Au nom de l'amitié », *Envols*, n° 81, mars-avril 1962, p. 4,

¹²⁷ Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska ou des rumeurs vieilles de vingt ans », *art. cit.*, p. 5.

rendus aux victimes dans ces deux articles d'*Envols* sont destinés à montrer que les anciens du 325 font parties des rares Français témoins directs du génocide, mettant en valeur non seulement leurs témoignages, et donc, leurs revendications. Les précisions fournies sur les lieux des massacres – près des trois principaux camps du Stalag 325 –, les dates – correspondant à leur internement –, ainsi que le nombre de victimes estimé pour montrer l'ampleur de l'événement et leurs connaissances du sujet, visent à renforcer cette idée.

On observe alors que durant la première moitié des années 1960, un certain nombre d'anciens du 325 se sont appropriés finalement bien davantage le territoire du Gouvernement Général de Pologne que durant la décennie précédente. L'identité résistante qu'ils revendiquaient demeurait rattachée à l'enceinte du Stalag 325 alors que dans les années 1960, l'épicentre changea d'échelle. Le titre de déporté résistant conduit l'Amicale à rechercher la légitimité de sa revendication qu'elle pensait trouver au-delà des barbelés, associant, harmonisant même plutôt la captivité des PGF à l'ensemble des événements survenus sur ce territoire, cette *Terre de sang* selon l'expression de l'historien Timothy Snyder¹²⁸. Parce qu'« après avoir vu ça », écrit Fernand Gouffault en 1962, « nous ne pensions jamais pouvoir en revenir un jour, ne serait-ce que pour le relater »¹²⁹. Dès lors la question de la mortalité au Stalag 325 constitue aussi un enjeu de mémoire pour l'Amicale.

¹²⁸ SNYDER Timothy, *Bloodlands. Europe Between Hitler and Stalin*, New-York, Basic Books, 2010.

¹²⁹ Fernand Gouffault, « Au nom de l'amitié », art. cit.

C- « Nous sommes davantage du côté des morts que celui des vivants »

Le Stalag de Rawa-Ruska a été « un camp d’extermination » selon Oscar Liévain dans le « mémoire historique »¹³⁰. C’est une expression utilisée par l’Amicale pour désigner des territoires, allant de l’échelle d’une ville comme Rawa-Ruska où Lemberg à l’ensemble du Gouvernement Général de Pologne, dans lesquels ont été perpétrés des massacres de masses sur les populations civiles et les PG entre juin 1941 et 1945. Le territoire concerné ne va jamais au-delà du Gouvernement Général afin de conserver la spécificité du Stalag 325. Le sens est donc assez large pour permettre d’intégrer toutes victimes, surtout les PGF. Cette expression prend des formes différentes selon les auteurs. Dans le livre de Clément Luca publié en 1963¹³¹, lequel a participé à la réalisation du « mémoire historique » et fait partie de l’Union de Provence, il justifie la rédaction de l’ouvrage pour que « le Français apprenne sur ce camp de Rawa- Ruska [...] qu’il fut l’antichambre de l’extermination où des milliers de soldats périrent dans le plus grand dénuement, dans une indicible souffrance »¹³². Dans le préambule du recours gracieux de l’Union de Provence, il est écrit que « toute la zone du Gouvernement Général était un Centre de Concentration » (*sic*) en vue de l’extermination des populations¹³³. C’est pourquoi Oscar Liévain écrit : « Nous sommes davantage du côté des morts que celui des vivants »¹³⁴. En 1965, le recours gracieux rédigé par l’Union de Provence de Ceux de Rawa-Ruska a pour principal but de le démontrer.

¹³⁰ Oscar Liévain, « Mémoire historique », *op. cit.*, p. 6.

¹³¹ Luca Clément, *Rawa Ruska, Haut lieu de sacrifices*, *op. cit.*

¹³² *Ibid.*, p. 12.

¹³³ Union de Provence, *op. cit.*, p. 5.

¹³⁴ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 10.

1- Faire des « déportés » du Stalag 325 des victimes parmi d'autres du nazisme dans le Gouvernement Général de Pologne

Au premier abord, le constat le plus frappant est que l'Union de Provence consacre peu de place à son propre discours (p. 13-24). L'argumentation, destinée pourtant à convaincre le ministre des ACVG d'attribuer le titre de déporté résistant, repose finalement sur une myriade d'extraits des minutes du procès de Nuremberg ou des rapports de la Commission extraordinaire d'État soviétique sur les crimes allemands (ChGK) liés entre eux par des phrases de transition ou bien de brèves conclusions de l'Union de Provence, parfois rien.

La partie intitulée « Aux déportés ! » (p.13-16) se concentre sur plusieurs conclusions du « ministère public russe » durant le procès de Nuremberg en 1946¹³⁵. L'enjeu principal est de montrer que les violences subies par les PGF sont similaires à celles endurées par les PGS. Étonnement, l'Union de Provence procède en remettant en question la capacité du ministre des ACVG à pouvoir porter un avis sur la captivité au Stalag 325¹³⁶. Cela témoigne d'un sentiment d'agacement face aux rejets depuis quatre ans de la revendication par le ministre fondés uniquement sur les rapports du CICR selon elle :

Les déportés de RAWA-RUSKA ne veulent pas faire aux autres l'injure de dire que les conditions de leur détention ne furent pas horribles. Les passages qui ont été reproduits, l'ont été uniquement pour démontrer que les textes ne peuvent refléter très exactement ce que furent les conditions de la détention dans les camps de concentration et souligner qu'à partir d'autres documents que les rapports de la Croix-Rouge, qui présentent pourtant sur ceux-là l'avantage d'avoir été rédigés par des témoins oculaires, l'argumentation du Ministre aurait tout aussi bien pu se trouver le cas échéant, dans une décision de rejet d'une demande formulée avec le même but par les déportés d'Auschwitz, Buchenwald, Dachau, etc...¹³⁷.

L'Union de Provence montre qu'en se fondant plutôt sur le procès de Nuremberg, le ministre des ACVG aurait une lecture différenciée de la captivité à Rawa-Ruska et, donc, du bien-fondé de la revendication de l'Amicale. L'Union de Provence insiste particulièrement sur les fosses communes retrouvées à Rawa-Ruska. S'appuyant sur des extraits de la 58^e journée du procès de Nuremberg tenue le 13 février 1946¹³⁸, elle réfute l'affirmation du ministre selon laquelle à Rawa-Ruska « les détenus morts ne perdaient pas leur individualité, que leurs corps n'étaient pas incinérés ou jetés dans

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ « Le ministère public Russe [durant le procès de Nuremberg], mieux informé que le ministre français [des ACVG] ». *Ibid.*, p. 15.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 13.

¹³⁸ CRDFED, « Cinquante-huitième journée. Audience de l'après-midi », Tome VII, Minutes du procès de Nuremberg, 13 février 1946, p. 378.

la fosse commune »¹³⁹. Pourtant, trois ans plus tôt, à l'été 1962, les anciens du 325 ont revu pour la première fois depuis la fin de la guerre le cimetière des PGF à Rawa-Ruska lors d'un voyage commémoratif. Autour d'une photographie du cimetière, Laurent Causel écrivait alors dans le bulletin *Envols* qu'« en ce pays à la graphie étrangère et sibylline, ces noms, brusquement, aux consonances familières, en cursive de notre enfance, nous ramènent dans le cimetière d'un petit village de France [...] Sans ce cimetière français, Rawa-Ruska ne serait plus une terre sacrée »¹⁴⁰. L'important selon l'Union de Provence est que le « ministère public russe » ait rapporté devant les juges du procès de Nuremberg « qu'à Rawa-Ruska les hitlériens avaient organisé un camp où furent détenus et périrent un grand nombre de prisonniers soviétiques et français ». Preuve à l'appui selon elle, « les recherches de médecins-légistes [qui] permirent la découverte d'une série de fosses de grande dimension, la plupart camouflées, contenant de 350 à 500 cadavres par fosses »¹⁴¹. L'Union de Provence soutient que Soviétiques et Français ont été exécutés, puis enterrés ensemble, donc au même moment. Pourtant, entre les deux citations sélectionnées et mises bout à bout, se trouve un extrait qui précise l'identité des corps.

Le ministère public soviétique avait ajouté que « les indications fournies par l'examen des cadavres permirent de conclure que ce sont réellement des cadavres de prisonniers soviétiques qui ont été ensevelis dans ces fosses »¹⁴². La mention des Français peu auparavant correspondrait-elle aux PG inhumés dans le cimetière ? Toujours est-il qu'il s'agit d'un procès international visant la condamnation des principaux dirigeants nazis notamment pour crimes de guerre contre les PG, soviétiques pour la plupart dans cette région de la Galicie ukrainienne. La présence des corps de Français à Rawa-Ruska, provenant vraisemblablement du cimetière construit non loin du camp, mais d'autres dépouilles reposaient par ailleurs, est une façon pour le ministère public soviétique d'attirer l'attention de la délégation française sur l'ampleur des crimes allemands qui les concernaient également dans cette région. C'est dans cet esprit qu'il faut aussi comprendre le rappel par le ministère public soviétique de la déposition du PGF, Émile Léger, lors de l'audience du 29 janvier 1946. L'ancien captif avait alors indiqué « comment en quatre mois de temps, sur 10 000 Russes qu'il avait vus prisonniers de guerre dans le camp allemand de la ville de Rawa-Ruska, il ne resta que 2 000 hommes en vie »¹⁴³ ; c'est un témoin, français, qui rapporte des atrocités sur des PGS.

L'examen des cadavres par les autorités soviétiques avait par ailleurs conclu que l'âge desdits prisonniers retrouvés dans les fosses variait « de 20 à 40 ans » selon le ministère public soviétique à

¹³⁹ Union de Provence, « Édition spéciale – Justice pour Rawa ! », *op. cit.*, p. 15.

¹⁴⁰ Laurent Causel, « Des croix de bois », *Envols*, n° 83, août-octobre 1962, p. 1.

¹⁴¹ Union de Provence, *op. cit.*, p. 15-16.

¹⁴² CRDFED, « Cinquante-huitième journée », *op. cit.*, p. 394.

¹⁴³ *Ibid.*

Nuremberg¹⁴⁴. Dans le recours gracieux, l'Union de Provence recompose ce passage avec des informations présentes dans les minutes mobilisées¹⁴⁵, et ajoute qu'il s'agissait également de « Français » tout en conservant les guillemets pour préserver une apparente authenticité : « L'examen de ces cadavres permit de conclure qu'il s'agissait de prisonniers de guerre soviétiques et français, âgés de 20 à 40 ans, ensevelis en masse et qui avaient dû vivre dans des conditions d'hygiène **épouvantables** (*sic*) »¹⁴⁶. Un simple examen des minutes suffirait au ministère des ACVG pour se rendre compte de la supercherie alors que l'Union de Provence cite très précisément la provenance des extraits. Ceci, d'autant plus qu'à l'origine, le ministère public soviétique à Nuremberg parlait d'« une quantité importante de cadavres en vêtements militaires ou semi-militaires » exhumés à Rawa-Ruska sur lesquels « furent découverts des plaques d'identité des soldats de l'Armée rouge. L'âge des prisonniers de guerre, dont les cadavres ont été retrouvés, varie de 20 à 40 ans »¹⁴⁷.

À ce procédé argumentatif qui interroge, s'ajoute un paragraphe évoquant les conditions inhumaines au camp de Rawa-Ruska (la malnutrition, les violences, etc.) où il n'est question ni de Soviétiques ni de Français, mais seulement de « prisonniers de guerre »¹⁴⁸. L'Union de Provence y joint le témoignage d'un Polonais du nom de V. S. Kotchan, celui cité en 1964 par l'ancien du 325, C. B., lorsqu'il se demandait alors en quoi le camp de Rawa-Ruska est « un camp de concentration AU MÊME TITRE que Buchenwald, Dachau, Mauthausen » (*sic*)¹⁴⁹. Cette fois, l'Union de Provence attribue la citation non pas au témoin polonais, susceptible d'être plus facilement remis en question, mais à celui qui l'évoque, soit « au procureur général Pokrovski »¹⁵⁰, dont la fonction lors du procès de Nuremberg confère une autorité insoupçonnable. Une fois encore, pour les mêmes raisons, il est facile d'en connaître l'origine. L'extrait se termine par la mention des « gémissements et des cris de ces malheureux mutilés par les coups de crosses », alors que « quelques-uns étaient tués sur place à coups de crosses ». « Quand ils étaient amenés au camp », peut-on lire, « les PG affamés et affaiblis se jetaient sur le tas de pommes de terre pourries et gelées. Ils étaient à tour de rôle pris sous le feu de la sentinelle allemande »¹⁵¹. Dès lors, face à cet univers de souffrance et de mort dont ont été victimes conjointement Soviétiques et Français, comment, se demande l'Union de Provence, « le ministre peut-il encore conclure » :

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 378.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Union de Provence, *op. cit.*, p. 16.

¹⁴⁷ CRDFED, « Cinquante-huitième journée », *op. cit.*, p. 378.

¹⁴⁸ Union de Provence, *op. cit.*, p. 16.

¹⁴⁹ C. B., « Nous demandons que justice soit rendue », art. cit.

¹⁵⁰ Il s'agit en réalité de l'adjoint du procureur général soviétique, le général Rudenko.

¹⁵¹ Union de Provence, *op. cit.*, p. 16.

Que le régime à Rawa-Ruska n'était pas le même que dans les pires des autres camps de concentration [...] que le régime concentrationnaire n'était pas organisé en vue de l'extermination systématique des détenus dès que le traitement auquel ils étaient soumis les rendait inaptes au travail [...] ils étaient assassinés dans les camps en Allemagne [...] mais cette différence [...] ne saurait tout de même motiver la discrimination que le ministre veut faire instaurer entre les camps de déportation en Allemagne et certains de ceux hors de ce territoire.

Que les constatations rapportées par le procureur général soviétique au procès de NUREMBERG (*sic*) ne valent pas aussi bien pour les prisonniers de guerre russes que pour les prisonniers de guerre français. Il est bien certain qu'il en fut malheureusement ainsi. Le confirme le mélange dans les mêmes charniers des cadavres de prisonniers de guerre russes et français¹⁵².

La présence de « Français » dans les fosses communes évoquées par le ministère public soviétique à Nuremberg en 1946 devient, dix-neuf ans plus tard, un argument supplémentaire pour affirmer le projet d'extermination des Français à Rawa-Ruska. Ce traitement n'avait rien d'un épiphénomène, mais concernait l'ensemble des camps de PGS à l'est de l'Europe¹⁵³ comme l'indiquent plusieurs exemples que cite l'Union de Provence¹⁵⁴.

L'argument des captifs français retrouvés dans les fosses est récurrents dans le recours gracieux. Dans une sous-partie consacrée aux victimes étrangères, intitulée « Les Allemands exterminent des milliers de personnes originaires de pays étrangers »¹⁵⁵, une liste tirée du rapport de la ChGK mentionne treize noms de PGF retrouvés par les autorités soviétiques à Rawa-Ruska. Les corps ont été découverts « à 200 mètres de l'hôpital et à 50 mètres de la grand'route, à la lisière de la forêt », dans « 22 fosses ». Certaines portaient des inscriptions au sujet des défunts sur des croix de bois. Les examens médicaux légaux auraient révélé « qu'ils avaient été torturés à mort »¹⁵⁶, ce qui est plutôt surprenant dans la mesure où les PGF sont principalement morts de maladies.

Ces fosses sont en réalité les tombes du cimetière des PGF à Rawa-Ruska qui avaient été l'un des sujets principaux du livre de Pierre Gascar récompensé par le prix Goncourt en 1953¹⁵⁷. Ce sont des tombes individuelles qui n'ont rien de semblable avec les fosses communes des PGS ou des Juifs exécutés à Rawa-Ruska, mais l'Union de Provence conclut, sans transition, que « les envahisseurs allemands, dénués de tout scrupule, exterminèrent tous ceux qui ne leur plaisaient pas : Russes, Ukrainiens, Juifs, Polonais, Français, Tchèques », et mêmes « Italiens », qui se sont vu attribuer un

¹⁵² Union de Provence, *op. cit.*, p. 15-16.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ « Au stalag 336 était appliqué un régime de brimades et de tortures sauvages. Les prisonniers de guerre souffraient atrocement de la famine, arrachaient de l'herbe et la mangeaient. 35 000 furent exterminés ». De façon analogue sont mentionnés par l'union de Provence les Stalags 350, « 30 000 » morts estimés, au 340, « 124 000 » morts. *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 21.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 22.

¹⁵⁷ GASCAR Pierre, *Le temps des morts, op. cit.*

développement particulier dans le recours gracieux intitulé « Italiens fusillés »¹⁵⁸. Ainsi, alors même que le rapatriement des dépouilles des Français inhumés à Rawa-Ruska constitue l'une des missions fondatrices de l'Amicale en 1945, l'identification des corps, qui, selon nos sources, n'avait jusqu'alors jamais été réalisée ou fait l'objet d'aucune publication spécifique de l'Amicale, se trouve ici reléguée au second plan des enjeux politico-mémoriels. En conséquence, ces renseignements n'ont pas servi à achever cette mission, ni à prévenir *a priori* les familles des disparus afin de les accompagner en vue d'un rapatriement espéré. Ils sont utilisés pour établir une liste parmi tant d'autres de coupables d'assassinats et de victimes retranscrites dans le recours gracieux.

Les tombes individuelles deviennent des « fosses » parce que ce terme symbolise les massacres de masse dans la région et la perte de l'individualité des victimes françaises : selon l'Union de Provence, vingt-deux ont été découvertes, treize prisonniers ont pu être identifiés, mais préciser qu'il pourrait y en avoir « d'autres » signifie qu'il ne s'agissait là que de premières estimations obtenues grâce aux fouilles effectuées il y a vingt-ans¹⁵⁹. C'est un bilan d'autant plus approximatif que les traces auraient été dissimulées à la suite de « mesures spéciales prises par les envahisseurs allemands pour cacher leurs crimes »¹⁶⁰.

Dans le « mémoire historique » rédigé deux ans auparavant, Oscar Liévain avait déjà soutenu que « l'extermination devait être discrète et maintenue secrète... en ce qui concerne les Français et Belges au cours de l'année 1942 pour éviter les répercussions sur les soldats allemands »¹⁶¹. L'Union de Provence retranscrit plusieurs passages des conclusions de la ChGK où l'on peut lire que : « l'offensive victorieuse de l'Armée rouge et la retraite précipitée des troupes germano-fascistes déterminèrent le gouvernement hitlérien à prendre les mesures nécessaires pour cacher leurs crimes monstrueux », c'est-à-dire « les exterminations de civils et de prisonniers de guerre russes, français tchèques, yougoslaves, polonais, hollandais, belges, américains et anglais qui avaient été internés dans les camps de concentration allemands de la région de Lvov »¹⁶².

L'Union de Provence fait ici référence au « sonderkommando spécial portant le n° 1005 » : la mission, ordonnée en juin 1943 par le chef de la SS, Heinrich Himmler, relayée sur le terrain par le chef de la SS et de la police pour la Galicie, Friedrich Katzmann, consistait à « déterrer et brûler les corps » des victimes exécutées à partir de 1941¹⁶³. Elle y adjoint un témoignage d'un membre d'un « sonderkommando à Ianovska », un certain Velichker, qui aurait participé à cette mission entre le

¹⁵⁸ Union de Provence, *op. cit.*, p. 22.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 22.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 23.

¹⁶¹ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 8.

¹⁶² Union de Provence, *op. cit.*, p. 23.

¹⁶³ *Ibid.*

6 juin et le 20 décembre 1943, date à laquelle il se serait enfui. Son « équipe », peut-on lire, aurait brûlé « 310 000 cadavres ». Un second témoin du nom de Manussevitch aurait lui aussi fait partie d'un « sonderkommando » près du camp de Janowska. Il revendique avoir ouvert « 45 fosses dans la forêt de Lisincki » au sein desquelles son groupe aurait retrouvé « des uniformes, des signes distinctifs, des boutons, des décorations et des médailles » qui « nous permirent d'identifier les soldats de l'Armée rouge, des Français, des Belges, des Italiens » ou encore « des cadavres de civils »¹⁶⁴.

L'opération dite « 1005 », du numéro de l'ordre donné au printemps 1942 par les autorités SS, consistait à faire disparaître toutes les traces des massacres perpétrés par les Allemands depuis l'invasion des territoires soviétiques en juin 1941. L'historien allemand, Andrej Angrick, évoque le pouvoir de propagande que cela pouvait offrir à l'ennemi, soviétique en particulier, comme les autorités allemandes avaient elles-mêmes pu le constater en révélant les exactions commises par les Soviétiques entre 1939 et 1941 (par exemple à Lemberg)¹⁶⁵. L'opération a été confiée au responsable SS de l'*Einsatzkommando* 4A qui avait notamment dirigé les exécutions à Babi Yar en septembre 1941, Pau Blobel. Dans le Gouvernement Général de Pologne, elle débute en juin 1943¹⁶⁶.

Ces éléments d'informations présents dans le rapport de la ChGK constituent pour l'Union de Provence un argument supplémentaire prouvant au ministère des ACVG que les Allemands avaient tenté de dissimuler leurs crimes envers les PGF. Toutefois, comme elle commente peu les extraits qu'elle retranscrit, on ne connaît pas précisément le fond de son argumentation. Néanmoins, on peut assez logiquement déduire que cet extrait vise à montrer au ministère que les preuves de l'extermination des PGF auraient été partiellement effacées par les Allemands, ce qui expliquerait qu'elle ait été ignorée depuis la fin de la guerre. Toutefois, grâce aux investigations de la ChGK fournies par l'Union de Provence en 1965, le ministère des ACVG peut désormais reconsidérer favorablement les réclamations de l'Amicale.

Pour accentuer l'ampleur de la dissimulation, l'Union de Provence reprend les conclusions de la ChGK selon lesquelles « les assassins hitlériens employèrent, sur le territoire de la région de Lvov, la même méthode de camouflages [...] que celle [...] lorsqu'ils tuèrent les officiers polonais dans la forêt de Katyn »¹⁶⁷. L'Union de Provence reprend le point de vue soviétique. En effet, c'est le NKVD et non l'Allemagne le responsable de l'exécution au printemps 1940 de 4 143 officiers polonais à

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ ANGRICK Andrej, « I.5/ Un secret éternel ? Réflexions et considérations sur l'Aktion et le Sonderkommando 1005 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 213, n° 1, Mémorial de la Shoah, Paris, 2021, p. 105-119 (traduit de l'anglais par Claire Drevon). Du même auteur : *"Aktion 1005 " Spurenbeseitigung von NS-Massenverbrechen 1942-1945. Eine « geheime Reichssache » im Spannungsfeld von Kriegswende und Propaganda*, vol. 2., Göttingen, Wallstein, 2018.

¹⁶⁶ ANGRICK Andrej, « I.5/ Un secret éternel ?, art. cit., p. 115.

¹⁶⁷ Union de Provence, *op. cit.*, p. 23.

Katyn près de Smolensk¹⁶⁸. Une fois encore, l'Union de Provence met en avant un événement spectaculaire par sa dimension factuelle et symbolique sans en faire la critique¹⁶⁹, mais, qui, en revanche, a sans doute le mérite de contribuer à entretenir les bonnes relations avec les autorités soviétiques sans lesquelles il est impossible d'organiser les voyages commémoratifs d'anciens du 325 dans la région de Rawa-Ruska.

Selon l'Union de Provence, le ministre des ACVG évalue donc les réclamations de l'Amicale au prisme déformant des rapports du CICR¹⁷⁰ qui portent seulement sur les conditions d'internement des PGF à un instant précis – le 16 août 1942 pour le Stalag à Rawa-Ruska – sans replacer le camp dans un contexte plus global de juin 1941 à la fin de la guerre. Ce contexte plus global ne se limite pas aux PG. L'Union de Provence déduit également que le sort des PGF aurait non seulement un lien avec celui des PGS, mais aussi avec celui des civils du Gouvernement Général de Pologne¹⁷¹ :

Si les prisonniers de guerre français, coupables de tentatives d'évasion, nonobstant l'avertissement solennel donné en mars 1942, furent amenés en dehors du territoire allemand et mis dans un camp où se trouvaient des prisonniers de guerre russes, c'était bien évidemment pour qu'ils soient soumis au même régime, le pire institué par le gouvernement allemand, qui voulaient exterminer tous les prisonniers de guerre russes, de la même façon que les Juifs¹⁷².

Comme l'avait fait à sa manière Emmanuel Belfante en 1963¹⁷³, l'Union de Provence intègre les prisonniers parmi « la multitude des victimes à Rawa-Ruska »¹⁷⁴. À ceci près qu'elle replace les réclamations de l'Amicale « dans une affaire où sont en jeu plus que les intérêts des rares survivants, la reconnaissance et la justice dues » indifféremment à chaque victime, civile et militaire, les Juifs

¹⁶⁸ Les fosses sont découvertes par les Allemands en avril 1943 sans doute au moment où ces derniers cherchent à faire disparaître les corps des Juifs assassinés à Smolensk. L'Union soviétique a toujours nié sa responsabilité jusqu'au 13 avril 1990. Sur le massacre de Katyn lors du procès de Nuremberg, voir notamment : VIATTEAU Alexandra, « Comment a été traitée la question de Katyn à Nuremberg », in WIEVIORKA Annette (dir.), *Les procès de Nuremberg et de Tokyo*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996, p. 145-155. Voir en outre, GOMOLINSKI Olivia, « Le massacre de Katyn et les relations soviéto-polonaises pendant la Seconde Guerre mondiale », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 281, n° 1, Presses Universitaires de France, 2021, p. 37-53.

¹⁶⁹ L'union de Provence cite le massacre de Katyn, car il est très présent dans les minutes du procès de Nuremberg. En effet, dès le lendemain de la guerre, les autorités soviétiques ont voulu utiliser la fonction du procès – juger les responsables nazis – et la visibilité internationale qu'il offrait pour réaffirmer que les coupables du massacre de Katyn étaient les Allemands. Katyn est mentionné à 167 reprises dans les minutes, de la première journée du procès tenu le 20 novembre 1945 à la 189^e journée le 29 juillet 1946. Toutefois, face à l'incapacité du ministère public soviétique à faire reconnaître juridiquement la responsabilité des Allemands, le massacre de Katyn est retiré des chefs d'accusation pour crimes de guerre et ne figure pas dans le verdict final rendu le 30 septembre 1946. CRDFED, Minutes du procès de Nuremberg, *op. cit.*

¹⁷⁰ Union de Provence, *op. cit.*, p. 13.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 16.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ Emmanuel Belfante, « Rawa-Ruska où la froide logique de l'univers concentrationnaire », art. cit.

¹⁷⁴ Union de Provence, *op. cit.*, p. 16.

comme les PGF du Stalag 325¹⁷⁵. De sorte que ce ne sont uniquement, comme l'avait soutenu C.B. en 1964, « les conditions de la déportation »¹⁷⁶ qui doivent prévaloir, car elles ont inéluctablement conduit toutes ces victimes vers la mort. Certes, les Juifs sont désignés par l'Union de Provence, mais la spécificité du génocide est occultée derrière un positionnement politico-mémoriel, qui, *in fine*, vise le titre de déporté résistant pour les anciens du 325. Néanmoins, la persécution des Juifs lors de la guerre devient une référence historique pour l'Union de Provence, mieux un critère, un repère pour juger de l'ampleur du traitement réservé aux PGS à Rawa-Ruska, et par voie de conséquence, aux PGF. Cette stratégie narrative montre en creux que si les mémoires du génocide juif ne sont pas encore dominantes dans l'espace public français dans les années 1960, l'extermination dont les Juifs ont été victimes – l'Union de Provence conjuguant les termes extermination et Juifs¹⁷⁷ – se diffusent sous la plume de l'Amicale (ici par le biais de l'Union de Provence). Celle-ci est convaincue du pouvoir de persuasion de la référence à l'extermination des Juifs sur le ministère des ACVG, ce qui suppose qu'elle sait pouvoir compter sur les connaissances du ministère en la matière.

Pour s'en assurer, la dernière partie du recours gracieux développée dans le recours gracieux, intitulée « Le martyr de Lvov », vise justement à présenter la place des PGF parmi cette multitude de victimes, dont les Juifs, alors que la précédente se concentrait essentiellement sur les PGS¹⁷⁸. Pour ce faire, l'Union de Provence s'appuie sur le « communiqué officiel de la Commission extraordinaire d'État pour l'investigation et la recherche sur les crimes commis par les envahisseurs germano-fascistes et leurs complices dans la région de Lvov en Ukraine Soviétique »¹⁷⁹. Elle ne date pas le document original, mais il provient de celui publié dans le *Soviet War News-Weekly* le 4 janvier 1945, « soit avant que les survivants de Rawa-Ruska ne retrouvent leur Patrie », indique-t-elle¹⁸⁰. Autrement dit, le message sous-jacent destiné au ministère des ACVG consiste, semble-t-il, à signaler que la captivité des PGF au Stalag 325 aurait été examinée par les autorités soviétiques avant même le retour des prisonniers français dans leurs foyers contrairement au ministère qui ne s'y intéresse que depuis les revendications de l'Amicale, vingt ans après la guerre.

L'Union de Provence résume ce qu'elle retient du rapport de la ChGK, c'est-à-dire ce que le ministère des ACVG devrait utiliser pour évaluer les réclamations de l'Amicale. Elle indique que le document est « important », car non seulement il concerne Rawa-Ruska, mais « atteste irréfutablement » que « toute cette région, sous l'autorité d'Himmler, fut une effroyable zone de

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ C. B., « Nous demandons que justice soit rendue », *Envols*, n° 90, janvier-février 1964, p. 2-3.

¹⁷⁷ Union de Provence, *op. cit.*, p. 16.

¹⁷⁸ *Ibid.* p. 17-24.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 17.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 17 & 24. Nous n'avons pas pu retrouver le numéro du *Soviet War News-Weekly*.

terreur où 700 000 personnes furent exterminées »¹⁸¹. S'appuyant sur des conclusions de la ChGK, l'Union de Provence fait du chef de la SS le principal, voire le seul, « instigateur et l'organisateur de ce système d'extermination » dans la région de Lviv. Pour s'assurer du bon fonctionnement de ce système, l'Union de Provence précise qu'Himmler « visita Lvov à plusieurs reprises », ce qu'il fit effectivement entre juillet 1941 et mai 1944¹⁸², mais « pour inspecter et vérifier » ce qu'elle appelle « l'activité des "usines de morts" créées sur ses ordres », définies comme « un réseau de camps dans lesquels ils [« les citoyens soviétiques »] devaient être tués »¹⁸³. Il n'y a jamais eu de centre de mise à mort immédiat à Lemberg. Le plus prêt se trouve à environ 100 km au nord à Belzec près de Rawa-Ruska, mais il est important pour l'Union de Provence, pour des raisons politico-mémorielles, de pouvoir revendiquer la présence de l'un d'eux dans une ville où se trouvait l'un des principaux lieux d'internement des PGF pour justifier que ces derniers avaient été transférés sur le site pour y être exterminés.

En définitive, selon l'Union de Provence le rapport de la ChGK « démontre dans quelles conditions atroces vécurent les PG Français à Rawa-Ruska et à la citadelle de Lvov »¹⁸⁴. Autrement dit, si l'on reprend seulement le vocabulaire qui est employé, les PGF ont été internés au sein d'une « zone de terreur » où l'« extermination » des populations avait été planifiée, organisée, contrôlée par le chef de la SS selon un « système ». Par conséquent, la présence des PGF dans « la région de Lvov » devrait être appréhendée uniquement selon ce même système conçu pour tuer. L'objectif est de choquer le ministère des ACVG par les détails des atrocités allemandes. Les motifs, en particulier raciaux, sont occultés.¹⁸⁵. Ce qui compte avant tout, c'est dépeindre un univers de morts méconnu en France dans les années 1960.

On observe donc que les massacres de masse survenus dans le Gouvernement Général de Pologne, qu'ils aient été perpétrés avant ou pendant l'internement des PGF au Stalag 325, sont un prétexte utilisé par l'Union de Provence pour justifier ses revendications.

Les preuves matérielles de l'extermination des PGF auraient été apportées dès 1944-1945 par les autorités soviétiques au moment de l'exhumation des fosses. À ce titre, les conclusions de la ChGK sont des sources de premier plan pour l'Union de Provence. Elles fournissent des indications

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 17.

¹⁸² Himmler s'est rendu une première fois dans la région de Lemberg en juillet 1941, sa dernière visite date de mai 1944. AMAR Tarik Cyril, *The Paradox of Ukrainian Lviv*, *op. cit.*, p. 104 & 139.

¹⁸³ Union de Provence, *op. cit.*, p. 17.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 17.

¹⁸⁵ Une sous-partie est ainsi consacrée aux « massacres d'intellectuels éminents » de la région de Lviv et à « l'épuration d'établissements d'instruction ». La suite évoque notamment les difficiles conditions d'internement et les exécutions au camp de Janowska de PGS et de « civils ». Plusieurs scènes de violences sont décrites comme celle de « l'enfant coupé en deux » par un « commissaire de la Gestapo ». *Ibid.*, p. 19.

spatiotemporelles, le nombre de fosses et de victimes, l'identité des coupables ou encore des témoignages. Elles ont en plus servi de base aux actes d'accusation soviétiques lors du procès international de Nuremberg. Les revendications seraient donc sérieusement établies pour une Union de Provence qui n'a de toute façon qu'un choix très limité des sources sur la région de Rawa-Ruska pendant la guerre, qui plus est, en pleine guerre froide. Les conclusions de la ChGK produites durant la guerre renferment néanmoins un certain nombre d'erreurs, car au-delà de l'aspect factuel, elles sont permissives aux enjeux de la mobilisation de l'effort de guerre en Union soviétique et aux enjeux de pouvoir dans les territoires soumis aux investigations. Après la guerre, les rapports de la ChGK sont aussi un des moyens entre les mains du pouvoir soviétique pour affirmer son interprétation du conflit comme le montre l'exemple du massacre de Katyn. Lorsque les conclusions de la ChGK n'explicitaient pas (assez) la présence des Français parmi les victimes, l'Union de Provence n'hésite pas à entreprendre un travail de montage des extraits sélectionnés et à ajouter le terme « Français » ou enlever celui de « Soviétiques » si elle le juge nécessaire.

On remarque, enfin, la volonté secondaire de l'Amicale de perpétuer la mémoire des victimes juives entre 1961 et 1965. Les initiatives sont surtout individuelles et toujours dans le cadre d'articles sur les PGF publiés dans le bulletin *Envols*¹⁸⁶. L'extermination des Juifs fait partie de la stratégie narrative seulement si les documents mobilisés par l'Amicale les mentionnent, s'il est pertinent d'en parler vis-à-vis de la revendication ou si le ministère des ACVG en fait référence pour contredire l'argumentaire de l'Amicale. Le plus souvent, quand ils sont nommés, les Juifs apparaissent au côté d'autres victimes, parfois des PGF, occultant la spécificité du génocide. Pour Edmond Calmette, que les victimes aient été juives ou « des civils » ne change *a priori* rien au fait que la violence était omniprésente à Zolotchiv, point sur lequel il voulait insister¹⁸⁷. De son côté, l'Union de Provence ne soutient-elle pas dans le préambule du recours gracieux que la ville de Rawa-Ruska « n'a évidemment pas été choisie au hasard » parce que c'est une « région où fut exterminé le plus grand nombre de Juifs et de prisonniers russes »¹⁸⁸. Elle a donc pleinement conscience que les victimes sont juives dans les extraits qu'elle sélectionne, mais elle les mentionne peu, précisément parce que les Juifs sont nommément peu présents dans les minutes du procès de Nuremberg et pratiquement jamais dans le rapport de la ChGK qu'elle retranscrit. Elle reprend donc le vocabulaire soviétique, et surtout, l'enjeu principal demeure l'obtention du titre de déporté résistant pour les anciens du 325.

¹⁸⁶ Fernand Gouffault, « Au nom de l'amitié », *Envols*, n° 81, mars-avril 1962, p. 4. Roger Pecheyrand, « Rawa-Ruska ou des rumeurs vieilles de vingt ans », art. cit., p. 5.

¹⁸⁷ Edmond Calmette, « Slozow », *Envols*, n° 90, Janvier-février 1962, p. 6 & 8.

¹⁸⁸ Union de Provence, *op. cit.*, p. 5.

C'est particulièrement visible lorsque l'Union de Provence se sert de l'extermination des Juifs comme curseur (et donc la minimise) pour évaluer le traitement des PGS, et par analogie, le sort des PGF.

Une question reste néanmoins en suspens, puisqu'il y aurait eu extermination des PGF au Stalag 325, combien de captifs sont morts ? Notre but n'est cependant pas de proposer un chiffre, tout au plus une estimation, mais de montrer surtout en quoi celui-ci constitue un enjeu de mémoire pour l'Amicale à l'appui de la réclamation du statut de déporté résistant.

2- L'enjeu de mémoire du nombre de victimes françaises au Stalag 325

Dès le mois de mai 1956, c'est-à-dire pendant la revendication du statut d'interné résistant pour les anciens du 325, André Méric prononce un discours devant « la municipalité de Toulouse ». Il demande « au monde des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et aux pouvoirs publics d'être conscients de ce que nous sommes et du respect que nous pouvons inspirer » : « [...] Rawa-Ruska, c'est une division de 18 000 hommes décimés à plus de 60 % », dit-il¹⁸⁹. Selon son estimation, 10 800 PGF seraient morts pendant la guerre, avant d'ajouter que « chaque jour la mort frappe nos rangs. La faux de la nuit rencontre moins de résistance qu'ailleurs. La tige de l'épi est chez nous plus fragile, elle fut trop longtemps privée de sa substance »¹⁹⁰. Les anciens du 325 revenus de captivité auraient une santé plus fragile et vivraient donc moins longtemps. Par conséquent, l'attribution du statut d'interné résistant et les pensions auquel il donne droit seraient urgente pour aider les malades ; les anciens du 325 l'obtiennent quelques mois plus tard.

André Méric précise et réactualise son raisonnement le 16 novembre 1961, cette fois devant les sénateurs dans le cadre de la réclamation du titre de déporté résistant lors du vote du budget du ministère des ACVG. Il interpelle l'assemblée en expliquant qu'« ils étaient 22 000 déportés à Rawa-Ruska », puis en les interrogeant : « Combien en reste-t-il aujourd'hui ? 2 500 environ », répond André Méric. Cette évaluation aurait été réalisée par les responsables de l'Amicale qui ont « parcouru ces temps derniers toutes les provinces. Les enquêtes minutieuses faites par nos amicales régionales permettent de déclarer que ce chiffre reflète la triste réalité »¹⁹¹. Si importantes soient-elles, l'Amicale n'a jamais communiqué les conclusions de ces enquêtes. Elles ne sont pas évoquées par la suite, seules les estimations subsistent. Il est cependant difficile d'attribuer précisément la paternité du raisonnement à André Méric. Le sénateur de Haute-Garonne met à disposition sa rhétorique et son éloquence au service des anciens du 325 et au nom de l'Amicale, mais il a sans doute convenu avec

¹⁸⁹ Comité directeur, « Le discours de bienvenue d'André Méric et ses remerciements à la municipalité de Toulouse », art. cit., p. 8.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*, p. 1533.

les représentants de cette dernière sur la façon d'argumenter. Toujours est-il que la formule employée par André Méric fait partie des *topoi* du discours de l'Amicale durant la présidence d'Oscar Liévain. Elle est souvent reprise en l'état, mais les chiffres peuvent varier, parfois d'une page voire d'une ligne à l'autre.

L'ancien du 325, C.B., s'en inspire dans son article publié dans *Envols* cité à plusieurs reprises. Il écrit qu'« à l'origine, il semble que l'on est tout simplement OUBLIÉ Rawa », écrit-il en marquant en majuscules le principal problème. Il ajoute que « les quelque 3 500 survivants, tous à la joie du retour, ne se souciaient pas immédiatement de cet oubli »¹⁹². La filiation avec la formule d'André Méric est beaucoup plus visible dans l'article d'Emmanuel Belfante lorsqu'il écrit que les PGF ont été les seuls à être déportés dans cette région comme les « Juifs roumains, Hongrois, Tchèques, polonais, les prisonniers de guerre russes. [...] », et qu'aucun PGF ne serait rentré en France si la guerre s'était prolongée et l'Allemagne désignée victorieuse. Emmanuel Belfante pose alors la question : « combien furent-ils ces déportés de Rawa ? Le chiffre le plus concordant est celui de 23 500. Combien en reste-t-il aujourd'hui [décembre 1963] ? 3 500 environ retrouvés par l'Association nationale des Rescapés de Rawa-Ruska »¹⁹³. Le passage a certainement été repris du « mémoire historique » d'Oscar Liévain publié la même année quelques mois plutôt, car il est identique. À ceci près que la méthode pour obtenir ces chiffres et la logique qui en découle sont explicitées¹⁹⁴.

Le président national, Oscar Liévain, estime à « 3 000 ou 4 000 » le nombre de « survivants » retrouvés par l'Amicale, ou plutôt « l'Association nationale des Rescapés de Rawa-Ruska », mais « assurément pas plus », écrit-il. Ces chiffres sont en réalité l'addition des « 2 047 cartes d'interné résistant attribuées jusqu'au 1^{er} avril 1963 » comptabilisées par l'Amicale avec les « 2 000 dossiers » que ses représentants savent « officieusement » à l'étude. En toute logique selon Oscar Liévain, « 18 000 à 18 500 manquent [donc] à l'appel » (ce qui porte le nombre total maximum à 21 500 et non 23 500)¹⁹⁵, car, peut-on lire plus loin, « si les 25 000 soldats déportés étaient revenus, le ministère aurait 25 000 demandes de pensions [...] [et] de cartes de résistant. Or, il en accuse moins de 2 000... voilà pour le ministère une arme à double tranchant qui se retourne contre lui. Notre thèse est trop juste et nous n'essayerons même pas d'aller dans la réplique »¹⁹⁶. Convaincu que les revendications de l'Amicale depuis 1947 – le titre d'interné et de déporté résistant – sont des enjeux sociaux

¹⁹² C.B., « Il y a des responsables au nom de : Ceux de Rawa-Ruska. Nous demandons que justice soit rendue... », art. cit., p. 2.

¹⁹³ Emmanuel Belfante, « Rawa-Ruska où la froide logique de l'univers concentrationnaire », art. cit., p. 2.

¹⁹⁴ Oscar Liévain, « Mémoire historique », *op. cit.*

¹⁹⁵ *Ibid.* p. 7-8.

¹⁹⁶ *Ibid.* p. 9.

primordiaux partagés par l'ensemble des anciens du 325 compte tenu de leur captivité, Oscar Liévain écarte la possibilité que la majorité se soit tenue à l'écart des préoccupations de l'Amicale et qu'un certain nombre d'entre eux n'aient pas constitué un dossier de demande de statut. Si l'Amicale en dénombre aussi peu, c'est nécessairement que les autres sont morts, du moins c'est ce qu'elle cherche à faire croire. Dès lors, estimant que la logique de son argumentation est implacable, Oscar Liévain se demande comment le ministère des ACVG peut encore « affirmer que nos 15 à 20 000 camarades de Rawa qui manquent aujourd'hui à l'appel n'ont pas secrètement été liquidés par les Sonderkommandos ? »¹⁹⁷. Oscar Liévain reprend donc à son compte un terme allemand avec une acception large, mais lié au champ lexical concentrationnaire, pour désigner l'assassinat des PGF du Stalag 325 par des unités spéciales, un traitement spécifique pour des prisonniers particuliers.

Clément Luca va même plus loin en comparant la mortalité des « déportés français » et des PGF du Stalag 325 : « Pour les déportés français, dont beaucoup étaient juifs, leur nombre fut bien de 220 000, il en est rentré 38 000, soit 17 %. La mortalité des Juifs nous paraît être de 95 %. [...] Les rescapés du camp de Rawa-Ruska étaient 3 000 environ sur 25 000 ».¹⁹⁸

Ces quelques lignes minimisent, volontairement ou non, la déportation des Juifs afin de valoriser l'extermination supposée des PGF. Tout d'abord, l'identité des « déportés français » n'est pas très claire chez Clément Luca. Si « beaucoup étaient juifs », combien étaient-ils et qui sont les autres ? De plus, ce terme occulte derrière les Juifs déportés français les victimes juives de nationalités étrangères résidant en France. Ensuite, d'où proviennent les chiffres utilisés par Clément Luca ? L'estimation de base retenue pour calculer le taux de mortalité – « 220 000 » – est problématique, car il intègre les victimes juives avec celles qu'il n'identifie pas.

En 1939, la population juive en France est évaluée à 300 000 personnes et le recensement effectué en 1940-1941 indique une population de 280 000 individus de « race juive », Français et étrangers compris¹⁹⁹. Selon les estimations communément admises par les historiens, plus de 74 000 Juifs ont été déportés en France entre mars 1942 et août 1944, seulement 5 % survécurent. Les « 38 000 » survivants évoqués par Clément Luca concerneraient plutôt les déportés politiques, résistants et de droit commun qu'il ne mentionne pas. Environ 34 000 sont rapatriés sur 80 000 déportés, soit 42,5 %, une proportion de survivants bien supérieure à celui des Juifs qui s'explique

¹⁹⁷ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*

Le terme « Sonderkommando » est employé durant la guerre par les Allemands pour désigner des « unités spéciales » astreintes à des tâches spécifiques qui ne sont pas toujours en lien avec la Shoah. Elles pouvaient par exemple dépendre de l'armée allemande, de la SS ou encore de la Sipo-SD. Les groupes de détenus juifs au camp d'Auschwitz-Birkenau préparant les corps pour leur incinération furent aussi appelés « Sonderkommandos ». BRUTTMANN Tal et TARRICONE Christophe, *Les 100 mots de la Shoah*, *op. cit.*, p. 93-94.

¹⁹⁸ Luca Clément, *Rawa Ruska, Haut lieu de sacrifices*, *op. cit.*, p. 93-94.

¹⁹⁹ JOLY Laurent, « Chapitre 8 : Vichy et la Shoah », p. 141-158 et FONTAINE Thomas, « Chapitre 9 : La déportation des Juifs de France », in BANDE Alexandre *et alii* (dir.), *Nouvelle histoire de la Shoah*, *op. cit.*, p. 159-176.

par les politiques génocidaires menées contre ces derniers par les nazies qu'il convient de distinguer des autres persécutions²⁰⁰.

Clément Luca ne fait toutefois que traduire numériquement l'amalgame fait entre toutes les victimes des persécutions allemandes à l'œuvre dans les différentes publications de l'Amicale examinées au cours de ce chapitre. À l'image de l'Union de Provence à laquelle il appartient, il sait que la plupart des Juifs ont été tués par les Allemands en précisant que « 95 % » d'entre eux n'ont pas survécu, mais ils font partie de la catégorie des « déportés français » avec laquelle Clément Luca établit la comparaison : si le taux de mortalité des « déportés français » est de « 17 % », et qu'il est communément admis au sein de l'Amicale que seuls 3 000 des 25 000 PGF ont survécu à la captivité à Rawa-Ruska, soit 12 %, Clément Luca conclue que « nous pouvons affirmer que les statistiques [...] des déportés de Rawa-Ruska sont exactement celles des autres concentrationnaires »²⁰¹. La revendication du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 et l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160 des camps de concentration allemands seraient parfaitement justifiées. « Aucune raison ne s'oppose plus à la réparation de ce que nous avons appelé : une lourde erreur », écrit Clément Luca²⁰². C'est sur cette dernière phrase que s'achève son livre *Rawa-Ruska. Haut lieu de sacrifices*.

L'Union de Provence évoque elle aussi à plusieurs reprises le nombre de morts dans le recours gracieux en 1965. Le document débute notamment par la retranscription d'une lettre adressée par le président de l'Union de Provence, Maurice Guillot, au ministre des ACVG, Jean Sainteny. Elle est envoyée quelques semaines avant la fin du mandat d'Oscar Liévain, le 20 mars 1965. C'est la seconde fois (recensée) où le comité directeur national est court-circuité dans ses fonctions par une section régionale qui préfère s'adresser directement au ministre pour réclamer le titre de déporté résistant. Quatre ans plutôt, l'initiative avait été décidée par les sections de Bretagne, de Lorraine, du Sud-Ouest, du Centre et, celle de Provence²⁰³. À Jean Sainteny, Maurice Guillot écrit que « 20 000 des nôtres au moins ne sont jamais revenus et que des documents SS prouvent que des milliers d'entre nous furent assassinés »²⁰⁴. Les documents dont il est question, attribués à la « SS » pour établir le lien entre la captivité à Rawa-Ruska et l'univers concentrationnaire nazi, sont vraisemblablement les conclusions de la ChGK et les pièces utilisées lors du procès international de Nuremberg contre les accusés.

²⁰⁰ LALIEU Olivier, « Chapitre 12 : La mémoire de la Shoah en France », in BANDE Alexandre *et alii* (dir.), *Nouvelle histoire de la Shoah*, *op. cit.*, p. 215-230.

²⁰¹ Luca Clément, *Rawa Ruska. Haut lieu de sacrifices*, *op. cit.*, p. 94.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ Laurent Causel, « Que s'est-il passé en six mois ? », *art. cit.*

²⁰⁴ Union de Provence, *op. cit.*, p. 3-4.

Plus loin, après cette lettre, l'Union de Provence soutient que « 25 000 à 30 000 » PGF ont été internés à Rawa-Ruska et qu'après la guerre, « le Ministère n'a pu instruire que 3 000 dossiers d'interné résistant **au titre de Rawa-Ruska** », souligne-t-elle en caractère gras. « Que sont devenus les autres ? », demande-t-elle. L'Union de Provence répond de façon laconique : « Ils sont morts »²⁰⁵. Elle ajoute que le procès de Nuremberg a « démontré qu'ils sont décédés à AUSCHWITZ (*sic*) », car « 15 à 20 000 prisonniers français en provenance de Pologne » y auraient été déportés. « D'où pouvaient-ils venir si ce n'est de Rawa-Ruska ?, demande-t-elle à nouveau²⁰⁶. La minute citée par l'Union de Provence détaille en réalité « un rapport sur les effectifs de prisonniers au 1^{er} août 1944 » dans le cadre d'une enquête sur la façon dont le chef de la WVHA, Oswald L. Pohl, avait réussi à accroître la main-d'œuvre pour l'économie de guerre allemande²⁰⁷. Aucun camp n'est cité et il ne s'agit pas d'un bilan du nombre de morts.

En somme, le taux de mortalité des PGF au Stalag 325 aurait été d'environ 85 % selon l'Amicale²⁰⁸. Dès lors, comment Yves Durand en 1980 a-t-il pu passer à côté d'autant de PGF décédés en captivité ? Aucune source ne corrobore la version de l'Amicale et l'argumentation est pour le moins contestable. De plus, même si le Stalag 325 est resté à l'écart des préoccupations des historiens jusqu'à cette présente étude, il est peu probable que les spécialistes de la captivité aient négligé de prendre en compte l'équivalent de près de la moitié des PGF décédés en mains allemandes durant la guerre (environ 40 000 recensés)²⁰⁹. Si tel avait été le bilan macabre de la captivité au Stalag 325, le sujet aurait vraisemblablement attiré l'attention des historiens dès les années 1980 par son caractère unique et exceptionnel. Par ailleurs, quel intérêt les Allemands auraient-ils eu à exécuter ou laisser mourir autant de PGF ? La Mission Scapini à Berlin, voire le gouvernement français à Vichy n'auraient-ils pas réagi ?

La disparition des détenus au Stalag 325 ne s'inscrit pas dans le projet de l'OKW. Celui-ci consistait à forcer l'ensemble des PGF à travailler pour l'économie de guerre allemande et punir les réfractaires ainsi que les évadés qui s'y soustrayaient en les transférant au Stalag 325. Après un minimum de six mois d'internement en camp disciplinaire, ces derniers rejoignaient les Stalags en Allemagne après une période de probation en *Kommando X*. Un certain nombre de Français ont bien été abattus au cours d'une évasion ou sont décédés à cause des conditions de détention, mais les rapatriements sanitaires montrent la volonté des autorités allemandes de préserver de la mort les plus

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 15.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 15.

²⁰⁷ CRDFED, « Vingt-quatrième journée. Audience du matin », Minutes du procès de Nuremberg, 20 décembre 1945, p. 206-207.

²⁰⁸ Si nous retenons l'estimation de 3 000 survivants sur 20 000 PGF internés au Stalag 325.

²⁰⁹ DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre*, op. cit., p. 134-135.

faibles. C'est ce qui permet à Raymond Leguay de rentrer en France en 1943 puis de créer le centre d'entraide et l'Amicale en avril 1945. C'est aussi la raison invoquée par les délégués du CICR pour expliquer la délocalisation du camp principal de Rawa-Ruska à Lemberg :

Le Frontstalag 325, ouvert le 13 avril 1942 à Rawa-Ruska a été transféré à Lemberg au cours de l'hiver 1942/1943. Ce changement s'est avéré nécessaire du fait qu'il aurait été impossible de remédier aux nombreux inconvénients décrits dans le rapport précédent [du 16 août 1942]. En effet, les prisonniers n'auraient pas pu y passer l'hiver dans ces conditions, sans que leur santé soit durement éprouvée²¹⁰.

Du point de vue diplomatique, les autorités allemandes n'avaient aucun bénéfice à retirer vis-à-vis de Vichy en tuant un grand nombre de PGF. Certes, la France a été vaincue en 1940, mais une partie de son territoire reste non occupée jusqu'en novembre 1942 sous l'égide du gouvernement français à Vichy qui entreprit une politique de collaboration avec l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle Vichy conduit ses propres politiques antisémites et xénophobes en parallèle de celles menées par les autorités allemandes en zone occupée jusqu'en 1941, avant de se calquer sur celles de l'occupant²¹¹. Pendant toute la guerre, les Allemands ont eu besoin de Vichy pour accomplir ses politiques d'occupation en France et pour mener la guerre en Europe. Vichy aurait certainement protesté contre l'assassinat des PGF à Rawa-Ruska, en premier lieu parce que cela constituerait une grave atteinte à la Convention de Genève. Les autorités allemandes auraient affecté la collaboration mise en place depuis 1940, ceci d'autant plus qu'au moment des transferts vers le Stalag 325 (1942-1943), les PGF font partie des tractations avec Vichy pour l'envoi de milliers de travailleurs français en Allemagne²¹². De plus, la disparition d'un grand nombre de PGF dans un temps aussi réduit, en moins de deux ans, aurait vraisemblablement eu un retentissement considérable dans l'opinion publique engendrant de fortes répercussions négatives contre le régime de Vichy qui tente de s'imposer. Lorsque l'on songe à l'écho de la lettre pastorale rédigée le 23 août 1942 par l'archevêque de Toulouse, Monseigneur Saliège, contre les persécutions des Juifs, qui, *in fine*, avec le concours du chef de l'Église de France, le cardinal Gerlier, conduit Pierre Laval, le 2 septembre, à demander aux chefs de la police SS de freiner un temps les rafles. Lorsque l'on songe également que Vichy refuse la demande des Allemands d'obliger le port de l'étoile jaune aux Juifs en zone libre pour éviter les préjudices sur l'opinion publique à l'égard du régime, on peut imaginer l'impact de la mort d'environ 17 000 à 20 000 PG sur l'ensemble des foyers français qui sont tous concernés par la captivité en Allemagne. Le gouvernement français à Vichy ne l'aurait sûrement pas permis.

²¹⁰ ACICR, « Frontstalag 325 « Zitadelle » Lemberg – autrefois à Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 2.

²¹¹ JOLY Laurent, « Chapitre 8 : Vichy et la Shoah », *op. cit.*, p. 142.

²¹² GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre*, *op. cit.* p. 89-106.

À ces quelques raisons diplomatiques, sociales et de politique intérieure, s'ajoutent les données recueillies sur les décès au Stalag 325. Aucun décompte officiel établi pendant la guerre ou à la Libération n'a été retrouvé dans les fonds dépouillés. Il existe des informations fournies de-ci de-là dans le cadre d'un suivi de la captivité au Stalag 325 par les délégués du CICR, la Mission Scapini ainsi que les hommes de confiance français, mais il s'agit d'un sujet secondaire brièvement traité. Cela montre bien que la mortalité ne fait pas partie des préoccupations dominantes, bien plus en revanche les conditions de détention à Rawa-Ruska. Elle l'aurait certainement été si les PGF avaient été maintenus à Rawa-Ruska dans les conditions de leurs arrivées en avril 1942, sans aide ni contact de la part de leurs familles, du CICR et de la Mission Scapini.

Les premières informations retrouvées sur les décès au Stalag 325 proviennent des délégués du CICR. Le rapport produit le 16 août 1942 indique 12 décès enregistrés au camp de Rawa-Ruska depuis le 13 avril²¹³. Le second rapport, rédigé le 7 février 1943 après la visite du camp à Lemberg, ne recense aucun décès depuis la fermeture du camp de Rawa-Ruska et le transfert des PGF vers Lemberg en janvier. Néanmoins, il est précisé que 38 ont péri depuis avril 1942, autrement dit, 26 Français supplémentaires sont morts depuis la première visite effectuée cinq mois auparavant²¹⁴. Après s'être rendus au sous-camp à Tarnopol le lendemain, les délégués comptaient 9 morts de plus (8 en 1942, 1 en 1943)²¹⁵. Lors de leur seconde visite à Lemberg effectuée le 25 août 1943, ils enregistraient 9 décès, dont 3 tués au cours d'une évasion et un suicide²¹⁶. Dans le second camp de représailles pour PGF du Gouvernement Général de Pologne situé à Kobierzyn près de Cracovie, les délégués du CICR n'ont enregistré aucun décès le 14 août 1942, trois mois après l'ouverture du camp le 24 juin²¹⁷. Huit mois plus tard au cours d'une seconde visite, le 5 février 1943, ils notent 7 prisonniers morts de maladies depuis novembre 1942 ; 3 supplémentaires lors de leur dernière visite le 23 août, dont un au cours d'une évasion²¹⁸. Au total, ce sont 66 PGF morts au Stalag 325 entre avril 1942 et août 1943 d'après les rapports du CICR.

À titre de comparaison, les délégués de la Mission Scapini n'ont noté aucun décès après leur visite du camp de Rawa-Ruska le 25 octobre 1942, mais 58 « pour l'ensemble du Stalag 325 » dans

²¹³ ACICR, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 10.

²¹⁴ ACICR, « Frontstalag 325 « Zitadelle » Lemberg – autrefois à Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 9.

²¹⁵ AN, F/9/2721, Dossier : « Stalag 325 Rawa-Ruska », « Rapport Zweiglager Tarnopol », D^{fs} Masset et Wenger, 8 février 1943, p. 6.

²¹⁶ ACICR, « Rapport du Stalag 325 Zitadelle Lemberg », *op. cit.*, p. 4-5.

²¹⁷ AN, F/9/2721, Dossier : « Stalag 369 Kobierzyn », « Rapport Stalag 369 Kobierzyn - Général Gouvernement », D^{fs} Roland Matri et Masset, 14 août 1942, p. 5.

²¹⁸ AN, F/9/2721, Dossier : « Stalag 369 Kobierzyn », « Rapport Stalag 369 Kobierzyn - Général Gouvernement », D^{fs} Masset et Wenger, 5 février 1943, p. 7-8. ACICR, C SC, Allemagne, Gouvernement général, Frontstalags, RT, « Rapport Stalag 369 Kobierzyn », D^f Bubb, 23 août 1943, p. 5.

leur rapport produit en mars 1943²¹⁹. Les délégués ont également observé en août 1943 que « les tombes des PGF morts à Lemberg sont entretenues », sans préciser leur nombre²²⁰.

Après la guerre, l'Amicale évoque le rapatriement de cinq prisonniers morts au Stalag 325 dans deux bulletins *Envols* publiés en février et avril 1961²²¹. Dix ans plus tard, elle consacre un numéro aux 41 dépouilles enterrées à Rawa-Ruska, Lemberg et Stryj rapatriées en France le 28 novembre 1970 avec les 293 corps de militaires « morts pour la France » inhumés en URSS²²². C'est l'accomplissement de l'une des principales missions de l'Amicale engagée à partir de 1945. 46 dépouilles ont ainsi officiellement été rapatriées de l'ancien Gouvernement Général de Pologne.

Il existe par ailleurs deux décomptes non datés parmi les fonds du Service historique de la Défense à Caen consacrés aux prisonniers morts au Stalags 325. Ils ont sans doute été réalisés dans le cadre des revendications de l'Amicale après 1960. Le premier se base sur les rapports produits par le CICR, mais comptabilise 56 décès, deux de moins que la Mission Scapini²²³. Le second est la liste nominative de 62 défunts comportant leurs dates de naissance, et lorsqu'elles sont connues, de décès. Les lieux des décès sont parfois indiqués²²⁴. De son côté, l'ancien du 325, Célestin Lavabre, listait 53 noms dans son récit de captivité publié en 1981. La liste comportait les noms, et pour la plupart d'entre eux, un certain nombre d'informations relatives aux dates et aux lieux de décès, parfois l'emplacement des lieux d'inhumation²²⁵.

La section Normandie-Mayenne de l'UNCRRD a entrepris depuis quelques années la construction d'une base de données recensant près de 20 000 PGF passés par le Stalag 325 (chiffres de 2021). Ce travail long et méticuleux réalisé par des enfants et petits-enfants d'anciens du 325 a notamment permis de recenser 71 prisonniers morts, ce qui est, à ce jour, l'estimation la plus récente et la plus élevée. Ce décompte correspond à liste des prisonniers décédés établie par l'Amicale au cours des années 2010²²⁶, laquelle avait été complétée notamment avec les informations présentes

²¹⁹ AN, F/9/2721, Dossier : « Stalag 325 Rawa-Ruska », « Rapport camp de Rawa-Ruska Stalag 325 », Capitaine de La Chapelle et lieutenant Gourmel, 9 pages. Dans le même fonds : « Rapport Stalag 325 Lemberg », Capitaine Chalopin et lieutenant Gourmel, p. 3.

²²⁰ AN, F/9/2721, Dossier : « Stalag 325 Rawa-Ruska », « Rapport Stalag 325 Lemberg », Lieutenant Poigny et médecin-lieutenant Copreaux, 7 août 1943, p. 3.

²²¹ Le comité directeur, « Retour des corps – ultime satisfaction », *Envols*, n° 77, décembre 1960-février 1961, p. 1. Raymond Poulet, « Retour des corps », *Envols*, n° 78, mars-avril 1961, p.1 et 4.

²²² « Retour des corps d'URSS, solennel hommage, grandiose cérémonie nationale » *Envols*, n° 126, janvier- février 1971, p. 1 et 4. Sur le sujet, voir le développement en annexes dans le second volume de la thèse.

²²³ DAVCC, 22/P/3017, Dossier : « Dossier 5 : « décès, cimetière, recherche PG disparus », sans auteur et sans date, 1 page.

²²⁴ DAVCC, 22/P/3016, Dossier : « UNDRR - complément d'information – I », Sous-dossier : « Rawa-Ruska », sans date et sans auteur, 3 pages.

²²⁵ LAVABRE Célestin, *Ceux de l'an 40*, op. cit., p. 232-242.

²²⁶ Cette liste n'est dorénavant plus disponible depuis la mise en service du nouveau site de l'UNCRRD en 2021.

dans le récit de Célestin Lavabre. Cela montre que le nombre de disparus au Stalag 325 est toujours une préoccupation pour les enfants et petits-enfants. En définitive, les estimations ne corroborent pas l'extermination de masse revendiquée par l'Amicale dans les années 1960.



Au début des années 1960, la mémoire de la captivité au Stalag 325 fut effectivement « encadrée »²²⁷ par l'Amicale, par son président, par l'une des sections locales, l'Union de Provence, à partir des discours fondés la plupart du temps sur les minutes du procès international de Nuremberg et les conclusions de la ChGK. À maints égards, cette mémoire fut également « manipulée », selon une notion définit par le philosophe Paul Ricœur traduisant « une mobilisation de la mémoire au service de la quête, de la requête, de la revendication de l'identité », en l'occurrence, ici, celle du déporté du camp de Rawa-Ruska²²⁸. Cette notion d'identité s'est construite durant les années 1950 en rapport aux PG et aux résistants, puis en rapport avec les déportés, les PGS et les Juifs la décennie suivante. Les refus de la CNDIR et du ministère des ACVG d'attribuer le titre de déporté résistant aux anciens du 325 ont nourri l'émulation autour de l'identité de déporté au sein de l'Amicale. En 1961, la CNDIR n'a-t-elle pas jugé qu'intercéder en faveur des réclamations de l'association dévaluerait les déportés ?²²⁹ Un sentiment d'« injustice » s'installe alors progressivement au sein de celle-ci²³⁰. L'Amicale pensait pouvoir faire valoir l'expérience singulière de la captivité au Stalag 325 pour obtenir le titre de déporté résistant sans qu'elle soit systématiquement mise en comparaison aux déportés des camps de concentration. C'est le message que transmet Oscar Liévain au début du « mémoire historique » :

On ne peut comparer la souffrance, on ne peut la régler. [...] que dire dès que l'on compare les camps ? [...] En définitive, l'argument de la souffrance et de la mortalité ne peut être sérieusement opposé [au camp de Rawa-Ruska], car il est impossible d'établir une comparaison valable²³¹.

Ainsi, durant la présidence d'Oscar Liévain, l'Amicale se présente comme celle qui doit perpétuellement convaincre les autorités politiques du bien-fondé de ses réclamations. Cet « agir stratégique », notion conceptualisée par le philosophe allemand Jürgen Habermas, qui consiste à décider des moyens à mettre en œuvre pour influencer l'autre afin d'atteindre le but recherché – ici la CNDIR et le ministère des ACVG –, conduit l'Amicale à construire les

²²⁷ ROUSSO Henry, « Vichy, le grand fossé », art. cit., p. 55-80.

²²⁸ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p. 98-105.

²²⁹ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 24 novembre 1961, p. 1-2.

²³⁰ Discours d'André Méric « Discussion des budgets des anciens combattants et victimes de guerre », op.cit.

²³¹ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », op. cit., p. 3-4.

représentations de la captivité au Stalag 325 au prisme des camps de concentration allemands, des violences de masse à l'est et de la captivité des PGS. Grâce à une gymnastique lexicale et discursive, les PGF du Stalag 325 sont tout à la fois des PG, des résistants, des déportés, des « francs-tireurs »²³² et des « opposants au régime nazi »²³³. Au camp, ils sont gardés par « des SS et les mercenaires de Vlassof »²³⁴, morts par dizaines de milliers à Rawa-Ruska comme les PGS avant eux, les corps ensevelis sans distinction dans des fosses, et où l'analogie avec les massacres des Juifs dans la région n'est jamais très éloignée. Pour renforcer ce discours, l'Amicale n'hésite pas à détourner à l'occasion des documents pour les accorder à son argumentation. *In fine*, la revendication du titre de déporté résistant conduit l'Amicale vers une forme de « déraison identitaire » qui ne convainc pas le ministère des ACVG, mais devint rapidement une norme qui s'est transmise après 1965²³⁵.

²³² André Méric, « Discours au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 ... », *op. cit.*

²³³ Emmanuel Belfante, « Rawa-Ruska où la froide logique de l'univers concentrationnaire », art. cit., p. 2.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnelle*, 2 Tomes, Paris, Fayard, 1987, (édit. originale : 1981 ; traduit de l'allemand par Jean-Marc Ferry (T.1) et Jean-Louis Schlegel (T.2). Voir également : LE GOFF Jacques (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Fayard, 1998.

Partie III

Itinéraires de la figure du déporté résistant du camp de Rawa-Ruska (1960 – années 2000)

Le mémorial érigé en juin 1960 par les autorités soviétiques à Rawa-Ruska en l'honneur des PGF internés au Stalag 325 est une reconnaissance symbolique de leurs expériences captives. Cependant, l'importance qu'il revêt pour les anciens du 325 ne s'est véritablement manifestée qu'à partir de 1962.

Au début des années 1960, les autorités soviétiques accentuent la protection de leur sphère d'influence en Europe notamment avec la construction du mur de Berlin le 13 août 1961²³⁶. Le mémorial dédié aux PGF se trouve en territoire soviétique de l'autre côté du « rideau de fer », en République socialiste soviétique d'Ukraine (RSSU)²³⁷. L'éloignement géographique du site par rapport à la France n'est pas la seule contrainte. L'inauguration intervient au moment où l'Amicale se trouve en pleine introspection, entre 1960 et 1961, car elle traverse une crise sans précédent avec l'apparition de la revendication du titre de déporté résistant soutenue par une partie des responsables locaux face au comité directeur national présidé par Just Pruvot. Par conséquent, avant de pouvoir regarder vers l'est, l'Amicale doit d'abord consolider ses finances et assainir les relations entre les adhérents *A priori*, c'est chose faite en 1962, ce qui permet au comité directeur d'envisager des commémorations à Rawa-Ruska. Ainsi, comment et dans quelles conditions les anciens du 325 arrivent-ils à franchir le « rideau de fer » pour commémorer leurs captivités ? À quelle fréquence les anciens du 325 se rendent-ils à Rawa-Ruska ? Comment se déroulent les cérémonies ?

²³⁶ Pour une histoire globale de la guerre froide à l'échelle internationale, voir notamment : WESTAD Odd Arne, *Histoire mondiale de la guerre froide (1890-1991)*, Paris, Perrin, 2019. À l'inverse, pour une histoire infranationale, se reporter particulièrement à l'ouvrage : BUTON Philippe et alii (dir.), *La Guerre froide vue d'en bas*, Paris, CNRS Éditions, 2014. Au sujet du contexte historique entourant la construction du mur de Berlin du point de vue de la RDA et de la RFA, voir notamment : CAHN Jean-Paul et PFEIL Ulrich, *Allemagne 1961-1974*, vol. 1 : *De la catastrophe à la construction du Mur*, vol. 2 : *De la construction du Mur à l'Ostpolitik*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008 (vol.1) 2009 (vol.2).

²³⁷ Formule métaphorique utilisée le 5 mars 1946 par Winston Churchill au Westminster College de Fulton pour désigner la ligne de démarcation entre les sphères d'influences soviétique et américaine.

Chapitre 6 - Les anciens du 325 au pays des Soviets : les commémorations à Rawa-Ruska au temps de la guerre froide (1962-1967)

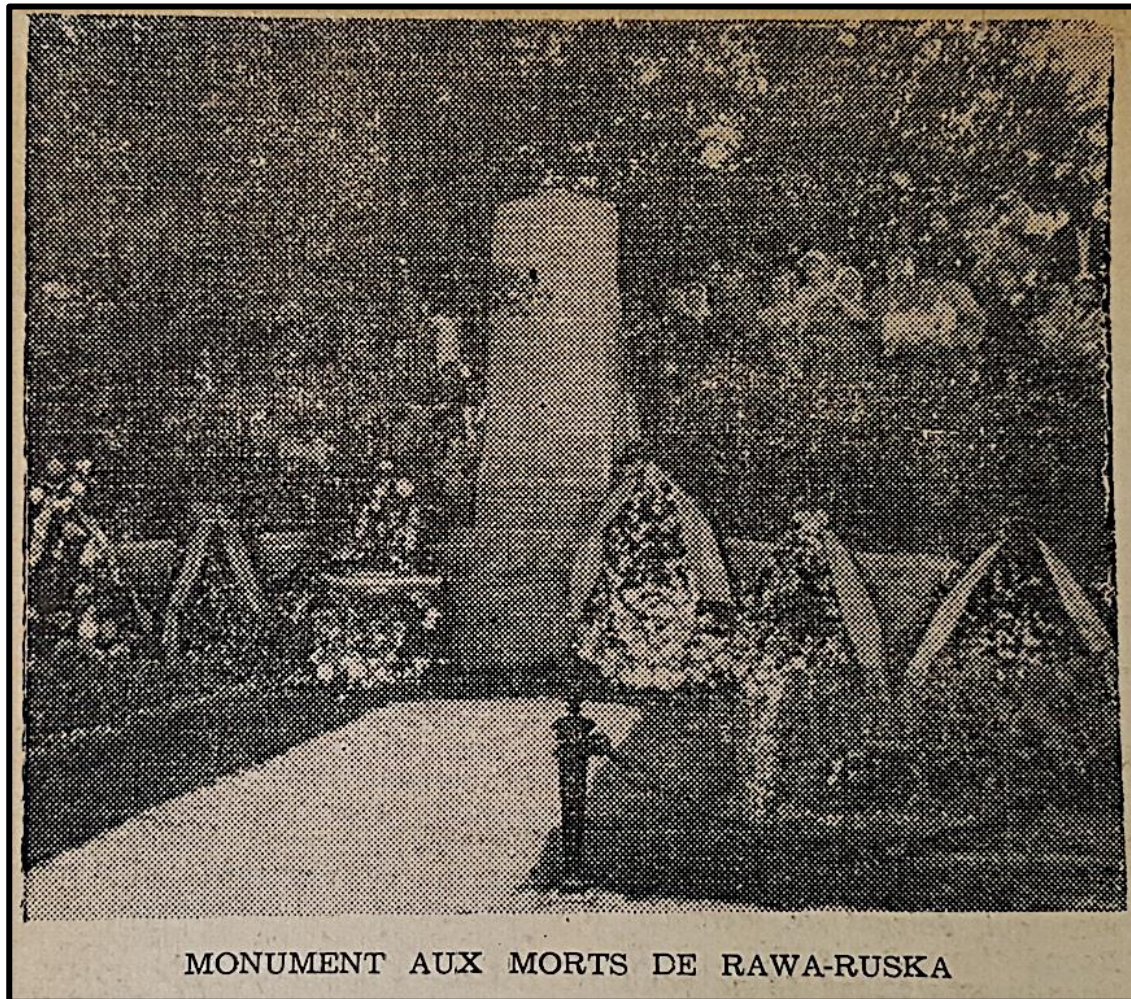
Les voyages commémoratifs d'anciens du 325 à Rawa-Ruska s'organisent à partir de 1962. Ils sont la plupart du temps présentés comme des « pèlerinages »¹. Ce terme est également utilisé par d'autres Français, communistes ou sympathisants, visitant l'URSS dès les années 1930 ou par ceux parcourant, au début des années 1950, « l'Union soviétique martyr de la guerre » en visitant les ruines de Stalingrad et les musées dédiés à « l'héroïsme du peuple soviétique dans la guerre »². Pour ceux de Rawa-Ruska, le terme pèlerinage est associé à la mémoire, en tant que voyage collectif dans l'intention de se remémorer la captivité au camp de Rawa-Ruska de se recueillir et de rendre hommage aux prisonniers qui y sont morts.

Le mémorial de la captivité au camp de Rawa-Ruska est un lieu plus qu'un unique édifice situé au sud de la ville. Il comprend une allée longue d'une soixantaine de mètres conduisant à l'orée d'une forêt vers un espace aménagé de parterres de fleurs et de pelouse au centre duquel figure une stèle. À quelques mètres sur la gauche se trouve l'ancien cimetière du camp où sont inhumés les PGF depuis 1942. Au loin, face à la stèle, les visiteurs peuvent apercevoir à plusieurs centaines de mètres l'enceinte et quelques bâtiments de l'ancien Stalag. L'exploitation du site par les Français à des fins mémorielles est en revanche contrainte par des autorités soviétiques qui en gèrent l'accès.

¹ *Envols*, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », n° 83, août-octobre 1962, p. 1.

² MAZUY Rachel, « Le tourisme idéologique en Union soviétique », *Relations internationales*, vol. *Tourisme et Relations internationales*, n° 102, 2000, p. 201-217; p. 213. PATTIEU Sylvain, « Voyager en pays socialiste avec Tourisme et travail », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 102, n° 2, Presses de Sciences Po, Paris, 2009, p. 63-77 ; p. 63.

Photo 22 - Mémorial de la captivité des PGF à Rawa-Ruska en juin 1960



Source : Jean-Pierre Lagardère, "Mémorial à Rawa-Ruska", *Envols*, n° 76, août-novembre 1960, p. 1.

A- Le Soviet Tour des anciens du 325 (1962-1965)

L'inauguration du mémorial en juin 1960 est à rapprocher des enjeux politiques et économiques de l'URSS d'alors. Elle s'inscrit à la fois dans le discours mémoriel de la « Grande Guerre Patriotique » élaboré par le régime et coïncide avec le développement du tourisme en Union soviétique souhaité par le président du Conseil des ministres et Premier secrétaire du PCUS³ de l'URSS, Nikita Khrouchtchev. Il est donc désormais plus simple pour les Occidentaux de s'y rendre grâce notamment aux procédures d'obtention de visas moins restrictives et à l'ouverture de liaisons aériennes directes à partir de 1958⁴. En dix ans, de 1955 à 1964, le nombre de touristes français en URSS passe de 1000 à 31700 selon les estimations de Sylvain Pattieu⁵. Les citoyens soviétiques bénéficient également du progressif assouplissement des restrictions aux déplacements bien qu'ils soient toujours soumis à de longues procédures de sélection en particulier s'ils voyagent hors de la sphère d'influence soviétique. Les destinations les plus prisées sont les Pays-Baltes et la Finlande⁶.

Un séjour à Rawa-Ruska pour des anciens du 325 demande néanmoins de la préparation et nécessite des contacts avertis des procédures administratives et logistiques. Il existe toutefois peu de traces de l'organisation des voyages en URSS dans les archives de l'UNCRRD à Paris. Les comptes rendus publiés dans *Envols* s'attardent peu sur les préparatifs comme les documents retrouvés dans les archives départementales. On peut toutefois observer le rôle secondaire de l'Amicale. Elle a principalement la responsabilité de promouvoir les voyages auprès des adhérents ainsi que de relayer les messages d'informations et les détails pratiques. En 1966, les responsables nationaux délèguent même l'organisation à la section de l'Aube⁷. En réalité, c'est toujours la FNCPG de la Seine l'interlocutrice privilégiée des autorités soviétiques depuis l'inauguration du mémorial, car elle est la plus importante association française d'anciens PG⁸.

La Fédération est en relation avec l'association France-URSS pour l'organisation des déplacements et de l'hébergement des participants. Cette association, proche du Parti communiste français, prend la suite « Des Amis de l'Union soviétique » (1922-1944) en janvier 1945 dans le but de promouvoir les échanges entre la France et l'URSS dans divers domaines tels que le sport et la

³ Initiales du Parti communiste de l'Union soviétique.

⁴ MAZUY Rachel, « Le tourisme idéologique en Union soviétique », art. cit., p. 201-217.

⁵ PATTIEU Sylvain, « Voyager en pays socialiste avec Tourisme et travail », art. cit., p. 63-77.

⁶ GORSUCH Anne E., *All This is Your World: Soviet Tourism at Home and Abroad after Stalin*, Oxford, Oxford University Press, 2011. Voir également : GORSUCH Anne E. et KOENKER Diane P. (dir.), *Turizm: The Russian and East European Tourist under Capitalism and Socialism*, Ithaca, Cornell University Press, 2006. DULLIN Sabine, « Des frontières s'ouvrent et se ferment. La mise en place d'un espace socialiste derrière le rideau de fer, 1953-1970 », *Relations internationales*, vol. 147, n° 3, 2011, p. 35-48.

⁷ *Envols*, « Voyage à Rawa et en URSS », n° 97, mars-mai 1965, p. 2.

⁸ Maurice Worms, « Notre pèlerinage 1966 à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 103, octobre 1966, p. 2-3.

culture. Dans les années 1960, l'association n'est cependant plus la partenaire exclusive sur le marché du tourisme en Union soviétique avec la multiplication des agences à vocation commerciale comme Transtour, Intourist ou encore Tourisme et travail proche du PCF et de la CGT⁹. Seule l'agence Intourist est mentionnée en 1964 parmi les partenaires de la FNCPG pour la préparation des voyages d'anciens du 325 à Rawa-Ruska¹⁰. L'Agence de voyages Havas, située à Troyes, a également été sollicitée par la section de l'Aube en 1966. C'est l'Agence qui recevait les paiements des participants tout en étant responsable de l'obtention de leurs visas¹¹.

En définitive, pour mettre en place des commémorations à Rawa-Ruska, l'Amicale est donc obligée non seulement de déléguer les préparatifs à la FNCPG, mais aussi de passer outre son principe de neutralité politique en se rapprochant d'Intourist et de l'association France-URSS, tous deux proches du PCF. Toutefois, étant donné qu'il ne s'agit que d'un rapprochement de circonstance, non d'un soutien politique, aucun message officiel de la part des responsables nationaux n'est publié pour justifier ce partenariat. En revanche, la traversée du « rideau de fer » donne l'opportunité aux anciens du 325 de découvrir une société soviétique méconnue que certains commentent *a posteriori*. Effectivement, la venue d'anciens du 325 à Rawa-Ruska n'est permise par les autorités soviétiques que si elle s'inscrit dans le cadre d'un déplacement de plusieurs jours en URSS, car de leur point de vue, le développement du tourisme est conditionné par des enjeux politiques et économiques concomitants¹² ; les commémorations à Rawa-Ruska sont l'occasion de satisfaire les deux.

Le premier voyage se déroule entre le 4 et le 16 août 1962¹³. La « délégation officielle » est composée du délégué national de l'Amicale, Edmond Calmette, du président de la section lyonnaise et vice-président national, Edmond Rostaingt, ainsi que du président de la section Auvergne-Velay, un certain Chalbo. Oscar Liévain n'est pas présent, les raisons de son absence ne sont pas connues. Parmi les vingt-trois participants, figurent au côté des anciens du 325 et des épouses, la veuve et les deux enfants d'André Guyon qui est inhumé au cimetière français depuis son décès au camp de Rawa-Ruska le 28 août 1942¹⁴. Le groupe part en train de la gare de l'Est à Paris jusqu'à sa première escale, Prague, où une rencontre a été organisée avec d'Anciens combattants et d'anciens résistants

⁹ PATTIEU Sylvain, « Voyager en pays socialiste avec Tourisme et travail », art. cit., p. 64-67.

¹⁰ Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 94, septembre-octobre 1964, p. 1 & 3.

¹¹ *Envols*, « Voyage à Rawa et en URSS », art. cit.

¹² GORSUCH Anne E., *All This is Your World: Soviet Tourism at Home and Abroad after Stalin*, op. cit.

¹³ *Envols*, « Pèlerinage à Rawa », n° 83, août-octobre 1962, p. 1 & 2.

¹⁴ *Ibid.*

tchèques¹⁵. Ils se rendent ensuite à Lviv et à Rawa-Ruska pour les commémorations avant de terminer leur périple par les visites des villes d'Odessa et de Moscou¹⁶.

Trente-deux personnes effectuent le voyage l'année suivante entre le 17 juillet et le 8 août 1963, ce qui montre l'intérêt des adhérents pour ce type de séjour. Cette fois, le président de l'Amicale, Oscar Liévain, est présent accompagné d'Albert Guerlain et du responsable des Commissions « coordination sociale », « fêtes » et « monuments », Louis Duponcel¹⁷. Le groupe part en train de nuit de la gare de l'Est à Paris jusqu'à Varsovie. La visite touristique de la capitale de la Pologne a été ponctuée par une rencontre avec « deux représentants des Anciens combattants polonais », dont celui de la « section de Varsovie »¹⁸. Les cérémonies à Rawa-Ruska et Lviv ont lieu le lendemain jusqu'au 21 juillet. Les Français se rendent ensuite à Kiev puis à Moscou à bord du premier avion de ligne soviétique à réaction mis en service en 1956, un *Tupolev 104*. Durant son séjour dans la capitale soviétique, le groupe peut admirer les joyaux du régime : l'Université, le mausolée de Lénine, des « usines modernes » ainsi que la piscine *Moskva*, la plus grande du monde à l'époque inaugurée en 1958¹⁹. Tous les honneurs sont rendus aux visiteurs lors d'une réception à « la maison des Vétérans soviétiques ». Ils sont même accueillis à l'ambassade de France à Moscou en présence de l'ambassadeur, Maurice Dejean²⁰. Cela montre l'importance que revêt le déplacement des anciens du 325 pour la diplomatie française dans un contexte de rapprochement entre la France et l'URSS depuis la visite de Nikita Khrouchtchev à Paris en 1960²¹. Après les festivités, les Français sont divisés en deux groupes et embarquent pour une croisière à bord des paquebots *Baltica* et *l'Estonia*. Ils font escale à Helsinki, Stockholm, Göteborg puis à Londres avant de regagner Paris en train²².

L'édition de 1964 est tout aussi choisie. Elle s'étend sur plus de trois semaines, entre le 6 et le 28 juillet. C'est le président de la FNCPG de la Seine, Pierre Bugeaud, qui est désigné « responsable du groupe »²³. Albert Guerlain participe au voyage avec sa femme tout comme le fils d'un ancien du 325, Michel Sine. Il semble être le premier descendant à se rendre à Rawa-Ruska. La veuve d'un ancien du 325 fait également partie du groupe. L'auteur d'un des deux comptes rendus

¹⁵ Edmond Calmette, « Récit du pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 84, octobre-novembre 1962, p. 2 & 5.

¹⁶ Lviv en ukrainien, ou Lvov en russe durant la période de la RSSU, est cependant toujours écrit en allemand dans les comptes rendus de l'Amicale – Lemberg –, car c'est l'orthographe qu'ils ont connu pendant leur captivité. Sinon, il est précisé entre parenthèses. Pour simplifier la lecture de notre propos, nous conservons l'orthographe ukrainienne, Lviv.

¹⁷ Albert Guerlain, « Le voyage en URSS », *Envols*, n° 88, août-octobre 1963, p. 4-5.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Oscar Liévain, « Amitié des AC France-URSS. Pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 88, août-octobre 1963, p. 1.

²⁰ *Ibid.*

²¹ SPIRIDONOVA Elizaveta, « La visite de N. S. Khrouchtchev en France (23 mars-3 avril 1960) », op. cit.

²² Albert Guerlain, « Le voyage en URSS », art. cit.

²³ Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

publiés dans *Envols*, Albert Guerlain, considère que c'est une première, sans doute ne savait-il pas que la veuve d'André Guyon s'était recueillie sur la tombe de son défunt mari deux ans plus tôt²⁴.

Les vingt et un participants embarquent à Marseille pour une croisière à bord du *Litva* au cours de laquelle ils font plusieurs escales en Italie à Gênes, Naples et Pise, avant de visiter Istanbul en Turquie²⁵. En chemin, le voyage est perturbé le 11 juillet par le décès du Secrétaire général du PCF, Maurice Thorez, qui était sur le navire avec son épouse. Le corps est débarqué « à 8 heures » le lendemain à Varna en Bulgarie « au milieu des hurlements et des sirènes », écrit Albert Guerlain. « Des soldats rendent les honneurs » à la dépouille sous les hymnes nationaux français et bulgare à la suite duquel, « vers 11 h 30 », une cérémonie est célébrée à l'hôtel de ville. « À 15 heures » le bateau lève l'ancre et les Français reprennent le cours de leur voyage à destination de Constantza en Roumanie puis Odessa, Yalta et Sotchi en URSS. Le groupe est conduit vers les principales curiosités touristiques de ces villes balnéaires situées au bord de la mer Noire où il fait « très chaud », peut-on lire²⁶.

À Odessa, les Français montent « le fameux escalier du Potemkine » et visitent l'opéra. Ils débarquent à Sotchi le 15 juillet et sont accueillis par « deux vétérans soviétiques et deux anciens colonels » suivis d'une « guide-interprète » du nom de « Natacha » responsable du groupe tout au long de sa pérégrination en URSS. « Avant le repas du soir », les Français sont conduits en autocar pour apprécier « la flore subtropicale entourant de nombreuses et somptueuses maisons de repos que l'on appelle "sana" où viennent se reposer et se soigner les travailleurs soviétiques ». Le groupe poursuit les visites jusqu'au lendemain, 17 juillet, avant de prendre un avion pour rejoindre « Lemberg ». Les commémorations à Rawa-Ruska et dans la capitale de l'*oblast* sont prévues les 18 et 19 juillet, mais les Français repartent aussitôt pour découvrir, les 20 et 21 juillet, « une ville toute neuve » et « très jolie », Kiev : ils arpentent les « grands parcs », visitent l'« exposition permanente des réalisations économiques ukrainienne » et se promènent en bateau sur le Dniepr. Ils découvrent également « un camp de vacances pour les enfants des membres de l'enseignement » situé à une trentaine de kilomètres de Kiev, « au milieu de la forêt ». Les Français, accompagnés d'enfants, chantant et dansant tout autour d'eux, sont invités à prendre le thé²⁷.

Le 22 juillet, le groupe embarque à bord d'un *Tupolev 104* pour regagner Moscou. À son arrivée, il est accueilli par « des journalistes et des photographes ». Les Français font ensuite le « traditionnel » tour de la ville en particulier « les quartiers neufs », lesquels néanmoins, donnent

²⁴ *Ibid.*

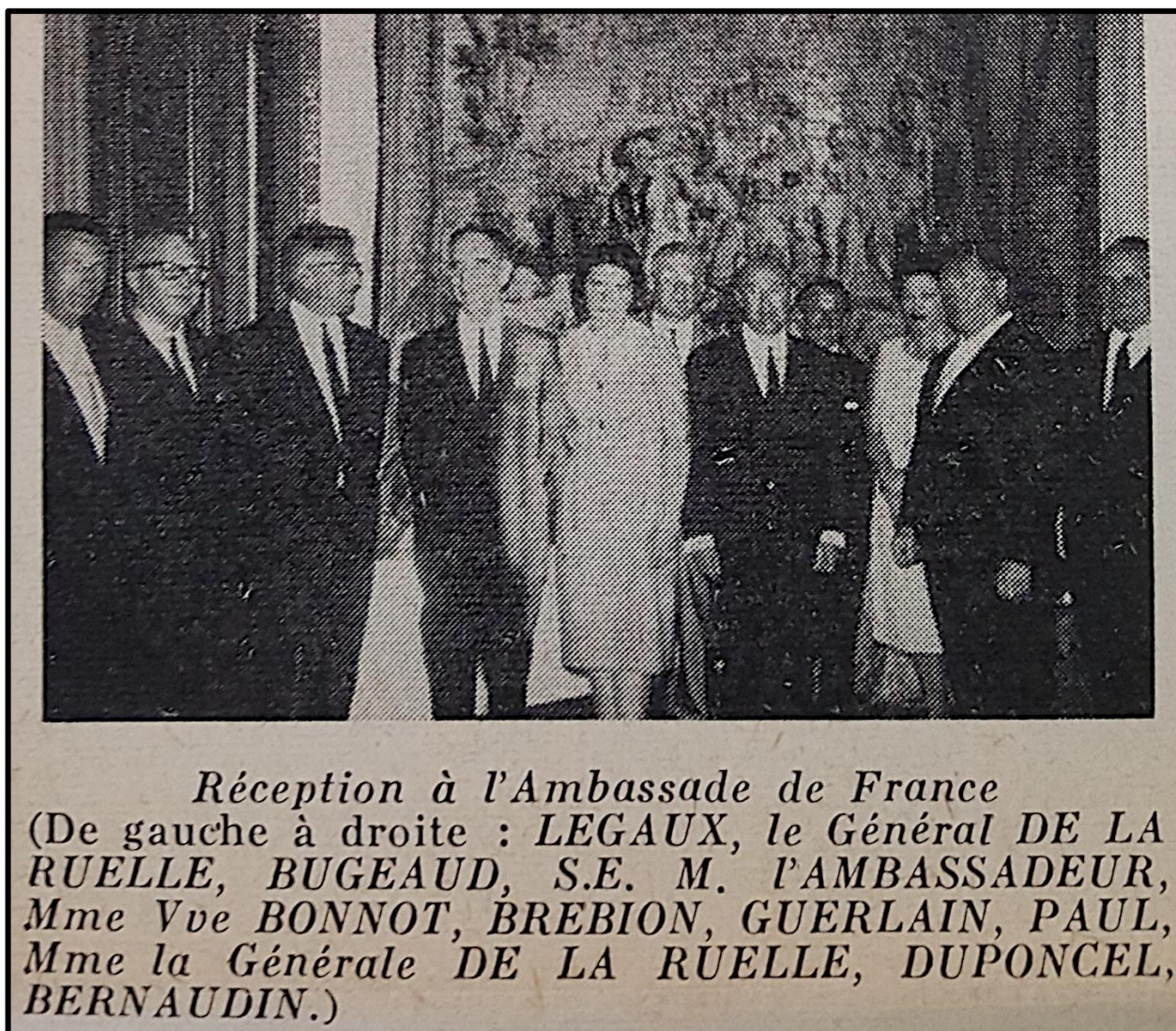
²⁵ Eugène Mirabel, « Pèlerinage à Rawa-Ruska – Voyage en URSS », *Envols*, n° 91, mars-avril 1964, p. 3.

²⁶ Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

²⁷ *Ibid.*

« une impression d'uniformité monotone » peut-on lire. Le lendemain, certains font du « shopping » pendant que ceux qui découvrent pour la première fois la capitale de l'URSS sont conduits auprès des symboles du socialisme soviétique, le Kremlin et le mausolée de Lénine. Comme l'année précédente, une réception en l'honneur des Français est organisée à l'ambassade de France immortalisée par la photo ci-dessous (photo n°23). Quatre jours plus tard, après plusieurs commémorations avec des associations d'Anciens combattants, les participants décollent de Moscou pour l'aéroport du Bourget²⁸.

Photo 23 - Réception à l'ambassade de France le 24 juillet 1964 en l'honneur des anciens du 325



Source : Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 94, septembre-octobre 1964, p. 3.

²⁸ *Ibid.*

Les voyages organisés au début de la présidence d'Albert Guerlain en 1966 et 1967 sont tout autant « cousus de fil rouge » pour reprendre l'expression de Sophie Cœuré et de Rachel Mazuy²⁹. Albert Guerlain, lui, n'y participe pas. L'édition d'août 1966 est préparée conjointement par la FNCPG de la Seine, l'association France-URSS et la section de l'Aube de Rawa-Ruska ainsi que l'Agence de voyages Havas. L'Amicale est représentée par le président d'honneur de la section Lorraine-Alsace, Maurice Worms, auteur du compte rendu dans *Envols*³⁰. Pour la première fois, le prix du séjour est indiqué, il s'élève à 1 600 frs par personne – ce qui est onéreux – donnant ainsi une idée du coût (important) des précédentes éditions³¹.

L'édition de 1967 est beaucoup moins touristique et le séjour réduit à une semaine, du 29 juillet au 4 août. Le nombre de participants n'est pas indiqué. Ils sont sous la responsabilité du président de la section de la Loire, un certain Jullian. Le groupe, composé d'anciens du 325 et de leurs épouses, décolle de l'aéroport du Bourget en direction de Kiev. Le lendemain, ils prennent la route à bord d'un autocar pour effectuer les 550 km qui les séparent de Lviv. Après plusieurs jours de commémorations, le groupe regagne la France en train. C'est le dernier voyage d'anciens du 325 à Rawa-Ruska avant une pause d'une dizaine d'années. La raison n'est pas donnée, mais il s'agit sans doute des effets produits par les difficultés internes qui secouent l'Amicale dans les années 1970.

Le temps consacré aux cérémonies commémoratives à Rawa-Ruska représente finalement bien peu par rapport aux visites touristiques effectuées lors des pérégrinations en URSS. Le recueillement devant le mémorial est pourtant la motivation première de l'Amicale. Ces voyages demeurent néanmoins une opportunité exceptionnelle alors que l'ouverture des frontières de l'URSS aux ressortissants étrangers est récente et menacée par les confrontations géopolitiques ; la construction du mur de Berlin en août 1961 si *in fine* contribue à apaiser les tensions en Europe a ravivé la peur d'un conflit armé nucléaire, « La crise des missiles de Cuba » en octobre 1962 davantage encore³².

Il n'en reste pas moins que le cadre dans lequel s'inscrivent les commémorations à Rawa-Ruska engendre certaines difficultés pour les rédacteurs des comptes rendus publiés dans *Envols*. Il n'est pas toujours évident pour eux de conjuguer le caractère solennel de la cérémonie ainsi

²⁹ CŒURE Sophie et MAZUY Rachel, *Cousu de fil rouge, Voyages des intellectuels français en Union soviétique*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

³⁰ Les vingt participants, soit une dizaine de personnes en moins par rapport aux voyages précédents, prennent le train à Paris en direction de Vienne. Le groupe embarque à bord du Dunay afin de redescendre le Danube en faisant les six premiers jours des escales à Bratislava, Budapest et Belgrade. La croisière s'achève à Yalta après avoir traversé la mer Noire. À l'issue des deux jours de visites, les Français prennent un avion à Simferopol pour se rendre à Lviv et Rawa-Ruska, « but principal de ce voyage ». Maurice Worms, « Notre pèlerinage 1966 à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 103, octobre 1966, p. 2-3.

³¹ *Envols*, « Voyage à Rawa et en URSS », n° 97, mars-mai 1965, p. 2.

³² KERSHAW Ian, « 1. Division tendue », in *L'Âge global*, Paris, Le Seuil, 2020, p. 29-70, en particulier les pages 46- 53.

que l'émotion suscitée par le souvenir de la captivité et des camarades disparus avec le charme des vacances estivales aux pays des Soviets. C'est pourquoi Albert Guerlain conclut le compte rendu de l'édition 1963 en rappelant que le « but principal du voyage était le pèlerinage à Rawa-Ruska »³³ et celui de 1964 en admettant que « certes, la croisière en bateau sur cinq mers avait un attrait touristique indéniable, certes, le séjour à Sotchi, Kiev et Moscou a été d'un grand intérêt, mais pour nous, ceux de Rawa-Ruska, l'essentiel était le pèlerinage à Rawa-Ruska »³⁴. Les deux aspects de ces voyages ont leur importance aux yeux des responsables de l'Amicale, car dès 1962, ils souhaitent faire du voyage à Rawa-Ruska « une tradition » de façon « à permettre au plus grand nombre de camarades d'y participer » malgré son coût important³⁵. Cela passe alors par la promotion des séjours touristiques présentés comme agréables et fraternels tout en montrant l'intérêt de venir commémorer la captivité à Rawa-Ruska sous les auspices d'un rapprochement du monde ancien combattant.

Ce type de rapprochement n'est pas nouveau. Dès le lendemain de la guerre, les associations d'Anciens combattants qui s'organisent en Europe nouent des relations entre elles, y compris un peu plus tard avec les ennemis d'hier³⁶, en particulier pour promouvoir la paix, la liberté et la coopération entre les peuples³⁷. En 1949, des associations belges, françaises et néerlandaises fondent la Confédération internationale des anciens prisonniers de guerre (CIAPG). Cette année-là, est également créée la Fédération mondiale des Anciens combattants (FMAC) réunissant les pays précités auxquels s'ajoutent l'Italie, le Luxembourg, la Turquie, la Yougoslavie et les États-Unis. Ces organisations sont toujours actives dans les années 1960. En 1962, la Confédération européenne des Anciens combattants (CEAC) voit même le jour. Elle est notamment conduite par la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne ou encore l'Italie³⁸. Au retour des anciens du 325 de leur premier voyage à Rawa-Ruska, l'Amicale se félicite d'avoir organisé, à son échelle, un séjour « qui n'aura pas été vain pour le rapprochement du monde ancien combattant qui lutte pour la paix »³⁹.

Les voyages restent tout de même très cadrés par les autorités soviétiques et l'association France-URSS. Les transports, les hôtels, les visites et les rencontres sur place sont prévus à l'avance. Il n'y a pas, ou peu, de place pour les initiatives personnelles des participants. Ce sont en réalité les

³³ Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

³⁴ Albert Guerlain, « Le voyage en URSS », art. cit.

³⁵ *Envols*, « Pèlerinage à Rawa », art. cit.

³⁶ En 1950, des anciens combattants allemands créent en République Fédérale allemande, le *Verband des Heimkehrer Deutschlands*. Sur le sujet voir notamment : SCHWELLING Birgit, *Heimkehr - Erinnerung - Integration: Der Verband der Heimkehrer, die ehemaligen Kriegsgefangenen und die westdeutsche Nachkriegsgesellschaft*, Paderborn, Schöningh, 2010.

³⁷ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 252-256.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Edmond Calmette, « Récit du pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

conditions imposées à bon nombre de touristes venus de l'Europe occidentale. L'historienne Rachel Mazuy a montré que les déplacements individuels des touristes sont découragés par les prix élevés. Les voyages de groupes sont privilégiés par les autorités soviétiques pour faciliter leur contrôle. De plus, les touristes ne pouvaient toujours pas aller « au-delà d'un périmètre de quarante kilomètres hors de Moscou » dans les années 1970, et « les restrictions en matière de photos persistaient tout comme celles qui régissaient l'importation de documents »⁴⁰. Cela s'applique également aux souvenirs que les visiteurs étrangers se procuraient dans les boutiques qui leur étaient réservées, appelées *Béριοzkas*⁴¹. Le « shopping » évoqué par Albert Guerlain⁴² correspond vraisemblablement à ce type de commerce touristique.

Les vacanciers issus des milieux populaires voyageant en URSS avec Tourisme et travail sont aussi concernés par ces séjours réglés à l'avance. L'association est partie prenante sous l'égide de son président, Étienne Dollé, dont la sensibilité politique entraîne une apologie et une défense de l'URSS des années 1950 à 1970. Sylvain Pattieu montre que le caractère idéologique des séjours n'est plus prioritaire comparé à ceux des années 1930, subsiste néanmoins la volonté de proposer aux touristes, ouvriers et employés pour la plupart, une expérience *in situ* du socialisme soviétique. Les similitudes avec les voyages d'anciens du 325 sont frappantes : les touristes sont conduits vers des entreprises pour rencontrer des travailleurs et visiter les infrastructures. Ils sont amenés à découvrir les richesses culturelles et historiques des villes comme Kiev ou Leningrad, sans compter Moscou où se trouve le lieu emblématique du pouvoir, le Kremlin. « L'ampleur des réalisations sociales » du régime communiste figure au programme telles que les crèches. Les anciens du 325 visitaient quant à eux les maisons de repos pour les travailleurs soviétiques et les colonies de vacances pour les enfants des membres de l'enseignement⁴³.

Les contraintes imposées aux anciens du 325 sont toutefois difficiles à appréhender à l'aune des seuls comptes rendus publiés dans *Envols*. Le retour d'expérience d'un des participants de l'édition de 1964 permet en partie de surmonter cette difficulté. Il est l'œuvre d'un adhérent de la section auboise, Paul Legaux, livré le 20 septembre 1964 dans le cadre d'une manifestation organisée par la section auboise à l'hôtel de ville de Troyes, en présence des adhérents, de la presse locale ainsi que du député-maire de Troyes, Henri Terré, et du député de l'Aube, Jean Durlot⁴⁴. Le retour sur

⁴⁰ MAZUY Rachel, « Le tourisme idéologique en Union soviétique », art. cit., p. 214.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

⁴³ PATTIEU Sylvain, « Voyager en pays socialiste avec Tourisme et travail », art. cit., p. 69-72.

⁴⁴ AD de l'Aube, 141/J/1, Sous-dossier : « Livre d'Or de l'Amicale auboise Rawa-Ruska-Kobjerzyn », « Une réunion de l'amicale de Rawa-Ruska. M. Paul Legaux a évoqué son pèlerinage aux lieux de la détention », 20 septembre 1964, p. 73.

expérience de Paul Legaux a été consigné dans le livre d'or tenu par les responsables entre 1945-1995, à partir de l'article d'un journal local inconnu.

Le journaliste a retenu les éléments susceptibles d'intéresser le lectorat. Le point de vue subjectif du journaliste permet justement d'avoir accès aux coulisses des voyages effectués par d'anciens du 325 à Rawa-Ruska inaccessible dans *Envols*. En effet, tout ce qui se rapporte au régime communiste et la société soviétique revêtent un certain intérêt en pleine guerre froide pour un journal local qui n'a pas nécessairement la capacité d'envoyer un correspondant en URSS. Le retour d'expérience de Paul Legaux est une source d'informations bienvenue que le journaliste légitime en décrivant Paul Legaux comme un « informateur impartial et mesuré », dont l'« exposé simple et concis avait le mérite de nous faire toucher du doigt les différences de conception et de civilisation »⁴⁵.

Le journaliste cite à plusieurs reprises Paul Legaux : il évoque le décès de Maurice Thorez survenu durant la croisière. Il retient surtout les difficultés des Français à pouvoir entrer en contact avec la population de Rawa-Ruska en raison des restrictions de déplacement imposées par les autorités soviétiques. Paul Legaux admet devant l'assemblée « qu'il n'a pu pénétrer la vie des familles soviétiques », car « aucun pèlerin n'eut l'autorisation de sortir à pied en ville ». Les Français étaient constamment encadrés par des soldats, ne pouvant sortir qu'accompagnés et en car. Finalement, Paul Legaux « rapporte le souvenir d'un pays attachant et un peu inquiétant à la fois », note le journaliste. Ce dernier évoque également « la partie la plus émouvante de son témoignage » : le déroulement de la cérémonie commémorative à Rawa-Ruska⁴⁶.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

B- Les commémorations à Rawa-Ruska, une mise en scène politique soviétique ?

À leur arrivée à Lviv en 1962, les anciens du 325 sont accueillis par le président des Anciens combattants soviétiques, Nicolas Poliakov, « venu spécialement de Moscou », qui les accompagne tout au long du séjour, souvent même jusqu'en URSS. Ce dernier s'occupe certainement en amont de l'organisation des cérémonies avec le soviétique local à Rawa-Ruska. En 1966, c'est avec son successeur que les Français sont en relation, un certain Anatole Aslanov, lui aussi francophone. Nicolas Poliakov continue néanmoins d'entretenir des liens avec les représentants de l'Amicale. Les Français lui rendent visite lors de leur passage à Moscou cette année-là⁴⁷.

En 1962, Nicolas Poliakov reçoit les Français à Lviv accompagné du maire, d'un général et de tous les médias locaux, la presse, la télévision, la radio. C'est un véritable événement qui suscite une « grande surprise » de la part d'anciens du 325 peu habitués à être au centre de l'attention ou à évoquer leurs impressions avec « Radio-Lwów » dans le hall de l'hôtel⁴⁸. La présence des Français à Lviv est aussi l'occasion de déposer une gerbe de fleurs avec les Anciens combattants soviétiques pour commémorer la Grande Guerre et la Seconde Guerre mondiale⁴⁹. Les anciens du 325 prennent ensuite le chemin de Rawa-Ruska.

⁴⁷ Maurice Worms, « Notre pèlerinage 1966 à Rawa-Ruska », art. cit.

⁴⁸ C'est une radio polonaise basée à Lviv.

⁴⁹ Edmond Calmette, « Récit du pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

1- 1962, la première commémoration à Rawa-Ruska ou la recherche d'un équilibre entre les mémoires de la résistance et de la déportation

La cérémonie à Rawa-Ruska étonne encore plus les anciens du 325 que leur arrivée à Lviv. Ils sont tout d'abord frappés de constater à quel point la ville a changé depuis 1942, d'une « steppe inculte » emplie de marécages, elle est dorénavant bordée des terres cultivées⁵⁰. Les « hordes de mercenaires SS » et les « Juifs emmenés le long des routes » – des représentations découlant directement de la revendication du titre de déporté résistant sous la présidence d'Oscar Liévain – ont laissé place à un village « riant et rebâti », où vivent les habitants dans des maisons « enfouies dans des épaisseurs de verdure, de fleurs et d'arbres fruitiers ». Ce dépaysement, compréhensible vingt ans après la captivité, s'explique aussi en partie par la perpétuation dans la mémoire collective de l'Amicale de l'image d'une ville sous l'occupation allemande où régnait un univers de souffrances et de mort. Conditionnés par ces représentations particulièrement mises en avant durant cette période de revendications, les anciens du 325 perçoivent avec d'autant plus d'acuité tout ce qui ne correspond plus au Rawa-Ruska de 1942. D'une certaine manière, la ville a évolué depuis 1945, elle s'est reconstruite, repeuplée, ces anciens prisonniers, eux, ont « du mal à reconnaître Rawa-Ruska »⁵¹. Ils se sentent peut-être en décalage ou ressentent un décalage, ancrés dans un passé qui n'existe plus.

Ce dépaysement s'ajoute à l'accueil chaleureux de la population, lequel dépasse tout ce qu'avaient espéré les anciens du 325, écrit le délégué national de l'Amicale, Edmond Calmette⁵². La venue des Français est célébrée comme un véritable événement pour cette petite ville rurale de la Galicie ukrainienne. C'est en tout cas ce que rapportent les anciens du 325, photographies à l'appui. Déjà au moment de l'inauguration du mémorial en 1960, la population s'était massivement présentée malgré l'absence d'anciens du 325 comme le montre l'image ci-dessous (photo n° 24). En 1962, les Ukrainiens se sont aussi déplacés en nombre. La « foule enthousiaste » est évaluée à 1 500 personnes, mais la perspective de l'image prise sur le moment rend moins compte de l'étendue de la participation des habitants (photo n° 26)⁵³.

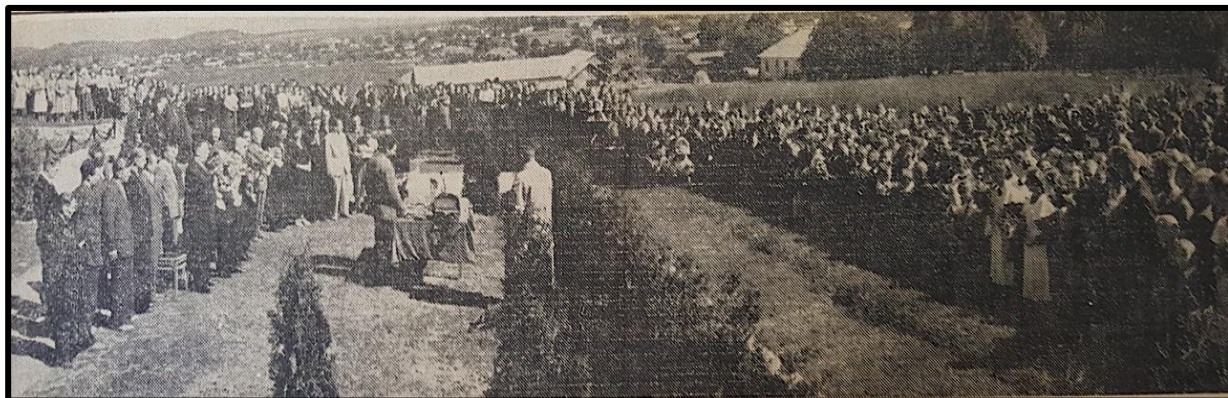
⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ « Pèlerinage à Rawa », *Envols*, n°83, art. cit.

Photo 24 - La foule présente lors de l'inauguration du mémorial à Rawa-Ruska en 1960



Source : Jean-Pierre Lagardère, "Mémorial à Rawa-Ruska", *Envols*, n° 76, août-novembre 1960, p. 1.

Photo 25 - Des Ukrainiens devant les tombes du cimetière français à Rawa-Ruska pendant la commémoration en 1962



Source : Source : Edmond Calmette, « Récit du pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 84, octobre-novembre 1962, p. 5.

Edmond Calmette écrit que « toute la population était là, endimanchée, pour nous attendre » alors qu'il s'agissait, souligne-t-il, d'un jour de semaine, donc travaillé. Les Français sont accueillis par le « chef du district » et les responsables du soviet local accompagnés des enfants des écoles de la ville. « Les fillettes, avec leurs jupes bleues, leurs corsages blancs et leurs foulards rouges, avaient reconstitué un grand drapeau français vivant »⁵⁴. Cela montre que la ville a été préparée en amont à recevoir les anciens du 325. « Nous ne pûmes retenir nos larmes et de nombreuses personnes dans l'assistance pleuraient également. Ce fut le moment le plus émouvant de notre voyage », rapporte Edmond Calmette. Le groupe est ensuite conduit à la mairie pour un « traditionnel vin d'honneur »⁵⁵.

La cérémonie commémorative débute au cimetière français où sont déposées des gerbes de fleurs. Selon Edmond Calmette, les anciens du 325 s'attendaient à revoir le « cimetière de fortune » qu'ils avaient laissé en janvier 1943. Or, c'est un lieu « parfaitement aménagé et entretenu avec des escaliers en pierre, des tombes bien alignées avec, sur chacune, des parterres de fleurs de saison et du gazon. Tout autour, [il y a] des allées de graviers [ainsi que] des haies bien taillées ». Ils sont enchantés d'apprendre que ce sont les enfants des écoles qui ont la responsabilité de l'entretien des tombes. Le site a donc une vocation pédagogique auprès des jeunes. Les autorités soviétiques confient aux enfants de Rawa-Ruska l'entretien du cimetière et du mémorial tout en les associant à la cérémonie dans le but de perpétuer le souvenir de la résistance au fascisme pendant la Seconde Guerre mondiale. Certains sont d'ailleurs au premier plan sur la photo n° 25. Pour Edmond Calmette, c'est le signe que « le souvenir de nos camarades reconnus comme un symbole de la résistance » perdure⁵⁶.

En effet, se trouve à proximité du cimetière « un monument en souvenir des patriotes évadés français venus mourir ici »⁵⁷, ou pour reprendre l'inscription exacte sur le mémorial : « Mémoire éternelle aux patriotes français tombés dans la lutte contre le fascisme »⁵⁸. Si en France la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska domine le discours mémoriel élaboré par l'Amicale en 1962, c'est la mémoire de la résistance à la domination fasciste en Europe qui prévaut en URSS, portée par le récit de la « Grande guerre patriotique »⁵⁹. Ainsi, les anciens du 325 adaptent leurs discours. L'effort reste minime étant donné que la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska a toujours existé dans le récit de l'Amicale. Le discours prononcé par Edmond Calmette lors de la cérémonie en est l'exemple.

⁵⁴ Edmond Calmette, « Récit du pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ « Justice pour Rawa ! », numéro spécial d'*Envols*, 1965, *op. cit.*

⁵⁹ TUMARKIN Nina, « “The Great Patriotic War as Myth and Memory” », *European Review*, vol. 11, n° 4, 2003, p. 595-611.

Il débute en rappelant qu'ils ont été « déportés » à Rawa-Ruska parce qu'ils avaient « préféré la liberté à l'esclavage » : « Nous étions vingt-deux mille prisonniers de guerre français évadés de tous les camps d'Allemagne », et « par mesure de représailles et pour mettre fin à nos évasions massives, les autorités nazies avaient décidé de nous envoyer là pour nous faire périr ». On retrouve la conviction selon laquelle les nazis auraient voulu exterminer les PGF en les transférant au Stalag 325. « Ce fut peine perdue », dit-il, car « une fois enfermés dans ce camp de "mort lente", malgré le régime concentrationnaire, malgré la faim, la soif, et les épidémies [...] nous avons continué à nous évader, nous avons continué notre lutte pour la liberté »⁶⁰. Les souffrances des prisonniers sont, ici, légèrement reléguées au second plan derrière la force de leurs convictions et leurs résistances physique et morale, ce qui est moins le cas dans les récits produits dans le cadre de la réclamation du titre de déporté résistant.

Dans le combat mené par les anciens du 325, les habitants de Rawa-Ruska auraient joué un rôle non négligeable selon Edmond Calmette :

Qu'il nous soit permis, ici, de remercier la population qui nous a si spontanément aidé dans notre périlleuse entreprise. Partout où nous nous présentions [...] nous étions accueillis avec joie, nous étions aidés, soutenus, encouragés. Chers amis, c'est à vous que nous devons d'avoir si bien combattu. Vous nous avez redonné la confiance et l'espoir. Dans les caves où nous nous rencontrions avant d'agir contre l'ennemi commun, nous fredonnions la Marseillaise⁶¹.

Leur participation n'a jamais été autant mise en avant dans le discours de l'Amicale, contrairement à certains récits de guerre évoquant des trocs entre la population locale et les prisonniers français. Cependant, les descriptions des scènes de trocs illustrent surtout leur faculté d'adaptation face à la rigueur de l'internement au Stalag 325 plutôt qu'une aide de la population locale au « combat » mené par les PGF à Rawa-Ruska⁶². En fait, il s'agit d'un discours de circonstance de la part d'Edmond Calmette visant à associer les habitants de Rawa-Ruska à la commémoration. Il forge ainsi l'idée d'une résistance commune des PGF et des civils contre l'occupant allemand organisée dans l'ombre au sein de réseaux clandestins au même titre que les formations résistantes en métropole durant l'Occupation. Ces « résistants extramétropolitains » auraient eu aussi leurs réseaux clandestins à Rawa-Ruska⁶³.

Edmond Calmette conclut que la cause défendue par les anciens du 325 était juste. « Aujourd'hui, vingt ans après, dans ce pèlerinage en ce haut lieu où nous avons souffert, où nous

⁶⁰ *Envols*, « Pèlerinage à Rawa », n° 83, art. cit.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² « Pèlerinage à Rawa », *Envols*, n° 83, art. cit.

⁶³ La formule fait d'ailleurs partie du nom de l'Amicale en 1964. *Envols*, n° 95, novembre-décembre 1964.

avons combattu, où nous avons triomphé aussi, ce regard vers le passé [...] est un témoignage, un exemple, la preuve que nous avons raison » de combattre pour la paix, la fraternité et la liberté⁶⁴. Edmond Calmette conjugue donc déportation et résistance, souffrances subies et courage héroïque des anciens du 325, afin que le discours officiel de l'Amicale entre en résonance avec les représentations mémorielles célébrées selon les autorités locales à Rawa-Ruska.

L'émotion suscitée par la cérémonie s'intensifie lorsque la veuve et les deux enfants d'André Guyon se retrouvent devant sa tombe. Le rapatriement des corps paraît toujours inaccessible. Le président de la section lyonnaise et vice-président national, Edmond Rostaingt, aurait, semble-t-il, accompagné André Guyon dans les derniers instants. Il profite de sa venue à Rawa-Ruska pour entrer en communion avec le défunt en lui adressant un message rassurant sur sa famille : « pendant des années, nous avons apporté une aide efficace, et cependant insuffisante, à ta famille. Tes enfants sont maintenant des hommes, ton fils Alain est physiquement autant que moralement un autre de toi-même. Tu peux en être fier »⁶⁵. Le message d'Edmond Rostaingt montre que la commémoration à Rawa-Ruska n'est pas seulement une célébration collective pour les anciens du 325, elle est aussi, et peut-être avant tout, une expérience individuelle de recueillement et de remémoration bien que les sources manquent pour en mesurer l'impact sur les individus.

Le soutien de l'Amicale aux familles de disparus fait écho aux initiatives sociales menées depuis 1945, en particulier envers les veuves qui représentent une catégorie de personnes à aider prioritairement, et pour lesquelles l'Amicale joue le rôle de chef de famille⁶⁶. L'aide financière destinée aux veuves sinistrées après la catastrophe du barrage de Malpasset en décembre 1959 en est un exemple. Dans le cas de la famille Guyon, le message d'Edmond Rostaingt résonne comme une passation de témoin. Le rôle de soutien de famille incarné par l'Amicale accompli, incombe à Alain désormais en âge et physiquement prêt à en assumer la responsabilité.

La journée à Rawa-Ruska s'est terminée par un repas convivial où régnait une « ambiance exceptionnelle » en partie à cause de la « vodka ukrainienne [...] qui se boit très facilement », est-il écrit⁶⁷. Au nom de l'Amicale, Edmond Calmette remet à Nicolas Poliakov deux exemplaires d'une même médaille commémorant les vingt ans de l'arrivée des premiers PGF au Stalag 325 (photo n°26)⁶⁸.

⁶⁴ *Envols*, « Pèlerinage à Rawa », n° 83, art. cit.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Archivés privées, Martine R. V., « Statuts de l'Amicale du *Stalag* disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska », *op. cit.*, article 2.

⁶⁷ Edmond Calmette, « Récit du pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

⁶⁸ La photographie de la médaille publiée dans *Envols* en 1962 n'était pas d'une qualité satisfaisante. C'est pourquoi celle présente sur la page suivante correspond à la médaille frappée en 1992 pour la commémoration des cinquante ans de l'arrivée des premiers PGF au Stalag 325. Hormis la date, la médaille est identique.

Photo 26 - Médaille commémorative de la captivité au Stalag 325

avers



revers



Photographies de l'avers et du revers de la médaille prises par nos soins lorsque des descendants de Maurice Chesneau nous ont confié ses archives personnelles.

C'est une médaille en bronze frappée en 1962 d'abord à l'usage des adhérents. Elle est vendue au prix de « 15 NF »⁶⁹ « pour le bénéfice de la caisse d'entraide » venant en soutien aux anciens du 325 dans le besoin. C'est pourquoi « chacun doit se faire un devoir de l'acheter », est-il écrit dans *Envols*, d'autant qu'il s'agit d'un « très beau souvenir » qui a vocation à figurer « avec honneur dans [la] bibliothèque ou une place de choix »⁷⁰. L'achat de cette médaille n'est pourtant pas seulement un geste de solidarité envers des camarades ou l'acquisition d'un objet décoratif sur le thème de la captivité. C'est aussi un acte symbolique matérialisant l'appartenance à ceux de Rawa-Ruska, *a fortiori* l'Amicale, autant qu'elle est un moyen de diffuser la mémoire du Stalag 325 au sein du foyer.

La médaille porte un certain nombre de symboles qui peuvent être interprétés différemment selon les publics auxquels elle est destinée. En remettant deux exemplaires lors de la cérémonie à Rawa-Ruska, Edmond Calmette donne à voir ce que représente la captivité au Stalag 325 non seulement au président des Anciens combattants soviétiques, Nicolas Poliakov, mais également aux autorités locales ainsi qu'à la population de Rawa-Ruska. L'une des deux médailles est destinée à être scellée sur la stèle commémorative⁷¹. Au centre de l'avert de la médaille figurent le coq français et l'aigle polonais. Ils sont tous deux entourés par des barbelés en signe de leur privation de liberté pendant la guerre sur lesquels est inscrit « à ceux de Rawa-Ruska 1942-1992 » (« 1942-1962 » pour la première créée en 1962). Le coq et l'aigle sont enchainés par la croix de Lorraine symbolisant le lien les unissant dans la résistance à l'Allemagne et incarnée par le général de Gaulle.

Le premier constat est l'absence de signe représentant la population ukrainienne alors qu'elle est majoritaire en Galicie depuis les années 1950 en raison de l'expulsion des Polonais de la RSSU entre 1944 et 1947⁷². Selon les estimations retenues par Tarik Cyril Amar, « à la fin de l'année 1946, un total d'environ huit cent mille personnes » ont quitté l'*oblast* de Lviv. « La grande majorité [est composée] de Polonais de souche et environ trente mille [sont des] Juifs polonais ». Au lendemain de la guerre, « la présence polonaise en Galicie orientale avait pratiquement cessé »⁷³, mais l'aigle polonais sur la médaille de l'Amicale contribue à son échelle à perpétuer la mémoire des Polonais qui ont résisté à l'Allemagne nazie. En revanche, quel effet sur l'image des Ukrainiens souvent associée à la collaboration avec les Allemands depuis la fin de la guerre⁷⁴ ? Cependant, au vu de

⁶⁹ Cela correspond à peu près à 24 euros d'aujourd'hui

⁷⁰ *Envols*, « Médaille commémorative », n° 83, août-octobre 1962, p. 2.

⁷¹ Edmond Calmette, « Récit du pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

⁷² AMAR Tarik Cyril, *The Paradox of Ukrainian Lviv*, op. cit., p. 144-184.

⁷³ "By the end of 1946, a total of about eight hundred thousand people, the vast majority ethnic Poles and about thirty thousand Polish Jews, had left for Poland [...] It meant the end of the last major Polish city on territory settled by a majority of Ukrainians". *Ibid.*, p. 143-144.

⁷⁴ AMAR Tarik Cyril, "Different but the Same or the Same but Different?", art. cit., p. 282-317.

l'accueil réservé aux anciens du 325 par la ville de Rawa-Ruska tout au long des années 1960, il semblerait que l'absence de signe représentant la population ukrainienne n'ait pas eu de conséquence sur les relations avec l'Amicale.

Pour les autorités soviétiques, l'avvers de la médaille correspond assez peu au discours officiel du Comité central à Kiev dans les années 1960. Certes, le Comité cherche à valoriser la mémoire de tous les résistants et les partisans antifascistes, mais les populations polonaises expulsées de l'Ukraine occidentale par les autorités soviétiques sont reléguées *de facto* à la marge⁷⁵. De plus, la croix de Lorraine, emblème de la France Libre, est rejetée en France par le PCF considérant que le symbole est trop associé à la figure de de Gaulle⁷⁶. En l'absence de sources pour documenter la réaction des autorités locales, il est difficile de dire quelles résonances la remise de la médaille a eues auprès d'eux, mais cela reste d'abord un geste amical de circonstance.

Sur le revers, est gravé : « Rawa-Ruska est le titre de résistance des prisonniers de guerre qui n'ont pas accepté la défaite de 1940 ». Cela montre que, si la figure du déporté de Rawa-Ruska est au centre des revendications, en revanche, l'Amicale choisit de valoriser uniquement la figure du résistant sur la médaille, car elle est sans doute plus consensuelle auprès des adhérents seulement un an après l'élection agitée d'Oscar Liévin, surtout dans la perspective d'en vendre au plus grand nombre⁷⁷.

La mémoire de la déportation des PGF au Stalag 325 demeure alors trop récente pour faire l'objet, seule, de commémoration de la part de l'Amicale. La réclamation du titre de déporté résistant débute seulement en 1962 et le récit se construit progressivement. La mémoire de la résistance au camp de Rawa-Ruska est au contraire plus établie, car mise en récit depuis une dizaine d'années par l'Amicale et légitimée par la reconnaissance du titre d'interné résistant par le conseil d'État en 1956. La médaille frappée en 1962 en témoigne. Dans le cadre d'une commémoration, c'est la figure du résistant qui domine davantage. Vendue au bénéfice de la caisse d'entraide, la médaille ne célèbre pas la déportation sans doute par souci d'attractivité commerciale auprès d'anciens du 325 qui ne se retrouveraient pas (encore) totalement dans cette représentation. C'est bien l'un des enjeux sous-jacents du représentant de l'Amicale lors de la cérémonie, Edmond Calmette, d'agir en tant qu'entrepreneur de mémoire. Lors de ses prises de parole, il inculque, consciemment ou non, le récit officiel actualisé de l'Amicale aux anciens du 325 et leurs épouses.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, « 7. La France Libre et la symbolique républicaine », in *De Gaulle, la République et la France Libre*, Paris, Perrin, 2014, p. 221-232. GILZMER Mechthild, « X. L'iconographie et le sens de l'image », in *Mémoires de pierre*, Paris, Autrement, 2009, p. 200-250.

⁷⁷ Aucune source n'indique le nombre de médaille vendue.

Au centre du revers, le glaive rappelle l'esprit de résistance des prisonniers contre l'Allemagne. La lame est pointée en direction d'un bouclier gravé en son sein d'une spirale entourée du nom de Rawa-Ruska. Selon le professeur de langue et de littératures latines, Joël Thomas, la spirale transcrit les notions de « mouvement et d'évolution » par rapport à un axe central vers lequel elle tend »⁷⁸. Dans le cas de la médaille commémorative, Rawa-Ruska serait l'épicentre d'un mouvement de résistance des PGF. Le bouclier forme également le « O » du mot « non » symbolisant leur refus de la défaite de 1940. Les lettres sont représentées par des planches de bois des baraquements du camp. Sur chaque d'elles, sont inscrits les noms des onze principaux sous-camps et *Kommandos* du Stalag 325 selon l'Amicale, à savoir « Tarnopol-Minsk », « Lemberg- Zloczow », « Cholm-Stryj », « Skole », « Mazowiec-Trembovla », « Zwerziniec » et « Mielec ».

La remise de cette médaille à Nicolas Poliakov clôture cette première commémoration à Rawa-Ruska. Les anciens du 325 reprennent ensuite leur périple en URSS. « La première impression que nous avons eue » après cette journée est que « les Français qui furent déportés dans ce camp pour y être exterminés (*sic*) », écrit Edmond Calmette, « sont considérés par la population comme des Combattants, des résistants irascibles. [...] Ceux qui sont enterrés dans ce petit cimetière [...] sont restés pour les habitants de Rawa-Ruska, des Héros »⁷⁹. Le décalage entre les représentations de l'Amicale et celles à l'œuvre à Rawa-Ruska semble être important pour Edmond Calmette au point d'être soulignée, quand bien même être honoré comme des héros est valorisant pour ces anciens prisonniers. Par conséquent, en 1962, l'appropriation du mémorial par l'Amicale passe par un jeu d'équilibre entre, d'un côté la valorisation de ses préoccupations politico-mémorielles du moment, et de l'autre la perpétuation de l'image de la résistance au fascisme que les PGF incarnent à Rawa-Ruska. C'est pourquoi Edmond Calmette relègue légèrement la figure du déporté au second plan pour exalter la résistance commune des PGF et des habitants de la ville.

⁷⁸ THOMAS Joël, En ligne, « La spirale, symbole de la vie et du temps », *Revue 3^e Millénaire*, n° 12, 1984, non paginé, consulté le 21 octobre : <https://www.revue3emillenaire.com/blog/la-spirale-symbole-de-la-vie-et-du-temps-par-joel-thomas/>.

⁷⁹ Edmond Calmette, « Récit du pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

2- Des commémorations sous l'égide des autorités soviétiques (1963-1967)

Les commémorations à Rawa-Ruska se déroulent pratiquement toutes de la même façon jusqu'en 1967 hormis quelques évolutions significatives. L'élection d'Albert Guerlain survenue entre temps en 1965 n'a pas bouleversé les cérémonies précisément parce que l'Amicale a peu d'emprise sur leurs préparatifs. Les comptes rendus fournissent cependant des précisions supplémentaires sur les conditions des cérémonies auxquels a participé Albert Guerlain en tant que représentant de l'Amicale.

L'éloignement géographique du mémorial n'est pas l'unique contrainte qui s'impose aux anciens du 325. L'accès à la ville de Rawa-Ruska requiert lui-même une autorisation spéciale de la part des autorités soviétiques, car elle fait partie d'une « zone militaire interdite » frontalière avec la Pologne⁸⁰. Lors de l'édition de 1963, la cérémonie qui devait se dérouler le dimanche 21 juillet a été reportée au lendemain en raison d'« autorisations nécessaires n'ayant pu être obtenues à temps », écrit Albert Guerlain⁸¹. Ce désagrément a vraisemblablement été mal vécu par les Français précisément parce que l'intérêt du périple en URSS est de pouvoir se rendre à Rawa-Ruska pour la commémoration. C'est pourquoi, l'année suivante, le numéro d'*Envols* publié en avril relatif à l'organisation du voyage prévu en juillet se voulait rassurant sur le sujet. Le comité directeur informait les adhérents que les « autorisations spéciales » nécessaires pour se rendre à Rawa-Ruska étaient en cours de traitement⁸². Cela montre que cette préoccupation peut déterminer la participation d'anciens du 325.

L'ancien camp de Rawa-Ruska est lui aussi concerné, personne n'est autorisé à y pénétrer, car sa fonction a changé. Après avoir été sous l'occupation allemande le *Lager 328* pour les PGS de juillet 1941 à avril 1942, puis le Stalag 325 pour les PGF et Belges jusqu'en janvier 1943, le camp de Rawa-Ruska est devenu « le plus grand camp de rapatriement soviétique de l'*oblast* » selon Tarik Cyril Amar. Durant l'année 1945, jusqu'en octobre, « près d'un tiers des 350 000 rapatriés qui transitent par l'*oblast* l'ont traversé » dans des conditions qui rappellent celles des PGF à l'été 1942⁸³. Les civils ne disposaient pas de combustible pour le chauffage ou la cuisine ce qui les obligeait à ramasser du bois aux abords du camp à l'origine de possibles troubles avec les habitants de Rawa-Ruska. La nourriture était également un problème accentué par les vols perpétrés par les soldats soviétiques. Les civils subirent aussi des violences physiques et morales. Ils étaient insultés de

⁸⁰ Albert Guerlain, « Le voyage en URSS », art. cit.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Eugène Mirabel, « Pèlerinage à Rawa-Ruska – Voyage en URSS », art. cit.

⁸³ AMAR Tarik Cyril, *The Paradox of Ukrainian Lviv*, op. cit., p. 166-168.

« traîtres à la mère patrie » ou assimilés aux « étrangers-bandéristes », autrement dit au péril nationaliste ukrainien pour les autorités soviétiques⁸⁴. Dans les années 1960, le camp est une caserne militaire de l'armée Rouge accueillant un régiment de blindés. L'accès est strictement interdit. La mort dans l'âme, les anciens du 325 doivent se résoudre à l'apercevoir de loin, admet Paul Legaux lors de son intervention à Troyes en septembre 1964⁸⁵. En 1966, à la faveur de l'émotion suscitée par la commémoration, le groupe des Français formule une requête de dernière minute aux autorités soviétiques, sans succès, elle est rejetée pour la même raison⁸⁶.

Les anciens du 325 n'ont pas plus de chance avec la citadelle à Lviv : ils ne peuvent ni s'en approcher ni la photographier. Les comptes rendus ne donnent aucune indication sur le motif du refus des autorités soviétiques⁸⁷. L'impossibilité de se remémorer leur captivité dans leur ancien lieu de détention est en partie comblée par l'inauguration, en 1963, d'une stèle commémorative en l'honneur des PGF du Stalag 325 au cimetière à Lviv (photo n° 27). Elle comporte notamment un buste en marbre blanc sculpté par Marcel Mayer lors de son internement à la citadelle en 1943. Il représente « un prisonnier mourant » à partir du buste de Louis Duponcel, un prisonniers interné au Stalag 325. Le bloc de marbre proviendrait selon la fille de Marcel Mayer « d'une tombe juive profanée par les Nazis »⁸⁸. Le buste aurait été retrouvé au moment de la commémoration en 1963 et identifié par Louis Duponcel en personne⁸⁹. Ce dernier est adhérent de la section Île-de-France et membre du comité directeur national sous les présidences d'Oscar Liévain et d'Albert Guerlain, de 1961 au moins jusqu'en 1967⁹⁰. Marcel Mayer ne semble pas avoir adhéré à l'Amicale après la guerre.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ AD de l'Aube, 141/J/1, « Une réunion de l'amicale de Rawa-Ruska. M. Paul Legaux a évoqué son pèlerinage aux lieux de la détention », *op. cit.*

⁸⁶ Maurice Worms, « Notre pèlerinage 1966 à Rawa-Ruska », art. cit.

⁸⁷ Albert Guerlain, « Le voyage en URSS », art. cit.

⁸⁸ « C'est alors qu'il [Marcel Mayer] était emprisonné à la forteresse de Lemberg, à la suite de plusieurs évasions, que mon père tailla dans un marbre provenant d'une tombe juive profanée par les Nazis cette émouvante tête de "Prisonnier mourant". Des camarades du camp avaient réussi à lui forger des outils de fortune dans des ressorts d'armes anti-chars pour qu'il réalise cette œuvre qui fut son premier marbre ». Archives privées, Vladimir Trouplin, « copie d'un email échangé entre le conservateur du musée de l'Ordre de la Libération, Vladimir Trouplin, et la fille de Marcel Mayer », 2006, 1 page.

⁸⁹ L'article mentionnant l'information n'indique ni où ni comment le buste a été retrouvé. Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 94, septembre-octobre 1964, p. 4.

⁹⁰ Sous la présidence d'Oscar Liévain, Louis Duponcel est responsable des Commissions « coordination sociale », « fêtes » et « monuments ». En 1967, sous la présidence d'Albert Guerlain, il est l'un des trois délégués nationaux aux relations extérieures et membre des Commissions « des ressources » et « d'aide sociale ». « Composition du comité directeur national », *Envols*, n° 79, novembre-décembre 1961, p. 2. ; *Envols*, n° 82, mai-juillet 1962, p. 4. ; *Envols*, n° 107, mai-juin 1967, p. 4.

Photo 27 - Stèle commémorative de la captivité des PGF au Stalag 325 érigée au cimetière Janowski à Lviv en 1964



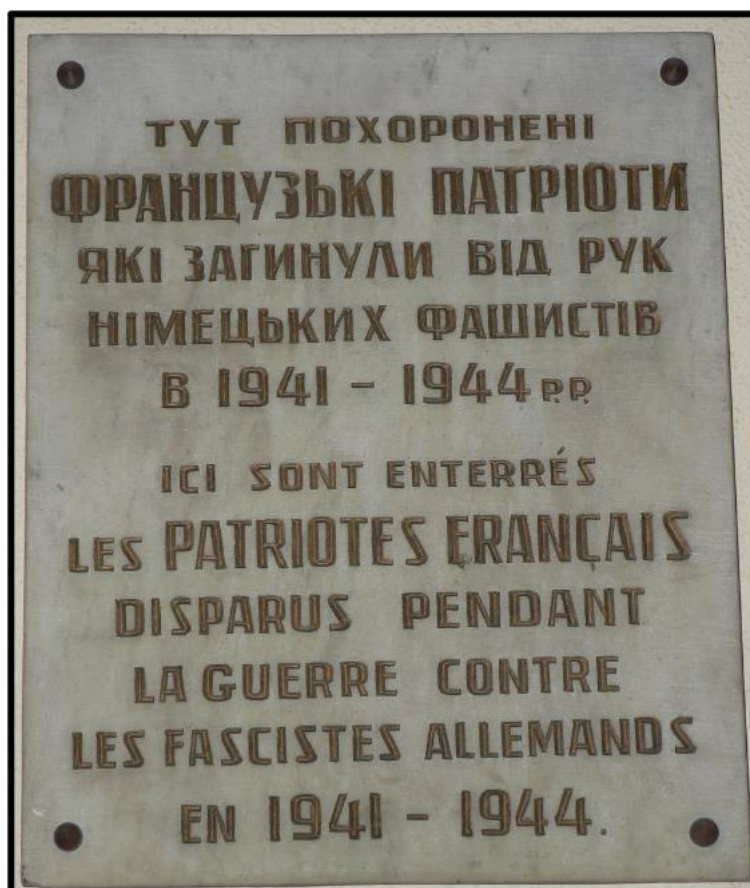
Source : Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 94, septembre-octobre 1964, p. 1.

L'épithaphe inscrite sur la plaque rappelle celle du mémorial à Rawa-Ruska à la différence que l'hommage n'est pas rendu « aux patriotes français tombés dans la lutte contre le fascisme »⁹¹, mais aux « patriotes français victimes des fascistes allemands 1941-1944 » comme on peut le voir plus distinctement sur la photo n° 28 ci-dessous⁹².

⁹¹ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*

⁹² Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

Photo 28 - Copie de la plaque commémorative de la captivité au Stalag 325 posée en 1964 au cimetière Janowski à Lviv



Source : Musée de l'Ordre de la Libération, Paris, n° d'inventaire : N3349, « Plaque commémorative du cimetière Janowski de Lviv (Ukraine) », dimensions : 49,5 x 40,5 x 2 cm, gravure sur marbre, sans doute 1970.

Sur la photo ci-dessus, il s'agit sans doute d'une reproduction de la plaque originale posée en 1964, car il y a onze lignes de texte alors que sur la photo précédente prise lors de l'inauguration (n° 27), on en distingue seulement cinq. La copie a sûrement été réalisée en 1970 pour accompagner le rapatriement des dépouilles de PGF morts au Stalag 325 inhumés en URSS, examiné dans le chapitre huit⁹³

L'inscription en ukrainien, traduite ensuite en français, correspond davantage au récit officiel élaboré par l'Amicale dans le cadre de la revendication du titre de déporté résistant. Contrairement au mémorial à Rawa-Ruska, à Lviv, ces prisonniers apparaissent moins liés à la résistance en action et aux résistants mis hors d'état de nuire par les Allemands, qu'aux victimes du nazisme dans la région. Ceci d'autant plus que la stèle se trouverait sur une ancienne fosse commune découverte par

⁹³ *Envols*, « Retour des corps d'URSS. Solennel hommage, grandiose cérémonie nationale », n° 126, janvier- février 1971, p. 1-6.

les autorités soviétiques en 1963⁹⁴. Cette représentation est renforcée par une chronologie qui débute avant même l'arrivée des premiers PGF dans le Gouvernement Général de Pologne, au moment de l'invasion allemande.

Aucun élément n'indique pour autant si l'Amicale est l'auteur de l'épithaphe ou si ce sont les autorités soviétiques, comme sur le mémorial à Rawa-Ruska. On sait seulement que l'inscription est uniquement en ukrainien, ce qui signifie que la stèle s'inscrit d'abord dans le paysage mémoriel de la ville de Lviv avant d'être destinée aux anciens du 325. À partir de 1963, deux lieux de mémoire leur sont dédiés : l'un à Lviv commémorant les victimes du Stalag 325 ; l'autre à Rawa-Ruska en l'honneur des PGF résistants, lequel reste néanmoins le principal lieu de mémoire en dépit des revendications de l'Amicale, car c'est le site du premier camp ouvert en avril 1942.

La première cérémonie est organisée le 19 juillet 1964, le lendemain de la commémoration à Rawa-Ruska. Les anciens du 325 et « les vétérans soviétiques » déposent deux couronnes de fleurs tandis que Louis Duponcel place une palme en bronze offerte par l'Amicale⁹⁵. Le discours est prononcé par Albert Guerlain. Après les traditionnels remerciements aux autorités locales – maire de Lviv, responsables des Anciens combattants soviétiques –, Albert Guerlain rend hommage « au sacrifice des camarades morts en déportation ». Il conjugue deux récits officiels de l'Amicale comme l'avait fait Edmond Calmette lors de la cérémonie à Rawa-Ruska en 1962 : celui à l'œuvre dans les années 1950, relégué au second plan, centré sur la figure du résistant, avec celui élaboré pour la revendication du titre de déporté résistant. Cela montre que, quand bien même la figure héroïque du résistant du Stalag 325 est moins utilisée dans les années 1960, elle continue de se perpétuer hors du cadre des réclamations politico-mémorielles, ici, lors d'une commémoration⁹⁶.

Malgré le désagrément d'être limité dans leurs mouvements et de ne pouvoir se rendre dans leurs anciens lieux de détention, les Français sont toujours accueillis avec les honneurs que ce soit à Lviv ou Rawa-Ruska. C'est notamment ce qu'avait retenu le journaliste du témoignage de Paul Legaux. Il écrivait que « la délicatesse de sentiments de la population devait compenser quelque peu ces désillusions »⁹⁷. En 1963, les anciens du 325 sont reçus par « la présidente du Soviet municipal de Rawa-Ruska » et par « un député » local accompagné d'« un instituteur », d'« un ouvrier » ainsi que d'« une lycéenne ». La foule rassemblée au cimetière de Rawa-Ruska est estimée entre quatre et

⁹⁴ Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ Selon lui, ils ont fait partie « des premiers résistants, car par leurs tentatives d'évasion et leurs sabotages, ils ont porté atteinte, les premiers, au potentiel de guerre de l'ennemi ». Par leurs engagements patriotiques, « ils ont répondu à l'appel du général de Gaulle ». C'est la raison pour laquelle « ils ont été déportés dans une région qui avait été décrétée par les nazis comme zone d'extermination ». *Ibid.*

⁹⁷ AD de l'Aube, 141/J/1, « Une réunion de l'amicale de Rawa-Ruska. M. Paul Legaux a évoqué son pèlerinage aux lieux de la détention », *op. cit.*

cinq mille personnes, soit la quasi-totalité des habitants de la ville. Cela paraît beaucoup par rapport aux photographies prises comme la photo n° 29, et aux 1 500 personnes venues assister à l'édition de 1962. Quoi qu'il en soit, l'accueil est similaire les années suivantes comme le montre la photographie n° 31⁹⁸. Chaque commémoration à Rawa-Ruska semble donc être un événement important pour les représentants politiques de la région, y compris de la capitale de l'*oblast* Lviv (photo n° 30).

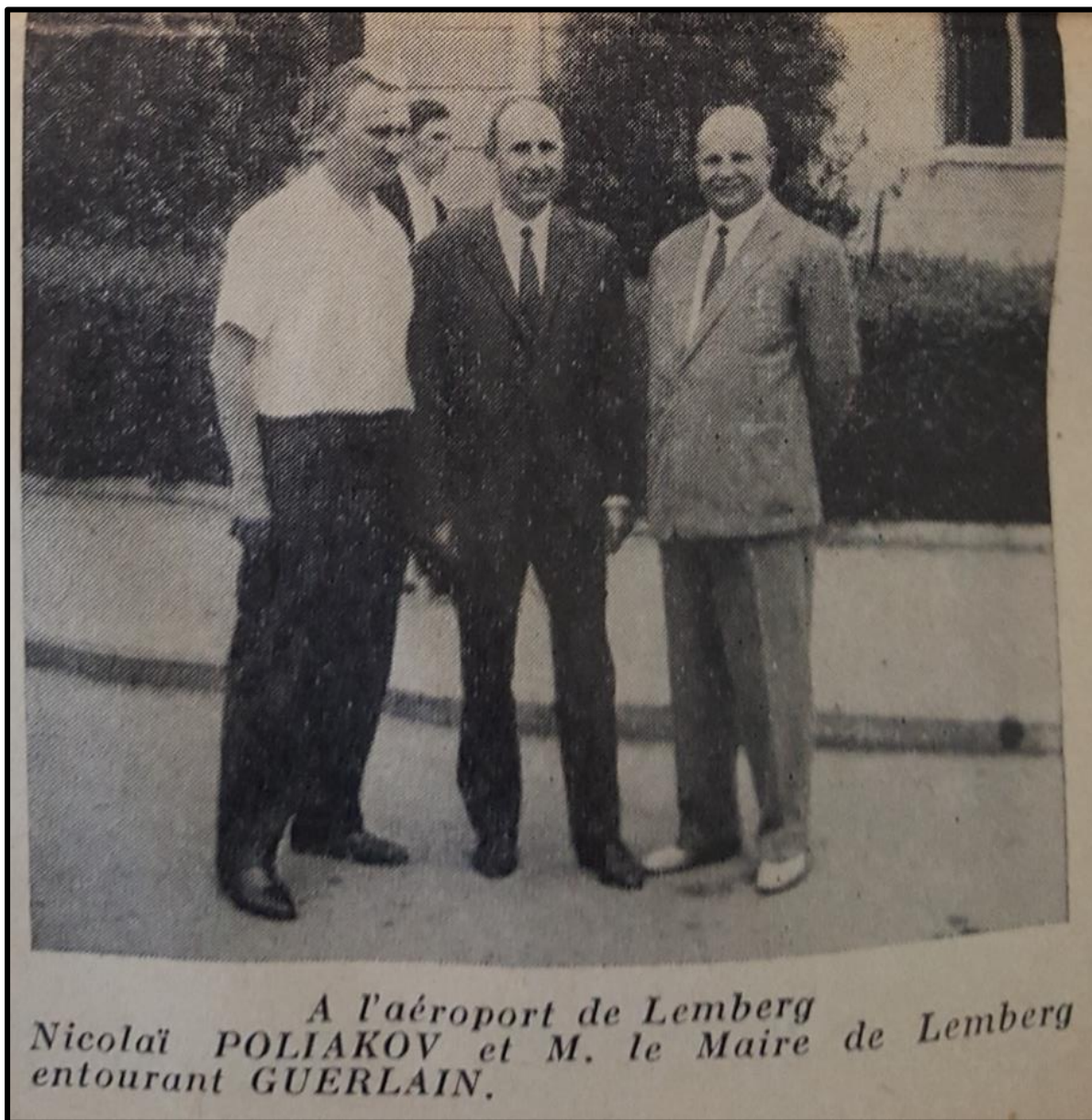
Photo 29 - Le cimetière de Rawa-Ruska lors de la cérémonie en 1963



Source : Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 94, septembre-octobre 1964, p. 3.

⁹⁸ Lors de l'édition de 1966, les anciens du 325 rencontrent les députés du district de Lviv et de Nestorov, toujours accompagné des enfants des écoles venus en nombre. En 1967, le compte rendu de la cérémonie rédigé par Louis Blanchard fournit le nom de la présidente du Soviet municipal, « Mme Marodieva ». Elle est entourée du « conseil municipal » et des élus locaux ainsi que des jeunes filles habillées aux couleurs de la France ». Maurice Worms, « Notre pèlerinage 1966 à Rawa-Ruska », art. cit. Louis Blanchard, « Pèlerinage 1968 à Rawa-Ruska et Styj », *Envols*, n° 108, juillet-août 1967, p. 1 & 3.

Photo 30 - Albert Guerlain à Lviv avant la cérémonie à Rawa-Ruska en 1963



De Gauche à droite, le président des Anciens combattants soviétiques, Nicolas Poliakov, Albert Guerlain, le maire de Lviv dont le nom n'est pas mentionné.

Source : Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 94, septembre- octobre 1964, p. 3.

Photo 31 - L'accueil des habitants de Rawa-Ruska lors de la cérémonie en 1966



Source : Maurice Worms, « Notre pèlerinage 1966 à Rawa-Ruska », *Envois*, n° 103, octobre 1966, p. 2.

Sur la photographie ci-dessus qui immortalise la haie d'honneur conduisant les anciens du 325 vers le mémorial en 1966, on distingue plusieurs femmes et jeunes filles. Leur participation aux commémorations à Rawa-Ruska n'est pas négligeable, en premier lieu du côté soviétique. Le soviet local, responsable en totalité ou en partie de l'organisation de la cérémonie, est dirigé par une femme, « si sympathique que nous revoyons avec plaisir », écrit Albert Guerlain⁹⁹. Les enfants des écoles sont associés à l'accueil des anciens du 325, mais ce sont aux jeunes filles que l'on destine les premiers rôles en les revêtant des robes aux couleurs de la France. De plus, la qualité des traductions lors des cérémonies, laquelle est indispensable pour une bonne compréhension des discours et des échanges par les Français et les locaux, est sous la responsabilité d'une guide-interprète. Enfin, les habitantes de la ville sont nombreuses à assister à la célébration comme le montrent les photographies ci-dessus (n° 29 et 31).

La plupart des Françaises participant aux commémorations à Rawa-Ruska sont des épouses d'anciens du 325. Leur nombre n'est jamais précisé dans les comptes rendus, mais étant donné qu'elles accompagnent leurs maris, on peut supposer que leur présence n'est pas exceptionnelle. L'une d'elles, l'épouse d'Albert Guerlain, est notamment mise en avant dans le résumé de l'édition de 1964 rédigé par son mari : le lendemain de la cérémonie à Rawa-Ruska, une réception est organisée à la mairie de Lviv en l'honneur des anciens du 325. À cette occasion, Anne-Marie Guerlain remet, « au nom de toutes les femmes d'Anciens combattants français, un flacon de parfum » à l'épouse du maire. Ce dernier reçoit à son tour « un livre sur la France » des mains du président de la FNCPG de la Seine et responsable du groupe, Pierre Bugeaud¹⁰⁰. Le rôle attribué à Anne-Marie Guerlain intervient quelques mois après qu'elle ait été désignée pour organiser, en amont du congrès national de l'Amicale tenue à Paris, la visite touristique de la capitale pour les épouses¹⁰¹.

Ces gestes d'amitié sont fréquents si bien que la mairie de Rawa-Ruska possède en 1966 une vitrine où figurent « les médailles, les livres et les souvenirs de Paris » offerts lors des précédentes cérémonies¹⁰². Après son élection en 1965, Albert Guerlain perpétue cette tradition instituée sous la présidence d'Oscar Liévain. En 1966 par exemple, les Français distribuent aux enfants des miniatures de la Tour Eiffel fournies par le bureau national avant leur départ¹⁰³.

Au côté des épouses, lesquelles apparaissent finalement assez peu, les veuves, en revanche, sont particulièrement mises à l'honneur lors des commémorations. Pourtant peu nombreuses – elles

⁹⁹ Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Envols*, « Notre congrès 1964 : programme », n° 91, mars-avril 1964, p. 1.

¹⁰² Maurice Worms, « Notre pèlerinage 1966 à Rawa-Ruska », art. cit.

¹⁰³ *Ibid.*

sont quatre à faire le déplacement entre 1962 et 1966¹⁰⁴ –, leur présence confère aux cérémonies une émotion particulière. Elles incarnent les souffrances intimes éprouvées par le deuil rendu plus difficile à faire en raison de l'éloignement géographique de la dépouille. Aux yeux des anciens du 325, ces veuves incarnent aussi les conséquences de la captivité au camp de Rawa-Ruska. En octobre 1964, Mme Bonnot pose sur la plupart des photographies officielles publiées dans *Envols* aux côtés des représentants soviétiques et français¹⁰⁵. Au moment du repas servi à la mairie après la cérémonie, elle est placée à côté de la dirigeante du soviet de Rawa-Ruska¹⁰⁶.

Quelles soit dirigeantes politiques ou simples écolières, traductrices, épouses, veuves, de nationalité française ou ukrainienne, en définitive, ces femmes et ces jeunes filles participent aux commémorations, et leur visibilité dans les documents produits par l'Amicale est conditionnée par le rôle qu'elles ont joué lors de la cérémonie. La plupart ont une fonction de représentation ou accompagnent les anciens du 325. Les comptes rendus destinés à informer les adhérents sont rédigés par d'anciens du 325, des hommes, qui n'abordent ni la manière dont elles ont vécu les commémorations ni si les déplacements à Lviv et Rawa-Ruska ont suscité chez elles une meilleure compréhension, voire une appropriation de l'expérience captive de leurs maris. Les femmes et les jeunes filles sont présentes, mais reléguées à la marge.

Les préoccupations sont finalement ailleurs dans les années 1960. Ce qui semble intéressant selon l'Amicale, ce sont les rencontres pour la paix avec les Anciens combattants dans les pays qu'ils traversent. Les visites touristiques proposées par les autorités soviétiques leur font découvrir un autre modèle de société sous un regard privilégié.

¹⁰⁴ La veuve d'André Guyon en 1962, Mme Bonnot en 1964 puis deux lors de l'édition de 1966 dont les noms ne sont pas précisés.

¹⁰⁵ Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », art. cit.

¹⁰⁶ Eugène Mirabel, « Pèlerinage à Rawa-Ruska – Voyage en URSS », art. cit.



Commémorer la captivité au Stalag 325 à Rawa-Ruska n'est pas une sinécure pour les anciens du 325. L'Amicale dépend autant de la FNCPG de la Seine qui joue les intermédiaires avec les autorités soviétiques pour la préparation des cérémonies, que du bon vouloir de ces mêmes autorités pour l'accès non seulement au mémorial, mais à la ville. Une fois sur place, les anciens du 325 ne peuvent se déplacer librement encore moins se rendre sur leur ancien lieu de détention. Cela sans compter que les cérémonies s'inscrivent obligatoirement dans un périple de plusieurs semaines en URSS aux frais des participants. Il faut donc du temps libre et de l'argent pour assister à la commémoration à Rawa-Ruska. Les anciens du 325 doivent également être membre de l'Amicale, car les déplacements individuels sur le site sont impossibles en raison des autorisations nécessaires.

Entre 1962 et 1967, la mémoire de la captivité au Stalag 325 portée par l'Amicale trouve un nouvel espace d'expression avec le mémorial de Rawa-Ruska. Cependant, elle ne peut se l'approprier comme elle l'entend. Les cérémonies ne sont jamais organisées dans l'intimité de l'association ou d'un groupe de quelques anciens prisonniers. Elles sont toujours des événements impliquant la ville de Rawa-Ruska, voire dans une certaine mesure l'*oblast* de Lviv. L'Amicale doit donc nécessairement composer avec la situation particulière du mémorial afin que son récit trouve un écho auprès de la population locale et des autorités soviétiques, d'autant plus qu'elles entretiennent le site à leurs frais. C'est pourquoi la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska redevient centrale afin d'entrer en résonance avec le récit de la « Grande Guerre Patriotique ». La figure du déporté revendiquée en France par l'Amicale n'est toutefois pas négligée. Au contraire, elle trouve elle aussi un espace d'expression en particulier avec la stèle inaugurée à Lviv en 1963.

Chapitre 7 – Le tournant de 1965 : la création de l’Union nationale des déportés de Rawa-Ruska

L’année 1965 marque un second tournant dans l’histoire de la mémoire de la captivité au Stalag 325. Les échecs successifs pour acquérir le titre de déporté résistant pendant quatre ans conduisent le comité directeur national et le président Oscar Liévain à réorienter les actions et les objectifs de l’Amicale : l’amélioration des pensions pour les anciens du 325 reste le but principal ; en revanche, la priorité donnée à l’acquisition du statut de déporté résistant est débattue. Quels sont alors les nouveaux objectifs fixés par Oscar Liévain et le comité directeur ? Comment sont-ils justifiés ? Quelle(s) réaction(s) cette réorientation engendre-t-elle au sein de l’Amicale ?

A- L’intouchable revendication du titre de déporté résistant, cause d’instabilité au sein de l’Amicale

À l’origine, Oscar Liévain avait été élu en 1961 pour engager l’Amicale vers la revendication du titre de déporté résistant afin d’améliorer les pensions pour les anciens du 325. En février 1965, il revient sur cet engagement, et en fait le bilan au moment de présenter les actions menées par l’Amicale.

Au début de l’année 1965, le comité directeur national transmet quatre propositions au ministre des Anciens Combattants et victimes de guerre en faveur des anciens du 325. Oscar Liévain profite du « Message du président national » dans le bulletin pour les décrire. C’est un espace d’expression réservé au président qui introduit habituellement les numéros d’*Envols* depuis son élection. « Mes chers amis. Les jeux sont faits et rien ne va plus », écrit-il en janvier 1965¹ : la première proposition s’inscrit dans la continuité des actions menées depuis 1961 en prévoyant « l’inscription du camp de Rawa-Ruska et ses kommandos sur la liste A-160 ». La seconde consiste en la rédaction d’un « projet de loi gouvernemental tendant à accorder à ceux de Rawa-Ruska et ses kommandos le statut de déporté », autrement dit, la création d’« un nouveau statut pour cette catégorie de militaire » réclamé par Oscar Liévain². Les termes « déporté » et « militaire » ne sont pas antinomiques dans son propos ; c’est d’ailleurs une constante depuis le début de son mandat en 1961. Le statut spécial réclamé par Oscar Liévain vise donc la reconnaissance par l’État de la spécificité de la captivité au Stalag 325 comme une expérience unique en son genre au croisement de

¹ Oscar Liévain, « Message du président national », *Envols*, n° 96, janvier-février 1965, p. 1.

² *Ibid.*

la captivité de guerre, de l'engagement en résistance et de l'expérience de la déportation. C'est aussi une alternative aux demandes précédentes qui n'ont pas abouti en souhaitant la création d'un statut juridique à part entière pour les anciens du 325 afin d'éviter toute comparaison avec les résistants déportés dans les camps de concentration en Allemagne, de sorte que chaque cas puisse être examiné par la CNDIR et le ministère des ACVG uniquement à l'aune de la captivité de ce Stalag.

La troisième proposition porte sur « une loi tendant à accorder à ceux de Rawa-Ruska [...] les avantages du statut de déporté, avec ou sans titre »³. C'est une suggestion, pragmatique, formulée à la suite de l'échec des revendications depuis quatre ans. Elle montre aussi l'esprit d'ouverture vers de possibles compromis avec les autorités politiques pour l'amélioration des conditions de vie des anciens du 325. Certes, l'obtention du titre de déporté résistant – ou l'alternative d'un statut spécial « de déporté » proposé par Oscar Liévain – est un but symbolique très important pour l'Amicale, mais la finalité de l'engagement du comité directeur national en février 1965 est sociale. Dès lors si le comité directeur peut obtenir pour les anciens du 325 les avantages conférés par le statut de déporté (résistant), même sans être titulaire du titre, il pourrait s'y résoudre. La dernière proposition concerne la promulgation d'un « arrêté ou d'une circulaire ministérielle accordant à ceux de Rawa-Ruska la présomption d'origine à vie » pour les problèmes de santé causés par la captivité, ce qu'avait proposé Just Pruvot en 1960⁴.

Le point commun des quatre « solutions » est la réévaluation des pensions attribuées aux anciens du 325, ce que l'Amicale réclame depuis 1961⁵. Quant à Oscar Liévain, il se prononce en faveur de l'une d'elles en février 1965. En effet, le président n'est plus favorable à la poursuite des politiques menées depuis son élection. Il souhaite changer de stratégie, car les actions précédentes n'ont pas été concluantes. L'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160 est, pour la première fois, particulièrement visée. Oscar Liévain écrit qu'au moment de « dresser les grandes lignes de notre programme d'action [...] j'avais mis en tête l'inscription du camp [...] sur la liste A-160, parce que j'y étais un peu poussé par les sections de Province, et en particulier la section du Var »⁶. Il admet également sa part de responsabilité sans doute pour atténuer la critique formulée à l'égard de cette dernière : « Je pensais, comme nous le pensions tous à ce moment-là, que c'était la seule solution pour améliorer le sort de nos malades ». « Nous avons vu comment le ministère des Anciens combattants s'est opposé à cette inscription [...] allons-nous recommencer ? », écrit-il. « Rien ne nous empêche de continuer cette ronde infernale », poursuit Oscar Liévain ; « rien en effet,

³ Oscar Liévain, « Message du président national », art. cit., p. 1.

⁴ *Ibid.*

⁵ Oscar Liévain, « Message du président national », art. cit., p. 1.

⁶ *Ibid.*

sinon nos malades qui ne sont malheureusement pas les spectateurs assis au premier rang sous le chapiteau d'un cirque, mais les vedettes, si l'on peut dire, du drame qui se déroule continuellement sous nos yeux : maladies, incapacité de travail, gêne sinon misère, décès, veuves, orphelins ». Oscar Liévain juge alors que « l'affaire de Rawa-Ruska a assez duré »⁷ : l'Amicale devrait désormais se concentrer sur l'obtention d'un projet de loi définissant, soit un statut spécial pour les anciens du 325, soit une revalorisation des pensions à hauteur de celles perçues par les bénéficiaires du titre de déporté résistant.

La décision n'a pas été prise arbitrairement, explique Oscar Liévain, sans doute pour légitimer l'abandon de la demande d'inscription sur la liste A-160 auprès des adhérents et des représentants locaux qui y tenaient. Elle a été discutée en janvier par le comité directeur national « avec les présidents des associations départementales », et après consultation « des principales associations d'anciens déportés et anciens combattants », sans préciser lesquelles⁸. Cette démarche rappelle celle de Just Pruvot en 1960 pour justifier son refus de mener l'Amicale vers la réclamation du titre de déporté résistant.

Les nouveaux objectifs fixés par Oscar Liévain ont aussi reçu le soutien d'hommes politiques qui ont accepté de préparer le projet de loi, puis de le défendre devant le Sénat et l'Assemblée nationale. C'est une façon de montrer la compétence du comité directeur dans la rapide mise en œuvre des nouvelles revendications. Parmi les soutiens politiques, « très nombreux », est-il précisé, sont mentionnés le président d'honneur de l'Amicale et député de la Manche, Pierre Godefroy. Il est membre du mouvement gaulliste Union pour la Nouvelle République. À ses côtés se trouve le sénateur socialiste de Haute-Garonne et vice-président du Sénat, André Méric. Tous les deux sont accompagnés par l'ancien du 325 et sénateur de la Loire, Louis Martin, membre des républicains indépendants⁹. Le projet de loi rassemble donc des élus de sensibilités politiques différentes autour de l'intérêt collectif pour les anciens du 325 malgré les enjeux partisans en cette année d'élection présidentielle¹⁰. Cependant, les chances de voir aboutir le projet sont, dès l'origine, assez minces, car l'idée d'octroyer les pensions accordées par le titre de déporté résistant aux anciens du 325 avait déjà été proposée en 1961 par la CNDIR, mais rejeté ensuite par la ministère des ACVG¹¹.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Le 19 décembre 1965, le général de Gaulle remporte l'élection présidentielle au second tour avec 55,2 % des suffrages face au candidat socialiste, François Mitterrand.

¹¹ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 24 novembre 1961, p. 1-2. Oscar Liévain, « Message du président », *Envols*, n° 80, janvier-février 1962, p. 1.

La réclamation d'un statut spécial, engagée par Oscar Liévain en janvier-février 1965, reste néanmoins subordonnée comme chaque année au vote de confiance lors du congrès national, car c'est durant ce rassemblement que le président et le bureau national sont élus par les représentants régionaux. C'est celui organisé en avril au Puy-en-Velay – immortalisé sur la photographie n° 32 ci-dessous – qui doit déterminer l'adhésion des congressistes aux nouvelles politiques mémorielles réclamées par Oscar Liévain. Les nombreux appels à l'« unité », publiés dans *Envols*, sont des signes évidents que l'unanimité autour de sa présidence n'est pas assurée avant l'élection.

C'est pourquoi Oscar Liévain défend dans le bilan de ses mandats et légitime sa place en tant que président de l'Amicale dans un contexte électoral¹². Le « Message du président national » précité, publié en février 1965, est le dernier lu par les adhérents avant les élections. Oscar Liévain tente alors de fédérer l'Amicale en expliquant les nouveaux enjeux de la revendication d'un statut spécial pour les anciens du 325. Sa stratégie consiste à justifier sa décision et celle du comité directeur national en associant l'échec des précédentes politiques à la section du Var et l'influence qu'elle a exercée sur sa présidence. Il désigne ainsi ses principaux adversaires et discrédite le projet concurrent de demande d'inscription sur la liste A-160. Oscar Liévain admet sa part de responsabilité, mais pour mieux démontrer sa capacité à apprendre des erreurs passées. Cette expérience, il veut la mettre à profit pour mener à bien les nouvelles réclamations auprès du ministère. De plus, en indiquant que le projet de loi serait en cours de rédaction, Oscar Liévain offre aux adhérents non seulement un horizon d'attente inédit, contrairement à l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160 refusée par le ministère depuis quatre ans, mais aussi un groupe de travail composé de sénateurs et de parlementaires. Ces derniers, dont le nombre n'est pas précisé hormis les trois cités précédemment, apportent leurs expertises dans la conduite des affaires publiques indispensable pour défendre efficacement les réclamations de l'Amicale auprès des autorités politiques¹³.

La célébration des vingt ans de la « libération des camps » en février 1965 est aussi l'occasion pour le comité directeur national d'insister sur le rassemblement de tous les adhérents. Il fait paraître un message en première page d'*Envols* dans une typographie destinée à interpeler les lecteurs. Les mots sont en majuscules et en caractères gras : « tous ensemble, au coude à coude, unis, ceux qui ont souffert doivent [...] assurer la mémoire des camarades qui ne sont pas revenus... »¹⁴. En d'autres termes, il serait contre-productif que l'Amicale se divise l'année d'une commémoration aussi importante.

¹² Oscar Liévain, « Message du président national », art. cit.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Envols*, « 1945-1965. Vingt ans », n° 96, janvier-février 1965, p. 1.

L'article du rédacteur en chef d'*Envols*, Albert Guerlain, intitulé « l'Unité ! ... l'Union ! ... » complète cette une¹⁵. Il n'évoque pas uniquement l'Amicale, mais donne son avis dans les passages qui la concerne : « Il est évident », écrit-il, « qu'une société, pour être viable, exige des opinions différentes, des propositions et des contre-projets. Mais il est non moins évident que certains sujets primordiaux devraient rallier tous les membres d'une association »¹⁶. Albert Guerlain ne nomme personne, et se contente d'adopter une posture mesurée concernant les divergences de point de vue en faveur d'un rassemblement.

Photo 32 - Photographie du congrès national de l'Amicale au Puy-en-Velay (avril 1965)



Source : « Le Congrès du XX^e anniversaire », *Envols*, n° 97, mars-mai 1965, p. 1.

¹⁵ Albert Guerlain, « Unité ! ... Union ! ... », *Envols*, n° 96, janvier-février 1965, p. 1.

¹⁶ *Ibid.*

L'Amicale choisit le théâtre du Puy-en-Velay pour organiser son congrès national en avril 1965. Elle investit l'espace public en plaçant sur la façade de l'édifice une banderole, créée spécialement pour le congrès, afin d'annoncer le rassemblement de ceux de Rawa-Ruska comme le montre la photographie ci-dessus. Le théâtre est situé en centre-ville devant la place Michelet, ce qui rend d'autant plus visible leur présence. La photographie permet d'observer la participation d'un certain nombre de femmes, sans doute les épouses d'anciens du 325, lesquelles sont peu mentionnées dans le compte rendu du congrès relaté en mai dans *Envols*, hormis la veuve de l'ancien du 325, Régis Brives, décédé peu avant¹⁷.

Comme avant chacun d'eux, les représentants des associations locales et des différentes commissions se réunissent la veille, dans la ville d'accueil, pour discuter des principaux sujets et préparer les présentations du lendemain devant les congressistes. Les signes de division constatés en février transparaissent de nouveau dès les premières lignes du résumé. La réunion préparatoire a donc aussi pour but de « faire concorder les différents points de vue et pour essayer de dégager sinon l'unanimité, du moins une majorité incontestable en faveur d'une action bien définie ». Malgré les discussions préliminaires, le congrès « s'annonçait difficile à cause des divergences de vues concernant l'action à mener pour la reconnaissance de nos droits »¹⁸. Autrement dit, c'est la réorientation des objectifs de l'Amicale voulue par Oscar Liévain et le comité directeur national qui est au centre des préoccupations. Néanmoins, la réunion et le congrès se sont – semble-t-il – « déroulés normalement dans un excellent esprit de compréhension, de collaboration et d'amitié », est-il écrit avec un certain soulagement. C'est même un « succès complet », peut-on lire en gros caractères à la droite du résumé, signe que les représentants de l'Amicale s'attendaient à un dénouement moins positif¹⁹. Pour autant, celui-ci n'est pas vraiment détaillé dans *Envols*. Les circonstances du départ d'Oscar Liévain ne sont pas relatées tout comme l'élection de son successeur, le rédacteur en chef d'*Envols*, Albert Guerlain. De plus, les désaccords lors du congrès n'ont pas permis d'élire le comité directeur national. Ce n'est que le mois suivant, le 7 mai à « 21 heures », qu'il est constitué « provisoirement » lors d'une réunion des responsables de l'Amicale tenue au siège situé au 68 rue de la Chaussée d'Antin à Paris²⁰. La plupart des membres élus faisaient déjà partie de l'équipe dirigée par Oscar Liévain²¹.

¹⁷ *Envols*, « Le Congrès du XX^e anniversaire », n° 97, mars-mai 1965, p. 1 & 3.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ AD du Gard, 138/J/10, sous-dossier : « Documentations, rapports d'activité, notes (1968-2008) », Le secrétaire général, Georges Larget, « Circulaire n°1 secrétariat général », 7 mai 1965, 2 pages.

²¹ Le comité directeur provisoire est composé de 25 membres. *Ibid.*

Les circonstances de l'élection sont évoquées plus tard par le président de l'Union de Provence et vice-président de la section du Var, Maurice Guillot, dans une lettre adressée le 31 janvier 1968 au secrétaire général de la section de l'Hérault, Henri Sieyes²². Celle-ci n'était pas représentée lors du congrès au Puy-en-Velay en raison de sa récente création, le 8 septembre 1966²³. Maurice Guillot écrit que l'Union de Provence était « en complet désaccord avec l'union de Rawa » en 1964 ; c'est pourquoi « nous sommes partis en dissidence », se justifie-t-il²⁴. Cela expliquerait qu'Oscar Liévain ait directement critiqué la section du Var avant les élections en février 1965, et que plusieurs appels à l'unité aient été publiés. C'est certainement l'abandon par Oscar Liévain de la demande d'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160 qui est à l'origine du désaccord puisque c'est l'une des réclamations principales de l'Union de Provence et de la section du Var depuis 1961 ; l'inscription demeure « la seule décision acceptable, sans compromis » parmi les « résolutions directrices pour l'année 1968 » prises par l'Union de Provence²⁵.

Maurice Guillot s'attribue même le résultat du scrutin lors du congrès au Puy-en-Velay. Il explique à Henri Sieyes que « nous avons déboulonné Liévain et imposé tout à la fois Guerlain comme président national [...] C'est depuis notre action que notre amicale est devenue l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska »²⁶. Maurice Guillot surévalue peut-être l'influence de l'Union de Provence au sein de l'Amicale, toujours est-il que c'est la seconde fois qu'elle joue un rôle dans une élection après s'être opposée aux décisions du président national. La première fois a été l'initiative de la section du Var en 1961 pour la revendication du titre de déporté résistant face au refus de Just Pruvot. La seconde semble être l'opposition de l'Union de Provence aux politiques menées sous la présidence d'Oscar Liévain entre 1964 et 1965.

Une majorité au sein de l'Amicale n'était donc pas prête à reléguer au second plan la réclamation du titre de déporté résistant, ce qui conduit un certain nombre de représentants locaux à penser qu'Oscar Liévain avait fait son temps. C'est la preuve que la préoccupation prioritaire n'est pas uniquement l'amélioration des pensions pour les anciens du 325, mais d'abord la reconnaissance symbolique de leur captivité.

²² AD de l'Hérault, 184/J/3 « Lettre du président de l'union de Provence, Maurice Guillot », *op. cit.*

²³ AD de l'Hérault, 184/J/1, Dossier : « Section de l'hérault 1966 », Ferdinand Paloc, « Statuts de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska, section de l'Hérault », 8 septembre 1966, 2 pages.

²⁴ AD de l'Hérault, « Lettre du président de l'union de Provence, Maurice Guillot », *op. cit.*

²⁵ AD de l'Hérault, 184/J/3, Dossier : « Assemblées générales annuelles de la section de l'Hérault, inscriptions et organisations 1968-1993 », Sous-dossier : « Union Autonome de Provence », « Assemblée générale statutaire de Union autonome de Provence des déportés de Rawa-Ruska : sections des Alpes-Maritimes, des Bouches du Rhône et du Var », 14 janvier 1968, 9 pages.

²⁶ AD de l'Hérault, « Lettre du président de l'union de Provence, Maurice Guillot », *op. cit.*

L'on sait peu de choses sur Oscar Liévain après son remplacement. Il est cité ponctuellement après février 1965, ce qui montre qu'il ne s'est pas tenu à l'écart de ceux de Rawa-Ruska sans toutefois exercer de responsabilités nationales et locales²⁷. Il décède le 6 août 2016 à l'âge de 105 ans à Grimaud dans le Var²⁸. Sa mort n'a fait l'objet, à notre connaissance, ni d'article ni de communiqué de la part de l'UNCRRD. Si le nom d'Oscar Liévain a peu à peu été oublié, les politiques mémorielles engagées durant sa présidence constituent quant à elles le principal héritage légué, consciemment ou non, à l'Amicale.

Le nouveau président de l'Amicale, Albert Guerlain, élu au congrès national au Puy-en-Velay, est né le 29 décembre 1919 à Valenciennes dans les Hauts-de-France. Il s'engage volontairement pour « trois ans à temps fixe » le 17 décembre 1938 à l'intendance militaire de sa ville natale. Il est ensuite incorporé au 20^e bataillon des chasseurs alpins et prend part à la Campagne de France en 1940. Il est nommé caporal le 25 avril pendant les combats. Le dossier militaire d'Albert Guerlain révèle qu'il a embarqué à Brest le lendemain à destination de Glasgow en Écosse. Il fait le chemin inverse un mois plus tard, le 21 mai, puis est capturé par les Allemands le 12 juin à Saint-Valéry-en-Caux en Seine-Maritime.

Albert Guerlain est transféré au Stalag VI-C à Bathorn situé à l'ouest d'Osnabrück près de la frontière néerlandaise²⁹. Sa fiche individuelle de PG, complétée au moment de son enregistrement par les autorités allemandes (« *Personalkarte* » en allemand), indique qu'il est « *Landarbeiter* » dans le civil, c'est-à-dire ouvrier agricole. Sa fiche de suivi de captivité le désigne au contraire comme « étudiant » sans autre précision³⁰. Albert Guerlain s'évade le 26 mars 1942 alors qu'il travaille dans un *Kommando* à Lengerich, en Rhénanie du Nord-Westphalie. Cependant, la *Feldgendarmarie* (police militaire allemande) l'arrête avant qu'il puisse monter dans un train à Haltern-am-See au nord de Dortmund. Il est condamné à vingt et un jours de cellule par un tribunal militaire quatre jours plus tard. Albert Guerlain est ensuite envoyé dans un *Kommando* à Düren avant d'être transféré au camp de Rawa-Ruska avec le premier convoi de PGF. Il y arrive le 13 avril, puis est interné en *Kommando* à Lemberg entre le 30 mai et le 23 décembre. Albert Guerlain est renvoyé en Allemagne le 3 février

²⁷ Sur la dernière occurrence avant son remplacement : Oscar Liévain, « Message du président national », *Envols*, n° 96, janvier-février 1965, p. 1. Ensuite, dans le bulletin de l'union autonome nationale des déportés résistants de Rawa-Ruska : « Congrès national », *UA Rawa-Ruska*, n° 25, octobre-décembre 1983, p. 3. Enfin, une dernière fois dans le bulletin de l'union nationale des déportés de Rawa-Ruska : « Compte rendu de l'Assemblée générale de l'UNDRR », *Envols*, n° 254, décembre 2001, p. 10.

²⁸ Avis de décès retrouvé sur le site www.geni.com : En ligne, « Oscar Liévain (1911-2016) », consulté le 16 septembre 2022, <https://www.geni.com/people/Oscar-Lievain/5485989945510139076>

²⁹ DAVCC, AC/21/P/620/997 et AC/22/P/108, dossier sur Albert Guerlain.

³⁰ *Ibid.*

1943 sur le Stalag III-A à Lückewald situé au sud de Berlin. Aucune nouvelle tentative d'évasion n'est inscrite dans son dossier militaire. Il est rapatrié en France 6 juin 1945³¹.

Albert Guerlain est démobilisé le 5 juillet 1945, mais se réengage le 6 août au sein du 24^e bataillon des chasseurs alpins jusqu'au 5 novembre³². Il se marie avec Anne-Marie Brun en 1947. Il obtient la carte de Combattant volontaire de la résistance le 8 juin 1956. En revanche, sa demande de titre d'interné résistant, effectuée le 23 mars 1957, reçoit un avis défavorable le 20 juin de la part de la CDDIR de la Seine pour cause d'« acte de résistance insuffisant ». Elle est finalement acceptée le 2 mars 1959 par « le Directeur des statuts et des services médicaux du Bureau des Déportés et des statuts divers » sans qu'une nouvelle demande n'ait été effectuée³³.

Son parcours au sein de l'Amicale est moins connu. Albert Guerlain apparaît dans la liste des adhérents de la section Île-de-France, mais sa fiche individuelle est créée deux ans après son élection comme président national, le 5 mars 1967 : conformément aux renseignements qu'il doit fournir, Albert Guerlain note principalement des informations relatives à sa captivité et sa carte d'interné résistant que l'on retrouve dans son dossier militaire conservé au DAVCC à Caen. Concernant son état de santé, il indique être « malade », « des suites de Rawa-Ruska », sans toutefois préciser sa pathologie³⁴. Il est marié et sans enfant. La date de son adhésion à l'Amicale ne figure pas, sans doute parce qu'elle n'est pas demandée. Nous avons peu de renseignements sur son activité en province hormis qu'il fait partie du secrétariat de la section Île-de-France en 1964³⁵. Il n'a, semble-t-il, pas exercé de responsabilités à l'échelle nationale avant 1962. Albert Guerlain n'apparaît dans le bulletin *Envols* qu'à partir de 1963, l'année où il remplace Laurent Causel à la fonction de rédacteur en chef du bulletin³⁶. Cette année-là, puis en 1964, il est l'un des représentants de l'Amicale lors des voyages commémoratifs à Rawa-Ruska au sujet desquels il rédige deux comptes rendus de plusieurs pages³⁷. Quelques mois plus tard, il est élu président national lors du congrès tenu au Puy-en-Velay.

³¹ *Ibid.*

³² Le motif du réengagement d'Albert Guerlain est difficile à déterminer en raison de la mauvaise qualité de la numérisation d'un document sur son parcours en 1945, lequel remplace l'original qui ne figure plus dans son dossier militaire.

³³ La décision du le Directeur des statuts et des services médicaux est notifiée sur la demande de titre effectuée par Albert Guerlain en 1957. Aucune demande supplémentaire ne figure dans son dossier conservé à Caen. DAVCC, AC/21/P/620/997, *op. cit.*

³⁴ Archives privées, Viviane K., Dossier : « Fichiers des adhérents d'Île-de-France », « Fiche n° G127 : Albert Guerlain », 1 page.

³⁵ UNCRRD, non classé, Le comité directeur de la section Île-de-France, « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale », 7 novembre 1964, 1 page.

³⁶ Albert Guerlain devient rédacteur en chef d'*Envols* à partir de décembre 1963. Il succède à Laurent Causel en fonction entre novembre 1961 et octobre 1963.

³⁷ Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 94, septembre-octobre 1964, p. 1 & 3.

En 1961, Oscar Liévain avait été élu pour panser les plaies d'une Amicale divisée sur la question des revendications lors du congrès de Nancy. Il voulait employer utilement sa qualité de médecin pour davantage aider ses anciens co-détenus et leurs familles en particulier les malades, les nécessiteux, les veuves et les orphelins. Cinq ans plus tard, le président élu est officier de police³⁸. Le nom d'Albert Guerlain n'est pas inconnu puisqu'il est nommé à plusieurs reprises dans des ouvrages consacrés à des affaires criminelles³⁹. Contrairement à son prédécesseur, Albert Guerlain ne fait pas allusion à sa profession au moment d'annoncer les objectifs de son mandat en mai 1965. En revanche, les messages d'unité, eux, sont toujours présents, ce qui signifie que l'élection n'a pas complètement apaisé les divergences⁴⁰.

En effet, les premiers mots d'Albert Guerlain en tant que président visent justement à fédérer les adhérents, et peut-être surtout leurs représentants locaux. Pour cela, il convoque la mémoire de la captivité au Stalag 325. Il pense alors que le souvenir de l'entraide développé au camp devrait dorénavant guider les adhérents vers des actions communes plus efficaces. C'est pourquoi Albert Guerlain souhaite qu'au cours de sa présidence, les adhérents œuvrent « tous unis fraternellement, comme dans la misère des camps, pour la reconnaissance de nos droits légitimes », c'est-à-dire le statut de déporté résistant⁴¹. Conscient de l'existence parmi les représentants locaux de plusieurs points de vue concernant la question des revendications, il estime « indispensable que tous ceux qui sont investis d'un mandat aient sans cesse à la mémoire l'idéal pour lequel ils militent ». Néanmoins, il est d'après lui « non moins nécessaire qu'ils sentent derrière eux l'Union et la fraternité qui les soutiennent dans leurs démarches »⁴². Autrement dit, Albert Guerlain considère que les enjeux nationaux, collectifs, et les aspirations locales ou individuelles peuvent coexister de façon efficiente au sein de l'Amicale selon un équilibre garanti par un soutien mutuel entre le comité directeur national et les représentants locaux. Le président conclut par un « appel aux plus nobles sentiments de solidarité capable de sauvegarder cet esprit que nous avons dans les camps, même aux moments les plus difficiles »⁴³. L'analogie faite par Albert Guerlain entre la rudesse de la captivité et la période traversée par l'Amicale montre que le « succès complet » du congrès national au Puy-en-Velay est,

³⁸ Nom donné à l'inspecteurs de police depuis 1954. Sur le sujet, voir notamment : BERLIÈRE Jean-Marc *et alii* (dir.), *Métiers de police : Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

³⁹ LECLERC Marcel, *Commissaire Leclerc : de l'antigang à la criminelle*, Paris, Plon, 2000. Jean-Noël Jeanneney le cite dans son livre sur l'attentat du « Petit-Clamart » à l'encontre du général de Gaulle en 1962. JEANNENEY Jean-Noël, *Un attentat-Petit-Clamart, 22 août 1962*, Paris, Seuil, 2018.

⁴⁰ Albert Guerlain, « Tous unis pour la défense de nos droits », *Envols*, n° 97, mars-mai 1965, p. 1.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

sinon à relativiser, du moins reste fragile à moyen et long terme⁴⁴. Par conséquent, la première initiative de son mandat est de consolider l'unité de l'Amicale. C'est dans cet esprit que sont rédigés de nouveaux statuts en 1965.

B- Restructuration d'une Amicale en plein développement, gage de stabilité pour acquérir le statut de déporté résistant

Chaque succession à la présidence de l'Amicale apporte son lot de changements. Néanmoins, jusqu'à l'élection de Just Pruvot en 1952, les passassions se sont plutôt réalisées dans un esprit de continuité avec ce qui avait été entrepris précédemment, y compris au moment de la réclamation du statut d'interné résistant. L'élection d'Oscar Liévain en 1961, elle, est un tournant parce qu'elle place au premier plan la revendication du titre de déporté résistant. Celle d'Albert Guerlain en 1965 marque aussi une rupture avec son prédécesseur après quatre d'échec des réclamations. Le nom de l'Amicale change et ses statuts sont modifiés. C'est un nouveau départ pour ceux de Rawa-Ruska afin d'achever la mission prioritaire fixée en 1961 pour les anciens du 325.

1- Les statuts de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska

La rédaction a vraisemblablement débuté à la suite de l'élection d'Albert Guerlain en avril 1965 pour une application au 1^{er} janvier 1966⁴⁵ ; le premier bulletin de l'année, le 100^e depuis la création de l'Amicale, est l'occasion de célébrer la naissance de « l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska », créée « dans un magnifique élan d'unité [et] dans un renouveau d'enthousiasme »⁴⁶. C'est aussi l'occasion d'indiquer à tous les adhérents les principaux changements apportés par les nouveaux statuts.

Albert Guerlain connaît bien le fonctionnement de l'Amicale. Il sait que par le passé les aspirations locales ont pu parfois conduire à des situations délicates remettant en question la légitimité et les capacités du président ainsi que celles du comité directeur national dans l'accomplissement des objectifs fixés pour l'ensemble des adhérents au moment de l'élection. Albert Guerlain connaît les circonstances du départ d'Oscar Liévain en particulier l'importance qu'eut l'abandon de la demande d'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160 contre l'avis de certaines sections comme

⁴⁴ « Le Congrès du XX^e anniversaire », art. cit.

⁴⁵ AD du Gard, 138/J/1, Dossier : « Fonctionnement de la section Gard-Lozère », UNDRR, « Statuts UNDRR », 1966, 4 pages. Voir les statuts en annexe dans le second volume de la thèse.

⁴⁶ *Envols*, « Compte rendu de la réunion », n° 100, janvier-février 1966, p. 2-3.

celle du Var et l'Union de Provence. Peut-être a-t-il personnellement joué un rôle ? Albert Guerlain a certainement aussi le souvenir de l'attitude des sections de Provence, de Bretagne, de Lorraine, du Sud-Ouest et du Centre face au refus de Just Pruvot d'engager l'Amicale vers la revendication du titre de déporté résistant en 1961. Leurs représentants s'étaient alors substitués au président en s'adressant directement au ministre des ACVG au nom de l'Amicale. Pour empêcher que ce genre de situation ne se reproduise et pour « faciliter le travail aux successeurs éventuels de l'actuel comité directeur », Albert Guerlain a voulu des statuts « nets et précis, suivi d'un règlement intérieur » permettant de « travailler avec sérénité, solidairement, avec confiance et pleine connaissance des responsabilités »⁴⁷.

Le premier changement apporté par les statuts est la mention du titre de déporté dans le nom de l'association à laquelle sont associées les familles d'anciens du 325 décédés : elle devient ainsi « l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska et ayants droits des disparus » avec pour abréviation officielle « UNDRR » (article 1 des statuts)⁴⁸. Toutefois, plus qu'une revendication, ce changement de nom est surtout l'affirmation d'un statut que les anciens du 325 n'ont légalement pas. Le terme de « résistant » quant à lui disparaît. Ce choix entérine le passage au second plan de la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska enclenché par l'Amicale depuis 1961. Elle ne disparaît pas pour autant.

La seconde évolution significative est la place accordée à la transmission mémorielle dans les « buts de l'Union » (article 4)⁴⁹. C'est le premier des quatre indiqués. Le désir de transmettre n'est pas destiné à perpétuer la mémoire de la captivité au Stalag 325 auprès de leurs enfants. Cela interviendra bien des années plus tard. Cet intérêt s'inscrit plutôt dans la revendication du titre de déporté résistant et vise conjointement à légitimer cette identité auprès des autorités françaises, des associations d'Anciens combattants, d'anciens déportés et résistants. C'est ce que faisait déjà l'Amicale depuis 1961. Les statuts ne font donc que l'officialiser tout comme le récit mémoriel qui doit prévaloir : celui capable de « témoigner devant l'Histoire de l'esprit de Résistance et de sacrifices des prisonniers de guerre français déportés à Rawa-Ruska »⁵⁰. La référence à la résistance disparaît donc de la nouvelle appellation officielle, mais conserve sa place dans le récit collectif, au moins en théorie selon l'article 4 des statuts.

Le deuxième objectif poursuivi par l'UNDRR est d'« entretenir des liens étroits d'amitié et de solidarité » entre tous les membres et les familles des disparus ainsi qu'avec – c'est l'une des particularités des statuts – « toutes les associations de la Résistance, de la Déportation, des Anciens

⁴⁷ *Ibid.* Nous n'avons pas retrouvé la trace d'un règlement intérieur dans les archives de l'UNDRR à Paris ni aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine ni dans les fonds des Archives départementales.

⁴⁸ AD du Gard, « Statuts UNDRR », *op. cit.* Le siège social demeure situé au 68 rue de la Chaussée d'Antin à Paris.

⁴⁹ *Ibid.*, Article 4 des statuts.

⁵⁰ *Ibid.*

combattants et autres »⁵¹. Les représentants nationaux veulent donc nouer de bonnes relations avec ces associations sans doute pour éviter des protestations de leur part, voire nouer d'éventuelles alliances dans le but de peser dans « les instances engagées pour obtenir le titre de déporté résistant », qui est le quatrième but figurant dans la liste. Enfin, le troisième consiste à « veiller aux intérêts moraux et matériels de ses membres [l'Union] et des familles des disparus, découlant de la Résistance et de la Déportation »⁵². En revanche, le retour des dépouilles d'anciens du 325 inhumés en URSS n'est plus un enjeu prioritaire vingt-ans après la guerre, car il ne figure plus dans les buts de l'UNDRR.

L'organisation structurelle a elle aussi évolué. Les prérogatives du président sont renforcées afin que les représentants locaux, selon l'expression d'Albert Guerlain dans *Envois*, « sentent derrière eux l'union »⁵³. L'usage de cette formule polysémique pourrait traduire l'intention non seulement de les soutenir le cas échéant, mais aussi, et peut-être surtout, de superviser les démarches qu'ils entreprennent localement pour éviter qu'ils outrepassent leurs attributions. Cependant, les nouveaux statuts donnent également davantage de pouvoirs aux responsables régionaux. Les raisons de ce changement pourraient être la participation à la rédaction des statuts du président de l'Union de Provence, Maurice Guillot. Dans la lettre qu'il adresse au secrétaire général de la section de l'Hérault en janvier 1968, en plus de s'attribuer l'élection d'Albert Guerlain, il écrit qu'il connaît « fort bien » les statuts de 1966 « pour les avoir faits »⁵⁴. Son influence, y compris peut-être celles des responsables locaux attachés à un droit de regard permanent des sections sur les politiques nationales, pourrait expliquer ces évolutions structurelles profondes. Ces influences restent toutefois difficiles à déterminer à l'aune de cette unique affirmation de Maurice Guillot.

La direction de l'UNDRR est répartie entre le « Conseil national » et le « comité directeur » sous l'égide du président national qui est membre de droit. Curieusement, les modalités de son élection ne sont pas précisées dans les statuts, mais dans les faits, elle a lieu annuellement lors du congrès national. Le président a la responsabilité de représenter l'UNDRR « dans tous les actes de la vie civile ». Il a le pouvoir de prendre « toutes les dispositions qu'il juge utiles pour accomplir son mandat », mais celles-ci doivent être en conformité avec les « vœux du Conseil national » qui donne ou non son approbation au président. De plus, il est « ordonnateur des dépenses suivant le budget voté à la majorité simple du Conseil national », et après avoir obtenu le « visa du trésorier national »⁵⁵. Le Conseil national a l'autorité pour arbitrer les éventuels litiges entre l'ordonnateur des dépenses et

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ Albert Guerlain, « Tous unis pour la défense de nos droits », art. cit.

⁵⁴ AD de l'Hérault, « Lettre du président de l'union de Provence, Maurice Guillot », *op. cit.*

⁵⁵ AD du Gard, « Statuts UNDRR », *op. cit.*, Article 24.

le trésorier national⁵⁶. Le président est donc limité volontairement dans la gestion de l'UNDRR par un conseil national qu'il l'empêche de diriger seul, et les pouvoirs du conseil sont étendus.

La création du Conseil national est l'une des principales nouveautés des statuts de 1966. Il est « composé de plein droit par tous les présidents actifs » des sections locales, c'est-à-dire tous les présidents, anciens du 325, effectuant leurs mandats⁵⁷. Le Conseil national a, seul, « la qualité pour prendre les décisions engageant l'Union et les intérêts de ses membres notamment en ce qui concerne la poursuite des diverses revendications ». Pour cela, le Conseil national se réunit quatre fois par an sous l'égide du président national en Assemblée générale, dont une fois pour préparer le congrès national⁵⁸. Le système de vote par mandat qui était à l'œuvre dans l'Amicale reste inchangé. Les responsables locaux se prononcent « sur chaque question à l'ordre du jour préparé par le secrétaire national » en votant « à la majorité simple au prorata des voix dont ils disposent » par « les cotisations dûment versées pour l'exercice précédent »⁵⁹. Une proposition réunissant le plus de voix l'emporte même si elle ne recueille par la majorité des voix exprimées plus une. Le président peut toutefois convoquer une « session extraordinaire du Conseil national » par lettre recommandée et avec l'approbation minimum des deux tiers de ses membres⁶⁰.

Les représentants des sections locales possèdent désormais des pouvoirs étendus au sein du Conseil national pour diriger l'Amicale. Ils ont pour mission, aussi bien symbolique qu'effective, de « représenter la volonté des sections locales », d'« assurer la pérennité de l'union et le respect des statuts », « de prendre toutes les décisions fondamentales de l'Union », « de donner des directives au comité directeur et veiller à ce qu'elles soient fidèlement exécutées », et enfin, peut-être la mission vers laquelle convergent les précédentes, « décider de l'action commune la plus efficace pour faire aboutir la revendication de l'union au titre de déporté résistant »⁶¹. Selon les statuts, on observe que le remplacement d'Oscar Liévain n'a en rien remis en question les politiques mémorielles engagées depuis 1961. Au contraire, la réclamation du titre de déporté résistant est dorénavant constitutive de l'Union en plus de figurer dans son nom officiel. C'est plutôt l'apparition et le rôle du Conseil national qui font rupture avec la précédente présidence.

Les fonctions attribuées au comité directeur national sont elles aussi source de renouvellements profonds. Il se compose des personnes responsables de l'administration de l'UNDRR, à savoir le secrétaire général et le trésorier national assistés chacun par deux adjoints, un

⁵⁶ *Ibid.*, Article 8.

⁵⁷ *Ibid.*, Article 7.

⁵⁸ *Ibid.*, Article 8.

⁵⁹ *Ibid.*, Article 8 et 12.

⁶⁰ *Ibid.*, Article 9.

⁶¹ *Ibid.*, Article 17.

« commissaire national aux ressources », ainsi que trois délégués nationaux à l'information, à l'action sociale et aux relations extérieures. En fonction des besoins, le Conseil national peut compléter le comité directeur en nommant de nouveaux membres pour s'occuper, par exemple, des affaires relatives aux « pensions », aux « veuves » ou encore aux « porte-drapeaux ». Le nombre de membres maximum est limité à trente personnes⁶².

Les prérogatives du comité directeur sont réduites et placées sous l'autorité du Conseil national qui le mandate « pour exécuter les décisions et l'expédition des affaires courantes »⁶³. L'une des missions principales du comité directeur est d'ailleurs d'« exécuter fidèlement les directives et les décisions du Conseil national ». À celle-ci s'ajoute la coordination de l'activité des sections locales, la promotion d'« une action sociale au profit » de sections et de l'Union, le maintien de l'esprit d'union et d'amitié entre tous les membres de l'Union », de conseiller les sections « dans la gestion intérieure en s'interdisant toute immixtion » ainsi que de veiller à la stricte observation des statuts et du règlement intérieur » au sein de l'Union⁶⁴. Le comité est « responsable par devers » du Conseil national de la gestion des tâches qu'il lui donne et des missions précitées. Ce sont aussi ses membres qui « procèdent au renouvellement du comité directeur » lors du congrès national annuel⁶⁵. Cependant, à tout moment, « sur décision à la majorité simple », le Conseil national peut destituer un ou plusieurs membres du comité directeur, « dont les agissements, après enquêtes, seraient reconnus contraires aux statuts ou aux intérêts de l'Union »⁶⁶. Les membres du comité peuvent assister aux délibérations du Conseil national et y prendre part uniquement « sur invitation du président pour fournir tout renseignement sur leurs missions »⁶⁷. Toutefois, aucun d'entre eux ne participe aux votes. Le comité directeur est donc relégué à un rôle administratif. Il n'a qu'une fonction consultative alors qu'il était auparavant l'unique organe décisionnaire de l'Amicale, dévolu dorénavant au Conseil national, donc aux représentants locaux.

Les statuts prévoient également d'organiser le fonctionnement des sections locales. Celles-ci « jouissent de leur entière autonomie morale et financière ». Elles ont même la possibilité de se rassembler en « Union régionale », constituant ainsi un troisième échelon entre le Conseil national et les sections locales. Les modalités relatives à la création de ces unions ne sont pas précisées dans les statuts. Par conséquent, c'est aux sections de s'organiser entre elles⁶⁸. Néanmoins, chacune d'entre

⁶² *Ibid.*, Article 7 et 8.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*, Article 18.

⁶⁵ *Ibid.*, Article 7.

⁶⁶ *Ibid.*, Article 12.

⁶⁷ *Ibid.*, Article 8.

⁶⁸ *Ibid.*, Article 15.

elles doit verser chaque année au trésorier national un pourcentage sur les cotisations qu'elle perçoit. Le montant des cotisations et du pourcentage sont fixés lors du congrès national annuel⁶⁹. Leurs initiatives sont cantonnées à l'échelle régionale. Elles doivent s'en remettre « entièrement au Conseil national pour toutes les instances, démarches et procédures sur le plan national en particulier en ce qui concerne la poursuite des revendications au titre de déporté résistant ». Il s'agit certainement d'une mesure destinée à éviter que les sections s'adressent directement au ministre des ACVG comme par le passé.

Les sections locales sont tenues de convoquer leurs Assemblées générales au cours du deuxième semestre de chaque année afin de renouveler le comité directeur dont le président. À ce titre, les statuts de 1966 renforcent l'importance des scrutins régionaux, car les adhérents n'élisent pas seulement leur représentant local, mais corolairement un membre du Conseil national qui participe directement aux décisions collectives⁷⁰. C'est sans doute la raison pour laquelle les adhésions font elles aussi l'objet d'une réglementation spécifique, car elles jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques menées à l'échelle nationale. En effet, dans un système de votes par mandats, plus un président de section enregistre d'adhésions plus sa voix pèsera dans les décisions nationales. Les sections sont donc obligées de faire une « sérieuse enquête préalable » afin qu'il « soit formellement établi que le postulant a bien été déporté à Rawa-Ruska ou ses kommandos, et qu'il était prisonnier de guerre au moment des faits ». Les sources n'indiquent pas s'il y eut, par le passé, des usurpations d'identité. Une fois les vérifications faites, la candidature est soumise au « vote à la majorité simple » du comité directeur local. Toutes les nouvelles adhésions engagent la responsabilité du président de la section⁷¹. Les conditions d'adhésion des « membres d'honneur » ou « bienfaiteurs » sont quant à elles fixées par le règlement intérieur. Sa rédaction incombe au comité directeur qui doit le soumettre « à la prochaine session du Conseil national »⁷².

L'application des statuts de l'UNDRR au 1^{er} janvier 1966 entraîne *ipso facto* la modification de ceux des sections locales afin qu'elles se conforment aux changements structurels. Celle de l'Île-de-France dépose les siens le 10 mai à la Préfecture de police de Paris⁷³. Les statuts de la section correspondent à ceux de l'Union auxquels est ajouté un article qui entérine son adhésion à l'UNDRR. C'est aussi le cas pour les nouvelles sections comme celle de l'Hérault créée le 8 septembre 1966⁷⁴.

⁶⁹ *Ibid.*, Article 14.

⁷⁰ *Ibid.*, Article 16.

⁷¹ *Ibid.*, Article 25.

⁷² *Ibid.*, Article 20 et 27.

⁷³ Archives de la Préfecture de police de Paris, Le Pré-Saint-Gervais, archives courantes, Louis Le Gloannec « Statuts Ceux de Rawa-Ruska, Île-de-France », 10 mai 1966, 6 pages.

⁷⁴ AD de l'Hérault, 184/J/1, Dossier : « Section de l'Hérault 1966 », « Statuts ».

La nouvelle organisation de l'UNDRR a également des conséquences sur le fonctionnement des sections puisque les représentants locaux doivent se déplacer plus régulièrement pour assister aux Assemblées générales du Conseil national organisées au siège à Paris. Cela entraîne des frais supplémentaires en particulier pour celles situées dans le sud de la France (Provence, Var, Rhône-Alpes, Hérault, Hautes-Pyrénées, etc.). Il est toutefois difficile d'estimer leurs coûts en raison du faible nombre de rapports financiers conservés dans les fonds de l'UNDRR rue Leroux à Paris ou aux Archives départementales que nous avons examinées : la section du Gard n'a pas inscrit de dépenses relatives aux déplacements du président dans le rapport financier de 1969. Dans celui rédigé en 1971, le trésorier écrit que les membres du comité directeur « continuent à oublier de me présenter leurs notes de frais », autrement dit, ils les prennent à leurs charges⁷⁵. En revanche, les « frais de Conseil national, de réunions, de déplacements » figurent dans celui de la section auboise. En 1972, ils représentent la somme de 88 fr, soit 4,7 % du total des dépenses (1 880,50 fr), tandis que les frais sont en légère hausse l'année suivante. Ils s'élèvent à 127,30 fr, soit 3,8 % des dépenses (3 342,96 fr)⁷⁶.

C'est désormais « par le bas » que l'UNDRR oriente sa gestion. Par conséquent, la participation dévolue aux adhérents est plus importante dans la mesure où ils élisent directement des représentants ayant des prérogatives nationales. Les enjeux sont autant régionaux que nationaux. Le président possède bien un pouvoir de décision très étendu tant au niveau des politiques mémorielles que dans la conduite administrative des affaires courantes, mais pour cela, il doit tout au long de son mandat s'assurer du soutien de la base militante représentée par le Conseil national. Dans le cas où les responsables des sections locales se positionneraient majoritairement contre l'avis du président, et ce, de façon récurrente, l'influence de ce dernier serait grandement réduite au profit des représentants locaux qui dirigerait l'UNDRR. Ce cas de figure est possible selon l'organisation définie par les statuts de 1966 tout comme le vote par mandats à la majorité simple peut entraîner des situations délicates pouvant se répercuter localement. Auparavant, les représentants locaux se prononçaient annuellement lors du congrès national avec les mandats dont ils disposaient afin d'élire le comité directeur national et le président. Ce système avantage les sections enregistrant le plus d'adhésions comme celle de l'Île-de-France. Dorénavant, les responsables locaux votent par mandats au minimum quatre fois par an les politiques menées à l'échelle nationale, et à la majorité simple. Ce mode de scrutin interroge la légitimité d'une décision si celle-ci ne recueillait pas une approbation évidente de la part des responsables locaux, pouvant remettre en question son application en province.

⁷⁵ AD du Gard, 138/J/6, Sous-dossier : « Congrès régionaux, assemblées générales (1968-1991) », Le comité directeur de la section du Gard, « Rapport financier 1969 » et « Rapport financier 1971 », 4 pages.

⁷⁶ AD de l'Aube, 141/J/24, Sous-dossier : « Copie des correspondances envoyées par l'Amicale auboise Rawa-Ruska-Kobjerzyn », Le comité directeur de la section auboise, « Situation financière pour l'année 1972 et 1973 », 2 pages.

2- L'UNDRR à la fin des années 1960 : une association bien implantée nationalement et financièrement indépendante

Les statuts mis à jour en 1966 s'appliquent à une Union nationale en pleine évolution. Le premier congrès national présidé par Albert Guerlain est organisé les 20 et 22 mai 1966 à Hyères dans le Var. Il est l'occasion pour le secrétaire général, Georges Larget, de présenter le compte rendu moral et financier de l'UNDRR en particulier le nombre d'adhésions en forte hausse. Georges Larget annonce aux congressistes qu'ils sont désormais 4 000 adhérents, soit le double de l'effectif enregistré en 1962⁷⁷. L'année suivante, en 1967, un audit destiné à évaluer les forces vives de l'UNDRR est diligenté par le Conseil national au comité directeur. Les informations récoltées doivent également servir à la réalisation d'un annuaire répertoriant les représentants des sections locales (adresse du siège social, les coordonnées des membres du bureau, etc.). Le nombre des adhérents est évalué à 5 000 répartis dans trente-sept sections régionales. C'est dix de plus qu'en 1958, mais surtout mille adhésions supplémentaires en un an⁷⁸.

Les représentants de l'UNDRR se félicitent de ce dynamisme, mais ne se prononcent pas sur les raisons. Peut-être est-ce en partie dû au nouvel élan produit par la réorganisation de l'association. Le contexte d'un début de prise de conscience collective de la part des anciens déportés, des résistants ou bien des PG vis-à-vis de la transmission de leurs expériences de la guerre aux générations successives a également pu contribuer à l'accroissement des effectifs de l'UNDRR. Les associations d'anciens résistants connaissent elles aussi un dynamisme analogue comme celle des « Pionniers du Vercors » créée le 4 novembre 1944. Cependant, il ne survient qu'une dizaine d'années plus tard lorsque le désir de transmettre aux jeunes générations trouve son acmé dans les années 1970-1980, comme au moment de la levée de la forclusion des demandes de cartes CVR le 6 août 1975⁷⁹.

Les procès-verbaux des Assemblées générales du Conseil national fournissent des détails plus précis sur la composition de l'UNDRR, car figure en préambule de chacun d'eux la liste des participants et des absents ainsi que le nombre d'adhérents par section indispensable pour décompter le résultat des votes par mandats. C'est aussi un moyen pour appréhender la participation des sections dans le fonctionnement du Conseil national et l'application des statuts de 1966. Le procès-verbal

⁷⁷ Georges Larget estime à 2 000 le nombre d'adhérents en 1962. Selon le bilan financier de l'Amicale réalisé cette année-là, « le nombre de cotisants » est plus précisément de 2 352. UNCRRD, Oscar Liévain, « Compte-rendu financier de l'Amicale nationale de l'année 1961-1962 », *op. cit.*, p. 8. Concernant le congrès national à Hyères en 1966, voir : Le secrétaire général de l'UNDRR, Georges Larget, « Compte rendu moral et rapport financier », *Envols*, n° 102, mai-juin 1966, p. 7.

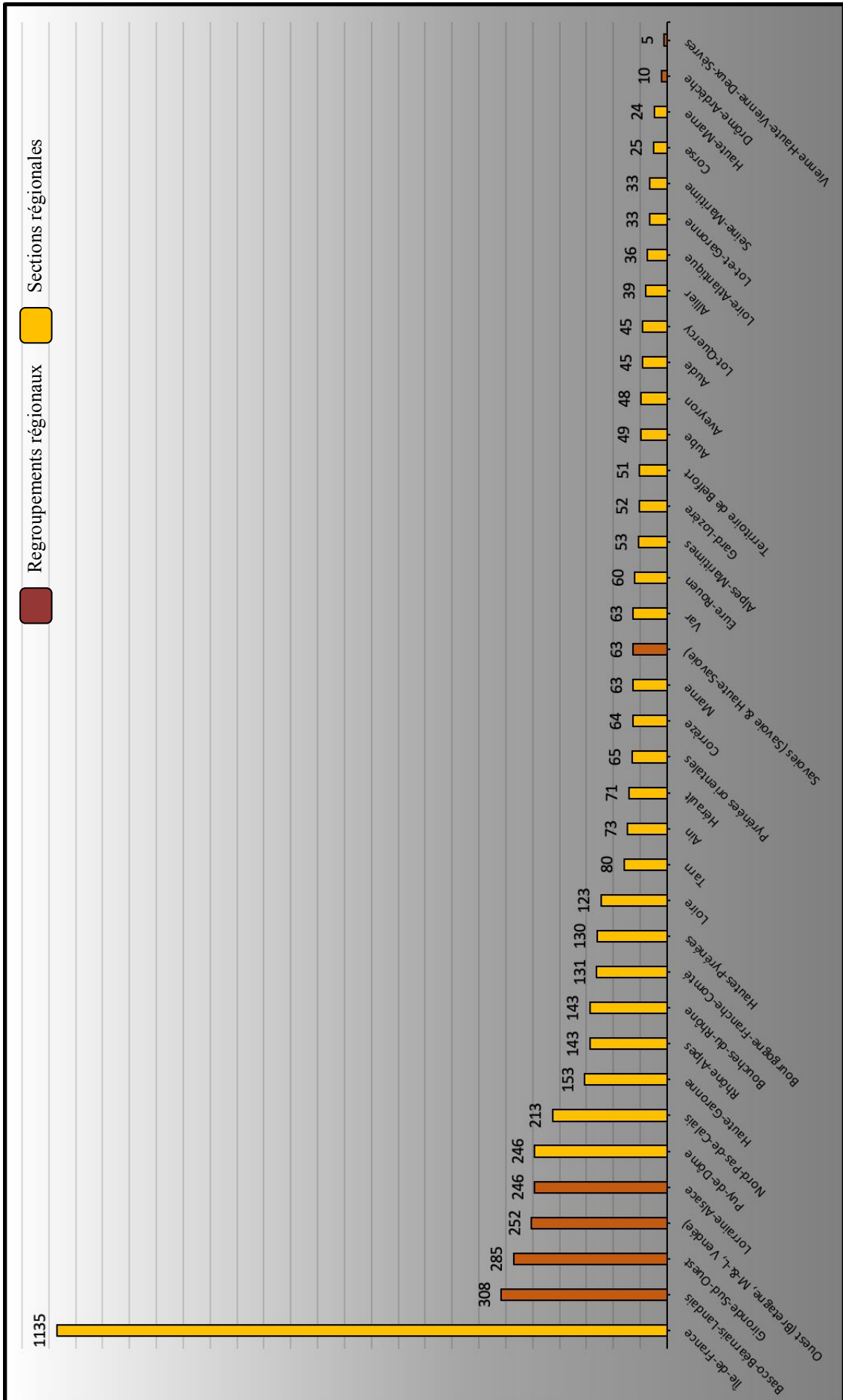
⁷⁸ AD du Gard, 138/J/10, dossier : « Relations avec le Secrétariat d'État aux Anciens combattants », Circulaire n° 12 du comité directeur envoyé par le Secrétaire national, Georges Larget, au président national, Albert Guerlain, 27 janvier 1967, 15 pages. « XIII^e congrès national de Ceux de Rawa-Ruska », *Envols*, *op. cit.*, 3.

⁷⁹ VERGNON Gilles, « Les associations d'anciens combattants du maquis du Vercors, le souvenir et la mémoire », *Cahier du CEHD*, n° 28, 2006, p. 61-70.

rédigé à la suite de l'Assemblée générale organisée le 2 février 1969 mentionne trente-huit sections et 4 658 adhérents au sein de l'UNDRR représentées sur le graphique 1 ci-dessous⁸⁰. L'Union est présente dans la plupart des territoires métropolitains.

⁸⁰ Source du graphique : AD de l'Hérault, 184/J/5, dossier « Financements et activités 1964-1994 », sous-dossier : « Circulaire du comité directeur », Conseil national, « Circulaire n°7/1968/1969 – comité directeur », février 1969, 3 pages.

Graphique 1 - Effectifs de l'UNDRR par sections et regroupements régionaux en 1969



La participation plus ou moins importante des sections lors des Assemblées générales du Conseil national varie au gré des réunions selon la disponibilité de leurs représentants. La prépondérance du vote de la section Île-de-France est fonction de la participation des présidents locaux, car moins ils sont nombreux, plus son poids est incontournable dans le processus de décision. À elle seule, elle représente 24,4 % du scrutin, soit 1 135 adhérents (ou mandats) sur les 4 658 que compte l'ensemble de l'UNDRR. Par exemple, lors de l'Assemblée générale de février 1969, la section francilienne représentait 42,5 % du scrutin⁸¹. Les statuts de 1966 donnent, certes, la possibilité à la base militante de s'exprimer directement sur les politiques engagées à l'échelle nationale en élisant chaque année un membre du Conseil national. Néanmoins, cette évolution tendant vers davantage de démocratie est quelque peu limitée par la persistance d'un système de scrutin par mandats qui avantage les sections possédant des effectifs importants au détriment de celles qui en enregistrent le moins, et les écarts sont très importants en 1969 : au côté de la section francilienne, figurent en aval du classement celles de Corse et de Haute-Marne avec respectivement vingt-cinq et vingt-quatre adhérents, la section Drôme-Ardèche rassemble quant à elle dix adhérents et le regroupement régional Vienne-Haute-Vienne-Deux-Sèvres seulement cinq. Au total, vingt-quatre des trente-sept sections de l'UNDRR ont moins de cent adhérents en 1969, soit 65 %, mais elles représentent seulement 24,7 % des votes lors du Conseil national (soit 1 150 mandats)⁸². Par conséquent, le pouvoir de décision des représentants de ces petites formations locales est réduit. Ils ne pourraient infléchir un projet ou une initiative soumis au vote du Conseil national même s'ils faisaient front commun.

Les écarts sont également significatifs entre la section Île-de-France et les regroupements régionaux. Certaines sections font le choix de se rassembler au sein d'une même association dans le but de mutualiser leurs ressources afin de rendre plus efficaces les actions de l'UNDRR dans leurs circonscriptions, tandis que d'autres s'associent à une section plus importante, ou entre elles, pour éviter la dissolution. C'est le cas du regroupement Vienne-Haute-Vienne-Deux-Sèvres qui ne compte que cinq adhérents. Cela permet corolairement aux présidents des regroupements régionaux de bénéficier d'un plus grand nombre de mandats. C'est le cas pour les associations Basco-Béarnais-Landais (308 adhérents), Gironde-Sud-Ouest (285 adhérents), Ouest (regroupant la Bretagne, le Maine-et-Loire et la Vendée – 252 adhérents) et celle de Lorraine-Alsace (246 adhérents). Au total, les douze sections de l'UNDRR comptant plus de cent adhérents représentent près de 51 % des votes lors du Conseil national (soit 2 373 mandats), l'ajout de la section francilienne augmente la proportion

⁸¹ Lors de l'Assemblée générale de février 1969, 15 sections étaient représentées par leurs présidents ou par une délégation s'exprimant au nom des 2 673 adhérents de leurs circonscriptions, soit 57,4 % du total enregistré par l'UNDRR. AD de l'Hérault, 184/J/5, « Circulaire n°7/1968/1969 – comité directeur », *op. cit.*

⁸² *Ibid.*

à hauteur de 75 % (3 508 mandats)⁸³. Ainsi, les décisions lors du Conseil national sont principalement entre les mains des associations locales de grande envergures, à commencer par celle de l'Île-de-France.

À titre d'exemple, au cours de l'Assemblée générale en février 1969, les douze présidents de sections devaient se prononcer s'ils étaient « pour ou contre la participation de Rawa à la Commission médicale de la pathologie de la captivité » mise en place par le ministère des ACVG⁸⁴. Le résultat est sans appel puisque le « contre » l'emporte avec 2 166 mandats sur les 2 474 que comptaient les douze présidents. L'abstention du groupement régional Basco-Béarnais-Landais (308 adhérents), pourtant la deuxième association la plus importante de l'UNDRR, ne pouvait obtenir satisfaction sans le soutien de la section francilienne dont les mandats représentent près de 54 % du scrutin (1 335 mandats). Son responsable avait donc en sa possession le pouvoir de décider, seul, du résultat final. D'ailleurs, son vote représente près de 62 % des voix exprimées « contre » la participation de l'Amicale à la Commission ministérielle⁸⁵.

En 1966, Albert Guerlain est donc élu à la présidence d'une Union nationale en plein développement. La progression des effectifs se poursuit jusqu'au début des années 1980. C'est en 1987 que l'UNDRR enregistre le nombre d'adhérents le plus important de son histoire – 5 381 – avant une diminution progressive des adhésions en raison de leurs disparitions⁸⁶. L'augmentation des effectifs s'explique en partie par l'ajout systématique aux décomptes finaux des veuves et des épouses qui ont adhéré à partir de 1981. Elles sont 263 cette année-là. Leur participation à la vie de l'Union nationale est certainement plus ancienne comme l'indique la création en 1967 de la « commission veuves » dirigée par Mme Brives-Colom. Elle préside en parallèle la « commission d'aide sociale » avec un « inlassable dévouement » peut-on lire dans *Envols*⁸⁷. Cependant, les sources ne fournissent aucune information sur les femmes qui ont payé une cotisation avant 1981.

L'état des finances de l'UNDRR semble également être positif au moment de l'élection d'Albert Guerlain. La diffusion dans *Envols* des rapports financiers de l'Union nationale intervient le plus souvent lors des changements de présidence ou à la fin des premiers mandats, très rarement en d'autres circonstances. Ils sont produits à l'occasion des congrès nationaux pour être présentés aux congressistes puis validés par les représentants locaux. La publication de la totalité ou d'une partie

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Sur les quinze sections représentées lors de l'Assemblée générale du conseil national en février 1969, trois l'étaient par une délégation au sein desquelles ne figureraient pas les présidents. Elles ne purent prendre part au vote « par suite du manque des pouvoirs ».

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ UNCRRD, non classé, « Liste des adhérents de l'Union nationale (1981-2000), 15 pages.

⁸⁷ *Envols*, « Comité directeur », n° 107, Mai-Juin 1967, p. 4. Le Secrétaire national, Georges Larget, « Bilan de gestion : compte rendu moral et financier », *Envols*, n° 102, mai-juin 1966, p. 7.

du rapport peut s'expliquer par le désir du président d'être transparent sur le fonctionnement de l'Union nationale. Toutefois, la fréquence et le choix du moment montrent qu'il s'agit avant tout d'une initiative politique destinée, soit à mettre en avant la direction, soit à discréditer la gestion de son prédécesseur comme l'a fait Oscar Liévain vis-à-vis de Just Pruvot en 1961⁸⁸. Il s'agit d'ailleurs du dernier bilan financier publié avant celui de 1966.

« Le résultat de la gestion 1966 », paru en juin, n'est accompagné d'aucun commentaire, seulement par un tableau des dépenses et des recettes. Il concerne la période allant du congrès national organisé en avril 1965 au Puy-en-Velay au mois d'avril 1966, peu avant le congrès à Hyères tenue les 20 et 22 mai. Dans les détails, les dépenses s'élèvent à 36 641 frs et les recettes à 39 542 frs, soit un excédent de 2 901 frs. C'est une situation semble-t-elle positive compte tenu de celle décrite par Oscar Liévain après son élection en 1961 où il annonçait que « la trésorerie nationale était repartie de zéro » avec seulement 644 frs⁸⁹.

La principale dépense de l'Amicale est la publication du bulletin *Envols*, en partie compensée par la publicité (à hauteur de 1 047 frs). La réalisation et la diffusion des cinq numéros durant la période représentent 32 % des dépenses, soit 11 850 frs⁹⁰. C'est une somme importante pour l'UNDRR, mais jugée nécessaire par les responsables nationaux qui la présentent comme un « outil de persuasion »⁹¹. C'est en effet à partir de 1966 que la réclamation du titre de déporté résistant retrouve un certain dynamisme. La seconde dépense est intitulée « main-d'œuvre », mais rien n'est précisé à son sujet, uniquement son coût évalué à 6 500 frs. À celle-ci s'ajoutent le loyer du siège social et la cotisation à l'Union nationale des Anciens combattants pour un montant total de 6 400 frs. Les frais de secrétariat sont la quatrième dépense de l'UNDRR pour lesquels elle a alloué la somme de 4 156 frs, soit 11,3 % du total. En revanche, l'« aide sociale » distribuée aux anciens du 325 et leurs familles en difficulté tient une place secondaire vis-à-vis des frais relatifs aux revendications. En effet, l'aide sociale est évaluée à 700 frs tandis que la réclamation du titre de déporté résistant représente la somme de 1 030 frs. De plus, l'Union nationale a rédigé un « mémoire » pour appuyer les revendications dont l'édition lui a coûté 2 500 frs. À ces dépenses, s'ajoutent les 490 frs engagés pour l'accompagnement des demandes de statut d'interné résistant.

La principale source de recettes reste les cotisations. Ce sont elles qui alimentent le fonctionnement de l'UNDRR. Celles perçues pour l'année 1966 représentent près de 53 % du total, soit 22 310 frs. Cependant, le trésorier national doit faire face à des retards de paiement, c'est pourquoi

⁸⁸ Félix Liégeois, « Compte rendu financier », *Envols*, n° 79, art. cit.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ Trois numéros sont publiés en 1965 : le n° 97 en mai, le n° 98 en octobre et le n° 99 en décembre. Deux autres paraissent avant la rédaction du bilan financier, le centième numéro en février et le suivant en avril.

⁹¹ Georges Larget, « Bilan de gestion : compte rendu moral et financier », art. cit.

figurent dans le rapport financier des reliquats des années 1963 et 1964 évalués respectivement à 40 et 790 frs⁹². Les congrès nationaux ainsi que les Assemblées générales du Conseil national sont aussi l'occasion de sensibiliser les adhérents et les responsables locaux sur les problèmes engendrés par ces retards non seulement sur la gestion de l'Amicale, mais aussi celle des sections locales⁹³. En effet, les cotisations sont perçues par les sections qui les reversent intégralement au trésorier national à la suite duquel il leur retourne la part qui leur est due conformément à l'article 14 des statuts⁹⁴. Les arriérés peuvent donc limiter le bon fonctionnement de l'ensemble de l'UNDRR. En 1966, le montant total des cotisations perçues entre 1963 et 1966 est de 42 180 frs. La part reversée aux sections s'élève quant à elle à 11 836 frs, soit un peu plus d'un quart du montant des cotisations (28 %).

Les dons représentent également une part non négligeable des recettes. Pour la période concernée, l'Amicale a reçu 1 210 frs de dons individuels directement effectués par des adhérents. La « participation » des sections s'élève à 6 752 frs dont près de 8 % ont été versés par la section Île- de-France (soit 3 131 frs). Ces sommes peuvent comprendre des dons provenant des adhérents. En revanche, aucune subvention extérieure ne figure dans le rapport financier de 1966, ce qui signifie qu'elle ne compte que sur ses propres ressources pour mettre en place des actions.

⁹² *Ibid.*

⁹³ AD de l'Hérault, 184/J/5, « Circulaire n° 7/1968/1969 – comité directeur », *op. cit.*

⁹⁴ AD du Gard, « Statuts UNDRR », *op. cit.* Le pourcentage des cotisations reversé aux sections est fixé chaque année lors du congrès national.



Albert Guerlain connaît bien l'Amicale au moment de son élection en 1965. Il maîtrise son fonctionnement à l'échelle locale et nationale grâce à son expérience de secrétaire de la section Île-de-France. Il est aussi très au fait des enjeux de la revendication du titre de déporté résistant et de l'histoire officielle élaborée sous la présidence d'Oscar Liévain grâce à sa fonction de responsable du bulletin *Envols* et ses participations aux commémorations à Rawa-Ruska en 1963 et 1964. Les discours prononcés à ces occasions par Albert Guerlain ainsi que les comptes rendus qu'il publie dans *Envols* font de lui l'un des entrepreneurs de mémoire. Il participe à la transmission et contribue à inculquer la mémoire collective construite par l'Amicale. Son action militante s'est *in fine* façonnée durant la présidence d'Oscar Liévain.

Son élection s'inscrit donc dans une certaine continuité mais de profonds changements structurels sont opérés entre la fin 1965 et le début 1966. La réclamation du titre de déporté figure désormais dans le nom de l'association. L'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska prend un nouveau visage. Son fonctionnement tend à plus de démocratie. Les représentants des sections locales participent directement aux décisions nationales tandis que le président doit faire en sorte d'obtenir leur soutien pour mettre en œuvre ses politiques mémorielles. Quelles sont-elles ? Ce nouveau fonctionnement est-il opérant pour les mener à bien ?

À court terme, cette étude peut aussi être menée sur le temps long puisque l'exceptionnelle longévité d'Albert Guerlain à la tête de l'Amicale s'étale sur plus d'une génération, pendant 32 ans jusqu'à sa mort en 1997, soit plus que tous les mandats précédents réunis. Dès lors peut-on observer une évolution dans son rapport à la présidence d'Oscar Liévain vis-à-vis de sa position initiale en 1965 ? Quelles ont été les politiques mémorielles engagées par Albert Guerlain entre 1965 et 1997 ? Qu'en est-il après son décès ? Dans quelle mesure la revendication du titre de déporté résistant et les discours visant sa légitimation, élaborés entre 1961 et 1965, ont-ils empreint la transmission envers les générations successives jusqu'en 2010, date à laquelle est élu le premier « descendant » à la présidence de l'Amicale ?

Chapitre 8 – L’odyssée des espaces : la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska dans les espaces public et politique (1965-1973)

L’élection d’Albert Guerlain en 1965 ne s’est pas accompagnée d’un renouvellement profond du discours mémoriel comme ce fut le cas avec celle de son prédécesseur, Oscar Liévain. En revanche, la fin des années 1960 et le début des années 1970 se démarquent des périodes précédentes par la diversité des actions menées par l’UNDRR. Son dynamisme durant cette période s’explique par la décision prise par le conseil d’État, le 17 octobre 1964, d’annuler pour vice de procédure le refus conjoint du ministère des ACVG et de la CNDIR d’accorder le titre de déporté résistant aux anciens du 325¹. Cette décision, largement saluée par l’UNDRR, donne la possibilité d’entamer de nouvelles procédures².

Le projet de loi visant la création d’un statut spécifique pour les anciens du 325, conduit au début de l’année 1965 par plusieurs parlementaires et par le comité directeur présidé par Oscar Liévain, n’a pas recueilli l’assentiment majoritaire de l’Union nationale. C’est ce qui explique le remplacement d’Oscar Liévain en avril 1965. Le projet n’est pas abandonné pour autant, étant même reconduit par son successeur, mais il est confronté à des difficultés d’ordre juridique l’empêchant d’être présenté lors d’une séance parlementaire³. C’est ce qui rend d’autant plus nécessaire la définition d’une nouvelle « ligne de conduite » en vue d’obtenir le titre de déporté résistant pour les anciens du 325, écrit Albert Guerlain⁴. De son côté, le ministère des ACVG indique qu’une nouvelle demande requiert toutefois des « preuves écrites [...], un nouveau mémoire, objectif, basé sur des faits réels », signifiant à bas bruit que cela n’avait été le cas auparavant⁵. Quelles preuves l’UNDRR soumet-elle au ministère des ACVG pour justifier la réclamation du titre de déporté résistant ?

¹ AN, 19980426/29, fonds « Archives du conseil d’État. Minutes de décision de la section du Contentieux (1959- 1987) », « Minutes des décisions de contentieux général du 2 octobre 1964 au 27 novembre 1964 », 17 octobre 1964.

² *Envols*, « Le conseil d’État annule le refus ministériel », n° 95, novembre-décembre 1964, p. 1.

³ Sur le projet de loi : Oscar Liévain, « Message du président national », *Envols*, n° 96, janvier-février 1965, p. 1. Sur l’échec du projet de loi : celui-ci est bloqué par l’article 40 de la Constitution qui stipule que « les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l’aggravation d’une charge publique ». Or, « la diminution d’une ressource publique est autorisée que dans la mesure où elle est compensée par l’augmentation d’une autre ressource ».

⁴ Albert Guerlain, « Perspective », *Envols*, n° 99, novembre-décembre 1965, p. 1.

⁵ *Envols*, « L’allocutions de clôture du président Guerlain », n° 102, mai-juin 1966, p. 5.

A- La revendication du titre de déporté résistant par l'UNDRR : la santé des anciens du 325 comme argument de reconnaissance mémorielle

La démarche effectuée par l'UNDRR est convenue lors de la réunion du conseil national, le 25 juillet 1965. Elle porte sur la rédaction par l'Union de Provence d'un « mémoire », aussi appelé « recours gracieux », publié dans un numéro spécial du bulletin *Envols* intitulé « Justice pour Rawa ! »⁶. Il a été analysé dans les troisième et quatrième chapitres, car il illustre bien jusqu'où avait pu évoluer le discours mémoriel dans le contexte de la revendication du statut de déporté résistant. Le recours gracieux est transmis au ministère des ACVG le 22 novembre 1965⁷. Grâce au soutien de son ministre de tutelle, Alexandre Sanguinetti, l'Union nationale voit ses réclamations être de nouveau étudiées : seulement trois jours après l'envoi du recours gracieux, la CNDIR décide la création d'une « sous-commission » afin d'étudier les nouveaux de l'Union nationale⁸.

La ligne de conduite de l'UNDRR est définie en parallèle tout au long de l'année 1965 : Albert Guerlain insiste sur les conditions de vie au camp de Rawa-Ruska conduisant à « l'anéantissement de l'être humain »⁹. Il attire plus particulièrement l'attention sur le « délabrement physique » ainsi que sur le « choc psychique » et l'« annihilation morale » dont ont souffert les prisonniers pendant la captivité et les séquelles qui en découlent depuis la fin de la guerre¹⁰. Le corps physique (ou biologique) des anciens du 325 est désormais au centre des préoccupations.

L'intérêt pour le corps des anciens du 325 n'est pas nouveau puisqu'elle est prise en considération par l'Amicale depuis sa création en 1945. De plus, la légitimité de l'élection d'Oscar Liévain reposait en particulier sur son expérience de médecin au Stalag 325. Ce n'est pourtant pas ce que l'on retient principalement de ses mandats. En revanche, ce qui est inédit à partir de 1965-1966 est la manière de faire des souffrances physiques et psychologiques endurées par les prisonniers un sujet à part entière de la revendication du titre de déporté résistant. Pour que cette argumentation médicale puisse être crédible, « ceux de Rawa-Ruska rassemblent des preuves » comme demandé par le ministère des ACVG¹¹, cette fois, avec un objectif clairement défini : convaincre la sous-commission.

⁶ UNCRRD, Union de Provence des déportés de Rawa-Ruska, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », 1965, 24 pages.

⁷ DAVCC, 22/P/3017, « Dossier 13 : Courrier, notes concernant la reconnaissance de Rawa-Ruska comme camp de concentration », « Instruction de la sous-commission désignée par la CNDIR », 25 janvier 1967, 7 pages.

⁸ *Ibid.* *Envols*, « Les travaux du Conseil national », n°102, mai-juin 1966, p. 3. *Envols*, « L'action de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska », n° 103, octobre 1966, p. 1.

⁹ Albert Guerlain, « Perspective », art. cit.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Albert Guerlain, « Spécial congrès : ceux de Rawa-Ruska rassemblent des preuves », *Envols*, n° 101, mars-avril 1966.

Comme l'écrit Didier Fassin, les enjeux résident moins autour de la notion de « maladie » que de celle de la « santé » : l'anthropologue et sociologue définit la santé comme « un objet construit *a posteriori* aux termes de concurrences et de luttes, tant pour énoncer ce qu'elle est que pour en faire prévaloir des modèles »¹², ou, ici, une reconnaissance mémorielle pour les anciens du 325. Selon Didier Fassin, la santé est donc une construction sociale où les pathologies sont des enjeux politiques. Ainsi, à partir de 1965-1966, on observe une tentative de mainmise de la part d'un corps social – les anciens du 325 au sein de l'Union nationale – sur leurs propres corps physique, et par extension celui des déportés des camps de concentration, groupe auquel ils veulent être associés, pour démontrer la légitimation de la revendication du titre de déporté résistant. Comment l'UNDRR procède-t-elle, et pour quel résultat ?

1- Comment faire du rapport du CICR sur le camp de Rawa-Ruska une « preuve irréfutable » du régime concentrationnaire ?

Début novembre 1965, deux « délégués nationaux aux relations extérieures » de l'UNDRR, Edmond Calmette et Jean Corbière, se rendent aux archives du Comité international de la Croix-Rouge à Genève¹³. Ce travail de recherche, mené sous l'égide du conseil national, a pour mission de rassembler des éléments sur le nombre de captifs français internés au Stalag 325, le nombre de disparus, et tout renseignement sur les convois ainsi que les *Kommandos*¹⁴. En somme, l'Union nationale souhaite pouvoir documenter de façon globale la captivité à partir des archives du CICR. On observe néanmoins la priorité donnée aux souffrances physiques et morales des prisonniers, car les autres thématiques ne sont plus abordées ensuite. On ne connaît donc pas les démarches entreprises par Edmond Calmette et Jean Corbière pour trouver, par exemple, le nombre de convois ou de disparus.

Ce travail de recherche permet la découverte du rapport rédigé par les délégués de l'institution genevoise à la suite de la visite du camp de Rawa-Ruska le 16 août 1942¹⁵. À plusieurs reprises, le rapport du CICR est présenté par l'Union nationale comme une preuve « irréfutable » du régime concentrationnaire existant à Rawa-Ruska et dans ses *Kommandos*¹⁶. C'est pourquoi elle informe le

¹² FASSIN Didier, *Les enjeux politiques de la santé. Études sénégalaises, équatoriennes et françaises*, Paris, Éditions Karthala, 2000, p. 10. Voir également sa contribution plus ancienne : *L'espace politique de la santé. Essai de généalogie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

¹³ *Envols*, « Les travaux du conseil national », n° 102, mai-juin 1966, p. 2-3.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ ACICR, Genève, C SC Allemagne, *Frontstalag*, RT, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », D^{rs} Marti et Masset, 16 août 1942, p. 20.

¹⁶ Le rapport des délégués du CICR produit le 16 août 1942 est présenté comme une preuve irréfutable dans les deux numéros d'*Envols* précités (n° 101 et n° 102).

ministère des ACVG de cette découverte avec l'espoir qu'elle puisse peser en faveur des anciens du 325¹⁷.

L'interprétation de l'UNDRR est fondée sur un « examen » complet du rapport des délégués du CICR effectué en 1966. C'est le ministre des ACVG, Alexandre Sanguinetti, qui l'encourage en demandant à l'Union nationale de lui transmettre un « rapport d'observations » sur celui du CICR afin de l'ajouter à sa réclamation du titre de déporté résistant¹⁸. L'examen, envoyé le 29 mars au ministère, comporte vingt-trois pages¹⁹.

L'Union nationale s'appuie sur le rapport des délégués du CICR pour démontrer le caractère concentrationnaire du camp de Rawa-Ruska à l'origine des pathologies des anciens du 325 survenues pendant et après la captivité. Son attention se porte notamment sur les rations alimentaires détaillées par les délégués. Celles-ci sont néanmoins contestées par l'Union nationale sur tous les aspects apparaissant plus acceptables vis-à-vis de ses propres observations²⁰ : par exemple, elle indique que la « soupe de millet » composait l'essentielle de la ration quotidienne alors que les délégués mentionnaient des rations de « sucre », de « petit-pois », de « nouilles » et d'« épinards ». L'Union nationale est en revanche satisfaite de lire qu'ils avaient signalé le peu d'apport calorique journalier, évalués à 1 490 calories, contenu dans les denrées distribuées par les Allemands²¹.

Ce chiffre ne provient toutefois pas des délégués du CICR. C'est la moyenne calculée par l'UNDRR à partir des seules données fournies dans le rapport concernant la semaine du 3 au 9 août 1942. Bien que cette moyenne, au demeurant très faible, ne prend en compte qu'une semaine sur les dix mois de fonctionnement du camp de Rawa-Ruska, elle est mise en perspective avec celles évaluées dans les camps de concentration. L'Union nationale compare notamment les 1 490 calories distribués aux PGF avec les 1 700 à 1 900 calories évoquées par Henri Michel et Olga Wormser dans le livre *Tragédie de la déportation* à propos du camp de concentration de Buchenwald entre janvier 1944 et janvier 1945²². S'appuyant sur cette comparaison très discutable, l'UNDRR conclut par une question à la réponse évidente : à Rawa-Ruska, « ce régime de famine ne visait-il pas l'extermination de ces Résistants français insoumis au nazisme ? »²³. Autrement dit, si les anciens déportés à

¹⁷ *Envols*, « L'action de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska », n° 103, octobre 1966, p. 1.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Envols*, « L'allocutions de clôture du président Guerlain », art. cit. DAVCC, 22/P/3017, UNDRR, « Dossier 8 - examen du rapport de la Croix-Rouge, du 16 août 1942 à Rawa-Ruska (critiques) », 1966, 23 pages. Voir des extraits en annexe dans le second volume de la thèse.

²⁰ DAVCC, 22/P/3017, UNDRR, « Dossier 8 », *op. cit.*, p. 2-5.

²¹ *Ibid.* p. 3.

²² MICHEL Henri et WORMSER Olga, *Tragédie de la déportation, 1940-1945, témoignages de survivants des camps de concentration allemands*, Paris, Hachette, 1954.

²³ DAVCC, 22/P/3017, UNDRR, « Dossier 8 », *op. cit.*, p. 4.

Buchenwald peuvent obtenir le titre de déporté résistant, ces chiffres prouveraient que ceux de Rawa-Ruska – tenaces et éminents résistants comme le sous-entend la majuscule attribuée au terme et l’ajout de l’adjectif « insoumis » – seraient tout autant légitimes à l’obtenir.

En se référant à cette analyse, Albert Guerlain insiste particulièrement sur l’insuffisance alimentaire et les mauvaises conditions de vie qui placeraient le camp parmi les « plus sous-alimentés et les plus durs » mis en place par les nazis au cours de la guerre, sous-entendu les camps de prisonniers de guerre et de concentration compris²⁴. Les observations des délégués du CICR sont pourtant beaucoup plus nuancées, la plupart ne correspondent pas aux analyses de l’Union nationale²⁵.

En dépit de cette incompatibilité, l’Union nationale mobilise le rapport du CICR dans le cadre de ses réclamations, car elle dispose de très peu de sources sur le camp de Rawa-Ruska produites durant la guerre. C’est pourquoi elle profite de l’examen demandé par Alexandre Sanguinetti pour faire concorder le rapport du CICR à ses aspirations politico-mémorielles : chaque ligne est scrutée à la loupe et commentée, le plus souvent pour amender ou approfondir les observations des délégués. La conclusion de l’examen informe surtout sur la logique d’analyse du rapport par l’Union nationale, la seule admissible selon elle, dont voici des extraits :

Nous sommes reconnaissants [aux délégués du CICR] d’avoir pu rédiger un tel rapport [...] tenant compte des circonstances, et cependant soulignant le régime concentrationnaire du camp.

Le Comité international de la Croix-Rouge vient seulement d’être autorisé à visiter le camp. Nous sommes en août 1942 à l’apogée de la puissance nazie [...]. Les Alliés n’ont guère de moyens de représailles [sur les PG allemands]. Les délégués viennent en visite pour apporter une aide ou tenter de le faire. C’est un « sauvetage » qu’il faut faire.

Si le rapport est trop nettement défavorable à l’encontre des « détenteurs » [les autorités allemandes], ceux-ci peuvent refuser les visites futures [...]. Il faut user de diplomatie. Et puis ... les fumées voisines des fours crématoires de Belzec, Majdanek, Sobibor, Auschwitz, ces premiers camps d’extermination implantés dans une région dont dépend Rawa-Ruska et ses kommandos ... se font sentir. Il faut donc éviter une aggravation au régime du camp, il faut éviter une plus grande aggravation du sort de ces prisonniers.

Aussi, fallait-il trouver des « échappatoires » dans la rédaction du texte pour laisser apparaître le régime pénible du camp. Ces « échappatoires » résident dans ces contradictions que l’on trouve en différents paragraphes²⁶.

Selon l’UNDRR, la valeur informative du rapport des délégués du CICR ne peut donc être correctement appréhendée seulement par une lecture circonstanciée et un certain sens du décodage. C’est pourquoi l’Union nationale fournit les clés pour comprendre la rédaction du rapport : l’Union

²⁴ Albert Guerlain, « Spécial congrès », art. cit.

²⁵ ACICR, C SC Allemagne, *Frontstalag*, RT, « Rapport du *Frontstalag* 325 de Rawa-Ruska », D^{TS} Marti et Masset, 16 août 1942, p. 12-13 & p 19-20.

²⁶ *Ibid.* p. 22-23.

nationale considère que la période d'internement des PGF au camp de Rawa-Ruska correspond « à l'apogée de la puissance nazie » en Europe. La formule est soulignée pour accentuer l'importance de ce contexte²⁷. Par conséquent, en tant que vainqueur omnipotent protégé de toutes représailles des Alliés, les autorités allemandes pouvaient décider de l'ouverture ou non du camp de Rawa-Ruska aux délégués du CICR, faisant fi des réglementations internationales de protection des PG. C'est oublier le débarquement en Afrique du Nord en novembre 1942 qui a provoqué la multiplication des prisonniers de l'Axe en mains alliées, comme l'a montré Fabien Théofilakis dans sa thèse sur les PG allemands²⁸. La période d'internement à Rawa-Ruska correspondrait également aux exterminations de masse à l'œuvre dans la région à « Belzec, Majdanek, Sobibor, Auschwitz »²⁹. Selon l'Union nationale, les nazis auraient retardé la visite du CICR pour éviter des regards indiscrets sur les massacres en cours. L'argumentation laisse supposer que le camp de Rawa-Ruska et les « premiers camps d'extermination » dépendent du même territoire, donc de la même juridiction d'occupation, de sorte que permettre la visite de l'un donnerait l'opportunité au CICR de s'intéresser aux activités des autres camps dans la région.

Malgré la toute-puissance nazie, l'UNDRR présuppose que le CICR était résolu à mettre à jour le régime concentrationnaire à Rawa-Ruska tout en menant une mission de « sauvetage » des PGF³⁰. Pour cela, les délégués devaient venir régulièrement à Rawa-Ruska pour veiller au bon traitement des PGF selon la Convention de Genève. Pour y parvenir, leurs rapports ne devaient pas trop accabler les autorités nazies sans quoi ils refuseraient les demandes de visite. Cet aspect diplomatique des missions du CICR a été étudié par Jean-Claude Favez³¹. Par conséquent, selon l'Union nationale, toutes les personnes amenées à consulter le rapport – en particulier la sous-commission – doivent bien comprendre que tous les éléments sur lesquels l'Union apporte des réserves – nommées « contradictions » – ne sont en réalité que des « échappatoires » du CICR pour leurrer les nazis. Cette interprétation, facile pour rejeter ce qui ne correspondrait pas à son discours officiel, n'en est pas moins irréfutable selon l'Union nationale³².

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Sur les prisonniers de guerre allemands en mains alliées, voir : THEOFILAKIS Fabien, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises (1944-1949) : captivité en France, rapatriement en Allemagne », thèse en histoire sous la direction d'Annette Becker, Henry Rousso et Andreas Wirsching, Université de Paris Ouest Nanterre, 2010.

²⁹ DAVCC, 22/P/3017, UNDRR, « Dossier 8 », *op. cit.*, p. 22-23.

³⁰ *Ibid.*

³¹ FAVEZ Jean-Claude, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Éditions Payot Lausanne, 1988. Voir également THEOFILAKIS Fabien, « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises (1944-1949) », *op. cit.*, p. 83-101.

³² « La lumière est faite sur Rawa-Ruska et ses kommandos [...] Nous ne croyons pas que l'on puisse nous opposer des arguments pour nous refuser les droits que nous revendiquons ». DAVCC, 22/P/3017, UNDRR, « Dossier 8 », *op. cit.*, p. 22-23.

Plutôt nuancé dans ses conclusions, donc peu opérant pour des revendications aussi radicales que celles de l'Union nationale, ainsi lu, le rapport du CICR d'août 1942 devient *in fine* une preuve irréfutable. Les cinq autres rapports rédigés par les délégués entre février et août 1943 sur le camp de Lemberg et plusieurs *Kommandos* sont mentionnés. L'attention se concentre toutefois uniquement sur celui d'août 1942 afin de faire ressortir les conséquences de la captivité à Rawa-Ruska sur la santé des anciens du 325, car l'objectif principal demeure l'inscription du camp sur la liste A-160³³. En complément du rapport du CICR qui expose un point de vue général sur la captivité à Rawa-Ruska, l'UNDRR demande en 1966 à l'ancien personnel soignant du Stalag 325 de lui fournir une expertise médicale sur les questions de santé au camp.

2- Les anciens médecins du Stalag 325 et la revendication du titre de déporté résistant ou l'expertise médicale au service de l'action politique

À partir du moment où l'UNDRR décide en 1966 de faire de la reconnaissance des souffrances physiques et psychologiques endurées par les prisonniers à Rawa-Ruska une étape vers l'obtention du titre de déporté résistant, l'ancien personnel soignant du Stalag 325 acquiert une certaine autorité. Davantage que de simples témoignages, c'est un « rapport médical » que leur commandent les dirigeants de l'Union nationale afin de l'inclure dans le dossier destiné à la sous-commission³⁴ et de le diffuser à l'ensemble des associations d'Anciens Combattants, de résistants et de déportés. Le secrétaire national de l'UNDRR, Georges Larget, considère que « le camp de Rawa-Ruska n'est pas connu à l'échelle exacte du problème qui nous préoccupe »³⁵. C'est-à-dire qu'il n'est pas reconnu comme camp de concentration. « Cette méconnaissance, entière ou partielle », écrit-il, « fait que, jusqu'à présent, des positions ont été prises par manque d'éléments précis »³⁶. Le rapport vise donc aussi à convaincre les associations défavorables à l'attribution du statut de déporté résistant aux anciens du 325.

Encore faut-il que l'ancien personnel soignant du Stalag 325 puisse être reconstitué, au moins en partie, vingt-et-un an après la guerre. En août 1942, les délégués du CICR ont recensé à Rawa-

³³ ACICR, C SC Allemagne, *Frontstalag*, RT, « *Frontstalag 325 « Zitadelle » Lemberg – autrefois à Rawa-Ruska* », D^s Wenger et Masset, 7 février 1943, p. 1. Plusieurs rapports établis en 1943 par les délégués du CICR sur les *kommandos* du Stalag 325 sont également conservés au SHD à Caen : DAVCC, 22/P/3017, « Dossier 3 - kommandos Stalag 325 », février à août 1943.

³⁴ UNCRRD, 1/10/Aa/9, Catégorie 10 : « Documents sanitaires », Les anciens médecins du camp de Rawa-Ruska, « Rapport médical », 1966, 17 pages.

³⁵ Secrétaire national de l'UNDRR, Georges Larget, « Notre action », *Envols*, n° 104, novembre-décembre 1966, p. 1.

³⁶ *Ibid.*

Ruska 9 médecins, 1 dentiste et 193 membres du « personnel sanitaire », c'est-à-dire infirmiers³⁷. Ils sont moins nombreux à la citadelle de Lemberg en 1943 : en février, s'y trouve 3 médecins, 1 dentiste et 33 personnels sanitaires. Six mois plus tard, en août, il y a 4 médecins et 1 dentiste assistés par 24 personnels sanitaires³⁸. Ces chiffres ne prennent pas en compte les soignants répartis dans les *Kommandos*. Il y a donc au total plus d'une centaine de personnes que l'Union nationale peut éventuellement contacter.

L'intérêt de l'UNDRR se porte plus particulièrement vers les médecins et les dentistes. Ils sont moins nombreux et leurs noms sont inscrits dans le rapport d'août 1942. Les médecins ont été amenés à ausculter continuellement de nombreux prisonniers au cours de leur internement au Stalag 325 entre 1942 et 1943. Ce sont aussi des professionnels de la santé qui ont pratiqué la médecine avant, pendant et après la guerre, et désormais à l'aube de la retraite après une carrière bien remplie. Par conséquent, selon l'Union nationale, l'association de leurs expériences captives et de leurs connaissances médicales font des médecins les personnes les plus compétentes et légitimes pour évoquer les souffrances physiques et psychologiques des prisonniers du Stalag 325.

La reconstitution du personnel soignant du Stalag 325 est *a priori* chose acquise le 13 mars 1966 lors d'un colloque organisé par l'UNDRR à Paris avec le soutien des présidents régionaux³⁹. 23 anciens médecins ayant pour la plupart été internés à Rawa-Ruska, Lemberg et Stryj, mais aussi Kobierzyn (Stalag 369), ont accepté de participer à l'élaboration du rapport⁴⁰. L'ancien président de l'Amicale et ancien médecin au Stalag 325, Oscar Liévain, ne figure pas dans la liste des participants recensés par l'UNDRR, sans autre précision. En revanche, parmi les inscrits, il y a 7 des 10 médecins (dont le dentiste) mentionnés dans le rapport d'août 1942. Plusieurs autres personnalités, apparaissant dans les fonds exploités pour cette étude, ont aussi contribué au rapport médical. Il y a notamment Jérôme Guérin, auteur en 1945 de *Rawa-Ruska, camp de représailles*, et de plusieurs autres ouvrages dans les années 1970-1980⁴¹. Henri Lanussé a répondu à l'appel de l'Union nationale en écrivant un « compte rendu sanitaire sur le camp de Rawa-Ruska et ses kommandos »⁴².

³⁷ ACICR, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa-Ruska », *op. cit.*, 16 août 1942, p. 8-9. Dans le même fonds, « Zitadelle de Lemberg », 7 février et 25 août 1943, respectivement pages 8 et 4.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Albert Guerlain, « Allocution d'ouverture du président national », *Envols*, n° 102, mai-juin 1966, p. 2.

⁴⁰ DAVCC, 22/P/3017, « Dossier 4 : médecins hôpitaux », UNDRR, « Médecins du camp de Rawa-Ruska ayant participé à l'élaboration du rapport médical », 1966, 3 pages.

⁴¹ GUERIN Jérôme, *Rawa Ruska, camp de représailles*, Compte d'auteur, 1945. Parmi ses publications, on peut citer son second ouvrage sur Rawa-Ruska : *Souvenirs d'Allemagne et d'Ukraine*, Paris, Aubanel, 1987.

⁴² Le document n'est pas daté, mais son contenu semble indiquer qu'il ait été produit au moment de la rédaction du rapport médical en 1966. UNCRRD, 27/Ab/4, Catégorie 7 : « Procès de Nuremberg, Croix-Rouge, rapport belge », Henri Lanussé, « Compte rendu sanitaire sur le camp de Rawa-Ruska et ses kommandos », sans date, 2 pages.

Louis Stervinou, dont l'engagement auprès des anciens prisonniers malades a été salué par ceux de Rawa-Ruska après sa mort en 2001, est aussi mentionné⁴³.

Le travail mené par ces 23 médecins aboutit à la publication d'un rapport médical de 17 pages comprenant cinq parties⁴⁴. Le contenu se rapproche des documents précédemment réalisés par l'Amicale entre 1961 et 1965, ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où elle est une nouvelle fois à l'initiative. Les objectifs modifient cependant l'articulation du propos. Les parties abordent principalement l'internement au camp de Rawa-Ruska, mais des situations à la citadelle de Lemberg, au camp de Stryj et dans certains *Kommandos* sont également décrites : la première partie concerne l'« Hygiène et [les] conditions matérielles des déportés ». Elle est suivie de celle détaillant l'« organisation sanitaire » puis d'une troisième sur « le régime alimentaire ». Les conclusions des parties expliquent l'origine des souffrances physiques et psychologiques des anciens du 325 venant *in fine* établir la « pathologie de Rawa-Ruska » présentée dans le quatrième point. Des observations sur l'état de santé des anciens prisonniers depuis la fin de la guerre sont rassemblées dans la cinquième et dernière partie intitulée « Les séquelles : pathologie des anciens de Rawa-Ruska »⁴⁵.

La formule « pathologie de Rawa-Ruska » a une histoire, ou plutôt des histoires auxquelles elle se raccroche. Elle est d'abord empruntée au vocabulaire de l'État, qui, dès 1945, a conscience des déficiences physiques des prisonniers rentrant de captivité : les considérant « un peu comme des convalescents », écrit Christopher Lewin, l'État leur octroie à chacun un mois de congé payé et une double ration de nourriture pendant six mois ainsi qu'une assistance médicale gratuite d'une durée de neuf mois. L'efficacité des moyens mis en œuvre à court terme pour soigner les prisonniers rapatriés est néanmoins contestée par la Fédération nationale des PG⁴⁶. Ce n'est véritablement qu'à la fin des années 1950, mais surtout dans les années 1960, qu'il y a une prise de conscience collective sur les effets prolongés de l'internement. Pour en prendre la mesure, l'État met en place le 30 janvier 1956 une « Commission ministérielle médicale » afin de comprendre les conséquences de plusieurs années de captivité sur le corps des prisonniers dans le but de définir la « pathologie des prisonniers de guerre »⁴⁷. Plus contemporaines de la rédaction du rapport médical de l'UNDRR sont les conférences internationales de pathologie de la captivité organisées par la Confédération internationale des

⁴³ Jean-Marc Frébour, « Le carnet d'Envois : Docteur Louis Stervinou », *Envois*, n° 252, mars-avril 2001, p. 24.

⁴⁴ Voir le rapport médical en annexe présenté dans le second volume de la thèse.

⁴⁵ UNCRD, 1/10/Aa/9, « Rapport médical », *op. cit.*, p. 12.

⁴⁶ La FNPG démontre en 1946-1948 que « la morbidité des P.G. libérés était déjà supérieure de 60 % à celle du reste de la population du même âge, [et qu'] un quart d'entre eux étant atteint d'affections organiques ». LEWIN Christopher, *Le Retour des prisonniers de guerre français. Naissance et développement de la FNPG (1944- 1952)*, *op. cit.*

⁴⁷ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre*, *op. cit.*, p. 205.

anciens prisonniers de guerre. La première conférence se tient à Bruxelles en 1962, une seconde, deux ans plus tard, a lieu à Cologne. Une troisième est justement programmée à Paris en 1967⁴⁸.

L'expression « pathologie de Rawa-Ruska » est également liée à l'ouvrage coécrit par les médecins Charles Richet et Antonin Mans intitulé *Pathologie de la déportation*⁴⁹. Publié en 1956, il fait suite au premier Congrès international de pathologie des déportés organisé à Paris en octobre 1954. Le livre est ensuite réédité une première fois en 1958, puis une seconde en 1962. Plus que la formule, ce sont les conclusions générales proposées par Charles Richet et Antonin Mans qui servent de références aux médecins du Stalag 325⁵⁰. La méthode n'est pas nouvelle. Un an plus tôt, l'Union de Provence se fondait sur le livre *Tragédie de la Déportation* coécrit par Henri Michel et Olga Wormser dans le recours gracieux⁵¹. Ainsi, les médecins du Stalag 325 ont une part d'initiative dans l'écriture du rapport médical, mais les responsables de l'Union nationale ont assurément guidé sa réalisation compte tenu de l'importance du document dans la réclamation du titre de déporté résistant.

Le rapport va pourtant grandement souffrir de la façon dont il a été conçu par les médecins. S'ils postulent que la « pathologie [de Rawa-Ruska] [...] est identique à celle des déportés telle qu'elle a été magistralement décrite » par Charles Richet et Antonin Mans⁵², ils ne citent que deux courts passages de leur livre-référence⁵³. Plus globalement, les médecins ne conçoivent pas leur rapport comme « un compte rendu médical historique complet », car il n'y a selon eux aucune archive permettant de formellement l'établir. Ils le décrivent plutôt comme une « synthèse établie après confrontation des témoignages » d'anciens médecins et prisonniers, donc principalement fondé sur la base de souvenirs, ce qui démarque peu leur démarche de celles effectuées par les militants de l'Amicale entre 1961 et 1965⁵⁴. La figure du médecin-ancien PG spécialiste des questions médicales entourant la captivité au Stalag 325 est donc d'emblée fragilisée par cette méthode qui l'associe peu à la profession. Cette figure fonde pourtant la légitimité et l'originalité de la nouvelle réclamation du

⁴⁸ LOSSIER Jean-Georges (dir. de la revue), « La pathologie de la captivité », *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, Cinquième année, n° 597, 1967, p. 392-397.

⁴⁹ RICHET Charles et MANS Antonin, *Pathologie de la déportation*, Paris, Plon, 1956 (réédité en 1958 et 1962).

⁵⁰ Deux exemplaires de l'ouvrage sont conservés dans les archives de l'UNCRRD : Catégorie 10 – Documents sanitaires, 1/10/Aa/10, « RICHET Charles et MANS Antonin, *Pathologie de la déportation*, Paris, Plon, 1962 ».

⁵¹ MICHEL Henri et WORMSER Olga, *Tragédie de la déportation, 1940-1945, témoignages de survivants des camps de concentration allemands*, Paris, Hachette, 1954.

⁵² UNCRRD, 1/10/Aa/9, « Rapport médical », p. 16.

⁵³ Première citation sur le typhus : « C'est ainsi que le notent M. le professeur Richet et le docteur Mans dans la "pathologie de la déportation", page 103 : "soulignons la peur naturelle et parfaitement compréhensible que le typhus inspirait à tous le service allemand qui craignait sa propagation à l'armée et à la population civile ». Seconde citation sur la valeurs caloriques des rations alimentaires distribuées par les Allemands : « Ce sont des valeurs théoriques sur la base de correspondance "fortes"... "Or, nous ne connaissons pas la quantité de cellulose dans le pain, ni de l'eau dans la margarine" (Cf. M. le professeur Richet et le docteur Mans) ». *Ibid.*, pages 8 et 10.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 3.

titre de déporté résistant par l'UNDRR. C'est précisément le manque de documentation à l'appui de l'argumentation et des diagnostics qui va poser problème.

La démonstration des médecins se fonde en effet sur de nombreux diagnostics médicaux décrits avec des terminologies qui leur sont propres. Jusqu'alors, le ministère des ACVG et la CNDIR ont statué sur les précédentes réclamations du titre de déporté résistant de l'Amicale selon la législation en vigueur depuis 1948 et les propres expériences de la résistance, de l'internement et de la déportation de ses membres. En 1966, la démarche de l'Union nationale s'appuyant sur un discours médical vise à bousculer leurs domaines de compétences, hormis si certains d'entre eux sont eux-mêmes des professionnels de santé.

Le rapport médical débute par un préambule qui résonne surtout comme une justification de l'engagement tardif des médecins dans la défense des droits pour les anciens du 325. Dès les premières lignes, ils écrivent qu'« il peut paraître surprenant que les médecins [...] aient attendu plus de vingt ans pour rédiger un rapport commun sur les lamentables conditions sanitaires, dont ils furent à la fois les victimes et les témoins impuissants »⁵⁵. Les médecins considèrent que leur engagement ne devait pas être nécessaire au vu de la masse documentaire à dispositions des autorités : ils « espéraient » que les témoignages individuels, les minutes du procès de Nuremberg, et tous les rapports historiques fournis par l'Union nationale depuis 1961 – qu'ils utilisent parfois dans le rapport – auraient dû suffire à faire « reconnaître la vérité » sur le camp de Rawa-Ruska, autrement dit à convaincre de la légitimité des revendications⁵⁶. Comme tel n'est-il pas le cas en 1966, c'est dorénavant aux médecins d'apporter les preuves dont ils disposent.

Pour convaincre la sous-commission, ces derniers choisissent de prendre la posture de victimes, non seulement de la brutalité nazie, mais également celle incapables d'exercer leur profession en raison du manque d'équipement médical, les laissant ainsi « impuissants », « désarmés », face aux souffrances de leurs co-détenus : c'est « le grand drame des médecins de Rawa », est-il écrit⁵⁷. À lire les médecins, leur capacité d'action en 1942 était à ce point diminuée qu'elle finit presque par oblitérer leur présence au camp de Rawa-Ruska. Ils relèvent néanmoins une évolution à partir de 1943 comme la possibilité de faire des radiographies. Paradoxalement, les médecins revendiquent aussi une expertise médicale d'ensemble. Elle viendrait compléter les observations des délégués du CICR d'août 1942 qui ne décrivent qu'une brève situation comprise entre le 10 et le 16 août 1942. C'est la seconde raison qu'ils donnent pour justifier la rédaction du

⁵⁵ UNCRDR, 1/10/Aa/9, « Rapport médical », *op. cit.*, p. 3.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*, p. 7.

document⁵⁸. Alors qu'ils affirment que l'exercice de leur mission était quasiment impossible jusqu'en 1943, les médecins revendiquent cependant de pouvoir *a posteriori* déterminer précisément les maladies des prisonniers au camp de Rawa-Ruska. C'est une des contradictions que ne manque pas de souligner la sous-commission.

La troisième et dernière raison avancée – la plus importante, semble-t-il, selon la formulation employée « c'est surtout, enfin [...] » – est liée l'état de santé des anciens du 325. Les médecins écrivent qu'ils « ont été appelés, depuis vingt-ans, à constater les effets tardifs des épreuves subies à Rawa-Ruska ». « Quotidiennement », ils constatent chez les anciens du 325 « l'aggravation de leurs infirmités, et de leurs séquelles pathologiques identiques à celles des malades de la déportation »⁵⁹. La présomption d'origine ne fait donc pas de doute selon eux.

Les conclusions générales des 23 médecins corroborent – sans surprise – la revendication du titre de déporté résistant. À partir des éléments exposés, les médecins concluent « qu'aucun homme de Rawa, quelle que soit l'époque de sa déportation en 1942 ou en 1943, n'a échappé aux souffrances et aux effets pathologiques de la faim et de la sous-alimentation »⁶⁰. La pathologie de Rawa-Ruska porte « la marque de la dénutrition engendrée par la famine, le manque absolu de soin et d'hygiène [ainsi que] de l'angoisse morale des captifs due à la situation géographique du camp et aux exactions, dont ils furent les témoins »⁶¹. Par conséquent, « la pathologie de Rawa-Ruska n'a rien eu en commun avec celle des camps de prisonniers en Allemagne », mais serait en tout point comparable à celle définie par Charles Richet et Antonin Mans pour les déportés. Aucune citation provenant de leur étude ne vient toutefois appuyer cette affirmation.

La référence aux exterminations de masse perpétrées dans le Gouvernement Général de Pologne rend particulièrement concrète l'inscription du rapport médical dans le discours de l'Union nationale diffusé depuis 1961. Les médecins apportent ici une analyse réactualisée et complémentaire sur les effets des exterminations de masse à celles proposées par Oscar Liévain dans le « mémoire historique » (1963) et l'Union de Provence dans le recours gracieux (1965)⁶². Pendant la captivité, les exterminations de masse n'auraient pas seulement affecté les conditions de détention au camp de Rawa-Ruska, mais en plus causé des séquelles psychologiques irréversibles sur les prisonniers : des dépressions, des angoisses, des états de stress répétés, des irritabilités de caractère ainsi que des

⁵⁸ Selon les anciens médecins du Stalag 325, le rapport du CICR mériterait « d'être discuté et développé ». *Ibid.*, p. 3.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*, p. 12.

⁶² Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.* Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*

états schizophréniques conduisant un prisonnier au suicide à la citadelle de Lemberg en 1943⁶³. Cet exemple est censé illustrer jusqu'à quel point les conditions de détention ont pu affecter les prisonniers, mais si tragique soit-il, ce cas, rapporté à la dizaine de milliers de captifs passés au Stalag 325, relativise, semble-t-il, grandement la force de l'argumentation, pouvant même produire l'effet inverse de celui recherché⁶⁴.

Selon le rapport médical, les pathologies physiques et psychologiques observées pendant la captivité sont bien à l'origine du mauvais état de santé des anciens du 325. Depuis la fin de la guerre, les médecins ont constaté des cas d'« asthénie », de « schizophrénie à stade mineur », « des troubles de l'attention » et du « sommeil », ou encore « des problèmes comportementaux individuels, en société ou au sein de la famille »⁶⁵. La liste des pathologies psychologiques est longue, mais sans document à l'appui comme des bilans médicaux ou des fiches de soins. À celle-ci s'ajoutent les observations des médecins sur la dénutrition des prisonniers qui aurait causé un « amaigrissement de 10 à 15 kilos par rapport à leurs poids en captivité en territoire allemand ». Selon eux, cette perte importante de poids est la cause des « graves troubles digestifs et des carences protidiques, de la déshydratation, ou encore de troubles cardiaques et rénaux », dont la plupart des anciens prisonniers souffrent encore. Les médecins arrivent finalement à la conclusion que 80 % des anciens du 325 sont marqués par des séquelles pathologiques, bien que l'on ne sache ni combien d'entre eux ont été auscultés ni la fréquence des examens⁶⁶. De façon tout à fait étonnante, les médecins écrivent que ce pourcentage « confirme les résultats d'enquêtes » menées préalablement par l'UNDRR⁶⁷. Une telle enquête, si elle a existé, n'a pourtant fait l'objet d'aucune présentation officielle de la part de l'Union nationale, et aucune archive n'en définit les contours.

Selon notre hypothèse, les informations sur l'état de santé des membres de l'Union nationale proviendraient des fiches de renseignements remplies (annuellement ?) par les anciens du 325 au moment de leur adhésion. Celles des membres de la section Île-de-France, à notre connaissance les mieux conservées et les plus nombreuses, datent pour les plus anciennes de 1966, année du rapport médical⁶⁸. Sur ces fiches, trois questions sont posées : « Actuellement, es-tu malade ? Est-ce des

⁶³ UNCRRD, 1/10/Aa/9, « Rapport médical », *op. cit.*, p. 15-16.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 14.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 16.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 15-16.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 14.

⁶⁸ L'ancienne présidente nationale de l'UNCRRD, Viviane Kervinio, nous a remis 2 040 fiches de renseignements numérisées remplies par les membres de l'association Île-de-France. Elles couvrent une période allant des années 1960 au début des années 1990. Elles sont classées par ordre alphabétique, mais toutes ne sont pas datées Archives privées, Viviane K., Dossier : « Fichiers des adhérents d'Île-de-France ».

suites de Rawa-Ruska ? Quelles sont ces maladies ? »⁶⁹. La plupart des anciens du 325 répondent par l’affirmative aux deux premières questions. Certains, à l’image de Louis Duponcel, délégué national de l’UNDRR responsable « des relations extérieures » et de l’« aide sociale », préfèrent garder « secrète » leur pathologie⁷⁰. Le président national, Albert Guerlain, indique le 5 mars 1967 qu’il est « actuellement malade » sans plus de précision. D’autres en revanche sont plus explicites : le 8 octobre 1966, Marius Dür écrit souffrir d’« asthénie », d’« arthrose cervicale », de « rhumatisme » et des problèmes « digestifs » ou liés à la « vésicule biliaire ». Le 5 janvier 1967, Pierre Cadet évoque des pathologies liées à « la colonne vertébrale et aux poumons ». André-Louis Mallard mentionne des problèmes pulmonaires, de l’« arthritisme » et de l’« asthénie » tandis que Marcel Milliand écrit souffrir d’« asthénie prononcée » ainsi que de l’estomac⁷¹. Les pathologies décrites sont très variées.

Le nombre de décès au Stalag 325 est brièvement abordé, et de façon prudente. Les médecins considèrent qu’il a « trop d’incertitudes sur le sort d’une grande partie des déportés à Rawa-Ruska pour porter raisonnablement une estimation de mortalité globale ». Le rapport médical est sur ce point crucial en flagrante contradiction avec les milliers de morts revendiqués par les responsables de l’UNDRR. Ce point démontre une certaine indépendance accordée aux médecins, ceci d’autant plus que la mortalité au Stalag 325 est l’un des sujets importants évoqués dans les autres pièces du dossier envoyé à la sous-commission. Comme l’ont montré les chapitres précédents, le recours gracieux vise particulièrement la reconnaissance de l’extermination des prisonniers français à Rawa-Ruska par les nazis. Dès lors si les responsables de l’Union nationale ont autorisé la prudence des médecins sur cette question, le recours gracieux réaffirme qu’il s’est agi d’un assassinat de masse. Plus globalement, la combinaison des trois documents – l’examen du rapport du CICR, le rapport médical et le recours gracieux – montre l’intention de l’UNDRR de soumettre à l’examen de la sous-commission une version réactualisée des revendications sans toutefois abandonner le récit élaboré depuis 1961 qu’elle souhaite voir réévaluer. L’Union nationale transmet le rapport médical au ministère des ACVG et à la sous-commission le 16 septembre 1966.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*, « Fiche n° D142 : Louis Duponcel », p. 5. Sur ses fonctions au sein de l’UNDRR, voir : *Envols*, n° 107, mai-juin 1967, p. 4.

⁷¹ *Ibid.*, « Fiche n° D145 : Marcel Dür », p. 7. ; « Fiche n° G127 : Albert Guerlain », p. 1. ; « Fiche n° C3 : Pierre Cadet », p.5. ; « Fiche n° M9 : André-Louis Mallard », p. 5. ; « Fiche n° M125 : Marcel Milliand » 1 page.

3- C'est « une plaisanterie » ? Les revendications de l'UNDRR jugées par la sous-commission

La sous-commission se réunit le 25 janvier 1967 afin de se prononcer sur la recevabilité de la réclamation de l'UNDRR. Son avis est crucial, car il détermine ensuite la décision de la CNDIR, laquelle, à son tour, celle du ministre des ACVG. La sous-commission est placée sous la présidence du directeur des statuts et des services médicaux du ministère des ACVG, Jean Silvy. Ce dernier n'est pas médecin de formation, mais dirige l'administration responsable des questions de santé pour le ministère. Il est également compagnon de la Libération après avoir notamment combattu en Normandie avec le régiment de Marche du Tchad. Blessé grièvement lors des combats le 12 août 1944, il a été amputé de la jambe gauche⁷². Jean Silvy possède donc une acuité particulière concernant les blessures de guerre et les souffrances endurées par les soldats. La président est partagée avec la directrice adjointe chargée de la sous-direction des statuts de combattants et victimes de guerre, Mademoiselle Mirande, dont le parcours est peu connu. Les membres composant la sous-commission ne sont en revanche pas mentionnés, mais d'après le préambule du rapport produit à la suite des délibérations, certains ont été désignés par la Commission nationale, d'autres sont des « fonctionnaires » participant « régulièrement » à ses séances de travail⁷³. Autrement dit, la sous-commission est essentiellement composée de personnes ayant toute la confiance de la Commission nationale. C'est un profond désavantage pour les anciens du 325 étant donné que la Commission considère depuis 1961 qu'intercéder en faveur des réclamations de l'Amicale dévalue les déportés⁷⁴. Ceci d'autant plus que, trois auparavant, le conseil d'État a annulé pour vice de procédure le refus conjoint de la Commission et du ministère des ACVG d'accorder le statut de déporté résistant aux anciens du 325. C'est donc l'occasion pour la Commission de préciser son appréciation, cette fois, dans les règles.

Entre sa création en novembre 1965 et la réunion de janvier 1967, la sous-commission a également fait appel à des spécialistes pour traiter le dossier de l'UNDRR. Antonin Mans et Charles Richet ne sont pas présents lors de la réunion – ce dernier étant décédé en juillet 1966 –, mais ils sont intervenus en tant qu'experts de la pathologie de la déportation, sans doute aussi parce que leur étude

⁷² Musée de l'ordre de la Libération, « Fiche biographique de Jean Silvy (1910-1971) », Consulté le 7 décembre 2022 : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/jean-silvy#:~:text=En%201962%2C%20il%20devient%20directeur,cimeti%C3%A8re%20Saint%2DRoch%20de%20Grenoble>.

⁷³ DAVCC, 22/P/3017, « Dossier 13 : Courrier, notes concernant la reconnaissance de Rawa-Ruska comme camp de concentration », « Instruction de la sous-commission désignée par la CNDIR », 25 janvier 1967, 7 pages.

⁷⁴ DAVCC, 22/P/3017, CNDIR, « Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1961 de la commission nationale des déportés et internés de la résistance », 24 novembre 1961, p. 1-2.

est mentionnée par les anciens médecins du Stalag 325⁷⁵. Charles Richet et Antonin Mans ne sont pas uniquement des médecins réputés dans leur domaine de compétence, ce sont aussi d'anciens résistants déportés en camp de concentration en 1944, le premier à Buchenwald en janvier, le second à Neuengamme en mai⁷⁶. Leurs expériences de la déportation doivent donc être prises en considération pour comprendre les motivations de leur avis sur les réclamations de l'UNDRR.

Le rapport produit par la sous-commission à l'issue de l'examen laisse transparaitre, en creux, une certaine lassitude de devoir traiter de nouveau cette question maintes fois rejetée par la Commission nationale par le passé. Celui-ci est divisé en deux parties : l'une concerne les observations de la sous-commission sur le rapport du CICR d'août 1942, mais également ceux produits en 1943. La seconde traite du rapport médical établi par l'UNDRR. Le recours gracieux n'est globalement pas pris en compte, car la sous-commission ne souhaite pas « insister davantage sur l'utilisation du martyrologue des prisonniers de guerre russes et de la population civile du Gouvernement Général de Pologne »⁷⁷. Les arguments de l'Union de Provence, et par la même le discours de l'Amicale entre 1961 et 1965, n'ont pas convaincu et ne sont même pas réfutés.

Au sujet du premier point, la sous-commission admet que le CICR « ait pu établir ses rapports de visites avec une certaine diplomatie » tout en estimant qu'« ils sont cependant objectifs »⁷⁸. L'interprétation de l'Union nationale, selon laquelle tout ce qui serait de nature à relativiser les conditions inhumaines au camp de Rawa-Ruska serait en réalité une stratégie du CICR pour poursuivre les visites, n'a donc pas convaincu⁷⁹. Pis encore, le rapport du CICR est utilisé par la sous-commission pour déconstruire l'argumentation de l'UNDRR, en particulier sur la question de la mortalité au camp de Rawa-Ruska mise en avant par l'Union nationale qui devient l'un des principaux critères de définition de l'expérience concentrationnaire.

À partir des situations décrites par les délégués de l'institution genevoise en 1942-1943, auxquelles s'ajoutent les informations qu'elle a obtenues de la part du Service de restitution des corps, la sous-commission estime à une soixantaine le nombre de morts au Stalag 325, le camp de Rawa-Ruska et ses *Kommandos* compris. Elle considère que ce sont « vraisemblablement » des prisonniers tués au cours d'une évasion ayant été retrouvés par les autorités soviétiques en 1944 dans les fosses

⁷⁵ DAVCC, 22/P/3017, « Dossier 13 », *op. cit.*, p. 2-3.

⁷⁶ Avec ses deux enfants, Charles Richet publie un témoignage de leurs expériences concentrationnaires : RICHET Charles *et alii*, *Trois bagnes*, Paris, J. Ferenczi et fils, 1945. Sur le parcours d'Antonin Mans, voir la contribution romancé, mais utile, de l'écrivain : FLAMENT Marc, *Médecins au combat*, Paris, Pygmalion, 1986, p. 26-30. et Marc Beauvois, « Vie des sections – Amiens (Somme) », *Croix de guerre et valeur militaire*, bulletin de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire, n° 332, juin 2018, p. 24.

⁷⁷ DAVCC, 22/P/3017, « Dossier 13 : « Instruction de la sous-commission désignée par la CNDIR », *op. cit.*, p. 8.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 5.

⁷⁹ UNDRR, « Dossier 8 - examen du rapport de la Croix-Rouge... », *op. cit.*, p. 22-23.

communes autour de Rawa-Ruska et Lviv, comme l'affirme l'Union nationale⁸⁰. Néanmoins, « tout en déplorant » cet état de fait, la sous-commission écrit « qu'il s'agit-là, en quelque sorte, de la "règle du jeu" »⁸¹. Autrement dit, l'exécution d'un PG au cours ou à la suite d'une évasion relèverait du risque volontairement pris par le prisonnier lors de sa tentative, et donc serait incomparable au sort (involontairement) subi par les déportés dans les camps de concentration.

Se rapportant aux conditions de détention décrites par le CICR, notamment en matière de discipline, la sous-commission conclut aussi que la mortalité au camp de Rawa-Ruska est « sans commune mesure avec celle des camps de concentration » : selon elle, le taux de mortalité des « déportés juifs » est évalué à 95 % tandis que celui des « déportés non-juifs » oscille entre 65 % et 90 % selon le temps passé au camp⁸². Le terme camp de concentration comprend donc les centres de mise à mort immédiate, encore mal connus en 1966. On observe surtout la mention par la sous-commission de la spécificité du sort réservé aux Juifs dans les camps nazis. Cet exemple montre que le génocide juif n'a peut-être pas encore imprégné la mémoire collective française dans les années 1960, mais qu'il n'est pas occulté, étant même utilisé par l'administration pour évaluer les arguments de l'UNDRR.

La sous-commission en déduit qu'« un camp à la mortalité pratiquement nulle, comme ce fut le cas à Rawa-Ruska », écrit-elle, « n'est pas un camp de concentration », preuve qu'il s'agit bien d'un critère déterminant. Ce serait même « une plaisanterie que de l'homologuer, selon les propres termes de Charles Richet et Antonin Mans »⁸³. Consigner ce type de propos dans le compte rendu n'a d'autre intérêt que de montrer à la CNDIR et au ministère des ACVG jusqu'à quel point la sous-commission trouve peu sérieuses, voire déplacées, les demandes de l'UNDRR.

La sous-commission s'attarde d'ailleurs peu sur les séquelles des anciens du 325 et le rapport médical alors pourtant l'une des pièces principales du dossier. Elle juge l'argumentation des médecins peu convaincante, car non étayée « de preuve tangible »⁸⁴. La sous-commission adopte le point de vue du docteur « Porch'er » pour récuser les arguments des médecins. Celui-ci compare les rations

⁸⁰ DAVCC, 22/P/3017, « Dossier 13 », *op. cit.*, p. 2.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*, p. 2. Notons que parmi les déportés juifs et non-juif, la sous-commission intègre les victimes « NN », c'est-à-dire celles condamnées par le décret nazi du 7 et 12 décembre 1941 intitulé « *Nacht und Nebel Erlaß* » (« nuit et brouillard » en français). La prise en compte de ces victimes est plutôt inédite pour l'époque dans la mesure où leurs histoires sont peu connues. Les premières recherches débutent seulement en 1967 à l'initiative de l'ancien déporté « NN » à Hinzert, le prêtre Joseph de La Martinière. Tous les arguments sont donc mobilisés par la sous-commission pour rejeter les réclamations de l'UNDRR, y compris les moins documentés. Avec le concours du CH2GM et de la FNDIRP, Joseph de La Martinière publie *Le Décret et la procédure Nacht und Nebel (Nuit et Brouillard)*, Orléans : Impressions Boulas-Vitry, 1981 (réédité par la FNDIRP en 1989). Sur le travail de Joseph de La Martinière, voir notamment : FONTAINE Thomas, *Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée (1940-1944)*, *op. cit.*, p. 183-188.

⁸³ DAVCC, 22/P/3017, « Dossier 13 », *op. cit.*, p. 4-5.

⁸⁴ *Ibid.*

distribuées aux prisonniers du Stalag 325 avec celles qu'il a reçues à la prison de Fresne durant l'Occupation : « les rations étaient plus faibles » qu'à Rawa-Ruska et Fresne n'était « qu'un lieu d'internement ». Ainsi, dans l'échelle des souffrances, ceux de Rawa-Ruska ne seraient pas les plus à plaindre selon la sous-commission : « la pathologie de Rawa-Ruska n'est guère différente de celle de prisonnier de guerre, elle-même très proche de la pathologie ordinaire »⁸⁵. En définitive, la sous-commission conclut que rien, dans les nouveaux documents produits, n'est de nature à infirmer » les avis défavorables de la Commission nationale concernant l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160⁸⁶. L'échec est complet pour l'UNDRR, mais celle-ci n'en est pas informée.

La décision finale revient au ministère des ACVG, et celui-ci met six ans avant de se prononcer définitivement. Dans l'intervalle, la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska apparaît sur des lieux de mémoire en l'honneur de la résistance et de la déportation. Elle est aussi relayée dans un magazine d'histoire grand public – *Historia* – offrant ainsi une vitrine bienvenue aux revendications de l'Union nationale.

B- Diffusion et reconnaissance de la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska à la fin des années 1960, du magazine *Historia* aux lieux de mémoire de la résistant et de la déportation

L'un des faits marquants survenus durant les premières années de la présidence d'Albert Guerlain est la diffusion du nom de Rawa-Ruska dans l'espace public français, tout d'abord dans la presse spécialisée. En 1968, le magazine *Historia* consacre l'un de ses numéros à la captivité au Stalag 325. C'est la première fois depuis 1945 qu'elle est évoquée autrement que par ceux de Rawa-Ruska. Aussi, comment cette captivité est-elle présentée au grand public ? Ensuite, le nom de Rawa-Ruska apparaît sur des lieux de mémoire en France. Ces inscriptions s'inscrivent-elles dans un projet à court, moyen ou long terme engagé par le conseil national de l'UNDRR ? Participent-elles à la revendication du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 ? Quelle(s) mémoire(s) de la captivité au Stalag 325 sont-elles honorées ? Pour y répondre, nous étudions les cas du Veilleur de pierre à Lyon et du mémorial des « martyrs de la Résistance et de la Déportation » à Royan.

1- Le magazine *Historia* comme vitrine des revendications de l'UNDRR (1968)

⁸⁵ *Ibid.*, p. 4-5.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 7.

Le magazine *Historia* consacre le 7 novembre 1968 un numéro à « La résistance en 1942-1943 »⁸⁷. Le texte, placé en une sous le titre, dévoile les parties les plus importantes du sommaire selon l'éditeur à savoir « la révolte du ghetto de Varsovie » et « l'enfer de Rawa-Ruska » (photo n° 33 ci-dessous)⁸⁸. Cette captivité incarnerait donc la résistance en 1942 et 1943 comme elle fait visiblement partie des sujets susceptibles d'attirer les lecteurs du leader des magazines d'histoire grand public, dont les numéros se vendent en France entre 250 000 et 300 000 exemplaires dans les années 1960⁸⁹.

C'est en effet l'actualité qui détermine les sujets traités. Dans son étude comparée des magazines *Historia* et *L'Histoire* entre 2004 et 2008, effectuée dans le cadre d'un master soutenu en 2010, Laurène Pain Prado a montré que l'objectif premier d'*Historia* était de « rendre accessible au grand public une histoire vivante, sans cesse défrichée, indissociable des enjeux actuels ». « Notre charte rédactionnelle », écrit le magazine, « met en valeur l'Histoire dans l'actualité »⁹⁰. En 1968, c'est précisément cette motivation qui est à l'origine des six pages consacrées au camp de Rawa-Ruska.

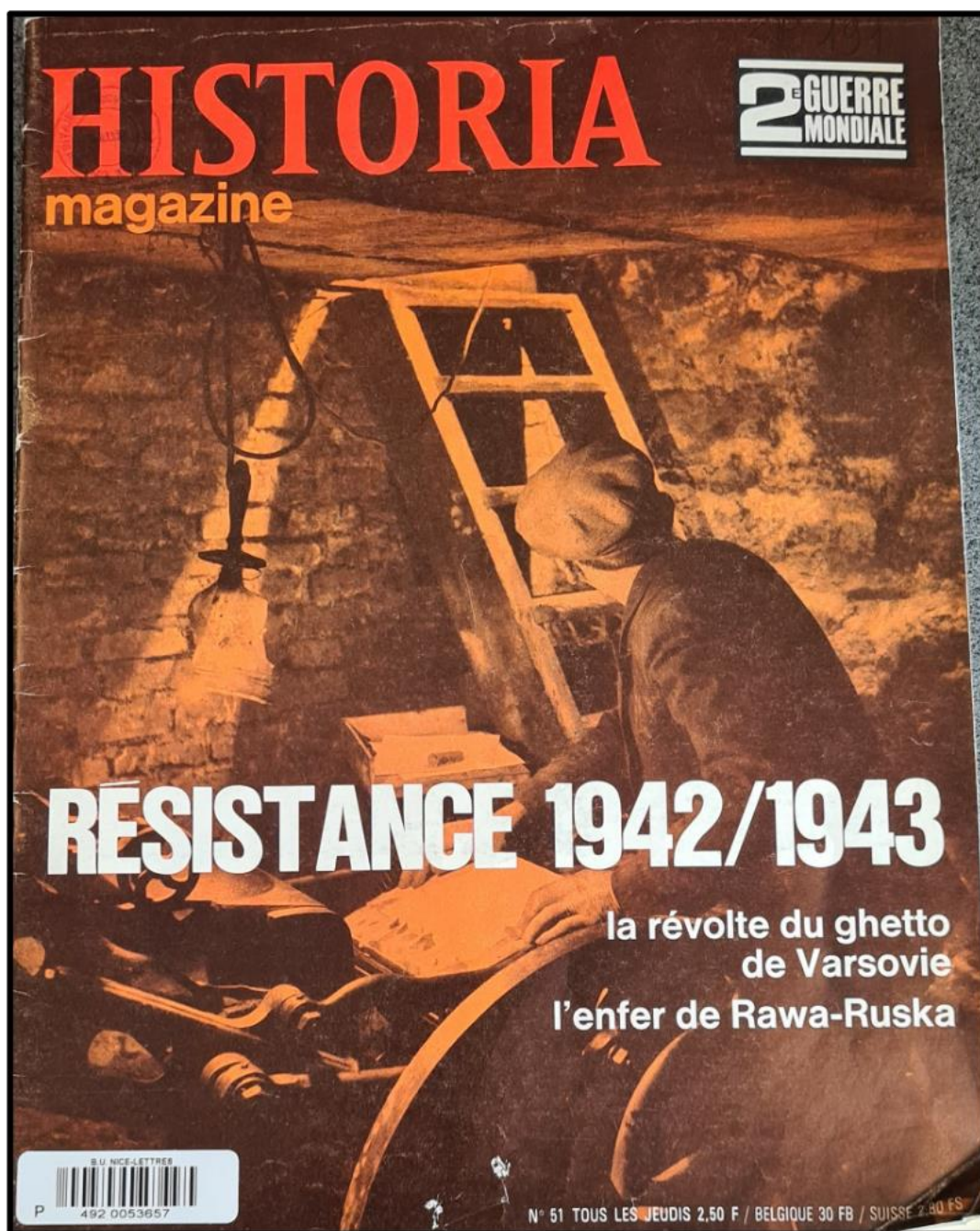
⁸⁷ Le magazine *Historia* n'a pas répondu à nos sollicitations pour consulter ses archives.

⁸⁸ *Historia magazine*, n° 51, 7 novembre 1968, 27 pages.

⁸⁹ Son principal concurrent, *Le Miroir de l'Histoire*, publie 100 000 exemplaires en moyenne tandis que les autres entre 20 000 et 35 000. Les chiffres proviennent du mémoire de master de Laurène Pain Prado : « La question de l'histoire grand public. Étude comparée de deux magazines d'histoire : *Historia* et *L'Histoire* (2004-2008) », mémoire de master 2 en Sciences humaines et sociales, sous la direction de Bernard Bruneteau, Université Pierre Mendès France, Grenoble II, UFR Sciences humaines, 2010, p. 7-9.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 9.

Photo 33 - Rawa-Ruska en une du magazine *Historia* (novembre 1968)



Source : Page de Couverture, *Historia magazine*, n° 51, 7 novembre 1968, 27 pages.

Ces pages sont rédigées par l'historien Philippe Masson (1928-2005). Agrégé d'histoire et docteur ès lettres, il a été professeur au Lycée Henri IV puis à l'École de guerre navale de 1964 à 1993. Parallèlement, il est le chef de la section historique du Service historique de la Marine à partir de 1965. Il était aussi membre de l'Académie de Marine et officier de la Légion d'honneur au titre de la Défense⁹¹. En 1968, date à laquelle paraît sa contribution sur Rawa-Ruska dans le magazine *Historia*, il publie avec José Muracciole un livre sur un tout autre sujet plus en adéquation avec ses thématiques de recherche, *Napoléon et la marine*⁹². Philippe Masson n'est donc pas un spécialiste de la captivité, mais en tant que contributeur régulier du magazine *Historia*, il s'est consacré au camp de Rawa-Ruska à l'occasion de ce numéro pour lequel il rédige un second texte sur « la propagande de guerre »⁹³.

La lecture des pages consacrées au camp de Rawa-Ruska montre qu'il s'est très largement fondé sur l'histoire officielle du Stalag 325 élaborée depuis 1961 par l'Union nationale, au point que l'on pourrait douter qu'il en est lui-même l'auteur. Quoi qu'il en soit, Philippe Masson n'aurait pas pu s'appuyer sur de précédentes études dans la mesure où, à notre connaissance, il n'en existait aucune. De même il y a peu d'études sur la captivité avant l'ouvrage d'Yves Durand paru en 1980. Seul Pierre Gaspar évoque son ancien lieu de détention dans son *Histoire de la captivité des Français en Allemagne (1939-1945)* publiée en 1967⁹⁴.

Conformément au titre du numéro, les lecteurs s'attendant logiquement à découvrir le camp de Rawa-Ruska sous les traits de la résistance. En réalité, dans la mesure où Philippe Masson reprend le récit de l'Union nationale, non pas celui à l'œuvre dans les années 1950, mais bien celui défini pour répondre aux enjeux du moment, la résistance des prisonniers est reléguée à la marge, et ce, dès le paragraphe introductif :

Rawa-Ruska, un nom qui ne doit pas tomber dans l'oubli et qui doit figurer en bonne place dans le martyrologue au même titre que Dachau, Ravensbrück, Bergen-Belsen. Un terrible camp perdu au fin fond de la Pologne, où plusieurs milliers de prisonniers français et belges ont connu toutes les formes de la détresse humaine⁹⁵.

⁹¹ Les quelques éléments biographiques sur l'auteur sont tirés de : Entretien avec Philippe Masson, par Patrick Jansen, [En ligne], in *La Nouvelle Revue d'Histoire*, n° 2, septembre-octobre 2002, consulté le 14 décembre 2022 : <https://www.la-nrh.fr/2002/09/entretien-avec-philippe-masson/> En outre, Philippe Masson y est présenté comme « l'un de nos meilleurs historiens militaires » de cette revue située à l'extrême droite.

⁹² MASSON Philippe et MURACCIOLE José, *Napoléon et la marine*, Paris, J. Peyronnet & Cie, 1968.

⁹³ Philippe Masson, « La propagande de guerre », *Historia magazine*, *op. cit.*, p. 1419-1429 (dans le numéro, les pages sont numérotées de 1401 à 1428).

⁹⁴ GASPAR Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne (1939-1945)*, Paris, Gallimard, 1967.

⁹⁵ Philippe Masson, « Rawa-Ruska, camp disciplinaire », *Historia magazine*, *op. cit.*, p. 1413.

Le ton est donné : la contribution de Philippe Masson vise à perpétuer la mémoire d'une expérience de la déportation, celle au camp de Rawa-Ruska. Quant aux lecteurs, ils « doivent » se représenter le camp de Rawa-Ruska tel que sont les camps de concentration mentionnés. Ce paragraphe introductif interroge sous la plume d'un historien, même non spécialiste de la captivité et de la déportation, alors que les recherches sur les camps de concentration et le génocide juif, initiées par CH2GM et le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) depuis les années 1950, auraient pu fournir des pistes de réflexion et des mises en perspectives préalables à la rédaction du propos⁹⁶. Plus généralement, cet exemple interroge sur la façon dont le premier des magazines d'histoire grand public, *Historia*, s'imprègne des connaissances historiques, en particulier celles relatives à la Seconde Guerre mondiale, et les transmet à la société dans les années 1960.

La suite de l'article reprend pratiquement en l'état l'histoire du camp de Rawa-Ruska telle qu'elle est écrite dans le mémoire historique d'Oscar Liévain ou le recours gracieux de l'Union de Provence. Par conséquent, la place accordée aux formes de résistance des Français à Rawa-Ruska, mais plus généralement la captivité au Stalag 325, sont réduits à la portion congrue, contrairement à l'occupation de la Pologne par l'URSS (1939-1941) ainsi que les massacres de masses et la captivité des PGS dans le Gouvernement Général de Pologne. Philippe Masson aborde même le cas des PG allemands après la défaite de Stalingrad. « Bref, les prisonniers sont dirigés dans une région maudite », conclut-il de façon laconique⁹⁷. Cet effort de contextualisation bascule dans une forme d'excès qui fait perdre de vue le sujet principal, la captivité à Rawa-Ruska, mais qui en réalité se trouve être une stratégie narrative empruntée à l'UNDRR. Elle consiste à expliquer l'internement des Français au Stalag 325 par les événements survenus durant l'occupation allemande du Gouvernement Général plutôt que de l'inscrire dans l'histoire de la captivité des PGF en Allemagne. C'est la façon dont les lecteurs d'*Historia* sont amenés à se représenter le camp de Rawa-Ruska.

Retenons seulement quelques conclusions de Philippe Masson montrant le lien étroit avec les revendications de l'UNDRR auxquelles, visiblement, il souscrit : dès les premières lignes, il écrit que « les conditions d'existence [au camp de Rawa-Ruska] obéissent parfaitement aux normes du système concentrationnaire » tout en jouant « un rôle de dissuasion » auprès des PGF qui s'opposeraient aux nazis⁹⁸. Au camp, situé dans « le *no man's land* européen » ne relevant pas « en principe » de la zone couverte par le CICR ; la récente découverte des rapports de l'institution genevoise par l'Union

⁹⁶ Sur les recherches menées par le CH2GM et le CDJC, voir notamment : FONTAINE Thomas « Les premiers pas du CH2GM en histoire de la Déportation », art. cit. PEREGO Simon et POZNANSKI Renée, *Le Centre de documentation juive contemporaine, 1943-2013 : documenter la Shoah*, Paris, Éditions du mémorial de la Shoah, 2013. Plus récemment, la contribution de Johannes Heuman issue de sa thèse : HEUMAN Johannes, *The Holocaust and French Historical Culture, 1945-65*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015.

⁹⁷ Philippe Masson, « Rawa-Ruska, camp disciplinaire », *op. cit.*, p. 1414.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 1413.

nationale a prouvé le contraire expliquant, ici, la nuance ; le sort réservé aux Français et aux Belges par les nazis serait « à peine meilleur » que celui des PGS, morts par milliers. Selon Philippe Masson, les nazis appliquent aux Français « les techniques de déchéance morale et physique en usage dans les camps de concentration » caractérisées par les violences, les mauvaises conditions de détentions, la sous-alimentation et la soif⁹⁹. La référence au rapport médical rédigé en 1966 par les anciens médecins du Stalag 325 est implicite. Telles seraient les spécificités du « camp de la goutte d'eau » selon l'expression désormais consacrée auprès des lecteurs d'*Historia*. Pour que ces derniers puissent bien se représenter les conséquences des souffrances extrêmes sur les corps des prisonniers, le texte est illustré par la photographie publiée en 1965 en couverture de l'édition spéciale d'*Envols*. Celle prise à l'origine par le photographe de guerre, John R. McCrary. Selon Philippe Masson, « on ne voit pas pourquoi les prisonniers français auraient constitué une exception dans la politique d'extermination pratiquée à l'égard des Russes et des Juifs en Galicie »¹⁰⁰. Une conclusion semble-t-elle destinée à ceux qui éventuellement penseraient le contraire, la CNDIR et le ministère des ACVG, alors en train d'examiner les réclamations transmises par l'UNDRR fin 1966.

Pour autant, et c'est là tout le paradoxe dans le texte de Philippe Masson fondée sur le récit de l'Union nationale, « les Français échappèrent dans leur grande majorité à cette tragique destinée », la mort, grâce à leur « supérieure résistance ». Elle aurait été à l'origine de « 500 évasions en seulement six mois » à Rawa-Ruska¹⁰¹. Ainsi, Philippe Masson revient brièvement à la thématique initiale. Selon lui, cette résistance a été possible grâce à l'amélioration des conditions de détention au camp de Rawa-Ruska à partir de 1942. On observe de nouveau les conséquences sur le récit de la découverte par l'Union nationale du rapport rédigé par le CICR soulignant cette évolution. Cependant, à l'image de l'UNDRR, il laisse entendre que la visite de l'institution genevoise tient seulement à la bonne fortune des Français, se demandant si « ce changement n'aurait pas été provoqué par de tardifs scrupules éprouvés par les Allemands », ou parce que ces derniers n'ont pu « dissimuler » le camp au CICR ?¹⁰² Les lecteurs d'*Historia* doivent donc comprendre que les PGF de Rawa-Ruska auraient finalement été épargnés miraculeusement. Cependant, « la plupart des effondrements physiques et nerveux se sont surtout produits après la déportation, lors du retour dans les stalags d'origine, ou même après la guerre ». La conclusion de Philippe Masson fait donc directement référence aux problèmes de santé des anciens du 325 signalés par les anciens médecins

⁹⁹ *Ibid.*, p. 1415.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 1418.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 1417.

¹⁰² *Ibid.*, p. 1418.

du Stalag 325 qui est l'un des principaux arguments à l'appui de la demande du titre de déporté résistant.

Avec la publication de ce numéro d'*Historia*, l'UNDRR voit donc un média spécialisé diffuser massivement son histoire de la captivité au camp de Rawa-Ruska, qui plus est racontée, pour la première fois, par un historien (non universitaire). Le statut de Philippe Masson et la renommée du magazine apportent aux nombreux lecteurs une certaine authenticité à cette histoire largement méconnue, et par extension aux revendications de l'UNDRR, laquelle s'en félicite dans le numéro d'*Envols* publié en décembre 1968¹⁰³.

2- Rawa-Ruska sur le Veilleur de pierre à Lyon et sur le mémorial des « martyrs de la Résistance et de la Déportation » à Royan : des initiatives locales délaissées par l'UNDRR

Les commémorations à Rawa-Ruska et Lviv ne sont pas les seules dans lesquelles s'impliquent les anciens du 325. En France, les représentants locaux et nationaux ainsi qu'un certain nombre d'adhérents participent aux commémorations des deux guerres mondiales depuis la création de l'Amicale en 1945. Tous les congrès nationaux sont d'ailleurs ponctués par une cérémonie au mémorial de la ville d'accueil. En août 1952, l'Amicale invite même ses membres à se retrouver devant l'Arc de Triomphe afin de ranimer le 3 septembre « la Flamme du Souvenir sur le tombeau du soldat inconnu » dans le cadre d'une cérémonie organisée par l'Union nationale des amicales de camps pour rendre hommage aux victimes de « la Captivité et tous ceux qui sont morts pour la France »¹⁰⁴. C'est donc la mémoire du sacrifice des combattants pour la France pendant la guerre qui est honorée dans un contexte où l'Amicale réclame le statut d'interné résistant.

L'année suivante, en juin 1953, est inaugurée à Château-Thierry, dans le département de l'Aisne, une stèle en hommage aux « déportés patriotes morts en déportation pour la France (1939-1945) ». Réalisée par le sculpteur Antoine Rohal, elle est financée par « une souscription publique dans la plus large union », peut-on lire à la base de la stèle (photo ci-dessous n° 34). Autrement dit, il s'agit d'un lieu consensuel pour le recueillement et le souvenir. La stèle comporte deux autres épigraphes à destination des passants. La première informe qu'« ici est déposée une urne contenant de la terre des camps de la mort lente » sans préciser sa provenance. La seconde explique ce que sont censés représenter les noms de lieux inscrits sur la stèle : les camps de Royallieu, d'Auschwitz, de Buchenwald, de Dachau, de Neuengamme, de Mauthausen, de Nordhausen, de Flossenbürg,

¹⁰³ *Envols*, « Historia magazine : l'enfer de Rawa-Ruska », n° 114, novembre-décembre 1968, p. 3.

¹⁰⁴ « Prenez note de cette date », *Envols*, n° 38, juillet-août 1953, p. 3.

de Ravensbrück, et de Rawa-Ruska symbolisent la « résistance clandestine » française¹⁰⁵. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale ainsi qu'elle est structurée autour de la Résistance favorise ce type de représentations dans les années 1950. Pourtant loin de constituer une mémoire nationale comme l'ont montré Pieter Lagrou ou François Azouvi en examinant les différents discours qui la composent¹⁰⁶, l'héroïsation des résistants et de leurs sacrifices n'en restent pas moins dominants. À Château-Thierry, c'est le sacrifice pour la France qui est honoré.

La première inscription du nom de Rawa-Ruska recensée sur un monument commémoratif s'inscrit dans ce régime mémoriel. Pourtant, l'inauguration de la stèle ne nourrit *a priori* ni article dans le bulletin *Envols* ni volonté des responsables nationaux d'y organiser des cérémonies. C'est la preuve que la revendication du titre d'interné résistant par l'Amicale dans les années 1950 ne se mène pas prioritairement sur le terrain des commémorations. Toutefois, malgré le peu de traces conservées sur les raisons de la présence de Rawa-Ruska sur la stèle, il est possible de l'envisager comme le prolongement de la réclamation portée à l'échelle locale par la section de l'Aisne¹⁰⁷. Il semble en effet peu probable qu'elle n'ait pas été mise au courant alors qu'elle est la seule association du département à perpétuer la mémoire de la captivité au Stalag 325. Quoi qu'il en soit, à Château-Thierry, Rawa-Ruska ferait partie des hauts lieux de la déportation des résistants (clandestins) français, trois ans avant la décision du conseil d'État d'accorder le titre d'interné résistant aux anciens du 325. En outre, on retrouve la formule observée dans les minutes du procès international de Nuremberg – « camps de la mort lente » – très largement reprise par l'Amicale à partir des années 1960 pour qualifier le camp de Rawa-Ruska. Son usage n'est donc pas propre à ceux de Rawa-Ruska.

¹⁰⁵ « Souviens-toi, résistance clandestine », est-il écrit sur la stèle.

¹⁰⁶ AZOUVI François, *Français, on ne vous a rien caché. La Résistance, Vichy, notre mémoire*, op. cit. LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op.cit., p. 205.

¹⁰⁷ Les Archives départementales de l'Aisne m'ont indiqué le 14 janvier 2021 ne conserver aucun document se rapportant à Rawa-Ruska tandis que le dépouillement des archives de l'UNCRRD à Paris n'a donné aucune satisfaction à ce sujet.

Photo 34 - Stèle en hommage aux
« déportés patriotes morts en déportation pour la France (1939-1945) »
à Château-Thierry dans l'Aisne



Source : Photographie issue de l'article publié en ligne : P.F. « Souvenir aux victimes et héros de la déportation à Château-Thierry », *L'Union*, 26 avril 2020, consulté le 8 novembre 2022 : <https://www.lunion.fr/id147169/article/2020-04-26/souvenir-aux-victime>

Il faut ensuite attendre 1967 pour voir de nouveau inscrit le nom de Rawa-Ruska sur un monument commémoratif français. Preuve que, durant cet intervalle, l'érection de mémoriaux n'est pas une préoccupation pour les dirigeants nationaux et locaux de l'Amicale ; la création du mémorial à Rawa-Ruska en 1960 en est l'exemple le plus significatif. Néanmoins, le paysage mémoriel français a changé depuis quinze ans et l'inauguration du mémorial à Château-Thierry. Durant cette période – 1953-1967 – la mémoire de la Shoah occupe davantage les consciences collectives en particulier depuis que les crimes nazis ont une certaine actualité avec les procès d'Adolf Eichmann (1961) et ceux des membres du personnel d'Auschwitz à Francfort (1963-1965)¹⁰⁸. En 1966, l'ouvrage de Jean-François Steiner intitulé *Treblinka. La révolte d'un camp d'extermination*¹⁰⁹, suscite d'importants débats publics au sujet des comportements des victimes face aux violences extrêmes¹¹⁰. À la fin des années 1960 - début des années 1970, le modèle héroïque qui structurait les représentations de la guerre commence progressivement à être supplanté par le modèle victimaire¹¹¹.

Le mémorial en l'honneur des « martyrs de la Résistance et de la Déportation » inauguré le 21 mai 1967 à Royan en Charente-Maritime s'inscrit dans cette évolution mémorielle qui donne une plus grande place aux souffrances subies par les victimes des déportations allemandes. Réalisé par l'architecte Alex Raisin et le sculpteur Jacques Jacob, l'édifice comporte une sculpture représentant trois anciens déportés, des hommes, pieds nus et peu vêtus, dont les corps, très amaigris, symbolisent les souffrances endurées dans les camps allemands pendant la Seconde Guerre mondiale. L'un, visiblement très affaibli, est porté par les deux autres. Cette scène rend hommage à la solidarité idéalisée dans la souffrance commune qui a permis à des déportés de survivre (photo n° 35 ci-dessous). Tous n'ont pas eu cette chance. C'est pourquoi la statue s'accompagne d'une épigraphe placée sous les trois déportés immortalisant l'hommage des « survivants à leurs camarades » morts en déportation. L'arrière-plan rappelle les lieux où ils ont disparu. Il est constitué d'un mur en ardoises sur lequel sont inscrits, pêle-mêle, les noms de quinze camps d'internement, de concentration et de centres de mise à mort immédiate. Le nom de Rawa-Ruska, Stalag pour PGF, figure parmi eux.

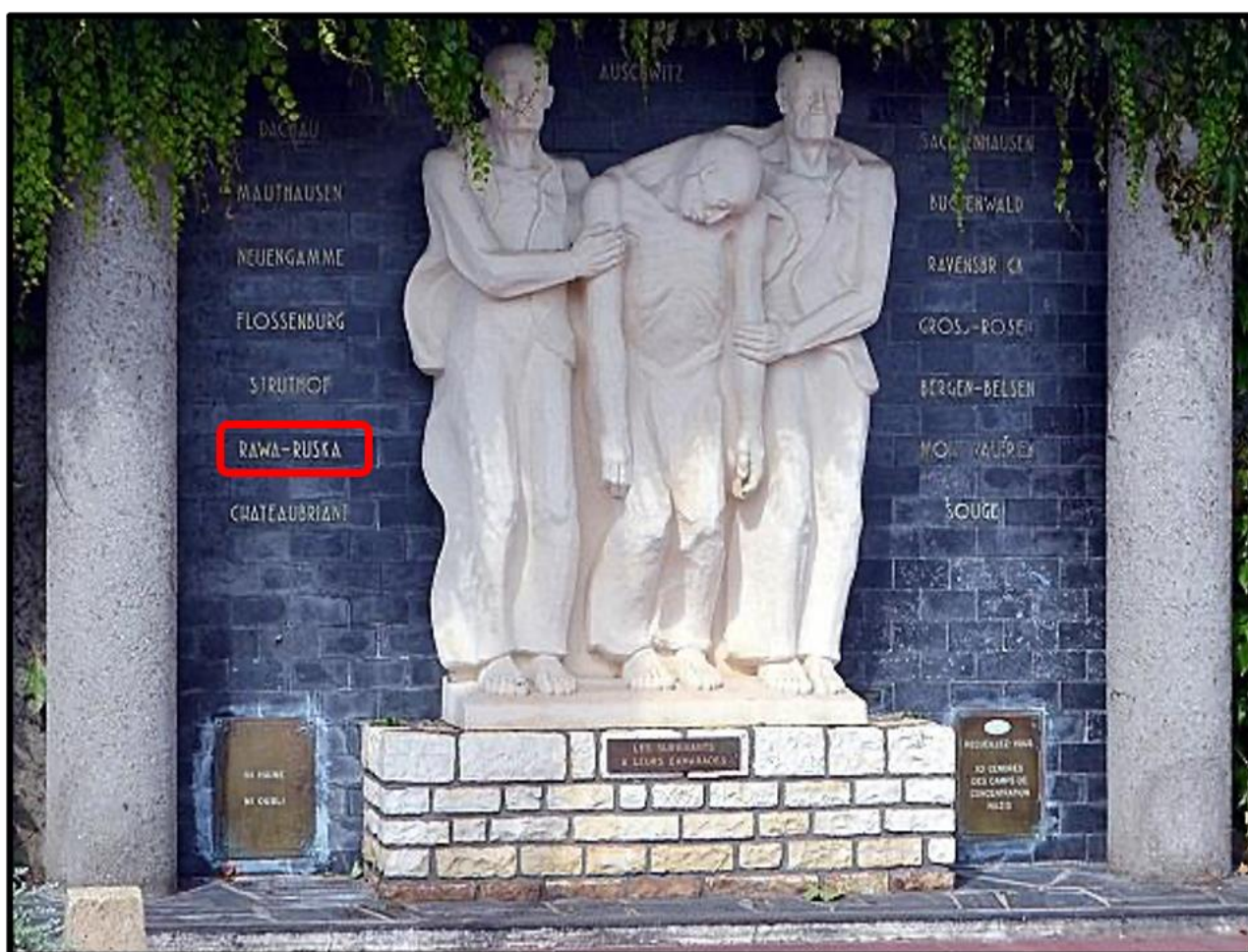
¹⁰⁸ Sur le sujet, voir notamment : RENZ Werner, « 27. Le procès d'Auschwitz à Francfort (1963-1965). Préalables et déroulement », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 209, n° 2, Mémorial de la Shoah, Paris, 2018, p. 591-613 (traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).

¹⁰⁹ STEINER Jean-François, *Treblinka. La révolte d'un camp d'extermination*, Paris, Fayard, 1966.

¹¹⁰ Sur le sujet, voir notamment : CHAUMONT Jean-Michel, « 7. L'affaire Treblinka », in *Survivre à tout prix ?*, Paris, La Découverte, 2017, p. 197-223. LACOSTE Charlotte, *Séductions du bourreau. Négation des victimes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, voir notamment les pages 222-230.

¹¹¹ ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987.

Photo 35 - Mémorial « aux martyrs de la Résistance et de la Déportation » à Royan



Source : Photographie prise sur le site [petit-patrimoine.com](https://www.petit-patrimoine.com/fiche-petit-patrimoine.php?id_pp=17306_3), consulté le 9 novembre 2022 : https://www.petit-patrimoine.com/fiche-petit-patrimoine.php?id_pp=17306_3

L'expérience de souffrance extrême subie par les prisonniers à Rawa-Ruska, mise en avant par l'Amicale depuis 1961, possède désormais un lieu de mémoire. L'UNDRR n'est toutefois pas à l'origine de l'inscription. Au début de l'année 1966, elle est contactée par le comité, chargé sous l'égide de la section locale de l'ONACVG de concevoir et de financer l'érection du monument, afin que des représentants de l'UNDRR intègrent le groupe de travail. En avril, le comité directeur informe les adhérents du projet en indiquant la participation de représentants au comité sans toutefois décliner leur identité. Il sollicite également leurs dons pour le financement du mémorial¹¹². Il ne communique plus au sujet de l'évolution du projet jusqu'en août 1967, date à laquelle paraît le compte rendu de l'inauguration¹¹³. Entre-temps, aucun message invitant les anciens du 325 à l'événement n'avait été publié.

Le jour de l'inauguration, le 21 mai, l'UNDRR n'est pas représentée par Albert Guerlain, mais par le président de l'union du sud-ouest de Rawa-Ruska et membre de la « commission défense des droits »¹¹⁴, Robert Albagnac. Il est accompagné par l'un des trois porte-drapeaux nationaux, Louis Le Ouay, ainsi que par « plusieurs camarades de la région » de Royan¹¹⁵. Manifestement, les anciens du 325 ne se sont pas déplacés en nombre pour assister à l'inauguration. Le manque d'information est certainement en cause, mais de toute évidence, ce n'était pas un événement important pour l'UNDRR. De plus, selon nos sources, le site n'est le lieu d'aucune commémoration organisée par l'Union nationale. Il s'agit pourtant d'une des premières reconnaissances publiques de l'appartenance des anciens du 325 aux victimes des déportations allemandes en pleine revendication du titre de déporté résistant.

La même année, le nom de Rawa-Ruska est inscrit sur l'un des principaux lieux de mémoire de la ville de Lyon, dont l'histoire est mieux documentée. Elle débute sous l'Occupation : « Le Moulin à Vent » est un café bien connu de la ville. Situé à l'angle de la place Bellecour et de la rue Gasparin, il est réputé pour accueillir des membres de l'administration allemande ainsi que des agents de la Gestapo pendant l'Occupation. Le soir du 27 juillet 1944, une bombe artisanale explose dans ce même café, ne faisant aucune victime, mais des dégâts importants. Les autorités allemandes décident de réagir immédiatement. Le lendemain, les Allemands prennent cinq résistants incarcérés

¹¹² Le comité directeur, « Monument à la mémoire des martyrs de la résistance et de la déportation à Royan », *Envols*, n° 101, mars-avril 1966, p. 3.

¹¹³ Le comité directeur, « Inauguration du monument de la Résistance et de la Déportation à Royan », *Envols*, n° 108, juillet-août 1967 p. 2.

¹¹⁴ La raison de l'absence d'Albert Guerlain n'est pas indiquée dans le compte rendu.

¹¹⁵ Concernant la participation de Robert Albagnac à l'inauguration : *Ibid.* Au sujet de sa fonction au sein de l'UNDRR : *Envols*, « Comité directeur », n° 107, Mai-Juin 1967, p. 4.

à la prison de Montluc¹¹⁶. Ils sont tous emmenés place Bellecour, mis en joug, puis abattus devant tout le monde, fusillés pour l'exemple¹¹⁷.

Le souvenir de cet effroyable spectacle reste vivace. La municipalité de Lyon décide en avril 1947 de concevoir un mémorial à l'angle de la place Bellecour et de la rue Gasparin, en hommage à ces cinq hommes fusillés, et plus globalement à l'ensemble des victimes des exécutions et des déportations allemandes. Le projet est confié au sculpteur Georges Salendre ainsi qu'à l'architecte Louis Thomas. Les Lyonnais inaugurent, le 4 septembre 1948, un homme imposant, sculpté dans la pierre portant un bouclier orné de la Croix de Lorraine : « Le Veilleur de pierre » (photo n° 36). Derrière lui, une façade triangulaire sur laquelle sont sculptés des bonnets phrygiens et des croix de Lorraine rappelant l'engagement républicain et patriotique des victimes pendant la guerre en association avec la mémoire de la résistance incarnée par le général de Gaulle, devenu président de la République. La chaîne symbolise quant à elle l'internement. Une importante liste de camps nazis et de lieux de détention français rend hommage aux victimes. Sous cette liste, et dans une typographie plus grande, une épigraphe s'adresse aux passants : « va dire au monde qu'ils sont morts pour la liberté »¹¹⁸.

Le 23 juin 1963, le président de la section Rhône-Alpes de Rawa-Ruska, Pierre Bayle¹¹⁹, demande que le nom du camp de Rawa-Ruska soit inscrit sur le mémorial. La municipalité de Lyon ne donne pas suite. Une nouvelle requête est formulée le 28 février 1966, sans résultat. Pierre Bayle décide alors de solliciter directement un ancien PG devenu préfet du Rhône, Max Moulin, dont l'autorité permet *in fine* au camp de Rawa-Ruska de figurer sur le Veilleur de pierre à partir 1967 comme le montrent les photographies ci-dessous¹²⁰.

L'entretien mené avec le président de l'association Rhône-Alpes-Ain-Loire de ceux de Rawa-Ruska, Gérard Valère, nous a appris qu'une modification a été apportée à l'édifice en 2012¹²¹. Certaines associations de déportés ont en effet demandé un réajustement des inscriptions présentes

¹¹⁶ Il s'agit de René Bernard, 40 ans, appartenait au front national lors de son arrestation le 22 juillet 1944 à Mâcon ; Albert Chambonnet, 41 ans, alias « Didier », chef régional de L'Armée Secrète et des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) de la région Rhône-Alpes ; Francis Chirat, 27 ans, appartenait à une organisation chrétienne de la Résistance ; Gibert Dru, 24 ans, lui aussi rattaché à une organisation chrétienne de la Résistance et Léon Pfeffer, 21 ans, militant communiste d'origine juive, membre des Francs-tireurs et partisans français (FTP) et du bataillon « Carmagnole ».

¹¹⁷ DOUZOU Laurent, « La Résistance à Lyon (1940-1944) », in DOUZOU Laurent *et alii* (dir.), *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale : Villes et métropoles à l'épreuve du conflit*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 271-281.

¹¹⁸ CARDON Cécilia, *Quelle(s) mémoire(s) de la Résistance à Lyon ?*, mémoire de Sciences Politiques sous la direction de Laurent Douzou, Université Lumière Lyon 2, 2004, p. 22-31.

¹¹⁹ L'ancien PG de Rawa-Ruska, Pierre Bayle, devient officiellement président de la section régionale du Rhône-Alpes en 1964 après la démission de son prédécesseur, Edmond Rostaing.

¹²⁰ Association Rawa-Ruska Rhône-Alpes, « historique de l'association Rhône-Alpes », 2006, 4 pages.

¹²¹ Entretien avec Gérard Valère, par Alexandre Millet, au domicile du témoin, 29 février 2020, 1h07.

sur le mémorial au motif que le nom de Rawa-Ruska était le seul à figurer à la dernière ligne de la liste des camps cités, comme on peut le voir sur la photo ci-dessous n° 37¹²². Positionné ainsi, cela le démarquait, le rendant par la même plus visible et donc potentiellement plus important par rapport aux autres camps. C'est ainsi que sont ajoutés, tout autour, les noms de Belżec, de Chełm, de Sobibór et de Treblinka afin de rendre un hommage plus équitable (photo n° 38 ci-dessous). Le Stalag 325 pour PGF est désormais confondu avec des centres de mis à mort immédiat.

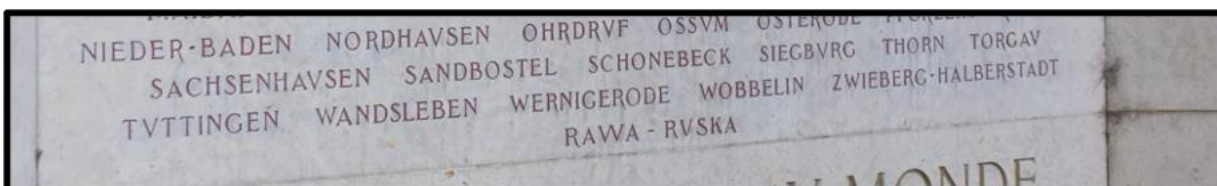
Photo 36 - Le Veilleur de pierre place Bellecour à Lyon



Source : Photographie prise par Alexandre Millet, 2020.

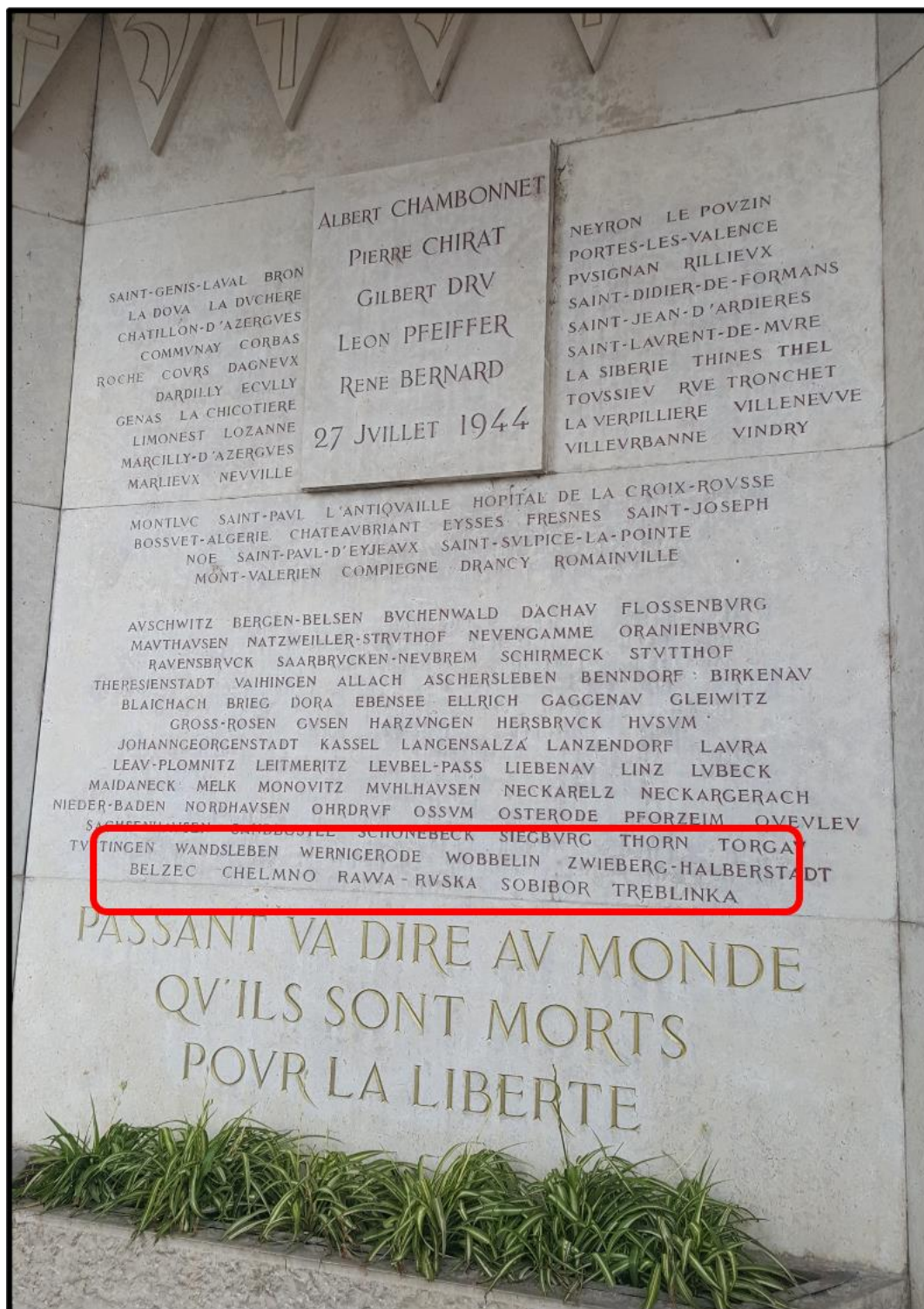
¹²² Les associations de déportés mentionnées ne sont mentionnées par Gérard Valère. Les recherches menés au sein des Archives départementales du Rhône et de la municipalité de Lyon n'ont pas été concluantes pour documenter la modification du monument en 2012.

Photo 37 - Les inscriptions présentes sur le Veilleur de pierre



Source : Photographies prises par le président de l'association Rhône-Alpes-Ain-Loire de Ceux de Rawa-Ruska, Gérard Valère, 2012.

Photo 38 - La modification apportée sur le Veilleur de pierre en 2012



Source : Photographie prise par Alexandre Millet, 2020.

L'initiative de Pierre Bayle dans les années 1960 montre la grande autonomie d'action de la part des sections de l'Union nationale. Bien qu'il reste peu de traces des politiques conduites par elles, l'exemple du Veilleur de pierre montre que les revendications du titre de déporté résistant se mènent aussi localement avec un certain succès. À Lyon, place Bellecour, les anciens du 325 sont associés aux souvenirs de l'un des événements les plus tragiques de la ville sous l'Occupation allemande. Néanmoins, il s'agit moins d'honorer l'ensemble des victimes des déportations allemandes que celles condamnées pour leur engagement dans la défense de la liberté¹²³. Ce sacrifice « pour la France » est rappelé par l'épigraphe, tandis que le bouclier tenu par le Veilleur de pierre, mais aussi la croix de Lorraine, inscrivent la mémoire des victimes dans celles de la résistance (gaulliste) au nazisme.

Pour autant, l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur ce monument ne suscite aucune réaction officielle de la part de l'UNDRR ni la volonté d'y organiser sur le long terme des cérémonies commémoratives de dimension régionale ou nationale. Silence plutôt surprenant dans la mesure où, précisément en 1967, la section Rhône-Alpes est responsable de l'organisation du congrès national à Lyon les 5-7 mai. Le compte rendu publié en juin dans *Envols* mentionne peu le Veilleur de pierre, tout juste quelques lignes sur la cérémonie commémorative organisée devant le monument dans le cadre du congrès¹²⁴.

C'est la participation au congrès de l'ancienne résistante, Laure Moulin, qui est de loin l'événement le plus relaté par l'Union nationale (photo n° 39 ci-dessous)¹²⁵. Laure Moulin incarne la mémoire de son frère, Jean Moulin, président du Conseil national de la résistance en 1943, tué par la SS le 8 juillet, et élevé au rang de figure nationale de la Résistance après sa panthéonisation le 19 juillet 1964¹²⁶. Ainsi, la réclamation du titre de déporté résistant demeure l'objectif politique prioritaire de l'Union nationale, en revanche, elle intègre peu cet enjeu dans le cadre des commémorations où c'est la figure du résistant de Rawa-Ruska qui est honorée.

¹²³ Figurent également sur le mémorial des lieux d'exécutions de résistants comme l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.

¹²⁴ *Envols*, « Compte rendu du congrès : Lyon 5-7 mai », n° 107, mai-juin 1967, p. 1.

¹²⁵ Sur Laura Moulin, voir la contribution utile de RABINO Thomas, *Laure Moulin : résistante et sœur de héros*, Paris, Perrin, 2021.

¹²⁶ Sur la panthéonisation de Jean Moulin voir notamment : FRATISSIER Michel, « À l'origine de la Panthéonisation de Jean Moulin », in SAGNES Jean (dir.), *Jean Moulin et son temps (1899-1943)*, Béziers, Presses Universitaires de Perpignan, 2000, p. 145-154. ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, op. cit., p. 101-117. ALLORANT Pierre, « La mémoire accommodante du corps préfectoral : entre la panthéonisation de Jean Moulin et l'oubli de Jacques Morane », in CASTANEZ Noëlline et ALLORANT Pierre (dir.), *Mémoires des guerres : le Centre-Val-de-Loire de Jeanne d'Arc à Jean Zay*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 169-185. DOUZOU Laurent, « Le mythe du mythe de la Résistance », in ATTARD-MARANINCHI Marie-Françoise et alii (dir.), *Engagements : Culture politique, guerres, mémoires, monde du travail (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016, p. 235-245.

Photo 39 - Laure Moulin lors du congrès national de l'UNDRR à Lyon en 1967



Source : De gauche à droite, Laure Moulin, Albert Guerlain, président national de l'UNDRR. *Envols*, « Compte rendu du congrès : Lyon 5-7 mai », n° 107, mai-juin 1967, p. 4-5.

Le désintérêt de l'UNDRR pour l'érection de mémoriaux en France comme pour l'inscription du nom de Rawa-Ruska sur plusieurs d'entre eux s'explique par les politiques mémorielles engagées depuis 1961. En effet, la présence en 1967 du nom de Rawa-Ruska sur le Veilleur de pierre ainsi que sur le mémorial de Royan est, certes, une reconnaissance bienvenue pour l'Union nationale. Les anciens du 325 à Royan sont associés à des « martyrs », c'est-à-dire selon Pieter Lagrou à « des victimes de persécutions provoquées par le combat mené pour la nation »¹²⁷, en l'occurrence à Lyon, pour « la liberté ». Cette cause confère « un sens » aux souffrances subies pendant la guerre¹²⁸ également valorisées par l'Union nationale depuis 1961 en particulier à travers les différents mémoires qu'elle a transmise au ministère. Dès lors, pour les anciens du 325, apparaître comme des « héros victimes de la répression nazie »¹²⁹ est *a priori* favorable dans un contexte où toutes les victimes n'obtiennent pas le titre d'interné résistant et alors que les réclamations du statut de déporté résistant sont dans l'impasse.

Cependant, l'Union nationale n'a de cesse de rappeler la spécificité de la captivité au camp de Rawa-Ruska depuis 1961. C'est pourquoi elle réfute toute comparaison avec les camps de concentration nazi ou ceux inscrits sur la liste A-160¹³⁰. Par conséquent, malgré la visibilité dans l'espace public qu'offrent en 1967 les deux mémoriaux au nom de Rawa-Ruska, les inscriptions ne répondent pas complètement aux enjeux immédiats de reconnaissance nationale qu'elle s'est fixée, car elles émanent d'initiatives locales mentionnant le nom de Rawa-Ruska sur des listes hétérogènes et plus ou moins étoffées d'autres lieux ou camps inscrits. C'est une préoccupation relativement précoce par rapport à celles d'anciens PGF de la Seconde Guerre mondiale examinées par Évelyne Gayme : la FNCPG ne revendique par exemple la mise en œuvre d'une histoire spécifique de la captivité des PGF qu'à partir des années 1970. L'étude d'Yves Durand publiée en 1980 y contribue. Dans le même temps, les anciens captifs ont de plus en plus de mal à reconnaître leur propre passé dans cette histoire collective » au motif que « chaque captivité est unique », et que les expériences ne pourraient être correctement restituées seulement par ceux qui l'ont vécu¹³¹. Concernant la captivité au Stalag 325, l'Amicale y veille depuis sa création en 1945.

En parallèle des inscriptions du nom de Rawa-Ruska sur des lieux de mémoire en France qui les intéressent peu, les responsables nationaux préfèrent fédérer l'UNDRR autour d'une cérémonie en mémoire de l'arrivée des PGF au camp de Rawa-Ruska, le 13 avril 1942.

¹²⁷ LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, *op.cit.*, p. 205.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*, p. 239.

¹³⁰ Oscar Liévain, « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska », *op. cit.*, p. 3.

¹³¹ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, *op. cit.*, p. 266-276.

3- La commémoration du 13 avril 1942 à l'Arc-de-Triomphe en 1967, une initiative de l'UNDRR délaissée par ses sections locales

La cérémonie à l'Arc-de-Triomphe, organisée le 16 avril 1967 en amont du congrès national à Lyon, semble très importante pour l'UNDRR, car elle porte uniquement sur la célébration du « 25^e anniversaire de l'arrivée du premier convoi de déportés » au camp de Rawa-Ruska, le 13 avril 1942¹³². L'Union nationale lui consacre d'ailleurs la une du numéro d'*Envols* publié en juin avec le compte rendu du congrès à Lyon¹³³. Contrairement à l'inauguration du mémorial à Royan, quelques mois avant la cérémonie à l'Arc-de-Triomphe, en février, le comité directeur publie un article dans lequel il invite tous les adhérents, leurs représentants locaux ainsi que les porte-drapeaux des sections à s'organiser pour y participer. À plusieurs reprises, il écrit que la commémoration « doit revêtir un caractère imposant » de par le nombre de participants. L'enjeu est clairement exposé : la cérémonie doit être la plus visible possible et rassembler le plus grand nombre d'anciens du 325¹³⁴.

Le comité directeur profite de cette occasion pour annoncer l'admission « à l'unanimité » de l'UNDRR au sein du comité de la Flamme depuis le 30 novembre 1966. C'est grâce à une « faveur spéciale » faite par le comité à l'Union nationale que le ravivage de la tombe du Soldat inconnu est possible durant la commémoration¹³⁵. C'est une « faveur », car traditionnellement les cérémonies rendent hommage aux soldats morts durant les Première et Deuxième guerres mondiales, non aux PG décédés en captivité. C'est pourquoi elle est présentée par l'Union nationale comme un privilège exceptionnel accordé aux anciens du 325, ce qui accroît d'autant plus le prestige de la cérémonie. C'est également une façon de faire comprendre aux adhérents que leur mobilisation massive serait une belle manière d'honorer la décision du comité de la Flamme.

Le choix de l'Arc-de-Triomphe témoigne de la dimension nationale et « patriotique » que souhaite donner l'UNDRR à la commémoration, et plus globalement à la captivité au Stalag 325. Le geste symbolique du ravivage de la flamme de la tombe du Soldat inconnu y contribue tout autant¹³⁶. L'UNDRR privilégie donc d'associer la commémoration de l'arrivée du premier convoi à Rawa-Ruska aux mémoires d'Anciens combattants français des deux Guerres mondiales, tandis que localement, c'est avec les mémoires de la résistance et de la déportation que le nom de Rawa-Ruska est associé à Royan et Lyon.

¹³² *Envols*, « Ceux de Rawa-Ruska ont ravivé la flamme », n° 107, mai-juin 1967, p. 1.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Le comité directeur, « Rawa-Ruska à l'Arc-de-Triomphe le 16 Avril », *Envols*, n° 105, janvier-février 1967, p. 1 & 2.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 2.

¹³⁶ « Ceux de Rawa-Ruska ont ravivé la flamme », art. cit.

On retrouve cette ambivalence lors des cérémonies au mémorial à Rawa-Ruska entre 1962 et 1967. L'Union nationale prend le contrepied du discours qu'elle tient au même moment en France dans le cadre de la réclamation du titre de déporté résistant. En effet, elle place la figure du combattant ou celle du résistant au premier plan durant les célébrations. Ceci afin de perpétuer le souvenir du combat mené en captivité par les anciens du 325 pour la défense de la patrie et de la liberté, mais aussi parce que cette figure est en lien avec le statut d'interné résistant octroyé par le conseil d'État en 1956. C'est un statut que bon nombre d'anciens prisonniers peinent à obtenir. La figure du déporté, de la victime qui souffre, est quant à elle cantonnée à des célébrations locales ou à la pratique discursive. Elle est remobilisée pour convaincre les autorités politiques de la légitimité des revendications, mais est peu mise en avant lors des commémorations nationales de l'UNDRR.

L'article d'*Envols* concernant la cérémonie à l'Arc-de-Triomphe reste d'ailleurs relativement discret sur le lien qu'il pourrait y avoir avec les actions politiques mises en œuvre par l'UNDRR. Le discours habituellement employé dans le cadre de la réclamation du titre de déporté résistant est peu remobilisé : certes, l'UNDRR commémore l'arrivée à Rawa-Ruska du « premier convoi de déportés »¹³⁷, terme utilisé conformément aux revendications, mais ne sont pas évoquée la forte mortalité des prisonniers au camp de Rawa-Ruska et les violences des gardiens encouragées par les tueries de masse perpétrées par les nazis à proximité de leurs lieux d'internement. Selon l'Union nationale, cette journée est donc *a priori* dédiée en premier lieu au souvenir de l'ouverture du Stalag 325.

Les représentants nationaux de l'UNDRR se félicitent du succès de cette cérémonie qui aurait réuni « environ trois cents personnes » donnant le « caractère imposant » souhaité (le terme est de nouveau repris)¹³⁸. La plupart des participants sont d'anciens du 325, mais sont aussi présents « les membres de diverses associations sympathisantes » telles que l'amicale parlementaire des déportés et internés, et la Confédération nationale des déportés internés ayant-droits de la Résistance française (CNDIADR), toutes deux présidées par le député-maire de Gagny, Raymond Valenet¹³⁹. L'UNDRR n'est donc pas seule à commémorer la captivité au Stalag 325. C'est pourquoi l'article remercie tous les « amis » résistants et déportés d'être venus en nombre se joindre à Ceux de Rawa-Ruska.

Le succès affiché par l'Union nationale est toutefois à nuancer, car l'enjeu de la cérémonie va au-delà de ce que ses dirigeants veulent bien présenter. La journée n'est pas seulement dédiée au souvenir de l'ouverture du camp de Rawa-Ruska. En effet, le lien entre la cérémonie et les actions

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Ibid.*

politiques de l'Union nationale se mesure moins aux ressorts discursifs utilisés dans l'article qu'à la manière d'insister sur l'« association fraternelle » et l'amitié partagée lors de cette journée entre les anciens du 325, la Confédération ainsi que de l'amicale parlementaire¹⁴⁰.

Lorsqu'on regarde attentivement les photographies immortalisant la journée, on apprend d'une des légendes que la cérémonie a débuté par le défilé de tous les participants remontant les Champs-Élysées vers la tombe du Soldat inconnu¹⁴¹. L'effet de masse était en réalité l'enjeu politique, car plus susceptible d'être remarqué publiquement. C'est vraisemblablement l'impression recherchée par l'Union nationale d'apparaître accompagnée et soutenue par des associations de déportés et de résistants lors d'une démonstration publique de sa capacité à fédérer autour d'elle. Ceci, dans un contexte où ses revendications auprès du ministère des ACVG sont à l'étude.

C'est dans ce sens que les représentants de l'UNDRR profitent du numéro d'*Envols* suivant, publié en décembre, pour témoigner leur reconnaissance à leurs « amis ». Ils renouvellent les remerciements aux « personnalités, aux parlementaires [ainsi qu'aux] responsables des associations du monde Anciens Combattants, de la Résistance et de la Déportation » pour leur soutien tout au long de l'année « dans les démarches entreprises pour la défense des droits des anciens du 325 ». La commémoration à l'Arc-de-Triomphe le 16 avril 1967 en fait très certainement partie¹⁴².

L'article évoquant la cérémonie donne peu d'informations supplémentaires en particulier sur les participants, car sans doute jugées peu utiles. Le nombre d'anciens du 325 et de membres des deux associations n'est pas indiqué, ce qui ne permet pas d'évaluer précisément le soutien à l'UNDRR que celle-ci revendique. L'implication de ses sections régionales est tout aussi difficile à cerner. Seules quelques photographies des porte-drapeaux révèlent la présence de la section de Gironde tandis que la qualité générale des clichés empêche de distinguer les inscriptions sur les quatorze autres drapeaux visibles¹⁴³. Les trente-sept sections de l'UNDRR n'en possèdent peut-être pas toutes¹⁴⁴, mais la photographie donne un indice sur leur participation, finalement assez faible, d'autant plus qu'il n'est pas certain que tous les drapeaux appartiennent à des sections de l'UNDRR¹⁴⁵.

Les représentants nationaux n'ont pas réussi, comme ils l'avaient espéré, à mobiliser les sections régionales. C'est pour cette raison que le terme « section » n'est jamais employé dans l'article afin de minimiser leur absence de même que les anciens du 325 présents à la cérémonie font

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ Une photographie immortalisant la scène est publiée en juin 1967 dans le bulletin *Envol*, mais la qualité est trop faible pour figurer dans la thèse. *Ibid.*

¹⁴² *Envols*, « À nos amis ... », n° 109, octobre-décembre 1967, p. 1.

¹⁴³ « Ceux de Rawa-Ruska ont ravivé la flamme », art. cit.

¹⁴⁴ AD de l'Hérault, 184/J/5, « Circulaire n°7/1968/1969 – comité directeur », *op. cit.*

¹⁴⁵ L'article mentionne les drapeaux des associations présentes en dehors de l'UNDRR, et sur l'un d'eux, figure l'*Union Flag* britannique. « Ceux de Rawa-Ruska ont ravivé la flamme », art. cit.

indistinctement partie de « Ceux de Rawa-Ruska »¹⁴⁶. Il est très probable que la section Île-de-France ait fourni l'essentiel du contingent des anciens du 325 en raison de la proximité géographique.

La faible participation des sections locales de l'UNDRR interroge dans la mesure où il s'agit pourtant de commémorer une date fondatrice de la captivité au Stalag 325 : le 13 avril 1942. C'est sans doute la raison pour laquelle les représentants nationaux ont organisé la manifestation un jour non travaillé, le dimanche 16 avril, afin de permettre au plus grand nombre d'adhérents d'y assister. Cependant, le 13 avril 1942 ne revêt peut-être pas la même importance pour tous les anciens du 325, en particulier ceux qui n'ont connu que la captivité à la citadelle de Lemberg ou Stryj à partir de janvier 1943. De plus, la commémoration se déroule à Paris sur une partie de la journée. Le temps et le coût de déplacement ont pu décourager la venue d'anciens du 325 notamment ceux habitant les régions les plus éloignées comme les départements du sud de la France.

Certains des anciens du 325 ont peut-être privilégié la participation au congrès national organisé à Lyon quelques semaines plus tard (5-7 mai) plutôt que de se rendre à une célébration, certes, symbolique, mais ponctuelle. Les congrès sont des événements essentiels dans la vie de l'association depuis sa création en 1945. Ils sont organisés chaque année par une section différente afin de rassembler sur plusieurs jours tous les adhérents et leurs représentants en vue de discuter et décider de l'organisation générale de l'Union (élections des responsables nationaux, bilans financiers, résultats des revendications, présentations des actions à mener, etc.). Les congrès sont également des moments de convivialité et de partages auxquels sont conviées les familles. Le nombre de congressistes n'est pas précisé pour l'édition de 1967 à Lyon, mais un an auparavant, à Hyères, « environ 400 personnes » étaient présentes provenant de toutes les sections¹⁴⁷.

De toute évidence, les commémorations de la captivité au Stalag 325 en France sont loin de fédérer l'ensemble de l'UNDRR. Elles n'apparaissent pas non plus comme des vecteurs d'une mémoire nationale en lien avec les revendications du moment. Lorsque les responsables nationaux tentent de créer un moment fédérateur à l'Arc-de-Triomphe autour du 25^e anniversaire de l'arrivée du premier convoi à Rawa-Ruska, la démarche trouve un faible écho au sein des représentants régionaux et de la base militante. Lorsque les initiatives proviennent des sections locales, ou se déroulent en province, comme à Lyon ou Royan, les dirigeants de l'Union nationale en font peu de cas. D'ailleurs, s'ils se rendent au Veilleur de pierre en 1967, c'est uniquement parce que le congrès national se tient à Lyon cette année-là. Pour autant, selon nos sources, les responsables locaux ne se sont pas plaints de cette situation, la participation de représentants nationaux ne leur semble donc pas primordiale. Toujours est-il que les mémoriaux situés à Lyon et Royan offrent non seulement pour la

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ *Envols*, « Notre congrès national 1966 à Hyères », n° 102, mai-juin 1966, p. 1.

première fois une visibilité importante dans l'espace public au camp de Rawa-Ruska, mais en plus les anciens du 325 sont reconnus comme des victimes des déportations allemandes, celles des camps de concentration et des centres de mise à mort immédiat, et honorés en tant que tel.

Épilogue et conclusion - L'ombre de la discorde au sein de l'UNDRR : le décret ministériel du 18 janvier 1973

L'attribution du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 reste difficile à obtenir en raison de son caractère symbolique, mais aussi parce que c'est au ministère des ACVG de financer le montant des pensions auxquelles il donne droit. Cependant, depuis les conférences internationales sur la pathologie de la captivité – l'édition de 1967 se tient à Paris – les autorités font dorénavant preuve d'une plus grande compréhension à l'égard des souffrances engendrées par la captivité. Consciente que l'UNDRR est déterminée depuis 1961 à obtenir ce titre, allant même jusqu'à plaider sa cause devant le conseil d'État, la sous-commission cherche elle aussi un consensus équitable¹⁴⁸. C'est à cette fin qu'elle préconise à la CNDIR et au ministère des ACVG d'attribuer au camp de Rawa-Ruska la qualité de « lieu d'internement »¹⁴⁹. Ce statut donne aux titulaires de la carte d'interné résistant de bénéficier de la présomption d'origine ouvrant droit à une réévaluation de l'indice de leurs infirmités permettant une éventuelle augmentation de leurs pensions (article R.165 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre)¹⁵⁰. Cette préconisation n'est certainement pas à la hauteur des revendications de l'UNDRR, mais elle améliorerait les pensions d'anciens du 325 toujours plus nombreux à obtenir le titre d'interné résistant (environ 800 entre 1965 et 1966 excepté ceux attribués à titre posthume)¹⁵¹. Les recommandations de la sous-commission n'ont cependant pas

¹⁴⁸ La sous-commission « admet que les débuts, au camp [de Rawa-Ruska], ont été pénibles, que la discipline y a été rigoureuse, que la situation géographique du camp et les exactions dont ils furent les témoins aient pu affecter le moral des captifs ». Elle ajoute que « ni la Commission nationale ni l'administration ne contestent que cette captivité constitue une aggravation sensible [de celle] prévue par la Convention de Genève ». *Ibid.*, p. 6.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ Article R.165 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : « La constatation médicale contemporaine des faits en cause est établie par le certificat du praticien qui a donné ses soins. Si le certificat n'a pas été établi, le praticien peut, à toute époque, attester la réalité de son constat à l'époque envisagée et en rapporter la substance. Si la preuve de l'imputabilité, soit de la blessure ou de la maladie, soit du décès, ne peut être apportée, les documents doivent contenir toutes précisions relatives à la nature de l'acte de résistance accompli, aux circonstances atmosphériques, aux circonstances de date et de lieu, qui rendent plausible, sauf preuve contraire, la présomption d'imputabilité des infirmités ou de décès audit acte ». Légifrance, « Article R-165 », consulté le 9 décembre 2022 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006795206/2022-07-14.

¹⁵¹ À partir de 1965, l'UNDRR diffuse dans chaque bulletin *Envols* une liste des anciens du 325 ayant obtenus, les mois précédents la publication du numéro, la carte d'interné résistant. En revanche, nous ne savons pas si ces derniers sont tous membres de l'union nationale. Pour le savoir, il faudrait pouvoir comparer ces listes avec celles des adhérents, lesquelles n'ont pas conservées dans les archives de l'UNCRRD.

force de loi et ne sont pas communiquées à l'Union nationale. C'est au ministère des ACVG de décider après l'avis préalable de la CNDIR.

Le processus administratif est très long d'autant plus qu'Alexandre Sanguinetti est remplacé à la tête du ministère par Henri Duvillard en avril 1967 ; l'UNDRR doit à nouveau convaincre. En 1969, Henri Duvillard engage la mise en œuvre d'une « commission ministérielle médicale de la pathologie de la captivité » afin d'étudier l'état de santé des anciens captifs en vue d'apporter une réponse législative à leurs infirmités. Le ministre convie notamment les représentants d'associations des camps de représailles telles que celles de Kobjerzyn, de Lübeck ou encore de Colditz. L'UNDRR fait partie des invités. Après avoir envisagé un moment d'être représentés par les médecins qui ont rédigé le rapport médical, les représentants locaux et nationaux de l'UNDRR votent très largement contre la participation de Ceux de Rawa-Ruska, n'étant pas certains de la position des membres de la commission ministérielle vis-à-vis de ses réclamations (2 166 mandats contre, 308 pour l'abstention, aucun mandat pour)¹⁵².

Six ans après l'examen du dossier par la sous-commission, le ministère des ACVG décide finalement, non pas de statuer sur les revendications de l'UNDRR, mais d'améliorer globalement les droits à pensions d'anciens PG des camps de représailles de 1939-1945 et des prisonniers de la « Guerre d'Indochine » en promulguant un décret le 18 janvier 1973¹⁵³. Si celui-ci ne délivre aucun statut spécifique aux anciens du 325, il modifie les règles et les barèmes de classification des invalidités engendrées par la captivité définis par le code des pensions militaires. C'est en substance ce qu'avait proposé la sous-commission en 1967, mais appliqué à tous les prisonniers des camps de représailles. Ils concernent les anciens prisonniers des camps de « Rawa-Ruska, Kobjerzyn, Lübeck, Colditz et leurs commandos, [ceux] de la forteresse de Graudenz, du camp russe de Tambow ou ses camps annexes [ainsi que ceux] des camps d'Indochine »¹⁵⁴.

La réaction de l'UNDRR est partagée entre la gratitude et la réaffirmation des réclamations non satisfaites. Albert Guerlain fait part de ce sentiment au ministre des ACVG, André Bord, lors du congrès national organisé les 18 et 20 mai 1973 à Paris, auquel ont participé de nombreux

¹⁵² AD de l'Hérault, 184/J/5, dossier « Financements et activités 1964-1994 », sous-dossier : « Circulaire du comité directeur », Conseil national, « Circulaire n° 7/1968/1969 – comité directeur », février 1969, 3 pages.

¹⁵³ Légifrance, « Décret n° 73-74 du 18 janvier 1973 déterminant les règles et barèmes pour la classification des invalidités résultant des infirmités et maladies contractées par les militaires ou assimilés au cours de la captivité subie dans certains camps ou lieux de détention », consulté le 12 décembre 2022 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000027011943/1973-01-01/>. Sur le sujet, voir notamment la contribution de Julien Mary : « "Réparer l'histoire". Les combattants de l'Union française prisonniers de la République démocratique du Vietnam de 1945 à nos jours », thèse en histoire et histoire militaire sous la direction de Frédéric Rousseau, Université Paul Valéry Montpellier 3, 2017, p. 765-768.

¹⁵⁴ *Ibid.*

responsables d'associations d'Anciens combattants, de résistants et de déportés¹⁵⁵. Cette réaction n'est pas anodine. En effet, Albert Guerlain doit faire face à une situation en interne qui s'est dégradée au cours des six années écoulées à mesure de l'attente de la décision ministérielle, devenant de plus en plus tendue après la promulgation du décret. Plusieurs sections de l'Union nationale, dont l'Union de Provence, le rejettent fermement et demandent au président national d'être intransigeant auprès d'André Bord : ils réclament le statut de déporté résistant, ceci, d'autant plus que la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska s'est plutôt consolidée dans l'espace public depuis la fin des années 1960. Albert Guerlain ne souhaite pas entrer en confrontation avec le ministre, d'où sa posture mesurée, risquant cependant de mettre en cause l'unité de ceux de Rawa-Ruska.

¹⁵⁵ Lors de ce congrès national, étaient présentes l'union fédérale des associations d'Anciens combattants et victimes de guerre, l'Amicale du camp de Mauthausen, ainsi que la FNDIRP, la CNDIADR, la FARAC, ou encore le président des Croix-Guerre. *Envols*, « Le congrès de Paris », n° 183, juillet-août 1973. p. 5.

Chapitre 9 – La mémoire du Stalag 325 au temps du schisme de ceux de Rawa-Ruska (1968-2004)

Albert Guerlain a marqué de son empreinte l'Union nationale par sa longévité comme président : il est réélu chaque année pendant trente-deux ans, de 1965 à 1997. Pour honorer « sa captivité, non acceptée, comme tous ceux répondant l'appel du général de Gaulle », comme pour récompenser son engagement envers les anciens du 325 depuis dix ans, le secrétaire d'État aux Anciens combattants et victimes de guerre, André Bord, lui remet en 1976 les insignes d'officier dans l'Ordre national du mérite (photo n° 40 ci-dessous)¹. Lors de son discours, le responsable politique fait l'éloge du parcours d'Albert Guerlain, mais surtout de sa personnalité :

Je vous connais depuis longtemps² [...] J'ai su toujours apprécier chez vous votre conviction et aussi une perception des réalités administratives et des possibilités de règlements. Pour moi, qui suis un homme de dialogue et de concertation [...] vous êtes de ces interlocuteurs que l'on souhaite avoir en face de soi. Ce n'est pas que vous soyez toujours facile, mais vous savez unir la détermination et l'honnêteté et je ne surprendrai personne en disant que ceux de Rawa-Ruska doivent beaucoup au militant et au président que vous êtes³.

Les compliments du secrétaire d'État à l'égard d'Albert Guerlain font partie de ces moments d'échanges bienveillants et convenus propres aux remises de décorations immortalisés sur la photographie n° 40 ci-dessous. Pourtant, en 1976, l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska (UNDRR) vit la crise la plus importante de son histoire. Ne peut-on entendre, par conséquent, dans les références faites par André Bord au compromis, au « dialogue », à la « concertation », ainsi qu'à la façon dont Albert Guerlain mène les réclamations de l'UNDRR, des échos aux événements traversés par « ceux de Rawa-Ruska », voire une prise de position⁴. D'où proviendrait cette crise ?

¹ *Envols*, « Notre président Albert Guerlain à l'honneur », n° 151, mai 1976, p. 1.

² André Bord est ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre, puis secrétaire d'État aux Anciens combattants entre le 6 juillet 1972 et le 6 avril 1978 sous la présidence de Valérie Giscard d'Estaing.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Photo 40 - Albert Guerlain en 1976 lors de la remise des insignes d'officier dans l'Ordre national du mérite par le ministre des Anciens combattants et victimes de guerre, André Bord



Source : *Envols*, « Notre président Albert Guerlain à l'honneur », n° 151, mai 1976, p. 1.

A- « Les gardiens de l'orthodoxie » et la décision ministérielle de 1973 : le titre de déporté résistant avant l'Union de ceux de Rawa-Ruska (1968-1974)

Lors de l'assemblée statutaire de l'Union de Provence organisée le 14 janvier à Giens dans le Var, réunissant les représentants des sections membres des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes⁵, du Vaucluse et du Var, cinq résolutions sont votées en lien avec la revendication du titre de déporté résistant à l'étude par les autorités politiques depuis 1967⁶. De ces résolutions résulte pour beaucoup le devenir de l'UNDRR après la décision ministérielle de 1973. En quoi engageraient-elle l'avenir de l'association ?

⁵ Ancienne appellation jusqu'en 1970 des Alpes-de-Haute-Provence.

⁶ AD de l'Hérault, 184/J/3, « Union autonome de Provence des déportés de Rawa-Ruska : sections des Alpes- Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var. Assemblée générale statutaire, 14 janvier 1968, 10 pages.

1- Les résolutions de l'Union de Provence en 1968 : entre perspectives et mises en garde envers l'UNDRR

Les résolutions votées par l'Union de Provence représentent ses horizons d'attente de même qu'elles orientent ses actions à court et moyen termes. Elles sont transmises pour information aussi bien au ministère des ACVG qu'aux différentes préfectures départementales, aux présidents des conseils généraux ainsi qu'aux maires des principales villes de la région Provence⁷. L'objectif est surtout de recueillir le soutien des élus locaux en leur proposant de reconnaître officiellement les « vœux et motions » relatives à la demande de titre de déporté résistant pour les anciens du 325. L'Union de Provence n'est toutefois pas la seule à le faire. Entre 1965 et 1971, trente-six conseils municipaux et conseils généraux ont voté leur soutien aux revendications de l'UNDRR⁸.

Les résolutions sont également destinées aux responsables nationaux de l'UNDRR : tout d'abord, l'Union de Provence souhaite qu'une « décision irréversible » soit prise par le comité directeur et le conseil national « en fonction de la réponse du ministère » à propos de la demande du titre de déporté résistant. Ensuite, il faudrait qu'Albert Guerlain fasse pression sur les autorités politiques afin qu'une « réponse officielle soit connue avant le congrès national organisé le 30 mars 1968 », permettant ainsi aux représentants nationaux de déterminer les actions à venir en fonction de la décision ministérielle. Dans le prolongement des deux premières, la troisième résolution « réaffirme solennellement que la seule décision acceptable est, sans compromis, l'inscription de Rawa-Ruska sur la liste A-160, et l'attribution du titre de déporté résistant »⁹. Il s'agit là d'un des buts inscrits dans ses statuts¹⁰. Pour y parvenir, l'Union de Provence réaffirme la confiance envers « le meilleur serviteur de Rawa », le président national, Albert Guerlain. Enfin, la cinquième résolution est un appel à la mobilisation de toutes les sections dans la perspective de devoir assumer un nouveau recours devant le conseil d'État si la décision du ministère devait être défavorable, et ce, afin que se « dégage la volonté unanime de l'Union nationale à poursuivre la lutte [...] jusqu'à la satisfaction totale de sa légitime revendication »¹¹. Le précédent recours, effectué avec succès en 1964, avait été initié par l'Union de Provence pour l'ensemble de l'UNDRR.

⁷ Sont mentionnées, les villes de Marseille, Nice, Cannes, Aix-en-Provence, Toulon, Grasse, Hyères, La Seyne, Draguignan, Saint-Raphaël, Digne, Avignon.

⁸ AD de l'Aube, 141/J/37, « Vœux et Motions », 1965-1971, 8 pages.

⁹ AD de l'Hérault, 184/J/3, *op. cit.*, p. 3.

¹⁰ Articles 5 des statuts. AD de l'Hérault, 184/J/3, « Conseil national de l'Union de Provence des déportés de Rawa- Ruska et ses statuts », 24 mars 1968.

¹¹ AD de l'Hérault, 184/J/3, « Union autonome de Provence des déportés de Rawa-Ruska : sections des Alpes- Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var. Assemblée générale statutaire, 14 janvier 1968, p. 3.

En 1968, l'Union de Provence demande donc aux représentants nationaux et locaux de contester fermement toute décision prise par le ministère des ACVG ne reconnaissant pas les anciens du 325 comme déporté résistant. Elle n'indique pas ce qu'elle ferait en cas contraire, mais les termes employés dans les résolutions montrent son intransigeance sur la question des réclamations envers le ministère et l'Union nationale. Rappelons que son intransigeance est sinon à l'origine, du moins comptait parmi les facteurs ayant conduit à la non-réélection de Just Pruvot en 1961 et, très certainement aussi, celle d'Oscar Liévain en 1965. C'est ce que prétend en 1968 le président de l'Union de Provence, Maurice Guillot, d'avoir contribué à l'élection du président Guerlain, et d'avoir co-écrit les statuts de l'UNDRR¹². Ce regroupement régional semble exercer une certaine influence qu'il reste malgré tout difficile à déterminer précisément.

Le compte rendu de l'assemblée statutaire de l'Union de Provence n'a semble-t-il pas fait l'objet de réactions officielles de la part des représentants nationaux et locaux. Il a en revanche inquiété la jeune section de l'Hérault, créée depuis le 8 septembre 1966¹³. Son secrétaire général, Henri Sieyes, écrit à Maurice Guillot pour lui faire part de certaines remarques. L'échange épistolaire entre les deux hommes, de fin janvier à début février 1968, fournit de précieuses indications sur le comportement de l'Union de Provence au sein de l'UNDRR difficilement observable par le biais de sources plus officielles telles que le bulletin *Envols*¹⁴.

« Dès l'ouverture du compte rendu, un mot nous a tous frappés », écrit Henri Sieyes. « C'est le mot "autonome" [...] qui a ému certains de nos amis ». Le terme n'est pourtant pas nouveau. Il est présent dans l'appellation complète de l'Union de Provence depuis le 17 février 1965¹⁵, mais il prend un sens particulier alors que l'UNDRR fait front commun dans l'attente de la décision ministérielle. Henri Sieyes pense justement que le terme « autonome » fait « un peu abstraction de l'attachement à l'Union nationale à qui nous faisons confiance en toute circonstance ». « Cette remarque, un peu tatillonne, chatouilleuse », mérite d'être soulignée dans la mesure où, dans l'Hérault, il y a la volonté de faire « un bloc sans fissure derrière notre président Guerlain », précise-t-il. À bas bruit, Henri Sieyes ajoute à cette inquiétude celle concernant l'intention de l'Union de Provence d'adhérer,

¹² AD de l'Hérault, 184/J/3, Lettre du président de l'Union de Provence, Maurice Guillot, au secrétaire général de la section de l'Hérault, Henri Sieyes, 31 janvier 1968, 5 pages.

¹³ AD de l'Hérault, 184/J/1, Dossier : « Section de l'Hérault 1966 », Ferdinand Paloc, « Statuts de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska, section de l'Hérault », 8 septembre 1966, 2 pages.

¹⁴ AD de l'Hérault, 184/J/3, « Lettre du secrétaire général de la section de l'Hérault, Henri Sieyes, au président de l'Union de Provence Maurice Guillot », 1 février 1968, 2 pages. Dans le même fonds : « Lettre du président de l'Union de Provence, Maurice Guillot, au président de la section de l'Hérault, 31 janvier 1968, 5 pages. Au demeurant, après un examen approfondi de l'échange épistolaire, nous ne sommes pas parvenu à résoudre le mystère selon lequel la réponse de Maurice Guillot précède la lettre d'Henri Sieyes.

¹⁵ Déclaration au Journal Officiel le 11 juillet 1965 de l'« Union autonome de Provence des déportés de Rawa-Ruska et des ayants droit des disparus ».

en tant qu'association autonome, à la Confédération nationale des déportés internés ayant-droits de la Résistance française (CNDIADR), présidée par Raymond Valenet¹⁶. Sur le fond, l'initiative n'est pas critiquée puisque l'Union nationale entretient des liens étroits avec la Confédération¹⁷. Seulement, Henri Sieyes explique que la section de l'Hérault est elle aussi « jumelée » depuis sa création avec la section des Alpes-Maritimes de l'UNADIF afin de bénéficier dans la région d'un soutien solide de « ses frères » déportés. Cela tout en conservant une pleine indépendance financière et d'action. Autrement dit, la section de l'Hérault, elle, ne prétend pas œuvrer en tant qu'association autonome, mais bien sous l'égide de l'Union nationale¹⁸.

Maurice Guillot écrit recevoir cette lettre avec d'autant plus de satisfaction que l'Union de Provence avait l'intention « de rechercher avec tous [ses] voisins du Languedoc des occasions de rencontre amicale »¹⁹. Sa lettre se veut tout à fait rassurante, lui permettant, au demeurant, de mettre en garde Henri Sieyes et la jeune section de l'Hérault sur les positions partisans au sein de l'UNDRR. Dès les premières lignes, Maurice Guillot lui explique qu'« historiquement, nous étions autonomes avant la création de l'UNDRR », dont les statuts sont effectivement entrés en application au 1^{er} janvier 1966. « C'est d'ailleurs ce qui [les statuts] nous permet d'adhérer globalement à la Confédération » nationale DIADR. L'Union de Provence est donc dans son bon droit selon lui. « Je comprends ta réaction, car tu ne savais pas tout cela », écrit Maurice Guillot²⁰.

Il assure également à Henri Sieyes que « nous renouvellerons notre adhésion à l'Union nationale aussi longtemps que l'UNDRR sera fidèle à la poursuite de notre seul objectif : l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160 et l'attribution du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 ». Ce soutien est donc sujet à caution. « Pour le moment », ajoute Maurice Guillot, « nous le laissons dormir [le secrétaire d'État des ACVG] puisque Paris marche dans la voie souhaitée, mais s'il fallait, et avec bien d'autres sections de Rawa avec nous, nous irions à la bataille »²¹. Autrement dit, si l'action de l'Union nationale auprès du ministre ne convient plus à l'Union de

¹⁶ AD de l'Hérault, 184/J/3, « Assemblée générale statutaire », *op. cit.*, p. 3. Conformément aux souhaits exprimés lors de l'assemblée statutaire de l'union de Provence, le lendemain, Maurice Guillot transmet officiellement la demande d'adhésion à la CNDIADR. AD de l'Hérault, 184/J/3, « Union Autonome de Provence », « Lettre du président de l'Union de Provence, Maurice Guillot, au président de la CNDIADR, Raymond Valenet », 15 janvier 1968, 1 page. Dans le même fonds, « Lettre du président de la CNDIADR, Raymond Valenet, au président de l'Union de Provence, Maurice Guillot », 25 janvier 1968, 3 pages.

¹⁷ Nous avons précédemment citée la cérémonie de l'UNDRR à l'Arc-de-Triomphe le 16 avril 1967 à laquelle a participé la CNDIADR. Citons, cette fois, le compte rendu du congrès national de la Confédération organisé les 11 et 12 mai 1968 à Calais auquel a participé des représentants de l'UNDRR. Lors du congrès, parmi les motions votées par les représentants de la Confédération figure la revendication du titre de déporté résistant pour les anciens du 325. *Envols*, « Motions au congrès national de la CNDIADR », n° 113, septembre-octobre 1968, p. 1.

¹⁸ AD de l'Hérault, 184/J/3, « Lettre d'Henri Sieyes à Maurice Guillot », *op. cit.*

¹⁹ AD de l'Hérault, 184/J/3, « Lettre de Maurice Guillot à Henri Sieyes », *op. cit.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

Provence, celle-ci se donne pour mission de fonder sa propre coalition pour prendre le relais. Son adhésion à l'UNDRR serait ainsi remise en question.

La position des représentants de l'Union de Provence serait tout à fait légitime, et surtout, bien connue au sein de l'UNDRR : « Si tu veux », écrit Maurice Guillot, « nous sommes un peu les gardiens de l'orthodoxie, et, en même temps, une sauvegarde pour tout changement éventuel de politique que nous jugerions préjudiciables aux intérêts supérieurs de Rawa »²². Ces « gardiens de l'orthodoxie » sont, avec le président Maurice Guillot, la plupart membres du comité directeur de l'union de Provence, ou du moins sont proches du cercle dirigeant et à l'origine de la demande du titre de déporté résistant en 1961. Citons par exemple le président des sections Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes et Vaucluse, Valentin Ranaldi ; le délégué national de l'UNDRR et président d'honneur de l'union de Provence, Edmond Calmette, ainsi que l'auteur en 1963 de *Rawa Ruska, haut lieu de sacrifices*, Clément Luca, membre de la commission des droits de l'union nationale²³. Il y a également l'un des médecins ayant participé en 1966 à la rédaction du rapport médical, le président de la section du Var, Louis Prost²⁴. Cette orthodoxie serait donc préservée depuis de nombreuses années par des personnalités ayant une forte expérience militante à l'échelle locale et parfois nationale. Elle n'est certainement pas ignorée des membres du comité directeur et du conseil national de l'UNDRR.

À ce titre, Maurice Guillot demande à Henri Sieyes de lui expliquer l'origine de ses inquiétudes à l'égard de son association :

Tu me feras plaisir en me disant sincèrement si vos appréhensions ont été uniquement motivées par la réception de notre document, ou bien s'il n'y a pas eu une présentation un peu téléphonée de cette affaire ? Ce ne serait pas pour nous étonner, car nos attitudes intransigeantes sur certains principes font que nous n'avons pas que des amis. Je sais par Edmond Calmette que Ferdinand Paloc²⁵ avait été prévenu avant la réception du document, et certainement de façon tendancieuse²⁶.

Les principes défendus par l'Union de Provence ne feraient visiblement pas l'unanimité au sein de l'Union nationale au point que Maurice Guillot suspecte Henri Sieyes d'être victime d'une éventuelle manipulation de la part de ses opposants. C'est la raison pour laquelle il souligne le terme « uniquement » tant il doute que ce soient l'incompréhension autour du mot « autonome » l'unique motivation de la lettre d'Henri Sieyes. Maurice Guillot a la conviction que les résolutions votées par l'Union de Provence font l'objet de querelles partisans. Sa façon de conclure sa lettre n'est donc pas

²² AD de l'Hérault, 184/J/3, « Lettre de Maurice Guillot à Henri Sieyes », *op. cit.*

²³ LUCA Clément, *Rawa Ruska, Haut lieu de sacrifices*, Cannes, Presses de Devaye, 1963.

²⁴ AD de l'Hérault, 184/J/3, « Lettre de Maurice Guillot à Henri Sieyes », *op. cit.*

²⁵ Ferdinand Paloc est le président de la Fédération internationale libre des déportés et internés de la Résistance ainsi que président d'honneur de la section Languedoc-Roussillon de Rawa-Ruska.

²⁶ *Ibid.*

anodine en présentant à Henri Sieyes tous les avantages que comporterait la création d'une seconde union autonome, fondée sur celle en Provence, avec les sections des départements limitrophes de l'Hérault. Cette union autonome « Languedoc-Roussillon » pourrait elle aussi adhérer à la CNDIADR, et avec son aide, travailler plus efficacement. Il ne reste *a priori* pas de trace d'une éventuelle réponse d'Henri Sieyes.

La lettre de Maurice Guillot suit donc un schéma argumentatif divisé en trois temps : il débute par dissiper les inquiétudes d'Henri Sieyes au sujet de l'appellation de l'association. Ensuite, il laisse entendre qu'il existe des dissensions au sein de l'UNDRR, dont la jeune section de l'Hérault doit avoir connaissance pour ne pas être influencée. Enfin, il propose l'aide et les conseils de l'Union de Provence pour développer la section de l'Hérault, sa voisine, dans l'optique d'un rapprochement régional fructueux. Nous n'avons pas trouvé d'autres exemples significatifs de tels jeux d'influences à l'œuvre au sein de l'Union nationale à la fin des années 1960. Néanmoins, celui-ci fournit une explication supplémentaire afin de comprendre pourquoi les commémorations de la captivité au Stalag 325 fédèrent si peu l'Union nationale. Plus largement, ce type de tension montre l'enjeu que constitue la décision ministérielle pour l'unité de l'UNDRR.

2- Ceux de Rawa-Ruska à l'épreuve de la division (1973-1974)

La fin de l'année 1970 est marquée par un événement ô combien important pour les anciens du 325 rassemblant l'ensemble de l'UNDRR. Les 27 et 28 novembre 1970, 293 corps de militaires « morts pour la France » inhumés en URSS sont rapatriés lors d'une cérémonie nationale organisée au Havre²⁷. Parmi les corps, 41 sont des PG du Stalag 325 inhumés à Rawa- Ruska, Lviv et Stryj. L'une des missions fondatrices de l'« Amicale du Stalag disciplinaire 325 » s'accomplit donc, vingt-cinq ans après sa création²⁸.

Malgré son caractère fédérateur, la journée du 28 novembre n'a cependant pas atténué les tensions qui semblent poindre de plus en plus au sein de l'UNDRR à mesure que la décision ministérielle se fait attendre. Lors du conseil national tenu le 28 février 1971 à Paris, une « mise au point » est faite par Albert Guerlain quant aux démarches individuelles conduites sans l'aval du comité directeur par l'une des sections membre de l'Union de Provence, celle des Alpes-Maritimes. Ses dirigeants ont transmis plusieurs « interventions écrites », comme des vœux et motions, à des élus locaux afin de recueillir leurs soutiens. Albert Guerlain rappelle qu'une association se doit d'être disciplinée non seulement pour faciliter le travail des responsables nationaux, mais également pour être « en position de force vis-à-vis des pouvoirs publics » alors que les réclamations sont encore à l'étude par le ministère²⁹. Albert Guerlain promeut la cohésion en attendant la décision, tandis que l'autonomie de l'Union de Provence se manifeste plus ouvertement, signe de son mécontentement à l'égard de l'attitude du comité directeur national. Dans ce contexte, Albert Guerlain place l'édition du congrès national 1971 à Biarritz sous « le signe de la solidarité, de la fraternité et de la fidélité »³⁰, ce qui semble assez symptomatique du climat qui règne au sein de l'Union nationale au début des années 1970. Celui-ci n'est toutefois pas assez dégradé pour remettre en question la présidence d'Albert Guerlain qui est réélu chaque année. C'est surtout sur la forme, et non le fond, que convergent les divergences³¹. Le discours mémoriel ne change pas.

Lorsqu'est promulgué le décret le 18 janvier 1973, le climat se dégrade. Un mois plus tard, le 28 février, le président et le comité directeur ainsi que les représentants locaux se réunissent dans

²⁷ Sur les préparatifs et le déroulement de la cérémonie, il est possible de consulter : archives municipales du Havre, série H « Affaires militaires », sous-Série H4 « Cérémonies des 27 et 28 novembre : 293 corps de militaires français "Mort pour la France" rapatriés d'URSS, dont escadrille Normandie Niemen », Carton 17 bis (sans nom), liasse 6, 1970.

²⁸ Voir les statuts de l'Amicale en 1945 en annexe dans le second volume de la thèse. *Envols*, « Retour des corps d'URSS. Solennel hommage, grandiose cérémonie nationale », n° 126, janvier- février 1971, p. 1-6.

²⁹ *Envols*, « Conseil national », n° 127, mars-avril 1971, p. 3.

³⁰ Albert Guerlain, « Autour du Congrès », *Envols*, n° 127, mars-avril 1971, p. 1.

³¹ Notons par ailleurs que le bulletin *Envols* change de nom en 1972. Auparavant intitulé « bulletin de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska », le terme « déporté » disparaît. Toutefois, cela n'a aucune incidence sur le discours de l'UNDRR. *Envols*, n° 132, avril-mai 1972, p. 1.

le cadre du conseil national. La majorité admet que le décret « ne semble pas offrir de grandes satisfactions », mais, « quoi qu'en pensent certains », il tend à améliorer le sort des anciens du 325 titulaires de la carte d'interné résistant. Les responsables de l'UNDRR espéraient mieux, mais ils sont satisfaits de constater que leur action a finalement abouti à une décision concrète du ministère. En effet, c'est la première fois depuis 1961 qu'il y a un dénouement positif en lien avec les revendications. Tous les responsables locaux ne sont toutefois pas de cet avis. Il est très probable que ce soient les représentants de l'Union de Provence désignés par le terme « certains », à en croire la façon dont leurs attitudes à l'égard de l'Union nationale sont critiquées dans le compte rendu³².

Le second point à l'ordre du jour à être débattu concerne effectivement les actions qu'ils ont conduites. Albert Guerlain mentionne tout d'abord une lettre avec accusé de réception envoyée le 12 décembre 1972 par l'Union de Provence au ministre des ACVG visant la résolution des demandes. Le président n'est pas favorable à ce type de lettre transmise sans l'approbation du comité directeur. La mise au point d'Albert Guerlain l'année passée n'a donc pas suffi d'autant que la lettre en question comportait l'en-tête officiel de l'UNDRR, laissant ainsi croire à l'aval des dirigeants nationaux³³.

C'est ensuite le compte rendu d'une réunion organisée le 4 février 1973 par l'une des sections membres de l'Union de Provence, la section Bouches-du-Rhône, qui est particulièrement visée. Nous n'avons pas la trace de ce document, mais il a provoqué de vives réactions de la part d'Albert Guerlain et du trésorier national. Ces derniers se sont « élevés contre certains termes du compte rendu, termes non conformes à la vérité », est-il écrit, mais sans préciser lesquels. C'est vraisemblablement l'action du président qui aurait fait l'objet de critique de la part de la section Bouches-du-Rhône. Albert Guerlain leur a alors rappelé « tout ce qui a été fait [et] ce qui a pu être obtenu, à la satisfaction de la grande majorité des camarades, par la diplomatie, avec courtoisie, sans vain bla-bla-bla (*sic*) ». En conséquence, face à ces « attaques injustifiées » qu'Albert Guerlain et le comité directeur ne peuvent admettre, ces derniers remettent leur démission aux membres du conseil national. Cette décision soulève « de vives réactions » chez les présidents locaux en raison de « la gravité de cette action pour l'ensemble de l'Union »³⁴. En effet, celle-ci se retrouverait alors sans direction nationale quelques semaines après la promulgation d'un décret important pour les anciens du 325 entraînant de possibles répercussions sur la coordination et l'accompagnement de leurs démarches auprès des autorités françaises. Toutefois, au terme des discussions quelque peu tendues, peut-on lire dans le résumé, le conseil national s'achève par l'appel au calme d'Albert Guerlain qui

³² AD du Gard, 138/J/10, UNDRR, « Circulaire : compte rendu de séance du conseil national du 28 février 1973 » 1 mars 1973, 4 pages.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

souligne l'importance d'observer l'unité³⁵. La démission des responsables nationaux, feinte ou non, n'est finalement pas entérinée.

La réunion du conseil national laisse cependant un sentiment amer aux représentants des sections membres de l'Union de Provence. Quelques semaines plus tard, le 23 mars, ils se réunissent pour informer leurs adhérents à propos de ce qu'il s'est passé lors du dernier conseil national et pour clarifier leurs positions vis-à-vis des responsables nationaux. Les représentants des sections de l'Allier, de l'Ouest et Côte d'Azur sont également présents, venus apporter leurs soutiens³⁶. Ces dirigeants accusent « l'esprit malsain » des responsables nationaux d'entretenir la crainte d'une division au sein de l'UNDRR provoquée par les actions de l'Union de Provence. En bons « gardiens de l'orthodoxie », ils reprochent surtout au « bureau national » son attitude notamment depuis la promulgation du décret ministériel qu'ils qualifient de « vaste déception des espérances manifestées depuis dix longues années », réaffirmées dans les résolutions prises en 1968³⁷. Ils estiment que la revendication du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 ne serait désormais plus défendue aussi rigoureusement alors que le décret serait la preuve que les demandes n'ont pas été entendues, et qu'il faille donc redoubler d'efforts. L'Union de Provence désapprouve d'autant plus le manque d'intransigeance du bureau national que les réclamations font partie des engagements statutaires depuis 1966³⁸. De ce fait, elle accuse les dirigeants nationaux de mener des « actions anti-statutaire » motivées – elle en fait le « constat regrettable » – par la « persistance inconsciente » à faire confiance à un ministère qui n'espère que « faire échec à nos fermes résolutions »³⁹. Pour l'Union de Provence, le temps de la diplomatie et de la courtoisie promue par Albert Guerlain semble être révolu comme elle l'avait annoncé dans ses résolutions en 1968⁴⁰.

C'est à partir de ce rassemblement, et dans les mois qui ont suivi, que cette coalition prend forme contre le président Albert Guerlain et le comité directeur, dès lors plus couramment désignés par le vocable « Paris » en signe d'opposition d'une partie de la province envers la direction basée dans la capitale. Ce terme, à consonance péjorative, a également pour but de stigmatiser le lien, voire la connivence, entre les dirigeants nationaux et les autorités politiques dont les bureaux sont à Paris avec lesquels l'Union de Provence est en total désaccord. En octobre 1973, la rupture semble être consommée. En signe de protestation contre l'acceptation du décret ministériel par les dirigeants de l'UNDRR, les représentants de l'Union de Provence informent par courrier Albert Guerlain ainsi que

³⁵ *Ibid.*

³⁶ AD de l'Aube, 141/J/37, « Procès-verbal de la réunion du 25 mars 1973 à Marseille », 2 pages.

³⁷ *Ibid.* AD de l'Hérault, 184/J/3, « Union autonome de Provence des déportés de Rawa-Ruska... », *op. cit.*

³⁸ Article 4 des statuts : AD du Gard, 138/J/1, UNDRR, « Statuts UNDRR », 1966, p. 1.

³⁹ AD de l'Aube, 141/J/37, *op. cit.*

⁴⁰ AD de l'Hérault, 184/J/3, *op. cit.*, p. 3.

tous les responsables locaux et nationaux de leur décision de boycotter la réunion du conseil national prévue le 9 décembre⁴¹.

Trois semaines plus tard, le 13 janvier 1974, plusieurs résolutions sont prises lors de l'assemblée générale de l'Union de Provence à Marseille, à laquelle s'ajoute désormais la section Côte d'Azur. Ses dirigeants demandent tout d'abord au comité directeur et aux membres de la commission des droits de l'UNDRR de démissionner dans un délai d'un mois⁴². Ils leur reprochent d'avoir accepté sans réagir le décret de janvier 1973 abandonnant corolairement « la revendication essentielle » qu'est le titre de déporté résistant et, par la même occasion, toléré « le classement de ceux de Rawa-Ruska avec la LVF du camp russe de Tambow »⁴³. Le décret s'applique en effet aux anciens PGF des camps de représailles comme Rawa-Ruska, mais également aux Français ayant combattu dans l'armée allemande faits prisonniers par les Soviétiques puis internés au camp de Tambov⁴⁴. Parmi eux, il n'y a pas que d'anciens soldats de la Légion des Volontaires français, mais aussi de nombreux Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande entre octobre 1942 et novembre 1944. Cependant, pour les dirigeants de l'Union de Provence, c'est une « situation extrêmement grave », car non seulement le décret ne donne aucune satisfaction concernant leurs demandes, mais il met sur un même pied d'égalité d'anciens soldats de l'armée allemande avec ce qu'ils ont toujours revendiqué être, des résistants et des déportés du camp de Rawa-Ruska. Cette association est donc insupportable pour une Union de Provence attachée depuis une dizaine d'années à démontrer la spécificité de la captivité au Stalag 325 : voilà que désormais les anciens du 325 peuvent prétendre aux mêmes droits à réparations que leurs ennemis d'hier, soient-ils des Français ayant été ou non sous la contrainte de l'occupant allemand. C'est pourquoi les dirigeants de l'Union de Provence décident de se « dissocier de l'Union nationale dans un délai d'un mois » afin de « constituer [une] Union autonome de ceux de Rawa-Ruska ». Leurs objectifs prioritaires sont de poursuivre la réclamation du statut de déporté résistant tout en préparant un recours au conseil d'État contre le décret, refusé par les responsables de l'UNDRR⁴⁵. Le 24 février, la section du Tarn apporte son soutien à l'Union de Provence⁴⁶.

⁴¹ AD du Gard, 138/J/11, Lettre des responsables de l'union autonome de Provence au président de l'UNDRR, Albert Guerlain, 28 octobre 1973, 1 page.

⁴² L'union de Provence est désormais présidée par Edmond Calmette en remplacement de Maurice Guillot.

⁴³ AD du Gard, 138/J/11, Union des déportés ceux de Rawa-Ruska de Provence et de Côte d'Azur, « Résolutions de l'assemblée générale », 13 janvier 1974, 2 pages.

⁴⁴ Sur le sujet voir notamment : BATY Régis, *Tambov - Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ AD de l'Aube, 141/J/37, Sous-dossier : « Association Ceux de Rawa-Ruska, Provence, Côte-d'Azur », « Résolutions de la section du Tarn », 24 février 1974, 1 page.

Au 10 mars 1974, l'Union autonome n'est pas formée. Ce jour-là, une réunion est programmée sur proposition de la section Haute-Garonne, représentée par Paul Fournier, afin d'éviter « une division immédiate au sein de l'Union nationale » que personne ne souhaite vraiment⁴⁷. Ensemble, ils consentent à un nouveau délai jusqu'au congrès national prévu en mai à Évian au cours duquel doivent se décider les actions à venir de l'UNDRR. Entre-temps, les représentants de l'Union de Provence ainsi que des sections de l'Ouest, de l'Allier et de Haute-Garonne choisissent de boycotter la réunion du conseil national prévue le 30 mars⁴⁸. Au cours de l'été, l'Union de Provence dépose en son nom propre un recours devant le conseil d'État afin d'obtenir l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160. Les responsables de l'Union nationale sont mis devant le fait accompli. La situation est tellement préoccupante qu'Albert Guerlain semble douter de la réaction à adopter.

Le 8 juin 1974, il transmet à tous les présidents de section un questionnaire dans le but de connaître leur avis sur l'action intentée par l'Union de Provence. Les présidents sont invités à répondre par oui, par non ou à s'abstenir aux dix questions posées, par exemple : « Es-tu d'accord, dans les grandes lignes, sur le recours intenté devant le conseil d'État par l'Union de Provence ? ». « Es-tu d'accord pour que l'Union nationale aide financièrement l'Union de Provence dans son recours gracieux ? » ; ou encore, « le président actuel (s'il garde ses fonctions) [doit-il], pour apaiser certains esprits et contribuer au maintien d'une étroite union, se séparer d'un ou plusieurs membres du comité directeur ? Dans l'affirmative, préciser lesquels »⁴⁹. Ces questions montrent que les dirigeants nationaux, et en premier lieu Albert Guerlain, ne sont plus en mesure d'imposer leurs directives aux sections membres de l'Union de Provence au point d'évoquer une éventuelle démission d'Albert Guerlain (ou la non-reconduction de son mandat), et de chercher à identifier les membres du comité directeur qui ne feraient plus consensus, jusqu'à envisager le financement des actions menées à l'échelle nationale par l'Union de Provence, ce qui serait une redistribution inédite et majeure des prérogatives nationales vers un groupement local.

⁴⁷ AD de l'Aube, 141/J/37, Sous-dossier : « Association Ceux de Rawa-Ruska, Provence, Côte-d'Azur », Union de Provence, « Procès-verbal de la réunion générale d'information du 10 mars 1974 », 1 page.

⁴⁸ *Ibid.*

Au cours du mois d'avril 1974, le vice-président de l'union de Provence et président de la section Bouches-du-Rhône, Valentin Ranaldi, se brouille avec le président de la CNDIADR, Raymond Valenet, au sujet du décret ministériel sous fond de querelles personnelles. Cette dispute a pour conséquence de remettre en question le soutien de la CNDIADR non pas aux anciens du 325, mais à l'union de Provence. UNCRRD, Non coté, Dossier « Vie associative », Échanges épistolaires entre le vice-président de l'union de Provence, Valentin Ranaladi et le président de la CNDIADR, Raymond Valenet, 4 et 23 avril 1974, 5 pages.

⁴⁹ Le résultat du sondage n'est pas connu, mais, à titre d'exemple, le président de la section du Gard, lequel ne fait pas partie de l'union de Provence, a répondu oui à toutes les questions que nous avons mentionnées. Il n'a cependant pas inscrit les noms des membres du comité directeur qui devait être remplacé selon lui. AD du Gard, 138/J/10, Sous-dossier : « Documentation, rapports d'activité, notes (1968-1991), Lettre d'Albert Guerlain aux présidents de section, 18 juin 1974, 2 pages.

Le congrès national à Évian est finalement reporté au 20 et 22 septembre « en raison d'événements politiques » ou d'« événements nationaux », peut-on lire dans le compte rendu publié en novembre⁵⁰. Il s'agit sans doute de l'élection présidentielle remportée par Valéry Giscard d'Estaing en mai. Surtout, le 30 juillet, les sections membres de l'Union de Provence (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Côte d'Azur, Var et Provence), de l'Ouest (Bretagne, Maine, Anjou, Sarthe) ainsi que la section de l'Allier, font sécession avec l'UNDRR pour se constituer en « Union autonome nationale des déportés résistants de Rawa-Ruska » (UANDRRR)⁵¹.

B- « Ainsi vogue la galère ». l'histoire restreinte d'une Union autonome aux moyens limités

Les réactions immédiates des dirigeants nationaux et locaux de l'UNDRR à la suite de la création de l'Union autonome sont difficiles à examiner, car peu de sources permettent de les documenter⁵². Le bulletin *Envols* publié quelques mois après, en novembre, traitant principalement du congrès d'Évian, ne mentionne jamais la sécession d'une part importante des sections de l'Union nationale et ses conséquences⁵³. C'est sans doute parce qu'en dépit des événements récents, Albert Guerlain se « refuse à tout esprit de dissidence et souligne l'intérêt primordial d'une cohésion indispensable » de tous les anciens du 325 comme il l'avait annoncé le 28 août 1974 à l'occasion de la réunion du comité directeur national⁵⁴. Au cours de l'année 1975, des contacts sont établis avec les responsables de l'Union autonome afin de trouver une issue favorable au problème. Ce sont parfois les présidents locaux qui sont à l'initiative comme le représentant de l'Aveyron et de l'Union Languedoc-Roussillon, Georges Bayle. À son grand regret, sa tentative se révèle finalement peu concluante, mais elle montre que le rétablissement de l'unité est une préoccupation majeure pour l'Union nationale⁵⁵. Néanmoins, selon les représentants des sections, celle-ci ne peut se réaliser au prix de leurs convictions qui consistent à obtenir, pas à pas s'il le faut, des améliorations pour les

⁵⁰ Albert Guerlain, « Allocution du président national », et Fernand Borgel, « Allocution du président organisateur du congrès national », *Envols*, n° 143, novembre 1974, p. 3.

⁵¹ À partir de cet instant, le terme « Union nationale » désigne uniquement l'UNDRR tandis qu'« Union autonome » désigne l'UANDRRR. AD des Bouches-du-Rhône, Marseille, 2995/W/361, « Statuts de l'Union autonome nationale des déportés résistants de Rawa-Ruska », 30 juillet 1974 (*JO* le 13 août).

⁵² La citation utilisée pour le titre est reprise du témoignage d'un ancien du 325 : CAUSEL Laurent, *Ainsi vogue la galère*, Paris, Éditions Serg, 1963.

⁵³ *Envols*, n° 143, novembre 1974.

⁵⁴ AD du Gard, 138/J/10, Sous-dossier : « Documentation, rapports d'activité, notes (1968-1987) », UNDRR, « Compte rendu de réunion du comité directeur national », 28 août 1974, 2 pages.

⁵⁵ AD du Gard, 138/J/10, Sous-dossier : « Documentation, rapports d'activité, notes (1968-1987) », UNDRR, « Compte rendu du conseil national du 19 octobre 1975 », 28 novembre 1975, 5 pages.

pensions des anciens du 325, et à terme le statut de déporté résistant, en maintenant une bonne entente avec les autorités politiques sans jamais aller dans la confrontation. C'est la position diplomatique, conciliante, rejetée par l'Union autonome.

À partir de juillet 1974, le schisme politique est confirmé : les représentants de l'Union autonome ne reconnaissent plus l'autorité politique d'Albert Guerlain et du comité directeur qu'il préside. Ainsi, quelle organisation fondent-ils et sous quelle autorité ? Sont-ils pour autant soutenus par les adhérents qu'ils administrent ? La création de l'Union autonome a pu affecter la cohésion au sein même des sections de l'Union nationale, car un certain nombre d'anciens du 325 partagent tout ou partie du point de vue à l'origine de la scission. C'est par exemple le cas de la section du Tarn, laquelle avait soutenu les résolutions prises lors de l'assemblée générale de l'Union de Provence en janvier 1974. Elle n'a pas souhaité rejoindre l'Union autonome, cependant, afin de préserver l'unité au sein de la section, ses responsables ont formé deux bureaux dans le but de concilier les façons, dont l'Union nationale, et l'Union autonome envisagent la réclamation du titre de déporté résistant. Cette singulière tentative s'est toutefois montrée infructueuse en raison des positions « trop intransigeantes » du "bureau union autonome". Il est dissout, et « la grande majorité des membres [manifeste] sa fidélité à l'UNDRR »⁵⁶.

En 1975, le conseil national observe par ailleurs une recrudescence du nombre des « isolés », ces adhérents payant directement leurs cotisations au siège de l'UNDRR plutôt qu'à une section. Il constate que sur les 280 recensés au cours de l'année, 250 sont originaires des circonscriptions sous l'égide de l'Union autonome. La sécession semble ne pas convenir pas à tous les adhérents. C'est pourquoi les membres du conseil national envisagent un temps de former plusieurs bureaux afin d'accompagner ces isolés dans leurs démarches administratives (demande de statut d'interné résistant, démarches pour améliorer leurs pensions sur la base du décret de 1973, etc.). Cependant, ils y renoncent pour ne pas envenimer les relations avec l'Union autonome dans la perspective de reconstituer l'unité, laissant ainsi les isolés le choix de s'adresser directement au siège à Paris⁵⁷. Deux ans plus tard, le comité directeur national prend moins de précautions, prétextant la mauvaise qualité de certains dossiers transmis aux Commissions départementales DIR par des isolés originaires des circonscriptions administrées par l'Union autonome. Il crée deux bureaux dans les Alpes-Maritimes et dans le Var⁵⁸. L'accompagnement des isolés devient dès lors un enjeu politique pour l'Union nationale de démonstration de sa capacité à les aider efficacement dans des territoires qui ne

⁵⁶ *Ibid.*, p. 3.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁸ AD du Gard, 138/J/10, Sous-dossier : « Documentation, rapports d'activité, notes (1968-1987) », UNDRR, « Compte rendu de la réunion du comité directeur national du 30 novembre 1977 », 8 décembre 1977, 2 pages.

sont théoriquement plus sous son égide. Plus largement, c'est un rapport de force qui s'engage entre les deux unions concernant la mémoire de la captivité au Stalag 325 et la question de la reconnaissance politique des anciens prisonniers. L'Union autonome a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

1- Une source essentielle et ses limites : le bulletin de l'Union autonome

L'histoire de l'Union autonome est compliquée à reconstruire principalement en raison de la difficulté à trouver les sources. Cet écueil peut être en partie surmonté grâce aux archives conservées par l'un des responsables de l'Union autonome, Alfred Grimault.

Parmi les délégués de l'Union autonome figure l'un des responsables de la section Ouest, Alfred Grimault. Il a été interrogé en 2015 par Chochana Boukhobza dans le cadre de son film documentaire *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*⁵⁹. Si la réalisatrice l'a peu questionné sur son parcours militant, néanmoins, présupposant que la captivité à Rawa-Ruska avait été « oubliée de l'histoire », fournissant ainsi l'une des motivations de la réalisation du film documentaire, elle lui demande les raisons de cet oubli : Alfred Grimault lui répond que « la société des déportés » n'a jamais voulu reconnaître les anciens du 325 alors que « nous étions également des déportés, voire plus déportés que certains », dit-il. C'est pourquoi les anciens du 325 ont réclamé le statut de déporté, *a fortiori* pour bénéficier des pensions auquel il donne droit, ajoute-t-il. Chochana Boukhobza l'interroge alors pour savoir si cette revendication est toujours aussi importante pour lui alors que la question des réparations n'est désormais plus d'actualité. Ce à quoi il répond par l'affirmative, justifiant qu'ils « ont vraiment été déportés ». De plus, il pense que le titre de déporté est un « repère » pour les jeunes générations, en particulier son fils, afin qu'il sache que son père a été victime de la déportation au camp de Rawa-Ruska. « On y tient », ajoute-t-il en parlant pour ses anciens co-détenus, car la captivité au Stalag 325 est « une partie de notre vie qui est totalement différente de celles des autres »⁶⁰. Cette partie du témoignage d'Alfred Grimault montre l'importance qu'il accorde à la perpétuation d'une certaine mémoire du camp de Rawa-Ruska pour contrer l'« oubli volontaire », dont les anciens du 325 auraient été les victimes⁶¹. C'est sans doute pour cette raison qu'il accepte de témoigner face caméra. Alfred Grimault a maintenu cet engagement pratiquement jusqu'à sa mort survenue en mars 2016 à l'âge de 97 ans.

⁵⁹ Entretien avec Alfred Grimault, par Chochana Boukhobza, au domicile du témoin, 2015, 2h35, [02:16:00 – 02:19:00].

⁶⁰ *Ibid.*, [02:16:00 – 02:19:00].

⁶¹ *Ibid.*

L'engagement d'Alfred Grimault s'inscrit dans l'un des objectifs de l'Union autonome, dont il a été l'un des responsables, et qui consisterait à « rétablir la vérité qui exige que le camp de Rawa-Ruska soit aligné sur tous les autres camps de déportation »⁶². C'est sans doute aussi ce qui a été à l'origine de la conservation par Alfred Grimault de précieuses archives sur l'UANDRRR sans lesquelles nous ne pourrions l'évoquer. Comme il s'agit d'une association concurrente de l'Union nationale, les fonds de l'UNCRRD conservée rue Leroux à Paris ne donnent pas satisfaction. Il y a bien des éléments disséminés de-ci de-là notamment dans le bulletin *Envols*, mais ils ne permettent pas de retracer en détail son évolution. Aussi, la plupart des enfants et petits-enfants d'anciens du 325 ignorent son histoire, car elle a peu été abordée entre eux.

Le problème se pose autrement concernant les archives départementales. Nous avons été confrontés au même problème que celui pour réaliser les autres parties de notre recherche, à savoir que les inventaires des fonds ne détaillent pas souvent leur contenu. Il faut systématiquement se déplacer pour vérifier chaque fonds, ce que nous avons pu faire avec un certain succès aux archives départementales de l'Aube à Troyes, du Gard à Nîmes et de l'Hérault à Montpellier. Les archives départementales des Bouches-du-Rhône à Marseille nous ont quant à elles fourni les statuts de l'Union autonome⁶³. Enfin, contrairement à l'Union nationale toujours en activité, l'UANDRRR a été dissoute le 28 avril 2005, les archives détruites ou disséminées au gré du temps⁶⁴. Depuis lors, il n'y a donc plus d'association perpétuant sa mémoire sur laquelle s'appuyer pour retrouver des descendants afin d'avoir accès à leurs archives privées comme nous l'avons fait pour l'Union nationale. Pour l'heure, les archives conservées par Alfred Grimault sont donc le principal fonds permettant de documenter l'histoire de l'Union autonome. Nous avons pu y avoir accès grâce à la présidente de la section Bretagne de l'UNCRRD, Viviane Kervinio, qui en a récupéré une partie en 2021, puis une seconde donnée en 2022 par le fils de l'ancien président de la section Ouest, Pierre-Emmanuel Poirier, à la suite du décès de la femme d'Alfred Grimault.

⁶² *Union autonome Rawa-Ruska* (désormais *UA Rawa-Ruska*), « Congrès national à Rennes les 25 et 26 septembre 1976 », numéro inaugural, septembre 1976, p. 1 & 2.

⁶³ Ce sont les archivistes de la préfecture des Bouches-du-Rhône qui nous ont indiqué le lieu de conservation des statuts de l'UANDRRR.

⁶⁴ Archives privées, Viviane Kervinio, à son domicile, « Récépissé de déclaration de dissolution déclarée le 28 avril 2005 », 1 page.

Parmi les archives récupérées par Viviane Kervinio se trouve la collection presque complète du bulletin de l'UANDRRR intitulé *Union autonome Rawa-Ruska* (désormais *UA-Rawa-Ruska*)⁶⁵. Comme *Envols*, *UA Rawa-Ruska* est un bulletin de liaison entre tous les adhérents diffusant des informations sur la vie de l'Union autonome. C'est une source de premier plan pour appréhender son histoire qui constitue l'essentielle de notre documentation. En effet, le volume d'archives obtenu entre 2021 et 2022 par la présidente de la section Bretagne, Viviane. Kervinio, était beaucoup trop important, surtout disparate et non classé, pour que l'on puisse envisager une confrontation sérieuse entre les informations disponibles dans le bulletin et les documents administratifs ainsi que les correspondances ou les sources iconographiques. Dans ce cadre, une comparaison entre les deux bulletins nous a semblé plus opérante.

Comme *Envols*, le bulletin de l'Union autonome est aussi un outil politique au service de ses revendications. Toutefois, la grande différence est que, contrairement à *Envols*, *UA Rawa-Ruska* n'est pas un héritage de la captivité au Stalag 325, mais de la scission au sein de l'UNDRR que le bulletin incarne ne serait-ce que par son appellation, et doit donc être examiné comme tel. Il l'incarne également en étant le principal média par lequel l'Union autonome transmet son discours au sein duquel est régulièrement fait mention les causes de la rupture. Cela, dans le but de discréditer les dirigeants de l'Union nationale pour mieux mettre en valeur la formation de l'Union autonome. Ce rapport de force est tout à fait assumé par ses dirigeants comme le montre un article publié en avril 1980 :

Ce journal t'a permis d'être tenu au courant de l'action que nous menons pour la défense de nos droits [...] parce que cette ligne de conduite a été abandonnée par certains responsables de Rawa-Ruska que nous avons voulu apporter à chacun des éléments de comparaison. [...] Si tu estimes que notre action est juste et légitime [...] tu dois comprendre qu'il faut nous aider. La participation que nous te demandons n'a d'autre objectif que le journal. Ton silence sera considéré comme un refus de participation et nous en tirerons les conséquences logiques. Personne n'a le droit de se réfugier dans une passivité anonyme⁶⁶.

U-A Rawa-Ruska est bien au centre du conflit qui oppose les deux unions pensées comme un moyen de rallier les anciens du 325 en particulier ceux qui n'auraient pas encore choisi leur camp. Le ton vindicatif employé dans la citation est courant, on peut l'observer dans tous les numéros.

⁶⁵ Au cours du premier semestre 2022, l'ensemble des archives détenues par Viviane K. a fait l'objet d'un classement provisoire réalisé par Agnès Arendo dans le cadre d'un master 2 en archivistique effectué à l'Université d'Angers. Les bulletins de l'UANDRRR font désormais partie de la série « 3_Documentation », sous-série « 3_2_2_Bulletin_UANDRRR ». ARENDO Agnès, « Être archiviste dans une association à but mémoriel. Le cas de l'association Ceux de Rawa-Ruska Bretagne et leurs descendants », 8 vol., mémoire de master 2 Archives sous la direction de Bénédicte Grailles, Université d'Angers, 2022, p. 179 du 2^e volume.

Pour la présente thèse, nous avons examiné 52 numéros publiés entre 1976 à 2002 : 4 publiés dans les années 1970 ; 20 dans les années 1980 ; 23 dans les années 1990 ; 5 dans les années 2000.

⁶⁶ *UA Rawa-Ruska*, « Journal », n° 12, janvier-avril 1980, p. 1.

La scission n'a en revanche presque pas eu répercussion sur le bulletin *Envols*, si bien qu'à l'aune de cette unique source, on pourrait douter de son existence. C'est un choix des responsables de l'Union nationale d'éviter de faire la publicité à la division pour mieux préserver l'apparence de l'unité. Il est donc nécessaire d'étudier les comptes rendus des conseils nationaux ainsi que des réunions du comité directeur, conservés au sein de plusieurs archives départementales, pour mesurer les conséquences de la sécession sur l'UNDRR. La liberté de ton des dirigeants de l'Union autonome, également accordé aux contributeurs du bulletin, laisse quant à elle plus de place à des prises de position et aux sentiments personnels sur la situation de ceux de Rawa-Ruska⁶⁷.

L'édition d'*UA Rawa-Ruska* reproduit celui d'*Envols*, bien que la mise en page soit plus épurée, afin de publier un maximum de textes sur moins de pages. L'Union autonome a beaucoup moins d'adhérents que l'Union nationale, donc des recettes moindres, ce qui a des conséquences sur son fonctionnement, comme la publication très couteuse du bulletin. Au début des années 1980, période pour laquelle nous disposons d'informations sur la comptabilité des deux associations, les différences structurelles entre l'Union nationale et l'Union autonome apparaissent très nettement.

2- David contre Goliath. Une Union autonome fragile, mais déterminée face à l'UNDRR

L'organisation structurelle de l'Union autonome reproduit celui de l'UNDRR non seulement parce qu'il a fait ses preuves depuis dix ans, mais surtout par ce que les dirigeants de l'Union de Provence ont eu une part active dans son élaboration en 1965. Les statuts sont d'ailleurs pratiquement identiques⁶⁸.

Le président de l'Union autonome se nomme Louis Prost. Il est parallèlement vice-président de l'Union de Provence et président de la section du Var. Il a également participé à l'élaboration du rapport médical en 1966. Louis Prost a donc une forte expérience militante à l'échelle locale et connaît parfaitement les revendications conduites à l'échelle nationale depuis la création de l'UNDRR. Comme Oscar Liévain, il a été médecin au Stalag 325. En réalité, à chaque fois que l'association ceux de Rawa-Ruska traverse un moment charnière sur le plan mémoriel – la réclamation du statut de déporté à partir de 1961 ou la création de l'UANDRRR en 1974 –, les anciens du 325 élisent un (ancien) médecin pour les représenter. Ils seraient les témoins de leurs souffrances au camps et les

⁶⁷ Louis Prost, « Éditorial », *UA Rawa-Ruska*, numéro inaugural, septembre 1976, p. 1.

⁶⁸ AD des Bouches-du-Rhône, 2995/W/361, « Statuts de l'Union autonome nationale des déportés résistants de Rawa-Ruska », *op. cit.*

plus compétents pour défendre la reconnaissance de leurs séquelles physiques et psychologiques⁶⁹. Louis Prost incarnerait ce rôle.

L'un des faits marquants survenus à la suite de la sécession est le départ de l'Union nationale du sénateur de Haute-Garonne et vice-président du Sénat, André Méric, pour devenir président d'honneur de l'Union autonome. Cela n'a pas d'incidence sur la défense des droits des anciens du 325. En revanche, l'UNDRR perd un relais politique important au bénéfice de l'Union autonome, car André Méric est un homme politique d'expérience. Membre de la commission des Affaires sociales, il a surtout exercé provisoirement la fonction de président du Sénat en remplacement d'Alain Poher devenu président de la République par intérim après la démission du général de Gaulle. Ainsi, entre le 29 avril et le 20 juin 1969, André Méric a été le second personnage de l'État. En outre, à l'exception de Maurice Guillot, la plupart des responsables de l'Union de Provence et des sections sympathisantes figurent au sein du bureau national de l'Union autonome : le président de la section Ouest, Emmanuel Poirier, ainsi que ses homologues du Sud-Ouest et de Provence, Paul Fournier et Georges Lamour, deviennent vice-président. Le secrétariat général est attribué à Clément Luca, lequel est assisté par le responsable des sections Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Valentin Ranaldi. Si l'on reprend les termes de Maurice Guillot en 1968, ce sont eux les principaux représentants des « gardiens de l'orthodoxie » désormais au commandement de l'UANDRRR⁷⁰.

La composition de l'Union autonome est cependant assez nébuleuse et les frontières sont poreuses avec l'UNDRR. Plusieurs anciennes sections de l'Union nationale à l'origine du schisme constituent l'ossature de la structure autonomiste (par exemple Ouest, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Provence, etc.). Autour de celle-ci gravitent plusieurs délégations (ou sections, ou bureaux) présentes dans des régions théoriquement sous l'égide de l'Union nationale. Lors du premier congrès de l'Union autonome organisé à Rennes en 1976, ses dirigeants rapportent la participation de « plus de cent délégués » originaires notamment du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Berry et du Poitou, de Haute-Garonne, d'Ille-et-Vilaine et bien d'autres⁷¹. Plusieurs de ces départements sont aussi représentés lors des réunions du conseil national de l'UNDRR comme le Maine-et-Loire,

⁶⁹ De notre point de vue, l'évolution que connaît l'Amicale en 1966 notamment avec un changement d'appellation – Union nationale des déportés de Rawa-Ruska – n'est pas aussi charnière que les tournants décisifs de l'année 1961 et celui de 1974.

⁷⁰ AD de l'Hérault, 184/J/3, « Lettre de Maurice Guillot à Henri Sieyes », *op. cit.*

⁷¹ Par exemple les Côtes-du-Nord (Côtes-d'Armor), le Finistère, le Morbihan, la Mayenne, la Manche, la Sarthe, l'Indre-et-Loire, le Cher, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, le Vaucluse, l'Allier ainsi qu'« un groupe de camarades de Vendée ». Le département du Tarn est également représenté. *U-A Rawa-Ruska*, « Congrès national à Rennes les 25 et 26 septembre 1976 », art. cit.

la Vendée ou encore l'un des fiefs de l'Union autonome, les Alpes-Maritimes⁷². Les zones d'influences des deux unions ne sont pas clairement définies, ce qui renforce l'enjeu autour des adhésions.

En 1983, l'Union autonome enregistre 759 cotisations, soit 15 880 frs de recettes selon le rapport financier. Or, le coût annuel des cinq numéros publiés d'*UA Rawa-Ruska* s'élève à 36 241 frs, soit environ 7 250 frs chacun. À ces dépenses s'ajoutent les frais de fonctionnement (environ 31 750 frs) et ceux liés à l'organisation du congrès national (11 507 frs) ainsi que le coût très important du premier numéro de l'année 1984, estimé à 16 000 frs⁷³. Les recettes des abonnements annuels à *UA-Rawa-Ruska* et des cotisations couvrent à peine les dépenses engagées pour l'édition du journal (15 880 frs des cotisations ajoutées aux 23 360 frs des abonnements, soit 39 240 frs). L'Union autonome peut néanmoins compter sur de généreux donateurs grâce auxquels elle a reçu 9 730 frs en 1983⁷⁴. Elle reçoit 15 800 frs en 1987⁷⁵. Sa situation financière reste malgré tout très fragile comme le reconnaît le bureau national qui enregistre un déficit supérieur à 36 000 frs au 31 décembre 1983⁷⁶. Ce déficit est toutefois exceptionnel puisqu'il est en grande partie accentué par la publication du livre de Clément Luca intitulé *Rawa-Ruska, camp d'extermination à l'Est*, dont l'Union autonome supporte le coût (19 776 frs)⁷⁷. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle les cotisations passent de 75 à 100 frs en 1984, comprenant les 50 frs d'abonnement au journal et les 50 frs répartis équitablement entre l'Union autonome et la section d'origine de l'adhérent⁷⁸.

À titre de comparaison, en 1981, la section Île-de-France de l'Union nationale enregistre 904 cotisations dont 141 veuves, pour un montant total de 83 200 frs, soit pratiquement le montant des dépenses de l'Union autonome pour l'année 1983. Surtout, la section francilienne est capable de consacrer chaque année plus 50 000 frs aux « œuvres sociales » à destination d'anciens du 325 dans le besoin⁷⁹. Ce sont la plupart du temps des aides pécuniaires destinées par exemple à supporter le coût des frais médicaux.

⁷² Parmi les comptes rendu des conseils nationaux de l'UNDRR, citons par exemple : AD de l'Aube, 141/J/56, Sous-dossier : « Comité directeur national », UNDRR, « Conseil national. Circulaire n° 3 de l'exercice 1979-1980 », 6 août 1979, 2 pages.

⁷³ Le coût important du premier numéro comprend le routage, la mise en mémoire et les étiquettes pour l'envoi du journal. Archives privées, Viviane. Kervinio, « Rapport financier de l'union Autonome aux présidents régionaux », mars 1984, 2 pages.

⁷⁴ *UA Rawa-Ruska*, « Congrès national », n° 25, octobre-novembre 1983, p. 4.

⁷⁵ *UA Rawa-Ruska*, « Journal », n° 38, octobre-décembre 1987, p. 3.

⁷⁶ *UA Rawa-Ruska*, « Congrès national », art. cit.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *UA Rawa-Ruska*, « Congrès national », n° 25, octobre-novembre 1983, p. 4.

⁷⁹ En 1978, elle indique avoir distribué 50 000 frs d'aides, 60 000 en 1979, 68 400 frs en 1980, et 54 681 frs en 1981. UNCRD, non classé, « Dossier de demande de subventions au Conseil de Paris - section Île-de-France », 1981 et 1982, 26 pages.

Quant à l'Union nationale, elle compte 5 359 adhérents en 1981, dont 263 veuves, ce qui lui permet notamment de distribuer 240 000 frs d'aides entre 1980 et 1981, un chiffre considérable pourtant en hausse de 20 % par rapport à l'année précédente selon les dirigeants⁸⁰. Néanmoins, eux aussi doivent faire face au coût élevé d'*Envols*, lequel s'élève à 17 000 frs par numéro⁸¹. C'est pourquoi le comité directeur renonce au cours des années 1980 à sa parution bimensuelle pour une publication trimestrielle⁸². Pour autant, les charges administratives et financières du bulletin procèdent des choix éditoriaux pris en connaissance de cause par les responsables nationaux. L'évolution éditoriale d'*Envols* est un indicateur du budget que souhaite lui allouer l'Union nationale, et donc, de son importance. Dans les années 1980, un numéro peut parfois compter jusqu'à une vingtaine de pages, désormais en papier glacé avec un grammage supérieur et un effet brillant, plus coûteux que le papier journal standard utilisé auparavant. L'augmentation du nombre de pages fait apparaître un sommaire en une⁸³. À la même période, *UA Rawa-Ruska* compte moins d'une dizaine de pages, cinq la plupart du temps, imprimées sur du papier journal standard.

Malgré le départ de certaines sections et de plusieurs centaines d'adhérents, l'UNDRR conserve une capacité structurelle importante pour mener à bien ses actions. L'Union autonome n'évolue pas sur le même registre. Elle enregistre beaucoup moins d'adhérents, affiche un bilan financier en manque d'équilibre, son implantation régionale n'est pas clairement définie et son évolution à court, moyen et long terme est restreinte en raison de la concurrence directe avec l'Union nationale. Néanmoins, les dirigeants de l'Union autonome compensent la fragilité structurelle de la jeune association par leur abnégation pour la défense de leurs convictions.

⁸⁰ *Envols*, « Action sociale », n° 172, juin-juillet 1980, p. 4.

⁸¹ AD de l'Aube, 141/J/10, Dossier : « Dossiers relatifs à l'organisation et au déroulement des assemblées départementales de l'Amicale auboise Rawa-Ruska-Kobierzyn », « Compte-rendu du congrès national organisé du 6 au 8 juin 1980 à Rouen », 3 pages.

⁸² L'union nationale sollicite régulièrement de l'aide et des dons pour supporter les charges administratives et financières inhérentes à la publication d'*Envols*. Le comité directeur publie parfois la liste des donateurs : en 1978, l'union nationale reçoit 7 152 frs de la part des adhérents ou des sections. À ce titre, l'évolution du prix de l'abonnement annuel est un bon indicateur pour mesurer le coût que représente la parution du bulletin. Entre juillet 1978 et 1984, il a plus que doublé passant de 30 à 70 frs. *Envols*, « Soutiens à *Envols* », n° 160 & 162, janvier-février & juin-juillet 1978, p. 4 & 6. *Envols*, « Extraits du rapport moral », n° 162, juin-juillet 1978, p. 3. et *Envols*, n° 191, Quatrième trimestre 1984, p. 1.

⁸³ Par exemple le numéro 203 du bulletin *Envols* publié au quatrième trimestre 1987.

C- Émergence et affirmation d'un nouvel entrepreneur de mémoire de la captivité au Stalag 325 : l'Union autonome (1974-années 1990)

À partir de 1974, deux unions revendiquent représenter nationalement ceux de Rawa-Ruska. Plus récemment créée, l'Union autonome cherche à exister face à l'UNDRR dont l'origine, héritée de la captivité au Stalag 325, remonte à 1945. Pour cela, l'Union autonome se distingue en proposant un récit comportant certaines évolutions par rapport à celui de l'Union nationale avant le schisme et grâce auquel elle fonde sa réclamation du titre de déporté résistant. Ce changement est en partie lié à l'évolution de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en France dans les années 1970-1980. Ainsi, quel récit élabore l'union autonome ? La réclamation du titre de déporté résistant, enjeu prioritaire, fournit également à l'Union autonome un prétexte pour s'affirmer contre l'Union nationale dont elle condamne la politique et ainsi légitimer le schisme. Comment s'y prend-elle ?

1- La figure du déporté résistant de Rawa-Ruska au prisme du « combat » mené par l'Union autonome

L'aspect qui caractérise le plus l'Union autonome est la notion de lutte. La première action qu'elle entreprend est juridique. Le 18 septembre 1975, elle dépose un recours devant le conseil d'État suivi deux mois plus tard, le 14 novembre, d'un mémoire historique à l'appui dudit recours. Par cette démarche, l'Union autonome vise « l'annulation, pour excès de pouvoir, de la décision implicite de rejet par le Secrétariat aux Anciens Combattants et victimes de guerre du recours gracieux de ladite Union en vue de l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160 »⁸⁴. En somme, l'Union autonome reproche à son ministère de tutelle son absence de décision tangible concernant cette revendication qui laisserait les anciens dans l'expectative tandis que s'aggravaient leurs états de santé.

En marge de son premier congrès national organisé à Rennes les 25 et 26 septembre 1976, les anciens du 325 ont participé à une cérémonie commémorative au mémorial de la résistance et de la déportation⁸⁵. À cette occasion, l'un des représentants de la section de Haute-Garonne, Paul Fournier, lit le discours prévu par André Méric, empêché en raison de ses responsabilités parlementaires. Ses mots donnent la mesure de l'état l'esprit à l'œuvre au sein de l'Union autonome⁸⁶ : André Méric définit l'action de l'association comme un « combat » mené pour la reconnaissance des

⁸⁴ AD de l'Aube, 141/J/48, « Lettre d'Albert Guerlain aux présidents des sections régionales », août 1977, 3 pages.

⁸⁵ Il s'agit certainement du monument de la Déportation et de la Résistance inauguré le 27 novembre 1972 près du square des Martyrs de la Résistance.

⁸⁶ *UA Rawa-Ruska*, « MÉRIC », numéro inaugural, septembre 1976, p. 2.

souffrances endurées au camp de Rawa-Ruska, ce qui, en soit, n'est pas très différent de l'état d'esprit de ceux de Rawa-Ruska depuis 1961. Toutefois, ce combat résonne avec l'idée d'une confrontation systématique contre tous les éventuels opposants, déjà présent parmi les résolutions prises par l'Union de Provence en 1968.

André Méric, sûrement avec l'aval des dirigeants de l'Union autonome, choisit de transmettre ce message, non pas au sein du cercle fermé des anciens du 325, mais dans le cadre d'une commémoration publique à laquelle participent des militaires de haut rang, des élus locaux, et surtout le ministre des Armées, Yvon Bourges⁸⁷. Ainsi, l'assistance entend que les membres de l'Union autonome rejettent « les miettes que nous accorde le gouvernement », en référence au décret ministériel promulgué en janvier 1973. « Nous avons été déportés au même titre que les autres dans des conditions aussi difficiles, aussi inhumaines. Nous avons connu le régime concentrationnaire avec tout ce que cela comporte d'abnégation pour rester fidèles aux sentiments de patriotisme et de liberté qui nous animaient [...]. Ce combat, nous devons le poursuivre. C'est notre honneur [...] toute autre attitude est inacceptable »⁸⁸. On observe que la notion de résistance patriotique redevient importante alors qu'elle avait été mise au second plan depuis 1961, notamment par l'UNDRR. Elle est davantage associée à la figure du déporté comme l'indiquent dans le discours les références à la résistance des prisonniers de Rawa-Ruska au cœur d'une Europe dominée par l'Allemagne nazie en 1942⁸⁹. C'est parce que l'Union autonome, est, elle aussi, en résistance, tout d'abord contre l'Union nationale avec laquelle elle ne partage plus la manière d'envisager la réclamation du titre de déporté résistant, ensuite contre les autorités politiques qui refusent l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160. André Méric inscrit donc le combat mémoriel de l'Union autonome au cœur d'un environnement perçu comme hostile comme l'avait été ceux de Rawa-Ruska pendant la guerre. De manière plus significative, la notion de résistance réapparaît jusque dans l'appellation de l'association : Union autonome nationale des déportés résistants de Rawa-Ruska. Ce n'est pas le cas de celle de l'Union nationale.

« Le combat » menée par l'Union autonome a également pour conséquence de fortement actualiser la prédominance de la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska dans le récit officiel. Les discours prononcés par Louis Prost et Emmanuel Poirier lors de cette journée de congrès et de

⁸⁷ Sont également présent le sénateur-maire de Rennes, Henri Fréville, et son conseil municipal ; le général commandant de la 3^e région militaire, Georges Roudier, le général commandant la 31^e division, le représentant du préfet de Bretagne ; le cardinal archevêque de Rennes, Paul-Joseph-Marie Gouyon ; les députés de la circonscription de Rennes ; le représentant interdépartemental des ACVG, M. François ; le Secrétaire général de l'office des ACVG (ONACVG), M. Persigan, ou encore les représentants des amicales d'anciens résistants et déportés (non mentionnés). Ces personnalités ont également participé au congrès de l'union autonome.

⁸⁸ *UA Rawa-Ruska*, « MÉRIC », art. cit.

⁸⁹ *Ibid.*

commémoration sont des exemples significatifs. Louis Prost, évoquant un échantillon de terre rapporté du cimetière de Rawa-Ruska par un ancien du 325 lors d'un précédent voyage commémoratif, fait de ce « geste » un « symbole »⁹⁰. Cette terre représente pour lui le « camp 325 perdu en terre ukrainienne, situé dans le triangle de la mort où résonnent encore les noms des sinistres camps d'extermination de Bełżec et de Treblinka. Ce camp où furent déportés plus de 25 000 militaires prisonniers de guerre français pour tentatives d'évasion, sabotages, refus de travail ou désobéissance. Ce camp où tant des nôtres y laissèrent la vie, et dont ceux qui en revinrent portent encore dans leur chair tous les stigmates de la pathologie de la captivité. Ce camp que Churchill lui-même qualifia de camp de la mort lente »⁹¹. Ce récit, construit et diffusé par l'Amicale depuis 1961, est réemployé par le président de l'Union autonome pour réaffirmer publiquement devant le ministre des Armées ainsi que tous les officiels invités ce jour-là la nécessité d'accéder à leurs réclamations. « Nous voudrions », dit Louis Prost, « qu'à l'occasion de cette manifestation [vous] finissiez par prendre en considération notre revendication majeure [...] l'inscription [du camp de Rawa-Ruska] sur la liste A-160 »⁹². Albert Guerlain avait été beaucoup moins direct en 1973 lorsqu'il s'était adressé au ministre des ACVG, André Bord, pour évoquer sa déception à l'égard du décret⁹³. La prise de parole de Louis Prost est moins consensuelle alors que l'Union autonome attend toujours la décision du conseil d'État concernant le recours qu'elle a déposé en 1975 contre le ministère. Emmanuel Poirier complète le propos du président en insistant sur l'une des principales singularités de la captivité au Stalag 325 selon lui :

Je me permets de rappeler que le camp de Rawa- Ruska avait ceci de particulier qu'il était destiné à conduire à l'extermination des soldats prisonniers de guerre qui avaient l'audace de faire de la résistance à leur façon, et souvent à titre individuel, en pays ennemi, en dépit de la surveillance constante dont ils étaient l'objet [...]. Pour couper court à la contagion qui aurait pu s'en suivre, les autorités nazies avaient imaginé un camp d'extermination en territoire soviétique occupé avec des variantes en vue d'anéantir toute volonté de rébellion et une recherche de la cruauté propre à en faire un lieu d'épouvante, dont le nom évoqué dans les stalags devait être de nature à dissuader toute velléité de résistance et d'évasion [...]. Grâce à l'avance des troupes soviétiques, le programme établi par les autorités nazies n'a pas pu être accompli jusqu'au bout⁹⁴.

Contrairement au récit qui prévalait depuis 1950, Emmanuel Poirier introduit ici la notion d'individualité des actes de résistance alors qu'il était plutôt question jusqu'à présent, quand il était évoqué, de l'engagement collectif en résistance des prisonniers du Stalag 325. L'idée d'une

⁹⁰ *UA Rawa-Ruska*, « Congrès national à Rennes les 25 et 26 septembre 1976 », art. cit.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Envols*, « Le congrès de Paris », n° 183, art. cit.

⁹⁴ *Ibid.*

planification nazie de l'extermination des PGF évoqués par Emmanuel Poirier remonte quant à elle à 1961. Seulement, cette fois, en 1976, elle entre plus facilement en résonance avec les représentations du public rassemblé ce jour-là sur le génocide juif par les nazis. C'est le but recherché pour les sensibiliser aux demandes de l'Union autonome.

Les victimes des déportations et la spécificité du génocide juif acquièrent en effet une visibilité plus importante dans l'espace public : en 1973, le régime de Vichy fait l'objet d'une première étude d'envergure par l'historien Robert O. Paxton⁹⁵. Le livre n'est pas immédiatement un succès de librairie – 13 000 exemplaires sont tout de même vendus dans les années 1970 –, mais il a bouleversé les interprétations de l'Occupation en démontrant la complicité active de la France vichyste dans la déportation des Juifs depuis son territoire. Les comportements des Français durant cette période sont également questionnés notamment par des œuvres cinématographiques telles que *Le chagrin et la pitié* réalisé en 1971 par Marcel Ophüls, ou dans une certaine mesure *Lacombe Lucien* de Louis Malle sorti en salle en 1974⁹⁶. Le mythe résistancialiste est largement remise en question. De plus, le retentissement médiatique des méthodes peu conventionnelles adoptées à partir des années 1960 par Serge et Beate Klarsfeld contre l'impunité d'anciens nazis ouest-allemand et français mobilise l'opinion autour de la mémoire de la Shoah⁹⁷. L'ouvrage qu'ils publient en 1978 intitulé *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*⁹⁸, dans lequel ils reconstruisent le sort tragique des victimes des déportations partant de France (la liste et la composition des convois), reçoit selon Olivier Lalieu un « écho considérable dans l'opinion publique »⁹⁹. C'est particulièrement le cas chez les Juifs de France à qui les recherches sont dédiées dans un but de transmission mémorielle.

À la fin des années 1970, l'Union autonome tente de profiter de ce contexte pour obtenir satisfaction concernant ses réclamations, lesquelles viennent de subir un revers important : en juillet 1977, le conseil d'État rejette le recours déposé deux ans plus tôt contre le ministère des ACVG, reconnaissant par la même occasion le bien-fondé des avis négatifs partagés par le ministère et la CNDIR. Elle doit en plus supporter les dépenses engendrées par les procédures juridiques. L'Union autonome condamne la décision¹⁰⁰.

L'Union nationale quant à elle, bien que victime collatérale puisque ce sont tous les anciens du 325 qui sont concernés par ce revers, s'en réjouit à demi-mot. Albert Guerlain apprend la nouvelle

⁹⁵ PAXTON Robert O., *La France de Vichy (1940-1944)*, Paris, Seuil, 1973 (édition originale 1972 ; traduit de l'américain par Claude Bertrand).

⁹⁶ Sur le film de Marcel Ophüls, voir notamment la contribution de NORD Philip, *After the Deportation: Memory Battles in Postwar France*, *op. cit.*, p. 314-322.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 322-327.

⁹⁸ KLARSFELD Serge et KLARSFELD Beate, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, À compte d'auteur, 1978.

⁹⁹ LALIEU Olivier, « L'invention du « devoir de mémoire » », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 69, 2001, p. 91-92.

¹⁰⁰ UA Rawa-Ruska, « Arrêt du conseil d'État », n° 4, octobre-décembre 1977, p. 5.

et transmet une copie de l'avis du conseil d'État aux présidents des sections accompagnée d'une lettre qu'il conclut par une note d'amertume : « fidèle à mon principe [d'unité], je ne fais aucun commentaire, gardant d'amères considérations pour moi-même en pensant à de nombreux camarades qui ont versé des honoraires inutilement »¹⁰¹. Au-delà de l'aspect purement informatif, cette lettre contribue à discréditer la scission de l'Union autonome en faisant la publicité de son échec auprès de responsables locaux qu'Albert Guerlain ne souhaite pas voir partir, cela dans un contexte où l'Union nationale, elle, conduit avec succès ses actions.

En 1978, la minisérie américaine *Holocauste* arrive à point nommé pour l'Union autonome. Elle l'exploite comme relais de son discours politico-mémoriel. Le réalisateur Marvin J. Chomsky raconte en quatre épisodes l'histoire de deux familles allemandes que tout oppose entre 1935 et 1945 : les Weiss, d'origine juive, sont persécutés par les nazis ; les Dorf, eux, adhèrent au nazisme, dont l'un des protagonistes, Erik, participe activement au génocide juif. La série est programmée à une heure de grande écoute sur la chaîne NBC à partir du 16 avril 1978. C'est un succès commercial. Elle est vue par 120 millions d'Américains, et rapidement diffusée dans vingt-huit pays.

Dans un premier temps, les chaînes françaises sont réticentes à acheter les droits de la série considérant qu'elle est trop chère¹⁰². Antenne 2 acquiert finalement la série *Holocauste* en novembre 1978 et programme sa retransmission l'année suivante, en février. Le succès commercial est également au rendez-vous, même si, comme aux États-Unis ou en Allemagne, la série suscite en France des critiques négatives. Bien qu'elle soit une fiction télévisuelle, elle est jugée « romancée » ou « trop hollywoodienne » en particulier par les survivants de la Shoah, dont Élie Wiesel, qui la trouve en décalage avec les violences extrêmes qu'ils ont subies. C'est effectivement l'un des principaux effets de la série d'avoir provoqué des réactions et des témoignages de survivants. C'est aussi à partir de cet instant que les survivants deviennent une catégorie de victimes à part entière définie, de façon assez large, comme étant « tous les Juifs ayant vécu sous la domination nazie, en territoire allemand ou dans les pays occupés par l'Allemagne, et qui échappèrent à la Solution finale », analyse Annette Wieviorka¹⁰³. Aux États-Unis, apparaît alors pour la première fois la volonté de recueillir leur parole, la plupart du temps sous la forme de vidéo. C'est dans le prolongement de

¹⁰¹ AD de l'Aube, 141/J/48, « Lettre d'Albert Guerlain aux présidents des sections régionales », août 1977, 3 pages.

¹⁰² La mini-série est d'abord retransmise en Allemagne en janvier 1979. Selon l'historienne Annette Wieviorka, les réserves des chaînes françaises s'expliquent également parce qu'elles ont déjà programmé en 1956 un court-métrage réalisé par Alain Resnais sur les déportations et l'extermination des Juifs, intitulé *Nuit et Brouillard*. Surtout, parce qu'il était convenu d'attendre la sortie du prochain film de Claude Lanzmann en préparation depuis l'été 1974, lequel est diffusé onze ans plus tard sous le titre *Shoah*. WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, op. cit., p. 129-130.

¹⁰³ *Ibid.*

cette mission que l'ancien du 325, Pierre Langla, est interrogé en 2000 par le USHMM lors d'une campagne d'entretiens avec des non-Juifs ayant été témoins de la Shoah¹⁰⁴.

En France, la retransmission du dernier épisode de la série *Holocauste* est suivie par un débat dans le cadre de l'émission *Les dossiers de l'écran* sur le thème « Vie et mort dans les camps nazis »¹⁰⁵. À cette occasion, plusieurs anciens déportés, dont Simone Veil, sont invités à porter un regard critique sur la série au prisme de leurs expériences concentrationnaires. Peu avant la diffusion de l'émission, le rédacteur en chef d'*UA Rawa-Ruska*, Dominique Leonetti, publie un article dans le bulletin sur le feuilleton américain dans lequel il regrette que les anciens du 325 n'aient pas été invités à l'antenne. Il pense que « le grand débat qui aura lieu aux "Dossiers de l'écran" doit être le rendez-vous de l'histoire », raison pour laquelle « les anciens de Rawa [...] auraient voulu, par la voix d'un des leurs, répondre aux questions que des Français poserons en direct d'Auschwitz ». Dominique Leonetti explique que « le témoignage de ceux [des anciens du 325] qui, durant de longs mois, ont assisté aux atrocités commises aurait contribué à redresser des images "parfois confuses" et aurait permis de dire ce que ces images n'ont pas dit ». Il conclut en écrivant qu'« un tel débat doit rester gravé dans les mémoires »¹⁰⁶.

La série et l'émission qui l'accompagne sont donc un tournant, selon Dominique Leonetti, pour l'histoire de l'« Holocauste », terme désormais adopté par l'Union autonome pour désigner les déportations et le génocide juif. Par conséquent, les anciens du 325 seraient légitimes pour participer activement à l'écriture de cette histoire en raison de leurs expériences captives dans le Gouvernement Général de Pologne, qui donneraient la possibilité non seulement d'approfondir les connaissances sur les « atrocités » commises par les nazis à l'Est, de corriger les représentations erronées présentes dans la série, mais surtout de révéler ce qu'elle ne dit pas, c'est-à-dire d'associer à cette histoire en train de s'écrire celle du camp de Rawa-Ruska¹⁰⁷. Dominique Leonetti laisse également entendre que l'émission serait un formidable média par laquelle faire connaître au grand public les revendications des anciens prisonniers, voire une forme de reconnaissance à part entière. Pour autant, aucune archive n'indique si les dirigeants ont contacté Antenne 2 à ce sujet.

Ce n'est pas la première fois que l'émission « Les dossiers de l'écran » est un enjeu de mémoire. À partir de 1975, la FNCPG sollicite Antenne 2 pour que la captivité des PGF fasse l'objet d'une émission spécifique notamment pour le 30^e anniversaire de la fin de la guerre, sans résultat. Elle continue en ce sens à faire pression sur les radios et les chaînes de télévision françaises tout en

¹⁰⁴ *Ibid.* USHMM, Washington, En ligne, RG-50.498.0008, « Oral history interview with Pierre Langla », interrogé par Nathan Beyrak, enregistrements télévisuelles, 22 janvier 2000, 1h05.

¹⁰⁵ WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, *op. cit.*, p. 130.

¹⁰⁶ Dominique Leonetti., « Holocauste » *UA Rawa-Ruska*, n° 8, janvier-mars 1979, p. 1.

¹⁰⁷ *Ibid.*

réclamant une histoire des PGF¹⁰⁸. Pour sa part, l'Union autonome n'a jamais relayé les réclamations de la FNCPG pour que soit accordée une plus grande visibilité sociale aux anciens captifs ce qui montre qu'elle y attache moins d'importance contrairement aux déportations.

Aux images « parfois confuses » ou qui manqueraient dans la série *Holocauste*, Dominique Leonetti propose un dessin. Il ajoute à son article un dessin réalisé par « J. Cade » représentant l'embarquement en avril 1942 d'un convoi de PGF en gare de Cracovie à destination de Rawa-Ruska¹⁰⁹ :

Photo 41 - Dessin de J. Cade représentant un convoi de PGF vers Rawa-Ruska en avril 1942
publié par l'Union autonome en 1979



Source : Dominique Leonetti., « Holocauste » *UA Rawa-Ruska*, n° 8, janvier-mars 1979, p. 1.

¹⁰⁸ GAYME Évelyne, « L'image des prisonniers de guerre français... », *op. cit.*, p. 385-389.

¹⁰⁹ Dominique Leonetti., « Holocauste », art. cit.

L'embarquement de PGF dans un convoi de wagons à bestiaux surpeuplé, où l'on distingue en arrière-plan deux prisonniers transportant un troisième inanimé, sous la surveillance de nombreux soldats allemands armés, n'hésitant pas à user de la violence comme on peut le voir à la droite de l'image, correspondrait donc à un épisode du génocide juif, ou alors permettrait de mieux se le représenter. Dans cette logique, la résistance des PG est absente du dessin, et les Allemands ne sont pas tournés en dérision comme dans les années 1950. Les Français sont des victimes, affaiblies par la rigueur des persécutions, mises en joug par deux mitrailleuses qui ne leur laissent aucune opportunité d'accomplir ce qui pourtant les caractérise, l'évasion. L'analogie avec des scènes de la série est frappante, et pour cause, « l'image que nous publions ci-dessus », écrit Dominique Leonetti, « pourrait être tirée du film *Holocauste* qui sensibilise tant l'opinion publique et surtout les plus jeunes »¹¹⁰. La transmission aux générations successives n'est pas encore prioritaire pour les anciens du 325, mais devient progressivement une préoccupation à l'orée des années 1980. En ce qui concerne la ressemblance entre le dessin et le film, la logique discursive employée par Dominique Leonetti laisse entendre que la diffusion d'*Holocauste* montrerait au grand jour, et de façon éloquente, les similitudes entre la captivité à Rawa-Ruska et les persécutions juives, preuves que les anciens du 325 seraient bien des déportés, non-juifs, ayant connu les souffrances de l'univers concentrationnaire nazi. Autrement dit de façon triviale, « Vous voyez, on vous l'avait dit depuis 1961 ! ». C'est pourtant l'inverse qui s'est produit. Certes, ceux de Rawa-Ruska diffusent ce discours depuis près de vingt ans, mais c'est bien la série *Holocauste* qui provoque la réappropriation par l'Union autonome de certaines scènes comme nouveaux vecteurs de son histoire de la captivité à Rawa-Ruska qu'elle entend faire plus que jamais reconnaître depuis la décision du conseil d'État en 1977.

La série *Holocauste* provoque également la réaction du secrétaire général de l'Union autonome, Clément Luca, qui vient compléter celle de Dominique Leonetti. Elle est l'occasion pour lui de dénoncer l'injustice dont seraient victimes les anciens du 325 depuis tant d'années :

À l'heure où l'« Holocauste » [la série] révèle l'ampleur des crimes collectifs où tout le monde s'accorde à condamner le génocide du « Peuple des Maîtres », nous ne comprenons pas du tout pourquoi le gouvernement français n'aurait pas ce même sentiment de stupeur, mais continuerait à renier le camp de Rawa-Ruska qui témoigne de la déportation, de la brutalité nazie et du massacre de 41 500 prisonniers [...]

[...] Ne pouvant plus nier la présence des 41 500 cadavres découverts aux fosses communes de Rawa-Ruska par les médecins légistes des pays de l'Est, on s'ingénie au lieu de condamner le génocide, à opposer le prétexte, inventé par des conseillers de médiocre qualité, que certains hommes furent déportés à Rawa-Ruska pour avoir eu des relations intimes avec la population féminine allemande [...]. À ne pas s'y méprendre, un tel procédé [...] s'emploie farouchement à

¹¹⁰ *Ibid.*

faire échec aux déportés résistants de Rawa-Ruska, comme pour approuver le massacre dont ces derniers furent victimes [...]

[...] Est-ce là le signe d'une profonde indifférence ou bien d'une politique qui équivaut à la non-assistance aux victimes de massacre de collectif ? Il n'y a pas de responsable[s], bien sûr ! [...]

[...] Ensemble, respectons tous les morts, mêlés aux fosses communes, Russes, juifs et Français, dénombrés au ghetto du même lieu de Rawa-Ruska, Belzec comme à Auschwitz, à Lwow et Maidanec¹¹¹.

Clément Luca réactualise ainsi un discours qu'il défend depuis la parution de son livre en 1963 intitulé *Rawa-Ruska, Haut lieu de sacrifices*¹¹², en s'appuyant cette fois sur l'émotion suscitée par la série américaine. Pour lui aussi elle est le révélatrice tant espérée de « l'ampleur des crimes collectifs » nazis dont auraient été victimes les prisonniers à Rawa-Ruska que ne peuvent désormais plus ignorer les autorités françaises. Ainsi, à la lumière d'*Holocauste*, les « preuves » qui leur ont été transmises par ceux de Rawa-Ruska depuis 1961 dans le cadre de la réclamation du titre de déporté résistant ne pourraient plus être rejetées¹¹³. La série incarne d'une certaine manière un nouvel espoir vers une issue favorable au combat mené par les anciens du 325. Son article est cependant symptomatique du décalage qui existe entre ses représentations de la captivité au Stalag 325, partagées par tous les « gardiens de l'orthodoxie », globalement aussi au sein de l'Union nationale, et celles d'une société française qui prend peu à peu conscience de la spécificité du génocide juif, donc plus à même de faire la distinction avec le sort des PGF à Rawa-Ruska.

La série *Holocauste* ou l'émission « les dossiers de l'écran » n'ont cependant provoqué aucune réaction de la part de l'Union nationale, peut-être justement pour prendre le contre-pied de l'Union autonome avec laquelle elle veut se démarquer. Le désaccord entre les deux unions est d'ailleurs un sujet souvent abordé dans *UA Rawa-Ruska*, rappelant parfois des événements survenus plusieurs années auparavant. C'est le cas par exemple des échanges avec les dirigeants de l'UNDRR à l'occasion du congrès national de l'Union autonome tenu les 23-25 septembre 1977 à Antibes qui ressurgissent en mars 1979. Au-delà des querelles intestines, il en ressort que le président Albert Guerlain ainsi que le secrétaire national, Georges Larget, et l'un des membres du comité directeur en charge des questions liées aux pensions, Fernand Goulfault, se sont déplacés pour renouer l'union. Ce n'est du reste jamais l'inverse qui se produit, dans les années 1970-1980, l'Union autonome étant peu encline aux rapprochements. Au cours des discussions que l'on devine agitées, les dirigeants de l'UNDRR auraient dit aux membres de l'union autonome qu'ils n'obtiendraient jamais le statut de déporté pour les anciens du 325. Les propos sont uniquement rapportés par ses

¹¹¹ Clément Luca, « Assez de chantage », *UA Rawa-Ruska*, n° 8, janvier-mars 1979, p. 1 & 2.

¹¹² LUCA Clément, *Rawa Ruska, Haut lieu de sacrifices*, op. cit.

¹¹³ *Ibid.*

responsables qui les interprètent comme un abandon des revendications et comme une trahison à l'égard de « la mémoire [des] morts, [des] veuves, [des] orphelins »¹¹⁴. C'est une façon de discréditer l'Union nationale pour justifier la scission. L'Union autonome, gardienne de l'orthodoxie, elle, n'entend pas abdiquer à faire reconnaître l'authentique histoire de la captivité au camp de Rawa-Ruska.

2- La confrontation des-unions et l'emprise de « la vérité historique »

Les années 1980 sont celles où l'Union autonome entend faire entendre plus que jamais « la vérité historique » sur la captivité à Rawa-Ruska pour qu'enfin les anciens du 325 puissent obtenir le titre de déporté résistant. « Laisser nous espérer, Messieurs [les parlementaires], que la vérité historique que personne n'a voulu faire depuis 30 ans, sera demain votre ambition », écrit Clément Luca¹¹⁵. Dominique Leonetti, particulièrement actif depuis la scission, « demande à tous les vrais Rawa de rappeler, à tout moment, ce qu'est la vérité historique du camp de la mort lente et d'en assurer la plus large diffusion »¹¹⁶. En d'autres termes, il demande aux anciens du 325 qui ont rejoint l'Union autonome de publier des témoignages afin que ces derniers puissent être réutilisés dans le cadre des revendications. Cette exigence de vérité n'est pourtant pas nouvelle. Elle parcourt les anciens du 325 depuis 1945. De quelle manière s'exprime-t-elle dans les récits de captivité ? Comment se manifeste-t-elle au sein de l'Union nationale à partir de 1974 ?

a. Témoigner de la captivité au Stalag 325 sous l'emprise de la vérité

Les styles d'écriture et les contenus varient en fonction des auteurs, de leurs capacités et de leur sensibilité rédactionnelle, mais surtout de leurs intentions et du public visé. C'est la raison pour laquelle il est possible d'observer des évolutions dans les récits publiés, contrairement à ceux plus privés dont le fond et la forme sont moins standardisés. Si d'une manière générale les récits, plus particulièrement ceux publiés, sont mus d'une manière ou d'une autre par le désir de rendre hommage « à tous les évadés de Rawa-Ruska »¹¹⁷ comme aux camarades morts, de partager leur amour de la liberté ainsi que des valeurs de paix et d'humanité, les différences sont ailleurs. Elles concernent

¹¹⁴ *UA Rawa-Ruska*, « Machiavel. Qui sème le vent récolte la tempête », n° 8, janvier-mars 1979, p. 2.

¹¹⁵ Clément Luca, « Lettre ouverte aux parlementaires », *UA Rawa-Ruska*, n° 9, avril-juin 1979, p. 3.

¹¹⁶ Dominique Leonetti, « À travers les livres. Nos camarades de Rawa racontent... », *UA Rawa-Ruska*, n° 12, janvier-avril 1980, p. 1.

¹¹⁷ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit., p. 6.

davantage l'importance donnée par chaque auteur aux notions de résistance et de déportation qui déterminent la tonalité de leur propos ; la plupart d'entre eux revendiquent une histoire authentique.

En 1953, Pierre Gaspar choisit une écriture très épurée de façon à atteindre une performance littéraire afin de satisfaire ses ambitions¹¹⁸ et convaincre ses pairs ainsi qu'un grand nombre de lecteurs¹¹⁹. Efforts récompensés, il reçoit le prix Goncourt. Au début des années 1990, il regrette pourtant cette première version et s'emploie à sa réécriture en privilégiant, cette fois, l'authenticité sur la forme afin que son témoignage gagne en crédibilité¹²⁰.

Dès 1944, André Chassaignon s'y refusait déjà, car dit-il, « je respecte trop mes camarades encore captifs pour forger des contes à effrayer les nourrices »¹²¹. L'ancien du 325, François Dupont, tient un discours analogue dans lequel la vérité apparaît comme indispensable : « Je ne citerai que des faits dont j'ai été le témoin. Aussi, je demande à ceux qui connurent Rawa, de ne pas voir l'oubli faussant la vérité »¹²². Avant de condamner les exagérations : « Je veux modestement rester dans le cadre de l'isolé qui suit une route et ne subit pas l'attraction tentante produite par les nouvelles sensationnelles souvent sans preuve »¹²³. Le soin que ces auteurs prennent à parer les éventuels reproches, traduit le souci que représente pour eux la réception de leur témoignage par les anciens du 325.

Le président de la section Cantal de l'UNDRR, Jacques Madelpuech, en prend lui aussi la mesure. Il explique longuement en 1974 que son témoignage est dénué de toute fiction. « Les actions décrites se sont déroulées dans les circonstances indiquées [...] ceux de Rawa-Ruska ne me pardonneraient certainement pas d'avoir enlaidi ou enjolivé les choses, d'avoir brodé une dentelle imaginaire pour capter l'attention du lecteur novice », avant d'évoquer ses motivations :

J'ai eu le bonheur de rapporter des camps, des kommandos et des cellules, il y aura bientôt trente ans, quelques notes précises et quelques documents précieux. Deux solutions s'offraient à moi : jeter le tout à la poubelle et consacrer mes derniers jours à l'oubli d'un passé inhumain et barbare ou bien rédiger le récit des faits dont je fus le témoin bien involontaire, je l'avoue. À tort ou à raison, j'ai choisi la seconde pour le motif bien simple, découvert au cours de mes nombreuses lectures, qu'un homme a toujours pour devoir de rechercher la vérité et de la dire¹²⁴.

¹¹⁸ C'est l'autocritique qu'il fait dans la réédition de son livre publié en 1998 : GASCAR, *Le temps des morts. Le rêve russe*, op. cit.

¹¹⁹ GASCAR Pierre, *Le temps des morts*, op. cit.

¹²⁰ Sur l'œuvre de Pierre Gaspar, voir : LYON-CAEN Judith, « La Shoah en creux : Pierre Gaspar entre roman et témoignage (1953-1998) », *Littera, revue de littérature française*, n° 7, 2022, p. 13.

¹²¹ CHASSAIGNON André, *Retour vers la France. Récit de captivité*, op. cit., p. 7.

¹²² DUPONT François, *En passant par Rawa-Ruska. Résumé historique du camp de représailles de Rawa-Ruska – Pologne – district de Galicie – prisonniers récidivistes de l'évasion*, Nantes, Imprimerie Viau, [s.d.], p. 3.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ MADELPUECH Jacques, *Les chaînes brisées*, Paris, La pensée universelle, 1974, p. 9-10.

Cette exigence de crédibilité est à rapprocher de celle de l'UNDRR, « ceux de Rawa-Ruska », dont il est l'un des dirigeants, remise en question au même moment par une partie des anciens du 325 rassemblés en Union autonome. La crédibilité de son récit est aussi par extension celle des politiques conduites par l'Union nationale. Jacques Madelpuech l'a pensé « comme une mise en garde et aussi parce qu'elle apporte une partie de cette atroce et difficile vérité que les historiens auront bien du mal à découvrir sous tous ses aspects. Ce n'est pas un roman, ce n'est pas une œuvre historique, c'est tout simplement un témoignage », conclut-il¹²⁵. Jacques Madelpuech cherche alors à contribuer à l'authentique histoire de la captivité française en mains allemandes qui n'a pas encore été réalisée. Celle qui ne peut être parachevée par les historiens eux-mêmes, selon lui, car seuls les anciens prisonniers sont capables d'y parvenir, ayant vécu les événements. Une conviction partagée à l'époque par bon nombre d'anciens prisonniers, à contretemps néanmoins de la décision prise par la FNCPG de développer l'histoire de la captivité avec des universitaires au début des années 1970, à l'instant où l'historien Yves Durand débute ses recherches sur les PGF en 1974¹²⁶.

Pour autant, ce souci de la vérité des faits historiques n'empêche pas les auteurs de changer à l'occasion les noms des véritables personnes, ceci pour plus d'anonymat et pour le récit de 1944, leur éviter de possibles ennuis alors qu'ils sont encore en captivité¹²⁷. Jacques Madelpuech indique que si « les personnages mis en scène ont tous réellement existé », il a tout de même préféré « changer leur nom [...] parce que les événements, même trente ans après, sont encore trop récents et aussi par une sorte de pudeur, de discrétion »¹²⁸. C'est une « modalité de délégation de la parole »¹²⁹ que l'on retrouve différemment dans le livre de l'abbé Pétrus Montmartin en 1965¹³⁰. Le nom de Jacques Madelpuech figure bien sur la couverture du livre, mais selon toute vraisemblance n'apparaît ensuite que sous les traits de Joseph Monier, qui se trouve être en réalité le nom de son grand-père maternel né en 1858¹³¹. C'est peut-être une manière de lui rendre hommage. En tout cas, la « mise en scène »

¹²⁵ *Ibid.*, p. 11.

¹²⁶ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, *op. cit.*, p. 266-270.

¹²⁷ CHASSAIGNON André, *Retour vers la France. Récit de captivité*, *op. cit.* Page 154, on peut notamment lire : « Je n'ai écrit que ce qu'il était possible d'écrire sans leur faire courir de risque ».

¹²⁸ MADELPUECH Jacques, *Les chaînes brisées*, *op. cit.*, p. 10.

¹²⁹ QUINTON Laurent, *Digérer la défaite*, *op. cit.*, p. 153.

¹³⁰ MONTMARTIN Pétrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme*, *op. cit.*,

¹³¹ La quatrième de couverture du livre indique que Jacques Madelpuech est entré en résistance à la suite d'une évasion réussie à son retour du Stalag 325. Le dénouement du récit s'achève justement sur l'entrée en résistance de Joseph Monier, « mais c'est une autre histoire », conclut l'auteur page 341. Selon toute vraisemblance donc, Jacques Madelpuech est Joseph Monier d'autant qu'un rapide tour d'horizon sur le site geneanet.org, a permis de découvrir que Joseph Monier n'est autre que son grand-père maternel. Des éléments généalogiques (la date de décès n'est pas précisée) ne sont malheureusement pas disponibles pour l'ensemble des anciens du 325 présentés dans cette thèse. Site consulté le 4 janvier 2022, <https://gw.geneanet.org/rogerchabaud?lang=fr&n=madelpuech&nz=chabaud&oc=0&ocz=0&p=louis+jacques&pz=roger+jean+joseph>

des trois protagonistes du récit, que sont Joseph Monier, Georges Lefèvre et Roger Lamotte, rend caducs les principes définis par l'auteur dès l'introduction au cours de laquelle il précise qu'« aucune place n'a été laissée à l'imagination »¹³². Finalement, où se trouve le réel dans ce tableau romancé ?

Ce procédé d'écriture semble risqué dans la mesure où il peut faire perdre aux lecteurs l'authenticité d'une expérience que l'auteur ne cesse de promouvoir. Au contraire des récits privés dont l'intérêt est justement que les membres de la famille puissent comprendre qu'elle a été la captivité de ce parent, qu'ils puissent s'identifier à cet « être de chair » plutôt qu'à cet « être de papier » lointain et abscons¹³³. Jacques Madelpuech n'a sans doute pas voulu porter atteinte aux personnes concernées, peut-être aussi pour éviter de leur rendre des comptes, mais vraisemblablement pour empêcher que son récit puisse être remis en question. Plus on « met en scène » des personnes qui ont réellement existé à grand renfort de dialogues et de descriptions, plus on s'expose à leurs réactions ou celles des personnes qui les connaissent de près ou de loin. Elles aussi ont peut-être partagé une partie de leur captivité avec les personnes mentionnées, et pourraient également contester les faits relatés. On retrouve l'inquiétude vis-à-vis de la réception de leurs témoignages par leurs semblables. Une précaution *a priori* d'autant plus raisonnable que les récits publiés sont également lus par les membres de l'Amicale, puis par les des unions nationales, même si leurs auteurs ne sont pas nécessairement adhérents. On se souvient de l'accueil réservé aux témoignages et aux prises de position qui ne correspondent pas à ses discours. Pierre Gascar en a fait l'amère expérience en 1956, ce qui pourrait expliquer en partie que par la suite, les auteurs comme ceux précités se sont, sinon excusés à l'avance pour la part de mise en intrigue propre à chaque récit, à leurs possibles omissions ou imprécisions, du moins se sont efforcés de faire valoir leur honnêteté, leur bonne foi.

Toutefois, les exemples précités sont l'arbre qui cache la forêt. Les anciens du 325 sont rares à user de la fiction comme moyen principal pour raconter leurs expériences, même si certains confessent avoir enjolivé les choses pour rendre le récit plus stimulant¹³⁴. Ils n'ont pas nécessairement besoin d'introduire une distance avec les événements relatés, car, bien que certaines de leurs expériences captives puissent être insupportables, ils ont su trouver les mots pour les raconter. Les récits publiés sont souvent très descriptifs, chrono-thématiques, emplies d'anecdotes, afin de rendre compte du contexte dans lequel les auteurs s'évadent, sont repris, puis détenus, tout comme lorsqu'il s'agit du camp de Rawa-Ruska et ses *Kommandos* afin de faire ressortir toute l'exceptionnalité, toute la souffrance, toute la complexité et la dangerosité de cette captivité et de la

¹³² MADELPUECH Jacques, *Les chaînes brisées*, *op. cit.*, p. 10.

¹³³ QUINTON Laurent, *Digérer la défaite*, *op. cit.*

¹³⁴ GASCAR Pierre, *Le temps des morts. Le rêve russe*, *op. cit.* L'avertissement présent au début de l'ouvrage donne des indications sur la première version de 1953.

région dans laquelle ils ont été envoyés. *In fine*, multiplier les points vus pour renforcer l'authenticité de l'expérience décrite et reproduire, à partir de leurs souvenirs, leurs perceptions d'antan pour répondre à l'imagination des lecteurs.

En 1981 – soit un an après la publication de l'étude d'Yves Durand –, le père Célestin Lavabre estimait pour sa part que ce sont « des situations extrêmes » à Rawa-Ruska qui sont « probablement la première des raisons pour laquelle il a été l'objet d'exagérations » de la part d'anciens du 325¹³⁵. Lui en revanche, prétend rapporter, non pas la bonne parole, mais la vérité¹³⁶, finalement très subjective, n'hésitant pas à comparer – après avoir visité le musée d'Auschwitz – les rations alimentaires des PGF de Rawa-Ruska avec celles distribuées au camp d'Auschwitz-Birkenau¹³⁷. Cette mise en perspective avait été quinze ans plutôt le ressort argumentaire de l'Union de Provence pour légitimer la demande de titre de déporté résistant pour les anciens du 325¹³⁸. Il y a donc un certain héritage discursif chez cet ancien prisonnier vraisemblablement proche de l'Union autonome en 1981. Il semblerait que l'écriture de son témoignage ait été en partie motivée par l'appel de Dominique Leonetti un an plutôt. Toujours est-il qu'à sa sortie, Célestin Lavabre en fait la publicité dans *UA Rawa-Ruska* où il indique les modalités pour bénéficier de réductions. La critique de l'Union autonome est plutôt élogieuse, car ensemble ils partageraient les mêmes objectifs : « la bonne fois du père Lavabre ne peut être remise en cause, car son livre est la récapitulation d'un recueil de notes, au jour le jour [...]. La recherche de cette vérité et la mémoire de nos morts sont les seuls guides de notre action »¹³⁹. Le contenu est en revanche peu évoqué, ce qui étonne peu, tant le témoignage de Célestin Lavabre est éloigné de l'histoire de la captivité à Rawa-Ruska dont elle réclame la reconnaissance¹⁴⁰.

Aux diverses erreurs et exagérations que Célestin Lavabre a relevées dans d'autres récits, en particulier un publié en 1945, « dont la sincérité et la probité de son auteur ne peuvent être mises en doute », juge-t-il néanmoins, – s'agit-il du livre coécrit par Lucien Mertens et Jean Poindessault ? –, l'ancien prisonniers trouve surprenant les seize décès en août 1942 mentionnés par l'auteur alors que, lui, n'en relève seulement trois¹⁴¹. Nous sommes dès lors loin de l'extermination de milliers de PGF affirmée par l'Union autonome. Célestin Lavabre explique également que les conditions d'internement au camp de Rawa-Ruska ont évolué durant l'année : « Le Rawa-Ruska d'avril à mai

¹³⁵ LAVABRE Célestin, *Ceux de l'an 40*, *op. cit.*, p. 10.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 10-12.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 214.

¹³⁸ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*

¹³⁹ *UA Rawa-Ruska*, « Les livres », n° 17, octobre 1981, p. 4.

¹⁴⁰ Seul l'ancien du 325, Léon Hubert, a proposé de soumettre pour vérification son récit à l'union autonome avant sa parution. Alfred Grimault, « Compte rendu du congrès régional de la section de l'Ouest », *UA Rawa-Ruska*, n° 17, octobre 1981, p. 3. Son livre paraît en 1985 : HUBERT Léon, *Triple évasion de RAWA-RUSKA*, *op. cit.*

¹⁴¹ LAVABRE Célestin, *Ceux de l'an 40*, *op. cit.*, p. 10.

1942, et un peu juin, a été très différent de celui de septembre-octobre, et les régimes des kommandos ont beaucoup varié de l'un à l'autre »¹⁴². Il fournit des détails tout au long de son livre¹⁴³. Cette lecture s'oppose au discours de l'Union autonome qui consiste à voir l'année 1942 comme une période immuable de violences, de souffrances, et de morts. Selon Célestin Lavabre, « les exactions, les coups, et les mauvais traitements [subis par les PGF] furent cependant l'exception »¹⁴⁴.

Il attribue « la tendance à généraliser » les expériences captives à la multiplication des témoignages qui se sont, « petit à petit », construits les uns avec les autres :

Des outrances ont été dites dans le sens restrictif. Certains, arrivés au cours de l'été [1942], à part un régime sévère, ont trouvé à Rawa-Ruska [un régime] presque normal et comparable à bien des camps, d'autres, évidemment plus nombreux, ont fait une grande part à l'exagération, mais répétons-le, pour n'accuser personne, dans une totale bonne foi. Ce camp fut assez dur physiquement et moralement [...] il n'est pas nécessaire d'en rajouter¹⁴⁵.

La publicité faite par l'Union autonome au livre de Célestin Lavabre est pour le moins curieuse, étant donné le décalage abyssal avec leur discours. Il semblerait toutefois que ce soit moins la correspondance des témoignages publiés avec son récit qui importe que l'exposition des souffrances endurées par les PGF au camp de Rawa-Ruska.

Les récits publiés dans les années 1980 ont en effet ceci en commun d'insister particulièrement sur les souffrances provoquées par les difficiles conditions d'internement comme *Le petit soldat sans fusil* d'André Aubert publié en 1980, *Le refus* de Lucien Josso en 1984 ou encore *Le bon combat journal d'un soldat du 15^e RIA* de Roland Loubet en 1987¹⁴⁶. Ceci dans un contexte où la parole des victimes des déportations allemandes, spécialement celles des rescapés juifs, se libère notamment sous l'impulsion de la seconde génération, les enfants des rescapés, qui s'engage davantage dans la revendication de leur identité juive. L'association des Fils et Filles des Déportés juifs de France, créée par les époux Klarsfeld en 1979, devient par exemple un des principaux acteurs en rassemblant des militants de la mémoire, comme il se réclament. Le régime mémoriel qui prévalait jusqu'alors, caractérisé par l'exaltation de la résistance au nazisme et du sacrifice pour la nation, laisse

¹⁴² *Ibid.*, p. 11.

¹⁴³ Célestin Lavabre raconte que le camp était pratiquement « recouvert d'herbe ». « Ce fut la chasse aux pissenlits ou aux herbes similaires, qui très rapidement devinrent rares, puis à tout ce qui avait la forme d'une feuille. Avec un peu de graisse, une fois cuit, le tout sera baptisé épinards... Des surprises survenaient parfois au moment de la digestion, car on arrivait à manger n'importe quoi, et les crises de dysenterie furent fréquentes ». Il explique ensuite que les rations de pain étaient plus conséquentes en juillet-août 1942, car il y avait moins de PGF et la qualité du pain était meilleure. Il évalue la ration habituelle de pain à 300g environ avec une cuillerée soit de de mélasse, de graisse, de fromage blanc ou de confiture. Une fois par semaine, il y avait, en principe, des morceaux de saucisson ou de boudin. Les PGF recevaient tous les jours entre 1200 et 1500 calories selon lui. *Ibid.*, p. 215.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 218.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 11.

¹⁴⁶ AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, op. cit. JOSSE Lucien, *Le refus*, op. cit. LOUBET Roland, *Le bon combat journal d'un soldat du 15^e RIA 1939-1945*, Balma, Imprimerie Loubet, 1987.

progressivement place à un « régime victimo-mémoriel » dans lequel les rescapés de la barbarie nazie témoignent des persécutions et des crimes dont ils ont été victimes non pour ce qu'ils ont fait, mais en raison de leur judéité. La sortie en 1985 du film-documentaire de Claude Lanzmann intitulé *Shoah*, structuré autour de témoignages de rescapés juifs, mais aussi de Polonais ayant travaillé ou habité à proximité des centres de mise à mort, ainsi que de rares anciens SS qui ont servi dans des camps, contribue à ancrer la mémoire de la Shoah au sein de la société française¹⁴⁷. La médiatisation du procès Klaus Barbie en 1987 y participe tout autant à l'heure où la spécificité de « la destruction des Juifs d'Europe » est un objet d'étude historique¹⁴⁸.

Les récits privés ont une valeur documentaire moins prononcée. Ils sont au contraire plus élémentaires à la fois sur le fond et la forme, car destinés avant tout à transmettre une expérience individuelle de la captivité aux membres de la famille, en dehors de toute considération éditoriale ou politico-mémorielle de dimension collective. Ceci, alors que la transmission orale dans le cercle familial, elle, peut parfois selon le caractère de l'ancien prisonnier qui raconte, prendre une forme plus colorée¹⁴⁹. Pour autant, cela n'empêche pas les auteurs d'aborder les notions de résistance et de déportation, et de s'adonner parfois à de longues descriptions ou anecdotes.

L'Union autonome veut être partie prenante de ce tournant mémoriel des années 1980 favorable à la transmission d'expériences de violences extrêmes survenues pendant la Seconde Guerre mondiale au sein d'une société française désormais prête à les entendre et à leur rendre hommage. C'est alors que la diffusion de sa « vérité » sur le camp de Rawa-Ruska devient plus que jamais un enjeu avec en ligne de mire, toujours, l'obtention du titre de déporté résistant pour les anciens du 325. La publication dans les années 1980 de deux ouvrages traitant de la captivité au Stalag 325 réactualise et renforce d'autant plus cet enjeu, sans compter la multiplication des témoignages publiés par les anciens du 325 à partir de 1980, même si l'union autonome n'y voit officiellement aucune mauvaise concurrence. Elle considère que les publications sur Rawa-Ruska font partie de cette « recherche de la vérité » bénéfique pour dépasser les « difficultés dans l'appréciation des faits que nous voulons souligner »¹⁵⁰. Autrement dit, plus la captivité à Rawa-Ruska

¹⁴⁷ MICHEL Johann, « L'évolution des politiques mémorielles : l'état et les nouveaux acteurs », *Migrations Société*, n° 138, 2011, p. 59-70. LALIEU Olivier, *Histoire de la mémoire de la Shoah*, *op. cit.*

¹⁴⁸ HILBERG Raul, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Arthème Fayard, 1988 (édit. originale : 1985 ; traduit de l'américain par André Charpentier, Pierre-Emmanuel Dauzat et Marie-France de Paloméra). Parmi les travaux fondateurs, citons également celui de KLARSFELD Serge, *Vichy-Auschwitz : la « solution finale » de la question juive en France*, 2 tomes., Paris, Fayard, 2001 (1^{ère} édition : tome 1 1983 ; tome 2 1985).

¹⁴⁹ Ainsi Monique M. nous raconta que son père répondait facilement aux questions qu'on pouvait lui poser sur sa captivité à Rawa-Ruska. Il avait néanmoins tendance à en rajouter parfois, à user de « fioritures », dit-elle. Entretien avec Monique M., par Alexandre Millet, en visioconférence, février 2021, 1h20.

¹⁵⁰ *UA Rawa-Ruska*, « Les livres », n° 17, octobre 1981, p. 4.

serait médiatisée sous une forme ou une autre, plus cela créerait une émulation susceptible d'offrir au discours de l'Union autonome l'occasion de s'exprimer, une opportunité de s'imposer.

b. L'histoire du Stalag 325, un enjeu d'influence : Daniel Bilalian vs Clément Luca : (1980-1983)

L'historien Yves Durand publie en 1980 la première étude globale de la captivité française en mains allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale intitulée *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*¹⁵¹. Elle est issue d'une commande de la FNCPG visant à répondre à ce besoin d'histoire manifestés par les anciens PG¹⁵².

Le Stalag 325 y est traité succinctement en deux pages dans un chapitre consacré aux évasions et ses conséquences pour les prisonniers qui s'y emploient. L'auteur convoque des sources qui sont pour l'essentiel des témoignages écrits et oraux d'anciens du 325. Yves Durand en exploite d'ailleurs régulièrement tout au long de son livre pour documenter l'ensemble de son étude. Dans les pages qu'il consacre à Rawa-Ruska, il met en avant un témoin, Jean Poindessault, ancien du 325 (interné de mai à octobre 1942)¹⁵³ et président-fondateur de l'Union nationale des Évadés de Guerre (UNEG). Ce dernier a coécrit en 1945 un ouvrage avec un autre ancien du 325, Lucien Mertens, sur lequel Yves Durand s'appuie exclusivement¹⁵⁴, laissant ainsi de côté les vingt-quatre témoignages publiés depuis la fin de la guerre jusqu'en 1980. C'est donc un choix d'Yves Durand, tout comme celui de ne pas s'appuyer sur les dix-sept pages rédigées par Pierre Gascar en 1967 dans son *Histoire de la captivité des Français en Allemagne*¹⁵⁵.

Yves Durand date l'ouverture du camp de Rawa-Ruska en mars 1942, ce qui correspond à l'ordre de l'OKW¹⁵⁶, mais précise que les premiers PGF, « évadés repris », sont arrivés le 13 avril. À ce titre, la création du camp résulte selon lui d'une décision prise par la « *Wehrmacht* » pour endiguer les évasions croissantes des prisonniers français alors que l'Allemagne mène depuis juin 1941 une guerre totale à l'est contre l'URSS. Il souscrit à la thèse de l'évasion perçue sinon comme forme de lutte, de résistance à front renversé contre l'Allemagne, du moins comme une disposition radicale prise par la « *Wehrmacht* » pour endiguer la multiplication des tentatives qui saperaient

¹⁵¹ DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, Paris, FNCPG, 1980.

¹⁵² THEOFILAKIS Fabien, « Le prisonnier de guerre dans l'historiographie française et allemande : étudier la Seconde Guerre mondiale à front renversé », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. n° 274, n° 2, 2019, p. 17-26.

¹⁵³ *Envols*, n° 192, 1^{er} trimestre 1985, p. 3.

¹⁵⁴ POINDESSAULT Jean et MERTENS Lucien, *Rawa-Ruska, le camp de représailles*, op. cit.

¹⁵⁵ GASCAR Pierre, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne (1939-1945)*, op. cit.

¹⁵⁶ DURAND Yves, *La captivité*, op. cit. p. 179.

l'effort de guerre. C'est le discours soutenu par ceux de Rawa-Ruska depuis 1945, et plus globalement par tous les anciens évadés comme l'a montré Laurent Quinton¹⁵⁷.

Yves Durand estime à 26 000 le nombre de PGF transférés au camp de Rawa-Ruska sur une période qu'il détermine difficilement (1943 ou 1944). L'historien met l'accent sur les conditions de vie très difficiles, en particulier la faim et la soif permanentes auxquelles s'ajoutent les brimades des sentinelles allemandes. Le ravitaillement, irrégulier et très insuffisant, variant entre 1 200 et 1 700 calories distribuées quotidiennement. Pour autant, Yves Durand se garde bien de donner une estimation du nombre de PGF morts en captivité à Rawa-Ruska. Il ne l'évoque d'ailleurs tout simplement pas, y compris dans l'édition de poche de son étude en 1987¹⁵⁸. Et pour cause, non seulement les sources manquent pour déterminer précisément un chiffre – c'est encore le cas en 2023 même si l'on commence à avoir une idée plus précise – mais c'est aussi une question mémorielle très sensible pour ces anciens prisonniers depuis 1960 et la revendication du statut de déporté-résistant. Or, comme l'indique l'historien Fabien Théofilakis, « qu'on le veuille ou non, on n'écrit pas la même histoire en présence des témoins qu'entouré uniquement de documents papier parfaitement silencieux »¹⁵⁹. Yves Durand a sans doute pris en compte ce contexte mémoriel pour rédiger ses pages, évitant ainsi une estimation hasardeuse pouvant lui porter préjudice alors que son étude est une commande de la principale association d'anciens PGF¹⁶⁰.

La convocation du rapport sur le camp de Rawa-Ruska rédigé par les délégués du CICR le 16 août 1942 est, selon nous, l'un des points cruciaux du travail d'Yves Durand. C'est à partir de cette source qu'il distingue deux périodes d'une captivité jusque-là représentée comme uniforme et invariable par l'Amicale puis les deux unions : l'une comprise entre l'arrivée des PGF le 13 avril 1942 et la visite des délégués du CICR le 16 août ; la seconde débutant à partir de leur venue jusqu'à la dissolution du Stalag en 1943 ou 1944. La visite de la délégation genevoise est déterminante selon Yves Durand, car elle a permis une amélioration des conditions de vie, tant du point de vue alimentaire, de l'habillement que de l'organisation générale du camp dont les prisonniers ont pu prendre part (administration des prisonniers, cimetière, théâtre, sports, bibliothèque, traitement contre les maladies, etc.). L'argument de la CNDIR et du ministère des ACVG pour refuser le titre de déporté résistant aux anciens du 325 est ainsi conforté par l'analyse de l'historien. Ces PGF restaient malgré tout astreints au travail, envoyés la plupart du temps dans des *Kommandos* qui offraient des fortunes

¹⁵⁷ QUINTON Laurent, *Digérer la défaite. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre Mondiale (1940-1953)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 462-469.

¹⁵⁸ DURAND Yves, *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, Oflags et Kommandos (1939-1945)*, Paris, Hachette, 1987.

¹⁵⁹ THEOFILAKIS Fabien, « Le prisonnier de guerre dans l'historiographie française et allemande... », art. cit. p. 19.

¹⁶⁰ Les fonds d'archives que nous avons consultés pour notre thèse n'indiquent pas si Yves Durand est entré en contact avec l'UNDRR ou l'UANDRRR pour obtenir des informations sur la captivité au Stalag 325.

diverses à ces derniers¹⁶¹. Cette évolution est globalement récusée ou occultée par l'Amicale puis les deux unions puisqu'elle remet en question l'aspect victimaire de son (leurs) discours.

L'objectif des deux pages rédigées par Yves Durand est de renseigner sur le Stalag 325, mais elles sont aussi destinées à montrer aux lecteurs le caractère singulier de cette captivité. Il décrit donc précisément la géographie des lieux afin d'insister sur le cadre "exotique" qui (doit) tranche(r) avec les chapitres décrivant la captivité des PGF en Allemagne¹⁶². Cet aspect est renforcé lorsque l'auteur évoque les massacres de masse des populations locales par les Allemands dans la région, en particulier juive, « jusqu' sous les yeux des PG »¹⁶³. Yves Durand qualifie cette période, en reprenant le titre du livre de Pierre Gascar, de *temps des morts*¹⁶⁴ ; le statut de témoin de la Shoah des anciens du 325 est légitimité dans l'analyse de l'historien.

L'ouvrage écrit par Yves Durand connaît un certain succès en particulier auprès des anciens PG, 36 000 exemplaires sont vendus entre 1980 et juillet 1982, selon Évelyne Gayme¹⁶⁵. La partie consacrée au Stalag 325 dans la première étude d'envergure sur les PGF en mains allemandes est sans doute la conséquence de trente-cinq ans d'activités mémorielles de ceux de Rawa-Ruska, lesquelles, par divers biais, ont contribué à sa visibilité auprès des associations mémorielles, des autorités politiques, jusqu'à Yves Durand lui-même¹⁶⁶. Pour autant, on observe qu'il est resté assez imperméable aux discours forgeant depuis 1961 la figure du déporté de Rawa-Ruska. Le simple fait de replacer cet internement au sein de la galaxie des Stalags administrés par la « *Wehrmacht* », et non pas au sein de l'univers concentrationnaire nazi, est déjà en soi un marqueur important d'une prise de hauteur par rapport aux discours politico-mémoriels qui auraient pu influencer son analyse, comme cela a été le cas pour les études postérieures¹⁶⁷.

La plus éloquente des réactions est parfois celle où, précisément, il n'y en a pas. L'Union nationale comme l'Union autonome n'ont parlé du livre ni dans leur bulletin respectif ni dans des documents moins officiels (par exemple les comptes rendus des réunions du comité directeur, du conseil national, etc.). Cependant, les rappels réguliers dans *UA-Rawa-Ruska* concernant la nécessité

¹⁶¹ DURAND Yves, *La captivité*, *op. cit.*

¹⁶² Au début de son ouvrage, figure une carte de l'ensemble des *Werhkreise* (région administrative militaire) et des principaux *Stalags* et *Oflags* basés dans le III^e Reich. Le Stalag 325 est désigné par une flèche indiquant son emplacement plus à l'Est de la ville de Cracovie sans plus de précision.

¹⁶³ DURAND Yves, *La captivité*, *op. cit.* p. 180.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ GAYME Évelyne, « L'image des prisonniers de guerre français... », *op. cit.*, p. 381.

¹⁶⁶ La forteresse de Colditz (*Oflags IV-C*), camp de représailles pour les officiers PG est également étudié. Le *Stalag 369* de Kobjerzyn, où de nombreux prisonniers du *Stalag 325* ont également été internés (et inversement), fait quant à lui l'objet d'un développement spécifique dans le chapitre consacré aux sous-officiers réfractaires. Sur la forteresse de Colditz se rapporter à la page 181, pour Kobjerzyn à la page 153 du livre d'Yves Durand.

¹⁶⁷ BARCELO Laurent, « « Rawa-Ruska, camp de la goutte d'eau et de la mort lente » », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 202-203, 2001, p. 155-164.

de voir triompher la « vérité historique » sur le camp de Rawa-Ruska montrent qu'à l'évidence, l'histoire de la captivité d'Yves Durand commandé par la FNCPG n'a pas répondu à son désir. L'absence de réaction de l'Union nationale peut aussi s'expliquer par l'attention portée à la publication la même année d'un livre consacré au Stalag 325 auquel elle a participé, celui de Daniel Bilalian.

Le journaliste et présentateur à *Antenne 2* se rend le 6 août 1979 à la réunion du conseil national de l'UNDRR à Paris pour présenter son projet d'écriture d'un livre sur leur captivité¹⁶⁸. Daniel Bilalian vient alors de publier un ouvrage consacré aux évadés français dans lequel il narre leurs « exploits au cœur du III^e Reich » à partir de témoignages, dont une partie provient de rencontres avec d'anciens captifs, lui-même étant fils d'un ancien évadé¹⁶⁹. Le projet centré sur le Stalag 325 s'inscrit donc dans la continuité du premier livre en mettant la focale sur cette catégorie d'évadés transférés en « camp disciplinaire »¹⁷⁰. L'« idée maitresse » de Daniel Bilalian, qu'il présente aux responsables nationaux et locaux de l'UNDRR, consiste à décrire la vie dans le camp de Rawa-Ruska ainsi que ses sous-camps et *Kommandos*. Il veut plus particulièrement rendre compte de l'état d'esprit des prisonniers notamment leur désir de poursuivre la résistance contre les nazis malgré les exactions qu'ils subissent, et en dépit du manque de soin et de nourriture ; c'est-à-dire dépeindre « l'esprit Rawa » revendiqué *a posteriori* depuis 1945¹⁷¹.

Daniel Bilalian sollicite alors le concours de l'Union nationale pour obtenir des témoignages, des histoires et tous les renseignements possibles pour l'aider à documenter son récit, dont il programme la rédaction à partir de novembre 1979. Le conseil national accepte, mais décide néanmoins de transmettre tous les documents uniquement après qu'ils ont été préalablement lus par Albert Guerlain et par les membres du comité directeur. Le jour de la réunion, le président remet d'ailleurs à Daniel Bilalian « une importante documentation » soigneusement sélectionnée contenant des numéros d'*Envols* ainsi que le mémoire historique et plusieurs récits, sans toutefois préciser lesquels¹⁷². Daniel Bilalian n'eut donc accès qu'aux sources, archives ou anciens prisonniers, que les dirigeants ont jugé appropriés, qu'ils ont bien voulu lui montrer.

Ce droit de regard imposé par les dirigeants de l'Union nationale témoigne de leurs préoccupations à voir, pour la première fois, leur histoire racontée par un tiers, qui plus est appartenant à une génération, celle des enfants d'anciens captifs qui n'a pas connu la guerre – Daniel Bilalian

¹⁶⁸ AD de l'Aube, 141/J/56, UNDRR, « Conseil national. Circulaire n° 3 – exercice 79-80 », 6 août 1979, 2 pages.

¹⁶⁹ BILALIAN Daniel, *Les évadés, exploits des prisonniers français au cœur du III^e Reich*, Paris, Presse de la Cité, 1979 (réédité en 2016 sous une version révisée et présentée par l'auteur).

¹⁷⁰ BILALIAN Daniel, *Le camp de la Goutte d'eau*, Paris, Presse de la Cité, 1980, 4^e de couverture.

¹⁷¹ AD de l'Aube, 141/J/56, UNDRR, « Conseil national. Circulaire n° 3, *op. cit.*

¹⁷² *Ibid.*

étant né en 1947 – de surcroît par le présentateur du journal télévisé de 13 heures, puis du 20 heures, sur la chaîne nationale *Antenne 2*. L'UNDRR a donc là une formidable opportunité de faire connaître la captivité à Rawa-Ruska grâce à la notoriété de Daniel Bilalian. C'est pourquoi ses dirigeants souhaitent maîtriser le plus possible le contenu de l'ouvrage afin qu'il ne soit pas préjudiciable à ses revendications politico-mémorielles toujours en cours, ce qu'elle n'a visiblement pas pu faire avec Yves Durand.

L'ouvrage écrit par Daniel Bilalian paraît à l'été 1980. Il est intitulé *Le camp de la goutte d'eau* en référence à la citation attribuée par ceux de Rawa-Ruska au Premier ministre britannique, Winston Churchill¹⁷³. Ce n'est pas un livre d'histoire universitaire comme celui d'Yves Durand, mais plutôt à un recueil de témoignages d'anciens du 325 mis en récit de façon chronothématique et agrémenté d'éléments contextuels en lien avec la Seconde Guerre mondiale. C'est tout l'intérêt du travail de Daniel Bilalian qui a su capter un certain nombre de témoignages, sans toutefois analyser leurs contextes de production, *a fortiori* celui de son ouvrage, ce qui diminue leur valeur intrinsèque selon nous.

Le livre est plutôt bien accueilli par les dirigeants de l'UNDRR qui en font la publicité dès sa sortie. Ils recommandent son achat en insistant notamment sur cette histoire du camp de Rawa-Ruska fondée sur les témoignages « de nombreux camarades » que Daniel Bilalian est parfois allé recueillir en rencontrant les anciens du 325 en Province¹⁷⁴. On imagine que ces derniers ont été sélectionnés avec soins. Tout en remerciant Daniel Bilalian pour son travail, les dirigeants précisent cependant qu'il ne s'agit là que d'« une synthèse de documents émanant de camarades, car il est impossible de relater tout en un seul livre »¹⁷⁵. C'est une manière de parer aux éventuelles critiques, et sans doute aussi une façon de réaffirmer que l'Union nationale reste garante de l'histoire de la captivité au camp de Rawa-Ruska.

Certains estiment toutefois que Daniel Bilalian a parfois été trop approximatif. Il existe des exemplaires annotés par d'anciens du 325 qui ont, au fur et à mesure de la lecture, commenté le propos. Le président de la section Savoie, Fernand Borgel, juge « le livre anecdotique » et non conforme à la réalité, car trop romancé, sans compter les rectifications d'ordre factuel ainsi que des interrogations sur certaines sources qui n'ont pas été utilisées comme le témoignage de

¹⁷³ BILALIAN Daniel, *Le camp de la Goutte d'eau*, op. cit. Le livre est réédité en 2018. L'UNDRR en fait la publicité dans les manifestations qu'elle organise.

¹⁷⁴ *Envols*, « Le camp de la goutte d'eau », n° 172, juin-juillet 1980, p. 3.

¹⁷⁵ *Ibid.*

Jacques Madelpuech¹⁷⁶. On perçoit ici le rejeu de la subjectivité de chaque expérience captive dès lors qu'une tentative de les généraliser s'opère.

Lors de la promotion de la réédition de son livre fin 2018, que nous avons suivie alors que nous débutions notre thèse, Daniel Bilalian est revenu brièvement sur les conditions de sa préparation. Invité le 5 octobre 2018 au congrès national l'UNCRRD pour le présenter aux descendants d'anciens du 325 – nous étions alors présent pour évoquer la thèse –, le journaliste explique s'être intéressé au camp de Rawa-Ruska en raison de sa passion pour l'histoire, et parce qu'en raison du succès en librairie de son ouvrage sur les *Évadés*, sa maison d'édition, Presse de la Cité, voulut qu'il en écrivît un second sur une thématique similaire¹⁷⁷. Invité quelques jours plus tard par Radio de la Communauté juive (RCJ), il raconte qu'un certain nombre d'anciens du 325 au sein de la « Fédération nationale » – l'UNDRR – hésitaient à publier leurs expériences captives de peur de susciter des jalousies ; alors quand un jeune journaliste d'une trentaine d'années s'est présenté pour en faire le récit, dit-il, les anciens du 325 saisirent cette opportunité en lui confiant leurs histoires personnelles¹⁷⁸. Ainsi de son point de vue – donné trente-huit ans après dans le cadre d'une promotion commerciale radiodiffusée –, Daniel Bilalian a contribué à son échelle à libérer la parole d'anciens prisonniers, et ce faisant participer à faire connaître leurs singulières expériences captives. Il indique notamment avoir reçu entre 1979 et 1980 plusieurs centaines de témoignages de formes et de contenus variés montrant de cette manière l'intérêt des anciens du 325 pour son projet. En revanche, l'enjeu politico-mémoriel qu'il revêt pour l'UNDRR en 1980 n'apparaît pas précisément parce que ce n'est plus le sujet en 2018 alors que la plupart des anciens du 325 ont disparu. Ce sont les traces qu'ils ont laissées et le rôle joué par les entrepreneurs de mémoire comme Daniel Bilalian qui compteront dorénavant. La réédition de son livre est cependant un enjeu pour les descendants au sein de l'UNCRRD, mais cet aspect sort du cadre fixé pour cette thèse.

Cette fois, contrairement au livre d'Yves Durand, l'Union autonome réagit vivement à la publication de Daniel Bilalian sous prétexte que l'UNDRR y a prêté son concours. Son secrétaire général, Clément Luca, juge que « l'auteur manie l'humour pour donner le relief cocasse d'une

¹⁷⁶ Archives privées, Gilles Borgel, Annotation du livre de Daniel Bilalian, *Le camp de la goutte d'eau*, par le président de la section Savoie, Fernand Borgel, [s.d.].

¹⁷⁷ *Envols*, « Intervention de Daniel Bilalian », n° 294, deuxième semestre 2018, p. 13.

¹⁷⁸ « Daniel Bilalian – Le camp de la Goutte d'eau », En, ligne, *L'invité du 12/13*, Radio de la Communauté Juive, 29 octobre 2018, 20 minutes (sur la préparation de son ouvrage, voir à partir de la 5^e minute), Entretien télévisuelle consulté le 17 janvier 2023, https://www.google.com/search?q=Daniel+Bilalian+le+camp+de+la+goutte+d%27eau&rlz=1C5CHFA_enFR928FR928&sxsrf=AJOqlzUFgO2M_v4dydrTsdG4CwKCKRu-rg:1673949096748&source=lnms&tbn=vid&sa=X&ved=2ahUKEwikgqKqqs78AhWXUaQEHfHC8AQ_AUoA3oECAEQBQ&biw=1440&bih=701&dpr=2#fpstate=ive&vld=cid:66a4f95d,vid:QkWZ3YA516E

aventure qui se veut la moins sombre possible »¹⁷⁹. Il regrette que le journaliste ait « mis son talent pour faire valoir ainsi les témoignages d'Albert Guerlain et de Georges Larget, dont les informations partielles ont pour effet de faire oublier un drame profond ». « Une fois de plus », écrit Clément Luca, « Albert Guerlain et Georges Larget vont contribuer à faire enterrer Rawa-Ruska [...]. Nous aurions préféré à cette belle page de littérature, un ouvrage historique faisant connaître le régime concentrationnaire où passèrent Soviétiques, Français et Belges, dont nombreux d'entre eux ont été lâchement massacrés »¹⁸⁰. Cela explique en partie pour quelle raison l'étude d'Yves Durand n'a jamais été citée par l'Union autonome. Clément Luca n'en veut toutefois pas à Daniel Bilalian. Il accuse en revanche les deux responsables de l'Union nationale d'avoir utilisé un journaliste connu pour faire obstacle aux réclamations de l'Union autonome devant les autorités politiques¹⁸¹. Dans le cas présent, l'opposition entre les dirigeants de l'UNDRR et ceux de l'Union autonome provoque chez ces derniers une méfiance à leur égard qui, justifiée ou non, poussée à l'excès développe chez eux des suspicions non fondées puisque les sources montrent que c'est Daniel Bilalian qui a contacté l'Union nationale et non l'inverse.

Quoi qu'il en soit, Clément Luca écrit ne pas souhaiter en rester là. Pour combler les lacunes du livre de Daniel Bilalian, il écrit que « nous sommes dans l'obligation de mettre rapidement sous presse un document qui exposera au public tous les éléments d'appréciation afin qu'il puisse prendre conscience de ce que fut Rawa-Ruska ». Il a l'intention de réserver l'édition de « 1 500 exemplaires » pour une diffusion la plus large possible¹⁸². Ainsi, « la vérité » est en jeu¹⁸³. En accord avec les dirigeants nationaux, il demande à l'ensemble des membres de l'Union autonome de participer à la souscription fixe d'un montant de 79 frs. Clément Luca compte sur leur « détermination sans réserve », considérant que l'enjeu est le rétablissement des « faits et moyens qui constituent notre défense quelque peu remise en cause sur le plan historique »¹⁸⁴. C'est donc l'action même de l'Union qui serait également menacée. L'initiative est soutenue localement. Lors de l'Assemblée générale de la section Ouest organisée à Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine) le 12 octobre 1980, les membres demandent même une intervention auprès du journaliste « afin que des mises au point soient faites », sans qu'il en soit question par la suite dans *UA Rawa-Ruska*¹⁸⁵.

¹⁷⁹ Clément Luca, « Aux presses de la Cité », *UA Rawa-Ruska*, n° 13, mai-juillet 1980, p. 1.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Dominique Leonetti, « À travers les livres. Nos camarades de Rawa racontent... », art. cit.

¹⁸⁴ Clément Luca, « Aux presses de la Cité », art. cit.

¹⁸⁵ *UA Rawa-Ruska*, « La vie de l'Union autonome – région Ouest », n° 14, août-novembre 1980, p. 2.

Clément Luca est désigné pour l'écriture de ce livre, car il est l'une des principales plumes des « gardiens de l'orthodoxie » comme en témoigne la publication, vingt ans plus tôt, de *Rawa-Ruska, haut lieu de sacrifice*¹⁸⁶. Cependant, il ne compte pas le rédiger seul, mais avec le fils d'un ancien du 325, Yvan Calzi, plus connu sous le nom de Patrice Chairhoff¹⁸⁷. Cette association est pour le moins curieuse puisque, comme le montre l'historien Nicolas Lebourg, Yvan Calzi est un (ancien) militant néonazi membre jusqu'en 1963 de la section marseillaise de la *World Union of National Socialists* (WUNS) avant d'en avoir été renvoyé « pour des raisons personnelles ». Il est lycéen à ce moment des faits, mais continue néanmoins de recevoir le journal du groupe néonazi lausannois Nouvel Ordre Européen, *L'Europe Réelle*¹⁸⁸. Plusieurs années après son éviction de la WUNS, Yvan Calzi prend la posture de l'enquêteur sous le pseudonyme de Patrice Chairhoff. Il fait croire à l'existence de « l'Internationale noire » et du « complot fasciste » tout en fournissant les adresses personnelles des protagonistes dans son livre préfacé par Beate Klarsfeld intitulé *Dossier néonazisme*¹⁸⁹. L'année suivante, sa réaction à l'assassinat le 18 mars 1978 du numéro 2 du Front national, François Duprat, lui vaut d'être présenté sous les traits du « prototype d'un personnage juif louche », notamment par le négationniste Robert Faurisson¹⁹⁰.

L'Union autonome s'associe donc avec le fils d'un ancien du 325 au parcours politique douteux, mais adepte soi-disant des enquêtes qui révéleraient complots et conspirations, de surcroît soutenu par l'une des figures mondiales de la lutte contre les anciens nazis et la résurgence du nazisme, Beat Klarsfeld. Patrice Chairhoff semble dès lors le candidat idéal avec Clément Luca pour « porter le problème de Rawa sur la place publique »¹⁹¹. Les dirigeants ne connaissent sans doute pas le passé néonazi de Patrice Chairhoff alors qu'au même moment, ils s'allient avec plusieurs associations contre les violences antisémites et le développement du négationnisme en France¹⁹².

¹⁸⁶ LUCA Clément, *Rawa Ruska, Haut lieu de sacrifices*, op. cit.

¹⁸⁷ UA *Rawa-Ruska*, « Rawa-Ruska par Patrice Chairhoff et Clément Luca », n° 13, mai-juillet 1980, p. 3.

¹⁸⁸ LEBOURG Nicolas, *Les nazis ont-ils survécu ?*, Paris, Seuil, 2019, p. 206-297.

¹⁸⁹ CHAIROFF Patrice, *Dossier néonazisme*, Paris, Éditions Ramsay, 1977.

Selon Nicolas Lebourg, Beat Klarsfeld « croit que l'auteur a mené une enquête par infiltration, ce qui montre comment le milieu antinazi appréhende la thématique de l'Internationale noire, tout en ayant une vision brouillée de la génération d'après-guerre ». LEBOURG Nicolas, *Les nazis ont-ils survécu ?*, op. cit., p.229.

¹⁹⁰ *Ibid.* Sur le négationniste Robert Faurisson, voir : IGUNET Valérie, *Robert Faurisson : portrait d'un négationniste*, Paris, Denoël, 2012. Voir également l'ouvrage de Valérie Igounet sur le négationnisme : *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Seuil, 2000.

¹⁹¹ UA *Rawa-Ruska*, « Rawa-Ruska par Patrice Chairhoff et Clément Luca », n° 13, mai-juillet 1980, p. 3.

¹⁹² L'union autonome se positionne contre « la recrudescence de la propagande nazie et fasciste » qui se manifestent « surtout auprès des jeunes ». Les associations avec lesquelles ses dirigeants souhaitent faire front commun au sein d'un « comité d'entente » sont : l'Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (ADIRP) ; l'Association Nationale des Anciens Déportés Juifs et leurs Familles (UNADJF) ; les Amicales de Ravensbrück, Kobjeryn, Mauthausen, Dachau, Sachsenhausen, Buchenwald, et Oranienburg ; la ligue des droits de l'homme ; la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) ou encore le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). « Comité d'entente », UA *Rawa-Ruska*, n° 14, août-novembre 1980, p. 3.

L'édition de cet ouvrage prend néanmoins du temps en raison de son financement. C'est pourquoi il est fait régulièrement état de son écriture dans *UA Rawa-Ruska* pour maintenir le soutien financier et politique des adhérents, et montrer que sa publication s'inscrit toujours « dans le cadre de l'action de [l'] Union autonome »¹⁹³. En attendant, ses dirigeants contactent l'ancien résistant, Gilbert Renault, plus connu sous le nom de « colonel Rémy », pour qu'il rédige la préface du livre de Clément Luca¹⁹⁴. Ce n'est pas la première fois que le colonel Rémy est sollicité par les anciens du 325 pour préfacer leurs témoignages. Au lendemain de la guerre, ces derniers s'adressaient plutôt à une autre figure de la résistance et ancien évadé célèbre, le général Henri Giraud, jusqu'à sa mort en 1949¹⁹⁵. À partir des années 1960, c'est le colonel Rémy qui rédige les avant-propos des témoignages d'André Pizier, d'André Aubert ou encore de Léon Hubert jusqu'à son décès en 1984¹⁹⁶.

Les contacts établis entre le colonel Rémy et les dirigeants de l'Union autonome ne s'arrêtent pas là. En effet, ces derniers aimeraient bénéficier de ses relations avec des personnalités de la télévision pour concrétiser un souhait qu'ils manifestent depuis la sortie de la minisérie *Holocauste* en 1979, intervenir dans *Les Dossiers de l'écran*. Le 5 juillet 1980, le colonel Rémy aurait contacté son « ami et réalisateur à Antenne 2 », Gilbert Larriaga, afin qu'il demande au producteur du programme, Armand Jammot, de consacrer une émission au camp de Rawa-Ruska. Selon le colonel Rémy, ce serait « le meilleur moyen de rompre la consigne de silence entretenue par des clans qui entendent se réserver le titre de déporté »¹⁹⁷. La tentative se révèle finalement infructueuse. Cependant, elle montre non seulement que l'ancien résistant souscrit aux revendications de l'Union autonome, mais surtout que la médiatisation à l'échelle nationale de la captivité à Rawa-Ruska est une préoccupation importante de ses dirigeants, un moyen pour obtenir le titre de déporté résistant pour les anciens du 325.

Finalement trois ans après la publication du livre de Daniel Bilalian paraît celui de Clément Luca. Il n'est pas co-signé par Patrice Chairoff et les sources ne permettent pas de documenter précisément sa contribution. Trois années, c'est une longue période pour une association qui milite activement. Le temps passé fait d'ailleurs quelque peu retomber l'effet prévu et perdre de vue les raisons de son édition, puisque les dirigeants de l'Union autonome ont continué dans

¹⁹³ « Rawa-Ruska par Patrice Chairoff et Clément Luca », art. cit. Voir également les articles publiés : Clément Luca, « Hommage à nos morts », *UA Rawa-Ruska*, n° 14, août-novembre 1980, p. 1. Dans le même numéro : Louis Prost, « Le message du président », p. 1. Ou encore *UA Rawa-Ruska*, « Les Livres », n° 17, octobre 1981, p. 4.

¹⁹⁴ *UA Rawa-Ruska*, « Témoignage », n° 14, août-novembre 1980, p. 4.

¹⁹⁵ Par exemple, l'ouvrage réunissant les aquarelles réalisées par l'ancien du 325, Eugène Vanderheyde, et préfacées par Henri Giraud. Le livre co-écrit par Lucien Mertens et Jean Poindessault l'est également. *Rawa-Ruska, le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit.

¹⁹⁶ PIZIER André, *Sans arme ni bagage*, 1962, op.cit. AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, 1980, op. cit. HUBERT Léon, *Triple évasion de RAWA-RUSKA*, 1985, op. cit.

¹⁹⁷ *UA Rawa-Ruska*, « Témoignage », n° 14, août-novembre 1980, p. 4.

l'intervalle à réclamer le titre de déporté résistant. Le 15 septembre 1981 par exemple, une délégation officielle est invitée à faire valoir ses revendications auprès du ministre des ACVG, Jean Laurain. Les échanges ont pour conséquence de donner un nouvel élan à la justification de l'amélioration des droits des anciens du 325, *a fortiori* d'entretenir nouvel espoir vers une conclusion satisfaisante¹⁹⁸. Le livre de Clément Luca bénéficie cependant d'une publicité très importante dans le bulletin *UA Rawa-Ruska*, car il devient l'ouvrage de référence pour toute l'Union autonome. À sa sortie, il est présenté comme un « document historique et juridique » dans lequel peuvent y puiser « [d]es forces nouvelles » ceux qui veulent « continuer le combat jusqu'à la reconnaissance de nos droits ». « Chaque vrai Rawa, adhérent ou non à une association », est-il écrit, « a le devoir de le lire et de le posséder »¹⁹⁹. C'est pourquoi elle supporte le coût de publication – 19 776 frs – malgré le poids qu'il représente sur ses fragiles finances²⁰⁰.

Le titre du livre de Clément Luca ne laisse aucun doute sur son contenu et les intentions de son auteur : il est intitulé *Rawa-Ruska, camp d'extermination à l'Est*²⁰¹. Sans revenir en détail sur l'ensemble d'un ouvrage qui n'apporte *in fine* guère de nouveautés par rapport aux discours de l'Union autonome, et avant elle l'Amicale entre 1961 et 1965, examinons quelques éléments fondamentaux de la logique discursive de Clément Luca.

Tout au long des douze chapitres et, dès les premières lignes du préambule, Clément Luca disculpe les PGF de la responsabilité de la défaite de 1940. Ces derniers n'auraient été que les « victimes » de la conduite de la guerre par les autorités politiques tout en soulignant la supériorité militaire des armées allemandes. Si certains PG ont « passivement accepté la défaite », écrit Clément Luca, d'autres en revanche, une « élite », ont « courageusement suivi l'Appel du 18 juin et a participé à leur manière à une résistance dans les camps ». Ce sont ceux transférés au camp de Rawa-Ruska. L'ouvrage a dès lors pour but de « réparer l'injustice de l'oubli », de « combler cette grosse lacune historique » dont ils seraient victimes, en fournissant des « preuves irréfutables », contrairement à d'autres ouvrages emplis de « fiction » et « d'anecdotes qui travestissent la vérité »²⁰². C'est une référence au livre de Daniel Bilalian et par extension au discours de l'Union nationale.

¹⁹⁸ La délégation est conduite par le sénateur et président d'honneur, André Méric, et composée du secrétaire général, Clément Luca, ainsi que des vice-présidents Emmanuel Poirier, Georges Lamour et Valentin Ranaldi. *UA Rawa-Ruska*, « L'Union autonome nationale des déportés résistants de Rawa-Ruska a été reçue par le ministre des Anciens Combattants », n° 17, octobre 1981, p. 1-2.

¹⁹⁹ *UA Rawa-Ruska*, « Vient de paraître », n° 21, août-septembre 1983, p. 1.

²⁰⁰ Pour rappel, l'Union autonome enregistre cette année-là un déficit supérieur à 36 000 frs. *UA Rawa-Ruska*, « Congrès national », art. cit.

²⁰¹ LUCA Clément, *Rawa-Ruska, camp d'extermination à l'Est (1941-1944)*, Paris, Compte d'auteur, 1983.

²⁰² *Ibid.*, p. 5-8.

L'« âpre résistance extra-métropolitaine » effectuée par différents moyens par cette « élite » au sein des PGF, rendue pourtant très difficile en plein territoire ennemi, aurait conduit l'« OKW » à traiter cette « peste » par la déportation au camp de Rawa-Ruska selon Clément Luca²⁰³ : mentionnant longuement le massacre des milliers de PGS ; la perte du statut de PG des Français déportés à Rawa-Ruska ; l'insuffisance alimentaire et hydrique conduisant « les détenus [...] à connaître la même misère qu'aucun autre camp de concentration n'aura connue »²⁰⁴ ; les violences perpétrées par les gardiens allemands ; le manque d'hygiène et l'insalubrité du camp favorisé par des Allemands résolus à « réduire par tous les moyens le potentiel de vie des hommes »²⁰⁵ ; Clément Luca en arrive à la conclusion que « l'appellation « camp de représailles » ne répond pas à la réalité. Il souligne que, si les Allemands les ont trainés « un peu plus loin en territoire occupé et en zone opérationnelle de l'Est », c'est qu'ils n'avaient d'autre intention que « l'assassinat collectif »²⁰⁶. Par conséquent, le camp de Rawa-Ruska est bien un camp d'extermination » selon lui²⁰⁷.

Il justifie son argumentation en citant et reproduisant un certain nombre de « preuves irréfutables »²⁰⁸ comme les rapports soviétiques sur les crimes hitlériens en Pologne et des extraits des minutes du procès international de Nuremberg déjà cité par l'Amicale entre 1961 et 1965. Clément Luca mobilise également un document inédit : un « protocole d'audition de témoin » datant 11 juin 1968 et obtenu par le « tribunal cantonal à Zabkowice Slaski » en Pologne (Zabkowice Śląskie). Un certain « Zdzislaw Sokolnicki », âgé de 72 ans désormais à la retraite, avait été interrogé sur les mauvais traitements des PGF qu'il aurait vus lorsqu'il travaillait à Jaroslaw pendant la guerre²⁰⁹. À cette partie s'ajoute une dernière sur les « responsabilités politiques », dans laquelle Clément Luca critique l'absence de reconnaissance du ministère des ACVG, plus globalement de l'État, concernant les souffrances des anciens du 325²¹⁰.

En définitive, au-delà du fait qu'il rappelle dans les grandes lignes le recours gracieux de l'union de Provence produit en 1965²¹¹, le livre de Clément Luca est peut-être la quintessence du processus de construction des mémoires de la captivité au Stalag 325 depuis 1945. En effet, son propos oscille constamment entre l'exaltation de la résistance des prisonniers transférés à Rawa-

²⁰³ *Ibid.*, p. 7.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 37.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*, 47-48.

²⁰⁷ *Ibid.*, Le terme est employé tout au long du livre, voir par exemple page 36.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 8.

²⁰⁹ *Ibid.*, Les documents précités sont reproduits par Clément Luca p. 81-115.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 135-138.

²¹¹ Union de Provence, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », *op. cit.*

Ruska, une mémoire élaborée dans le cadre de la réclamation du titre d'interné résistant depuis 1945, et un discours victimaire produit pour la revendication du titre de déporté résistant à partir de 1961. À ces deux aspects s'ajoute la convocation de « preuves » documentaires structurant et légitimant l'argumentation de la demande auprès des autorités politiques souvent la cible de leurs mécontentements. Cette « vérité historique », construite de toute pièce, ainsi révélée par Clément Luca laisse cependant place à une certaine amertume, un certain accablement : « l'heure n'est désormais plus aux débats tumultueux d'après-guerre alors qu'il ne reste plus que des plaies à penser », écrit-il²¹². Des débats tumultueux, il en a bien plusieurs au cours des années 1980-1990, mais cela relève de la petite histoire.

Quant à l'Union nationale, elle ne fait, à son tour, aucune mention du livre de Clément Luca, vraisemblablement pour ne pas faire la publicité de cet ouvrage commandé par sa rivale. Plus globalement, il semble que la confrontation avec l'UNDRR au sujet de l'histoire du Stalag 325 – en réalité plutôt sa mémoire – recherchée par l'Union autonome à la suite de la publication du livre de Daniel Bilalian, n'aura concerné qu'elle. En effet, six ans après sa création, l'Union autonome prend comme prétexte l'ouvrage du journaliste pour mettre en avant son action et son discours en faveur des anciens du 325 et par la même accroître son influence sur eux. De son côté, l'UNDRR a plus à perdre qu'à y gagner en réagissant. Tout d'abord, l'Union nationale se sent-elle vraiment partie prenante du livre de Daniel Bilalian. Certes, elle y a prêté son concours pour les témoignages, mais y met quelques réserves. Ses dirigeants ne le présentent pas comme le livre de l'Union nationale. Ensuite, en répondant aux critiques faites par l'Union autonome à l'encontre du travail de Daniel Bilalian ou envers Albert Guerlain et Georges Larget, l'Union nationale accorderait de l'importance à sa rivale et son discours, ce qui montrerait une certaine faiblesse et l'exposerait à des réactions en interne susceptibles de fragiliser son unité. Enfin, en cas d'échec de sa réplique, l'Union nationale se décrédibiliserait aux yeux de ses adhérents leur fournissant ainsi un motif pour rejoindre l'Union autonome. Les dirigeants de l'UNDRR décident donc d'ignorer, officiellement du moins, l'émulation de l'Union autonome autour du livre de Daniel Bilalian, préférant se consacrer au rapprochement avec l'amicale belge du Stalag 325.

²¹² *Ibid.*, p. 149.

3- Rapprochement franco-belge au temps de la rupture ou la mémoire partagée de la captivité au Stalag 325 entre l'Union nationale et l'amicale belge

Les premières années qui suivent la scission coïncide avec un rapprochement plus fort entre l'Union nationale et l'amicale belge de Rawa-Ruska sur la question mémorielle. L'histoire de cette amicale reste à écrire, mais notre corpus offre l'opportunité d'en éclairer une partie du point de vue français.

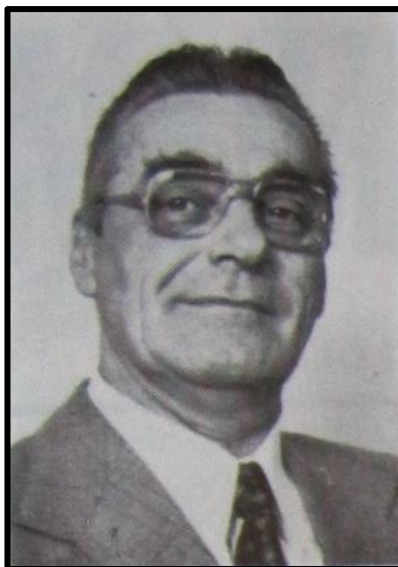
L'amicale belge apparaît pour la première fois dans *Envols* en 1946. Raymond Leguay apprend sa création de la part d'un ancien prisonnier belge interné à Rawa-Ruska, Gaston Siot. L'initiative vient de l'ancien homme de confiance belge du camp de Rawa-Ruska, le lieutenant Théo Arnould²¹³. Ce n'est véritablement qu'à partir des années 1950 que les deux amicales seraient suffisamment structurées pour nouer des liens plus forts entre elles. Des délégations de l'amicale belge se rendent régulièrement aux congrès nationaux de leurs homologues français comme à Paris et Toulouse en 1958 et 1959, au cours desquels était présent le président d'honneur, Delvaux, accompagné d'un porte-drapeau²¹⁴. Les liens semblent avoir été moins prononcés durant la présidence d'Oscar Liévain entre 1961 et 1965 au regard du peu d'espace qui est consacré à l'amicale belge dans *Envols* ou dans les politiques mémorielles. En revanche, à partir de 1966, Albert Guerlain et son homologue belge, Martin Kimplaire, relancent les échanges entre les deux associations : ce dernier participe notamment au congrès national à Dijon en 1970, puis à Paris en 1973, tandis que des délégations françaises se déplacent elles aussi aux congrès nationaux belges tenus à Charleroi²¹⁵. Les comptes rendus des manifestations et des discours de Martin Kimplaire, publiés dans *Envols*, montrent que les politiques mémorielles de l'UNDRR influencent les revendications des anciens du 325 en Belgique particulièrement la rédaction du rapport médical. La traduction de cette influence en action par l'amicale belge reste à étudier. Néanmoins, l'on peut déjà observer que ces derniers réclament dans les années 1970 une revalorisation de leurs pensions justifiée par les séquelles de leur captivité à Rawa-Ruska alors qu'il n'y a qu'un seul statut en vigueur en Belgique, celui de déporté politique, contrairement à la France qui en possède deux²¹⁶.

²¹³ *Envols*, « Notre amicale en Province et à travers le monde – Belgique », n° 5, septembre 1946, p. 5.

²¹⁴ *Envols*, « Au XIII^e congrès national », n° 66, mai-juin 1958, p. 3. *Envols*, « Notre XIV^e congrès à Toulon – Allocution de M. Maurice Delvaux, président de l'Amicale Ceux de Rawa-Ruska de Belgique », n° 70, mars-mai 1959, p. 5.

²¹⁵ *Envols*, « Le Congrès de Paris », n° 138, juin-août 1973, p. 5.

²¹⁶ *Ibid.* Sur le statut de déporté politique en Belgique voir notamment : LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, op. cit.



Source : AD du Gard, 138/J/7, « Livret pour le Congrès franco-belge de Marcinelle », 3 juin 1978.

Le congrès franco-belge tenu à Charleroi les 27 et 28 mars 1976 est une étape supplémentaire dans les relations entre l'Union nationale et l'amicale présidée par Martin Kimplaire, en photo ci-dessus²¹⁷. En l'absence d'Albert Guerlain, l'« importante délégation française » est représentée par le secrétaire national, Georges Larget, accompagné des membres du comité directeur national ainsi que de plusieurs présidents des sections Nord, Bourgogne, Rouen-Eure-Somme, Rhône, ou encore Vendée. À la suite d'une cérémonie commémorative au monument aux morts à Marcinelle, ville située en banlieue de Charleroi, le député-maire de la ville, Lucien Harmegnies, invite les participants à une réception offerte par la municipalité. C'est à cette occasion que Lucien Harmegnies annonce à Martin Kimplaire et Georges Larget l'érection à venir d'un mémorial en l'honneur de la captivité au Stalag 325. Cette décision a sûrement été prise en amont avec Martin Kimplaire, peut-être en est-il à l'origine, car la stèle doit être réalisée par le président d'honneur de l'amicale belge, Albert Peters²¹⁸. Une fois encore, les anciens du 325 français ne sont pas à l'origine d'un mémorial en leur honneur, preuve qu'il s'agit toujours d'une préoccupation secondaire à la fin des années 1970. Les modalités de l'inauguration sont définitivement fixées lors du congrès national à Dijon en mai 1977. C'est l'amicale belge et la section Nord – Pas-de-Calais de l'UNDRR présidé par Paul Vigourel désignées comme les responsables de l'événement²¹⁹.

²¹⁷ Edmond Calmette, « Congrès franco-belge de Charleroi », *Envols*, n° 151, mai 1976, p. 1 & 3.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ Le 5 mars 1977, Martin Kimplaire a assisté à une réunion du conseil national pour préparer l'organisation de l'inauguration avec tous les présidents locaux de l'UNDRR. AD du Gard, 138/J/7, « Livret pour le Congrès Franco-Belge de Marcinelle », *op. cit.*, p. 5. AD de l'Aube, 141/J/56, « Compte rendu de la réunion du comité directeur national – circulaire n° 6, exercice 1977-1978 », 9 janvier 1978, 1 page.

L'inauguration du mémorial se déroule lors d'un « mémorable congrès national qui cimente l'amitié franco-belge » organisé les 2 et 4 juin 1978²²⁰. Il est spécial à plus d'un titre : « Près de 500 » responsables locaux se réunissent à Lille, le 2, pour les traditionnelles réunions et séances de travail effectuées en amont de chaque congrès. Le nombre semble assez exceptionnel pour être précisé, d'ailleurs il équivaut pratiquement à l'effectif de l'Union autonome. Le comité directeur est réélu à l'unanimité, dont le président Albert Guerlain qui ne faisait face à aucune candidature concurrente. Le lendemain, « douze autocars » sont affrétés pour convoier entre 850 et 900 congressistes français vers Charleroi et Marcinelle, d'autres s'y rendent avec leurs voitures personnelles. Au passage de la frontière, le long convoi est escorté par la gendarmerie belge²²¹. Au total, ce sont près de 1 200 personnes qui prennent part aux journées du samedi 3 et du dimanche 4 juin pour assister aux commémorations, aux célébrations religieuses ainsi qu'aux banquets et aux moments de convivialités programmés autour de l'inauguration du mémorial qui a lieu le 3 au cimetière communal de Marcinelle²²². Il s'agit du premier lieu de mémoire consacrée à la captivité au Stalag 325 en Europe occidentale.

Au cours de ces journées, sont présents des élus locaux, des officiers de l'armée belge, mais aussi l'ambassade d'URSS représentée par « le capitaine Michael Koukanov » et le secrétaire d'ambassade, un certain Tioudov. Le secrétariat d'État aux Anciens Combattants français est représenté par le sous-préfet du Nord. Plusieurs représentants des associations mémorielles françaises ont également fait le déplacement en Belgique comme l'amicale Colditz-Lübeck, la Confédération nationale des combattants volontaires, la FNDIRP, l'Association des anciens combattants français évadés de France internés en Espagne, l'UNEG, l'UFAC ou encore la CNDIADR. Autrement dit, à peu près l'ensemble des associations présentes chaque année aux congrès nationaux de l'UNDRR²²³.

²²⁰ *Envols*, « Congrès 1978. Mémorable congrès national qui cimente l'amitié franco-belge », n° 162, juin-juillet 1978, Le numéro est consacré au congrès.

²²¹ AD de l'Aube, 141/J/10, « Compte-rendu du congrès national Franco-belge à Marcinelle », juin 1978.

²²² *Envols*, « Congrès 1978. Mémorable congrès national qui cimente l'amitié franco-belge », art. cit, p. 2.

²²³ *Ibid.*

Photo 43 - Mémorial en l'honneur de la captivité à Rawa-Ruska à Marcinelle (Belgique)



Source : Archives privées, Pascal F. « Mémorial de Rawa-Ruska à Marcinelle », [s. d.].

Les inscriptions gravées sur le mémorial à Marcinelle correspondent quasiment mot pour mot à celles du mémorial à Rawa-Ruska qui a certainement servi de modèle : il est écrit « Mémoire éternelle aux patriotes français et belges tombés dans la lutte contre le nazisme à Rawa-Ruska, URSS, 1942-1944 »²²⁴. En dessous se trouve la traduction en ukrainien comme à Rawa-Ruska²²⁵. Cela montre à nouveau combien, dès lors qu'il s'agit de commémorer la captivité au Stalag 325, la figure du combattant, du résistant qui s'est sacrifié pour son pays, redevient prédominante, reléguant ainsi celle du déporté de Rawa-Ruska à la sphère des réclamations politiques. La célébration d'une mémoire patriotique s'accorde finalement assez bien au contexte mémoriel en Belgique où les mémoires de la collaboration et la résistance sont l'objet d'enjeux communautaires entre Flamands et Wallons, Marcinelle étant située en banlieue de l'une des principales villes de Wallonie, Charleroi²²⁶.

Une étude approfondie de la construction mémorielle de la captivité au Stalag 325 à l'œuvre au sein de l'amicale belge permettrait de savoir dans quelle mesure l'inauguration du mémorial à Marcinelle s'inscrit à la fois dans ses politiques mémorielles, et plus globalement au sein des enjeux de mémoires en Belgique à l'échelle locale et nationale. Une réflexion sur la création en Belgique du « Comité national des camps de représailles » en 1982 par le président de l'amicale belge, Martin Kimplaire, ainsi que par le lieutenant-colonel Léonard, représentant l'« association des prisonniers de guerre réfractaires du camp de représailles de Fürstenberg (ASBL) »²²⁷, et de la responsable de l'amicale belge du Stalag 369 de Kobjerzyn, Mme Pierson, pourrait être un point de départ. Avec le soutien de l'UNDRR, ce comité vise la création d'un statut d'interné résistant sur le modèle de celui en vigueur dans le système juridique français afin que les PG belges des camps de représailles puissent bénéficier des pensions auxquelles ils donnent droit²²⁸.

Pour l'UNDRR, l'inauguration du mémorial à Marcinelle est un événement important, « mémorable », comme en témoigne le nombre impressionnant de personnes venant de toutes les régions de France. Le compte rendu publié dans *Envols* consacre d'ailleurs un paragraphe à les citer. Aucun événement à notre connaissance n'a rassemblé un millier de personnes, pas même les congrès nationaux. « Quelle ambiance ! Il faut l'avoir vécu pour la relater et la comprendre » est-il écrit dans

²²⁴ Sur le mémorial à Marcinelle, le terme « nazisme » remplace celui de « fascisme » à Rawa-Ruska. AD du Gard, 138/J/7, « Livret pour le Congrès Franco-Belge de Marcinelle », *op. cit.*, p. 7.

²²⁵ L'inscription en ukrainien : « вічна пам'ять французьким і бельгійським патріотам що впали в боротьбі проти нацизму в раві руській ссср »

²²⁶ Sur les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en Belgique, voir notamment : LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, *op. cit.*. BENVINDO Bruno et EVERT Peeters, *Les Décombres de La Guerre : mémoires Belges en conflit, 1945-2010*, Waterloo, Renaissance du Livre, 2012. BENVINDO Bruno et KASTELOOT Chantal, « Témoins, historiens, États : mémoires de la Seconde Guerre mondiale en Belgique (1945-2015) », in SAINCLIVIER Jacqueline et alii (dir.), *Images des comportements sous l'Occupation : Mémoires, transmission, idées reçues*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 93-111.

²²⁷ En théorie, le Stalag III-B à Fürstenberg n'est pas un camp de représailles.

²²⁸ *Envols*, « Assemblée générale annuelle de nos amis belges », n° 183, quatrième trimestre 1982, p. 2.

*Envols*²²⁹. Rapprocher au contexte de la scission de ceux de Rawa-Ruska, le succès de l'inauguration, ainsi présenté par l'Union nationale dans le compte rendu, vise sans doute aussi à promouvoir les politiques menées par ses dirigeants auprès d'une Union autonome attentive aux actions menées par l'UNDRR, comme en témoignage sa réaction au livre de Daniel Bilalian.

Ce rapprochement franco-belge a cependant des limites. L'inauguration n'est suivie d'aucune commémoration régulière ou épisodique de la part des Français, aucune délégation de l'Union nationale ne s'est rendue à Marcinelle par la suite. Aux yeux de l'UNDRR, le site est donc avant tout un lieu de mémoire pour les anciens du 325 belges. Ses dirigeants préfèrent organiser des pèlerinages vers leur ancien lieu de détention, à Rawa-Ruska. Ils reprennent à partir des années 1980 en dépit des difficultés inhérentes à leurs préparations.

La question des pèlerinages renvoie au congrès franco-belge à Charleroi en mars 1976. En effet, en parallèle de l'annonce relative à la création du mémorial à Marcinelle, la délégation française apprend également la préparation du premier voyage commémoratif à Rawa-Ruska par l'amicale belge pour l'année en cours. Martin Kimplaire à l'intention de rapporter de la terre pour en déposer une partie près d'un monument en l'honneur de la résistance et de la déportation en Belgique, sans toutefois préciser lequel. À partir de la fin des années 1970, l'Union nationale n'est donc plus la seule à s'approprier le mémorial à Rawa-Ruska qu'elle n'a plus visité depuis 1967, vraisemblablement en raison d'un manque de participants après cinq éditions en six ans (1962, 1963, 1964, 1966, 1967)²³⁰. La mobilisation de l'UNDRR pour l'amélioration des droits à pension pour les anciens du 325, aboutissant au décret de 1973, a sans doute aussi réorienté ses priorités tout comme les difficultés internes qu'elle a rencontrées par la suite.

Ce n'est qu'en 1982, quinze ans après le dernier pèlerinage, que les dirigeants de l'Union nationale envisagent sérieusement un nouveau déplacement, éventuellement avec les membres de l'amicale belge. Victime de son succès, celui-ci est déprogrammé, car le nombre maximum de participants fixé par les autorités soviétiques, 120, est largement dépassé. Plus de 350 adhérents avaient préservé leurs billets. Résolus à s'y rendre comme par le passé, l'UNDRR dut toutefois envoyer à Moscou le président de la section de la Loire, Blaise Racodon, afin de mener directement les tractations avec les autorités soviétiques : entre le 21 et le 23 avril 1982, ce dernier est reçu par le responsable du Comité soviétique des vétérans de la guerre et ancien commandant de l'escadrille Normandie-Niemen, le général Zacharov, pour dialoguer avec la responsable des déportés au sein de

²²⁹ *Envols*, « Congrès 1978. Mémorable congrès national qui cimente l'amitié franco-belge », art. cit., p. 1.

²³⁰ Nous avons retrouvé dans les archives diplomatiques à la Courneuve une demande d'autorisation de la part de l'UNDRR aux autorités soviétiques pour un pèlerinage en 1968. La demande a été acceptée, mais visiblement, aucun voyage n'a été programmé. CADC, FR/MAE/208/QO/508, « Dossier de demande d'autorisation pour le voyage à Rawa-Ruska 1968 ». 11 documents.

l'agence de voyages *KUONI*, Anne-Marie Roche, le représentant des déportés soviétiques et ancien déporté à Mauthausen, le général Boris Starinov, ainsi que le responsable en chef des vétérans soviétiques de la guerre, Victor Maiski. L'ambassade d'URSS ainsi que l'agence de tourisme *Intourist* participent également. À l'issue des discussions, un pèlerinage à Rawa-Ruska est programmé entre le 12 et le 20 mai 1984 sur la base de ceux effectués dans les années 1960²³¹. Cet épisode montre l'attention portée par les autorités soviétiques à l'égard des anciens du 325, mais aussi à quel point les commémorations dans la région de Lviv sont impossibles à préparer sans leur aval, ici, deux ans en amont. Visiblement, la détermination des dirigeants de l'UNDRR est importante pour un déplacement qui semble l'être tout autant. 118 personnes divisées en deux groupes participent donc à l'édition 1984, mais aucun belge n'est mentionné.

L'année suivante, en mai 1985, le premier « pèlerinage franco-belge » est organisé auquel prennent part 130 personnes, nombre maximum autorisé par les autorités soviétiques. Chacun a dû déboursier la somme conséquente de 5 500 frs (soit 1 580 euros). La participation de l'amicale belge est toutefois symbolique puisque seulement quatre membres sont présents, dont le président Martin Kimplaire²³². Deux ans plus tard, lors de l'édition 1987, aucun n'est mentionné parmi les 90 inscrits²³³. Lors de ces deux commémorations, l'accent est mis sur la remémoration des milliers de morts soviétiques ainsi que sur les souffrances des PG français et belges tout en soulignant le « combat pour la paix » qu'ils mènent depuis la fin de la guerre²³⁴. Les termes « déporté », « déportation » ou encore « extermination », d'ordinaire associés aux anciens du 325 par l'Union nationale, n'apparaissent pratiquement jamais dans les comptes rendus tandis qu'il est davantage question des échanges entre les autorisés soviétiques et ceux de Rawa-Ruska français et belges. Pour autant, cela n'est pas la traduction d'une évolution du discours mémoriel, mais procède simplement d'un choix éditorial destiné à valoriser les liens entre les anciens « frères d'armes »²³⁵.

En juin 1986, l'Union autonome organise elle aussi son premier pèlerinage à Rawa-Ruska par l'intermédiaire de son vice-président, Emmanuel Poirier. Le prix par personne, fixé à 6 950 frs (soit 1 950 euros), est plus élevé que pour les voyages de l'UNDRR en raison du nombre potentiel de participants. L'Union autonome attend au moins trente inscriptions²³⁶. L'année suivante, un second pèlerinage à Rawa-Ruska est organisé à une date différente de celle de l'Union nationale, entre le

²³¹ *Envols*, « Pèlerinage national à Rawa-Ruska », n° 189, deuxième trimestre 1984, p. 17-18.

²³² *Envols*, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », n° 193, deuxième trimestre 1985, p. 20-23.

²³³ Le profil des inscrits pour les pèlerinages organisés dans les années 1980 n'est pas mentionné. *Envols*, « Pèlerinage national à Rawa-Ruska », n° 202, quatrième trimestre 1987, p. 16-17.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ *UA Rawa- Ruska*, « Voyage de groupe à Rawa-Ruska – juin 1986 », n° 32, février- avril 1986, p. 4.

29 août et le 5 septembre. Le déroulement des deux voyages est similaire à ceux effectués par ceux de Rawa-Ruska depuis 1962. Conformément à son discours, l'Union autonome y commémore les figures du déporté sans délaisser celle du résistant ; le camp de Rawa-Ruska est à la fois un « camp de la mort » et un « haut lieu de sacrifice et de patriotisme » français et soviétique²³⁷. Les Belges, eux, ne sont pas mentionnés.

La période 1970-1980 est celle durant laquelle les liens entre l'Union nationale et l'amicale belge sont les plus forts. Ils sont consolidés lors de l'inauguration du mémorial à Marcinelle en 1978 et lors du pèlerinage à Rawa-Ruska en 1985. Les participations aux manifestations organisées par l'une et l'autre entretiennent durablement l'amitié franco-belge. Celle-ci perdure jusqu'à la dissolution de l'amicale belge au début des années 2000, malgré les échanges moins fréquents en raison notamment du décès en janvier 1994 de Martin Kimplaire²³⁸.

²³⁷ *UA Rawa-Ruska*, « Rawa-Ruska. Cérémonies du souvenir », n° 38, octobre-décembre 1987, p. 1-2.

²³⁸ Archives privées, Pascal F., Le président de l'amicale belge, Francis Wyn, « Bulletin de l'union des évadés déportés à Rawa-Ruska », 11 août 2000, 7 pages.

Épilogue et conclusion

À partir de 1974, les deux unions nationales françaises suivent des chemins différents. L'Union autonome présidée par Louis Prost est de loin la plus active sur le plan des revendications politiques. Malgré la publication en 1983 du livre de Clément Luca qui a redonné un élan aux actions, les échecs répétés pendant presque une décennie pèsent néanmoins sur les membres de l'Union autonome. La scission semble ne plus être aussi nécessaire.

À la fin de l'année 1983, les présidents des deux unions, Albert Guerlain et Louis Prost, conviennent d'une action commune. Il s'agit là d'un petit séisme après dix années de vives confrontations. Des échanges épistolaires entre les deux présidents ressort le constat que le ministère n'a aucune intention d'octroyer le titre de déporté résistant aux anciens du 325, mais est cependant tout à fait prêt à discuter avec les deux unions d'une amélioration de leurs pensions. Une réunion est alors programmée entre les responsables des deux unions afin de convenir sur l'argumentaire à présenter ainsi que les réponses aux éventuelles questions et objections du ministre²³⁹. Les délégations se réunissent à Toulouse le 19 janvier 1984. La séance de travail est présidée par André Méric, et se termine par un repas amical²⁴⁰. Louis Prost se rend même au congrès national de l'UNDRR tenue les 7 et 9 septembre 1984 à Vittel dans le but d'entretenir les liens pour la réussite de l'action commune²⁴¹. Toutefois, malgré les efforts fournis par les deux unions, aucune amélioration significative des pensions pour les anciens du 325 n'est décidée par le ministère des ACVG. Le titre d'évadé, institué par décret le 10 juillet 1985, ne leur apporte quant à lui aucun avantage si ce n'est une carte supplémentaire dans leur portefeuille²⁴².

L'actualité médiatique à la fin des années 1980 offre néanmoins une occasion à l'Union autonome d'actualiser ses revendications comme en 1979 lors de la retransmission de la minisérie *Holocauste*. Cette fois, ce sont les prises de position du comédien et humoriste Coluche à l'encontre des Anciens Combattants qui font réagir ses dirigeants. À plusieurs reprises, à sa manière, Coluche montre son agacement concernant leurs réclamations et les commémorations qu'ils organisent au motif qu'elles feraient la publicité de la guerre. Ces derniers font d'ailleurs l'objet d'un sketch en 1975, « l'Ancien Combattant ». Sa participation à l'émission de TF1 « Droit de réponse » le 19 juin

²³⁹ Dans la lettre qu'il adresse à Louis Prost, Albert Guerlain résume à grands traits les échanges épistolaires et téléphoniques qu'il a eu avec ce dernier tout en présentant le contenu des discussions avec le ministre des ACVG, Jean Laurain. AD de l'Aube, 141/J/56, Dossier : « Comité directeur nationale », « Lettre du président de l'UNDRR, Albert Guerlain, au président de l'UANDRRR, Louis Prost », 15 décembre 1983, 1 page.

²⁴⁰ AD de l'Aube, 141/J/56, « Comité directeur national. Circulaire n° 3, exercice 1983-1984 », 26 janvier 1984, 4 pages. « Rapport moral », *UA Rawa-Ruska*, n° 27, mai-juillet 1984, p. 4.

²⁴¹ AD de l'Aube, 141/J/56, « Conseil national. Circulaire n° 5, exercice 1984-1985 », 14 mars 1985, 1 page.

²⁴² AD de l'Aube, 141/J/56, « Conseil national. Circulaire n° 2, exercice 1984-1985 », 23 juillet 1985, 1 page.

1983, présentée par Michel Polac, est tout aussi remarqué et provoque le mécontentement du ministère des ACVG²⁴³. Avant de quitter le plateau, Coluche lance : « Je pisse au cul des anciens combattants ». Cette prise de position fait écho à celle du chanteur Daniel Balavoine en 1983 en faveur de la paix dans l'émission de TF1, *7 sur 7*, enregistrée dans le contexte de guerre au Liban : « J'emmerde les anciens combattants »²⁴⁴. Deux ans plus tard, le 17 mai 1985, Coluche est l'invité de l'émission « Le jeu de la vérité » présentée par Patrick Sabatier diffusée sur TF1. Le concept du programme est d'inviter une célébrité afin qu'elle réponde aux questions posées, soit par téléphone, soit dans le public. C'est alors qu'une femme par téléphone l'interroge pour savoir pour quelle raison il a « traité les Anciens combattants de cons ». Tout en reconnaissant ses propos, il les justifie en expliquant avoir voulu « provoquer une réaction », avant de donner plus d'explications :

Aujourd'hui, il n'y a pas longtemps on vient de fêter le 40^e anniversaire de la fin de la guerre. Je voudrais savoir quand est-ce qu'ils vont nous lâcher les noix avec leur guerre qui est finie depuis 40 ans, merde. [applaudissements dans la salle]. Moi les mecs qui défilent avec des médailles sous prétexte qu'y étaient, je sais bien que ce sont des victimes, mais pour ceux qui ont eu la chance de ne pas vivre la guerre, soient régulièrement alertés par ça, c'est faire de la publicité à la guerre, c'est tout. C'est ça qu'il faut arrêter²⁴⁵.

Peu de temps après, en août, Dominique Leonetti réagit en rédigeant un article dans *UA Rawska-Ruska* dans lequel il exprime son profond mécontentement de voir assimiler les anciens du 325 à des « nostalgiques de la guerre », propos repris du ministre des ACVG, Jean Laurain, lui aussi choqué par les propos de Coluche²⁴⁶. Faisant le lien avec les échecs des revendications de l'Union autonome, il écrit que « la vérité sur les camps, sans exclusivité, est loin d'être admise et loyalement reconnue. Il y a là un grave préjudice à la mémoire de nos morts »²⁴⁷. Les propos de Coluche résonnent d'autant plus fort qu'au même moment, une proposition de loi déposée et soutenue par André Méric est en cours d'examen au Sénat²⁴⁸. Elle vise une amélioration des pensions des anciens du 325. De plus, ces derniers, comme la plupart des Anciens Combattants, sont préoccupés par le legs qu'ils souhaitent

²⁴³ Débats parlementaires « Radiodiffusion et télévision », *Journal officiel de la République française*, n° 36, 16 septembre 1985, p. 4342.

²⁴⁴ « J'emmerde les anciens combattants [...] on a plus le temps de s'occuper des anciennes guerres ». Daniel Balavoine souhaite que les commémorations servent plutôt à manifester contre les guerres les plus actuelles comme celle au Liban où vit sa mère. Concernant la prise de position de Daniel Balavoine : *7 sur 7*, 23 octobre 1983, enregistrement vidéo, TF1, 1983, 50 minutes, extrait cité disponible en ligne sur *Dailymotion*, consulté le 8 juin 2023, <https://www.dailymotion.com/video/xhguch>

²⁴⁵ La retranscription de l'échange se trouve en annexe. *Le jeu de la vérité*, 17 mai 1985, enregistrement vidéo, TFI, 1985, 50 minutes, [00:31:00 – 00:33:40], vidéo disponible en ligne sur *Dailymotion*, consulté le 6 novembre 2022 : <https://www.dailymotion.com/video/x6bdywb>

²⁴⁶ Dominique Leonetti, « Coluche », *UA Rawska-Ruska*, n° 30, juin-août 1985, p. 1.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ *UA Rawska-Ruska*, « Sénat. Proposition de loi n° 289 », n° 30, juin-août 1985, p. 2-3.

transmettre aux générations successives alors qu'ils arrivent au crépuscule de leur vie. « Comment transmettre aux jeunes ce que l'on persiste à vouloir ignorer ? », écrit Dominique Leonetti²⁴⁹.

L'année suivante, c'est l'extradition vers Israël de John Ivan Demjanjuk pour être jugé qui provoque la réaction de l'Union autonome. Sans revenir sur les multiples procédures judiciaires ouvertes entre 1975 et 2011 à l'encontre de cet ancien auxiliaire de la SS²⁵⁰, retenons qu'en 1987, il est accusé d'avoir participé à l'extermination des Juifs dans le centre de mise à mort immédiat à Treblinka et Sobibór. Le vice-président de l'Union autonome, Valentin Ranaldi, rend compte de cette actualité tout faisant un lien entre les camps de Treblinka et Rawa-Ruska :

« La solution finale » ordonnée lors de la conférence de Wannsee en janvier 1942 (*sic*) [...] englobait dans sa funeste détermination tous ceux qui, depuis la gare de triage d'Oppeln, circulaient en wagons à bestiaux sur la voie ferrée Rawa-Ruska-Treblinka. [...] Ces deux camps, situés dans le « Triangle de la mort », au cœur de ce qui avait été appelé la zone d'extermination, avaient [la] même vocation. C'était l'esprit de la décision de Wannsee²⁵¹.

Valentin Ranaldi réactualise ici un discours sur l'extermination des PGF à Rawa-Ruska en réemployant des termes provenant des recherches historiques sur la Shoah comme « la conférence de Wannsee » afin d'accentuer la validité scientifique de son argumentation. Par ailleurs, le procès de John Ivan Demjanjuk fait intervenir quelques rescapés juifs de Treblinka pour témoigner, l'occasion pour Valentin Ranaldi d'évoquer ceux du camp de Rawa-Ruska :

Les survivants sont encore là pour l'accuser formellement, mais combien en restent-ils ? Quand sera-t-il à l'aube de l'an 2000 ? Comme eux, les survivants de Rawa-Ruska sont les témoins historiques de cette déportation. Après 45 ans, on peut devenir amnésique, discuter des faits ; le droit à la reconnaissance et la réparation, mettre en cause l'acte de Résistance, le régime, la concentration, l'extermination. [Cependant] comment peut-on discuter la relation de cause à effet entre la décision de Wannsee [...] et l'ordre de l'OKW [...] du transfert des prisonniers de guerre français au camp de Rawa-Ruska [...]. Cela est proprement indécent et indigne des responsables ou gouvernementaux [...] C'est délibérément ne pas vouloir transmettre la vérité historique²⁵².

Les recherches récentes ont démontré que la « Solution finale de la question juive », c'est-à-dire la destruction physique des Juifs en Europe, avait été décidée par les autorités nazies en amont de la conférence de Wannsee le 20 janvier 1942, ce qui ne diminue en rien le rôle important qu'elle

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ DOUGLAS Lawrence, *The right wrong man : John Demjanjuk and the last great Nazi war crimes trial*, Princeton, Princeton University Press, 2016. WITTMANN Rebecca, « Chapitre 8. From Majdanek to Demjanjuk: failures of Justice in postwar Germany (1958- 2009) », in LAGROU Pieter et ROVETTA Ornella (dir.), *Defeating impunity. Attempts at International Justice in Europe since 1914*, New-York, Berghahn Books, 2022, p. 174-188.

²⁵¹ Valentin Ranaldi, « Rawa-Ruska – Treblinka. Deux noms... un même souvenir », *UA Rawa-Ruska*, n° 32, février- avril 1986, p. 1.

²⁵² *Ibid.*

a joué²⁵³. Concernant l'argumentation de Valentin Ranaldi, elle s'inscrit dans une logique discursive à l'œuvre depuis 1961 qui consiste à subsumer l'ensemble des victimes du nazisme dans le Gouvernement Général de Pologne, dont les prisonniers du camp de Rawa-Ruska. Cela, avec néanmoins cette fois, un nouvel élément de langage, récurrent, la conférence de Wannsee dont le sens est détourné à des fins de reconnaissance politico-mémorielle.

La proposition de loi déposée au Sénat le 15 avril 1987 par André Méric est la dernière action importante menée sous l'égide de l'Union autonome. Celle-ci est également rejetée notamment en raison de son financement. Selon les calculs effectués par le secrétariat d'État aux ACVG, le montant total estimé d'une réévaluation des pensions des anciens du 325 serait de 59 millions de frs, ou 392 millions de frs dans le cas d'une amélioration des pensions pour tous les internés résistants²⁵⁴.

L'année suivante, le 28 juin 1988, l'Union autonome voit son président d'honneur, André Méric, être nommé secrétaire d'État aux ACVG, ce qui donne de l'espoir pour tous les anciens du 325. L'optimisme est cependant de courte durée puisqu'André Méric ne peut satisfaire des revendications qu'il soutient pourtant. Le président Louis Prost décède en avril 1994, laissant malgré lui ses successeurs, Paul Fournier jusqu'en 2002, puis Valentin Ranaldi, accompagner la dissolution de l'UANDRRR décidée le 22 mai 2004 et exécutée le 28 avril 2005²⁵⁵.

L'Union nationale présidée par Albert Guerlain perpétue le discours officiel des déportés résistants du camp de Rawa-Ruska. Cependant, l'amélioration des pensions pour les anciens prisonniers des camps de représailles, octroyée par le décret promulgué en janvier 1973, puis l'action infructueuse menée avec l'Union autonome en 1984, achève les espoirs de ses dirigeants de voir la demande de titre de déporté résistant satisfaite un jour. C'est pourquoi elle est moins active sur le terrain des revendications politiques contrairement à la période 1966-1973. Pour autant, cela ne veut pas dire que l'Union nationale a totalement abandonné cet objectif initial, mais entend, par la diplomatie avec les autorités politiques, obtenir le plus d'avantages possible pour les anciens du 325. Cela passe en premier lieu par fournir l'accompagnement administratif nécessaire à la constitution des dossiers pour l'obtention du statut d'interné résistant, et faire bénéficier au plus grand nombre les améliorations de pensions prévues par le décret de 1973.

Les dirigeants de l'Union nationale se préoccupent également davantage des commémorations. Dans les années 1980, les pèlerinages à Rawa-Ruska sont reconduits en 1982,

²⁵³ POHL Dieter, *Nationalsozialistische Verbrechen 1939 - 1945 - Innenansichten des Nationalsozialismus*, Stuttgart, Klett-Cotta, 2022. BRAYARD Florent, *La « solution finale de la question juive ». La technique, le temps et les catégories de la décision*, Paris, Fayard, 2004.

²⁵⁴ AN, 20010018/8, Sous-dossier : « Rapport Constant - Dossier 8 Rawa-Ruska », « Commentaire de la proposition de loi relative à Rawa-Ruska adoptée le 25 mai 1987 par le Sénat », 10 pages.

²⁵⁵ Archives privées, Viviane Kervinio, « Récépissé de déclaration de dissolution déclarée le 28 avril 2005 », 1 page.

1984, 1985, 1987 et 1989, avant que ne survienne l'effondrement de l'URSS, dont l'indépendance de l'Ukraine le 24 août 1991 est l'un des aspects, empêchant les déplacements jusqu'en 2003.

L'activité politique de l'Union nationale s'essouffle néanmoins parce que ses forces vives déclinent et disparaissent progressivement. Les listes des décès d'anciens du 325 publiées dans *Envols* à partir de 1967 faisaient initialement partie de la logique discursive, venant ainsi compléter le rapport médical rédigé l'année précédente par d'anciens médecins internés au Stalag 325²⁵⁶. Elles étaient pour les dirigeants de l'Union nationale la preuve qu'il fallait d'urgence améliorer les pensions pour les anciens du 325 afin que ces derniers puissent mieux se soigner. Par la suite, ces listes ne restèrent plus qu'une forme d'hommage aux défunts. À partir de 1987, date à laquelle l'UNDRR enregistre le plus grand nombre de membres depuis 1945, 5 381, ses effectifs diminuent inéluctablement au fil du temps. L'année 2001 est celle où le nombre de veuves est supérieur à celui des anciens du 325 : ils sont 1 369 tandis qu'elles sont 1 438. Six ans plus tard, ce sont les descendants les plus nombreux. Ils sont 671 alors que leurs aïeux sont 623. Quant aux veuves, elles sont les plus représentées jusqu'à la fin des années 2000. Elles sont 1 140 en 2006²⁵⁷. Les années 2000 sont *in fine* celles où la mémoire de la captivité au Stalag 325 est essentiellement perpétuée par les veuves puis les enfants et petits-enfants des anciens prisonniers.

•

Le schisme des « gardiens de l'orthodoxie » survenu en 1974 n'a pas été provoqué par un mécontentement à l'égard des politiques conduites depuis 1966 sous l'égide du président national, Albert Guerlain. Elle est la conséquence de la réaction des dirigeants nationaux à la suite du décret de janvier 1973 qui n'ont pas souhaité engager une procédure juridique contre le ministère des ACVG devant le conseil d'État. Ces différents politiques internes à ceux de Rawa-Ruska n'ont cependant pas engendré de profond changement dans le récit officiel, mais quelques évolutions en lien avec celles de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, en particulier au sein de l'Union autonome. La figure du déporté du camp de Rawa-Ruska est restée prédominante tandis que celle du résistant est régulièrement mobilisée pour rappeler les raisons de la déportation.

²⁵⁶ *Envols*, « Nos morts », n° 107, mai-juin 1967, p. 10.

²⁵⁷ Les recensements des membres de l'UNDRR nous ont été fournis, sous format numérique, par l'une des responsables des archives de l'UNCRRD, Karen V. Les recensements ne se trouvent pas dans les fonds de l'Union rue Leroux à Paris à moins que les listes fassent partie des archives non classées. Archives privées, Karen V., « Liste des adhérents de l'UNDRR (1981-2000) », 15 pages. *Envols*, « Congrès national 2006 », n° 269, décembre 2006, p. 8.

On a également pu observer des exemples concrets de « multidirectionnalité mémorielle » définis et étudiés par Michael Rothberg²⁵⁸. Le professeur en littérature comparée propose en effet de penser les constructions mémorielles au-delà des jeux de concurrence, d'exclusion, de confrontation, pour mieux mettre en exergue l'interconnexion entre les mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1961, ceux de Rawa-Ruska ont effectivement eu une part active au sein des « compétitions pour la reconnaissance » avec les associations d'Anciens Combattants, de résistants et de déportés²⁵⁹. La CNDIR, commission d'état composé de représentants de ces associations, a d'ailleurs souvent été la cible de critiques en raison de ses avis négatifs concernant la demande de titre de déporté résistant pour les anciens du 325. Entre 1965 et 1967, c'est avec l'Union nationale des évadés de guerre que les responsables de l'Amicale, puis de l'UNDRR, se querellent, car ils reprochent aux évadés de guerre de ne pas soutenir, ou pas assez, leurs revendications²⁶⁰. De 1974 à 2005, l'union autonome reste dans un perpétuel « combat »²⁶¹. En 1979, un article rédigé par Clément Luca s'adressait aux principaux « adversaires » de l'union autonome à savoir le ministère des ACVG, mais également les « États-Majors des associations d'anciens déportés », sans préciser lesquelles. Par effet de radiation, l'union nationale est elle aussi visée : « Quel est votre choix, vous, les Rawa-Ruska d'une autre association ?, interroge Clément Luca. « Vous rendrez-vous encore une fois coupables de collaborer avec nos adversaires de toujours au motif d'entretenir quelques bonnes relations personnelles ? »²⁶². Toutefois, plusieurs réactions de l'union autonome à l'actualité ont montré l'interconnexion entre la mémoire de la captivité au Stalag 325 et celles des déportations allemandes et de la Shoah. C'est le cas par exemple des articles rédigés à la suite de la retransmission de la série *Holocauste* en 1979 ou du procès de John Ivan Demjanjuk en 1987. C'est le cas aussi des inscriptions du nom de Rawa-Ruska sur des mémoriaux en l'honneur des déportés comme à Royan ou Lyon en 1967.

La construction mémorielle de la captivité au Stalag 325 n'a cependant pas été uniquement l'œuvre de l'Amicale, des unions nationales ou bien des anciens prisonniers qui ont publié leurs récits. Cette mémoire se transmet également au sein des familles.

²⁵⁸ ROTHBERG Michael, *Mémoire multidirectionnelle. Repenser l'Holocauste à l'aune de la décolonisation*, Paris, Éditions Pétra, 2018 (édit. originale : 2009 ; traduit de l'américain par Luba Jurgenson).

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 16-18.

²⁶⁰ Sur le sujet, voir notamment : Clément Luca, « Tribune libre », *Envols*, n° 97, mars-mai 1965, p. 2. Archives privées, Viviane. K, « Lettre de Maurice Guillot au président de l'UNEG, René Picard », 6 août 1966, 6 pages. Et « Courrier du président de la section Alpes-Maritimes, Georges Lamour, sur la situation avec l'UNEG », destinataire inconnu, août 1966, 1 page. AD du Gard, 138/J/10, dossier : « Relations avec le Secrétariat d'État aux Anciens combattants », Circulaire n° 11 du comité directeur envoyé par le Secrétaire national, Georges Larget au président national, Albert Guerlain », 27 janvier 1967, 6 pages.

²⁶¹ *UA Rawa-Ruska*, « MÉRIC », art. cit.

²⁶² Clément Luca, « Assez de chantage », art. cit.

Depuis les années 2000, ce sont les enfants et petits-enfants d'anciens du 325 qui administrent l'UNDRR, et beaucoup d'entre eux ont aujourd'hui le sentiment que leurs pères ou grands-pères n'ont jamais été reconnus comme des PG résistants et déportés. Au même titre que les commémorations, témoigner participe du travail de mémoire, c'est un mode d'expression social répondant à des enjeux politiques, sociaux et historiques que l'historien se doit d'analyser. Cette demande sociale est d'autant plus importante que nos recherches sur l'histoire et la mémoire de cette captivité sont financées par l'UNCRRD dans le cadre d'un contrat doctoral avec l'Université d'Angers. Pour ces enfants et petits-enfants, ce travail historique devient un véritable enjeu de mémoire, car le Stalag 325 devient un sujet d'histoire qui lui donne une certaine importance et une visibilité académique voir publique. Dans ce contexte, nous sommes considéré par eux, consciemment ou non, comme un des entrepreneurs de mémoire, voire leur porte-parole dans le domaine scientifique, qui doit apporter son expertise historique tout en satisfaisant leurs aspirations mémorielles. De plus, nous pouvons représenter une génération vers laquelle il faut transmettre et qui doit être convaincue de l'exceptionnalité de cette captivité et de ses conséquences sur les familles.

D'où vient cet engagement des enfants et petits-enfants au sein de l'union nationale ? Pourquoi certains sont préoccupés par la mémoire du Stalag 325 tandis que pour d'autres elle a moins d'importance ? La partie suivante, la dernière, propose d'étudier l'enjeu que constitue la transmission pour l'UNDRR puis d'explorer les mécanismes de la transmission mémorielle au sein des familles d'anciens du 325.

Partie IV

Le temps de la transmission mémorielle de la captivité au Stalag 325 aux générations successives : perspectives individuelles et collectives (1980 - 2010)

Chapitre 10 – L’avenir comme paradigme de la construction mémorielle du Stalag 325 (années 1980 - années 2000)

À partir des années 1980, l’âge avancé des anciens prisonniers leur fait prendre conscience de leur disparition à venir, en conséquence, la mémoire du Stalag 325 évolue. Les récits produits par l’UNDRR servent moins à revendiquer le statut de déporté résistant qu’ils sont élaborés avec une logique de transmission envers leurs enfants et petits-enfants. Les témoignages individuels d’anciens prisonniers rêvent aussi une dimension plus pédagogique envers les jeunes générations et ils sont davantage dédiés aux membres de leurs familles. Ainsi, comme s’effectue, à l’échelle individuelle et collective, le passage d’une mémoire tournée vers le passé à une mémoire conçue pour préparer l’avenir des jeunes générations ?

A- Multiplication des récits de captivité d’anciens du 325 dans les années 1980 : enjeux individuels et collectifs des témoignages

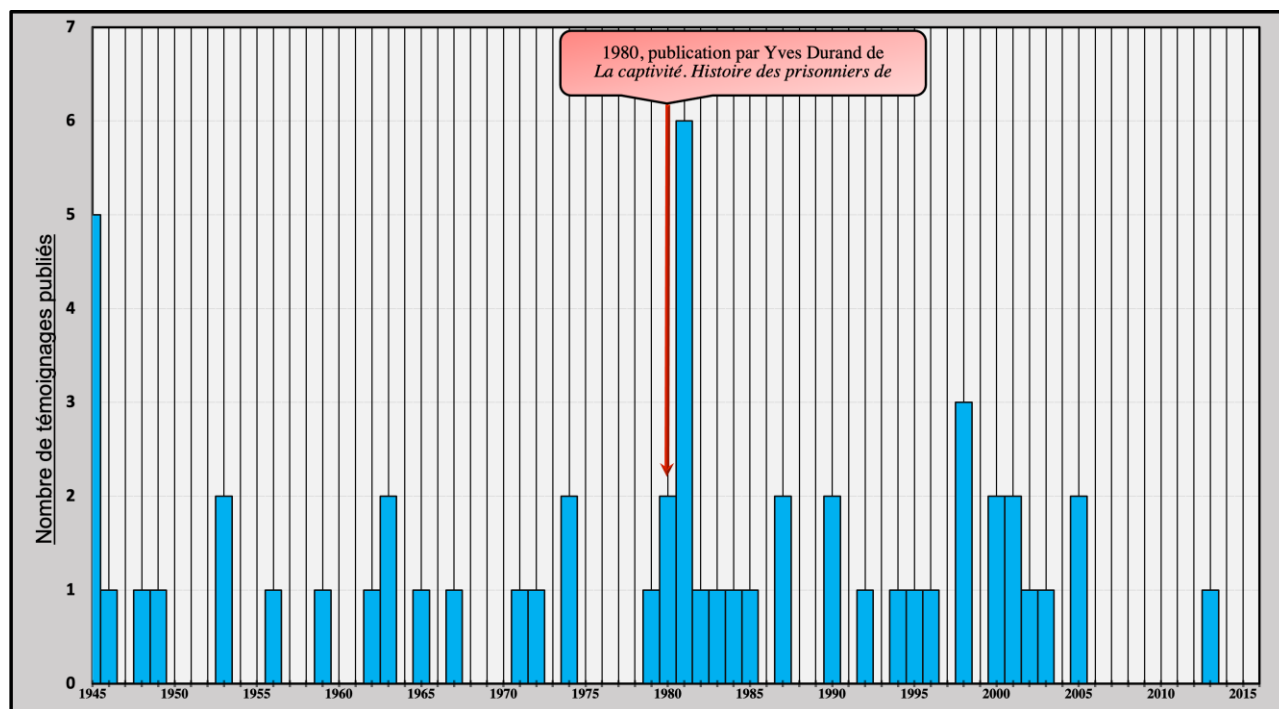
Les années 1980 voient la production testimoniale d’anciens du 325 se multiplier brutalement, et leur nombre est sans commune mesure avec les périodes antérieures. Cette évolution coïncide avec la parution en 1980 de l’étude réalisée par Yves Durand, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*¹, constituant ainsi une sorte d’« effet Yves Durand » que nous proposons d’examiner.

1- « L’effet Yves Durand » sur la production testimoniale d’anciens du 325

Le recensement des récits de captivité d’anciens du 325 publiés par une maison d’édition ou à compte d’auteur a permis d’identifier 58 témoignages parus entre 1944 et 2015, dont trois sans date. Le graphique n° 2 ci-dessous montre l’évolution du nombre de publications depuis 1945.

¹ DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, Paris, FNCPG, 1980.

Graphique 2 - Nombre de récits d'anciens PGF du Stalag 325 publiés par une maison d'édition ou à compte d'auteur entre 1945 et 2015



Échantillon total : 54 récits.

La production testimoniale des anciens du 325 n'a jamais excédé plus de six ouvrages publiés par an. Cela paraît peu étant donné le nombre de PGF internés au Stalag 325, estimé à environ 20 000, mais la plupart y est restée moins d'un an sur cinq années de captivité en mains allemandes. À titre de comparaison, sur une période néanmoins plus courte, Laurent Quinton a recensé 139 témoignages d'anciens PGF publiés entre 1945 et 1953 alors qu'ils étaient pourtant 1 850 000 en 1940². Par conséquent, l'on peut considérer que la production testimoniale des anciens du 325 a été importante dès leur rapatriement en 1945 avant de diminuer drastiquement dès l'année suivante comme on peut le voir sur le graphique n° 2.

Cette « longue traversée du désert » du lendemain de guerre ne nous semble pas être celle de la « mémoire » des PGF, comme l'écrit Laurent Quinton, mais bien celle d'une forme de transmission de l'expérience captive³. La mémoire ne se construit et ne se diffuse pas (seulement) dans les livres, mais (surtout) aussi par l'intermédiaire des amicales ou des fédérations de PG. C'est justement à partir de 1947 que l'Amicale de Rawa-Ruska est la plus dynamique alors qu'en parallèle, on l'a vu, les

² QUINTON Laurent, « Une littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953) », thèse en littérature française du XX^e siècle sous la direction de Michèle Touret, Université Rennes 2, 2007, p. 570-578. Sur les 139 récits recensés par Laurent Quinton entre 1945 et 1953, 4 des 10 récits d'anciens du 325 publiés à la même période sont indiqués. Celui d'André Chassaignon figure également dans la liste alors qu'il est publié en 1944, non en 1945.

³ *Ibid.*, p.225.

récits se font plus rares. C'est sur ce point que nous rejoignons l'analyse de Laurent Quinton lorsqu'il écrit que les témoignages publiés ont davantage circulé au sein des milieux PG qu'ils ont imprégné « la conscience collective française »⁴.

Si cette évolution peut s'expliquer par un désintérêt du monde éditorial pour les récits de captivité⁵ et procède d'une « lassitude » des Français à leur égard à l'image de ceux de la guerre 14-18 dans les années 1920⁶, il ne faut cependant pas occulter la dimension individuelle de chaque retour et le poids de la captivité. Il faut du temps, de l'énergie et une sensibilité rédactionnelle minimum pour mettre par écrit son expérience captive, qui plus est destinée à être lue par le plus grand nombre, au-delà du cercle familial. Ce temps, les anciens PG ne l'ont pas nécessairement. Ils doivent se réadapter à la vie civile, apprendre à (re)découvrir les membres de leurs familles et de nouveau travailler. Tous les anciens PG ne souhaitent pas non plus écrire sur leurs expériences captives.

La production testimoniale des anciens du 325 reste donc faible dans les années 1950 avant de progressivement croître une dizaine d'années plus tard jusqu'à atteindre son apogée au cours des années 1980. Les années 1990 sont celles d'une lente décroissance avant la disparition inéluctable des anciens prisonniers. Cette évolution n'est toutefois pas linéaire, car la période 1960-1979 est régulièrement entrecoupée d'années sans parution. Plus encore, on remarque qu'aucun récit n'est publié entre 1975 et 1979. L'acmé constaté en 1981 suit en réalité une période de disette ; six récits paraissent cette année-là, soit presque autant que durant la décennie précédente comme le montre le graphique ci-dessus. C'est pourquoi il semble qu'il eut un réel « effet Yves Durand » sur les anciens du 325, car son étude a pu susciter auprès d'eux le désir d'approfondir l'histoire d'une captivité au sujet de laquelle l'historien n'avait écrit seulement deux pages. Le succès en librairie de l'ouvrage que leur consacre Daniel Bilalian en 1980 n'étant pas à exclure non plus au vu de la publicité que lui a faite l'UNDRR, et à sa manière, l'union autonome⁷.

Pour un certain nombre d'anciens du 325, l'étude réalisée par Yves Durand est aussi un moyen opportun d'évoquer leur captivité de manière complète et détaillée sans avoir à le faire eux-mêmes, sans avoir à se dévoiler, se dissimulant derrière un récit historique à la troisième personne, nécessairement globalisant. C'est une façon de clore une discussion à propos de leur passé pour lequel toute tentative de remémoration est une épreuve sinon douloureuse, du moins délicate menée au sein de leur famille. Bruno C. raconte que son grand-père avait photocopié l'ouvrage en plusieurs exemplaires au moment de sa sortie pour « ses deux fils, ma mère et moi »⁸. Son grand-père l'avait

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.* p. 111.

⁶ *Ibid.* p. 116.

⁷ BILALIAN Daniel, *Le camp de la Goutte d'eau*, Paris, Presse de la Cité, 1980.

⁸ Entretien avec Bruno C., par Alexandre Millet, Le Bourget, au domicile du témoin, novembre 2019, 1h20.

présenté comme une « encyclopédie » racontant « comment nous autres avons vécu cette période », bien plus que « je pourrais te raconter », se souvient-il⁹.

L'« effet Yves Durand », voire peut-être l'« effet Durand-Bilalian » sur la production testimoniale des anciens du 325 est momentané, mais l'élan s'est prolongé les décennies suivantes à la faveur d'un contexte mémoriel donnant, à partir des années 1980, une plus grande place aux « mémoires faibles » qu'elles n'avaient alors. Les victimes des déportations allemandes, en particulier juives, s'expriment davantage au sein d'une société française dorénavant prête à écouter leurs expériences de souffrances extrêmes¹⁰. La multiplication des récits est surtout due au désir plus pressant des anciens du 325 à transmettre leurs expériences captives aux membres de leurs familles, auparavant beaucoup moins présent, voire absent : entre 1945 et 1979, vingt-deux récits sont publiés, soit un ratio de 0,6 livre par an. Sur une période moitié moins longue, entre 1981 et 1998, vingt-et-un récits paraissent, soit un ratio de 1,2 livre chaque année. Si numériquement le désir des anciens du 325 de transmettre est perceptible, comment l'expriment-ils dans leurs récits de captivité ?

⁹ *Ibid.*

¹⁰ POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993.

2- Les enjeux de la transmission dans les récits de captivité à partir des années 1980

À partir des années 1980, les « jeunes générations »¹¹ ou cette « jeunesse française »¹² ne sont plus les seules destinataires des valeurs issues des expériences captives transmises par les anciens PG, comme l'entraide, que ces derniers ont pratiquée pour survivre, ou l'attachement à la démocratie, à la patrie, pour lesquelles ils ont combattu au prix de leur vie. Le pacifisme, défendu par les anciens PG à leur retour de captivité pour que n'adviennent plus jamais la guerre et son lot de destructions, dont ils ont été les témoins privilégiés, constitue l'une des valeurs cardinales ravivées par les tensions internationales liées à la Guerre froide. Moins suggérées qu'autrefois, les références à la famille sont plus clairement présentées, soit en dédicace, dans la préface ou dans l'introduction.

En 1980, André Aubert dédit son ouvrage à « son fils »¹³. Sept ans plus tard, Roland Loubet le destine à toutes les personnes qui lui ont permis de tenir pendant la captivité ainsi qu'à « sa femme, ses enfants, petits-enfants et toute sa famille »¹⁴. Parmi les autres dédicaces, retenons celle de Gonzague de Bayser qui est moins concise. En 1998, il explique s'être mis à l'écriture après avoir répondu favorablement à la sollicitation d'une collégienne dans le cadre d'un travail scolaire sur la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs mois après, son épouse lui demande de poursuivre l'entreprise de remémoration commencée avec la jeune fille. Ni son épouse ni personne dans sa famille ne connaissait véritablement son parcours pendant la guerre, explique-t-il. Gonzague de Bayser accepte alors d'être interrogé à plusieurs reprises par son épouse, mais préfère finalement prendre la plume, être seul à l'initiative¹⁵.

Dans leurs témoignages privés, les anciens du 325 expliquent également ce qui les a incité à écrire. Ce fut par exemple lors d'un séjour à l'hôpital, après une chute du haut de son toit qui aurait pu lui coûter la vie, que Marcel Toussirot entreprit de rédiger son parcours de guerre pour ses proches¹⁶. Albert Baudin prit la plume pour ses enfants et petits-enfants – « avant de devenir gaga » – afin de « prévenir cette interrogation » qu'il s'imagine recevoir un jour, et dont il en fait le titre de son récit : « Dis, pépé, qu'est-ce que t'as fait pendant la guerre ? »¹⁷.

¹¹ MADELPUÉCH Jacques *Les chaînes brisées*, op. cit., p. 11. « Pour ma part je le fais avec le sentiment de pouvoir peut-être être utile et j'ai la naïveté de penser que c'est en lisant des récits comme celui qui va suivre que les jeunes pourront, s'ils le désirent, se faire une idée exacte et précise sur ce que fut cette triste époque ».

¹² LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, op. cit., p. 3.

¹³ AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, op. cit.

¹⁴ LOUBET Roland, *Le bon combat journal d'un soldat du 15^e RIA 1939-1945*, Balma, Imprimerie Loubet, 1987.

¹⁵ DE BAYSER Gonzague, *Le chemin de lumière*, Paris, Éditions des écrivains, 1998, 127 pages.

¹⁶ TOUSSIROT Marcel, « Souvenirs mémorables (1939-1945) », récit privé, 1978.

¹⁷ BAUDIN Albert, « Dis, pépé, qu'est-ce que t'as fait pendant la guerre ? », récit privé, 1981, 88 pages.

Les précisions apportées par les anciens du 325 à la fois sur les contextes d'écriture ainsi que sur les membres de leurs familles auxquels ils dédient leur ouvrage contribuent en creux à rendre les témoignages plus authentiques. Ces mises à nu en quelque sorte peuvent renvoyer les lecteurs, consciemment ou non, vers leurs propres expériences familiales. L'une des filles d'anciens du 325 rencontrées, Viviane Kervinio, nous raconte par exemple que les discussions qu'elle eut avec d'anciens du 325 et les récits qu'elle avait pu lire au moment d'adhérer à l'Union nationale, contribuèrent à forger l'histoire d'un père qu'elle n'a jamais vraiment connu, ayant été placée en famille d'accueil dès l'âge de 12 ans¹⁸. Pour la majorité des témoins rencontrés, qui eux, ont vécu avec leurs parents, ces récits ont été un moyen d'approfondir leurs connaissances du camp de Rawa-Ruska et de pouvoir confronter les quelques souvenirs délivrés par leurs pères ou grands-pères, voire de comprendre des comportements (l'alcoolisme par exemple). Hervé Arson juge le livre de Lucien Josso décevant, car il manque de repères chronologiques et géographiques¹⁹ contrairement à celui d'Edmond Touzeau qu'il a apprécié, le renvoyant à sa propre expérience familiale²⁰.

À partir des années 1980, la plupart des anciens du 325 publient leurs témoignages en se préoccupant davantage de l'horizon d'attente des lecteurs ainsi que la lecture réflexive provoquée par leurs récits²¹. L'authenticité revendiquée naguère par les anciens du 325 n'est désormais plus uniquement destinée à légitimer leurs récits auprès de ceux qui vécurent la guerre souvent dans le cadre des revendications des titres de déporté et résistant (anciens PG, déportés, STO, résistants, etc.). Désormais, les anciens du 325 transmettent leurs expériences captives et leurs valeurs aux générations qui, précisément, n'ont pas connu la guerre, leurs enfants et petits-enfants. Cette transmission semble d'autant plus urgente que se propage en France le négationnisme du génocide juif à l'orée des années 1980²². Si Pierre-Vidal Naquet fait de la déconstruction de ces discours un combat utile notamment

¹⁸ Entretien avec Viviane Kervinio., avec Alexandre Millet, Nantes, à son domicile, février 2020, 1h20.

¹⁹ JOSSO Lucien, *Le refus*, Paris, Compte d'auteur, 1984.

²⁰ Entretien avec Hervé Arson, Alexandre Millet, Sainte-Honorine-la-Guillaume, au domicile du témoin, janvier 2020, 1h47. TOUZEAU Edmond, *J'ai les ailes de l'espérance*, Toulon, Les Presses du Midi, 2001. D'après le bulletin *Envols* de mai-juin 1974, Edmond Touzeau est né en 1916. Prisonnier le 12 juin 1940, il tente deux évasions qui le conduisent au camp de Rawa-Ruska en juin 1942. Il connut également les *kommandos* de Ternopol, Cholm, Zloczów, Lemberg puis Kobjerzyn jusqu'en février 1944. À son retour en Allemagne, il regagne la France après une évasion réussie en juin 1944. Après la guerre, au moment où l'article est publié, il est directeur commercial au journal *Le Monde*, et vient d'être honoré du titre d'Officier de la Légion d'Honneur. *Envols*, « Edmond Touzeau, officier de la Légion d'Honneur », n° 142, avril-mai 1974.

²¹ BRUNEL Magali, « Le genre témoignage : quel savoir, quel lecteur ? », *Narrative Matters, Narrative Knowing/Récit et Savoir*, 2014, p. 1-10.

²² Sur le négationnisme, voir notamment : IGUNET Valérie, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Seuil, 2000, ROUSSO Henry, « Les racines du négationnisme en France », *Cités*, vol. 36, n° 4, Presses Universitaires de France, 2008, p. 51-62, GOLSAN Richard J., *Vichy's Afterlife. History and Counterhistory in Potswar France*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2000.

pour les jeunes générations à partir de 1981, Albert Trubert fait partie de ces anciens du 325 qui ont également voulu porter l'estocade à ces *assassins de la mémoire*²³. Il écrit :

Peut-on alors parler de ce que l'on n'a pas vécu ? Et même s'il arrive que l'on soit au cœur du drame, peut-on en parler à ceux qui n'y sont pas allés ? On risque fort de ne pas être compris ou pire d'être mal compris. Pendant des dizaines d'années, après mon retour, j'ai refusé de parler de ce que j'avais vécu. J'ai refusé d'écrire quoi que ce soit sur la captivité ou ma déportation. [...] Pourquoi écrire ? Pour qui écrire ? L'expérience des uns peut-elle être de quelque utilité aux autres ? N'y a-t-il pas mieux à faire que de rappeler le passé ? [...] Dès mon retour, je tournais donc résolument la page et je me dirigeais vers l'avenir. Le temps a passé et si je reviens en arrière pour retourner aux faits du passé, si j'ouvre la boîte aux souvenirs jusque-là hermétiquement close [...] c'est que j'y suis contraint. La vérité historique m'invite à parler et à écrire pour dénoncer les odieuses thèses révisionnistes, pour que les générations nouvelles sachent la vérité²⁴.

En quelques lignes, Albert Trubert dévoile l'introspection qui a guidé son entreprise de remémoration. Incapable après la guerre de poser des mots sur sa captivité, l'ancien pasteur du camp de Rawa-Ruska, qui raconte avoir été sous « l'emprise nazie » pendant la guerre (être en captivité), puis sous « l'emprise de l'alcool » dès son retour en France²⁵, a préféré se terrer dans un profond mutisme. S'il a su soigner son alcoolisme et utiliser cette expérience personnelle pour aider ensuite ceux qui en sont victimes²⁶, ce n'est qu'en 1995 qu'il a finalement trouvé « l'utilité » que pouvait représenter son expérience captive : celle de protéger « les générations nouvelles » face aux « thèses révisionnistes »²⁷. Son récit est donc actualisé à l'aune de cet engagement, sous la « contrainte », mais dépassant ses craintes à propos de la réception de son témoignage²⁸.

L'enjeu que constitue la transmission envers les jeunes générations se traduit en partie par l'insertion d'une bibliographie à la fin de certains récits publiés à partir des années 1980. Présente chez André Aubert (1980), Lucien Josso (1984) ou encore chez Raymond Jarny (2000), ces listes d'ouvrages confèrent à ces récits une dimension encyclopédique et historique, voire historienne²⁹. On y trouve des livres d'histoire et des témoignages sur Rawa-Ruska ou bien des revues rédigées par des associations mémorielles, dont celles de Rawa-Ruska comme *Envols* et *UA-Rawa-Ruska*.

²³ VIDAL-NAQUET Pierre, *Les assassins de la mémoire*, Paris, Maspero, 1981, (rééd. Paris, La Découverte, 1987 ; édition revue et augmentée en 2005).

²⁴ TRUBERT Albert, *Le pasteur de Rawa. « de l'emprise Nazie à l'emprise de l'alcool »*, Carrières-sous-Poissy, La Cause, 1996, p. 37.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*, p. 111-116.

²⁷ *Ibid.*, p. 37.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ AUBERT, *Le petit soldat sans fusil*, op. cit., JOSSO, *Le refus*, Paris, op. cit., JARNY Raymond, *L'enfer de Rawa-Ruska. Chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*, Paris, Presses de Valmy, 2000.

Ces références indiquent l'intention des auteurs de lier leurs expériences à celles d'autres anciens du 325 afin d'atténuer le plus possible leurs inévitables erreurs ou omissions engendrées par le temps. Selon Lucien Josso, l'oubli est une véritable « désertion » et « une insulte » envers les PGF morts en terre galicienne³⁰. Autrement dit pour cet ancien prisonnier, il s'agit de poursuivre le combat, non plus face aux Allemands, mais face à ce nouvel ennemi qu'est l'oubli, et dont il ne veut pas être le captif. La mémoire devient dès lors « un engagement civique et morale », pour reprendre les travaux d'Henry Rousso, y compris, et peut-être surtout, s'il s'agit d'« une mémoire négative ». En effet, selon l'historien, « si la charge négative [des souvenirs] est trop forte, comme c'est le cas pour les crimes nazis, cela peut conduire à l'oubli, au refoulement, voire au déni, de tels souvenirs négatifs se révélant inassimilables par la conscience individuelle ou collective [...] La mémoire est négative par son contenu, mais positive dans ses objectifs »³¹. Concernant la mémoire du camp de Rawa-Ruska, tout en sachant qu'« on ne construit rien sur la haine », un certain nombre d'anciens du 325, comme Lucien Josso, témoignent de leur résistance et des souffrances qu'ils ont endurées à la fois pour rendre hommage aux morts et pour bâtir un monde sans guerre. L'attitude des anciens prisonniers qui préfèrent au contraire se murer dans « une occultation réparatrice », selon les termes de Dominique Frischer³², est critiquée et perçue comme une façon de se décharger de cette responsabilité sociale.

Mentionner des livres d'historiens ou d'histoire au sens large, participe par ailleurs à ancrer l'expérience captive dans un contexte étayé scientifiquement, conférant au récit une assise historique et une certaine légitimité, en particulier lorsque l'ouvrage sert à appuyer les revendications du titre de déporté résistant. Lucien Josso intègre même dans son récit de nombreuses photographies de la campagne de 1940 provenant de reconstitutions pour le cinéma, et sa conclusion est une rétrospective des événements qui ont conduit à la guerre³³. Ces témoignages ne comportent cependant pas de références en bas de pages comme pour les ouvrages des historiens universitaires.

Ces références extérieures au vécu personnel de l'auteur posent néanmoins la question de la construction du discours et du processus de remémoration. Au lieu de rendre le récit plus authentique, les anciens du 325 le standardisent, volontairement ou non. Reprenant à notre compte les analyses de Charlotte Wardi et Pérel Wilgowicz, les récits publiés après 1980 sont plus stéréotypés, répondant à la « norme implicite d'un mandat mémoriel écrasant, réducteur de la différence » à l'image d'un

³⁰ La citation complète : « On ne construit rien sur la haine, mais l'oubli serait une désertion et une insulte à la mémoire de celles et ceux qui ne sont pas revenus ». JOSSO Lucien, *Le refus, op. cit.*, préface.

³¹ ROUSSO Henry, « Chapitre IX. La mémoire négative de l'Europe », ROUSSO Henry (dir.), *Face au passé. Essai sur la mémoire contemporaine*, Paris, Belin, 2016, p. 229-264.

³² FRISCHER Dominique, *Les enfants du silence et de la reconstruction. La Shoah en partage*, Paris, Grasset, 2008, p. 34.

³³ *Ibid.*, p. 21.

certain nombre de témoignages des victimes de la Shoah³⁴. La cruauté de « Tom-Mix », surnom donné par les PGF au premier commandant du Stalag 325 ; l'unique robinet au camp de Rawa-Ruska ; la citation attribuée à Winston Churchill en 1942 popularisant ainsi la phrase « le camp de la goutte d'eau et de la mort lente » ; ou encore l'histoire du cheval dérobé au Polonais par les captifs français pour le manger, tous ces éléments constituent le socle commun narratif de nombreux témoignages, même si leurs auteurs n'ont pas été les témoins de tous ces événements. C'est le cas notamment d'André Aubert qui relate l'épisode du cheval entendu de son « coiffeur » au camp de Rawa-Ruska³⁵.

L'enrichissement de son récit par des connaissances extérieures est tout à fait assumé par André Aubert :

J'ai essayé de me rappeler tout ce qui m'était arrivé et de relater les faits et gestes de ceux (amis ou ennemis) avec lesquels, par la force des événements, je me suis trouvé en relation pendant soixante mois. [...] Je tiens à remercier pour leur aide précieuse tous les amis du 325, et tout particulièrement mon ami, mon frère, Paul David. David, mon compagnon de la troisième évasion, que j'ai pu plonger trente-cinq ans en arrière afin de comparer ses souvenirs avec les miens et compléter mes trous de mémoire. Roger Pecheyrand m'a aidé et encouragé [...].³⁶

La reconstitution de l'expérience captive prend dès lors une dimension collective : André Aubert ne propose pas seulement aux lecteurs de découvrir sa captivité, mais celles des anciens du 325 replacées dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Aux souvenirs de son ami Paul David et de Roger Pecheyrand, il ajoute six récits d'anciens du 325 : il y a l'œuvre littéraire sur le camp de Rawa-Ruska de Pierre Gascar récompensée en 1953 par le Prix Goncourt, *Le temps des morts*³⁷. L'autre référence littéraire sur la captivité est celle de Francis Ambrière intitulée *Les Grandes Vacances*. Prix Goncourt en 1940 (mais attribué en 1946), l'œuvre n'est pas celle d'un ancien du 325, mais vise à compléter celle de Pierre Gascar en 1953, car Francis Ambrière y aborde les évasions des PGF et traite d'un autre camp de représailles, le Stalag 369 à Kobjerzyn, où il a été interné en 1942 comme de nombreux anciens du 325³⁸.

Moins connus, mais beaucoup plus détaillés sur les conditions de détention au camp de Rawa-Ruska, les témoignages de Jean Labrosse, de François Dupond et de Roger Pecheyrand sont utilisés par André Aubert pour enrichir son récit sur de très nombreux sujets : l'organisation sociale des prisonniers dans le camp, la nourriture, le climat, les souffrances physiques et morales, dont le manque de relations avec des femmes, mais aussi les persécutions et les violences perpétrées par les

³⁴ WARDI Charlotte et WILGOWICZ PÉREL (dir.), *Vivre et écrire la mémoire de la Shoah. Littérature et psychanalyse*, Paris, Éditions du Nadir, 2002, p. 369-381 ; p. 373.

³⁵ AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, op. cit., p. 120.

³⁶ *Ibid.*, p. 168.

³⁷ GASCAR Pierre, *Le temps des morts*, op. cit.

³⁸ AMBRIERE Francis, *Les Grandes Vacances (1939-1945)*, Paris, La Nouvelle France, 1946.

Allemands contre les Juifs, ou encore l'internement dans les sous-camps et les *Kommandos* à Lemberg ou Stryj³⁹.

André Aubert cite également l'ouvrage de l'ancien officier de l'armée yougoslave interné en 1942 avec les Français au camp de Rawa-Ruska, Dragan Sotirovitch⁴⁰. C'est ainsi qu'il peut relater avec plus de détails les relations établies entre les Français et les « prisonniers serbes » internés dans la région de Stryj⁴¹. Enfin, il mentionne Clément Luca dont le livre publié en 1963, *Rawa-Ruska, haut lieu de sacrifice*, n'est pas un témoignage, mais présenté à sa sortie par ceux de Rawa-Ruska comme un travail historique incontournable réalisé dans le cadre de la revendication du titre de déporté résistant. Ces références sont complétées par les bulletins des deux unions nationales à savoir *Envols* et *UA Rawa-Ruska*, sans toutefois préciser les numéros.

Le livre d'André Aubert repose donc sur des publications très variées concernant le camp de Rawa-Ruska. Il y a aussi bien des œuvres primées à prétention littéraire et une audience très large, que des témoignages d'anciens co-détenus ou des récits produits par des entrepreneurs de mémoire des déportés de Rawa-Ruska (Roger Pecheyrand, Clément Luca, les deux unions nationales). La bibliographie d'André Aubert comprend plusieurs autres ouvrages pour la majorité des succès de librairie, voire des bestsellers, mobilisés pour apporter des éléments contextuels sur la Seconde Guerre mondiale, mais dont les contenus sont parfois douteux et surtout n'ont aucun lien avec la captivité au Stalag 325⁴².

Chaque récit d'anciens du 325 à sa part de subjectivité rendant ainsi toute généralisation fragile. Pour autant, *Le petit soldat sans fusil* d'André Aubert est sans doute l'exemple le plus tangible d'une période marquée par le chevauchement d'un certain nombre de préoccupations chez les anciens du 325 qui prennent la plume à partir des années 1980 : André Aubert dédit son livre à son fils, ce qui montre son désir de transmettre son expérience captive aux générations successives. On retrouve cela dans d'autres témoignages. En publiant son récit, il concrétise aussi son désir de faire connaître le Stalag 325 à un public plus large. Son expérience personnelle ne lui semble dès lors plus suffisante pour en faire l'histoire à cause des oublis dus à l'usure du temps et de sa perception circonscrite à son

³⁹ LABROSSE Jean et VILLARD Albert, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, 1945, *op. cit.* DUPONT François, *En passant par Rawa-Ruska*, [s.d.], *op. cit.* PECHEYRAND Roger, *Complaintes de la Steppe*, 1959, *op. cit.*

⁴⁰ SOTIROVITCH Dragan, *Exode. Un du 325 de Rawa-Ruska*, Évreux, H. Deve et Cie., 1967.

⁴¹ AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, *op. cit.*, p. 165-167.

⁴² PAUWELS Paul et BERGIER Jacques, *Le matin des magiciens*, Paris, Gallimard, 1960. GERSON Werner, *Le nazisme, société secrète*, Paris, Éditions Belfond, 1969. FEST Joachim, *Hitler*, 2 tomes, Paris, Gallimard, 1973. (édit. originale : 1973 ; trad. de l'allemand par Guy Fritsch- Estrangin, avec la collab. de Marie-Louise Audiberti, Michel Demet et Lily Jumel). HÖHNE Heinz, *L'ordre noir. Histoire de la SS*, Tournai, Casterman, 1968, (édit. originale : 1967 ; traduit de l'allemand par Bernard Kreiss). SPEER Albert, *Au Coeur du III^e Reich*, Paris, Fayard, 2011 (1971). SPEER Albert, *Erinnerungen*, Berlin, Ullstein-Verlag, 1969. SHIRER William L., *Le III^e Reich*, Paris, Stock, 1965 (édit. originale : 1960 ; traduit de l'anglais, traducteur non attribué). WIESENTHAL Simon, *Les assassins sont parmi nous*, Paris, Stock, 1967, (édit. originale : 1967 ; traduit de l'anglais par Claude-Hélène Sibert).

propre parcours. C'est pourquoi André Aubert convoque plusieurs témoignages d'anciens du 325 pour y remédier. En 1984, Lucien Josso utilise *Envols* par exemple. Néanmoins, comme l'entreprise de remémoration d'André Aubert s'inscrit peu ou prou dans les revendications de l'union autonome dont il est membre, celles-ci influencent la rédaction de son livre. C'est pourquoi il a lu des ouvrages sur le nazisme et ses responsables ou la SS. Lucien Josso indique pour sa part avoir lu le numéro du magazine *Historia* consacré en 1968 au camp de Rawa-Ruska ainsi que *La déportation* et *L'impossible oubli* publiés par la FNDIRP respectivement en 1967 et 1980⁴³. En revanche, aucun ouvrage sur la captivité française en mains allemandes ne figure dans sa bibliographie, ceux-ci sont assez rares à l'époque, ce qui montre néanmoins une propension à associer la captivité au Stalag 325 à la déportation en camps de concentration.

Les enjeux de la transmission aux générations successives sont également présents au sein de l'UNDRR, mais c'est un événement particulier survenu en 1997 qui provoque une vraie prise de conscience de son urgence.

B- La prise de conscience de l'inéluctable fin du temps des anciens du Stalag 325 (1997-2010)

Dans les années 1990, l'âge avancé des anciens du 325 leur fait prendre conscience de leur disparition future, et avec elle, la peur de voir leurs mémoires individuelles, et celle, collective, de leur captivité au camp de Rawa-Ruska, disparaître. Certains écrivent leurs mémoires, les publient parfois ; d'autres transmettent oralement aux membres de leurs familles. Au sein de l'UNDRR, c'est la disparition d'Albert Guerlain en 1997 qui leur fait prendre la mesure de l'urgence de la transmission aux jeunes générations.

⁴³ De la FNDIRP, *La déportation*, Paris, Le patriote résistant, 1967. et *L'impossible oubli : la déportation dans les camps nazis*, Paris, FNDIRP, 1980. *Historia magazine*, « L'enfer de Rawa-Ruska », n° 51, 7 novembre 1968, p. 1413-1419.

1- Le décès du président Albert Guerlain et ses conséquences immédiates sur le fonctionnement de l'UNDRR (1997)

Le 10 avril 1997, le président national de l'UNDRR, Albert Guerlain, décède subitement alors qu'il se trouvait aux obsèques d'un camarade de Rawa-Ruska, Gilbert Sommer. Albert Guerlain avait 78 ans. Au-delà de l'onde de choc et de l'immense peine causée par sa perte au sein de l'union nationale, sa disparition provoque flottement et inquiétudes. En effet, lors du congrès national tenu à Caen le 14 mai 1997, se pose la question du devenir de l'union nationale à la suite à la disparition de celui qui la dirigeait depuis trente-deux ans. Les présidents régionaux n'en parlent pas, mais la dissolution de l'UNDRR serait un aveu d'échec retentissant face à l'union autonome qui poursuit ses réclamations du titre de déporté résistant, toujours avec la même énergie, toutefois avec des forces vives de plus en plus réduites depuis le décès son président, Louis Prost, en avril 1994⁴⁴. L'élection d'un président a toujours fait partie du processus logique de la vie associative, mais pour quelle raison celle-ci devient-elle un problème au point de remettre en question l'existence même de l'UNDRR ?

N'ayant pu trouver une réponse appropriée et acceptable pour tous les adhérents lors du congrès à Caen, les présidents régionaux décident alors la convocation d'une réunion extraordinaire du conseil national, lequel est composé des trente-huit présidents des sections locales et des membres du comité directeur. Celle-ci se tient le 18 septembre 1997 au siège à Paris⁴⁵.

Présidée comme le veulent les statuts par le secrétaire général, Félix Liégeois, la séance est ouverte à 9h30. Après une minute de silence en hommage à Albert Guerlain, les membres du conseil national envisagent la façon de « poursuivre les missions dont il était chargé », et de « voir qui pourrait assurer la lourde tâche de le remplacer »⁴⁶. Comme aucun des présidents régionaux ne candidate à sa succession, ces derniers envisagent alors la dissolution pure et simple de l'UNDDR et par conséquent, l'arrêt de la publication d'*Envols*. Néanmoins, les sections régionales continueraient à fonctionner et conserveraient leurs indépendances structurelles, « morales », et financières comme le permettent les statuts. La préservation des liens entre les sections est néanmoins désirée sous une forme ou une autre. L'hypothèse de poursuivre les manifestations à l'échelle nationale est proposée, non plus sous la forme d'un congrès, mais « de rencontres fraternelles » de moindres envergures, plus occasionnelles et moins coûteuses. Par ailleurs, pour remplacer *Envols*, le président de la section d'Île-de-France, Jean-Marc Frébour, propose que son bulletin local prenne une dimension plus nationale par l'ajout

⁴⁴ L'Union autonome n'a pas réagi au sujet de la situation de l'UNDRR suite au décès d'Albert Guerlain.

⁴⁵ Jean-Marc Frébour, « Albert Guerlain nous a quitté », *Envols*, n° 242, décembre 1997, p.2 . Dans le même numéro : Jean-Marc Frébour, « Congrès national de Caen 1997 », p. 3. René Deconinck, « Compte rendu de la réunion du Conseil national extraordinaire de l'UNDRR du 18 septembre 1997 », p. 4.

⁴⁶ *Ibid.*

de rubriques traitant de questions plus générales comme la vie des autres sections. Il propose aussi que les présidents régionaux le mandatent, « pour un temps déterminé » et « au nom des associations », comme représentant national officiel de l'UNDRR le temps d'effectuer les changements structurels⁴⁷.

Le devenir de l'UNDRR est alors soumis aux votes par mandats du conseil national. Les mandats correspondent aux nombres d'adhérents par section, au total, l'Union nationale enregistre 4 011 adhésions⁴⁸. Parmi les trente-huit présidents régionaux habilités à voter, seuls sont notés absents les responsables des sections Gard-Lozère représentant 39 mandats, Corrèze avec 40 mandats, et la deuxième section comptant le plus d'adhérents, la Gironde, avec 354 mandats, soit près de 9 % du total lors d'un vote national. Ce sont donc près de 11 % des adhérents qui ne sont pas représentés lors de ce vote pourtant décisif, soit 433 adhérents⁴⁹. Cela revient à se passer d'une part importante des effectifs de l'Union nationale qui équivaut à plus de la moitié de ceux de l'Union autonome en 1983⁵⁰. Aucune raison n'est fournie quant à l'absence de ces trois sections, mais cela traduit une certaine précipitation, tout en restant dans un cadre légal, à résoudre la succession d'Albert Guerlain imposée par sa disparition inattendue. Pour autant, ce vote survient quasiment six mois après l'annonce du décès, ce qui montre aussi qu'en dépit de la situation à l'échelle nationale, la survie des sections locales, elle, n'est pas en jeu, du moins pas dans l'immédiat. L'Union nationale semble donc importante, mais subordonnée à la vie associative locale.

La première question, existentielle, sur laquelle doivent se prononcer les membres du conseil national se présente ainsi : « Êtes-vous pour ou contre la dissolution de l'UNDRR ? ». Le oui l'emporte avec 1 978 mandats, le non en récolte 1 363, et l'abstention 231. Toutefois, n'ayant pas obtenu la majorité des 2/3, la résolution n'est pas acceptée, alors que près de 62 % des mandats ont été attribués contre à la reconduction immédiate de l'Union nationale. Cela montre qu'elle n'est pas indispensable pour les sections locales. La seconde question soumise au vote concerne les propositions faites par Jean-Marc Frébour, lesquelles sont rejetées majoritairement. Devant cette impasse, la séance est suspendue pour réfléchir à de nouvelles options, il est 11h45⁵¹.

Lors de cette pause, l'un des responsables de la section Île-de-France, René Chevalier, propose que le comité directeur de la section francilienne cumule ses propres fonctions avec celles du comité

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ UNCRRD, non classé, « Liste des adhérents de l'Union nationale (1981-2000), années 1996, 1 page.

⁴⁹ Jean-Marc Frébour, « Albert Guerlain nous a quitté », art. cit. Congrès national de Caen 1997 », art. cit. René Deconinck, « Compte rendu de la réunion du Conseil national... », art. cit..

⁵⁰ 759 cotisations avaient alors été enregistrées. Archives privées, Viviane. Kervinio, « Rapport financier de l'Union Autonome aux présidents régionaux », mars 1984, 2 pages.

⁵¹ *Ibid.*

directeur national. René Chevalier précise cependant que « les responsabilités de chacun des membres de ce nouveau comité devraient à l'évidence être fixées avec la plus grande précision, en particulier en ce qui concerne les deux trésoreries »⁵². Cette proposition est votée à l'unanimité par les présidents régionaux au retour de séance. En conséquence, Jean-Marc Frébour est élu président national. La séance est levée à la plus grande satisfaction de tous d'avoir pu trouver une solution satisfaisante évitant une dissolution que personne ne souhaitait vraiment tout en étant disposé à l'entériner. Il est 12h45⁵³.

L'attachement à l'unité nationale a donc prévalu, de justesse, sur l'engagement d'un processus de repli régional qui aurait sans nul doute conduit, à terme, à l'atomisation d'une multitude d'associations de Rawa-Ruska indépendantes, d'envergures très différentes (effectifs, trésoreries, etc.), isolées des unes des autres, avec une capacité d'action à l'échelle nationale très limitée, et régionale plutôt réduite.

La préservation de l'Union nationale n'est toutefois pas sans conséquences pour ceux qui en portent la responsabilité, et c'est en cela que la succession d'Albert Guerlain a été problématique. En effet, en 1997, la plupart des anciens du 325 encore en vie sont âgés de 70 à plus de 80 ans et un certain nombre d'entre eux a une santé fragile, peu compatible avec une fonction à l'échelle nationale. La présidence implique des déplacements réguliers au siège à Paris comme en province pour présider les assemblées générales des sections ou répondre aux éventuelles sollicitations, tel l'accompagnement de la famille d'un ancien prisonnier lors de ses obsèques. C'est d'ailleurs au cours de l'une d'entre elles qu'Albert Guerlain est décédé. À ces déplacements s'ajoutent le poids de la charge administrative comme l'édition d'*Envols*, la préparation des congrès nationaux ou le traitement des affaires courantes. Ces activités sous-entendent de devoir consacrer moins de temps à sa vie privée, notamment. C'est sans doute pourquoi aucun candidat ne s'est présenté pour la succession d'Albert Guerlain, cela à plus forte raison que les responsabilités régionales requièrent, elles aussi, de la disponibilité⁵⁴.

Tandis qu'en 1945 les représentants des associations régionales de Rawa-Ruska étaient plutôt circonspects à l'idée de laisser la direction nationale à une structure loin de chez eux basée Paris⁵⁵, en 1997, c'est vers la section francilienne qu'ils se tournent pour préserver leur seul point de confluence. Après la guerre, les enjeux étaient différents, se focalisant sur la mise en place d'une entraide commune opérante pour tous les anciens du 325 et leurs familles. Cinquante-deux ans après, les

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ René Chevalier, « Compte-rendu du Congrès Île-de-France 1999 », *Envols*, n° 247, octobre 1999, p. 9.

⁵⁵ Édouard Petit, « Notre Amicale est nationale », *Envols*, n° 1, avril 1946, p. 1

responsables associatifs veulent éviter une dissolution symboliquement difficile à accepter, en particulier parce que l'UNDRR n'a pas encore accompli ce qui devait être, à la suite du décès d'Albert Guerlain, sa préoccupation principale : la transmission envers les jeunes générations. Celle-ci apparaît d'autant plus urgente en 1997 qu'elle est présentée comme la condition *sine qua non* du « salut » de l'Union nationale, c'est-à-dire la seule solution pour préserver sa raison d'être⁵⁶.

La transition opérée en 1997 comprend un aspect discursif et s'accompagne d'une réorganisation de l'Union nationale. Dès lors comment s'effectue l'intégration des jeunes générations au sein de l'UNDRR ?

⁵⁶ *Envols*, « Congrès national de l'an 2000 à Paris », n° 251, décembre 2000, p. 5.

2- Préparer l'avenir de l'UNDRR face aux enjeux du millénum : l'intégration des enfants et petits-enfants dans le fonctionnement de l'Union nationale (1997- 2003)

La lourde tâche de succéder à Albert Guerlain revient donc à Jean-Marc Frébour. Né le 6 août 1914 à Souvigné en Indre-et-Loire, il est « employé commercial » dans le civil, quand les *Meldungen* indiquent la profession de « *Gemüsehändler* », maraîcher en allemand⁵⁷. Il est mobilisé le 2 septembre 1939 avec le grade de sergent au sein du 501^e régiment de chars de combat dans lequel il avait effectué auparavant son service militaire. En 1940, son régiment est affecté dans les Vosges lorsqu'il est fait prisonnier par les Allemands à Bourgonce le 23 juin. Après un mois passé dans un *Frontstalag* près de Strasbourg, Jean-Marc Frébour est transféré au Stalag V-C à Offenburg. Il y devient interprète puis homme de confiance du camp. Il tente une première évasion en mars 1941, mais est repris dans la région de Ludwigsburg. Sa deuxième tentative en mars 1942 échoue également alors qu'il tentait de regagner Stuttgart. Cette fois, il est transféré à Rawa-Ruska par le premier convoi. Arrivé le 13 avril, Jean-Marc Frébour y reste huit mois, puis est renvoyé en Allemagne le 12 janvier 1943, et détenu au Stalag II-C à Greifswald⁵⁸.

La suite de sa captivité est peu commune puisque le 15 juin 1944, avec huit autres PG – cinq Belges et trois Français –, ils volent une vedette de la marine de guerre allemande et partent vers le large en direction de la Suède. Après plusieurs péripéties, les évadés parviennent à destination. Jean-Marc Frébour arrive le 17 juin à Stockholm où il s'engage au sein des Forces Françaises libres. Ne pouvant rejoindre Londres « faute de moyen d'évacuation », note le délégué militaire en Suède, le commandant Garnier, il est incorporé au Bureau militaire sous l'égide du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) de la France Libre⁵⁹.

Jean-Marc Frébour est rapatrié en France le 15 août 1945, puis travaille comme directeur commercial. Il adhère vraisemblablement à l'Union nationale dans les années 1960 et obtient le statut d'interné résistant le 27 novembre 1967⁶⁰. Il devient vice-président de la section Île-de-France en 1973 avant de succéder à Louis Le Gloannec en 1982⁶¹. Lorsqu'il est élu président national en 1997,

⁵⁷ DAVCC, 22/P/41/429, 22/P/263/290, 22/P/264/330, « Dossier Jean-Marc Frébour ».

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ DAVCC, 21/P/608/891, Comité Français de Libération nationale, Délégation en Suède, « Copie de la Fiche individuelle n° 373 : Jean-Marc Frébour », Commandant Garnier, originale du 14 août 1945, copie authentifiée par un commissaire de police du 21 septembre 1945, 2 pages.

⁶⁰ DAVCC, 21/P/608/891, Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, « Décision portant attribution du titre d'interné résistant », 27 novembre 1967.

⁶¹ UNCRRD, Non classé, Le président de la Section Île-de-France, Louis Le Gloannec, « Commission des Anciens Combattants et Victimes de guerre. Renseignements à fournir à l'appui d'une demande de subvention », 1973, 4 pages. et, Le président de la Section Île-de-France, Jean-Marc Frébour, « Dossier de demande de subventions au Conseil de Paris », 29 janvier 1982, 11 pages.

Jean-Marc Frébour a 83 ans. Par conséquent, il n'incarne pas l'avenir de l'UNDRR, mais la transition avec les jeunes générations. Il conserve malgré tout cette fonction jusqu'à son décès survenu à l'âge de 96 ans, le 27 juin 2010. Jean-Marc Frébour est le dernier ancien du 325 à l'occuper, Jean Artoux lui succède, devenant ainsi le premier représentant de la « jeune génération » à accéder à la présidence nationale.

La succession de Jean-Marc Frébour par Jean Artoux représente en effet le passage de témoin entre la génération des anciens prisonniers et celles de leurs enfants et petits-enfants. Elle a été rendue possible grâce à une politique menée durant ces treize années visant d'abord à les convaincre de s'investir au sein de l'Union nationale, puis leur intégration progressive à des postes à responsabilités. Ces enjeux transparaissent dans le premier communiqué officiel de Jean-Marc Frébour en tant que président national publié dans *Envols* en décembre 1997 :

L'évolution des conditions sociales, culturelles et économiques, a totalement bouleversé l'univers des jeunes. Tant au cours de leur adolescence, qu'au seuil de leur vie d'adulte, ils s'interrogent sur des problèmes d'identité de sexualité, de rapports sociaux, de formation. Ils cherchent une écoute et recherchent des modèles d'identification. Si nous n'y prenons garde, ils construiront le monde sans nous. Mais quel monde ? [...].

Dans cette société qui a perdu beaucoup de ses repères, nous avons tout de même et encore les moyens de lutter. Soyons inventifs, tout ce qui peut donner à un jeune une image du monde plus « ouverte » et plus fraternelle [...] tout ce qui peut concourir à la reconstruction de son identité [...] doit donc être mis en œuvre et développé. Notre engagement naguère a prouvé que la foi, le courage et l'enthousiasme étaient les vecteurs de l'espérance⁶².

Par le terme « jeunes », Jean-Marc Frébour désigne un groupe au sens large, celui des personnes nées après la guerre, mais n'ayant pas nécessairement de lien (de filiation) avec la captivité au Stalag 325⁶³. L'Union nationale utilise autrement le terme plus spécifique de « descendants » pour qualifier, sans distinction, l'ensemble des enfants et petits-enfants d'anciens du 325 susceptibles de perpétuer à terme l'UNDRR⁶⁴. Si les deux groupes ont en commun d'être les destinataires d'un discours mémoriel, selon sa portée, l'importance attribuée aux « descendants » est plus importante, car les anciens du 325 en font leurs successeurs désignés.

L'extrait présenté ci-dessus montre la préoccupation des anciens du 325 à conserver leur utilité sociale. C'est pourquoi Jean-Marc Frébour assigne aux anciens du 325 la mission d'accompagner au mieux les jeunes générations dans ce « monde » en changement, en leur transmettant des valeurs

⁶² Jean-Marc Frébour, « Notre monde aujourd'hui », *Envols*, n° 242, décembre 1997, p. 1.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Envols*, « Congrès national de l'an 2000 à Paris », n° 251, décembre 2000, p. 4.

acquises par leurs expériences vécues, en particulier celles de la captivité à Rawa-Ruska (l'entraide, la fraternité, le pacifisme, etc.)

Les années 1990 sont effectivement marquées par plusieurs évolutions qui redéfinissent un certain nombre de leurs « repères »⁶⁵, en premier lieu la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989 et la fin de l'URSS en 1991⁶⁶. Au-delà de l'aspect politique en lien avec la chute du bloc communiste, la fin de l'URSS signifie pour l'Union nationale l'interruption des pèlerinages à Rawa-Ruska durant plus d'une décennie. En conséquence, le mémorial n'est pas utilisé par les anciens du 325 pour transmettre à leurs enfants et petits-enfants la mémoire de leurs captivités et les valeurs qui y sont associées, pour un temps du moins. Le désir de transmettre ajouté à l'impossibilité de se déplacer à Rawa-Ruska expliquent l'inauguration des premiers mémoriaux en France dédiée à la captivité au Stalag 325 comme la plaque inaugurée à Montaigu en Vendée le 8 mai 1997 et celle à Laroque-Timbaut dans le Lot-et-Garonne en 2001. L'Union autonome, aussi concernée par la transmission aux enfants et petits-enfants, fait ériger une plaque à Marseille le 25 mai 2000.

Le discours prononcé lors de l'inauguration de la plaque à Montaigu par le président de la section Vendée de l'UNDRR, Alien Fournier, reprend très largement les *topoi* du récit officiel de l'Union élaboré et diffusé depuis 1961, à la différence, cette fois, que le contexte mémoriel a évolué. En effet, depuis les années 1980, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale fait sa mue donnant à la figure de la victime du nazisme et au génocide juif une place centrale⁶⁷.

Cette évolution est en partie due aux enfants de déportés qui revendiquent leur identité juive. La mémoire du génocide juif inspire également de nombreuses créations artistiques (littéraires, cinématographiques, picturales, etc.) qui contribuent à sa diffusion comme la bande dessinée d'Art Spiegelman, *Maus*, ayant fait l'objet de nombreuses rééditions après sa sortie en 1986 et prix Pulitzer en 1992⁶⁸. Dans le domaine judiciaire, les procès des criminels nazis placent désormais au cœur des instructions la participation au génocide comme crime contre l'humanité. C'est le cas en France des procès de Klaus Barbie en 1987 et de Maurice Papon dix ans plus tard⁶⁹, lesquels revêtent

⁶⁵ Jean-Marc Frébour, « Notre monde aujourd'hui », art. cit. Sur les années 1990, voir notamment : CUSSET François (dir.), *Une histoire (critique) des années 1990 – De la fin de tout au début de quelque chose*, Paris, La Découverte, 2020.

⁶⁶ COLIN Nicole et alii (dir.), *Le Mur de Berlin. Histoire, mémoires, représentations*, Bruxelles, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2016, WOLFRUM Edgar, *Die Mauer. Geschichte einer Teilung*, Munich, Beck, 2009.

⁶⁷ AZOUVI François, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Folio-Gallimard, 2015. LALIEU Olivier, *Histoire de la mémoire de la Shoah*, Saint-Cloud, Éditions Soteca, 2015.

⁶⁸ SPIEGELMAN Art, *Maus*, Paris, Flammarion, 2012 (éd. originale : 1986 ; traduit de l'anglais par Judith Ertel).

⁶⁹ Certains anciens du 325 ont rencontré Maurice Papon en août 1965, alors qu'il était préfet de police de Paris, dans le cadre d'une cérémonie de remise de décorations à la préfecture. *Envols*, « Ceux de Rawa-Ruska à l'honneur », n° 98, septembre-octobre 1965, p. 5.

aussi une dimension pédagogique sur les crimes nazis grâce à leur médiatisation et la place accordée à la parole des témoins-victimes⁷⁰.

Dans les années 1990-2000, l'État s'investit également dans l'élaboration et la diffusion d'un discours mémoriel sur la Shoah dans le cadre de « politiques publiques de la mémoire »⁷¹. C'est dans ce cadre qu'intervient le discours en juillet 1995 du président de la République, Jacques Chirac, reconnaissant la participation de la France dans la déportation des Juifs, ou le décret Jospin en 1999 relatif à l'indemnisation des victimes de spoliations durant l'Occupation⁷². De nouvelles commémorations sont également mises en place comme la journée de commémoration nationale du 16 juillet instaurée en 1993 en souvenir des victimes de crimes racistes et antisémites commis par le régime de Vichy. Un hommage aux « Justes » de France est ajouté en 2000 pour honorer ceux qui ont aidé les Juifs persécutés durant l'Occupation⁷³.

En mai 1997, l'évocation par Alien Fournier de la captivité des PGF au camp de Rawa-Ruska par le prisme du génocide juif n'a donc rien d'étonnant : à Montaigu, le président de la section Vendée rend hommage « à ceux de Rawa-Ruska, déportés dans le triangle de la mort [...] Auschwitz, Treblinka, Maidanek, Sobibór, Bełzec », où « 6 millions de Juifs ont été exterminés ». Il parle aussi des « évadés de guerre », ces « Français abattus sauvagement », victimes « d'exécutions sommaires » pour la plupart⁷⁴. En plus de l'hommage, la commémoration revêt une dimension pédagogique destinée « à la jeunesse française [pour] qu'il n'y ait plus jamais ça »⁷⁵. Ainsi, conformément aux préoccupations de l'Union nationale à la fin des années 1990, l'inauguration de la plaque ne satisfait pas seulement un désir de reconnaissance, mais aussi de transmission. C'est plutôt un succès puisque la fonction attribuée à la plaque est depuis perpétuée par leurs enfants et petits-enfants au sein de

⁷⁰ BRAYARD Florent (dir.), *Le Génocide des Juifs entre procès et histoire 1943-2000*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000. FLEURY Béatrice et WALTER Jacques, « Le procès Papon. Médias, témoin-expert et contre-expertise historiographique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 88, n° 4, 2005, p. 63-76.

⁷¹ La notion de « politiques publiques de la mémoire » est définie par Johann Michel comme « l'ensemble des représentations du passé produites par des acteurs publics, collectivités locales ou l'État ». Le politiste dissocie cette notion de la « mémoire collective [entendue comme] l'ensemble des souvenirs partagés par un groupe donné ». MICHEL Johann, « L'évolution des politiques mémorielles : l'état et les nouveaux acteurs », *Migrations Société*, n° 138, 2011, p. 59-70 ; p. 62.

⁷² ANDRIEU Claire et alii (dir.), *Spoliation et restitution des biens juifs en Europe, XX^e siècle*, Paris, Autrement, 2007.

⁷³ GENSBURGER Sarah, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010. BARCELLINI Serge, « Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des "années noires" », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 45, 1995, p. 76-78. CLIFFORD Rebecca, *Commemorating the Holocaust: The Dilemmas of Remembrance in France and Italy*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

⁷⁴ Archives privées, Yolande Fournier, « Discours du président de la section Vendée de l'UNDRR, Alien Fournier, lors de l'inauguration de la plaque en l'honneur du Stalag 325 à Montaigu », 8 mai 1997, 2 pages.

⁷⁵ *Ibid.*

l'association Vendée de l'UNCRRD dans le cadre de jumelages avec les collègues Michel Ragon à Saint-Hilaire-de-Loulay ainsi que Villebois-Mareuil et Jules-Ferry à Montaigu⁷⁶.

Plusieurs changements sociaux marquent aussi pour ces anciens prisonniers un peu plus la rupture des temps, symbolisée par le passage à l'an 2000⁷⁷. Retenons la circulation massive de l'information à l'échelle planétaire évoquée plus spécifiquement par l'Union nationale. Celle-ci est permise par l'apparition en 1993 du *World Wide Web* (abrégé en *Web*), dont les anciens du 325 perçoivent les biens-faits, notamment pour satisfaire leur désir de transmission, tout en identifiant les effets négatifs⁷⁸. L'historienne Raphaëlle Branche a observé des réactions similaires chez les anciens soldats de la guerre d'Algérie, le *Web* devenant un moyen pour retrouver des camarades de régiment et un outil pour s'informer plus globalement sur « leur » guerre⁷⁹. Quelques années plus tard, dans les années 2000, cet outil fait partie intégrante du travail de mémoire des enfants et petits-enfants d'anciens du 325.

Les journaux, la radio, la télévision et, sans le désigner, le *Web*, contribuent selon Jean-Marc Frébour à diffuser « l'image des convulsions d'un monde en pleine mutation » engendrant une société (française) agitée qui s'emporte parfois. Il déplore que ce trop-plein d'« horreurs » auquel est confrontée au quotidien la société engendre une certaine forme d'« habitude, de lassitude, d'indifférence » face à leur récurrence, voire un découragement », en particulier chez les anciens du 325, « tant nous nous sentons impuissants à transformer la face du monde », écrit le président national⁸⁰. On peut y voir des références aux guerres du Koweït et du Golf en 1990. Le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 sans doute davantage encore dans la mesure où le génocide des Juifs devient le cadre de références utilisé notamment par la presse pour comprendre l'ampleur de

⁷⁶ Archives privées, Yolande Fournier, « Charte de jumelage entre l'association ceux de Rawa-Ruska Vendée et les collègues Villebois-Mareuil, Jules-Ferry à Montaigu, et Michel Ragon à Saint-Hilaire-de-Loulay », 16 mai 2018, 1 page.

⁷⁷ Par exemple la fin du service militaire obligatoire le 22 février 1996, souhaité par le président de la République, Jacques Chirac, fait dès lors de cette expérience militaire et sociale un marqueur générationnel entre des jeunes dispensés de ce rites de passage et leurs parents ou grands-parents. Dans une autre mesure, mais avec un effet similaire, la loi fixant à 35 heures la durée hebdomadaire de travail promulguée le 19 mai 1998, ou encore le passage à une monnaie unique européenne – l'euro – effectué au 1 janvier 2002, mais dont l'acte fondateur remonte au Traité de Maastricht signé le 7 février 1992.

⁷⁸ *Envols*, « Compte rendu du conseil national de fin de siècle à Anglet – Internet », n° 246, juillet août 1999, p. 8. Dans le même numéro : Pierre Grandet « Internet, une chance à saisir », p. 9. Pierre Grandet est le gendre de l'ancien du 325 et secrétaire général de l'UNDRR, René Chevalier. Il est responsable du site Internet de l'UNDRR.

⁷⁹ BRANCHE Raphaëlle, *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020, p. 406.

⁸⁰ Jean-Marc Frébour, « Notre monde aujourd'hui », art. cit.

l'événement et informer ou alerter l'opinion publique⁸¹. Plus contemporain, citons les tensions dans les Balkans provoquant le déclenchement de la guerre au Kosovo en février 1998⁸², deux mois après la publication dans *Envols* de l'article de Jean-Marc Frébour⁸³. D'où la question posée par le président national en ouverture du bulletin : « Nos efforts et [nos] sacrifices [...] auraient-ils donc été inutiles ? »⁸⁴. C'est pourquoi il pense que les anciens du 325 ont un rôle de soutien et d'éducation à jouer, voire être des modèles à suivre, à la fois au sein de leurs familles respectives et de l'Union nationale. Cela, y compris sur des sujets tels que « l'identité sexuelle » qui entre en résonance avec le développement dans les années 1990 des études sur les identités de genre, dont l'essai philosophique de Judith Butler fait figure de référence outre-Atlantique⁸⁵ ; « soyons inventifs », écrit Jean-Marc Frébour⁸⁶.

Pour s'adapter et parfois prendre part à tous ces changements sociaux, (géo)politiques, technologiques, mémorielles, mais aussi économiques et environnementaux à l'approche du millénaire⁸⁷, lesquels font rupture selon Jean-Marc Frébour, l'Union nationale met en œuvre sa transition tournée vers l'avenir afin de bâtir « un monde plus ouvert et fraternel »⁸⁸. Cela passe d'abord par adapter le fonctionnement de l'Union nationale à la disparition des anciens prisonniers en intégrant les « descendants ». L'initiative n'est cependant pas nouvelle.

Dès 1962, la présence des « descendants » est mentionnée dans les compte rendus des pèlerinages à Rawa-Ruska, mais il ne s'agit pas vraiment d'une intégration au sens où on peut l'entendre dans les années 1990, car ces derniers accompagnent leurs mères pour se recueillir sur la tombe de leurs défunts pères⁸⁹. Cette initiative intervient néanmoins deux ans plus tard lorsqu'une nouvelle rubrique apparaît dans *Envols* intitulée « le coin des jeunes de Rawa ». Comme l'indique le responsable de l'édition du bulletin, Albert Guerlain, celle-ci donne la possibilité aux « descendants »

⁸¹ ROBINET François, « Rwanda, 1994 : ce génocide que les médias français ont tardé à voir », en ligne, *La Revue des médias*, 2021, consulté le 14 juin 2023 : <https://larevuedesmedias.ina.fr/rwanda-1994-genocide-tutsi-medias-francais-operation-turquoise-mitterrand>. KALISKY Aurélie, « D'un génocide à l'autre. Des références à la Shoah dans les approches scientifiques du génocide des Tutsi », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 181, n° 2, Centre de Documentation Juive Contemporaine, 2004, p. 411-438. COQUIO Catherine et alii (dir.), *Rwanda 1994-2014. Histoire, mémoires et récits*, Dijon, Presses du réel, 2017.

⁸² Sur la guerre au Kosovo et quelques références bibliographiques sur le sujet, voir : DERENS Jean-Arnault, « Les guerres du "droit" et le précédent du Kosovo », *Revue internationale et stratégique*, vol. 99, n° 3, IRIS éditions, 2015, p. 135-143.

⁸³ Jean-Marc Frébour, « Notre monde aujourd'hui », art. cit.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ BUTLER Judith, *Gender Trouble*, Londres, Routledge Kegan & Paul, 1990.

⁸⁶ Jean-Marc Frébour, « Notre monde aujourd'hui », art. cit.

⁸⁷ Jean-Marc Frébour, « Les 3 enjeux », *Envols*, n° 246, juillet-août 1999, p. 3.

⁸⁸ Jean-Marc Frébour, « Notre monde aujourd'hui », art. cit.

⁸⁹ *Envols*, « Pèlerinage à Rawa », n° 83, août-octobre 1962, p. 1 & 2.

qui le souhaitent de s'exprimer librement sur les sujets de leur choix⁹⁰. Le premier à publier dans la rubrique est Jean Causel, 18 ans, fils du secrétaire général de l'Amicale, Laurent Causel. Son message soutient la création de sections de jeunes au sein de celles dirigées par leurs aînés⁹¹. Le projet n'a pas abouti et la rubrique a été peu investie par les « descendants ». En 1999, une rubrique similaire réapparaît intitulée « Le courrier de nos enfants », rebaptisée l'année suivante « Chronique de nos descendants »⁹². Elle relate l'activité des enfants et petits-enfants d'anciens du 325 au sein de l'Union nationale comme la participation aux commémorations.

Leur intégration prend une dimension supplémentaire à l'été 1999 par la modification des statuts de l'UNDRR : les enfants et petits-enfants peuvent devenir membres « actifs » comme les anciens du 325 et leurs épouses, ainsi que « les familles de disparus et ayant droits ». Ils font dès lors partie intégrante de l'Union nationale au même titre que les anciens du 325. Les « conjoints » des enfants et petits-enfants le sont également, ce qui montre la volonté des anciens prisonniers de prendre en considération les membres des familles, d'être le plus inclusif possible pour garantir la transmission de témoin à venir.

Le statut d'« actifs » autorise désormais les enfants et petits-enfants à exercer des postes à responsabilités⁹³. La confiance que leur témoignent les anciens du 325 n'est toutefois pas sans condition. En adhérant, par le biais d'un bulletin spécifique⁹⁴, ils s'engagent à aider l'Union nationale et à maintenir son activité en accompagnant, « physiquement et moralement », leurs aînés dans leurs tâches. L'âge avancé des anciens prisonniers se fait ainsi davantage sentir et constitue une préoccupation à la l'orée du millénaire. L'intégration des enfants et petits-enfants ne vise pas uniquement à préparer l'avenir, il revêt aussi un enjeu immédiat quant à la gestion des affaires courantes. La dimension mémorielle est également présente, les nouvelles générations doivent « témoigner devant l'histoire de l'esprit de résistance et de sacrifices des anciens du camp de Rawa-Ruska et ses annexes »⁹⁵. En d'autres termes, ils s'engagent à perpétuer la mémoire officielle des combattants, prisonniers de guerre, résistants et déportés de Rawa-Ruska que leur inculquent les

⁹⁰ Albert Guerlain, « Le coin des jeunes », *Envols*, n° 95, novembre-décembre 1964, p. 5.

⁹¹ Jean Causel, « Coin des jeunes. Un jeune relève le défi », *Envols*, n° 96, janvier-février 1945, p. 3.

⁹² « Le coin de nos enfants », *Envols*, n° 245, mars 1999. « Chronique de nos descendants », *Envols*, n° 249, mars 2000, p. 12.

⁹³ Il s'agit de l'article 3 des statuts. René Chevalier, « Réunion du Conseil national », *Envols*, n° 246, juillet-août 1999, p. 4.

⁹⁴ Sur le bulletin d'adhésion spécifique aux descendants, on peut notamment lire : « En hommage à mon père, à mon grand-père, afin de m'associer aux liens étroits d'amitié et de solidarité qui unissent les anciens de Rawa-Ruska, je désire apporter mon soutien à la cause Rawa et participer de tout cœur à la vie de l'association ». Le montant de l'adhésion est de 100 frs, soit environ 22 euros après le changement de monnaie en 2002. *Envols*, « Communication Île-de-France », n° 245, mars 1999, p. 4.

⁹⁵ *Ibid.*

anciens du 325. Telle est la « mission » principale confiée à ceux qu'ils nomment, leurs « dignes héritiers »⁹⁶. L'importance que les « descendants » ont désormais au sein de l'Union nationale se perçoit par exemple lors des congrès comme le montre la photo n° 44 ci-dessous.

Photo 44 - Message de bienvenue aux « descendants » lors du congrès national de l'an 2000 à Paris



Source : *Envols*, « Congrès national de l'an 2000 à Paris », n° 251, décembre 2000, p. 4.

L'accueil que les « descendants » reçoivent de leurs aînés est relatif à leur place toujours plus importante au sein de l'Union nationale. En 2000, celle-ci compte 3 428 adhérents, dont 1 568 anciens prisonniers, 1 538 veuves et 322 « descendants ». Cette dernière catégorie ne distingue pas les enfants des petits-enfants, l'important pour l'Union nationale est que la relève se fasse de plus en plus nombreuse. C'est le cas l'année suivante, bien que ses effectifs diminuent avec de notables variations : elle enregistre 1 369 anciens prisonniers (soit une diminution de près -12 %), 1 438 veuves (soit - 7 %), mais 436 « descendants », soit une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente⁹⁷. En 2002, ils sont 500⁹⁸, puis 671 en 2006 tandis que leurs aînés sont 623 et les veuves 1 140⁹⁹.

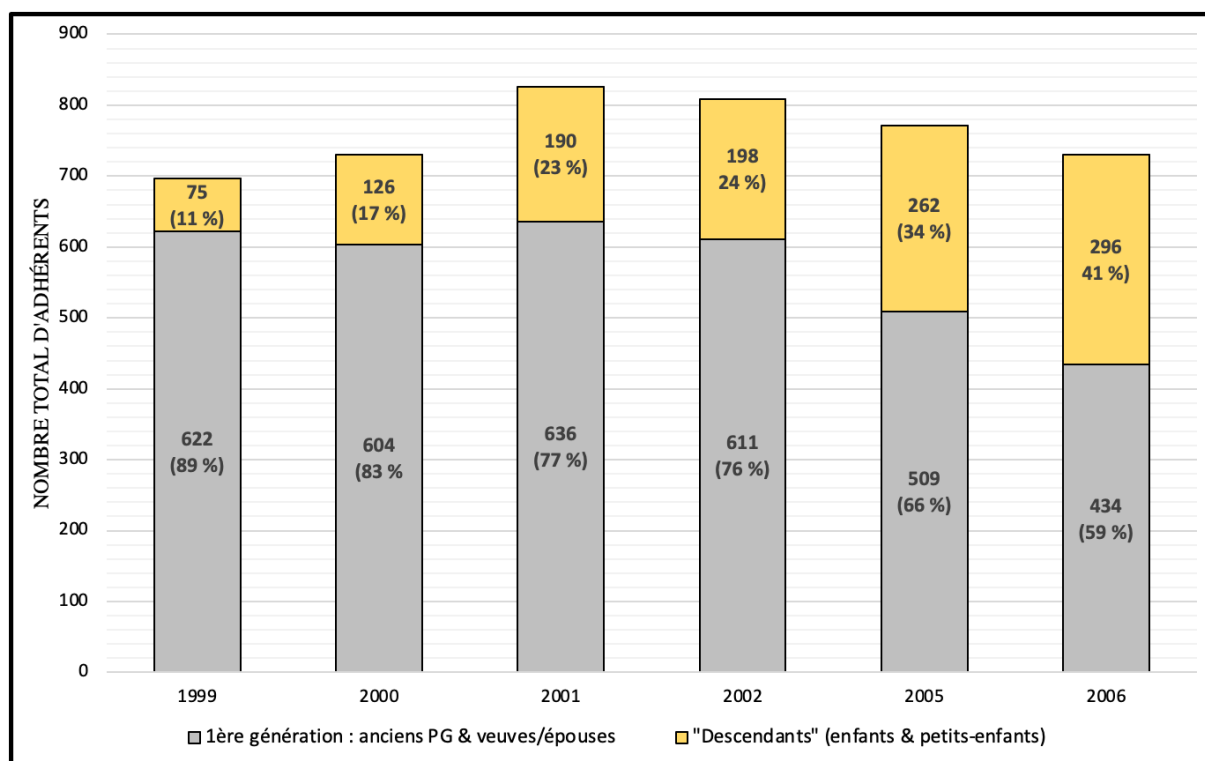
⁹⁶ René Chevalier, « Compte-rendu du Congrès Île-de-France 1999 », *Envols*, n° 247, octobre 1999, p. 9.

⁹⁷ « Compte rendu de l'Assemblée générale de l'UNDRR du 22 septembre 2001 », *Envols*, n° 254, décembre 2001, p. 7-13.

⁹⁸ « Compte rendu de l'Assemblée générale de l'UNDRR du 14 septembre 2002 », *Envols*, n° 257, décembre 2002, p. 8-13.

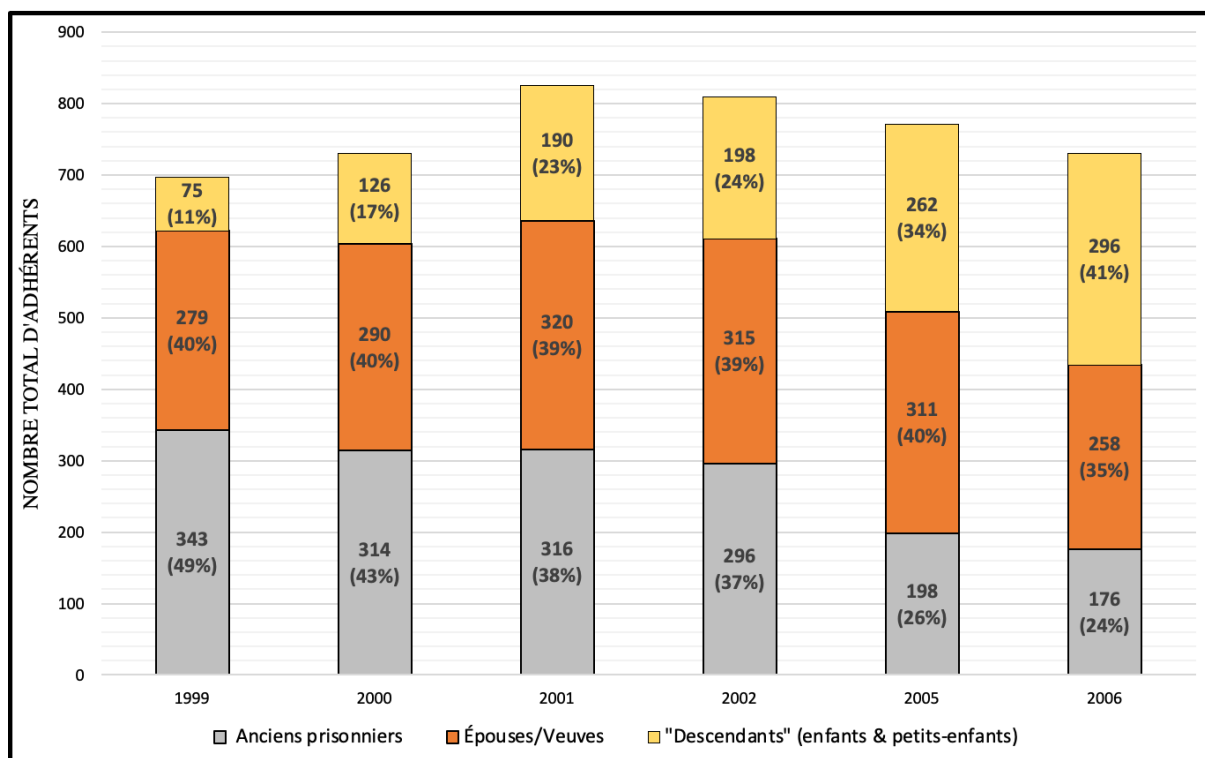
⁹⁹ *Envols*, « Congrès national 2006 », n° 269, décembre 2006, p. 8.

Graphique 3 – Adhérents de la section Île-de-France de l'UNDRR :
évolution du nombre d'enfants et petits-enfants entre 1999 et 2006



Source : UNCRRD, non classé, « Liste des adhérents de l'Union nationale (1981-2000), 15 pages.

Graphique 4 - Adhérents à la section Île-de-France :
évolution du nombre d'anciens PG, de veuves/épouses et d'enfants/petits-enfants (1999 - 2006)



Source : UNCRRD, non classé, « Liste des adhérents de l'Union nationale (1981-2000), 15 pages.

Plus significativement, à l'échelle locale, les effectifs des enfants et petits-enfants au sein de la section Île-de-France¹⁰⁰ passent de 75 à 296 entre 1999 et 2006, avec une moyenne de 38 nouvelles adhésions annuelles. Comme le montre le graphique n° 3 ci-dessus, leur représentation augmente ainsi de près de 11 % en 1999 à 41 % en 2006. Sur la même période, le nombre d'anciens prisonniers diminue de 343 à 176, tandis que le nombre de veuves diminue moins significativement, passant de 279 à 258¹⁰¹. Les effectifs des enfants et petits-enfants sont, certes, en constante augmentation, mais leur nombre ne parvient pas à combler les disparitions des anciens du 325, de plus en plus minoritaire et représentés par les veuves, comme on peut le voir sur le graphique n° 4. Cela montre que le passage de témoin soudainement initié par le comité directeur à partir d'avril 1997 prend du temps.

C'est aussi parce l'investissement des « descendants » se joue avant tout dans les familles où l'UNDRR a peu d'emprise. Comme le montrent les listes publiées dans *Envols* depuis 1998, ceux qui adhèrent appartiennent autant à la première génération – les enfants – qu'à la deuxième – les petits-enfants –, mais dans la plupart des cas ceux-ci possèdent un lien de filiation avec un membre de l'UNDRR. Ainsi, le passage de témoin qui s'opère au début des années 2000 s'effectue principalement dans le cadre restreint de l'entourage de ses adhérents, rarement en dehors. Ce sont régulièrement plusieurs membres de la famille comme celle du président national, Jean-Marc Frébour, de l'ancien du 325 Pierre Artoux¹⁰², ou encore celle d'Alien Fournier et de René Groussot¹⁰³. Il n'est pas rare non plus de voir des familles entières rejoindre l'Union nationale comme celle d'Oscar Clavet dont la fille et les quatre petits-enfants adhèrent en 2003, celle de Raymond Outreman (avec ses quatre enfants)¹⁰⁴, d'Henri Dodane (ses quatre enfants), ainsi que celle de Joseph Pélissier (ses trois enfants, son petit-fils ainsi que sa sœur)¹⁰⁵, ou encore les familles Agostini¹⁰⁶ et Darmuzet¹⁰⁷. Toutefois, ces listes n'indiquent en rien le degré d'investissement des adhérents ni leurs âges. Certains ont peut-être souscrit seulement par solidarité avec leurs pères ou grands-pères. L'on ne peut aussi écarter la possibilité que d'anciens du 325 aient pu inscrire leurs enfants ou petits-enfants, sans réelle volonté de leur part, mais avec leur accord, dans le seul but qu'ils reçoivent le bulletin *Envols*, à titre d'information, voire pour gonfler le nombre d'adhérents en vue des votes au conseil national.

¹⁰⁰ Nous avons choisi comme exemple la section Île-de-France, car nous disposons de données contrairement à d'autres sections, voire l'Union nationale.

¹⁰¹ *Ibid. Envols*, « Vie des associations – Île-de-France », décembre 2002, n° 257, p. 24.

¹⁰² Son fils, Jean, est mentionné en août 1999 ainsi que sa belle-fille et ses petits-enfants entre 2000 et 2001. Sans titre, *Envols*, n° 246, Juillet-août 1999, p.4.

¹⁰³ *Envols*, « Chronique de nos descendants », n° 259, juillet-août 2003, p. 15.

¹⁰⁴ *Envols*, « Chronique de nos descendants », n° 256, juillet-août 2002, p. 12.

¹⁰⁵ *Envols*, « Chronique de nos descendants », n° 249, mars 2000, p. 13.

¹⁰⁶ *Envols*, Sans titre, n° 245, mars 1999, p. 4.

¹⁰⁷ *Envols*, Sans titre, n° 246, Juillet-août 1999, p. 4.

Peu nombreux sont les enfants ou petits-enfants à avoir publié dans *Envols* pour donner les raisons de leur adhésion. Mireille Chevalier, la fille du secrétaire général de l'UNDRR, René Chevalier, fait partie des rares à écrire. En mars 1999, elle explique avoir été récemment informée par son père de la possibilité offerte aux « descendants » de s'investir au sein de l'union nationale. Ce moment coïncide avec la rédaction des mémoires de guerre de René Chevalier que Mireille et ses enfants ont lu¹⁰⁸. Se sentant dès lors « pleinement concernée » par la captivité de son père qu'elle vient de découvrir, en tant que « fille de Déporté de Rawa-Ruska », elle décide d'adhérer avec ses enfants pour répondre à la sollicitation des anciens du 325. Le cas de Mireille Chevalier montre que l'intégration des enfants et petits-enfants au sein de l'union nationale doit nécessairement s'accompagner au préalable d'une transmission familiale de la mémoire du Stalag 325. L'adhésion de Mireille à l'union nationale correspond à une étape d'un travail de mémoire plus global effectué en amont au sein de sa famille. Elle lui semble être la suite logique de la lecture des mémoires de son père. Ainsi, Mireille s'investit aux côtés de son père pour poursuivre la mission que les anciens du 325 ont confié aux « jeunes » et à leurs « descendants » : « témoigner devant l'histoire de l'esprit de résistance et de sacrifice des prisonniers de guerre français Déportés à Rawa-Ruska », en tant que « trait d'union avec les générations futures » pour bâtir un monde de paix¹⁰⁹.

Un an plus tard, en juillet 2000, Josiane Jarny, la fille de l'ancien du 325, Raymond Jarny, raconte elle aussi les raisons de son adhésion dans un article consacré à la publication des mémoires de son père intitulées *L'enfer de Rawa-Ruska. Chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*¹¹⁰. Elle entreprend alors une relecture de son parcours aux côtés de ce père à partir des éléments découverts sur sa captivité. Josiane le décrit comme « secret et plutôt silencieux », qui, pourtant, pouvait laisser « échapper quelques allusions à son expérience des camps », sans être plus précise. Jeune adulte, d'une vingtaine d'années, Josiane Jarny sollicite son père pour en savoir davantage sur sa captivité qui est pour elle source d'« une grande interrogation », en vain. Ce n'est que vingt-trois ans après, en 1989, que Raymond, alors âgé de 79 ans, décide finalement de retracer « en quelques pages » son expérience captive pour sa fille. Peu après ce premier jet, Raymond lui remet « trois cahiers à spirales » de 400 pages racontant en détail sa captivité. « Bouleversée » par ce qu'elle lit, elle prend conscience de n'avoir pas véritablement connu ce père qu'elle côtoie depuis toutes ces années : « Certes, je savais qu'il avait été déporté, mais j'étais restée sourde à ce qui m'expliquait parfois, croyant comprendre »¹¹¹. Le témoignage de son père est d'une grande importance pour

¹⁰⁸ UNDRR, 11/Aa/6-9, René Chevalier, *Papa René raconte-nous...*, [s.d.], 93 pages.

¹⁰⁹ Mireille Chevalier, « Message d'amitié et d'espoir », *Envols*, n° 245, mars 1999, p. 4.

¹¹⁰ JARNY Raymond, *L'enfer de Rawa-Ruska. Chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*, Paris, Presses de Valmy, 2000.

¹¹¹ Josiane Jarny, « Chronique de nos descendants », *Envols*, n° 250, juillet 2000, p. 11.

Josiane Jarny si bien qu'elle le convainc à le publier en février 2000. Elle en rédige d'ailleurs la préface. Le mois suivant, elle le rejoint au sein de l'union nationale, car, « le devoir de mémoire qui s'impose à moi me pousse à lutter aux côtés de mon père », écrit-elle¹¹². Raymond décède quelques mois plus tard, le 28 décembre. À l'image de Mireille Chevalier, l'adhésion de Josiane Jarny s'inscrit dans un travail de mémoire, à la différence près qu'elle associe son investissement personnel à une forme de « lutte » comme s'il s'agissait de sa propre expérience captive, comme si la disparition des anciens du 325 signifiait l'oubli irrémédiable de la mémoire du camp de Rawa-Ruska et des valeurs qu'elle véhiculent. En cela, elle est très influencée par l'œuvre de l'ancien déporté juif, Élie Wiesel, qu'elle a découvert jeune et qu'elle cite très régulièrement à la fois dans l'article d'*Envols* et dans la préface du livre de son père. Selon Josiane Jarny, le témoignage constitue le seul remède contre le silence, ce terreau de la reviviscence de « la sauvagerie de l'homme »¹¹³.

Cette première génération de « descendants » à s'investir au sein de l'Union nationale est donc porteuse d'une mémoire, comme l'écrit Jean Artoux, qui vise à « cultiver le passé pour servir l'avenir » conformément au souhait des anciens du 325¹¹⁴. Elle ne souhaite pas seulement perpétuer la mémoire du camp de Rawa-Ruska, de la résistance et des souffrances des déportés, mais de réinvestir les expériences de leurs aînés comme valeurs pédagogiques pour bâtir un monde sans guerre alors qu'elle resurgit en Europe dans les Balkans.

Concrètement, lors du congrès national organisé en 2002 à Paris, alors que les responsables nationaux déplorent la perte de 160 anciens prisonniers, ils annoncent la création de deux nouvelles fonctions au sein du comité directeur réservées aux descendants. C'est alors que Jean Artoux devient « président délégué », ce qui le désigne comme le successeur logique de Jean-Marc Frébour. Josiane Jarny est nommée « secrétaire nationale suppléante » en plus d'exercer le poste de « vérificatrice des comptes ». Quant à Roger Le Brun, il devient trésorier national¹¹⁵. Ces postes s'ajoutent à celui détenu depuis 1999 par un autre descendant, Pierre Grandet, désigné pour faire basculer les anciens du 325 dans l'ère du numérique – cette « chance à saisir » – ayant la responsabilité de la mise en place et de la gestion du site internet (première adresse : « rawa-ruska.info »)¹¹⁶. Selon le comité directeur national, ces changements doivent « permettre l'initiation,

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Jean Artoux, « À nos amis descendants de ceux de Rawa-Ruska », *Envols*, n° 247, octobre 1999, p. 13.

¹¹⁵ « Compte rendu de l'Assemblée générale de l'UNDRR », *Envols*, n° 257, décembre 2002, p. 8.

¹¹⁶ *Envols*, Pierre Grandet, « Internet, une chance à saisir », n° 246, juillet-août 1996, p. 9.

en souplesse, à la gestion de l'association dans la perspective de la passation du flambeau le moment venu »¹¹⁷.

En outre, on observe que les épouses et veuves sont aussi devenues les principales forces vives de l'Union nationale à partir de 2001 jusqu'à la fin des années 2000. Pour autant, contrairement aux jeunes générations qui, elles, représentent l'avenir, les anciens du 325 ne leur assignent aucune mission particulière. Ils leur témoignent simplement de la reconnaissance pour l'aide que certaines souhaitent et peuvent apporter, notamment en poursuivant l'engagement de leurs époux dans les sections locales après leurs décès.

Les épouses sont aux côtés de leurs maris depuis de nombreuses années, mais les sources ne permettent pas de retracer en détail le parcours de ses femmes au sein de l'association ceux de Rawa-Ruska entre 1945 et 2010. Leurs présences sont mentionnées de-ci de-là lorsqu'elles accompagnent leurs époux lors des manifestations organisées par l'Union nationale comme les congrès nationaux et les pèlerinages à Rawa-Ruska. Les seules femmes dont les sources évoquent un peu plus l'activité sont celles qui jouent un rôle, mais toujours aux côtés des anciens du 325.

C'est le cas par exemple d'Anne-Marie Guerlain qui représente en 1964 « toutes les femmes d'Anciens combattants français » lors du pèlerinage¹¹⁸. C'est aussi le cas, malgré elles, des veuves ayant effectué le déplacement jusqu'en République socialiste soviétique d'Ukraine pour se recueillir devant la tombe de leurs défunts maris dans les années 1960. Elles incarnent la souffrance engendrée par la perte d'un être cher, dont la mort a été causée par la captivité au camp de Rawa-Ruska. En ce sens, leur peine rend tangible la mortalité au Stalag 325 qui est un enjeu de mémoire dans le cadre de la revendication du titre de déporté résistant. Elles incarnent aussi la difficulté des familles à pouvoir réaliser correctement leur deuil en raison de l'impossibilité de rapatrier les dépouilles que réclame l'Union nationale¹¹⁹. Ce sont aussi celles qui organisent, pour les épouses, en amont des congrès nationaux, les visites touristiques des villes où ils ont lieu comme Anne-Marie Guerlain à Paris en 1964¹²⁰. Néanmoins, toutes n'ont pas la chance d'avoir leur mari responsable de l'édition d'*Envols* pour y figurer nommément. La majorité des femmes restent dans l'anonymat. Pour autant, cela ne signifie pas que leurs contributions, quelles qu'elles soient, n'aient pas été reconnues par ailleurs.

On observe également qu'un certain nombre d'épouses accompagnent leur mari lors des réunions du conseil national à Paris. En effet, parmi les responsables régionaux présents ou non-inscrits sur les procès-verbaux de séance, on retrouve parfois comme en 1978 et 1979 :

¹¹⁷ *Envols*, « Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'UNDRR du 14 septembre 2002 », n° 257 décembre 2002, p. 8- 13.

¹¹⁸ Albert Guerlain, « Pèlerinage à Rawa-Ruska », *Envols*, n° 94, septembre-octobre 1964, p. 1 & 3.

¹¹⁹ Eugène Mirabel, « Pèlerinage à Rawa-Ruska – Voyage en URSS », *Envols*, n° 91, mars-avril 1964, p. 3.

¹²⁰ « Notre congrès 1964 : programme », *Envols*, n° 91, mars-avril 1964, p. 1.

« Vanderheyde et madame, section Nord-Pas-de-Calais », « Bonnefoy et madame, Gard-Lozère » ou encore Mourault et madame, Vienne-Poitou »¹²¹. Les procès-verbaux ne fournissent pas d'autres éléments, mais le simple fait que ces femmes soient nommées montre déjà qu'elles peuvent assister aux séances et qu'éventuellement, puissent prendre la parole. Si le rôle de ces femmes reste difficile à identifier, ce n'est en revanche pas le cas des « représentantes des veuves » telles que Mme Brives-Colom ou Mme Martinache. Instituée par le président Albert Guerlain en 1967, cette fonction vise à aider le cas échéant les veuves et leurs enfants à la fois matériellement, moralement ou pour faire valoir leurs droits à pensions auprès des autorités publiques.

En outre, dans les années 1980, l'Union nationale met en place un code vestimentaire dans le but à la fois de marquer l'appartenance des membres à ceux de Rawa-Ruska et pour se distinguer les uns les autres. En 1983, le comité directeur met en vente une cravate pour les hommes, l'année suivante, une écharpe pour les « Rawagettes » (photo n° 45 ci-dessous)¹²². L'origine du mot est difficile à déterminer, car il est peu utilisé par les anciens du 325. Il correspond toutefois à un autre vocable employé dans l'un des témoignages d'enfants recueillis lors de nos campagnes d'entretien : c'est le terme « rawagé » qui fait référence au verbe « ravager » signifiant d'« importants dommages à l'intégrité physique et/ ou morale chez une personne », ici, provoqués par la captivité au Stalag 325¹²³. Gilles B. l'utilise à quatre reprises dans son témoignage comme synonyme d'anciens du 325¹²⁴. Nous avons également eu l'occasion de l'entendre de la part d'autres enfants d'anciens prisonniers lors de conversations informelles pendant les congrès nationaux entre 2018 et 2021. Si le terme « rawagé » n'apparaît ni dans les autres entretiens que nous avons menés ni dans notre corpus de sources, tout porte à croire que son utilisation provient des anciens du 325 et son origine remonte au moins aux années 1980. « Rawagettes » désigne donc les épouses et les veuves, membres de l'UNDRR aux côtés (ou en souvenir) de leurs époux, tous anciens du 325 souffrant des séquelles de leur captivité au camp de Rawa-Ruska.

L'écharpe et le nom rendent tangible l'intégration des épouses et des veuves à la vie de l'Union, et dans une certaine mesure à la mémoire du camp de Rawa-Ruska. En dehors de l'Union, la vente par le comité directeur de la cravate et de l'écharpe montre la volonté de distinguer visuellement les anciens du 325, leurs épouses et les veuves pour affirmer leurs identités d'autres membres des milieux Anciens Combattants, anciens PG, déportés et résistants.

¹²¹ AD Aube, 141/J/6, « Conseil nationale. Circulaire n° 4 – exercice 1978-1979), 30 décembre 1978, p. 1. AD Aube, 141/J/6, « Conseil nationale. Circulaire n° 7 – exercice 1978-1979), 1 mars 1979, p. 1.

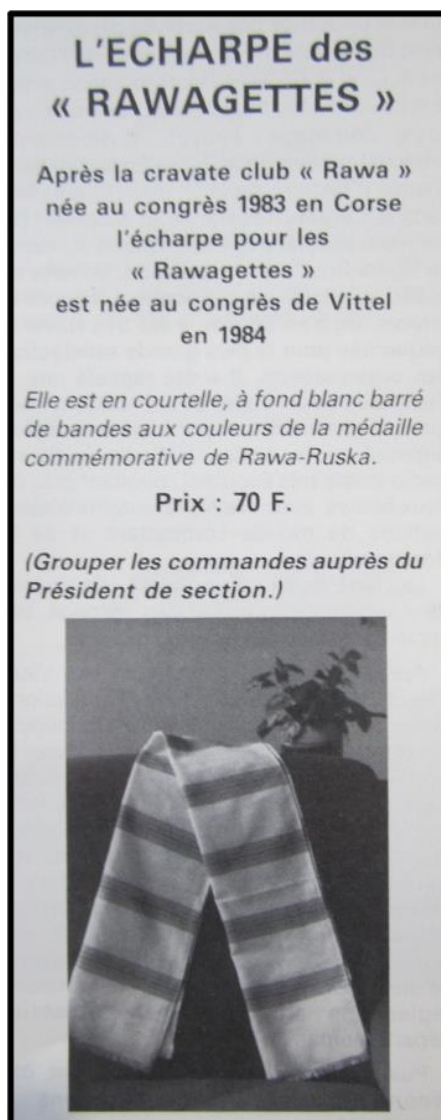
¹²² *Envols*, « L'écharpe des Rawagettes », n° 191, quatrième trimestre 1984.

¹²³ Voir notamment les définitions présentes sur le site du Centre national des ressources textuelles et lexicales (CNRTL) du CNRS.

¹²⁴ Questionnaire écrit renseigné par Gilles B., le 14 avril 2021, 12 pages.

Les responsabilités décisionnelles au sein de l'UNDRR ne sont toutefois exercées que par les anciens du 325, mais leur disparition entraîne une nécessaire adaptation. Ainsi, la plus grande représentation des veuves au sein de l'Union nationale entraîne peu à peu leurs élections à des postes à responsabilités principalement de dimensions locales. Par exemple en 2002, la section Lorraine-Alsace est présidée par la veuve d'Eugène Mirabel, Jeanne, tandis que leur fille, Colette, est trésorière¹²⁵.

Photo 45 - L'écharpe des "Rawagettes"



Source : *Envois*, "L'écharpe des Rawagettes", n°191, quatrième trimestre 1984.

¹²⁵ « Compte rendu de l'Assemblée générale de l'UNDRR », art. cit.

L'intégration des enfants et petits-enfants au sein du fonctionnement de l'UNDRR, enclenchée après la modification des statuts en 1999, s'accompagne au début des années 2000 d'un événement hautement symbolique qui acte le legs de la mémoire du Stalag 325 aux « descendants » : il s'agit de l'inauguration du mémorial rénové à Rawa-Ruska. Ainsi, que représente-t-elle pour les anciens du 325 dans cette période de transition ?

3- Passerelles entre générations : la rénovation du mémorial à Rawa-Ruska (2000-2003)

La rénovation du mémorial à Rawa-Ruska en 2003 se situe à la jonction de l'intégration des enfants et petits-enfants au sein de l'UNDRR et du travail de mémoire de l'un d'eux, le petit-fils de Claudius Desbois, le père Patrick Desbois. Ce derniers raconte en 2019 dans l'introduction de son ouvrage intitulé *La Shoah par balles* être tourmenté depuis sa jeunesse par la captivité de son grand-père au Stalag 325 ainsi que par la mention floue des « autres » victimes en dehors du camp, dont il ne fallait pas parler au sein de la famille¹²⁶. C'est à partir des années 1990 qu'il décide d'approfondir les quelques bribes de souvenirs laissées par son grand-père sur la captivité à Rawa-Ruska et l'ampleur du génocide de ces « autres » victimes, les Juifs. Patrick Desbois est alors âgé de 35 ans¹²⁷.

En 2000, alors qu'il étudie la Shoah, Patrick Desbois fait la connaissance du secrétaire général de l'UNDRR, René Chevalier, avec lequel il part sur les traces de son grand-père à Rawa-Ruska. C'est lors de ce voyage qu'ils constatent « l'inquiétante dégradation du mémorial »¹²⁸. Celui-ci est laissé à l'abandon depuis le dernier pèlerinage effectué en mai 1989¹²⁹. La dégradation du mémorial tient au fait que l'indépendance de l'Ukraine, proclamée le 21 août 1991, a eu comme conséquence pour l'Union nationale la fin des relations avec les autorités soviétiques. Or, elle n'a pas tenté d'établir des contacts avec les autorités ukrainiennes au sujet de la conservation du lieu de mémoire, ce qui montre qu'il ne fait pas partie des préoccupations principales de l'UNDRR depuis plus de dix ans.

L'indépendance de l'Ukraine se joue aussi sur la question de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Par conséquent, l'ensemble des éléments se rapportant au discours officiel du régime soviétique est contesté et mis de côté au bénéfice d'une relecture de la guerre construite au début des

¹²⁶ DESBOIS Patrick, *La Shoah par balles*, Paris, Plon, 2019, p. 21-31.

¹²⁷ DELMAIRE Danielle, « Entretien avec le père Patrick Desbois », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 192, n° 1, 2010, p. 475-482.

¹²⁸ *Envols*, « Congrès national de l'an 2000 à Paris », n° 251, décembre 2000, p. 4-10.

¹²⁹ *Envols*, « Pèlerinage à Rawa 1989 », n° 210, quatrième trimestre 1989, p. 1.

années 2000 sur la réhabilitation des victimes des répressions staliniennes¹³⁰. Plus tard, sous la présidence de Viktor Iouchtchenko entre 2005 et 2010, ce récit unificateur national se focalise plus précisément autour de la mémoire de l'*Holodomor* (« extermination par la famine ») de 1932-1933¹³¹. Ainsi, le mémorial à Rawa-Ruska se trouve en 2000 à la croisée des chemins entre, d'un côté des anciens du 325 dont la santé fragile complique ou empêche les longs déplacements jusqu'à Rawa-Ruska, et, de l'autre, la naissance d'une nation qui entend consolider son unité en rejetant son passé soviétique. À ce titre, le mémorial a pu représenter à son échelle, pour les nouvelles autorités ukrainiennes, un pan de la mémoire soviétique du second conflit mondial. À l'inverse, il a pu être laissé à l'abandon, car la mémoire des PGF internés au Stalag 325 est difficilement mobilisable dans le récit unificateur national produit par les autorités ukrainiennes, bien que le mémorial comporte depuis son inauguration en 1960 des inscriptions en ukrainiens qui témoignent d'une résistance à la russification de la localité. Enfin, de façon plus pragmatique, le site en l'honneur des anciens du 325 n'est pas la priorité des autorités ukrainiennes dans le processus de construction du pays entamé depuis 1991.

Avertis, les responsables de l'Union nationale décident la création d'une « Commission des Monuments historiques » (désormais CMH) pour organiser la rénovation du site. À ce stade, il ne s'agit encore que de le préserver du délabrement. La Commission est présidée par Jean-Marc Frébour, et composée du secrétaire général, René Chevalier, du délégué national auprès des « descendants » Jean Artoux, ainsi que du responsable du site internet, Pierre Grandet¹³². Ne pouvant y parvenir seule, la commission doit d'abord trouver des interlocuteurs français et ukrainiens ainsi que des sources de financements. Côté français, Patrick Desbois, qui vient tout juste d'adhérer¹³³, est nommé par le comité directeur national chargé des relations avec le Service de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense, dirigé par Solange Apik. C'est à ce titre qu'il intègre la CMH tout comme Solange Apik ainsi que le chef du bureau des monuments historiques et des lieux de mémoire au ministère de la Défense, Bernard Koelsch¹³⁴. Ce dernier est notamment chargé des relations avec les autorités ukrainiennes. Côté ukrainien, la CMH établit également un partenariat avec la fondation caritative Nadiya basée à Lviv et présidée par Louka Repeta. La CMH entre en relation avec la fondation par l'intermédiaire du président de la section des Anciens Combattant de

¹³⁰ KOPOSOV Nikolay, « Les lois mémorielles en Russie et en Ukraine : une histoire croisée », *Écrire l'histoire*, n° 16, 2016, p. 251-256. AMACHER Korine *et alii* (dir.), *Histoire partagée, mémoires divisées: Ukraine, Russie, Pologne*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2021.

¹³¹ Terme utilisé pour désigner « la famine artificielle organisée par le régime stalinien en Ukraine en 1932-1933 ». KOPOSOV Nikolay, « Les lois mémorielles en Russie et en Ukraine... », art. cit., p. 251.

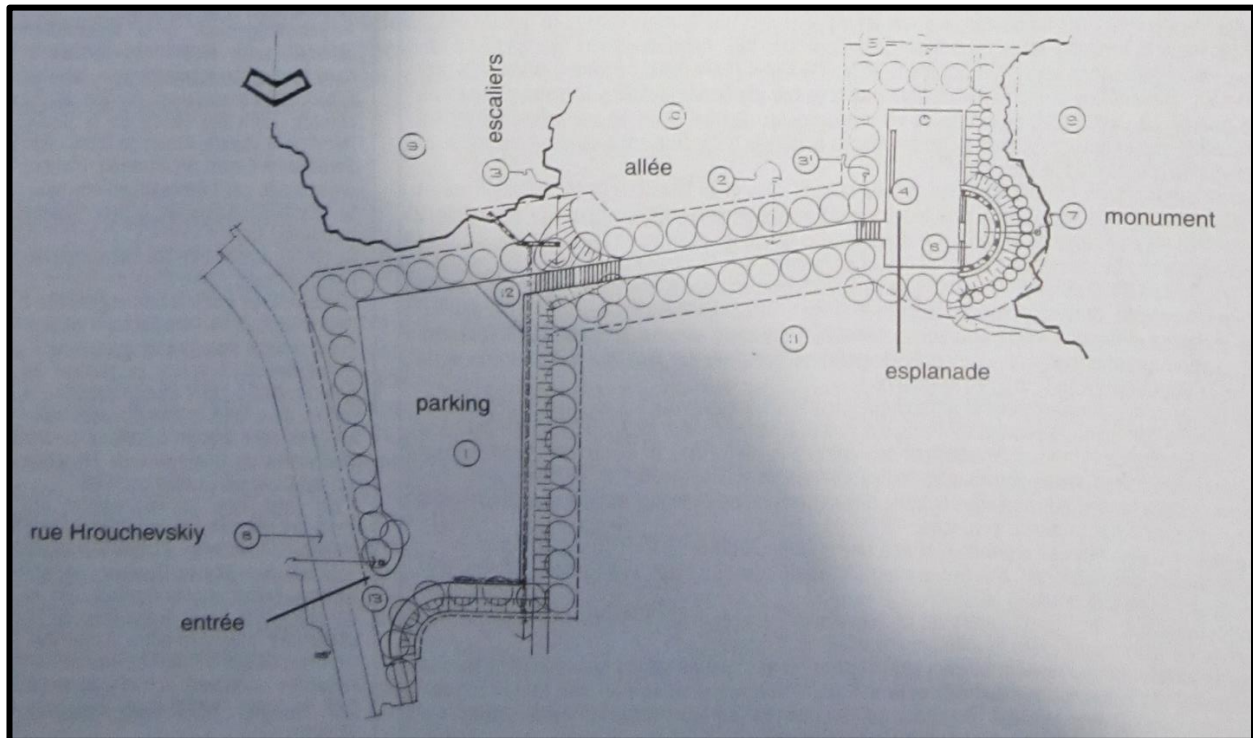
¹³² *Envols*, « Commission des monuments historiques », n° 252, mars-avril 2001, p. 12.

¹³³ *Envols*, Sans titre, n° 250, juillet 2000, p. 13.

¹³⁴ « Commission des monuments historiques », art. cit.

Cuise la Motte dans l'Oise, et surtout responsable de l'association humanitaire Normandie-Ukraine, Joseph Cavasino¹³⁵. Ce dernier, disposant de bureaux à Lviv, se propose d'être l'un des relais de l'Union nationale sur place, en particulier avec la fondation Nadiya qui a la responsabilité de la gestion des travaux de rénovation avec la municipalité de Rawa-Ruska¹³⁶.

Photo 46 - Plan du site du mémorial à Rawa-Ruska après rénovation



Source : UNCRRD, « Informations concernant le mémorial », *Envols*, n° 255, mars-avril 2002, p. 5.

Le montant du devis s'élève à 45 000 euros¹³⁷. Comme on peut le voir sur la photographie ci-dessous n° 46, cela correspond à la création de l'esplanade et d'un parking, de la plantation d'une centaine de thuyas et de sapins, de la mise en place d'un accès vers l'ancien cimetière des PGF, ainsi que de la rénovation du mémorial datant de 1960 et de la pose d'une nouvelle plaque de granit noir marin. Ces aménagements montrent qu'il ne s'agit pas seulement d'une simple remise en état du

¹³⁵ « Lettre du Secrétaire général de l'UNDRR, René Chevalier, à Joseph Cavasino », 4 août 2001, 1 page. René Chevalier, « Nos morts de Rawa-Ruska souvent oubliés », *Envols*, mars-avril 2003, n° 258, p. 22.

¹³⁶ UNCRRD, Non classé, Dossier « Mémorial de Rawa-Ruska-Documents construction », Municipalité de Rawa-Ruska, « Acte de la Commission sur l'achèvement de la construction du mémorial consacré aux soldats français morts au camp de Rawa-Ruska », traduit et transmis à l'UNDRR par Louka Repeta, 5 novembre 2002, 2 pages.

¹³⁷ L'UNDRR informe le Souvenir Français d'un montant total de 45 000 euros. Par ailleurs, le calendrier de versements indique au 9 août 2002 la somme total de 37 789,82 € versée à la Fondation Nadya pour le paiement des entreprises ukrainiennes. UNCRRD, Non classé, Dossier « Mémorial de Rawa-Ruska-Documents construction », Entreprise Granit Pierat, « Devis pour la pose de la plaque de granit noir marin », manuscrit, [s.d.], 1 page. Louka Repeta, « Calendrier des versements de ceux de Rawa-Ruska », [s.d.] vers août 2002, 1 page. « Lettre du président de l'UNDRR, Jean-Marc Frébour, au président du Souvenir Français, le général Percin », 16 juillet 2002, 2 pages.

mémorial, mais bien d'une réhabilitation complète du site en vue d'accueillir de nouvelles commémorations comme en témoigne notamment la création du parking et de l'esplanade.

L'UNDRR n'a toutefois pas les fonds pour supporter seule l'ensemble des travaux à moins de remettre en question sa stabilité financière. Cela à plus forte raison qu'il y a des priorités plus urgentes. Depuis 1945, l'Union nationale n'a jamais abandonnée d'assister les anciens du 325 et leurs familles dans le besoin. C'est particulièrement le cas en 1999-2000, période au cours de laquelle elle verse 100 000 frs (soit plus de 16 000 euros) à la section de l'Aude pour aider les anciens du 235 sinistrés par les inondations du 13 novembre 1999, dont certains ont perdu leurs maisons¹³⁸. Par conséquent, elle enregistre un bilan négatif d'une trentaine de milliers de francs en décembre 2000, ce qui se répercute sur le budget alloué à la rénovation.

Les sources de financement pour la rénovation du mémorial restent difficiles à déterminer, car les archives ne permettent pas de retracer en détail les diverses contributions obtenues par l'Union nationale. Les fonds semblent toutefois provenir uniquement de France tandis que des entreprises ukrainiennes effectuent les travaux. La participation du ministère français de la Défense, par l'intermédiaire du Service de la mémoire, du patrimoine et des archives est avérée, mais elle est perturbée en raison de l'élection présidentielle d'avril-mai 2002 qui a « gelée » temporairement les subsides¹³⁹. Par ailleurs, les dirigeants de l'Union nationale proposent au Souvenir Français de contribuer pour un tiers des frais – 15 000 € allouées en 2002 – qui vient s'ajouter à celui supporté par l'UNDRR, tandis qu'ils demandent le dernier tiers à la Fondation pour la mémoire de la déportation en tant que membres associés depuis mars 1999¹⁴⁰. Ainsi, l'État soutient la rénovation tout comme les principales associations françaises pour les mémoires des combattants et de la déportation pendant la Seconde Guerre mondiale.

La présence de Patrick Desbois à la CMH a certainement permis le rapprochement de l'Union nationale avec les communautés juives ukrainiennes et françaises qu'ils rencontrent dans le cadre, soit des recherches sur la Shoah qu'il commence à mener en Pologne et en Ukraine, soit de sa fonction de secrétaire du Comité épiscopal des évêques de France pour les relations avec le judaïsme. Les liens avec les communautés juives établies par Patrick Desbois ont permis d'attirer leur attention sur ce mémorial. En effet, les quelques archives contenues dans le dossier de rénovation conservé par

¹³⁸ « Congrès national de l'an 2000 à Paris », art. cit., p. 4.

¹³⁹ La somme versée par le ministère de la Défense n'est pas indiquée. *Envols*, « Informations concernant le mémorial », n° 255, mars-avril 2002, p. 5.

¹⁴⁰ La Fondation pour la mémoire de la déportation est créée le 17 octobre 1990 par la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP) et l'Union des mutuelles d'Île-de-France (UMIF). Concernant le partenariat, voir : « Partenariat avec la Fondation pour la mémoire de la déportation et de l'internement », *Envols*, n° 246, juillet-août 1999, p. 8. Sur les sources de financement de la rénovation, voir : « Congrès national de l'an 2000 à Paris », art. cit., p. 7. *Envols*, « Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'UNDRR du 14 septembre 2002 », n° 257, décembre 2002, p. 8-13.

l'UNCRRD font état d'un échange épistolaire le 6 novembre 2002 entre le président de la « communauté juive progressive Ture Zagav » de Lviv, M. Goldmann, et le grand Rabbin de France, Joseph Sitruk. Dans sa lettre, Goldmann indique être disposé à « prendre en charge les faits nécessaires » à la rénovation et à « prendre part à la cérémonie religieuse » lors de l'inauguration¹⁴¹. Aucune autre archive ne fournit d'explication supplémentaire sur les intentions de Goldmann et de Joseph Sitruk. Toujours est-il que leur intérêt et celui de la Fondation de la Shoah concernant le mémorial à Rawa-Ruska montre que celui-ci pourrait être un point de fixation pour la mémoire de la Shoah dans une région durement touchée par les crimes nazis et dans laquelle il n'y a pas d'espace dédié au souvenir des victimes juives¹⁴². L'Union nationale cultive d'ailleurs cet intérêt en publiant en décembre 2002 un article rendant hommage aux « Médecins juifs de Rawa-Ruska »¹⁴³. Dès lors il est frappant de constater la corrélation entre les préoccupations de Patrick Desbois concernant la Shoah et l'intérêt jusqu'alors jamais manifesté de l'Union nationale pour les communautés juives¹⁴⁴.

La rénovation du mémorial à Rawa-Ruska est achevée en octobre 2002, l'inauguration prévue le 31 mai 2003. Ce n'est véritablement qu'à l'approche de la cérémonie que l'enjeu représenté par la rénovation se manifeste au sein de l'UNDRR. Auparavant, il s'agissait surtout de présenter l'état d'avancement des travaux, une fois terminés, il fallait susciter la participation des familles d'anciens du 325 à la cérémonie d'inauguration.

Dans un article intitulé « Devoir et transmission de la mémoire », Jean-Marc Frébour corréle la rénovation à leur devoir d'inculquer aux jeunes générations « les terribles événements qui se sont produits durant cette période de la guerre et de la déportation », dont la captivité au Stalag 325. Cela afin que les jeunes générations puissent bâtir un monde sans « fanatisme », ni « haine » ni guerre¹⁴⁵. La valeur pédagogique attribuée par le président national au mémorial de Rawa-Ruska dépasse le cadre de la captivité des PGF pour l'inscrire dans la mémoire des victimes de l'occupation allemande en Galicie ukrainienne. En cela, son texte correspond au récit officiel de l'Amicale sous la présidence d'Oscar Liévain entre 1961-1965.

¹⁴¹ UNCRRD, non classé, dossier « Mémorial de Rawa-Ruska-Documents construction », « Lettre du président de la communauté juive progressive de Lviv, Ture Zagav, au grand Rabbin de France, Alain Goldmann », 6 novembre 2002, p. 2.

¹⁴² BECHTEL Delphine, « Le tourisme mémoriel vers la Galicie : retours sur les lieux du conflit interethnique entre Polonais, Ukrainiens et Juifs », in JURGENSON Luba et BECHTEL Delphine (dir.), *Le tourisme mémoriel en Europe centrale et orientale*, Paris, Éditions Pétras, 2013, p. 163-167.

¹⁴³ *Envols*, « Les médecins juifs de Rawa-Ruska », n° 257, décembre 2002, p. 18.

¹⁴⁴ Un an après la cérémonie d'inauguration du mémorial rénové à Rawa-Ruska, Patrick Desbois fonde l'association Yahad – In Unum. Elle se présente comme « une organisation humanitaire mondiale qui se consacre à l'identification et à la commémoration des sites d'exécutions massives de Juifs et de Roms en Europe de l'Est pendant la Seconde Guerre mondiale ». Le Yahad – In Unum, *Père Patrick Desbois*, consulté le 30 janvier 2023 : <https://yiu.ngo/en/patrick-desbois/story>

¹⁴⁵ Jean-Marc Frébour, « Devoir et transmission de la mémoire » mars-avril 2003, n° 258, p. 1.

Pour sa part, le responsable de la section Rhône-Alpes, le père Jean de Dinechin, attribue au mémorial la fonction de « [porter] l'esprit dans lequel Ceux de Rawa ont passé leurs longs mois de déportation, et dont ils souhaitent que leurs descendants soient les dépositaires ». Il définit cet esprit comme étant celui qui incarne la « résistance à toute forme d'oppression, physique, morale, intellectuelle ; [qui incarne un] sens profond de la dignité humaine bafouée par tout régime totalitaire, un sens d'une généreuse solidarité dans les épreuves [...], la passion de la liberté »¹⁴⁶. Selon le père Jean de Dinechin, la rénovation du mémorial perpétue avant tout les valeurs associées à résistance caractéristique des anciens du 325 auprès des enfants et petits-enfants. En cela, son texte correspond davantage au récit officiel de l'Amicale construit dans le cadre de la revendication du titre d'interné résistant avant 1960. Dès lors les textes de Jean-Marc Frébour et de Jean de Dinechin montrent la permanence de plusieurs discours au sein de l'UNDRR hérités des régimes de mémoire depuis 1945 qui se répercutent en 2003 sur le sens que souhaitent donner les anciens du 325 à la rénovation du mémorial.

Contrairement aux pèlerinages effectués avant l'indépendance de l'Ukraine, le voyage pour se rendre à l'inauguration est organisé par les dirigeants de l'UNDRR, en concertation avec la fondation caritative Nadiya. Ce fonctionnement est depuis lors toujours d'actualité. La participation à la cérémonie a néanmoins un coût non négligeable pour les membres de l'Union nationale, compris entre 800 et 900 euros : cela inclut le trajet aller-retour ainsi que l'hébergement pour un séjour de quatre jours et trois nuits¹⁴⁷. Les inscriptions sont limitées à 80 personnes afin de pouvoir accueillir les invités français et ukrainiens de l'UNDRR. Parmi les membres de l'Union nationale présents lors de l'inauguration, il y a seize anciens prisonniers, huit épouses, dix veuves ainsi que quarante-six « descendants », soit une représentation de 57,5 %¹⁴⁸. Les sources ne précisent pas si cette répartition était convenue étant donné la limitation du nombre de participants. Toujours est-il que les enfants et petits-enfants ont visiblement répondu présents pour se joindre à cette cérémonie qui leur est en partie dédiée.

En raison de l'état de santé du président national Jean-Marc Frébour, alors âgé de 86 ans, l'UNDRR est représentée par le fils d'un ancien prisonnier et président délégué national, Jean Artoux¹⁴⁹. Cette responsabilité confirme non seulement sa position de successeur désigné de Jean-Marc Frébour et symbolise le passage de témoin entre les anciens prisonniers et leurs enfants et petits-enfants. Jean Artoux est secondé par le secrétaire général de l'UNDRR, René Chevalier,

¹⁴⁶ *Envols*, « Le mot du père Jean de Denechin, président de l'association Rhône-Alpes », n° 258, mars-avril 2003, p. 13.

¹⁴⁷ Le prix fluctue en fonction du type d'hébergement choisi parmi les 4 propositions faites.

¹⁴⁸ René Chevalier, « Nos morts de Rawa-Ruska souvent oubliés », *Envols*, mars-avril 2003, n° 258, p. 22.

¹⁴⁹ *Ibid.*

représentant les anciens du 325, ainsi que de Mmes Perdiguès et Samaan qui représentent respectivement les veuves et les « descendants »¹⁵⁰. Ainsi, la cérémonie vise à fédérer l'ensemble des « membres actifs » de l'Union nationale faisant de la rénovation du mémorial est un enjeu commun à toutes les générations.

La cérémonie rassemble la population de Rawa-Ruska, en particulier les enfants des écoles accueillant les Français en tenues traditionnelles comme sous l'ère soviétique. Un certain nombre d'officiels français et ukrainiens ont également été invités : côté français, le premier conseiller de l'ambassade de France en Ukraine, François Delahousse, et son attaché de défense, le colonel Thierry de Bonviller, représentent l'ambassadeur de France en Ukraine, Philippe de Suremain. Côté ukrainien, sont mentionnés le gouverneur de la région de Lviv, Oleksandr Sendeha, le commandant militaire de la région de Rawa-Ruska ainsi que les membres de la municipalité de ladite ville. Des représentants de la communauté juive de la région de Rawa-Ruska et de l'Église gréco-catholique ukrainienne ont aussi fait le déplacement¹⁵¹. Enfin, l'UNDRR a invité les deux associations qui ont contribué significativement à la rénovation du mémorial, à savoir l'association humanitaire Normandie-Ukraine, présidée par Joseph Cavasino, et l'association caritative Nadiya présidée par Louka Repeta.

Au-delà de l'aspect purement commémoratif, la présence des personnalités ukrainiennes à la cérémonie d'inauguration fait de l'événement une occasion d'un rapprochement franco-ukrainien dans un contexte où la question de l'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne est posée plus directement par les dirigeants ukrainiens à partir de 1998-1999. « Le choix européen comme voie de l'émancipation » se confirme un an plus tard à l'issue de la Révolution orange de décembre 2004¹⁵². Cela explique notamment la présence de Savchuk Bogdan, représentant l'Église gréco-catholique ukrainienne, protectrice auto-désignée de l'ukrainité sous l'ère (post)soviétique. En effet, depuis l'indépendance du pays en 1991, cette Église souhaite devenir « un pont entre les mondes oriental et occidental, orthodoxe et catholique » reconnu par le Vatican afin d'œuvrer pour le rapprochement de l'Ukraine avec les pays européens¹⁵³. Ainsi, par le déplacement de Savchuk Bogdan, l'Église gréco-catholique s'associe à l'hommage rendu à la mémoire des captifs français du

¹⁵⁰ *Envols*, « Déroulement du voyage à Rawa-Ruska », n° 259, juillet-août 2003, p. 6.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 4-14.

¹⁵² RUPNIK Jacques, « Chapitre 1 : La détermination européenne de l'Ukraine », in RUPNIK Jacques (dir.), *Les banlieues de l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 43. MITROFANOVA Oksana, « Les péripéties du dialogue franco-ukrainien », *ThucyBlog. Les relations internationales en débat*, 2009, consulté le 21 février 2023 : <https://www.afri-ct.org/2009/les-peripeties-du-dialogue-franco2089/>.

¹⁵³ BOYKO Natalka, « Religion(s) et identité(s) en Ukraine : existe-t-il une « identité des confins » ? », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 35, n° 4, 2004, p. 37-74. BOYKO Natalka et ROUSSELET Kathy, « Les Églises ukrainiennes. Entre Rome, Moscou et Constantinople », *Le Courrier des pays de l'Est*, vol. 1045, n° 5, La Documentation française, Paris, 2004, p. 46-47.

Stalag 325 pour renforcer l'histoire partagée par la France et l'Ukraine pendant la Seconde Guerre mondiale.

Selon l'option choisie, les participants arrivent en Ukraine le 29 ou le 30 mai. Contrairement aux pèlerinages effectués entre 1962 et 1989, ceux-ci ont la liberté de choisir leurs visites en dehors des temps prévus pour les cérémonies officielles. Les anciens du 325, accompagnés des veuves, de leurs épouses, et surtout de leurs enfants et petits-enfants, se rendent alors dans les villes où se situaient leurs anciens lieux de détention comme à Ternopil, Zolotchiv (Złoczów), ou la citadelle à Lviv¹⁵⁴.

Le jour de la cérémonie d'inauguration du mémorial, le 31 mai, les Français peuvent même pénétrer dans l'enceinte de l'ancien camp de Rawa-Ruska qui accueille depuis 1991 une base militaire ukrainienne. La visite est autorisée, car l'armée décide en 2003 de ne plus y stationner de troupe. Celle-ci avait été annoncée dans *Envols* dès le mois de décembre 2002¹⁵⁵, sans doute pour encourager les membres de l'Union nationale à s'inscrire. Le site a néanmoins été complètement réhabilité depuis l'occupation successive des armées soviétiques et ukrainiennes comme en témoignent les lampadaires ou les allées bétonnées sur les photos n°49 ci-dessous. Hormis la structure de certains bâtiments caractéristiques du Stalag 325 comme les anciens blocks en forme de U, visibles sur les photos n°47 et 48, peu d'éléments rappellent l'internement des PGF (et belges). Pour leurs enfants et petits-enfants, il est donc plus difficile de s'imaginer la captivité de leurs aînés ou de faire lien avec leurs récits. L'émotion n'en est pas moins forte, car c'est la première fois depuis 1942 que les anciens du 325 sont autorisés à pénétrer dans leur ancien lieu de détention, de surcroît en le parcourant avec leurs familles¹⁵⁶. Celles-ci sont même autorisées à prendre des photographies pour immortaliser l'instant, ce qui nous permet de documenter la visite. C'est pourquoi ce moment privilégié offert aux familles constitue l'un des principaux faits marquants du séjour en Ukraine.

¹⁵⁴ *Envols*, « Inauguration du mémorial de Rawa-Ruska », n° 257, décembre 2002, p. 4-9.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 30.

¹⁵⁶ « Déroulement du voyage à Rawa-Ruska », art. cit., p. 8.

Photo 47 - Photographie de l'ancien Block 4 du camp de Rawa-Ruska prise le 31 mai 2003



Source : *Envols*, sans titre, n° 259, juillet-août 2003, p. 8.

Photo 48 - Photographie d'un des blocks du camp de Rawa-Ruska prise par les délégués du CICR le 16 août 1942



Source : ACICR, référence : V-P-HIST-03183-22A, Les délégués du CICR, « Guerre 1939-1945. Rawa Ruska / Lemberg, Stalag 325. L'un des trois blocs habités par les prisonniers français et belges », 16 août 1942.

Photo 49 - Photographie des Français dans l'allée principale de l'ancien camp de Rawa-Ruska



Source : *Envols*, sans titre, n° 259, juillet-août 2003, p. 8.

L'inauguration du mémorial rénové à Rawa-Ruska est le point culminant de la journée. Officiels français et ukrainiens, habitants de Rawa-Ruska, membres de l'UNDRR, tous sont rassemblés sur l'esplanade et autour de la stèle, entourés d'une garde militaire d'honneur ukrainienne, comme on peut l'apercevoir au second plan sur la photo n° 50 ci-dessous. Parmi les allocutions prononcées lors de la cérémonie, retenons celle de Jean Artoux immortalisée dans *Envols* (photo n° 50 ci-dessous).

Photo 50 - Le président délégué de l'UNDRR, Jean Artoux, lisant le discours du président national, Jean-Marc Frébour



Source : *Envols*, sans titre, n° 259, juillet-août 2003, p. 2.

Au centre de l'esplanade, Jean Artoux se tient devant le public afin de prononcer le discours rédigé par le président national, Jean-Marc Frébour. À la suite du traditionnel message de remerciement, le propos se divise en deux parties reprenant le discours officiel de l'Union nationale : la première, plus courte, rappelle le caractère singulier de la déportation des PGF « au sein même de cette région mondialement connue sous le nom de "zone du triangle de la mort" ou encore "zone d'extermination des Juifs", et plus précisément à Rawa-Ruska où « de terribles événements [s'y] sont déroulés au cours de la guerre »¹⁵⁷. En cela, il reprend les *topoi* du récit élaboré depuis les années 1960.

¹⁵⁷ *Envols*, « Inauguration du mémorial à Rawa-Ruska le 31 mai 2003 », n° 259, juillet-août 2003, p. 3.

La seconde partie s'adresse aux enfants et petits-enfants d'anciens du 325. Le message est d'autant plus symbolique qu'il est incarné par leur représentant, Jean Artoux :

Il est en effet indispensable que les générations qui nous suivent sachent bien que des hommes ont risqué, et très souvent, perdu la vie, parce qu'ils ne pouvaient supporter de rester neutres dans un combat où leurs exigences spirituelles étaient en jeu. Notre tragique épopée doit mettre en garde ces nouvelles générations contre le retour éventuel à une telle barbarie [...]. Les jeunes, nous en avons maintes fois la preuve [...] sont avides de connaître ce qu'il s'est passé dans ces camps de concentration qui sont parfois l'objet de controverses dont l'aspiration raciste ne fait aucun doute. Notre devoir est donc de leur apporter [...] le témoignage de ce que nous avons vu, vécu et subi dans ces camps, véritables monuments de la souffrance, de l'insoutenable et de la honte. Ce très beau et très évocateur mémorial [...] sera en même temps qu'un très émouvant hommage à nos morts, la plus pérenne des remémorations¹⁵⁸.

L'extrait retenu peut lui aussi être décomposé en deux parties où tout d'abord, il est question de la résistance des PGF du Stalag 325 contre la barbarie nazie présentée comme une « exigence spirituelle »¹⁵⁹. Il s'agit-là d'un des aspects de « l'esprit Rawa » mis en avant par l'Union nationale dans le cadre de la réclamation du titre d'interné résistant. Ensuite, c'est la figure de la victime qui transparaît par l'évocation des souffrances inhumaines au « camp de concentration » de Rawa-Ruska provoquant « une forte mortalité » parmi les déportés français¹⁶⁰. Cette partie du discours, correspondant au récit officiel de l'Union nationale depuis 1960, est néanmoins actualisée. En effet, en parlant des camps de concentration faisant « l'objet de controverses aux aspirations racistes », Jean-Marc Frébour fait référence au négationnisme du génocide contre les Juifs. Les anciens du 325 sont d'autant plus concernés qu'un certain nombre d'entre eux étaient/sont Juifs comme certains médecins PGF¹⁶¹. C'est pourquoi la mémoire des prisonniers juifs du Stalag 325 est inscrite sur la plaque posée en 2003 par l'Union nationale, comme on peut le voir sur la photo n° 51 ci-dessous. Cela explique aussi la présence durant la cérémonie de représentants des communautés juives de la région de Rawa-Ruska.

Plus globalement, l'épigraphe choisie par l'Union nationale sur la nouvelle plaque rend manifeste le processus de construction de la mémoire du Stalag 325 depuis 1945 : « Des prisonniers de guerre français évadés, résistants et juifs morts au camp de Rawa-Ruska, et ses sous-camps, tués en évasion, disparus et morts des suites de leurs déportations ». La récurrence des termes se rapportant à la mortalité des PGF montre que cette revendication, apparue en 1961, est toujours actuelle en 2003 au sein de l'UNDRR. Elle témoigne aussi de l'importance donnée par les anciens du 325 à cet aspect

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ *Envols*, « Les médecins juifs de Rawa-Ruska », art. cit.

de la captivité dans la transmission aux enfants et petits-enfants d'anciens du 325. Dès lors en 2003, ceux-ci se voient « dépositaires »¹⁶² par leurs aînés d'une mémoire plurielle ajustable en fonction des enjeux et du sens qu'ils souhaitent lui donner.

Photo 51 : Plaque commémorative posée lors de l'inauguration du mémorial rénové à Rawa-Ruska en 2003



Source : Alexandre Millet, photographie prise en 2019 lors d'un séjour de recherche en Ukraine

La cérémonie d'inauguration semble avoir eu un impact immédiat sur la transmission dans certaines familles d'anciens du 325, comme celle de l'ancien président de la section Vendée de l'UNDRR, Alien Fournier. L'une de ses trois filles, Yolande, raconte que ses deux plus jeunes sœurs sont revenues bouleversées de ce voyage effectué avec leurs parents. Elle n'avait pu les accompagner, car elle n'était pas disponible. C'est pourquoi elle regrette *a posteriori* de n'avoir pu partager ce moment émotionnellement fort avec sa famille. Elle a néanmoins constaté que le voyage a libéré la parole de son père. Celui-ci parlait davantage de sa captivité avec ses filles parce qu'elles s'étaient rendues sur les lieux de son internement, provoquant l'intérêt de Yolande. Elle adhère à l'Union nationale peu après, en 2004, et se rend à plusieurs reprises à Rawa-Ruska avec l'association en 2008

¹⁶² *Envols*, « Le mot du père Jean de Dinechin, ... », 2003, art. cit.

(voyage financé par ses parents), en 2012 et 2016. Elle est depuis présidente de l'association Vendée de l'UNCRRD et fait partie du bureau de celle en Bretagne¹⁶³.

Plus généralement, de façon tout à fait symptomatique de l'importance de la cérémonie pour les enfants et petits-enfants d'anciens prisonniers, l'ouvrage qu'ils publient en 2022 dans le cadre de l'UNCRRD, pour les 80 ans de l'ouverture du Stalag 325, fait débiter l'histoire du mémorial non pas en 1960, mais bien en 2003¹⁶⁴. Pour comprendre plus en détail l'appropriation de la mémoire du Stalag 325 par les enfants et petits-enfants, le dernier chapitre de la thèse propose d'étudier les processus de transmission dans les familles d'anciens prisonniers.

¹⁶³ Entretien avec Yolande Fournier, par Alexandre Millet, en visioconférence, février 2021, 1h43.

¹⁶⁴ CEUX DE RAWA-RUSKA UNION NATIONALE, *Rawa-Ruska. 80 ans de mémoire*, Paris, Presse-Pluriel, 2022.

Chapitre 11 – Les mémoires du Stalag 325 chez les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants d’anciens prisonniers

« Je suis persuadé que Rawa-Ruska soulage Bruno., et qu’indirectement, ça soulage ses filles. Et moi ça m’arrange [...] parce que je me dis que lui peut, peut-être, avoir des réponses »¹.

Les propos prononcés en 2019 par l’épouse de Bruno C., petit-fils d’ancien du 325, sont révélateurs de la portée transgénérationnelle que peut avoir, soixante-quinze ans plus tard, cette captivité dans les familles. La détention au Stalag 325 n’est pas seulement une expérience partagée par un individu et ses co-détenus. Elle semble aussi être vécue, individuellement ou collectivement, comme une expérience familiale dont l’écho, au fil des générations, l’aurait inscrite dans la mémoire familiale, entendue comme « un ensemble de représentations, d’échanges et de relations portés par des acteurs fixés dans des espaces ou dans des lieux »¹. Quels peuvent être alors les facteurs à l’origine, chez les enfants et petits-enfants d’anciens du 325, du désir de s’approprier la mémoire de la captivité au Stalag 325 ? Autrement dit comment sont-ils amenés à effectuer un travail de mémoire. Nous inspirant notamment des travaux de Paul Ricœur², nous reprenons la définition large de la notion de travail de mémoire comme une démarche réflexive menée consciemment par un individu ou un groupe, dans un temps plus ou moins long, mais pas nécessairement continu, visant à comprendre le passé pour mieux se situer dans le présent. La transmission de la mémoire ne s’effectue pas toujours de façon active et consciente, dès lors il s’agit d’étudier, de façon plus globale, comment la mémoire du Stalag 325 a parcouru les générations dans les familles d’anciens prisonniers de 1945 aux années 2010.

¹ Entretien avec Sophie D.S, réalisé par Alexandre Millet, Le Bourget, au domicile de la témoin, octobre 2019, 1h.

¹ VATZ LAAROUSSI Michèle, « Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : de la réparation de soi à la réparation des chaos de l’histoire », *Enfances familles, générations. Revue internationale de recherche et de transfert*, n° 7, 2007, p. 112-126.

² RICŒUR Paul, *La mémoire, l’histoire, l’oubli*, Paris, Point, 2003.

A- Dans l'intimité des histoires familiales d'anciens du Stalag 325 : sélection des témoins et collecte des témoignages

Le recours aux sources orales est essentiel pour appréhender la manière dont la mémoire de la captivité au Stalag 325 constitue effectivement une expérience familiale. Dans la majorité des familles, c'est au cours de discussions fortuites ou d'interventions inopinées d'un membre de la famille que le terme Rawa-Ruska apparaît. Ces moments de la vie familiale n'ont pas vocation à être retranscrits, car éphémères et inscrits dans un présent spécifique. D'où notre volonté de réaliser des entretiens avec des enfants et petits-enfants d'anciens du 325 afin de compenser ce que l'écrit ne peut nous apprendre : des anecdotes, des non-dits, des confidences, des discussions informelles passées, des analyses faites *a posteriori*, etc³. Les enfants et petits-enfants sont à la fois les témoins d'une expérience familiale et les témoins de leurs propres expériences familiales⁴. Alors que l'écriture fixe un temps passé dans un présent, l'oralité conjugue perpétuellement le passé au présent ce qui permet de suivre l'onde de choc provoquée par cette captivité dans les familles de PGF à travers les générations⁵. La participation au colloque intitulé *Pratiques contemporaine de l'histoire orale. De l'entretien aux archives orales* organisé en 2019 à l'EHESS par Ariane Mak et Carine Lemouneau⁶, a conforté notre choix d'utiliser la richesse de cet autre matériau pour l'histoire, avec ses forces et ses limites.

Une difficulté importante se dresse toutefois face l'ambition de recourir aux sources orales : comment retrouver des enfants et petits-enfants, puis comment les convaincre de témoigner dans le cadre d'une étude sur les transmissions trans/intergénérationnelles de la mémoire du Stalag 325 ? Reprenant les études de Patricia Bessaoud-Alonso, par transmission intergénérationnelle, nous entendons ce qui se transmet (ou non) consciemment d'une génération à l'autre via un processus de construction ; par transgénérationnelle, ce qu'une génération hérite inconsciemment d'une autre par l'impact, ou bien l'effet, indirect ou invisible produit par un événement⁷.

³ Sur le sujet voir notamment : PERKS Robert et THOMSON Alistair (dir.), *The oral history reader*, London and New York, Routledge, 2016. DESCAMPS Florence, *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Bréal, 2006. De l'auteur, « L'histoire orale, une chance à saisir pour les archivistes et les historiens », Actes de la Journée d'étude *Les archives et l'écriture de l'histoire*, à Genève le 8 novembre 2002, Revue suisse d'histoire, vol. 53, 2003, p. 310-318.

⁴ HARTOG François, « La présence du témoin », *L'Homme*, n° 223-224, 2017, p. 169-183.

⁵ YOW Valerie, *Recording oral history: a guide for the humanities and Social Sciences*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers, 2014 (1994). JOUTARD Philippe, « L'oral comme objet de recherche en histoire », *Bulletin de l'AFAS*, 2012, p.1-8.

⁶ *Pratiques contemporaine de l'histoire orale. De l'entretien aux archives orales*, Colloque organisé à l'EHESS par Ariane Mak et Carine Lemouneau, 11-13 avril 2019.

⁷ BESSAOUD-ALONSO Patricia, « Le récit de l'histoire familiale », in de la même auteure, *L'institution familiale entre continuité et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 27-46.

Pour y parvenir, l'aide de l'Union nationale Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants (UNCRRD) a été indispensable pour être mis en relation avec des familles d'anciens prisonniers⁸. Fin 2018, nous avons transmis un « appel à sources » afin d'établir des contacts avec des enfants et des petits-enfants et avoir accès à des archives privées. Les congrès nationaux organisés à Paris entre 2018 et 2021 ont également été des lieux de rencontre intéressants sur le plan humain et profitable pour nos recherches à court et moyen terme. En effet, les contacts établis avec certains membres de l'Union nationale nous ont parfois amené à rencontrer des enfants et petits-enfants en dehors du cadre associatif, d'autres nous ont écrit après avoir pris connaissance de notre travail.

Parmi les 51 personnes avec lesquelles nous avons échangé entre 2018 et 2022, nous en avons retenu 31, dont les archives permettent de documenter notre objet d'étude⁹, puis nous avons sélectionné 28 personnes, membres de 22 familles, afin de constituer notre corpus de sources orales, lequel est présenté dans le tableau 1 ci-dessous. Aucune des personnes contactées n'a refusé nos sollicitations, ce qui rend compte d'une certaine demande sociale concernant l'histoire de la captivité au Stalag 325.

Tableau 1 – Entretiens menés avec les familles d'anciens prisonniers du Stalag 325

Génération (G.) familles d'anciens du 325	Nb. de témoins	% du total	Écarts d'âge	Moyennes d'âge	Représentation hommes/femmes ¹⁰ Nombre et %	Durées moyennes entretiens
Première G. les enfants	18	64 %	62-82 ans	71,6 ans	10 femmes (56 %) 8 hommes (44 %)	1h39
Deuxième G. les petits-enfants	7	25 %	21-59 ans	42,7 ans	3 femmes (43 %) 4 hommes (57 %)	1h19
Troisième G. Arrière-petits-enfants	3	11 %	9-20 ans	15,7 ans	3 jeunes filles/femmes (100%)	48 min
Total	28	100 %	9-82 ans	57,7 ans	16 femmes (57 %) 12 hommes (43 %)	1h28

⁸ C'est en 2012 que l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska devient l'Union nationale Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants.

⁹ Voir la liste des sources présentée dans le second volume de la thèse.

¹⁰ Au cours des entretiens, aucun témoin ne nous a précisé appartenir à d'autres identités de genre, ce qui explique cette bipartition. Voir la liste des sources présentée dans le second volume de la thèse.

La sélection des témoins a visé *in fine* à rendre compte d'une pluralité de profils familiaux. Pour cela, nous nous sommes inspirés des travaux des sociologues Anne Muxel et Isabelle Bertaux-Wiame, comme de l'historienne Marie-Claire Lavabre¹¹. Sans aller jusqu'à une sociologie des familles, l'idée maîtresse est d'étudier les conséquences des configurations familiales sur les processus de remémorations de la captivité au Stalag 325 chez les enfants et petits-enfants d'anciens prisonniers. Par exemple, comment une fille d'anciens du 325, placée en famille d'accueil dès sa plus jeune enfance, ne voyant que très peu ses parents au cours de sa vie, a été amenée une fois à la retraite à devenir présidente de l'UNCRRD ? Dans quelle mesure la mémoire des persécutions juives et la mémoire du camp de Rawa-Ruska ont cohabité au sein d'une même famille dont les membres sont disséminés aux quatre coins du monde ? Pour quelles raisons au sein d'une adelphe la mémoire de cette captivité n'a pas été investie pareillement ? En définitive, quelles places prennent les mémoires du Stalag 325 dans les mémoires familiales concernées ?

Afin de répondre à ces problématiques, l'objectif était de rassembler plusieurs membres d'une même famille pour confronter les témoignages. Cependant, les opportunités ont été rares, principalement en raison de la difficulté à les rassembler ensemble au même moment. Par ailleurs, nous voulions également cerner les ressorts de l'engagement des responsables locaux ou nationaux de l'UNCRRD, tous enfants ou petits-enfants d'anciens du 325, ainsi que leurs aspirations politico-mémorielles. Douze personnes dans cette situation ont accepté de témoigner.

La première génération, celle des enfants, est la plus représentée dans notre panel, car elle constitue toujours les forces vives de l'UNCRRD qui peine à renouveler ses effectifs. La deuxième génération, celles des petits-enfants, invités par la génération de leurs parents à perpétuer l'Union nationale, est davantage préoccupée par ses activités professionnelles ou l'éducation de ses enfants. Un certain nombre se sent aussi moins concerné par la mémoire de la captivité au Stalag 325. Nous avons aussi saisi les rares opportunités d'interroger quelques arrière-petits-enfants, la troisième génération.

Parmi les témoins, 19 sont membres de l'UNCRRD, soit 68 % du panel. Cette forte représentation s'explique principalement par la difficulté à rencontrer des enfants et des petits-enfants en dehors du cadre de l'Union nationale. Ceux-ci sont déjà investis activement, à des degrés divers, dans un travail mémoriel à l'échelle individuelle et collective. Si cela donne la possibilité de suivre la transmission du discours officiel à travers les générations, il est nécessaire d'avoir conscience de ce biais lors des entretiens et durant les analyses. La prise en compte des motivations des enfants et

¹¹ MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007. BERTAUX-WIAME Isabelle, « Des formes et des usages : Histoires de famille », *L'Homme et la société*, vol. 90, n° 4, 1988, p. 25-35. HAEGEL Florence et LAVABRE Marie-Claire, *Destins ordinaires. Identité singulière et mémoire partagée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

petits-enfants, qui ne font pas partie de l'Union nationale, mais venue spontanément vers nous, est aussi primordiale.

La majorité des témoins sont des femmes (57 %). Ce constat reflète un phénomène plus large qui tend à s'accroître depuis les années 2000. D'une enquête menée en 2019 auprès des vingt-trois responsables locaux, à laquelle six d'entre eux ont bien voulu répondre, il résulte que les femmes représentent en moyenne 58 % des adhérents,

Les femmes occupent également les fonctions décisionnaires : à l'échelle locale, 10 des 23 président.e.s d'associations locales de l'UNCRRD étaient des femmes en 2018, soit 43,5 %¹². Cette proportion tend à s'accroître puisqu'en 2022, elles sont un peu plus de 52 %, soit 11 présidentes sur les 21 associations locales¹³. À l'échelle nationale, le comité directeur est aussi majoritairement composé de femmes. En 2022, elles occupent les postes de vice-présidente ainsi que de secrétaire générale et de trésorière tandis que la présidence est assumée par un homme, Jacques Brument, depuis que ce dernier a succédé en 2019 à une femme, Viviane Kervinio. Ces quelques données sont d'autant plus significatives que les femmes occupaient 2 des 8 sièges du comité directeur national en 2005, soit un an avant que le nombre de « descendants » ne soient majoritaires au sein de l'UNDRR¹⁴.

Les témoins de notre panel sont donc majoritairement des femmes, adultes à la retraite ou proches de l'être, membre de l'UNCRRD. Nous les avons rencontrés dans le cadre d'une campagne d'entretiens menée en deux temps, et achevée plus tard que prévu en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19. Une première campagne de onze entretiens s'est déroulée en présentiel au domicile des témoins entre octobre 2019 et février 2020. Le contexte sanitaire a ensuite rendu impossibles les déplacements chez les témoins, ce qui nous a conduits à mener dix-sept entretiens à distance via l'application Zoom entre octobre 2020 et février 2021. La majorité des témoins maîtrisait plus ou moins l'ordinateur et disposait d'une bonne connexion Internet, ce qui a permis de réaliser les entretiens dans des conditions satisfaisantes. Néanmoins, cette application ne permet pas totalement de retrouver les sensations d'un échange en direct. Les entretiens en visioconférence procurent une fatigue visuelle à mesure qu'ils se prolongent, ce qui peut se répercuter sur la concentration des participants, et donc sur la qualité des entretiens, alors qu'un déplacement chez les descendants est souvent l'occasion de consulter des archives familiales inédites que les témoins ressortent spécialement pour l'occasion.

¹² *Envols*, n° 294, « Présidents régionaux », deuxième trimestre 2018, p. 21. En 2021, il existe vingt-et-une sections locales dont dix sont dirigées par des femmes (soit 47,62 %).

¹³ *Envols*, « Associations régionales », n° 301, deuxième semestre 2022, p. 39.

¹⁴ *Envols*, n° 266, « Comité directeur national », décembre 2005, p. 9.

Il a en outre fallu faire preuve de pragmatisme pour dépasser certaines situations inattendues. Nous avons ainsi dû élaborer un questionnaire écrit pour un témoin dont la connexion Internet était défectueuse¹⁵ ; ou encore, saisir l'opportunité de pouvoir nous entretenir avec trois membres d'une même famille de descendants – deux filles et une petite-fille d'un ancien du 325 – alors qu'une seule personne devait témoigner initialement.

Tous les entretiens ont été conçus comme semi-directifs. Le questionnaire écrit a été construit dans un but similaire. La première partie de l'entretien portait sur une présentation du témoin et la composition de la cellule familiale. Les questions suivantes concernaient la place occupée par la mémoire du Stalag 325 dans la vie du témoin ainsi qu'au sein de sa famille. La plupart des témoins ayant déjà médité ces questions au moment de leur processus de remémoration, il s'agissait de comprendre la place que ces témoins donnent et/ou veulent donner à cette captivité dans leur construction individuelle. La seconde, et dernière partie de l'entretien, abordait le sujet de la transmission aussi bien dans la sphère privée que publique à l'échelle individuelle et collective. Les personnes ont été plus précisément interrogées sur leurs motivations à transmettre ou non cette mémoire, mais également sur les personnes cibles, sur les méthodes et les procédés employés, sans oublier d'évoquer la manière dont elles ont elles-mêmes pris connaissance de cette captivité¹⁶.

La durée des entretiens n'a pas été limitée. En moyenne, les échanges en présentiel ou visioconférence ont duré 86 minutes. Les durées ont néanmoins varié en fonction de multiples facteurs, parfois indépendants de notre volonté, comme le développement des réponses aux questions posées ou encore les digressions ou les parenthèses ouvertes par les témoins : comme on peut le voir sur le tableau 1 ci-dessus, les entretiens avec la première génération, les enfants, étaient généralement les plus longs avec une moyenne de 99 minutes. Ces derniers avaient plus de choses à raconter parce que la plupart ont vécu avec leurs pères, anciens du 325. Ce qui n'est pas le cas de tous les petits-enfants, pour autant, les échanges ont duré 79 minutes en moyenne. En revanche, les entretiens avec la troisième génération ont été les plus courts, 48 minutes en moyenne, car aucune n'a connu son arrière-grand-père/oncle, et elles ont peu entendu parler du camp de Rawa-Ruska, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles n'avaient rien à dire.

Les vingt-huit témoignages recueillis ont fourni une importante documentation pour étudier en profondeur la transmission de la mémoire de la captivité au Stalag 325 dans les familles d'anciens prisonniers. Ces sources tout à fait inédites sont néanmoins de valeurs inégales, c'est pourquoi nous avons sélectionné six entretiens pour structurer notre analyse. Nous aurons recours aux autres témoignages pour établir les comparaisons et les mises en perspective.

¹⁵ Voir le questionnaire écrit en annexe dans le second volume de la thèse.

¹⁶ Plusieurs retranscriptions d'entretiens figurent en annexe dans le second volume de la thèse.

B- L'existence voilée de Rawa-Ruska dans les familles d'anciens captifs du Stalag 325

La plupart des témoins rencontrés en diverses occasions à partir d'octobre 2018¹⁷, nous disent que leurs pères ou grands-pères ne parlaient jamais de Rawa-Ruska. Ils affirment en savoir peu sur le camp et la captivité de leurs parents, mais ce sont ces mêmes personnes qui les commémorent chaque année à Paris ou en Province. Si ces mémoires ont été si peu transmises, comment expliquer le millier d'adhérents actuellement au sein de l'UNCRRD ? À partir des entretiens menés, ce chapitre vise à comprendre les conséquences que peuvent avoir les configurations des cellules familiales à la fois sur les transmissions et les remémorations de la mémoire du Stalag 325 dans les familles. Pour y parvenir, il faut cerner les problématiques engendrées par ces configurations. C'est dans ce but que nous avons surtout retenu les témoignages de Bruno Chauvel, de Viviane Kervinio ainsi que ceux d'Hervé et de Française Arson, dont les familles présentent des profils différents, afin de structurer l'analyse.

La famille de Bruno Chauvel a été choisie, tout d'abord parce qu'elle permet d'étudier la transmission sur plusieurs générations, de la première vers la deuxième jusqu'à la troisième. La raison suivante tient au fait que l'expérience familiale de Bruno fait écho à celle de son épouse, Sophie D. S, fille d'immigrés portugais. Enfin, Bruno Chauvel a deux filles qui ont non seulement dix ans d'écart, mais sont demi-sœurs ; Gwendoline, née en 2001 d'une première union, et Justine, la fille de Sophie, née en 2010. Bien qu'elles soient proches, leurs parcours sont distincts, ce qui a une incidence sur leur appropriation de la mémoire du Stalag 325. Pour ces raisons, nous avons décidé de les interroger ensemble¹⁸.

La seconde famille sélectionnée est celle d'Hervé et Française Arson, frère et sœur, dont les expériences familiales ont été très différentes ; Françoise est née en 1938 un an après le mariage de ses parents tandis qu'Hervé est né en 1951. Dans l'intervalle, leur père, Gaston Arson, a fait la guerre, a été interné au Stalag 325 entre juin 1942 et janvier 1943 ; son retour en 1945 a profondément marqué les relations familiales. En conséquence, Françoise et Hervé n'ont pas eu les mêmes rapports ni avec Gaston ni avec la captivité au Stalag 325.

La troisième, et dernière famille, est celle de Viviane Kervinio qui fut placée en famille d'accueil dès l'âge de 12 ans en raison de problèmes conjugaux entre sa mère et son père,

¹⁷ Par exemple lors des congrès nationaux de l'UNCRRD et des commémorations, lors de nos conférences ou bien au stand de l'Union nationale lors des Rendez-vous de l'histoire à Blois, etc.

¹⁸ Chaque entretien nécessite de s'adapter au témoin, cela à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un enfant. Cependant, Justine est une enfant intellectuellement précoce, qui, malgré ses 9 ans au moment de l'entretien, est capable de tenir une conversation d'adulte sur des sujets aussi précis que la mémoire du Stalag 325. Il n'a donc pas été utile d'adapter notre questionnaire outre mesure.

André Kervinio, ancien prisonnier du Stalag 325. Malgré le vide mémoriel engendré par cette séparation, son cheminement personnel l'a amené à devenir la première femme présidente de l'UNCRRD en 2014. Il s'agit donc d'examiner son parcours afin d'élucider les ressorts d'un engagement à perpétuer la mémoire du Stalag 325 qui ne se base *a priori* sur aucune transmission familiale.

Afin d'apporter des éléments de réponse, le chapitre est divisé en deux temps : le premier consiste à identifier les problématiques engendrées par les configurations familiales sur les transmissions et les remémorations de la mémoire du Stalag 325 dans les familles ; le second examine les processus de remémoration et de transmission des souvenirs familiaux liés au Stalag 325 chez les enfants et petits-enfants.

1- Une famille aux passés composés : l'exemple de la famille de Bruno Chauvel, petit-fils de Marcel Gestin

Bruno Chauvel, né en 1974, est le second d'une fratrie de trois enfants¹⁹. Il est le petit-fils de Marcel Gestin, dont le parcours est difficile à retracer. Né en 1919, celui-ci est incorporé en 1939 au 48^e régiment d'infanterie avec le grade de caporal. Pendant la campagne de France, il est fait prisonnier le 24 mai 1940 à Boulogne puis est transféré le mois suivant au Stalag XXI-C/H à Wollstein en Pologne occupée. Le 7 août, il est de nouveau transféré au Stalag IV-B à Mühlberg situé au Land de Brandebourg. Ensuite, peu d'éléments sont conservés sur son parcours en captivité, son (ses) évasion(s) ainsi que son internement au camp de Rawa-Ruska. Marcel Gestin est rapatrié le 29 avril 1945²⁰.

Bruno a passé de nombreuses périodes de vacances avec son grand-père jusqu'à l'âge de 17-18 ans. C'est lors des moments de complicité avec son petit-fils que Marcel lui parlait de « ses vingt ans » en Allemagne. Très intéressé par ces récits, le jeune Bruno voulait nourrir sa curiosité sur des événements qu'il considérait comme « une souffrance ultime » :

Il ne m'a jamais expliqué pourquoi [il m'en parlait], mais je pense que j'étais à l'écoute, ça m'intéressait, et d'une manière générale les faits historiques m'intéressent, et puis, il se trouve que je suis l'aîné des cousins. Je pense qu'il a trouvé plus facile de m'en parler à moi [...]. Il m'en a parlé assez tôt, je ne saurais pas dater, mais j'étais enfant, au collège.

J'étais extrêmement impressionné de tout ça, déjà parce que c'était le récit de mon grand-père à la guerre, et la guerre, c'était pour moi un épouvantail parce que c'était si loin, et si chargé sur tous les plans, les souffrances, les expériences humaines. Je l'écoutais et je posais ... je pense que je posais

¹⁹ Bruno Chauvel a 45 ans au moment de l'entretien, Le Bourget, au domicile du témoin, octobre 2019, 1h20.

²⁰ DAVCC, AC/22P/714 ; 185 ; 221, Dossier « Marcel Gestin ». Les recherches menées auprès du Centre des Archives du Personnel Militaire à Pau n'ont pas été concluantes.

des questions, je voulais savoir [...] Nous parlions dans sa maison, dans sa cuisine, au moment où on était seuls, qu'il savait que j'étais réceptif, et que je n'étais pas occupé à jouer ou faire quelque chose²¹.

Bruno explique la facilité avec laquelle pouvaient avoir lieu leurs discussions parce qu'il était l'aîné des petits-enfants, en oubliant sa grande sœur Catherine née en 1973. C'est surtout son intérêt pour l'histoire et la Seconde Guerre mondiale qui a *in fine* provoqué la remémoration de la captivité chez son grand-père. La curiosité de Bruno s'est éveillée à l'école puisqu'il situe leurs échanges de son entrée au collège jusqu'à ses 18 ans, au moment d'entrer au lycée, autrement dit des années 1980 au début des années 1990. À cette époque, la Seconde Guerre mondiale est au programme de la classe de troisième depuis 1971 tandis que les PGF en mains allemandes sont évoqués dans les manuels scolaires depuis 1975 selon Evelyne Gayme²². Ces discussions sont donc l'occasion pour Bruno d'approfondir un sujet d'histoire qu'il l'a particulièrement marqué à l'école avec un témoin direct, son grand-père. Leurs échanges s'inscrivent plus largement dans un contexte social et mémoriel marquée par « une mise en récit publique des passés violents », pour reprendre la formule de Sébastien Ledoux, donnant une place centrale à la parole des victimes (demandes de reconnaissance ou de réparation, récits de parcours individuels ou collectifs caractérisés par des traumatismes, etc.). Concernant la Seconde Guerre mondiale, il s'agit surtout de la parole des survivants de la Shoah, très présente lors du procès Barbie en 1987 par exemple²³.

On retrouve cette modalité de transmission chez Raphaël B., petit-fils de Philippe S.²⁴, ancien PG du camp de Rawa-Ruska (avril-août 1942) et du Stalag 369 de Kobierzyn (août 1942-février 1943)²⁵. Né en 1978 d'un père italien et d'une mère française, Raphaël B. a vécu jusqu'à ses 33 ans près de Florence en Italie. L'été, de l'âge de 10 à 16 ans, il passait ses vacances en France chez ses grands-parents. C'est durant cette période que son grand-père évoquait avec Raphaël sa captivité et son internement aux Stalags 325 et 369, pendant des moments de calme en fin d'après-midi ou le soir. Raphaël raconte que son grand-père était toujours à l'initiative des conversations, lui, l'écoutait comme s'il s'agissait d'un « film », sans avoir « conscience du moment historique » qu'il découvrait²⁶. Contrairement à Bruno Chauvel, il était plus difficile pour Raphaël de faire le lien avec les cours d'histoire qu'il suivait durant sa scolarité en Italie.

²¹ Témoignage de Bruno C., *op. cit.*

²² GAYME Évelyne, « L'image des prisonniers de guerre français... », *op. cit.*, p. 348-360.

²³ LEDOUX Sébastien, *La nation en récit*, Paris, Belin, 2021, p. 117-126 ; 117-170.

²⁴ Le nom a été anonymisé à la demande du témoin.

²⁵ Entretien avec Raphaël B., Lyon, au domicile de Gérard Valère, président de l'association Rhône-Alpes-Ain-Loire Ceux de Rawa-Ruska, octobre 2019, 1h20.

²⁶ *Ibid.*

Ces modalités de transmission ne concernent pas tous les petits-enfants d'anciens du 325. Par exemple, Frédéric M., né en 1973, petit-fils de Maurice Brésulier, interné à Rawa-Ruska puis Kobjerzyn en 1942, n'a pris connaissance de la captivité de son grand-père qu'à partir d'anecdotes ou de conversations familiales « lors de la préadolescence » (9-12 ans)²⁷. Frédéric n'a pas eu de moment avec son grand-père dédié à l'évocation de l'expérience de la guerre ou de la captivité.

Pour autant, selon Bruno Chauvel, son grand-père ne parlait pratiquement pas de son internement au Stalag 325, ni à lui ni à quiconque :

Son sort à lui, il ne le dissociait jamais de celui de ses camarades. Il en parlait toujours au pluriel : « Avec les camarades », « avec les gars on faisait si, on faisait ça ». Il n'extrayait pas du tout [le camp de Rawa-Ruska] de son récit. Il ne distinguait aucun camp en particulier quand il parlait de sa captivité. C'était sa captivité comme si tous les camps se ressemblaient, comme s'il avait vécu pareil dans les camps où il est passé²⁸.

Il semblerait donc que Marcel ait raconté avec prudence les détails de son expérience captive, préférant restituer l'histoire de ses co-détenus plutôt que la sienne tout en éludant l'internement à Rawa-Ruska. Bruno ne sait pour quelle raison Marcel a procédé ainsi, car ils n'en ont jamais parlé ensemble. Néanmoins, il attribue cette manière de faire à la personnalité de son grand-père, à une forme de modestie de sa part. Il émet également l'hypothèse que Marcel ne voulut pas mettre en avant ses propres souffrances vécues pendant la guerre alors qu'au même moment, dans les années 1980-1990, « les histoires beaucoup plus dramatiques » des survivants de la Shoah acquéraient une visibilité publique plus importante en France. « Il me semble que cela passait beaucoup à la télé, et c'était une période de l'histoire qui m'intéressait beaucoup »²⁹. On observe que la deuxième explication fournie par Bruno se fonde moins sur des souvenirs liés à son grand-père que sur ceux relatifs à l'intérêt qu'il portait aux témoignages des survivants de la Shoah durant son adolescence. Comme ces histoires l'ont marqué, il pense alors qu'elles ont nécessairement joué un rôle sur l'entreprise de remémoration de Marcel.

C'est néanmoins par sa mère, Anne-Louise – la fille aînée de Marcel née en mars 1946, décédée en 2000 – que Rawa-Ruska résonne à l'oreille de Bruno, souvent pour le contraindre à obéir lors des repas par exemple : « finis ton assiette, on voit bien que tu n'es pas allé à Rawa-Ruska », lui dit-on. Indirectement, il savait alors que « c'était une histoire de crever de faim, de se faire taper dessus, d'être en captivité »³⁰. Bruno ne sait pas comment sa mère connaissait l'existence de Rawa-Ruska ni ce qu'elle savait vraiment de la captivité de son père hormis ce que les remontrances

²⁷ Entretien avec Frédéric M., en visioconférence, 18 décembre 2020, 1h28.

²⁸ Témoignage de Bruno C.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

pouvaient signifier. Ces situations n'ont pas été fréquentes, cependant, l'impact sur Anne-Louise de l'internement de son père à Rawa-Ruska et le poids qu'elle représente dans l'éducation de ses enfants semblent très forts.

Yann P., petit-fils d'Auguste P., transféré en avril 1942 à Rawa-Ruska, a également le souvenir que durant sa prime jeunesse, vers 8-10 ans, le gaspillage alimentaire provoquait des réactions chez son grand-père. Quand Yann P. laissait de côté la couenne du jambon blanc, Auguste disait : « Ah ! si j'avais eu ça à Rawa-Ruska »³¹. C'est à l'une de ces occasions que Yann P. entendit pour la première fois le terme Rawa-Ruska. D'autres enfants d'anciens du 325 ont aussi connu la valeur éducative attribuée à la nourriture. Jean-Pierre Fournier, l'un des deux fils de Pierre Gascar, décrit des situations analogues tout comme Monique M. qui se souvient des mots prononcés par son père étant petite : « si tu étais allée à Rawa-Ruska, tu le mangerais, tu te régalerais »³². La président de l'association Rhône-Alpes-Ain-Loire Ceux de Rawa-Ruska, Gérard Valère, savait dès l'enfance que le gaspillage alimentaire était « inacceptable », sans cesse rappelé par son père, ancien du 325³³.

Bruno Chauvel entendait également le terme Rawa-Ruska lors de conversations familiales, « de manière anecdotique », « lorsque quelqu'un parlait des camps de la mort » ; un oncle du côté paternel avait survécu à l'internement à Buchenwald. « Ce sont les deux camps avec Rawa-Ruska au sujet desquels ma famille pouvait discuter », raconte-t-il sans pouvoir en dire davantage³⁴. Présente, mais sans être explicitement décrite par Marcel, la captivité occupe une place non négligeable au sein de la famille. Bruno en a entendu parler sans réellement savoir de quoi il s'agissait vraiment. À l'âge de 18 ans, il quitte le foyer, puis les études et ses nouvelles préoccupations l'éloignent des récits familiaux pendant une vingtaine d'années.

Ce n'est qu'en 2018 que la mémoire de la captivité de son grand-père le préoccupe de nouveau³⁵. Bruno a alors deux filles : Gwendoline et Justine. Son épouse, Sophie D.S., est née en 1980 de parents portugais qui ont émigré en France dans les années 1970 peu après la mort du dictateur António de Oliveira Salazar. Au sein de cette cellule familiale, chacun des membres est donc plus ou moins rattaché à une expérience familiale supplémentaire de celle qu'ils partagent avec Bruno : Justine avec la famille de Sophie, Gwendoline avec celle de sa mère biologique. Ce qui touche les uns, ne touche pas immédiatement les autres du point de vue de la filiation, dès lors de quelle

³¹ Entretien avec Yann P., en visioconférence, 10 février 2021, 1h14.

³² Entretien avec Jean-Pierre Fournier, au domicile du témoin, 15 novembre 2019, 1h45. Entretien avec Monique M., en visioconférence, 11 février 2021, 1h21.

³³ Entretien avec Gérard Valère, au domicile du témoin, 29 février 2020, 1h07.

³⁴ Témoignage de Bruno C.

³⁵ *Ibid.*

manière la mémoire de la captivité à Rawa-Ruska se conjugue-t-elle au sein d'une famille aux passés composés ? Quelle(s) conséquence(s) la différence d'âge entre Gwendoline, née en 2001, et Justine, née en 2010, au moment de la remémoration de Bruno en 2018 a-t-elle eue(s) sur leur façon d'appréhender la résurgence dans leur famille du passé de leur arrière-grand-père ?

2- La mémoire de Rawa-Ruska à l'épreuve de l'éclatement du lien familial : l'exemple de la famille de Gaston Arson

Françoise et Hervé Arson sont les enfants de Gaston Arson, interné au Stalag 325 entre juin 1942 et janvier 1943³⁶. Gaston est né le 1^{er} juillet 1909 à Montville au nord de Rouen. Il est le troisième d'une fratrie de cinq garçons nés entre 1900 et 1915. Il se retrouve orphelin de père dès l'âge de dix ans, avant de perdre sa mère à vingt ans. Gaston commence à travailler à douze ans dans une usine de textile, puis devient électricien. Militant à la CGT, il participe activement aux négociations des conventions collectives par branche en 1936. À l'automne 1937, Gaston a alors vingt-huit ans, il se marie avec Rolande C., vingt-cinq ans, orpheline dès l'âge de 4 ans, puis placée à l'assistance publique. Françoise et Hervé n'ont donc jamais connu leurs grands-parents³⁷.

Gaston est mobilisé en septembre 1939 au sein du 208^e régiment d'infanterie. Il est capturé dès le début des combats, le 11 mai 1940, alors qu'il tient avec son régiment une position en Hollande. Il n'a pratiquement pas eu la possibilité de combattre. Gaston est ensuite transféré au Stalag III-A à Lückenwald. Sa première tentative d'évasion en avril 1942 échoue, la seconde un mois plus tard également. À la suite de plusieurs transferts, Gaston arrive au camp de Rawa-Ruska le 16 juin. Il y reste jusqu'au 18 janvier 1943, mais dans l'intervalle, il a également été interné au Stalag 369 à Kobierzyn entre le 12 juillet et le 19 novembre. Affaibli par les conditions de détention en camps disciplinaires, Gaston demande un rapatriement sanitaire qu'il n'obtient pas. Le 28 juin 1943, il se porte volontaire pour être transformé en « travailleur civil », ce qui lui permet de meilleures conditions de vie. Il est libéré par les soldats américains à Döbeln le 1 mai 1945, et arrive à Rouen une dizaine de jours plus tard³⁸.

³⁶ Entretien avec Hervé Arson, Alexandre Millet, Sainte-Honorine-la-Guillaume, au domicile de sa sœur Françoise, janvier 2020, 1h47.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Archives privées, Hervé Arson, Dossier de recherche sur la captivité de Gaston A. à partir de son dossier militaire conservé au Service historique de la Défense, 3 pages.

Il retrouve ainsi sa femme Rolande et sa fille, Françoise, née en 1938 dix mois après le mariage de ses parents. Le déclenchement de la guerre « a cassé tous nos rêves », analyse-t-elle 80 ans après³⁹. Françoise pense que sa naissance n'était « pas vraiment désirée par ses parents », pour autant, Gaston a souffert de l'éloignement brutal avec sa famille provoqué par sa mobilisation en 1939. Rolande se retrouvait quant à elle avec très peu de ressources. Les seules représentations de Gaston se dessinaient alors par des photographies et les récits de sa mère. Françoise a réellement vu son père pour la première fois à l'âge sept ans lorsqu'il est rentré le 19 mai 1945. Son retour signifie la fin d'une période marquée, certes par les privations dues à l'occupation, mais surtout par l'exclusivité de liens forts qui l'unissait à sa mère et sa « tante bonbon » qu'elle considère comme sa deuxième maman. Deux autres personnes, nées pendant la guerre, n'ont pas évoqué les conséquences provoquées par le retour de captivité de leurs pères, car elles étaient nourrissons en 1945⁴⁰.

Les premiers contacts entre Françoise et son père sont plutôt joyeux parce que Rolande, en entretenant le souvenir exalté de Gaston durant la guerre, a créé chez Françoise l'attente enthousiasmée du jour où reviendrait son père⁴¹. Tous les anciens prisonniers n'ont pas été accueillis de cette façon comme le montre Évelyne Gayme. Certains couples se sont séparés ou ont divorcé. Les retours sont parfois très déstabilisants en raison du rejet par l'enfant d'un père qu'il perçoit d'abord comme un étranger⁴². C'est le cas de Françoise A :

[À son retour de captivité] il paraît que j'ai couru, je n'ai pas tellement le souvenir, mais il paraît que je me suis jetée dans ses bras. La suite a été très dure [...] parce que je dormais avec elle [pendant la guerre]. Elle me racontait des histoires, on chantait ensemble, j'étais fusionnel avec ma mère. J'ai un souvenir ébloui de la guerre parce qu'il y a ma mère [...]. La guerre a été mon paradis. Et puis il est arrivé. Mon père, je crois comme les hommes de cette époque, avaient une forme de virilité basée sur l'autorité masculine. Il a voulu reprendre en main [le foyer]⁴³.

Confrontée à une personne qu'elle ne connaît pas, et dont les comportements ne renvoient pas à l'image idéalisée d'« un prince charmant » qu'elle s'était construite durant la guerre, Françoise a très vite rejeté ce père taciturne, sombre, « autoritaire », pour qui elle éprouvait aussi de l'admiration⁴⁴. Les anciens captifs sont tous acteurs de leur retour au sein de leurs familles, et comme le note Évelyne Gayme, cela est souvent perçu de manière brutale par ceux qui avaient appris à vivre

³⁹ Entretien avec Françoise Arson, Alexandre Millet, Sainte-Honorine-la-Guillaume, au domicile de la témoin, janvier 2020, 1h26.

⁴⁰ Entretien avec Joëlle C. V., née en 1943, en visioconférence, 13 février 2021, 1h04. Entretien avec Françoise B. N., née en 1944, en visioconférence, 8 février 2021, 1h52.

⁴¹ Entretien avec Françoise A.

⁴² GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 216-217.

⁴³ Témoignage de Françoise A.

⁴⁴ *Ibid.*

sans eux, qui ont dû apprendre à affronter les souffrances de l'Occupation en leur absence⁴⁵. C'est justement « la reprise en main » du foyer par Gaston qui constitue pour Françoise un tournant radical dans sa vie à la hauteur de l'image idéalisée qu'elle s'était faite de lui⁴⁶ :

[Quand Gaston est rentré], il était maigre comme un clou, sans doute pas en très bonne santé, fatigué forcément, et il fallait prendre soin de lui. Toute son attention [de sa mère Rolande] a été portée vers lui, ce qui me paraît normal maintenant, mais pas à la petite fille que j'étais à l'époque. C'était un homme autoritaire [...] il était autoritaire plus qu'avoir de l'autorité. Ça été la loi du mari. Il a commencé par m'enlever de l'école des bonnes sœurs où j'étais, pour me coller à la laïque [...] puisque lui était athée et anticlérical forcené. [...] Je ne pouvais pas analyser tout ça enfant, mais le ciel m'est tombé sur la tête [à ce moment-là].

[Ensuite], il m'a jeté dehors. Je dormais dans son lit [celui de sa mère Rolande], et j'ai été mis dans une mansarde. Oh ! On a tapissé, ce n'était pas un réduit, mais pour moi on m'a jeté dehors. J'ai donc fermé ma porte. C'était le premier conflit. Je fermais ma porte le soir. Il hurlait : « tu n'as pas besoin de fermer ta porte, et il l'ouvrait, et aussitôt qu'il redescendait, je rouvrais ma porte⁴⁷ ».

À la question « pourquoi avoir fermé la porte ? », Françoise répond :

Et bien parce qu'il ne voulait pas de moi ! Oui, il m'a séparé de ma mère, mais vraiment, parce que la connivence que nous avions, les chants, les rires, les rigolades, ça a été terminé⁴⁸.

Dès l'âge de sept ans, Françoise perd donc les repères qui avaient jusqu'alors structuré sa vie à savoir l'exclusivité de la relation fusionnelle avec sa mère et l'école religieuse. Son père lui « enlève » également le lien fort qu'elle entretenait avec sa « tante bonbon » en l'empêchant d'aller la visiter. Gaston, l'« ouvrier socialiste », raconte Françoise, « méprisait » cette famille paysanne à l'allure trop modeste. Il est vrai que « mes cousins étaient mal élevés, et que nous vivions en sauvageon », ajoute-elle, pour autant, elle se souvient avoir vécu l'une de ses « meilleures périodes » avec eux. Face à ces bouleversements qui surviennent dès le retour de Gaston, la petite Françoise montre son mécontentement et son mal-être en fermant la porte de sa (nouvelle) chambre, la pièce qui symbolise la séparation forcée avec sa mère perçue comme une mise à l'écart de la famille ; elle-même s'enferme dans le silence :

⁴⁵ GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, op. cit., p. 217-222.

⁴⁶ Témoignage de Françoise A.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

Il paraît que je me suis arrêtée de parler et ma mère croyait que j'étais devenue muette parce que j'avais mal à la gorge. Ma mère s'est alors inquiétée. Le médecin leur a conseillé [de m'emmener] à la mer pour je reprenne des forces [...]. Ils m'ont mis chez des copains à lui, pas de guerre, des copains de cyclisme [...]. Ils tenaient un café à Fécamp, et moi qui étais allée chez les bonnes sœurs, que l'on vouvoyait, j'ai fait la découverte des hommes ivres, j'ai fait la connaissance de la solitude, j'étais la seule petite fille [...]. J'ai découvert la mer par contre. [Mes parents] m'ont laissé ici deux mois, deux mois pour une enfant de cet âge-là, c'est quand même une éternité [elle avait 7 ans en 1945]⁴⁹.

Françoise se souvient vaguement du mutisme dont elle a été momentanément atteinte enfant. Néanmoins, elle en fait l'une des conséquences du trop-plein de bouleversements survenus dans sa vie au retour de captivité de son père. C'est aussi l'origine d'une épreuve supplémentaire, celle de l'éloignement forcé, sur conseil médical, d'une fille de sept ans de son foyer familial vers un univers social d'adultes totalement inconnu qui la marque encore à l'âge de 82 ans.

Selon Françoise, Gaston a été durant son enfance « une espèce d'intrus là, qui, paraît-il fallait supporter »⁵⁰. Il y eut tout de même des moments de complicité entre eux. Elle « admirait le charisme et la facilité de parole » ainsi que la force de ce père qui n'est jamais tombé dans l'alcoolisme ou la violence à cause de la guerre. Elle le décrit comme « une vraie statue, il avait construit une carapace », ajoute-t-elle. « L'affection se faisait entre nous deux en se chahutant [...] mais jamais un baiser, jamais une main sur l'épaule, jamais tout ça, et en parole encore moins »⁵¹. Ce contexte familial difficile, où les moments de complicité sont rares et pudiques, n'a pas favorisé les discussions sur la guerre, la captivité, ou l'internement de Gaston à Rawa-Ruska. Ceci à plus forte raison que la prise de parole était soumise à l'autorité de Gaston : « Mon père parlait parfois, et on l'écoutait. Mais quand il voulait parler, il fallait se taire aussi. C'était quelqu'un d'un autre âge [...] c'était un homme très dur, très dur ». Françoise avait alors peu l'occasion d'être à l'initiative des discussions en particulier sur la guerre de son père. En 1959, dès l'âge de la majorité atteint, elle décide de quitter définitivement le foyer pour construire sa vie loin de cette famille⁵².

Hervé Arson, n'a pas connu la même expérience familiale que sa sœur, du moins pas de la même manière. Ses parents vivaient dans une cité ouvrière de Petit-Quevilly lorsqu'il naît le 22 avril 1951. Françoise a alors 13 ans. Ils n'avaient pas prévu d'accueillir un nouvel enfant, et Hervé l'a toujours ressenti. Il qualifie d'ailleurs sa naissance de « catastrophe » pour ses parents, terme également utilisé par Françoise lors de son entretien. Elle raconte que Rolande a « immédiatement

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

été ambivalente avec lui, le couvrant de baisers, [...], mais par ailleurs ne supportant pas ses pleurs », si bien que c'est Françoise qui s'en occupait régulièrement : « Hervé a été mon premier enfant », tandis que pour lui, « ma vraie mère a été Françoise »⁵³. Son départ l'a beaucoup peiné, car il se retrouvait alors seul pour affronter une vie familiale « tendue » où régnait un silence lourd, pesant, celui du père. Il se souvient *a posteriori* d'« une enfance ennuyeuse » durant laquelle il n'était pas autorisé à jouer avec des enfants de son âge, d'avoir été « pris au piège » d'un univers familial renfermé sur lui-même. À l'âge de dix-sept ans, il décide de quitter le foyer. Le peu d'attachement qu'il témoigne envers ses parents découle selon lui du décès précoce de sa mère lorsqu'il avait quatorze ans et de l'absence de souvenirs qui en résulte, ainsi que de l'absence de son père, qui travaillait beaucoup⁵⁴.

Comme sa sœur Françoise, Hervé n'a pas vécu dans un contexte familial favorable à la transmission de la captivité de Gaston. En revanche, tous les deux racontent avoir entendu le nom de Rawa-Ruska, sans y prêter forcément attention, lors de discussions entre Gaston et ses quatre frères, tous d'anciens PG pendant la Seconde Guerre : l'aîné, Arthur, né en 1900, est un ancien combattant de la Première Guerre mondiale libéré en 1940 au bénéfice de l'âge. Le cadet, Maurice, née en 1902, a été libéré en 1941 tandis que les plus jeunes, Marcel, né en 1911, et Roger, né en 1915, sont restés prisonniers jusqu'à la libération en 1945⁵⁵.

Selon Françoise et Hervé, les discussions au sujet de la guerre provoquaient des disputes entre les membres de la famille, car l'on reprochait à Gaston sa transformation en travailleur civil en 1943. Françoise raconte qu'il était perçu comme celui qui avait travaillé pour les Allemands. Son épouse lui en voulait, car elle éprouvait une germanophobie depuis l'Occupation, ce qui n'était pas le cas de Gaston malgré la captivité en camp de discipline. Françoise pense qu'elle et sa mère n'ont pas vécu la même guerre ni côtoyé les mêmes Allemands que son père. Elles avaient vécu en Normandie dans une « zone de guerre » particulièrement touchée par les bombardements qu'elle vit de près⁵⁶. Gaston avait été captif, il avait « bien sûr souffert comme on souffre en temps de guerre, mais pas autant que nous », nous dit-elle. C'est le sentiment que Françoise partageait avec sa mère lorsqu'elle

⁵³ *Ibid.* Témoignage d'Hervé A.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Pour des raisons d'anonymat des témoins, nous ne fournissons pas d'informations biographiques supplémentaires hormis celles-ci : Arthur né le 31 août 1900 et décédé le 14 septembre 1972 à l'âge de 72 ans. Marcel né le 5 avril 1911 et décédé le 2 septembre 1994 à l'âge de 83 ans. Roger le 16 mars 1915 et décédé le 21 février 2015 à l'âge de 99 ans, La vie de Maurice est plus difficile à dater par manque d'informations. D'après Hervé A. il est né en 1902, mais n'indique pas sa mort.

⁵⁶ QUELLIEN Jean et PASSERA Françoise, *Les Normands dans la guerre Le temps des épreuves 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2021. Sur l'aspect historiographie, voir notamment PASSERA Françoise, « La Normandie dans la Seconde Guerre mondiale. Aperçu historiographique, 1940-2020 », *Annales de Normandie*, vol. 71^e Année, n° 1, Association Les Annales de Normandie, Caen, 2021, p. 181-214.

vivait encore avec ses parents. L'absence de date ne permet pas de situer précisément la situation, seulement la confrontation de deux expériences de la guerre.

Hervé se remémore un épisode similaire. Lors de vacances passées avec ses parents sur la Côte d'Azur, Gaston côtoya un touriste allemand. Ce dernier était « un ancien SS incorporé de force blessé sur le front à l'est ». Hervé, bien que trop jeune à l'époque pour comprendre la situation, voyait bien que sa mère ne tolérait pas cette fraternisation, cette « connivence entre deux anciens soldats » engendrée par leurs expériences de la guerre⁵⁷.

Seul le plus jeune frère de Gaston le soutenait. Selon Hervé, ils avaient correspondu pendant la guerre et étaient devenus plus proches, ainsi Roger savait que les souffrances endurées par Gaston en camp de discipline à Rawa-Ruska et Kobjerzyn avaient joué un rôle dans sa transformation en travailleur civil. En revanche, l'incompréhension de son épouse et de la plupart de ses frères sur son choix, perçu comme une forme de collaboration avec l'ennemi, accentué par son rapport dénué d'animosité envers l'Allemagne et les Allemands, incite *in fine* Gaston à ne plus évoquer sa captivité et à rompre avec les membres de sa famille. C'est pourquoi Hervé parle d'un univers familial renfermé sur lui-même avec peu de relations extérieures⁵⁸.

La distance entre les membres de la famille s'accroît à partir du moment où Françoise décide de quitter le foyer en 1959. Elle entretient ensuite peu de liens avec sa mère jusqu'à son décès en 1965, pas plus qu'avec son père ; elle apprend le décès de Gaston le 12 juin 1987 alors qu'elle vit au Maroc. « Ça été quelque chose de dur, de vraiment très dur », confie-t-elle. Bien que Françoise se soit occupée d'Hervé pratiquement comme de son propre enfant, « ça ne m'a pas empêché de ficher le camp et de l'oublier pendant des années », dit-elle. Ce n'est qu'à la fin des années 1980, vingt-et-un ans après, que Françoise et Hervé se retrouvent. Quant à lui, il continue de voir son père, mais se dispute avec lui au sujet de l'éducation de ses enfants. La situation était telle qu'Hervé ne l'a plus revu de 1984 à 1987⁵⁹.

Les expériences familiales de Françoise et d'Hervé se sont finalement construites dans une certaine forme de rejet ambiant : rejet d'un père, rejet d'une mère, rejet d'un enfant, rejet du lien adelphique, au cours duquel Gaston s'est mué dans un silence apparent sur sa captivité. Ces rapports difficiles ou conflictuels entre les membres de la famille ont provoqué leurs séparations ; « nous étions des étrangers avec mon père », raconte Hervé⁶⁰.

⁵⁷ Témoignage de Françoise A. Témoignage d'Hervé A.

⁵⁸ *Ibid.* Témoignage d'Hervé A.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

3- Le mémoire de Rawa-Ruska à l'épreuve de la rupture des liens familiaux : l'exemple de la famille d'André Kervinio

André Kervinio est né le 11 mars 1915 à Lorient⁶¹. En septembre 1939, celui-ci est mobilisé au 11^e régiment d'artillerie coloniale. Il est capturé par l'armée allemande à Remiremont dans les Vosges le 26 juin 1940, puis est interné au Stalag IX-B à Bad Orb près de Francfort-sur-le-Main. Après plusieurs passages dans différents Stalags, il est transféré au camp de Rawa-Ruska le 5 mai 1942, sans doute en représailles d'évasions manquées, mais la documentation manque pour établir clairement le motif. André quitte le Stalag 325 le 28 octobre 1942, date à laquelle il est transféré au Stalag II-D à Greifswald. Il est interné dans plusieurs autres camps avant sa libération en 1945⁶².

À la différence de Françoise et Hervé Arson, Viviane Kervinio, née en 1947, n'a pratiquement pas vécu avec ses parents, André Kervinio et Jeanne Trécant. Viviane présuppose donc dès le début de l'entretien ne rien savoir sur eux, et pourtant, en rassemblant bribe par bribe ses souvenirs, nous arrivons à retracer un peu son enfance. Dès l'âge de douze ans, Viviane est accueillie par la femme qui lui faisait le catéchisme pour lui éviter de subir les violentes disputes de ses parents au cours desquelles résonnait le nom de Rawa-Ruska :

Je ne connais pas tous les méandres de leur vie, mais ils n'ont pas eu une vie facile. Mes parents se disputaient et ils étaient alcooliques. Mon père était ouvrier et ma mère lui reprochait de ne pas être dans les bureaux, car il était intelligent. Elle, ne travaillait pas, et tout l'argent partait dans la boisson. Nous vivions pauvrement ; [...] on n'avait rien mangé. [Au cours des disputes] mon père disait : « oui, mais moi j'ai fait Rawa-Ruska ». Dans ma mémoire d'enfant, j'ai retenu cette consonance. Il n'a jamais rien dit [d'autre]. Je n'ai jamais rien su. Quand on est jeune on ne se s'occupe pas de quoi que ce soit⁶³.

Le nom de Rawa-Ruska apparaît dès l'enfance de Viviane comme un argument asséné par son père lors des disputes avec son épouse, et c'est ainsi qu'il s'inscrit dans sa mémoire associé à des événements douloureux. Vers le début des années 1960, André et Jeanne sont déchus de leurs droits parentaux et Viviane part vivre chez son oncle et sa tante, devenus ses tuteurs. Elle n'entend ni parler de Rawa-Ruska ni de la guerre pendant plus de quarante ans. Son oncle, pourtant ancien PG, n'a jamais évoqué ses sujets. Ses parents se sont ensuite séparés⁶⁴.

À l'âge adulte, Viviane revoit à quelques reprises sa mère souvent lors de situations difficiles qui l'obligent finalement à prendre ses distances. Elle retrouve également la trace de son père. Viviane

⁶¹ Le parcours de Jeanne Trécant est difficilement retraceable entre le manque de documentation et les informations parfois contradictoires recueillis lors de l'entretien avec sa fille, Viviane.

⁶² D'après le dossier de son père conservé au Service historique de la Défense à Caen photocopié par Viviane Kervinio.

⁶³ Entretien avec Viviane Kervinio, Nantes, au domicile de la témoin, février 2020, 1h20.

⁶⁴ *Ibid.*

raconte qu'il a cependant préféré s'éloigner d'elle afin qu'elle ne puisse pas voir son état de santé à cause de l'alcoolisme. André et Jeanne décèdent tous les deux en 1970⁶⁵. Par conséquent, comment le souvenir de Rawa-Ruska a-t-il pu survivre à la rupture des liens familiaux survenue chez Viviane dès l'âge de douze ans ?

Il n'y a pas d'expérience similaire à celle de Viviane Kervinio au sein de notre groupe de témoins. Cependant, l'une d'entre elles évoque aussi la rupture des liens entre un père et sa fille ainsi que les conséquences sur la perpétuation de la mémoire du Stalag 325. Joëlle C. V., née en 1943, a vécu enfant le décès de son père et ancien du 325, André C., survenu en 1952. La mémoire du Stalag 325 au sein de la famille aurait pu ne pas survivre à la mort de son père, mais sa mère épouse deux ans plus tard un autre ancien du 325, Pierre V. (1914-2003). Celui-ci était un ami d'André et proche de la famille depuis son retour de captivité en 1943, devenant même le parrain de Jean-Philippe (1950-1982), le plus jeune frère de Joëlle. Elle raconte également avoir été « presque élevée » avec les quatre enfants de Marie-Andrée, la sœur de Pierre, laquelle était une amie proche de sa mère. Pierre n'était donc pas un inconnu pour Joëlle lorsque celui-ci s'est marié avec sa mère ; en 1978, il adopte les enfants d'André C.. Selon Joëlle, Pierre évoquait très peu Rawa-Ruska, mais elle se souvient qu'il disait que la captivité « avait changé son regard sur la vie »⁶⁶. L'expérience familiale de Joëlle montre que, parfois, la mémoire du Stalag 325 peut être préservée malgré la reconfiguration de la cellule familiale après le décès du père.

Aucun des témoins présentés dans les pages précédentes n'a véritablement été confronté à la transmission directe, et pleinement consciente, d'une expérience captive au camp de Rawa-Ruska. Celle-ci a existé dans certaines familles comme celles de Monique M. ou de Michel B. présentées dans le second point, mais ces expériences sont plutôt rares⁶⁷. Bruno Chauvel s'est contenté des histoires sur la captivité de Marcel sans chercher à l'interroger davantage sur le Stalag 325 dont parlait très peu son grand-père. Bruno n'a pas non plus souhaité aborder le sujet avec sa mère. Les situations des familles de Françoise et Hervé Arson ainsi que Viviane Kervinio n'ont pas permis une transmission. Pourtant, bien des années après, grâce à des facteurs déterminants qui peuvent être, soit provoqués par les enfants et petits-enfants, soit résulter de situations inattendues, ceux-ci parviennent à se remémorer le nom de Rawa-Ruska et à réfléchir à ce qu'il évoque.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Entretien avec Joëlle C. V., en visioconférence, 13 février 2021, 1h04.

⁶⁷ Témoignage de Monique M. Entretien avec Michel B., en visioconférence, 16 février 2021, 1h35.

C- Les processus de remémoration et de transmission des souvenirs familiaux liés au Stalag 325 chez les enfants et petits-enfants

La phase de remémoration chez les enfants et petits-enfants d'anciens du 325 doit engendrer un affect suffisamment important pour les inciter à investir leurs souvenirs du Stalag 325 jusqu'à, éventuellement, en faire un élément constitutif et structurant de leur vie. Ce n'est pas le cas pour tous les enfants et petits-enfants d'une manière générale. Pour les témoins étudiés, qu'ils appartiennent à la première ou deuxième génération, c'est précisément à ce moment que ces souvenirs deviennent mémoires.

La différence fondamentale qui existe entre ces deux notions réside dans leur rapport au présent. Le souvenir fait référence à un événement singulier invariable. La mémoire est au contraire « incorporée au vécu présent » parce qu'elle est à la fois « caractérisée comme une affection » et parce qu'elle est « agie »⁶⁸. Autrement dit, l'individu donne perpétuellement un sens à l'événement en fonction des aspérités du présent afin de se construire intrinsèquement⁶⁹. Après avoir identifié dans la partie précédente les problématiques soulevées par les trois situations familiales, il s'agit désormais d'étudier l'évolution des souvenirs en lien avec Rawa-Ruska en véritables mémoires.

⁶⁸ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p. 18-31.

⁶⁹ FAVART Évelyne, « Mémoires familiales et fratries : les liens fraternels à l'épreuve du temps », *Enfances familles, générations. Revue internationales de recherche et de transfert*, n° 7, 2007, p. 45-62 ; 45-46.

1- La remémoration et la transmission de Rawa-Ruska à l'épreuve de la rupture des liens familiaux à partir de l'exemple de la famille d'André Kervinio

Placée dès l'âge de douze ans chez son oncle et sa tante devenus ses tuteurs légaux, Viviane Kervinio s'est construite éloignée de ses parents. Elle fait notamment carrière comme secrétaire au ministère de l'Agriculture ; le nom de Rawa-Ruska n'étant plus qu'un souvenir lointain pratiquement oublié. Pourtant, ce souvenir resurgit lorsqu'elle prend sa retraite en 2007 ; Viviane a alors soixante ans. Elle a désormais plus de temps à consacrer à son histoire familiale. Plus libre, elle veut connaître ses origines et reconstruire l'histoire de ses parents.

Viviane décide donc en 2007 de vérifier si « cette consonance d'enfant » n'était pas le fruit de son imagination en entreprenant des recherches sur son père ainsi que sur le camp de Rawa-Ruska⁷⁰. Cependant, ne disposant ni de document familial ni de souvenir pour approfondir ses réflexions, ne partant pour ainsi dire de rien, elle demande conseil auprès d'une amie qui l'invite à contacter l'ONACVG. Petit à petit, Viviane parvient à reconstruire le parcours de son père ; « les archives [du Service historique de la Défense] à Caen m'ont montré que ma mémoire d'enfant ne m'avait pas trompé », raconte-t-elle⁷¹. Elle retrouve de-ci de-là des documents épars sur son père, les camps où il a été interné, prenant des photographies sans réelle méthodologie, sans vraiment savoir quoi en faire. Viviane cherche aussi sur Internet une éventuelle association mémorielle qui pourrait l'aider. Habitant Nantes, elle prend alors contact avec l'ancien du 325 et président de la section Grand-Ouest de l'UNDRR, Maurice Chesneau⁷². Elle se souvient de leur premier échange qui l'a marqué : « vous savez, il n'y aura pas d'argent à toucher », lui dit-il. Un peu interloquée, car venant seulement chercher des informations, Viviane ne comprend pas le sous-entendu de Maurice Chesneau lié aux revendications de l'Union nationale qui ont toujours échoué. Après avoir expliqué ses intentions et participé au congrès national de l'UNDRR à Paris en 2007, elle adhère à la section Grand-Ouest et en devient même la trésorière⁷³.

Le souvenir du nom Rawa-Ruska devient mémoire chez Viviane dès lors que le terme constitue l'accès vers l'histoire de ses parents qu'elle n'a jamais vraiment connus. Cette mémoire familiale en reconstruction a une « fonction de reviviscence » liée à une expérience affective et au vécu personnel, une fonction thérapeutique⁷⁴. Les premières recherches qu'elle a effectuées seule ou

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Il s'agit de la Division des archives des victimes des conflits contemporains située à Caen.

⁷² Des membres de sa famille nous ont remis en 2019 ses archives personnelles sur Rawa-Ruska qui sont désormais conservées aux AD du Maine-et-Loire, Fonds 434/J, « Maurice Chesneau ».

⁷³ Témoignage de Viviane K.

⁷⁴ MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, op. cit., p. 13.

dans le cadre de la section n'ont cependant pas permis de retracer en détail le parcours de son père, André. En revanche, les informations sur les difficiles conditions de détention au camp de Rawa-Ruska l'amènent à articuler davantage histoire individuelle, histoire familiale et histoire collective :

Ils n'ont pas eu une vie facile [...] ceci explique et cela. [...] [à Rawa-Ruska] Le dénuement, rien à manger, que c'était horrible, le travail, chercher à s'évader. [...] Ils n'ont pas été capables de m'élever, je ne peux pas leur en vouloir avec la vie qu'ils ont eue, comment j'aurais réagi à leur place ?⁷⁵

L'extrait montre la façon dont Viviane considère la captivité à Rawa-Ruska comme l'une des sources d'explications des problèmes familiaux, pas seulement des comportements d'André. Elle associe également sa mère, Jeanne, comme l'indique l'utilisation du « ils ». Cela à plus forte raison qu'à l'origine, la question ne portait pas sur ces parents, mais sur sa réaction en découvrant les conditions de détention à Rawa-Ruska⁷⁶.

C'est à partir du moment où Viviane découvre un peu mieux le camp de Rawa-Ruska, et qu'elle s'engage au sein de la section Grand-Ouest, que l'investissement de son passé l'amène à militer activement pour la reconnaissance, non pas d'un quelconque statut pour les anciens du 325, mais pour une plus grande visibilité dans l'espace public du camp de Rawa-Ruska. Viviane estime n'avoir ni le savoir historique nécessaire ni assez de connaissances sur le parcours de captivité d'André pour porter un discours mémoriel. En revanche, elle pense connaître les démarches administratives pour l'érection de mémoriaux et posséder la détermination, tirée de sa propre expérience familiale, pour les faire aboutir. Ainsi, paradoxalement, cet enjeu la détourne de sa recherche initiale de retracer le parcours de son père pendant la guerre pour se consacrer à tous les anciens du 325 : « J'ai adhéré pour faire connaître ce camp, pour mettre des plaques, car à chaque fois que j'en parlais, personne ne connaissait [...]. Nos pères ont toujours été les oubliés de l'histoire »⁷⁷ ; l'histoire de France, justement, est l'une des préoccupations du quinquennat de Nicolas Sarkozy (2007-2012). Sujet abordé par le candidat pendant la campagne de 2007, une fois élu, Nicolas Sarkozy souhaite construire l'unité de la nation autour d'un récit unificateur, notamment pour faire barrage au Front national, fondé sur un continuum historique exposant les grandes étapes de la construction de « l'identité nationale ». Cette politique de mémoire est à l'origine du projet de la « Maison de l'histoire de France » entamé en 2007-2008, finalement abandonné par François

⁷⁵ Témoignage de Viviane K.

⁷⁶ Quelle a été votre réaction en apprenant des éléments sur la captivité au camp de Rawa-Ruska ? Qu'est-ce que cela vous a-t-il fait ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

Hollande en 2012⁷⁸. Ce contexte politico-mémoriel est propice à l'émergence d'initiatives visant à faire reconnaître la place dans l'histoire de France de groupes longtemps laissés à la marge⁷⁹ pouvant expliquer la préoccupation de Viviane Kervinio pour ceux de Rawa-Ruska.

En 2008, Viviane participe à son premier voyage à Rawa-Ruska organisé par l'Union nationale. Quatre ans plus tard, en juin 2012, dans la mesure où les responsables de la section Grand-Ouest n'avaient pas pour projet d'intégrer la Bretagne au sein de leur circonscription, Viviane décide de quitter la section angevine pour en créer une nouvelle en Bretagne en restant sous l'égide de l'Union nationale. Or, elle s'aperçoit qu'il en existe déjà une, auparavant affiliée à l'Union autonome jusqu'à sa dissolution en 2005, désormais sur le déclin et ne comptant plus que six adhérents. La section est présidée par Alfred Grimault, alors âgé de 93 ans. Viviane prend contact avec lui afin de déterminer les secteurs d'influence des deux associations. Elle se souvient des mots prononcés par Alfred Grimault : « Chère madame, nous ne sommes plus que six adhérents, Rawa-Ruska est un camp méconnu, sinon inconnu, nous morts, plus personne n'en parlera alors si vous voulez reprendre, allez-y, de toute façon nous avons prévu d'arrêter »⁸⁰. Constat assez terrible après plus de quarante ans d'engagement militant. Nul doute que la dissolution de l'Union autonome a porté un coup terrible à ses sections locales, sans compter l'âge très avancé des derniers anciens prisonniers qui limite largement leurs actions.

Le passage de relais étant acté, Alfred Grimault procède à la dissolution de l'association tandis que Viviane Kervinio fonde la section « Ceux de Rawa-Ruska Bretagne et leurs descendants » le 14 novembre 2012⁸¹. Elle comprend les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique. Alfred Grimault donne quant à lui les drapeaux à la nouvelle association et y adhère jusqu'à sa disparition en 2016.

Dans les départements précités, le nom de Rawa-Ruska apparaissait uniquement sur le mémorial des martyrs de la Résistance et de la Déportation inauguré à Rennes le 26 avril 1975⁸². Après la création de ceux de Rawa-Ruska Bretagne, en une décennie, soit entre 2012 et 2022,

⁷⁸ LEDOUX Sébastien, *La nation en récit, op. cit.*, p. 179-186.

⁷⁹ Entre la fin des années 2000 et les années 2010, plusieurs lieux de mémoire ont été érigés reconnaissant de groupes longtemps laissés à la marge de la mémoire collective : pour la guerre d'Algérie, citons le mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie inauguré en 2002. Pour la Seconde Guerre mondiale, citons le mémorial de l'internement et de la déportation à Royallieu (2008), le mémorial national de la prison de Montluc (2010), le mémorial du Camp des Milles (2012), le mémorial de la Shoah de Drancy (2012), ou encore le mémorial du Camp de Rivesaltes (2015). Dans une autre mesure, le mémorial du débarquement et de la libération de Provence (2017) vise à rappeler que la Libération de la France en 1944 n'a pas seulement été menée uniquement depuis la Normandie, donnant ainsi une place plus importante aux combattants et aux résistants français qui y ont pris part.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Association ceux de Rawa-Ruska Bretagne et leurs descendants, *Rawa-Ruska Bretagne*, Site officiel, « Statuts », consulté le 31 janvier 2023 : <https://rawaruskabretagne.wixsite.com/association/statuts>

⁸² Mémorial érigé par le Comité de coordination des mouvements de la Résistance d'Ille-et-Vilaine et financé par le Conseil général départemental.

huit plaques mémorielles ont été posées⁸³ ; une rue à Montgermont dans l'Ille-et-Vilaine a été rebaptisée en 2017 en l'honneur de Pierre Texier avec cette inscription : « maire de Montgermont (1959-1976) Prisonnier-déporté au camp de Rawa-Ruska (1942) » ; une autre en l'honneur de Joseph Tropée à Fougères dans l'Ille-et-Vilaine, qui indique : « déporté du camp de Rawa- Ruska » ; et enfin le nom du camp est inscrit depuis 2022 sur le mémorial de la Résistance dit Carrière des fusillés à Châteaubriant.

Le développement des lieux de mémoire dans ces départements bretons est sans commune mesure en France. Comme l'indique la plupart des inscriptions sur les plaques, la mémoire qui est perpétuée et commémorée par les enfants et les petits-enfants de l'association de Bretagne se veut très large, résumant ce qu'ont été les anciens du 325 ainsi que leurs revendications. Elles sont en l'honneur des « soldats, prisonniers, évadés, résistants, déportés à Rawa-Ruska, camp de représailles, Ukraine 1942 ». L'aspect « fiche signalétique » des plaques correspond finalement assez bien à l'intention première de Viviane Kervinio de rendre visible et faire connaître le plus largement possible Rawa-Ruska, ici, par un système de mots-clés. Cela a pour conséquence de reléguer au second plan naguère les revendications du titre de déporté soutenues par les anciens du 325. C'est en revanche moins le cas pour les noms des rues honorant la mémoire individuelle d'un ancien prisonnier conformément aux souhaits des familles, ce qui renvoie à la transmission de la mémoire de Rawa-Ruska dans ces familles.

La multiplication des mémoriaux dans ces départements est le résultat, et aussi la raison, de l'évolution rapide des effectifs de la section Bretagne qui lui permet d'avoir plus de ressources. Entre 2014 et 2018, le nombre d'adhérents passe de 87 à 150, soit une augmentation de 72 %⁸⁴. Depuis 2015, cette section est celle qui enregistre le plus d'adhérents au sein de l'Union nationale après une section Île-de-France qui voit au contraire ses effectifs diminuer d'année en année⁸⁵. Viviane poursuit son activité militante et devient même de 2014 à 2019 la première femme, « descendante », présidente de l'UNCRRD.

Les responsabilités nationales et locales de Viviane ont joué un rôle important dans la transmission de la mémoire du Stalag 325 à ses enfants et petits-enfants. Bien qu'elle pense ne pas être la plus apte pour parler du camp, elle en connaît suffisamment pour faire de cette captivité l'une des sources des problèmes familiaux vécus durant son enfance. En plus des documents que Viviane

⁸³ Dans le Morbihan à Vannes (2015) et Hennebont (2016) ; dans le Finistère à Quimper (2016), Guilvinec (2019) et Douarnenez (2022) ; en Loire-Atlantique à La Baule (2012), Saint-Julien-de-Concelles (2016) et La Haye-Fouassière (2018). Voir les cartes des lieux de mémoire de la captivité au Stalag 325 présentées en annexe dans le second volume de la thèse.

⁸⁴ *Envols*, « Évolution des adhérents », n° 294, deuxième semestre, p. 33.

⁸⁵ Entre 2014 et 2018, la section Île-de-France voit ses effectifs diminuer de 49 %, passant ainsi de 449 à 228 membres.

a retrouvés dans les archives du Service historique de la Défense à Caen, elle a notamment rencontré plusieurs anciens du 325 avec lesquels elle a pu discuter de leurs expériences captives, remédiant ainsi à une transmission familiale qu'elle n'a pas connue. Le film documentaire réalisé en 2017 par Chochana Boukhobza revêt pour elle une importance particulière, car il est fondé sur huit témoignages d'anciens du 325⁸⁶.

C'est à partir des témoignages d'anciens du 325 que Viviane peut mieux se représenter les souffrances d'André au Stalag 325 dans le but d'intégrer plus significativement Rawa-Ruska dans la mémoire familiale. Ainsi, à la fonction de reviviscence de la mémoire familiale à partir de 2007-2008, se succède une fonction davantage « réflexive » dans les années 2010 centrée sur une « une évaluation critique de sa destinée », pour reprendre la notion définie par Anne Muxel⁸⁷. On peut l'observer lorsque Viviane nous dit par exemple, en substance : « mes parents m'ont laissé un bon tempérament » ou « si mes parents ont été comme cela, qu'ils n'ont pas pu m'élever, c'est qu'il devait y avoir une explication », cette explication, selon elle, c'est Rawa-Ruska.

L'intérêt des enfants ou petits-enfants pour les témoignages d'anciens du 325 ne procède pas toujours de l'absence de transmission au sein de la famille. C'est parfois la transmission qui le suscite. Monique M., née en 1949, a l'impression de connaître Rawa-Ruska « avant [sa] naissance » tellement il était facile pour son père, Louis (1913-2001), d'en parler ; « il y avait des allusions à Rawa-Ruska tout le temps », dit-elle, et Louis répondait aisément aux questions qu'on lui posait lors de repas de famille par exemple. Parfois, ses récits décrivaient des expériences très difficiles à entendre pour Monique, qui n'était pas encore majeure à cette époque, comme des violences physiques commises par les gardiens allemands envers les PGF, y compris sur son père. Elle estime néanmoins que son père avait tendance à en rajouter – « exagérément » – tandis que Raymond Bellas, son parrain et ancien du 325, faisait « moins de fioritures »⁸⁸. Monique côtoyait également d'autres anciens du 325 vers l'âge de 10-12 ans lorsque Raymond et Louis, tous deux membres de l'UNDRR, l'emmenaient aux assemblées générales de la section Languedoc-Roussillon. Avec beaucoup d'émotion, Monique raconte ses participations à des congrès nationaux où elle a été « frappée par la fraternité et l'humanité

⁸⁶ C'est la première fois qu'un documentaire est réalisé sur la captivité au Stalag 325, de surcroît fondé sur des témoignages de huit anciens du 325. Néanmoins, il n'est pas seulement consacré au camp de Rawa-Ruska, mais vise à apporter un regard inédit sur la Shoah au prisme de leurs récits. L'union nationale, alors présidée par Viviane Kervinio, y a prêté son concours en fournissant des archives et surtout en mettant en relation la réalisatrice avec d'anciens prisonniers, tous membres de l'association. Le film documentaire est diffusé une première fois sur France 3, le 9 février 2017, ce qui constitue une formidable exposition médiatique sur une chaîne nationale du service public, même s'il est programmé en deuxième partie de soirée. Elle est suivie de dix rediffusions jusqu'en mars 2019. Cette médiatisation du camp de Rawa-Ruska correspond à la mission que Viviane Kervinio s'est donnée, et prouve selon elle que « l'association prend une certaine envergure ». Témoignage de Viviane K.. BOUKHOBZA Chochana, *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*, France Télévision, *Les Films d'Ici*, 62 min, 2017.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ Témoignage de Monique M.

qu'il y avait entre [les anciens du 325] »⁸⁹. Grâce aux récits de Raymond Bellas et d'autres anciens prisonniers, Monique a pu compléter en 2007 celui de son père Louis et reconstruire sa captivité. Elle parle de cette démarche comme « un devoir de mémoire » envers Louis et Raymond⁹⁰.

Chez Michel B., né en 1951, fils unique d'Eugène B (1927-2004), interné au Stalag 325 (du 18 juin au 13 juillet 1942) et au Stalag 369 (jusqu'en octobre 1942), c'est la facilité avec laquelle son père parlait de son expérience captive en camps de discipline qui a suscité son désir d'en connaître davantage sur celui de Rawa-Ruska. Sa mère encourageait même Eugène à transmettre à son fils. Selon Michel, son père achetait tout ce qui évoquait le Stalag 325 en particulier les récits publiés par d'anciens prisonniers qu'il faisait dédicacer par leurs auteurs ; Eugène en côtoyait certains au sein de l'UNDRR dont il était membre. Michel lisait ces récits durant sa jeunesse⁹¹. Celui-ci s'intéresse de nouveau à la captivité à Rawa-Ruska à l'âge de 50 ans lorsque, en 2001, sur les conseils d'une connaissance, il constitue, au nom de son père, un dossier d'« indemnisation des travailleurs forcés par l'Allemagne et l'Autriche », dont le dispositif est en partie géré par l'Organisation internationale pour les migrations dépendant des Nations unies⁹². Pour ce faire, il reconstruit le parcours de captivité de son père à partir notamment de son témoignage. En parallèle, Michel adhère à l'UNDRR en 2001⁹³ et se rend cette année-là au congrès national à Paris pour rencontrer des anciens du 325. C'est à cette occasion qu'il prend connaissance de la priorité donnée par l'Union nationale à la transmission, en particulier l'appel des anciens prisonniers aux « descendants » à perpétuer l'Union nationale et la mémoire du Stalag 325 ; Michel décide alors d'« accumuler un maximum de renseignements » en recueillant plusieurs témoignages d'anciens prisonniers en 2003-2004⁹⁴.

Viviane Kervinio, elle, ne va pas jusqu'à collecter les récits d'anciens du 325. C'est à partir de l'instant où elle considère avoir suffisamment fait la lumière sur sa vie ainsi que celle de ses parents grâce aux renseignements acquis sur le camp de Rawa-Ruska, qu'elle se décide de transmettre la mémoire familiale à ses enfants. Son fils aîné, né en 1970, est père de quatre enfants âgés de 5 à 23

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Entretien avec Michel B., en visioconférence, 16 février 2021, 1h35.

⁹² Le 14 juillet 2000, le *Bundestag* adopte une loi d'indemnisation qui prévoit notamment un dispositif d'indemnisation des travailleurs forcés par l'Allemagne et l'Autriche. Le dossier d'Eugène B. est refusé par l'OIM. Archives privées, Michel B., Dossier d'indemnisation des travailleurs forcés par l'Allemagne et l'Autriche pour l'Organisation internationale pour les migrations, août 2001.

⁹³ *Envols*, « Chronique de nos descendants », n° 253, juillet 2001, p. 13.

⁹⁴ Archives privées, Michel B., Questionnaire écrit renseigné par Maurice Chesneau, conçu par Michel B., 2004, 4 pages. Témoignage d'Alien Fournier transmis à Michel B., 23 août 2003, 4 pages. Témoignage d'Alien Fournier transmis à Michel B., 20 septembre 2004, 6 pages.

ans⁹⁵. La cadette est née en 1972 et a deux enfants âgés de 12 et 16 ans, la plus jeune, née en 1975, a également deux enfants de 16 et 22 ans :

Je transmets à mes enfants, mais c'est assez difficile, car je ne leur ai jamais parlé de mes parents. Maintenant un peu plus, mais avant, je ne savais pas quoi dire, qu'ils avaient été déçus de leurs droits, etc. Je n'ai jamais abordé ça. Cela a été un peu plus facile de parler d'eux avec Rawa-Ruska, car s'ils [ses parents] ont été comme ça, c'est certainement à cause de ça⁹⁶.

Cet extrait montre que son intention est moins de transmettre à ses enfants un discours mémoriel spécifique que d'évoquer le camp de Rawa-Ruska comme élément contextuel expliquant la construction du parcours de leur mère et de leur famille. La transmission a ici une fonction « archéologique » définie par Anne Muxel qui consiste à situer « le sujet dans la profondeur généalogique et dans le contexte d'une histoire familiale. Elle s'énonce comme un récit des origines ». Elle peut également avoir une fonction « référentielle » dans la mesure où l'antériorité – la captivité d'André à Rawa-Ruska, l'enfance de Viviane – « est mobilisée pour définir un cadre d'expériences et de références permettant [aux enfants de Viviane] de mieux circuler dans le présent » en connaissant l'histoire de leur mère⁹⁷. Cette fonction référentielle, porteuse de valeurs, correspond aussi au message que souhaite transmettre Viviane à ses enfants au prisme de la captivité à Rawa-Ruska :

Quand je vois le vécu qu'ils ont eu, piquer un cheval pour le manger, ils sont complètement démunis, rien à manger, des pommes de terre avariées, et quand je vois tout le gâchis aujourd'hui, et quand je vois les actions du Front national...⁹⁸.

À l'image de la mère de Bruno Chauvel qui faisait référence à Rawa-Ruska lorsque, enfant, celui-ci ne voulait pas terminer son repas, Viviane sensibilise ses enfants et petits-enfants sur la valeur de l'abondance en nourriture auquel s'ajoute un message politique. Elle constate cependant qu'ils ont d'autres préoccupations que s'investir dans la mémoire du camp de Rawa-Ruska – « mon fils ne s'y intéresse pas du tout » – hormis peut-être sa plus jeune fille et ses enfants avec lesquels Viviane « a un lien fort ». Ces derniers sont néanmoins rarement à l'initiative. C'est elle qui paie leurs cotisations à l'Union nationale afin qu'ils puissent recevoir *Envols*, « ils lisent, regardent le site de la [section] Bretagne, et on en parle » quelquefois, raconte-t-elle⁹⁹.

L'intérêt mesuré de ses enfants et petits-enfants pour la mémoire de Rawa-Ruska ne l'empêche pas pour autant de poursuivre son engagement au sein de la section Bretagne. En outre,

⁹⁵ Ce sont les âges au moment de l'entretien effectué en 2020. Témoignage de Viviane K.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, op. cit., p. 15-19.

⁹⁸ Témoignage de Viviane K.

⁹⁹ *Ibid.*

elle continue à l'occasion de retracer le parcours de captivité de son père, et pour y parvenir, elle s'est notamment appuyée sur les compétences et les connaissances d'Hervé Arson, devenu l'un des entrepreneurs de la mémoire du camp de Rawa-Ruska.

2- La remémoration et la transmission de Rawa-Ruska à l'épreuve de l'éclatement du lien familial : l'exemple de la famille de Gaston Arson

Françoise et Hervé Arson vivent séparément leur vie après avoir quitté le foyer familial, revoyant en de très rares occasions leurs parents ; Françoise rejette ce père autoritaire qui a bouleversé sa relation avec sa mère, Hervé rejette cette mère avec qui les relations ont été difficiles tandis qu'il regrette de n'avoir pu connaître davantage son père, souvent absent et taciturne.

Rolande décède en 1965, et Gaston se remarie quelques années après. Ce n'est qu'à la fin des années 1980 que Françoise et Hervé reprennent contact l'un avec l'autre, puis Gaston décède en 1987. Sa seconde femme meurt en 2011 et laisse leur ancienne maison à la curiosité d'Hervé. Il a alors 60 ans et est à la retraite. Il retrouve quelques photos et divers papiers dans des tiroirs, des poubelles. Il revoit surtout dans un coin du grenier l'ancien bureau de Gaston et le fameux tiroir qu'il n'avait pas le droit d'approcher étant enfant. En l'ouvrant, Hervé exhume des documents et la correspondance que son père tenait avec sa famille entre 1940 et 1945. C'est là qu'il voit réapparaître le nom de Rawa-Ruska entendu quelques fois plus jeune. Françoise reste un temps à l'écart de cette entreprise de remémoration, elle qui avait pratiquement rompu avec son père depuis les années 1960¹⁰⁰.

La (re)découverte d'archives personnelles appartenant à un ancien du 325 favorise ou est à l'origine de plusieurs processus de remémoration chez les enfants ou petits-enfants. Après le décès de Pierre V. en 2003, Monique M. récupère ses correspondances de captivité, dont 45 ont été envoyées depuis Rawa-Ruska entre le printemps 1942 et le printemps 1943. Elle trouve également un carnet ayant appartenu à la mère de son père adoptif contenant la liste des colis qu'elle lui avait envoyée. C'est à partir de ce moment qu'elle entreprend de reconstruire le parcours de son père adoptif pendant la guerre¹⁰¹. Le cheminement est moins immédiat chez Bernard Candelon, né en 1951, président de l'association Lot-et-Garonne Ceux de Rawa-Ruska depuis 2014, président national de l'UNCRRD en 2019, et depuis responsable de la communication de l'Union nationale. Après le décès en 2003 de son père et ancien du 325, il entame une première lecture des correspondances de captivité de son

¹⁰⁰ Témoignage Hervé A.

¹⁰¹ Témoignage de Monique M.

père, mais ce n'est véritablement qu'à la retraite, en 2011, qu'il retrace le parcours de son père et s'investit dans l'Union nationale¹⁰².

Dix ans après le décès de Philippe S., son petit-fils, Raphaël B., quitte l'Italie pour des raisons professionnelles et vient s'installer en France. C'est à ce moment qu'il se remémore les temps passés chez ses grands-parents lors des vacances d'été. Raphaël B. cherche alors à reconstituer le parcours de captivité de Philippe et plus largement son histoire familiale. Or, il ne retrouve pas d'archives personnelles ayant appartenu à son grand-père, pensant qu'elles ont été détruites après son décès. Raphaël commence véritablement ses recherches à partir de 2013-2014 lorsque sa mère parvient à retrouver des centaines de correspondances échangées par Philippe et sa famille durant sa captivité¹⁰³.

Pour certains petits-enfants, ce n'est pas tant la découverte ou la recherche d'archives familiales le facteur qui détermine le processus de remémoration, mais plutôt le temps qu'ils peuvent y accorder. Frédéric M., né en 1973 s'intéresse à l'histoire de sa famille depuis l'adolescence. Il n'a pas eu l'occasion d'évoquer la captivité avec son grand-père, Maurice B., interné au camp de Rawa-Ruska et Kobierzyn en 1942, puisque celui-ci décède en 1980. Frédéric se souvient en revanche avoir entendu le nom de Rawa-Ruska au détour de discussions familiales sans y prêter plus d'attention en raison de son jeune âge. Vers l'âge de 14-15 ans, il commence à trier une partie des archives familiales conservées par sa mère, puis « jeune adulte », il les récupère tout comme celles appartenant à sa grand-mère et sa grand-tante, décédées respectivement en 1987 et 2003. Cela, « à dessein », dit-il, afin de les avoir à disposition pour retracer plus tard l'histoire de sa famille, dont la captivité de son grand-père Maurice. Entre-temps, il effectue une maîtrise en histoire puis fait son service militaire au Service historique de la Défense entre 1996-1997 et en profite pour mener des recherches sur les parcours militaires de son grand-père au Stalag 325 ainsi que son père, ancien combattant de la guerre d'Algérie. Depuis le début des années 2000, il poursuit ponctuellement ses recherches sur son grand-père Maurice à partir des documents rassemblés depuis la fin des années 1980¹⁰⁴.

Quelquefois, ce sont des archives appartenant à d'autres familles d'anciens prisonniers qui suscitent, d'abord la curiosité, puis éventuellement un travail de mémoire. Martine R.V., née en 1948, est la fille de Pierre V. interné au Stalag 325 à Lemberg en 1943. Elle raconte que son père ne parlait ni de sa captivité ni de la guerre en général, tout du moins pas avec elle. En effet, dans les années 1960, Martine entendait parfois le nom Rawa-Ruska et *Envols* lorsque sa mère, son grand-père ainsi que son oncle, constituaient un dossier afin d'obtenir le titre d'interné résistant pour Pierre V. qui

¹⁰² Entretien avec Bernard Candelon, en visioconférence, 5 février 2021, 1h18.

¹⁰³ Après l'entretien, Raphaël B. nous a transmis une base de données répertoriant 119 correspondances issues de ses premières recherches. Témoignage de Raphaël B.

¹⁰⁴ Entretien avec Frédéric M., en visioconférence, 18 décembre 2020, 1h28.

n'en avait pourtant pas fait la demande. Celui-ci n'était pas adhérent à l'UNDRR et n'était pas préoccupé par l'acquisition d'un statut qu'il accepta tout de même une fois son dossier approuvé par le ministère des ACVG. Cet épisode montre au demeurant que les membres de la famille d'un ancien du 325 peuvent aussi s'investir pour la reconnaissance de leur parent, ce qui implique au préalable un processus de transmission au sein de la famille. Martine, âgée d'une dizaine d'année dans les années 1960, était restée à l'écart ; Rawa-Ruska ne réapparaît dans sa vie que bien des années plus tard, à la fin des années 1990-début des années 2000, lorsqu'une collègue de travail lui présente les aquarelles d'Eugène Vanderheyde représentant des scènes de la vie au camp de Rawa-Ruska. Elle commence à s'intéresser à la captivité de son père, mais ne s'investit pleinement qu'au moment de la retraite en 2008¹⁰⁵.

Le rôle des archives familiales dans la remémoration de la captivité au Stalag 325 chez les enfants et petits-enfants peuvent donc être multiples. Concernant Hervé Arson, celui-ci parcourt rapidement les documents retrouvés en 2011, mais ce n'est que plusieurs années après qu'il décide d'en prendre connaissance de manière approfondie¹⁰⁶. Cette première lecture est une véritable épreuve pour lui. Il raconte avoir éclaté en sanglots toutes les deux-trois pages en découvrant ce pan de l'histoire familiale pendant la guerre. Par la suite, il retranscrit tous les documents et les correspondances afin de sauvegarder leur contenu et faciliter d'éventuelles recherches par mots-clés. Il put ainsi retracer le parcours de son père en captivité. Hervé réalise même une chronologie mettant en parallèle les informations tirées des correspondances et les principaux événements de la Seconde Guerre mondiale pour resituer sa famille dans l'histoire collective¹⁰⁷. On retrouve différemment ce type de reconstitution chez Raphaël B. Il ne retranscrit pas les correspondances, mais les classe chronologiquement et les répertorie dans une base de données. Grâce aux informations relevées, il retrace aussi le parcours de son grand-père sur une carte¹⁰⁸.

Les correspondances retrouvées par Hervé Arson jouent le rôle de « passeurs de mémoire » selon l'expression d'Anne Muxel, comme autant de portes d'accès vers une histoire familiale naguère subordonnée à l'autorité du silence imposé par Gaston et l'éclatement de la famille¹⁰⁹. Le long et minutieux travail de lecture et de relecture effectué par Hervé, de classement et de transcription, permis par la retraite, vise à optimiser la réappropriation de son histoire familiale, à créer un « nous » qui les distingue des autres familles¹¹⁰. Cela a plus forte raison que Rolande et Gaston ont perdu leurs

¹⁰⁵ Entretien avec Martine R. V., par Alexandre Millet, Sainte-Marie-du Mont, février 2020, 2h33.

¹⁰⁶ Hervé ne donne pas de date précise.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ Témoignage de Raphaël B.

¹⁰⁹ FAVART Évelyne, « Mémoires familiales et fratries : les liens fraternels à l'épreuve du temps », art. cit., p. 1.

¹¹⁰ *Ibid.*

parents très jeunes et ont ensuite rompu les relations avec les familles des frères de Gaston. Le cercle familial d'Hervé et de Françoise se réduit donc à leurs foyers respectifs et leur relation adelphique, elle-même rompue pendant plus de vingt-ans.

C'est en réalisant ce travail de mémoire qu'Hervé prend la mesure du poids de la captivité au camp de Rawa-Ruska sur son père, et décide de s'y intéresser d'autant plus. Interrogé sur ses motivations, Hervé évoque une conversation passée avec Gaston au sujet de son grand-père paternel grâce à laquelle il apprit que ce dernier avait disparu en 1915 pendant la Première Guerre mondiale dans des conditions restées obscures. Depuis, Hervé est « très sensible aux mensonges d'État », et de façon globale à tout ce qui semble caché, raconte-t-il¹¹¹. Ce sont ces préoccupations qui guident en partie ses recherches sur le camp de Rawa-Ruska. En 2016, ayant étudié les archives familiales et approfondi ses connaissances sur la Seconde Guerre mondiale, Hervé sollicite l'UNCRRD dans le but d'en apprendre davantage sur le camp de Rawa-Ruska alors que peu d'éléments sont disponibles en librairie ou sur le *Web* hormis les contributions de Laurent Barcelo publiées en 2001 et 2003. Hervé adhère à l'association Seine-Maritime-Eure-Somme et en devient le secrétaire général. Il s'investit également en parallèle en tant que trésorier de la section locale de la FNDIRP. Toutefois, c'est avec une certaine déception qu'il constate avoir plus à apporter qu'à recevoir¹¹². La plupart des enfants et petits-enfants qu'il rencontre sont également à la recherche d'informations et de réponses à laquelle la mémoire officielle de l'Union nationale peine à répondre. Celle-ci a été élaborée par les anciens du 325 dans le cadre des revendications des titres de résistant et déporté, et transmise pratiquement en l'état aux « descendants » qui ont adhéré à partir des années 1990. Ces derniers ont perpétué le discours officiel avec les zones d'ombre qu'il comporte.

En fait, la plupart des enfants et petits-enfants qui s'investissent dans la mémoire d'un ancien du 325 prennent contact, à un moment donné, avec l'UNCRRD, soit une association locale soit le siège à Paris. Parmi notre groupe de témoins, les motivations varient et elles ne correspondent pas à une génération plutôt qu'à une autre : chez les petits-enfants, Yann P. adhère en 2013 pour obtenir des informations supplémentaires sur le Stalag 325 de celles qu'il avait pu lire dans les témoignages d'anciens du 325 par exemple, mais pas pour retracer le parcours de son grand-père qu'il avait déjà effectué¹¹³. C'est aussi le cas de Frédéric M. qui voulait aussi « modestement » aider l'Union nationale en payant sa cotisation entre 2016-2018¹¹⁴. En revanche, Raphaël B. adhère en 2016 ou 2017 avec un

¹¹¹ Témoignage d'Hervé A.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Yann P. cite par exemple le livre de Pierre Godefroy qu'il a connu personnellement : *Comme la feuille au vent : un Normand au pays des Tziganes*, Paris, J. Suisse, 1948. Il mentionne aussi l'ouvrage du journaliste Daniel Bilalian, *Le camp de la Goutte d'eau*, Paris, Presse de la Cité, 1980. Témoignage de Yann P.

¹¹⁴ Témoignage de Frédéric M.

but bien précis : « connecter les points dans une mémoire extrêmement fragmentée ». Grâce aux informations recueillies auprès des membres de l'association Rhône-Alpes-Ain-Loire Ceux de Rawa-Ruska, à laquelle il a adhéré, par la lecture notamment d'un certain nombre de bulletins *Envols* et du livre de Daniel Bilalian, il a pu acquérir des éléments contextuels sur la captivité au Stalag 325 lui permettant de mieux appréhender les correspondances de captivité de son grand-père, *a fortiori* son expérience captive¹¹⁵.

Chez les enfants, Martine R.V. adhère l'année de sa retraite, en 2008, pour approfondir l'histoire de la captivité au Stalag 325, préalable indispensable à la transmission de sa mémoire selon elle¹¹⁶. Ce sont les mêmes motivations qui ont conduit Bernard Cadelon à adhérer à l'association Lot-et-Garonne Ceux de Rawa-Ruska en 2011. Pour cette raison, celui-ci confesse avoir été rapidement « frustré », car la vie de l'association se résumait aux commémorations¹¹⁷. Michel B. devient quant à lui membre de l'Union nationale en 2001 pour en apprendre davantage sur l'histoire du camp afin de pouvoir mieux contextualiser la captivité de son père. En revanche, la transmission de la mémoire du Stalag 325 fait partie des motivations à l'origine de son adhésion¹¹⁸. En plus des raisons liées à l'histoire du camp, d'autres enfants ont pu adhérer à l'Union nationale ou à une association locale parce que leur père était membre comme la fille de l'ancien président de l'association Vendée de l'UNDRR, Alien Fournier¹¹⁹. S'il est difficile d'attribuer à telle ou telle génération des motivations propres, on remarque malgré tout la forte propension des enfants d'anciens du 325 à désirer l'approfondissement de l'histoire de la captivité au Stalag 325.

Hervé Arson fait partie de ces enfants ayant comme principale préoccupation de réévaluer le discours des anciens du 325 afin de déceler les exagérations et, justement, éclairer ces zones d'ombre. En effet, Bernard Cadelon pense que la mémoire officielle comporte trop de « faussetés », de « mensonges »¹²⁰. C'est pourquoi tous les deux, mais aussi Martine R.V. ou le président de l'association Bourgogne Franche-Comté Ceux de Rawa-Ruska, Philippe Cholet¹²¹, souhaitent écrire puis transmettre un nouveau récit mémoriel fondé à la fois sur des témoignages d'anciens du 325 préalablement vérifiés et sur de solides bases historiques bâties sur leurs propres recherches

¹¹⁵ Témoignage de Raphaël B.

¹¹⁶ Témoignage de Martine R. V.

¹¹⁷ Témoignage de Bernard C.

¹¹⁸ Témoignage de Michel B.

¹¹⁹ Entretien avec Yolande Fournier, par Alexandre Millet, en visioconférence, février 2021, 1h43.

¹²⁰ Entretien avec Bernard Cadelon, par Alexandre Millet, en visioconférence, février 2021, 1h18 ; et entretien avec Philippe Cholet, en visioconférence, 19 novembre 2020, 2h08.

¹²¹ Par exemple : témoignage de Martine R. V.

documentaires et archivistiques. Dans cette démarche, le concours des historiens universitaire n'est pas systématiquement recherché par tous.

Faisant en quelque sorte le bilan de son travail de mémoire entamé il y a plus d'une dizaine d'années au moment de l'entretien, Hervé Arson pense que « Rawa-Ruska est l'exemple de l'extrême l'inhumanité, mais c'est aussi l'exemple même du mensonge d'État. [...] ». Selon lui, le ministère des ACVG « a raconté que des conneries sur Rawa-Ruska » lors des procédures pour statuer les revendications de l'Union nationale. Les anciens du 325 ne sont pas épargnés non plus puisqu'il pense également que « les déportés [de Rawa-Ruska], on aussi dit n'importe quoi ». Il mentionne notamment une lettre attribuée au « lieutenant-colonel Borck » dans laquelle celui-ci aurait avoué, peu avant l'exécution de sa condamnation à mort par le tribunal de Nuremberg, avoir reçu l'ordre d'Himmler d'exterminer tous les PGF internés à Rawa-Ruska¹²². Selon Hervé, ce sont les anciens du 325 les auteurs de cette lettre ; « Rawa-Ruska, c'est l'exemple même du non-dit qui obscurcit la situation »¹²³. Peu d'enfants interrogés osent ainsi remettre en question la mémoire du Stalag 325 construite par les anciens prisonniers, y compris chez les petits-enfants ; l'un d'eux a par exemple demandé de ne pas divulguer certains des passages de l'entretien mentionnant ses doutes à propos de certains événements survenus au camp de Rawa-Ruska racontés par d'anciens prisonniers. Quoi qu'il en soit, cela explique pourquoi les enfants, mais aussi les petits-enfants, sont préoccupés par l'histoire du Stalag 325.

Hervé Arson pense qu'il est important de connaître « son histoire pour ne pas se raconter des histoires qui font ensuite des histoires ». À l'heure actuelle, « on ne sait plus où on en est [...] Comment retrouver la vérité ? », s'interroge-t-il¹²⁴. Cette évolution de la construction mémorielle de la captivité au Stalag 325, insufflée par une partie des enfants au sein de l'UNCRRD, consiste à prioriser les recherches historiques sur les commémorations. Elle est toutefois trop récente pour faire l'objet d'une analyse opérante. Cette évolution montre cependant que le temps des anciens du 325 est bien terminé, et entérine par là même le commencement de l'ère des enfants et petits-enfants.

À l'échelle plus individuelle, de l'histoire du camp, Hervé retient principalement les souffrances inhumaines des PGF, l'extermination des PGS ainsi que la Shoah à l'œuvre dans le Gouvernement Général de Pologne. En 2017, il se rend pour la première fois à Rawa-Ruska et Lviv dans le cadre d'un voyage organisé par l'UNCRRD. S'imaginant l'expérience horrible de son père à l'endroit même où celui-ci a été détenu, il ressent une grande émotion à laquelle s'ajoute celle

¹²² « Rawa-Ruska restera mon œuvre, j'en revendique hautement la création, et si j'avais eu le temps de la parachever, aucun Français n'en serait sorti vivant. Car je peux bien le dire maintenant, puisque je vais mourir, j'avais reçu des ordres secrets de Himmler d'anéantir tous les terroristes français ». Témoignage d'Hervé A.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

procurée en apercevant la voie ferrée ralliant Rawa-Ruska et l'ancien site du centre de mise à mort à Belżec¹²⁵.

D'autres enfants racontent des émotions similaires ressenties lors de leur séjour à Rawa-Ruska accompagnés ou non de leurs parents¹²⁶. Certains, à l'image de Michel B., se sont aussi rendus en Pologne à Kobierzyn sur les traces de l'ancien Stalag 369 où leurs pères avaient également été internés¹²⁷. Parfois, c'est justement la crainte de ressentir de trop vives émotions qui freine les enfants. C'est le cas par exemple des filles d'Émile G, interné à Rawa-Ruska de juin à octobre 1942. Jacqueline et Bernadette G., nées respectivement en 1949 et 1952, interrogées ensemble, n'ont pas le désir d'aller à Rawa-Ruska même si Bernadette, plus impliquée que sa famille dans la mémoire de la captivité de son père, reste plus favorable à l'idée. Elle est d'ailleurs membre de l'UNCRRD depuis 2011. Sa sœur Jacqueline en revanche, refuse de se rendre à Rawa-Ruska, car son rapport à la mémoire de Rawa-Ruska n'est pas le même. Elle n'aime pas parler de la captivité de son père, c'est un sujet qui la « dérange » et l'émeut beaucoup, c'est pourquoi elle préfère éluder le sujet ; Jacqueline n'est pas adhérente à l'Union nationale, mais a consenti à accepter l'entretien principalement parce qu'elle pouvait être interrogée avec sa sœur ainsi que sa nièce, Tatiana L, fille de Bernadette née en 1988. L'entretien à trois voix lui a d'ailleurs permis de se placer un peu en retrait, laissant davantage la parole à sa sœur et à sa nièce. Celle-ci n'est pas adhérente et ne souhaite pas non plus aller à Rawa-Ruska en raison d'un manque de temps lié à son activité professionnelle – journaliste à France 3 – et parce que ce n'est pas important pour elle¹²⁸. Pour Raphaël B. en revanche, un déplacement sur l'ancien lieu du Stalag 325 à Rawa-Ruska constituerait une étape de son travail de mémoire¹²⁹. Les perceptions sont donc multiples, peuvent évoluer dans le temps, et ne sont pas propres à une génération mais plutôt aux ressentis de chaque individu.

Marqué par ce voyage et les découvertes qu'il a faites sur le camp de Rawa-Ruska, Hervé Arson conclut être « un enfant de la guerre », bien qu'il soit né en 1951¹³⁰. Il estime avoir été élevé par des parents traumatisés par la guerre et dont les séquelles ont impacté sa propre existence. Il donne pour exemple son enfance empreinte de solitude ainsi que le cercle familial restreint : « une partie de ma famille m'a été enlevée », nous dit-il. Malgré tout, il confie avoir plutôt bien réussi sa vie professionnelle d'instituteur et de chef d'établissement scolaire alors que ses parents auraient

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Par exemples les témoignages de Yolande Fournier et de Viviane Kervinio.

¹²⁷ Témoignage de Michel.

¹²⁸ Entretien en commun avec Bernadette, Jacqueline G. et Tatiana L., en visioconférence, 30 avril 2021, 1h29.

¹²⁹ Témoignage de Raphaël B.

¹³⁰ Le terme « enfant de la guerre » désigne les enfants d'origine franco-allemande nés pendant ou peu après la Seconde Guerre mondiale.

voulu accéder à une position sociale plus élevée que leur condition d'ouvrier¹³¹. Ainsi, progressivement à partir de 2016, la construction d'une « post-mémoire » de la captivité à Rawa-Ruska s'opère chez Hervé. Cette notion, développée par la professeure de littérature Marianne Hirsch, définit la manière dont une génération a pu être touchée par une expérience vécue par ceux qui l'ont précédée non pas « par l'intermédiaire de la remémoration d'un souvenir, mais par un investissement imaginaire, une projection et une création »¹³². Autrement dit, le travail de mémoire effectué personnellement par Hervé et au sein de l'Union nationale sur le parcours de Gaston en captivité, lui a permis de se représenter de manière plus précise les conditions d'internement au Stalag 325, et par là même les souffrances que son père a pu éprouver ainsi que les séquelles après son retour en France. Son introspection personnelle l'amène à la conclusion que sa jeunesse et son parcours d'adulte ont finalement été marqués par l'empreinte de Rawa-Ruska¹³³.

La grande différence avec le cas de Viviane Kervinio intervient sur le rapport qu'elle entretient avec le passé. Viviane cherche à expliquer l'origine de son placement en famille d'accueil et pense avoir trouvé la réponse dans la captivité de son père. En revanche, elle ne s'approprie pas (tellement) les séquelles de son père pour en faire des éléments constitutifs de sa propre existence. C'est tout le contraire d'Hervé Arson, ce qu'observe également sa sœur Françoise :

Je trouve que ce qu'il fait est bien [Hervé], mais en même temps, ça m'inquiète un peu, car je me dis qu'il est toujours à la recherche de son père. C'est une poursuite presque scientifique, car il veut connaître l'histoire à travers l'histoire de son père, mais je pense qu'il se cherche, lui, à travers ça¹³⁴.

Chez Hervé, la mémoire familiale a une « fonction réflexive », tournée vers « une évaluation critique de sa destinée »¹³⁵. Celle-ci aboutit à une sorte de réhabilitation de Gaston dans la mémoire familiale précisément parce qu'Hervé place sa propre destinée dans la continuité de celle de son père. Cette réhabilitation se construit également en rapport avec le rejet de Gaston par sa sœur. Hervé ne l'exprime pas, mais cette préoccupation se perçoit à l'aune des sujets ou des thématiques qu'il aborde dans son travail de mémoire.

Hervé s'intéresse plus particulièrement à la question des PGF considérés par les autorités allemandes comme « *dienstunfähig* », inaptes au travail. En retraçant le parcours de Gaston en captivité, Hervé avance l'idée que son père est ressorti très affaibli de son internement à Rawa-Ruska au point qu'il aurait demandé aux médecins d'être déclaré *dienstunfähig*, puis rapatrié sanitaire en

¹³¹ *Ibid.*

¹³² HIRSCH Marianne, « Ce qui touche à la mémoire », *Esprit*, n° 10, 2017, p. 42-61 (trad. de l'anglais par Jonathan Chalier et Jennifer Orth-Veillon).

¹³³ Témoignage d'Hervé A.

¹³⁴ Témoignage de Françoise A.

¹³⁵ MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, op. cit., p. 13.

France comme l'avait été par exemple le président fondateur de l'Amicale, Raymond Leguay. Au demeurant, Hervé fait partie des quelques adhérents de l'Union nationale à connaître l'existence de Raymond Leguay précisément parce qu'il s'est (aussi) intéressé à cette catégorie de prisonniers¹³⁶. La demande de Gaston a été refusée. Pour Hervé, son père a passé un « accord » avec les autorités allemandes pour travailler dans de meilleures conditions pour ne pas revivre les souffrances qu'il avait connues à Rawa-Ruska. Cet accord serait à l'origine de sa transformation en travailleur civil en 1943. Selon lui, « la famille n'a jamais compris Gaston [...], mais moi je le sais, car j'ai lu les documents, et j'ai vu comment ça se passait »¹³⁷. Le récit qu'il porte désormais vise donc à récuser l'image d'un père perçue à l'époque par les membres de la famille sinon comme un collaborateur, du moins trop complaisant à l'égard des Allemands¹³⁸. Au contraire, Hervé veut montrer que la transformation de Gaston en travailleur civil constituait le seul moyen pour son père d'améliorer une santé fragile préoccupante, voire de survivre. En outre, il explique l'absence d'hostilité de son père envers les Allemands après la guerre par son pacifisme, contrastant avec une famille, une épouse, plutôt germanophobe¹³⁹.

Dans son témoignage, Monique M. fait elle-aussi part de dissensions familiales entre son père, Louis, et son oncle. Celui-ci aurait lancé à Louis « qu'il l'avait bien cherché » pour être envoyé à Rawa-Ruska, provoquant une dispute importante, mais résolue par la suite¹⁴⁰. Cet épisode n'a pas autant d'importance que les dissensions familiales racontées par Hervé Arson.

En réalité, celles-ci remontraient à la captivité, ce dont a pris conscience Hervé en lisant le témoignage d'Edmond Touzeau publié en 2001¹⁴¹. Il s'agit pour lui d'un livre très positif sur l'importance du soutien familial pour les PG. D'après les correspondances de Gaston pendant la guerre, ce dernier en aurait cruellement manqué. À plusieurs reprises, son père aurait sollicité l'aide de son épouse et sa famille proche pour s'évader ou le faire rapatrier ; « elle n'a pas mordu à l'hameçon [...]. C'est quand même énorme [...] ils auraient pu essayer »¹⁴². La réhabilitation de Gaston contribue à l'inverse à faire porter la responsabilité des dissensions familiales à la fois sur la captivité à Rawa-Ruska, mais aussi sur son entourage proche, notamment sur sa mère qu'Hervé a dès l'enfance rejetée. Françoise Arson perçoit cela bien au-delà encore : « Je ne dirais pas une haine, enfin

¹³⁶ Au cours de nos recherches doctorales, seuls Hervé et Martine R. V. nous ont parlé de Raymond Leguay.

¹³⁷ Témoignage d'Hervé A.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Témoignage de Monique M.

¹⁴¹ TOUZEAU Edmond, *J'ai les ailes de l'espérance*, Toulon, Les Presses du Midi, 2001.

¹⁴² Témoignage d'Hervé A.

si une haine pour sa mère, que je peux comprendre [...], car ça n'a rien avoir avec la mère de mon enfance »¹⁴³.

Françoise Arson apprend l'existence de la captivité à Rawa-Ruska par l'intermédiaire d'Hervé, car depuis qu'il a fait des découvertes, « il ne parle plus que de ça », nous dit-elle avec un certain humour¹⁴⁴. En effet, Hervé transmet une mémoire conjuguant les souffrances inhumaines des PGF avec les formes de résistance à Rawa-Ruska, en replaçant la captivité des Français dans le contexte de l'extermination des PGS et le génocide Juif dans le Gouvernement Général de Pologne. En somme, tous les particularismes de la captivité au Stalag 325 qu'Hervé transmet à plusieurs échelles : tout d'abord au sein de l'Union nationale notamment en contribuant à la rédaction du livre pour le 80^e anniversaire de l'arrivée des premiers PGF à Rawa-Ruska publié en 2022 par l'UNCRRD¹⁴⁵. À l'échelle locale, au sein de l'association Seine-Maritime-Eure-Somme, il participe annuellement aux commémorations, et en avril 2022, à la préparation de l'exposition intitulée « Rawa-Ruska. Stalag 325 » présentée au public à la Médiathèque Pierre Perret à Tourville-la-Rivière. À l'échelle individuelle, il aide des enfants et petits-enfants dans leurs recherches sur leurs ascendants internés au Stalag 325, ce dont a bénéficié Viviane Kervinio.

Parfois, des initiatives analogues destinées au public sont organisées par des enfants à titre individuel, en dehors de tout cadre associatif. Monique M., qui n'est pas adhérente de l'Union nationale, a effectué en 2018-2019, après avoir terminé la reconstitution du parcours de captivité de son père, des conférences aussi bien pour des adultes que des élèves de primaire et de collègue. Sa principale motivation consistait à faire découvrir au plus grand nombre la captivité au Stalag 325 ; hormis la première conférence donnée le 22 mars 2018 à la médiathèque de Maureilhan près de Béziers pour des élèves de CM2, Monique raconte avoir toujours été sollicitée ensuite par les enseignants, ce qui montre l'intérêt pédagogique de ses présentations mêlant histoire personnelle et histoire collective¹⁴⁶.

Hervé Arson transmet également la mémoire du camp de Rawa-Ruska à sa fille âgée de 37 ans, mais celle-ci vit actuellement aux États-Unis. Elle est diplômée du *Massachusetts Institute of Technology* et travaille en tant qu'enseignante-chercheuse dans le génie civil. L'éloignement géographique complique le processus de transmission, et le camp de Rawa-Ruska n'est pas nécessairement le premier sujet qu'ils abordent ensemble. Néanmoins, sa fille a souffert d'avoir grandi dans une famille plutôt restreinte. Elle n'a pas connu ses grands-parents paternels, car Rolande

¹⁴³ Entretien avec Françoise A., *op. cit.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ CEUX DE RAWA-RUSKA UNION NATIONALE, *Rawa-Ruska. 80 ans de mémoire*, Paris, Presse-Pluriel, 2022.

¹⁴⁶ Témoignage de Monique M.

est décédée en 1965 et Gaston quatre ans après sa naissance en 1983. Elle ne connaît pas non plus les membres des familles de ses grands-oncles. Le travail de mémoire accompli par Hervé, son père, lui a alors fourni les explications sur sa situation familiale. La transmission a donc, ici, une fonction « archéologique » d'énonciation des origines¹⁴⁷.

Françoise Arson s'intéresse depuis peu au camp de Rawa-Ruska grâce aux conversations avec son frère qui ont éveillé sa curiosité, vraisemblablement en 2018, elle, a alors 80 ans. Hervé lui conseille aussi certains des témoignages d'anciens du 325 qu'il a lus. Elle le soutient dans son travail de mémoire, car c'est important pour lui, mais ne ressent pas le besoin de connaître l'histoire d'un père avec lequel elle eut une relation difficile. Contrairement à Hervé, Françoise semble vivre sereinement de ne pas connaître son histoire familiale dans la mesure où elle a rompu avec ses proches il y a plus de soixante ans¹⁴⁸.

Françoise décide néanmoins en 2019 d'adhérer à l'association Seine-Maritime-Eure-Somme en soutien à son frère, mais de façon passive, d'ailleurs, lors de l'entretien, elle ne sait pas vraiment à quelle association elle appartient. Quoiqu'il en soit, après s'être rendue à plusieurs reprises à des réunions, Françoise pense que l'investissement des membres à perpétuer la mémoire des anciens du 325 est positif, car c'est « une façon de lutter » contre tous les nationalismes et les fascismes encore présents en Europe. À la dimension politique, s'ajoute la préoccupation historique estimant nécessaire « qu'un semblant de vérité soit fait » sur la captivité à Rawa-Ruska. Il s'agit là de l'effet produit par le discours d'Hervé qu'elle s'est approprié. Par ailleurs, elle trouve aussi intéressant de pouvoir échanger avec d'autres enfants ou petits-enfants au sujet de leurs expériences familiales. C'est alors que Françoise a été « estomaquée » de constater la différence d'engagement entre Hervé et les autres enfants ou petits-enfants qui ont entrepris un travail de mémoire moins approfondi à la fois sur leurs ascendants et sur le camp de Rawa-Ruska. Elle s'attendait au contraire à côtoyer des personnes autant investies que son frère¹⁴⁹.

Dorénavant, elle comprend mieux le caractère de son père sans pour autant changer radicalement de discours sur lui. Elle pense toujours qu'il est à l'origine de la cassure de la relation fusionnelle qu'elle avait nouée avec sa mère pendant la guerre et du changement de caractère de Rolande¹⁵⁰. Néanmoins, Françoise raconte qu'à partir du moment où elle a su que le camp de Rawa-Ruska n'était pas « un camp de vacances », elle a compris pourquoi son « père pouvait être aussi dur,

¹⁴⁷ MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, op. cit., p. 15-16.

¹⁴⁸ Témoignage de Françoise A.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ Françoise raconte : « J'ai eu deux mères : celle qui était riieuse, qui chantait, qui était joyeuse, et l'autre, méchante ». *Ibid.*

car pour survivre, il faut l'être », dit-elle¹⁵¹. Jusqu'en 2018, Françoise avait donc conservé la vision d'une captivité qui n'avait pas été plus difficile que l'Occupation allemande vécue au côté de sa mère.

Françoise évoque peu le camp de Rawa-Ruska avec ses trois enfants âgés de 53 à 55 ans. Elle raconte que Gaston leur envoyait des cadeaux à Noël sans toutefois les voir, car les relations entre elle et lui étaient difficiles. Il n'y a jamais eu de repas de famille ou des moments de convivialité partagés lors des vacances comme cela a été le cas entre Bruno Chauvel ou Raphaël B. et leurs grands-pères. Gaston n'a donc jamais parlé de la guerre à ses petits-enfants. C'est la raison pour laquelle les enfants de Françoise ne s'intéressent guère au camp de Rawa-Ruska. En revanche, ses petits-enfants âgés de 15 à 18 ans, qui étudient la Seconde Guerre mondiale au collège et au lycée, chercheraient davantage selon elle à connaître leur histoire familiale, et sont susceptibles de s'intéresser à Rawa-Ruska. Hervé leur fournit à l'occasion des témoignages d'anciens du 325 qu'il a lus comme celui d'Edmond Touzeau¹⁵². Comme entre Hervé et sa fille, la transmission chez Françoise a surtout une fonction « archéologique » d'énonciation des origines¹⁵³.

La mémoire de la captivité de Gaston à Rawa-Ruska a donc survécu à son silence et l'éclatement des liens familiaux. Force est néanmoins de constater que, pour le moment, cette mémoire se transmet peu au sein de la famille, la sienne, et celle de Françoise.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² TOUZEAU Edmond, *J'ai les ailes de l'espérance*, *op. cit.*

¹⁵³ MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, *op. cit.*, p. 15-16.

3- La remémoration et la transmission de Rawa-Ruska au sein d'une famille aux passés composés : l'exemple de la famille de Bruno Chauvel

Bruno Chauvel poursuit une carrière de conseiller en formation à l'internationale au sein d'une société qu'il a fondé en 2010. Ce n'est qu'en 2018 alors qu'il traverse une période marquée par des difficultés personnelles¹⁵⁴, qu'il visionne involontairement la rediffusion du film documentaire réalisé par Chochana Boukhobza, *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*¹⁵⁵. Bruno a alors 44 ans. Les images le renvoient aux souvenirs des moments passés avec son grand-père, Marcel : « Ce documentaire été une espèce de déclencheur. [...] J'ai relié dans ma tête plein de choses qui étaient un peu disparates », raconte-t-il¹⁵⁶. Contrairement à Hervé Arson, ce n'est pas la découverte d'archives familiales qui a provoqué la remémoration des souvenirs liés à Rawa-Ruska, mais un autre type de « passeurs de mémoire », un film documentaire diffusé à la télévision¹⁵⁷.

C'est à partir du documentaire que Bruno prend alors conscience de la singularité de la captivité au Stalag 325. Si le nom de « Rawa-Ruska » constituait pour lui, plus jeune, un mot « totem synonyme de souffrance », il ne faisait cependant pas la différence entre celles endurées par Marcel et les épreuves traversées par le reste de sa famille durant l'Occupation¹⁵⁸. Bruno ne mesurait pas la gravité de cette captivité précisément parce que son grand-père n'en parlait pas, et sa mère prononçait le nom de Rawa-Ruska seulement à quelques occasions. Bruno décide alors d'approfondir ses souvenirs ainsi que l'histoire du camp. À l'image de la plupart des enfants comme Hervé Arson et Viviane Kervinio, ou des petits-enfants comme Raphaël B.¹⁵⁹, le premier réflexe de Bruno est de chercher des renseignements sur le *Web* où il trouve rapidement les coordonnées de l'UNCRRD. Habitant la région parisienne, il adhère en 2018 à la section Île-de-France, mais d'origine bretonne, et constatant le dynamisme de l'association Bretagne, il y adhère consécutivement. Ainsi, notre entretien s'est déroulé en novembre 2019, soit un an après le visionnage par Bruno du film documentaire de Chochana Boukhobza¹⁶⁰.

Au préalable, il convient de préciser le contexte de l'entretien qui exerça directement une influence sur son témoignage. En effet, le travail de mémoire commencé par Bruno fin 2018-début 2019 a coïncidé avec nos recherches doctorales et la programmation d'un séjour de recherche

¹⁵⁴ Témoignage de Sophie D. S.

¹⁵⁵ BOUKHOBZA Chochana, *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*, op. cit.

¹⁵⁶ Témoignage de Bruno C.

¹⁵⁷ FAVART Évelyne, « Mémoires familiales et fratries : les liens fraternels à l'épreuve du temps », art. cit., p. 1.

¹⁵⁸ Témoignage de Bruno C.

¹⁵⁹ Témoignages de Viviane K., d'Hervé A. et de Raphaël B.

¹⁶⁰ Témoignage de Bruno C.

en Ukraine. Ayant eu connaissance du projet, Bruno a non seulement souhaité le financer, mais également y participer pour approfondir ses connaissances du camp et sa mémoire. Sa contribution au séjour de recherche s'inscrit aussi dans le prolongement du soutien de l'Union nationale à la thèse que nous avons menée. Bruno intégra donc une équipe composée des historiens Yves Denéchère et Fabien Théofilakis ainsi que la correspondante locale du Souvenir Français en Ukraine, et traductrice, Lilia Prusik.

Ce séjour de recherche effectué en mars 2019 comportait deux objectifs : le premier était d'appréhender la place octroyée à la mémoire des PGF du Stalag 325 en Galicie ukrainienne, et plus particulièrement dans les principales villes d'internement à savoir Rawa-Ruska, Lviv, Ternopol, Złoczów, Chévroné, Potelytsch ou encore Nesterov. Nous nous sommes alors rendu au mémorial dédié aux PGF à Rawa-Ruska, sur l'ancien site du cimetière français ainsi que dans l'ancien camp de Rawa-Ruska où la nature reprend actuellement ses droits. Le second, mené en parallèle, consistait à étudier la place des mémoires des occupations allemande et soviétique ainsi que du génocide juif dans ces localités situées en Galicie ukrainienne. En outre, nous avons aussi rencontré divers acteurs locaux qui contribuent au développement des recherches historiques sur la Seconde Guerre mondiale dans la région et à perpétuer la mémoire des victimes civiles et militaires, dont les responsables régionaux de la Commission historique et culturelle à Lviv.

Dès le début de son processus de remémoration, Bruno a donc bénéficié d'une immersion dans un séjour de recherche historique sur le terrain au côté d'un jeune chercheur et d'historiens spécialisés dans l'histoire et la mémoire des conflits contemporains. Ainsi, huit mois plus tard, en novembre 2019, lors de l'entretien, Bruno nous connaissait déjà et savait désormais les enjeux de notre thèse ayant pu approfondir ses connaissances sur l'histoire et la mémoire du Stalag 325.

Bruno voyait son grand-père, Marcel, comme une personne « extrêmement solide, extrêmement posée » avec qui il passait de bons moments en vacances, avec qui il parlait de la guerre. Sa mère, Anne-Louise, véhiculait aussi cette image d'un « homme ultime, le symbole de la virilité », dont l'expérience de la guerre et de la captivité était « indépensable »¹⁶¹. Néanmoins, son travail de mémoire l'amène à établir un possible lien entre la captivité à Rawa-Ruska et le comportement de Marcel dont il a eu connaissance par sa mère lorsqu'il était jeune adulte : ses attitudes violentes envers sa grand-mère et son alcoolisme après son retour en France¹⁶². Bruno resitue l'impact de Rawa-Ruska sur l'équilibre du couple de ses grands-parents jusqu'à la santé de sa mère, victime elle-aussi de l'alcoolisme, décédée en 2000¹⁶³. Un peu à la manière d'Hervé Arson, depuis 2019, Bruno entreprend

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ *Ibid.* Témoignage de Sophie D. S.

donc de décoder les expériences des membres de sa famille afin de déceler si la captivité à Rawa-Ruska ne constitue pas aussi l'« énigme » du lien qui les unit, lui compris¹⁶⁴. La reconstruction de la mémoire familiale a donc plutôt une fonction « réflexive » centrée vers une évaluation critique de la destinée de ceux qui la composent¹⁶⁵.

En adhérant aux associations d'Île-de-France et Bretagne – celles ayant le plus d'adhérents au sein de l'Union nationale – Bruno est aussi en mesure de pouvoir articuler histoire individuelle, histoire familiale et histoire collective :

Ce qui m'intéresse dans l'association, c'est comment les membres parlent de l'expérience de leurs pères ou grands-pères, de comparer avec le récit de mon grand-père, de voir quelles relations ils ont entretenues avec eux pour pouvoir comparer avec ce qu'il s'est passé dans ma famille¹⁶⁶.

Les rencontres de Bruno avec des enfants ou petits-enfants lors des congrès nationaux, des Assemblées générales, des commémorations ou autres manifestations organisées par l'UNCRRD et les associations locales, lui font découvrir une « communauté » d'expériences dont il était loin d'imaginer l'existence avant d'entamer son travail de mémoire. Bruno était plutôt tenté de singulariser celle de son grand-père et de sa famille. Il s'est alors aperçu, qu'en dépit des parcours individuels et des expériences familiales très différentes, les enfants et les petits-enfants partagent non seulement le fait d'avoir un ascendant interné au Stalag 325, mais aussi qu'une partie des anciens prisonniers ont, entre 1945 et les années 2000, œuvré pour la reconnaissance de leur captivité¹⁶⁷. Leur histoire s'est écrite aussi après la guerre.

La revendication du titre de déporté par les anciens du 325 l'a particulièrement surpris, car il associe le terme aux camps de concentration et aux centres de mise à mort immédiate comme il l'a appris au lycée et dans son cursus en sciences politiques¹⁶⁸. Depuis qu'il a découvert certains aspects des conditions de détention au camp de Rawa-Ruska, des souffrances endurées par les prisonniers, grâce à leurs témoignages, à la mémoire partagée au sein de l'Union nationale, il arrive à comprendre que, dans une certaine mesure, cette réclamation puisse se justifier ; « le camp n'était pas loin du camp de concentration »¹⁶⁹. Par conséquent, sa perception de son grand-père a changé ; « je ne pouvais pas imaginer le degré de souffrance qu'il avait connu », dit-il¹⁷⁰. La découverte en 2019 de « ce monde derrière tout ça », de cette histoire collective dont fait partie son grand-père, a eu un effet positif chez

¹⁶⁴ FAVART Évelyne, « Mémoires familiales et fratries ... », art. cit., p. 1.

¹⁶⁵ MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, op. cit., p. 13.

¹⁶⁶ Témoignage de Bruno C.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ *Ibid.*

Bruno, « allégeant une histoire familiale un peu lourde », malgré la forte émotion provoquée par ses découvertes. Dominique Frischer a constaté des réactions similaires chez les « descendants » des survivants de la Shoah, c'est-à-dire des enfants aux arrière-petits-enfants. Elle écrit que « pour les descendants, le fait de savoir que leur expérience familiale n'est pas singulière, mais est partagée par de nombreux autres descendants, peut être salvateur surtout lorsqu'ils partagent et confrontent leurs expériences entre eux »¹⁷¹. Cela semble être le cas pour Bruno Chauvel.

Dès lors au moment de l'entretien en novembre 2019, Bruno est moins dans la construction d'une mémoire « réflexive » puisque l'évaluation critique de la destinée de ses ascendants est bien avancée, voire en partie achevée. En revanche, ce travail préalable permet à Bruno de se projeter vers la transmission :

Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de raconter comment mon grand-père a souffert [au camp de Rawa-Ruska], pas du tout, c'est de raconter ce que moi je retire, de pourquoi c'est important pour moi, de ce que je relie de mes expériences personnelles, professionnelles et familiales avec celle de ma famille [de ses parents et grands-parents]. Il y a des passerelles, il y a des déterminants, de ce que mon grand-père a vécu, de ce que ma mère a vécu, qui, s'ils ne l'avaient pas vécu, je ne vivrais pas la même vie. Je n'aurais pas commencé le russe, je n'aurais pas travaillé dans les pays russophones aussi longtemps, je ne m'intéresserais pas autant à l'histoire. Il y a des choses qui me concernent, qui qualifient ma vie¹⁷².

Cet extrait montre que la préoccupation principale de Bruno est de perpétuer un récit de ses origines fondé à partir de sa réflexion à propos de l'histoire des membres de sa famille. Autrement dit, la construction d'une mémoire « réflexive » se transmet sous la forme d'une mémoire « archéologique » pour reprendre les concepts d'Anne Muxel¹⁷³.

Bruno « essaie » d'en parler aux membres de sa famille, son épouse, Sophie, sa fille aînée, Gwendoline, âgée de 18 ans, et la cadette, Justine, âgée de 9 ans. Selon lui, les moments où ses enfants sont réceptifs, sont assez rares. À certaines occasions, il raconte ce qu'il se produit au sein de l'Union nationale, au sein des associations locales, ou le séjour de recherche en Ukraine. Toutefois, il n'a pas l'impression que l'histoire du camp de Rawa-Ruska et l'impact qu'elle a eu sur sa famille ne les intéressent vraiment au-delà du fait qu'il s'agit d'un sujet important pour lui. Bruno considère que Gwendoline a d'autres préoccupations avec ses études, quant à Justine, elle semble trop jeune. « Il y a un âge pour s'intéresser à ces choses-là », conclut-il vaguement¹⁷⁴.

¹⁷¹ FRISCHER Dominique, *Les enfants du silence et de la reconstruction. La Shoah en partage*, Paris, Grasset, 2008, p. 127.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, op. cit., p. 16-19.

¹⁷⁴ Témoignage de Bruno C.

Nous avons donc rencontré les deux filles ensemble, au domicile de leur père, pour avoir leur point de vue. Les questions étaient adressées simultanément à Justine et Gwendoline afin de voir laquelle prendrait la parole et la façon dont elles s'accorderaient pour répondre. Concluant, le dispositif a été reconduit lors de l'entretien avec Tatiana L., Jacqueline et Bernadette G..

En outre, le témoignage de Maya L., dont l'arrière-grand-oncle a été interné à Rawa-Ruska, ne permet pas de mettre en perspective les témoignages de Gwendoline et Justice. En effet, Maya a pris connaissance de la captivité au Stalag 325 en 2016-2017 après avoir étudié la Seconde Guerre mondiale dans le cadre du concours national de la Résistance et de la Déportation. Sa professeure, ayant établi des contacts avec l'association Bretagne Ceux de Rawa-Ruska présidée par Viviane Kervinio, avait mis au programme la captivité au Stalag 325. Pendant les vacances scolaires passées chez ses grands-parents, Maya évoque Rawa-Ruska et apprend d'eux l'internement de son arrière-grand-oncle dans ce camp, sans plus de précision en raison d'une transmission familiale difficile. Maya raconte que, désormais, l'histoire du Stalag 325 devient plus concrète pour elle, mais pas au point d'en faire un élément constitutif de sa mémoire familiale ni de s'investir pour la mémoire de Rawa-Ruska¹⁷⁵.

Concernant la famille de Bruno Chauvel, son épouse, Sophie, s'intéresse à cette histoire parce qu'elle touche directement son mari, mais s'en écarte volontairement, car elle pense « perturber le message » qu'il veut transmettre à ses filles. Elle doit également faire face à une expérience familiale, celle de l'immigration portugaise de ses parents, qu'elle connaît très peu et qui la tourmente¹⁷⁶. Gwendoline s'intéresse elle-aussi uniquement à Rawa-Ruska pour son père, et parce qu'elle étudie l'histoire à l'université. Cependant, elle ne s'investit pas dans le travail mémoriel qu'il entreprend à la différence de sa demi-sœur, Justine. Cette dernière, malgré son jeune âge, aide quelquefois son père à retracer le parcours de son arrière-grand-père. Elle participe aussi à des commémorations organisées par l'Union nationale ou l'association Bretagne ; Justine se considère, symboliquement, « comme la plus petite adhérente de l'amicale », ce qui démontre un certain sentiment d'appartenance. Au cours de l'entretien mené avec les deux filles de Bruno, nous avons pu remarquer que Justine prend davantage la parole, « elle sait plus de choses » sur la captivité à Rawa-Ruska, observe d'ailleurs Gwendoline¹⁷⁷.

Sophie explique cela par les histoires et les personnalités très différentes des deux filles qui n'ont « peut-être pas eu le même père [...], car Bruno était plus jeune et n'avait pas fait le même travail qu'aujourd'hui ». Contrairement à Gwendoline, Justine a été très tôt confrontée à la mémoire

¹⁷⁵ Entretien avec Maya L., en visioconférence, 2 février 2021, 52 min.

¹⁷⁶ Témoignage de Sophie D. S.

¹⁷⁷ Entretien commun avec Gwendoline C. et Justine C., Alexandre Millet, Le Bourget, octobre 2019, 44 minutes.

de Rawa-Ruska, non seulement parce qu'elle vit avec Bruno qui s'en préoccupe depuis 2018, mais aussi parce qu'elle manifeste davantage la volonté de connaître ses origines, comme son père¹⁷⁸. Gwendoline a encore de la famille côté maternel. À ce titre, comme lors de tous nos entretiens, la première question posée aux témoins portait sur leurs motivations à participer à l'interview. Si globalement tous nous répondaient vouloir nous aider dans nos recherches, Justine réagit spontanément : « Parce que c'est notre arrière-grand-père alors ça nous intéresse, on veut savoir ce qu'il s'est passé, ce qui lui est arrivé ». En revanche, Gwendoline n'a pas de raison particulière : « papa me l'avait demandé, alors j'ai accepté, ça ne me dérangeait pas »¹⁷⁹.

Justine est une enfant intellectuellement précoce, et même si elle n'a pas étudié la Seconde Guerre mondiale à l'école, elle possède déjà des notions qui lui permettent de comprendre la captivité à Rawa-Ruska. Elle les a apprises en discutant avec son père ou Gwendoline. Avec ses mots, elle raconte :

C'est un camp de PG qui s'étaient échappés plusieurs fois de d'autres camps, et plus ils s'évadaient, plus ils allaient vers l'Est. Ils allaient vers l'Est, et là, les conditions étaient encore pires que les autres camps parce que c'étaient des prisonniers qui s'étaient beaucoup évadés. [...] Je sais que c'était quand même la guerre, les conditions n'étaient pas... ils n'avaient pas de canapé quoi, c'était la guerre, et en plus ils s'étaient évadés, donc on les avait mis dans les pires conditions¹⁸⁰.

Bruno raconte que la transmission ne s'opère pas comme il l'aurait souhaité, pourtant, cet extrait montre que Justine reprend pratiquement les mots de Bruno, preuve que le récit mémoriel se diffuse au sein de la famille : « le récit que me faisait mon grand-père, c'est qu'il était déporté toujours plus loin vers l'Est », propos qui entre en résonance avec la déportation dans les camps de concentration allemand¹⁸¹.

Gwendoline tient un discours plus scientifique issu des cours qu'elle suit depuis le lycée jusqu'à l'université et qui donnent une place importante à la Seconde Guerre mondiale, en particulier la Shoah, depuis le début des années 2000¹⁸². Le contexte mémoriel des années 2010 est aussi particulièrement propice à l'évocation massive des Deux Guerres mondiales avec le centenaire de

¹⁷⁸ Témoignage de Sophie D. S.

¹⁷⁹ Témoignage de Gwendoline et Justine C.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ Témoignage de Bruno C.

¹⁸² DELORME Isabelle, « La Shoah, de l'étude à la mémoire : une présence en progression dans les manuels et les programmes d'histoire du lycée général ? », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 193, n° 2, 2010, p. 19-31.

1914-1918¹⁸³ et les attentats terroristes qui ont touché la France en 2015 redonnant une place importante à la remémoration de la Résistance pendant l'Occupation¹⁸⁴.

Gwendoline a découvert le camp de Rawa-Ruska grâce à son père, plus particulièrement la situation géographique ainsi que les difficiles conditions de détention. Gwendoline peut désormais contextualiser ces éléments dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. C'est un savoir historique supplémentaire en plus d'être un pan de son histoire familiale : « ça me frappe de me dire que l'histoire a été si proche de notre famille, que, même dans notre famille, des gens ont participé à la guerre. Ça me fait bizarre d'avoir un lien personnel avec ça, que ce soit si proche de moi alors que ce sont des choses que j'ai apprises [à l'école] », raconte Gwendoline¹⁸⁵. C'est pour cette raison qu'elle s'intéresse à la captivité à Rawa-Ruska sans toutefois s'investir dans la perpétuation de cette mémoire.

En ce qui concerne les « pires conditions » des PGF transférés au camp de Rawa, nous avons demandé à Justine de préciser son propos :

Je pense [qu'il y a eu des morts à Rawa-Ruska], mais moins que les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, mais oui, parce que les conditions, ce n'était pas humain. Quand on mange une soupe de sapin par jour, trois soupes de sapin par jour, c'est de l'eau avec des branches de sapin, ça ne nourrit pas, donc quand ils revenaient de la guerre, et bien ils ne pesaient presque rien. [...] Ce sont des suppositions, car pour moi, la guerre ce sont des morts et des morts¹⁸⁶.

Nous lui avons alors expliqué que les estimations les plus précises évaluaient à une centaine le nombre de PGF décédés au Stalag 325 pour la confronter à ses propres représentations et susciter une réaction. Justine réagit :

Moi ça me choque parce que 17 000 prisonniers, c'est bizarre. [...] Oui, mais peut-être que les Allemands, ça avait beau être la guerre, c'était de meilleures conditions que les Soviétiques. Peut-être qu'ils s'en occupaient quand même, ça m'étonnerait qu'ils leur donnent à manger, mais bon¹⁸⁷.

Plutôt sceptique quant à cette évaluation, car la guerre est synonyme de morts pour elle, Justine semble très informée sur la captivité qu'elle connaît uniquement par le prisme de sa demi-sœur et son père. À l'évidence, ce qu'il l'a marqué dans le récit de Gwendoline sur la Seconde Guerre mondiale et de son père sur le Stalag 325, ce sont le nombre important de morts et les conditions inhumaines de détention au camp de Rawa-Ruska, en particulier l'insuffisance alimentaire.

¹⁸³ Sur le sujet voir notamment : WEINRICH, Arndt et PATIN Nicolas (dir.), *Quel bilan scientifique pour le centenaire de 1914-1918 ?*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2022.

¹⁸⁴ LEDOUX Sébastien, *La nation en récit, op. cit.*, p. 221-228.

¹⁸⁵ Témoignage de Gwendoline et Justine C.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ [...] désigne une réflexion du témoin. *Ibid.*

Toutes les deux interrogées sur la notion de transmission, comme son père, Gwendoline est davantage sensible au retour des captifs et leur réintégration dans la société et au sein de leur famille, car ce sont des sujets peu abordés notamment à l'école. Justine, qui n'a pas encore étudié la Seconde Guerre mondiale à l'école, souhaiterait que la captivité française en mains allemandes soit abordée, dont le camp de Rawa-Ruska¹⁸⁸ :

C'est important de transmettre parce qu'il faut savoir ce qu'il s'est passé. Il s'est passé plein de choses pas bien pendant la guerre. Parce que moi, bon, je ne suis qu'en primaire, mais quand ma sœur me parlait de la guerre, on ne parlait pas beaucoup des prisonniers français, mais on parlait beaucoup de la déportation des Juifs. C'est important de dire que, ça aussi, ça s'est passé [le camp de Rawa-Ruska].

Les préoccupations de Gwendoline et de Justine sont en réalité celles de Bruno qui leur a vraisemblablement inculqué en abordant la guerre avec elles. Bruno souhaiterait effectivement que l'histoire et la mémoire de la captivité à Rawa-Ruska soient racontées dans les institutions scolaires. Cependant, non pas pour dire « plus jamais ça », mais dans le cadre d'un travail destiné à « retracer les destins des différentes populations qui ont souffert pendant la guerre, dans leur complexité » tout en les reconnectant, en les comparant, en les mettant en perspective, avec d'autres expériences comme les migrations. En somme, replacer la captivité à Rawa-Ruska au-delà de la Seconde Guerre mondiale en trouvant des « passerelles », sociales et générationnelles. Toutefois, avant d'y parvenir, il pense nécessaire de devoir préalablement combler les lacunes d'une histoire du Stalag 325 encore incomplète dont il constate qu'elle a « été totalement à l'abandon de la progression de la connaissance »¹⁸⁹. C'est pourquoi il a financé le séjour de recherche en Ukraine.

On constate donc que le travail de mémoire s'est enclenché rapidement dès le visionnage du film documentaire réalisé par Chochana Boukhobza, ce qui montre qu'il était inconsciemment prêt à investir sa mémoire familiale. En un an, il avait déjà réussi à répondre à plusieurs interrogations provoquées par sa remémoration concernant notamment ses grands-parents et sa mère, ce qui l'a poussé à transmettre à ses enfants. Contrairement à ce que l'on pourrait croire dès l'abord, la différence d'âge entre Gwendoline et Justine entre peu en ligne de compte dans leur investissement mémoriel, puisque l'écart culturel est légèrement comblé par la précocité de Justine. Elle s'y intéresse davantage parce qu'elle dit être à la recherche de ses origines et parce qu'elle vit encore avec ses parents, à proximité du travail de mémoire effectué par son père. Au contraire, Gwendoline s'en préoccupe moins parce qu'elle n'a pas été confrontée à ce processus de remémoration plus jeune, et dorénavant ses études l'ont amené à s'éloigner du foyer familial. Quant à l'épouse de Bruno, Sophie,

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ Témoignage de Bruno C.

elle le soutient, mais reste à l'écart pour ne pas réveiller sa propre mémoire familiale qui pourrait la tourmenter. Cependant, de sa position de témoin-participante, elle nous a fourni un témoignage d'une grande valeur pour comprendre les conditions dans lesquelles s'effectue la transmission au sein de sa famille.



On le voit, à partir de ces quelques exemples, la plupart des anciens prisonniers du Stalag 325 a préféré se muer dans une « occultation réparatrice » pour essayer de reprendre une vie normale après la guerre, mais cela n'a pas empêché cette captivité de réapparaître¹⁹⁰. Très jeunes, leurs enfants et leurs petits-enfants ont été confrontés à Rawa-Ruska sans pouvoir saisir la portée de ce nom. Ils l'ont alors oublié. Ils ont été les témoins du silence de leur parent, mais aussi les acteurs, à leur manière, et parfois malgré eux. Le souvenir de Rawa-Ruska est réapparu plus tard dans leur vie parce qu'ils voulaient qu'il ressurgisse, parce qu'ils pouvaient l'appréhender, mais aussi parce que le moment s'y prêtait.

Tous ne réagissent pas de la même manière, certains choisissent de s'en détourner, d'autres décident d'en faire un élément constitutif de leur histoire, mais se retrouvent souvent les seuls à être impliqués significativement au sein de leur famille. Il y a un temps pour l'investissement mémoriel qui n'est pas le même pour chacun. Ce n'est qu'auprès de l'Union nationale et de ses associations régionales qu'ils peuvent trouver une communauté d'expériences avec laquelle ils peuvent échanger, partager. L'histoire de la captivité à Rawa-Ruska, façonnée par les anciens du 325 depuis 1945, les touche profondément, car elle émane de leurs pères ou grands-pères. Ce récit devient leur mémoire parce qu'il vient souvent pallier une expérience familiale mal connue. C'est pourquoi les enfants et les petits-enfants ont davantage de facilité à reprendre les *topoi* du récit collectif que parler de leur propre expérience familiale. Les témoignages des anciens du 325 restent prédominants, mais récemment, depuis le début des années 2010, un certain nombre d'enfants et de petits-enfants font du travail historique une préoccupation majeure visant à éclaircir les zones d'ombre d'un récit officiel dont ils ne se satisfont plus.

La troisième génération, les arrière-petits-enfants, suscite une attention particulière auprès de ses aînés, car elle représente l'avenir de la mémoire de Rawa-Ruska. Néanmoins, cette génération a aussi ses propres défis à surmonter comme la protection de la biodiversité, la consommation, les droits des femmes, le racisme et l'antisémitisme, ou encore les enjeux liés à la place du numérique et des

¹⁹⁰ FRISCHER Dominique, *Les enfants du silence et de la reconstruction*, op. cit., p. 34.

nouvelles technologies dans la société. Reste à la mémoire de Rawa-Ruska de trouver des passerelles pour continuer d'exister.

Conclusion

Après 2010, au-delà du cadre chronologique de notre thèse, la mémoire de la captivité au Stalag 325 continue de se construire, de se perpétuer, jusqu'à s'inscrire dans l'un des lieux de mémoire les plus emblématiques et visités de Paris : le cimetière du Père-Lachaise.

Le 14 octobre 2016, six ans après avoir succédé aux anciens du 325 à la tête de l'Union nationale¹, rebaptisée à cette occasion « Union nationale ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants » (UNCRRD), leurs enfants et petits-enfants inaugurent une stèle en leur honneur au cimetière du Père-Lachaise sur laquelle est gravée : « Aux prisonniers de guerre insoumis internés résistants au camp de représailles de Rawa-Ruska en Ukraine 1942-1944 »². Historiquement, l'inscription est plutôt justifiée. Le terme interné résistant correspond au statut auquel les anciens du 325 purent prétendre à partir de 1956, et celui d'« insoumis » fait référence aux tentatives d'évasion ainsi qu'aux refus d'obéissance et aux sabotages opérés par ces prisonniers. Le nom de Rawa-Ruska réduit cependant la captivité au Stalag 325 à cet unique camp, en fonctionnement d'avril 1942 à janvier 1943, excluant de fait les prisonniers transférés à Lemberg jusqu'en janvier 1944, et ce, en contradiction avec les bornes chronologiques mentionnées. Contrairement au discours des anciens du 325 présentant Rawa-Ruska comme un camp de concentration, il est bien mentionné sur la stèle qu'il s'agit d'un camp de représailles pour PG. Notons également qu'aucune nationalité n'est précisée tendant à inclure autant la mémoire des PG français que belges. À première vue, il y a donc une évolution significative du discours mémoriel proposé par les enfants et petits-enfants par rapport à celui de leurs aînés. La stèle est néanmoins placée dans l'allée où se situent celles consacrées à la mémoire des camps de concentration tels Bergen-Belsen, Dachau, Mauthausen et de centres de mise à mort immédiate tel Auschwitz-Birkenau, soit la division 77 du cimetière. Tout un symbole.

La pose de la stèle, ô combien importante pour nombre d'enfants et petits-enfants, est en réalité très révélatrice des chemins parcourus par les mémoires de la captivité au Stalag 325 depuis 1945. L'évocation de la cérémonie d'inauguration permet-elle de revenir sur les principaux apports de la thèse et de les mettre en perspective.

Participent à la cérémonie d'inauguration de nombreuses personnalités provenant des milieux politiques et du monde des associations d'Anciens combattants, de la Résistance et de la Déportation originaires de France, de Belgique et d'Ukraine : la Belgique est représentée par son ambassadeur en France, Vincent Mertens de Wilmars, accompagné par l'administrateur général et le directeur

¹ Nous utilisons uniquement le terme d'union nationale pour désigner l'association Ceux de Rawa-Ruska. Celui d'« Amicale », qui convient pour les années antérieures à 1965, n'est donc plus employé.

² Une Photographie est placée en annexe dans le second volume de la thèse.

« Mémoire et Communication » de l'Institut des Vétérans (IV- INIG). Plusieurs membres du cabinet de l'ambassadeur d'Ukraine en France, Oleh Chamchour, sont aussi présents. Côté Français la liste est longue, citons la maire du 20^e arrondissement de Paris, Frédérique Calandra, et Catherine Vieu-Charier, adjointe à la mairie de Paris, chargée de la mémoire et du monde combattant-correspondante Défense, lesquelles ont directement contribué à l'érection de la stèle³. Ceux de Rawa-Ruska sont représentés par la présidente nationale, Viviane Kervinio, par des responsables nationaux et régionaux ainsi que l'un des tout derniers anciens du 325, Jean-Baptiste Canonici, âgé de 96 ans.

L'érection de la stèle au cimetière au Père-Lachaise montre que, 71 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Union nationale est toujours active dans la perpétuation de la mémoire de la captivité au Stalag 325. Comme l'a écrit en répondant à notre questionnaire Gilles B., fils de Fernand B., ancien du 325 qui fut président de la section Savoie-Dauphiné de 1968 à 2004 : « c'est maintenant ou jamais qu'il faut mettre le paquet, et tout faire pour qu'il reste des traces durables »⁴. C'est pourquoi au tournant des années 2010 et 2020 ont lieu une multitude d'initiatives tous azimuts de la part de l'UNCRRD, allant de l'érection de mémoriaux partout en France depuis 2010⁵ à l'organisation d'expositions parfois itinérantes⁶, en passant par la rédaction d'un livre retraçant « 80 ans de mémoire », des jumelages avec des collègues et le soutien au concours national de la Résistance et de la Déportation⁷, jusqu'au financement de la présente thèse de doctorat en histoire en 2018. L'inauguration d'une stèle au cimetière du Père-Lachaise en 2016 s'inscrit donc dans ce contexte, et en constitue l'un des résultats majeurs comme l'indique Viviane Kervinio dans le discours qu'elle prononce à cette occasion⁸.

Au sein de l'Union nationale, la plupart des enfants et petits-enfants des anciens du 325 partagent la volonté de Gilles B. de vouloir laisser des « traces durables »⁹. D'où la facilité avec

³ Les principaux acteurs de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale s'étaient également déplacés comme le secrétaire d'État aux Anciens Combattants ; la directrice Générale de l'ONACVG ; le président général du Souvenir Français ; le vice-président de la Fédération Maginot ; la présidente des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation ; le secrétaire général de la FNDIRP ; le coordonnateur du comité de pilotage de la Journée Nationale de la Résistance, ou encore le responsable des visites guidées des Monuments de la Déportation au Père-Lachaise. UNCRRD, Inauguration de la stèle du Père Lachaise. Paris le 14 Octobre 2016, *Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants, site officiel de l'union nationale*, « Discours de la présidente nationale de l'UNCRRD, Viviane Kervinio, lors de l'inauguration de la stèle au cimetière au Père-Lachaise », 14 octobre 2016, 2 pages, consulté le 20 mars 2023 : <https://rawa-ruska-union-nationale.fr/index.php/inauguration-de-la-stele/>.

Les discours prononcés lors de l'inauguration sont librement consultables sur le site de l'UNCRRD.

⁴ Questionnaire écrit renseigné par Gilles B., le 14 avril 2021, 12 pages.

⁵ Voir les cartes en annexe présentées dans le second volume de la thèse.

⁶ Entre 2016 et 2019, la section Bretagne de l'UNCRRD a organisé treize expositions en Bretagne et en Loire-Atlantique sur la captivité au camp de Rawa-Ruska.

⁷ Archives privées, La présidente de la section Vendée de l'UNCRRD, Yolande Fournier, « Charte de jumelage entre l'association ceux de Rawa-Ruska Vendée et les collèges Villebois-Mareuil, Jules-Ferry à Montaigu, et Michel Ragon à Saint-Hilaire-de-Loulay », 16 mai 2018, 1 page.

⁸ UNCRRD, « Discours de la présidente nationale de l'UNCRRD, Viviane Kervinio », *op. cit.*

⁹ Réponse de Gille B. au questionnaire écrit.

laquelle ceux contactés ont bien voulu témoigner lors de nos compagnes d'entretiens. Leur contribution procède en réalité d'une inquiétude qui les préoccupe à des degrés divers : comme les anciens du 325 en 1997 après le décès d'Albert Guerlain, ces enfants et petits-enfants transmettent pour laisser une trace aux générations futures en sachant que les sections et l'Union nationale sont vouées à disparaître dans un avenir plus ou moins proche compte tenu de la baisse des effectifs qu'ils constatent d'année en année. En 2010, l'Union nationale enregistrait 1 752 adhésions contre 1 132 en 2016 et 1 053 en 2021. Cette baisse est en grande partie due à l'âge avancée des enfants d'anciens du 325 que n'arrivent pas à compenser les adhésions des petits-enfants encore dans la vie active et pour qui la captivité à Rawa-Ruska constitue une référence de plus en plus éloignée. Cette évolution n'est pas spécifique à l'Union nationale, car toutes les amicales d'anciens PGF, de résistants ou de déportés l'ont connue. En revanche, elle se distingue par la lente décroissance de ses effectifs alors que la plupart des amicales sont dissoutes depuis le début des années 2000.

C'est d'ailleurs sur ce constat que Gilles B. conclut le questionnaire : « Juste insister sur l'urgence à transmettre cette mémoire. Les descendants directs que nous sommes avons un âge déjà avancé... et ensuite ? »¹⁰. Les perspectives sur le long terme étant floues, l'enjeu pour les enfants et petits-enfants consiste à faire en sorte que la mémoire du Stalag 325 continue d'exister dans l'espace public de façon pérenne, idéalement l'inscrire dans la mémoire collective française de la Seconde Guerre mondiale.

L'inauguration en 2016 de la stèle au cimetière du Père-Lachaise répond à cet objectif selon la présidente, Viviane Kervinio. Elle signifie selon elle la réhabilitation de la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska dans la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Désormais, « les résistants déportés français et belges en Ukraine » ne sont plus les « oubliés de l'Histoire [...] Grâce à cette stèle, "Ceux de Rawa-Ruska" entrent dans l'Histoire de la Déportation ». Le terme « réhabilité » utilisé par Viviane Kervinio signifie que les anciens du 325 n'ont pas été reconnus à leur juste place et que la reconsidération de leur cas par la municipalité de Paris leur a rendu par ce « magnifique cadeau » qu'est la stèle¹¹. On perçoit ici le rejeu de l'amertume ressentie par les anciens du 325 après leurs échecs consécutifs à obtenir le statut de déporté résistant réclamé à l'État pendant plus de quarante ans, et ce, même si cette stèle n'évoque pas la déportation au Stalag 325. Les termes « déporté » ou « déportation » n'apparaissent d'ailleurs pas dans l'inscription. Le sentiment d'injustice présent dans le discours de Viviane Kervinio lui a été transmis par d'anciens du 325, elle qui a forgé ses connaissances sur le Stalag 325 et son engagement associatif sur le tard, à l'âge de la

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ UNCRRD, « Discours de la présidente nationale de l'UNCRRD, Viviane Kervinio », *op. cit.*

retraite, uniquement au prisme de leurs récits et des discussions avec certains d'entre eux¹². L'inauguration de la stèle suggère donc que cette injustice serait enfin réparée, trois générations après la fin de la guerre.

La manière dont est perçue l'inauguration de la stèle n'est, en soi, pas étonnante puisque c'est précisément le sentiment d'injustice ressenti par les membres de l'Union nationale qui a orienté la plupart des actions conduites par les comités directeurs successifs. Celui-ci naît, non pas en 1945, mais le 24 novembre 1961, dès l'instant où la CNDIR refuse catégoriquement de reconnaître les anciens du 325 comme déportés résistants et le Stalag de Rawa-Ruska comme camp de concentration. Convaincus pourtant qu'ils sont bien des déportés aux regards de leurs souffrances vécues, peut-être même plus que des résistants, en tout cas certainement davantage que des PG, un certain nombre d'anciens du 325 réclament « justice pour Rawa »¹³.

C'est donc sur les notions de « vérité » et d'« histoire » qu'Oscar Liévain et le comité directeur articulent la justification de leur revendication du titre de déporté résistant pour les anciens du 325. Or, pour établir la vérité, il faut des preuves et, pour investir le champ de l'histoire, il faut des sources. C'est pourquoi l'Union nationale recourt aux minutes du procès international de Nuremberg ainsi qu'aux rapports du CICR et ceux de la Commission extraordinaire d'État soviétique grâce auxquels elle pense pouvoir répondre à ces deux exigences ; Oscar Liévain proclame alors « l'heure de vérité » en 1963. Pourtant, ces documents mentionnent peu les PGF du Stalag 325. L'étude des citations sélectionnées par l'Union nationale a montré qu'elles sont la plupart du temps sorties de leur contexte d'énonciation et sont souvent le résultat de recompositions d'extraits souvent trompeuses, comme avec les minutes du procès de Nuremberg. Cette « vérité », est en fait une construction de toute pièce.

Une relecture de l'expérience captive au Stalag 325 est ainsi entreprise par le comité directeur afin d'adapter le récit officiel aux nouveaux enjeux politico-mémoriels, et corollairement à l'histoire des déportations allemandes, dans le but d'y associer les captifs français détenus au camp de Rawa-Ruska. À ce titre, le « Mémoire historique et plaidoyer pour Rawa-Ruska » publié en 1963 ainsi que l'édition spéciale d'*Envols* réalisée en 1965 constituent des sources essentielles. Tout d'abord, parce que ces documents sont produits par les représentants de Ceux de Rawa-Ruska, en particulier par ceux qui se présentent comme les défenseurs du dogme de la mémoire du Stalag 325, les « orthodoxes » de l'Union autonome de Provence. Ensuite parce qu'ils représentent la version officielle de la justification de la revendication du titre de déporté résistant portée par l'Union nationale auprès du ministère des ACVG, mais plus généralement auprès des autorités politiques et

¹² Entretien avec Viviane Kervinio, Alexandre Millet, Nantes, au domicile de la témoin, février 2020, 1h20.

¹³ UNCRRD, Union de Provence des déportés de Rawa-Ruska, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », 1965, 24 pages.

des associations de la Résistance et de la Déportation. Enfin, parce que ces écrits sont aussi destinés aux adhérents afin que ces derniers puissent se réapproprier la logique discursive et argumentative employée. Les ouvrages publiés par Clément Luca en 1963 et 1983 sont le prolongement de ces deux documents et visent plus largement le grand public.

Le but de l'Union nationale n'est alors plus de démontrer que les anciens du 325 sont une élite, comme cela avait été le cas la décennie précédente pour acquérir le statut d'interné résistant, mais au contraire de montrer qu'ils font partie de l'ensemble des victimes des déportations allemandes. Les anciens du 325 sont moins présentés comme des combattants de la lutte contre la barbarie nazie, que comme des victimes de cette barbarie. Il y a désormais la volonté de lier ces prisonniers, moins avec la résistance en action, mais plutôt avec les résistants mis hors d'état de nuire par les Allemands, qui ont été capturés et envoyés dans un camp concentration, terme qui prévaut désormais à celui de camp de représailles dans le discours de l'Union. Les prisonniers du Stalag 325 seraient donc des « martyrs » qui se seraient sacrifiés pour leur pays ; ils ne sont plus présentés comme des « volontaires de la résistance », mais désormais comme des « volontaires de la déportation ». L'Union nationale se réapproprie la mémoire portée dès les années 1950 par le contingent des déportés résistants¹⁴, auquel ses dirigeants et ses militants s'identifient.

C'est pourquoi l'Union nationale insiste sur certaines spécificités de la captivité au Stalag 325 et de ses détenus (évasions, actes de résistances, etc.) tout en veillant à ne jamais se démarquer des représentations collectives du système concentrationnaire nazi qui leur servent dorénavant de cadre de références pour décrire les conditions de détentions : les images des survivants dans une extrême détresse physique (visages émaciés, corps cadavériques, etc.) diffusées par les Alliés dès l'ouverture des camps en 1945¹⁵, ou dans le cadre d'expositions comme celle du ministère français de l'Information au Grand Palais à Paris durant l'été 1945¹⁶, sont à partir de 1961 les figures auxquels un certain nombre d'anciens du 325 souhaitent être associés.

Ces représentations servent la justification de la demande d'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste A-160 des lieux de déportation reconnus par l'État. Pour montrer combien il serait injuste que cette demande lui soit refusée, l'Union nationale compare les conditions de détention dans les camps de concentration avec celles des captifs français. Cette confrontation est échafaudée selon l'idée maîtresse qu'elle doit répondre aux exigences de « vérité » et d'« histoire » en référence à la

¹⁴ FONTAINE Thomas, « Qu'est-ce qu'un déporté ? Les figures mémorielles des déportés de France », in LABORIE Pierre et alii (dir.), *Images des comportements sous l'Occupation : Mémoires, transmission, idées reçues*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 79-89.

¹⁵ BERNARD-NOURAUD Paul, *Figurer l'autre. Essai sur la figure du « musulman » dans les camps de concentration nazis*, Paris, Kimé, coll. « Entre Histoire et Mémoire », 2013. Des images sont aussi montrées lors du procès de Nuremberg. Sur le sujet voir DELAGE Christian, *La Vérité par l'image. De Nuremberg au procès Milosevic*, Paris, Denoël, 2006.

¹⁶ GRUAT Cédric, *Crimes hitlériens. Une exposition-deuil au sortir de la guerre*, Paris, Tirésias, 2017.

décision de la CNDIR prise en novembre 1961. C'est dans ce but que les dirigeants sélectionnent des témoignages de survivants dont l'authenticité leur paraît d'une authenticité incontestable, comme celui de Louise Alcan, déportée juive à Auschwitz-Birkenau en 1944 et secrétaire générale de l'Amicale d'Auschwitz. Ou encore ceux rassemblés en 1954 par Henri Michel et Olga Wormser dans leur ouvrage intitulé *Tragédie de la Déportation (1940-1945)*. Cependant, seuls les extraits qui décrivent des conditions de détention similaires à celles au camp de Rawa-Ruska, voire plus supportables, sont utilisés (livraison de colis du CICR, régime alimentaire, etc.). Dès lors la confrontation se joue sur une relativisation des souffrances endurées par les déportés dans les camps de concentration pour mieux mettre en exergue celles vécues par les captifs français au camp de Rawa-Ruska.

Pour rendre les arguments plus percutants, ceux-ci sont illustrés par des images volontairement choquantes publiées afin de montrer les effets sur les captifs de l'inhumanité nazie à l'œuvre au camp de Rawa-Ruska à partir de 1942. Cependant, là encore, face à l'absence de document d'archive attestant le postulat de l'Union nationale, la « vérité » est une nouvelle fois construite de toute pièce en fonction des représentations véhiculées par les photographies des camps de concentration nazis publiées en 1945, notamment la photographie utilisée en 1962 par Roger Pecheyrand et celle publiée en 1965 en couverture du numéro spécial d'*Envols* par l'Union de Provence.

C'est ce qui explique que les refus successifs de l'État d'octroyer le titre de déporté résistant sont vécus par les anciens du 325 comme de véritables injustices. Ce sentiment est accentué par l'inquiétude concernant leur santé fragile – séquelle de la détention au Stalag 325 selon eux – alors qu'ils constatent chaque année la diminution des effectifs de l'Union nationale suite à la disparition des membres. Dans ce contexte, les listes des décès publiées dans chaque numéro d'*Envols* à partir des années 1960 ne sont pas seulement des ultimes hommages rendus à leurs anciens camarades d'infortune. Elles exposent aussi le résultat de l'inaction de l'État en faveur des anciens du 325.

La mise en récit des souffrances endurées par les prisonniers au Stalag 325 entreprise par l'Union nationale, construite avec la réflexion autour des causes et des effets, auquel s'adjoint la fabrication continue d'un fondement historique à la réclamation du statut de déporté résistant, produit en fin de compte un mythe : le mythe du déporté du camp de Rawa-Ruska. Celui-ci prend ses racines dans les séquelles de la captivité au Stalag 325 ressenties par certains anciens prisonniers après la guerre.

Le mythe du déporté du camp de Rawa-Ruska possède plusieurs aspects, pour reprendre l'intitulé de l'ouvrage inspirant de l'historien Mircea Eliade¹⁷. Ce mythe naquit de « besoins »

¹⁷ ELIADE Mircea, *Aspects du mythe*, Paris, Gallimard, 1963.

formulés par la section du Var, puis, à partir de 1961, l'ensemble de l'Union nationale : il s'agit d'« aspirations morales » à savoir la reconnaissance par l'État des souffrances éprouvées par les captifs français à Rawa-Ruska, et des « exigences pratiques » relatives au financement des soins éventuels, présents, ou à venir grâce aux pensions octroyées par le titre de déporté résistant. En ce sens, « le mythe est considéré comme une histoire vraie » par un certain nombre d'anciens du 325 « parce qu'il se réfère toujours à des réalités », soit les remémorations douloureuses de leurs expériences captives, soit leur fragile état de santé, soit la disparition de leurs camarades d'infortune. Ainsi, nous inspirant des analyses proposées par Mircea Eliade, on peut considérer que « les mythes constituent les paradigmes de tout acte humain » basés sur des connaissances du passé que l'on revit¹⁸, et ce, plus fortement semble-t-il encore lorsqu'est ressenti le sentiment d'injustice chez certains anciens du 325.

Le mythe du déporté du camp de Rawa-Ruska se consolida ensuite en véhiculant certains principes moraux associés à tous les détenus du Stalag 325, au premier rang duquel figure le sacrifice pour la France, et corollairement la résilience face à la barbarie nazie. C'est ce que l'Union nationale appelle « l'esprit Rawa ». En vertu des principes moraux qui reflétaient la valeur de ces prisonniers et de ceux qui périrent durant la captivité, des règles de pratiques sont imposées tacitement par Oscar Liévain et le comité directeur à partir de 1961, comme ne jamais abandonner, quoi qu'il advienne, la revendication du titre de déporté résistant. D'où la sécession en 1974 d'une partie des représentants locaux de l'Union nationale au motif que l'acceptation, par Albert Guerlain et le comité directeur, de la revalorisation des pensions proposée par l'État en janvier 1973 revenait *in fine* à abandonner la réclamation du titre. La fracture est tellement importante pour les « orthodoxes » – les sections Provence, Bretagne, Ouest ou Bouches-du-Rhône – qu'elle empêche toute réunification jusqu'à la dissolution de l'Union autonome en 2005. Pourtant, de son côté, l'Union nationale continue jusqu'en 2010 à perpétuer la figure du déporté de Rawa-Ruska, mais compte tenu de l'opposition ferme de l'État, procède différemment de l'Union autonome. Ne souhaitant pas entrer systématiquement en confrontation avec les autorités politiques dès lors qu'il s'agit du titre de déporté résistant, les dirigeants de l'Union nationale mettent au point de nouvelles règles de pratiques. Ils prônent davantage le dialogue et les compromis afin d'améliorer, pas à pas, les pensions pour les anciens du 325. Cette méthode n'exclut pas quelques brefs rapprochements avec l'Union autonome dans les années 1980 pour l'augmentation des pensions, en vain.

En revanche, l'érection de mémoriaux n'a pas ou peu constitué, pour l'Union nationale comme pour l'Union autonome, un moyen de préserver la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska, donc le mythe. L'exemple le plus significatif est l'inauguration en 1960 d'un mémorial à Rawa-Ruska

¹⁸ *Ibid.*, p. 17, 32, 34.

par les autorités soviétiques dans un contexte de rapprochement diplomatique entre la France et l'URSS, mais relevant d'abord d'enjeux de mémoire locaux en Galicie ukrainienne, région résistante à sa russification. Les pèlerinages organisés à Rawa-Ruska à partir de 1962 sont davantage des moments forts de recueillement émotionnel, en particulier pour les familles des disparus, que de véritables occasions de perpétuer le mythe. En effet, les autorités soviétiques ne sont pas concernées par leur demande de titre, et aucun membre du ministère des ACVG par exemple n'accompagne les délégations de ceux de Rawa-Ruska. Ils sont donc non seulement les seuls Français – tout en étant contraints dans leurs faits et gestes par les restrictions soviétiques –, mais éloignés de plus de 1 500 kilomètres de la France, derrière le rideau de fer, ce qui empêche leurs cérémonies d'avoir un écho auprès des autorités françaises.

Dans les années 2000, le mémorial à Rawa-Ruska revêt une tout autre fonction, celle de la transmission. Sa rénovation en 2003 constitue en effet un passage de témoin symboliquement fort entre les anciens du 325 et les générations de leurs enfants et petits-enfants¹⁹. Elle clôturait le chapitre du temps des anciens prisonniers tout en ouvrant celui du temps des générations successives. La rénovation représente l'ultime acte par lequel les anciens du 325 transmettent de façon tangible leurs histoires avant leur disparition, et font reposer la responsabilité de sa préservation sur leurs enfants et petits-enfants.

L'entretien du mémorial est aujourd'hui possible grâce au Souvenir Français en Ukraine dont le délégué général, Yuriy Repeta, n'est autre que le petit-fils de Luka Repeta, ancien président de la fondation Nadiya. Ce dernier a participé activement aux travaux de rénovation à partir de 2002 ainsi qu'à l'organisation des voyages à Rawa-Ruska effectués par les enfants et petits-enfants d'anciens du 325. La préservation de la mémoire des PGF à Rawa-Ruska concerne donc aussi plusieurs générations d'Ukrainiens, concernant la famille Repeta, cela fait plus de vingt ans. Yuriy Repeta y participe depuis son enfance au côté de son grand-père, et depuis janvier 2022, il poursuit cette mission – cet « héritage » – en tant que délégué général du Souvenir Français en Ukraine, parfois accompagné de son fils²⁰.

Quant au mémorial construit en 1978 à Marcinelle en Belgique, bien que s'agissant cette fois d'une action conjointe de l'amicale belge et de l'Union nationale, il reste, dans l'histoire de cette dernière, un épiphénomène. En définitive, seules les quelques indications du nom de Rawa-Ruska sur des mémoriaux en l'honneur des victimes des déportations allemandes, comme à Lyon en 1967, inscrivent durablement la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska dans l'espace public. Cependant,

¹⁹ *Envols*, « Inauguration du mémorial à Rawa-Ruska le 31 mai 2003 », n° 259, juillet-août 2003, p. 3.

²⁰ Le Souvenir Français, « Trois questions à Yuri Repeta », 2 février 2023, Consulté le 20 avril 2023 : <https://le-souvenir-francais.fr/trois-questions-a-yuriy-repeta/>

elles relèvent d'initiatives locales non du comité directeur national, lequel, d'ailleurs, en fait peu l'écho dans *Envols*, ce qui montre bien que les mémoriaux représentent un enjeu secondaire à l'échelle nationale jusqu'à la fin des années 1990.

Enfin, le mythe a vocation à se diffuser comme un modèle explicatif, et par là même devient un vecteur de mémoire qui incite à croire. Concernant la mémoire du Stalag 325, le mythe porté par l'Union nationale à partir de 1961 doit convaincre l'État que Rawa-Ruska était bien un camp de concentration jusqu'à l'idée même d'une planification par les nazis de l'extermination des captifs français au Stalag 325, lesquels auraient été sauvés *in extremis* par l'avancée de l'Armée Rouge en juillet 1944. Pour parvenir à convaincre – reprenant à notre compte l'analyse faite en 2022 par l'écrivain Alberto Manguel lors de l'inauguration au Collège de France de la chaire « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures »²¹ – le mythe se charge peu à peu d'une signification métaphorique qui vise à transcender les imaginaires et les représentations des individus. Dans le cas du Stalag 325, son évocation et les souffrances qui y sont associées – d'abord par l'Union nationale – est souvent accompagnée, voire remplacée, par l'expression « camp de la goutte d'eau et de la mort lente » associée à la figure de Winston Churchill pour accentuer sa valeur historique incontestable. La proximité du camp avec les centres de mise à mort, comme Belzec, acquiert elle aussi une signification métaphorique situant le camp de Rawa-Ruska au cœur du « Triangle de la mort ».

Nous appuyant sur l'étude des liens entre les traumatismes sociaux et la naissance des mythes réalisée par le psychologue et psychanalyste, Pascal Hachet, le mythe du déporté du camp de Rawa-Ruska nous semble donc provenir de l'influence combinée de l'inquiétude partagée par d'anciens du 325 concernant leur santé déclinante, en cela le mythe « tire une sonnette d'alarme » ; de la remémoration d'expériences captives douloureuses qu'ils pensent spécifiques par rapport à d'autres de la Seconde Guerre mondiale, en cela le mythe « donne un sens » ; un fort sentiment d'injustice nourrit par leurs échecs successifs à obtenir le titre de déporté résistant, en cela le mythe « apparaît [parce qu'une] réalité vécue est difficile à admettre par un groupe d'individus »²². En définitive, le mythe renseigne sur la façon dont un certain nombre d'anciens prisonniers ont (tenté de) surmonté(r) les souvenirs de leurs captivités au Stalag 325.

À partir de 1997, les enfants et petits-enfants qui ont intégré l'Union nationale ont été dès leurs adhésions confrontés par les anciens du 325 au récit officiel afin qu'ils se le réapproprient et le perpétuent à leur tour. Les entretiens ont montré à quel point tout ou partie du mythe pouvait être persistant et toujours persuasif à la fin des années 2010 : avant d'adhérer à l'Union nationale, l'un des petits-enfants interviewés, Bruno C., faisait une nette distinction entre la captivité des PGF et les

²¹ MANGUEL Alberto, *Europe : le mythe comme métaphore*, Paris, Collège de France, 2022, p. 10.

²² HACHET Pascal, *Le mensonge indispensable, du trauma social au mythe*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 52-53.

camps de concentration, mais une fois devenu membre, sa perception a changé considérablement que les conditions de détention au camp de Rawa-Ruska étaient « très comparables aux camps de concentration ». Quant à sa plus jeune fille, Justine, âgée de 9 ans, fut à la fois dubitative et déstabilisée lorsqu'au cours de notre entretien nous l'avons informée qu'*a priori* moins d'une centaine de captifs français avaient péri au camp de Rawa-Ruska. Cela ne correspondait pas à l'image d'horreur qu'elle s'était faite à partir des discussions avec son père et en certaines occasions au sein de l'Union nationale.

Les effets du discours de l'Union nationale sur les familles d'anciens prisonniers sont variables et ne s'appliquent pas systématiquement à tous les enfants et petits-enfants. Cependant, la persistance du mythe explique pourquoi l'inauguration de la stèle au cimetière du Père-Lachaise en 2016 est perçue par l'UNCRD comme une réhabilitation des anciens du 325 dans l'histoire et la mémoire de la Déportation auxquelles ces derniers ont toujours revendiqué appartenir. Selon nous, cela constitue la preuve de l'« efficacité sociale qui réside dans la puissance narrative du mythe ». Pour autant, notre thèse a cherché à montrer combien la captivité au Stalag 325 est loin d'être l'« oubliée de l'histoire »²³.

Outre la prise en compte systématique des réclamations de Ceux de Rawa-Ruska par les autorités politiques à partir de 1948, et l'inscription de Rawa-Ruska sur certains mémoriaux français en l'honneur de la Résistance et de la Déportation, dès 1968, un magazine d'histoire grand public *Historia*, lui consacre un numéro, ce qui, à notre connaissance, n'a jamais été fait pour aucun autre camp allemand de PGF. Le Stalag 325 et/ou le camp de Rawa-Ruska sont aussi régulièrement cités ou succinctement étudiés par les historiens traitant de la captivité, et ce, dès l'étude pionnière d'Yves Durand en 1980. Il est vrai, cette captivité a fait l'objet de peu d'études spécifiques hormis les mémoires de master de Christine Gros (1989) et de Marie-Laure Serre (1996) qui demeurent largement ignorées par manque de diffusion. Seules, les publications de Laurent Barcelo en 2001 et 2003 restent à ce jour les références les plus citées parmi les historiens.

Les représentations collectives du Stalag 325 circulant dans la société française sont aussi largement influencées par la mémoire officielle construite par Ceux de Rawa-Ruska depuis 1948, notamment le mythe du déporté, car elle n'a, jusqu'à ce jour, très peu fait l'objet d'une remise en question approfondie, de contre discours, y compris par les historiens. La principale raison tient au fait que l'Union nationale s'est imposée comme la représentante officielle de la mémoire du Stalag 325 et la seule à en proposer le récit. Les témoignages publiés par une maison d'édition ou à compte d'auteur par d'anciens du 325 n'ont pas eu l'écho dont elle bénéficiait, et sont donc restés à la marge. De plus, les arguments de la CNDIR justifiant ses oppositions successives à l'attribution du titre de

²³ KALIFA Dominique (dir.), *Les historiens croient-ils aux mythes ?*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 5-10.

déporté résistant pour les anciens du 325 n'ont jamais été rendus publics, car ses avis n'avaient pas vocation à sortir du cadre des procédures d'attribution des statuts. L'Union nationale a aussi contre-attaqué avec succès toute représentation contraire à la sienne comme en témoigne sa réaction vis-à-vis de l'article de Pierre Gaspar en 1956. Enfin, la plupart des publications sur le Stalag 325, y compris historiques (celles de Marie-Laure Serre, Christine Gros, et Laurent Barcelo), ont toujours été plus ou moins réalisées sous son égide comme le livre à succès écrit en 1980 par Daniel Bilalian intitulé *Le camp de la goutte d'eau*. Notre thèse fait néanmoins rupture face à cette prédominance mémorielle dans un souci permanent de « construire le vrai » plutôt que « pourchasser le faux »²⁴.

En fait, reprenant à notre compte la formule du politologue Boris Gobille²⁵, il y a en réalité un excès évident de mémoires (et donc d'oubli) qui réinterprètent, au gré des enjeux personnels ou collectifs, la captivité des PGF au Stalag 325 en se basant sur le récit de l'Union nationale. Au contraire, il y a un déficit criant d'histoire capable d'offrir une prise de hauteur par rapport à ces réinterprétations qui façonnent notre connaissance de ce camp depuis 1945.

Cela explique le discours prononcé lors de l'inauguration de la stèle au Père-Lachaise par Catherine Vieu-Charrier, adjointe à la mairie de Paris chargée de la Mémoire et du Monde combattant : remémorant le souvenir de l'ancien « déporté et rescapé de Rawa-Ruska » et ancien maire du XX^e arrondissement de Paris, Raymond Bossus, l'élue rappelle qu'« à travers cette figure emblématique, Paris et le XX^e arrondissement ont donc un lien très fort avec l'histoire du "camp de la goutte d'eau et de la mort lente", et portent en héritage le message de Résistance de ceux qui y furent déportés »²⁶.

D'où également le discours de Thierry Blandin, adjoint à la maire du XX^e arrondissement de Paris chargé de la mémoire et des Anciens Combattants : « Nous sommes réunis aujourd'hui afin de commémorer et faire vivre le souvenir des Résistants des camps nazis » où « peu d'entre eux, malheureusement, réchappèrent de cette captivité. [...] Pour mettre un terme définitif à cette résistance, l'Oberkommando de la Wehrmacht acte leur transfert au Stalag 325 à Rawa-Ruska et à ses satellites, en Ukraine, au sein du terrible "triangle de la mort" de la Solution finale, non loin d'Auschwitz-Birkenau et de Treblinka »²⁷.

²⁴ Propos de Michel de Certeau repris dans, « Le temps du récit. Histoire, fiction, littérature », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 75, n° 3-4, 2020, p. 448.

²⁵ GOBILLE Boris, « Excès de mémoire, déficit d'histoire ; mai 1968 et ses interprétations », in MICHEL Johann (dir.), *Mémoires et histoires: des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 181-212.

²⁶ UNCRRD, Inauguration de la stèle du Père Lachaise. Paris le 14 Octobre 2016, *Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants, site officiel de l'union nationale*, « Discours de Catherine Vieu-Charrier, adjointe à la mairie de Paris chargée de la Mémoire et du Monde combattant, lors de l'inauguration de la stèle au cimetière au Père-Lachaise », 14 octobre 2016, 3 pages.

²⁷ *Ibid.* « Discours de Thierry Blandin, adjoint à la maire du 20^e arrondissement de Paris chargé de la Mémoire et des Anciens Combattants, lors de l'inauguration de la stèle au cimetière au Père-Lachaise », 14 octobre 2016, 3 pages.

Ces allocutions publiques ne sont pas exceptionnelles comme en témoigne celle prononcée devant le Veilleur de pierre à Lyon, le 31 janvier 2016, à l'occasion de la commémoration de la Libération des camps nazis par l'historien et conseiller du V^e arrondissement de Lyon, en charge de la commission Patrimoine et Mémoire, anciens Combattants et Cultes, Jean-Dominique Durand :

Il y a soixante-et-onze ans, le 27 janvier 1945, était libéré le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau par les troupes soviétiques. [...] Les troupes alliées [...] découvraient l'inimaginable, le summum de l'ignominie, le système concentrationnaire nazi. Les noms des îles qui constituaient l'ignoble archipel sont inscrits ici. J'en cite quelques-uns : Natzweiler-Struthof, Mauthausen, Ravensbrück, Dachau, Bergen-Belsen, Treblinka, Auschwitz-Birkenau, Buchenwald, Maïdanek, Treblinka, Theresienstadt, Cross-Rosen, Ohrdruf, Sachsenhausen, Monowitz, Rawa-Ruska, Dora, et tant d'autres. [...] Camps d'extermination, camps de concentration, camps de représailles, tous avaient en commun une organisation minutieuse pour non seulement tuer, mais surtout pour dépouiller les prisonniers de leur dignité de personne humaine²⁸.

Au final, le camp de Rawa-Ruska n'a jamais été reconnu officiellement par l'État comme camp de concentration, et les anciens du 325 comme déportés résistants, mais ces derniers sont passés à la postérité comme tels. En fait, contrairement à ce que pense en 2016 Viviane Kervinio et un certain nombre d'enfants et petits-enfants d'anciens du 325, l'inauguration de la stèle au cimetière du Père-Lachaise, dans cette allée honorant les victimes des déportations allemandes, ne réhabilite pas la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska²⁹. Bien plus, elle parachève le long processus de reconnaissance initiée par Oscar Liévain et le comité directeur en 1961.

La cérémonie au Père-Lachaise a également mis en valeur le second aspect de la mémoire du Stalag 325 : la figure du PG résistant du camp de Rawa-Ruska telle qu'elle a été construite par l'Union nationale à partir de 1948 dans le cadre de la réclamation du titre d'interné résistant obtenue en 1956. Souvent placée au second plan pour mieux mettre en avant la figure du déporté, celle du PG résistant de Rawa-Ruska retrouve une actualité en 2016 à l'heure où la France est confrontée à une recrudescence d'attentats terroristes particulièrement meurtriers sur son territoire. Dans ce contexte tragique, la figure du résistant du camp de Rawa-Ruska est convoquée par les autorités politiques comme modèle du passé à suivre pour affronter les défis à venir. Catherine Vieu-Charier l'exprime très clairement :

²⁸ Durand Jean-Dominique, *Site officiel de Jean-Dominique Durand*, « Discours du 31 janvier 2016 devant le Veilleur de pierre à Lyon lors de la commémoration de la Libération des camps nazis », consulté le 27 avril 2020 : <http://www.jeandominiquedurand.com/spip.php?article166&lang=fr>. À noter que le site est désormais fermé au profit d'un second où le discours prononcé devant le Veilleur de pierre en 2016 n'a pas été republié.

²⁹ UNCRRD, « Discours de la présidente nationale de l'UNCRRD, Viviane Kervinio », *op. cit.*

Le cimetière du Père-Lachaise est jalonné de tombes de grands résistants [...] Il était donc juste qu'enfin, au même titre que les autres, on se souvienne de ces anciens résistants de Rawa Ruska. [...] Nous savons que de leur engagement et de leur sacrifice est issue une part de notre liberté aujourd'hui [...] Car nous vivons dans un monde où certaines menaces [...] ressurgissent de manière inquiétante : l'antisémitisme, le racisme et les discriminations de toute sorte sont encore le lot commun de notre société. 70 ans après l'horreur, on tue encore des hommes, des femmes et des enfants parce qu'ils sont juifs, comme à Toulouse ou à l'hypercashier. On tue des journalistes qui dessinent librement. On fusille dans une salle de spectacle. On égorge un prêtre. Ces fanatiques [...] s'attaquent à nos valeurs [...] comme lors du 14 juillet dernier, à Nice. [...] Cette stèle, c'est donc une sentinelle de plus pour notre esprit [...] pour faire face aux défis de notre époque³⁰.

Ainsi, selon l'élue, la nation devrait puiser sa capacité de résilience dans la mémoire héroïque des PGF résistants détenus au Stalag 325. Ce discours s'inscrit plus largement dans les « mises en récit national » des événements terroristes en France élaborées par les autorités politiques afin de pouvoir mieux les comprendre, et donc, mieux les affronter collectivement. L'historien Sébastien Ledoux y voit « le tournant narratif d'une nation en guerre » dont l'intrigue serait la défense du pays face à ces attaques et la projection vers la victoire sur l'ennemi³¹. Les extraits du discours prononcé par Catherine Vieu-Charrier montrent la permanence d'autres représentations construites et diffusées par l'Union nationale, plus anciennes encore que celles des déportés du camp de Rawa-Ruska.

En effet, l'Union nationale entre complètement dans l'arène politique en 1948 lorsque l'État promulgue le statut d'interné résistant pour reconnaître l'engagement des Français qui ont œuvré à la défense du pays pendant la guerre. Le décret du 23 décembre 1949 reconnaît bien la qualité de combattant aux anciens PGF qui ont combattu en 1940, mais contrairement à la cohorte des anciens captifs, celui-ci n'apparaît pas suffisant aux yeux d'un certain nombre d'anciens du 325, seulement un préalable bienvenu à une reconnaissance plus importante³². Considérant que les anciens du 325 ont joué une part active sinon dans la libération de la France, du moins dans la guerre contre l'Allemagne nazie, en refusant d'obéir aux ordres de leurs gardiens et en tentant de multiples évasions, les dirigeants de l'Union nationale revendiquent le titre d'interné résistant. Les pensions auxquelles il donne droit accroissent l'enjeu parce qu'elles permettent d'aider individuellement les anciens du 325, et conséquemment allègent en partie l'Union nationale du soutien matériel et financier fourni aux familles, toujours important malgré la reprise économique de la France au début des années 1950³³.

³⁰ UNCRRD, « Discours de Catherine Vieu-Charrier », *op. cit.*

³¹ LEDOUX Sébastien, *La nation en récit*, Paris, Belin, 2021, p. 221-228.

³² WIEVIORKA Olivier, *La mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Seuil, 2010, p. 89.

³³ DELACROIX Christian et ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *La France du temps présent (1945-2020)*, CORNETTE Joël (éd.), Paris, Gallimard, 2022, p. 81-162.

Pour convaincre l'État de la légitimité de la revendication du statut d'interné résistant, l'Union nationale procède à l'élaboration d'un récit collectif héroïque. Cependant, elle est d'emblée confrontée à un défi de taille à savoir se débarrasser de l'image d'« anti-héros » associée aux PG, laquelle a prévalu jusqu'à la publication de l'étude d'Yves Durand en 1980 et la multiplication des témoignages publiés par d'anciens PG. Pour que son discours puisse être audible, elle doit non seulement faire oublier la propagande du régime de Vichy à l'égard des PGF mais surtout le traumatisme de la défaite de 1940 dont ils ont été les principaux protagonistes³⁴.

Au début des années 1950, l'Union nationale n'est cependant pas la seule dépositaire de la mémoire de la captivité au Stalag 325. D'où notre analyse croisée de son discours et des récits de captivité publiés par d'anciens du 325 à partir de 1945. À cette période, l'Union nationale ne partage pas entièrement les représentations qui émanent de ces témoignages, car leurs auteurs minimisent trop la portée de l'évasion, du refus de travail et des sabotages. Ils veulent avant tout raconter leurs expériences captives, tout en montrant qu'ils n'ont rien à se reprocher. L'utilisation par les témoins de champs lexicaux propres au combattant, au soldat, à l'engagement militaire clandestin n'est donc pas anodine. Ils leur servent à se démarquer de l'image du captif acceptant fatalement sa capture et attendant patiemment que son sort prenne fin, autrement dit à l'opposé de ceux qui ont supporté la défaite de la France en 1940. En revanche, la notion d'évasion reste conjuguée avec l'idée de liberté et de retrouvailles avec la famille. Elle apparaît alors moins comme un préalable à un engagement dans la Résistance.

Au contraire, l'Union nationale insiste principalement sur la dimension collective de l'évasion présentée comme une forme de combat mené moins pour sa propre liberté ou celles des camarades proches que pour la liberté de la France et « l'anéantissement de l'ennemi ». Dès lors l'ensemble de la stratégie discursive se construit sur l'ordre de l'OKW du 21 mars 1942 censé lui donner une crédibilité. Ce discours, produit et diffusé par l'Union nationale à partir de 1948, sert de fondement à sa vision manichéenne de la captivité des PGF en mains allemandes où il y aurait, d'un côté les bons captifs – les évadés, les réfractaires au travail – et les mauvais, ceux qui ont passivement accepté leur condition de captifs jusqu'aux collaborateurs honnis (par exemple les contributeurs du *Trait d'Union* entre 1941 et 1944). La tentative d'évasion devient donc le critère pour évaluer les comportements à l'œuvre durant la captivité. Apparaît aussi l'idée que tous les évadés ne se valent pas puisqu'il s'agit pour l'Union nationale de se singulariser aussi vis-à-vis de l'UNEG. De ce fait, la tentative d'évasion, *a fortiori* réussie, est minimisée au profit de la figure du multirécidiviste transféré au Stalag 325. Toutefois, cette relecture de l'expérience captive ne conduit pas à réinterpréter ou occulter le statut de PG comme après 1961 dans le cadre de la revendication du titre de déporté résistant.

³⁴ THEOFILAKIS Fabien (dir.), *Les prisonniers de guerre français en 40*, Paris, Fayard, 2022, p. 290-294.

La notion de résistance telle qu'elle est décrite par l'Union nationale correspond en réalité à la vision élitiste du général de Gaulle³⁵. L'Union nationale lui consacre d'ailleurs un numéro presque entier après sa mort le 9 novembre 1970. Pour autant, bien qu'elle fasse son éloge pour son rôle dans le combat mené contre l'Allemagne, à partir des années 1950, elle ne lui attribue pas tout le mérite : les PGF internés au camp de Rawa-Ruska ont aussi fait leur part autant que la résistance intérieure.

Cela explique que l'Union nationale construit aussi l'identité résistante des anciens du 325 en lien avec les formations de la résistance métropolitaine. L'enjeu plus global concerne la notion même de Résistance laquelle, selon Olivier Wieviorka, est d'abord considérée sous l'angle militaire. En 1949, l'ancien résistant et ministre en charge des Anciens Combattants, Robert Bétolaud, la définit comme la participation à l'action combattante et militaire de l'action de la résistance. Le secrétaire d'État aux Forces armées et ancien combattant de 14-18, Jean Raymond-Laurent, pense que « seuls devraient recevoir la qualification d'actes de résistance à l'ennemi les actes comportant une participation directe ou indirecte aux opérations menées contre l'ennemi »³⁶. Dès lors circonscrit à la mémoire de la captivité, le récit de l'Union nationale resterait ignoré, voire inaudible au sein d'une société « célébrant la renaissance nationale et la liberté reconquise »³⁷ ; la revendication du titre d'interné résistant serait alors mort-née. En revanche, s'élargissant à la mémoire héroïque de la résistance qui prévaut dans les années 1950, là, le récit peut recueillir plus d'attention, mais aussi susciter plus d'antagonismes en particulier de la part de la CNDIR qui défend le titre d'interné résistant contre tout ce qui pourrait le galvauder.

Pour démontrer que les anciens du 325 représentent bien une catégorie de résistants, l'Union nationale se réapproprie une partie des *topoi* du mythe résistancialiste, qui font florès : elle présente notamment les sabotages ainsi que le refus d'obéissance et les tentatives d'évasion comme des modes opératoires menés clandestinement contre le potentiel militaire de l'Allemagne pendant la guerre. Ces actions n'étant toutefois pas l'apanage des anciens du 325, l'Union nationale insiste sur un second aspect : l'intentionnalité de l'entrée en résistance, en conscience et collective, de ces prisonniers. Les PGF transférés au Stalag 325 pour des tentatives d'évasion survenues avant l'ordre de l'OKW du 21 mars 1942, seraient de fait, des résistants. En revanche, ceux internés pour les mêmes raisons après cette date, la majorité, seraient des volontaires de « la résistance extra-métropolitaine » (un vocable qu'elle inscrit à partir de 1964).

Naît ainsi le mythe du résistant du camp de Rawa-Ruska, eu égard au courage dont ils ont fait preuve en s'évadant, en s'opposant frontalement à leurs gardiens allemands, ou pour certains, en

³⁵ LABORIE Pierre, « Chapitre XVI. Les comportements collectifs et la mémoire gaulliste : mots et usages », in *Penser l'événement*, Paris, Gallimard, 2019, p. 338-359.

³⁶ WIEVIORKA, *La mémoire désunie*, op. cit., p. 69.

³⁷ THEOFILAKIS Fabien (dir.), *Les prisonniers de guerre français en 40*, op. cit., p. 294.

rejoignant les maquis français ou étrangers. En nous inspirant toujours des travaux de Mircea Eliade³⁸, à l'image de celui du déporté de Rawa-Ruska qui se construit à partir de 1960, le mythe du résistant trouve lui aussi son origine dans la reconnaissance des actes de résistance dont ont fait preuve les PGF détenus au Stalag 325. À cette « aspiration morale » s'ajoutent les « exigences pratiques » relatives aux compensations financières qu'un certain nombre d'anciens du 325 estiment devoir recevoir pour leur contribution à la défaite de l'Allemagne nazie. Les pensions octroyées par le statut d'interné résistant seraient alors non seulement une récompense légitime, mais aussi un soutien matériel important pour certaines familles d'anciens prisonniers. La remémoration de leurs tentatives d'évasion, des refus d'obéissance envers leurs gardiens ou de toutes situations contraires aux injonctions allemandes qui leur étaient imposées en captivité enracinent le mythe dans des expériences vécues. Il se consolide ensuite grâce aux « principes moraux » qu'il véhicule aux premiers rangs desquels figurent un patriotisme exacerbé ainsi que le refus de la défaite de 1940 et l'attachement à la démocratie par opposition à la haine du nazisme. C'est ce que l'Union nationale appelle (aussi) « l'esprit Rawa ». Le mythe du résistant du camp de Rawa-Ruska se consolide davantage encore grâce au contexte mémoriel français donnant la prédominance à la Résistance nationale. La priorité donnée par l'Union nationale aux actions revendicatives du titre d'interné résistant a néanmoins pour conséquence de placer les commémorations au second plan alors qu'en parallèle, les anciens résistants reconnus officiellement comme tels sont largement représentés durant les célébrations³⁹.

À la faveur d'un contexte économique en progression permettant à l'État d'attribuer un budget plus conséquent aux pensions et aux réparations de guerre, le 31 juillet 1956, le conseil d'État donne un avis favorable à ce que les prisonniers transférés à Rawa-Ruska, bénéficient, au cas par cas, de ce statut. Le contexte politique a sans doute aussi joué un rôle. En effet, comme l'explique Olivier Wieviorka, « le clivage résistants/collaborateurs » apparaît de moins en moins favorable à l'État à l'heure où l'opposition entre les communistes et les non-communistes cristallise en partie le débat politique avec le début de la Guerre froide. L'État entreprend alors une réconciliation nationale et prône l'unité, ce qui conduit aux premières lois d'amnistie en 1951⁴⁰. Le conseil d'État a sans doute jugé bon de solutionner définitivement les réclamations de l'Union nationale dans un souci d'apaisement, quitte à contrarier la Commission nationale des déportés et internés de la résistance.

³⁸ ELIADE Mircea, *Aspects du mythe*, p. 32-34.

³⁹ WIEVIORKA, *La mémoire désunie*, op. cit., p. 121-122.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 94.

Les apports de cette thèse amènent à réfléchir à des recherches complémentaires ou connexes. Plusieurs thématiques mériteraient une attention particulière. Le processus d'atomisation en cours des mémoires du Stalag 325, favorisé par l'organisation en fédération de l'UNCRRD que nous avons constaté, constitue un premier chantier de recherche. En effet, on peut voir dans l'inauguration en 2016 de la stèle au cimetière du Père-Lachaise la dernière initiative d'un comité directeur encore capable de fédérer l'ensemble de l'UNCRRD. Certes, depuis ce jour, la stèle est devenue un lieu de mémoire national pour ceux de Rawa-Ruska, où, après chaque congrès national organisé à la mairie du XX^e arrondissement de Paris, ces derniers se rassemblent à l'occasion d'une cérémonie commémorative en présence de l'orchestre des Gardiens de la paix, accompagné d'une chorale scolaire composée d'élèves du collège Robert Doisneau et de ceux de l'école élémentaire Gambetta. Toutefois, l'inauguration de ce lieu de mémoire coïncide avec un besoin d'histoire grandissant chez nombre d'enfants et de petits-enfants d'anciens du 325 à la recherche de certitudes sur la captivité au Stalag 325. Or, la méthode pour y arriver divise les membres de l'Union nationale et les divergences de point de vue sont renforcées par des querelles individuelles très marquées. En conséquence, il n'y a plus de politique de mémoire communément admise par l'ensemble des associations régionales menée sous l'égide du comité directeur de l'UNCRRD. La variété des actions mémorielles conduites depuis 2016, si elles permettent d'élargir le spectre de diffusion de la mémoire du Stalag 325, sont en réalité le résultat de sa lente atomisation.

La multiplication depuis 2010 des plaques ou des stèles en l'honneur de la captivité au Stalag 325 en France rend cette atomisation très visible⁴¹. Il y a pratiquement autant de gravures différentes qu'il y a de lieux de mémoire. Les PGF du Stalag 325 sont présentés comme des « prisonniers-déportés », des « internés », des « témoins de la Shoah », des « déportés », des « résistants », des « militaires prisonniers évadés », parfois avec tous ces dénominatifs à la fois. Le Stalag 325 est quant à lui qualifié de « camp » ou « camp de représailles » situé en « Ukraine » ou « dans le Triangle de la mort ». En parallèle, certains enfants et petits-enfants, plus réticents à commémorer une captivité qu'ils estiment mal connaître, ne se demandent pas *comment* transmettre, mais *quoi* transmettre. Ainsi, certaines associations régionales de l'UNCRRD se replient vers des histoires et des mémoires locales en reconstruisant les parcours individuels d'anciens du 325 pendant la guerre. À l'inverse, d'autres initiatives concernent la captivité au Stalag 325 dans son ensemble comme la recherche d'archives sur le camp, la constitution de bases de données d'anciens du 325 ou encore la création en 2018, par certaines associations régionales, d'une « Entente interrégionale pour la recherche historique sur le camp de Rawa-Ruska » fonctionnant en marge de l'UNCRRD. Cette entente a construit en 2018 un « Projet de recherche historique sur une histoire singulière.

⁴¹ Voir la carte des lieux de mémoire de la captivité au Stalag 325 en annexe présentée dans le volume 2 de la thèse.

Dossier d'information pour dons et mécénat ». Dès lors il serait intéressant d'examiner les travaux mémoriels réalisés par les enfants et petits-enfants d'anciens du 325 au sein de l'UNCRRD pour confirmer ou infirmer le processus d'atomisation qui semble se dessiner.

En lien avec ce besoin d'histoire exprimé par un certain nombre d'enfants et petits-enfants d'anciens du 325, mais plus globalement au retour des histoires des camps de la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles perspectives de recherches peuvent être menées notamment sur deux sujets concomitants : de la même façon qu'il est nécessaire de contextualiser les témoignages et les discours d'anciens du 325 selon les régimes de mémoire dans lesquels ils s'inscrivent, l'histoire des camps de Rawa-Ruska, envisagée sur une période allant du déclenchement de l'opération Barbarossa le 22 juin 1941 à la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945, semble une étude préalable indispensable à l'étude du Stalag 325. Il serait intéressant de pouvoir cerner l'évolution d'un camp, occupé à l'origine par l'armée soviétique, devenu sous l'autorité du Haut commandement militaire allemand, un camp pour PG soviétiques – *Lager 328* d'août 1941 à avril 1942 –, puis un camp pour PGF et belges – le Stalag 325 d'avril 1942 à janvier 1943 –, jusqu'à devenir, après la capitulation allemande, « le plus grand camp de rapatriement soviétique de l'oblast de Lviv en octobre 1945 »⁴². L'histoire de la captivité des PGF au camp de Rawa-Ruska pourrait ainsi être mieux appréhendée et les huit mois d'activité du camp replacés dans le temps long des vingt-et-un mois de fonctionnement du Stalag 325.

Le colloque organisé en 2018 à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne par Fabien Théofilakis, Anne Bernou et Andrea Brazzoduro intitulé « La France en guerre dans le second XX^e siècle. Représentations et mémoires contemporaines (2000-2017) » invite à considérer d'autres formes de narrativités des expériences de la guerre. L'ensemble des représentations graphiques de la captivité au Stalag 325 (photographies, peintures, dessins, caricatures, symboles, allégories) analysées selon une démarche comparative et diachronique avec les témoignages, écrits et oraux, d'anciens du 325, constituerait un beau chantier de recherche. Il s'agirait plus précisément de s'intéresser à d'autres formes de rapports entre histoire et mémoire que ceux véhiculés par l'écriture, d'observer la manière dont une expérience captive peut être racontée visuellement. Cette démarche requiert notamment l'identification des codes stylistiques choisis par les auteurs, ancien du 325, pour les confronter avec ceux utilisés pour représenter la Seconde Guerre mondiale notamment la résistance, la déportation et le génocide des Juifs.

Enfin, la présence de l'ambassadeur de Belgique à l'inauguration de la stèle au Père-Lachaise rappelle que 300 PG belges ont été internés au Stalag 325 entre août 1942 et février 1943. Leur histoire et leurs mémoires pourraient être étudiées à partir d'une démarche transnationale

⁴² AMAR Tarik Cyril, *The Paradox of Ukrainian Lviv. A Borderland City between Stalinists Nazis and Nationalists*, Ithaca, Cornell University Press, 2015, p. 168.

comparative en partant de notre thèse et en reprenant ses questionnements sur : les mémoires élaborées et diffusées par les anciens du 325 belges, la constitution de l'amicale belge de Rawa-Ruska, les politiques mémorielles construites, la place du mémorial érigé à Marcinelle dans la mémoire de la captivité au Stalag 325 en Belgique, la transmission aux générations successives, les conséquences de la dissolution de l'amicale belge. Cette dernière question amènerait certainement matière à réflexion sur les perspectives aujourd'hui et à venir des mémoires de la captivité au Stalag 325 en France.

Table des illustrations et tableau

PHOTO 1 - UNE DU PREMIER NUMERO DU BULLETIN ENVOLS (AVRIL 1946)	71
PHOTO 2 - ARTICLE INTITULE "RESISTANCE" EN UNE D'ENVOLS DE JUIN 1946	73
PHOTO 3 - ARTICLE SUR LE TITRE D'INTERNE RESISTANT EN UNE D'ENVOLS DE FEVRIER 1954	73
PHOTO 4 - ARTICLE SUR LE RAPATRIEMENT DES DEPOUILLES DE PGF INTERNES AU STALAG 325 EN UNE D'ENVOLS DE FEVRIER 1960.....	74
ORGANISATION DE L'AMICALE DU STALAG DISCIPLINAIRE 325 EN 1945	83
PHOTO 5 - ANNONCE D'ÉDOUARD PETIT DANS ENVOLS	106
PHOTO 6 - CIMETIERE DES PGF DU CAMP DE RAWA-RUSKA EN AOUT 1942	166
PHOTO 7 - INSCRIPTIONS SUR MEMORIAL DE LA CAPTIVITE DES PGF AU CAMP DE RAWA-RUSKA	170
PHOTO 8 - LA PLACE DE LA « TRANSFORMATION DU TITRE » EN UNE D'ENVOLS EN FEVRIER 1961	185
PHOTO 9 - OSCAR LIEVAIN	191
PHOTO 10 - L'ÉVOLUTION DE LA MANCHETTE D'ENVOLS A LA SUITE DE L'ÉLECTION D'OSCAR LIEVAIN EN 1961.....	210
PHOTO 11 - PHOTOGRAPHIE DE PGF AU STALAG 325 UTILISEE PAR ROGER PECHEYRAND EN 1962	272
PHOTO 12 - PHOTOGRAPHIE DE PGF AU STALAG 325 PRISE EN AOUT 1942 PAR LES DELEGUES DU CICR.....	273
PHOTO 13 - PREMIERE PAGE DE L'ÉDITION SPECIALE D'ENVOLS PUBLIE EN 1965.....	275
PHOTO 14 - PHOTOGRAPHIE ORIGINALE PRISE EN 1945 PAR JOHN R. MCCRARY	278
PHOTO 15 - SECONDE PHOTOGRAPHIE ORIGINALE PRISE EN 1945 PAR JOHN R. MCCRARY	279
PHOTO 16 - INSIGNE DU ROYAL REGIMENT OF ARTILLERIE BRITANNIQUE (1939-1945)	280
PHOTO 17 - ÉCUSSON DU GRADE DE « TECHNICIAN FOURTH GRADE SERGEANT » DE L'ARMÉE DE TERRE DES ÉTATS-UNIS.....	281
PHOTO 18 - DESSIN DU « CHEVAL DE RAWA » PAR RAYMOND LAGRUE EN 1962	285
PHOTO 19 - AQUARELLE DU « CHEVAL DE RAWA » PAR CHARLES BERTRAND (ANNEES 1980)	287
PHOTO 20 - ENTREE DE LA CITADELLE DE ZOLOTCHIV EN 2019	328
PHOTO 21 - VUE D'UNE CELLULE DE LA CITADELLE DE ZOLOTCHIV EN 2019.....	328
PHOTO 22 - MEMORIAL DE LA CAPTIVITE DES PGF A RAWA-RUSKA EN JUIN 1960.....	358
PHOTO 23 - RECEPTION A L'AMBASSADE DE FRANCE LE 24 JUILLET 1964 EN L'HONNEUR DES ANCIENS DU 325.....	363
PHOTO 24 - LA FOULE PRESENTE LORS DE L'INAUGURATION DU MEMORIAL A RAWA-RUSKA EN 1960.....	370
PHOTO 25 - DES UKRAINIENS DEVANT LES TOMBES DU CIMETIERE FRANÇAIS A RAWA-RUSKA PENDANT LA COMMEMORATION EN 1962	370
PHOTO 26 - MEDAILLE COMMEMORATIVE DE LA CAPTIVITE AU STALAG 325	374
PHOTO 27 - STELE COMMEMORATIVE DE LA CAPTIVITE DES PGF AU STALAG 325 ERIGEE AU CIMETIERE JANOWSKI A LVIV EN 1964	380
PHOTO 28 - COPIE DE LA PLAQUE COMMEMORATIVE DE LA CAPTIVITE AU STALAG 325 POSEE EN 1964 AU CIMETIERE JANOWSKI A LVIV	381
PHOTO 29 - LE CIMETIERE DE RAWA-RUSKA LORS DE LA CEREMONIE EN 1963	383
PHOTO 30 - ALBERT GUERLAIN A LVIV AVANT LA CEREMONIE A RAWA-RUSKA EN 1963	384
PHOTO 31 - L'ACCUEIL DES HABITANTS DE RAWA-RUSKA LORS DE LA CEREMONIE EN 1966	385
PHOTO 32 - PHOTOGRAPHIE DU CONGRES NATIONAL DE L'AMICALE AU PUY-EN-VELAY (AVRIL 1965).....	393
PHOTO 33 - RAWA-RUSKA EN UNE DU MAGAZINE HISTORIA (NOVEMBRE 1968)	434
PHOTO 34 - STELE EN HOMMAGE AUX « DEPORTES PATRIOTES MORTS EN DEPORTATION POUR LA FRANCE (1939-1945) » A CHATEAU- THIERRY DANS L' AISNE.....	440
PHOTO 35 - MEMORIAL « AUX MARTYRS DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION » A ROYAN	442
PHOTO 36 - LE VEILLEUR DE PIERRE PLACE BELLECOUR A LYON	445

PHOTO 37 - LES INSCRIPTIONS PRESENTES SUR LE VEILLEUR DE PIERRE	446
PHOTO 38 - LA MODIFICATION APPORTEE SUR LE VEILLEUR DE PIERRE EN 2012.....	447
PHOTO 39 - LAURE MOULIN LORS DU CONGRES NATIONAL DE L'UNDRR A LYON EN 1967	449
PHOTO 40 - ALBERT GUERLAIN EN 1976 LORS DE LA REMISE DES INSIGNES D'OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, ANDRE BORD	460
PHOTO 41 - DESSIN DE J. CADE REPRESENTANT UN CONVOI DE PGF VERS RAWA-RUSKA EN AVRIL 1942 PUBLIE PAR L'UNION AUTONOME EN 1979	486
PHOTO 42 - MARTIN KIMPLAIRE, PRESIDENT DE L'AMICALE BELGE DE RAWA-RUSKA.....	509
PHOTO 43 - MEMORIAL EN L'HONNEUR DE LA CAPTIVITE A RAWA-RUSKA A MARCINELLE (BELGIQUE)	511
PHOTO 44 - MESSAGE DE BIENVENUE AUX « DESCENDANTS » LORS DU CONGRES NATIONAL DE L'AN 2000 A PARIS	547
PHOTO 45 - L'ECHARPE DES "RAWAGETTES"	554
PHOTO 46 - PLAN DU SITE DU MEMORIAL A RAWA-RUSKA APRES RENOVATION	557
PHOTO 47 - PHOTOGRAPHIE DE L'ANCIEN BLOCK 4 DU CAMP DE RAWA-RUSKA PRISE LE 31 MAI 2003.....	563
PHOTO 48 - PHOTOGRAPHIE D'UN DES BLOCKS DU CAMP DE RAWA-RUSKA PRISE PAR LES DELEGUES DU CICR LE 16 AOUT 1942	563
PHOTO 49 - PHOTOGRAPHIE DES FRANÇAIS DANS L'ALLEE PRINCIPALE DE L'ANCIEN CAMP DE RAWA-RUSKA.....	564
PHOTO 50 - LE PRESIDENT DELEGUE DE L'UNDRR, JEAN ARTOUX, LISE LE DISCOURS DU PRESIDENT NATIONAL, JEAN-MARC FREBOUR	565
PHOTO 51 : PLAQUE COMMEMORATIVE POSEE LORS DE L'INAUGURATION DU MEMORIAL RENOVE A RAWA-RUSKA EN 2003	567
TABLEAU 1 – ENTRETIENS MENES AVEC LES FAMILLES D'ANCIENS PRISONNIERS DU STALAG 325.....	571

Table des cartes

CARTE 1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE DE RAWA-RUSKA EN EUROPE EN 1942	16
CARTE 2 - FONDS RELATIFS AU STALAG 325 DANS LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	43
CARTE 3 - LES SECTIONS LOCALES DE L'AMICALE EN 1947	95
CARTE 4 - VUE SATELLITE DE LA PARTIE SUD DE LA VILLE DE RAWA-RUSKA (MARS 2022)	166
CARTE 5 - LOCALISATION DU STALAG 325 DE RAWA-RUSKA ET SES PRINCIPAUX <i>KOMMANDOS</i>	299
CARTE 6 - LOCALISATION DES GHETTOS DANS LE DISTRICT DE GALICIE (1941-1943)	309
CARTE 7 - VUE SATELLITE DE RAWA-RUSKA ET LOCALISATION DE L'ANCIEN GHETTO JUIF	314

Table des graphiques

Graphique 1 – Effectifs de l'UNDRR par sections et regroupements régionaux en 1969.....	408
Graphique 2 – Nombre de récits d'anciens PGF du Stalag 325 publiés par une maison d'édition ou à compte d'auteur entre 1945 et 2015	526
Graphique 3 – Adhérents de la section Île-de-France de l'UNDRR : évolution du nombre d'enfants et petits-enfants entre 1999 et 2006.....	548
Graphique 4 – Adhérents de la section Île-de-France de l'UNDRR : l'évolution du nombre d'anciens PG, de veuves/épouses et d'enfants/petits-enfants (1999 - 2006)	548

Table des matières

Sommaire	7
Index des abréviations	9
Indes des noms successifs de l'association nationale ceux de Rawa-Ruska	10
Introduction	13
Étudier la captivité par-delà les barbelés.....	20
La mémoire de la captivité des PGF au Stalag 325 comme objet d'étude	26
L'histoire du Stalag 325 : des PGF en mains allemandes aux « PGF déportés à Rawa-Ruska pour fait de résistance ».....	32
Les sources.....	37
Problématique et plan.....	45
Partie I - Le premier régime mémoriel : la figure du résistant de Rawa-Ruska (1945- 1960).....	49
Chapitre 1 – Naissance et débuts de l'Amicale nationale du Stalag 325 de Rawa-Ruska (1945-1960)	51
A- Une organisation héritée de la captivité à Rawa-Ruska.....	52
1- « Les fondements communs » de l'engagement social et mémoriel d'après-guerre.....	52
a. Les réseaux de sociabilité formés au camp pour affronter la captivité à Rawa-Ruska	52
b. Organiser l'entraide en préparant (aussi) l'après-guerre : l'exemple du groupement de la région lyonnaise ...	56
2- Du centre d'entraide du Stalag 325 à l'Amicale nationale de Rawa-Ruska (1943-1945)	61
3- Une source essentielle et ses limites : le bulletin <i>Envols</i>.....	66
B- Unir les anciens PG du 325 et organiser le service social (1945-1960)	76
1- Construire et légitimer l'Amicale nationale de Rawa-Ruska (1945-1947)	77
a. L'Amicale et le premier comité directeur national : point de départ d'une action à long terme.....	77
b. Promouvoir une direction nationale depuis Paris auprès des sections régionales	81
c. Faire face à la concurrence des autres amicales de prisonniers	85
d. Les désillusions de Raymond Leguay.....	88
2- Le développement de l'Amicale nationale comme préalable à l'organisation du service social.....	91
a. L'implantation de Ceux de Rawa-Ruska à l'échelle locale sous le regard du comité directeur.....	92
b. L'évolution du nombre d'adhérents jusqu'en 1960 : un sujet sensible et peu documenté	96

3-	Le « service social » de l'Amicale du Stalag de Rawa-Ruska	99
a.	Le service social face au poids de la captivité	101
b.	Les initiatives du service social, reflets de la place des femmes dans la société (1947-1960).....	104
Chapitre 2 – Les « premiers résistants français en territoire ennemi » (1948-1960).....		115
A-	La création du Stalag 325 : endiguer la résistance des PGF dans les Stalags et Oflags ?.....	115
1-	Forcer les PGF réfractaires au travail	116
2-	Le Stalag 325	119
B-	L'an zéro de la Résistance des PGF : la création du Stalag de Rawa-Ruska	128
1-	Établir le lien entre l'ordre du 21 mars 1942 et la menace des résistants PGF	129
2-	Les "demi-frères" d'armes de la Résistance métropolitaine	138
3-	La lutte des classes au camp de Rawa-Ruska selon Lucien Mertens	146
C-	Une reconnaissance par étapes : un statut en France et un lieu de mémoire en terre galicienne (1949-1960).....	149
1-	Le statut d'interné résistant pour les prisonniers du Stalag 325	149
2-	« Les honneurs dévalués » de Pierre Gascar (1956)	157
3-	Le mémorial de Rawa-Ruska : un enjeu de mémoire en Galicie ukrainienne.....	163
Partie II - La genèse du second régime mémoriel : la figure du déporté de Rawa-Ruska (1960- 1965).....		175
Chapitre 3 – Le tournant de 1960 ou la revendication du statut de déporté résistant		179
A-	L'élection sous tension d'Oscar Liévain (1960-1961)	179
1-	Le président national Just Pruvot face à la réclamation du titre de déporté résistant en 1960	179
2-	Le congrès national de Nancy en 1961 à l'épreuve de la division	187
B-	« La mémoire encadrée » : la preuve documentaire au cœur de la revendication du titre de déporté résistant.....	194
1-	« Le fait appartient à l'histoire » : la nouvelle revendication de l'Amicale face aux exigences de crédibilité.....	195
2-	De Rawa-Ruska à Nuremberg. Les minutes du procès comme ressources documentaires de l'Amicale pour justifier ses revendications	197
3-	Les rapports de la Commission extraordinaire d'État soviétique, une source (in)contestable ?.....	203
4-	À la recherche des rapports sur « le camp de concentration de Rawa-Ruska » des délégués du Comité international de la Croix-Rouge	207
5-	Des histoires de mémoires. L'histoire du camp de Rawa-Ruska selon l'Amicale	209

Chapitre 4 – La construction de la figure du déporté du camp de concentration de Rawa-Ruska	219
A- L’an zéro de la déportation à Rawa-Ruska : les convois	221
1- « Déportation volontaire »	222
2- Les convois de PGF vers le camp Rawa-Ruska : regards croisés de l’Amicale et des récits de captivité	230
B- Les souffrances au Stalag 325 comme référentielles de la figure du déporté de Rawa-Ruska	241
1- André Méric cherche le soutien de l’État contre la CNDIR (novembre 1961)	243
2- À Rawa-Ruska, un camp de concentration nazi comme les autres ?	249
3- Les colis et les échanges avec les populations locales, deux aspects de la captivité au Stalag 325 occultés par l’Amicale	258
C- La revendication du titre de déporté résistant par les images	269
1- Du jardinage ou la faim	269
2- Une image en trompe l’œil	274
3- Les histoires du « cheval de Rawa »	284
Chapitre 5 – « L’extermination des PGF au camp de Rawa-Ruska » : un symptôme de la « déraison identitaire » de l’Amicale	297
A- L’expérience de la violence vécue par les PGF du Stalag 325, cadre de références d’un nouveau discours mémoriel (1960-1965)	298
1- La figure du « témoin » dans les récits de captivité d’anciens du 325	298
2- Les tueurs, les victimes et le processus d’assassinat dans les récits de captivité d’anciens du 325.	307
B- Désignés pour mourir, les « déportés » du Stalag 325	318
1- La démonstration d’un projet d’extermination nazi au camp de Rawa-Ruska par l’Amicale	319
2- Gardés par des tueurs SS et « mongols » sur les « terres de sang » ou la déportation dans un univers de violences	325
C- « Nous sommes davantage du côté des morts que celui des vivants »	332
1- Faire des « déportés » du Stalag 325 des victimes parmi d’autres du nazisme dans le Gouvernement Général de Pologne	333
2- L’enjeu de mémoire du nombre de victimes françaises au Stalag 325	343
Partie III - Itinéraires de la figure du déporté résistant de Rawa-Ruska (1960- années 2000)	355
Chapitre 6 - Les anciens du 325 au pays des Soviets : les commémorations à Rawa-Ruska au temps de la guerre froide (1962-1967)	357

A- Le Soviet Tour des anciens du 325 (1962-1965).....	359
B- Les commémorations à Rawa-Ruska, une mise en scène politique soviétique ?.....	368
1- 1962, la première commémoration à Rawa-Ruska ou la recherche d'un équilibre entre les mémoires de la résistance et de la déportation	369
2- Des commémorations sous l'égide des autorités soviétiques (1963-1967).....	378
Chapitre 7 – Le tournant de 1965 : la création de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska	389
A- L'intouchable revendication du titre de déporté résistant, cause d'instabilité au sein de l'Amicale 389	
B- Restructuration d'une Amicale en plein développement, gage de stabilité pour acquérir le statut de déporté résistant.....	399
1- Les statuts de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska.....	399
2- L'UNDRR à la fin des années 1960 : une association bien implantée nationalement et financièrement indépendante	406
Chapitre 8 – L'odyssée des espaces : la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska dans les espaces public et politique (1965-1973).....	415
A- La revendication du titre de déporté résistant par l'UNDRR : la santé des anciens du 325 comme argument de reconnaissance mémorielle	416
1- Comment faire du rapport du CICR sur le camp de Rawa-Ruska une « preuve irréfutable » du régime concentrationnaire ?	417
2- Les anciens médecins du Stalag 325 et la revendication du titre de déporté résistant ou l'expertise médicale au service de l'action politique.....	421
3- C'est « une plaisanterie » ? Les revendications de l'UNDRR jugées par la sous-commission	429
B- Diffusion et reconnaissance de la figure du déporté du camp de Rawa-Ruska à la fin des années 1960, du magazine <i>Historia</i> aux lieux de mémoire de la résistant et de la déportation	432
1- Le magazine <i>Historia</i> comme vitrine des revendications de l'UNDRR (1968).....	432
2- Rawa-Ruska sur le Veilleur de pierre à Lyon et sur le mémorial des « martyrs de la Résistance et de la Déportation » à Royan : des initiatives locales délaissées par l'UNDRR	438
3- La commémoration du 13 avril 1942 à l'Arc-de-Triomphe en 1967, une initiative de l'UNDRR délaissée par ses sections locales.....	451
Épilogue et conclusion - L'ombre de la discorde au sein de l'UNDRR : le décret ministériel du 18 janvier 1973.....	455
Chapitre 9 – La mémoire du Stalag 325 au temps du schisme de ceux de Rawa-Ruska (1968-2004)	459

A- « Les gardiens de l’orthodoxie » et la décision ministérielle de 1973 : le titre de déporté résistant avant l’Union de ceux de Rawa-Ruska (1968-1974).....	460
1- Les résolutions de l’Union de Provence en 1968 : entre perspectives et mises en garde envers l’UNDRR.....	461
2- Ceux de Rawa-Ruska à l’épreuve de la division (1973-1974).....	466
B- « Ainsi vogue la galère ». l’histoire restreinte d’une union autonome aux moyens limités.....	471
1- Une source essentielle et ses limites : le bulletin de l’Union autonome.....	473
2- David contre Goliath. Une Union autonome fragile, mais déterminée face à l’UNDRR.....	476
C- Émergence et affirmation d’un nouvel entrepreneur de mémoire de la captivité au Stalag 325 : l’Union autonome (1974-années 1990).....	480
1- La figure du déporté résistant de Rawa-Ruska au prisme du « combat » mené par l’Union autonome.....	480
2- La confrontation des-unions et l’emprise de « la vérité historique ».....	489
a. <u>Témoigner de la captivité au Stalag 325 sous l’emprise de la vérité</u>	489
b. <u>L’histoire du Stalag 325, un en-jeu d’influence : Daniel Bilalian vs Clément Luca : (1980-1983)</u>	496
3- Rapprochement franco-belge au temps de la rupture ou la mémoire partagée de la captivité au Stalag 325 entre l’Union nationale et l’amicale belge.....	508
Épilogue et conclusion.....	516
Partie IV - Le temps de la transmission mémorielle de la captivité au Stalag 325 aux générations successives : perspectives individuelles et collectives (1980-2010).....	523
Chapitre 10 – L’avenir comme paradigme de la construction mémorielle du Stalag 325 (années 1980 - années 2000).....	525
A- Multiplication des récits de captivité d’anciens du 325 dans les années 1980 : enjeux individuels et collectifs des témoignages.....	525
1- « L’effet Yves Durand » sur la production testimoniale d’anciens du 325.....	525
2- Les enjeux de la transmission dans les récits de captivité à partir des années 1980.....	529
B- La prise de conscience de l’inéluctable fin du temps des anciens du Stalag 325 (1997-2010).....	535
1- Le décès du président Albert Guerlain et ses conséquences immédiates sur le fonctionnement de l’UNDRR (1997).....	536
2- Préparer l’avenir de l’UNDRR face aux enjeux du millénium : l’intégration des enfants et petits-enfants dans le fonctionnement de l’Union nationale (1997- 2003).....	540
3- Passerelles entre générations : la rénovation du mémorial à Rawa-Ruska (2000-2003).....	555
Chapitre 11 – Les mémoires du Stalag 325 chez les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants d’anciens prisonniers.....	569

A- Dans l'intimité des histoires familiales d'anciens du Stalag 325 : sélection des témoins et collecte des témoignages	570
B- L'existence voilée de Rawa-Ruska dans les familles d'anciens captifs du Stalag 325.....	575
1- Une famille aux passés composés : l'exemple de la famille de Bruno Chauvel, petit-fils de Marcel Gestin	576
2- La mémoire de Rawa-Ruska à l'épreuve de l'éclatement du lien familial : l'exemple de la famille de Gaston Arson	580
3- Le mémoire de Rawa-Ruska à l'épreuve de la rupture des liens familiaux : l'exemple de la famille d'André Kervinio	586
C- Les processus de remémoration et de transmission des souvenirs familiaux liés au Stalag 325 chez les enfants et petits-enfants	588
1- La remémoration et la transmission de Rawa-Ruska à l'épreuve de la rupture des liens familiaux à partir de l'exemple de la famille d'André Kervinio.....	589
2- La remémoration et la transmission de Rawa-Ruska à l'épreuve de l'éclatement du lien familiale : l'exemple de la famille de Gaston Arson	596
3- La remémoration et la transmission de Rawa-Ruska au sein d'une famille aux passés composés : l'exemple de la famille de Bruno Chauvel.....	608
Conclusion	619
Table des illustrations et tableau.....	638
Table des cartes et graphiques	639
Table des matières	640

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Alexandre Millet
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **04 / 07 / 2023**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**



THESE DE DOCTORAT

L'UNIVERSITE D'ANGERS

ECOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : *histoire contemporaine*

Par

Alexandre MILLET

« Les mémoires des prisonniers de guerre français du Stalag 325 de Rawa-Ruska (1945-2010) »

Volume II : Bibliographie, sources et annexes

Thèse présentée et soutenue à l'Université d'Angers, le 28 septembre 2023
Unité de recherche : TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés) UMR 9016 CNRS
Thèse N° : 211763

Rapportrices avant soutenance :

Noëlline CASTAGNEZ Professeure, Université d'Orléans
Sarah FISHMAN Professeure, Université de Houston

Composition du Jury :

Claire ANDRIEU Professeure émérite, Sciences Politiques, Paris – Présidente du jury
Noëlline CASTAGNEZ Professeure, Université d'Orléans
Sarah FISHMAN Professeure, Université de Houston
Guillaume PIKETTY Professeur, Sciences Politiques, Paris - examinateur

Directeur de thèse : Yves DENÉCHÈRE
Professeur, Université d'Angers

Co-encadrant de thèse : Fabien THÉOFILAKIS
Maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



Table des matières

BIBLIOGRAPHIE	4
OUTILS : ATLAS, DICTIONNAIRES, ENCYCLOPÉDIES, MANUELS, ESSAIS	5
HISTOIRE DES SOCIÉTÉS EN GUERRE (VIOLENCES DE GUERRE, PREMIÈRE ET SECONDE GUERRE MONDIALE).....	6
EUROPE CENTRALE ET EUROPE DE L'EST EN GUERRES MONDIALES, MÉMOIRES DES CONFLITS MONDIAUX. TOURISME (MEMORIEL) EN URSS ET DANS LES PAYS SOVIÉTIQUES. L'UKRAÏNE : CONSTRUCTION D'UNE NATION .	8
HISTOIRE ET MÉMOIRES DES CAPTIVITÉS DES DEUX GUERRES MONDIALES. HISTOIRE DE L'ACTION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE PENDANT LES GUERRES MONDIALES.....	11
HISTOIRE DU STALAG 325.....	14
HISTOIRE ET MÉMOIRES DE LA RÉSISTANCE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE	15
HISTOIRE ET MÉMOIRES DES DÉPORTATIONS, DU GÉNOCIDE DES JUIFS, DU SYSTÈME CONCENTRATIONNAIRE NAZI. HISTOIRE DES PROCÈS DES CRIMINELS DE GUERRE.....	17
HISTOIRE DES PERSONNES DÉPLACÉES EN TEMPS DE GUERRE	23
MÉMOIRES, ENJEUX DE MÉMOIRE, POLITIQUES DE MÉMOIRE , RÉGIMES D'HISTORICITÉ ET HISTOIRE DES MYTHES	24
HISTOIRE ORALE, TÉMOINS ET TÉMOIGNAGES COMME OBJETS D'ÉTUDE.....	28
MÉMOIRES FAMILIALES, TRANSMISSION INTER/TRANSGÉNÉRATIONNELLE.....	30
SOURCES	31
1. SOURCES IMPRIMÉES.....	32
1.2 RECITS DE CAPTIVITÉ D'ANCIENS PG DU STALAG 325	32
1.3 AUTRES LIVRES D'ANCIENS PG DU STALAG 325 OU STALAG 369.....	34
1.4 PUBLICATIONS SUR LE STALAG 325	35
1.5 ARCHIVES PUBLIQUES	35
1.5.1 Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine	35
1.5.2. Service historique de la Défense, Division des archives des victimes des conflits contemporains – Caen	39
1.5.3 Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères – la Courneuve	41
1.6 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES	42
1.6.1 Archives départementales de l'Aube – Troyes.....	42
1.6.2 Archives départementales du Gard – Nîmes.....	42
1.6.3 Archives départementales du Gers – Auch	43
1.6.4 Archives départementales de l'Hérault – Montpellier	43
1.6.5 Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine – Rennes.....	43
1.6.6 Archives départementales du Jura – Montmorot	44
1.6.7 Archives départementales du Lot-et-Garonne – Agen.....	44
1.6.8 Archives départementales du Maine-et-Loire – Angers.....	44
1.6.9 Archives départementales de la Marne – Châlons-en-Champagne	44
1.6.10 Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques – Pau	45
1.6.11 Archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon.....	45

1.6.12 Archives départementales de la Somme – Amiens	45
1.6.13 Archives départementales du Tarn – Albi	45
1.7 ARCHIVES MUNICIPALES	45
1.7.1 Archives municipales du Puy-en-Velay.....	45
1.8 <i>BUNDESARCHIV – BERLIN-LICHTERFELDE</i>	46
1.9 ARCHIVES DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE – GENEVE	46
2. SOURCES PRIVEES	47
2.1 ARCHIVES DE L’UNION NATIONALE CEUX DE RAWA-RUSKA ET LEURS DESCENDANTS – PARIS	47
2.2 FONDS PRIVES DE FAMILLES D’ANCIENS PGF DU STALAG 325	54
3. SOURCES ORALES.....	62
3.1 TEMOIGNAGES D’ENFANTS, PETITS-ENFANTS ET ARRIERE-PETITS-ENFANTS D’ANCIENS DU 325 RECUEILLIS PAR ALEXANDRE MILLET	62
3.2 TEMOIGNAGES ANNEXES RECUEILLIS PAR ALEXANDRE MILLET	63
3.3 TEMOIGNAGES FILMES D’ANCIENS PGF DU STALAG 325 RECUEILLIS PAR CHOCHANA BOUKHOBZA DANS LE CADRE DU FILM DOCUMENTAIRE <i>LES EVADES DE RAWA-RUSKA, TEMOINS DE LA SHOAH</i>	63
3.3.1 Les films d’ici, société de production audiovisuelle – Paris.....	63
3.3.2 United Stats Holocauste Memorial Museum – Washington	63
3.3.3 Archives privées, Bernard C.....	64
3.3.4 Archives départementales du Calvados - Caen	64
3.3.5 Archives départementales du Lot-et-Garonne - Agen.....	64
3.3.6 Archives départementales de Saône-et-Loire - Mâcon	64
3.3.7 Archives de l’Union nationale Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants	64
4. SOURCES DOCUMENTAIRES EN LIGNE.....	65
4.1 CENTRE DE RECHERCHE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX ET LES EVOLUTIONS DU DROIT DE L’UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE (CRDFED).....	65
4.2 ARCHIVES DU <i>UNITED STATS HOLOCAUSTE MEMORIAL MUSEUM - WASHINGTON</i>	66
4.3 ARCHIVES AUDIOVISUELLES DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE.....	67
4.4 BIBLIOTHECA-ANDANA.BE	68
ANNEXES	70
ANNEXE 1 : LE RAPATRIEMENT DES CORPS D’ANCIENS DU 325 INHUMES EN URSS LE 28 NOVEMBRE 1970	71
ANNEXE 2 : CONGRES NATIONAUX DE L’UNION NATIONALE CEUX DE RAWA-RUSKA (1946- 2006)	76
ANNEXE 3 : CONGRES NATIONAUX DE L’UNION AUTONOME CEUX DE RAWA-RUSKA (1976- 1988)	78
ANNEXE 4 : PRESIDENTS DE L’UNION NATIONALE CEUX DE RAWA-RUSKA ET DE L’UNION AUTONOME NATIONALE DES DEPORTES RESISTANTS DE RAWA-RUSKA	79
ANNEXE 5 : CARTES DES LIEUX DE MEMOIRE DEDIES A LA CAPTIVITE AU STALAG 325	80
ANNEXE 6 : LES ENTRETIENS ORAUX.....	82
6.1 REPARTITION DES PERSONNES INTERVIEWEES PAR GENERATION.....	82
6.2 DUREES DES ENTRETIENS AVEC LES TEMOINS	83
6.3 QUESTIONNAIRES DE L’ENQUETE ORALE	84
6.3.1 Entretien avec Bruno Chauvel	84
6.3.2 Entretien avec Gwendoline et Justine Chauvel	106
6.3.3 Entretien avec Françoise Arson	121
ANNEXE 7 : QUESTIONNAIRE DE L’ENQUETE ECRITE	136

ANNEXE 8 : REPARTITION DES PGF INTERNES AU STALAG 325 ET DANS LES DETACHEMENTS DE TRAVAIL EN AOUT 1942 D'APRES LE RAPPORT DES DELEGUES DU CICR	148
ANNEXE 9 : EXEMPLE D'ORGANISATION DU TRAVAIL AU STALAG 325 EN 1942.....	148
ANNEXE 10 : LES GHETTOS JUIFS DANS LE GOUVERNEMENT GENERAL DE POLOGNE (1939-1943)	149
ANNEXE 11 : EXTRAIT DE LA CONTRE-ARGUMENTATION DE L'UNION DE PROVENCE DE CEUX DE RAWA-RUSKA OPPOSEE AU MINISTERE DES ACVG EN 1965.....	153
ANNEXE 12 : PHOTOGRAPHIES DU STALAG 325 PRISES PAR LE CICR EN 1942 ET 1943.....	154
ANNEXE 13 : STATUTS DE L'AMICALE DU STALAG DISCIPLINAIRE 325 « CEUX DE RAWA-RUSK » (3 AVRIL 1945)	162
ANNEXE 14 : STATUTS DE L'UNION NATIONALE DES DEPORTES DE RAWA-RUSKA (1965).....	166
ANNEXE 15 : RAPPORT MEDICAL DES ANCIENS MEDECINS DU STALAG 325 PUBLIE DANS ENVOLS (1966)	170
ANNEXE 16 : EXTRAITS DE L'EXAMEN DU RAPPORT DU CICR SUR LA CAMP DE RAWA-RUSKA PAR L'UNDRR EN 1966	174
ANNEXE 17 : EXTRAITS DU LIVRET EDITE PAR L'UNION NATIONALE DES MILITAIRES DEPORTES RESISTANTS ET FAMILLES DE DISPARUS POUR LE CONGRES NATIONAL DE 1965 AU PUY-EN-VELAY.....	182
ANNEXE 18 : STELE EN MEMOIRE DU STALAG 325 AU CIMETIERE DU PERE-LACHAISE A PARIS	189
ANNEXE 19 : AQUARELLES D'EUGENE VANDERHEYDE REPRESENTANT DES SCENES DE LA VIE AU CAMP DE RAWA-RUSKA.....	190

BIBLIOGRAPHIE

Outils : atlas, dictionnaires, encyclopédies, manuels, essais

Histoire sociale de la France au XX^e siècle

- BACOU Magalie et BATAILLE, « L'aménagement des colonies de vacances (1930-1965) : Changement des lieux et des rapports sociaux de sexe ? », *Les dossiers des sciences de l'éducation*, n° 28, 2012, p. 13-23.
- BETTE Peggy, « Des œuvres de guerre aux offices nationaux : l'évolution de la prise en charge des veuves de guerre (France, 1914-1924) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 9, n° 1, 2016, p. 68-87.
 - « La protection sociale contemporaine de la veuve (1870-1945) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 7, n° 1, 2014.
- BERLIERE Jean-Marc *et alii* (dir.), *Métiers de police : être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire de la France au XX^e siècle (1945-1958), tome 3*, Paris, Éditions Complexe, 1999.
 - *Histoire de la France au XX^e siècle, de 1974 à nos jours, Tome IV*, Paris, Éditions Complexe, 2006.
- CHAINEAUD Christel, « La protection sociale contemporaine de la veuve : 1870-1945 », thèse de doctorat en droit sous la direction de Bernard Gallinato, Université de Bordeaux 4, 2005.
- CHEVRIER Marc, GUSSE Isabelle (dir.), *La France depuis de Gaulle : La V^e République en perspective*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2018.
- CUSSET François (dir.), *Une histoire (critique) des années 1990 – De la fin de tout au début de quelque chose*, Paris, La Découverte, 2020.
- FAGNANI Jeanne, « L'intégration progressive du modèle de "la mère qui travaille". Trente ans de politique familiale en France », *Spirale*, vol. 18, n° 2, Érès, Toulouse, 2001, p. 139-155.
- FASSIN Didier, *Faire de la santé publique*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2008.
 - *Les Enjeux politiques de la santé. Études sénégalaises, équatoriennes et françaises*, Paris, Karthala, 2000.
 - *L'espace politique de la santé. Essai de généalogie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.
- FUCHS Julien, *Le temps des jolies colonies de vacances. Au cœur de la construction d'un service public (1944-1960)*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 2020.
- JEANNENEY Jean-Noël, *Un attentat - Petit-Clamart, 22 aout 1962*, Paris, Points, 2018.
- LECLERC Marcel, *Commissaire Leclerc : de l'antigang à la criminelle*, Paris, Plon, 2000.
- LETABLIER Marie-Thérèse, « 4. Les politiques familiales : genèse, acteurs et instruments », in GIRAUD Olivier et PERRIER Gwenaëlle (dir.), *Politiques sociales : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2022, p. 59-78.
- PIKETTY Guillaume, MURACCIOLE Jean-François *et alii* (dir.), *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Robert Laffont, 2015.
- ROUSSO Henry (dir.), DELACROIX Christian, ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *La France du temps présent (1945-2020)*, Paris, Gallimard, 2022.
- VERCLYTTTE Valérie, *La société française de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2018.

Épistémologie historique

- BLANC Brigitte *et alii* (dir.), *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France (1939-1945)*, Paris, Archives nationales, 1994.
- FISHMAN Sarah *et alii* (dir.), *France at war: Vichy and the historians*, Oxford, Berg Publishers, 2000.
- HEIMBERG Charles *et alii*, « Mythistoires et contre-vérités dans l'histoire et les mémoires : quelle histoire apprendre et enseigner ? », *Raisons éducatives*, n° 24, 2020, p. 75-97.
- ZALC Claire (dir.), *Comptes-rendus d'ouvrages sur l'histoire de la Shoah*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

Autre référence

- CERUZZI Paul E., « Aux origines américaines de l'Internet : projets militaires, intérêts commerciaux, désirs de communauté », *Le Temps des médias*, n° 18, 2012, p. 15-28.

Histoire des sociétés en guerre (violences de guerre, Première et Seconde Guerre mondiale)

- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane *et alii* (dir.), *Guerre et cultures 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 1994.
- BARTOV Omer *et alii*, *Les sociétés en guerre. 1911-1946*, Paris, Armand Colin, 2003.
- BECKER Annette, *Oubliés de la grande guerre, humanitaire et culture de guerre 1914-1918, population occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noésis, 1998.
- BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990.
- BÖHLER Jochen, « L'adversaire imaginaire : "Guerre des francs-tireurs" de l'armée allemande en Belgique en 1914 et de la Wehrmacht en Pologne en 1939. Considérations comparatives », in EISMANN Gaël et MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes : la politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2011, p. 17-40.
- CABANES Bruno, *Une histoire de la guerre (du XIX^e siècle à nos jours)*, Paris, Seuil, 2018.
- FASSIN Didier, *L'empire du traumatisme : enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2011 (2007).
 - « De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes : Genèse et transformations d'une condition morale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 123, 2014, p. 161-171.
- FOGARTY Richard S., *Race and War in France: Colonial Subjects in the French Army (1914-1918)*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2008.
- FONCK Bertrand et SABLON DU CORAIL Amable, *1940, l'empreinte de la défaite : témoignages et archives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- FREMEAUX Jacques, *Les colonies dans la Grande Guerre*, Paris, 14-18 Éditions, 2006.
- FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair : la campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2015.

- HORNE John et KRAMER Alan, *German atrocities, 1914. A history of denial*, New Haven, Yale University Press, 2001.
- INGRAO Christian, « Le silence du soldat : autour de la violence de guerre », *Vacarme*, n° 30, 2005, p. 18-21.
- JACKSON Julian T., *The Fall of France: The Nazi Invasion of 1940*, Oxford, Oxford University Press, 2003.
- KITSON Simon et HOCHARD Cécile, « La violence de guerre. Approches comparées des deux conflits mondiaux », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 65, 2000, p. 139-142.
- LACOSTE Charlotte, *Séductions du bourreau. Négation des victimes*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.
- LOPEZ Jean, *La Wehrmacht. La fin d'un mythe*, Paris, Perrin, 2019.
- MARTENS Stefan et PRAUSER Steffen (dir.), *La guerre de 1940 : se battre, subir, se souvenir*, Paris, Presses du Septentrion, 2014.
- MAY Ernest R., *Strange Victory: Hitler's Conquest of France*, New-York, Hill & Wang Pub, 2001.
- MOSSE Georges L., *De la grande guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 2003.
- NORD Philip, *France 1940. Défendre la République*, Paris, Perrin, 2017.
- OSTENC Michel, « Les prisonniers de guerre italiens de la Première Guerre mondiale », *Revue Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 254, 2014, p. 27-41.
- PROST Antoine et alii (dir.), *Le Moment 1940*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- RAGACHE Gilles, *Les enfants de la guerre. Vivre, survivre, lire et jouer en France 1939-1949*, Paris, Perrin, 1997.
- SPRAUL Gunter, *Der Franktireurkrieg 1914. Untersuchungen zum Verfall einer Wissenschaft und zum Umgang mit nationalen Mythen*, Berlin, Frank & Timme Verlag, 2016.
- TISON Stéphane, *Comment sortir de la guerre ? Deuil, mémoire et traumatisme (1870-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
 - « Traumatisme de guerre et commémorations. Comment champenois et sarthois sont-ils sortis de la guerre ? (1870-1940) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 216, 2004, p. 5-29.
- VAÏSSE Maurice, *Mai-juin 1940 : défaite française, victoire allemande sous l'œil des historiens étrangers*, Paris, Autrement, 2000.
- WEINRICH Arndt et PATIN Nicolas (dir.), *Quel bilan scientifique pour le centenaire de 1914-1918 ?*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2022

Europe centrale et Europe de l'Est en guerres mondiales, mémoires des conflits mondiaux. Tourisme (mémoriel) en URSS et dans les pays soviétiques.

L'Ukraine : construction d'une nation

- AMACHER Korine *et alii* (dir.), *Histoire partagée, mémoires divisées: Ukraine, Russie, Pologne*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2021.
 - « La mémoire du stalinisme dans la Russie de Poutine : continuité ou rupture ? », *Esprit*, vol. 12, 2010, p. 70-77.
- AMAR Tarik Cyril, *The Paradox of Ukrainian Lviv. A Borderland City between Stalinists Nazis and Nationalists*, Ithaca, Cornell University Press, 2015.
- AUNOBLE Éric, « Vanessa Voisin, L'URSS contre ses traîtres : l'épuration soviétique (1941-1955) », *Revue des études slaves*, vol. 87, n° 2, 2016, p. 288-289.
- BECHTEL Delphine, « Galizien, Galicja, Galitsye, Halytchyna : le mythe de la Galicie, de la disparition à la résurrection (virtuelle) », *Cultures d'Europe centrale*, n° 4, Le mythe des confins, Paris CIRCE, 2004, p. 56-77.
 - « Von Lemberg Nach Lviv: Gedächtniskonflikte in Einer Stadt an Der Grenze », *Osteuropa*, vol. 58, n° 6, 2008, p. 227-244.
 - « De Jedwabne a Zolotchiv : pogromes locaux en Galicie (juin-juillet 1941) », *Cultures d'Europe Centrale : la destruction des confins*, 2005, p. 69-92.
 - « Lemberg / Lwów / Lvov / Lviv identités d'une « ville aux frontières imprécises » », *Diogène*, vol. 210, n° 2, 2005, p. 73-84.
- BOUCHARD Michel, « La Grande Guerre patriotique : narrations sociales et monuments de guerre », *Anthropologica*, vol. 55, n° 1, 2013, p. 113-126.
- BOYKO Natalka, « Religion(s) et identité(s) en Ukraine : existe-t-il une "identité des confins" ? », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 35, n° 4, 2004, p. 37-74.
- CŒURE Sophie et MAZUY Rachel, *Cousu de fil rouge, Voyages des intellectuels français en Union soviétique*, Paris, CNRS Éditions, 2012.
- CRAHAY Frédéric, « Mémoire(s) en Ukraine : de l'unité à la diversification », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, n° 125, 2017, p. 41-49.
- DESCHEPPER Julie, « Le "patrimoine soviétique" de l'URSS à la Russie contemporaine. Généalogie d'un concept », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 137, n° 1, 2018, p. 77-98.
- DMITRIEVA Marina, « Les monuments étrangers : la mémoire des régimes passés dans les villes postsocialistes », *Revue des études slaves*, vol. 86, n° 1-2, 2015, p. 75-93 (traduit de l'anglais par Alexis Berelowitch).
- DULLIN Sabine, « Des frontières s'ouvrent et se ferment. La mise en place d'un espace socialiste derrière le rideau de fer, 1953-1970 », *Relations internationales*, vol. 147, n° 3, 2011.
- EDELE Mark, *Soviet Veterans of the Second World War: A Popular Movement in an Authoritarian Society (1941-1991)*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
- FAYET Jean-François, « Le 9 mai contre le 7 novembre : concurrence commémorative et nouvelle légitimité internationale de l'URSS », *Relations internationales*, vol. 147, n° 3, 2011, p. 7-18.
- FEDOR Julie *et alii* (dir.), *War and Memory in Russia, Ukraine and Belarus*, Cham, Springer International Publishing, 2017.

- GOBERT Sébastien, « En Ukraine, le passé toujours vivant », *Études*, n° 5, 2018, p. 19-30.
- GOMOLINSKI Olivia, « Le massacre de Katyn et les relations soviéto-polonaises pendant la Seconde Guerre mondiale », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 281, n° 1, 2021, p. 37-53.
- GORSUCH Anne E., *All This is Your World: Soviet Tourism at Home and Abroad after Stalin*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
 - et KOENKER Diane P. (dir.), *Tourism: The Russian and East European Tourist under Capitalism and Socialism*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.
- GOUJON Alexandra, *L'Ukraine. De l'indépendance à la guerre*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2021.
- GOULD-DAVIES Nigel, « The Logic of Soviet Cultural Diplomacy », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 2, 2003, p. 193-214.
- GOUSSEFF Catherine, « La genèse des transferts de populations dans les territoires libérés. L'évacuation "volontaire" des Ukrainiens de Pologne vers l'URSS (septembre 1944-juin 1945) », *Cahiers du monde russe*, vol. 49, n° 2-3, 2008, p. 515-536.
- GROSS Jan T., *Revolution from Abroad: The Soviet Conquest of Poland's Western Ukraine and Western Belorussia*, Princeton, Princeton University Press, 2002.
- HRYTSAK Yaroslav, « National Identities in Post-Soviet Ukraine: The Case of Lviv and Donetsk », *Harvard Ukrainian Studies*, vol. 22, 1998, p. 263-281.
- JURGENSON Luba, BECHTEL Delphine (dir.), *Le tourisme mémoriel en Europe centrale et orientale*, Paris, Éditions Pétras, 2013.
- KOPOSOV Nikolay, « Les lois mémorielles en Russie et en Ukraine : une histoire croisée », *Écrire l'histoire*, n° 16, 2016, p. 251-256.
- LOWE Keith, *L'Europe barbare*, Paris, Perrin, 2015.
- MARPLES David R., *Heroes and Villains: Creating National History in Contemporary Ukraine*, Budapest, Central European University Press, 2013.
- MAZUY Rachel, « Le tourisme idéologique en Union soviétique », *Relations internationales*, vol. Tourisme et Relations internationales, n° 102, 2000, p. 201-217.
 - « "Les Amis de l'URSS" et le voyage en Union soviétique. La mise en scène d'une conversion (1933-1939) », *Politix*, vol. 18, n° 2, 1992, p. 108-128.
- MELNYK Oleksandr, *World War II as an Identity Project. Historicism, Legitimacy Contests, and the (Re-)construction of Political Communities in Ukraine (1939–1946)*, Stuttgart, Ibidem Press, 2022.
- MITROFANOVA Oksana, « Les péripéties du dialogue franco-ukrainien », *ThucyBlog. Les relations internationales en débat*, 2009, 18 pages.
- MOINE Nathalie, ANGELL John, « Defining "war crimes against humanity" in the Soviet Union. Nazi arson of Soviet villages and the Soviet narrative on Jewish and non-Jewish Soviet war victims, 1941-1947 », *Cahiers du monde russe*, vol. 52, n° 2-3, 2011, p. 441-473.
 - « Expérience de guerre, hiérarchie des victimes et justice sociale à la soviétique », *Cahiers du monde russe*, vol. 49, n° 2-3, 2008, p. 383-418.
 - « La commission d'enquête soviétique sur les crimes de guerre nazis : entre reconquête du territoire, écriture du récit de la guerre et usages judiciaires », *Le Mouvement Social*, vol. 222, n° 1, 2008, p. 81-109.

- PAILLARD Denis, « Russie/URSS : le discours national russe comme mémoire et refus », *Langages*, n° 114, 1994, p. 98-108.
- PATTIEU Sylvain, « Voyager en pays socialiste avec Tourisme et travail », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 102, n° 2, 2009, p. 63-77.
- POHL Dieter, *Nationalsozialistische Judenverfolgung in Ostgalizien 1941-1944: Organisation und Durchführung eines staatlichen Massenverbrechens*, München, R. Oldenburg Verlag, 1996.
- RUPNIK Jacques (dir.), « Chapitre 1 : La détermination européenne de l'Ukraine », in de l'auteur, *Les banlieues de l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 41-73.
- ROUSSELET Kathy et BOYKO Natalka, « Les Églises ukrainiennes. Entre Rome, Moscou et Constantinople », *Le Courrier des pays de l'Est*, vol. 1045, n° 5, La Documentation française, Paris, 2004, p. 39-50.
- SANDKÜHLER Thomas, « Endlösung » in Galizien: *Der Judenmord in Ostpolen und die Rettungsinitiativen von Berthold Beitz 1941*, Bonn, Dietz, 1996.
- SNYDER Timothy, *Nationalism, Marxism, and Modern Central Europe. A Biography of Kazimierz Kelles-Krauz (1872-1905)*, Oxford, Oxford University Press, 2017.
 - *The Reconstruction of Nations: Poland, Ukraine, Lithuania, Belarus (1569–1999)*, Yale, Yale University Press, 2004.
- SPIRIDONOVA Elizaveta, « La visite de N. S. Khrouchtchev en France (23 mars-3 avril 1960) », mémoire de master en histoire, sous la direction d'Olivier Wieviorka, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2014.
- TINGUY Anne (dir.), *L'Ukraine, nouvel acteur du jeu international*, Bruxelles, Bruylant, 2000.
- TUMARKIN Nina, « "The Great Patriotic War as Myth and Memory" », *European Review*, vol. 11, n° 4, 2003, p. 595-611.
- WERTH Nicolas, *Histoire de l'Union soviétique de Lénine à Staline (1917-1953)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2021, 6^e éd., p. 86-103.
 - « Le Grand retour, URSS 1945-1946 », *Histoire@Politique*, vol. 3, n° 3, 2007, p. 1-10.
 - « La société et la guerre dans les espaces russe et soviétique, 1914-1946 », *Histoire, économie & société*, vol. 23, n° 2, Armand Colin, Paris, 2004, p. 191-214.
- ZADORA Anna, « La Grande Guerre Patriotique Comme Pilier de L'identité Nationale : une Étude Biélorusse », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 47, n° 1-2, 2016, p. 287-314.

Histoire et mémoires des captivités des Deux Guerres mondiales. Histoire de l'action du Comité international de la Croix-Rouge pendant les guerres mondiales

- D'ABZAC-EPEZY Claude « La France face au rapatriement des prisonniers de guerre allemands », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 233, 2009, p. 93-108.
- BATY Régis, *Tambov - Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010.
- BLAIZOT François, « Les prisonniers de guerre français au Stalag VIII-C (1940-1945) », mémoire de master en histoire, sous la direction de Gaël Eismann, Université de Caen, 2019.
- BIESS Franck, *Homecomings: returning POWs and the legacies of defeat in postwar Germany*, New Nersey, Princeton University Press, 2006.
- BORIES-SAWALA Helga Elisabeth, *Franzosen im "Reichseinsatz". Deportation, Zwangsarbeit, Alltag. Erfahrungen und Erinnerungen von Kriegsgefangenen und Zivilarbeitern*, Berne, Peter Lang, 1996.
- CAHEN Fabrice, « Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et les visites de camps. Étude d'une controverse », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 172, n° 2, Centre de Documentation Juive Contemporaine, 2001, p. 7-62.
- CHABORD Marie-Thérèse, « Les organismes français chargés des prisonniers de guerre sous le Gouvernement de Vichy », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, vol. 10, n° 37, 1960, p. 3-14.
- CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre. Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- CHIFFOLEAU Floriane, « Captivité des prisonniers de guerre français pendant la Seconde guerre mondiale. Le cas des aspirants du Stalag-IA (1940-1945) », mémoire de master en histoire contemporaine, sous la direction d'Olivier Wierviorka, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2017.
- COCHET François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre, une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998.
 - *Les exclus de la victoire : histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985)*, Paris, SPM, 1992.
- DALISSON Rémi, *Les soldats de 1940 : une génération sacrifiée*, Paris, CNRS Éditions, 2020.
- DEBONS Delphine, *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre : un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions du Cerf, 2012.
 - « Le CICR, le Vatican et l'œuvre de renseignements sur les prisonniers de guerre : rivalité ou collaboration dans le dévouement ? », *Relations internationales*, n° 138, 2009, p. 39-57.
- DELPAL Bernard, « La visite du camp : missions sanitaires du CICR auprès des prisonniers de guerre français détenus en Allemagne », in VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle (dir.), « *Morts d'inanition* » : *Famine et exclusions en France sous l'Occupation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 203-228.
- DERMENJIAN Geneviève et FISHMAN Sarah, « "La guerre des captives" et les associations de femmes de prisonniers en France (1941-1945) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 49, 1996, p. 98-109.

- DURAND Yves, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, Paris, FNCPG, 1980.
 - *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos (1939-1945)*, Paris, Hachette, 1987.
- D'HOOP Jean-Marie, « Prisonniers de guerre français témoins de la défaite allemande (1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 150, 1988, p. 77-88.
- FARRE Sébastien, « Le CICR et les détenus des camps de concentration nationaux-socialistes (1942-1945) », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 94, 2012, p. 191-219.
- FISHMAN Sarah, *Femmes des prisonniers de guerre (1940-1945)*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- FUSSEL Paul, *À la guerre. Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Points, 2003.
- GAYME Évelyne, *Prisonniers de guerre. Vivre la captivité de 1940 à nos jours*, Paris, Imago, 2019.
 - *Les prisonniers de guerre français - Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Paris, Economica, 2010.
 - « Les mémoires de la captivité », *Inflexions*, n° 40, 2019, p. 175-182.
- GOLDMAN Philippe, « La propagande allemande auprès des prisonniers de guerre français à travers *Le Trait d'union*, 1940-1945 », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine sous la direction de Jacques Droz, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 1975.
- GRYNBERG Anne, « 1939-1940 : l'internement en temps de guerre les politiques de la France et de la Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, vol. 54, 1997, p. 24-33.
- HERBERT Ulrich, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des "Ausländer-Einsatzes" in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, Bonn, Dietz, 1985.
- HINZ Uta, *Gefangen im Grossen Krieg: Kriegsgefangenschaft in Deutschland, 1914-1921*, Essen, Klartext, 2006.
- JALABERT Laurent, *Les prisonniers de guerre, XV^e-XIX^e siècle : entre marginalisation et reconnaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.
- LEWIN Christophe, *Le retour des prisonniers de guerre français (1945)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1986.
- LLOYD Christopher, « Enduring Captivity: French POW Narratives of World War II », *Journal of War & Culture Studies*, vol. 6, n° 1, 2013, p. 24-39.
- MABON Armelle, *Prisonniers de guerre "indigènes" : visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2019.
 - « Les prisonniers de guerre coloniaux durant l'Occupation en France », *Hommes et Migrations*, n° 1228, 2000, p. 15-28.
 - « La singulière captivité des prisonniers de guerre coloniaux durant la Seconde Guerre mondiale », *French Colonial History*, vol. 7, 2006, p. 181-197.
 - « Solidarité nationale et captivité coloniale », *French Colonial History*, vol. 12, n° 1, 2011, p. 193-207.
- MANN Gregory, *Native Sons: West African Veterans and France in the Twentieth Century*, Durham, Duke University Press, 2006.
- MOORE Bob, *Prisoners of War. Europe: 1939-1956*, Oxford, Oxford University Press, 2022.

- NENNINGER Timothy K., « United States Prisoners of War and the Red Army, 1944-45: Myths and Realities », *The Journal of Military History*, vol. 66, n° 3, 2002, p. 761-781.
- ODON Abdal, *Soldats oubliés, les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, E&C, 2001.
 - « Un combat d'après-guerre : le statut de prisonniers », *Revue du Nord*, vol. 80, n° 325, 1998, p. 405-416.
- PANNE Jean-Louis, « Prisonniers de guerre français et polonais : fraternité, expériences, témoignages », *Revue des études slaves*, vol. 75, n° 2, 2004, p. 271-284.
- PASSERA Françoise, « La représentation de la captivité au Mémorial de Caen », in CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 221-227.
- PATHE Anne-Marie et THEOFILAKIS Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XX^e siècle : des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012.
- POLIAN Pavel, « La violence contre les prisonniers de guerre soviétiques dans le III^e Reich et en URSS », in AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et alii (dir.), *La violence de guerre, 1914-1945*, Paris-Bruxelles, IHTP-Complexe, 2002, p. 117-131.
- QUINTON Laurent, *Digérer la défaite. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre Mondiale (1940-1953)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
 - « Une littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953) », thèse en littérature française du XX^e siècle, sous la direction de Michèle Touret, Université Rennes 2, 2007.
- REISS Matthias, « *Die Schwarzen waren unsere Freunde* »: *Deutsche Kriegsgefangene in der amerikanischen Gesellschaft (1942-1946)*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2002.
- SCHECK Raffael, *Love between enemies: western prisoners of war and German women in World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021.
 - *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais, mai-juin 1940*, Paris, Tallandier, 2007.
- SERADIN Nicolas, « Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : stratégies mémorielles et écriture de l'histoire », thèse en histoire, sous la direction de Luc Capdevila, Université de Rennes 2, 2015.
- SCHWELLING Birgit, *Heimkehr - Erinnerung - Integration: Der Verband der Heimkehrer, die ehemaligen Kriegsgefangenen und die westdeutsche Nachkriegsgesellschaft*, Paderborn, Schöningh, 2010.
- STREIT Christian, *Keine Kameraden. Die Wehrmacht und die sowjetischen Kriegsgefangenen 1941-1945*, Bonn, Dietz, 1997.
 - « Prisonniers de guerre alliés aux mains des Allemands », in CATHERINE Jean-Claude (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre. Histoire, art et mémoire (1939-1945). Pour une approche européenne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 29-40.
- THEOFILAKIS Fabien (dir.), *Les prisonniers de guerre français en 40*, Paris, Fayard, 2022.
 - *Les prisonniers de guerre allemands (1944-1949)*, Paris, Fayard, 2014.
 - « La sexualité du prisonnier de guerre. Allemands et Français en captivité (1914-1918, 1940-1948) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 99, 2008, p. 203-219.

- « Les prisonniers de guerre français et allemands, acteurs de la dynamique européenne d'une guerre mondiale à l'autre ? », *Siècles*, n° 41, 2015, p. 1-17.
- « Le prisonnier de guerre dans l'historiographie française et allemande : étudier la Seconde Guerre mondiale à front renversé », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 274, n° 2, 2019, p. 17-26.
- « Les autorités françaises face aux prisonniers de guerre allemands SS (1944-1948) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 223, n° 3, 2006, p. 93-107.
- « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises dans les mémoires nationales en France et en Allemagne après 1945 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 100, 2007, p. 67-84.
- WALLACE Geoffrey, *Life and Death in captivity: the abuse of prisoners during war*, New-York, Cornell University Press, 2015.
- WOEHRLE Christophe, « De la captivité au travail forcé ? Le cas des prisonniers de guerre juifs », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 274, n° 2, 2019, p. 59-73.
 - « Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre du Reich (1940-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 270, n° 2, 2018, p. 121-142.

Histoire du Stalag 325

- BARCELO Laurent, « Itinéraires de "résistants-prisonniers" : ceux de Rawa-Ruska », in VANDENBUSSCHE Robert (dir.), *L'engagement dans la Résistance (France du Nord - Belgique)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, 2003, p. 189-199.
 - « Rawa-Ruska, "camp de la goutte d'eau et de la mort lente" », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 202-203, 2001, p. 155-164.
- GOMET Doriane, « Le camp de Rawa-Ruska : pratiques punitives et émergence des pratiques sportives », in « Sports et pratiques corporelles chez les déportés, prisonniers de guerre et requis français en Allemagne durant la seconde guerre mondiale (1940-1945) », Thèse de doctorat en Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sous les directions de Thierry Terret et de Wolfram Pyta, Université Claude Bernard - Lyon I, 2012, p. 900-911.
- GROS Christine, « Rawa-Ruska, camp de représailles pour les prisonniers évadés (avril 1942 – janvier 1943) », mémoire de master en Sciences politiques, sous la direction de Roland Lewin, Université des Sciences sociales de Grenoble (IEP), 1989.
- SERRE Marie-Laure, « le camp de Rawa-Ruska à travers la mémoire des survivants », mémoire de maîtrise en histoire, sous la direction d'Olivier Dumoulin, Université de Rouen, 1996.

Histoire et mémoires de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale

- ALLORANT Pierre, « La mémoire accommodante du corps préfectoral : entre la panthéonisation de Jean Moulin et l'oubli de Jacques Morane », in CASTANEZ Noëlline, ALLORANT Pierre (dir.), *Mémoires des guerres : le Centre-Val-de-Loire de Jeanne d'Arc à Jean Zay*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 169-185.
- ANDRIEU Claire, « Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises à Ravensbrück », *Histoire@Politique*, vol. 5, n° 2, Centre d'histoire de Sciences Po, 2008, p. 24-45.
- AZOUVI François, *Français, on ne vous a rien caché. La Résistance, Vichy, notre mémoire*, Paris, Gallimard, 2020.
- BERGERE Marc, « Tensions et rivalités entre les pouvoirs issus de la Résistance en Maine-et-Loire », in SAINCLIVIER Jacqueline et BOUGEARD Christian (dir.), *La Résistance et les Français*, Presses universitaires de Rennes, 1995, p. 295-305.
- BROSZAT Martin et FRÖHLICH Elke, *Alltag und Widerstand Bayern im Nationalsozialismus*, München, Serie Piper, 1987.
- CHAPOUTOT Johann, « 3. Ceux qui n'en étaient pas. La résistance allemande à Hitler », in *Comprendre le nazisme*, Paris, Tallandier, 2020, vol. 2^e éd., p. 237-248.
- CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, « 7. La France Libre et la symbolique républicaine », in *De Gaulle, la République et la France Libre*, Paris, Perrin, 2014, p. 221-232.
- DOUZOU Laurent (dir.), *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
 - *La Résistance française, une histoire périlleuse*, Paris, Seuil, 2005.
 - *et alii* (dir.), *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale : Villes et métropoles à l'épreuve du conflit*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.
 - « Le mythe du mythe de la Résistance », in ATTARD-MARANINCHI Marie-Françoise *et alii* (dir.), *Engagements : Culture politique, guerres, mémoires, monde du travail (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016, p. 235-245.
 - « La Résistance française en quête d'un héros éponyme (1941-1996) », in CHARLE Christophe *et alii* (dir.), *La France démocratique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 431-440.
 - « L'entrée en résistance », *Le Mouvement social*, n° 180, 1997, p. 9-21.
- EISMANN Gaël, « La norme à l'épreuve de l'idéologie : le franc-tireur en droit allemand et la figure du terroriste judéo-bolchevique dans les prétoires militaires allemands en France pendant la Seconde Guerre mondiale », *Histoire Politique*, n° 45, 2021, p. 1-21.
- HÖPEL Thomas, *Opposition, Dissidenz und Resistenz in Leipzig (1945-1989)*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2018.
- LABORIE Pierre, *Le chagrin et le venin. La France sous l'Occupation, mémoires et idées reçues*, Paris, Fayard, 2011.
 - « Chapitre IX. Les maquis dans la population », in *Penser l'événement*, Paris, Gallimard, 2019, p. 177-210.

- « Chapitre XVI. Les comportements collectifs et la mémoire gaulliste : mots et usages », in *Penser l'événement*, Paris, Gallimard, 2019, p. 338-359.
- « Qu'est-ce que la Résistance ? », in MARCOT François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, p. 29-39.
- LACOUR-ASTOL Catherine, *Le genre de la Résistance. La Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
- LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et occupation nazie, Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Paris / Bruxelles, IHTP-CNRS / Éditions Complexe, coll. « Histoire du temps présent », 2003.
 - « Les multiples facettes de la résistance contre l'Allemagne nazie », *LAVA*, n° 12, 2020.
 - « La résistance et les conceptions de l'Europe (1945-1965) : anciens résistants et victimes de la persécution face à la Guerre froide, au problème allemand et à l'intégration européenne », in FRANK Robert et FLEURY Antoine (dir.), *Le rôle des guerres dans la mémoire des Européens*, Berne, Peter Lang, 1997, p. 137-181.
- LALIEU Olivier, *La résistance française à Buchenwald*, Paris, Tallandier, 2019.
- MARCOT François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006.
 - et MUSIEDLAK Didier, *Les Résistances, miroir des régimes d'oppression : Allemagne, France, Italie*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006.
 - « Pour une sociologie de la Résistance: intentionnalité et fonctionnalité », *Le Mouvement social*, n° 180, 1997, p. 21-42.
- MERLIOT Gilbert, « Résistance, opposition et "Resistenz" sous le Troisième Reich et en RDA. Réflexions sur les concepts dans une approche comparative », in CAMARADE Hélène et GOEPPER Sibylle, *Résistance, dissidence et opposition en RDA 1949-1990*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016, p. 325-336.
- MIOT Claire et alii (dir.), *Militaires en résistances en France et en Europe*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2020.
- MURACCIOLE Jean-François, *Histoire de la Résistance en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020 (1993).
- PIKETTY Guillaume, *Résister. Les archives intimes des combattants de l'ombre*, Paris, Éditions Textuel, 2011.
 - *Français en résistance. Carnets de guerre, correspondances, journaux personnels*, Paris, Robert Laffont, 2009,
 - « Générations résistantes à l'épreuve de la sortie de guerre », in *Revue historique*, n° 641, 2007, p.151-163.
- RABINO Thomas, *Laure Moulin : résistante et sœur de héros*, Paris, Perrin, 2021.
- SAGNES Jean (dir.), *Jean Moulin et son temps (1899-1943)*, Béziers, Presses Universitaires de Perpignan, 2000, p. 145-154.
- SAINCLIVIER Jacqueline et BOUGEARD Christian (dir.), *La Résistance et les Français: enjeux stratégiques et environnement social*, Presses universitaires de Rennes, 1995.
- SOLCHANY Jean, « Le commandement militaire allemand en France face au fait résistant : logiques d'identification et stratégie d'éradication », in DOUZOU Laurent et alii (dir.), *La résistance et les Français : villes, centre et logiques de décision*, Paris, CNRS, 1996, p. 511-530.

- VAST Cécile, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre). Essai sur l'expérience de la Résistance et l'identité résistante*, Besançon, Université de Franche-Comté, 2008.
 - « Sur l'expérience de la Résistance : cadre d'étude, outils et méthodes », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 242, 2011, p. 73-99.
- VERGNON Gilles, « Les associations d'anciens combattants du maquis du Vercors, le souvenir et la mémoire », *Cahier du CEHD*, n° 28, 2006, p. 61-70.
- WAHL Alfred (dir.), *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de recherche histoire et civilisation, 1984.
- WIEVIORKA Olivier, « Les avatars du statut de résistant en France (1945-1992) », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 50, 1996, p. 55-66.

Histoire et mémoires des déportations, du génocide des Juifs, du système concentrationnaire nazi. Histoire des procès des criminels de guerre

- ANDRIEU Claire *et alii*, *Spoliation et restitution des biens juifs en Europe, XX^e siècle*, Paris, Autrement, 2007.
- ANGRICK Andrej, « I.5/ Un secret éternel ? Réflexions et considérations sur l'Aktion et le Sonderkommando 1005 », DREVON Claire (trad.), *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 213, n° 1, Mémorial de la Shoah, Paris, 2021, p. 105-119.
 - "Aktion 1005" *Spurenbeseitigung von NS-Massenverbrechen 1942-1945. Eine « geheime Reichssache » im Spannungsfeld von Kriegswende und Propaganda*, vol. 2, Göttingen, Wallstein, 2018.
- ARAD Yitzhak, *The Holocaust in the Soviet Union*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2009.
 - *Belzec, Sobibor, Treblinka. The Operation Reinhard Death Camps*, Bloomington, Indiana University Press, 1987.
- AZOUVI François, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Folio-Gallimard, 2015.
- BAJOHR Frank (dir.), « La société allemande et la persécution des Juifs 1933-1945 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 209, 2018, p. 39-58, (traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).
 - et LÖW Andrea, « En guise d'introduction. Éclairer au pays des coupables : la Shoah et l'historiographie allemande 1990-2015 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 209, 2018, p. 29-38, (traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).
- BANDE Alexandre *et alii* (dir.), *Nouvelle histoire de la Shoah*, Paris, Passés composés, 2021.
- BANKIER David et MICHMAN Dan (dir.), *Holocaust Historiography in Context. Emergence, Challenges, Polemics and Achievements*, Jérusalem, Yad Vashem, 2008.
- BARTOV Omer, *Anatomie d'un génocide. Vie et mort dans une ville nommée Buczacz*, Paris, Plein Jour, 2021.
- BENSOUSSAN Georges *et alii* (dir.), *Dictionnaire de la Shoah*, Paris, Larousse, 2009.

- BERNARD-NOURAUD Paul, *Figurer l'autre. Essai sur la figure du "musulman" dans les camps de concentration nazis*, Paris, Kimé, coll. « Entre Histoire et Mémoire », 2013.
- BILLIG Joseph, *Les camps de concentration dans l'économie du Reich*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973.
- BLAUSTEIN-NIDDAM Amélie, « La Shoah dans l'enseignement de l'histoire en France depuis 1990 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 193, n° 2, 2010, p. 151-168.
- BRAYARD Florent, *Auschwitz, enquête sur un complot nazi*, Paris, Seuil, 2012.
 - *La « solution finale de la question juive ». La technique, le temps et les catégories de la décision*, Paris, Fayard, 2004.
 - *Le Génocide des Juifs entre procès et histoire 1943-2000*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000.
- BROWNING Christophe R., *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 2006.
- BRUTTMANN Tal, *Auschwitz*, Paris, La Découverte, 2015.
 - JOLY Laurent, WIEVIORKA Annette (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS éditons, 2009.
- BURZLAFF Jan, « Vers des histoires transnationales de la Shoah : le cas des relations sociales dans l'Europe de l'Est », DREVON Claire (trad.), *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 212, 2020, p. 293-318.
- ÇEHRELI Ayşe Sila, « Belzec, à la recherche des traces laissées par un centre de mise à mort », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 197, 2012, p. 261-282.
 - *Témoignage du Khurbn. La résistance juive dans les centres de mise à mort Chelmno, Belzec, Sobibor, Treblinka*, Paris, Kimé et Fondation Auschwitz, 2013.
- CESARANI David, « Les médias et la mémoire de la Shoah dans la Grande-Bretagne d'aujourd'hui », *Le Temps des médias*, n° 5, 2005, p. 126-143.
- CHAUMONT Jean-Michel, « 7. L'affaire Treblinka », in *Survivre à tout prix ?*, Paris, La Découverte, 2017, p. 197-223.
- CHEROUX Clément (dir.), *Mémoire des camps. Photographies des camps de concentration et d'extermination nazis (1933-1939)*, Paris, Éditions Marval, 2001.
- COUTIN Willy, « L'Aktion Reinhardt en Galicie orientale à la lecture des rapports de commissions d'enquête soviétiques », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 197, 2012, p. 131-177.
 - « Le rapport Katzman. Rapport de Friedrich Katzmann, chef de la SS et de la police de la Galicie orientale, sur l'élimination des Juifs dans son district », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 196, 2012, p. 397-420.
 - « The Black Book of Polish Jewry (1943) Extraits : "Lwow et la Galicie orientale" et "Treblinka" », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 196, 2012, p. 707-731.
- DELAGE Christian, *La Vérité par l'image. De Nuremberg au procès Milosevic*, Paris, Denoël, 2006.
- DELORME Isabelle, « La Shoah, de l'étude à la mémoire : une présence en progression dans les manuels et les programmes d'histoire du lycée général ? », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 193, n° 2, 2010, p. 19-31.
- DELPLA François, *Nuremberg face à l'histoire*, Paris, L'Archipel, 2006

- DESBOIS Patrick, *La Shoah par balles*, Paris, Plon, 2019.
- DINER Hasia R., *We Remember with Reverence and Love: American Jews and the Myth of Silence after the Holocaust (1945-1962)*, New-York, New York University Press, 2009.
- DREYFUS Jean-Marc, *L'impossible réparation. Déportés, biens spoliés, or nazi, comptes bloqués, criminels de guerre*, Paris, Flammarion, 2015.
- DREYFUS Paul, « François de Menthon (1900-1984), le garde des Sceaux oublié (4 septembre 1943-30 mai 1945) », *Histoire de la justice*, vol. 18, n° 1, Association Française pour l'Histoire de la Justice, Paris, 2008, p. 235-242.
- EISMANN Gaël, « Maintenir l'ordre. Le MBF et la sécurité locale en France occupée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 98, 2008, p. 125-139.
- FLEURY Béatrice et WALTER Jacques, « Le procès Papon. Médias, témoin-expert et contre-expertise historiographique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 88, n° 4, Presses de Sciences Po, Paris, 2005, p. 63-76.
- FONTAINE Thomas, *Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée (1940-1944)*, thèse d'histoire sous la direction de Denis Peschanski, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2013.
 - « Qu'est-ce qu'un déporté ? Les figures mémorielles des déportés de France », in LABORIE Pierre et alii (dir.), *Images des comportements sous l'Occupation : mémoires, transmission, idées reçues*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 79-89.
- FONTANA Laura, « L'historiographie allemande de la Shoah : nouvelles perspectives et recherches », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 205, n° 2, 2016, p. 571-600.
- FRIEDRICH Klaus-Peter et TEMPLER Bill, « Le massacre des Juifs par les nazis vu par la presse polonaise, 1942-1947 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 97, n° 2, 2012, p. 555-605.
- GERLACH Christian, *Sur la conférence de Wannsee. De la décision d'exterminer les Juifs d'Europe*, Paris, Liana Levi, 1999.
 - (dir.), « Politique alimentaire, faim et persécution des Juifs de 1939-1945 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 209, 2018, p. 431-447, (traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).
- GOLSAN Richard J., *Vichy's Afterlife. History and Counterhistory in Potswar France*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2000.
- GRIERSON Karla, « La Shoah, œuvres et témoignages », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 54, 1997, p. 119-122.
- GROSS Jan T., *Les voisins. Un pogrom en Pologne : 10 juillet 1941*, Paris, Fayard, 2002, (édit. originale : 2001 ; traduit de l'américain par Pierre-Emmanuel Dauzat).
- GRUAT Cédric, *Crimes hiltériens. Une exposition-deuil au sortir de la guerre*, Paris, Tirésias, 2017.
- GRUNER Wolf et OSTERLOH Jörg, « La persécution nationale-socialiste des Juifs dans les territoires annexés 1939-1945 », MANNONI Olivier (trad.), *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 209, 2018, p. 401-430, (traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).
- HEER Hannes, « Entraînement pour la Shoah : Lemberg juin-juillet 1941 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 179, n° 3, Centre de Documentation Juive Contemporaine, 2003, p. 74-100, (traduit de l'allemand par Andréa Lauterwein).

- HEUMAN Johannes, *The Holocaust and French Historical Culture, 1945–65*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015.
- HILBERG Raul, *Exécuteurs, victimes, témoins : la catastrophe juive (1933-1945)*, Paris, Gallimard, 1994, (édit. originale : 1985 ; traduit de l'américain par Marie-France de Paloméra).
 - *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Arthème Fayard, 1988. (édit. originale : 1985 ; traduit de l'américain par André Charpentier, Pierre-Emmanuel Dauzat et Marie-France de Paloméra)
- HUSSON Édouard, « L'appareil de terreur de Himmler, le commandement de la Wehrmacht et les projets génocidaires du régime nazi. Le développement des méthodes d'extermination en Pologne et en Union soviétique (1939-1941) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 187, n° 2, Mémorial de la Shoah, Paris, 2007, p. 59-92.
 - « L'extermination des malades et des handicapés par les nazis ("opération T 4") : un lieu de mémoire négligé », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 181, n° 2, Centre de Documentation Juive Contemporaine, 2004, p. 165-175.
- IGOUNET Valérie, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Seuil, 2000.
- INGRAO Christian et SOLCHANY Jean, « La "Shoah par balles" : Impressions historiennes sur l'enquête du père Desbois et sa médiatisation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 102, 2009, p. 3-18.
- JEAN Jean-Paul et Denis Salas, *Barbie, Touvier, Papon, Des procès pour la mémoire*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires », 2002.
- JOLY Laurent, *Dénoncer les Juifs sous l'Occupation*, Paris, CNRS Éditions, 2021.
 - (dir.), *La délation dans la France des années noires*, Paris, Perrin, 2012.
- LYON-CAEN Judith, « La Shoah en creux : Pierre Gascar entre roman et témoignage (1953-1998) », *Littera, revue de littérature française*, n° 7, 2022, p. 13.
- KERSHAW Ian, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, 1997.
- KICHELEWSKI Audrey et alii, *Les Polonais et la Shoah. Une nouvelle école historique*, Paris, CNRS Éditions, 2019.
- KLARSELD Serge, *Vichy-Auschwitz : la "solution finale" de la question juive en France*, Paris, vol. 2, Fayard, 2001.
 - et KLARSELD Beate, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, [à compte d'auteur], 1978.
- KOTEK Joël, « Camps et centres d'extermination au XX^e siècle : essai de classification », *Les Cahiers de la Shoah*, vol. 7, n° 1, 2003, p. 45-85.
- KOWALCZYK Patrycja, « Témoignage de Stanislaw Kozak sur Belzec (octobre 1945) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 196, 2012, p. 499-506.
- LACOSTE Charlotte, *Séductions du bourreau. Négation des victimes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
- LAGROU Pieter, « Europe as a place for common memories? Some thoughts on victimhood, identity and emancipation from the past. », in BLAIVE Muriel et alii, *Clashes in European memory. The case of communist repression and the Holocaust*, Innsbruck, Studienverlag Gesmbh 2011, p. 281-288.

- « Victims of genocide and national memory: Belgium, France and the Netherlands 1945-1965 », *Past & Present*, n° 154, 1997, p. 181-222.
- et ROVETTA Ornella (dir.), *Defeating impunity. Attempts at International Justice in Europe since 1914*, New-York, Berghahn Books, 2022.
- LALIEU Olivier, *Histoire de la mémoire de la Shoah*, Saint-Cloud, Éditions Soteca, 2015.
 - *La Déportation fragmentée. Les anciens déportés parlent de politique (1945-1980)*, Paris, Éditions La Boutique de l'histoire, 1994.
- LAUB Thomas J., *After the Fall: German Policy in Occupied France, 1940-1944*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- LEBOURG Nicolas, « Le camp de Rivesaltes : bilan et perspectives d'un lieu d'ostracisme (1939-2007) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 123, n° 275, 2011, p. 409-424.
- LEOCIAK Jacek, « La fin de l'ère de la mémoire », KICHELEWSKI Audrey (trad.), *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 197, 2012, p. 709-718.
- LEVY Ophir, « Le magnétisme de la Shoah », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 195, n° 2, Mémorial de la Shoah, Paris, 2011, p. 405-422.
- LIBIONKA Dariusz, « L'extermination des Juifs polonais dans le Gouvernement général (Aktion Reinhardt). Aspects généraux », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 196, n° 1, p. 15-55, (traduit du polonais par Audrey Kichelewski)
- LINNE Karsten, « Arbeiterrekrutierung in Ostgalizien 1941 bis 1944: Zwischen Freiwilligkeit und Menschenjagden », *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, n° 61-88, 2014.
- LINDEPERG Sylvie, « *Nuit et Brouillard* ». *Un film dans l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2007.
 - et WIEVIORKA Annette (dir.), *Le Moment Eichmann*, Paris, Albin Michel, 2016.
- MACHCEWICZ Pawe, « 10 : Jedwabne 1941. Le débat sur le conflit judéo-polonais dans le Nord-Est de la Pologne sous l'occupation nazie », *Recherches*, L'Europe et ses passés douloureux, 2007, p. 156-168.
- MAECK Julie, *Montrer la Shoah à la télévision de 1960 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2009.
- MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007.
- MARTINIÈRE Joseph DE LA, *Le Décret et la procédure Nacht und Nebel (Nuit et Brouillard)*, Orléans, Impressions Boulas-Vitry, 1981.
- MATARD-BONUCCI Marie-Anne, « Usages de la photographie par les médias dans la construction de la mémoire de la Shoah », *Le Temps des médias*, vol. 5, n° 2, Nouveau Monde éditions, Paris, 2005, p. 9-26.
- MEZZASALMA Philippe, « L'ADIR, ou une certaine histoire de la déportation des femmes en France », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 69, n° 1, 2003, p. 49-60.
- MOUTIER-BITAN, MARIE, *Le début de la Shoah en Galicie orientale (juin-juillet 1941)*, Paris, Passés composés, 2023.
 - *Le pacte antisémite : le début de la Shoah en Galicie orientale, juin-juillet 1941*, Paris, Passés composés/Humensis, 2023.
- PEREGO Simon, *Pleurons-les. Les Juifs de Paris et la commémoration de la Shoah (1944-1967)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020.

- et POZNANSKI Renée, *Le Centre de documentation juive contemporaine, 1943-2013 : documenter la Shoah*, Paris, Éditions du mémorial de la Shoah, 2013.
- POHL Dieter, *Nationalsozialistische Verbrechen 1939 - 1945 - Innenansichten des Nationalsozialismus*, Stuttgart, Klett-Cotta, 2022.
 - « Le génocide en Galicie orientale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 47, n° 2, 2000, p. 290-307.
 - « L'Aktion Reinhardt à la lumière de l'historiographie », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 197, n° 2, 2012, p. 21-56, (traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).
- POLIAKOV Léon, *Bréviaire de la haine. Le III^e Reich et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1951.
- POLLAK Michael, *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien d'une identité sociale*, Paris, Point, 1990.
- RENZ Werner, « 27. Le procès d'Auschwitz à Francfort (1963-1965). Préalables et déroulement », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 209, n° 2, 2018, p. 591-613 (traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).
- ROELCKE Volker et HOHENDORF Gerrit, « Akten der "Euthanasie"-Aktion T4 gefunden », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, n° 41, 1993, p. 479-481.
- ROTHBERG Michael, *Mémoire multidirectionnelle. Repenser l'Holocauste à l'aune de la décolonisation*, Paris, Éditions Pétra, 2018 (édit. originale : 2009 ; traduit de l'américain par Luba Jurgenson).
- ROUSSO Henry, « Les racines du négationnisme en France », *Cités*, vol. 36, n° 4, 2008, p. 51-62.
- ROZENBERG Danielle, *Enquête sur la Shoah par balles*, Paris, Hermann, 2016.
- SMELSER Ronald et ZITELMANN Rainer (dir.), *The Nazi Elite*, New-York, New York University Press, 1993.
- SNYDER Timothy, *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, Paris, Gallimard, 2012.
 - *Black Earth. The Holocaust as History and Warning*, New-York, Tim Duggan Books, 2015.
 - « Comment écrire l'histoire de l'Europe des massacres ? », *Le Débat*, n° 172, 2012, p. 152-192.
- SPECTOR Shmuel, « Aktion 1005. Effacing the Murder of Million », *Holocaust and Genocide Studies*, vol. 5, n° 2, 1990, p. 157-173.
- STEINBACHER Sybille, *Auschwitz: Geschichte und Nachgeschichte*, Munich, C.H.Beck, 2020 (2004).
 - (dir.), « Les relations entre Auschwitz et l'environnement extérieur, l'économie et la société », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 209, 2018, p. 471-486, (traduit de l'allemand par Claire Devon).
- TAMAGNE Florence, « La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 239, n° 2, Éditions du Cerf, Paris, 2006, p. 77-104.
- TARRICONE Christophe et BRUTTMANN Tal, *Les 100 mots de la Shoah*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2020.
- TERNON Yves, « L'Aktion T4 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 199, n° 2, 2013, p. 37-59.

- THEOFILAKIS Fabien et BERNOU-FIESELER Anne (dir.), *Dachau - Mémoires et Histoire de la déportation, Regards franco-allemands*, Paris, Éditions Tirésias, 2006.
 - « Adolf Eichmann à Jérusalem ou le procès vu de la cage de verre (1961-1962) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 120, n° 4, 2013, p. 71-85.
- TREGENZA Michaël, *Aktion T4. Le secret d'État des nazis : l'extermination des handicapés physiques et mentaux*, Paris, Calmann-Lévy, 2011.
- VIDAL-NAQUET Pierre, *Les assassins de la mémoire*, Paris, Maspero, 1981.
- WACHSMANN Nikolaus, *KL. Une histoire des camps de concentration nazis*, Paris, Gallimard, 2017.
- WARDI Charlotte et WILGOWICZ Pérel (dir.), *Vivre et écrire la mémoire de la Shoah. Littérature et psychanalyse*, Paris, Éditions du Nadir, 2002.
- WIEVIORKA Annette, *1945. La découverte*, Paris, Seuil, 2015.
 - *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette, 2013.
 - (dir.), *Les procès de Nuremberg et de Tokyo*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996.
- WITTMANN Rebecca, « Chapitre 8. From Majdanek to Demjanjuk: failures of Justice in postwar Germany (1958-2009) », in LAGROU Pieter et ROVETTA Ornella (dir.), *Defeating impunity. Attempts at International Justice in Europe since 1914*, New-York, Berghahn Books, 2022, p. 174-188.
- WORMSER-MIGOT Olga, *Le système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968.
- WÜNSCHMANN Kim, « 8. Les prisonniers juifs dans les camps de concentration. Les instruments de la terreur et de la politique antisémite d'exclusion dans l'Allemagne nazie », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 209, 2018, p. 175-201, (traduit de l'allemand par Claire Devon).

Histoire des personnes déplacées en temps de guerre

- ARNAUD Patrice, *Les STO : histoire des Français requis en Allemagne nazie, 1942-1945*, Paris, CNRS Éditions, 2019.
- BORIES-SAWALA Helga Élisabeth, *Dans la gueule du loup : les Français requis du travail en Allemagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010.
- COHEN Gérard Daniel, *In war's wake. Europe's Displaced Persons in Postwar order*, Oxford, Oxford University Press, 2012.
- DEFANCE Corine et alii (dir.), *Personnes déplacées et guerre froide en Allemagne occupée*, Berne, P.I.E Peter Lang, 2015.
- GOUSSEFF Catherine, *Échanger les peuples : le déplacement des minorités aux confins polono-soviétiques, 1944-1947*, Paris, Fayard, 2015.
- HERBERICH-MARX Geneviève et RAPHAËL Freddy, « Les incorporés de force alsaciens. Dénis, convocation et provocation de la mémoire », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 6, 1985, p. 83-102.

- MASPERO Julia, « La prise en charge des personnes déplacées en Allemagne par les autorités françaises (mars-mai 1945) », *Les Champs de Mars*, vol. 21, n° 1, La Documentation française, Paris, 2011, p. 15-34.
 - « La question des personnes déplacées polonaises dans les zones françaises d'occupation en Allemagne et en Autriche : un aspect méconnu des relations franco-polonaises (1945-1949) », *Relations internationales*, vol. 138, n° 2, 2009, p. 59-74.
- SHEPHARD Ben, *Le long retour, 1945-1952 : l'histoire tragique des déplacés de l'après-guerre*, Paris, Albin Michel, 2014.
- SPINA Raphaël, « Faire l'histoire du service du travail obligatoire des origines à nos jours : généalogie et avancées », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 274, 2019, p. 7-16.

Mémoires, enjeux de mémoire, politiques de mémoire , régimes d'historicité et histoire des mythes

- ANDRIEU Claire *et alii* (dir.), *Politiques du passé : usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2006.
 - LAVABRE Marie-Claire, TARTAKOWSKY Danielle, *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006.
- BARASH Jeffrey Andrew, « L'abîme de la mémoire. La mémoire collective entre expérience personnelle et identité politique », *Cités*, n° 29, 2007, p. 105-116.
- BARCELLINI Serge, « Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des "années noires" », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 45, 1995, p. 76-78.
- BARRIERE Philippe, « "Au nom de la mémoire..." : Les associations grenobloises d'anciens combattants et victimes de guerre à la libération (1944-1947) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 205, 2002, p. 35-53.
- BIENENSTOCK Myriam (dir.), *Devoir de mémoire ?*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2014.
 - « Le devoir de mémoire : un impératif ? », *Les Temps modernes*, 2010, p. 99-115.
- BLANCHARD Pascal et VEYRAT-MASSON Isabelle (dir.), *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, La Découverte, 2008.
- BRANCHE Raphaëlle, *La guerre d'Algérie, une histoire apaisée ?*, Paris, Point, 2005.
- BOURSIER Jean-Yves (dir.), *Musées de guerre et mémoriaux : politiques de la mémoire*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013.
- CAILLE Alain (dir.), *La quête de reconnaissance, Nouveau phénomène social total*, Paris, La Découverte, 2007.
- CASTAGNEZ Noëlline, *Quand les socialistes français se souviennent de leurs guerres. Mémoire et identité (1944-1995)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.
- CHERUBINI Bernard (dir.), *Pratiques mémorielles et politique*, Paris, L'Harmattan, 2018.
- CHAUMONT Jean-Michel, *La concurrence des victimes, Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.
- CLIFFORD Rebecca, *Commemorating the Holocaust: The Dilemmas of Remembrance in France and Italy*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

- CORCUFF Philippe, « 4. Le collectif au défi du singulier : en partant de l'habitus », in *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, 2001, p. 95-120.
- CREPON Marc, « La mémoire des guerres. À propos de la modernisation des commémorations », *Esprit*, n° 371, 2011, p. 105-118.
- CRIVELLO Maryline et alii (dir.), *Concurrence des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2006.
- DALISSON Rémi, *Les guerres et la mémoire*, Paris, CNRS Éditions, 2013.
- DEFRANCE Corine, « Les jumelages franco-allemands. Aspect d'une coopération transnationale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 99, 2008, p. 189-201.
- DELACROIX Christian et alii (dir.), *Historicités*, Paris, La Découverte, 2009.
- DENIS-CONSTANT Martin, *L'identité en jeux. Pouvoirs, identifications, mobilisations*, Paris, Karthala, 2010.
- DEROO Éric, VALLAUD Pierre, *Indochine française, 1856-1956. Guerres, mythes et passions*, Paris, Perrin, 2003.
- ECHTERNKAMP Jörg, « Guerre totale, conflits de mémoire et culte des morts en RFA pendant la guerre froide », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 104, 2009, p. 95-106.
- EL KENZ David et NERARD François-Xavier (dir.), *Commémorer les victimes en Europe XVI^e-XXI^e siècles*, Ceyzérieu, Éditions Champ Vallon, 2013.
- ELIADE Mircea, *Aspects du mythe*, Paris, Gallimard, 1963.
- FOUCHE Jean-Jacques, « Le centre de la mémoire d'Oradour », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 73, 2002, p. 125-137.
- GADBOIS Jocelyn et VEZINA Catherine, « Angles morts de la mémoire : de brefs regards sur le contexte immédiat », *Conserveries mémorielles*, n° 10, 2011, p. 1-7.
- GENSBURGER Sarah, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.
 - et LEFRANC Sandrine (dir.), *La mémoire collective en question(s)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2023.
 - « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 61, n° 4, 2005, p. 47-69.
 - et LEFRANC Sandrine (dir.), *La mémoire collective en question(s)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2023.
- GILZMER Mechthild, *Mémoires de pierre. Les monuments commémoratifs en France après 1944*, Paris, Autrement, 2009.
- GOBILLE Boris, « Excès de mémoire, déficit d'histoire ; mai 1968 et ses interprétations », in MICHEL Johann (dir.), *Mémoires et histoires: des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 181-212.
- GRANDHOMME Jean-Noël, « Le Mémorial de l'Alsace-Moselle et le "Mur des noms" ou de la difficulté à créer une mémoire "consensuelle" », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 276, 2019, p. 11-23.
- GROppo Bruno, « Introduction. Histoire, mémoire, identité », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 68, 2002, p. 1-6.

- GROBMANN Johannes, « 1914, un lieu de mémoire européen ? de la commémoration nationale à l'émergence d'un consensus mémoriel », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 265, 2017, p. 119-132.
- GUERITAT Karine, « La politique de mémoire de l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC) à travers l'exemple de la CDIHP du Loiret (1983-1996) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 205, n° 1, 2002, p. 85-95.
- HACHET Pascal, *Le mensonge indispensable, du trauma social au mythe*, Paris, Armand Colin, 1999.
- HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.
- HILBERG Raul, *La politique de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1996, (traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra).
- JOHANN Michel, *Mémoire et histoire, des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- KALIFA Dominique (dir.), *Les historiens croient-ils aux mythes ?*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016.
- KROUCK Corinne, « Stratégies d'écriture et représentations de la guerre. L'exemple des combattants de 1870 », *Sociétés & Représentations*, n° 13, 2002, p. 165-178.
- LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003.
- LAHIRE Bernard, « 1. Champ, hors-champ, contrechamp », in LAHIRE Bernard (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, 2001, p. 23-57.
- LALIEU Olivier, « L'invention du devoir de mémoire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 69, 2001, p. 83-94.
- LE GOFF Jacques (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Fayard, 1998.
- LEDOUX Sébastien, *La nation en récit*, Paris, Belin, 2021.
 - *Le devoir de mémoire, une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016.
 - « Le phénomène mémoriel par ses mots », *Le Temps Imaginaire. Revue d'ouvertures*, n° 5, 2021.
 - « Devoir de mémoire ou travail de mémoire ? Du choix des formules dans les discours politiques (2000-2017) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 276, 2019, p. 99-112.
 - « La mémoire, mauvais objet de l'historien ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2017, p. 113-128.
 - « Les historiens face aux nouveaux usages du mot mémoire. Mémoire : entre "formation discursive" et "mémoire discursive" », *Mots. Les langages du politique*, n° 103, 2013, p. 137-143.
- LINDENBERG Daniel, « Guerres de mémoire en France », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 42, 1994, p. 77-96.
- MANGUEL Alberto, *Europe : le mythe comme métaphore*, Paris, Collège de France, 2022.
- MARTIN Jean-Clément, « Histoire, mémoire et oubli pour un autre régime d'historicité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 47-4, 2000, p. 783-804.

- MARY Julien, « "Réparer l'histoire". Les combattants de l'Union française prisonniers de la République démocratique du Vietnam de 1945 à nos jours », thèse d'histoire sous la direction de Frédéric Rousseau, Université Paul Valéry Montpellier 3, 2017.
- MESNARD Philippe, « La tension des identités mémorielles », *Rue Descartes*, n° 66, 2009, p. 93-99.
- MICHEL Johann, *Devenir descendant d'esclave. Enquête sur les régimes mémoriels*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.
 - *Gouverner les mémoires*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
 - « L'évolution des politiques mémorielles : l'état et les nouveaux acteurs », *Migrations Société*, n° 138, 2011, p. 59-70.
- NICOLAÏDIS Dimitri, « Les historiens confrontés aux enjeux de mémoire. À propos du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire », *Mouvements*, n° 45-46, 2006, p. 160-165.
- NOIRIEL Gérard, « Histoire, mémoire, engagement civique », *Hommes et Migrations*, n° 1247, 2004, p. 17-26.
- NORA Pierre, *Les lieux de mémoire. tome 1 : La République* (1984), *tome 2 : La Nation* (1986), *tome 3 : Les France* (1992), Paris. Gallimard.
- NORD Philip, *After the Deportation: Memory Battles in Postwar France*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.
- PASSERON Jean-Claude, REVEL Jacques, *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.
- PEREGO Simon, « La mémoire avant la mémoire ? Retour sur l'historiographie du souvenir de la Shoah dans la France de l'après-guerre », *20 & 21. Revue d'histoire*, vol. 145, n° 1, Presses de Sciences Po, Paris, 2020, p. 77-90.
- POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993.
- RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Point, 2003.
- RIOUX Jean-Pierre, « Devoir de mémoire, devoir d'intelligence », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 73, 2002, p. 157-167.
- ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987.
- RUBIN SULEIMAN Susan, *Crises de mémoire. Récits individuels et collectifs de la Deuxième Guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
- SAINCLIVIER Jacqueline et alii (dir.), *Images des comportements sous l'Occupation. Mémoires, transmission, idées reçues*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.
- SCOTT David, « The Temporality of Generations: Dialogue, Tradition, Criticism », *New Literary History*, vol. 45, n° 2, 2014, p. 157-181.
- SERADIN Nicolas, « Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : stratégies mémorielles et écriture de l'histoire », thèse en histoire sous la direction de Luc Capdevilla, Université Rennes 2, 2015.
- THEOFILAKIS Fabien, « Antoine Grande, Entretien », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 276, 2019, p. 39-46.
- WOLIKOW Serge, *Les combats de la mémoire. La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Paris, le Cherche-Midi, 2006.

- WIEVIORKA Olivier, *La mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Seuil, 2010.

Histoire orale, témoins et témoignages comme objets d'étude

- ABRAMS Lynn, *Oral history theory*, New-York, Routledge, 2016.
- BEAUPRE Nicolas, « La guerre comme expérience du temps et le temps comme expérience de guerre. Hypothèses pour une histoire du rapport au temps des soldats français de la Grande Guerre », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 117, 2013, p. 166-181.
 - « De quoi la littérature de guerre est-elle la source ? Témoignages et fictions de la Grande Guerre sous le regard de l'historien », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 112, 2011, p. 41-55.
 - « Espions et Francs-tireurs en 1914 dans la littérature de guerre. 14-18 », *Aujourd'hui- Today-Heute, Revue Annuelle d'Histoire*, 2001, p. 59-78.
- BESSAOUD-ALONSO Patricia, « Le récit de l'histoire familiale », in *L'institution familiale entre continuité et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 27-46.
- BRUNEL Magali, « Le genre témoignage : quel savoir, quel lecteur ? », *Narrative Matters 2014 : Narrative Knowing/Récit et Savoir*, 2014, p. 1-10.
- COSME Pierre et alii (dir.), *Le récit de guerre comme source d'histoire, de l'Antiquité à nos jours*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2022.
- DESCAMPS Florence, *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Bréal, 2006.
 - « L'histoire orale, une chance à saisir pour les archivistes et les historiens », Actes de la Journée d'étude *Les archives et l'écriture de l'histoire*, Genève, 8 novembre 2002, *Revue suisse d'histoire*, vol. 53, 2003, p. 310-318.
- DODD Lindsey, « "It did not traumatise me at all": childhood "trauma" in French oral narratives of wartime bombing », *Oral History*, vol. 41, n° 2, 2013, p. 37-48.
- DOSSE François, « Transmettre le passé », *Le Télémaque*, vol. 51, n° 1, 2017, p. 79-88.
- DOUZOU Laurent, « De l'histoire orale à une "idéologie du témoignage": autopsie d'une régression », in CAPDEVILA Luc et HARISMENDEY Patrick (dir.), *L'engagement et l'émancipation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 295-308.
- DUCLERT Vincent, « Archives orales et recherche contemporaine : Une histoire en cours », *Sociétés & Représentations*, n° 13, 2002, p. 69-86.
- DULONG Renaud, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998.
- ELM Michael et KÖBLER Gottfried (dir.), *Zeugenschaft des Holocaust Zwischen Trauma, Tradierung und Ermittlung*, Frankfurt am Main/ New York, Campus Verlag, 2007.
- GRELE Ronald J., « Values and Methods in the Classroom Transformation of Oral History », *The Oral History Review*, vol. 25, n° 1, 1998, p. 57-69.

- HAHN Alois, « Contribution à la sociologie de la confession et autres formes institutionnalisées d'aveu [Autothématisation et processus de civilisation]: Autothématisation et processus de civilisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62, n° 1, 1986, p. 54-68.
- HARTOG François, « La présence du témoin », *L'Homme*, n° 223-224, 2017, p. 169-183.
- JEAN-CLEMENT Martin, « Philippe Joutard, Ces voix qui nous viennent du passé », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 90, n° 4, [s.d.], p. 620-623.
- JOUTARD Philippe. *Histoire et mémoires, conflits et alliances*. La Découverte, 2015.
 - « L'oral comme objet de recherche en histoire », *Les phonothèques entre recherche et culture. L'oral et la recherche en Sciences humaines et sociales*, 2012, p. 49-56.
 - « L'oral comme objet de recherche en histoire », *Bulletin de l'AFAS*, n° 28-29, 1992, p. 49-56.
- LEJEUNE Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1996.
- LYNCH Michael, « Every Soldier Has a Story: creating a Veterans Oral History Project », *OAH Magazine of History*, vol. 22, n° 4, 2008, p. 37-40.
- MANNARINO Damien, « La Mémoire déportée, Du témoignage des déportés des camps nazis dans l'édition en langue française (1944-1993) », mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Paris I Panthéon Sorbonne, 1994.
- MESNARD Philippe, *Témoignage en résistance*, Paris, Stock, 2007.
- NORTON CRU JEAN, *Témoins*, préface et postface de Frédéric Rousseau, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2006 (1930).
- PESCHANSKI Denis, SION Brigitte, *La vérité du témoin. Vol. 2 : mémoire et mémorialisation*, Paris, Hermann, 2018.
- PERKS Robert et THOMSON Alistair (dir.), *The oral history reader*, London and New York, Routledge, 2016.
- RIOUL René, « L'aire du témoignage », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 263, 2016, p. 49-64.
- SIRAN Jean-Louis, « N. Belmont & J.-F. Gossiaux, eds., De la voix au texte. L'ethnologie contemporaine entre l'oral et l'écrit », [s.d.], p. 4.
- SITZIA Lorraine, « Making a Community Oral History Book », *Talking and Writing*, vol. 26, n° 1, 2020, p. 38-45.
 - « Telling Arthur's Story: Oral History Relationships and Shared Authority », *Oral History*, vol. 27, n° 2, 1999, p. 58-67.
- THOMPSON Paul Thompson, BORNAT Joanna, *The Voice of the Past. Oral History*, 4^e édit., Oxford University Press, Oxford, 2017 (1978).
- TISANI Ezra, « The Human Factor in Oral History as Agents of Social Transformation », *Journal for the Study of Religion*, vol. 11, n° 2, 1998, p. 62-71.
- VOLDMAN Danièle, « Le témoignage dans l'histoire française du temps présent », *Bulletin de l'IHTP*, vol. 75, 2000, p. 41-54.
- YOW Valerie R., *Recording oral history: a guide for the humanities and Social Sciences*, Lanham, Rowman and Littlefield Publisher, 2014.
 - « "Do I Like Them too Much? ": Effects of the Oral History Interview on the Interviewer and Vice-Versa », *The Oral History Review*, vol. 24, n° 1, 1997, p. 55-79.

- « Ethics and Interpersonal Relationships in Oral History Research », *The Oral History Review*, vol. 22, n° 1, 1995, p. 51-66.
- « First Readers: Five Introductions to Oral History », *The Oral History Review*, vol. 25, n° 1, 1998, p. 119-128.

Mémoires familiales, transmission inter/transgénérationnelle

- BERTAUX-WIAME Isabelle, « Des formes et des usages : histoires de famille », *L'Homme et la société*, n° 90, 1988, p. 25-35.
- BILLAUD Solène *et alii* (dir.), *Histoires de famille. Les récits du passé dans la parenté contemporaine*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2015.
- BRANCHE Raphaëlle, *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020.
- FAVART Évelyne, « Mémoires familiales et fratries : les liens fraternels à l'épreuve du temps », *Enfances familles, générations. Revue internationales de recherche et de transfert*, n° 7, 2007, p. 45-62.
- FELDMAN Marion *et alii*, « Les enfants juifs cachés en France pendant la Seconde Guerre mondiale : des traces du traumatisme repérables plus de soixante ans après », *La psychiatrie de l'enfant*, vol. 51, n° 2, 2008, p. 481-513.
- HAEGEL Florence, LAVABRE Marie-Claire, *Destins ordinaires. Identité singulière et mémoire partagée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
 - « 5 - Identité et mémoire. Des trajectoires individuelles dans des mondes qui disparaissent », in DENIS-CONSTANT Martin (dir.), *L'identité en jeux*, Paris, Karthala, 2010, p. 225-243.
- HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Félix Alcan, 1925.
- HIRSCH Marianne, « Ce qui touche à la mémoire », *Esprit*, 2017, p. 42-61 (traduit de l'anglais par Jonathan Charlier et Jennifer Orth-Veillon).
- LANGEVIN Annette, « Frères et sœurs. Approche par les sciences sociales », in LEMEL Yannick et ROUDET Bernard, *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles.*, Paris, 1999, p. 151-171.
- WELZER Harald, MOLLER Sabine *et alii* (dir.), « Grand-Père n'était pas un nazi ». *National-socialisme et Shoah dans la mémoire familiale*, Paris, Gallimard, 2002.
 - « Collateral Damage of History Education: National Socialism and the Holocaust in German Family Memory », *Social Research*, vol. 75, n° 1, 2008, p. 287-314.
- MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007.
- SEGALÉN Martine, MARTIAL Agnès, *Sociologie de la famille*, 9^e édition, Paris, Armand Colin, 2019 (1981).
- VATZ LAAROUSSI Michèle, « Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : de la réparation de soi à la réparation des chaos de l'histoire », *Enfances familles, générations. Revue internationales de recherche et de transfert*, n° 7, 2007, p. 112-126.
- WAINTRATER Régine, « Refus d'hériter : la transmission au regard du génocide », *Champ psy*, n° 60, 2011, p. 141-154.

SOURCES

1. Sources imprimées

1.2 Récits de captivité d'anciens PG du Stalag 325

Par ordre chronologique d'édition ou de diffusion

- CHASSAIGNON André, *Retours vers la France*, Paris, Éditions littéraires et artistiques, 1944.
- PUAUD, Le P., *Prisonnier : par Nr. 104.577 Stalag XI B, Rawa-Ruska, Lemberg*, Luçon, Impr. de S. Pacteau, 1945.
- LABROSSE Jean, Albert VILLARD, *Terre d'exil, Rawa Ruska, un camp de représailles*, Paris, éditions ouvrières, 1945.
- MERTENS Lucien, POINDESSAULT Jean, *Rawa-Ruska : le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, Paris, Éditions du Cep, 1945.
- GUERIN Jérôme, *Rawa Ruska, camp de représailles*, [compte d'auteur], 1945.
- MONTMARTIN Pétrus, *Prisonnier : Rawa-Ruska, Lemberg*, Luçon, [compte d'auteur], 1945.
- LAMBLIN Pierre, *Coupeurs de barbelés : récits d'évasions*, Paris, La France au combat, 1946.
- GODEFROY Pierre, *Comme la feuille au vent : un Normand au pays des Tziganes*, Paris, J. Susse, 1948.
- DERAUVET Raoul Michel, *Cap à l'Ouest, l'odyssée d'un ancien du 45ème RI*, Paris, Éditions Chavanne et Cie, 1949.
- LEGE Émile-Louis, *J'étais un partisan*, Nice, Riviera impr., 1953.
- GASCAR Pierre, *Le temps des morts, Le rêve russe*, Paris, Gallimard, 1953.
- TOUPET Armand, *Marouska*, compte d'auteur, 1956.
- PECHEYRAND Roger, *Complaintes de la Steppe*, Paris, Éditions de l'UNEG, 1959.
- PIZIER André, *Sans arme ni bagage : récit vécu*, Paris, R. Julliard Condé-sur-Escaut, impr. C. Descamps, 1962.
- CAUSEL Laurent, *Ainsi vogue la galère*, Paris, Éditions Serg, 1963.
- LUCA Clément, *Rawa Ruska, haut lieu de sacrifices*, Cannes, Presses de Devaye, 1963.
- MONTMARTIN Petrus, *Le temps où l'homme était un loup pour l'homme - Extraits du Carnet de route de l'abbé Gabriel Demaine*, Paris, Lagrue, 1965.
- SOTIROVITCH Dragan, *Exode, un du 325 de Rawa-Ruska*, Évreux, Éditions H. Deve et Cie, 1967.
- HUBERT André, *Le gros filou*, Paris, Éditions de la pensée moderne, 1971.
- LEGE Émile-Louis, *Zone mortelle*, Melun, Presses de Melun, 1972.

- MADELPUÉCH Jacques, *Les chaînes brisées*, Paris, La pensée universelle, 1974.
- PAVLAKIS Pierre, ALQUIER René, *De Krems à Limburg via Rawa Ruska*, ACPG des Pyrénées Orientales, 1974.
- CHARRAZ Noël, *Évasions : passeurs, représailles, le maquis, 1^{ère} armée, 9^e DIC*, [compte d'auteur], 1979.
- AUBERT André, *Le petit soldat sans fusil*, Paris, Table ronde, 1980.
- RENAUD Gustave, *Mémoires et réflexion sur la guerre 1939-1940*, Paris, Table ronde, 1980.
- BONNOT Pierre, *Comment je devins « un de ceux de Rawa-Ruska »*, [compte d'auteur], 1981.
- LAVABRE Célestin, *Ceux de l'an 40, une année de guerre, 15^e RIA, cinq ans de captivité*, Rodez, Édition Subervie, 1981.
- BRIAC Claude, *Liberté, chéries*, Paris, France Loisirs, 1981.
- CARNET René, *La route de l'esclavage*, Paris, La Pensée universelle, 1981.
- SOUNALET Jacques, *Les Barbelés fleurissent-ils au printemps ?*, Toulouse, Privat, 1982.
- LUCA Clément, *Rawa-Ruska, camp d'extermination à l'Est (1941-1944)*, Paris, [compte d'auteur], 1983.
- JOSSO Lucien, *Le refus*, Paris, [compte d'auteur], 1984.
- HUBERT Léon, *Triple évasion de RAWA-RUSKA*, Paris, Impr. Lemercier, 1985.
- GUERIN Jérôme, *Souvenirs d'Allemagne et d'Ukraine*, Paris, Aubanel, 1987.
- LOUBET Roland, *Le bon combat : Journal d'un soldat du 15^{ème} RIA, 1939- 1945, de Castelnaudary à Rawa-Ruska*, Toulouse, [compte d'auteur], 1987.
- LANGLA Pierre, *Souvenirs de captivité*, Pau, [compte d'auteur], 1990 (réédition 2005).
- DANIEL Yann, *Les chemins de la belle : Aragon, 1936, Galicie, 1942*, Quimperlé, La Digitale, 1990.
- MASSELOUX Hubert, *Rescapé de Rawa Ruska : d'une Guerre à l'autre*, Paris, Cruchet, 1992.
- AUGER Lucien, *Mémoires d'un indomptable*, Villejuif, Éditions le Réveil des Combattants, 1994.
- HENRY Louis, *Paroles... d'épreuves et de gloire*, [compte d'auteur], 1995.
- TRUBERT Albert, *Le pasteur de Rawa : de l'emprise nazie à l'emprise de l'alcool*, Carrières-sous-Poissy, La Cause, 1996.
- GASCAR Pierre, *Le temps des morts, le rêve russe, texte définitif (2^e version)*, Paris, Gallimard, 1998.
- RIO Joseph, *De Kervignac à Rawa-Ruska - stalags, évasion, camp de concentration, récit autobiographique durant la guerre 39-45*, Éditions les Mots en suspens, 1998.

- DE BAYSER Gonzague, *Le chemin de lumière*, Paris, Éditions des écrivains, 1998.
- CHEVALLIER Paul, *Les chemins qui menaient à Rawa-Ruska*, Paris, Éditions des écrivains, 2000.
- JARNY Raymond, *L'enfer de Rawa-Ruska. Chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*, Paris, Presses de Valmy, 2000.
- TOUZEAU Edmond, *J'ai les ailes de l'espérance*, Toulon, Les Presses du Midi, 2001.
- BRÉJON Alfred, *Le long calvaire d'un prisonnier résistant, 1940-1945, qui fut déporté en Ukraine, en Pologne et en Allemagne*, Luneray, Bertout, 2001.
- CHEVALLIER André, *Ma captivité...de 1939 à 1945*, Paris, Éditions des écrivains, 2002.
- RAVASSOD André, *Les mémoires d'un employé de banque déporté à Rawa-Ruska*, Paris, Société des écrivains, 2003.
- LATOUR Alphonse, *Évasions d'un vendéen pendant la guerre 1939-1945*, [compte d'auteur], 2005.
- BARDY Roger, *Vers le camp de la goutte d'eau et de la mort lente*, [compte d'auteur], 2005.
- SERVIÈRE André, *L'histoire de ma vie...jusqu'à la fin de ma vie*, Alès, Com'Impact impression, 2013.
- DUPONT François, *En passant par Rawa-Ruska*, Nantes, Impr. Viau, sans date.
- FAUCHER Henri, *La guerre de 1939-1945*, [compte d'auteur], sans date.
- GONDRAN Eugène, *Lettres à Maryse*, Bourg-en-Bresse, MG éditions, sans date.

1.3 Autres livres d'anciens PG du Stalag 325 ou Stalag 369

Par ordre chronologique d'édition ou de diffusion

- AMBRIERE Francis, *Les grandes vacances*, Paris, Éditions de la Nouvelle-France, 1946.
- GUERIN Jérôme, *Le jardin de Tavel : chronique de 1968*, Avignon, Les presses universelles, 1971.
- GASCAR Pierre, *Les Fougères*, Paris, Gallimard, 1981.
- GASCAR Pierre, *La Forêt*, Paris, Gallimard, 1982.

1.4 Publications sur le Stalag 325 utilisées comme sources

- BILALIAN Daniel, *Le camp de la Goutte d'eau*, Paris, Presse de la Cité, 1980 (2018).
- CEUX DE RAWA-RUSKA UNION NATIONALE, *Rawa-Ruska. 80 ans de mémoire*, Paris, Presse-Pluriel, 2022.
- MASSON Philippe, « Rawa-Ruska, camp de représailles », in BEAUFRE André (dir.), *Une histoire internationale de la Deuxième Guerre mondiale*, tome V : avril 1943 – mars 1944, Paris, Paris, Tallandier, p. 1413-1418. Voir aussi la version magazine : *Historia magazine*, n° 51, 7 novembre 1968, p. 1413-1418.

1.5 Archives publiques

FRANCE

1.5.1 Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

F/9/2001-F/9/3094 : Affaires militaires, prisonniers de guerre, tome 1 (1940-1945)

F/9/2917-18 : Direction du service des prisonniers de guerre (DSPG)

2917 : « Bau-und-Arbeit Bataillon (B.A.B.), Glaser Bataillon, Dachdecker Bataillon »

1942

- Courrier du Secrétariat à la guerre à la DSPG sur « l'ordre du camp affiché au Stalag XII-A et relatif au transfert à Rawa-Ruska de certaines catégories de prisonniers français et belges », 9 mai 1942, 2 pages
- Avis du *Kommander der Kriegsgefangenen im Wehrkreis IV*, 26 mai 1942, 1 page
- Renseignements de la DSPG sur le camp de Rawa-Ruska d'après un prisonnier de guerre français rapatrié, 29 mai 1942, 4 pages
- Copie d'une lettre de l'homme de confiance français au camp de Rawa-Ruska, Gabriel Vignes, à la famille d'un prisonnier de guerre décédé, 30 mai 1942, 1 page
- Lettre sur « le camp de représailles de Rawa-Ruska » du lieutenant-colonel Le Troter, attaché militaire auprès de la légation de France en Roumanie, au secrétariat d'État à la guerre à Vichy, 15 août 1942, 2 pages
- Lettre de Simon Grangeon de l'association des prisonniers de guerre à la DSPG, le 22 août 1942, 2 pages.
- Note d'informations de la DSPG à la Mission Scapini, le 19 septembre 1942, 1 page
- Renseignements de la DSPG sur les camps de Rawa-Ruska et Stryj d'après le caporal René Desnoyers, prisonnier de guerre au Stalag 325 et rapatrié en France, 7 novembre 1942, 1 page

- Compte rendu de la Mission Scapini à la DSPG sur le traitement des prisonniers de guerre français au camp de « Strembowla », 9 novembre 1942, 1 page
- Note d'informations de la DSPG à la Mission Scapini, 24 novembre 1942, 1 page
- Note d'informations de la DSPG à la Mission Scapini, 25 novembre 1942, 1 page
- Renseignements de la DSPG sur le Stalag 325, décembre 1942, 1 page
- Renseignements de la mission Scapini sur le camp de Rawa-Ruska, 15 décembre 1942, 1 page
- Note d'informations du Service diplomatique des prisonniers de guerre à la Mission Scapini, 31 décembre 1942, 1 page
- Renseignements de la Commission de contrôle postal des prisonniers de guerre sur le Stalag 325, 1942-1943, 57 feuillets

1943

- Note d'informations de la Mission Scapini au Service diplomatique des prisonniers de guerre sur la visite des délégués au camp de Rawa-Ruska, 7 janvier 1943, 1 page
- Renseignements de la DSPG sur la dissolution du camp de Lemberg, 17 mai 1943, 1 page
- Renseignements de la DSPG concernant André Aubert, prisonnier de guerre français interné au Stalag 325, qui décide d'y rester, 23 août 1943, 1 page
- Renseignements de la DSPG sur la dissolution du camp de Stryj, 22 décembre 1943, 1 page
- Note d'informations de la DSPG à la Mission Scapini, le 27 décembre 1943, 1 page
- Renseignements de la DSPG d'après « la déclaration de Georges Dugle », prisonnier de guerre français interné au Stalag 325, 1943, 1 page
- Renseignements de la DSPG sur la situation de Stryj, Lemberg, Tarnopol d'après des informations de prisonniers internés au Stalag 325, 1943, 6 pages et feuillets
- Renseignements de la DSPG sur la situation de Tarnopol, 1943, 1 feuillet
- Rapport du médecin français interné au camp de Tarnopol, sans date (fin 1943), 2 pages

1944

- Compte-rendu de renseignements n° 5 sur le camp de Rawa-Ruska par la DSPG pour le Service d'accueil et d'information des prisonniers rapatriés, 5 janvier 1944, 3 pages
- Renseignements de la DSPG sur la dissolution du camp de Stryj, 25 janvier 1944, 1 page

sans date

- Renseignements de la DSPG sur le Stalag 325 d'après « l'Aspirant Bardach », prisonnier de guerre polonais rapatriés, sans date, 1 feuillet

F/9/2305-2306 : Affaires militaires, prisonniers de guerre, tome 1 (1940-1945)

2306 : Stalags 303, 325 (Rawa-Ruska), 369 (Kobierzyn), 383 (Hohenfels), 398, prisons de Graudenz et Guttowitz, lazarets et hôpitaux divers, centre de Ludwigsburg

1942

- Lettre de demande de dissolution du camp de Rawa-Ruska de la part du gouverneur militaire de Lyon commandant la 14^e division militaire, le général de corps d'armée Robert de Saint-Vincent, au secrétariat d'État à la guerre, 1^{er} août 1942, 1 page
- Rapport à l'attention de la Mission Scapini rédigé par l'homme de confiance français du Stalag 325, Michel Mercier, sur la situation au camp de Rawa-Ruska, 24 août 1942, 3 pages
- Service diplomatique des prisonniers de guerre, « Type de réponse qu'il convient d'adresser aux familles signalant les mauvaises conditions de détention à Rawa-Ruska », 13 octobre 1942, 2 pages
- Lettre de J. Desbons du Service diplomatique des prisonniers de guerre à Pierre Fontaine du journal *Le Petit Parisien* concernant la situation au Stalag 325, 21 décembre 1942, 1 page
- Rapport de visite du camp de Rawa-Ruska établi par les délégués de la Mission Scapini, le capitaine de la Chapelle et le lieutenant Gourmel, 21 décembre 1942, 12 pages
- Aumônerie des prisonniers de guerre à Paris, « Quelques lettres du camp des évadés au Stalag 325, Rawa-Ruska près de Lemberg », 1942, 2 pages
- Rapport sur le camp de Rawa-Ruska, sans auteur ni date (1942), 5 pages

1943

- Copie d'une lettre de l'homme de confiance français du Stalag 325, Michel Mercier, à la Mission Scapini, concernant son transfert en Allemagne et son remplacement par Henri Thiebaut, 5 mars 1943, 2 pages

F/9/2721: Stalags 194, 325 (Rawa-Ruska), 344, 357, 369 (Kobierzyn), 388, 398. Bau-und-Arbeit Bataillon. Dachdecker Bataillon

- Rapports des délégués du CICR :
 - Docteurs Masset et Wenger, Stalag 369 Kobierzyn, 5 février 1943, 11 pages
 - Docteurs Masset et Wenger, Lazaret II-Lemberg, 7 février 1943, 7 pages
 - Docteurs Masset et Wenger, Lemberg, 7 février 1943, 13 pages
 - Docteurs Masset et Wenger, Détachement de travail n° 2048 F-Jezierna (Tarnopol), 8 février 1943, 4 pages
 - Docteurs Masset et Wenger, Zweiglager Tarnopol, 8 février 1943, 9 pages

- Docteurs Masset et Wenger, Détachement de travail n° 2047-Berezowica, 9 février 1943, 4 pages
- Docteurs Matri et Masset, Stalag 369 Kobjerzyn, 18 août 1943, 14 pages
- Docteur Bubb, Zweiglager Stryj, 27 août 1943, 6 pages
- Docteur Bubb, Détachement de travail n° 2001-Lemberg, 27 août 1943, 3 pages
- Rapports des délégués de la Mission Scapini :
 - Capitaine de la Chapelle et lieutenant Gourmel, Stalag 325-camp de Rawa-Ruska, 25 octobre 1942, 12 pages
 - Capitaine Chalopin et lieutenant Gourmel, Stalag 325-citadelle de Lemberg, 7-10 mars 1943, 11 pages
 - Lieutenant Poigny et médecin-lieutenant Corpeaux, Stalag 325-citadelle de Lemberg, 7 août 1943, 9 pages

F/9/2722-/2740 : Service juridique

2731 : Documentation. Correspondance avec Paris (octobre 1943-octobre 1944)

- Listes de jugements et de dossiers de prisonniers de guerre français (1941-1942)

F/9/2852-2886 : Direction du service des prisonniers de guerre (DSPG) - 1^{er} Bureau

2886 : Mauvais traitements envers des prisonniers (17 d).

- Note d'informations de la Mission Scapini au secrétariat à la guerre concernant le transfert au Stalag 325 du révérend père Robert, 8 octobre 1942, 1 page

F/9/2814- /2941 : Direction du service des prisonniers de guerre (DSPG)

2837 : Correspondance avec le Service diplomatique des prisonniers de guerre. Comptes-rendus d'entretiens franco-allemands et notes remises à l'OKW

- Dossier : Comptes rendus d'entretiens franco-allemands et notes remises à l'OKW, 14 septembre 1940-17 février 1943 (documents communiqués par le SDPG)

20010018/1-20010018/19 : Pensions (1983-1993)

20010018/8 : Rapport Constant - Dossier 8 Rawa-Ruska

1.5.2. Service historique de la Défense, Division des archives des victimes des conflits contemporains – Caen

AC/P : Fonds Victimes des conflits contemporains, Seconde Guerre mondiale et sortie de guerre

22/P/3017 : carton : Rawa-Ruska 325

- Dossier 2 : situation géographique, la vie au camp
- Dossier 3 : kommandos Stalag 325
 - rapport du 06/02/43 sur le kommando n°2001, Fliegerhorst près de Rawa-Ruska
 - rapport du 09/02/43 sur le kommando n°2047, Berezowica (zweiglager Tarnopol)
 - rapport du 08/02/43 sur le kommando n°2048 F, Jezierna (près zweiglager Tarnopol)
 - rapport du 08/02/43 sur le zweiglager Tarnopol
 - rapport du 27/08/43 sur le zweiglager Stryj
- Dossier 4 : médecins hôpitaux
- Dossier 5 : décès, cimetière, recherche prisonniers de guerre disparus
- Dossier 7 : procès-verbaux des résumés de la Commission nationale des déportés et internés de la résistance (CNDIR)
- Dossier 8 : examen du rapport du Comité international de la Croix-Rouge du 16 août 1942 à Rawa-Ruska (critiques)
- Dossier 12 : propositions de lois, lois, circulaires, arrêtés, conseil d'État relatifs au statut d'internés résistants des prisonniers de guerre passés à Rawa-Ruska
- Dossier 13 : courriers et notes concernant la reconnaissance de Rawa-Ruska comme camp de concentration
- Dossier 14 : documents, courriers, mémoire concernant l'association « Ceux de Rawa-Ruska »
- Dossier 17 : rapports du Comité international de la Croix-Rouge
 - rapports sur les Stalags III-B et III-C comportant des informations sur Rawa-Ruska
 - sous-dossier 2 C : exposé sur les conditions de survie au camp de Rawa-Ruska (1942-1944)

22/P/3016 : carton : Rawa-Ruska 325

- Dossier : UNDRR - complément d'informations, sans date
 - sous-dossier : Rawa-Ruska
 - sous-dossier : chapitre 1 : situation juridique des camps et prisons et de leurs détenus, 13 pages

- sous-dossier : chapitre 2 (sans titre), 15 pages et une carte des camps allemands en Pologne
- sous-dossier : chapitre 3 : de l'intervention du Comité international de la Croix-Rouge dans les camps de concentration homologués et dans le camp de Rawa-Ruska, 31 pages
- sous-dossier : chapitre 4 : comparaisons entre la vie du résistant en France et celle du militaire résistant en Allemagne, 8 pages
- sous-dossier : chapitre 5 : la vie concentrationnaire des déportés résistants dans les camps de concentration situés en Allemagne et celles des militaires résistants dans le camp de Rawa-Ruska situé en territoire soviétique, 29 pages
- sous-dossier : chapitre 6 : la libération des camps, le retour des détenus, leur état de santé, 17 pages
- sous-dossier : chapitre 7 : les séquelles de maladie des militaires résistants, 8 pages et une carte de l'Europe

AC/22/P et AC/21/P : Dossiers individuels de prisonniers de guerre & déportés et internés résistants

(classées par ordre alphabétique des prénoms des prisonniers)

Albert Guerlain

- AC/21/P/620/997,
- AC/22/P/108.

André Méric

- AC/22/P/344,
- AC/22/P/363,
- AC/22/P/428,
- AC/22/P/709.

Clément Luca

- AC/22/P/251,
- AC/22/P/252,
- AC/22/P/721,
- AC/22/P/228/747,
- 21/P/566/844.

Gabriel Vignes

- AC/22/P/71,
- AC/22/P/627,
- AC/22/P/632,
- AC/22/P/722,
- AC/22/P/772,
- AC/22/P/773.

Georges Sevelle

- AC/22/P/258,
- AC/22/P/723,
- AC/21/P/674/592.

Jean-Marc Frébour

- AC/22/P/41/429,
- AC/22/P/263/290,
- AC/22/P/264/330.

Just Pruvot	- AC/22P/764,
- AC/22/P/3688,	- AC/22P/765.
- AC/21/P/651/755.	Raymond Leguay
Lucien Mertens	- AC/22/P/591,
- AC/21/P/596/685.	- AC/22/P/1112,
Marcel Gestin	Roger Pecheyrand
- AC/22P/714	- AC/22/P/308,
- AC/22P/185	- AC/21/P/655/574.
- AC/22P/221	- AC/21/P/590/557.
Oscar Liévain	Roger Pecheyrand
- AC/21/P/564/641,	- AC/22/P/347,
- AC/22P/402,	- AC/21/P/656/574.
- AC/22P/721,	

1.5.3 Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères – la Courneuve

768/SUP : Fonds Unions internationales (1908-1978) – 2^e, 3^e et 5^e versements

FR/MAE/768/SUP : Répertoire numérique des archives de la direction des Unions internationales (1944-1964)

- 3/1/A & 3/1/B : n° article 65 : camp de Rawa Ruska (1963) ; visites de camps de prisonniers de guerre par le C.I.C.R.-Informations sur les mauvais traitements subis par ces prisonniers ou déportés (1945-1946)

208/QO : Fonds URSS

FR/MAE/208/QO : Série Europe/URSS (1966-1970)

- 208/QO/508 : visites de parlementaires (mai 1966-sept 1970) & activités des associations France-URSS & URSS-France (février 1966-août 1969)
- 208/QO/512 : Français en URSS, rapatriement de Français retenus en URSS, dont dossiers nominatifs d'Alsaciens-Lorrains (mai 1966-octobre 1970). Rapatriement des corps de victimes de guerre françaises inhumés en URSS (juin 1966-novembre 1970)

1.6 Archives départementales

1.6.1 Archives départementales de l'Aube – Troyes

141/J : Fonds Association Ceux de Rawa-Ruska, section de l'Aube (1942-2003)

- 45-58 : Relations avec l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska
 - 48 : Correspondances (sans date)
 - 56 : Comité directeur national (sans date)
- 20-21 : Comptabilité
 - 21 : Compte d'exploitation de l'année 1995
 - 21 : Demandes de subventions (sans date)
- 141/J/1-2 : Historique
 - 1 : Livre d'or de l'Amicale auboise Rawa-Ruska-Kobierzyn (sans date)
 - 2 : Historique de l'Amicale auboise Rawa-Ruska-Kobierzyn (juin 1945-1993)
- 141/J/29-36 : Activités de l'association
 - 35 : Rétrospective des activités de l'Amicale auboise Rawa-Ruska- Kobierzyn (sans date)
- 141/J/10-13 : Assemblées départementales
 - 10 : Dossiers relatifs à l'organisation et au déroulement des assemblées départementales de l'Amicale auboise Rawa-Ruska-Kobierzyn (sans date)
- 141/J/24-28 : Correspondances
 - 24 : Copies des correspondances envoyées par l'Amicale auboise Rawa-Ruska-Kobierzyn (sans date)
- 141/J/37-44 : Relations avec l'association Ceux de Rawa-Ruska, autres sections
 - 37 : Association Ceux de Rawa-Ruska, Provence Côte d'Azur (sans date)

1.6.2 Archives départementales du Gard – Nîmes

138/J : Fonds archives d'origine privée (1095-2014)

- 138/J/1-17 : Association Ceux de Rawa-Ruska : Section Gard-Lozère (sans date)

Dossier : Fonctionnement section Gard-Lozère (sans date)

- 1 : Comité directeur, Conseil national, commission des droits, médecins et assemblées générales (sans date)
- 3 : Listes individuelles (sans date)

- 4 : Correspondance dont correspondance médicale (1946-1986)
- 6 : Congrès régionaux, Assemblées générales (1968-1991)
- 7 : Congrès nationaux de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska (UNDRR) et de l'Association nationale des combattants volontaires de la résistance (ANCVR) (1967- 1996)
- 8 : Commémorations : correspondance, notes, invitations, presse (1967-1996)
- 9 : Le camp de Rawa-Ruska (sans date)

Dossier : Relations avec le secrétariat d'État aux Anciens combattants (sans date)

- 10 : Documentation, rapports d'activité, notes (1968-1986)
- 11 : Statut de combattants, d'internés résistants, Combattants volontaires de la résistance, médaillés, demandes d'accession, formulaires, cartes (1939-1962)

1.6.3 Archives départementales du Gers – Auch

42/J/258 : Fonds Guy Labédan, dont listes nominatives des membres de l'amicale ceux de Rawa-Ruska

1.6.4 Archives départementales de l'Hérault – Montpellier

184/J : Fonds des associations départementales « Ceux de Rawa-Ruska » et « UNEG »

- 184/J/1-10 : Ceux de Rawa-Ruska, section Hérault (1945-1997)
 - 1: Section de l'Hérault, 1966
 - 2 : Sections de l'Hérault, du Gard, de Lozère et des Pyrénées-Orientales, 1973
 - 3 : Assemblées générales annuelles, section de l'Hérault, inscriptions et organisations (1968-1993)
 - sous-dossier : Union Autonome de Provence (sans date)
 - 4 : Congrès nationaux, anniversaires et manifestations patriotiques, organisations (1963-1994)
 - 5 : Financements et activités (1964-1994)
 - 6 : Correspondances passives d'anciens prisonniers de guerre (1966-1994)
 - 10 : Affiches et chansons (1960-1970)

1.6.5 Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine – Rennes

1133/W/4 : Association ceux de Rawa Ruska, 1966

1.6.6 Archives départementales du Jura – Montmorot

1/J/1372-73 : Documents remis par Gentier de Marsonnay, secrétaire générale de l'association départementale ceux de Rawa-Ruska (liste établie en 2004 des jurassiens internés à Rawa-Ruska, fonctionnement, histoire de la Galicie, etc.)

152/W/727 : Fonds du cabinet du préfet : contacts entre la préfecture et la section de Lorraine de l'amicale du Stalag de représailles 325 Ceux de Rawa-Ruska.

1.6.7 Archives départementales du Lot-et-Garonne – Agen

2402/W : Archives de l'Office national des Anciens combattants (ONAC)

- 1/W : Fonds du cabinet du préfet
 - 667 : Correspondance relative aux prisonniers de guerre
 - « Lettre du président de la Maison du prisonnier demandant au préfet l'autorisation d'organiser une conférence, animée par Michel Mercier, ex-homme de confiance de Rawa-Ruska. Conférence sur l'esprit prisonnier et sur le camp de Rawa-Ruska "le camp de la soif et de la mort" », 21 octobre 1944

1835/W/78 : Prisonniers de guerre français et étrangers (1942-1945)

1.6.8 Archives départementales du Maine-et-Loire – Angers

434/J : Fonds Maurice Chesneau, ancien prisonnier de guerre du Stalag 325 et ancien président de la section Ouest de Ceux de Rawa-Ruska

376/J : Fonds de l'Union nationale des évadés de guerre (UNEG)

- dont archives de l'amicale des sous-officiers résistants, internés au camp 369 à Kobierzyn (statuts, comptes rendus d' l'Assemblées générales, correspondances, etc) et camp de Rawa-Ruska (notes, documentations, périodiques, carte des camps de Pologne)

1.6.9 Archives départementales de la Marne – Châlons-en-Champagne

1296/W/ 6 : Dossier amicale marnaise des déportés de Rawa-Ruska, résistants extra métropolitains et des familles de disparus Ceux de Rawa-Ruska, section Champagne-Ardenne

1.6.10 Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques – Pau

57/J/28/56 : Fonds Pierre Langla, ancien prisonnier du Stalag 325

1.6.11 Archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon

31/J : Fonds de la Commission départementale d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale

- 31/J/E/20 : Rapport sur le camp de Rawa-Ruska par Edmond Rostaingt, sans date, 18 pages

86/J : Fonds de l'Union des évadés de guerre (UNEG), section départementale du Rhône

- 86/J/39 : Divers documents : une photo, bulletin *Envols*, liste des lieux de mémoire

1.6.12 Archives départementales de la Somme – Amiens

64/J/28 : Union autonome de Provence des déportés de Rawa-Ruska (pièces de procédure relatives au refus de classement en camp de concentration, 1965)

1.6.13 Archives départementales du Tarn – Albi

BIB/C/2190-10 : Congrès départemental de ceux de Rawa-Ruska, ville d'Albi, 3 mai 1964

1719/W/27 : Dossiers d'associations (procès-verbaux d'Assemblées générales, listes de membres des bureaux, motions et notes, coupures de presse, etc.), dont association départementale des anciens déportés de Rawa-Ruska

1288/W/55 : Demandes de subventions et interventions (1981), association départementale des anciens déportés de Rawa-Ruska

1.7 Archives municipales

1.7.1 Archives municipales du Puy-en-Velay

Non coté : « Plaquette du programme du congrès national du 20^e anniversaire de la Libération, "ceux de Rawa-Ruska", du 30 avril-2 mai 1965 », 28 pages.

ALLEMAGNE

1.8 Bundesarchiv – Berlin-Lichterfelde

Archivsignatur: NS 19: « Persönlicher Stab Reichsführer-SS » (1925-1945)

3C Aufgabenverwaltung

3.2 C.2: Allgemeine personenbezogene Vorgänge

3.2.2 C.2.2 Einzelvorgänge (A - Z)

NS 19/3205: « Georges Scapini, französischer Botschafter in Berlin. Begrenzung der Aufgaben auf die Betreuung der französischen Arbeiter und Kriegsgefangenen und die Verwaltung des französischen Staatseigentums in Deutschland », 1942

SUISSE

1.9 Archives du Comité international de la Croix-Rouge – Genève

ACICR/C/SC : « Service des camps, 1939-1950 »

Allemagne

- Frontstalag, RT, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa-Ruska », Drs Marti et Masset, 16 août 1942, 20 pages
- Frontstalag, RT, « Frontstalag 325 « Zitadelle » Lemberg – autrefois à Rawa-Ruska », Drs Wenger et Masset, 7 février 1943, 13 pages
- Frontstalag, RT, « Frontstalag 325 « Zitadelle » Lemberg – autrefois à Rawa-Ruska », Dr W. Bubb, 25 août 1943, 7 pages
- Frontstalag, RT, « Rapport du Frontstalag 369 de Kobjerzyn (Cracovie) », Drs Marti et Masset, 14 août 1942, 14 pages.
- Frontstalag, RT, « Rapport du Frontstalag 369 de Kobjerzyn (Cracovie) », Drs Marti et Wenger, 5 février 1943, 14 pages.
- Frontstalag, RT, « Rapport du Frontstalag 369 de Kobjerzyn (Cracovie) », Dr W. Bubb, 23 août 1943, 8 pages
- Frontstalag, RT, « Rapport du Stalag 369 de Kobjerzyn », Drs Lehner et Rossel, 2 mai 1944, 6 pages

ACICR/B/CG/2000.052/52 : « Correspondants divers »

- 52-6029, Dossier : « Échanges épistolaires entre le Service enquêtes et archives du CICR et Ceux de Rawa-Ruska », 1960-1967.

B/G/059 : fonds « Israélites 1939-1961 »

B/G/059/12 : Visites de camps et ghettos (1941-1948)

- B/G/059-12.366 : « Camp de Rawa Ruska 20/11/1944 – 27/12/1944 », Le délégué du CICR, Willy Pfister, « Note à l'attention de M. Schwarzenberg », 20 novembre 1944 », 2 pages. Le responsable de l'action de secours pour les camps de concentration au CICR, Jean-Étienne Schwarzenberg, « Notre pour la délégation du CICR à Berlin », 27 décembre 1944, 1 page. (Les versions originales des documents sont en allemand et en français).
- 400.21/186 FRE/DEP, Division médicale, Les maladies internes et épidémiques dans les camps de prisonniers de guerre et internés civils pendant la Seconde Guerre mondiale, 1950, 244 pages.

2. Sources privées

2.1 Archives de l'Union nationale Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants – Paris

Fonds : « Chapitre 1 : documents personnels, catégorie 1 : récits de guerre »

Dossiers	Sous-dossiers	Cotes	Auteurs	Titres	Années	Nb pages	Nature
A	a	11Aa1	Camille Angst	Récit d'une évasion	sans date	30	tapuscrit
A	a	11Aa2 et 3	Georges Badot	Ma vie de prisonnier	1989	52	tapuscrit
A	a	11Aa4	Jean Bernard	Le virus de l'évasion	1994	75	tapuscrit
A	a	11Aa5	Daniel Bonnet	Le casse-pipe	2010	44	non précisé
A	a	11Aa6, 7, 8, 9	René Chevalier	Papa René, raconte-nous	sans date	93 + annexes	copies de manuscrit
A	a	11Aa10	Maurice Chrisment	Paroles de prisonnier	sans date	62	tapuscrit
A	a	11Aa11	Pierre David	Les tribulations d'un évadé	sans date	92	tapuscrit

A	b	11Ab12, 13, 14, 15	Blaise Dépalles	Seconde Guerre mondiale, récit de guerre	sans date	25 + annexes	tapuscrit
A	b	11Ab16	Pierre Delangle	Ma guerre	sans date	52	tapuscrit
A	b	11Ab17	Marcel Devineau	sans titre	sans date	17	photocopie
A	b	11Ab18	Henri Ducouso	Souvenirs de guerre et de captivité	sans date	78 + annexes	tapuscrit
A	b	11Ab20	André Hurtrel	Le gross filou	1971	248	copies du livre
A	b	11Ab21 et 22	Félix Laux	La guerre de Félix	sans date	12	tapuscrit
A	b	11Ab23	Roger Ménétrier	Un homme, une vie	2001	132	tapuscrit
A	b	11Ab24	André Miquel	sans titre	2001	17	copies de manuscrit
A	b	11Ab25 et 26	Maurice Pepe	Liberté-dignité était ma devise	sans date	récit de 100 pages+ annexes	tapuscrit
A	c	11Ac27	Suzanne Pochoy	Extraits des mémoires de Suzanne Pochoy, veuve de René Pochoy	sans date	12	photocopies
A	c	11Ac28	Raymond Roque	Sur les chemins de ma mémoire	sans date	72	tapuscrit
A	c	11Ac29	Luc Delcher	Alexandre Tanzili, L'homme qui sût vivre debout	sans date	7	tapuscrit
A	c	11Ac30 et 31	Gaston Vallon	En passant par Rawa Ruska, La guerre de 39-45	sans date	40	tapuscrit
A	c	11Ac32	Jeanne Vallon	Carnets de notes 1939-1945	sans date	non précisé	copies de carnet
A	c	11Ac33	Maurice Worms	Dans l'enfer de Zloczow	2005	13	photocopies
A	c	11Ac34 et 35	Albert Vidonne	En passant par Rawa Ruska, le bordel du diable	2000	138	tapuscrit + version PDF

A	c	11Ac36	René Deconinck	2426 jours sous les drapeaux	sans date	85	tapuscrit
A	c	11Ac37	Joseph Plane	Un prisonnier parmi d'autres	sans date	non précisé	copie
A	c	11Ac38	inconnu	Le père Jean Dupont de Dineschin	2012	27	dactylographié
A	d	11Ad39	Roger d'Aigremont	Mes années perdues 1936-1945	2002	non précisé	tapuscrit
A	d	11Ad41	R. Copetti	Mémoires	sans date	non précisé	tapuscrit
A	d	11Ad43	Henri Michon	Souvenirs de captivité	1946	non précisé	tapuscrit
A	d	11Ad44	Noël Charraz	sans titre	1979	21	tapuscrit
A	e	11Ae47	Pierre Gaudin	Récit de déportation	sans date	4	tapuscrit
A	e	11Ae48	Pierre Bonnot	Comment je devins "Un de Ceux de Rawa-Ruska"	sans date	2	non précisé
A	e	11Ae55	Fernand Guillaumet- Ayer	Souvenir des années perdues de ma Jeunesse	1997	non précisé	manuscrit et tapuscrit
A	e	11Ae56	Pierre Jacques Barbé	Récit de guerre	sans date	22	tapuscrit

Fonds : « Chapitre 1 : documents personnels, catégorie 5 : récits d'évasions »

Dossiers	Sous-dossiers	Cotes	Auteurs	Titres	Années	Nb pages	Nature
A	a	15Aa1	Pierre Poudroux	Récit d'évasions	sans date	15	Tapuscrit
A	a	15Aa2	Pierre Vandebosche	Récit d'évasions	1945	5	copies de tapuscrit
A	a	15Aa3	André Lecorne	Les 93 évadés de Zwierzyniek	sans date	6	photocopies
A	a	15Aa5	François Braun	Évasion de Stryj	sans date	8	photocopies

A	a	15Aa8	Jean-Marc Frébour	Notre évasion réussie en vedette vers la Suède à travers la mer Baltique	sans date	11	photocopies
A	a	15Aa11	René Baeza	Récit d'évasions	sans date	3	copies de manuscrit
A	a	15Aa12	Henti Ragier	sans titre	sans date	4	copies de tapuscrit
A	b	15Ab1	Pierre Poudroux	Récit d'évasions	sans date	18	copies de tapuscrit
A	b	15Ab3	Jean Vareillaud	Récit de la première évasion	sans date	6	copies de tapuscrit
A	b	15Ab6	Jacques Leloup	Récit d'évasions	sans date	3	non précisé

- 27/Ab/4, Chapitre 2 : documents généraux, catégorie 7 : « Procès de Nuremberg, Croix-Rouge, rapport belge », Henri Lanussé, « Compte rendu sanitaire sur le camp de Rawa-Ruska et ses kommandos », sans date, 2 pages.
- 11/Ab/19, témoignage de l'ancien du 325, Claude Faivre, recueillis et retranscrit en 2012 par deux membres de l'UNCRRD, Philippe C. et Anne-Marie V, 32 pages.

Dossier A/a-e : bulletins *Envols*

(liste des 168 numéros étudiés pour la présente thèse)

1946

- n° 1, avril, 2 p.
- n° 2, mai, 8 p.
- n° 3, juin, 8 p.
- n° 4, juillet-août, 8 p.
- n° 5, septembre, 8 p.
- n° 6, octobre, 8 p.
- n° 7, novembre-décembre, 8 p.

1947

- n° 8, mai, 8 p.
- n° 9, juin-juillet, 8 p.
- n° 10, septembre-octobre, 8 p.

1948

- n° 11, janvier-février, 8 p.

1953

- n° 35, janvier-février, 4 p.
- n° 38, juillet-août, 4 p.
- n° 39, septembre-octobre, 4 p.
- n° 40, novembre-décembre, 4 p.

1954

- n° 41, janvier-février, 4 p.
- n° 42, mars-avril, 6 p.
- n° 45, septembre-octobre, 4 p.
- n° 46, novembre-décembre, 6 p.

1955

- n° 47, janvier-février, 4 p.
- n° 48, mars-avril, 4 p.
- n° 49, mai-juin, 4 p.
- n° 50, juillet-août, 4 p.
- n° 51, septembre-octobre, 4 p.

- n° 52, novembre-décembre, 8 p.
- 1956
- n° 53, janvier-février, 8 p.
 - n° 54, mars-avril, 4 p.
 - n° 55, mai-juin, 8 p.
 - n° 56, juillet-août, 8 p.
 - n° 57, septembre-octobre, 8 p.
 - n° 58, novembre-décembre, 4 p.
- 1957
- n° 59, janvier-février, 4 p.
 - n° 60, mars-avril, 4 p.
 - n° 61, mai-juin, 4 p.
 - n° 62, juillet-août, 4 p.
 - n° 63, septembre-novembre, 4 p.
- 1958
- n° 64, janvier-février, 4 p.
 - n° 65, mars-avril, 4 p.
 - n° 66, mai-juin, 4 p.
 - n° 67, juillet-septembre, 4 p.
- 1959
- n° 68, octobre 1958-février 1959, 4 p.
 - n° 70, mars-mai, 8 p.
 - n° 71, septembre, 4 p.
- 1960
- n° 73, janvier-février, 4 p.
 - n° 74, mars, 4 p.
 - n° 75, mai-juin-juillet, 4 p.
 - n° 76, août-novembre, 4 p.
 - n° 77, décembre-février 1961, 4 p.
- 1961
- n° 78, mars-avril, 4 p.
 - n° 79, novembre-décembre, 4 p.
- 1962
- n° 80, janvier-février, 8 p.
 - n° 81, mars-avril, 8 p.
 - n° 82, mai-juin-juillet, 8 p.
 - n° 83, août-octobre, 8 p.
 - n° 84, octobre-novembre, 8 p.
- 1963
- n° 87, mai-juillet, 8 p.
 - n° 88, août-octobre, 8 p.
 - n° 89, décembre, 6 p.
- 1964
- n° 90, janvier-février, 8 p.
 - n° 91, mars-avril, 8 p.
 - n° 92, mai-juin, 8 p.
 - n° 93, juillet-août, 8 p.
 - n° 94, septembre-octobre, 8 p.
 - n° 95, novembre-décembre, 8 p.
- 1965
- n° 96, janvier-février, 8 p.
 - n° 97, mars-avril-mai, 8 p.
 - n° 98, septembre-octobre, 8 p.
 - n° 99, novembre-décembre, 8 p.
- 1966
- n° 100, janvier-février, 8 p.
 - n° 101, mars-avril, 8 p.
 - n° 102, mai-juin, 8 p.
 - n° 103, octobre, 8 p.
 - n° 104, décembre, 8 p.
- 1967
- n° 105, janvier-février, 8 p.
 - n° 108, juillet-août, 8 p.
 - n° 109, octobre-décembre, 8 p.
- 1968
- n° 113, septembre-octobre, 8 p.
 - n° 114, novembre-décembre, 8 p.
- 1969
- n° 116, mars-avril-mai, 12 p.
 - n° 117, juillet-août, 12 p.
 - n° 118, septembre-octobre, 12 p.
- 1970
- n° 122, premier semestre, 16 p.
 - n° 124-125, septembre-octobre/novembre-décembre, 16 p.
- 1971
- n° 126, janvier-février, 8 p.
 - n° 127, mars-avril, 8 p.

- 1972
- n° 132, avril-mai, 16 p.
 - n° 133, juin-août, 12 p.
- 1973
- n° 137, mars-avril, 8 p.
 - n° 138, juin-août, 8 p.
- 1974
- n° 142, avril-juin, 12 p.
 - n° 143, novembre, 12 p.
- 1975
- n° 145, septembre, 12 p.
- 1976
- n° 151, mai, 8 p.
- 1977
- n° 155, janvier-février, 16 p.
- 1978
- n° 160, janvier-février, 8 p.
 - n° 161, mars-avril, 8 p.
 - n° 162, juin-juillet, 12 p.
- 1980
- n° 170, janvier-février, 8 p.
 - n° 172, juin-juillet, 12 p.
- 1981
- n° 174, janvier-février, 8 p.
 - n° 176, mai-juillet, 16 p.
- 1982
- n° 183, quatrième trimestre, 16 p.
- 1984
- n° 188, premier trimestre, 8 p.
 - n° 189, deuxième trimestre, 16 p.
 - n° 190, troisième trimestre, 20 p.
 - n° 191, quatrième trimestre, 14 p.
- 1985
- n° 192, premier trimestre, 8 p.
 - n° 193-194, deuxième trimestre, 24 p.
- 1986
- n° 197, deuxième trimestre, 8 p.
- 1987
- n° 200, premier trimestre, 16 p.
 - n° 201, deuxième trimestre, 16 p.
 - n° 202, troisième trimestre, 20 p.
 - n° 203, quatrième trimestre, 20 p.
- 1989
- n° 210, quatrième trimestre, 16 p.
- 1990
- n° 211, premier trimestre, 12 p.
 - n° 213, troisième trimestre, 20 p.
- 1991
- n° 218, octobre-décembre, 10 pages.
- 1992
- n° 219, premier trimestre, 12 p.
 - n° 220, premier trimestre (suite), 10 p.
 - n° 221, troisième trimestre, 14 p.
 - n° 222, septembre, 4 p.
 - n° 223, quatrième trimestre, 14 p.
- 1993
- n° 224, premier trimestre, 8 p.
 - n° 225, deuxième trimestre, 6 p.
 - n° 226, troisième trimestre, 8 p.
 - n° 227, quatrième trimestre, 16 p.
- 1994
- n° 228, premier trimestre, 6 p.
 - n° 229, deuxième trimestre, 8 p.
 - n° 231¹, troisième trimestre, 16 p.
 - n° 232, quatrième trimestre, 10 p.
- 1995
- n° 234², deuxième trimestre, 10 p.
 - n° 235, troisième trimestre, 20 p.
 - n° 236, quatrième trimestre, 16 p.
- 1996
- n° 237, premier trimestre, 12 p.
 - n° 240, quatrième trimestre, 12 p.
- 1997
- n° 242 décembre, 16 p.

¹ Il n'y a pas de numéro 330.

² Il n'y a pas de numéro 333.

- | | |
|---|--|
| <p>1999</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 245, mars, 19 p. ▪ n° 246, juillet-août, 23 p. ▪ n° 247, octobre, 3 p. ▪ n° 248, décembre, 27 p. <p>2000</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 249, mars, 23 p. ▪ n° 250, juillet, 27 p. ▪ n° 251, décembre, 23 p. <p>2001</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 252, mars-avril, 27 p. ▪ n° 253, juillet, 27 p. ▪ n° 254, décembre, 31 p. <p>2002</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 255, mars-avril, 23 p. ▪ n° 256, juillet-août, 23 p. ▪ n° 257, décembre 31 p. <p>2003</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 258, mars-avril, 23 p. ▪ n° 259, juillet-août, 23 p. <p>2004</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 261, mars-avril, 23 p. ▪ n° 263, décembre, 27 p. | <p>2005</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 264, mars-avril, 23 p. ▪ n° 265, juillet, 23 p. ▪ n° 266, décembre, 23 p. <p>2006</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 267, mars, 19 p. ▪ n° 268, juillet, 23 p. ▪ n° 269, décembre, 23 p. <p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 290, décembre, 42 p. <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 291, premier semestre, 48 p. <p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 293, premier semestre, 40 p. ▪ n° 294, deuxième semestre, 49 p. <p>2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 299, deuxième semestre, 36 p. <p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 300, premier semestre, 32 p. ▪ n° 301, deuxième semestre, 40 p. <p>2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ n° 302, premier semestre, 44 p. |
|---|--|

Documents non classés

- Dossier : Documentation sur les propositions et le vote du 26 mai 1987 au Sénat
- Dossier : Section Île-de-France de Ceux de Rawa-Ruska, Commission des Anciens combattants et victimes de guerre et renseignements à fournir à l'appui d'une demande de subvention, 1966-1974
- Dossiers de demandes de subventions de la Section Île-de-France de Ceux de Rawa-Ruska :
 - au Conseil général du Val d'Oise, 1969, 9 pages
 - au Conseil de Paris en 1981 et 1982, 25 pages
- Dossier « Vie associative » : Lettre du rédacteur en chef de la Polskie Radio I Telewizja au président de l'UNDRR, Albert Guerlain, 13 mai 1969, 1 page
- Dossier vie associative : Échanges épistolaires entre le président de la section Bouches-du-Rhône, Valentin Ranaldi, et le président de la Confédération nationale des déportés internés et ayants-droits de la résistance, Raymond Valenet, 4 et 23 avril 1974, 5 pages

- Dossier « Mémorial de Rawa-Ruska », 2001-2003, 13 pages
- Dossier « Conseil scientifique », 2014, 10 pages
- Dossier « Cimetière au Père Lachaise - plaque Rawa », 2014, 5 pages
- Président national, Oscar Liévain, Compte-rendu financier de l'Amicale nationale : gestion 1961-1962, 1 page
- Rapport moral de l'Amicale nationale, 1962, 1 page
- Section Île-de-France de Ceux de Rawa-Ruska, Projet de budget pour l'exercice 1970, 3 pages
- Discours du président de Ceux de Rawa-Ruska Vendée, Alien Fournier, à l'occasion de l'inauguration de la stèle à Montaigu, 8 mai 1997, 3 pages
- « Liste des adhérents de l'Union nationale (1981-2000), 15 pages

2.2 Fonds privés de familles d'anciens PGF du Stalag 325

(31 familles classées par ordre alphabétique des prénoms des détenteurs d'archives)

Documents Alain P.

- Fiche d'informations sur le PG Albert P.
- Articles de presse sur le décès d'Albert P.
- Extraits du dossier militaire d'Albert P.
- 5 correspondances, dont à Rawa-Ruska (1940-1943)
- Lettre en date du 28 octobre 1947 depuis l'hôpital Chamvert
- Photographies datant de 1943
- Attestation « mort en service commandé » du ministère des Anciens combattants et victimes de guerre, 12 mai 1970, 1 page.

Documents André R.

- « Ausweis Rawa-Ruska 01/05/1942 et 04/06/1942 »
- « Ausweis Tarnopol 26/06/1942 »
- « Carnet de santé du Stalag XII A »
- « Carte du combattant de Marcellin Berrux 27/12/1952 »
- « La Quinzaine Religieuse 01 au 15/08/1971 », mort de l'abbé Marcellin Berrux
- « Tarnopol, demande de vin de messe 20/06/1942 »
- « Tarnopol, demande de vin de messe et d'hosties (manuscrit en latin) »
- P. Ropagnol, « Tarnopol, sous-camp de Rawa-Ruska situé le plus à l'est de l'Ukraine », revue inconnu, sans date, 2 pages
- Divers papiers sur le parcours de captivité de Marcellin Berrux, 9 documents, dates extrêmes 1945-2020
- Divers pièces du dossier de demande d'interné résistant de Marcellin Berrux, 12 documents, dates extrêmes 1956-1971

Documents Bernadette G.

- Récit d'évasion, 2 pages, sans date
- Carte d'évadé d'Émile G., ancien prisonniers du Stalag 325, 4 mai 1946

Documents Bernard C.

- 3 photographies de l'inauguration de la plaque en l'honneur du Stalag 325 à Lacapelle-Marival (département du Lot), 14 avril 2018
- Copies du carnet de l'amicale du Lot-et-Garonne au camp de Rawa-Ruska, 1942, 3 pages
- Discours de Bernard C., commémoration en l'honneur du Stalag 325 au Père-Lachaise à Paris, 8 novembre 2019, 2 pages
- Base de données de 46 PGF originaires de la Dordogne internés au Stalag 325

Documents Bernard L.

- Lettre du président national de l'Amicale de Ceux de Rawa-Ruska, Raymond Leguay, au président de l'amicale Gard-Lozère, Flory, 3 septembre 1945, 4 pages
- Lettre de René L. envoyé depuis le camp de Rawa-Ruska, 28 juin 1942, 1 page

Documents Catherine S. C.

- André Lecorne, « Histoire d'un p'tit chtimi », 2003, 139 pages
- Plaquette du congrès national organisé au Futuroscope les 10-12 septembre 1993, 6 pages
- Livret intitulé « Quelques souvenirs pour un anniversaire », sans auteur, 1987, 55 pages
- André Brissaud, « Les anciens de Rawa-Ruska se souviennent », sans date, 44 pages

Documents Denis D.

- Divers papiers sur la captivité d'André D., 24 documents

Documents Françoise B. N.

- Rétrospective sur l'histoire de la section Dauphiné-Savoie de Ceux de Rawa-Ruska, 2020-2021, 3 pages

Documents Gérard V.

- Carnet « Carnet de l'amicale des prisonniers de guerre de Lyon et de la région lyonnaise », 16 mai 1942, 100 pages.

Documents Gilles B.

- Copies du livre écrit par Daniel Bilalian, *Le camp de la Goutte d'eau* (1980), annoté par son père et ancien du 325, Fernand B.

- Parcours de guerre de Fernand B. reconstruit par son fils, Gilles B., 2 pages
- Copies du rapport médical écrits par les anciens médecins du Stalag 325, 1966, 4 pages
- Copies du rapport de la Commission principale d'enquête sur les crimes hitlériens en Pologne, 1968, 20 pages

Documents Guénaële L. N.

- Livre sur la captivité de Félix Le Corre, « De Trégunc à Rawa-Ruska », 2017, 183 pages

Documents Guy P.

- Divers papiers sur le parcours de captivité de Roger P., ancien du 325, 4 documents

Documents Hervé A.

- Dossier de recherche sur le Stalag 325, 23 documents
- Retranscriptions des correspondances de Gaston A, ancien PG du Stalag 325, 1940-1945, par Hervé A., 22 documents
- Parcours de guerre de Gaston A, par Hervé A., 9 pages.

Documents Jacques Brument (président national de l'UNCRRD depuis 2020)

- Divers papiers sur le parcours de captivité de Pierre Bultey, 12 documents, dates extrêmes 1946-1986
- Carte d'adhésion à l'UNDRR de Bernard Danet, 1984
- Certificat de carte d'interné résistant de Bernard Danet, 2 mars 1976

Documents Jean L.

- UNDRR, « Rapport sur le camp de Rawa-Ruska », sans date, 14 pages
- Copies du discours d'André Méric au Sénat lors des débats relatifs à la loi de finance pour 1962 concernant les Anciens combattants et les victimes de guerre, 16 novembre 1961, 14 pages
- Parcours de captivité de Bernard L., par Jean L., 10 pages

Documents Jean-Pierre Fournier (fils de Pierre Gascar)

- Photographies de la plaque en souvenir de Pierre Gascar déposée en novembre 2022 par ses deux fils à l'abbaye Saint-Pierre à Baume-les-Messieurs dans le Jura.
- VERCAMMEN-GRANDJEAN Gladys, « La guerre de Pierre Gascar : un témoignage littéraire de la Deuxième Guerre mondiale », mémoire de master en arts et littérature, sous la direction de Pierre Schoentjes, Université de Gand, 2012
- Copies des livres de Pierre Gascar : *Les Fougères*, Paris, Gallimard, 1981 et *La Forêt*, Paris, Gallimard, 1982

Documents Joseph C.

- Joseph C. « Tome 4. 1940-1944 : l'Occupation en pays Bigouden sud, témoignages d'anciens prisonniers », *L'Occupation en pays Bigouden*, 2019, 78 pages

Documents Josiane Jarny (a rédigé le préambule du témoignage de son père : Raymond Jarny, *L'enfer de Rawa-Ruska. Chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*, Paris, Presses de Valmy, 2000)

(nous avons reporté les noms exacts des dossiers et des documents choisis par Josiane Jarny, lesquels rendent compte de son travail de mémoire)

- « Correspondance : quelques lettres d'Élie Wiesel, prix Nobel de la paix, et de Raymond Jarny., déporté à Rawa-Ruska, à propos de son livre *L'enfer de Rawa-Ruska*, 2000 ». 3 documents, dates extrêmes 1995-2005
- « Documents Raymond Jarny », 18 pièces :
 - « Fiche de démobilisation »
 - « Photos prises au Stalag III-C d'Alt-Drewitz »
 - « Lettre du 15/05/1942 »
 - « Création d'un orchestre : photos »
 - « Lettre formule unique et censurée de Rawa-Ruska »
 - « 3^e évasion réussie : fausse carte d'identité belge »
 - « Deux des lettres envoyées à Raymond Jarny, écrites par les Belges qui l'aidèrent lors de sa dernière évasion »
 - « Brassard FFI n° 2782 (participation de Raymond Jarny à la Libération de Paris)
 - « Pages du manuscrit relatant sa dernière évasion et le moment des retrouvailles avec son père. Cette page montre la volonté de Raymond Jarny de continuer à écrire malgré un malaise cardiaque (certains déportés sont morts après avoir témoigné) »
- « Documents publication », 4 dossiers, plusieurs centaines de documents :
 - « Extraits des mémoires de Roland Loubet »
 - « Les paradoxes de la mémoire par Élie Wiesel »
 - « "Sur les pas de nos pères..." », récit de voyage à Rawa-Ruska en 2005 par Josiane Jarny, descendante de Raymond Jarny, pages 1 à 21 »
 - « Page 1 : intervention du père Desbois dans l'église de Rawa-Ruska notamment sur la question du "secret" qui la va toucher bien des familles »
 - « "Illustration" documents »
 - « Lettre de Juliette R., dont le grand-père, déporté à Rawa-Ruska, a peu parlé ; réflexions après lecture du livre de Raymond Jarny »
 - « Père Desbois, livre *la Shoah par balles*, 2007 »
 - « Après Auschwitz, amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute Silésie, n° 283, juillet 2002 : les livres *L'enfer de Rawa-Ruska* »
 - « Chant créé à Rawa-Ruska, p. 36-37 »
 - « Le front des barbelés, 92, mars 2000, n°13 : *L'enfer de Rawa-Ruska* »
 - « *L'Écho* : les livres *L'enfer de Rawa-Ruska* »
 - « *L'Évadé*, n° 659, février mars 2004 »

- « camps en Allemagne (extraits du journal *Le Lien*) »
- « Documents historiques clandestins sur le Stalag 325 »
- « Pourquoi l'évasion ? »
- « *La Charte*, novembre 2000 : les livres *L'enfer de Rawa-Ruska*, p.37-38 »
- « *L'Évadé*, 1962, Rawa-Ruska »
- « *Envols*, juillet 2005, n° 265, p. 9-10. Extraits du journal de voyage de Josiane Jarny à Rawa-Ruska "sur les pas de nos pères" »
- « Congrès national "Ceux de Rawa-Ruska", 7-8-9 septembre 1984, chanson de Rawa-Ruska »
- « Luc D. hommage à Alexandre, l'homme qui sut vivre debout "Ceux de Rawa-Ruska", *Envols*, 2005, dessins de Thomas Tanzili, artiste peintre »
- « Les archives de la Résistance, manuscrit originale du chant des partisans rapporté en France par Emmanuel A. »
- « *L'Évadé*, n° 647, juillet-août 2001, poème de Raymond Jarny (3^e évasion) »
- « *Envols*, n° 250, juillet 2000 »
 - « Poème de Raymond Jarny (gravé sur sa tombe) »
 - « Impatiente liberté, 3^e évasion »
 - « Chronique de nos descendants, un ancien de Rawa-Ruska.... mon père »
 - « Postface du livre de Raymond Jarny »
- « *Historia magazine*, n° 251, 1968, "L'enfer de Rawa-Ruska. Résistance 1942-1943", p. 1413-1418
- « La Résistance, éditions Atlas, n°68, M6252, p.61-80, "Ceux de Rawa-Ruska" »
- « Le Savoyard Libéré, 68^e anniversaire de la libération des camps. Organe de l'association des déportés et internés résistants et patriotes de la Haute-Savoie »
 - « n° 275, avril 2013, extraits du livre "L'enfer de Rawa-Ruska", p. 7-17 ».
 - « n° 276, juillet 2013 extraits du livre "L'enfer de Rawa-Ruska (suite)", p. 4-14 »

Documents Karen V.

- Notices biographiques de 12 anciens PG du Stalag 325, sans date, 11 pages : Henri Brisson (amicale Ceux de Rawa-Ruska Aquitaine) ; Jean-Baptiste Canonici (Corse) ; Bernard Desmarest (Bretagne) ; René Devilliers (Île-de-France) ; Guy Fouilloux (Vendée) ; Alien Fournier (Vendée) ; Francis Gaboury (Bretagne) ; Georges Lavergne (Lot-Quercy) ; Pierre Rosfelder (Île-de-France) ; André Servières (Gard-Cévennes) ; Etienne Sotton (Loire) ; Raymond Vieu (Aude)
- Charles Girard, anciens du 325, « Ma guerre. Histoire d'un humain ordinaire (1939-1945) », sans date, 95 pages.
- Bulletin *Envols*, n° 1, avril 1946, 4 pages.
- Divers papiers sur le Stalag 325, 27 documents

Documents Martine R. V.

- Dossier de recherche sur le Stalag 325, 8 documents
- Statuts de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska (UNDRR), 1965, 7 pages
- Statuts de l'Amicale du Stalag disciplinaire 325 Ceux de Rawa-Ruska, 1945, 4 pages

Documents Maryse L. F. (remis en 2020 aux Archives départementales du Maine-et-Loire, voir présentation dédiée)

Documents Michel B.

- Mémoires de guerre d'Eugène B. ancien du 325, retranscrits par son fils Michel B., 2001, 11 pages (annoté par Michel B. en février 2021)
- Plan du camp de Rawa-Ruska
- État de service militaire d'Eugène B., 2 pages
- Notice biographique d'Eugène B.
- Dossier d'indemnisation des travailleurs forcés par l'Allemagne et l'Autriche pour l'Organisation internationale pour les migrations, août 2001.
- Fernand B. « Souvenirs de l'arrivée au Stalag 325 à Rawa-Ruska », sans date, 1 page
- 43 photographies sur le Stalag 325 et le Stalag 369 & notices d'informations sur les photographies rédigées par Michel B.
- Copies des 9 aquarelles d'Eugène Vanderheyde sur le Stalag 325
- Mémoire de captivité d'Ernest Communod, ancien du 325 sans titre, 1979, 20 pages
- Divers documents sur le parcours de captivité d'Ernest Communod notamment issus des archives du Service historique de la Défense à Caen (cote : AC/21/P730230) et Vincennes (cote : GR/16/P/139649)
- Jacques Dufaure de Citres, ancien du 325, *Baraque 8*, Éditions du Solier, 1991, 55 page
- Questionnaire écrit renseigné par Maurice Chesneau, conçu par Michel B., 2004, 4 pages
- Témoignage d'Alien Fournier transmis à Michel B., 23 août 2003, 4 pages
- Témoignage d'Alien Fournier transmis à Michel B., 20 septembre 2004, 6 pages
- Maurice Worms, ancien du 325, « Récit de captivité à Zloczow et Zolotchiv en Galicie Ukrainienne (juin-décembre 1942) », sans date, 11 pages

Documents Monique M.

- Dossier de recherche sur la captivité de l'ancien du 325, Raymond Bellas, 7 documents

Documents Pascal F.

- Divers papiers sur le Stalag 325 et l'union nationale Ceux de Rawa-Ruska, 7 documents

Documents Patrick Q.

- Jean Q., « Souvenirs de mon enfance et d'une jeunesse gâchée », sans date, 272 pages, (édité en 2015 par son fils Patrick Q.)

Documents Philippe C.

- Projet de recherche de l'Entente interrégionale pour la recherche historique sur le camp de Rawa-Ruska intitulé « Un projet de recherche historique sur une histoire singulière. Dossier d'information pour dons et mécénat », 2018, 13 pages. Le document comprend les statuts de l'Entente interrégionale en date du 2 juillet 2018.
- Hervé A., « Ceux de Rawa, son histoire et son projet de recherche historique », novembre 2019, 15 pages.
- Philippe C., « Éléments de réponse au document d'Hervé A. : Ceux de Rawa, son histoire et son projet de recherche historique », 10 janvier 2020, 4 pages.

Documents Raphaël B.

- Correspondances de captivité de Philippe Spiegel, 1940-1946, 287 documents
- Base de données sur les correspondances de captivité de Philippe Spiegel réalisée par son petit-fils, Raphaël B.
- Dossier de recherche sur la captivité de Philippe Spiegel, 13 éléments

Documents Régis Blanchet (Conseiller départemental de l'Indre et maire de Buzançais)

- Divers documents sur le parcours de captivité de son père, Julien Blanchet, ancien PG du Stalag 325, dont un article de Luc Mabillet intitulé « Julien Blanchet, rescapé de Rawa-Ruska, "le camp de la mort lente", Ukraine, 1942 », *GHABA*, 2022, p. 167-181
- Divers documents sur la mémoire de la captivité au camp de Rawa-Ruska à Buzançais
- Discours Régis Blanchet, lors de la cérémonie du 30 août 2018 à Buzançais en hommage à Pierre Pavillon et Marcel Garnier, deux résistants fusillés par les Nazis pour acte de résistance le 30 Août 1944, 2 pages
- Discours de Régis Blanchet lors des journées nationales du « souvenir des héros et victimes de la déportation à Buzançais », 1996 (10 pages), 2006 (13 pages), 2008 (9 pages)

Documents Viviane Kervinio (présidente nationale de l'UNCRRD, 2014-2019)

- Archives privées, Viviane K., Dossier : « Fichiers des adhérents d'Île-de-France », 5 500 fiches, dates extrêmes, 1966-1996
- Parcours de captivité d'Albert Baudin, auteur inconnu, 2 pages
- Base de données d'environ 5 670 dossiers de demande de statut d'interné résistant d'anciens PG du Stalag 325 conservés au Service historique de la Défense à Caen, auteur inconnu
- 19 dossiers de recherche sur d'anciens PG du Stalag 325 contenant divers documents (parcours de captivité, cartes, photographies, témoignages, *Meldungen*, etc.)

- 53 photographies de Mme Morin immortalisant la vie de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska (UNDRR), 1972-1986
- Divers papiers sur la vie de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska (UNDRR) rassemblés par Mme Morin, 52 documents
- Dossiers Union autonome nationale des déportés résistant de Rawa-Ruska (UANDRRR), 100 documents, dates extrêmes, années 1970-années 2000
- Livre photographique sur la captivité au Stalag 325, par la section Hautes-Pyrénées de Ceux de Rawa-Ruska, années 1980, 12 pages
- Copies des livres d'or des expositions sur la captivité à Rawa-Ruska organisées par l'association Bretagne de l'UNCRRD :
 - La Baule-Escoublac (Loire-Atlantique), bibliothèque de la Rotonde, 24 novembre-1 décembre 2015, 9 pages
 - Rezé (Loire-Atlantique), médiathèque espace Diderot, 15-30 avril 2016, 7 pages
 - Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Hall de l'Hôtel de Ville, 8-13 mai 2016, 6 pages
 - Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Atlantique), médiathèque La Passe-Muraille, 31 mai-9 juin, 2016, 2 pages

Documents Yann P.

- Copies des panneaux d'exposition sur la captivité au Stalag 325 réalisés par l'Association Normandie-Mayenne Ceux de Rawa-Ruska, 28 panneaux.
- Parcours de guerre d'Auguste P., ancien du 325, réalisé par son petit-fils, Yann P.
- Base de données recensant 17 000 PGF internés au Stalag 325 réalisée par l'Association Normandie-Mayenne Ceux de Rawa-Ruska

Documents Yolande F.

- Récit de l'ancien du 325, Guy Fouilloux, intitulé « Regard sur la vie de Guy Fouilloux. Comment on devient un homme (1939-1946) », Tome 2, rédigé par Florence Météreau, assistante administrative de Guy Fouilloux depuis 2003, sans date, 158 pages
- « Discours du président de la section Vendée de l'UNDRR, Alien Fournier, lors de l'inauguration de la plaque en l'honneur du Stalag 325 à Montaigu », 8 mai 1997, 2 pages.

3. Sources orales

3.1 Témoignages d'enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants d'anciens du 325 recueillis par Alexandre Millet

- Entretien avec Bruno C., au domicile du témoin, 8 octobre 2019, 1h20.
- Entretien commun avec Gwendoline et Justice C., au domicile des témoins, 9 octobre 2019, 44 min.
- Entretien avec Jean-Pierre Fournier, au domicile du témoin, 15 novembre 2019, 1h45.
- Entretien avec Françoise A., au domicile de la témoin, 23 janvier 2020, 1h26.
- Entretien avec Hervé A, au domicile de sa sœur Françoise A., 23 janvier 2020 1h48.
- Entretien avec Martine R.V., au domicile de la témoin, 5 février 2020, 2h33.
- Entretien avec Viviane Kervinio, au domicile de la témoin, 8 février 2020, 1h20.
- Entretien avec Gérard Valère, au domicile du témoin, 29 février 2020, 1h07.
- Entretien avec Raphaël B., au domicile de Gérard Valère, 29 février 2020, 1h06.
- Entretien en commun avec Bernadette, Jacqueline G. et Tatiana L., en visioconférence, 30 avril 2021, 1h29.
- Entretien avec Louise S. G., en visioconférence, 22 octobre 2020, 1h11.
- Entretien avec Catherine C., en visioconférence, 26 octobre 2020, 1h41.
- Entretien avec Guénaëlle L.N., en visioconférence, 30 octobre 2020, 1h28.
- Entretien avec André R., en visioconférence, 3 novembre 2020, 1h49.
- Entretien avec Philippe Cholet, en visioconférence, 19 novembre 2020, 2h08.
- Entretien avec Frédéric M., en visioconférence, 18 décembre 2020, 1h28.
- Entretien avec Maya L., en visioconférence, 2 février 2021, 52 min.
- Entretien avec Bernard Candelon., en visioconférence, 5 février 2021, 1h18.
- Entretien avec Françoise B.N., , en visioconférence, 8 février 2021, 1h52.
- Entretien avec Yann P., en visioconférence, 10 février 2021, 1h14.
- Entretien avec Monique M., en visioconférence, 11 février 2021, 1h21.
- Entretien avec Joëlle C. V., en visioconférence, 13 février 2021, 1h04.

- Entretien avec Yolande F., en visioconférence, 15 février 2021, 1h43.
- Entretien avec Michel B., en visioconférence, 16 février 2021, 1h35.

3.2 Témoignages annexes recueillis par Alexandre Millet

Les entretiens effectués avec des personnes ayant contribué, à des degrés divers, ponctuellement ou de façon plus régulière, à la construction de la mémoire de la captivité au Stalag 325.

- Entretien avec Sophie D. S, au domicile de Bruno C., 9 octobre 2019, 1h.
- Entretien en commun avec Annelie et Walter K, en visioconférence, 10 novembre 2020, 1h35.
- Entretien avec Jeanne P., en visioconférence, 3 février 2021, 34 min.

3.3 Témoignages filmés d'anciens PGF du Stalag 325 recueillis par Chochana Boukhobza dans le cadre du film documentaire *Les évadés de Rawa-Ruska, témoins de la Shoah*

3.3.1 *Les films d'ici*, société de production audiovisuelle – Paris

- Entretien avec Jean-Baptiste Canonici, au domicile du témoin, 2015, 3h04.
- Entretien avec Alien Fournier, au domicile du témoin, 2015, 3h22.
- Entretien avec Alfred Grimault, au domicile du témoin, 2015, 2h35.
- Entretien avec Ernest Martin, au domicile du témoin, 2015, 2h42.
- Entretien avec Henri Brisson, au domicile du témoin, 2015, 2h09.
- Entretien avec Maurice Pepe, au domicile du témoin, 2015, 3h25.
- Entretien avec Raymond Dunand, au domicile du témoin, 2015, 2h35.
- Entretien avec Rémi Geslain, au domicile du témoin, 2015, 2h34.

3.3.2 *United States Holocaust Memorial Museum* – Washington

- USHMM, Washington, en ligne, RG-50.498.0008, « Oral history interview with Pierre Langla », interrogé par Nathan Beyrak, entretiens filmés, 22 janvier 2000, première partie : 34 min 53s, seconde partie : 30 min 46s.

3.3.3 Archives privées, Bernard C.

- Témoignage de Louis Conca recueilli par son petit-fils, Joel Capucci, au domicile du témoin, avant 1974, 1h42.

3.3.4 Archives départementales du Calvados - Caen

- 2/AV/91, témoignage à deux voix de deux anciens du 325 et membres de l'UNDRR, Rémi Geslain et Jean Odekerken, intervieweuse non identifiée, aux Archives départementales du Calvados, 10 mars 1995, 1h51.
- 2/AV/90, témoignage de l'ancien du 325, Georges Lepeltier, intervieweur non identifié, aux Archives départementales du Calvados, 10 mars 1995, 1h31.

3.3.5 Archives départementales du Lot-et-Garonne - Agen

- 2/AV/ 3 : témoignage de l'ancien du 325, Fred Pojurowski, intervieweuse non identifié, aux Archives départementales du Lot-et-Garonne, 31 octobre 2012, 1h21

3.3.6 Archives départementales de Saône-et-Loire - Mâcon

- 13/AV : Fonds Séraphin Effernelli
 - o 13/AV/2 : témoignage de l'ancien prisonnier de guerre du Stalag 325 Francis Chapuis, entretien par Marie-Laure Manigand, chargée des archives audiovisuelle aux Archives départementales de Saône-et-Loire, lieu inconnu, 30 novembre 1979, 44 min.

3.3.7 Archives de l'Union nationale Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants

- 18/Aa/3, Radio Canut, émission Bistanclaque intitulée « Maurice Pepe, soldat valeureux, prisonnier rebelle », 8 CD d'entretiens avec intermèdes musicaux, 2009.

4. Sources documentaires en ligne

4.1 Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit de l'université de Caen Normandie (CRDFED)

(Lien vers la source : <https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/crdfed/nuremberg/sommaire.html>)

Minutes du procès international de Nuremberg, audience du matin et de l'après-midi, consultées pour la thèse :

- Tome I, 1^{ère} journée, 20 novembre 1945, p. 36-102
- Tome III, 20^e journée, 14 décembre 1945, p. 546-603
- Tome IV, 24^e journée, 20 décembre 1945, p. 201-258
- Tome V, 36^e journée, 17 janvier 1946, p. 372-436
- Tome VI, 45^e journée, 29 janvier 1946, p. 279-431
- Tome VII, 58^e journée, 13 février 1946, p. 355-407
- Tome VII, 59^e journée, 14 février 1946, p. 408-464
- Tome VIII, 75^e journée, 6 mars 1946, p. 559-603
- Tome XIV, 131^e journée, 16 mai 1946, p. (non indiqué)-68
- Tome XIV, 132^e journée, 17 mai 1946, p. 69-111
- Tome XVIII, 181^e journée, 18 juillet 1946, p. 449-517
- Tome XXI, 209^e journée, 22 août 1946, p. 437-496

4.2 Archives du *United States Holocaust Memorial Museum* - Washington

(lien vers la source : <https://www.ushmm.org/>)

Nuremberg Trial of Major German War Criminals, Nuremberg, Germany, 1945-1946 (en ligne)

Day 45 International Military Tribunal, Nuremberg (Set A)

Accession Number: 2019.401; RG Number: RG-91.2390: “Day 45 - Tuesday, January 29, 1946. French witness continues to speak on conditions in the concentration camps. Hans Cappelen on bestial acts committed by Germans. Witness Paul Rosen on German brutality with questions from German counsel and French counsel”, track 1-23.
<https://collections.ushmm.org/search/catalog/irn713955>

Day 58 International Military Tribunal, Nuremberg (Set A)

Accession Number: 2019.401; RG Number: RG-91.2403: “Day 58 - Wednesday, February 13, 1946. Col Pokrovsky on crimes committed in USSR by the High Command”, track 1- 21
<https://collections.ushmm.org/search/catalog/irn713968>

Accession Number: 2007.389: Stalag XI-B liberation photographs, Eric Fenton

- Photograph number 11128, John Reagan McCrary, “Newly liberated British POWs sit on the grounds of Stalag XIB, a camp outside Fallingbostel”, bequeath by Eric Fenton in 2006
- Photograph number 11130, John Reagan McCrary, “Three malnourished British POWs sit on the grounds of Stalag XIB, a camp outside Fallingbostel”, bequeath by Eric Fenton in 2006

4.3 Archives audiovisuelles du Comité international de la Croix-Rouge

(lien vers la source : <https://avarchives.icrc.org/>)

ACICR/V-P-HIST-03183 : « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325 »

- 12A, « Visite du camp. Le délégué s'entretient avec le commandant », 16 août 1942.
- 13A, « Visite du camp. Les délégués s'entretiennent avec des prisonniers de guerre français », 16 août 1942
- 14A, « Prisonniers de guerre apposant l'inscription Stalag 325 à l'entrée du camp » 16 août 1942
- 15A, « Prisonniers de guerre français dessinant un jardin au centre du camp », 16 août 1942
- 16A, « Construction d'un portail », 16 août 1942
- 17A, « Personnes de confiance et médecins », 7 février 1943.
- 18A, « Des prisonniers de guerre du commando de travail "Berezowica" du camp annexe de Tarnopol. Au second plan la cuisine », 7 février 1943
- 19A, « Vue générale avec casernes construites pour les prisonniers de guerre russes », août 1942
- 20A, « Vue générale avec casernes construites pour les prisonniers de guerre russes », août 1942
- 21A, « La seule fontaine du camps devant des casernes en construction », août 1942
- 22A, « L'un des trois blocs habités par les prisonniers français et belges », août 1942
- 23A, « Vue générale avec casernes construites pour les prisonniers de guerre russes », août 1942
- 25A, « Le cimetière », août 1942

- V-P-HIST-00883-30, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Visite du camp. Le délégué s'entretient avec le commandant à la sortie de la cuisine », 16 août 1942

4.4 Bibliotheca-andana.be

- Lien vers la source : <https://www.bibliotheca-andana.be/>

Liste des bulletins et des numéros d'amicales de PGF étudiés pour la thèse :

Bulletin de l'amicale du Stalag II-C à Greifswald : *Entre camarade*

- n° 1, novembre 1945, 4 p.
- n° 2, décembre 1945, 6 p.
- n° 5, mars-avril 1946, 10 p.
- n° 9, décembre 1946-janvier 1947, 6 p.
- n° 11, avril-mai 1947, 6 p.
- n° 12, juin-juillet 1947, 4 p.
- n° 13, août-septembre 1947, 6 p.
- n° 14, octobre-novembre 1947, 6 p.
- n° 15, décembre 1947, 6 p.
- n° 53, janvier-février 1954, 4 p.

Bulletin de l'amicale du Stalag I-A à Stablack & I-B à Hohenstein : *Toujours là*

- n° 3, mai-juin 1947, 4 p.
- n° 4, juillet-août 1947, 4 p.
- n° 5, septembre 1947, 4 p.
- n° 6, octobre 1947, 4 p.
- n° 7, novembre 1947, 4 p.
- n° 8, décembre 1947, 6 p.

Bulletin de l'amicale du Stalag V-B à Villingen : *Informations de l'amicale « les captifs de la forêt noire »*

- n° 3, décembre 1945, 4 p.
- n° 4, mars 1946, 4 p.
- n° 7, septembre 1946, 4 p.
- n° 8, décembre 1946, 6 p.
- n° 9, janvier 1947, 4 p.
- n° 52, juin 1952, 4 p.
- n° 70, mars 1954, 4 p.

Bulletin de l'Union nationale des amicales de camps de prisonniers de guerre : *Le lien*

- édition des amicales des Stalags V-B, X-A, X-B, X-C, n° 175, décembre 1963, 4 p.
- édition des amicales des Stalags II-A-C-D-E, sans numéro, février-mars 1968, 4 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Le rapatriement des corps d'anciens du 325 inhumés en URSS le 28 novembre 1970

Les 27 et 28 novembre 1970, 293 corps de militaires « morts pour la France » inhumés en URSS sont rapatriés lors d'une cérémonie nationale organisée au Havre³. Parmi les corps, 41 sont des PG du Stalag 325 inhumés à Rawa-Ruska, Lviv et Stryj. L'une des missions fondatrices de l'« Amicale du Stalag disciplinaire 325 » s'accomplit donc, vingt-cinq ans après sa création⁴. L'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska (UNDRR) n'est cependant qu'indirectement concernée par la réussite de ces rapatriements. C'est au travail conjoint du ministère des Anciens Combattants et victimes de guerre (ACVG) et des services diplomatiques français qu'elle le doit⁵.

À leur arrivée le 27 novembre, les cercueils sont disposés dans le hall de la gare maritime du port du Havre situé au quai Joannès-Couvert. Chaque cercueil est drapé d'un drapeau tricolore sur lequel est placé un œillet rouge, comme on peut l'apercevoir sur la photographie ci-dessous n° 1. « On reste pétrifié » face à l'atmosphère « pesante » et « oppressante » qui s'en dégage, est-il écrit dans *Envols*. Une garde d'honneur assure la veillée funèbre en attendant la cérémonie officielle du lendemain. Celle-ci s'est déroulée autour du monument aux morts situé sur la place Gambetta près du Bassin du commerce⁶.

De nombreuses personnalités politiques et militaires ont participé à cette journée patriotique symbolique. Des gradins sont même construits pour accueillir dans de bonnes dispositions les officiels et les invités comme on peut l'apercevoir sur la photo n° 3. La cérémonie est présidée par le ministre des ACVG, Henri Duvillard. Le vice-président de l'Assemblée nationale, Roland Nungesser, et la vice-présidente du Sénat, Marie- Hélène Cardot, représentent respectivement les présidents des deux chambres, Achille Peretti et Alain Poher. Les préfets et des élus locaux sont également présents. Ce n'est toutefois pas qu'une journée franco-française. L'ambassadeur d'URSS en France, Valerian

³ Sur les préparatifs et le déroulement de la cérémonie, il est possible de consulter : Archives municipales du Havre, Série H « Affaires militaires », Sous-Série H4 « Cérémonies des 27 et 28 novembre : 293 corps de militaires français "Mort pour la France" rapatriés d'URSS, dont escadrille Normandie Niemen », Carton 17 bis (sans nom), liasse 6, 1970.

⁴ « Retour des corps d'URSS. Solennel hommage, grandiose cérémonie nationale », *Envols*, n° 126, janvier- février 1971, p. 1-6.

⁵ Il existe peu d'archives permettant de documenter les circonstances du rapatriement en 1970 des Français inhumés en URSS depuis la Seconde Guerre mondiale. Les recherches effectuées au Centre des archives diplomatiques à Nantes n'ont pas été concluantes. Quant aux Archives diplomatiques conservées à la Courneuve (CADC), il existe une cote relative aux Français inhumés en URSS. Son examen a cependant révélé que les documents concernent principalement des demandes individuelles effectuées par des familles, ainsi que les Alsaciens-Lorrains ayants été incorporés dans la *Wehrmacht*, détenus, puis décédés en URSS. Néanmoins, sont conservées plusieurs archives sur la mission d'exhumation des corps de Français en URSS réalisée en juillet-août 1970 par M. Desfarge sous l'égide du ministère des ACVG et du ministère des Affaires étrangères français. CADC, FR/MAE/208/QO/512, « Français en URSS : rapatriement des corps de victimes de guerre françaises inhumés en URSS (juin 1966-novembre 1970) ».

⁶ La place Gambetta au Havre a été renommée place du Général de Gaulle.

A. Zorine, a aussi fait le déplacement. Il représente le pays qui a permis les recherches des dépouilles, leurs exhumations, puis leur rapatriement. Plusieurs attachés militaires des États-Unis, de Belgique, de Pologne, du Canada ou encore du Royaume-Unis sont présents⁷.

Le monde des associations d'Anciens Combattants, de la résistance et de la déportation s'est également mobilisé, en particulier l'UNDRR directement concernée par le retour des corps de leurs anciens co-détenus. Selon le compte rendu publié dans *Envols*, la délégation de ceux de Rawa-Ruska était « importante ». Elle est représentée par le président national, Albert Guerlain, ainsi que par les membres du comité directeur. Plusieurs responsables locaux ont fait le déplacement notamment le président de la section Île-de-France, Louis Le Gloannec, tout comme son homologue de Rhône-Alpes, Pierre Bayle. Tous les deux accompagnent Albert Guerlain durant le protocole officiel en tant que responsables des principales sections en termes d'adhérents. Un certain nombre d'anciens du 325, et plusieurs veuves se sont déplacés avec les porte-drapeaux⁸. C'est donc un moment fédérateur pour l'Union nationale.

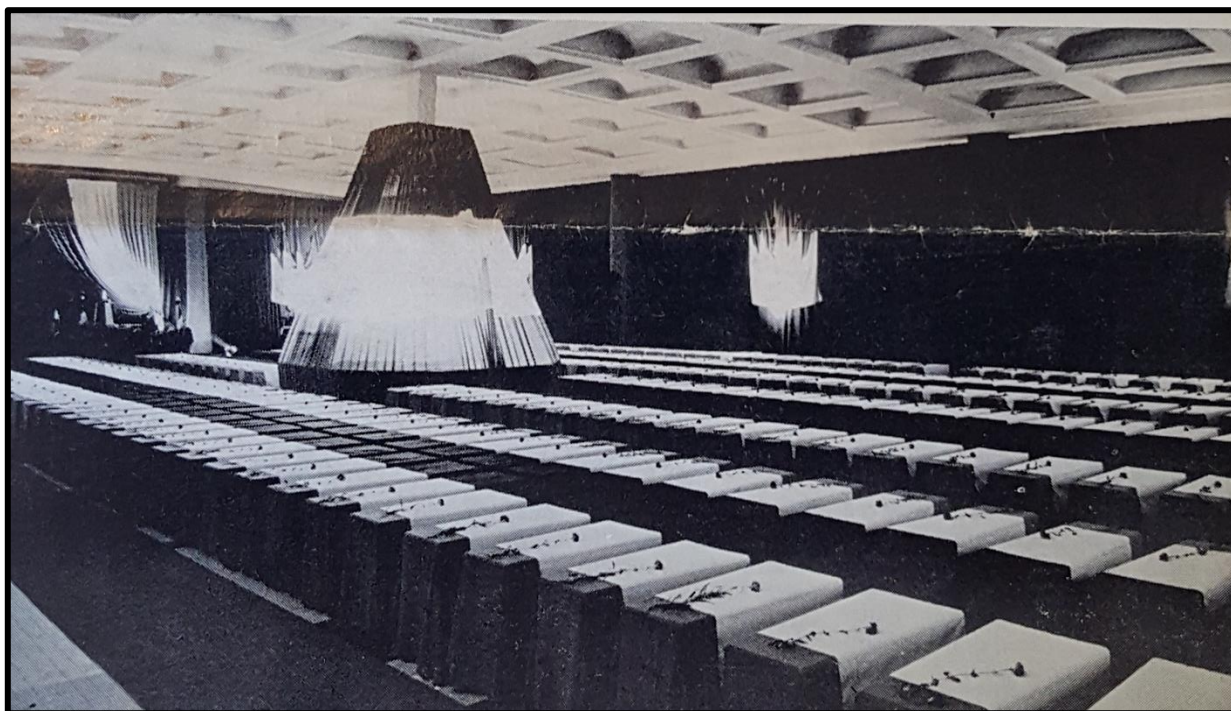
Au côté de ceux de Rawa-Ruska, la FNDIRP, la CNDIAR et la FARAC sont représentées tout comme la Croix-Rouge française, l'UNADIF, l'ACPG, l'association des CVR ou encore celle du régiment Normandie-Niemen. La cérémonie s'est poursuivie par un traditionnel dépôt de gerbes au monument aux morts devant lequel se trouvent trois cercueils sélectionnés parmi ceux rapatriés. Selon le protocole, le dépôt de gerbe s'effectue dans l'ordre inverse des préséances. Les associations d'Anciens Combattants, de résistants et de déportés sont donc invitées à débiter, mais ce sont Albert Guerlain, Louis Le Gloannec et Pierre Bayle à qui l'on demande de se présenter en premier pour déposer celle de Rawa-Ruska. Cela a peut-être été voulu afin d'honorer les anciens du 325 particulièrement représentés parmi les dépouilles rapatriées. La cérémonie se clôt par un défilé militaire ouvert par la Patrouille de France, ce qui montre les moyens importants mobilisés pour offrir un cadre grandiose à cette journée patriotique et de recueillement (photos n°2 et 3)⁹.

⁷ « Retour des corps d'URSS », *op. cit.*, p. 4.

⁸ *Ibid.*

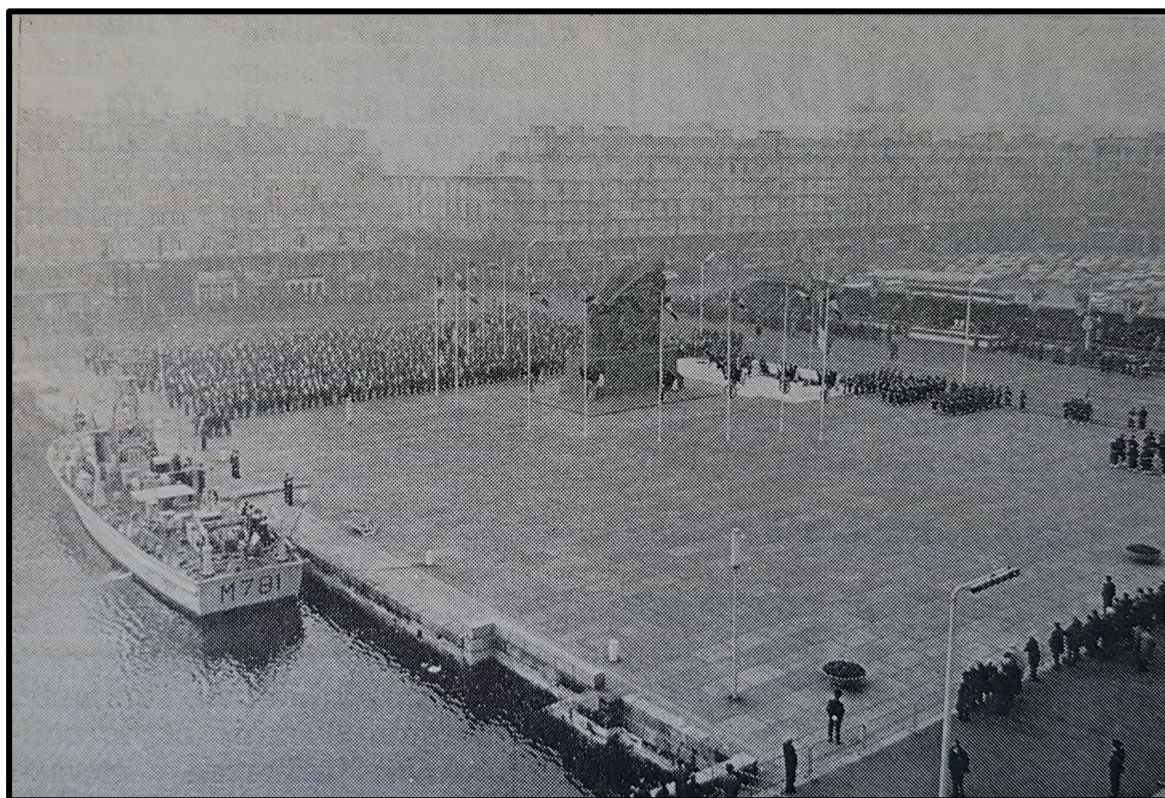
⁹ *Ibid.*

Photo 1 - Les 293 cercueils des militaires « morts pour la France » disposés dans le hall de la gare maritime du port du Havre, quai Joannès-Couvert (1970)



Source : *Envols*, « Retour des corps d'URSS. Solennel hommage, grandiose cérémonie nationale », n° 126, janvier- février 1971, p. 1.

Photo 1 - La place Gambetta au Havre lors de la cérémonie de rapatriement des corps de militaires inhumés en URSS le 28 novembre 1970



Source : *Envols*, « Retour des corps d'URSS. Solennel hommage, grandiose cérémonie nationale », n° 126, janvier- février 1971, p. 4.

Photo 2 - Défilé militaire au Havre clôturant la cérémonie de rapatriement des corps de militaires inhumés en URSS le 28 novembre 1970



Source : *Envols*, « Retour des corps d'URSS. Solennel hommage, grandiose cérémonie nationale », n° 126, janvier- février 1971, p. 6.

Lors des mois qui ont suivi la cérémonie au Havre, les dépouilles d'anciens du 325 ont été dirigées vers les villes et les villages où elles devaient être définitivement enterrées. Les sections locales ont rendu les derniers honneurs. Celles qui n'ont pas été réclamées par les familles ont quant à elles été inhumées à la nécropole nationale de Montauville au côté de plusieurs milliers de militaires « morts pour la France » durant les deux guerres mondiales¹⁰.

Les autorités françaises n'ont pas seulement rapporté les dépouilles d'anciens du 325. Dans la mesure où il n'y a plus les sépultures de PGF au cimetière à Lviv, la plaque mémorielle inaugurée en 1964 est aussi rapatriée. Elle est remise par Albert Guerlain au musée de l'Ordre de la Libération à Paris en 1971. À Lviv, les anciens du 325 n'ont donc plus de lieu où commémorer tandis que le site du mémorial à Rawa-Rusk a été conservé.

¹⁰ *Envols*, « Après le retour des corps d'URSS. Cérémonies de réinhumation », n° 127, mars-avril 1971, p. 1.

Annexe 2 : Congrès nationaux de l'Union nationale Ceux de Rawa-Ruska (1946- 2006)

Années 1940

- 15 décembre 1946 – Paris
- 7 décembre 1947 – Paris
- 11 avril 1948 – Paris

Années 1950

- 14 - 15 février 1953 – Paris
- 14 février 1954 – Troyes
- 16 - 17 avril 1955 – Paris
- 14 - 15 avril 1956 – Toulouse
- 13 - 14 avril 1957 – Paris
- 19 - 20 avril 1958 – Paris
- 11 - 12 avril 1959 – Toulouse

Années 1960

- 23 - 24 avril 1960 – Paris
- 29 - 30 avril 1961 – Nancy
- 28 - 29 avril 1962 – Paris
- 27 - 28 avril 1963 – Cannes
- 17 - 19 avril 1964 – Paris
- 30 avril - 2 mai 1965 – Puy-en-Velay
- 20 - 22 mai 1966 – Hyères
- 5 - 7 mai 1967 – Lyon
- 29 - 31 mars 1968 – Paris
- 28 - 30 mars 1969 – Paris

Années 1970

- 1 - 3 mai 1970 – Dijon
- 14 - 16 mai 1971 – Biarritz
- 5 mai 1972 – Reims
- 29 octobre 1972 – Paris
- 19 - 20 mai 1973 – Paris

- 20 - 22 septembre 1974 – Évian
- 6 - 8 juin 1975 – La Bourboule
- 21 - 23 mai 1976 – Saint-Étienne
- 20 - 22 mai 1977 – Dijon
- 2 - 4 juin 1978 – Charleroi (Belgique)
- 24 - 26 mai 1979 – Paris

Années 1980

- 6 - 8 juin 1980 – Rouen
- 21 - 24 mai 1981 – Lyon
- 11 - 13 juin 1982 – Nîmes
- octobre 1983 – Corse
- 7 - 9 septembre 1984 – Vittel
- 14 - 16 juin 1985 – Sochaux
- 24 - 25 mai 1986 – Nice
- 14 - 15 mai 1987 – Versailles-Paris
- 17 - 19 juin 1988 – Reims
- 10 juin 1989 – La Baule

Années 1990

- 15 - 17 juin 1990 – Nîmes
- 27 - 29 septembre 1991 – Saint-Raphaël-Boulouris
- 2 - 4 octobre 1992 – Biarritz
- 10 - 12 septembre 1993 – Poitiers (au Futuroscope)
- 27 - 29 mai 1994 – Albi
- 30 juin - 2 juillet 1995 – Vichy
- 6 - 9 septembre 1996 – Beaune
- 13 - 15 mai 1997 – Caen
- 16 - 17 septembre 1998 – Tours
- 27 - 29 juin 1999 – Anglet

Années 2000

- 29 - 30 septembre 2000 – Paris
- 22 - 23 septembre 2001 – Paris
- septembre 2002 – Paris
- 13 - 14 septembre 2003 – Paris
- septembre 2004 – Paris
- 18 septembre 2005 – Paris
- 16 septembre 2006 – Paris

Annexe 3 : Congrès nationaux de l'Union autonome Ceux de Rawa-Ruska (1976- 1988)

Années 1970

- 25 - 26 septembre 1976 – Rennes
- 23 - 25 septembre 1977 – Antibes-Juan-les-pins
- 15 - 18 juin 1979 – Tours

Années 1980

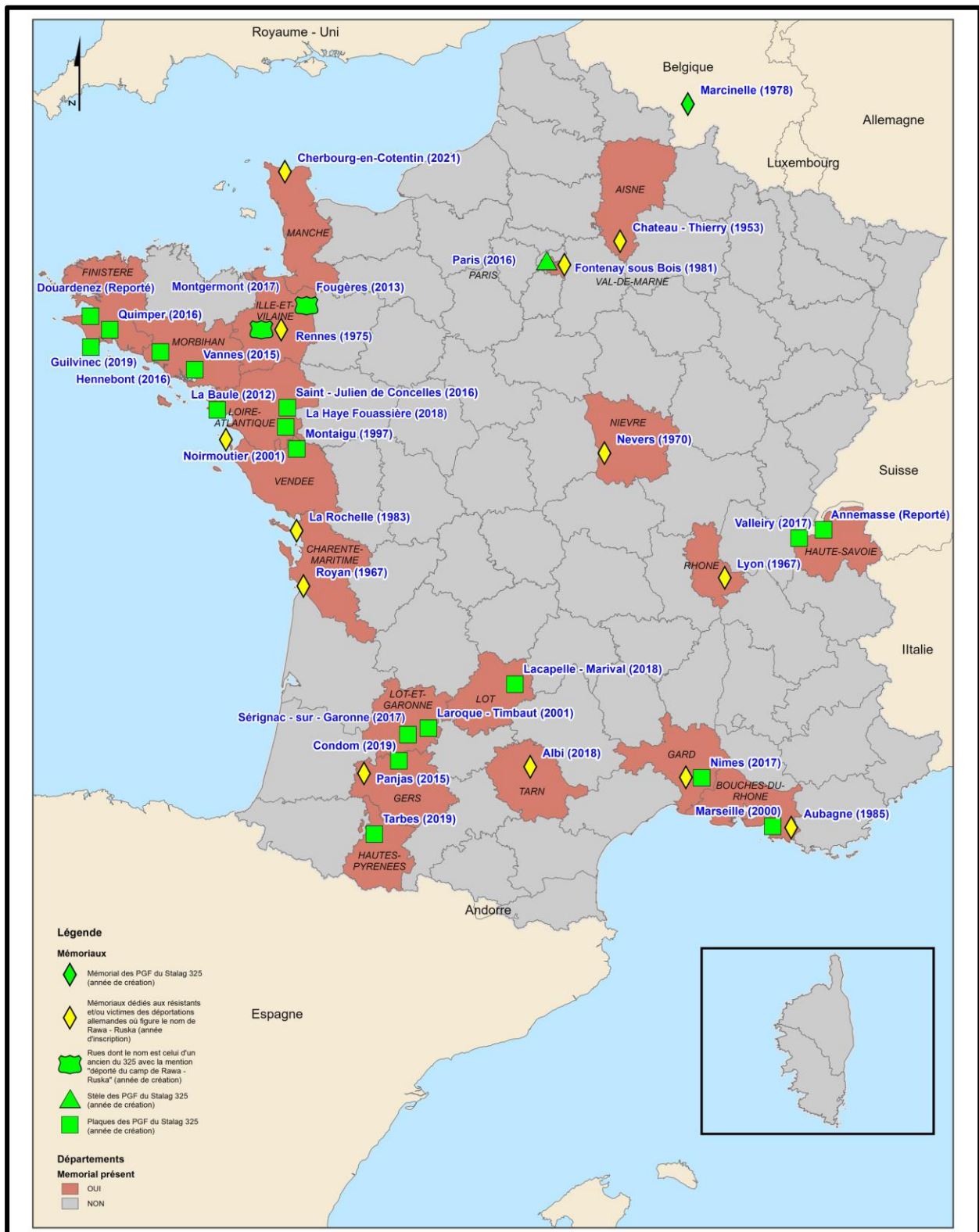
- 27 - 29 novembre 1981 – Marseille
- 22 - 23 octobre 1983 – Les Embiez
- 5 - 6 mai 1984 – Avignon
- 15 septembre 1985 – Rennes
- 19 - 21 septembre 1986 – La Rochelle
- 9 - 10 octobre 1988 – Menton

Annexe 4 : Présidents de l'Union nationale Ceux de Rawa-Ruska et de l'Union autonome nationale des déportés résistants de Rawa-Ruska

<i>Union nationale Ceux de Rawa-Ruska</i>		<i>UANDRRR</i>	
Noms	Dates des mandats	Noms	Dates des Mandats
Raymond Leguay	3 avril 1945 – 15 décembre 1946 (1 an et 8 mois)		
Georges Sevelle	15 décembre 1946 – 1952 (5 ans)		
Just Pruvot	1952 – mai 1965 (4 ans)		
Albert Guerlain	Mai 1965 – 1997 (32 ans, jusqu'à son décès)	Louis Prost	1974 – avril 1994 (20 ans, jusqu'à son décès)
Jean-Marc Frébour	1997 – 2010 (13 ans)	Paul Fournier	Avril 1994 – 2002 (8 ans)
Jean Artoux (enfant)	2010 – 2014 (4 ans)	Valentin Ranaldi	2002-2005 (3 ans)
Viviane Kervinio (enfant)	2014 – 2019 (5 ans)		
Bernard Candelon (enfant)	2019 (intérim)		
Jacques Brument (enfant)	Depuis le 3 décembre 2020		

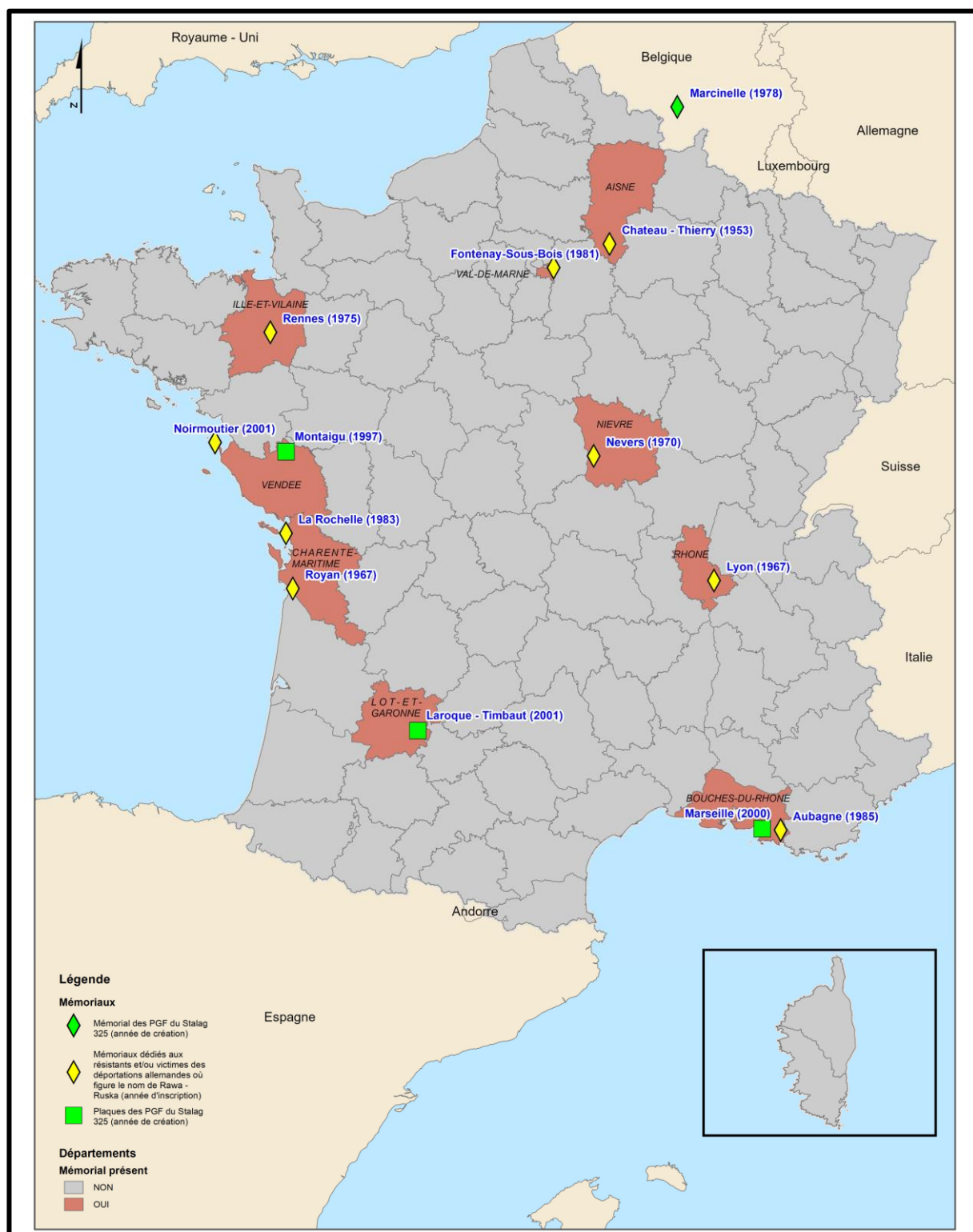
Annexe 5 : Cartes des lieux de mémoire dédiés à la captivité au Stalag 325

Carte des lieux de mémoire dédiés à la captivité au Stalag 325 depuis 1945



Réalisation Alexandre Millet, Stanislas Cheptou, cartographe

Carte des lieux de mémoire dédiés à la captivité au Stalag 325 avant 2010



Réalisation Alexandre Millet, Stanislas Cheptou, cartographe

Annexe 6 : Les entretiens oraux

6.1 Répartition des personnes interviewées par génération

Noms	Âges (au moment de l'entretien)	Nb. d'entretiens par tranche d'âge	Tranches d'âges	% du Nb. total d'entretiens	Dates de naissance	Génération	Date de l'entretien
Justine Chauvel	9 ans	1	< 10 ans	3,6%	2010	Troisième génération née entre 2001-2010	2019
Gwendoline Chauvel	18 ans	1	10-20 ans	3,6%	2001		2019
Maya L.	20 ans				2001		2021
Louisa S. G.	21 ans	2	20-30 ans	7,1%	1999	Deuxième génération née entre 1962-1999	2020
Tatiana L.	33 ans	1	30-40 ans	3,6%	1988		2021
Raphaël B.	42 ans	3	40-50 ans	10,7%	1978		2020
Bruno Chauvel	46 ans				1973		2019
Frédéric M.	47 ans				1973		2020
Guénaëlle L. N.	51 ans	2	50-60 ans	7,1%	1969		2020
Yann P.	59 ans				1962		2021
Catherine C.	62 ans	6	60-70 ans	21,4%	1958		Première génération née entre 1938-1958
Philippe Cholet	64 ans				1956	2020	
Hervé Arson	69 ans				1951	2020	
Bernadette G.	69 ans				1952	2021	
Gilles B.	69 ans				1952	2021	
Jean-Pierre Fournier	69 ans				1950	2019	
Bernard Candelon	70 ans	11	70-80 ans	39,3%	1951	2021	
Michel B.	70 ans				1951	2021	
Jacqueline G.	72 ans				1949	2021	
Gérard. Valère	72 ans				1948	2020	
Martine R-V.	72 ans				1948	2020	
Monique M.	72 ans				1949	2021	
Viviane Kervinio	73 ans				1947	2020	
André R.	73 ans				1947	2020	
Yolande Fournier	74 ans				1947	2021	
Françoise B-N.	77 ans				1944	2021	
Joelle C. V.	78 ans				1943	2021	
Françoise Arson	82 ans	1	> 80 ans	3,57%	1938	2020	
		28		100%			

6.2 Durées des entretiens avec les témoins

(Entretiens classés selon leurs durées)

Témoins	Durées des entretiens (en heures)	Génération
Martine R.V.	02:33:00	Première génération
Philippe Cholet	02:08:00	Première génération
Françoise B.N.	01:52:00	Première génération
André R.	01:49:00	Première génération
Hervé Arson	01:47:00	Première génération
Jean-Pierre Fournier	01:45:00	Première génération
Yolande Fournier	01:43:00	Première génération
Catherine C.	01:41:00	Première génération
Michel B.	01:35:00	Première génération
Bernadette G.	01:29:00	Première génération
Jacqueline G.		Première génération
Tatiana L.		Deuxième génération
Frédéric M.	01:28:00	Deuxième génération
Guénaëlle L.N.	01:28:00	Deuxième génération
Françoise Arson	01:26:00	Première génération
Monique M.	01:21:00	Première génération
Bruno Chauvel	01:20:00	Deuxième génération
Viviane Kervinio	01:20:00	Première génération
Bernard Candelon	01:18:00	Première génération
Yann P.	01:14:00	Deuxième génération
Louisa S. G.	01:11:00	Deuxième génération
Gérard Valère	01:07:00	Première génération
Raphaël B.	01:06:00	Deuxième génération
Joëlle C. V.	01:04:00	Première génération
Maya L.	00:52:12	Troisième génération
Gwendoline Chauvel	00:44:00	Troisième génération
Justine Chauvel		Troisième génération

6.3 Questionnaires de l'enquête orale

6.3.1 Entretien avec Bruno Chauvel

Informations générales

Date de l'enregistrement : **8 novembre 2019**

Date de la retranscription : **janvier 2019**

Durée de l'interview : **1h20**

Nom de l'interviewé : **Bruno Chauvel**

Parenté : **Petit-fils de Marcel Gestin, ancien de Rawa-Ruska**

Âgé de l'interviewé au moment de l'interview : **né en 1974**

Informations socioprofessionnelles : **Responsable d'une société**

Lieu de l'interview : **À son domicile**

Légende

Hésitation courte : [*hésitation*]/

Hésitation moyenne : [*hésitation*]/

Hésitation longue : [*hésitation*]/

Pleurs : [*pleurs*]

Rire : [**Rire**]

Réflexion : [... ??...]

Silence court : [*Silence*]/

Silence moyen : [*Silence*]/

Silence long : [*Silence*]/

⊙ Le/la témoin

● Alexandre Millet

Retranscription

⊙ Présentation du témoin

- Je m'appelle Bruno, j'ai 45 ans, j'habite Le Bourget en Seine Saint Denis, et j'exerce en tant que conseiller en formation, la formation à l'internationale. J'ai une société et j'ai deux enfants. Gwendoline l'aînée et Justine la cadette, la première a 18 ans la dernière à 9 ans.

⊙ Pourquoi avez-vous répondu favorablement à cette interview ?

- Cela me paraît intéressant de vous aider dans votre travail de recherche et parce que je pense que j'ai des choses à dire qui peut potentiellement intéresser le travail que vous menez ici. Parce que je pense avoir une expérience familiale qui peut intéresser le travail de thèse.

⊙ Présentation de Rawa-Ruska, de son histoire

- Ce que je sais de Rawa-Ruska. Et bien je sais que c'est le stalag 325 ouvert par l'armée du Reich en 1941 à la suite de l'opération d'invasion de l'armée soviétique pour internet des prisonniers soviétiques capturés pendant l'invasion. Le camp a été ensuite, du fait de l'évolution de la guerre à l'Est, les PG soviétiques ont tous été un peu exterminés par leur condition de traitement sur place qui était déplorable. En avril 1942, ils ont été remplacés par des PG belges et français qui avaient pour caractéristique d'être des prisonniers récalcitrants c'est-à-dire un camp de représailles entre le 13 avril 1942 jusqu'en janvier 1943, le camp a été fermé enfin fermer, pour ce qu'ils appellent le camp mère de Rawa-Ruska jusqu'en janvier 1943, les autres PG ont été un peu éparpillés dans d'autres camps. Voilà ce que je sais de Rawa-Ruska en tout cas sur le contexte historique.

⊙ Parlez-moi de votre grand-père

- Mon grand-père s'appelle Marcel Gestin, il est né le 4 septembre 1919 et il est décédé en septembre 2000. Je l'ai bien connu et il m'a beaucoup parlé de sa captivité, mais assez peu de son passage à Rawa-Ruska dont j'ai pu retracer environ 5 mois. C'est le père de ma mère. Il a eu beaucoup l'opportunité de me parler de sa captivité lorsque j'étais enfant et adolescent parce qu'ensuite j'ai fait des études et je n'avais pas vraiment l'occasion d'aller le voir, mais il m'a laissé des documents, des documents qu'il avait rassemblés pour les membres de sa famille, qui étaient destinés aux membres de la famille qui n'avaient pas entendu parler de ses années

de captivité et surtout pas Rawa-Ruska puisque c'était un sujet qu'il n'en parlait pas, à quiconque.

⊙ Pourquoi il vous en parlait à vous ?

● Il ne m'a jamais expliqué pourquoi, mais je pense déjà que j'étais à l'écoute, ça m'intéressait et d'une manière générale les faits historiques m'intéressent, et puis il se trouve que je suis l'aîné des cousins et je pense qu'il a trouvé plus facile de m'en parler à moi, le fils de sa fille aînée, elle-même décédée en 2000, mais il m'en a parlé assez tôt, je ne saurais pas dater, mais j'étais enfant, au collège.

⊙ Vous avez répondu un peu à la question, mais en a-t-il parlé à d'autres personnes ?

● Je pense qu'il en a parlé à mon autre cousin, mais la différence c'est qu'il a laissé des documents à certains et pas à d'autres. À moi il m'en a laissé. Je sais par exemple qu'il a photocopié intégralement le livre d'Yves Durand au moment de la sortie de son livre, je ne sais plus quand, mais il me semble que c'est dans les années 1980. Il a fait plusieurs exemplaires photocopiés pour ces deux fils, pour ma mère et pour moi. Je ne sais pas s'il a fait d'autres exemplaires, mais c'est déjà difficile de photocopier des ouvrages comme cela surtout à l'époque. Il a relié les exemplaires et m'en a donné un que j'ai laissé pendant des années dans mes affaires, sachant qu'il était là, mais sans véritablement regarder dedans quoi.

⊙ Pourquoi ce livre ? Pourquoi Yves Durand et pas un autre et notamment des mémoires d'anciens de Rawa-Ruska ?

● Selon lui, c'était le livre qui racontait et qui décrivait de la manière la plus complète sa condition de PG, sur tous ces aspects. En plus il y a une partie sur Rawa-Ruska si je me souviens bien, car je ne me suis pas plongé dedans depuis un moment. Mais il m'a dit, quand il m'en parlait, « si tu veux savoir comment nous autres on a vécu cette période, il faut lire ce bouquin-là tu en seras plus que je pourrais te raconter. Il me le présentait comme une encyclopédie du PGF.

⊙ Est-ce que c'était une manière de se dédouaner, d'éviter d'en parler ?

● C'est une supposition que l'on peut faire, mais c'est peut-être aussi un médium pour lui, permettant d'exprimer des choses qui n'étaient pas forcément dicibles. C'était peut-être trop

chargé d'émotions pour lui aussi je ne sais pas peut-être. Mais ce sont des suppositions, car je n'en ai jamais discuté avec lui.

- ⊙ Pourquoi ne jamais vouloir parler de Rawa-Ruska, est-ce qu'il vous a expliqué pourquoi ?
- Non par vraiment [... ??...] je ne sais pas. Il y a avait peut-être une histoire de modestie, resituer son destin à lui dans des histoires beaucoup plus dramatiques que lui, surtout dans une époque, dans les années 1980 ou 1970 où l'on commence à comprendre comment la Shoah ça a fonctionné en tout cas après une période où personne n'en a parlé surtout pas les survivants, on commence à en reparler dans la littérature en fait.
- ⊙ Vous ne saviez pas, vous n'aviez rien lu ?
- Je me souviens, il me semble que cela passait beaucoup à la télé et c'était une période de l'histoire qui m'intéressait beaucoup. J'essaie de retrouver, car il m'avait laissé un autre bouquin, qui lui est dédié, un livre de Lucien je ne sais plus, le Refus...
- ⊙ Lucien Josso
- Oui
- ⊙ Avait-il une femme pendant sa captivité où était-il célibataire ?
- Il était célibataire pendant la captivité, mais il avait demandé ma future grand-mère en mariage avant de partir à la guerre, c'était un peu l'anecdote de mes grands-parents. Elle était plus âgée que lui de trois ans et au moment de son départ il lui a demandé, « bon maintenant est-ce que tu veux m'épouser » et elle l'avait envoyé valser lui disant qu'il était trop jeune. Et quand il est revenu de la guerre, il est retourné la voir, je ne le sais, car il m'a laissé des cartes, des correspondances enfin une carte qu'il a échangée avec ma future grand-mère, qui était peut-être sa fiancée, je ne sais pas qu'elle statut elle avait pendant la guerre, donc elle savait à quel endroit il était, ils se sont mariés après la guerre en 1945 lorsqu'il est rentré de Mulhouse, il lui a demandé « bon alors je ne suis plus trop jeune pour toi ».
- ⊙ Donc il correspondait avec une femme, il avait un lien sûrement assez proche, mais pas encore sa femme
- Oui voilà, ils ont dû se marier quand il est rentré en 1945, car la mère est née en mars 1946

- ⊙ Comment avez-vous appris la connaissance de Rawa-Ruska, par votre grand-père ?
- Non, ce n'est pas mon grand-père, c'est ma mère qui en parlait avec mon père comme de l'expérience de souffrance ultime de sa famille, Rawa-Ruska c'est un mot, deux mots que je connais depuis que je suis tout petit en fait. Un mot totem, je ne sais pas comment le définir, qui est synonyme de souffrance en fait.
- ⊙ De quelle manière elle vous en a parlé, où comment, quand, etc. ?
- Ça revenant de manière anecdotique dans les conversations quand j'étais petit sous la forme de « ah tu ne veux pas finir ton assiette on voit bien que tu n'es pas allé à Rawa-Ruska ». Sans en savoir long sur ce camp, je savais que c'était une histoire de crever de faim, de se faire taper dessus, d'être en captivité, ce sont mes ressentis d'enfant à l'époque sans que les adultes n'aient exprimé de quoi il s'agissait ni quelles étaient les conditions des PG, que j'ai finalement découverts lorsque j'ai ouvert le livre d'Yves Durand quand mon grand-père l'a photocopié.
- ⊙ Donc cela veut dire que vos parents en parlaient de sa captivité, que votre grand-père leur en a parlé pour vous dire ça !
- Mon grand-père a certainement dû en parler à ses enfants lorsqu'ils ont grandi, sous quelle forme, je n'en sais rien puisque ma mère n'en savait pas grand-chose sur ce camp en particulier, elle avait entendu des récits de son père sur sa captivité et les différents stalags où il a été interné, mais sur celui-ci en particulier par grand-chose.
- ⊙ Y a-t-il eu une construction du récit de vos parents ou c'était toujours une punition, c'était toujours dans des contextes comme cela ?
- Oui, non, non, il n'y avait aucun autre contexte, cela resurgissait de manière anecdotique au détour d'une conversation quand quelqu'un parlait des camps de la mort, c'était synonyme de.... Il y avait un autre camp qui était utilisé de la même manière c'était Buchenwald. Parce qu'un autre de mes oncles du côté paternel est revenu de Buchenwald et j'ai un oncle qui est resté à Buchenwald du côté de mon père. C'était les deux camps, qui ont des natures différentes bien sûr, dont on parlait lorsque j'étais enfant. Il n'y avait rien de précis sur ce qu'a vécu et raconté mon grand-père à ses enfants.
- ⊙ Dans quel contexte votre grand-père vous parlait de Rawa-Ruska ?

- Quand j'allais le visiter les week-ends ou pendant les vacances scolaires. On habitait à 180km ou 160km, il nous arrivait de passer des week-ends ou une partie des vacances scolaires oui. Dans sa maison, dans sa cuisine, au moment où on était seul et qu'il savait que j'étais réceptif et que je n'étais pas occupé à jouer ou faire quelque chose quoi.
- ⊙ Votre réaction par rapport à tout ça ?
- Eh bien moi j'étais extrêmement impressionné de tout ça, déjà parce que c'était le récit de mon grand-père à la guerre, et la guerre c'était pour moi un épouvantail parce que c'était si loin et si chargé sur tous les plans, souffrances les expériences humaines. Je l'écoutais et je posais ... je pense que je posais des questions, je voulais savoir. Déjà j'étais plus jeune que lorsque lui a connu sa captivité et donc c'était pour moi l'occasion de comprendre ce que l'on pouvait vivre à 20 ans quoi. Ce qu'il me disait « c'était mes 20 ans », c'était strictement ses 20 ans puisqu'il a été enrôlé en 39, il avait 20 ans et il a été pris en 40 et il avait toujours 20 ans. Il me disait « tu te rends compte c'était mes 20 ans » sous-entendu, aujourd'hui c'est comme ça que je le comprends, que je mets des mots dessus, « c'était une jeune française quoi », car son sort à lui, il ne le dissociait jamais de celui de ses camarades, il le parlait toujours au pluriel. « Avec les camarades », « avec les gars on faisait si, on faisant ça ». Il extraillait pas du tout ce camp-là de son récit, il ne distinguait aucun camp en particulier quand il parlait de sa captivité, c'était sa captivité. Comme si tous les camps se ressemblaient, comme s'il avait vécu pareil dans les camps où il est passé.
- ⊙ Quelle influence cela a eue dans votre jeunesse et peut-être après de connaître tout ça ? Mais vous dites qu'il ne fait pas la distinction entre les stalags pourtant Rawa-Ruska l'a plus traumatisé ?
- Moi je ne pouvais pas mettre de mots là-dessus puisque lui n'en mettait pas, je ne savais pas à quel point c'était une expérience traumatique. Quand j'ai découvert la géographie exacte de ce camp, parce que jusqu'à présent, je ne m'y suis pas vraiment intéressé, j'ai gardé les documents qu'il m'a transmis, mais je n'ai pas distingué ce camp des autres.
- ⊙ Est-ce que cela a influencé votre vie ?
- Est-ce que cela a influencé ma vie ? Au moment où j'ai grandi, je dirais qu'au-delà simplement d'aiguiser mon intérêt pour cette période historique là, cela n'a pas vraiment de conséquences

sur ma vie, ça n'a pas affecté en quoi que ce soit ma vie en tout cas je n'en ai pas l'impression. C'était une espèce de référence historique que je n'ai pas l'impression d'avoir été le seul à connaître dans ma génération des quaranténaires, les années 70, parce que l'on est issue d'une génération de parents baby-boomers dont les parents, la génération de mes grands-parents, à connu la guerre dont j'attachais beaucoup d'importance au récit de mes parents qui ne l'ont pas connu, enfin mon père si, car il est né en 1939 donc il m'a un peu parlé de l'arrivée des Américains en 1945 en Bretagne, mais je n'en sais pas plus que ce que lui se souvient donc c'était plus frappant le discours de mon père sur la guerre que celui de mes grands-parents sur la guerre, enfin je veux dire il n'y a pas de singularité du récit de mon grand-père par rapport à ce que ma grand-mère paternelle me racontait sur les couvre-feux dans sa ville à Rennes, ou sur la manière dont les choses étaient rationnées, sur son expérience de la guerre à elle, c'était peut-être aussi important ce que mon grand-père avait vécu puisque finalement il ne mettait pas de mots dessus alors je ne pouvais pas en mesurer la gravité. Si j'essaie de me replacer quand j'étais enfant, je ne faisais pas la différence entre les souffrances que lui avait vécues et les souffrances du reste de ma famille, qui a connu la guerre, qu'ils avaient vécues quoi. Donc je ne vois pas, enfin je n'arrive pas, je ne serai pas capable de dire, de manière positive, Rawa-Ruska a affecté ma vie ou a eu des conséquences sur ma vie.

- ⊙ Il vous en a parlé de quand à quand, de quel âge à quel âge ?
- Au moment où j'étais en capacité de comprendre les choses donc je dirais autour d'une dizaine d'années, 8-9 ans jusqu'au moment où j'ai quitté le foyer familial pour faire mes études vers 17-18 ans. Donc une dizaine d'années en fait. Mais pas vraiment après, car je ne revenais pas le voir après. Et puis sa santé s'est dégradée et puis voilà.
- ⊙ J'imagine qu'il y a eu une évolution dans le récit lorsque vous aviez 10 ans puis 17 ans ? Ou c'était toujours le même ?
- Non, mais c'est-à-dire que mes questions devenaient plus précises à mesure de ce que j'entendais à l'école. Quand j'étais plus jeune, je m'intéressais plus aux récits de la vie quotidienne, lorsqu'il planquait des pots de confitures au-dessus de la porte pour pas que les Allemands les trouvent, des choses qu'il ramenait des kommandos ou les fermes où il allait. C'est ce type de récit là que je retenais quand j'étais jeune et j'essayais ensuite de relier ça avec ce que j'entendais à l'école. Malgré ça, à aucun moment je n'ai cherché où c'était, alors même

qu'il m'a laissé une grande carte au format A3, celle qui est dans le livre d'Yves Durand j'imagine, où il y a tous les noms des stalags et leur emplacement.

- ⊙ Est-ce que vous avez vu et lu des récits publiés d'anciens de Rawa-Ruska ? Quand vous les avez lus et est-ce que vous avez des noms à me donner ?

- Bah oui aujourd'hui le bouquin de Lucien Josso c'est ça ? Des expériences personnelles comme ça. Il y a également le livre de Jean Quellier non ? Que j'ai lu aussi et puis le livre de Daniel Bilalian à partir des récits que lui a entendus. Et puis il y a tout ce que j'ai regardé sur internet, sur tout ce que l'association de ceux Rawa-Ruska a pu compiler, les conditions de vie et tout ce que j'ai entendu depuis un an, vraiment, je m'y intéresse plus particulièrement. Depuis le moment où j'ai réalisé qu'il y avait d'autres récits, au-delà du bouquin que mon grand-père m'avait laissé.

- ⊙ Quelles conséquences ces récits ont-ils eues par rapport aux récits de votre grand-père ?

- Bah oui, car ça retrace dans une certaine forme d'exhaustivité un discours, oui un discours un récit de mon grand-père qui était vraiment parcellaire ou lacunaire je ne sais pas comment le dire, mais quand il me tend le livre d'Yves Durand, il ne me dit pas regarde à tel endroit moi aussi j'ai vécu ça dans telles circonstances. Il me donne le bouquin et me dit voilà ce que l'on a vécu. C'est difficile pour moi de savoir ce qui l'a concerné lui personnellement. Quand je lis des récits, quand je lis Pierre Gascar ou des choses comme ça, « romancisé », écrit sous une forme littéraire, j'ai l'impression que ce sont des personnes qui n'ont pas du tout connu le même sort que mon grand-père, parce que mon grand-père quoi surtout que ce sont des livres qui ont reçu une large audience qui ont reçu des prix littéraires. C'est très curieux, il y a une mise à distance de ma part. Et puis quand je discute avec des historiens qui travaillent dessus, je me dis qu'il y a une manière d'aborder ça, détachée d'une expérience personnelle, je ne sais pas comment dire, mais cela me permet de mettre à distance ce que mon grand-père m'a raconté tout en satisfaisant ma connaissance de cette période et des problématiques historiques qui s'y rattachent.

- ⊙ Quel(s) récit(s) vous a le plus marqué, qui selon vous, rend bien compte de ce qu'a été Rawa-Ruska ?

- L'ouvrage qui m'a le plus marqué c'est celui de Pierre Gascar, parce qu'il décrit les choses les plus terribles que j'ai pu lire sur ce camp après il y a les récits qui sont mis à dispositions par

l'association, c'est quand même très frappant, car il y a des moments dont on se souvient, des expériences dont on se souvient, car elles sont traumatiques pour ceux qui les ont vécus, mais sous la forme littéraire c'est peut-être ça qui m'a marqué le plus, une manière d'écrire plus marquante dont on se souvient. Mais tous les récits sur cette période m'intéressent.

⊙ Combien en connaissez-vous, en termes de nombre ?

● Je ne sais pas, une dizaine. Mais il y a des trucs que j'ai lus dont je ne m'en souviens pas, ni dans quel contexte, mais je dirai moins d'une dizaine, je ne suis pas un encyclopédiste. Dans l'association il y a des gens qui lisent constamment des trucs sur ça, mais moi non et je n'en ressens pas la volonté, j'en ai eu besoin l'an dernier quand je me suis aperçu que ce camp était au milieu du Triangle de la Mort, donc je me suis interrogé, dans quelle condition, qui, quoi et puis finalement c'est suffisant pour moi de savoir ça. Ce qui m'intéresse plus aujourd'hui c'est ce que vous allez faire vous. Moi ce qui m'intéresse c'est l'histoire sociale qui est rattachée à cette histoire. Dans quelles conditions les gens qui sont revenus, ont vécu dans la France de l'après-guerre et comment ils ont reconstruit la France, c'est 1.8 million de PG.

⊙ Depuis quand cela vous intéresse ?

● Bah là depuis l'an dernier. Depuis que j'ai compris l'importance du retour des PGF dans la France de l'après-guerre, il y avait toute une complexité qui m'avait complètement échappé. Et depuis j'ai eu la chance d'y aller et j'ai discuté avec des historiens qui m'ont fait comprendre de la complexité des choses. Au départ j'aurais pu être tenté de singulariser l'expérience de mon grand-père de la même manière que ceux qui reviennent des camps de la mort n'ont plus que ce discours-là, ils ne s'intéressent à rien d'autre qu'à leurs expériences à eux eu, mais moi ce qui m'intéresse c'est le sort de tous les sorts des différentes populations qui ont souffert à cet endroit-là, et qu'est-ce qui en ont fait, comment ils ont raconté et qu'est-ce que cela a voulu dire pour chacune de ces familles quoi. C'est ça aussi ce qui m'intéresse dans l'association, c'est comment les membres de l'association parlent de l'expérience de leur père ou grand-père puisqu'ils ne sont plus là. Et de comparer avec le récit de mon grand-père et voir quelle relation ils ont eue, eux, avec les PGF qui sont revenus dans leur famille et de comparer avec ce qu'il s'est passé dans ma famille.

⊙ Car cela vous a manqué de ne pas pouvoir parler avec d'autres PG ?

- Je ne peux pas vraiment dire que cela m'a manqué, car je n'en avais pas conscience, mais aujourd'hui j'y attache de l'importance. J'ai découvert qu'il y avait une communauté de descendants des prisonniers de Rawa-Ruska qui partageaient certaines choses, mais qui avaient beaucoup de divergences, mais qui partageaient des choses qui leur sont propres.
- ⊙ Donc c'est Rawa-Ruska qui est fondateur où c'est l'expérience des PGF en général ?
- Je ne sais pas, je pense, et l'une et l'autre. Rawa-Ruska c'est particulier quand même, pour y être allé, je dois reconnaître que c'est particulier. C'était un camp de représailles avec tout un tas de caractéristiques qui font qu'on ne peut pas comparer un type qui a fait 5 ans en se tenant à carreau à Mühlberg ou je ne sais pas où et celui qui a été à Rawa-Ruska ou transité par Rawa-Ruska ou les camps annexes de Rawa.
- ⊙ Selon vous, votre grand-père a connu une expérience captive qui diffère des autres PGF ?
- Oui, même si lui ne l'exprimait pas comme ça, mais moi je pense vraiment qu'il a vécu, c'est ma découverte de l'an dernier, quelque chose de singulier bien qu'il n'ait jamais souhaité singulariser son destin. C'est-à-dire qu'il ne s'est jamais positionné comme un héros ou une personne ayant vécu quelque chose d'exceptionnel par rapport à la masse des prisonniers qui sont revenus.
- ⊙ Pourquoi selon vous ? Il ne vous l'a jamais dit ?
- Ba parce qu'il y en avait toujours qui avait vécu pire que lui, et si ce n'était pas des PG c'étaient des Juifs. Les Juifs qui étaient revenus avaient vécu moins pire que ceux qui y sont restés. Lui dans l'échelle des souffrances il n'était pas en bas, mais il n'était pas le plus à plaindre, c'est ce qu'il me disait. Surtout lorsqu'il parlait de ses expériences positives de sa captivité. Pas à Rawa-Ruska, mais dans les autres stalags ou les kommandos, dans les champs, il m'a dit qu'il avait connu des femmes là-bas, qu'il avait été correctement nourri. Il a tenu un discours positif d'une certaine manière sur ces cinq années de captivité.
- ⊙ Il est resté combien de temps à Rawa-Ruska ?
- Je pense que c'est 5 mois, entre avril et septembre 1942, ça c'est la date que j'ai trouvée, car il a quitté Rawa-Ruska pour être incorporé dans un bataillon de couvreurs. C'étaient des PGF qui

réparaient des toits après les bombardements. Il a quasiment fait toute l'Allemagne, Brême, etc. partout. Il m'a écrit la liste des villes.

- ⊙ Il faisait quoi comme métier pour avoir été incorporé dans ce bataillon ?
- Il est cultivateur mon grand-père alors je ne sais pas pourquoi, c'est une grande interrogation, j'aimerais bien savoir par quel stratagème il a réussi à se faire incorporer alors qu'il n'avait aucune formation, il était cultivateur. Il me semble avoir retrouvé dans sa kartei, cultivateur ou alors c'est ce qui leur a dit, mais il n'avait pas de formation particulière.
- ⊙ Vous avez parlé des points positifs de la captivité, il vous en parlait de ceux de Rawa-Ruska ?
- Non, il ne disait rien sur Rawa-Ruska. Je ne sais rien, je ne sais que ce que j'ai lu.
- ⊙ Il vous a parlé de femmes qu'il avait connu, à Rawa-Ruska ou en Allemagne ?
- Non pas à Rawa. Ça m'étonnerait. Il ne précisait pas les camps, mais il me disait qu'il avait eu des aventures avec des Allemandes dans des fermes.
- ⊙ C'est ce qu'il l'a conduit à Rawa-Ruska ?
- Je n'en sais rien. Je pense que c'était plutôt après, je ne sais pas. C'est en 1942 alors il a passé deux années avant d'aller à Rawa-Ruska. Le récit qu'il me faisait c'est qu'il était dépor [il marque une très courte hésitation] déporté toujours plus loin vers l'Est. Mais ce n'est pas vraiment ça qui s'est passé, quand je regarde l'itinéraire qu'il m'a décrit, ça c'est peut-être un discours qui a été reconstruit par ma mère je ne sais pas, en tout cas il n'y a pas de progression vers l'Est.
- ⊙ Il a revu une de ces femmes ou elles étaient de passages ?
- Non, je n'en sais rien. Je ne sais pas, c'est vraiment une conversation que j'ai eue avec lui en tête à tête, moi je n'en ai parlé à personne et je ne sais pas s'il en a parlé.
- ⊙ Qu'est-ce que vous savez sur les PG belges ?
- Je ne sais pas grand-chose sur les PG belges. Je sais qu'ils ont partagé le même sort que les Français, qu'ils étaient en nombre inférieur, ils ont été internés à Rawa-Ruska, car ils avaient un profil de récidiviste de l'évasion.

⊙ Il ne vous en a jamais parlé ?

- Non, il me parlait des Russes, mais pas des Belges. Il me disait qu'ils en avaient bavé bien plus que les Français et je sais pourquoi depuis que je connais l'histoire du camp. Il avait une très grande tendresse envers les Russes et ça je ne sentais, et puis il était très fier que j'apprenne le russe, j'avais 11 ans quand j'ai appris le russe et il était très content de ça et j'étais content, car il était content donc je faisais de mon mieux pour apprendre.

⊙ Et lui parlait le russe ?

- Non, il ne parlait pas le russe. Il comprenait bien l'allemand. J'avais compris qu'il avait côtoyé des Russes, mais je ne savais pas dans quel contexte. À son arrivée à Rawa-Ruska, il restait quand même des Russes.

⊙ D'après son récit ?

- Oui, d'après ce qu'il m'avait dit. Qu'ils étaient tous décédés à l'époque, mais pas les Belges, les Belges je ne sais rien du tout.

⊙ En ce qui concerne les souffrances physiques, sentimentales et sexuelles, est-ce qu'il vous en a parlé ?

- Tabou pour lui je n'en sais rien, moi non. Non, il ne m'en a jamais parlé. En fait, c'est tellement frappant quand son grand-père qui n'est quand même pas un grand bavard réussit à dire un truc pareil que je ne m'en souviens, maintenant cela fait une trentaine d'années quoi, mais je n'ai pas cherché à creuser parce que j'avais un grand respect pour lui et je ne savais pas sous quelle forme l'interroger, mais cela m'a ouvert les yeux c'est-à-dire qu'il n'y avait pas seulement de la souffrance, il y avait de la vie aussi. Il avait vécu quoi c'est-à-dire que lorsqu'il m'a parlé de ces femmes allemandes, je me suis mis un petit peu à relativiser les choses, je me suis dit qu'il avait pu avoir des relations sentimentales et que ce n'était pas 5 années de souffrance. C'est une manière aussi pour moi de soulager l'écoute que j'avais aussi. L'image terrible de ce qu'il avait vécu. L'histoire de la confiture, les récompenses qu'il pouvait avoir ou les moments de réconfort qu'il pouvait avoir, ça m'aidait à comprendre qu'il en était revenu et qu'il n'a passé son temps à souffrir ou à être maltraité. Ça me rassurait. Ça me soulageait.

⊙ Pourquoi, vous vous identifiez lui ?

● Oui c'est très possible, c'était une manière d'alléger une histoire familiale un peu lourde quoi. Je me suis aperçu en grandissant que son histoire à lui avait eu beaucoup d'impact sur la santé de ma mère, sur l'équilibre du couple de mes grands-parents sur des choses comme ça quoi. Et justement c'est pour relier ces expériences particulières à une certaine famille qui est la mienne, au sort des autres familles.

⊙ Dans quelle mesure cela a impacté votre famille ?

● J'ai su qu'il buvait lorsqu'il est revenu et que c'était presque le cas général, j'ai su qu'il battait ma grand-mère, c'est ma mère qu'il m'a dit cela, à son retour de la guerre. Quand ils se sont mariés, qu'ils ont eu ma mère en 46, dans une condition de pauvreté extrême bien que lui avait un salaire de conducteur de la SNCF, c'était vraiment la misère quoi. Ça c'est l'histoire familiale que je connais. Aujourd'hui, je suis en mesure de relier ça à des souffrances, pas seulement des souffrances liées à l'état de l'économie de l'après-guerre, mais aussi des souffrances intimes, personnelles, de traumatismes de mon grand-père.

⊙ Est-ce que cela vous soulage de savoir ça, que finalement toute cette histoire à une réponse ?

● Oui bien sûr, en tout cas, j'ai un peu digéré, mais l'an dernier quand j'ai découvert tout ça, que je découvert qu'il y avait un monde derrière tout ça, ça été très très fort émotionnellement, il y a plein de choses qui sont remontées. Ça été une espèce de déclencheur ce document de Chochana que j'ai vu. Je me suis dit que ce n'est pas possible alors j'ai fait le lien, certaines de mes expériences à moi, la manière dont ma mère m'a élevé, ce qu'elle disait, l'image qu'elle avait de son père, qui était pour elle le symbole ultime de la virilité, l'homme ultime, il avait vécu la guerre, c'était indépassable. Il avait vécu la captivité. J'ai relié dans ma tête, plein de choses qui étaient un peu disparates. C'est ça que ça a déclenché.

⊙ Comment vous avez su tout cela, c'est votre grand-mère ?

● C'est ma mère qui m'a raconté tout ça.

⊙ Donc c'est votre grand-mère qui en parlé à votre mère.

- C'est ma mère qui avait dû être témoin de ça. Ma mère ne s'entendait pas avec sa mère alors ça m'étonnerait qu'elles aient eu une discussion là-dessus. Ça n'a pas été transité par qui que ce soit d'autre, ce sont des expériences personnelles de ma mère.
- ⊙ Il y a eu d'autres problèmes que cela, des problèmes physiques, des maladies, etc. ?
- Ah non, au contraire, il avait plutôt une santé de fer lorsqu'il est rentré. Quand je vois les rapportés des visites médicales de Mulhouse, le poids que pesaient les prisonniers à leur retour, c'est difficile de relier ça au physique de mon grand-père. C'est extrêmement difficile, car je n'ai pas connu quelqu'un de chétif, mais plutôt quelqu'un d'extrêmement solide, d'extrêmement poser.
- ⊙ Si je vous dis que j'ai lu dans des récits des cas de prostitutions dans le camp, est-ce que vous en avez entendu parler, est-ce que vous pouvez le concevoir ?
- Non, non, je n'ai jamais entendu ça. Je suis capable de le concevoir, car ce sont des cas de captivité que l'on peut voir de nos jours. Pourquoi, il y a 75 ans cela ferait exception ! Non je n'ai rien entendu là-dessus, rien lu.
- ⊙ C'est quelque chose que vous aimeriez connaître plus ou plutôt occulter ?
- Ah non, non, moi je voudrais savoir le plus possible, en tout cas ce que l'on peut découvrir de nouveau qui n'a pas déjà été écrit, ça, ça m'intéresse.
- ⊙ En dépit de l'impact que cela peut avoir sur vous ?
- Oui, oui, je suis prêt à entendre ça. Moi, j'ai l'impression de savoir beaucoup sur le sort des déportés juifs, tsiganes, résistants, des choses terribles quoi, donc ce n'est pas parce que cela concernerait mon grand-père que j'aurais envie de le taire, au contraire, je pense que cela serait utile de retracer les parcours familiaux, c'est ça qui m'intéresse.
- ⊙ En ce qui concerne les camarades de votre grand-père, vous m'en avez parlé tout à l'heure ?
- Je sais qu'il a gardé quelques-uns de ses contacts avec ses camarades, mais je ne sais pas si c'était des contacts réguliers. Bon il était isolé au bout de la Bretagne... comme c'était un camp qui a interné des Français de toutes les régions. Le Lucien Josso en question, je pense qu'il

était breton, il lui a écrit de Pouliguen, sur la dédicace. Je pense que c'était plus facile pour mon grand-père de maintenir des contacts avec des camarades de sa région.

- ⊙ Savez-vous des choses sur cette relation avec Lucien Josso ?
- Je ne sais rien du tout sur leur relation, j'imagine qu'ils se sont bien connus puisque la dédicace dit : « À Marcel Gestin, matricule tant, à propos d'une période qu'il a bien connu » quelque chose comme cela. Cela prouvait qu'ils se connaissaient bien.
- ⊙ Votre grand-père a-t-il fait partie d'une association régionale de Rawa-Ruska et d'une amicale à Rawa-Ruska ?
- Je n'en ai pas la moindre idée.
- ⊙ L'association, il n'en faisait pas partie ?
- L'association je ne sais pas. J'en ai parlé à l'association du Finistère, son nom n'est pas connu. Et lui ne m'a jamais parlé d'aucune association de vétérans, de quoi que ce soit. Je ne crois pas qu'il ait fait sa demande de carte de déporté. Je pense qu'il n'a fait aucune démarche pour une reconnaissance quelconque de son statut.
- ⊙ Cela vous a fait quoi lorsqu'il vous a donné ce livre de Lucien Josso ?
- C'est très frappant, c'est très précieux pour moi, c'est précieux, car c'est le témoignage d'une relation humaine qui s'est nouée à des décennies de distance de moi, et qui concerne un membre important de ma famille quoi. Émotionnellement, c'est très important de conserver ce document. Ce livre a une grande importance pour moi.
- ⊙ Que pouvez-vous me dire au sujet de la déportation, mais aussi à la présence de De Gaulle, de Jacques Chaban-Delmas, etc. dans les récits ?
- Ce n'est pas tellement le contenu du bouquin en fait, mais c'est de voir ces deux hommes qui ont maintenu le contact après la guerre, après avoir vécu cette expérience-là, c'est ça qui m'intéresse, qui a de la valeur pour moi, en ce qui concerne ce qu'il y a à l'intérieur du bouquin comme je l'ai dit, je ne suis pas forcément intéressé d'en savoir davantage sur les récits.

- ⊙ Donc c'est un symbole des relations entre les prisonniers plutôt que la valeur informative du récit.
- Oui parce que ce ne sont pas des livres que j'ai lus, jusqu'à l'an dernier, je les ai conservés comme des témoignages des bonnes relations avec mon grand-père, c'était comme des reliques en fait, savoir qu'ils étaient là me suffisait. C'est peut-être lié à l'âge aussi, l'expérience personnelle, ce n'était peut-être pas le bon âge pour lire ça [il avait 26 ans]. Ensuite, quand une personne de l'association m'a demandé si mon grand-père avait demandé sa carte de déporté, je suis tombé des nues, je ne savais même pas que c'était possible. Je ne pensais pas que le statut de déporté était quelque chose que mon grand-père pouvait prétendre.
- ⊙ Pourquoi ?
- Parce qu'il y a toujours eu une dichotomie pour moi entre ceux qui avaient connu les camps, et pour moi les camps, ce sont les camps de la mort, et les autres, y compris les PG, les PG, ce n'était pas une villégiature, mais... il n'en parlait tellement pas, je ne pouvais pas imaginer le degré de souffrance qu'il avait connu.
- ⊙ Cela a changé maintenant ?
- Oui la perception a changé. J'arrive à définir maintenant des gradations dans la souffrance dans le sort des différents PG selon tel ou tel kommando, tel ou tel camp.
- ⊙ Et donc Rawa-Ruska sur cette échelle-là ?
- Ba on n'était pas loin du camp de concentration. Je ne suis pas suffisamment calé en histoire pour en parler, mais ce qu'ils ont vécu eux est très comparable aux camps de concentration.
- ⊙ Et donc ce statut de déporté par rapport à ce que vous dites ?
- Donc ce statut de déporté se justifie, mais encore une fois, j'ai mis un certain temps avant de le comprendre. Je ne comprenais pas pourquoi on pouvait donner une carte comme celle-là à des PG qui n'avaient qu'été des PG de la Convention de Genève, j'avais imaginé que les termes de la Convention de Genève s'appliquaient à eux et qu'un traitement humain leur avait été réservé. Je ne sais pas combien de camps il y eut comme Rawa-Ruska, mais j'imagine que dans les autres camps on respectait les termes de la Convention de Genève.

- ⊙ La captivité à Rawa-Ruska est synonyme de déportation, quels éléments selon vous déterminent ça ?
- Le fait de les avoir transporté dans ces conditions-là, surtout à cet endroit-là, je pense que ça peut représenter un des critères. Et bien sûr les conditions de traitement des PG, toutes les conditions liées à leur vie quotidienne, ce qu'on leur faisait faire, tout ce que j'ai lu depuis un an et surtout les récits collectés par l'association. Pour moi c'est constitutif de l'obtention du statut de déporté.
- ⊙ Nous allons passés maintenant à la mémoire : faites-vous partie d'une association, si oui laquelle et depuis quand et est-ce que vous avez des fonctions dedans ?
- Oui je suis adhérent à ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants Bretagne et Île-de-France depuis un an. Quand j'ai découvert l'association, j'ai adhéré à Île-de-France, car c'est là que je réside, puis j'ai découvert le fonctionnement, les activités, très intensives de l'association Bretagne, mais je n'ai pas de fonction, j'essaie de contribuer surtout au développement de la connaissance historique et à la problématisation, c'est ça qui m'intéresse. Que les professionnels de l'histoire, enfin le travail des professionnels de l'histoire qu'ils peuvent mener sur ces questions-là, c'est ça qui m'intéresse.
- ⊙ Pourquoi ?
- Je ne vois pas ce que mon maigre récit, ce n'est pas grand-chose quoi, pourrait apporter à l'association. Aujourd'hui je ne vois pas parce que cela fonctionne, et ça fonctionnait sans moi. J'essaie d'apporter quelque chose qui n'est pas là, de compléter des choses qui peuvent être complétées.
- ⊙ La recherche n'est pas là, l'histoire n'est pas là ?
- Ah ba non c'est le moins que l'on puisse dire. Aujourd'hui, il y a des récits qui se télescopent, des manières de juger, d'apprécier ou de qualifier l'expérience vécue par ceux de Rawa-Ruska qui n'a pas grand-chose à voir avec un travail historique scientifique qui consiste à travailler avec les sources, à les mettre en ordre, à les problématiser, etc. un travail de recherche qui n'a jusqu'ici pas été mené. C'est très étonnant d'ailleurs compte tenu des travaux qui ont été menés sur les autres camps, c'est étonnant de constater que le camp de Rawa-Ruska a été totalement à l'abandon de la progression de la connaissance.

⊙ C'est dû à quoi selon vous ?

● Je ne sais pas, c'est certainement en partie imputable au mode de fonctionnement de l'association, des associations ceux de Rawa-Ruska. Si j'étais méchant, je dirais que c'est un groupe de porte-drapeaux jusqu'à présent, des gens qui se réunissent pour perpétuer la mémoire de leur père ou leur grand-père. Parce que ce sont des PG qui se sont éparpillés dans toutes les régions de France, qui viennent de tous les milieux sociaux, n'ont pas de chose en commun qu'un ancêtre ou un parent qui est passé par Rawa. De faire des cérémonies, de poser des plaques, de lever des drapeaux, il n'y a pas grand-chose qui les réunis à par ça. Je me suis rendu compte qu'ils ne sont pas tous intéressés par la production d'un savoir indépendant scientifique et sérieux sur la place de ce camp dans les discours historiques.

⊙ Pour vous poser des plaques, lever des drapeaux et faire des commémorations c'est secondaire ?

● Presque en fait, je parle de ma génération à moi, je ne me vois pas lever des drapeaux pour mon grand-père, ce n'est pas important pour moi, ce n'est pas ce qui va aider la mémoire à se perpétuer. Parce qu'il y aura forcément une fin à ça alors que les savoirs écrits vont rester. Par contre ce qui est très important pour moi c'est que l'association met à la disposition d'un large public ce qu'elle a réussi à rassembler. Des archives, les fonds photographiques, les récits indirects, ça c'est vraiment très important. Pas forcément les événements de commémoration.

⊙ Pourquoi transmettre le vécu de ces prisonniers, pourquoi est-ce important ?

● C'est important pour la génération de mes enfants, qu'ils puissent replacer ce qu'ils entendent dans le monde d'aujourd'hui, qu'ils puissent relier des éléments du présent avec des éléments qui concernent en plus leur famille. Ce c'est très important pour moi, ça a une très grande valeur. Par exemple Jean-Pierre Fournier avec les lycées, ça, ça doit être l'essentiel de l'activité de l'association Ceux de Rawa-Ruska. De présenter ces discours, ces fonds, cet ensemble de connaissance sur le camp, de trouver un moyen d'intéresser la jeune génération. Ce n'est pas fait aujourd'hui à part par Jean-Pierre Fournier et Viviane Kervinio, enfin certaines personnes à Rawa-Ruska Bretagne.

⊙ Pourquoi vers votre génération ?

● Je ne sais pas

- ⊙ C'est l'âge qui détermine ...
- Si, ce serait important d'avoir des gens de mon âge, davantage, c'est-à-dire qu'il y a un certain renouvellement générationnel de l'association, ça oui c'est important, pour constituer une masse critique de vulgarisateurs, de l'expérience du camp, que ma génération ensuite transmette et que cela fasse des petits quoi.
- ⊙ En quoi le vécu des PGF de Rawa-Ruska a un lien avec le présent ? Vous avez dit tout à l'heure faire le lien entre le passé et le présent ?
- Oui, ça c'est Jean-Pierre Fournier qui me disait ça au téléphone, quand il me racontait ce qu'il faisait dans les lycées, il me disait que c'est pour certains d'entre ces jeunes, ces jeunes qui ont une expérience de l'immigration de la migration tout court, de l'installation en France, d'un déracinement d'une certaine forme de déracinement. C'est la manière que lui a trouvé pour relier leurs affects personnels à eux, en tant que jeunes de 15 à 18 ans, à l'expérience de la captivité, de la déportation, de la génération de mon grand-père, et je trouve que c'est extrêmement pertinent plutôt que de dire plus jamais ça, avoir des médias, des médias adaptés, une méthode de vulgarisation qui ne soit pas simplement, jeune enfant souvenez-vous c'est important pour nous.
- ⊙ Et les enfants qui ne sont pas déracinés, ils rentrent comment dans ce schéma ?
- Avec les autres enfants, on essaie de construire Ce qui m'intéresserait c'est qu'on soit capable de J'ai vu en discutant avec les chercheurs que j'ai côtoyé, retracer les destins des différentes populations qui ont souffert, dans leur complexité, c'est souvent un peu caricatural et francocentré, centrée sur les camps d'extermination uniquement, ce côté un peu histoire spectacle qui moi me font dire qu'il existe des méthodes plus efficaces, plus intéressantes, différentes qui puisse intéresser un public plus large. Je suis très intéressé par ce que fais en ce moment le mémorial d'histoire de la Shoah, son approche muséographique est extrême bien fait pour un public de néophyte et c'est ce qui m'intéresse, que le savoir historique hardé, le plus pointu soit mis à la disposition d'un public beaucoup plus jeune.
- ⊙ Donc que Rawa-Ruska intègre un musée ?

- Oui je trouve que ce serait une bonne idée. Je ne sais pas sous quelle forme, mais que Rawa-Ruska ait une section au mémorial de la Shoah.
- ⊙ Pourquoi le mémorial de la Shoah et pourquoi pas le mémorial de Caen ?
- Oui pourquoi pas bien sûr.
- ⊙ Il n'y a pas de différence pour vous que ce soit au mémorial de la Shoah ou à Caen ?
- Au niveau symbolique c'est important, mais moi je vais vers la compétence et je ne connais pas la compétence des conservateurs de Caen. Ce qu'ils font me paraît sérieux. Ils travaillent aussi l'histoire sociale et c'est ce qui m'intéresse le plus, ce n'est pas l'histoire des batailles depuis le temps que c'est documenté.
- ⊙ Justement qu'est-ce que vous attendez de la politique mémorielle de l'association ?
- Recentrer ou redéfinir l'objet social de l'association, d'une association qui a été fondée par des survivants, des PG qui revenaient, on est très loin d'une association qui était une fraternité, de se rencontrer malgré l'éloignement géographique des uns et des autres, et de continuer à fraterniser, de continuer à expliquer à leur famille ce qui ne pouvait expliquer eux-mêmes. La raison d'exister et d'être de l'association à l'époque, je pense qu'on en est très loin à mesure que cette génération d'anciens disparaît ou a disparu, et que la génération de leurs fils et filles qui commence à se faire très âgée, c'est pour ça qu'elle manque un peu d'énergie pour faire des choses, plus pédagogiques, plus innovantes, tournées vers l'interdisciplinarité, croiser les champs scientifiques je ne sais pas, il y a tellement de choses à faire.
- ⊙ Quel rôle vous voulez jouer ?
- Moi je n'ai surtout pas envie de jouer le rôle de dirigeant, j'aimerais aider les gens qui sont compétents sur cette période-là
- ⊙ Pourquoi ne pas diriger ?
- Bah parce que ce n'est pas un contexte où je pourrai m'épanouir. Ce n'est pas un contexte de gouvernance où je pourrais travailler sereinement. Quand je vois la difficulté de Jean-Pierre Fournier, qui a été conseiller scientifique, à travailler...

- ⊙ Selon vous, quel rôle ont les associations mémorielles comme ONACVG ou FNDIRP en lien avec Rawa-Ruska, est-ce que c'est important ?
- C'est très important, c'est une manière d'illustrer autre que de manière académique ou scolaire la transmission d'une mémoire, c'est très important. Mais d'un autre côté, on peut faire des choses mieux et différentes ...
- ⊙ Sans eux ?
- Oui ou avec eux, car il y a des associations qui sont quand même très à la pointe de la recherche historique
- ⊙ Est-ce que vous transmettez la mémoire de Rawa-Ruska au sein de la sphère familiale, à vos collègues, à qui en parlez-vous ?
- Oui ça m'arrive, surtout à mes collègues de la génération de mes parents (60-70 ans) parce que j'ai l'impression qu'ils ont un point de vu sur la Seconde Guerre alors que ma génération n'en a pas forcément et que moi j'en ai un très fort et très ancien. C'est compliqué de les faire sortir de ce qu'ils ont appris à l'école. C'est plus à la génération au-dessus de la mienne que j'arrive à en discuter. Mais autant je blâme les associations mémorielles pour ne pas avoir su se renouveler finalement, autant avec mon expérience personnelle je me suis rendu compte que c'est assez difficile d'en parler de manière originale et sans être dans la décoration, misération. Moi ce qui ne m'intéresse ce n'est pas de raconter comment mon grand-père a souffert, pas du tout, c'est de raconter ce que moi je retire de ce que j'ai vu à Rawa, de pourquoi c'est important pour moi, de ce que je relie de mon expérience familiale avec celle de ma famille, mon expérience professionnelle et personnelle, il y a des passerelles, il y a des déterminants, de ce que mon grand-père a vécu, de ce que ma mère a vécu, qui, s'ils ne l'avaient pas vécu, je ne vivrais pas la même vie, je n'aurais pas commencé le russe, je n'aurais pas travaillé dans les pays russophones aussi longtemps, je ne m'intéresserais pas autant à l'histoire. Il y a des choses qui me concernent, qui qualifient ma vie.
- ⊙ Vous ne transmettez pas forcément l'histoire de Rawa-Ruska, mais plutôt l'impact que cela a eu sur vous ?
- Oui exactement c'est ça.

- ⊙ Vous en parlez à votre famille de tout ça ?
- Oui j'essaie d'en parler, mais c'est difficile d'avoir des moments de concentration où mes enfants seront réceptifs.
- ⊙ Et à votre femme ?
- Oui j'ai parlé de mon voyage à Rawa, de la découverte de l'association, de la nature du camp
- ⊙ Qu'est-ce qu'elle en dit ?
- Elle a une expérience particulière parce qu'elle a des parents immigrés du Portugal qui n'ont pas discours sur la Seconde Guerre, c'est une histoire d'immigration, il n'y a pas eu de construction du discours sur la Seconde Guerre dans sa famille. La Seconde Guerre c'est ce qu'elle a appris à l'école. Donc c'est difficile d'avoir un échange avec ce que j'en pense.
- ⊙ Vous vous sentez incompris dans la famille ?
- Non ce n'est pas forcément incompris, mais je n'ai pas l'impression que c'est une histoire qui intéresse, ça les intéresse parce que cela me touche moi, et que c'est de l'émotion pour moi.
- ⊙ Vos enfants et votre femme ne vous posent jamais des questions à propos de cela ?
- Non par forcément, sauf quand il y a des moments qui se produisent comme le Congrès national de l'association ou une discussion avec un historien, mais des choses ponctuelles.
- ⊙ Mais qui ?
- Ma femme et ma fille aînée qui a 18 ans, l'autre est un peu trop jeune elle a 9 ans.
- ⊙ Vos filles ne s'intéressent pas au passé familial, à votre grand-père, à Rawa-Ruska ?
- Si elles s'intéressent, mais elles n'ont peut-être pas considéré combien ça les concerne. C'est trop tôt en fait, je crois qu'il y a un âge pour s'intéresser à ces choses-là. L'aînée a 18 ans et elle est étudiante en histoire, j'ai bon espoir qu'elle commence vite à s'y intéresser. Jusqu'à présent, ce n'a pas été le cas. Elle a d'autres centres d'intérêt, elle a d'autres causes à défendre. C'est ce qui est très frappant dans les associations mémorielles c'est qu'il y a une cause à défendre. C'est peut-être l'angle primordial pour les associations, défendre les causes de la mémoire de

ce camp-là. Moi c'est plutôt la cause de la constitution d'un savoir historique sérieux là-dessus. Alors ma fille est plutôt dans les causes comme le droit de femme par exemple.

- ⊙ Le lien avec le présent est là, mais pas avec Rawa-Ruska et c'est ça que vous voulez mettre en place.
- Oui c'est ça.

6.3.2 Entretien avec Gwendoline et Justine Chauvel

Informations générales

Date de l'enregistrement : **9 novembre 2019**

Date de la retranscription : **janvier 2019**

Durée de l'interview : **44min**

Nom de l'interviewé : **Gwendoline et Justine Chauvel.**

Parenté : **Arrières petites-filles de Marcel Gestin, ancien de Rawa-Ruska**

Âge de l'interviewé au moment de l'interview : **Gwendoline est née en janvier 2001 (18 ans) et Justine en 2010 (9 ans)**

Informations socioprofessionnelles : **Gwendoline est en première année de licence d'Histoire et Sciences politiques et Justine est en primaire**

Lieu de l'interview : **au domicile de leur père, Bruno Chauvel**

Légende

Hésitation courte : [*hésitation*]/

Hésitation moyenne : [*hésitation*]/

Hésitation longue : [*hésitation*]/

Pleurs : [*pleurs*]

Rire : [*Rire*]

Réflexion : [... ??...]

Silence court : [*Silence*]/

Silence moyen : [*Silence*]/

Silence long : [*Silence*]/

● Le/la témoin

- Gwendoline

- Justine

⊙ Alexandre Millet

Retranscription

⊙ Présentation des témoins

- Gwendoline : Je m'appelle Gwendoline C., j'ai 18 ans, ma mère est Anne D. T., et mon père est Bruno C. Je suis en première année d'une double licence, Histoire et Sciences politiques.
- Justine : Je m'appelle Justine C., ma mère est Sophie D. S., mon père est Bruno C. et je suis en primaire.

⊙ Pourquoi avoir répondu favorablement à cet entretien ?

- Justine : Parce que c'est notre arrière-grand-père alors ça nous intéresse, on veut savoir ce qu'il s'est passé, ce qui lui est arrivé
- Gwendoline : Je n'ai pas de raison particulière, papa me l'avait demandée alors j'ai accepté, ça ne me dérangeait pas.

⊙ Que savez-vous sur Rawa-Ruska et votre arrière-grand-père ?

- Justine : Moi je ne sais pas grand-chose. Je sais que c'est un camp de prisonniers, et que c'était un camp pour les PG qui s'étaient échappés plusieurs fois d'autres camps, et que plus ils s'évadaient, plus ils allaient vers l'Est. Ils allaient vers l'Est, et là, les conditions étaient encore pires que les autres camps parce que c'étaient des prisonniers qui s'étaient beaucoup évadés.
- Gwendoline : Moi je sais que c'était un camp de prisonniers en Ukraine, à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. C'était un camp pour les personnes qui s'étaient beaucoup évadées, initialement, c'était un camp pour les prisonniers soviétiques, qui en 1941 ou 1942, plutôt 1942, est devenu un camp de prisonniers pour les Français et les Belges. Les conditions étaient très dures, et je me rappelle, enfin papa m'avait raconté la soupe à base de branches de sapin. Il nous en avait parlé à toutes les deux. Notre arrière-grand-père était là-bas et comment il en est sorti, il me semble qu'il s'est évadé de ce camp, car je me rappelle qu'il avait donné à papa tout le cheminement qu'il avait fait pour revenir en France. Il y avait les villes en Allemagne par lesquelles il était passé. Et puis c'est autre chose, mais il [Bruno] est la seule personne à qui il [son arrière-grand-père] lui a parlé de ça en fait. La personne à qui on en a parlé dans la famille.

⊙ Vous savez d'autres choses, sur les conditions de vie par exemple ? Toi Justine ?

- ⊙ Justine : Je sais que c'était quand même la guerre, les conditions n'étaient pas... ils n'avaient pas de canapé quoi, c'était la guerre et en plus ils s'étaient évadés donc on les avait mis dans les pires conditions.
- ⊙ Quelles représentations vous avez de lui ? Qu'est-ce que l'on vous a dit de lui ? Quelle image alors que vous ne l'avez pas connu ?
- ⊙ Justine : C'est dur à dire comment on ne l'a pas connu, mais ...[... ??...]
- ⊙ Gwendoline : Moi, j'ai l'image de quelqu'un qui est revenue de la guerre, mais qui n'en a jamais parlé à ses enfants, mais je me demande aussi pourquoi il a transmis son expérience à mon père, seul, peut-être qu'il se retrouvait en lui, car mon père était jeune lorsqu'on lui en a parlé. Je n'en connais pas plus sur lui que l'histoire du camp.
- ⊙ Et toi Justine, comment te représentes-tu ton arrière-grand-père ?
- ⊙ Justine : Je ne sais pas. S'il a transmis qu'à son petit-fils, il a peut-être voulu transmettre qu'à un garçon. Il n'avait peut-être pas une bonne image de la guerre pour en parler aux femmes, je n'en sais rien.
- ⊙ Pourquoi à ton avis ?
- ⊙ Justine : Je suppose que la guerre c'est fort, et que peut-être les femmes sont plus sensibles, que les femmes étaient plus sensibles à ce qu'il pouvait leur dire.
- ⊙ C'est ce que l'on t'a dit ou c'est toi qui penses ça ?
- ⊙ Justine : Non je ne sais pas, je suppose qu'il pensait ça.
- ⊙ Que savez-vous de la relation qu'entretenait votre père avec son grand-père ?
- ⊙ Justine : Il ne nous en a pas trop parlé.
- ⊙ Gwendoline : Oui, je ne me souviens pas vraiment, si ce n'est que c'est la seule personne à qui il en a parlé, et que papa ne sait pas forcément pourquoi il est le seul à qui on en a parlé.
- ⊙ Il [Bruno] ne vous en parle jamais ?
- ⊙ Justine : Non ce n'est pas la question. Il nous parle plus du camp où il était.

⊙ Comment vous avez pris connaissance du camp de Rawa-Ruska ? Qui vous en a parlé, quand, dans quel contexte ?

● Justine : Je crois que c'est mon père qui a vu un reportage sur les prisonniers de guerre

● Gwendoline : [en fond] exact oui.

● Justine : Et qu'en fait, il s'était rappelé que son grand-père lui avait donné ça [un livre], le reportage parlait de Rawa-Ruska et c'est comme ça qui s'y est intéressé. Il a commencé à savoir qu'il y avait une association, maintenant, il est adhérent, et il essaie dans savoir plus sur son grand-père. Mon arrière-grand-père lui en a parlé, mais il y a peut-être d'autres choses qu'il ne voulait pas trop partager, alors voilà.

● Gwendoline : Je ne sais plus vraiment quand papa nous en a parlé, je n'ai pas de date en tête, juste qu'il avait ramené les choses que son grand-père lui avait données, ou lorsqu'il a ramené des brochures de l'association ou des événements auxquels il avait participé, mais je n'ai pas de date en tête.

⊙ Vous étiez plus jeune ?

● Gwendoline : Moi, j'étais au lycée encore, j'étais en première ou en seconde, j'avais 16 ans.

● Justine : Oui, mais moi je crois bien qu'il s'est intéressé l'année dernière, je crois que c'était en avril de l'année dernière, lorsqu'il a vu le reportage alors il a dû s'en intéresser en mai, il a retrouvé, il a lu des documents, des lettres.

⊙ Le reportage a été fait en 2015, puis diffusé en 2016, donc il l'a vu en 2016 [2017 en réalité] ?

● Gwendoline : Ça paraît étrange qu'il l'ait vu en 2016 puisque... il a sûrement dû être retransmis.

● Justine : Oui, moi j'ai l'impression qu'il l'a vu l'année dernière, mais je ne pense pas qu'il a plus de deux ans.

⊙ Vous m'avez parlé de documents que votre père a reçus, des récits, vous pouvez m'en parler un peu plus ?

● Justine : Mon père a lu des lettres que Marcel Gestin a envoyées à sa femme ou inversement. Je ne sais plus, on voyait bien que c'était des messages presque codés. Il avait des petits trucs un peu partout, après je ne crois pas qu'il y a des récits de lui.

- Gwendoline : Je n'ai pas lu de récit particulier et même ce que dit Justine, je ne m'en rappelle plus.
- Justine : Moi une fois, il était en train de regarder un document, c'était comme si c'était un gros document. Il y avait plein de choses, la déportation, et il y avait une feuille aussi où il avait des dates de chaque fois où il est arrivé dans les camps jusqu'à Rawa-Ruska, dont mon père a essayé de voir les dates selon les récits qui avait. Il s'est renseigné sur les dates d'arrivée et de départ, mais c'est dur quand même.
- ⊙ Il vous en a parlé ?
- Justine : Oui, et je l'ai même aidé à voir ça, c'est-à-dire que je regardais avec lui les dates des passages de camp en camp.
- ⊙ Gwendoline ?
- Gwendoline : Je me souviens qu'il avait marqué, pas les dates, mais les villes de quand il [son arrière-grand-père] était rentré en France.
- ⊙ Tu n'as pas participé comme Justine ?
- [Justine intervient pour expliquer le contexte de l'aide qu'elle a apporté] Justine : Peut-être qu'il était dans son bureau, c'était un week-end, et j'ai dû venir, et puis elle était peut-être dans sa chambre.
- ⊙ Ça s'est fait au hasard alors ?
- Justine : Oui, je pense que c'était du hasard, mon père était en train de le faire, je suis venu , et je l'aidais un peu
- ⊙ Tu n'avais pas forcément la volonté de l'aider ?
- Justine : Non, mais moi ça m'intéresse parce que c'est mon arrière-grand-père et puis la guerre en général, ça m'intéresse, tout ce qu'on a fait pendant la guerre ça m'intéresse.
- ⊙ Est-ce que vous pensez que votre grand-père a vécu une guerre particulière, une captivité particulière ? Par rapport aux autres PGF ou à ceux d'autres nationalités ?

- Justine : Les souvenirs que son grand-père disait : «la guerre c'était mes vingt ans » parce qu'il a été prisonnier pendant sa vingtaine alors il disait la guerre c'était mes vingt-ans.
- ⊙ Qui te disait ça ?
- Justine : C'est mon père qui me disait que son grand-père le disait souvent.
- Gwendoline : C'est particulier du coup par rapport à Justine parce que j'ai eu pendant plusieurs années plusieurs cours sur les deux guerres mondiales, alors je sais les différences entre les prisonniers, entre les types de prisonniers, ceux qui étaient en Allemagne. La particularité, ce que me disait papa, c'est que c'était inconnu, la particularité de cette mémoire-là est que l'on en parle beaucoup moins. Moi, je ne savais pas qu'il y avait des camps de prisonniers qui allaient jusqu'en Ukraine. Et que lorsqu'ils sont rentrés, on disait qu'ils, entre guillemets, n'avaient pas fait la guerre au sens de ce que les populations pouvaient penser, qu'ils n'avaient pas combattu, participé à l'effort de guerre en France, et qu'ils pouvaient être mal vu pour ça. C'est peut-être pour ça qu'il n'en a pas trop parlé. J'imagine que quand on vit une expérience aussi traumatisante, on n'a pas forcément envie d'en parler à sa famille surtout qu'on ne va pas forcément pousser un homme à parler de ses émotions surtout à l'époque. C'était quoi la question déjà ?!
- ⊙ Est-ce que ton arrière-grand-père a vécu une captivité particulière ?
- Gwendoline : Et bien parce que, je ne sais pas si on a utilisé les mêmes conditions de détention pour les PG soviétiques, il me semble que pour les PG soviétiques, comme ils étaient slaves, et donc considérés comme une race inférieure, les conditions étaient très dures, alors que les Français étaient un peuple latin, et donc du coup ce n'était pas pareil, mais comme ils étaient dans un camp qui anciennement était pour des PG soviétiques, les conditions devaient être assez dures. Je crois que la ration devait être de 1400kcal par jour alors par rapport à ce dont a besoin un humain, c'est quatre fois moins alors oui, ça devait être très difficile. Oui, il a vécu des conditions particulières et surtout, ce n'est pas tous les prisonniers qui s'évadaient plusieurs fois, donc oui, de ce point de vue-là, j'imagine qu'il a vécu une captivité particulière. Déjà, du fait qu'il ne soit pas dans un camp comme la plupart des prisonniers de guerre.
- ⊙ À votre avis, il y eut beaucoup de morts à Rawa-Ruska ? Votre père vous en a parlé ?

- Justine : Non. Je pense oui, mais moins que les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, mais oui parce que les conditions, ce n'étaient pas humain, si on mange une soupe de sapin par jour, trois soupes de sapin par jour, c'est de l'eau avec des branches de sapin, ça ne nourrit pas donc quand ils revenaient de la guerre, et bien ils ne pesaient presque rien.
 - Gwendoline : C'était un camp de travail donc ce n'est pas un camp de concentration, dans ces camps de concentration, souvent, il y avait une chambre d'extermination avec. De ce que j'avais vu dans mes cours d'histoire de première, la mort n'était pas due au fait que des fois on pouvait exterminer les gens, mais aux conditions matérielles d'existences qui faisait que, déjà c'est l'Ukraine, les hivers devaient être très rudes et il n'y avait pas un système de santé très performant, qui n'était pas à grande échelle, ça ne facilitait pas.
 - ⊙ Ce sont des choses que vous avez lues, que votre père vous a dites ou que vous supposez ?
 - Gwendoline : Moi, ce sont des suppositions par rapport à ce que j'ai appris en cours.
 - Justine : Ce sont des suppositions pour moi aussi, car pour moi la guerre ce sont des morts et des morts.
 - ⊙ Il y a une dame de l'association de Normandie qui a recensé 17 000 PGF et a dénombré 63 morts (0.37%), à partir de ça, quel commentaire vous pouvez me faire, par rapport à ce que vous venez de me dire ?
 - Justine : Moi, ça me choque parce que 17 000 prisonniers, 63 morts, c'est bizarre.
 - Gwendoline : Ça ne veut pas dire que les conditions n'étaient pas bonnes, mais elles n'étaient pas mortelles.
 - Justine : Oui, mais peut-être que les Allemands, ça avait beau être la guerre, c'était dans de meilleures conditions que les Soviétiques. Peut-être qu'ils s'en occupaient quand même, ça m'étonnerait qu'ils leur donnent à manger, mais bon [... ??...]
- [Justine a dû mal à considérer notre information, elle ne sait pas trop quoi dire, elle cherche ses mots. Gwendoline semble moins affectée, mais l'information l'interroge aussi. Nous avons donc décidé de changer rapidement de sujet afin de ne pas perturber le processus de remémoration en cours, car nous ressentions un éventuel blocage].
- ⊙ Il n'y avait que des Français à Rawa-Ruska ?
 - Gwendoline : Je ne sais pas s'il y avait des Belges aussi ou d'autres francophones. Après le départ des Soviétiques, il y avait des Français et peut-être des Belges, mais je ne sais pas d'où je sors ça.

- Justine : Moi je n'en sais rien.
- ⊙ Oui, il y avait des Belges, est-ce que tu peux m'en parler un peu plus ? Est-ce que ton père t'en a parlé ?
- Gwendoline : Il a dû me le dire, car je ne sais pas d'où je peux savoir ça.
- ⊙ Est-ce que l'on vous a parlé des souffrances physiques, psychologiques de ces PG ?
- Gwendoline : Pas spécialement.
- Justine : Non.
- ⊙ Vous pensez qu'il a pu y en avoir ?
- Justine : Bah ! oui je pense, oui je pense.
- Gwendoline : Bah ! le fait d'être loin de chez eux, déjà, le mal du pays, et je ne pense pas qu'il y avait un système de correspondance avec la maison très performant donc il y avait très peu de lien avec la maison même si tu [Justine] disais qu'il y avait de la correspondance. Je ne sais pas comment elles arrivaient en Ukraine dans un contexte comme celui-là. Mais je n'en sais pas plus.
- ⊙ Il correspondait avec qui ?
- Gwendoline : Avec sa femme.
- ⊙ C'était sa femme à l'époque ?
- Gwendoline : Il me semble qu'ils n'étaient pas mariés, mais elle l'a attendu.
- ⊙ Vous pouvez développer ?
- Justine : Et bien ce que papa m'a raconté, c'est qu'avant la guerre, il voulait se marier avec elle, mais il avait deux ans de moins qu'elle alors elle ne voulait pas, et après la guerre ils se sont mariés.
- ⊙ Gwendoline, tu en sais davantage ou ta sœur t'apprend des choses ?
- Gwendoline : Oui, oui, elle m'apprend des choses.

- ⊙ Vous en parlez quelquefois toutes les deux de cette guerre ?
- Gwendoline : Non pas spécialement, toutes seules sans notre père, non.
- Justine : Non, mais j'aimerais bien en parler parce que bon, moi la guerre ça m'intéresse, tout ce qui fait du mal, ça m'intéresse [dit-elle d'un ton enthousiaste].
- ⊙ Donc, vous en parlez qu'avec votre père, toutes les deux ou indépendamment de l'une et de l'autre ?
- Gwendoline : Je sais que l'on n'a jamais parlé toutes les deux sans notre père.
- Justine : Ouais.
- ⊙ Et avec votre mère et belle-mère, vous en parlez toutes les trois ensemble ?
- Gwendoline : Non.
- Justine : Non. Maman elle s'intéresse, mais l'histoire ce n'est pas forcément son truc. On n'en parle pas trop. Et puis ce n'est pas sa famille non plus alors c'est plus dur d'en parler, et elle ne l'a pas connu.
- ⊙ Quand vous en parlez, ça vient toujours de Bruno ou vous posez des questions ?
- Gwendoline : Ça vient toujours de lui, c'est lui qui va lancer la conversation. Mais après on pose des questions
- Justine : Mais après on pose des questions [réponse simultanée avec sa sœur]
- ⊙ Est-ce que votre père vous a parlé des anciens camarades de Rawa-Ruska que votre arrière-grand-père pouvait revoir ?
- Gwendoline : Non.
- Justine : Non.
- ⊙ Tu [Justine] m'as parlé tout à l'heure d'un gros livre, que peux-tu me dire par rapport à ça ?
- Justine : Ce n'était pas un livre, mais plein de pages, c'était là où il avait mis tous ses récits, toutes ses lettres que sa femme lui avait envoyées. Je regardais souvent, mais ça se voyait que c'était très vieux, très fragile, mais je ne sais pas quand il l'a écrit, mais je pense que c'était

après la guerre, car je ne pense pas qu'il avait le temps de le faire. Il n'avait peut-être même pas les moyens de le faire.

- Gwendoline : Mais il me semble que quelqu'un avait donné un livre à notre arrière-grand-père et que notre père a récupéré après. Je pense que c'était un livre où l'on parlait de Rawa-Ruska,
- ⊙ C'est ton père qui t'en a parlé ?
- Gwendoline : Oui, c'est un livre que j'ai vu à la maison, mais que je n'ai pas feuilleté personnellement.
- ⊙ Pourquoi ?
- Gwendoline : Parce que je n'en ressentais pas forcément le besoin.
- ⊙ Pourquoi se serait important selon vous de transmettre la mémoire de votre arrière-grand-père et des PG de Rawa-Ruska ? Si oui, à qui ?
- Justine : C'est important de transmettre parce qu'il faut savoir ce qu'il s'est passé. Il s'est passé plein de choses pas bien, il s'est passé plein de choses pendant la guerre, parce moi, bon, je ne suis qu'en primaire, mais quand ma sœur me parlait de la guerre, on ne parlait pas beaucoup des prisonniers français, mais on parlait beaucoup de la déportation des Juifs toutes les choses comme cela. C'est important de dire que ça s'est aussi passé comme ça.
- Gwendoline : Moi ce qui m'intéresse, c'est comment ça s'est passé quand ils sont rentrés. C'est, je pense, le moment dont on a parlé le moins à l'école, bon, on avait fait quelque chose à partir du livre de Marguerite Duras. Comment ils sont rentrés, comme ça pouvait être perçu, qu'eux, n'avaient pas combattu, ils n'avaient pas participé à la guerre de la même façon que les populations. C'est important de transmettre la mémoire, déjà, moi, ça me frappe de me dire que l'histoire a été si proche de notre famille, que même dans notre famille, des gens ont participé à la guerre. Je sais que ma grand-mère maternelle a vu l'arrivée des Allemands par exemple, lorsqu'elle était toute petite, des gens de ma famille qui ont vécu des moments, je ne sais pas comment dire, mais, très officiels, car ce sont des choses que j'apprends à l'école. Il y a un côté, histoire sur du beau papier même si on ne l'enjolive pas, mais ça me fait bizarre d'avoir un lien personnel avec ça, que ce soit si proche de moi alors que ce sont des choses que j'ai apprises lorsque j'avais son âge. Je pense que c'est important d'en parler aux générations futures parce que ce sont elles qui vont continuer à propager la mémoire.

⊙ Quelle génération future ?

● Gwendoline : C'est nous déjà. Moi et ma sœur, ceux qui sont encore à l'école. C'est le premier moment où l'on va en parler, parce que l'on ne va pas forcément en parler à la maison.

● Justine : Bah ! oui, parce qu'à l'école on parle de la guerre, on parle de tout ça, mais il y a beaucoup de choses qui ne sont pas dites. Je n'ai pas d'exemple, mais on parle des étapes importantes, mais il y a plein de choses qui se sont passées de mal aussi, c'est important de transmettre.

⊙ C'est transmettre uniquement pour le savoir ?

● Gwendoline : Non, parce que je pense que cela peut éclairer beaucoup de ce qu'il se passe maintenant. On voit encore dans des pays qui tentent de concentrer des gens dans des endroits, ou de les faire travailler de force, c'est encore très actuel.

⊙ Est-ce que vous connaissez l'association ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants ?

● Gwendoline : Moi, je connais un peu parce que papa m'en a parlé, mais je n'ai pas été sur place. Après, moi, c'est particulier, car je suis une semaine sur deux chez ma mère, des week-ends je ne suis pas là, donc si tu veux en parler Justine.

● Justine : Oui, moi je me suis rendu sur place...

⊙ Où ça sur place ?

● Justine : Et bien en fait, il y avait une cérémonie, et j'ai même fait le dépôt de gerbe parce que je suis la plus petite adhérente de l'association.

⊙ Tu es adhérente de l'association ?!

● Justine : C'est plus mon père, mais bon, en partie oui.

⊙ Tu te considères comme adhérente de l'association ?

● Justine : Bah ! oui parce que c'est mon arrière-grand-père et j'ai envie de savoir, comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai envie de savoir ce qu'il s'est passé. Dans l'association, bon, ils n'étaient pas là, des gens qui ont vécu Rawa-Ruska, qui sont encore en vie, mais qui sont de très vieilles-

personnes, il y a des fils, des filles, des petits-fils, des petites-filles, il y a beaucoup de monde et les gens racontent un peu ce qu'il s'est passé, comment ils se sont faits attraper.

⊙ Cette association, ils racontent simplement ?

● Justine : Bah[... ??...] Ils cherchent, pour raconter il faut chercher, il faut se déplacer, il faut voir des historiens, il faut chercher pourquoi et comment.

● Gwendoline : Je n'en sais pas plus.

⊙ Quel avis vous avez sur cette association-là ?

● Justine : Je pense que c'est bien ce qu'ils font, car ils mettent, avec l'accord du maire, des plaques à côté des cimetières ou des monuments aux morts pour dire que Rawa-Ruska a existé et que c'était dur pour les prisonniers qui étaient là-bas. Moi, j'ai un bon avis sur eux, car c'est super ce qu'ils font. Qu'il y ait des gens qui cherchent encore à savoir c'est bien.

● Gwendoline : Je pense que j'ai le même avec qu'elle.

⊙ Est-ce que vous avez vu des plaques ?

● Justine : Oui, j'en ai vu, c'était en Bretagne, je crois, mais je ne me rappelle plus ce qui avait écrit dessus.

⊙ C'était quand ?

● Justine : Ça devait être l'année dernière vu qu'il a découvert Rawa-Ruska l'année dernière.

⊙ Qu'est-ce que cela t'a fait de voir tout ça ?

● Justine : Les plaques, il y a juste écrit des choses dessus, mais il n'y a pas d'image ni rien donc ça ne me fait pas grand-chose. Quand on entend les conditions de vie, là, ça fait quelque chose quand même parce que ça ne fait pas cinq étoiles quoi.

⊙ Tu en as déjà vu Gwendoline ?

● Gwendoline : Non.

⊙ Tu aimerais en voir ? Toi qui es plus âgé, tu aimerais t'impliquer dans l'association ?

- Gwendoline : Non, je ne me sens pas vraiment concerné. Je n'ai pas plus envie d'aller dans cette association que dans d'autre. Quand je m'y intéresse, c'est surtout parce que papa s'y intéresse, c'est plus pour garder un lien avec lui quoi, mais sinon, je ne ressens pas du tout le besoin.
- ⊙ Est-ce que vous croyez que l'association est aidée dans ce qu'elle fait ?
- Gwendoline : Comme toute association, je pense qu'elle doit avoir des subventions, peut-être de l'État, mais là, ce sont des suppositions totales.
- ⊙ Votre papa ne vous en parle pas ?
- Justine : Non, non, il ne nous détaille pas tout, il nous dit juste comment ça s'est passé, ce qui l'intéresse, c'est vraiment quand, comment, pourquoi
- [Elle lui coupe la parole] Gwendoline : Tu sais, il a reçu une médaille, un sceau pour dire qu'il appartenait à l'association.
- Justine : Oui, il a eu une médaille de ceux de Rawa-Ruska avec une petite feuille où il est écrit ce que cela représente, les prisonniers de guerre.
- ⊙ Comment il est votre père lorsqu'il vous parle de tout cela ?
- Justine : Il est [hésitation]/
- Gwendoline : Passionné, il est très intéressé, il se sent très concerné, il répète souvent que c'était son grand-père...
- Justine : Il se sent [hésitation]/, il se sent heu [hésitation]/
- Gwendoline : Il se sent concerné, et il sent que les autres sont concernés, par exemple, il a envoyé un mail ou un courrier à ses oncles parce qu'ils pensaient qu'ils avaient le droit de savoir alors qu'il n'a aucun contact avec ses oncles et il me semble qu'il leur en veut [fin inaudible]
- ⊙ Dans la famille, il n'y a que Bruno et vous qui savez ?
- Gwendoline : Oui, je pense, avec notre tante avec qui il est le plus proche. Je pense qu'il lui en a parlé aussi, notre tante en a sûrement parlé à ses enfants aussi.
- Justine : Je pense que ça l'intéresse aussi.
- Gwendoline : Je ne sais pas si ça l'intéresse.

- Justine : Je pense quand même, mais il se sent concerné parce ce n'est qu'à lui que son grand-père en a parlé, il sent peut-être que son grand-père a souhaité qu'il le transmette alors il sent le besoin de le transmettre.
- ⊙ C'est une charge pour lui ?
- Justine : Oui, je pense, car ce n'est qu'à lui qu'il en a parlé, s'il n'en a pas parlé à ses enfants c'est bien pour une raison.
- Gwendoline : Charge au sens de poids ? [nous acquiescions de la tête] Je pense que ce n'est pas une difficulté pour lui, ce n'est pas du tout un poids, je pense que c'est une chose qu'il aime bien faire.
- ⊙ Et pour vous ?
- Gwendoline : C'est-à-dire ce devoir ?
- ⊙ Son grand-père lui en parlé, votre père vous en parle, quel ressenti vous avez par rapport à ça ?
- Gwendoline : Quand j'étais en première, c'est il y a deux ans. En première, j'ai préparé le concours national de la Résistance, c'était un concours pour propager la mémoire, et dans tout ce que l'on faisait en classe, mon père a voulu organiser quelque chose dans lequel il aurait fait venir un de ceux de Rawa ou un historien parce que ma prof d'histoire était partante, ça ne s'était pas fait, je ne sais plus pourquoi.
- ⊙ Quel était le thème de ce concours ?
- Gwendoline : Le thème était sur la Déportation, car c'est une année sur la Déportation, l'autre sur la Résistance, et cette année le thème était s'engager dans la Résistance.
- ⊙ Et vous, transmettez-vous la mémoire de Rawa-Ruska, est-ce que vous en parlez ?
- Justine : Moi, je n'en ai pas parlé, mais je pense qu'il ne faut pas le transmettre qu'en famille, mais qu'il faut le transmettre à beaucoup de gens qui ne savent pas ce qu'il s'est passé, que les camps allaient jusqu'en Ukraine.
- ⊙ Et tu en parles autour de toi ?

- Justine : Non, car autour de moi il y a mes copines, mais mes copines d'école, ça ne les intéresse pas forcément.
- Gwendoline : Moi j'en ai parlé à mon professeur d'histoire.
- ⊙ Qui est-ce ?
- Gwendoline : Odile Morisseau. C'est une professeure d'histoire à Henri IV qui me semble s'était beaucoup intéressé aux liens entre les personnes noires et les nazis. Elle s'intéressait beaucoup à la Seconde Guerre mondiale, mais elle ne connaissait pas ce camp en particulier, mais on en avait parlé en classe ensuite. Mais sinon, je n'en parle pas spontanément autour de moi.
- ⊙ Pour terminer, Justine, est-ce que tu aimerais en savoir davantage sur Rawa-Ruska par ton père, ou quelqu'un d'autre ?
- Justine : Oui, j'apprends, mais moi ce que je veux savoir c'est pourquoi les gens pensaient ça. Peut-être qu'il faudrait que je demande aux personnes, mais ces personnes sont mortes.
- ⊙ Tu ne sais pas à qui t'adresser ?
- Justine : Je ne peux pas m'adresser à quelqu'un, si je veux savoir ce que pensait Adolf Hitler, il faudrait que je m'adresse directement à lui.

Informations générales

Date de l'enregistrement : **23/01/2020**

Date de la retranscription : **Avril 2020**

Durée de l'interview : **1h26**

Nom de l'interviewé : **Françoise A., sœur aînée d'Hervé A.**

Âge de l'interviewé au moment de l'interview : **82 ans**

Informations socio-professionnelles : **Retraité de l'enseignement, formatrice.**

Lieu de l'interview : **Maison familiale, Saint Honorine la Guillaume (Calvados)**

Légende

Hésitation courte : [*hésitation*]/

Hésitation moyenne : [*hésitation*]/

Hésitation longue : [*hésitation*]/

Pleurs : [*pleurs*]

Réflexion : [... ??...]

Correction personnelle : [**correct P**]

Silence court : [**Silence**]/

Silence moyen : [**Silence**]/

Silence long : [**Silence**]/

⊙ Françoise A.

● Alexandre Millet

Retranscription

- ⊙ [Françoise prend la parole instantanément dès le début de l'enregistrement]

Ce qui me paraît intéressant c'est que mes parents étaient mariés depuis 37, automne 37. Je suis né 10 mois après leur mariage, et je trouve que c'est intéressant de dire que ce sont des gens atypiques puisque ma mère est une orpheline complète à 4 ans, et donc à l'assistance publique, et mon père a été orphelin de père, vous demanderez à mon frère, il a plus les dates en tête que moi, orphelin à 9 ou 10 ans, et orphelin total à 20 ans. Ce qui veut dire que nous sommes une famille atypique, car nos parents étaient orphelins. Je n'ai jamais connu de grands-parents par exemple. Ils se sont mariés en 37 et ils n'étaient pas très jeunes, 25 ans pour ma mère, 28 ans pour mon père. Mon père ayant fait 36, il a beaucoup milité pour les congés payés, il n'avait qu'une idée, c'est partir aux prochaines vacances pour aller camper quelque part.

Nous avons été une famille un petit bizarre dans la mesure où tous nos rêves ont été cassés [Silence]/ J'avais 13 mois quand il est parti à la guerre. Je n'avais pas été désiré, mais il n'empêche que mon père a énormément souffert, lui de son côté, parce qu'il ne pouvait pas voir sa petite fille et ma mère a énormément souffert pour une autre raison, c'est qu'elle était seule sans argent et avec seulement une sœur qui était fermière et ça Je l'appellerai comme je les toujours appelé, ma tante bonbons, les bonbons, c'étaient des fraises. Ç'a été un point d'ancrage important ma tante bonbon.

- Avez-vous été marié, avec-vous des enfants

- ⊙ Oui, j'ai été marié deux fois, la première fois j'ai eu mes enfants, 3, un fils et deux jumelles qui ont respectivement maintenant 55 ans pour le fils et 51 pour les filles quelque chose comme ça, elles sont nées le 1er janvier 67 [donc à 53 ans]. J'ai divorcé et le problème pour eux a été la séparation. Et puis je me suis marié ensuite parce que j'étais au Maroc et que je vivais avec un Marocain et pour aller en Afrique noire il fallait être marié, ce n'était pas du tout pour recréer une famille [...] et puis j'ai divorcé.

- Pourquoi avoir répondu favorablement à cet entretien ?

- ⊙ La principale pour moi c'est que je suis très intéressé par le transgénérationnel. [...] Il est très intéressant de constater que dans notre famille, il y a des choses qui se répètent. Ce qui s'est passé pendant la guerre a eu des conséquences que j'ai jugées [... Elle explique les

conséquences des bombardements sur elle pendant la guerre, qu'elle ne ressentait rien, aucune peur et que cela a eu des conséquences ensuite à 40 ans, crise d'angoisse, etc. et qu'elle a dû faire un travail sur elle-même]. J'ai des souvenirs qui sont revenus au moment de se travail sur moi et j'ai des enfants, peut-être que c'est à cause du divorce, mais c'est aussi à cause de mon histoire, mes filles m'ont causé beaucoup de soucis. Ce sont des personnes à problèmes. C'est pour ça que j'ai un souci de ce que l'on appelle transgénérationnel avec l'idée que dans les familles, il y a des souvenirs, ou des traces en tout cas, qui viennent de loin. C'est pour cette raison que j'ai été très intéressé par votre recherche. Mon frère est plus intéressé, je pense, par la destinée de mon père. Moi, mon père j'ai tellement été en conflit avec lui, toute mon enfant, ma mère m'a tellement bercé par leur histoire d'amour, ils se sont mariés en 37, il est parti en 39, c'étaient de jeunes mariés, elle avait une grande photo et elle me racontait mon père. Il est rentré, j'avais à peine 7 ans, il paraît que j'ai couru, je n'ai pas tellement le souvenir, mais il paraît que je me suis jeté dans ses bras, mais la suite a été très dure. Parce que je dormais avec elle, elle me racontait des histoires, on chantait ensemble, j'étais fusionnel avec ma mère et j'ai un souvenir ébloui de la guerre parce qu'il y a ma mère. Depuis j'ai retrouvé des souvenirs de guerre et il y a un côté noir, mais [...] la guerre a été mon paradis. Et puis il est arrivé, mon père, je crois, comme les hommes de cette époque, avaient une forme de virilité basée sur l'autorité masculine, il a voulu reprendre en main, il a commencé par m'enlever de l'école des bonnes sœurs où j'étais pour me coller à la laïque [...] il y a un parcours extrêmement dure et je pense que je ne suis pas encore sorti d'affaire, il y a encore des choses qui me prennent à la gorge quand ça ressuscite des choses de l'autorité masculine

- Pouvez-vous me présenter Rawa-Ruska, me raconter son histoire ?
- Non, je ne pourrais pas facilement, à vrai dire, je n'ai pas le souvenir que mon père ait parlé de Rawa-Ruska. Il a dû en parler parce que c'est un mot qui m'est revenu spontanément un jour. [...] de toute façon il a très peu parlé, j'ai été beaucoup plus secoué par le récit qu'il a fait, par exemple, du bombardement de Dresde après Rawa-Ruska. Il travaillait à l'époque dans une famille dont il avait un très beau souvenir, moi dans mon souvenir, je pensais qu'il faisait partie des prisonniers réquisitionnés pour aller enlever les cadavres, mais il avait un récit tellement réaliste des cadavres dressés pour essayer de respirer. J'ai gardé encore maintenant des visions épouvantées de ces souvenirs-là, mais par contre Rawa-Ruska non, je n'ai pas eu de récit. Le souvenir que j'ai alors est-ce que c'est de Rawa-Ruska ou d'un autre moment de sa captivité, j'ai dû mal à le dire, c'est qu'il avait une admiration pour les Allemands et un mépris pour les

Français. C'est dure ce que je dis, mais le comportement des ouvriers heu des Français quand on jetait au-dessus des barbelés des morceaux de pain, il paraît que les Français se jetaient sur le pain. Il trouvait cela d'une indignité effrayante. [...] Il était germanophile, il n'a jamais été nazi hein, mais par exemple il a été content que j'apprenne l'Allemand, il aurait voulu vraisemblablement parler avec moi allemand. Il a appris l'allemand là-bas, avec une grammaire enfin, mais je n'ai jamais su son niveau d'allemand parce que nous n'avons jamais, en allemand comme en français d'ailleurs, communiqué. [...] Il m'a donné le goût de l'Allemagne, la première fois que j'ai passé la frontière, j'avais une trentaine d'années, j'ai pleuré, l'Allemagne, l'Allemagne ! J'ai une fascination pour l'Allemagne, pour les Allemands et en même temps une frousse.

- Comment a-t-il pu vous transmettre cela sachant qu'il a vécu Rawa-Ruska ?
- Je pense... mon père je les mal connu, parce que très vite j'étais en conflit avec lui, je les rejeter.
- Parlez-moi du retour de votre père après Rawa-Ruska ?
- [...] il y a des choses dont je ne me souviens pas, mais dont on va parler, il paraît que je me suis arrêtée de parler et ma mère croyait que j'étais devenue muette parce que j'avais mal à la gorge. Alors ma mère s'est inquiétée. Le médecin avait dit pour qu'elle reprenne des forces amenez-là à la mer [...] alors ils m'ont mis chez des copains à lui, pas de guerre, des copains de cyclisme [...] et il tenait un café et moi qui était chez les bonnes sœurs, que l'on vouvoyait, j'ai fait la découverte des hommes ivres, j'ai fait la connaissance de la solitude, j'étais la seule petite fille [...] j'ai découvert la mer par contre, ils m'ont laissé 2 mois, 2 mois pour une enfant de cet âge-là c'est quand même une éternité [elle avait 7 ans]. J'avais souvent été séparée de ma mère, mais j'avais une autre mère, c'était ma tante bonbon. J'avais une affection démesurée, autant ma mère était jolie, elle était complètement aliénée, au sens marxiste du terme, c'est-à-dire qu'elle a toujours rêvé de devenir une bourgeoise, elle était jolie, elle s'habillait en citadine, très jolie, et elle faisait l'admiration d'un de mes cousins, ma tante était une fermière [...] c'est là que j'ai pris le virus de la campagne [...] c'est pour ça que je dis que j'ai deux mères, tout à fait différentes.
- Votre père dans ce lien-là ?

- ⊙ Mon père les a pris de haut parce qu'il était ouvrier et qu'il y a toujours eu ce conflit entre ouvriers et paysans. [...] mon père était socialiste. Il avait une facilité de parole [...] il était malthusien [...] on a voulu me dégager de là, car mes cousins étaient mal élevés, c'est vrai que l'on vivait en sauvageon, c'est le souvenir ébloui que j'ai. J'ai été plusieurs mois chez eux, j'étais à l'école là-bas, c'est ma meilleure période, c'est ce qui m'a forgé, je crois. Alors mon père, les méprisant, les a écartés ou ils m'ont écarté d'eux en tout cas. Ça aussi je les ai oubliés, j'ai oublié les enfants. J'ai retrouvé mon cousin Marcel à mon retour d'Afrique, j'ai une vie fragmentée, complètement fragmentée.
- Et revoir le foyer de nouveau reconstitué, qu'est-ce que cela vous a fait ? Racontez-moi votre vie familiale.
- ⊙ D'abord, moi je n'ai pas eu de vie familiale, je ne pensais pas faire une famille, il y avait une espèce d'intrus là, que paraît-il fallait supporter.
- Dès le début, se senti ?
- ⊙ Je ne sais pas, je ne peux pas vous dire si c'est dès le début ou après le retour à Fécamp, si c'est plus tard. Vraisemblablement ça s'est construit petit à petit, mais je n'ai aucun souvenir de ça. Mais en même temps je l'admirais cet homme. À l'adolescence je l'admirais, il avait une facilité de parole [...] il a forgé aussi ma pensée politique. Je pense qu'il m'admirait aussi parce que j'ai fait partie du réseau Jeanson, on peut en parler aujourd'hui, ce n'est plus une faute [Rire], quand j'ai été emprisonné, il est venu immédiatement et il paraît qu'il est resté deux jours dans sa bagnole à attendre que je sorte. Il y a eu un lien très fort entre lui et moi mais aussi bien positif que négatif.
- Expliquez-moi les deux côtés ?
- ⊙ Le côté négatif c'est qu'il m'a pris ma mère. Il m'a jeté dehors, je dormais dans son lit [de sa mère], j'ai été mis dans une mansarde ohhh on a tapissé, ce n'était pas un réduit, mais pour moi on m'a jeté dehors et j'ai fermé ma porte, c'était le premier conflit, je fermais ma porte le soir. Il hurlait parce que je fermais ma porte « tu n'as pas besoin de fermer ta porte et il ouvrait la porte et aussitôt qu'il redescendait, je fermais ma porte.
- Pourquoi vous fermiez la porte ?

- ⊙ Bah parce qu'il ne voulait pas de moi.
- **Donc vous l'avez vu rapidement comme un intrus finalement ?!**
- ⊙ Oui, il m'a séparé de ma mère, mais vraiment parce que la connivence que nous avions, les chants, les rires, les rigolades, ça été terminé. On s'est transformé en personnage muet.
- **Votre mère a changé dès qu'il est arrivé ?**
- ⊙ Je ne crois pas, oui quand même, parce qu'il est rentré, il était maigre comme un clou, sans doute pas en très bonne santé, fatigué forcément et qu'il fallait prendre soin de lui. Toute son attention a été portée vers lui, ce qui me paraît normal maintenant, mais pas à la petite fille que j'étais à l'époque, et puis il a pris, c'était un homme autoritaire, mon fils m'a dit dimanche dernier, tu es autoritaire et il s'est repris « je veux dire tu as de l'autorité » [Rire]. Il était autoritaire plus qu'avoir de l'autorité. Ç'a été la loi du mari.
- **Comment ça se manifestait ?**
- ⊙ La première chose a été que je sorte des bonnes sœurs puisque lui était athée et anticléricale forcenée, il a dû me former un petit peu à ça d'ailleurs [...] je ne pouvais pas analyser tout ça enfant, mais le ciel m'est tombé sur la tête.
- **Par rapport à ce que l'on vous a dit sur lui, notamment votre mère ?**
- ⊙ Ah oui comme je vous ai dit, on faisait la prière le soir pour lui, c'était le prince charmant, on attendait le retour du prince charmant, elle attendant son mari comme un prince charmant d'autant qu'elle n'avait pas d'argent, elle travaillait dure, elle était sous les bombes.
- **Quels troubles a-t-il eus en revenant de Rawa-Ruska, alcoolisme, etc. ?**
- ⊙ Alcoolisme jamais [...] il avait une force, pour ça aussi je l'admirais, mais c'était une statue, il avait construit une carapace. L'affection se faisait entre nous deux en se chahutant, c'est-à-dire que je venais l'enquiquiner jusqu'à ce qu'il m'attrape, qu'il me flanque par terre, mais jamais un baisé, jamais une main sur l'épaule, jamais tout ça et en parole encore moins.

- Et avec votre maman il n'y a pas eu de problème après 5 ans de captivité ?
- ⊙ Je ne sais pas parce que j'ai dû être trop préoccupé par mes propres problèmes. Ce que je sais, elle me l'a dit, elle avait un rêve, elle voulait avoir un petit kiosque pour vendre des fleurs, elle voulait devenir fleuriste. Ça ne s'est pas fait, alors qu'est devenu l'argent qu'elle avait pour commencer ça je n'en sais rien. [...] À la naissance d'Hervé [...] il a expliqué que c'était beaucoup plus rentable si elle restait à la maison que si elle continuait travailler à l'usine. Elle ne voulait pas. Et moi je dis, il l'a assassiné, pas volontairement, mais il l'a étouffé, j'en suis convaincu. Elle est morte à 53 ans parce qu'elle en avait marre, elle n'a pas eu la force de divorcer.
- Elle est morte de maladie ?
- ⊙ [...] je suis partie parce que j'ai fait grève à Caen en étant étudiante et mon père m'a dit « on ne paie pas tes études pour que tu fasses grève ». J'ai dit très bien, et bien dans ce cas-là je m'en vais. Il m'a fait revenir, j'avais 19 ans à peu près, mais j'étais mineure l'époque, il m'a fait revenir entre deux flics. J'ai sauté du premier étage et je suis reparti. Il m'a dit « si tu passes la porte, tu ne la repasseras pas dans l'autre sens ». Il n'a pas tenu complètement, on s'est revue, on s'est reparlé, il est venu me voir [...] quand j'ai été arrêtée. Ça n'a jamais été fini entre nous. [...] Sa dernière année de vie, j'ai eu des nouvelles par ailleurs, mais pas par lui. [...] Il est mort en juin et moi j'étais au Maroc.
- Juin de quelle année ?
- ⊙ Juin 1978 [à 69 ans] si mes souvenirs sont justes. Ça été quelque chose de dure, de vraiment très dure.
- Et votre mère est morte quand ?
- ⊙ Elle est morte en 1965 [à 53 ans], ça j'en suis sûr, car mon fils avait 1 an.
- Est-ce qu'il vous a parlé de Rawa-Ruska ?
- ⊙ Jamais, jamais.
- Vous n'avez jamais posé de question par rapport à ça, à sa captivité ?

- ⊙ Mon père parlait parfois, et on l'écoutait. Mais quand il voulait parler, il fallait se taire aussi. C'était quelqu'un d'un autre âge enfin je veux dire, quand j'ai fait une jaunisse [...] il a fallu que je tombe évanoui au lycée pour qu'on le convoque et qu'il admette que je devais rester au chaud. C'était un homme très dur, très dur.

(Elle raconte ensuite le jour où son père s'est déguisé pour pouvoir suivre Françoise et son copain. Son père lui a mis une gifle et lui a ordonné de rester à la maison une semaine. Son copain, Jean-Pierre, est venu voir son père pour lui dire qu'ils ne faisaient pas de mal et ils se sont « retrouvés fiancés »).

- Il est devenu, ou il a toujours été ?
- ⊙ Je pense qu'il est devenu. Je pense parce qu'Hervé a toutes les photos, Hervé a une fascination pour son père, je peux le comprendre, et il a des photos de mon père enfant, et c'était visiblement un enfant très doux qui a dû se cuirasser avec toutes ces horreurs.
- Vous en parliez avec votre maman, de tout ça, de lui ?
- ⊙ Non, nous n'avons jamais parlé. J'analyse ma mère, le parcours de ma mère [... Elle refait le parcours de sa mère, ses rêves, ses travaux, etc.] elle a accepté cette autorité, elle s'est appuyée sur cette autorité et c'est ce qui l'a tuée, parce qu'elle n'a pas trouvé de sortie et à 41 ans, elle est devenue une nouvelle fois mère, d'Hervé, elle n'en voulait pas de ce même. Elle a été dure avec lui, mais déjà elle avait perdu pied, disons que dans les 5 premières années de la vie d'Hervé, de même que mon père [bruit symbolisant la dureté pour son père, bruit symbolisant le relâchement pour sa mère]. Elle me disait par exemple « bon tu t'es disputé avec lui, bon aller, vas lui apporter son café, c'est lui qui travaille pour nous, c'est lui qui apporte l'argent, c'est normal ». Comment est-ce que l'on peut bâtir une destinée dans ces conditions. Elle a préféré mourir. C'est mon intime conviction. J'ai deux mères, celle qui était riieuse, qui chantait, qui était joyeuse et l'autre, méchante.
- Qui vous a accompagné finalement plus de temps ?
- ⊙ Je ne sais pas si les durées sont importantes, car il y a une telle intensité de la première enfance et puis après je supportais quoi. [Elle raconte tous les moments de sa vie où elle a pu exprimer son côté provocateur et analyse ce comportement en expliquant qu'elle cherchait sûrement quelque chose].

- Qu'elle a été votre réaction lorsque vous avez appris que votre père a été à Rawa-Ruska ? Vous l'avez su tôt ?
- Non, il racontait plutôt ses souvenirs dans la région de Dresde dans cette fameuse famille dont j'ai oublié le nom, mais Hervé pourra vous le retrouver, où il était bien traité. Il y avait deux sortes de récits, récits où les Français se comportaient comme des moins que rien et puis les autres, la gentillesse des Allemands. Pendant longtemps, j'ai pensé qu'il était prisonnier en Allemagne, bien sûr, il y travaillait, je n'ai jamais imaginé qu'il avait souffert en Allemagne. Bien sûr souffert comme on souffre en temps de guerre, mais pas autant que nous. Nous n'avons jamais parlé de nos souvenirs de guerre parce qu'il parlait tout le temps. C'est très tard que j'ai appris que ce camp était une horreur.
- Quand ?
- Récemment je crois par Hervé. Mais mon frère c'est pareil je l'ai perdu de vue, j'ai fichu le camp donc je ne l'ai pas vu. Mon père ne souhaitait pas non plus... bon. Il est venu au Maroc Hervé, mais nous n'avons pas parlé de ça.
- Pouvez-vous me parler de votre relation à tous les deux ?
- Quand il est né j'avais à peine 13 ans et ça été comme une catastrophe, car mes parents en parlaient comme une catastrophe, ma mère m'a emmené chez des herboristes pour faire des décoctions pour le faire passer.
- Vous aviez un lien particulier avec lui ?
- Oh oui, parce qu'immédiatement ma mère a été ambivalente avec lui, elle le couvrait de baisés [...], mais par ailleurs ne supportait pas ses pleurs. [...] ça été mon premier enfant, mais ça ne m'a pas empêché de fiche le camp et de l'oublier pendant des années.
- Pendant combien de temps ?
- (De 1959 à 1980-1987) Il est venu deux fois au Maroc et c'est là qu'on a parlé d'un certain nombre de choses, qu'il m'a parlé de son père. (Elle explique être ensuite partie en Afrique. Ils se sont revus épisodiquement. Elle vit en France depuis 1999). Il y a effectivement un lien très fort.

- Il vous en raconte davantage sur Rawa-Ruska ? Vous avez posé des questions ?
- ⊙ Oh oui, oui, ce n'est pas moi qui ai posé des questions, car je n'étais pas curieuse de ça.
- Donc c'est lui qui vous a parlé de ça ?
- ⊙ Il en a parlé dans la conversation et il a éveillé ma curiosité et maintenant je fais partie de l'association, mais je ne suis pas comme lui engagé complètement. Je trouve que c'est bien ce qu'il fait, mais en même temps ça m'inquiète un peu, car je me dis qu'il est toujours à la recherche de son père. C'est une poursuite presque scientifique, car il veut connaître l'histoire à travers l'histoire de son père, mais je pense qu'il se cherche lui à travers ça.
- Vous en parlez régulièrement de Rawa-Ruska ?
- ⊙ Et bien oui puisqu'il ne parle que de ça.
- Vous êtes adhérente depuis combien de temps ?
- ⊙ Depuis un an à peu près.
- Pourquoi êtes devenue adhérente ?
- ⊙ Parce que je trouve que ce qu'ils font c'est bien. Parce que quand j'ai découvert que ce camp n'était pas considéré comme un camp de concentration, il ne faut quand même par, excusez-moi, il ne faut quand même par charrier. Il y a donc une recherche à faire c'est vrai, il faut qu'un semblant de vérité soit fait.
- Si des recherches montrent que ce n'est pas un camp de concentration, comment réagiriez-vous ?
- ⊙ Et bien t'en mieux pour Gaston.
- Mais d'après ce que l'on vous a dit, c'est un camp de concentration ?!
- ⊙ D'après ce que l'on m'a dit, il n'y a pas l'ombre d'un doute, avec tous ces Russes qui ont été tués, avec tous ces Juifs qui ont été massacrés [...] un seul robinet pour je ne sais pas combien enfin... !

- Vous êtes passive ou active dans l'association ?
- ⊙ Plutôt passive, je le soutiens [Hervé], j'irais sans doute sûrement à ses expositions et j'ai envie d'en organiser une, mais je ne suis pas engagé au point qu'Hervé l'est.
- Vous êtes adhérents de quelle section ?
- ⊙ (Elle ne sait pas vraiment, « je suis avec lui [Hervé] »). Parce que ça m'intéresse aussi de voir les gens. J'y suis allé une fois, il y a un an ou deux je ne sais plus, j'étais un peu estomaqué parce que cela n'avait pas vraiment avoir avec l'engagement de Hervé. Ça parle de tout et de rien, mais...
- C'était un rassemblement ?
- ⊙ Oui, je ne sais pas.
- Qu'attendez-vous de l'association et vous avez dit tout à l'heure, « ils font des choses très bien », pouvez-vous développer ?
- ⊙ Votre recherche d'abord, c'est le plus important et puis aussi [elle évoque la peur d'un retour du nazisme, évoque les dérives nationalistes, selon elle, l'association est « une façon de lutter » contre tous les fascismes].
- Est-ce que vous parlez autour de vous de ce camp ?
- ⊙ (Elle raconte qu'elle ne se porte pas plus mal de vivre « sans racine », mais Hervé pense le contraire et incite Françoise effectuer un travail de mémoire. Elle explique n'avoir pas raconté l'histoire de sa famille à ses petits-enfants, mais elle s'est rendu compte qu'ils ont un intérêt pour ce qu'elle peut raconter).
- Quel âge ont-ils ?
- ⊙ (Son fils, né en 1965, a un fils de 18 ans et une fille de 15 ans ; l'une de ses filles, née en 1963, a deux enfants âgés de 17 ans et 14 ans. Elle commence à parler de son histoire et Hervé a déjà donné des livres aux enfants. Elle indique axer plutôt ses histoires sur la famille.

- Vous en parlez à vos enfants aussi, en même temps qu'avec vos petits-enfants ?
- Non pas en même temps. Plutôt quand les petits-enfants viennent ici. Avec mon fils c'est un peu difficile.
- D'en parler ?
- Oui parce que l'on a d'autres sujets [Rires] et puis il a un souvenir de son grand-père assez dur aussi, pour lui c'est quelqu'un de très autoritaire.
- Quelle a été leur réaction quand vous leur avez parlé de l'histoire familiale et de Rawa-Ruska ? Rawa-Ruska représente beaucoup pour eux ?
- Non, non
- Et pour vous ?
- Je pense que ça a démoli mon père alors forcément
- Alors vous l'intégrez au récit familial ?
- Ah bah oui ! À partir du moment où j'ai compris que ce camp n'était pas un camp de vacances, j'ai compris que mon père pouvait être aussi dur, pour survivre, il faut l'être.
- Donc vous avez un peu compris l'histoire de votre vie, de votre relation avec votre père ?
- Oui
- Grâce à votre frère Hervé ? Par qui ?
- Pas seulement, il y a eu une part d'Hervé essentiellement lui ...alors que lui ... je ne dirais pas une haine, enfin si une haine pour sa mère, que je peux comprendre [...] ça n'a rien avoir avec la mère de mon enfance.
- Vos petits-enfants ont connu votre père ?
- Il n'y a que Tristan [le plus âgé], mais mes enfants l'ont connu, mais c'est très curieux, car il leur envoyait tous les ans des cadeaux pour Noël, mais il ne les voyait jamais. Il n'y a jamais eu de relation, pas de repas de famille, rien.

- Donc il ne parlait jamais de son expérience à part vous et Hervé peut-être ?
- Moi ça fait bien longtemps que l'on ne parlait plus de rien.
- Il en parlait à ses frères ?
- Il y a effectivement Roger qui était le plus jeune de fratrie. J'avais beaucoup d'affection pour Roger. [...] J'ai toujours été en correspondance avec mon oncle. On a beaucoup parlé ensemble. Comme j'ai fichu le camp de la famille, j'ai été considérée comme une fille pas grand-chose. C'était le silence total sur ma personne. [...] Mais mon oncle a assez bien compris, je crois, ce que j'ai pu ressentir pour Gaston et il s'est converti à notre parti lorsqu'il s'est aperçu lorsque mon père a réglé ses affaires financières avec sa 2e femme comme si ma mère n'avait jamais existé et comme nous n'existions pas non plus. Je ne lui en veux plus à mon père, pour rien.
- Vous les avez vu Marcel, Maurice et Arthur ?
- Oh oui, [Elle explique que Maurice s'est suicidé et évoque des histoires familiales].
- Arthur, vous l'avez rencontré ?
- Oui, c'était un ours.
- Ils n'ont pas fait la guerre ?
- (Elle explique que Maurice a fait la guerre, qu'Arthur est né en 1900 et qu'il était déjà âgé. Roger a lui aussi fait la guerre, engagé bien avant 1940. En 1945, Roger comptait 10 ans de service armé. Roger a été fait prisonnier, mais ne s'est jamais évadé. Gaston s'est évadé deux fois pour rentrer dans sa famille, non pas pour entrer en résistance, car il était un pacifiste convaincu. Il s'est évadé et a été envoyé « dans un camp de concentration en représailles ». Gaston s'est évadé parce qu'il « était très courageux ». Françoise raconte avoir entendu des récits d'évasion de Gaston qu'elle a trouvé incroyable. Françoise, trouve intéressant le fait que son père ne voulait pas faire la guerre, qu'il était non violent tandis « qu'il était d'une violence extraordinaire verbalement et par sa façon d'être ».

● Est-ce qu'ils se jugeaient entre eux ?

⊙ (Françoise explique qu'entre Roger et Gaston ce n'était pas le cas, mais le reste de la famille en voulait beaucoup à Gaston d'avoir accepté, après Rawa-Ruska, d'être transformé en travailleur civil. Gaston considérait que, quoi qu'il fasse, il était obligé de travailler alors il préférait le faire en gagnant de l'argent et l'envoyer ensuite à sa famille. Toutefois, dans sa famille il était considéré comme quelqu'un qui avait travaillé pour les Allemands. Sa femme lui en a voulu. Françoise explique qu'elle et sa mère ont aussi vécu la guerre, l'Occupation. Selon Françoise Gaston et sa femme « n'ont pas vécu la même guerre ni côtoyé les mêmes Allemands ». L'épouse de Gaston détestait les Allemands, pas lui.

Françoise raconte que Gaston et sa mère se sont mis à l'écart de la famille après la guerre. Selon elle, c'est le fait d'avoir été des orphelins qui a joué un rôle dans le choix de ses parents.

Françoise raconte qu'Hervé lui a donné des livres pour qu'elle puisse se renseigner sur la captivité au camp de Rawa-Ruska, mais explique ne jamais être à l'initiative).

● Est-ce que transmettre la captivité à Rawa-Ruska, l'expérience de votre père est importante ?

⊙ (Françoise se demande pourquoi on parle toujours d'Auschwitz, mais jamais du camp de Rawa-Ruska. Elle pense que le nombre de morts annoncé pour le camp de Rawa est trop dévalué, car Rawa-Ruska fait partie du Génocide.

Françoise raconte que c'est Hervé qui la renseigne notamment sur les rapports soviétiques évoquant les fosses découvertes près de Rawa-Ruska qui mentionnent la découverte d'uniforme français. Elle fait référence, sans le savoir, aux rapports de la Commission d'enquête sur les crimes hitlériens. Comme son frère Hervé, Françoise explique « qu'il y a quelque chose de pas net », notamment de la part du gouvernement français qui avait selon elle pris connaissance des rapports sur le camp de Rawa-ruska produit durant la guerre. « Pourquoi aucune reconnaissance ? ». Françoise se questionne à propos du refus du gouvernement français d'accorder le statut de déporté aux anciens prisonniers du camp de Rawa-Ruska. Elle indique ne pas vraiment comprendre pourquoi Auschwitz est reconnu contrairement au camp de Rawa-Ruska).

- Vers qui faut-il transmettre selon vous ?

- ⊙ (Françoise raconte qu'il faut, comme pour la Shoah, en parler à l'école, car les jeunes sont l'avenir contrairement aux adultes qui ont déjà leurs problèmes et pour qui cette question n'est pas l'urgence. Selon elle, transmettre aux jeunes, c'est veiller à ce que l'horreur ne se reproduise plus).

- Rawa-Ruska, en quelques mots ?

- ⊙ L'horreur, il n'y en a qu'un.
(François poursuit en expliquant qu'elle a appris sur le tard la captivité au camp de Rawa-Ruska à la différence de son frère Hervé. Selon elle, le conflit avec son père était trop important et manquait d'information. Elle n'est jamais allée à Rawa-Ruska, mais aimerait bien s'y rendre).

Annexe 7 : Questionnaire de l'enquête écrite

Alexandre Millet
Thèse de doctorat en histoire contemporaine
Université d'Angers – Laboratoire Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS)

Sujet de thèse :
**Les mémoires des prisonniers de guerre français du Stalag 325
en France (1945-2010)**

QUESTIONNAIRE

Présentation de la thèse

Depuis septembre 2018, je réalise une thèse en histoire contemporaine à l'Université d'Angers au sein du laboratoire Temps, Mondes Société (TEMOS). Je conduis mes recherches sous la direction M. Yves Denéchère, professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers, en co-encadrement avec M. Fabien Théofilakis, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Mon sujet de thèse porte sur « **Les mémoires des prisonniers de guerre français du Stalag 325 de Rawa-Ruska entre 1945 et 2010** ». Plus précisément, je cherche à comprendre comment les mémoires de cette captivité se sont construites en France depuis la fin de la guerre, tant du point de vue individuel que collectif, sur plusieurs générations. C'est la raison pour laquelle je mène des entretiens oraux avec des enfants et des petits-enfants d'anciens prisonniers de guerre français (PGF) internés au Stalag 325.

Le recours aux sources orales est essentiel, car dans la majorité des familles, c'est au cours de discussions fortuites ou d'interventions inopinées d'un membre de la famille que le terme Rawa-Ruska apparaît. Ces moments de la vie familiale n'ont pas vocation à être retranscrits, car éphémères et inscrits dans un présent spécifique. Ainsi, s'entretenir avec des descendants permet de compenser ce que les archives écrites ne peuvent nous apprendre.

Jusqu'à présent, 28 enfants ou petits-enfants ont témoigné. Habituellement, les entretiens se déroulent en présentiel ou bien en visioconférence, mais pour pallier les éventuels soucis techniques et les contretemps, nous avons produit un questionnaire écrit basé sur les entretiens oraux.

Présentation du questionnaire

27 questions composent le questionnaire ci-dessous : les premières visent à vous présenter, les suivantes portent sur la place de la mémoire du Stalag 325 dans votre famille. Le nombre de lignes n'étant aucunement limité, vous pouvez répondre comme vous le souhaitez. Si toutefois vous deviez répondre au questionnaire en plusieurs fois, merci de bien vouloir indiquer les dates dans l'espace indiqué à cet effet. Par ailleurs, je vous invite à y répondre seul afin de ne pas perturber l'entreprise de remémoration individuelle que nous étudions. Enfin, afin de favoriser la relecture et l'analyse de vos réponses, pourriez-vous, s'il vous plaît, utiliser la police : **Time New Roman, taille 12, couleur bleu foncé**.

Une fois terminé, merci de bien vouloir me retourner le questionnaire par email aux adresses suivantes avant **le 3 mars 2021**.

Questionnaire renseigné par Gilles B.

Dates de réponse au questionnaire :

première fois, le 14/04/21

deuxième fois, le .../.../...

troisième fois, le .../.../...

quatrième fois, le .../.../...

(le cas échéant, merci d'inscrire les dates supplémentaires)

1- Pouvez-vous préciser votre nom ; prénom ; date de naissance ; votre parcours professionnel ?

Pour des raisons d'anonymat, la réponse n'est pas reproduite.

2- Avez-vous des enfants ? Si oui, pouvez-vous préciser leur âge et leur activité professionnelle ?

Non.

3- Avez-vous des petits-enfants ? Si oui, pouvez-vous préciser leur âge et mentionner leurs parents ?

Non.

4- Pour quelles raisons avez-vous accepté de répondre favorablement à cet entretien ?

Le sujet de votre thèse est très novateur, ce qui le rend intéressant et précieux. Nous avons toute la multitude de témoignages et d'écrits des « anciens » pour relater ce qui s'est passé à Rawa-Ruska. Recueillir et compiler maintenant les témoignages des descendants cela n'a jamais été fait à ma connaissance et offrira un éclairage élargi et plus contemporain qui pourrait mieux intéresser de nouveaux publics, surtout jeunes, pour qui cette époque apparaît déjà très lointaine et que nous avons parfois des difficultés à capter.

5- Dans le cas où vous seriez confronté à une personne ne possédant aucune connaissance sur la captivité des prisonniers de guerre français du Stalag de Rawa-Ruska, que diriez-vous au sujet de ce camp ?

Je commencerais par lui dire qu'il n'est pas étonnant de sa méconnaissance puisqu'il est resté invisible au grand public. Il ne figure pas sur la liste officielle A 160 des camps car la commission AROlsen n'a pas été autorisée à se rendre en URSS et ensuite c'est le seul camp ayant eu un statut particulier, il n'est ni de déportation ni d'extermination mais de représailles pour militaires que les nazis voulaient mater suite à leur indiscipline, aux sabotages, aux évasions. Les deux conjugués font que ce camp serait tombé dans l'oubli sans la volonté infaillible des survivants de le remettre dans la lumière et de le faire connaître.

Ensuite, mon discours ne serait pas le même si je m'adresse à un adulte ou bien à un jeune collégien.

6- Pouvez-vous présenter votre père/grand-père, anciens du 325 ?

Il s'agit ici de dresser une courte biographie en précisant notamment ses dates de vie et de décès ; s'il eut des frères et des sœurs (leurs dates) ; sa vie avant la guerre ; sa mobilisation en 1939 et la campagne de France ; sa capture ; son parcours de captivité ; sa détention au Stalag 325 ; son retour en France ; son parcours après la guerre (familial, professionnel, etc.).

Fernand est né le 21 décembre 1915 au CHABLE-BEAUMONT, en Haute-Savoie, un petit village près de la Suisse (environ 10 kms de Genève) et il est décédé le 5 Août 2004 à ANNECY. Il aurait eu un frère aîné si celui-ci n'était pas mort à l'âge d'un an. Une enfance difficile entre un père et une mère presque toujours absents pour exercer leur travail et faisant guère attention à lui. Le jour de Noël il n'y avait aucun cadeau sous le sapin, ses parents n'y avaient même pas pensé ! Ce sont donc plus ses tantes qui se sont occupées de lui et l'ont éduqué. Après le bac en 1933 il entre à l'École Normale d'Instituteurs de BONNEVILLE pour 3 ans. Il n'aura pas le temps de commencer à faire son métier puisqu'il est aussitôt appelé au service militaire à NANCY et de nouveau pas d'inter-temps, la guerre est déclarée et il est mobilisé sur place.

De la campagne de France et sa capture je ne sais rien et du parcours de captivité juste le début et la fin. 1er Stalag : V b de VILLINGEN (Forêt Noire, grosso-modo à mi-chemin entre Schaffouse et Stuttgart), affecté à SCHRAMBERG à la fabrique de cartons Mayer. 1ère évasion. Rawa-Ruska : il a fait partie des derniers déportés en y arrivant le 8 Janvier 1943 et reste peu de temps puisque à l'évacuation du 21 Janvier il est transféré à la Citadelle de LEMBERG. Devant l'avancée de l'armée russe, nouvelle évacuation et transfert à MANNHEIM. Dernière évasion le 28 Avril 1943 réussie, retour en France et entrée dans la Résistance. dans un maquis du Bugey (Ain) 1945 :

Après l'armistice il est rappelé par le Ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés pour des missions d'informations et de recherche de prisonniers en Allemagne. Il est élevé au grade de Lieutenant et, entre mai et août 1945, part 4 fois en mission comme Officier de Renseignement.

Après-guerre : Fernand commence enfin son métier d'instituteur. 1948 : il épouse Rose-Emilienne G., et je nais le 15 Août 1952 à ANNECY.

En 1958 mes parents demandent leur changement de poste pour CHAMONIX où mon père devient professeur de mathématiques après une formation complémentaire. 1966 : déménagement à ANNECY. La Section Savoies de Rawa-Ruska est créée cette année-là et Fernand en devient Président en 1968. Puis elle doit intégrer l'Isère qui s'est dissolue et devient l'Association de Ceux de Rawa-Ruska Savoie-Dauphiné. Mon père en restera Président jusqu'à son décès en 2004.

7- Votre père/grand-père parlait-il de sa captivité à Rawa-Ruska ? Si oui, à qui, quand, comment, et dans quel contexte ?

Il n'en parlait jamais en famille. L'épisode étant toujours resté d'une présence douloureuse en mémoire d'une part et puis, en rapport à son enfance difficile évoquée ci-dessus, mon père avait acquis un caractère taciturne et taiseux. C'était totalement différent lorsqu'ils se rencontraient entre camarades déportés à Rawa-Ruska. Là, ils échangeaient volontiers et sans état d'âme leurs souvenirs. Mon père en a parlé très rarement et exceptionnellement à d'autres personnes qui l'ont sollicité, comme par exemple à un journaliste, en interview pour un article dans l'unique quotidien local.

8- Plus généralement, dans votre famille, parlait-on de la guerre et de la captivité à Rawa-Ruska ? Si oui, quand, comment et dans quel contexte ? Qui en parlait autour de vous ? Si non, pour quelles raisons selon vous ?

Pendant ma petite enfance et mon adolescence le sujet n'a jamais été évoqué devant moi : on voulait me préserver. Ce n'est donc qu'à l'âge de 16 ans, en 1968 qu'il a bien fallu m'informer quand mon père est devenu Président de l'Association. Et même à ce moment là on a évité de me décrire les pires atrocités commises en Galicie. Précaution toute relative, par les cours d'histoire au lycée j'étais déjà au courant des camps et de la shoah. Aujourd'hui je n'ai plus de souvenir précis de ma réaction, donc je n'écrirai rien qui n'a pas été la réalité du moment. Par contre ça a été l'explication vraie aux cauchemars qui faisaient quelquefois crier mon père pendant la nuit, le réveiller, ainsi que ma mère et moi. C'était donc ça, alors que pendant 16 ans on m'a dit « c'est un mauvais rêve ». Une explication qui, pendant tout ce temps, m'a laissé plus de questions qu'apporté une bonne réponse tant elle était vague. Et, avec le recul je m'étonne de n'avoir jamais osé demander plus .

9- Vous concernant plus particulièrement, quand, comment et dans quel contexte avez-vous pris connaissance du camp de Rawa-Ruska pour la première fois ? Vous souvenez-vous de votre réaction en l'apprenant ?

Une fois arrivés à Annecy nous habitons avec mes grands-parents maternels dans la même maison. Le contexte n'était alors pas les réunions de famille occasionnelles mais une cohabitation permanente. J'ai alors assisté une fois à une discussion fort vive et houleuse entre mon grand-père et mon père. Le Pépé, qui a fait la guerre de 14-18 avait une opinion très négative et fort méprisante des combattants de 40. En résumé c'était : vous êtes une honte, vous ne vous êtes pas battus, vous avez manqué de courage et de patriotisme, votre captivité vous l'avez faite vous-mêmes, nous ça a été autre chose ! Tout ça dit d'une manière extrêmement virulente. Je n'ai connaissance que de ce jour où l'on a parlé de la guerre en famille. Par la suite, pour la sérénité de la famille et d'eux aussi, les deux hommes se sont réconciliés en passant un pacte qui leur interdisait de parler entre-eux soit de 14-18 soit de 39-45. Alors, dans le temps, sur la durée, ce sujet de discussion ayant été exclu, on ne parlait plus de guerre ni de Rawa-Ruska en famille.

10- Par la suite, avez-vous essayé d'en apprendre davantage sur la guerre et la captivité de votre père/grand-père, notamment sur sa détention au Stalag 325 ? Si non, pourquoi ? Si oui, quand, dans quel contexte et comment obteniez-vous des informations ? Qui sollicitiez-vous et pour quelles raisons avoir choisies cette/ces personne(s) en particulier ?

Oui bien-sûr et même encore maintenant toute nouvelle information est la bienvenue dès lors que personne ne peut affirmer que nous savons tout et que plus rien n'est à apprendre. Certes, le temps estompe gravement les choses, les témoins disparaissent et le camp 325 ne fournit plus d'indications puisqu'il n'est plus dans la configuration de l'époque et dans un état de conservation lamentable. En savoir plus relève de l'exploit mais il faut toujours y croire. Je ne me souviens plus qui a écrit « ce qui était des utopies hier est devenu des réalités aujourd'hui ».

Vous formulez plusieurs questions à la fois et je vais segmenter les réponses sinon je sais que ne serai pas clair. Déjà sur la guerre, d'une manière générale je peux répondre simultanément aux 2 premières questions. En 1997, les éditions anglaises Marshall Cavendish ont réalisé, avec toutes les images d'époque qu'ils ont réussi à collecter, une série de plus de 30 cassettes vhs intitulées « images de guerre 39-45 » commentées. Tous les aspects, les lieux, les faits, sont abordés, au niveau mondial, et chaque cassette traite un thème précis. Cette collection je l'ai en ma possession et je l'ai vue, même plusieurs fois.. Elle m'a offert un maximum de connaissances sur la guerre de 39-45, en un seul coup. Enfin, pas tout à fait, le visionnage entier prend 36 heures ! C'est vraiment très bien fait, un travail remarquable dont le commentaire en français est lu par l'acteur Philippe Noiret et c'est si complet et détaillé que l'on ne ressent plus guère le besoin d'aller chercher d'autres informations ailleurs.

Concernant le Stalag 325 et mon père ça a été plus long et diversifié. Tout d'abord j'ai commencé par lire il y a quelques années les livres publiés sur Rawa-Ruska. Excellente source car écrits par les « rawagés » eux-mêmes mis à part celui de Daniel Bilalian. Puis après avoir adhéré à l'association en 2004 et lors des AG de l'UNDRR j'ai tenté de poser des questions, avec plus ou moins de succès. J'ai aussi essayé les recherches sur le web mais de ce côté là c'est très décevant : quelques blogs trop simples de descendants finalement eux aussi en recherche d'informations. On peut dire de ça que c'est une première phase, grosso-modo entre 2004 et 2009.

Ensuite il y a eu un temps assez long où je n'étais plus préoccupé par Rawa-Ruska jusqu'en 2017 quand l'Association Savoie-Dauphiné m'a remis les archives du temps de mon père, estimant qu'elles devaient me revenir, à moins qu'elle ne sache quoi en faire. Là, je me suis plongé dedans et j'ai retrouvé un regain d'intérêt mais c'était des documents de l'Association concernant 1968/2004 ne m'apprenant pratiquement rien sur 1942/1944. Ça a été plutôt un rappel de souvenirs de « rawagés » régionaux que j'ai connus et décédés depuis, en trouvant leur fiche individuelle dans les archives. Donc une 2ème phase assez peu active.

La troisième et dernière présente bien plus d'intérêt et c'est récent. Après le décès de ma mère, le 29 Octobre 2019, je découvre dans un bureau chez elle de nombreux documents de mon père importants: sa nomination en 1945 et les ordres de mission d'enquêtes en Allemagne, des originaux du « Courrier de la R.A.F » très informatifs sur le déroulement de la guerre vu du côté anglais et à destination des français dans le but de contrecarrer la propagande nazie, quelques lettres envoyées depuis Rawa-Ruska. J'étais très ému de découvrir si tardivement ces originaux, vieux de plus de 75 ans, et en ces circonstances.

Pour répondre à votre dernière question : je ne me suis jamais autorisé à poser une question à mon père. Jamais, pas une seule fois. Pourquoi ? Un mélange de sentiment de m'introduire pas très légitimement dans une histoire qui n'appartenait qu'à lui seul, la peur de remémorer de très mauvais souvenirs, de provoquer un nouveau « mauvais rêve » tel qu'évoqué plus haut, et peut-être également quelque chose d'inconscient qui me dépasse.

Aujourd'hui, cela fait partie des silences et de non-dits que je regrette.

11- Quels ont été les rôles de votre mère et de votre grand-mère dans la remémoration et la transmission de la mémoire de la captivité à Rawa-Ruska dans votre famille ? Comment analysez-vous leur (non)participation ?

Je commence par les grand-mères, c'est plus simple. Aucun rôle : ma grand-mère paternelle est décédée avant ma naissance, en 1950, et pour ma grand-mère maternelle, disons qu'elle avait bien d'autres chats à fouetter et puis c'était une personne toujours joyeuse qui entrait rarement dans des sujets graves et dramatiques.

Quant à ma mère, c'est un tout autre son de cloche. En épousant mon père elle s'est emparée de la cause Rawa. A partir de juillet 1971, quand elle a été en retraite, elle s'est mise à épauler activement mon père, en s'occupant parfois de tâches de secrétariat et surtout en prenant pleinement le rôle qui sied à une femme de Président : le maintien du lien social et des liens d'amitié, l'accompagnement de mon père aux congrès ou manifestations patriotiques, des déjeuners à la maison, l'accueil de familles de « rawagés » d'autres régions en visite en Haute-Savoie, et elle en parlait souvent autour d'elle, etc..... Et une fois devenue veuve elle a continué dans cette voie. En 2005, un an après le décès de mon père, elle s'est obligée à faire le voyage à Rawa-Ruska seule, à 81 ans. Notre association lui a décerné le Titre de Présidente d'Honneur et l'a placée sur un piedestal au niveau de mon père. Parfois j'ai été un peu gêné, par modestie, par des propos élogieux à son égard que d'autres auraient pu recevoir aussi. Mais je suis assez fier que ma mère ait été cette personne là et je j'espère avoir reçu d'elle son courage et sa dignité.

Pourquoi a-t-elle agi ainsi ? Elle aussi a traversé la guerre, je l'ai toujours vue remplie d'admiration pour mon père, c'était une cause très forte qui lui correspondait parfaitement et enfin plus simplement c'était dans sa nature, elle a toujours vécu en se dévouant pour les autres.

12- Vous êtes-vous informé sur la captivité à Rawa-Ruska par d'autres moyens, en dehors de votre famille ? Si oui, quand et pourquoi, comment, auprès de qui et dans quel contexte ? (livres, internet, relations extérieures à la famille, etc.).

Je pense avoir anticipé la question en répondant plus haut à la question 9

13- Est-ce que votre père/grand-père appartenait à une section régionale de Ceux de Rawa-Ruska ? Si oui, laquelle, pendant quelle période et avait-il des responsabilités ?

Association Savoie-Dauphiné 1966/2004 et Conseiller au bureau de l'UNDRR.

14- Faites-vous partie vous-même d'une section régionale de Ceux de Rawa-Ruska ? Si oui, laquelle, depuis quand, et pourquoi ?

Oui Association Savoie-Dauphiné – depuis septembre 2004

Rawa-Ruska ça fait partie de l'héritage pour un descendant. Après chacun est libre d'adhérer ou pas. En ce qui me concerne c'était une telle évidence qu'il n'y avait même pas de notion d'obligation morale ou de devoir de mémoire. Cette expression est d'ailleurs à mon sens inappropriée pour ce qui me concerne Le devoir de mémoire est une notion que l'on doit inculquer à la jeunesse,

les gens de plus de 50 ans comme moi l'ont déjà fait le devoir de mémoire. J'ai adhéré par conviction, solidarité, et pour transmettre. Alors je préfère le terme de passeur de mémoire, il me convient parfaitement. Et puis c'est plus élégant, il me rappelle le poème de Paul Verhoven « Le Passeur » ou bien ça pourrait être le titre d'une chanson de Brassens.

15- Aviez-vous des souhaits, des attentes, au moment d'adhérer à une section locale ? Ont-ils été réalisés ? Si oui, comment ?

Au début pas vraiment, j'étais un peu déstabilisé. Un nouvel adhérent à une association a naturellement des souhaits et des attentes mais dans mon cas j'étais déjà en périphérie, dans l'ombre de mon père si on peut dire ça ainsi et j'ai eu besoin d'un moment pour m'intégrer. Des copains de mon père que je vouvoyais auparavant par politesse me demandaient tout d'un coup de les tutoyer puisque c'est l'usage dans l'association en est une illustration. Une fois ce cap franchi, oui j'ai eu des souhaits et des attentes. Certains ont été réalisés, d'autres non pour toutes sortes de raisons. J'avais ainsi remarqué une carte des camps au Musée de la Résistance à côté du cimetière militaire de Morette sur laquelle ne figurait pas le camp 325 j'ai parlé à ma mère et nous en avons informé le Président qui a fait une lettre au Conseil Départemental et le nom de Rawa-Ruska a été ajouté. Depuis 2017 j'ai pris la fonction de Secrétaire de l'association et à ce titre je soumetts des idées au bureau et quand elles sont retenues elles sont intégrées aux décisions collégiales que nous prenons.

16- Y a-t-il eu des périodes durant lesquelles la mémoire de la captivité à Rawa-Ruska de votre père/grand-père a été moins présente ? Si oui, quand et comment l'expliquez-vous ? Cette mémoire est-elle importante pour vous aujourd'hui ? Si oui, depuis quand et pour quelles raisons ?

Oui c'est arrivé quelquefois quand j'étais encore en activité professionnelle. Débordé par tout ce que j'avais à faire ou fatigué, ou pas envie car il faut bien l'avouer c'est parfois pesant. Explication d'une banalité affligeante !

Cette mémoire est importante pour moi aujourd'hui et encore plus depuis 2004. Au fil du temps les anciens disparaissent, ils se comptent à ce jour sur les doigts d'une main et sont centenaires. Dans un avenir proche seuls les descendants auront la charge de perpétuer cette mémoire et ensuite c'est l'inconnu. Donc c'est maintenant ou jamais qu'il faut mettre le paquet et tout faire pour qu'il reste des traces durables (pose de plaques entre-autres, documentation dans les lycées, etc...)

17- Est-ce important pour vous de transmettre la mémoire de la captivité à Rawa-Ruska? Transmettez-vous vous-même ? Si oui, pourquoi, à qui, et par quels moyens ? Si non, pour quelles raisons ?

C'est d'une importance primordiale. Je le fais un peu autour de moi, auprès de mes petits-cousins ou des enfants de voisins à qui j'ai parlé de Rawa-Ruska et à qui j'ai distribué la plaquette réalisée par l'association. C'est beaucoup trop peu et je le regrette. Pour passer au stade supérieur il faut pouvoir réunir plus de personnes et disposer de supports plus sophistiqués, telle la vidéo, et certainement être à deux. Au-delà c'est au hasard de rencontres.

L'idéal serait de toucher les collèges et lycées mais il faut connaître les profs d'histoire et qu'ils acceptent de perdre une heure de cours pour la consacrer à Rawa-Ruska.

On peut aussi s'interroger de la connaissance de Rawa-Ruska au niveau de l'état et de ses structures. Les nouvelles générations de politiques sont-elles informées ?

**18- Selon vous, est-il nécessaire d'adapter le discours mémoriel et les moyens employés pour transmettre en fonction du public vers lequel on s'adresse ? Si oui ou non, pourquoi ?
Pouvez-vous donner des exemples concrets ?**

J'ai commencé à répondre dès la question 1 mais oui c'est nécessaire et même presque obligatoire . Pour un jeune public Rawa-Ruska ce n'est pas perçu comme un film de Disney. Il y a une violence telle, dont ils doivent être instruits certes, mais le discours ne doit pas devenir traumatisant pour eux, avec les conséquences que ça peut comporter. L'exercice devient plus compliqué pour l'orateur. Devant un public adulte c'est tout le contraire, il n'y a aucun filtre et on peut tout dire dans le détail.

A peu près la même chose pour les moyens. Quelquefois il faudra se contenter d'un support papier pour une présentation rapide dans un lieu pas équipé d'audiovisuel et plus souvent ce sera une vidéoconférence, en phase dans notre époque, plus adaptée et attractive.

En 2015 nous étions invités à participer à une conférence-débat par le CRD74 (Comité de la Résistance et de la Déportation de Haute-Savoie) à Annecy , où nous avons présenté le reportage de TV 8 MONT-BLANC réalisé 10 ans plus tôt lors de la venue de Mr Maire pour l'exposition de ses dessins de Rawa-Ruska en Mairie de Saint-Pierre en Faucigny. La salle, d'environ 300 personnes était pleine et l'intérêt du public lui a fait poser de très nombreuses questions. Une touriste américaine y a assisté ! Nous étions réjouis de ce succès d'audience.

19- Avez-vous ou avez-vous exercé des responsabilités au niveau local et/ou national au sein de l'Union nationale Ceux de Rawa-Ruska ? Si oui, lesquelles, quand et dans quels buts ?

Secrétaire de Savoie-Dauphiné depuis octobre 2017. Un gros différend entre la présidente et la secrétaire en poste lui ayant fait remettre sa démission immédiate j'ai perçu une grave crise de gouvernance qui aurait pu être fatale à l'Association. Il fallait une nomination provisoire tout de suite, le poste ne pouvant rester vacant et sans candidat je me suis donc proposé et je fus accepté. L'AG suivante a entériné cette modification du bureau.

Il était absolument inenvisageable pour moi que l'Association que mon père a tenue à bout de bras pendant 36 ans puisse s'effondrer de cette manière-là, pour une question toute personnelle entre deux membres. C'est donc une décision qui s'inscrit dans une logique de continuité et de respect pour ceux qui nous ont précédés à la direction de notre Association.

20- Avez-vous rencontré d'anciens prisonniers de Rawa-Ruska ? Si oui, lesquels, et à quelle(s) occasion(s) ? Qu'avez-vous retenu de vos échanges ?

En public beaucoup, lors des AG de l'UNDRR, depuis 2004. En privé quelques-uns, d'autres régions, en visite ou en vacances dans les environs et qui le signalaient volontiers avec un désir manifeste de vouloir rencontrer mon père. Et c'est tout naturellement que nous les recevions à la maison ou que nous nous déplaçons.

J'ai ainsi un souvenir très présent de la famille d'un « rawagé » de Lille (père-mère-fils-belle fille et petit-fils!) qui est venue plusieurs années de suite faire du ski aux Gets pendant les vacances scolaires de février et nous invitait un dimanche à partager le repas de midi et l'après-midi de ski.

Une autre fois c'était un gars de la région bordelaise, ayant un domaine vigneron, producteur de vin, renommé d'ailleurs, qui était venu par curiosité s'intéresser aux vins de Savoie et nous l'avons reçu chez nous.

Et encore ce couple de vers Périgueux venu un été en cure à Aix les Bains qui nous a rendu visite un après-midi. Anecdotique mais peut-être intéressant pour vous; la mémoire tient à une marque automobile. Il était nouveau que les Lada soient importées en France et ils en possédaient une. Voici surtout pourquoi je me suis souvenu d'eux !

J'ai dû en croiser d'autres dont je n'ai plus souvenir mais ce que je retiens de ces échanges c'est que le temps n'use pas le lien d'amitié très fort des déportés-internés à Rawa-Ruska, que ce lien s'est établi et renforcé entre les familles et leurs enfants. Rawa-Ruska c'est un élargissement de ma famille par une seconde famille.

21- Avez-vous des attentes particulières en ce qui concerne l'Union nationale et ses sections régionales ?

Tout d'abord une rectification : il n'y a plus de sections de l'UNDRR, les statuts ont changé. Les sections sont devenues des associations régionales indépendantes affiliées à l'UNDRR.

J'attends de l'Union qu'elle continue à nous représenter efficacement auprès des instances nationales et persiste à réclamer le statut qui leur a toujours été refusé au motif que c'étaient des militaires, qu'elle soit stable pour être forte et une meilleure communication en retour vers les associations régionales que par le passé.

Des associations régionales j'aimerais qu'il y ait plus souvent de contacts entre-elles. Elles font ce qu'elles veulent et peuvent dans leur zone géographique sans échanger d'information sur leur activité avec les autres. C'est dommage : toute bonne idée doit être partagée par une large diffusion pour essayer de l'appliquer le plus possible, partout. Ce ne doit pas rester une exclusivité régionale qui nuit à une efficacité globale.

22- Pensez-vous que le statut d'interné résistant pour les PGF du Stalag 325 est justifié ? Si oui ou non, pourquoi ?

Je ne me suis pas forgé d'opinion définitive à ce sujet. La Résistance, telle qu'elle est décrite a eu lieu sur le sol français. Les PG en Allemagne, par les actes de sabotages et d'évasions font de toute évidence d'une « résistance extérieure » qui leur été reconnue. « un symbole de la résistance et de la déportation, ce fut Rawa-Ruska » Maréchal Juin. « leur sacrifice est au premier rang de ceux consentis par le peuple français pour la libération du territoire » Charles de Gaulle. Entre les lignes c'est aussi reconnaître une forme de résistance.

Ça a été aussi un sujet de discorde entre des associations de résistants et Rawa-Ruska. Les premières se considérant les seules légitimes à posséder le titre et le défendant contre vents et marées, ne voulant absolument pas l'accorder aux Rawa. Sujet sérieux ou des querelles de chapelles ? Je pense que tout conduit à leur accorder ce titre d'autant plus que de nombreux évadés ont fait ensuite de la Résistance et ont été médaillés à ce titre (dont mon père). Cependant il pourrait exister encore des réticences dont il faut tenir compte. Voilà pourquoi je n'ai qu'un avis provisoire, favorable mais en attente de décisions plus positives.

23- Pensez-vous que le statut de déporté résistant pour les PGF du Stalag 325 serait justifié ? Si oui ou non, pourquoi ?

Il n'y a pas eu d'enregistrement des PG à leur arrivée au camp 325 car il s'agissait d'un simple déplacement d'un camp où ils avaient été enregistrés. Nota : d'où une difficulté supplémentaire pour nos recherches. De ce fait, tant du côté allemand que français ils n'ont pas été déportés à Rawa-Ruska mais transférés à Rawa-Ruska. Il faut donc considérer la déportation antérieurement. Ensuite le statut a été accordé aux civils mais pour les militaires la déportation n'est toujours qu'un risque du métier ne méritant aucun titre. Rien n'a changé depuis les grecs et les romains ! Il serait donc grand temps de reconsidérer cette situation et je suis tout à fait favorable pour que ce statut leur soit reconnu.

24- Dans votre famille, qui s'intéresse à Rawa-Ruska ? Qui est prêt à s'investir - ou le fait déjà – dans la perpétuation de la mémoire de cette captivité ? (Précisez le lien de filiation avec cette/ces personne(s) et leur âge). Dans le cas où vous seriez la seule personne de votre famille à vous investir, comment expliquez-vous cette situation ?

Quasiment personne à part moi et l'une de mes cousines qui s'y est intéressée un peu, suite à la diffusion du film de Chochana Boukhobza par FR3 en 2017.

Personne dans ma famille n'est prêt à s'engager. J'ai pas d'enfant donc personne pouvant être directement motivé par ce qui est arrivé à son grand-père. Les autres sont des cousins et petits-cousins pour qui ça concerne un oncle ou un grand-oncle et ça crée une distance qui fait toute la différence. Et puis ils sont tous plus jeunes que moi . Il me semble probable que leur perception de cette époque de la 2ème guerre mondiale soit différente de la mienne.

25- Pensez-vous que dans votre famille, après vous, les générations successives perdureront la mémoire de la captivité à Rawa-Ruska, *a fortiori* celle de votre père/grand-père? Si oui ou non, pourquoi ?

J'ai à peu près la certitude que non. Mon père sera quelqu'un d'inconnu pour eux et leurs centres d'intérêts seront encore plus éloignés de cette période.

26- Vous êtes-vous déjà rendu à Rawa-Ruska et/ou en Galicie ukrainienne ? Si oui, combien de fois, à quelle(s) occasion(s), et avec qui ? Si non, aimeriez-vous y aller et pourquoi ?

Non. Je n'éprouve pas le besoin d'y aller. Google Earth m'a fourni le moyen virtuel de visiter le site. Aller en Ukraine présente quelques difficultés dans l'organisation du voyage et du séjour qui me rebutent. Peut-être je l'envisagerai si l'Union Nationale organise un nouveau voyage mais c'est improbable dans un avenir proche dû à la situation actuelle en Ukraine.

27- Dans le cas où vous seriez déjà allé à Rawa-Ruska, quelles impressions avez-vous retenu de ce/ces voyages ?

Sans objet

Témoignage libre

Afin de pallier l'absence d'interaction due au format de cette enquête écrite, vous avez la possibilité, si vous le désirez, d'écrire ci-dessous ce que vous jugerez utile en lien avec la captivité au Stalag 325 et sa mémoire.

Juste insister sur l'urgence à transmettre cette mémoire. Les descendants directs que nous sommes avons un âge déjà avancé.....et ensuite ?

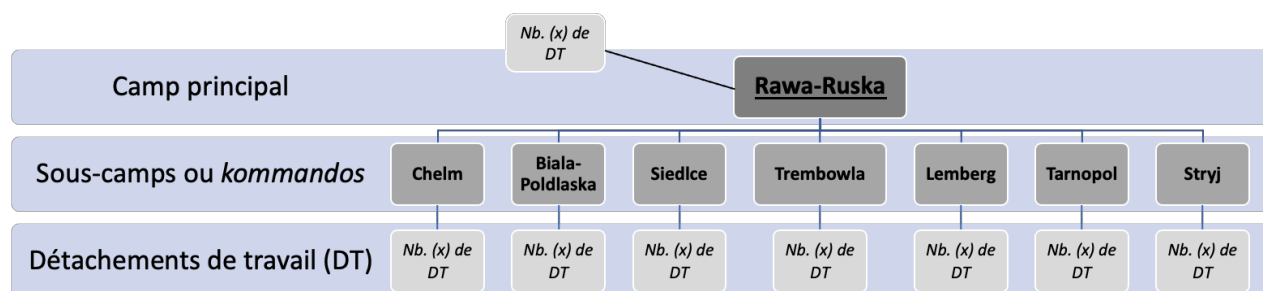
Annexe 8 : Répartition des PGF internés au Stalag 325 et dans les détachements de travail en août 1942 d'après le rapport des délégués du CICR

Stalag 325 et ses sous-camp ou kommandos	Districts	Nb. PG	% du total	Nb. DT*	% du total
Stalag 325 de Rawa-Ruska – camp principal	Galicie	3 355	26 %	11	28 %
⇒ 323 de Tarnopol	Galicie	3 279	25 %	12	31 %
⇒ 335 de Stryj	Galicie	2 227	17 %	9	23 %
⇒ 319 de Chelm	Lublin	1 385	11 %	2	5 %
⇒ Trembowla	Galicie	841	6 %	-	-
⇒ 366 de Siedlce	Lublin	799	6 %	2	5 %
⇒ 328 de Lemberg	Galicie	762	6 %	2	5 %
⇒ 307 de Biala-Podlaska	Varsovie	390	3 %	1	3 %
Total :		13 038	100 %	39	100 %

*DT = Détachements de travail.

Source : ACICR, Genève, C SC Allemagne, Frontstalag, RT, « Rapport du Frontstalag 325 de Rawa- Ruska », D^{rs} Marti et Masset, 16 août 1942, p. 1.

Annexe 9 : Exemple d'organisation du travail au Stalag 325 en 1942



Annexe 10 : Les ghettos juifs dans le Gouvernement Général de Pologne (1939-1943)

Source : MEGARGEE Geoffrey P. (Dir.), DEAN Martin (Dir. vol.), *Encyclopedia of camps and ghettos (1933–1945)*, Vol. 2, Part A, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press en association avec le USHMM, 2012.





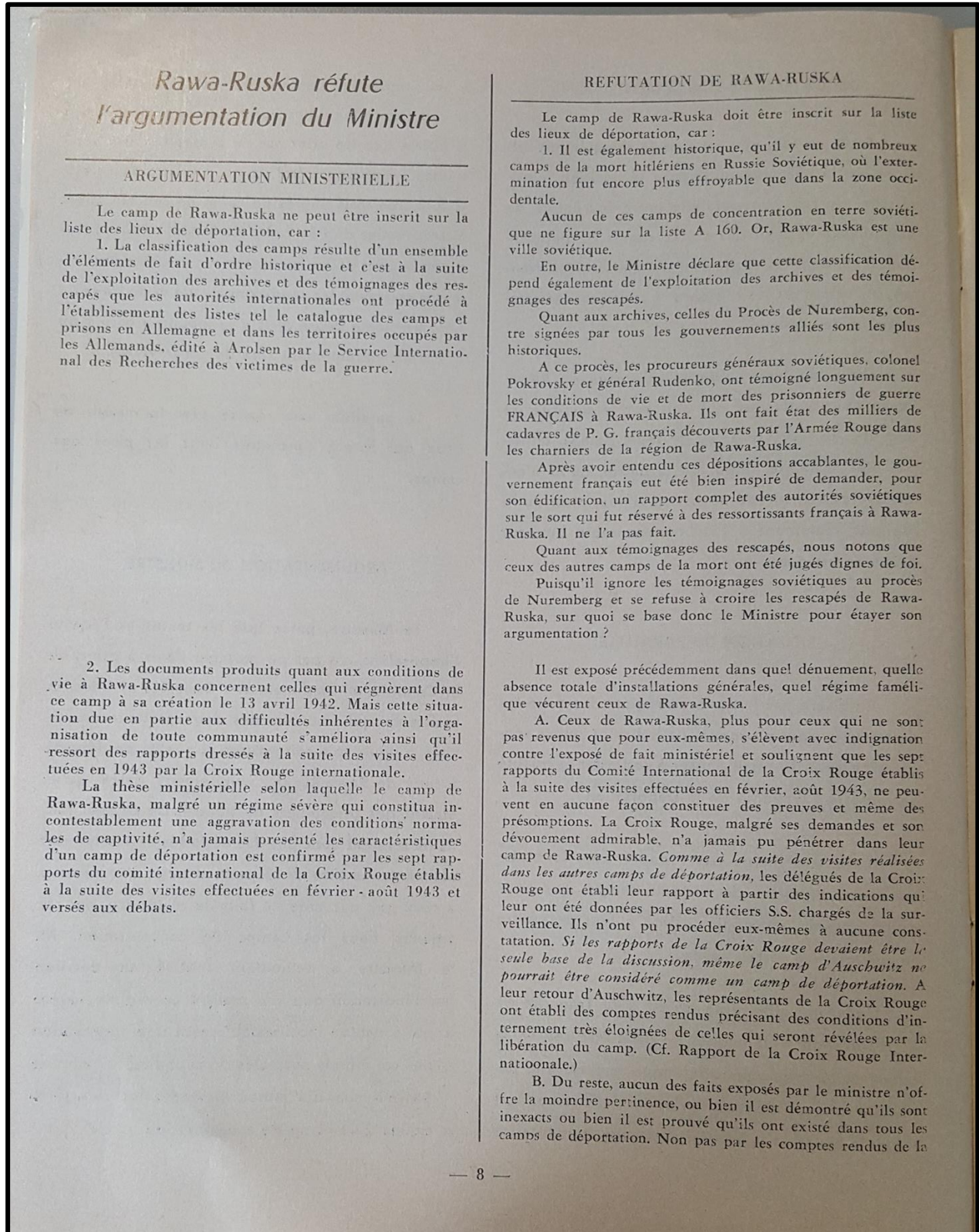


Borders as of 1942



Annexe 11 : Extrait de la contre-argumentation de l'union de Provence de Ceux de Rawa-Ruska opposée au ministère des ACVG en 1965

Source : UNCRRD, Union de Provence des déportés de Rawa-Ruska, « Édition spéciale - Justice pour Rawa ! », 1965, p. 8.



Annexe 12 : Photographies du Stalag 325 prises par le CICR en 1942 et 1943

Le camp de Rawa-Ruska



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-14A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Prisonniers de guerre apposant l'inscription Stalag 325 à l'entrée du camp » 16 août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-19A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Vue générale avec casernes construites pour les prisonniers de guerre russes », août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-20A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Vue générale avec casernes construites pour les prisonniers de guerre russes », août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-23A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Vue générale avec casernes construites pour les prisonniers de guerre russes », août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-21A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. La seule fontaine du camps devant des casernes en construction », août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-22A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. L'un des trois blocs habités par les prisonniers français et belges », août 1942.

Le cimetière des PGF internés au camp de Rawa-Ruska



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-25A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Le cimetière », août 1942.

La visite des délégués du CICR au camp de Rawa-Ruska le 16 août 1942



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-00883-30, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Visite du camp. Le délégué s'entretient avec le commandant à la sortie de la cuisine », 16 août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-11A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Visite du camp. Le délégué s'entretient avec le commandant », 16 août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-12A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Visite du camp. Le délégué s'entretient avec le commandant », 16 août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-13A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Visite du camp. Les délégué s'entretiennent avec des prisonniers de guerre français », 16 août 1942.

Les PGF détenus au Stalag 325



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-15A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Prisonniers de guerre français dessinant un jardin au centre du camp », 16 août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-16A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Construction d'un portail », 16 août 1942.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-17A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Personnes de confiance et médecins », 7 février 1943. Le second prisonnier en partant de la gauche est très certainement Oscar Liévain, médecin au Stalag 325 et président de l'Amicale Ceux de Rawa-Ruska entre 1961 et 1965.



Source : Archives audiovisuelles du CICR, en ligne, V-P-HIST-03183-18A, « Guerre 1939-1945. Rawa-Ruska / Lemberg, Stalag 325. Des prisonniers de guerre du commando de travail "Berezowica" du camp annexe de Tarnopol. Au second plan la cuisine », 7 février 1943.

AMICALE du STALAG DISCIPLINAIRE 325 "Ceux de RAWA-RUSKA"

Secrétariat de Camp
68, rue de la Chaussée-d'Antin - PARIS-IX

STATUTS

ARTICLE PREMIER

L'Association dite « Amicale du Stalag Disciplinaire 325 » est formée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur l'initiative des prisonniers ayant été en captivité dans ce camp.

L'Association portera en sous-titre « Ceux de Rawa-Ruska » et le terme « Secrétariat de Camp », afin de perpétuer le nom de l'organisme qui servit de liaison entre les captifs et le pays pendant toute la durée de la captivité.

Le siège de l'Association est fixé 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e). Il pourra être transféré au siège de l'Union Nationale des Amicales de Camp, lorsque celle-ci sera créée, ou en tout autre endroit, sur simple décision du Comité directeur prévu à l'article 6.

Sa durée, comme celle de l'Union Nationale des Amicales de Camp, est illimitée.

ARTICLE 2

L'Association a pour but :

1^o de maintenir, après le rapatriement, l'esprit de solidarité et d'entraide sociale né dans le camp, à l'exclusion de tout esprit politique ou confessionnel;

2^o de défendre l'intérêt des prisonniers et des rapatriés en maintenant la liaison entre tous ses membres encore captifs ou rapatriés, notamment pour la conservation et la protection contre toute atteinte, du patrimoine artistique, littéraire, moral, spirituel et matériel, acquis au camp;

3^o d'aider, éventuellement, les Pouvoirs publics, dans la mesure où il sera possible et où l'association sera sollicitée, à trouver et à mettre en œuvre les solutions relatives aux problèmes qui découlent ou découleront de la captivité du Prisonnier de Guerre;

4° d'aider moralement et matériellement le prisonnier tant au cours de sa captivité, qu'au moment de son rapatriement et lors de son adaptation à la vie normale, d'aider les familles, d'aider les veuves et les orphelins des camarades décédés en captivité ou des suites de la captivité, en un mot, de continuer l'œuvre du Secrétaire de Camp et de rappeler à chacun les promesses mutuelles de solidarité;

5° d'assurer le retour des corps des camarades décédés en captivité, d'aider au règlement de toutes les questions juridiques et administratives qui pourront se présenter;

6° de participer, éventuellement, à la création et au fonctionnement de l'Union Nationale des Amicales de Camp, ainsi qu'à toute action commune utile avec les Associations d'anciens prisonniers de guerre.

ARTICLE 3

Les moyens de l'Association sont: les réunions périodiques, les manifestations et tous moyens de nature à rappeler à chacun les souffrances de la captivité et le sentiment de solidarité qui a permis à tous de supporter l'épreuve.

ARTICLE 4

L'Association se compose de membres actifs, de membres titulaires, de membres honoraires et de membres bienfaiteurs.

1° Sont membres actifs de droit, tous les prisonniers qui, ayant séjourné au camp, en exprimeront le désir. On ne peut être membre actif que d'une seule amicale de l'Union Nationale des Amicales de Camp.

Pour conserver l'esprit du camp, il n'est pas fixé de cotisation absolue. Cette cotisation est égale, annuellement, à une journée de salaire, traitement ou bénéfice, avec un minimum de 100 fr. La cotisation ne peut être supérieure à la limite fixée par la loi.

2° Sont membres titulaires les personnes physiques ayant perdu un membre proche de leur famille au Stalag 325 (épouse, enfants, père, mère, frère, sœur, oncle, tante). La cotisation des membres titulaires est fixée annuellement à 100 francs.

3° Sont membres honoraires, toutes personnes physiques ou morales de nationalité française qui s'intéressent aux captifs et qui sont agréées par le Comité directeur. La cotisation des membres honoraires est fixée annuellement à 1.000 francs.

4° Sont membres bienfaiteurs, toutes personnes physiques ou morales de nationalité alliée qui s'intéressent aux captifs et qui sont agréées par le Comité directeur. La cotisation des membres bienfaiteurs est fixée annuellement à 1.000 francs.

ARTICLE 5

Pour être membre de l'Association, il faut :

Pour le membre actif :

1° Etre de nationalité française, ou avoir combattu sous l'uniforme français dans une unité régulière ou constituée, de la guerre 1939-1945.

2° Donner son adhésion aux présents statuts.

Pour le membre titulaire :

Avoir perdu un proche parent au Stalag 325, comme il est dit ci-dessus et être agréé par le Comité directeur.

Pour le membre honoraire :

Etre présenté par deux membres actifs, être de nationalité française et être agréé par le Comité directeur.

Pour le membre bienfaiteur :

Etre présenté par deux membres actifs, être de nationalité alliée et être agréé par le Comité directeur.

La qualité de membre se perd :

Pour les membres actifs, titulaires, honoraires et bienfaiteurs :

- par la démission,
- par le non-paiement non justifié de la cotisation en cours ou des cotisations échues, sur décision du Comité directeur,
- par la radiation proposée à l'Assemblée générale par une Commission spéciale, dont fait partie de droit le Président du Comité directeur, pour motifs graves (condamnation entraînant la perte des droits civiques et politiques, action ouverte contre les exilés de la guerre et contre la France et la Défense Nationale, attitude anti-patriotique ou collaborationniste tant au camp qu'en France ou dans l'Empire français, actes délictueux commis au camp à l'égard de camarades ou de la collectivité, condamnation infamante, etc., etc..)

Le membre actif, titulaire, honoraire ou bienfaiteur dont la radiation sera proposée devra, toujours être entendu au préalable, par la Commission spéciale mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 6

L'Association est administrée et dirigée par un Comité directeur de cinq membres au moins et de neuf membres au plus, qui est nommé par l'Assemblée générale pour un an. Ces chiffres pourront être révisés après le retour de tous les captifs et selon l'importance prise par l'Amicale soit en province, soit dans l'Empire français.

Ce Comité comprend : un Président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier général. Il se réunit au moins une fois par mois et les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et le secrétaire général, procès-verbaux qui sont transcrits sans blancs ni ratures, sur un registre coté et paraphé par le Préfet de Police ou son délégué.

Les délibérations du Comité directeur sont prises à la majorité des membres présents.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Jusqu'au rapatriement de la totalité des prisonniers, le « Secrétaire de Camp », seul titulaire d'un mandat officiel de ses camarades encore captifs, assume, en principe, la présidence à titre provisoire. Une Assemblée générale sera tenue dans les six mois du retour général par les membres actifs. Le vote pourra se faire par correspondance.

Les membres du bureau sont rééligibles. Ils ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison de leurs fonctions et prennent l'engagement d'honneur de ne solliciter ni accepter aucun mandat à caractère politique en raison des dites fonctions.

ARTICLE 7

L'Assemblée générale se réunit sur la convocation du Président du Comité directeur ou sur la demande de la moitié de ses membres actifs aussi souvent que l'exigent les buts poursuivis par l'Association et au moins deux fois par an. Son Ordre du jour est celui du Comité directeur, son bureau est celui du Comité directeur.

L'Assemblée délibère sur toutes les questions intéressant l'Association.

La présence du quart au moins des membres actifs de l'Association est nécessaire pour la validité des délibérations sur première convocation et sans quorum à la deuxième convocation.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres actifs présents; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Tout membre actif de l'Association peut se faire représenter aux réunions de l'Assemblée par un suppléant qui devra, obligatoirement, faire partie de l'Amicale en qualité de membre actif.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président ou le secrétaire général.

Les membres titulaires, les membres honoraires et les membres bienfaiteurs assistent, s'ils le désirent, aux Assemblées générales, mais ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut convoquer aux Assemblées, à titre consultatif, toute personne étrangère à l'Association, dont la présence peut être jugée utile.

ARTICLE 8

Des sections départementales ou régionales pourront être créées avec l'accord ou sur la décision du Comité directeur pour assurer le bon fonctionnement de l'Amicale dans les départements et l'Empire français. Les membres des dites sections, ainsi que les représentants responsables élus par celles-ci, devront être agréés par le Comité directeur. En cas de litige entre une section départementale ou régionale et le Comité directeur, le différend devra être porté devant l'Assemblée générale.

A défaut de sections départementales ou régionales, le Comité directeur pourra désigner des délégués départementaux ou régionaux qui agiront en son nom, recevront ses directives et seront responsables devant lui de tous les actes commis au nom de l'Association.

Les sections départementales ou régionales ou les délégués départementaux ou régionaux devront tenir une comptabilité distincte qui formera un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Amicale.

ARTICLE 9

Le Président représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

En cas d'empêchement ou de maladie, il est remplacé par l'un des vice-présidents.

Le Comité directeur peut, en outre, conférer à telle personne que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

ARTICLE 10

Les recettes de l'Association se composent des cotisations perçues sur ses membres, des subventions qu'elle est susceptible de recevoir et de la générosité publique, conformément aux stipulations de la loi du 1^{er} juillet 1901, modifiée par les lois de 1916 et 1939.

Il est tenu au jour le jour une comptabilité-dénier, par recettes et dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité-matières.

ARTICLE 11

Le patrimoine de l'Amicale du Stalag Disciplinaire 325 « Ceux de Rawa-Ruska », répond, seul, des engagements contractés par elle sans que la responsabilité personnelle d'aucun de ses membres puisse être particulièrement mise en cause.

ARTICLE 12

L'Association est autonome, tant dans sa gestion que dans son administration. Elle devra cependant s'inspirer, dans la mesure du possible, des décisions prises au sein de l'*Union Nationale des Amicales de Camp* et ce, pour maintenir l'unité prisonnier qui a tant aidé l'action du Comité National des Secrétariats de Camp, tout au long de la captivité.

Egalement, elle se maintiendra en contact étroit avec les Associations départementales pour coordonner les efforts et pratiquer à bon escient l'œuvre d'entraide qui est son but.

ARTICLE 13

Les statuts de l'Amicale ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Comité directeur ou d'un groupe de membres actifs et les modifications ne sont acquises qu'après que l'Assemblée générale, convoquée dans les conditions précisées à l'article 7, les aura adoptées à la majorité des membres présents.

ARTICLE 14

Les présents statuts et les modifications subséquentes pourront être déposés au siège de l'Union.

ARTICLE 15

La dissolution de l'Amicale du Stalag Disciplinaire 325 « Ceux de Rawa-Ruska » ne pourra être prononcée que par une Assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. La décision ne pourra être acquise qu'à la majorité des 2/3 des membres présents. La dissolution aura lieu selon les conditions fixées par les lois en vigueur au moment de la convocation de l'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dite dissolution.

ARTICLE 16

En cas de dissolution, l'Assemblée générale fixera le mode de liquidation et nommera le ou les liquidateurs dont un, au moins, sera choisi parmi les membres du Comité directeur en exercice à ce moment.

Au terme des opérations de liquidation, l'Assemblée générale extraordinaire approuvera les comptes présentés et donnera décharge aux liquidateurs. L'Actif restant sera dévolu suivant la décision prise par l'Assemblée générale sur proposition du ou des liquidateurs ou de tout autre membre de l'Assemblée.



Annexe 14 : Statuts de l'Union nationale des déportés de Rawa-Ruska (1965)

Source : AD du Gard, 138/J/1, Dossier : « Fonctionnement de la section Gard-Lozère », UNDRR, « Statuts UNDRR », 1966, 4 pages.

STATUTS

ARTICLE 1

Il est constitué une Union régie par la Loi du 1er juillet 1901, de durée illimitée, sous la dénomination de: UNION NATIONALE DES DEPORTES DE RAWA-RUSKA et des Ayants Droit des Disparus, avec la mention en sous-titre « CEUX DE RAWA-RUSKA ». Il est adopté l'abréviation « U.N.D.R.R. ».

ARTICLE 2

Le siège social est fixé 68, rue de la Chaussée-d'Antin à PARIS-9^e. Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision de la majorité simple de son Conseil National, après rapport circonstancié du Comité Directeur.

ARTICLE 3

L'Union Nationale est composée de Sections et Associations départementales ou interdépartementales adhérentes. Les membres actifs sont exclusivement les anciens Prisonniers de Guerre Français Déportés au Camp de RAWA-RUSKA et ses kommandos, pour actes qualifiés de résistance et les familles des disparus et ayants droit.

ARTICLE 4

- Les buts de l'Union sont :
- de témoigner devant l'Histoire de l'esprit de résistance et de sacrifice des Prisonniers de Guerre Français Déportés à RAWA-RUSKA;
 - d'entretenir des liens étroits d'amitié et de solidarité entre tous ses membres et les familles des disparus, ainsi qu'avec toutes les Associations de la Résistance, de la Déportation, des Anciens Combattants et autres;
 - de veiller aux intérêts moraux et matériels de ses membres et des familles des disparus, découlant de la résistance et de la déportation;
 - de poursuivre les instances engagées pour l'obtention du titre de Déporté-Résistant pour tous les survivants et ayants droit des disparus;
 - de conserver et maintenir son patrimoine historique, spirituel, littéraire et artistique.

ARTICLE 5

Les Sections et Associations adhérentes sont astreintes à une cotisation fixée à la majorité simple lors du dernier Congrès National public annuel, et au respect des statuts et du règlement intérieur.

Leurs membres actifs doivent justifier de leur déportation à RAWA-RUSKA ou ses kommandos et n'avoir eu aucune activité contraire à l'esprit de la Résistance. L'adhésion à l'Union implique l'acceptation de ses statuts et le devoir de les appliquer.

ARTICLE 6

L'Union ne poursuit aucun but politique ou confessionnel et s'interdit toute intrusion dans tout domaine étranger à ses activités propres.

ARTICLE 7

- La Direction de l'Union comprend :
- Un Conseil National composé de plein droit par tous les Présidents Actifs des Sections et Associations;
 - Un Comité Directeur composé par :
 - 1 Président National,
 - 1 Secrétaire National,
 - 2 Secrétaires adjoints,
 - 1 Trésorier National,
 - 2 Trésoriers adjoints,
 - 1 Commissaire National aux Ressources,
 - 1 Délégué National à l'Information,
 - 1 Délégué National à l'Action Sociale,
 - 1 Délégué National aux Relations Extérieures,
- plus un certain nombre de membres nommés à divers postes: Cartes I.R. et

D.R., Pensions, Veuves, Décorations, Juridique, Revendications, Journal, Renseignements, Porte-Drapeau, etc.

Le nombre total des membres du Comité Directeur est fixé à trente au maximum.

— Un Comité de Gestion composé de deux Commissaires aux Comptes.

ARTICLE 8

L'Union est dirigée par le Conseil National qui seul a qualité pour prendre les décisions engageant l'Union et les intérêts de ses membres, notamment en ce qui concerne la poursuite des diverses revendications.

Le Conseil National se réunit quatre fois l'an en Assemblée Générale, dont une fois pour le Congrès National public auquel tous les membres de l'Union peuvent assister.

Dans toutes les délibérations du Conseil National, le Président National dirige la séance et invite les Présidents présents des Sections et Associations (ou à défaut leurs représentants dûment mandatés) à voter, à la majorité simple, au prorata des voix dont ils disposent, sur chaque question à l'ordre du jour préparé par le Secrétariat National.

Les membres du Comité Directeur assistent aux délibérations du Conseil National, y prennent part sur invitation du Président pour fournir tous renseignements sur leurs missions, mais ne participent pas aux votes.

Pour l'exécution de ses décisions, l'expédition des affaires courantes, les servitudes administratives, le Conseil National donne mandat au Comité Directeur qui est responsable par devers lui de sa gestion.

A tout moment, sur décision à la majorité simple, le Conseil National a pouvoir de destituer tout membre du Comité Directeur dont les agissements, après enquête, seraient reconnus contraires aux statuts ou aux intérêts de l'Union.

Le Conseil National, sur proposition du Comité Directeur, a pouvoir de nommer toutes Commissions qui lui paraîtraient utiles pour la bonne marche de l'Union.

Le Conseil National a pouvoir de nommer un ou plusieurs membres au Comité Directeur si besoin est.

ARTICLE 9

En sus des quatre sessions annuelles statutairement prévues, le Conseil National peut être convoqué en Session Extraordinaire par le Président National sur demande, par lettre recommandée, des deux tiers au moins des membres du Conseil National.

Le quorum est alors des deux tiers des mandats des Présidents présents ou représentés.

ARTICLE 10

Le Président du Comité Directeur est également Président du Conseil National. Son titre est Président National.

ARTICLE 11

En cas d'empêchement majeur, le Président National délègue ses pouvoirs au Secrétaire National qui devient alors Président National adjoint durant l'intérim.

ARTICLE 12

Au cours du premier semestre de chaque année, le Président National convoque le Congrès National public pour soumettre aux votes :

- le rapport moral présenté par le Secrétaire National;
- le rapport financier présenté par le Trésorier National;
- les rapports des différentes Commissions (Action Sociale, Journal, Pensions, Veuves, etc.) présentés par les responsables du Comité Directeur.

Tout rapport est sanctionné par un vote distinct du Conseil National. A l'issue des travaux, le Conseil National procède au renouvellement du Comité Directeur.

ARTICLE 13

Le Congrès National public de l'Union est ouvert à tous les membres des Sections et Associations qui assistent aux délibérations. Toutefois, participent seuls aux votes les Présidents élus aux dernières Assemblées Générales locales, au prorata des voix dont ils disposent.

Pour les votes du Conseil National, chaque Président de Section ou d'Association dispose d'autant de voix qu'il compte de cotisations dûment versées pour l'exercice précédent.

ARTICLE 14

A l'intérieur de l'Union, les Associations adhérentes jouissent de leur entière autonomie morale et financière.

Les Sections et Associations sont tenues de verser au Trésorier National de l'Union un pourcentage sur les cotisations qu'elles perçoivent directement. Le montant des cotisations ainsi que le pourcentage à verser à l'Union est fixé chaque année au Congrès National public de l'Union.

Les Sections et Associations jouissent de leurs pleines prérogatives sur le plan local. Mais elles s'en remettent entièrement au Conseil National pour toutes les instances, démarches et procédures sur le plan national, et en particulier en ce qui concerne la poursuite des revendications au titre de Déporté-Résistant.

ARTICLE 15

Pour permettre des échanges fructueux et procéder plus efficacement à l'étude en commun des problèmes de l'Union, les Associations peuvent se constituer en Unions Régionales.

ARTICLE 16

Au cours du 2^e semestre de chaque année, les Sections et Associations convoquent respectivement l'Assemblée Générale de tous leurs membres et procèdent :
— à leur rapport moral ;
— à leur rapport financier ;
— au renouvellement de leur Bureau.

La composition du Bureau des Sections et Associations est facultative mais doit comprendre au minimum :

- 1 Président ;
- 3 Vice-Présidents dont l'un est obligatoirement Commissaire aux Comptes ;
- 1 Secrétaire ;
- 1 Secrétaire-Adjoint ;
- 1 Trésorier ;
- 1 Trésorier-Adjoint ;
- 1 Porte-Drapeau.

Chaque Section ou Association est invitée à nommer, dans toutes les villes importantes, des délégués locaux ayant mission d'informer les membres et de représenter la Section ou l'Association auprès des Autorités.

A titre facultatif, chaque Section ou Association peut élire, parmi ses membres, un Président d'Honneur dont le rôle est consultatif. Ne peuvent participer au vote des Assemblées Générales locales que les membres à jour de leurs cotisations.

Le Président, élu ou réélu à l'Assemblée Générale locale, est membre de droit du Conseil National de l'Union Nationale.

ARTICLE 17

Le Conseil National a pour mission :

- de représenter la volonté des Sections et Associations ;
- d'assurer la pérennité de l'Union et le respect des statuts ;
- de prendre toutes les décisions fondamentales concernant l'Union ;
- de décider de l'action commune la plus efficace pour faire aboutir les revendications de l'Union au titre de Déporté-Résistant ;
- de donner des directives au Comité Directeur et de veiller à ce qu'elles soient fidèlement exécutées.

ARTICLE 18

Le Comité Directeur a pour mission :

- d'exécuter fidèlement les directives et décisions du Conseil National ;
- de coordonner l'activité des Sections et Associations et Unions Régionales ;
- de promouvoir une action sociale au profit des Sections et Associations et de l'Union ;
- de maintenir l'esprit d'union et d'amitié entre tous les membres de l'Union ;
- de conseiller les Sections et Associations dans leur gestion intérieure en s'interdisant toute immixtion ;
- de veiller à la stricte observation des statuts et du règlement intérieur au sein de l'Union et des Sections et Associations ;
- de se tenir en constants rapports avec les Sections et Associations.

ARTICLE 19

Le patrimoine de l'Union répond seul des engagements contractés par elle sans que la responsabilité personnelle d'aucun de ses membres puisse être particulièrement mise en cause.

ARTICLE 20

L'Union Nationale peut être parrainée par un Comité d'Honneur composé de personnalités nationales éminentes de la Résistance, de la Déportation, ou de la Seconde Guerre Mondiale, en nombre indéterminé. Des membres d'honneur et

bienfaiteurs peuvent faire partie des Sections et Associations, suivant les conditions fixées à cet effet au règlement intérieur.

ARTICLE 21

Les fonds de l'Union et des Sections et Associations proviennent des cotisations et de toutes autres ressources autorisées ou tolérées.

ARTICLE 22

Les statuts et le règlement intérieur ne pourront être modifiés ou complétés que par une décision du Conseil National prise à la majorité simple sur rapport circonstancié du Comité Directeur.

ARTICLE 23

En cas de dissolution d'une Section, son avoir est reversé au Trésorier National.

En cas de dissolution d'une Association, son avoir est réparti selon les dispositions prévues à ses statuts ou règlements particuliers, ou à défaut au Trésorier National.

En cas de dissolution de l'Union décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire, les fonds de l'Union seront répartis et remis aux Associations et aux membres des Sections.

En cas de dissolution générale de l'Union, des Sections et Associations, les fonds seront à verser intégralement aux familles des disparus, aux malades et économiquement faibles de l'Union et des Sections et Associations, par les soins d'une Commission désignée à cet effet à la majorité des deux tiers à l'issue des débats sur la dissolution.

ARTICLE 24

Le Président National représente l'Union Nationale dans tous les actes de la vie civile.

Il prend toutes dispositions qu'il juge utiles, en accord avec le Conseil National pour accomplir son mandat conformément aux vœux du Conseil National.

Il est ordonnateur des dépenses suivant le budget adopté à la majorité simple du Conseil National. Il peut faire procéder à des recettes exceptionnelles après avis du Comité Directeur pour faire face à des besoins urgents non prévus au budget. Les dépenses ne peuvent être effectuées qu'après visa du Trésorier National.

Les différends éventuels concernant les recettes et dépenses entre l'ordonnateur et le comptable sont arbitrés par le Conseil National.

ARTICLE 25

Toute adhésion d'un nouveau membre dans une Section ou Association devra faire l'objet d'une sérieuse enquête préalable engageant la responsabilité du Président local, et devra être entérinée par un vote à la majorité simple du Bureau de la Section ou Association locale.

Il devra être formellement établi que le postulant a bien été déporté à RAWA-RUSKA ou ses kommandos, et qu'il était prisonnier de guerre français au moment des faits.

ARTICLE 26

Sera radié de l'Union ou des Sections ou Associations tout membre qui aura eu une attitude contraire aux buts visés à l'article 5 des statuts, ou aux buts fixés par l'Union, qui aura commis des fautes graves ou encouru une condamnation infamante, qui aura indûment obtenu la qualité de membre à laquelle il n'avait pas droit. La procédure d'exclusion sera précisée au règlement intérieur.

ARTICLE 27

Un Règlement intérieur fixera et précisera les modalités d'application des présents statuts tant pour l'Union que pour les Sections et Associations. Il sera rédigé par le Comité Directeur et soumis à la plus prochaine session du Conseil National qui l'approuvera ou le modifiera à la majorité simple des présents.

ARTICLE 28

Les présents statuts annulent et remplacent les statuts antérieurs de l'Amicale du Stalag Disciplinaire 325 et de l'Union Nationale des Militaires Déportés Résistants Extra-Métropolitains et Familles des Disparus, et ce à compter du 1er janvier 1966.

ARTICLE 29


Le Président National de l'Union et les Présidents des Sections et Associations adhérentes devront déposer les présents statuts à la Préfecture de leur siège.

Annexe 15 : Rapport médical des anciens médecins du Stalag 325 publié dans Envols (1966)

Source : UNCRRD, 1/10/Aa/9, Catégorie 10 : « Documents sanitaires », Les anciens médecins du camp de Rawa-Ruska, « Rapport médical », 1966, 17 pages.

CEUX DE RAWA-RUSKA

DE " ENVOLS "



Commission sanitaire n° 37237

organe officiel de l'union nationale des militaires déportés résistants extra-métropolitains et familles des disparus
68, rue de la Chaussée d'Antin - Paris IX^e - 874.78.44 - C.C.P. 4730-56
Numéro spécial le N° 1 F

RAPPORT MÉDICAL

établi par les médecins du camp, présenté par
"CEUX DE RAWA-RUSKA"

PREAMBULE

Il peut paraître surprenant que les médecins qui, au nombre d'une trentaine environ, ont été déportés en 1942 et 1943 au camp de Rawa-Ruska et ses kommandos, aient attendu plus de vingt ans pour rédiger un rapport commun sur les lamentables conditions sanitaires, dont ils furent à la fois les victimes et les témoins impuissants, dans lesquelles ont vécu plusieurs milliers de prisonniers de guerre français et belges.

C'est parce qu'ils espéraient que les rapports individuels rédigés par quelques-uns d'entre eux, selon les formes leur conférant valeur juridique, malgré certaines imperfections de temps et de lieu, que les témoignages détaillés, que les conclusions des commissions d'enquête russes sur le camp de Rawa-Ruska versées au procès de Nuremberg, suffisaient pour faire connaître la vérité sur le « Camp de la goutte d'eau » et la faire admettre. Les pouvoirs publics désiraient être mieux informés encore, une synthèse des rapports médicaux s'avère nécessaire.

C'est aussi parce qu'ils viennent seulement d'avoir connaissance du seul rapport médical officiel émanant de la Croix-Rouge Internationale après la visite de ses délégués le 16 août 1942, rapport qui mérite, selon eux, d'être discuté et développé, car il ne traite que de l'état du camp central pour la seule période du 10 au 16 août 1942.

C'est surtout, enfin, parce qu'ils ont été appelés, depuis vingt ans, à constater les effets tardifs, à long terme, des épreuves subies à Rawa-Ruska sur la santé de ceux qui y furent détenus. Ceux-ci s'adressent quotidiennement à eux pour les soigner et faire constater, en vue de leur droit à pension, l'aggravation de leurs infirmités et de leurs séquelles pathologiques identiques à celles des maladies de la déportation.

Voilà donc les raisons de ce rapport qui n'a pas la prétention d'être un compte rendu médical historique complet sur Rawa-Ruska et ses kommandos. Il n'y a pas eu d'archives. Il y a trop de faits ignorés.

Ce rapport n'est que la synthèse établie après confrontation des témoignages vécus des Médecins Officiers français du Service de Santé, eux-mêmes déportés à Rawa-Ruska pour des motifs disciplinaires, sur les conditions d'hygiène et d'alimentation, sur la pathologie de Rawa-Ruska telle qu'ils ont pu la constater à l'époque, ainsi que sur les séquelles qu'ils ont reconnues et traitées chez leurs anciens camarades depuis la fin de la guerre jusqu'à ce jour.

HYGIÈNE ET CONDITIONS MÉDICALES DES DÉPORTÉS

En 1942, à Rawa-Ruska, les conditions matérielles d'existence sont inhumaines.

Hygiène, prophylaxie, désinfection, sont des termes inconnus des autorités responsables. Ces conditions lamentables sont parfaitement décrites dans les rapports de certains d'entre nous et dans le Mémoire de notre Association.

Elles sont reconnues sans réserve par les délégués du Comité International de la Croix-Rouge du 16 août 1942 (Cf. compte rendu page 10 : « l'hygiène ou plutôt le manque d'hygiène prime tout »).

Nous voulons en rappeler seulement les éléments principaux :

- climat rude, continental allant de - 30° l'hiver à + 40° l'été;
- logement inhabitable, soit dans d'anciennes écuries dépourvues d'eau, de lumière, de chauffage, de latrines et pleines de vermine, soit dans des blocs de maçonnerie inachevés, dépourvus de fermeture, le tout équipé de bat-flanc inconfortables à trois étages superposés permettant de s'allonger mais non pas de s'asseoir;
- entassement des prisonniers, absence de paillasses, insuffisance de paille et de couvertures;
- état vestimentaire déplorable, chaussures remplacées par des sabots ou des claquettes, manque de récipients et d'ustensiles pour manger, pour boire et pour faire la toilette;
- un robinet d'eau, non potable, pour la totalité du camp, absence de savon;
- alimentation au-dessous du minimum vital sur laquelle il nous faudra revenir;

— mesures d'hygiène inexistantes, camp infesté de vermine, présence de cadavres de prisonniers russes morts de typhus ou d'autres affections contagieuses;

— absence totale de désinfection au début, désinfection partielle et inefficace par la suite, le manque d'eau et la promiscuité des bat-flanc permettant le développement extraordinaire des parasites : poux, puces, sarcoptes, « levures »...;

— latrines constituées par de longues fosses à ciel ouvert au début, couvertes après quelques mois, situées dans la cour, infestées de mouches, « l'odeur qu'elles dégagent se répand assez loin » (cf. compte rendu du C.I.C.R., page 8).

Ces faits, bien établis, sont parfaitement confirmés par le rapport des délégués du Comité International de la Croix-Rouge le 16 août 1942, quatre mois après l'occupation du camp par les prisonniers français déportés et après le passage de plus de 16 000 hommes. Mais ce rapport fait état « d'un établissement de désinfection moderne, d'un établissement de douches en construction, de robinets d'eau nouvellement aboutés, d'un futur transformateur ».

Il s'agit évidemment de « mise en scène » et de promesses de circonstance faites aux délégués du C.I.C.R. pour leur donner l'impression que le manque d'organisation provenait, non d'un plan visant à l'extermination par le manque d'hygiène et par la famine, mais du fait des difficultés inhérentes à tout début d'installation... Ces projets étaient irréalisables du seul fait de la pénurie d'eau. Ils n'étaient pas encore réalisés, d'ailleurs, lors du transfert du camp à la Citadelle Lwów (Lemberg) au cours de l'hiver 1942-1943. Aucune des installations promises, de douches et de désinfection, ne fonctionnera jamais à Rawa-Ruska.

En décembre 1942, soit quelques semaines avant le transfert du camp, des travaux sommaires furent commencés en vue d'apporter un semblant d'amélioration de la distribution d'eau et nous permirent, par une dérivation provisoire, l'installation sommaire d'un poste de douche, doté d'une seule pomme, à l'infirmerie, au profit des malades. Cette première installation n'intéressait même pas le centième de l'effectif du camp. D'ailleurs le gel d'une part, et le déplacement du camp à Lemberg d'autre part, ne permirent pas aux malades d'en user! Les blocs et les écuries qui abritaient plus des trois quarts de nos camarades étaient toujours dépourvus de toute installation sanitaire.

Ce qui nous paraît grave, c'est qu'il n'y eut aucune désinfection des locaux, infestés de vermine, occupés auparavant par des prisonniers russes décimés par la faim et le typhus.

Les Français succédèrent aux Russes dans les mêmes conditions de logement, de nourriture et de travail.

Des désinfections partielles des vêtements et des hommes ont bien eu lieu cependant, en dehors du camp, dans un wagon-douche et un wagon-étuve amenés par les Allemands, solution insuffisante et absolument inefficace pour éviter le développement de la vermine et les risques de contagion. De plus, cette installation de fortune ne fonctionnait pas tous les jours et disparut rapidement. Pour qui a circulé dans les camps de prisonniers en Allemagne, où la désinfection de chaque individu y arrivant ou en partant était une règle immuable, les Allemands paraissent toujours, sur ce point, vouloir nous donner des leçons, ce manque d'hygiène, cette absence de désinfection et de protection contre la contagion inhabituelle, même dans les camps de déportation, est un fait bien particulier au camp de Rawa-Ruska.

Elle semble, comme d'ailleurs l'absence d'organisation sanitaire, avoir été délibérément voulue par les autorités allemandes dans le but de nous traiter comme les prisonniers russes auxquels nous succédions.

Ces déplorables conditions d'hygiène étaient identiques dans les kommandos où furent répartis, en 1942 et 1943, les milliers de déportés de Rawa-Ruska. Ces kommandos étaient installés de façon précaire dans des conditions d'hygiène encore pires qu'au camp même. Les prisonniers français, en effet, y furent mêlés, soit dans les cantonnements, parqués dans cette zone pénitencière (Cf. Procès de Nuremberg, tome 7, page 199), soit au travail, à des civils, juifs, déportés pour la plupart, et beaucoup furent contaminés par les maladies contagieuses, typhus en particulier, qui sévissaient dans la région. Pendant l'hiver rigoureux qui sévit fin 1942 et début 1943, leurs conditions matérielles ne furent pas améliorées. Partout on doit signaler la pénurie de vêtements, les mauvaises conditions de logement, l'absence de chauffage et de désinfection, la vermine, les maladies infectieuses, les coups et blessures, à quoi il faut encore ajouter les conditions inhumaines de travail et surtout la sous-alimentation sur laquelle il nous faudra revenir.

L'ORGANISATION SANITAIRE

Le témoignage des premiers médecins arrivés à Rawa-Ruska, en avril 1942, quelques jours avant le premier convoi de prisonniers français, est formel : aucune organisation sanitaire n'avait été prévue par les autorités allemandes dans un camp où, en quelques mois, plus de 20 000 hommes allaient être déportés.

Ces médecins eux-mêmes étaient déportés à Rawa-Ruska pour des raisons raciales ; ils subissaient au camp le même régime que les hommes. Par la suite, d'autres médecins arrivèrent à Rawa, à des dates différentes, une trentaine environ, tous pour racisme ou mesures disciplinaires : évasions, sabotages. Leurs affectations ne suivirent aucune règle et semblèrent laissées à la fantaisie du commandant du camp. Il y eut parfois plus de dix médecins ensemble au camp de Rawa-Ruska, parfois un seul.

Sur une quarantaine de kommandos, cinq « zweiglager » seulement, à notre connaissance, eurent, à certains moments, un médecin (Tarnopol, Strzy, Fliegerhorst, Trembowla, Mielec). De février 1943 à septembre 1943, à la citadelle de Lemberg, devenue le camp principal, il y eut un dentiste pratiquement inoccupé par manque de matériel, et deux médecins auxi-

liaires dont aucun n'avait passé sa thèse. Par contre à l'hôpital de Lemberg, pendant la même période, il y eut sept ou huit médecins, venant de Rawa-Ruska, presque tous lieutenants ou capitaines.

Notons qu'à certains moments, les responsables de la surveillance des camps de prisonniers interdisaient aux médecins, frappés de mesures disciplinaires, le droit de pratiquer et que, d'une façon générale, et dans les « zweiglager » en particulier, l'autorité des médecins était absolument nulle après des surveillants malgré tous leurs efforts.

Dans le compte rendu de la visite du 16 août 1942 par les délégués de la Croix-Rouge, il est mentionné que TROIS médecins seulement se trouvent dans des « détachements », deux à Tarnopol et un à Trembowla (page 8). Au regard de l'effectif du camp et des commandos figurant en tête du dit compte rendu, on constate alors que 53 % des détenus ne peuvent pas s'adresser à un médecin. Après le mois d'août 1942, 8 à 10 000 déportés arrivèrent encore à Rawa-Ruska, ou à la Citadelle de Lemberg dès janvier 1943, et furent répartis dans les kommandos sans médecin.

Le personnel sanitaire était aussi mal réparti. Parmi les déportés, il y avait pourtant de nombreux infirmiers dans l'impossibilité de faire reconnaître leur qualité de sanitaire et qui subissaient le sort commun tandis que de nombreux kommandos restaient sans médecin ni personnel sanitaire. Finalement, avec l'afflux des malades, il y avait 400 à 500 « consultants » par jour, une infirmerie fut installée après l'arrivée des premiers convois. Elle était située au premier étage d'un des blocs de Rawa-Ruska, vaste salle non cloisonnée où les malades couchaient sur des paillasses installées sur des lits en planches à trois étages. Les paillasses étaient remplies de vermine, ils couchaient, en fait, à même les planches. Une chambre plus petite avec lits et matelas, était réservée aux plus grands malades et au mois d'août 1942, quelques draps furent fournis, trois jours avant la visite de la Croix-Rouge.

Cette infirmerie pouvait contenir, dans les conditions d'encombrement déjà décrites, au total, une centaine d'hommes. L'électricité était coupée à 21 h et pendant toute la nuit, les malades devaient aller aux latrines, dans la cour, par n'importe quel temps.

Dans le courant de l'été 1942, une annexe fut constituée à l'extrémité du camp pour l'isolement des contagieux, elle comprenait une trentaine de lits.

Les médecins couchaient dans une chambre du bloc-infirmerie, ils ne pouvaient plus communiquer avec les contagieux après la tombée de la nuit.

Mais le grand drame des médecins de Rawa, ce fut leur impuissance. Pendant les premiers mois, l'absence totale de médicaments a laissé les médecins désarmés en dehors de l'usage de charbon de bois de leur fabrication, d'un antiseptique appelé Rivanol et de quelques comprimés d'aspirine.

Ce n'est qu'à partir du mois d'octobre 1942 que les autorités allemandes assurèrent un approvisionnement parcimonieux de pharmacie et de matériel : seringues et aiguilles, un davier pour le dentiste, médicaments divers : sulfamides en petite quantité, camphre et toni-cardiaque

En raison de l'endémie de typhus dans cette contrée, l'apport de vaccin fut admis par les Allemands craignant la contagion pour eux-mêmes.

C'est ainsi que le notent M. le Professeur RICHET et le Docteur MANS dans la « Pathologie de la Déportation », page 103 : « Soulignons la peur naturelle et parfaitement compréhensible que le typhus inspirait à tout le service allemand qui craignait sa propagation à l'armée et à la population civile. »

Mais, c'est dans une proportion minime que des hommes purent être vaccinés au camp de Rawa-Ruska, et d'après les témoignages reçus, aucune vaccination n'eut lieu dans les kommandos.

Pendant des mois, le rôle des médecins fut donc presque uniquement moral. Les autorités allemandes n'ayant donné aucun moyen de pratiquer les soins aux malades. Ce fait démontre bien que les médecins n'avaient pas été envoyés au camp de Rawa-Ruska dans ce but et qu'il y avait bien intention de laisser le camp sans organisation sanitaire. On espérait ainsi l'anéantissement de ces résistants par la famine et le manque d'hygiène comme cela a été cité au procès de Nuremberg (tome IV, page 352).

Le dentiste ne pouvait pratiquer aucun traitement et, faute d'élevateur, hésitait même à extraire des dents.

Les médecins triaient les malades, les isolaient ou les gardaient à l'infirmerie dans la mesure des places disponibles. Les plus gravement atteints étaient parfois envoyés à l'hôpital civil de Rawa-Ruska où l'on pouvait également faire pratiquer des « radioscopies pulmonaires » (pas de graphies par manque de film). Mais en août 1942, « 70 malades attendaient au camp de pouvoir se faire radioscopier à l'hôpital de Rawa-Ruska », selon le rapport des délégués de la Croix-Rouge qui ajoutent : « la difficulté est de savoir qui devra payer cet hôpital » ?... Tous ces suspects de tuberculose n'étaient pas à l'infirmerie. Un grand nombre de malades restaient sur leur bat-flanc dans les mauvaises conditions d'hygiène que nous avons décrites, sans que soit envisagé leur rapatriement comme le souligne le rapport de la Croix-Rouge.

Au début de l'année 1943, le camp principal (effectif 600 hommes) fut transféré à la Citadelle de Lemberg. L'infirmerie, un peu mieux équipée grâce aux envois de la Croix-Rouge, était installée dans deux baraques séparées et isolées de la Citadelle. Y logeaient les médecins et le dentiste, quelques infirmiers, une centaine de malades ; il y avait des lits individuels avec draps. Mais pas de communication possible entre l'infirmerie et le reste du camp pendant toute la durée de la nuit.

Le 14 octobre 1942 fut ouvert à Lemberg, dans un ancien collège, un hôpital où nous pouvions envoyer les malades graves de la citadelle et de quelques kommandos où résidaient plusieurs médecins français. Les grands malades y attendirent les trains sanitaires qui les évacuèrent sur l'Allemagne et sur la France.

Mais, à la même époque, la situation des kommandos était bien plus critique. Dans les « zweiglager », l'autorité des médecins restait nulle. C'est ainsi qu'à Tarnopol le médecin allemand n'hésitait pas à expulser de l'infirmerie des malades graves que les médecins français y avaient admis. Et ce même médecin refusait toute ampoule de sérum face à une épidémie de diphtérie.

Pendant les kommandos restèrent toujours sans médecin, parfois sans aucun personnel sanitaire. Les médecins de Rawa-Ruska en 1942, ceux de la Citadelle et de l'hôpital de Lemberg en 1943, ne furent jamais autorisés à leur rendre visite. Or c'est dans les kommandos que se trouvait toujours la majorité des prisonniers, la citadelle n'étant devenue qu'un camp de triage et de passage où étaient rassemblés les différents services du camp et dont l'effectif était beaucoup plus faible qu'à Rawa-Ruska.

Nous pouvons rappeler que « Beaucoup de membres du personnel sanitaire sont dans les détachements, mais ils ne sont plus reconnus, ayant brûlé leurs papiers avant leur évasion » (Cf. compte rendu de la Croix-Rouge, page 9).

Les délégués de la Croix-Rouge ne les ont pas visités en août 1942, pas plus qu'en 1943. Les détenus de ces kommandos y ont beaucoup souffert et ils ont maintenant d'énormes difficultés pour faire reconnaître leurs droits, ne pouvant demander à aucun médecin les attestations dont ils auraient besoin.

LE RÉGIME ALIMENTAIRE

Rawa-Ruska fut un camp de famine et c'est de la sous-alimentation, sans aucun doute, que les déportés de Rawa-Ruska ont le plus souffert. C'est elle qui fut la cause des plus graves désordres pathologiques et des séquelles les plus fréquentes dont ils souffrent encore depuis leur retour.

Les rations alimentaires, toujours insuffisantes, ont cependant varié selon les moments :

1°) Du mois d'avril au mois d'août 1942 à Rawa-Ruska et dans les kommandos, c'est la famine :

- un litre, souvent un demi-litre de soupe quotidienne, le plus souvent à base de millet, avec parfois des fanes de choux, des cosses de pois ou des pois chiches ;
- une infusion de branches de sapin appelée « thé », en quantité rationnée à un litre pour la boisson et aussi pour la toilette... ;
- quelquefois des pommes de terre : elles provenaient, hélas ! d'un silo situé dans le camp et dans lequel furent découverts des cadavres de prisonniers russes ;
- une boule de pain pour cinq à dix hommes, soit en moyenne 100 à 200 grammes par jour ; les jours de disette la part était moindre : on a vu la boule de pain partagée à 35 (Cf. procès de Nuremberg, tome 2, page 59) ;
- une petite ration de maragnin ou de graisse synthétique, une cuillerée de marmelade et quelquefois une mince tranche de pâté d'origine indéfinissable ;
- absence totale de légumes verts et de fruits frais.

Pas de colis familiaux, pas de colis ni de vivres de la Croix-Rouge. Dans le camp, les hommes, que tenaillait la faim, dévorèrent les orties, les pissenlits et toutes herbes comestibles. Nous avons vu, chez des sujets robustes et endurcis, de véritables fontes musculaires, des états lithymiques survenant au cours des rassemblements. Nous fumes appelés plusieurs fois dans les écuries pour constater le décès de prisonniers morts d'inanition sur leur bat-flanc.

Estimer la valeur calorique d'une telle ration est difficile, ne connaissant pas exactement la teneur des aliments distribués :

- parce qu'il fallait compter les irrégularités du ravitaillement et il fut fréquent de partager le pain d'un kilo entre 10, 20 et même 35 personnes ;
- parce que la qualité des aliments était bien souvent déplorable.

Les légumes secs étaient, au moins trois fois par semaine, du millet décortiqué ou non... Les légumes verts, des feuilles de choux fanées, des cosses de petits pois et du rutabaga. Les épinards dont il est fait mention, ne pouvaient être que dans la soupe dont la ration individuelle fut peut-être de 900 grammes.

Les viandes, souvent avariées, des bas morceaux de provenance indéterminée.

Mais il faut surtout souligner :

- que les rations de légumes secs provenaient des stocks avariés de la Wehrmacht, jugés impropres à la consommation... ;
- que la marmelade, inscrite parfois aux rations, n'était autre que des tourteaux de betterave destinés au bétail (« marmelade für vieh ») et des tourteaux fermentés retirés du circuit de distribution... ;
- que l'eau rationnée à 1 litre ou 1/2 litre par homme et par jour, pour la nourriture, la boisson et l'hygiène, parvenait au camp par pompage direct et sans filtrage préalable, puisée directement dans la Rata, petit affluent du Bug qui charriait des cadavres d'animaux...

Rappelons en passant que le « thé » n'était qu'une infusion de branches de sapin et servait de boisson mais aussi d'eau pour la toilette...

Ces rations dépassaient rarement 1 200 calories par jour. Nous pensons tous que les hommes soumis à un tel régime n'auraient pu survivre longtemps s'il n'y avait pas eu, pour soutenir les plus faibles, l'extraordinaire solidarité des camarades plus forts.

Vers le mois d'août, enfin, quelques colis furent distribués et les envois de la Croix-Rouge sauvèrent sans doute de la famine une grande partie des détenus.

2°) En août 1942, les délégués de la Croix-Rouge visiteront Rawa-Ruska. Cette visite était attendue. Depuis quelques semaines l'effectif

était tombé de près de 16 000 à 3 356 hommes et les rations étaient distribuées avec assez de régularité.

Le Commandant allemand fournit aux délégués les chiffres officiels des rations délivrées du 10 au 16 août 1942. Nous les trouvons dans leur rapport avec le calcul de leur valeur calorique. *Pendant ces six jours la moyenne journalière théorique au camp principal a été de 1 490 calories.*

Et les délégués ajoutent : « Pour ceux qui restent au camp sans rien faire, ce serait juste suffisant, mais non pour les travailleurs qui, trop souvent encore, tombent de faiblesse pendant leur travail. »

Or, selon notre témoignage, les valeurs caloriques rapportées par les délégués de la Croix-Rouge doivent être considérées comme surestimées :

Ce sont des valeurs théoriques prises sur la base des correspondances « fortes », « Or, nous ne connaissons pas la quantité de cellulose dans le pain, ni de l'eau dans la margarine. » (Cf. M. le Professeur RICHERT et le Docteur MANS).

Il est certain, par ailleurs, que certaines denrées sont comprises avec le poids de la « soupe » dans laquelle elles nagent... ainsi les 900 g d'épinards ! De plus, le commandant du camp reconnaît lui-même que ces rations n'ont pas été respectées à la lettre, puisque parfois les légumes secs sont remplacés par la choucroute... « et que la quantité de remplacement n'équivaut pas exactement au poids prescrit » (compte rendu de la Croix-Rouge, page 7).

La moyenne de 1 490 calories doit donc être ramenée à un nombre assez nettement inférieur.

Ainsi, les chiffres officiels font apparaître une ration alimentaire d'une valeur calorique très inférieure à celle du métabolisme basal pour un sujet au repos : 1 500 calories par jour.

Cette ration alimentaire est également inférieure à la ration moyenne des camps de concentration connus sur le territoire du « grand Reich ».

3°) *La période du 17 août 1942 au 23 janvier 1943 :*

Après la visite de la commission de contrôle, le régime de famine reprit sa place comme aux jours de la première période, avec moins d'irrégularité cependant, vu la chute des effectifs à 3 500 environ.

Certes, des colis individuels arrivaient un peu plus régulièrement, ainsi que les vivres envoyés au camp par la Croix-Rouge, et c'est ce qui explique, à notre avis, que la mortalité n'ait pas été plus grande. Cependant les colis arrivaient parfois dans un état lamentable. Au maximum, un colis mensuel de 3 kg (emballage compris) ne pouvait excéder une valeur alimentaire de 8 000 calories, soit un maximum de 270 calories par jour. Les distributions de la Croix-Rouge n'excédaient pas non plus 200 calories quotidiennes (70 biscuits, 125 g de chocolat, 125 g de dattes, 125 g de sucre, 125 g de confiture = 6 850 calories par mois), encore n'étaient-elles pas régulières, surtout pour les hommes répartis dans les kommandos lointains, quelques-uns d'entre eux étant même **absolument inconnus du camp principal.**

4°) *Après le transfert des services du camp principal de Rawa-Ruska au camp de Lemberg, en plein hiver, les rations ne furent pas améliorées.*

S'il y eut une légère amélioration due à une meilleure organisation par les détenus eux-mêmes et à quelques arrivages de la Croix-Rouge, elle ne visait qu'un effectif très restreint de détenus, alors que la situation des kommandos, pour des raisons déjà citées, restait lamentable.

Selon le témoignage de l'un de nous, au kommando de « Fliegerhorst », au printemps 1943, « l'alimentation était surtout à base de rutabagas, ce qui aggravait les diarrhées déjà provoquées par l'eau non potable; la ration de viande était touchée, en principe, sous forme de têtes de vaches (dont la plupart étaient en état de pourrissement), et cette ration était, de très loin, de moins de 15 grammes par jour ».

« A Mielec, en été 1943, il n'y avait même pas un robinet d'eau à l'arrivée des premiers détachements, seulement une eau croupie dans un trou creusé au milieu du camp. Il fallut faire bouillir chaque jour une certaine quantité d'eau pour assurer la ration des 600 détenus. Et comme la quantité de combustible attribuée aux cuisines était trop peu importante, nous avons mangé très longtemps une cuisine à moitié cuite.

« Cette circonstance était d'autant plus grave que la ration était surtout constituée de millet, et qu'il était tout à fait impossible de digérer ce millet mal cuit qu'on retrouvait intact dans les selles des détenus.

« On peut considérer que la valeur nutritive de cet aliment préparé dans de telles conditions est pratiquement nulle. »

Cette situation était identique dans tous les kommandos. Ainsi, peut-on dire qu'aucun homme de Rawa, quelle que soit l'époque de sa déportation en 1942 ou en 1943, n'a échappé aux souffrances et aux effets pathologiques de la faim et de la sous-alimentation.

LA PATHOLOGIE DE RAWA-RUSKA

En raison de la sous-alimentation, des conditions matérielles déplorable et du caractère pénible auxquels les déportés étaient astreints, la pathologie de Rawa-Ruska n'a rien eu de commun avec celle des camps de prisonniers en Allemagne. Elle portait en effet la marque de la dénutrition engendrée par la famine, le manque absolu de soins et d'hygiène, de l'angoisse morale des captifs due à la situation géographique du camp et aux exactions dont ils furent témoins.

Ce chapitre sur la pathologie de Rawa-Ruska pourrait reprendre tout ce qui a été décrit sur la pathologie des déportés, car les mêmes causes ont produit les mêmes effets et principalement la famine, avec non seulement ses conséquences apparentes sur le panicle et la musculature, mais surtout ses conséquences profondes organiques : cœur, foie, reins, etc. Ces conséquences, qui furent parfois immédiates — mort subite par myocardite — sont à la base de nombreuses déficiences

organiques dont la traduction clinique n'apparaîtra que beaucoup plus tard et continuera à apparaître au cours des années.

Ce point n'étant jamais à perdre de vue, nous n'exposerons dans les quelques lignes qui suivent qu'une partie incomplète de la pathologie de Rawa-Ruska, qui n'est pas différente de celle des Déportés et s'inscrit dans cette dernière.

1°) Les maladies les plus couramment observées étaient constituées par la tuberculose et les affections aiguës de l'appareil respiratoire : angines, bronchites, pleurésies, pneumopathies aiguës. Plusieurs décès au printemps de 1942, par manque de sulfamides et de médicaments efficaces, ont été provoqués par des affections pulmonaires aiguës.

La tuberculose chez ces hommes affaiblis et dénutris, avait trouvé un terrain de choix.

« Six cas de tuberculose ouverte, vingt-cinq cas de tuberculose dite fermée et une centaine de cas suspects », mentionne le rapport de la Croix-Rouge en août 1942, à l'infirmerie de Rawa-Ruska.

« Malheureusement, il est impossible de radiographier les malades. » Et pendant près d'un an, il fut également impossible de rapatrier qui que ce soit. Le premier train de malades rapatriables partit de Lemberg en mars 1943, soit près d'un an après l'arrivée au camp des premiers prisonniers français, et il comportait 35 % de tuberculeux pulmonaires.

Quelle fut la situation dans les kommandos ? Nous avons dit que la plupart avaient échappé au contrôle sanitaire des médecins français.

2°) Les maladies contagieuses ont été représentées, en dehors des affections aiguës grippales, par une petite épidémie de typhus exanthématique qui a pu être limitée grâce à un isolement rigoureux et à la généralisation de la vaccination. Cependant, à Tarnopol, les délégués de la Croix-Rouge trouvent en février 1943 huit cas de typhus venant tous du détachement de Zloczow « qui serait assez surpeuplé et dont les occupants étaient en contact étroit avec la population de l'endroit sujette d'une façon endémique au typhus exanthématique. Ces malades semblent être soignés au lazaret de Tarnopol dans les conditions les plus défavorables. Les médicaments absolument nécessaires manquent comme le Cardizol, et la Coramine, de même les solutions physiologiques de sel ».

Mais il faut signaler encore le développement de quelques cas de typhoïde à évolution classique chez des prisonniers qui n'avaient pu être protégés par une vaccination antérieure, de nombreux cas de scarlatine et de diphtérie dont certains furent compliqués de paralysies.

Nous avons surtout traité un nombre considérable d'entérites dysentériques entretenues par la mauvaise qualité des aliments et le manque de désinfection. La dysenterie bacillaire sévissait en effet à l'état endémique avec recrudescences saisonnières, obligeant les malades à s'allier quelques jours, aggravant leur dénutrition et encombrant souvent les lits de l'infirmerie. On peut en rapprocher de nombreux cas de *toxoinfections alimentaires*.

3°) Bien particuliers à Rawa-Ruska furent les troubles de la dénutrition auxquels peu de détenus échappaient et qui furent à l'origine pour beaucoup des séquelles les plus graves. La sous-alimentation entraîna rapidement amaigrissement et cachexie, troubles dyspeptiques et manifestations d'hypoprotidémie ou d'avitaminoses.

Pour tous les prisonniers, la détention de Rawa-Ruska s'est accompagnée d'une chute de poids très importante que nous n'eûmes pas le moyen de mesurer. Apparemment la moyenne des prisonniers semblait avoir subi un amaigrissement de 10 à 15 kilos par rapport à leur poids en captivité en territoire allemand. L'amaigrissement et la faim entraînaient l'asthénie et l' inanition dont certains détenus sont morts en juillet 1942 comme nous en avons été témoins.

L'amaigrissement, la faim non assouvie, la carence protidique et la déshydratation étaient à l'origine de troubles digestifs graves : anorexie progressive faisant suite à une accentuation passagère de l'appétit non satisfait, maldigestions et diarrhée chronique, gastrite, duodénites, entérocolites, états inflammatoires et douloureux divers, contribuant encore à aggraver la dénutrition des malades.

Nombreux cas d'ulcères gastriques ou duodénaux manifestés par des syndromes douloureux rythmés à exacerbations périodiques et parfois par des hématemèses obligeant à hospitaliser les malades. Ce n'est qu'en 1943 que des examens radiologiques purent être pratiqués à l'hôpital de Lemberg. De nombreux diagnostics d'ulcère purulent y été confirmés.

Assez rares cas d'ictère plus probablement d'origine toxique qu'infectieuse.

Fréquence de gingivites, pyorrhées, stomatites, nombreuses affections dentaires, infections rhino-pharyngées trahissantes, sinusites aiguës et chroniques, névralgies faciales, otites suppurées, affections cutanées, furoncles, anthrax, ayant une tendance désespérante à la chronicité en raison du régime carencé en protéides, matières grasses et aliments frais, et des surinfections microbiennes inévitables.

Edèmes des membres inférieurs souvent associés aux manifestations précédentes, contrastant avec la sécheresse de la peau, l'atonie des téguments squameux et grisâtres sur le reste du corps, manifestations habituelles d'une hypoprotidémie avec déshydratation.

Un tel état pathologique est bien particulier à Rawa-Ruska. On ne l'a pas observé en Allemagne dans les camps de prisonniers, car il fut l'apanage des camps où sévissait la famine ou la sous-alimentation associée au travail comme les camps de déportation. Lorsqu'il n'entraîne pas la mort, il laisse des séquelles durables : asthénie physique et intellectuelle, troubles digestifs chroniques, tares viscérales diverses, que nous retrouvons hélas maintenant chez nos anciens camarades d'infortune.

4°) Les affections rhumatismales et les traumatismes faisaient aussi partie des affections fréquemment observées à Rawa-Ruska, qu'il s'agisse d'arthrites infectieuses aiguës, de périarthrites, de spondylarthrites inflammatoires, de lombalgies ou de névralgies diverses secondaires à des traumatismes.

Quelques malades furent atteints de rhumatisme articulaire aigu avec localisations polyarticulaires.

Très particulière à Rawa-Ruska, par suite du port des sabots, la fréquence des arthrites tibio-tarsiennes et métatarso-phalangiennes du pied, des épines calcanéennes et des verrues plantaires.

Nombreux cas de blessures plus ou moins graves, accidentelles au cours du travail ou de transports, brûlures étendues, gelures des pieds et des oreilles, entorses, etc., ou du fait de l'irritabilité des sentinelles, coups de crosse, coups de baïonnette, coups de feu.

5°) *Les troubles cardiaques*, à des degrés divers, ont été de règle, principalement ralentissement du rythme très net — souvent de 40 à 50 pulsations minute — traduisant la déficience du myocarde dénutri, dont les suites après rééquilibrage apparent se feront sentir à nouveau beaucoup plus tard.

6°) *Les troubles rénaux*, depuis les nombreux cas d'incontinence urinaire par parésie musculaire passagère jusqu'aux atteintes du filtre rénal.

7°) *Les troubles psychiques* furent aussi une particularité de Rawa-Ruska et de ses kommandos en raison de leur fréquence, de leur nature et des conditions qui les ont fait naître. De nombreux malades furent hospitalisés, l'un d'eux se suicida, par pendaison, à la Citadelle de Lemberg. Les troubles étaient des *névroses*, dépressions réactionnelles, *névroses* d'angoisse, instabilité, irritabilité du caractère, insomnies avec cauchemars et parfois des *psychoses* vraies, états schizophréniques, délires, nécessitant hospitalisation ou isolement.

A leur origine, il faut considérer l'angoisse morale des détenus, les stress répétés en raison :

- du lieu de détention et de l'incertitude du lendemain ;
- de l'état des camarades rentrant de kommandos, malades ou blessés ;
- de la proximité du camp de Belzec et de ses fours crématoires, camp d'anéantissement dont les déportées transitaient par la gare de Rawa-Ruska sous les yeux de nos camarades ;
- des pogroms du quartier juif de Rawa-Ruska et de Tarnopol en 1942 et de Lemberg en 1943 avec des milliers de morts ;
- de l'attitude du chef de camp et des gardiens ;
- de l'insuffisance d'informations générales ou personnelles — absence de courrier pendant des mois, absence de nouvelles, inquiétudes familiales, etc.

Ces atteintes psychiques ont laissé des séquelles. Certaines d'ailleurs ne se sont manifestées qu'à retardement, engendrées cependant par les mêmes causes, développées sur les mêmes thèmes. Elles font partie des séquelles qui, là encore, apparentent Rawa-Ruska aux autres camps de déportation et le distinguent catégoriquement des autres camps de prisonniers de guerre en Allemagne.

8°) *Combien y eut-il de morts ?*

Certains furent déclarés « tués en évasion » par les Allemands, mais pour nous il est impossible d'avancer la moindre estimation valable sur la mortalité de Rawa-Ruska. Les morts dont nous avons eu connaissance, nous médecins, sont ceux qui reposent toujours dans les cimetières de Rawa-Ruska, de Lemberg, de Stryl, de Tarnopol, etc. Nous savons de quoi ils sont morts : inanition, maladies infectieuses, tuberculose et affections pulmonaires aiguës pour la plupart, blessures, accidents pour d'autres. Certains méritent la mention « tués en évasion » et pour nous, médecins qui avons examiné les corps, nous savons ce que cela veut dire : ils furent assassinés !

Mais nous devons le répéter : il y a eu de nombreux disparus dont la mort nous a été cachée par les autorités du camp. Un de nos collègues, le Docteur PAINBLANC, médecin de kommando, est « tué en évasion » selon des témoignages dignes de foi ; mais son corps n'est pas dans nos cimetières : il est porté disparu. Pour 21 ou 23 000 hommes qui passeront à Rawa-Ruska, 3 à 4 000 seulement composaient l'effectif courant du camp principal, à Rawa-Ruska ou à Lemberg. Le reste était réparti dans une quarantaine de kommandos dont la plupart n'avaient pas de médecins et parfois même pas de personnel sanitaire. Les contacts entre le camp et ces kommandos étaient exceptionnels et leur état sanitaire généralement inconnu des médecins français. Certains kommandos ont pu rapatrier directement en Allemagne leurs effectifs de déportés, mais les décès qui y eurent lieu ne furent pas communiqués au camp principal. Nous ne pouvons pas chiffrer le nombre de camarades qui ont pu être exécutés comme il a été précisé dans les rapports d'observateurs soviétiques au procès de Nuremberg.

Enfin nous avons vu l'état lamentable de camarades ramenés en convoi dans des camps d'Allemagne, convois au cours desquels certains sont décédés. Réintégrés dans les camps où ils étaient repliés, beaucoup y sont morts des suites de leur séjour à Rawa-Ruska : ils font partie de la nécrologie.

En réalité, nous avons trop d'incertitudes sur le sort d'une grande partie des déportés de Rawa-Ruska pour porter raisonnablement une estimation de mortalité globale. Nous ne voulons apporter ici que le témoignage de ce que nous avons vu et observé par nous-mêmes.

Par contre, depuis la guerre, nous avons revu et soigné nos anciens camarades d'infortune, et nous avons pu voir disparaître, des suites de leur déportation et des maladies qu'ils y avaient contractées, un nombre impressionnant d'hommes jeunes. Rappelons qu'une trentaine de médecins français furent envoyés à Rawa-Ruska pour raisons disciplinaires, et que, parmi eux, cinq sont déjà morts.

Sur les 23 000 prisonniers de guerre environ qui passèrent à Rawa-Ruska, Lemberg et ses kommandos, combien sont actuellement disparus, décédés ou tués en Galicie ou en Allemagne, ou ayant succombé des suites directes ou indirectes de la captivité sous un régime concentrationnaire ?

Quant aux survivants, à leur retour en France, la plupart eurent l'illusion de pouvoir reprendre leur place, leur travail normal, leur emploi précédent, de reprendre intégralement leur vie. S'ils acceptèrent

une période de repos puis s'efforcèrent de reprendre leur métier d'origine et parurent se reclasser, cette amélioration fut peu durable. On ne peut manquer de souligner ce fait, cause d'un préjudice certain.

LES SÉQUELLES - PATHOLOGIE DES ANCIENS DE RAWA-RUSKA

Les contacts que nous avons pris avec nos anciens camarades du camp de Rawa-Ruska et les charges que certains d'entre nous occupent ou ont occupé auprès des Centres de Réforme, nous ont permis de suivre l'évolution pathologique de nombreux anciens déportés.

Nos observations confirment les résultats d'enquêtes menées précédemment par l'Association des Anciens de Rawa-Ruska.

Parmi les survivants actuels, des sondages permettent de fixer à près de 80 % le nombre d'entre eux marqués par des séquelles pathologiques. Celles-ci intéressent avec des fréquences diverses :

1°) *L'appareil respiratoire* : bronchites chroniques, emphysème, asthme, séquelles pleurales, tuberculose.

2°) *L'appareil digestif* : lésions ulcéreuses, gastriques ou duodénales, généralement à type d'ulcères calleux désespérément chroniques, gastrites, colites, entérocolites. Plus souvent, insuffisance digestive sécrétoire avec anorexie, assimilation difficile des graisses et des féculents dont l'absorption provoque des diarrhées avec coliques.

Chez ces malades, dont le système vago-sympathique a été choqué de manière irréversible, les troubles digestifs altèrent profondément l'état général.

3°) *L'appareil cardio-vasculaire* : troubles du rythme cardiaque souvent associés à une insuffisance coronarienne, infarctus du myocarde, sclérose partielle précoce avec instabilité tensionnelle, artérites, phlébites et ulcères variqueux.

4°) *L'appareil urinaire* : néphropathies chroniques, néphrites chroniques.

5°) *Le squelette et les articulations* : presque tous les anciens détenus de Rawa-Ruska se plaignent de *rhumatismes chroniques*. Il s'agit exceptionnellement de polyarthrite chronique évolutive, le plus souvent de rhumatismes arthrosiques dégénératifs polyarticulaires associés à des atteintes fréquentes du rachis cervical ou du rachis lombaire. Nous observons aussi de nombreux cas d'ostéoporose, de névralgies faciales, sciatiques ou crurales. Beaucoup sont édentés et portent des prothèses. Ces névralgies diverses, ces décalcifications, ces atteintes rhumatismales sont les manifestations du vieillissement prématuré des anciens de Rawa-Ruska sur lequel l'un de nous insiste particulièrement en l'estimant à dix ans d'âge.

6°) *Le psychisme enfin* : nombreux sont les anciens détenus de Rawa-Ruska qui présentent des troubles psychiques : schizophrénie à un stade mineur, difficultés de l'attention rapidement épuisée, manque d'intérêt pour les tâches essentielles, sociales, familiales, personnelles, instabilité et irritabilité de caractère.

Chez un plus grand nombre encore, on observe un déséquilibre vago-sympathique aux effets multiples : troubles allergiques respiratoires, palpitations, anorexie, douleurs solaires, aérocolie, perturbation de la fonction sudorale, insomnies.

Chez tous enfin, on relève cette *asthénie* physique et intellectuelle reconnue comme la manifestation la plus constante des séquelles de la déportation.

Cette pathologie, aux aspects multiples, est identique à celle des déportés, telle qu'elle a été magistralement décrite par le Professeur RICHEL et le Docteur MANS dans un ouvrage désormais classique ainsi que dans le rapport publié à l'occasion de la conférence de La Haye (novembre-décembre 1961) sous les auspices de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants.

Les conclusions de La Haye sont reprises en ces termes au Congrès Médical International de la F.I.R. à Bucarest en 1964, sur l'éthio-pathogénie et la thérapeutique des séquelles de la déportation, de l'internement et de la clandestinité :

« La Conférence estime qu'il existe des affections et des infirmités d'apparition tardive chez les sujets ayant été internés ou détenus dans des camps de concentration. Ces séquelles peuvent se manifester à tout moment après la libération et il ne peut être fixé de limite de temps à leur apparition. »

« Des séquelles analogues peuvent être constatées chez des personnes qui ont vécu dans des conditions dangereuses et éprouvantes du fait de leur lutte contre le nazisme. Elles peuvent également se rencontrer chez les anciens prisonniers de guerre ayant vécu dans des conditions exceptionnellement pénibles comme ceux du camp de Rawa-Ruska par exemple. »

A la même conférence de La Haye, le rapport de M. SIADET, du Comité International de la Croix-Rouge, déclare :

« Dans l'Est européen, lors des hostilités entre la Pologne et l'U.R.S.S., en septembre 1939, durant la guerre soviéto-finlandaise de l'hiver 1939-1940, et surtout pendant tout le conflit entre les puissances de l'Axe et de l'U.R.S.S. de 1941 à 1945, le statut des prisonniers de guerre fut absolument lettre morte parce que l'U.R.S.S. n'avait pas ratifié la convention de 1929 relative à ce statut. Aussi les prisonniers de guerre de toutes ces régions eurent-ils à souffrir cruellement de l'arbitraire de la puissance qui les détenait, arbitraire qu'aucune règle de droit ne venait limiter. »

Notre rapport présent est le témoignage des conditions exceptionnellement pénibles dans lesquelles ont vécu les 23 000 détenus à Rawa-Ruska. Il est aussi le témoignage des conséquences médicales engendrées par cette détention et des séquelles pathologiques que notre profession nous amène chaque jour à constater sur les rescapés de notre Association.

Telles sont les raisons qui nous ont conduit à rédiger ce rapport. Nous le devons à nos morts connus ou inconnus de Rawa-Ruska et de leurs familles. Nous le devons aussi aux rescapés prématurément vieillis par cette effroyable détention et que la santé de plus en plus chancelante ramène toujours plus nombreux vers ceux qui furent et qui restent les médecins de « *Ceux de Rawa-Ruska* ».

Annexe 16 : Extraits de l'examen du rapport du CICR sur la camp de Rawa-Ruska par l'UNDRR en 1966

Source : DAVCC, 22/P/3017, UNDRR, « Dossier 8 - examen du rapport de la Croix-Rouge, du 16 août 1942 à Rawa-Ruska (critiques) », 1966, 23 pages.

- 2 -	
EXAMEN du RAPPORT et OBSERVATIONS	

-- <u>QUANT AU REGIME ALIMENTAIRE</u> --	
<u>Termes du rapport</u>	<u>Observations</u>
<p>Page 5, nous lisons :</p> <p>" Le Commandant allemand nous assure donner aux prisonniers les rations ordinaires qui leur sont destinées ".</p> <p>Figurent, à la suite les rations délivrées du 10 au 16 août 1942.</p>	<p>Il semble que l'on ait reproché à ce commandant de ne pas respecter les quantités indiquées, déjà si minimales pour qu'il assure donner ces rations. Il admet cependant que de temps à autre des légumes secs sont remplacés par la choucroute.</p> <p>Est-il besoin d'analyser ces rations dont certaines qualifications ne peuvent, maintenant, que nous faire sourire ?</p> <ul style="list-style-type: none">- de la morue ?- quelle est la différence entre la graisse et le "beurre graisse" (graisses minérales dont on ignore la teneur en eau)- quantité de pain, 250 gr, ou 300 gr. (quelle teneur en cellulose et en eau entrainé dans la fabrication de ce pain?) <p>Pour rappel, nous citons un extrait du procès de Nuremberg, page 59 du Tome II : "En mai 1942, à RAWA-RUSKA, une seule michette de pain était distribuée pour chaque groupe de 35 hommes".</p> <ul style="list-style-type: none">- petits pois, nouilles, épinards ?D'où sortent ces denrées ?900 grammes d'épinards frais, le 16/8/1942 ? - en l'admettant, un simple calcul démontre qu'il en aurait fallu 3019 Kgs,500 ; lors de la surpopulation (16.000 hommes), il en aurait fallu 14.400 Kgs ! = les cuisines étaient loin d'être conçues pour une telle cuisine - nous pensons que les Allemands devaient comprendre 900 gr d'eau avec des épinards !- on signale une fois du millet, alors que c'était la "soupe quotidienne".- du thé ? Nous n'avons connu au camp que des "tisanes" à base de bourgeons ou de branches de sapin, et de betteraves légèrement torréfiées.- du sucre ? 25 grammes par jour ? (Un kilogramme de sucre contient environ 135 morceaux normaux, 25 gr. représentent 3 morceaux $\frac{1}{3}$. Il est plus que douteux, que notre "décoction" de <p style="text-align: right;">.../</p>

Page 6 , figure le tableau représentant les calories afférentes aux rations distribuées dans la semaine du 3 au 9 août 1942.

Et nous lisons, page 7 :
" ... il arrive de temps à autre que certains légumes secs soient remplacés par de la choucroute mais la quantité de remplacement n'équivaut pas au poids prescrit ".

Page 15, nous lisons encore, à propos des détachements :

" ... ces détachements étant relativement récents, il est encore difficile de les apprécier, etc...

" ... la nourriture, tout spécialement, semble y être moins abondante qu'au Camp principal"

Nous lisons également, à la même page :

" Les travailleurs du Camp (cordonniers, tailleurs, cuisiniers, boulangers, de Détachement de travail, etc..) touchent un léger supplément de nourriture, soit 2 morceaux de sucre en plus (pris sur la quantité normalement allouée à la collectivité), un dixième de boule de pain, soit 150 grammes et une noix de graisse. "

" Les travailleurs malgré ce léger supplément, n'ont pas suffisamment à manger; il convient de les aider au plus tôt par des envois collectifs.

1490 CALORIES RECONNUES!

Nous rappelons que Monsieur le Professeur RICHET et le Docteur MANS dans leur ouvrage "PATHOLOGIE de la DEPORTATION", citent (page 35) :

" ... nous avons prouvé qu'une ration quotidienne de 1500 à 1800 calories amène la mort en quelques mois ".

(Le métabolisme basal étant, pour un sujet moyen, de 1550 calories

sapin (que nous avons appelée "sapinnette") désignée sous le vocable "thé" ait souvent connu ce dosage en sucre.

- La moyenne journalière des calories attribuées à chaque homme est de 1490 !

- Ce sont les Allemands eux-mêmes qui le déclarent !

Encore faut-il comprendre dans cette appellation "choucroute", de l'eau avec des feuilles de choux. Il n'est pas besoin de faire une comparaison calorifique avec d'autres aliments "assurés" comme étant donnés !

- 1490 calories de moyenne journalière au camp principal !

Encore moins dans les kommandos !
Cela ne souffre aucun commentaire !

Ce léger supplément est "pris sur la quantité normalement allouée à la collectivité" = ainsi la ration des autres détenus était donc diminuée.

D'ailleurs, MM. les Délégués estiment que ces rations délivrées entre le 10 et le 16 août (jour de leur visite) " pour ceux qui restent au Camp sans rien faire, ce serait juste suffisant, mais non pour les travailleurs qui, trop souvent encore tombent de faibles se pendant leur travail." (Page 6 du rapport).

/...
le minimum vital, sans travail, étant en moyenne de 1800 calories).

QU'IL NOUS SOIT PERMIS de citer le "MENU TYPE" à BUCHENWALD (page 101, du livre " TRAGÉDIE DE LA DÉPORTATION ", de Olga WORMSER et Henri MICHEL).

" De janvier 1944 à janvier 1945, nous avions chaque jour cinq cents grammes de pain (pain supra-complet, car vraisemblablement il contenait plus de son que de pain complet), vingt-cinq grammes de margarine riche en eau (nous évaluons à quinze grammes la quantité réelle de graisse). Il y avait dans la soupe dix grammes de viande et probablement dix grammes de graisse par litre. Cette soupe (un litre) était faite soit avec du rutabaga, soit avec de l'orge, parfois du blé. Deux fois par semaine, la ration était limitée à deux cent cinquante grammes. On recevait alors cinq cents grammes de pommes de terre pesées non épluchées."

" Chaque jour, on nous donnait un des suppléments suivants : vingt-cinq grammes de margarine, ou cinquante grammes de confitures, ou quarante grammes de saucisson, ou encore du fromage blanc. Une fois par semaine, nous recevions soit deux cent cinquante grammes de lait caillé (dilué et écrémé), soit cinquante grammes de petits poissons, ou deux cents grammes de carottes ou betteraves..."

" En prenant trois menus types, on arrive aux chiffres suivants : 1910, 1920, 1960 calories, soit 1930 en moyenne (dont il convient de défalquer les dix pour cent prélevés par les heureux du camp), soit 1740 - mettons 1750 - calories brutes..."

1490 calories ! Cette ration de famine, reconnue par les Allemands eux-mêmes, classe le camp de RAWA-RUSKA, et ses kommandos, parmi les plus sous-alimentés. Ce régime de famine ne visait-il pas à l'extermination de ces Résistants Français insoumis au nazisme, régime de famine qui avait fait ses preuves avec les soldats russes nous ayant précédés ?

Les délégués ont ignoré la quantité et la qualité des rations avant la semaine du 10 au 16 août et celle du 3 au 9 août, comme ils ont ignoré la période qui a suivi leur visite jusqu'à l'évacuation du camp.

Où est "notre millet" quotidien ? Il n'apparaît qu'une seule fois dans la semaine du 10 au 16 août. De la morue ? des petits pois ?, des nappes ? Des épinards "frais" ?.

Nous sommes en mesure de certifier que, du 13 avril 1942 au mois d'août, et après la visite des délégués de la Croix Rouge, la nature et la quantité des rations délivrées aux détenus étaient loin de celles mentionnées au rapport. De plus, il faut souligner les difficultés de ravitaillement... ce qu'on a omis de dire aux délégués car, plusieurs fois, les détenus n'ont pas eu de nourriture solide pendant plusieurs jours... par manque de ravitaillement.

Enfin, nous ne devons pas manquer de faire ressortir que, lors de la visite des délégués de la Croix Rouge, l'effectif au camp était de 3.356 hommes... alors qu'il avait été de 16.000 ! (Très peu de temps avant).

Nous rappelons les éléments rapportés dans notre Mémoire, pages 7 et 8, et nous pouvons écrire que la plus grande partie des hommes arrivés avec les premiers convois avaient été répartis dans les kommandos lors de la visite

.../

QUANT AUX CONDITIONS MATERIELLES
et d'HYGIENE.

Termes du rapport

Page 8, sur le problème de l'eau nous lisons :

EAU - "C'est ce qui manque le plus, il n'existe qu'une seule bouche à eau pour l'ensemble du camp.

- depuis 2 jours, 4 robinets y ont été abouchés.

- pour un effectif de 3355 hommes, c'est absolument insuffisant.

- il existe bien des auges dans les écuries, mais sans canalisations

- D'autre part, l'eau n'est pas potable, il faut donc toujours la cuire et en faire du thé.

- En outre, les robinets ne laissent passer l'eau que quand la cuisine ne s'en sert pas.

- S'il n'est pas remédié à cette grave lacune avant l'hiver, le gel risque d'arrêter l'eau pour tout le camp.

- Le Commandant du camp nous promet que le nouveau transformateur changera complètement l'aspect du camp; il amènera la lumière, l'eau, les douches, bref, la propreté.

DOUCHES - Certains prisonniers peuvent passer aux douches toutes les trois semaines, d'autres en revanche sont moins favorisés.

- Un deuxième établissement de douches est en construction, à proximité immédiate du nouveau baraquement d'épouillement.

Observations

- pourquoi depuis 2 jours seulement? En raison de la visite attendue des délégués? Et l'adjonction de 4 robinets à la même bouche à eau a-t-elle augmenté le débit d'eau?

- A noter qu'il y eut 16.000 hommes dans le camp!

- Il n'y avait également aucune canalisation dans les blocs.

- Sa provenance est mentionnée dans notre Mémoire, page 9.

Page 16 du rapport de la Croix-Rouge il est mentionné : "ces punitions consistent à interdire de faire du feu pour la cuisson des aliments personnels (jusqu'à 7 jours d'interdiction)". Il ne restait plus qu'à la consommer telle quelle?

- Ceci confirme la pénurie d'eau!

- Il n'y sera jamais remédié et l'hiver 42/43 verra le camp dans le même état de disette en eau que le gel aggraverait encore. A noter que les premiers convois sont arrivés alors que la période de gel sévissait encore...

- Encore! ce transformateur! (déjà cité page 4)
Toujours des promesses gratuites!

- Certains prisonniers! Il doit s'agir de ceux qui travaillent pour la communauté (cuisiniers, etc...)

Il n'y a qu'une seule bouche à eau à laquelle on vient d'adjoindre 4 robinets!

Et le transformateur amènera l'eau, les douches, etc.. (voir ci-dessus)

- Très bien...mais...et le transformateur?

.../

/...

--- QUANT A L'ETAT SANITAIRE ---

Les Médecins qui étaient au camp de RAWA-RUSKA vont établir un rapport médical.

Néanmoins, nous pouvons signaler :

Termes du rapport

Page 9,

" Au camp, on compte actuellement 257 malades, y compris les contagieux dans leur baraquement spécial".

" Beaucoup de membres du personnel sanitaire sont dans les détachements, mais ils ne seront plus reconnus ayant brûlé leurs papiers avant leur évasion".

Page 10 :

" L'état de santé moyen est déficient... cas d'asthénie, de bradycardies, cas divers de symptomatologie avortée, grand nombre de pneumopathies, de tuberculoses, d'avitaminoses se manifestant par des œdèmes, de la gengivite, des scarlatines frustes.

" dont 31 cas de tuberculoses, et une centaine de cas suspects..."

Page 10 :

" On signale 12 décès depuis l'ouverture du camp, tous Français,

A l'infirmerie :
"... chaque malade dispose d'un lit et, depuis trois jours, de draps".

Page 10,

" La dysenterie, qui régnait au Camp, est en voie de régression;

Observations

- soit 1/13ème de l'effectif (n'oublions pas que les détachements sont autonomes)

- comment sait-on que des membres du personnel sanitaire se trouvent dans les détachements s'ils ont brûlé leurs papiers ? Leur état n'était-il pas mentionné sur leur "kartei" ? Il y a encore violation de la Convention de Genève !

- et page 12, nous lisons : " Jusqu'à présent, la totalité des membres du personnel sanitaire est restée au Frontstalag 325".

= et pourtant... il y a 10.000 hommes (au mois d'août 1942) dans les kommandos - et il y en aura beaucoup plus par la suite, du fait de nouveaux arri- vages de détenus !

"... le médecin polonois, quant velle- ment à faire, n'arrive pas à radiocop- per tous les malades... les radiogra- phies sont impossibles par manque absolu- in de films !!!

- pauvre malade... touche inutile, car ne pouvant plus travailler (voir les différents traités sur la départe- tion... situations dans les "Beriers").

- soit 1/8ème des malades...

- malheureusement, il est impossi- ble de les radiographier.

" et dans les "détachements" ? (Le 13 août, de nombreux comman- des se sont évadés du kommando de...)

- ... la visite était bien atten- due : les draps depuis 3 jours à l'in- firmerie, les robinets depuis 2 jours (sur la même bouche à eau, il est vrai!) les latrines nouvellement ins- tallées, des baraquements en construc- tion, des promesses...

= Tout est bien de circonstances pour tenter d'influencer, le plus favo- rablement possible, les délégués !!!

" nous l'avons annoncé dans notre camp... les délégués..."

- prauve de la mauvaise qualité des aliments.

.../

pas être en mesure de remédier à ce déplorable état de choses " (?)

Mais... "il interdit toute bousculade et tous coups de pied ou de poing; par contre, à la moindre tentative de résistance, les sentinelles ont reçu ordre de forcer les prisonniers au travail par l'usage de la crosse de fusil d'abord, de la baïonnette ensuite, et par la balle enfin.

Nota : Si le commandant du camp ne semble pas être en mesure de remédier, etc..., c'est, qu'en fait, il ne commande pas lui-même le camp, car, s'il donnait effectivement un ordre de mansuétude, il serait obéi = mais les ordres viennent de l'Abwehr, qui les tient de la R.S.H.A. ...

- On peut dire, avec certitude, que c'était à chaque rassemblement, et les sous-officiers et gardes ne se gênaient pas pour l'imiter...et donner des coups de crosse, de bottes, etc...

(Il y a eu des gardes "S.S. Galitzien" dont il a été reconnu "qu'ils avaient dépassé dans l'extermination les Allemands eux-mêmes").

- Est-il concevable qu'un Officier d'une armée renommée pour sa discipline ne puisse se faire obéir...surtout en zone opérationnelle, alors que cette armée est à son apogée (août 1942) ! Non...il y avait des ordres pour commettre des exactions sur les prisonniers de Rawa-Ruska comme il y en a eus pour les camps de concentration et d'extermination.

- C'était la punition infligée réglementairement, mais nous savons qu'il y eut des actes de représailles, notamment dans les kommandos, sur la vie de prisonniers, d'autres ont été enfermés en cellules dans des conditions exceptionnellement lamentables.

CONCLUSIONS

Prenons d'abord les "observations" du rapport, page 19 :

" Malgré les très nombreuses imperfections de ce Camp, les prisonniers conservent un excellent moral".

Nous remercions MM. les Délégués de nous rendre cet hommage.

" Le manque d'hygiène prime tout ".

" Il importe absolument d'installer l'eau rapidement ".

(nous avons déjà écrit qu'il n'y aura pas d'amélioration)

Page 17 :

" D'autre part, il semble que le Lageroffizier perde quelquefois le calme nécessaire ; lors de certain rassemblement pas assez rapide à son gré, il lui arriva de menacer les prisonniers de son revolver.

/...
" Si les promesses du Commandant sont tenues, la pose du transformateur devra changer complètement les mauvaises conditions hygiéniques de ce camp"
(ce transformateur n'arrivera jamais à Rawa-Ruska)

" Il faudrait également rénover les écuries, et de toute façon, ne pas les utiliser en hiver ".

(rappelons qu'au mois d'avril, l'hiver n'est pas fini, loin de là, dans cette région - et il y avait des hommes dans ces écuries !)

" L'état vestimentaire tellement déficient mérite également de retenir sérieusement l'attention "

(dans la "Pathologie de la Déportation", il est mentionné que le mauvais état vestimentaire nécessite des calories supplémentaires à l'homme pour survivre).

" Relevons encore le fait que le Commandant du Camp autorise et même recommande aux sentinelles d'employer leurs armes en cas de nécessité"

(Même, sans nécessité, les sentinelles ont fait usage de leurs armes)

" Il importe aussi de visiter les différents détachements de travail aussitôt que possible "

(C'est-à-dire...quelques mois plus tard...et deux ou trois seulement!)

- - - -

Nous ne voulons pas encore rappeler les 36 points soulignés par M.M. les Délégués.

Nous sommes reconnaissants à ceux-ci d'avoir pu rédiger un tel rapport, connu évidemment des "détenteurs", tenant compte des circonstances, et soulignant cependant le régime concentrationnaire du camp.

Le COMITE INTERNATIONAL de la CROIX-ROUGE vient seulement d'être autorisé à visiter le Camp. Nous sommes en août 1942, à l'apogée de la puissance nazie qui n'admet pas qu'on lui résiste. Les Alliés n'ont guère de moyens de représailles. Les Délégués viennent en visite pour apporter une aide, ou tenter de le faire. C'est un "sauvetage" qu'il faut faire !

Si le rapport est trop nettement défavorable à l'encontre des "détenteurs", ceux-ci peuvent refuser les visites futures (Ils ont déjà tant retardé cette première visite - et les suivantes n'eurent lieu que six mois plus tard). Il faut user de diplomatie. Et puis...les fumées voisines des fours crématoires de Belzec, Sobibor, Majdanek, Auschwitz, ces premiers camps d'extermination implantés dans une région dont dépend Rawa-Ruska et ses kommandos...se font sentir.

Il faut donc éviter une aggravation au régime du camp, il faut éviter une plus grande aggravation du sort de ces prisonniers.

Aussi, fallait-il trouver des "échappatoires" dans la rédaction du texte pour laisser apparaître le régime pénible du camp.

Ces "échappatoires" résident dans ces contradictions que l'on trouve en différents paragraphes. Nous avons lu des rapports de Croix-Rouge sur des camps de concentration qui ont été rédigés en termes prudents et ces camps figurent sur la liste A. 160.

Rappelons encore qu'il n'y a eu que cette visite du 16 août 1942 à Rawa-Ruska et qu'elle a été retardée le plus possible.

Nous regrettons qu'une visite ultérieure n'ait pas eu lieu, pour constater...l'absence des améliorations promises.

Les autres visites des Délégués de la Croix-Rouge ont eu lieu : le 7 février et le 25 août 1943 à la Citadelle de Lemberg - le 8 février et le

/...

27 août 1943 aux camps annexés de Tarnopol et de Stryj.

Nous citons un passage du rapport dressé après la visite du 8 février 1943 à Tarnopol :

" ...En outre, 6 (malades) sont convalescents, après avoir contracté le typhus exanthématique. En tout on a compté 8 cas de cette maladie entre le 1er décembre 1942 et le 15 janvier 1943. Tous venaient du détachement de Zloczow qui serait assez surpeuplé et dont les occupants étaient en contact étroit avec la population de l'endroit sujette d'une façon endémique au typhus exanthématique. Ces malades semblent être soignés au lazaret de Tarnopol dans les conditions les plus défavorables. Les médicaments nécessaires manquent, comme le cardiasol et la coramine, de même les solutions physiologiques de sel..."

Les nombreux autres détachements n'ont pas été visités. La puissance détentrice ne tenait pas à ce que des Délégués de la Croix-Rouge soient les témoins des horreurs commises dans cette région vouée à l'extermination (Voir le compte rendu du procès de Nuremberg et autres ouvrages) et des conditions de vie lamentables dans les kommandos...de travail !

En définitive, le Rapport de M.M. les Délégués de la Croix-Rouge, dont nous regrettons qu'il n'ait pas été versé plus tôt au dossier, démontre bien le régime concentrationnaire du camp de Rawa-Ruska et de ses kommandos.

Ainsi, la lumière est faite sur "Rawa-Ruska" et ses kommandos.

Ce sont des camps de concentration dans lesquels les conditions de vie étaient des plus sommaires et des plus rudes.

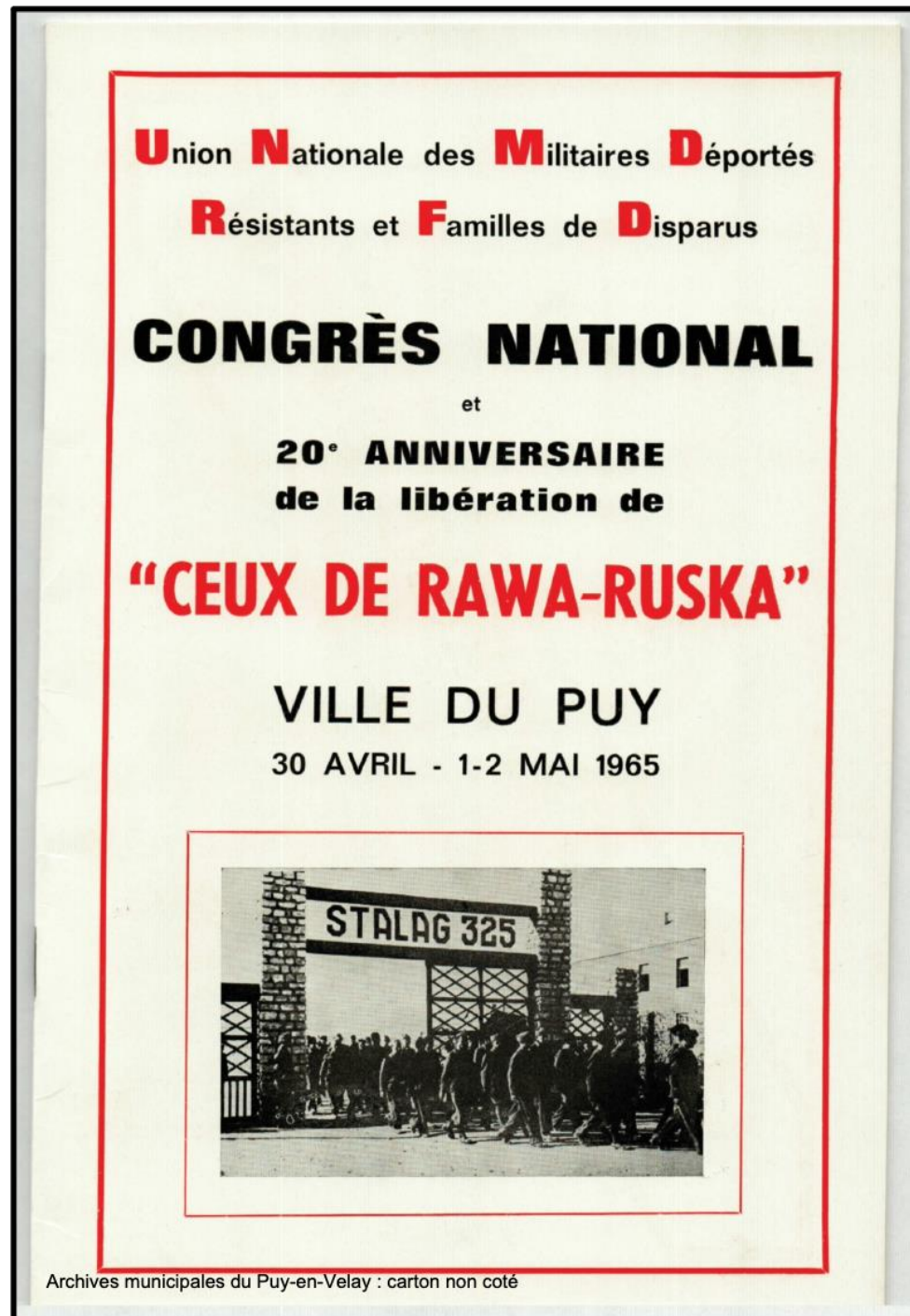
" Rawa-Ruska", s'il n'avait le tort de se trouver en U.R.S.S., où la Commission d'Arolsen n'a pu enquêter, serait en bonne place parmi ceux figurant sur la liste A. 160

Nous ne croyons pas que l'on puisse nous opposer des arguments pour nous refuser les droits que nous revendiquons.

" CEUX de RAWA-RUSKA "

Annexe 17 : Extraits du livret édité par l'Union nationale des militaires déportés résistants et familles de disparus pour le congrès national de 1965 au Puy-en-Velay

Source : Archives municipales du Puy-en-Velay, « Plaquette du programme du congrès national du 20^e anniversaire de la Libération, "ceux de Rawa-Ruska", du 30 avril-2 mai 1965 », 28 pages.



LE PUY-EN-VELAY

VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

Chers anciens de RAWA-RUSKA, venus de tous les coins de France et réunis aujourd'hui dans notre antique cité vellave, c'est avec une grande joie et une grande émotion que je vous accueille dans ma ville natale et que je vous souhaite la BIENVENUE.

Ce pays auquel je suis profondément attachée me vaut quelque inquiétude... Comment invoquer en quelques lignes la merveilleuse histoire de cette citadelle du Mont Anis dont les richesses artistiques et spirituelles mériteraient une longue étude ? Que du moins ce bref aperçu vous donne le désir d'y revenir un jour à loisir.

Voici donc LE PUY, capitale du Velay, capitale du pays des volcans et de la lave dont il est pétri et bâti et qui le font solide et indestructible, cœur de notre ancienne France où firent écho toutes les tragédies, heurts et malheurs de notre histoire.

LE PUY, un des hauts lieux de notre pays avec ses vierges et ses Notre-Dame et d'abord Notre-Dame du PUY, l'illustre Vierge Noire ramenée dit-on d'Egypte par Louis IX, le roi saint, le roi captif mais qui resta toujours le roi de France comme ceux de RAWA-RUSKA restèrent toujours dans leurs liens et derrière leurs barbelés des soldats de France.

Notre-Dame du PUY ! Que d'illustres personnages sont venus la saluer : des rois : Charles V, Charles VII, Louis XI, François I^{er}, des Papes, de nombreux rois et princes étrangers et Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc, envoyée par sa fille tant était considérable le renom du pèlerinage à la Vierge.

Que de foules se sont pressées dans le sanctuaire de la Madone en cette belle cathédrale romane dont un cerf, nous dit la Légende, traça le pourtour !

Vous irez admirer, Chers Anciens de RAWA-RUSKA, ce grandiose édifice dressé au-dessus de la ville et dont la gravité majestueuse s'allie à une note plus éclatante venue de lointains pays du soleil. Vous contemplerez le cloître « le plus beau d'Europe » dont les arcatures merveilleuses ont fait l'admiration de maints poètes et artistes.

Dominant le cloître et la cathédrale, protégeant tout le Pays, voici Notre-Dame de France, portant en ses dimensions colossales une immense espérance. Fondue avec le bronze des canons de Sébastopol mis à la disposition de l'Evêque du Puy par Napoléon III, elle est une prière vivante, lancée à toute heure vers le ciel.

Et voici, tout autour d'elle, les grands cierges de roc et de basalte qui abritent, en leur sommet, statues ou vieilles architectures : Saint-Michel d'Aiguilhe et sa chapelle — qui mérite à elle seule, une longue visite — ESPALY, fief de Saint Joseph de Bon Espoir.

Et il faudrait encore parler de toutes les vieilles rues pittoresques et moyenâgeuses de la cité, de tous les vestiges du passé dont la Tour Pannessac un des mieux conservés et tous les vieux hôtels du quartier de la cathédrale, tous ces logis miraculeusement préservés venus jusqu'à nous. Comment ne pas évoquer les grandes ombres de ceux qui hantèrent ces murs : les LAFAYETTE, les POLIGNAC, les Saint François Régis ?

Mais il est temps de s'arrêter et pour finir, pour sécher les larmes de ceux et celles qui pleurent nos chers disparus, ceux qui ne sont pas revenus et ceux qui sont allés les rejoindre prématurément, voici le joli mouchoir, baptiste et dentelle, la dentelle du PUY, la dentelle de nos dentellières, fine, gracieuse, c'est la dentelle de l'Espérance.

M^{me} BRIVES-COLOM.

Le mot de Monsieur le Maire

Au cœur du Massif Central on découvre un lieu unique en France, et peut-être au monde, unique par son cadre, par ses souvenirs.

Le Puy, cité millénaire, surgit vers la fin du VI^e siècle dans un élan de foi chrétienne et traverse tout le Moyen Age avec éclat.

Le voyageur, le pèlerin découvre, surpris, cette ville aux trois rochers.

Au cours des siècles une foule innombrable de pèlerins parcourant les routes de France venaient au Puy-Sainte-Marie déposer aux pieds de la Vierge Noire leur offrande, leurs actions de grâce.

Aujourd'hui, nouveaux pèlerins, que la Ville du Puy s'honore de recevoir, les représentants des 3.000 survivants du camp de déportation de RAWA-RUSKA ont choisi notre ville pour y tenir leur 20^e Congrès et affirmer dans notre antique Cité, la force des liens d'amitié, de fraternité qui les unit tous.

Ils garderont du Puy le souvenir, d'une part de la Ville Haute, avec ses quartiers protégés par la Direction des Sites et des Monuments, rues montantes chargées d'ombre, de paix sereine, ses couvents, sa Cathédrale romane et le Rocher Corneille dominé par la statue monumentale de la Vierge.

Et tout proche, le dicke d'Aiguilhe surmonté d'une chapelle du IX^e siècle et dédiée à Saint Michel.

La Ville basse, c'est la cité active, industrielle, commerçante, qui avec l'annexion de deux communes et la création d'une zone industrielle assure l'avenir de son développement économique.

Avec une population forte de 30 000 habitants, un Enseignement des 1^{er} et Second Cycle et Collèges Techniques comptent 11 000 élèves, un Hôpital modèle de 1 050 lits, font du Puy, un Centre Industriel, Commercial, Culturel et Social important. C'est la Capitale économique de la Haute-Loire.

Le Tourisme y représente aussi une activité économique importante, et plus de 300 000 visiteurs, par les grandes artères Nord-Sud passent par l'Auvergne, les Cévennes, jusqu'à cette terre Vellave où l'on découvre comme un joyau : LE PUY, Ville d'Art et de Tourisme.

C. QUINCIEU,
Maire du Puy-en-Velay.

Présidents d'Honneur :

Monsieur le Sénateur MERIC (Vice-Président du Sénat)

Monsieur le Député GODEFROY

Président actif : Docteur-Chirurgien O. LIEVAIN

Vice-Présidents : Les Présidents de Provinces.

Le mot du Président National



C'est un grand honneur et une grande joie pour moi de venir au Puy présider le Congrès National de Ceux de Rawa-Ruska.

Le Velay est un pays de légendes, de châteaux, de forteresses, d'églises romanes et de vieilles cités, un pays riche de son passé chargé de souvenirs.

Je n'oublie pas que naquit en ce pays notre grand champion de la liberté, le général La Fayette, héros des Deux Mondes, qui sut, tout en combattant pour les idées les plus originales et les plus nouvelles, combattre aussi pour le maintien des vieilles traditions quand elles s'avéraient utiles et salutaires aux hommes.

En ce vingtième anniversaire de la fin de la Guerre, anniversaire aussi de notre libération et de la libération des peuples d'Europe, il m'est agréable que ce soit en ce pays que nous venions affirmer notre idéal : notre respect du passé et notre foi en l'avenir.

Ceux de Rawa-Ruska, exilés, déportés, ont combattu dans les Carpates, aux confins de l'Europe, comme combattaient ici, dans ces belles montagnes, les Résistants de France.

Que ce vingtième anniversaire de la Victoire ne soit pas seulement un pieux recueillement aux souvenirs du passé mais aussi l'affirmation de notre union vers un même idéal de droit, de justice et de libertés des peuples, idéal pour lequel se sont sacrifiés tant de nos frères d'armes.

Docteur O. LIEVAIN.

CONGRES NATIONAL

ET

20^{me} ANNIVERSAIRE

DE LA LIBERATION DE

“CEUX DE RAWA-RUSKA”

*Sous le haut patronage de Monsieur le Ministre des Anciens Combattants
et la présence effective de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire
et de Monsieur le Maire de la ville du Puy.*

LE PUY, LE 2 MAI 1965.

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS OFFICIELLES

- 8 heures :** Cérémonie religieuse à la mémoire de nos disparus.
Messe célébrée par l'abbé MONTMARTIN, aumônier de RAWA-RUSKA, en l'église Saint-Laurent.
- 9 h. 15 :** Séance de clôture au Théâtre Municipal.
- 11 heures :** Remise des décorations, Place du Breeuil, avec la participation de la Musique Militaire du 92^e R.I.
- 11 h. 45 :** Défilé et dépôt de gerbe au Monument aux Morts.
- 12 heures :** Réception par Monsieur le Maire et Vin d'Honneur offert par la Municipalité.
- 13 heures :** Banquet de clôture.
- Après-midi :** Concert par la Musique du 92^e R.I. au Jardin Henri-Vinay.

MESDAMES LES CONGRESSISTES...

à votre intention nous avons prévu le programme ci-dessous :

SAMEDI MATIN 1^{er} MAI :

— *Rendez-vous à 10 heures très précises devant la Chambre de Commerce pour la visite du vieux Puy et de la Ville Sainte.*

SAMEDI APRÈS MIDI :

— *Rassemblement au même lieu, à 14 h. 30, pour une excursion en car avec arrêts au château de Polignac, au château de La Rochelambert et retour par la vallée de la Loire vers 17 heures.*

SAMEDI SOIR à 19 h. 30 :

— *Apéritif offert par l'Office de Tourisme.*

Le Président et toute sa section vous souhaitent de passer une agréable journée dans notre région.



Les leçons d'un pèlerinage

Rawa-Ruska !... Rawa-Ruska !...

En 1942, le nom de cette localité, dont on ne pouvait exactement situer l'endroit... là-bas... vers l'Est... aux pieds des Karpates... avait un résonnement lugubre dans la pensée des milliers de prisonniers de guerre ! Chez nombre d'entre eux, ce nom faisait naître un certain terreur.

Et pourtant, ce spectre n'a pas empêché le soldat de faire son devoir et d'essayer de rejoindre sa Patrie pour la défendre, pour reprendre les armes, pour défendre la liberté de ses semblables, pour faire respecter le droit de vivre librement à toute une humanité.

Si des camarades ont atteint leur but, d'autres, hélas ! n'ont pas eu cette chance et ont connu l'horreur d'une tentative d'extermination la plus ignoble de tous les temps.

Aussi, comment décrire cette profonde émotion ressentie devant le monument, élevé à « notre gloire » par les autorités soviétiques, lorsque l'hymne national soviétique et la « Marseillaise » ont retenti le 18 juillet 1964 aux oreilles des pèlerins.

Si à travers mes larmes, impossibles à contenir, j'ai revu mon arrivée au camp avec le premier convoi du 13 avril 1942, si j'ai revu l'entrée au camp des convois qui suivirent, si j'ai revu les hommes dépenaillés, hâves, fantomatiques, que nous étions, j'ai pensé surtout aux souffrances terribles endurées par les camarades disparus... avant de mourir sur cette terre, si loin de leur famille, sans le tendre regard, sans la tendre caresse d'un être cher.

Devant les tombes de nos camarades, devant ce monument rappelant le sacrifice de nos chers disparus, j'ai éprouvé, comme mes compagnons de pèlerinage, une grande émotion d'où nous avons tiré deux grandes leçons.

D'abord, une leçon d'entraide.

Nous devons défendre les droits dévolus aux familles de nos disparus ; nous devons défendre l'honneur et le sacrifice de ceux qui sont morts, en faisant reconnaître ce que fut Rawa-Ruska.

Ensuite, une leçon d'union.

Il faut que nous restions unis, anciens combattants, anciens déportés, anciens internés, familles des disparus, car c'est dans cette union que nous pourrions puiser le réconfort pour défendre nos droits et accomplir les nombreuses tâches qui nous incombent.

Non, il ne faut pas que le sacrifice de nos compagnons disparus ait été vain. Nous devons rester fidèles au souvenir de nos camarades de combat, souvenir qui nous impose de lutter pour qu'il n'y ait plus jamais de guerre, plus de camp de déportation, plus jamais de « Rawa-Ruska ».

ALBERT GUERLAIN.

Annexe 18 : Stèle en mémoire du Stalag 325 au cimetière du Père-Lachaise à Paris



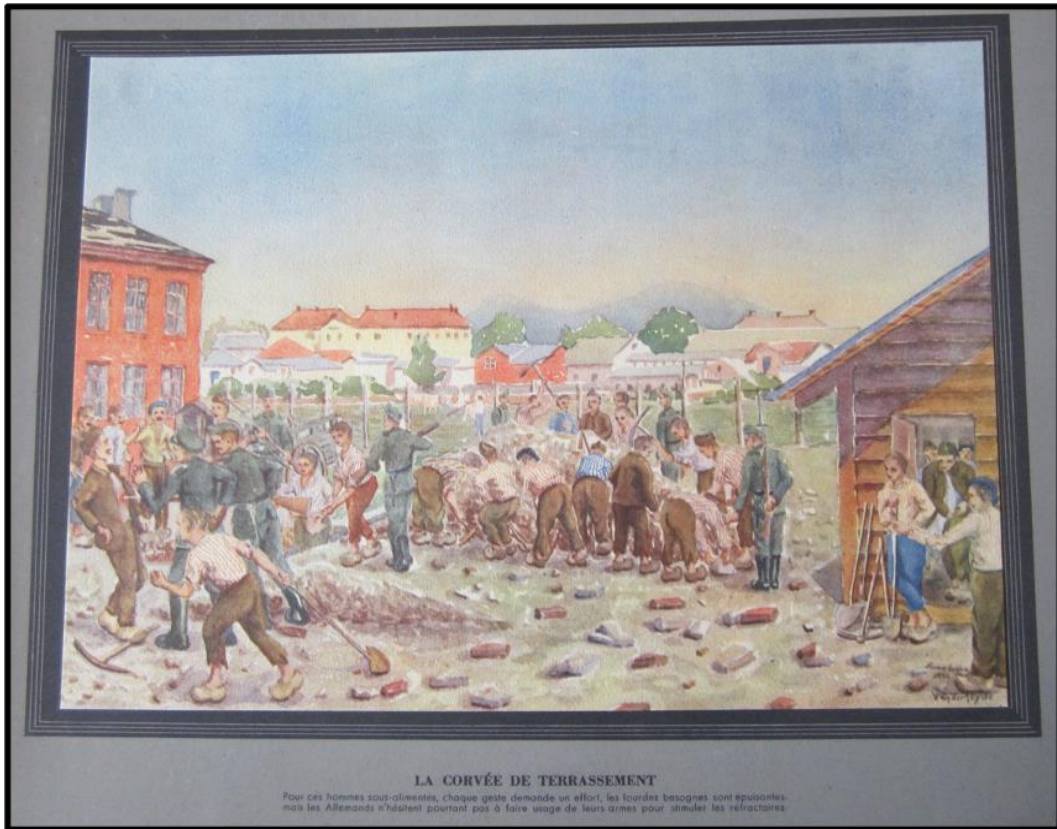
Photographie, Alexandre Millet, 2019

Annexe 19 : Aquarelles d'Eugène Vanderheyde représentant des scènes de la vie au camp de Rawa-Ruska

Source : Archives départementales du Maine-et-Loire, 434/J : Fonds Maurice Chesneau, « Copies des aquarelles d'Eugène Vanderheyde, 1946, 9 planches.













RÉSUMÉ

La thèse examine la construction des mémoires de la captivité au Stalag 325 dit de représailles entre 1945 et 2010. L'étude consiste tout d'abord à identifier les « entrepreneurs de mémoire » (Michael Pollak, 1993), individuels ou collectifs qui ont perpétué le souvenir de cette captivité située dans le Gouvernement Général de Pologne occupé. L'« Amicale nationale du Stalag disciplinaire 325 ceux de Rawa-Ruska », créée le 3 avril 1945, est à ce titre la figure de proue. Ensuite, il s'agit de déconstruire les stratégies discursives employées par les différents entrepreneurs pour raconter les expériences personnelles ou collectives de cette captivité, en particulier dans le cadre des revendications des titres d'interné et de déporté résistant. La thèse interroge enfin les modalités de transmission au sein des familles d'anciens prisonniers afin d'identifier les facteurs d'appropriation, de désintérêt ou d'abandon du souvenir de la captivité au Stalag 325 chez ses membres. L'étude permet notamment de définir deux « régimes de mémoire » (Johann Michel, 2005 ; François Hartog, 2003) : une première période durant laquelle la figure du "résistant de Rawa-Ruska" est prédominante dans les discours produits entre 1947 et 1960 entrant directement en résonance avec le mythe résistantialiste. Elle connaît son acmé avec l'obtention du titre d'interné résistant pour les anciens du 325 en 1956. La seconde période est caractérisée par l'enjeu principal de reconnaissance du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 entre 1960 et 2010. La figure du "déporté de Rawa-Ruska" est légitimée par un discours fondé sur les souffrances des PGF détenus au Stalag 325 et par le réemploi de la mémoire des victimes des déportations allemandes, y compris juives dès 1960-1970 - bien avant « l'ère des témoins » (Annette Wieviorka, 1998) - par d'anciens du 325 revendiquant la posture de « témoin » des exterminations.

mots-clés : Seconde Guerre mondiale, histoire et mémoire, captivité de guerre, prisonniers de guerre français, Stalag 325, Rawa-Ruska, histoire orale, Résistance, Déportation, Shoah.

ABSTRACT

This thesis explores the construction of memories of captivity in Stalag 325, known as a reprisal camp, between 1945 and 2010. The study begins by identifying the individual or collective “memory entrepreneurs” (Michael Pollak, 1993), who perpetuated the memory of this captivity in the General Government of occupied Poland. The “National Amicale of the Disciplinary Stalag 325 those of Rawa-Ruska”, created on 3 April 1945, is the leading figure in this respect. Secondly, it aims to deconstruct the discursive strategies employed by the various entrepreneurs to recount the personal or collective experiences of this captivity, particularly in the context of claiming the titles of internee and deportee resistant. Lastly, the thesis examines the ways in which the memories of captivity at Stalag 325 are passed on within the families of former prisoners to identify the factors that led to their appropriation, disinterest, or abandonment. In particular, the study enabled to define two “memory regimes” (Johann Michel, 2005; François Hartog, 2003): a first period during which the figure of the “Rawa-Ruska resistant” predominated in the discourses produced between 1947 and 1960, directly resonating with the “résistantialiste myth”. It reached its peak when former 325 prisoners obtained the title of internee resistant of Stalag 325 in 1956. The second period is characterised by the main issue of recognition of the title of “deported resistant” for former 325 prisoners between 1960 and 2010. The figure of the "deportee of Rawa-Ruska" is legitimized by a discourse based on the suffering of the French POWs detained at Stalag 325 and by the re-use of the memory of the victims of German deportations, including Jews from 1960-1970 – long before the "age of witnesses" (Annette Wieviorka, 1998) – by former 325 prisoners who claimed to be "witnesses" to the exterminations.

keywords: Second World War, History and memory, war captivity, French prisoners of war, Stalag 325, Rawa-Ruska, Oral history, Resistance, Deportation, Shoah.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Alexandre Millet
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **04 / 07 / 2023**



**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



Titre : « Les mémoires des prisonniers de guerre français du Stalag 325 de Rawa-Ruska (1945-2010) »

Mots clés : Seconde Guerre mondiale ; prisonniers de guerre français, Rawa-Ruska, Histoire et mémoire ; histoire orale, Résistance et Déportation

Résumé : La thèse examine la construction des mémoires de la captivité au Stalag 325 dit de représailles entre 1945 et 2010. L'étude consiste tout d'abord à identifier les « entrepreneurs de mémoire » (Michael Pollak, 1993), individuels ou collectifs qui ont perpétué le souvenir de cette captivité située dans le Gouvernement Général de Pologne occupé. L'« Amicale nationale du Stalag disciplinaire 325 ceux de Rawa-Ruska », créée le 3 avril 1945, est à ce titre la figure de proue. Ensuite, il s'agit de déconstruire les stratégies discursives employées par les différents entrepreneurs pour raconter les expériences personnelles ou collectives de cette captivité, en particulier dans le cadre des revendications des titres d'interné et de déporté résistant. La thèse interroge enfin les modalités de transmission au sein des familles d'anciens prisonniers afin d'identifier les facteurs d'appropriation, de désintérêt ou d'abandon du souvenir de la captivité au Stalag 325 chez ses membres.

L'étude permet notamment de définir deux « régimes de mémoire » (Johann Michel, 2005 ; François Hartog, 2003) : une première période durant laquelle la figure du "résistant de Rawa-Ruska" est prédominante dans les discours produits entre 1947 et 1960 entrant directement en résonance avec le mythe résistancialiste. Elle connaît son acmé avec l'obtention du titre d'interné résistant pour les anciens du 325 en 1956. La seconde période est caractérisée par l'enjeu principal de reconnaissance du titre de déporté résistant pour les anciens du 325 entre 1960 et 2010. La figure du "déporté de Rawa-Ruska" est légitimée par un discours fondé sur les souffrances des PGF détenus au Stalag 325 et par le réemploi de la mémoire des victimes des déportations allemandes, y compris juives dès 1960-1970 - bien avant « l'ère des témoins » (Annette Wieviorka, 1998) - par d'anciens du 325 revendiquant la posture de « témoin » des exterminations.

Title: "Memories of the French Prisoners of War of Stalag 325 in Rawa-Ruska (1945-2010)"

Keywords: Second World War, French prisoners of war, Rawa-Ruska, History and memory, Oral history, Resistance, Deportation

Abstract: This thesis explores the construction of memories of captivity in Stalag 325, known as a reprisal camp, between 1945 and 2010. The study begins by identifying the individual or collective "memory entrepreneurs" (Michael Pollak, 1993), who perpetuated the memory of this captivity in the General Government of occupied Poland. The "National Amicale of the Disciplinary Stalag 325 those of Rawa-Ruska", created on 3 April 1945, is the leading figure in this respect. Secondly, it aims to deconstruct the discursive strategies employed by the various entrepreneurs to recount the personal or collective experiences of this captivity, particularly in the context of claiming the titles of internee and deportee resistant. Lastly, the thesis examines the ways in which the memories of captivity at Stalag 325 are passed on within the families of former prisoners to identify the factors that led to their appropriation, disinterest, or abandonment.

In particular, the study enabled to define two "memory regimes" (Johann Michel, 2005; François Hartog, 2003): a first period during which the figure of the "Rawa-Ruska resistant" predominated in the discourses produced between 1947 and 1960, directly resonating with the "résistancialiste myth". It reached its peak when former 325 prisoners obtained the title of internee resistant of Stalag 325 in 1956. The second period is characterised by the main issue of recognition of the title of "deported resistant" for former 325 prisoners between 1960 and 2010. The figure of the "deportee of Rawa-Ruska" is legitimized by a discourse based on the suffering of the French POWs detained at Stalag 325 and by the re-use of the memory of the victims of German deportations, including Jews from 1960-1970 – long before the "age of witnesses" (Annette Wieviorka, 1998) – by former 325 prisoners who claimed to be "witnesses" to the exterminations.